This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HARVARD
DIVINITY
SCHOOL
Andover-Harvard
Theological Library

LA FRANCE

PROTESTANTE

GENÈVE. — IMPRIMERIE CHARLES SCHUCHARDT.

LA FRANCE PROTESTANTE

PAR

MM. EUGÈNE ET ÉMILE HAAG

DEUXIÈME ÉDITION

SOUS LA DIRECTION

DE M. HENRI BORDIER

TOME CINQUIÈME

PARIS

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME

33, RUE DE SEINE, 33

1886

Ref
BX
4843
.H32
v.5

LA FRANCE PROTESTANTE

DAAGE (Marc), « natifz de la parroice de Beauvillé dioc. de Chartres, » reçu habitant de Genève, septemb. 1554. — Loys fils de Jehan *Dage* de Torny près La Roche, *id.* mai 1559. — Estienne *Dages*, « du Lyonnois, mercier, » *id.* 16 septemb. 1572. — (Jean), de Trouillas, assisté en passant à Genève, 1684.

DABBADIE [Haag, IV 173] ou d'Abbadie (Roger), membre de l'une de ces nombreuses familles du Bearn que nous avons énumérées au tome 1er (col. 8 à 17) était prêtre catholique et fut nommé, en 1569, curé de Saint-Vincent de Salliès, en remplacement de Martin *Pruer*, qui avait abjuré la religion catholique et venait d'être tué au siège d'Oleron. Dabbadie ne tarda pas à suivre l'exemple de son prédécesseur. Dès 1570, il protesta solennellement du haut de sa chaire contre « l'idolâtrie de Rome » et par cet acte, dicté peut-être moins par la conviction que par la politique, il mérita, bien dans Poeydavant, la faveur de Jeanne *d'Albret*, qui le nomma son prédicateur particulier, charge dont Pruer avait été revêtu avant lui. Peu de temps après, Dabbadie se maria publiquement dans l'église de Salliès. « L'exemple de ces deux pasteurs, [illegible] le même [illegible] à presque tous les peuples de cette [illegible] à leur tour. » Cela étant, il semble [illegible] que Dabbadie ait trouvé, comme [illegible], Saint Germ et beaucoup d'autres pasteurs [illegible], conserver la possession des revenus de sa cure, et l'on se peut [illegible] l'arrêt du Conseil qui [illegible] de cause contre les [illegible] [illegible] Bearn, que le même [illegible] ne devait pas participer aux obits, on doit reconnaître que les conseillers de la reine de Navarre se laissèrent égarer par le désir de favoriser les conversions, puisque, en sa qualité de ministre protestant, Dabbadie restait complètement étranger aux services pour le repos des âmes. — Voy. Abbadie.

DABAUSENS (Pierre de), ministre d'Oloron, 1675 (Tr 235).

DABILLON (Charles), seigneur de Portneuf, habitait le château de Bonnelière, dans la famille de sa femme, Suzanne *Voyer*. Il avait deux filles qui en 1698 purent se soustraire à la persécution dont leur famille fut frappée et passèrent en Angleterre; elles y trouvèrent la paix religieuse mais peu des autres biens; car on a publié (*Bull.* IX, 225 et suiv.) diverses lettres d'elles, écrites de 1717 à 1721, à leurs parents convertis et oublieux, qui montrent que pendant tout le cours de leur long exil elles subsistèrent dans un état de dénuement qui ne les mettait pas beaucoup au-dessus des malheureux sustentés au delà de la Manche par la charité publique.

Dabra, voy. Abra (t. I col. 158-161) et Raconis.

1. DACIER [Haag, IV 174], famille languedocienne qui professait le protestantisme dès les premiers temps de la Réforme. En 1572, on trouve cité dans les Actes du synode national de Nîmes, un Dacier à qui le synode confia le soin de traduire en français une Histoire des Albigeois (*Conf.* t. II col. 735), écrite en langue d'oc et dont *Comerard*, de Toulouse, possédait un manuscrit : mais nous ignorons si ce projet fut mis à exécution. Un Jean Dacier, qui peut-être est le même, était pasteur de

Vabres (Albigeois) en 1603 [X 272], et mourut le 13 octob. 1629 dans cette ville, où il eut pour successeur le pasteur Louis *Oulès*. Il avait épousé Anne *de Mascarenc* qui lui donna, en 1611, à Vabres, un fils prénommé comme lui, JEAN, qui devint docteur en droit et avocat à la chambre de l'édit, à Castres. Jean Dacier eut de sa femme, Suzanne *Falguerolles*, 6 avril 1651, un fils, ANDRÉ, protestant infidèle, comme nous l'allons voir, mais qui se rendit célèbre dans la carrière des lettres. L'année même où ce fils naquit, le père avait présidé en qualité de commissaire du roi, le synode du haut Languedoc dont il avait fait l'ouverture par un discours plein de sagesse et de modération. C'était donc un homme considérable. Cependant trente et quelques années plus tard, lorsqu'il avait atteint l'âge de 73 ans, en 1684, il fut mis en jugement parce que dans un acte qu'il avait adressé l'année précédente au parlem. de Toulouse au nom des Réformés de Castres il avait osé dire : « Qu'il se voyoit « clairement qu'on travailloit à détruire « les édits quoique perpétuels et irrévoca- « bles,... que les nouvelles déclarations « quelque sévères qu'elles fussent étoient « encore aggravées et étendues par les gens « de justice,... qu'il étoit inutile de se « défendre puisque toute défense étoit « un moyen sûr et commode d'opprimer « sous prétexte de justice, qu'ils s'aban- « donnoient donc à la discrétion des juges « et de leurs concitoyens, se contentant « de protester contre le renversement des « édits... » (Archiv. nat. M 670).

Son fils, André Dacier, fit ses études au collège de Castres jusqu'en 1664. Les Jésuites s'étant emparés de cet établissement il alla les continuer à Puylaurens et ensuite à Saumur où enseignait entre autres professeurs distingués Tanneguy *Le Fèvre* qui le prit en pension. Le maître fut si charmé de son application et de ses progrès qu'ayant dû congédier tous ses élèves, une année environ avant sa mort, il le garda seul auprès de lui. L'intimité dans laquelle le jeune Dacier vécut ainsi pendant plusieurs années avec son professeur, et une savante fille qu'il avait, joint à la conformité de leurs goûts et de leurs études, de leur âge et de leur religion, fit naître entre les deux jeunes gens une tendresse profonde qui dura autant que leur vie.

La mort de Le Fèvre cependant força Dacier de renoncer à ses douces habitudes et de retourner dans sa famille, 1672. Après un court séjour à Castres, comptant, comme tant d'autres garçons de son âge, sur son mérite pour conquérir une place dans la république des lettres, il vint à Paris, se berçant des plus belles espérances. Il ne tarda pas à reconnaître que ses connaissances philologiques, fort capables de lui gagner l'estime des savants, lui procureraient difficilement les moyens d'y vivre. Il retourna donc dans sa ville natale; mais nourrissant encore des illusions qu'il lui était permis, à lui huguenot moins qu'à tout autre, de conserver, il revint bientôt à Paris, et cette fois, il fut mieux servi par les circonstances. Le duc de Montausier, à qui il fut présenté, l'inscrivit sur la liste des érudits occupés à commenter les auteurs anciens *ad usum delphini*, et le chargea de travailler sur Pompéius Festus. C'était mettre son érudition à une épreuve délicate, mais il s'en tira à son honneur, et se crut sur la route de la gloire et de la fortune. C'est alors qu'il épousa sa bien-aimée Anne *Le Fèvre*, 1683 [1]. C'était hélas, la faim et la soif se mettant en ménage, comme le disait plaisamment le duc d'Orléans. Leur misère était extrême et Dacier dut reconnaître que sa religion opposait un invincible obstacle au succès de ses efforts. Il résolut donc de se convertir et s'en ouvrit à Bossuet, qui ne put qu'applaudir à son dessein.

C'était cependant à cette époque même que son vieux père, resté à Castres, luttait courageusement pour la foi, comme nous l'avons dit.

A la fin de 1684, le fils de cet honnête homme partit pour Castres, sous le prétexte de présenter sa femme à sa famille. De Boze, dans l'Éloge de Dacier, prétend qu'il entreprit ce voyage, « pour ne pas jetter un air de vanité sur le théâtre de leur conversion, et pour toucher davantage, par cet exemple domestique, ceux de leurs parens ou de leurs amis qui de plus loin auroient pu croire que des vues de fortune avoient déterminé leurs sentimens. » Le

[1] Le pasteur Allix les maria non pas à Charenton, mais à Paris, à cause d'une indisposition de l'épouse. Témoins Jean *Jacobé* sieur de Frémont d'Ablancourt et François *Janiçon* sieur de Marsin. (Rég. de Charenton.)

panégyriste, selon l'usage, dissimule la vérité; mais Dacier va nous la révéler lui-même. On lit, en effet, dans une lettre qu'il écrivit de Castres à un ami, le 25 sept. 1685, et qui a été inconsidérément publiée dans le Mercure galant (octobre 1685, pag. 279):

Ma femme et moy sommes très-bons catholiques. Nous le serions il y a plus de quatre mois, *si nous n'eussions ménagé les choses pour rendre notre conversion plus agréable à Dieu et au roy, et plus utile à nostre pays*. Cela nous a heureusement réussy. En nous déclarant, nous avons obligé la plus grande partie de la ville à nous suivre. Jeudy dernier, *nous leur fismes signer une délibération très-conforme à la volonté du roy*. Cela entraîne tout le reste, et tout Castres sera catholique dans quatre jours; l'on a sujet d'espérer que ce bon exemple servira d'instruction aux villes voisines et peut-estre mesme à tout le Languedoc.

N'est-il pas clair que la Cour voulait que cette conversion eût du retentissement, et que Dacier, acceptant le rôle peu honorable qu'on lui imposait, partit de Paris, non pas, ainsi que le dit de Boze, afin de ne pas jeter un air de vanité sur sa conversion, ni comme il l'écrivait lui-même à son père « pour fuir un apast qu'il croioit empoisonné », mais avec la mission d'y ruiner l'Église protestante? « Le roi, lit-on dans les Mémoires de Dangeau, sous la date du 2 oct. 1685, eut nouvelle à son lever que toute la ville de Castres s'étoit convertie. » Dacier méritait bien une récompense. Aussi le monarque lui fit expédier, dès le mois de décembre, deux brevets de pension, l'un de 1500 livres pour lui, l'autre de 500 pour sa femme, et il ne cessa depuis de le combler de faveurs. Deux autres habitants de Castres qui l'avaient sans doute aidé dans son œuvre de propagande, *Romain* et *Dumas*, en reçurent une en même temps, le premier de 1500 et le second de 1000 livres (Tr 252).

En 1695, Dacier fut nommé membre de l'acad. des inscriptions et de l'acad. française. Peu de temps après, Louis XIV le gratifia d'une nouvelle pension de 2000 livres. En 1702, il le nomma garde des livres du cabinet du Louvre, par brevet de retenue du 22 mars (E 3388). En 1713, l'acad. française le choisit pour secrétaire perpétuel. Enfin, vers la fin de 1717, il obtint un brevet de retenue de 10,000 livres sur sa charge de garde des livres du cabinet, et lorsque cette charge fut réunie, en 1720, à celle de bibliothécaire, non-seulement il fut maintenu dans les prérogatives de son emploi, mais par une faveur sans exemple, la survivance en fut accordée à sa femme. La mort de Mme Dacier, qui arriva en 1720, lui causa une vive douleur. Que ce fût la suite du chagrin ou de la vieillesse, il ne fit plus que languir. Cependant dans les derniers mois de sa vie défaillante, le temps ayant produit son effet ordinaire, d'effacer la douleur, il songeait à se remarier avec Mlle de Launay, célèbre depuis sous le nom de Mme de Staal, lorsqu'un ulcère de la gorge amena sa mort, 18 sept. 1722, à l'âge de 71 ans.

Dacier avait le visage long et sec, la taille au-dessous de la moyenne. Son abord était froid; sa conversation, lourde et pesante, ne s'animait que quand il s'agissait de défendre les auteurs anciens pour qui il professait une espèce de culte voisin du ridicule. Il était, au reste, extrêmement laborieux, et ce qui lui manquait du côté du génie, il le remplaçait par le travail. Son style est diffus, terne, sans chaleur. On a dit avec esprit qu'il connaissait tout des anciens, hors la grâce et la finesse. Boileau a eu raison, dans sa Préface sur Longin, de vanter « la très-grande érudition » de Dacier; mais louer « sa critique très-fine, » c'était pure flatterie. Voici la liste de ses ouvrages.

I. *Sexti Pompeii Festi et Marci Verrii Flacci de verborum significatione lib. XX, cum notis et emendationibus*, Paris, 1681, in-4o; Amst., 1699, in-4o. On préfère cette dernière édit. qui est enrichie des notes de *Scaliger*, d'Ursinus et d'Antoine-Augustin et de nouveaux fragments de Festus. Les annotations de Dacier sont judicieuses et ses additions considérables.

II. *Œuvres d'Horace en latin et en françois, avec des remarques critiques et historiques*, Paris, 1681-1689, 10 vol. in-12; nouv. édit., corrigée et augm., Paris, 1709, 10 vol. in-12. La meilleure édit. est celle d'Amst., 1726, 10 vol. in-12, avec de nouvelles corrections et additions. — On ne peut refuser à Dacier le mérite d'avoir éclairci quelques passages d'Horace; mais d'un autre côté, on doit avouer qu'il n'a pas toujours bien saisi le sens du poète, et

l'on chercherait vainement dans la trad. quelque chose de cette grâce, de cette élégance qui fait le charme de l'original. En revanche, l'érudition abonde; mais on serait curieux souvent d'apprendre où Dacier a puisé des histoires dont on ne trouve de trace que dans ses écrits. Jean *Masson*, ministre, réfugié en Angleterre, ayant critiqué quelques-unes de ses notes dans sa Vie d'Horace (Leyde, 1708, in-8o), il lui répondit avec emportement dans une *Lettre contenant quelques nouveaux éclaircissemens sur les œuvres d'Horace*, Paris, 1708, in-12.

III. *S. Anastasii Sinaïtæ anagogicarum contemplationum in hexahemeron liber XII hactenùs desideratus, græcè et latinè ex versione et cum notis A. Dacerii; cui præmissa est Expostulatio de S. Joannis Chrysostomi epistolâ ad Cæsarium monachum adv. Apollinarii hæresim, à Parisiensibus aliquot theologis non ità pridem suppressa*, Lond., 1682, in-4o. — Nous avons éclairci ailleurs (t. I col. 149) l'histoire de cette lettre célèbre.

IV. *Réflexions morales de l'empereur Marc-Antonin avec des remarques*, Paris, 1691, 2 vol. in-12; Paris 1742, in-12. — Mme Dacier eut part à cet ouvrage.

V. *La poétique d'Aristote, trad. en franç. avec remarques critiques sur tout l'ouvrage*, Paris, 1692, in-4o et in-12; réimp. en Hollande, in-12. — On regarde cette trad. comme le chef-d'œuvre de Dacier; celle de l'abbé Batteux ne l'a pas surpassée.

VI. *L'Œdipe et l'Électre de Sophocle, tragédies grecques trad. en franç. avec des remarques*, Paris, 1692, in-12. — Dans ses recherches sur le théâtre franç., Beauchamps attribue à Mme Dacier cette trad. qui n'eut aucun succès.

VII. *Vies des hommes illustres de Plutarque, trad. en franç., avec des remarques*, tome I, Paris, 1694, in-8o. — Ce vol. qui ne contient que cinq vies, fut lancé comme essai de la publication indiquée au no XIII.

VIII. *Les œuvres d'Hippocrate, trad. en franç. avec des remarques, et conférées sur les mss. de la Bibl. du roi*, Paris, 1697, 2 vol. in-12. — Trad. claire et fidèle du traité De aëre, aquis et locis, du Jusjurandum et de deux opuscules apocryphes.

IX. *Les œuvres de Platon, trad. en franç. avec des remarques, et la vie de ce philosophe avec l'exposition des principaux dogmes de la philosophie*, Paris, 1699, 2 vol. in-12; trad. en anglais, Lond., 1722, in-8o. — Cette trad. de quelques-uns des dialogues de Platon attira à Dacier de vives attaques de la part du P. Balthus et du P. Laubrussel, indignés de ce qu'il avait osé trouver des analogies entre la philosophie platonicienne et la théologie chrétienne.

X. *La vie de Pythagore, ses symboles, ses vers dorez. La vie d'Hiéroclès et son commentaire sur les vers dorez*, Paris, 1706, 2 vol. in-12; trad. en angl., Lond. 1707, in-8o.

XI. *Le Manuel d'Épictète, avec cinq traitez de Simplicius sur des sujets importans pour les mœurs et la religion, trad. en franç. avec des remarques*, Paris, 1715, 2 vol. in-12.

XII. *Réponse aux critiques que l'on a insérées dans l'Europe savante sur la trad. des vies de Plutarque*, publ. dans le Journal des savans, 1718.

XIII. *Vies des hommes illustres de Plutarque revues sur les mss. et trad. en franç., avec des remarques historiques et critiques, et le supplément des comparaisons qui ont été perdues*, Paris, 1721, 8 vol. in-4o; Amst., 1723, 9 vol. in-8o; Amst., 1735, 10 vol. in-8o, le dixième vol. contenant les Vies écrites par Rewe et trad. de l'anglais par l'abbé Bellanger. — Mme Dacier a eu part à cette trad. plus fidèle, mais moins recherchée que celle d'*Amyot*.

Dacier a écrit, en outre, en collaboration avec le marquis de Sévigné, une *Dissert. critique sur l'Art poétique d'Horace*. Paris, 1698, in-12; réimp. dans le 8e vol. des Lettres de Mme de Sévigné, Paris, 1806, in-8o; — un *Discours prononcé à l'Acad. franç., lorsqu'il y fut reçu à la place de M. Harlay*, et des *Réponses aux discours de M. Cousin et de M. de Boze*, ins. dans les Recueils de l'acad. française; — un *Discours sur la satire* et un *Discours sur le chœur de l'Œdipe de Sophocle*, publ. dans les Mémoires de l'acad. des inscriptions; — des *Notes sur Longin*, jointes par Boileau à celles qu'il a publiées sur le même auteur. Il a travaillé aussi aux explications historiques des *Médailles sur les principaux événemens du règne de Louis XIV* (Paris, 1702, in-fol.), et à la 3e édit. du Dictionnaire de l'académie. Dans ses remarques sur Horace, il fait mention d'un *Commen-*

taire sur Théocrite qui n'a jamais vu le jour, et qui s'est probablement perdu; mais on trouve de lui aux mss. de la Bibl. nationale deux copies d'une espèce de dissertation polémique dans laquelle il rend compte à son père des motifs de sa conversion (*Jacobins St-Honoré*, nº 30). C'est là, selon toute vraisemblance le petit *Traité sur la religion* que signale Nicéron, et dont il se servait, disent ses biographes, pour lever les scrupules de ceux qui s'adressaient à lui. Il faut avouer que les gens qui se laissaient convertir par la lecture de cet opuscule, ne demandaient pas mieux que de renier leur foi. Dacier y passe successivement en revue les points controversés entre les deux Églises. Il veut prouver d'abord la nécessité de la succession apostolique, et son raisonnement se réduit à ceci : Jésus a promis à ses apôtres d'être avec eux jusqu'à la fin du monde; donc il est avec le clergé romain et il n'est pas avec les ministres réformés. Selon lui, le culte des Saints ne consiste qu'en un tribut d'amour, de respect et de vénération ; il n'a rien que d'innocent, et d'ailleurs il n'est pas commandé par le concile de Trente. Le culte des images n'a rien d'idolâtrique, et la raison, c'est que le même concile « a défendu d'y croire aucune divinité. » La vénération des reliques, elle aussi, n'a rien que de juste et de saint, « le Saint-Esprit résidant dans les ossemens de ceux qui sont morts dans la grâce de Dieu. » Y a-t-il dans tout cela la moindre cause légitime pour un schisme ? Quant à la doctrine de la prédestination, seule, l'Église catholique a trouvé le moyen d'accorder la grâce et le libre arbitre, et ce moyen, le voici ; nous citons textuellement : « Elle enseigne que nos actions sont nôtres à cause du libre arbitre qui les produit, et que Dieu nous fait faire ce qu'il lui plaît, en nous faisant vouloir ce que nous pourrions ne pas vouloir. » Cela bien compris, quoi de plus légitime et de plus naturel que les satisfactions, les indulgences, le purgatoire ? On dispute sur le nombre des sacrements ? C'est une chose indifférente. La confession, comme partie de la pénitence, ne saurait être condamnée sans témérité. Rien de plus curieux cependant que la preuve apportée par Dacier à l'appui du dogme de la présence réelle : c'est que l'état des Chrétiens tient le milieu entre celui des bienheureux qui possèdent J.-Ch. dans le ciel sans voile, et celui des Juifs qui ne l'ont possédé sur la terre qu'en figure. « Cela ne vous inspirera-t-il pas de l'horreur, mon cher père, s'écrie-t-il, pour la fausse doctrine de vos conducteurs, qui vous réduisent malheureusement à la condition des Juifs ? Car quel avantage avez-vous sur eux, si J.-Ch. n'est pas réellement dans l'eucharistie, et si vous ne le mangez que par la foy ? » Le retranchement de la coupe, est chose indifférente. Le sacrifice de la messe n'est pas proprement un sacrifice. La même force de raisonnement régnait dans tout cet opuscule de Dacier ; nous comprenons que ses amis l'aient dissuadé de le faire imprimer. — Voy. Anne Le Fèvre.

2. Dacier (Pierre), de Montauban, reçu à la paix de l'Église, c'est-à-dire relevé de son abjuration, à Lausanne, 4 avril 1760. — Une Dlle Élisabeth Dacier, âgée de 16 ans et enfermée, en 1781, aux Nouvelles catholiques de Caen.

DADÉ [Haag, IV 178], souvent écrit *Dade*, d'*Adde*, *Adde*, *Dadon*, *Dado* et *Dadou*. C'est un lieu situé dans la paroisse de la Tête-de-Buch (Gironde) et qui, avec le château de La Harie situé un peu au sud (parr. d'Onesse, Landes), étaient, au temps de la Réforme, les principaux fiefs d'une famille de *Caumond* ou *Camon* [1] très vaillante et très dévouée au protestantisme. Deux arrêts du parlem. de Bordeaux, des 6 avril 1569 et 10 janv. 1570, condamnent à mort, comme huguenots rebelles, d'abord « Pierre de Camon [2] sieur de Dado », puis « Pierre et Guillaume Dadon frères. » Ce fut, sinon l'un de ces deux (Pierre) au moins un de leurs proches, qui compte sous le nom de Adde parmi les 38 braves auxquels se rendit, sans coup férir, en 1573, le château d'Hagetmau, fait d'armes que d'Aubigné a très hautement célébré [3]. C'est sur son indication que nous avons nous-même inscrit cet Adde ci-dessus au t. I col. 33.

D'Aubigné fit d'autant plus volontiers l'éloge du sieur d'Adde, dans son *Histoire universelle* (pub. en 1618), que leurs deux

[1] Peut être Camon près Mirepoix, Ariège.

[2] Et non *Cumon*, comme il a été imprimé ci-dessus (I, col. 660) par suite d'une mauvaise lecture.

[3] Voy. notre t. I, col. 394.

familles s'étaient récemment alliées. On a le contrat de mariage, passé à Maillezais, le 5 décemb. 1613, de « Josué de Caumont, seigneur d'Adon, fils de feu haut et puissant messire Pierre de Caumont chevalier, baron de La Harye, gouverneur de Mont-de-Marsan et de dame Roquette de Marsan sa veuve, avec dlle Marie d'Aubigné [1] ». Josué, courageux soldat, rendit d'éminents services à son beau-père, non seulement les armes à la main (t. I col. 518) mais comme second protecteur de la famille, et tous deux restèrent étroitement unis.

Voici une pièce qui rappelle ces liens et qui établit officiellement les noms et titres de ce gendre de d'Aubigné ; elle est signée de sa main :

Par devant les notaires du Roy nostre sire en sa ville et ressort de Nyort soubzsignez fut présent en sa personne Josué de Caumond seigneur de Dadou et de Laberlandière, demeurant en la maison noble de Surimeau, paroisse de Ste Pezenne, au nom et comme père et loyal administrateur de ses enffants et de deffunte Marie d'Aubigné sa première femme, lequel ... a faict et constitué son procureur general et special le sr Claude Mériandeau auq. il a baillé pouvoir et puissance de faire recherche et perquisition des meubles et utancilles delaissez par le décèz de deffunct hault et puissant seigneur messire Theodore Agrippa d'Aubigné vivant chevalier seigneur des Landes et autres places... fév. 1631, Josué de Caumond. (Melch. Pinault, not. à Genève, XVI, 17.)

De son premier mariage naquirent seulement deux filles (t. I col. 518 note).

Un autre des Dadé [2], Jacques, également baron de la Harie [IV 178] servait dans les troupes du roi de Navarre, lorsqu'une blessure qu'il reçut à la cuisse pendant le siège de Mont-de-Marsan par Poyane, 1580, et dont il resta estropié, l'obligea de prendre sa retraite. On ignore en quelle année il fut nommé gouverneur de Tartas. Il occupait ce poste lorsqu'il fut député, en 1601, par la basse Guienne à l'assemblée politique de Sainte-Foy (t. III col. 991) ; il l'occupait encore, en 1615, lorsqu'il s'adressa à l'assemblée de Grenoble, pour être indemnisé des dépenses qu'il avait faites ; mais l'année suivante, il fut chassé de son gouvernement par les catholiques, malgré la trêve conclue pendant les conférences de Loudun, violence dont il obtint réparation après la conclusion de la paix. Quand la guerre se ralluma, en 1620, il envoya à la Rochelle son fils « Dadou » pour représenter à l'assemblée qu'il ne pouvait répondre plus longtemps de la conservation de Tartas, et l'assemblée écrivit à *La Force* et à *Bénac* pour les inviter à traiter avec lui de son gouvernement (*mss de Brienne*, nº 225).

Ce fils, dont nous venons de parler, avait d'abord porté les armes en Hollande, et l'on doit croire qu'il y avait acquis une certaine réputation, pour que *Rohan* songeât à lui confier le poste important de sergent de bataille pendant le siège de Montauban. Dadé montra d'abord une grande énergie ; mais quelque mécontentement, qu'il reçut, refroidit singulièrement son zèle, en sorte que, dès le mois de septembre, il fut d'avis de capituler (t. III col. 880). Cet acte de faiblesse inquiéta le Conseil qui, suspectant dès lors sa fidélité, chercha une occasion de l'éloigner, et le chargea d'une mission auprès de Rohan, en lui adjoignant *Noaillan*. Dadé s'acquitta loyalement de cette commission ; mais peu de temps après son retour, il sortit de Montauban, fit sa soumission au roi, et, en vrai traître, il eut l'infamie d'indiquer aux généraux catholiques les endroits faibles de la place ; toutefois sa trahison ne servit de rien aux assiégeants, et les héroïques défenseurs de Montauban repoussèrent toutes les attaques.

Cependant la maison des Dadé ou Dadou persévéra dans ses principes. L'on a un testament en date de l'an 1679 (Arch. des B.-Pyr. E 1392) par lequel Jean de Dadou, seigneur de Camon et de Séméac [1] laisse 300 liv. de rente au temple de Lembeye pour l'entretien d'un ministre « et en cas que la R. P. R. viene a estre suprimée du dit lieu de Lembeye, ce que a Dieu ne plaise, il veut et entend que ce legs soit transporté à quelle autre église plus proche ou l'exercice de la R. P. R. se fera » ; il laisse en outre 100 liv. aux pauvres pro-

[1] Bib. nat., Carrés d'Hozier ; voy. ci-dessus t. I, col. 574.

[2] Voy. aussi David Adde sr du Mesnil époux, vers 1620, de Marie *d'Angoulins*, t. II, col. 385.

[1] Séméacq-Blachon, arr. de Pau, cant. de Lembeye ; 588 hab.

testants et nomme ses exécuteurs testamentaires : Pierre d'*Abbadie* et Pierre *du Pic* baron d'Urgons.

DADE (Marie), assistée à Genève, 1692-1698.

DAGALIÉ, de Macon en Bresse, et Judith *Batheliard* sa femme, assistés à Lausanne, 1689. — David, son frère, du Pont-de-Velle, *id.* 1689-97. — Jean *Dagalier* ou *Deigalier*, laboureur au Pont-de-Velle, vieillard infirme, et sa femme, *id.* 1690. — Jean *Dagallier* et Marie *Journay* sa femme, de S.-Jean en Bresse, *id.* 1690-1715. D'autres membres de la même famille sont encore portés sur les Manuaux de Lausanne comme réfugiés, en 1740.

Dagard, voyez Agard.

DAGAUD (Vidal), ministre de Cournonsec (Hérault), en mai 1562 (regist. de l'égl. de Montpellier).

DAGERBILLE (Guillaume), ministre de Vésenobres, 1568-1874 (*Bull.* XXI, 130).

DAGEZ (ou d'Agez [1], comme nous l'avons inscrit au t. I col. 50) est le nom d'une très ancienne maison du pays d'Albret. Le fief de qui elle le tient avec le titre de baronie, est situé entre Tartas et Mont-de-Marsan. = *Armes :* d'azur à une dague ou épée d'argent, tantôt en pal, tantôt en barre. En 1524 Pierre d'Agès, écuyer, seigneur de S.-Magne, Villagrain, La Mothe, S.-Sulpice et Thouars en Bordelais était capitaine de la ville de S. Macaire pour le roi ; en 1527 il fut l'un des gentilshommes désignés par François Ier pour aller en Espagne chercher les jeunes princes restés en ôtage, et en 1533 il devint deuxième maire de Bordeaux. Sa femme, Philippa de S. Gelais, de la maison de Lusignan, lui donna entre autres enfants 1° une fille, Renée, qui épousa, 22 janv. 1535, Jean de Jousseron, seigneur de Layre ; 2° un fils, qui fut : René d'Agès, chevalier, seigneur baron de S.-Magne et de Thouars, conseiller et maître d'hôtel du roi. Il épousa en 1549 Catherine de Segur-Cabanac [2] avec laquelle il résidait habituellement à Thouars, d'où il pouvait ainsi que son père s'occuper aisément des affaires de Bordeaux, cette résidence étant très proche de la ville. Le père et le fils étaient huguenots ; ils appartenaient à la maison de *Bègles*, l'une de celles où la Réforme comptait le plus d'adhérents, et René d'Agès était un des plus fervents d'entre eux. Dans une enquête instituée entre lui et Jean de Pontac, greffier du parlement, datée du 17 août 1568, il récuse les avocats (de Termes d'Arche le jeune et de Rais) par la raison « qu'ils ont tous deux ensemble, estant grands et intimes amis, poursuivi contre iceluy seigneur d'Agès pour avoir fait prêcher en son château de Thouars. » Cependant le prêche du château n'aurait été transporté qu'en 1605 dans un temple que les réformés de la contrée obtinrent alors la permission de construire et qui fut démoli à la Révocation ; mais le lieu où il était situé est encore appelé Le Temple.

René d'Agès mourut avant 1590 et sa femme en 1612. Ils laissèrent une fille et deux fils : 1° François, baron de S. Magne et de Thouars qui épousa Suzanne, fille de Pierre-Charles de la Vergne, vicomte de Guilleragues, laquelle était, en 1615, veuve sans enfants ; 2° Antoine, seigneur de La Mothe qui épousa Philippa Duchemin, dame de Boursand, Charlusac et Tugiras, devenue veuve en septembre 1625. De cette dernière union naquirent : François d'Agès, baron de S.-Magne et de Thouars, marié, 2 juin 1637, à Clauda, fille de feu Isaac de La Rochefoucauld baron de Roissac ; 2° Charles, seigr de Château-Gaillard ; 3° autre François, prêtre ; 4° Jeanne ; 5° Gabrielle femme d'Anne de Beaumont.

Deux fils naquirent du mariage de François d'Agès et Clauda de La Rochefoucauld, savoir : Éléonor d'Agès, qui eut pour parrain Éléonor de La Rochefoucauld-Montendre son oncle et Jean-Louis d'Agès, docteur en théologie, qui était doyen du chapitre de Taillebourg en 1693. — Sa famille n'avait pas attendu la révocation pour retourner au catholicisme. (Oberkampff)

Archives du château de St-Magne et de la ville de Bordeaux.

DAGNAN ou d'Agnan (Mme), veuve, réfugiée à Lausanne, lègue 90 liv. aux pauvres réfugiés dans cette ville, à payer par Mme *de Lestrade* son héritière, 30 janv. 1694.

[1] *Dagès* est la véritable forme de ce nom, nous affirme l'archiviste de Bordeaux, M. Gaullieur.

[2] Cabanac, château à 10 kilom. de Thouars.

DAGNEAU (Suzanne), dame noble des environs de Bayeux, 66 ans, assistée à Londres (20 liv.) avec ses deux filles, 1702; l'est encore en 1710. — (J.), pasteur connu seulement [Haag, IV 179] comme auteur d'un sermon sur Ezéchiel, XXXIII 11, qu'il prêche, 11 oct. 1723, à Londres dans l'église française de la Patente, Soho-square, dont il était un des ministres titulaires. Ce sermon intitulé *Le devoir de la conversion* fut imprimé à Londres, 1723, in-12.

DAGNÈS (Pierre), « musicien, natif de Montacoux en Quercy », reçu habitant de Genève, 2 décemb. 1555.

DAGNON, DANION, voyez Bourgoing (t. II col. 1127).

DAGONEAU, famille de riches bourgeois de Cluny et de Mâcon [Haag, IV 179]. Ils s'étaient dès longtemps enrichis dans le commerce des vins du Mâconnais et tenaient un rang considérable dans le pays lorsque la Réforme commença de s'y répandre. Le chef de la maison était alors Estienne Dagoneau, « lieutenant général et particulier ès juridictions de l'abbaye de Cluny », qui probablement avait adopté les nouveaux principes, car sa femme et ses quatre fils OLIVIER, GABRIEL, TOUSSAINT et JEAN, se montrèrent de zélés huguenots qui ne craignirent pas de souffrir pour leur foi. Olivier était receveur des deniers du roi à Mâcon, Toussaint grenetier du grenier à sel de Beaucaire et Jean banquier à Cluny, « le seigneur Jean Dagoneau, personnage qui pour sa preudhomie et bonne conversation était tellement aimé des gentilshommes du pays, de tous autres, même du clergé, que grands et petits le respectoient et lui portoient une affection singulière » (*Lég. de dom Claude*, p. 134). Ils étaient riches tous les quatre, ainsi que leurs oncles Jean Pennet et Claude Drevet, et tous jouissaient d'une grande considération.

Théod. de Beze nous apprend (*Hist. eccl.* I 214) que l'église de Mâcon fut établie seulement en 1560. Son premier pasteur fut Antoine Bonnet ou *Bouvet* qui y arriva au mois de novemb. 1561 et fut cruellement martyrisé un an après (t. II col. 242). Ce ministre admirable avait été envoyé de Genève sur la demande adressée à la vén. Compie des pasteurs de cette ville par *ceux de Mascon*, le 11 oct. 1561. La lettre ne porte pas d'autre signature [1]; mais elle est écrite de la même main que la suivante [2] :

Messieurs, Nous vous envoions l'un des anciens de nostre église expressément pour vous faire entendre la nécessité trèsgrande en quoy elle est de ministre et pour vous suplier très humblement de nous en vouloir secourir d'un, vous assurant que quant verrez les dons et liberté qu'il a pleu a ce bon Dieu desploier à son eglise, la docilité du peuple et silence admirable de noz adversaires, feriez que l'un de vous viendroit icy pour tel temps que regarderiez afin de tousjours mieux enrichir nostre église. De vray, mons^r Pasquier nostre pasteur s'acquitte fidelement bien de sa charge ; mais ce qu'il est seul et qu'il ne peult tousjours estre bandé soit a precher, cathéchiser, respondre dheure a autre à plusieurs personnes qui se presentent a luy, que ceste ville est la capitale de la province, tout cela merite bien qu'il soit secondé; aussi que le continuel travail luy a tellement indisposé et l'estomac et la parole qu'il ne peult parler qu'à bien grande dificulté, qui faict espérer a ceux qui nous contrarient que de brief son reuhme et catharre luy pourront interdire le parler; qui seroit asseurement le comble de leurs pernicieux desirs, regret et pitié a tous ceux de notre pouvre eglise; Qui vous suplient en consideration de toutes ces choses getter l'œil sur la necessité en quoy nous sommes. Et nous envoier ung ministre actendant que le personnage qu'envoions estudier de de là puisse servir au ministère. Messieurs, nous suplions le créateur vous donner en parfaite santé très heureuse vie. A Mascon ce 19 10bre 1561. Voz humbles et obeissans serviteurs. OLIVIER DAGONEAU pour toute la compagnie de Ma(scon).

Olivier, fils aîné d'Étienne, était donc à la tête du mouvement religieux de la contrée. L'église de Mâcon avait dès lors dans son sein les premiers citoyens de la ville, comme Henri *de Mars* trésorier du chapitre, les élus *Touillon, Brunet, Brossette, Bernard, Chenoux*. Genève lui envoya Jacques *Solte* pour aider le ministre *Pasquier* succombant sous le poids de sa tâche.

[1] Elle est publiée dans le *Bull.* XIV 326 et dans le *Thesaurus epistolicus* (*Opera Calvini* Brunsw.) n° 3567.

[2] Ces deux lettres sont en original à la Biblioth. de Genève, mss 197 aa cart. 1.

Survinrent les événements de 1562. A la levée de boucliers du prince de *Condé*, les huguenots de Mâcon se rendirent maîtres de la ville sans résistance et tout y resta tranquille; mais bientôt le gouverneur de la province, Tavannes, la leur enleva par un stratagème qu'aurait facilement déjoué, s'il n'y eut eu incurie ou trahison, François *Alloing* que les huguenots de Tournus, instruits des préparatifs du gouverneur, avaient envoyé aux Mâconnais pour les inviter à se tenir sur leurs gardes. On a vu (à l'article Bonnet) quelles cruelles représailles les catholiques exercèrent sur les personnes pour se venger du pillage des couvents et du brisement des images. Dans l'espoir de délivrer ses coreligionnaires de l'oppression, un gentilhomme du pays, nommé *de Loyse*, aidé du capitaine *Chintré*, ancien chanoine de S.-Vincent de Mâcon, tentèrent, pour reprendre la ville, une entreprise qui réussit, mais ils furent expulsés de nouveau. C'est alors que les Dagonneau, avec une foule d'autres, furent dispersés ou emprisonnés. Olivier subit une longue détention dans les prisons de Mâcon, puis dans celles de Dijon où il fut transféré par ordre de Tavannes, tandis que le reste de la maison paraît s'être enfui à Genève. La mère de famille, Marie *Pennet* veuve d'Étienne, se trouve à Genève en 1568, donnant procuration (21 janv.) à Gilbert *Regnauld*, seigneur de Vaux [1], pour s'opposer à la vente judiciaire d'un immeuble situé en Mâconnais et appartenant à son fils Toussaint; et, le 10 septemb. de la même année, dictant à un notaire genevois (J. Ragueau, X 374) son testament par lequel elle partage son bien entre ses quatre filles : Françoise; Claude « femme de sire Loys Lambert bourgeois et marchant de Cluny; Catherine femme de sire Pierre du Mex bourgeois et marchant de Tornu; Jehanne femme de sire Hugues Corlier bourgeois et marchant de Mascon. » Le 23 septembre suivant est inscrit parmi les décès, la mort d'un enfant nouveau-né de Jean Dagoneau « habitant de Genève. » Olivier, rendu à la liberté, s'était retiré dans le pays de Vaud. A la nouvelle de la paix accordée par le roi avec Coligny et signée le 20 août 1570 (ci-dessus t. IV col. 195), les exilés ne pensèrent qu'au retour. On lit dans les Manuaux de Lausanne à la date du 5 septemb. 1570 (voy. *Bull.* XXI 472) :

Plusieurs seigneurs de France se sont présentés devant nos dits seig. pour autant quilz ont entendu publication de la paix avoir esté partout en France faicte, se veuillans retirer en leurs maisons; prenans, causant ce, congié. Des quels sont ici escriptz, assavoir :

Monsieur maistre Pierre de la Ramée lecteur du roy à Paris, appelé monsieur *Ramus*. — Monsieur maistre François *Moissonnier* advocat, de Mascon. — Jacques *Pellisson*, de Laval en Bretaigne. — Anthoine *Rambert*, de Cusset en Bourbonnois. — Jacques *Dormeaulx*, d'Amboise en Touraine. — Clement *Gaultier*, marchand et bourgeois de Lyon. — Alexandre *Gossier*, de Picardie. — Paul *du Bousquet* escholier, de Bagnolz en Languedoc. — M. Jehan *Massot*, Grenetier de Beaune. — M. maistre Jacques *Massot* lieutenant gén. du d. lieu. — Pierre *Massot* filz du d. s^r grenetier. — Olivier *Dagoneau*, Receveur du roy en Masconnoys. Etc.

Ils revinrent donc; mais en 1572, à la Saint-Barthélemy, ils faillirent tous être massacrés et n'eurent la vie sauve que parce qu'on espérait tirer d'eux de fortes rançons. Ils furent enfermés dans les cachots de Mâcon avec *Moissonnier*, *Porcher*, *Crespin*, le capitaine *Gris*, bien d'autres encore, et comme ils n'offraient pas assez pour être libérés, le gouverneur La Guiche obtint, 14 septembre, un ordre du roi pour les retenir en prison (B. nat. Coll. Fontanieu, n° 324). Toussaint seul s'échappa, gagna Genève et y fut admis en qualité d'habitant, un mois après le massacre, le 29 septembre 1572. Quelques semaines plus tard, il épousa Marthe Bourgoing déjà veuve de deux maris et dont nous avons parlé plus haut [1]. Il avait exercé les fonctions de notaire à Mâcon, et eut l'autorisation de les continuer à Genève dont il acquit la bourgeoisie en 1583; on possède encore ses minutes depuis l'an 1589 (mais elles commençaient bien avant) jusqu'en 1596. Il devint membre du Conseil en 1591 et vécut jusqu'en 1601.

[1] Village à une lieue de Mâcon; ce seigneur y avait établi un prêche.

[1] Au t. II col. 144. Elle était alors âgée de 29 ans et mourut, à 70 ans, le 12 juin 1613.

Son frère Olivier le rejoignit à Genève (il y plaidait en 1579 contre Marthe Dufeu mère de sa femme [1], et y fut également notaire ; on a ses minutes depuis 1591 jusqu'à 1610. C'est en 1591 seulement qu'il devint bourgeois de Genève. Il avait perdu sa première femme, Jeanne *des Rippes*, née en 1538, morte le 13 juin 1588 et se remaria, 23 nov. 1592, avec une dame Michelle *Nicod*, veuve du libraire Jehan Durand, laquelle continuait avec activité l'exploitation d'un fonds de livres destinés à la propagande protestante [2]. Il n'eut pas ou ne conserva pas d'enfant de ce dernier mariage ; mais il avait eu du précédent quatre fils dont un seul, Israel, subsistait encore en 1602. Le 10 juin 1602 il lui fit donation de la moitié de tous ses biens « tant ès païs de Bresse, baillage de Maconnois que ailleurs de quelque nature et qualité que puissent estre les d. biens tant en seigneuries, pensions, terres, prés, vignes, estangs, bois que autres possessions... Le dit préciput et avantage faitz aud. Israël premièrement parce qu'il est son fils lequel outre l'obéissance quil luy a toujours fidelement rendue a secouru et presté à son père de grandes et notables sommes de deniers mesmes durant les troubles... » (F. Rivilliod not. III, 20). Dans son contrat de mariage et dans l'inscription de son décès, il est qualifié : noble Olivier Dagonneau. Il mourut à Genève, âgé de 89 ans, en 1611.

Nous ne savons rien de Gabriel. Le dernier frère, Jean, resté à Cluny y trouva une triste fin. Emprisonné comme les autres après la St-Barthélemy, il fut plus particulièrement victime de la rapacité du prélat qui gouvernait alors l'abbaye de Cluny. C'était Claude de Guise, abbé de S.-Nicaise de Reims, frère bâtard du cardinal Charles de Lorraine. Celui-ci était l'abbé en titre et l'avait choisi pour coadjuteur à Cluny, c'est-à-dire pour agent chargé de pressurer le plus énergiquement possible tous les membres et tous les ressortissants, tenanciers, censitaires et sujets de cette magnifique abbaye qui formait une souveraineté à peu près absolue comptant 472 prieurés sous sa dépendance. A la mort du cardinal, il succéda au titre et fut abbé de Cluny de 1574 à 1612, date de sa mort. Il était né vers 1547. Jean Dagonneau fut une bonne proie pour cet homme, qui ne lui rendit la liberté qu'après lui avoir fait payer comptant ou signer pour l'avenir des engagements ruineux, comme fermier de l'abbaye, et ne cessa de le tondre peu à peu, par la ruse ou par la force, jusqu'à son lit de mort. Le malheureux vécut huit à neuf ans sous cette tyrannie et mourut en 1580, persuadé qu'il était empoisonné et peut-être de la main de sa propre femme, Jeanne Du Mex, qu'un acolyte du coadjuteur avait débauchée de toute façon et entraînée au catholicisme pendant qu'il était en prison. On a une lettre de dix pages écrite par lui le 15 janvier 1580 à ses frères, à Genève, peu de temps avant sa mort et dans laquelle il demande leur pardon de ne pas être allé les rejoindre ; il leur recommande ses enfants en résumant l'histoire de ses malheurs [1] avec une touchante modération et une vraie piété.

Il y a tout lieu de croire à l'authenticité de cette lettre ; son style seul en prouverait la sincérité ; mais elle nous a été conservée seulement dans un pamphlet que le P. Lelong annonce (Bibliothèq. hist. de la France, n° 18245) par les mots « Ce livre

[1] Voy. Reg. du Conseil, 25 fév. 1579.

[2] Par devant nous (Et. Bon not. I, 272) s'est personnellem. estably noble Piramus de Candolles [imprimenr] leq. vend a dame Michele Nicole femme d'égrège Olivier Dagonneau notaire juré... la quantité de 125 bibles in fol. de l'impression des spectables ministres de ceste cité à raison de 10 florins pièce, plus 225 autres bibles in 4° à 5 fl. pièce, plus 145 autres bibles in 8° à raison de 30 sols monoye de Savoye pièce, item 225 pseaumes in-32 fin papier a 4 sols pièce, plus 225 autres pseaumes in 32 a 3 s. pièce le tout net et sans aucun rabais revenant à 2868 fl. 9 sols... de la q. somme le dit noble de Candolle a presentement receu 508 fl. 9 s. des q. il s'en contente et les quitte et au regard des 2360 fl. restants la d. dame promet iceux payer au d. noble de Candolle dans six foires de Francfort, scavoir a chacune foire 392 fl. 4 sols ; etc...

[1] Vers la fin : « ... Je ne sçay sur qui rejeter le morceau mortel qui m'a esté donné : Si c'est luy [M. de Cluny], si c'est S. Barthélemy [principal sicaire de l'abbé], ou son secrétaire, voire si c'est ma femme Dieu veuille le leur pardonner : pour le moins ne sauroyent ils dire que je leur aye jamais fait desplaisir que je sache. Bien scay je que je pouvois bien me passer d'avoir affaire à eux et mon devoir me commandoit de faire quelque honneste retraite, sans me peslemesler parmy les prophanes : j'eusse par ce moyen conservé nostre fraternité en l'entière et parfaite amitié qu'elle s'estoit auparavant entretenue... »

ou plutôt ce roman », et qui est une satyre violente contre l'abbé Claude. Les principaux faits prétendus par l'auteur sont premièrement que le duc Claude de Guise, gouverneur de la Bourgogne, avait été trompé lorsqu'il s'était attribué la paternité de cet enfant qu'il aurait eu à Dijon, d'une demoiselle de Serres (*Lég. de dom Claude*, p. 2, 7, etc.) fille d'un président au parlement [1], tandis que le père véritable était un jeune palefrenier de la maison; et ensuite que l'enfant, devenu grand, pour étouffer la vérité et se conserver les bonnes grâces du cardinal de Guise, qui se croyait son oncle, aurait empoisonné son propre père et continué longtemps, par lui même ou par ses agents, une série indéfinie d'empoisonnements et de meurtres, habitués qu'ils étaient à se débarrasser des gens qui mettaient obstacle à leur rapacité effrénée. Ainsi ce serait lui, aidé du sr de S. Barthélemy ci-dessus nommé (col. 20, note), qui aurait empoisonné Jeanne d'Albret, le prince de Porcien, le cardinal de Guise lui-même afin de lui succéder plus vite, enfin le roi Charles IX. Ces inventions qui se réfutent d'elles-mêmes par leur énormité sont bien du pur roman, mais les faits de rapine, de concussion et de cruauté commis à l'égard de petits particuliers des environs de l'abbaye de Cluny et spécifiés en détail, avec les noms des victimes, comme celles des Dagonneau et de leurs parents ou amis, sont vraisemblablement exacts. Le critique dijonnais le plus autorisé, l'abbé Papillon (Biblioth. des auteurs de Bourgogne, 1742) dit lui-même : « Il faut avouer que la tra- « dition du monastère et de tout le pays « confirme assez ce qui est rapporté dans « cette Légende. »

De Thou et d'Aubigné mentionnent cet écrit comme étant intitulé *La légende de Saint-Nicaise* et comme ayant été imprimé en 1574 ; mais on n'en connaît pas d'exemplaire et aucun bibliographe ne l'a vu, ou du moins ne l'a cité *de visu*. La première édition que l'on connaisse, très rare d'ailleurs, porte ce titre : *Legende de domp Claude de Guyse, abbe de Cluny. Contenant ses faits et gestes, depuis sa nativité jusques a la mort du Cardinal de Lorraine : et des moyens tenus pour faire mourir le Roy Charles neufieme, ensemble plusieurs Princes, grands Seigneurs et autres, durant le dit temps.* M.D.LXXXI. (in-8o sans nom de lieu ni d'imprimeur). Dix feuill. prélim. contenant la table et une épitre dédicatoire (a très illustre prince Henry de Lorraine duc de Guyse, pair et Grand Maistre de France..., son Seigneur très clément, V. T. N. salut.) datée du 1er juin 1581, et 256 pages. Une seconde édition en a été donnée par l'abbé Lenglet du Fresnoy dans le volume (t. VI) qu'il a publié en supplément aux *Mémoires de Condé* (La Haye, 1744 in-4o). Jusque là on avait généralement attribué ce pamphlet à Jean Dagoneau; Lenglet cherche à démontrer, dans l'Avertissement de son édition, que c'est Gilbert Regnault (col. 17). Le P. Lelong, en rapportant les avis, conclut ainsi : « L'auteur de « cet ouvrage est véritablement Dagoneau, « calviniste, né dans le Charollois, ayeul « de MM. Dagoneau de Marcilly, conseil- « lers au parlem. de Dijon. » — L'une et l'autre attribution est également inacceptable. Jean Dagoneau et Gilbert Regnault jouent tous deux un rôle dans l'ouvrage, leur histoire et leur nom y occupent un grand nombre de pages; il est évident que l'auteur d'un libelle aussi outrageant pour la maison de Guise, s'est caché avec soin bien loin de s'aller mettre lui-même en scène. Le nom de Dagoneau retenu par la tradition pourrait faire penser que l'auteur est un des Dagoneau de Genève, Olivier par exemple; cependant le volume a été imprimé en Savoie ou en Bresse, si l'on s'en rapporte à une lettre initiale par laquelle il commence et qui représente un écu à la croix de Savoie soutenu par deux lions.

2. DAGONEAU (Anthoine), fils de feu Girard, « horologeur d'Issoire en Auvergne, se met et afferme avec Ant. Arlaud marchand maistre horologeur de Genève pour le temps et terme d'un an entier et continuel... pendant lequel le dit Sr Arlaud sera tenu de luy monstrer et de tout son pouvoir faire apprendre a faire les horologes, et horologes a resveille matin, comme aussi les mouvements celestes... », 30 juin 1626. — Marie *Dagonau*, petite fille venue de Bourgogne et assistée à Genève, 15 mars 1692. — La veuve de Philibert *Dagonneau* de Paray-le-monial et son fils, *id.* 1699-1703.

[1] Bénigne de Serres président depuis l'an 1535. La mère, remariée sans doute, qui aurait été de connivence avec le cardinal est appelée, dans la Légende, la présidente Des Barres.

DAGUERRE (J. D.), avocat au parlement, ancien de l'église de Pau, député pour le Béarn au XXIIe synode général, 1617.

1. DAGUIN (Claude), « natif de la ville de Poitiers en France », admis à l'habitation à Genève, 28 septemb. 1556.

2. DAGUIN (Jehan) et Isabeau *Brossard*, sa femme, font baptiser dans l'un des temples de La Rochelle, 1585, leur fils Isaac lequel épousa Jeanne *Jeanneau*, dont il eut Pierre (1610), Jehan (1615). A la même famille appartient probablement Jacques-Augustin Daguin, écuyer, sr de La Vallée (parr. de Dompierre), gendarme de la garde du roi, marié, 25 oct. 1775, à Franç. Angélique Guillotin, sa cousine germaine, et qui convoqué comme seigneur de La Vallée en 1789, à l'assemblée de la noblesse d'Aunis, n'y comparut pas (Richemond).

DAGULLES (René de) ou d'Aguilles, gentilhomme provençal, porté sous l'un ou l'autre de ces deux noms sur les registres de la Bourse françoise de Genève pendant les années 1552 à 1555. On lit sur ces registres plusieurs mentions de recette comme celles-ci: « De la part de ceulx de Provence par les mains de M. René » et, au mois de juillet 1554 : « Le jeudi 5e du dit moys, la compaignie estant assemblée chez Monsr. Calvin, aprez avoir invocqué le nom de Dieu, furent eleuz Diacres pour l'administration du bien des pauvres Monsr. *de St-Jérémie*, Monsr. René, Monsr. *de La Touche*, et moy confirmé comme auparavant ». Ce dernier, secrétaire de la Bourse, est un *de Budé*, comme nous l'avons vu ci-dessus, t. IV col. 327, lig. 32.

Daigoin, voy. t. IV col. 1030-31.

DAIGUEBERT (Jean), de Mauvesin, 52 ans, marchand de toile, assisté à Londres avec sa femme et 6 enfants, 1702 ; l'est encore en 1710.

DAIGUIER (Jacques) de Meaux en Brie, drapier, reçu habitant de Genève, 4 nov. 1572.

DAILLÉ (Jean), savant critique et prédicateur éloquent, né à Châtelleraut, le 6 janvier 1594 [Haag, IV 180]. Son père, receveur des consignations à Poitiers, était un protestant fervent et avait beaucoup souffert pour la religion, durant les guerres civiles; sa mère était une dlle *Berthon* « dont la famille est grande et considérée [1] » à Châtelleraut. Il était l'aîné de leurs enfants et les perdit tous deux de bonne heure. A l'âge de onze ans il fut envoyé par son tuteur à St-Maixent, sous un régent, nommé *Hévin*, pour s'initier aux premiers rudiments des lettres; puis il poursuivit ses études tant à Châtelleraut qu'à Poitiers et alla faire sa philosophie à Saumur où il fut l'élève de *Duncan* et passa ensuite, 1612, en théologie. Vers la fin de l'année (octob.) le célèbre *Du Plessis-Mornay*, gouverneur de la ville, le prit chez lui en qualité de précepteur de deux de ses petits-fils, Philippe-Samson de St-Germain, né du mariage de Jacques *de St-Germain*, sr de Fontenay-Husson avec Élisabeth de Mornay, 1601 ; l'autre Philippe *de Ste-Hermine*, fils de Jacques des Nouhes, autre gendre de Du Plessis [IV 266].

Il passa sept années entières dans cette famille illustre qui conçut pour lui une grande estime, et sut profiter de son séjour à Saumur pour se lier d'une étroite amitié avec *Gomar* et *Caméron*, savants professeurs de l'académie, avec *Cappel*, *Amyraut* et de *L'Angle*, ministres déjà connus par leur savoir.

En 1619, Daillé partit avec ses élèves pour l'Italie. Ayant eu le malheur de perdre dans ce voyage le jeune *Saint-Germain*, qui mourut à Padoue, le 31 mai 1620, ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'il parvint à soustraire le cadavre aux outrages de l'Inquisition ; il dut l'envoyer en France comme ballot de marchandises, sous la garde de deux domestiques. Ce devoir rempli, il se rendit à Venise, qu'il quitta bientôt malgré les efforts de Fra Paolo Sarpi et du médecin français *Asselineau* pour l'y retenir. Il parcourut la Suisse, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Hollande, l'Angleterre, et rentra en France à la fin de l'année 1621, n'ayant retiré, disait-il, de ses voyages qu'un seul profit, l'amitié du célèbre historien du concile de Trente.

Daillé reprit avec une nouvelle ardeur ses études théologiques, et en 1623, il se fit recevoir ministre. « Vous aurez sceu, écrivait Du Plessis à *Bouchereau*, sous la date du 20 fév., comme M. Daillé a esté examiné et receu au colloque de Bas-Poi-

[1] *Vie de M. Daillé*, par son fils.

tou, sauf l'imposition des mains réservée en ce lieu. Tout s'y est passé à son honneur et au contentement de la Compagnie. » Du Plessis l'ayant obtenu pour pasteur, Daillé commença l'exercice de ses fonctions au château de La Forêt-sur-Sèvre; mais au bout de peu de mois, il eut la douleur de voir expirer son bienfaiteur entre ses bras. La mort de l'homme vertueux est toujours féconde en enseignements. Il était bon de raconter à la postérité les *Dernières heures de Mornay;* c'était un service à rendre à la cause protestante, c'était en même temps une dette de reconnaissance à payer à sa mémoire. Nul ne pouvait mieux que Daillé remplir ce double devoir, et il n'eut garde de le négliger. L'écrit qu'il composa à cette occasion a été réimprimé à la suite de la Vie de Mornay, par *Licques*.

Daillé resta encore près d'un an à La Forêt-sur-Sèvre, occupé à classer les matériaux des Mémoires de Du Plessis-Mornay. Ce travail terminé, il partit pour Saumur où il était appelé comme pasteur. Il s'y maria, mai 1625, avec Susanne *Arribat* qui ne lui donna qu'un fils et mourut en 1631. Son installation n'eut pas lieu immédiatement à cause de chicanes dont il fut fait justice au Conseil du roi. Ce fut seulement au bout de quelques mois qu'il put prendre possession de sa chaire et il ne la garda pas longtemps, car dès l'année suivante, le consistoire de Paris le choisit pour remplacer *Durant*. Sauf de courtes absences, il ne cessa pendant quarante-quatre ans d'édifier l'église de Charenton par son éloquente parole, et de défendre la religion réformée contre les attaques de ses ennemis dans des ouvrages dont les catholiques eux-mêmes reconnaissent le mérite.

Député par l'Isle-de-France au synode national d'Alençon, en 1637, Daillé le fut encore à celui de Loudun, 1659, le dernier que les Réformés aient tenu avec la permission du gouvernement. Il en fut élu modérateur. C'est en cette qualité qu'il répondit au commissaire *La Madelaine* (voy. t. IV col. 510). Après avoir témoigné la gratitude de l'Église envers le roi qui avait convoqué l'assemblée par une « faveur singulière, pur effet de sa grâce et de sa clémence, » le président de l'assemblée s'étendit longuement sur le devoir de l'obéissance passive; puis, arrivant aux injonctions de la Cour il promit de s'y soumettre avec respect, tout en espérant qu'elles seraient adoucies à certains égards. Rien de plus humble jusque-là que cette harangue; Daillé ne retrouva un peu d'énergie qu'en abordant la question dogmatique. Il déclara que, loin de renoncer aux expressions d'Antechrist, d'idolâtrie, de tromperies de Satan, qu'on leur défendait d'employer, les ministres protestants les conserveraient fidèlement et inviolablement jusqu'au dernier soupir. On doit aussi louer la force pleine de dignité avec laquelle il repoussa les accusations portées contre ses coreligionnaires, et la prudence avec laquelle, usant de récriminations — et certes la matière ne lui faisait pas défaut, — il prouva que les torts sérieux étaient du côté de leurs adversaires.

Dépouillé du droit de nommer les députés généraux des églises, le synode approuva le choix fait par le roi du marquis de *Ruvigny* en remplacement du marquis d'*Arzilliers*, et il chargea le pasteur *Eustache* avec Jacques d'*Arlande*, sieur de Mirabel, d'aller en son nom remercier Louis XIV de la convocation de l'assemblée. Il procéda ensuite, du consentement du commissaire, à la nomination de trois candidats à la députation pour le Tiers. La majorité des voies se réunit sur *Loride* avocat au Conseil et au parlement, *Jaussaud* avocat à la Chambre mi-partie de Castres, et *Des Forges-Le Coq* conseiller et secrétaire du roi.

Par une exception assez rare, le synode n'apporta aucun nouveau changement à la Confession de foi ni à la Discipline qu'il recommanda d'observer plus strictement. Il recommanda aussi aux familles et aux églises de donner le plus grand soin à l'instruction religieuse de la jeunesse, dût-on y employer quelques-unes des heures consacrées à la prédication. Comme la plupart des synodes précédents, celui de Loudun porta son attention sur la correction des éditions de la Bible, du catéchisme, des psaumes et de la liturgie. Il ordonna de tenir note des variantes et nomma, pour surveiller la revision, un comité composé de *Bochart*, Jean-Louis *Jaussaud* de Castres, Amédée *de Choudens*, *Amyraut*, *Blondel*, *David*, *Eustache*, *Taby*, de *Velaux*, *Bernard*, *Baudan*, *Le Bloy*, *J.*

Guitton, Comarc, d'*Yze, Ricottier, Casamajor* et *Homel.* Sa principale occupation, toutefois, fut de juger une foule de contestations, la plupart sans importance. N'était-il pas ridicule de porter jusqu'au synode national une misérable querelle soulevée par le syndic Pierre *Caffarel* et Jean *Gaillard,* contre les demoiselles *Colombe* et Esther *Thalodières de Degan* pour la possession d'un banc dans l'église de Montpellier? Tous les appels, il est vrai, n'étaient pas aussi futiles. Ainsi, ce n'était pas sans apparence de raison que *Ferrand,* ministre de Bordeaux, se plaignait du synode de sa province qui, après l'avoir choisi pour député à Loudun, lui avait préféré un autre représentant; ce n'était pas non plus sans motif que *Plassay,* ministre de Niort, accusait d'injustice le synode de Poitou qui l'avait enlevé à son église et à l'affection de son troupeau, bien qu'on n'eût aucun grief à alléguer contre lui, comme le prouvèrent *Belesbat* et *Tristan,* ses défenseurs; ce n'était pas enfin sans cause valable que d'*Huisseau,* appuyé par d'*Haumont, Benoît* et *Faure,* chefs de famille de Saumur, demandait à être confirmé dans son ministère pour l'église de cette ville, et se plaignait d'une cabale à la tête de laquelle, on regrette de le dire, se trouvait *Amyraut,* qui s'était sans doute laissé entraîner hors de sa modération habituelle par les libelles calomnieux de *Niotte,* d'*Haumont,* de *Bouchereau* et d'autres.

Après avoir arrêté les comptes de *Du Candal,* trésorier des églises, et réparti entre les députés la somme de 1600 livres, accordée par le roi pour les frais du synode, l'assemblée se sépara en prescrivant un jeûne général.

Simple et uniforme, la vie de Daillé n'offre plus de particularités saillantes; il mourut le 15 avril 1670, à l'âge de 76 ans et fut enterré le 17 au cimetière de Charenton.

« Il étoit, lit-on dans Nicéron, d'un naturel ouvert et incapable de déguisement; ses amis lui trouvoient même un peu trop de franchise. Son entretien était doux et aisé, il s'accomodoit à la portée de tout le monde, et les personnes du commun trouvoient leur compte avec lui, de même que les plus savans. Comme il avoit beaucoup de lecture, il fournissoit à toute sorte de conversation, et sur quelque sujet qu'on le mît, il avoit toujours de quoi satisfaire la compagnie. Il n'étoit pas comme beaucoup de savans à qui l'étude inspire une humeur mélancolique et chagrine; les plus fortes méditations ne lui otoient rien de sa gayeté naturelle; il laissoit en sortant de son cabinet toute son austérité et sa mélancolie parmi ses papiers. Quand il se sentoit l'esprit fatigué pour avoir lu ou étudié des matières relevées ou attachantes, il se délassoit par la lecture de quelque auteur qui demandoit moins d'application. Il étoit d'un tempérament robuste, et jusque dans sa vieillesse il n'eut rien qui se sentit du déclin de son âge. »

Les écrits de ce célèbre pasteur sont nombreux. Selon un *Journal* écrit de sa propre main, il avait composé, depuis sa vocation à Charenton, 724 sermons. On en a publié plus de 20 volumes. Au jugement de Dreux du Radier, ils réunissent toutes les grâces du grand orateur. Le style en est toujours clair, l'expression noble et majestueuse, l'éloquence douce et facile, qualités que Daillé devait peut-être à ses intimes liaisons avec *Conrart;* mais ils manquent généralement de chaleur. La pureté du style n'est pas moins remarquable dans ses ouvrages latins.

Terminons par le témoignage de Guy Patin qui écrivait à l'un de ses correspondants (8 oct. 1666):

« Pour les livres qui regardent votre religion, je les aime, car il y a à y apprendre, principalement quand ils sont du mérite de ceux de M. Daillé. Tous ces bons livres-là tiennent bien leur place dans une bibliothèque. Un honnête homme a toujours bonne grâce d'apprendre la vérité et de se détromper et même délivrer de la bigoterie du siècle et de se garantir des impositions des fraudes et de la cabale des caffards ».

Voici la liste des livres publiés par Daillé:

I. *Sermon de la vocation des fidèles à la foy et au salut* (Rom. 9. 16), fait à Charenton le 10 juillet 1631; Charent., Pierre des Hayes, 1633, in-12° de 44 p.; Charent., 1645, in-12 de 58 pages.

II. *Traicté de l'employ des Saincts Pères pour le jugement des différends qui sont aujourd'huy en la religion*; Genève, 1632, in-8 de ix f. prél. et 535 pag., dédié à

Anne de Mornay. — Daillé établit que les Pères ne peuvent être acceptés pour juges des controverses entre l'Église protestante et l'Église romaine, parce qu'il est très difficile, sinon impossible, de savoir au juste leur opinion sur les matières controversées, et que, la connût-on, on ne pourrait y attacher une autorité décisive, les docteurs de la primitive Église n'étant pas plus infaillibles que les docteurs de nos jours. Cet ouvrage, que Bayle qualifie de chef-d'œuvre, fut vigoureusement attaqué par Scrivenerius, Beveridge, Cave, Worton et tous les partisans du système épiscopal; mais il trouva un habile défenseur en Whitby. *J. Mettayer*, ministre de Saint-Quentin, en fit une trad. latine préférable à l'original, parce qu'elle a été revue par Daillé qui y a ajouté des remarques. Elle a été publiée sous le titre: *J. Dallæi libri duo de usu Patrum ad ea definienda religionis capita, quæ sunt hodiè controversa, latinè è gallico nunc primùm redditi, ab authore recogniti, aucti et emendati*, Gen., 1636, in-4° de viii f. prél. et 367 pages; réimp. Genève, 1655 et 1686, in-4°; Londres, 1675, in-4°. Il en a paru aussi une trad. anglaise à Lond., 1651, in-4° et in-8°, selon Watt. On a fait de cet ouvrage un abrégé intitulé: *J. Dallæi de vero usu Patrum tractatus in epitome exhibitus*, opera M. A. D. E. E. M., Tubingæ, 1692, in-12 (voy. Nicéron, X, 180).

III. *Le sacrifice des chrétiens*, sermon fait à Charenton le 2 de l'an 1633, jour de Cène sur le 12e chap. de l'Ép. aux Rom.; Charenton, Mic. Mondière, 1645, in-12 de 58 pages.

IV. *Christ mort et ressuscité pour nous, Rom. IV 25; sermon fait à Charenton le jour de Pasques de l'année* 1633; Charent., Melchior Mondière, 1639, in-12, 60 pag.

V. *Sermon de M. Daillé, de la Charité chrestienne sur Romains, XII 9, 10, fait à Charenton, le 22 mai* 1633; Charent., Mondière, 1633, in-12 de 69 pag.

VI. *Apologie des Églises réformées où est monstrée la nécessité de leur séparation d'avec l'Église romaine contre ceux qui les accusent de faire schisme en la Chrestienté* [le p. Coton], Charenton, Melchior Mondière, 1633, in-8°; autre édition (Charenton, Mondière) 1641, dédiée à la maréchale *de Thémines*, 5 f. prél. et 178 p. in-8°; autre, Charent., Louis Vendosme, 1647, in-8° de vii f. prélim. et 178 p.; trad. en anglais par Th. Smith avec une préface, London (et Cambridge), 1653, in-8°, et en latin par Daillé lui-même, avec quelques additions, sous le titre: *Apologia pro ecclesiis reformatis, in quâ demonstratur eas falsè et iniquè schismatis idcircò accusari, quòd à papæ romani communione secesserint; cum appendice de fidei demonstratione ex Scripturis adversùs novam methodum, et altera ex Theodoreti, Cyri episcopi, opusculis*, Amst., 1652, in-8°; 2e édit. augm., Gen., 1677; in-8°.

VII. *Lettre de J. Daillé à M. de Monglat où il respond aux remarques faites sur son Apologie par M. J. de Chaumont, conseiller du roy en son c. d'État et garde des livres du cabinet de S.M.*; Charent., L. Vendosme, 1633, in-8°; Charenton, Nic. Bourdin et Louis Périer, 1634, pet. in-8° de 74 pages. Seconde édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur; Charenton, Sam. Périer, 1661, in-8° de 224 pages. Elle est dédiée à Franç. *Vallée*, seigr. de Chenailles, président du Bureau des trésoriers de France. — La réplique de Chaumont occasionna l'ouvrage qui suit.

VIII. *Considérations sur le Discours pacifique de M. Chaumont*, Sedan, 1634, in-12 — Chaumont fit une duplique à laquelle Daillé se hâta d'opposer une réponse qu'on ne jugea pas à propos de laisser paraître. L'Apologie trouva d'autres adversaires. Le plus redoutable fut l'Assemblée du clergé de France, qui la dénonça au roi comme séditieuse. C'est pour répondre à cette accusation que Daillé publia:

IX. *Sermon sur la* 1re *épitre de St Pierre, I vers.* 12; *fait le dimanche* 9 *de sept.* 1635, *jour de Cène, après-midi*; Charenton, Mondière, 1636, in-12 de 47 p.

X. *Sermon sur la* 1re *épitre de St Pierre, I vers.* 22, 23, 24. *Prononcé à Charenton, le..* [sic]; Charent., Louis de Vendosme, 1636, in 12 de 43 p.

XI. *Lettre à un sien ami sur les plaintes faites contre luy et ses collègues*; Charent., 1636, in-8° de 38 pages.

XII. *La foy fondée sur les Saintes Écritures contre les nouveaux Méthodistes*; Charent., Samuel Petit, 1634, in-8°; 2e édition revue, corrigée et augmentée par l'auteur; Sam. Périer, 1661, in-8° de xvi f. prél. et 224 p.; trad. en latin par l'auteur et publié à la suite de l'*Apologia*, puis

séparément sous le titre *Disputatio de fidei ex Scripturis demonstratione adv. novam quorumdam Latinorum methodum; adjecti sunt de simili argumento duo insignes Theodoreti sermones sive libelli,* Gen., Sam. de Tournes, 1660, in-8°, de vii f. prél. 249 p. et iii f. d'index; réimp. Gen., 1677, in-8°. — Daillé donne le nom de nouveaux méthodistes à des controversistes catholiques qui prétendaient que les protestants devaient produire des textes de la Sainte Écriture, non seulement pour prouver leurs doctrines, mais encore pour réfuter directement les croyances qu'ils repoussaient, par exemple des textes déclarant que les indulgences n'ont pas de valeur, que le pape n'est pas infaillible, etc.

XIII. *Sermon pour le jeusne célébré à Charenton, le jeudi 21 aoust* 1636; Charent, Mondière, 1638, in-12 de 51 p.

XIV. *Examen de l'avis de M. de La Milletière sur l'accommodement des différends de la religion,* Charent., 1637, in-8°; publ. en latin, même année et même format, sous le titre : *Adversus Milleterianam de conciliandis religionibus sententiam disputatio, divisa in partes duas; quarum prior est de primatu, de eucharistiâ, justificatione sanctorum, invocatione et precibus pro mortuis; altera de naturâ et gratiâ, et æternâ prædestinatione.*

XV. *De la créance des Pères sur le fait des images,* Gen., J. de Tournes, 1641, in-8° de 20 pag. prélim. et 596 p. de texte; trad. en latin par l'auteur, sous le titre : *De imaginibus lib. IV,* Lugd. Bat., 1642, in-8°.

XVI. *Deux sermons sur le* 1er *chap. de l'épistre aux Colossiens, vers.* 12, 13, 14; Charenton, Mondière, 1643, in-12 de 102 p.

XVII. *Quatre sermons sur divers textes prononcés à Charenton,* Charent., Jacq. Auvray, 1644, in-12. — Avec une épître dédicatoire à Mme *de La Juris,* datée du dernier jour de déc. 1643.

XVIII. *Exposition sur la divine épître de S. Paul aux Filippiens en XXIX sermons prononcez à Charenton l'an* 1639-42; 2 vol. in-12°, Charent., 1644. Réimpr. plusieurs fois, sous des titres plus ou moins différents : *Exposition des* 3e *et* 4e *chapitres de l'épître de l'apôtre S. Paul aux Philippiens en* 13 *sermons prononcés à Charenton;* Charent., Melc. Mondières, 1647, in-8° de iij feuill. prél. et 552 p.; suivie d'une : Seconde partie dont nous connaissons seulement une 2e édition, revue et corrigée par l'auteur, Genève, P. Chouët, 1660, in-8° de vj f. prél. et 546 p. Les deux parties furent réimpr. ensemble en 2 volumes.

XIX. *Sermons sur l'Epître aux Colossiens,* Charent., L. Vendosme, 1648, 3 vol. in-8°; Gen., P. Chouët, 1662, 3 vol. in-8°; trad. en anglais, Lond., 1672, in-fol.

XX. *Sermon sur le Ps. LXXIV* 16, 17, *prononcé à Charenton le* 1er *jour de l'an,* Charent., L. Vendosme, 1648, in-8°.

XXI. *De pœnis et satisfactionibus humanis lib. VII;* Amst., J. Blæu, 1649, in-4° de iv f. prél. et 720 pages. — Opinions des Pères des trois premiers siècles sur ces dogmes.

XXII. *Sermon sur Jean I* 29; Charent., 1649, in-8°. — Deux sermons prononcez a Charenton, les deux dimanchee 5 et 12 septemb. 1649; Charent. 1649 in-8°.

XXIII. *Sermons de la naissance, de la mort, de N. S. J.-Ch.,* Charent., 1651, in-8°; 2e édit. *Sermons de la naissance,* etc. *et de la descente du S. Esprit sur les apôtres,* Gen., 1664 (quelques exempl. 1665), in-8° de vij f. prél. et 582 p.

XXIV. *Deux sermons de la passion de N. Seigneur, sur le* 53e *chap. d'Esaye. Prononcé à Charenton:* Charent., Samuel Périer, 1653, in-8° de 78 p.

XXV. *Sermon sur le* 2e *chap. de l'épistre de S. Paul à Tite, vers.* 11, 12, 13; *prononcé à Charenton le dimanche* 6e *jour d'avril* 1653; Charent., Périer, in-8 de 38 p.

XXVI. *De pseudepigraphis apostolicis seu libris octo Constitutionum apostolicarum apocryphis libri III;* Hardev., V. Tollius, 1653, in-8° de viij f. prél. et 727 p.; dédié à L. *Cappel.* — L'auteur prouve, contre le jésuite Turrianus, que les Constitutions apostoliques ne sont pas authentiques.

XXVII. *Vingt sermons en des jours de Cène,* Gen., 1653, in-8.

XXVIII. *De jejuniis et quadragesimâ liber,* Davent., 1654, in-8° de viij f. prél. et 776 p.; 1657, in-8°. — Opinions des Pères des quatre premiers siècles sur ces matières.

XXIX. *Sermon sur l'épistre de S. Paul à Tite, chap. IX, v.* 8, *prononcé à Charenton le* 1er *dim. de février* 1654; Char., Périer, 1654, in-8° de 38 p.

XXX. *Sermon de J. Daillé sur la 1re épistre de S. Paul à Timothée, I, 3 et 4; prononcé à Charenton le 23e jour d'aoust* 1654; Char., Périer, 1654; in-8o. 36 p.

XXXI. *Exposition de l'épistre de S. Paul à Tite en 18 Sermons prononcez à Charenton l'an* 1652, 1653 et 1654; Charent., 1655, in-8o.

XXXII. *Quinze sermons du voyage de La Rochelle*; Saumur, 1655, in-8o; Gen. 1669, in-8.

XXXIII. *Apologia pro duabus ecclesiarum in Galliâ protestantium synodis nationalibus;* Amst., 1655, 2 vol. in-8o. — On sait que les synodes d'Alençon et de Charenton, appelés à se prononcer sur la doctrine de l'universalisme hypothétique, avaient refusé de la condamner dans la personne d'*Amyraut* (Voy. I. col. 188). Cette abstention fut regardée comme un crime par les calvinistes rigides, nommément par Spanheim. Daillé entreprit de défendre les synodes contre leurs attaques, et composa cet ouvrage où il se posa en champion de la grâce universelle. *Blondel*, à qui il l'avait confié, l'ayant communiqué à *Courcelles*, celui-ci, n'écoutant que l'intérêt de son parti, le livra à l'impression sans l'aveu de l'auteur. Samuel *Des Marets* le réfuta avec violence, et *Du Moulin*, dans un Avant-Propos déplacé qu'il mit en tête de son Ministère ecclésiastique, accabla Daillé d'injures. Daillé leur répondit à l'un et à l'autre dans :

XXXIV. *Vindiciæ Apologiæ etc., adversùs Epicritam;* Amst., 1657, 2 vol. in-8o. — Des Marets et le pasteur de Charenton ne tardèrent pas à se réconcilier; mais on peut soupçonner ce dernier d'avoir gardé plus longtemps rancune à Du Moulin. Watt lui attribue *A lively picture of Lewis Du Moulin drawn by the incomparable hand of M. Daillé late minister of Charenton*, Lond., 1680, in-4o. Ne serait-ce pas une satire?

XXXV. *Vint sermons sur certains jours et certains tems de l'année*, Gen., P. Chouët, 1657, in-8; Gen., Chouët, 1658, in-8o, 6 feuill. prélim. et 841 pages; avec dédicace à la veuve de M. *Marbaut* seigr de S. Laurens sur Gorre.

XXXVI. *Sermon de Jean Daillé sur l'Apocalypse, ch. 11, v. 5, prononcé à Charenton le vendredy 19e d'avril* 1658; Charenton, 5 fév. 1658, in-8o de 40 p.

XXXVII. *Mélange de sermons*, Amst., 1658, 2 vol. in-8; Gen., 1658-1666, 2 vol. in-8o.

XXXVIII. *Disputatio de duobus Latinorum ex unctione sacramentis, confirmatione et extremâ unctione*, Gen., 1659, in-4o. — Ce livre fut mis à l'index à Rome.

XXXIX. *Exposition de la IIe Epître de S. Paul à Timothée en 35 sermons;* Gen., 1659, 2 vol. in-8.

XL. *Lettre à M. de La Talonnière* [Le Coq] *sur le changement du sieur Cottiby*, 1660, in-8o. — On peut regarder cet écrit comme un petit traité contre la confession auriculaire et le jeûne du carême. Cottiby répondit et Daillé répliqua par l'écrit ci-dessous no XLIII.

XLI. *Exposition de la 1re Epître de S. Paul à Timothée en 48 sermons;* Gen., de Tournes, 1661, 2 vol. in-8o; Charent., Jacq. de Varennes, 1692, in-8°.

XLII. *Disputatio de sacramentali sive auriculari Latinorum confessione;* Gen., Sam. de Tournes, 1661, in-4.

XLIII. *Réplique aux deux livres de MM. Adam et Cottiby*, Gen., 1662, 2 vol. in-4o; 2e édit., 1669.

LXIV. *Sermon de Jean Daillé sur la 1re épistre de S. Pierre, ch. I, v. 3, prononcé à Charenton le jour de Pasques* 1662; Charenton, Charles du Pin, 1662, in-8o de 40 p.

XLV. *Sermon de Jean Daillé sur l'épistre aux Hébreux, Ch. XII, v. 7-11, prononcé à Charenton le jeudy* 22 juin 1662 *jour de jeusne;* Charenton, Daniel du Fresne, in-8o de 43 p.

XLVI. *Sermon sur Héb. XXII*, 7-11, Charent., 1662, in-8o.

XLVII. *Adversùs Latinorum de cultûs religiosi objecto traditionem, disputatio quâ demonstratur vetustissimis ad A. D. ccc Christianis ignotos et inusitatos fuisse eos cultus quos nunc in romanâ communione solent eucharistiæ, sanctis, reliquiis, imaginibus et crucibus deferre;* Gen., 1664, 1665, in-4o. — Le titre fait suffisamment connaître le but de cet ouvrage, qui est rempli d'érudition.

XLVIII. *Exposition de l'institution de la Sainte-Cène rapportée par S. Paul en sa 1re Ep. aux Corinthiens, en XIX sermons prononcez à Charenton par J. Daillé. Auxquels on a ajouté pour la conformité du sujet un sermon du mesme, de la présence du Seigneur avec les Fidèles; sur S. Jean*

XII, 8; Genève, de Tournes, 1663, in-8°; *id.* 1664; *id.* 1666.

XLIX. *Explication du chap. III de l'Evangile selon saint Jean, en onze sermons;* Gen., 1665, in-8°.

L. *Sermons sur le IIIe chap. de la Ire Epître de saint Jean;* Gen., de Tournes, 1666, in-8°.

LI. *De scriptis quæ sub Dionysii Areopagitæ et Sancti Ignatii Antiocheni nominibus circumferuntur;* Gen., 1666, in-4°. — Il rejette l'authenticité de ces livres.

LII. *Vingt et un sermons sur le Xe chap. de la Ire Epître aux Corinthiens,* Gen., 1667, in-8°.

LIII. *Quinze sermons prononcez en divers lieux;* Genève, 1669, in-8°.

LIV. *Les deux derniers sermons de J. Daillé, prononcez à Charenton le jour de Pâques, 6 avril 1670, et le jeudy suivant, avec un abrégé de sa vie;* Char., Sam. Périer, 1670, in-8°; Gen., 1671, in-8°.

LV. *De cultibus religiosis Latinorum lib. IX; primus de baptismi cæremoniis, secundus de confirmatione, reliqui de eucharistiæ ritibus; opus posthumum cum catalogo scriptorum Dallæi;* Gen., Sam. de Tournes, 1671, in-4°.

LVI. *Sermons sur le XIIe chap. de l'épître aux Hébreux;* Gen., 1672, in-8°. — Cité dans le Cat. de la Biblioth. du docteur Williams.

LVII. *De auctore confessionis fidei Alcuini nomine à P.-F. Chiffletio editæ, dissertatio;* Rothom., 1673, in-4°. — Daillé s'inscrit en faux contre cette confession.

LVIII. *Sermons de J. Daillé sur le catéchisme des églises réformées, avec quelques sermons de J. Mestrezat;* Gen., 1701, 3 vol. in-8.

LIX. On connaît encore d'autres sermons de Daillé publiés séparément, sur Luc XXII, 15 et 16 (Char., 1651, in-8°), sur Jean III, 25 et suiv. (Char., 1652, in-12), sur I Tim. I, 18, 19 (Charent., 1655, in-8°), sur I Cor. XI, 32 (Char., 1653, in-8°), sur la paix (Char. 1653 in-8); il est probable qu'ils ont été insérés dans les recueils de sermons que notre liste mentionne.

LX. Bruneau, dans son Traité des Criées, attribue encore à Daillé un *Eloge du P. Sirmond.*

En 1629, Daillé avait composé un *Traité de l'eucharistie;* mais l'apparition presque simultanée des traités de *Le Faucheur* et d'*Aubertin* sur le même sujet, le décida à le garder en portefeuille. En 1634, il composa un traité latin sur la réunion des deux communions réformées, que des raisons particulières l'engagèrent à ne pas livrer à l'impression. En 1637, il écrivit une Apologie contre *La Milletière* qu'il ne mit pas non plus au jour. Indépendamment de ces ouvrages presque achevés, il laissa manuscrits un grand nombre de sermons, de dissertations et de traités plus ou moins avancés : une *Réponse aux remarques du P. Desmares sur un de ses sermons* où il expliquait ces paroles : Ceci est mon sang; — une *Réponse en forme d'observations sur un ouvrage d'un illustre prédicateur* (Bossuet); — des *Remarques fort amples sur le livre de la perpétuité de la foi touchant l'eucharistie, avec une critique contre M. de Moréa qui attribuait à Jean Scot le traité* De corpore et sanguine Christi; — un *Recueil de passages des Pères grecs et latins sur le sujet de l'eucharistie, avec des inductions tendant à prouver que la foi des premiers docteurs de l'Église était la même que celle des Protestants;* — un Traité *sur l'instruction d'un enfant qu'on veut nourrir dans les belles-lettres;* un *Discours contre les Nicodémites;* — l'*Explication de la Ire épître de S. Pierre;* — Celle de l'*épître aux Romains depuis le chap. VI;* — de nombreux *Sermons sur les psaumes;* — un recueil de *Passages de l'Écriture sainte prouvant l'universalité de la grâce de Dieu;* — enfin des *Lettres* nombreuses, notamment 71 lettres à André *Rivet* qui se trouvent aujourd'hui, à La Haye, dans les archives de l'État.

Daillé avait perdu sa femme le 31 mai 1631, et bien qu'il n'eût que 37 ans, il n'avait jamais voulu se remarier. Le seul fruit de cette union était un fils, né le 31 oct. 1628 dans l'hôtel de l'ambassadeur de Hollande, où Mme Daillé s'était réfugiée dans la crainte que la nouvelle de la prise de La Rochelle n'excitât une émeute à Paris. Ce fils, nommé Jean, fut reçu ministre en 1653, et la même année, sur la recommandation de *Drelincourt,* il fut demandé pour pasteur par le consistoire de La Rochelle. Son père ne consentit pas sans peine à se séparer de lui, et

pour éloigner au moins de quelques jours des adieux pénibles, il voulut aller l'installer lui même. Quatre ans après, *J. Mestrezat* étant mort, le consistoire de Charenton fit offrir sa chaire au jeune Daillé par *Turpin*, secrétaire du roi et ancien de l'église de Paris; en sorte que le père et le fils eurent la joie de se trouver réunis. A la révocation de l'édit de Nantes, Daillé fils se retira, en 1685, à Zurich où il mourut, en 1690, ayant eu de son mariage avec Anne *Falaiseau*, célébré à Charenton en 1659, plusieurs enfants : Anne, baptisée le 9 août 1665 ; Jean, né en 1666; Joseph, bapt. le 8 déc. 1672, mort en 1673; Anne-Susanne, bapt. le 14 juin 1676; autre Joseph, mort enfant en 1672; autre Anne, morte enfant en 1671. Sa fille aînée le suivit dans son exil avec sa belle-mère, que les mss. de Berne (Hist. helv. VII, 9) appellent Mme Vallesceau. Ses biens, confisqués, furent donnés par Louis XV à Rachel-Marguerite *Brisseteau*, nouvelle catholique, en 1726 (E. 3412), et ceux de sa fille au sieur de *Brusse*, sous-lieutenant aux gardes, sincèrement converti, en 1727 (E 3413 et Tt 121, 122). Daillé fils est auteur d'une *Abbrégé de la Vie de M. Daillé, ministre à Charenton*; Paris, Sam. Périer, 1670, 64 p. in-12°, imprimé aussi avec les *Deux derniers sermons* de son père. La Monnoye lui attribue l'édit. du *Perroniana*, parue à Rouen en 1669. On trouve aussi dans la Collection Conrart, outre deux ou trois lettres sans importance, un *Sermon* de Daillé fils, sur Job, V, 17, prononcé à Charenton le 10 janv. 1659, et des *Remarques* sur divers passages de l'Écriture. Nous avons mentionné ailleurs (t. IV, col. 579), une édit. revue du N. T. qu'il publia avec *Conrart*.

2. D'autres Daillé, réformés aussi et peut-être parents des précédents, vivaient à la même époque à Châtelleraut et à Saumur. Daniel Daillé, né à Saumur en 1700, abjure dans cette ville en 1722 (Biblioth. d'Angers, mss. 879, dossier 70; Cél. Port). Un Paul Daillé, établi en Hollande, avait pour frère Pierre Daillé, professeur à l'académie de Saumur, qui en 1682, avait rejoint son frère dans l'exil. Un pasteur hollandais, Henry Selyns, avait été appelé à New-York en 1682 pour prendre la direction de l'église wallonne de cette ville et Pierre Daillé s'était rendu à l'invitation qui lui avait été faite de venir aider Selyns en prêchant aux réfugiés français. Selyns écrivait, 18 mai 1683 : « Je serais seul ici à diriger cette église et les églises voisines si je n'avais pour collaborateur le révér. Pierre Daillé, chassé de France par la persécution »; et le 31 octobre : « J'ai pour collègue maître Pierre Daillé, ancien professeur de Saumur. C'est un homme rempli de zèle, de piété, de savoir, qui, banni pour la religion, soutient la cause de Jésus-Christ avec une ardeur infatigable. » Le nouveau pasteur, alors âgé de 35 ans, remplit ses fonctions avec honneur non seulement dans l'église de la ville où affluaient les fugitifs arrivant de France [1], mais aux environs et particulièrement au village de New-Faltz, composé de huguenots français [2] auprès desquels il se rendait régulièrement deux fois l'an en remontant la rivière de Hudson. Il quitta la chaire de New-York pour celle de Boston, à laquelle il fut appelé en 1696. Il fut marié trois fois, mais à ce qu'il paraît sans laisser d'enfant, car il légua par son testament un modeste domaine qu'il possédait à son « bien aimé frère Paul Daillé, en Hollande, et à ses héritiers. Il mourut à Boston le 23 mai 1715. Son inscription sur le registre mortuaire est suivie de ces mots : « C'était un homme de grande piété et charité, affable et courtois, de vie et mœurs exemplaires. Aussi a-t-il laissé de vifs regrets à tous et particulièrement aux membres de son troupeau. »

Ch.-W. Baird, article du *Magazine of American history*, traduit dans le *Bull.* XXXI, 529.

DAILLON (Jacques de), né dans l'Anjou en 1634 [3], fit probablement ses études à Saumur et embrassa la profession du ministère évangélique [Haag, IV 186], mais se retira en Angleterre un peu avant la fin du règne de Charles II (mort en fév.

[1] M. Baird nomme : Paul *Richard*, Gabriel *Minvielle*, Nicolas *Du Puis*, Samuel *Du Fuert*, *Bayard*, *Montagne*, *D'honneur*, *Rambout*, déjà établis à New-York antérieurement.

[2] *Du Bois*, *Hasbroucq*, *Bevier*, *Doyau*, *Frère*, *Guimar* (Baird).

[3] Le fief, hameau et moulin de Daillon, mal appelé aujourd'hui Daillou par le Dictionn. des postes, est un hameau de 32 habit. avec château, dans la commune de Cergneux près Maulevrier, cant. de Chollet, Maine-et-Loire.

1685). Il fut pourvu d'un bénéfice dans le comté de Buckingham. Imbu à ce qu'il paraît des idées de l'obéissance passive due à la légitimité et imbu probablement aussi de reconnaissance pour le roi Charles II ou son frère Jacques II de l'un desquels il tenait son bénéfice, il prêcha un jour (20 août 1693) dans une église de Londres sur le mot de Jésus rapporté par St Jean : « Mon royaume n'est pas de ce monde », de manière à soulever contre lui les amis du gouvernement de Guillaume III qui avait renversé Jacques. On se saisit de lui, on lui retira sa charge et on l'emprisonna comme coupable de haute trahison ; mais le jury l'acquitta, 20 fév. 1694. Il se retira alors à Londres où il mourut en 1724 ayant dépassé sa 90e année.

On a de lui deux ouvrages écrits avec un feu qui révèle l'ardeur et la vivacité de son caractère.

I. *The ax to the root of popery* (La cognée mise à la racine du papisme), Lond., 1721, in-12. — Réfutation de la profession de foi envoyée par Pie IV, en 1545, au concile de Trente.

II. Δαιμονολογία, *or a treatrise on Spirits*, Lond., 1723, in-8o. — Il défend et développe dans cet ouvrage l'opinion de son frère sur l'unité du diable et sur les démoniaques, qu'il regarde aussi comme des malades. De plus il s'élève contre la croyance à la magie, à la sorcellerie, aux apparitions.

Ce frère, Benjamin de Daillon, était son aîné, ayant pris naissance en 1630. Il avait fait sa théologie à Saumur vers 1650 [VI 311 a] et il était pasteur à la Rochefoucauld lorsqu'en 1684 il fut mis en accusation sous le prétexte élastique et commode d'avoir reçu des relaps dans son église. En vain représenta-t-il que l'abjuration de ces prétendus relaps n'avait pas été signifiée au Consistoire ; on fabriqua des faux exploits sur le vu desquels il fut condamné au tribunal d'Angoulême et frappé d'une amende de 3000 livres, qu'il ne put probablement pas payer autrement qu'en gardant la prison ; il était enfermé à la conciergerie de Paris en avril 1685. A cette date cependant, le parlem. de Paris lui donna raison et lui rendit la liberté ; mais le temple de La Rochefoucauld n'en fut pas moins condamné et démoli. Benjamin de Daillon se retira en Angleterre où son frère était déjà. Sa sortie du royaume fut l'occasion d'une enquête contre lui et les sieurs *Duroc, Villemondy* et *Alberon* qui l'avaient accompagné (M 665). Non pas cependant qu'il eût été obligé de sortir clandestinement ; c'est ce que montrent ces deux lettres que nous avons en original sous les yeux :

Le Roi à M. de Gourgues Intendant de Limoges, 20 juill. 1685 : Mr de Gourgues, le sr de Daillon cy devant ministre de la R. P. R. à la Rochefoucault, m'a fait représenter que depuis l'interdiction du temple du d. lieu et pour obéir à mes ordres, il se seroit retiré a six lieues de la d. ville, mais que sa femme en son absence ayant fait emballer ses livres pour les lui envoyer et vendu quelques gros meubles qui n'estoient pas portatifs, le lieutenant géneral d'Angoulesme auroit fait saisir le tout ainsy qu'il est plus au long expliqué par le mémoire cy joint ; Et comme il pretend n'avoir rien fait en cela de contraire à mes Edits, déclarations et arrests, et qu'il m'a trés humblement supplié de luy vouloir permettre de transporter ou vendre ses d. livres et meubles, je vous escris cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous m'envoiez les motifs de la saisie que le d. lieuten. gén. a fait faire des dits livres et meubles avec vostre avis, pour estre ensuite par moy ordonné ce qu'il appartiendra, vous permettant mesme de faire donner la main levée que le suppliant demande si son exposé est véritable. Et la présente n'estant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ayt, M. de G., en sa sainte garde. Escrit à Versailles le 20e jour de juillet 1685.

Mignon, premier commis de M. de Torcy, au même Intendant (2 septemb. 1685) : ... Le dit sieur de Ruvigny se plaint encore de ce que vous avez fait saisir les livres du ministre de la Rochefoucault nommé de Daillon et je me suis chargé de me donner l'honneur de vous en écrire. Comme le Roy ne refuse aucunes permissions aux ministres de se retirer dans les pays estrangers et d'y emporter leurs livres et meubles, il semble que cette saisie est reconnue assez inutile a l'esgard d'un ministre, puisque bien loin de les vouloir retenir dans le Royaume, on est bien aise qu'ils en sortent.

Benjamin de Daillon se retira donc paisiblement en Angleterre et bientôt il y fonda, avec plusieurs de ses collègues (voy. t. I col. 708) l'église de La Patente

en Spital-Fields ou de la Nouvelle-Patente, église longtemps nombreuse et florissante qui subsista jusqu'en 1786, où elle fut réunie à l'église wallonne par un accord conclu entre le pasteur François *Gauterel*, qui la desservait depuis 1753, les anciens *J. Le Souef*, Pierre *Merzeau*, Luc *Passavant* et George *Hébert*, d'une part, et le consistoire de l'église wallonne de l'autre [1].

Les lettres-patentes, accordées aux dix pasteurs réfugiés par le roi Jacques II, le 4 sept. 1689, leur permettaient « de s'establir en forme de corporation, prendre à louage à Londres, ou y bastir un ou plusieurs temples pour eux et leurs successeurs au ministère, afin d'y prescher selon la manière, la liturgie et la discipline des églises réformées de France. » Ils en profitèrent pour fonder, la même année, l'église de Soho ou de La Patente, que trois d'entre eux, *Forant*, *Malide* et *Bardon* se chargèrent de desservir avec Daillon. Ce dernier songea à passer en Irlande où lord Galloway lui destinait la direction d'un Collège protestant, à Kilkenny; mais il devint en 1698 pasteur de l'église française de Portarlington dans les registres de laquelle on lit que de sa femme Pauline *Nicolas*, il eut deux filles: PAULINE, mariée à Jean *Posquet*, écuyer, sr de la Boissière, et ANNE, femme de John Grosvener, cornette aux dragons d'Essex. Il y fut remplacé, 3 oct. 1702, par le past. Ant. *Ligonier*, et passa en Irlande comme pasteur de la petite ville de Carlow ou Catterlough du comté de Leinster. Il y mourut, trois jours après sa femme, le 3 janv. 1710.

Le rév. Dav. Agnew (*Protestant exiles from France*, 1871; II, 105) nous apprend que ce pasteur était ainsi qualifié: « Benjamin de Daillon, escuyer, sieur de la Levrie. » Il était donc d'une famille noble. Mais il ajoute, comme MM. Haag, qu'il appartenait à l'illustre famille des sires de Daillon, comtes du Lude. C'est une prétention peu admissible. La famille de ces pasteurs était sans doute originaire du hameau de Daillon, et en avait pris le nom tandis que ces très hauts seigneurs angevins qui jouissaient déjà de toute la faveur royale du temps de Charles VII et que Brantôme appelle « ces grands MM. du Lude » en étaient les seigneurs. C'est l'obstiné trompe-l'œil où se plaisent les usurpateurs. Mais il n'y a pas ici la moindre intention usurpatrice. M. Agnew donne lui-même un inscription tumulaire relevée dans l'église de Carlow et dans laquelle les héritiers du pasteur font son éloge sans mentionner le nom du Lude.

Hic situs est Benjaminus Daillon gallus britanu, generosâ familiâ ortus, ecclesiæ reformatæ presbyter eruditus, diu ob religionem incarceratus et demum relegatus, qui post LXXIX annos studio pietate et labore evangelico magno ex parte dimensos quatriduopost obitum Paulinæ, uxoris hic inhumatæ, animam puram exhalavit...

Il a laissé les ouvrages dont voici la liste, à laquelle nous ajouterons qu'on peut voir une lettre autogr. de lui à Paul Ferry, 18 mai 1665, à la Biblioth. du Protest. fr.; elle est signée « Benj. d'Aillon » et sans cachet.

I. *Défense de la religion de J.-Ch. injustement accusée de nouveauté, d'hérésie et de schisme, sermon pour la décision de toutes les controverses prononcé à Marennes, le jeudy 11 d'oct. 1674, en présence du synode de la Province, par Benj. de Daillon;* La Roch., 1675, in-8o de 64 pag. — Dans ce sermon, le pasteur expose les reproches adressés par les païens et les juifs aux premiers Chrétiens, et fait voir, sans le dire ouvertement, que ce sont les mêmes qu'on adressait alors aux Réformés.

[1] Selon M. Burn, cette église fut desservie par Antoine *Blanc* (1692), de *Farcy* (1689), Noël *Valot Duval* (1694), Jacq. *Cartaut* (1696), *J. Baron* (1699), *J de la Salle* et Jean *Balguerie* (1700), Jacob *Gillet* et *P. Ricottier* (1704), Amaury *Fleury*, *Bourgeois* et *Casamajor* (1705), *P. Forestier* (1708), *P. Barbault* (1709), *J.-J. Favre* et *J. Delpech* (1711), *F.-D. Crégut* (1712), *J. Jamblin* (1713), mort le 26 déc. 1727; *Du Plessis* (1716), Michel *Colombe* (1718), reçu ministre au synode de Bois-le-Duc en 1713; Jean *Balguerie* (1725), ministre de la chapelle de Wheler-Street, mort en 1753; Daniel *de Beaufort* (1728), Jacques *Laborie*, qui retourna en France et adjura à l'exemple de *Basset*, *Faugeron* et *Parvisol*, ministre de Greenwich en 1709; ce dernier obtint une pension de 400 liv. (Arch. E. 3400); Charles *Barbe* (1729), *J. Manuel* (1730), qui mourut en 1754; Phil. *Masson* (1742), ministre de Wheler-Street; Jean-François *Bellamy* (1754), que sa mauvaise santé força à se retirer dès l'année suivante, et qui eut pour successeur Samuel *Javan*, ministre de Saint-Jean; Samuel *Beuseville*, Jean-Gaspard *Mieg* et *F. Gauterel*.

Il est bon de noter que les listes de Burn, dressées un peu la légère, ne sont pas avares d'inexactitudes.

II. *Lettre à M. de Lortie sur un écrit imprimé à Angoulême contre le sermon prononcé à Marennes, le 11 oct. 1674, dans laquelle les derniers retranchemens des missionnaires sont détruits, et les églises protestantes complètement justifiées de nouveauté, d'hérésie et de schisme;* Gen., 1677.

III. *Examen du principal prétexte de l'oppression des réformés en France, pour justifier l'innocence de leur religion;* Amst., 1687, in-12 de 347 p.; 2e édit. augm., Amst., 1691, in-12. — Ce petit écrit est suivi, pp. 47-104, d'un *Sermon sur I Tim. IV, 1*, prononcé, le 1er sept. 1678, dans un synode provincial. L'auteur fait remarquer que Saint Paul parle des démons dans le sens des païens qui les regardaient comme des esprits d'un ordre inférieur, intermédiaires entre les dieux et les hommes, et il établit que l'apôtre a voulu dire qu'il y aurait des peuples qui, abandonnant la doctrine de l'Évangile, embrasseraient les croyances des païens touchant les démons et prendraient comme eux d'autres objets de leur culte que Dieu et Jésus; dans son opinion, il existe un diable, mais un seul, et si l'Évangile parle de démons chassés par J.-Ch., il désigne sous ce nom des infirmités purement corporelles. Cette exégèse un peu hardie scandalisa *Jurieu*, l'intrépide champion de l'orthodoxie, et Daillon se crut obligé de donner des explications. On trouve donc à la suite du sermon en question, intitulé: *La révolte de la foi ou la doctrine des démons opposée à celle de la foi*, ses *Réponses à diverses difficultez touchant l'explication du passage I Tim. IV, 1*, réponses qui ne satisfirent pas Jurieu et ses adhérents. Pour éviter de nouvelles tracasseries, Daillon consentit à publier une *Déclaration*, reproduite dans le Dict. de Chauffepié, où il fit connaître qu'il n'avait eu d'autre but que de proposer un problème « innocent », propre à détruire les idées superstitieuses du vulgaire sur les esprits malins. La 4e et dernière pièce du volume, pp. 203 à 347, est une *Lettre aux fidelles des provinces d'Angoumois, de Saintonge et d'Aunix, dans laquelle l'Église romaine est convaincue d'avoir établi dans ses dogmes et dans ses cultes la doctrine des démons prédite par St Paul.* Ce sermon, qu'il avait prononcé dans un synode provincial, il n'avait pas osé le faire imprimer plus tôt, de peur de s'attirer à lui et à son église de fâcheuses affaires. En le publiant alors pour la première fois, il y joignit une réfutation des prétextes dont les protestants restés en France couvraient leur apostasie, sans excuse devant Dieu; une défense des pasteurs sortis du royaume, et des exhortations aux Réfugiés.

Benjamin de Daillon eut un fils qui était à Utrecht en 1691, et qui mourut avant 1726 sans laisser de postérité.

DAIRE (Moïse), de Clérac, cordonnier, arrêté fuyant du royaume et condamné aux galères; on le trouve en 1702, 46 ans, assisté à Londres, avec femme et enfant; ils le sont encore en 1710. — (Marie), arrêtée fuyant, 24 ans, près de Sarlat, rasée, enfermée (Tt 242) — (....) prédicant camisard, un des lieutenants de *Cavalier*, martyrisé à Montpellier en 1703. — « Joannes *Darius*, tholosanus », étudiant à Genève, 1559. — « Le docteur *Dayre* », ministre à Mont-de-Marsan, 1561 (*Épist. Calv.* XIX 83).

DAIRON (Mlle), « sœur de M. *de Méjanes*, ministre, lègue 50 liv. aux pauvres réfugiés, » 19 avril 1692. (Reg. de Lausanne). — Il faut lire *d'Airon*.

DAISSE (Pierre), gouverneur d'Aigues-Mortes en 1560 [Haag, IV 188]. Sectateur zélé de la Réforme, Daisse ne négligeait rien pour la répandre dans la ville où il commandait. Il faisait prêcher publiquement Élie *Du Bosquet*, appelé par d'autres Hélie *de Laval-Boisset*, natif de Périgueux, et l'église s'accroissait chaque jour, lorsque Villars arriva dans le Languedoc avec la mission d'exterminer les huguenots. Il manda près de lui, sous un prétexte spécieux, le gouverneur d'Aigues-Mortes, le fit arrêter et donna ordre à Joyeuse de partir sur le champ avec un corps de cavalerie pour se saisir de la ville. Du Bosquet surpris dans son logis, fut enfermé avec le maître d'école et quelques autres dans la grosse tour d'Aigues-Mortes. Averti de cette capture, Villars ordonna au grand prévôt de les pendre sans autre forme de procès; mais l'officier reculant devant cette violation de la loi, refusa son ministère et écrivit en Cour d'où il reçut, peu de temps après, des lettres-patentes condamnant à mort les prisonniers. Il n'hésita plus à exécuter la sentence. Selon Crespin, le ministre, vieillard de 55 à 60 ans, fut

pendu, le 14 nov. 1560, devant le temple d'Aigues-Mortes, et on força sa femme et ses enfants d'assister à son supplice, barbarie dont s'émurent les États du Languedoc eux-mêmes. D'Aigrefeuille, au contraire, raconte que Du Bosquet, conduit dans les prisons de Montpellier, fut pendu et brûlé le 11 nov. Un historien a prétendu que Daisse fut aussi exécuté; mais c'est une erreur. En 1562, il était à Orléans, auprès de Condé qui l'envoya à Lyon pour soulever les protestants de cette ville. Cet ordre exécuté, Daisse passa dans le Languedoc et fut chargé avec *Grille* de se saisir d'Aigues-Mortes. Pendant qu'il pressait le siège, il fut surpris par les catholiques et tué, ainsi que Claude *Rey*, guidon de *Bouillargues*, aussi vaillant et aussi hardi que lui. A l'époque du siège de Montpellier, il avait rempli dans l'armée protestante les fonctions de mestre-de-camp. — Voy. Tauriac.

DAITS DE MEMY (Jean), seigneur de La Rochelle [Haag, IV 189], gentilhomme du Poitou, est connu pour la part fort active qu'il prit, en 1669, au projet de réunion des deux Églises. Le Tellier, à qui il s'en ouvrit, ayant approuvé son plan et lui ayant promis, s'il réussissait, d'appeler la faveur royale sur ses neveux, La Rochelle se mit à l'œuvre avec un zèle aiguillonné par l'ambition; mais, malgré ses efforts, il ne put faire entrer dans ses vues que le ministre de Tonnai-Boutonne, nommé *Offré*, qui mourut même peu de temps après. Jamais échec ne fut plus complet. Désespéré de ne pouvoir tenir ses promesses, il fut atteint d'une maladie qui le conduisit au tombeau. Avant de mourir, il avait fait seul ce qu'il avait espéré ne faire qu'en nombreuse compagnie; il s'était converti. De ses enfants, on ne connaît que ses deux filles, la marquise de *La Guillottière* qui, sans abjurer elle-même, laissait élever ses enfants dans la religion catholique, et Mme de *Chatelaillon*. Celle-ci, nommée Judith-Isabeau, avait épousé, le 28 mars 1663, Pharamond *Green de Saint-Marsault*. Voy. Gillier et Green.

DALAIN ou Dallain (David), de St-Lô, 31 ans, aveugle, confesseur, assisté avec sa femme et 2 enfants à Southampton, 1702, l'est encore en 1710. — (Paul), de Saintonge, 57 ans, assisté à Londres, avec femme et enfants, 1705.

DALANCÉ (Louis), professeur de théologie à Sedan [Haag, IV 189], a publié *Theses theologicæ, variis temporibus in academia Sedanensi editæ et ad disputandum propositæ*, Londini, 1675, in-fol. Adelung semble disposé à le regarder aussi comme l'auteur d'un *Traité de l'aimant*, Amst., 1687, in-12, d'un *Traité des baromètres, thermomètres et notiomètres ou hygromètres*, Amst., 1688, in-12; 1707, in-12, et des *Curiosités mathématiques nouvellement découvertes*, dont il mentionne une trad. allem. impr. à Mayence en 1697, in-8°, sans nom d'auteur. Barbier attribue, en outre, à un Dalancé une *Relation ou Journal d'un voyage aux Indes Orientales*, Paris, 1677, in-12, sans dire s'il entend parler du professeur de Sedan. Il s'agit probablement d'écrivains différents.

DALANDUY (Christophe), seigneur de Boham [Haag, IV 189] second fils de Robert *Dalanduy* et de Jeanne *de Lizaine*. Cornette au régiment de cavalerie de Lançon le 10 déc. 1673, Christophe Dalanduy se trouva à la bataille de Senef, en 1674. Il obtint une lieutenance l'année suivante, et servit aux sièges de Dinant, de Huy et de Limbourg; puis il passa en Allemagne, combattit à Consarbrück et contribua à la défense de Trèves. Nommé capitaine, 7 janv. 1677, il assista aux sièges de Valenciennes et de Bouchain, à la bataille de Cassel, à la prise de Saint-Omer. Louis XIV ayant résolu d'envoyer du secours à Tékély, choisit Boham pour l'y conduire. Il le créa brigadier et lui donna une commission pour lever un régiment de cavalerie de son nom. Les Impériaux voulurent s'opposer à sa jonction avec les insurgés hongrois, mais Boham les battit complètement près du château de Nialap, en 1677. A son retour en France, il fut nommé maréchal de camp. Quelque temps après, il quitta sa patrie pour entrer au service de la Pologne.

Christophe Dalanduy avait trois frères. L'aîné, Jean, sieur *du Champ* et de La Grange en Champagne, épousa Guillemette *Divory*. Le sort des deux autres nous est inconnu.

DALAVY de Mommille (Mme), de Castres, nouvelle convertie morte relapse, 24 avril 1704; les biens qu'elle laissait sont confisqués (Tr 121, 122).

DALBENQUE, anc. de Mauvesin, secré-

taire du synode de Réalmont, 1659 (Tr 258).

Dalbiac, voy. Albiac.

DALBIS ou d'Albis, famille du Rouergue dont le chef, Pierre Dalbis, épousa en 1580 Marthe *de Pomarède*, dame de Gissac. Il mourut dans la religion réformée, 31 janv. 1619, laissant tous ses biens, faute d'enfant, à son frère Laurent d'Albis, docteur ès droits, seigneur de Gissac, Boussac et coseigneur de St-Affrique, époux de Guyanne de Pomarède, sœur de Marthe. Leur descendance, encore existante en Rouergue et en Languedoc, rentra dans le catholicisme. Un troisième frère, Jean d'Albis, habitant de Milhau, serait, comme il paraît ressortir d'une délibération contenue au 3me registre de l'hôtel de ville de Milhau, la souche d'une branche demeurée protestante et encore représentée aujourd'hui à Milhau, Montpellier et Lyon. A cette branche appartiennent, croyons-nous : François d'Albis de Vignoles, né à Milhau en 1770, qui fut maire de cette ville et y mourut le 7 janv. 1832. Il avait épousé Pauline-Victoire *Liquier*, née à Naples en 1769, fille d'Ant. Liquier, consul général de Hollande à Naples et de Marie *de Cazenove*. De cette union naquirent 9 enfants dont l'avant-dernier Adrien-Franç.-Hypp. d'Albis, né le 12 mars 1803, officier au régiment suisse de Salis, de la garde royale, épousa à Lyon, 1836, Clarice *Bontoux*, qui lui donna trois enfants : Henriette, Pauline et Fernand né près Lausanne, 6 mai 1848 (Cazalis).

DALBON, gentilhomme de Montaren, dioc. d'Uzès, nouvellement converti en 1686. « Fait très mal son devoir de catholique, ainsi que sa femme. » (*Bull.* XXIX, 351.) Conf. Albon, ci-dessus t. I, col. 93.

DALBRICI, pasteur de Meaux, 1661.

DALBUS ou Albus. Ce nom est déjà inscrit sous sa deuxième forme, ci-dessus t. I, col. 116, où il a été dit que Pierre Albus, admis au ministère évangélique en 1675, avait accepté l'office de ministre de la maison du président *de Vignolles*. On lit dans le *Bulletin de la commission pour l'hist. des égl. wallonnes*, t. I, p. 100, que les autorités hollandaises le nommèrent en 1683 pasteur à Paramaribo en Guyane, mais qu'il mourut sur mer en s'y rendant. Nous n'en donnerons pas moins l'article suivant.

En 1682 et 1683 plusieurs centaines de personnes, entre lesquelles se trouvait un très grand nombre de protestants français, partirent des ports de la Hollande pour la colonie de Surinam (Guyane hollandaise). Le gouverneur de la colonie, van Aersen van Sommelsdyk, marquis de Chatillon, baron de Bernière en Basois etc., qui en 1664 avait épousé Marguerite *du Puy de St-André-Montbrun* (fille d'Alexandre marquis de St-André-Montbrun, le défenseur de Candie) avait surtout attiré ces émigrants. Parmi eux étaient des maçons, des charpentiers, des forgerons et autres artisans; il y avait aussi des agriculteurs. Le gouverneur qui depuis 1683 était, pour un tiers, propriétaire de la colonie, leur fit distribuer des terrains. En 1686 un nouvel envoi de ces exilés volontaires, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, arriva par le navire « le Prophète Samuel »; enfin quelques années plus tard la foule des réfugiés s'accrut de nouveau. Le nombre des plantations à sucre était en 1683, d'environ 50; dans le court espace de trois ans il s'éleva à 130, dont une trentaine appartenaient à des Français. Parmi les plus anciens propriétaires on rencontre un bon nombre de noms français, comme ceux de *Calison, Tisson, Faux, La Croix, L'Isle-de-Vaux, Métrie* et autres; quelques années plus tard apparaissent *De Rayneval, Bonnet, Pichot, Breton, Giraudet* et *Nepveu*. Au commencement du XVIIIme siècle on trouve *De la Bassecour*, Élie *de Valenciennes*, Jacques *Boulé*, R. D. *de Gennes, Fizeaux, Colier, De la Sablonnière, Cuvillier* et *Vernesobre;* plusieurs acquirent par la suite de grandes fortunes. Les noms également français que portaient dans cette colonie hollandaise un grand nombre de plantations, pour la plupart abandonnées actuellement, dénotent combien nos réfugiés avaient étendu leurs cultures. Nous trouvons sur la rivière de Surinam : la Providence, Remoncourt, la Diligeuce, la Confiance, la Simplicité, la Liberté, la Rencontre, Châtillon, Merveille, Tout-lui-faut, etc. ; — sur le bord de la crique « Paulus » : Bel-à-voir; — sur la rivière « Para » : la Bonne amitié, Gage d'amour, l'Inquiétude, la Prospérité, etc.; aux alentours de la ville de Paramaribo : Ma Retraite, Tourtonne, Peu-et-content, Mon didertissement, etc.; sur les riviè-

res Commewine et Cottica : la Jalousie, Bergerac, le Mât rouge, Mon Trésor, Bellevue, Picardie, Ponthieu, la Singularité, Mon Souci, à-la-Bonne-heure, la Paix, et beaucoup d'autres. Dans aucune partie de la colonie on ne trouvait, sur une étendue de quelque peu d'heures, autant de noms français que sur les bords de la crique appelée « Orléans »; c'étaient Thyronne, St-Germain, Mon affaire, Ma Retraite, Sans Souci, Montpellier, Languedoc, Montauban, Argent court, Vide-bouteille, la Campagne, la Sangsue, et Vas-comme-je te-pousse.

Le gouverneur van Sommelsdyk fut obligé dès son arrivée de pourvoir au remplacement de Pierre Albus pour desservir l'église qui dans la petite ville de Paramaribo avait été bâtie pour les protestants hollandais, et mise aussi à la disposition des français. Le 5 septembre 1684 un sieur *Flournois* de Toulouse qui, pendant huit ans, avait été ministre à l'hôpital de Genève, vint à Amsterdam solliciter une place de maître d'école, lecteur et consolateur des malades à Surinam. Arrivé dans la colonie il fut chargé des fonctions de ministre, mais déjà quelques semaines après il était mort. Ce ne fut néanmoins que deux années plus tard que la place vacante put être régulièrement remplie : Jean *Briffauld*, ministre réfugié de Castillon en basse Guienne, fut nommé par le synode de Rotterdam, le 25 mars 1686, pour trois ans, aux appointements de mille florins l'an. Le 5 janvier 1688 le gouverneur décréta que le service divin à l'église qui avait été construite au confluent des rivières Périca et Cottica, serait fait régulièrement par les ministres de la ville de Paramaribo. Une autre église, fondée plus tard dans le haut de la rivière Commewine, servit aussi aux réfugiés. Briffauld mourut en 1696, et dans cette même année arriva le ministre Pierre *Terson* qui déjà, en 1697, quittait prématurément ce monde. Il fut bientôt remplacé par Pierre *Saurin* [IX, 173], qui en 1697 quitta sa place paisible de ministre de l'église wallonne à Bois-le-Duc, pour travailler à la conversion des aborigènes de la Guyane, œuvre déjà commencée par ses prédécesseurs. Ils apprirent la langue de ces sauvages et leur enseignèrent les écritures saintes; le synode des églises wallonnes des Pays-Bas alloua, en 1700, une indemnité pécuniaire à ces vaillants missionnaires. Le ministre Justus *Fauvarque*, arrivé au mois de déc. 1708, pour remplacer Saurin mort en 1707, se joignit à cette œuvre de conversion, mais lui aussi succomba prématurément (septemb. 1709), comme tant d'autres qui l'avaient précédé dans cette tâche ingrate accomplie sous la zone torride.

Les ministres David *Estor* et Petrus *Yver* desservirent l'église française; le premier, du mois de nov. 1712 au mois d'oct. 1731; le second, consacré au mois de juillet 1732, donna sa démission en janvier 1755. L'usage de la langue française se perdant de plus en plus parmi les descendants des réfugiés, le ministre Élie-Pierre-Louis *Royère* (apparemment un fils de Pierre Royère, ministre réfugié de Coutras, attaché à l'église wallonne à Amsterdam) passa en 1765 de l'église française à l'église hollandaise; en 1767 il demanda et obtint sa retraite. Enfin lorsqu'en 1783 le pasteur J. H. *Grob* demanda d'être déchargé de son ministère, sa place ne fut plus remplie et l'église française dans la colonie se confondit avec l'église hollandaise.

Beaucoup de réfugiés français ou leurs descendants ont occupé des places dans la magistrature de la colonie. Parmi les gouverneurs nous trouvons : François Anthony *de Rayneval*, commandeur en 1703, gouverneur par intérim 1707-1727; Jean *Courtier*, 1718-1721; Karel Emilius Henry *de Cheusses*, 1728-1734; Jacob Alexander Henry *de Cheusses*, frère du précédent, 1734-1735; Wigbold *Crommelin*, commandeur en 1748, gouverneur général 1757-1768, il était né à Harlem de parents réfugiés; Jean *Nepveu*, gouverneur par intérim 1756-1770, gouverneur général 1770-1779; Bernard *Texier* et Pierre *Béranger*, deux noms qui nous rappellent une origine française. On rencontre encore Stephen Hendrik *de la Sablonnière*, gouverneur de la colonie hollandaise de Berbice en 1768.

Philippe *Chambrier* et Charles Egon *de Langes de Beauvesen*, commandeur à Surinam en 1742 et 1757; on donnait le titre de commandeur au commandant des troupes quand il était en même temps premier membre du conseil colonial.

Parmi les conseillers de la cour de police (conseil colonial) : G. *Bion* et J. *Labadie*

1733, J. *du Peyrou* 1738, D. *de L'Isle* 1741, Salomon *Duplessis* 1745, Jean André *Tourton* 1745, Louis *Chardavoine* 1746. C. P. *Benelle* 1755, F. *des Losges* 1756, A. *Nepveu* 1757, J. *Roux* 1758, D. F. *Dandiran* 1758, J. *Planteau* 1760, J. J. *Rouleau* 1765, N. O. *Pélichet* 1776, J. F. *de Rayneval* 1779, J. *Rocheteau* 1785, J. A. *Frouin* 1787, J. C. *de Cazenabe* 1789, etc. Parmi les secrétaires du gouvernement : J. F. *du Fay* 1749, et Albert *de Milly* 1768.

Parmi les membres de la cour de justice civile : François *L'Espinasse* 1719, Pierre *Juran* 1733, Paul *Taunay* 1747, J. D. *Cellier* 1745, Étienne *Couderc* 1746, Charles *Icard* et Pierre *des Mazures* 1747, Jean *Fontane* 1755, J. W. *Pichot* 1760, F. L. *Chaillet* 1764, E. *Penard* 1777, J. C. *Caucanas* 1780, etc. (Landré) [1].

DALECHAMP (Caleb), natif de Sedan [Haag, IV 1869], recteur de l'église de Ferriby dans le comté de Lincoln, a publié :

I. *Vindiciæ Salomonis, sive disputatio de lapsu statuque æterno regis Salomonis;* Lond., 1622, in-4°.

II. *Exercitationes duæ de usu exoticorum scriptorum in theologiâ et artis poeticæ præstantiâ*; Lond., 1624, in-4°.

III. *Votum Davidis, seu officium boni magistratûs et patris-familiâs, septuaginta duobus distichis delineatum;* Lond., 1624, in-4°.

IV. *Harrisonus honoratus. A funeral sermon for M. Harrison;* Cantabbrigæ, 1632, in-4°.

V. *A treatise of hospitality on Romans* XII, 13. *Cum vitâ et obitu D. Harrisoni;* Cambrigæ, 1632, in-4°.

VI. *Hæreseologia tripartita vel de pernicie, necessitate et utilitate hæresium in ecclesiâ. Concio ad clerum habita Cantabrigiæ 21 junii 1633 pro gradu baccalaureatus in theologiâ;* Cantab., 1636, in-4°.

Jehan Dalicham « tanneur, natifz de Jenville sur Marne, » reçu habitant de Genève, avril 1559. Le même (Dalichent, de Joinville en Champaigne) *id.* à Lausanne, novemb. 1563.

[1] M. le docteur Charles Landré, descendant de réfugiés français, né à Amsterdam en 1805, a de 1840 à 1862, exercé la profession médicale à Surinam.

DALENÇON (Pierre), de Metz [1], épousa, 10 mai 1579, Anne, fille du pasteur *de La Chasse*. En 1667, Élisabeth, fille, âgée de 12 ans, de l'un de ses petits-fils, Pierre, marchand à Francfort et de Suzanne Cornuel, étant à Metz chez des parents fut enlevée et mise au couvent de la Propagation de la foi. David Cornuel son tuteur la réclama auprès des députés commis pour l'exécution des édits, et l'ordre fut donné de la rendre à sa famille sous peine de mille livres d'amende. Mais on lui opposa un acte d'abjuration signé par l'enfant. L'exempt de la maréchaussée se présenta devant la supérieure qui refusa d'obéir et la jeune Élisabeth ne quitta la maison que pour épouser, en 1675, un catholique (Archiv. de la Moselle).

Jacques neveu de Pierre Dalençon, aman (notaire) à Metz mort en 1681 avait épousé Esther *Toussaint* morte à Berlin, 1714, à 88 ans. Ils eurent pour enfants : 1 Jacques, né en 1648 qui épousa, 1677, Marie fille du docteur *Massouverain*; — 2 Jean, marchand à Metz, qui fut arrêté sortant du royaume et conduit dans les prisons de Luxembourg. Louvois écrit au marquis de Lambert le 13 nov. 1685 (Minist. de la guerre, dossier 757) qu'on lui rendra la liberté s'il apostasie; il apostasie en effet, mais court se réfugier à Berlin, où il meurt en 1692; — 3 Esther, femme, en 1667, de Samuel *Baudesson* marchand à Metz, et en 1669 de Jacques *Dubois* marchand, qui s'enfuit avec elle à Berlin où il devient secrétaire du roi et inspecteur aux assises; — 4 Isaac fabricant de bas, mort à Berlin, 1740, commissaire du commerce et conseiller; il avait épousé Marie *de Chatillon*, de Ste-Menehould; — 5 Louis, né en 1652, marchand droguiste, condamné aux galères et à la confiscation comme fugitif, par le Bailliage de Metz, 1 mai 1702; il avait épousé, 1677, Anne fille de François *Mangin* et d'Anne *de St-Aubin*. L'un de leurs fils, Jacques, né à Metz, 27 déc. 1680, fut capitaine de cavalerie au service de Saxe; il épousa à Berlin Suzanne *Perrin*, de Vitry. C'est lui sans doute qui devint sous-gouverneur du jeune Maurice, fils naturel du roi de Pologne Frédéric-Auguste et d'Aurore de Kœnigsmark, jeu-

[1] Voyez ci-dessus Alançon et Alençon, t. I, col. 70 et 132.

ne homme qui devint le maréchal de Saxe.

Les registres de l'état civil de Berlin mentionnent encore : Jean Dalançon, de Rouen, écuyer, sr de Mirville, 1698 ; — Suzanne Dalençon, née à Metz, institutrice à Berlin où elle mourut en 1724 ; — Catherine, veuve de Pierre *Viger* écuyer, morte à Berlin en 1702 ; — Louise, née en 1692 morte en 1752, femme d'Ammon *Bernard*, conseiller du roi de Pologne, juge de la colonie de Halberstadt, dont la fille épousa Antoine-Chrétien-Louis *de Marteville*, aide de camp du général de Ginkel au service des Provinces-Unies ; — enfin Jacques Dalençon, premier juge de la colonie française de Prenslow (Cuvier).

DALEYRAC, notaire, ancien de l'église de Nîmes, 1666-1668. — (Samuel) de Monchuc en Languedoc, manufacturier, réf. à Berlin, 1700.

DALGAS, famille de St-Jean de Gardonenque, réfugiée à Lausanne à l'époque de la Révocation. Jean-Marc Dalgas, né dans cette dernière ville en 1752, fut appelé en Danemark comme pasteur de l'église française de Frédericia en mai 1783. Il eut, en 1787, un fils, Charles-Frédéric-Isaac, célèbre agronome danois, mort en 1870, laissant un grand nombre d'écrits fort estimés relatifs à l'agriculture. On a, du père [Haag, IV 190] un *Tableau historique et statistique de l'établissement* [en 1720] *des réformés à Fridericia en Jutland ;* Kopenhague, 1797, 64 p. in-8o. L'auteur de cette très instructive brochure donne la liste 1o des pasteurs de Frédericia, savoir : Jean *Martin*, fils de David Martin réfugié de Languedoc en Hollande ; il la desservit de 1720 à 1728, et exerçait en même temps les fonctions de Commissaire royal pour la Colonie avec l'habit rouge et l'épée au côté ; il mourut, à 59 ans, pasteur à Holtzapfel en Westphalie, 6 fév. 1730. David *Montoux*, 1728-33. Jaques *Bouvet*, 1733-40, appelé ensuite à l'église de Parstein en Brandebourg. Moïse *Hollard*, natif d'Orbe, 1740-82, mort à Frédericia, sans enfants, et enterré dans son église ; — 2o de ses principaux bienfaiteurs après les rois de Danemark : J. H. Huguetan baron d'Odyk, Antoine comte d'Aldenbourg, J. Henni *Demercières* originaire de Lyon, Etienne *Pesché* ancien de l'église, Suzanne Martin veuve du pasteur Dav. *de la Tour d'Aliès*, René Franç. *Bretonville*, Suzanne *Mariot*, Jacques *Fleut* planteur et plusieurs membres des familles *Hollard* et *Eymar*.

DALGUE ou d'Algue, nom déjà inscrit ci-dessus (t. I col. 136, article Algue) et qui appartint à diverses familles que nous ne parvenons pas à bien distinguer [1].

Au commencement du XVIIme siècle, on trouve à St-Hippolyte-du-fort trois d'Algue protestants : Pierre, notaire de 1607 à 1631, premier consul de la ville en 1615 ; Paul docteur en droit, et Isaac. Un autre, Pierre d'Algue, époux de Drive *Durant* est porté en 1687 sur la liste des nouveaux convertis de St-Hyppolyte ; ils avaient trois filles : Marie épouse, 18 août 1681, de Jean *de Quatrefages*, morte en 1728 ; Marguerite épouse de Pierre *Mezelet* ; et Suzanne épouse d'Antoine *Claris*.

Autre branche : Jean d'Algue, docteur en droit et avocat, se fixa à Anduze à la suite de son mariage avec Jeanne *de Roquette* dont il eut 5 enfants baptisés dans l'église réformée d'Anduze. Il fit enregistrer au bureau d'Alais en 1699 ses *Armes* = d'azur à un sautoir d'or. Son fils aîné, Paul, naquit en avril 1668. Le second, Jean d'Algue écuyer, avocat, fut forcé d'abjurer à la Révocation, et mourut en 1748 à l'âge de 77 ans. En 1714 l'Intendant du Languedoc étant venu visiter Anduze ce fut d'Algue que la communauté chargea de le complimenter en son nom. Peu après l'Intendant écrivit pour faire élire l'orateur à la charge de 1er consul ; ce qui fut fait. Il désigna en même temps trois autres consuls « de bon exemple pour la religion. »

Autre : Louis d'Algue de Croye, né le 20 déc. 1681, baptisé dans l'église réformée, mais rentré dans le catholicisme, car il devint capitaine au régiment de Hainaut-infanterie, épousa Anne Fontane dont il eut un fils, mort jeune, et une fille. Nous ignorons à quel degré se rattache à lui Antoine d'Algue de Croye seigr de Grive, habitant de St-Hippolyte, qui assista comme délégué de la noblesse à l'assemblée protestante tenue à Lunel en 1613 et à celle de Nîmes du 10 septemb. 1627 ; il avait épousé Isabeau *Durand de Vibrac*, dont il eut : Alexandre qui vivait à St-Hippolyte avec sa mère en 1661, et qui est porté en 1687

[1] Notes de M. Cazalis de Fondouce.

comme veuf, avec 3 filles, sur la liste des nouveaux convertis de St-Hippolyte.

Manuel d'Algues, de la Salle, né en 1653 et qui devint pasteur du désert, doit peut-être s'écrire Manoël, comme appartenant à la famille de ce dernier nom qui acheta dans la première moitié du XVIIe siècle le château d'Algue situé dans la commune de La Salle (Gard). La famille *de Manoël* existe encore dans ce lieu.

Ce fut dès la révocation de l'édit de Nantes [Haag, IV 190] que Manuel ou Manoël d'Algue se voua au service des églises sous la croix. Il courait de lieu en lieu, consolant ses frères et tenant de nombreuses assemblées qui suppléaient autant que possible à l'absence du culte public. Dans une d'elles qui fut surprise, avril 1686, il faillit perdre la vie, mais comme si le danger n'avait fait qu'enflammer son ardeur il continua son périlleux ministère jusqu'en 1688 (mss de Court n° 39). Arrêté enfin et conduit à Nîmes, il fut condamné par l'Intendant Basville à être pendu. On lui offrit sa grâce s'il voulait abjurer; il refusa de racheter sa vie par une apostasie et mourut en priant pour ses bourreaux et en exhortant ses juges à « ne plus faire la guerre à Dieu. »

Ce martyr paraît avoir été le principal auteur d'une *Déclaration* que les pasteurs du désert faisaient signer aux protestants convertis par la force et qui était formulée en ces termes :

Nous soussignés, souhaitans réparer, autant qu'il nous sera possible, le scandale que nous avons donné à L'Eglise de Dieu par nos faiblesses passées, et nous relever de la malheureuse signature que la violence nous a arrachée, déclarons aujourd'huy de bonne foy et sans être forcez, que nous n'avons jamais aprouvé et que nous n'aprouverons jamais les sentimens de l'Eglise romaine, dans laquelle on nous a contraints d'entrer; que la doctrine de l'Eglise que nous prétendons être conforme à la Parole de Dieu a toujours été et sera toujours la nôtre; que nous protestons contre tout ce que nous avons pu faire, dire ou penser jusques ici de contraire à la Déclaration présente, comme contre tous les sujets funestes de faiblesse et les erreurs que la violence de la persécution a fait naître en nous; que nous détestons toutes les lâches complaisances que nous avons eues pour une religion dans laquelle nous ne croyions pas faire notre salut; que nous faisons la résolution de glorifier Dieu de tout notre cœur, qu'il lui plaise nous donner la force faire ce que nous reconnaissons être d'un devoir indispensable, qui est de ne croire pas seulement de cœur à justice, mais de faire aussi confession de bouche à salut, selon le précepte de l'apôtre. Et afin que les auteurs de tous les maux que nous avons soufferts, qui n'oublient rien pour nous décrier, n'ayent aucun prétexte de noircir notre Déclaration présente, comme si elle étoit conçue dans un esprit de rébellion contre notre roi, nous protestons, comme devant Dieu, de notre fidélité pour lui; que nous le regardons comme notre unique et légitime souverain sur la terre, auquel nous nous ferons toujours un devoir indispensable d'obéir en toutes choses, où le service de Dieu, le roi des rois, ne sera pas blessé. Or c'est ce que nous signons aujourd'huy de bonne foy et sans violence, et que nous consentons qu'il soit rendu public, quand cela pourra être utile à la gloire de Dieu et à l'avancement de son règne.

DALIBERT (Geneviève), massacrée à Meaux, 1572 (*Crespin*). — (Giles), d'Orléans, marchand, reçu habitant de Genève, 1 déc. 1572. — (....) ancien de Chateaudun au synode de Gergeau 6 oct. 1594 (Tr 238). — (Gilles) fils de Gilles et de dame Marie *Du Temps*, baptisé au temple de Blois, 2 mai 1638; présenté par noble homme Henry *Papin* sr de la Robinière et Françoise *Le Coq* femme de nob. homme Daniel Bothereau sr de Lormoy naguères trésorier provincial des guerres en Bretagne.

Daliès, voyez Aliès et t. III col. 899.

DALISANT (Dame Claude), auteur d'un livre sur la *Prédestination* [Haag, IV 191], qu'elle présenta, en 1592, comme le raconte Florimond de Rœmond, à *Catherine de Navarre*, dans l'espoir que cette princesse le ferait imprimer, honneur dont il ne fut probablement pas jugé digne. Florimond en possédait la copie originale. S'il faut en croire le même écrivain, Claude Dalissant remplissait parfois l'office de diacre dans l'église de Mont-de-Marsan, rivalisant de zèle avec la femme de Blaise *de Brahenne*, nommée *Quiteyre*, qui montait en chaire et lisait la Bible en attendant l'arrivée du ministre.

DALLAIN ou D'Allain, sieur de Damon-

laville-Fontenay, enfermé aux Carmes de Caen, 1686 (M 664).

M. de Chasteauneuf à l'Intendant de Caen; Versailles, 27 fév. 1688 : « Mr, Le sieur Damonlaville, qui est dans le couvent des Carmes de Caen, demandant quil plaise au Roy luy accorder la liberté d'en sortir et assurant qu'il se conduira d'une manière dont on sera très satisfait, vous prendrez s'il vous plait la peine de me mander s'il y y auroit de l'inconvénient de luy accorder presentement sa demande, à la charge de se comporter si sagement qu'il en puisse estre rendu des temoignages advantageux. » — Conf. Alein, t. I, col. 129.

Dallamont ou Dallemont, voy. Alamont, t. I col. 70 et ci-après col.

DALLIN (Jacques), libraire, fils de Remy Dallin imprimeur et de Margnerite *Brochart*, épouse au temple de Charenton, mars 1634, dlle Suzanne *Masson*.

DALMAS (Marc) et sa femme, de Castagnole en Cévennes, assistés à Genève pour les aider à passer en Angleterre, 1703. — (Jean), de Die, assisté à Genève, 1704. — (Marianne, 10 ans, Jean-Jacques, Elisabeth, enfants dont le père est officier en Hollande et dont la mère vient de mourir, recueillis et assistés à Londres, 1705.

Dalmeras, voy. Almeras.

DALVERT [Haag, IV 191], normand et « soldat marinier » comme l'appelle La Popelinière. En 1569, avec dix matelots déguisés en pêcheurs et montés sur deux barques, ce hardi marin entra dans le port du Brouage, tua les soldats qui gardaient une caraque conquise depuis peu sur les Rochellois par la flotte catholique, y mit le feu à la vue de l'ennemi qui ne put s'y opposer, et regagna heureusement La Rochelle.

DAMALVY (David), ou Amalvy, pasteur à Négrepelisse, 1670-76, dont nous avons parlé t. I col. 165 et t. II col. 792.

DAMBEL ou d'Ambel (Mr), du Dauphiné, et sa femme « étant dans une grande nécessité, demandent à la Bourse francaise de Genève d'être assistés par mois »; répondu qu'on ne le peut « vu la qualité et les conséquences, » mais on leur donne 2 pistoles pour une fois, 1690. — Mme veuve de Dambel, dont le mari est mort depuis peu, assistée de 5 écus pour une fois; Genève, 1692. Ces deux personnes sont probablement les mêmes que signalent les actes suivants des notaires de Genève : 1° A la requête de noble François Didier Dambel seigr de Maille en Dauphiné, plusieurs horlogers et fabricants de rasoirs ou de limes déclarent qu'il leur a délivré pour travailler à son compte durant les années précédentes « de l'acier sortant de ses caisses » qui s'est trouvé parfaitement bon, dont acte signé par les déclarants et par « *Ambel* » 9 fév. 1688 (J. Fornet I 122). 2° Nob. Fr. Didier d'Ambel seigr de Maille et Louise de Lamorte sa femme se reconnaissent débiteurs de 814 flor. pour leur logement et nourriture, 1690 (*Id.* VII 319). — Nic. Chorier inscrit la famille d'Ambel parmi les illustres du Dauphiné.

DAMBERBOS ou d'Amberbos. Marie-Magdeleine-Rachel, fille de Jean Damberbos, de Rouen, était sur le point d'être enfermée pour cause de religion (comme déjà l'avait été sa sœur qu'on avait jetée dans un couvent) lorsqu'elle parvint à fuir; en 1737. Elle put gagner la Hollande et se retirer à la Haye. Plus tard (21 mai 1745) elle épousa dans cette ville Louis *de Joncourt*, de St-Quentin, également fugitif pour cause de religion. De ce mariage naquit, le 22 juillet 1747, Marie de Joncourt qui fut mariée, 7 janv. 1770 à Frédéric *de Coninck*, dont une fille, Philippine de Coninck, née le 25 déc. 1775, épousa Mr Jean *Monod*, pasteur de l'église réformée de Paris.

DAMIANS, ministre de Cornus en 1616 (Reg. des baptêmes de St-Jean du Bruel).

DAMIGRAND, pasteur dans le Béarn; abjure en 1685.

DAMOIN (Antoine), « gentilhomme de Bruniguel en Guienne, » assisté de 4 écus en passant à Genève pour se rendre en Brandebourg, 1700. — (Mme veuve) et ses deux filles, de Montauban, assistée plusieurs fois à Genève, 1704.

DAMONT (Charles), de Nevers, précédemment professeur à Orléans, fut nommé principal du collège de Rive à Genève en juillet 1544, à la place de Sébast. Chastillon. Au bout d'une année environ, ne pouvant s'accorder avec ses bacheliers, il demanda son congé et se retira dans le Pays de Vaud avec le dessein de se vouer au saint-ministère. Après avoir séjourné quelques mois à Lausanne, au bénéfice d'une pension des seigneurs de Berne, il fut admis au sein de la « classe » de Gex et

nommé, au commencement de 1546, pasteur de l'une des églises de ce bailliage. Damont faisait cause commune avec les adversaires des ministres de Genève. S'il faut en croire Farel, sa conduite n'aurait pas laissé moins à désirer que sa doctrine. Entre autres choses « horribles, » il lui serait arrivé de dire, *in sacris præter fabulas nihil esse*. Pour lui et ses pareils — toujours au rapport du fougueux pasteur de Neuchâtel — Christ n'aurait guère été plus que ce que Mahomet est pour les Arabes. Aussi Farel les dénonce-t-il à Viret, demandant que « ces monstres » fussent soumis par le prochain synode de Berne à une sévère enquête; janv. 1549; *Calv. Op.* XIII 139 (H. Vuilleumier).

Damours; voy. Amours, t. I col. 179.

DAMPIERRE (..... de), gentilhomme picard, attaché à la personne de l'amiral de *Coligny* [Haag, IV 191]. Envoyé à Bourges avec *Ivoy*, ce Dampierre, après la reddition de cette place importante, regagna Orléans avec quelques soldats qui ne voulurent pas plus que lui accepter une honteuse capitulation. Peu de temps après son retour, il fut chargé de châtier les moines de Fontaine-Jean près de Châtillon-sur-Loing, lesquels, oubliant les devoirs de leur profession, avaient pris les armes et pillaient les environs. Dampierre se présenta devant le couvent; mais il fut reçu à coups d'arquebuse, et il lui fallut l'enlever d'assaut. Tous les moines furent passés au fil de l'épée, sauf quelques-uns qui, retirés dans le clocher, continuèrent à combattre bravement jusqu'à ce que la tour, dévorée par les flammes, les ensevelit sous ses décombres. Après cette sanglante exécution, Dampierre regagna Orléans; mais toujours infatigable, peu de jours se passaient sans qu'il montât à cheval pour courir la campagne en quête d'aventures. Dans une de ces courses, il rencontra un équipage magnifique qui appartenait au légat du pape et l'enleva. Le légat en porta plainte auprès de *Condé*. Le prince lui répondit qu'un train aussi magnifique ne convenait nullement à un successeur de saint Pierre, mais plutôt à des hommes nourris au métier des armes et combattant pour la religion ; que toutefois il ne refuserait pas de lui restituer ses chevaux et ses mules, si de son côté, il se faisait rendre par les triumvirs l'argent qu'il leur avait apporté, et s'il rappelait en Italie les troupes que le pape leur avait envoyées. Après la bataille de Dreux, Dampierre s'empara de la ville de Sully-sur-Loire avec *La Rochefoucauld*, mais il échoua dans une tentative sur Gien. Dès lors, il disparaît de l'histoire de nos guerres civiles. — Peut être est-ce à la même famille qu'appartiennent : 1° Jean de Dampierre sieur de Jonquières, fils d'Anne de D. et d'Anne *de Hénault*, marié au temple de Charenton, juill. 1632, avec Marie fille de Jacques *Conrart* et de Perronne *Targer*; 2° Marie de Dampierre, fille de Jacques de Dampierre et de Catherine *Muyson*, baptisée au même temple le 19 fév. 1668. — Mme de Dampierre, enfermée aux Ursulines de Clermont en Beauvaisis, 1686. — Noble Antoine de Dampierre de Ste-Agathe, réfugié de Normandie à Stargarde avec sa femme et un fils, 1698. On compte encore dans le Refuge : Marie *de Ste Hélène*, veuve du lieutenant-colonel de Dampierre, originaire d'Abbeville en Picardie, morte à Berlin à l'âge de 94 ans. Un capitaine de Dampierre assistait aux funérailles du grand Électeur, 1713 (*Erman*, IX 87).

DAMPMARTIN (Pierre de), gentilhomme natif du Languedoc [Haag, IV 192] et attaché à la maison de Navarre. Jeanne d'*Albret* lui confia diverses missions et l'envoya notamment en Angleterre. Après la mort de cette princesse, il passa au service du duc d'Alençon dont il devint procureur général et fut nommé en 1585 « gouverneur de la justice » à Montpellier c'est-à-dire Sénéchal, office qu'il résigna en faveur de Guillaume *Hébrard* écuyer, le 19 déc. 1600. Il avait pour femme Violane *des Urcières* et il ne vivait déjà plus à l'époque du mariage de leur fille, Marguerite, avec Jean *de Lacger* conseiller à la chambre de l'édit de Languedoc, en 1602. Dampmartin avait été non moins curieux des lettres que des affaires administratives et il a publié :

I. *Du bonheur de la Cour et vraie félicité de l'homme*, Anv., 1502, in-12; réimp. sous le titre de *La fortune de la Cour ou Discours curieux entre les sieurs Bussy d'Amboise et La Neuville, sur le bonheur ou le malheur des favoris*, Paris, 1642 et 1644 in-8°, et inséré par Godefroy à la suite des Mémoires de la reine Marguerite.

— Cet écrit fut dédié par l'auteur à *Châtillon*, amiral de Guienne.

II. *Vies de cinquante personnes illustres, avec l'entre-deux des temps*, Paris, 1599, in-4°. — On n'en a que le premier volume qui renferme les vies d'Auguste, Tibère, Vespasien, Nerva et des Antonins, liées entre elles par le récit des événements contemporains. Le temps manqua à Dampmartin pour publier la suite de ces vies, ainsi qu'une relation d'un voyage qu'il avait fait en Angleterre par ordre de la reine de Navarre, et un ouvrage sur le Languedoc. — En 1685 les descendants de Pierre de Dampmartin jouissaient encore du droit d'exercice du culte protestant dans leur château de St-Hilaire (Tr 322).

DANCÉ. Trois frères, de ce nom, étaient au nombre des protestants de la Saintonge peu de temps après la Révocation et tous trois émigrèrent sur la côte méridionale de l'Angleterre où leur nom s'est changé en celui de *Dansays*. L'un, marchand à la Rochelle et conseiller du roi, avait deux filles, Marie née en 1708 et Elisabeth en 1711, avec lesquelles il quitta la France vers 1724; l'ainée épousa, vers 1740, David *Espinet* ou Espenet, également originaire de Saintonge. Le deuxième frère, Pierre Dancé, eut un fils, William, qui devint « jurat » de la ville de Rye, comté de Sussex. Le troisième, François, fut capitaine dans la marine royale d'Angleterre et promu, pour une action d'éclat, au poste de lieutenant-gouverneur de l'hôtel des invalides de Greenwich, le 16 décemb. 1745. Il mourut dans l'exercice de ses fonctions, à Greenwich, 5 août 1754. (Chavannes). — *Dancey*, personnage important de la ville de Besançon, en 1538. (*Thes. epist. Calvinianus* n° 128). — François *Danchet*, de La Rochelle (peut être le même que François Dancé) est inscrit sur les registres de la Bourse françoise à Genève comme ayant reçu un secours de 3/4 d'écu à titre de viatique pour l'aider à gagner Londres.

DANCEL (Pierre) « de Cherbou en Normandie, » ancien cordelier qui veut abjurer, reçoit à Genève un viatique pour l'Allemagne, 1702.

DANCHERENC de la Conselière, sollicite assistance des États gén. de Hollande pour lui, sa femme et leurs 5 enfants (regist. de 1701 et 1703).

Dancourt, voy. Carton.

DANDIGNÉ ou plutôt d'Andigné, voy. t. I col 236. Sont inscrits au Livre du recteur : Petrus Dandignæus andegavensis, juin 1584; — Petrus Dandignyus nobilis andegavensis, 1685.— Conf. I col. 226 et 340.

DANDOT (Louys), « aagé de 80 ans, pris à une lieue près Forcalquier, le meurtrirent environ mille pas près la ville et l'enfouirent encores vif en la terre, ayant les bras rompus » (*Crespin*).

DANEAU (Lambert) — il écrivait aussi son nom : *Danneau, d'Anneau*, en latin : *Dannaeus* et même *d'Annaeus* — né vers 1530 à Beaugency-sur-Loire, mort à Castres, le 11 nov. 1595, [Haag, IV 192], un des théologiens réformés les plus laborieux et les plus distingués du xvie siècle, était fils de Lambert Daneau, sieur de la Grange, contrôleur des deniers de Beaugency et d'Agnès Brachet, son épouse.

Pour un fait d'armes signalé, le trisayeul (?) de notre Lambert Daneau, Jean Danneau ou Dagneau, dit le capitaine Goujon, né à Marle en Thiérache, avait été anobli en 1438, ainsi que sa postérité masculine et féminine, par le roi Charles VIII. Il avait « fait prisonnier de guerre Jean de Talbot, l'un des plus renommés chefs de l'armée angloise en la bataille de Patay » (De La Roque, Traité de la Noblesse, éd. de Rouen, 1734; ch. xlviii. Ce chapitre tout entier est consacré à la famille.) — *Armes :* d'or au sanglier passant et au chef d'azur à 3 molettes d'argent.

Par sa mère, Daneau appartenait à l'une des meilleures familles bourgeoises d'Orléans, et il n'est que juste de mentionner ici le nom d'Antoine Brachet, sieur de la Boische, oncle maternel et plus tard l'un des tuteurs de notre théologien, homme d'une certaine valeur littéraire et qui fit donner une excellente instruction à son pupille.

Lambert Daneau, père, était mort avant 1543. Il laissait 4 enfants à sa veuve : Lambert, dont nous allons parler; — Philippe, qui devint avocat, puis secrétaire du duc d'Alençon, enfin receveur général de Normandie et qui épousa Agnès Leroy, fille de .... Leroy, seigneur de Canon, lieutenant général de Caen; — Marie, femme de Jacques Masson, sgr du Tailleau, d'Orléans; et Guillemette qui paraît être morte en bas âge.

Lambert Daneau II (1530-1595) se maria deux fois. Une première avec Jeanne Coudreceau, veuve de M. de Quincampoix, en 1562. C'est du moins ce qu'affirme, en même temps que beaucoup d'erreurs, un certain chantre de Ste-Croix, d'Orléans, nommé Masson, dont l'*Écrit* a été inséré par Dom Gérou dans son Recueil de notices orléanaises (Msc. à la Bibl. publ. d'Orléans.) De ce mariage parait être né au moins un fils, nommé Jean. C'est du moins cette qualité que nous croyons devoir donner à un Jean Daneau « théologyen », dont, en mai 1586, le pasteur *Sonis* baptisait à Orthez une fille présentée par M. *Soulet* (Cholet ?) et noble Marguerite *de Sponde*. Au reste, nous ignorons qui ce Jean Daneau pouvait être (sinon un fils ou un neveu de Lambert) et ce qu'il devint.

Le second mariage de notre théologien fut célébré à Genève, 3 mai 1573; par le ministre *Perrot*. Il épousait Claude *Peguy*, fille de Jean, prévôt des marchands d'Orléans, réfugié et d'Anne-Mariette Jumeau. Elle lui survécut et se remaria même avec Bernard du Brail, médecin à Castres (*Mém. de Gaches*, édit. Pradel, p. 459).

De ce second mariage naquirent six enfants : Samuel, en 1574, à Genève; Marie, bapt. le 8 avril 1577, par Th. *de Bèze*, présentée par nob. Michel Rozet, conseiller, et qui épousa plus tard Daniel *de la Borde*, marchand à Orthez; elle vivait encore en 1595; Anne, bapt. le 29 juin 1579 par Th. de Bèze et présentée par spect. Jehan *Salvard*; Suzanne, née à Leyde en 1581 (?); Théodore, bapt. le 6 mars 1585 par le ministre *Solon*, d'Orthez et présenté par son collègue, Sonis; Josias, bapt. le 7 déc. 1587 à Orthez par Sonis, présenté par nob. Armand *de Verteuil* et damlle Johanne *de Pourtau*. Ce dernier est le seul des fils de Daneau qui ait réellement continué la famille. Nous en parlons plus loin.

Grâce à la possession d'une assez belle fortune et au zèle éclairé de son tuteur, Daneau reçut, nous l'avons dit, une éducation très soignée. Dès 1543, il étudiait dans les écoles alors célèbres d'Orléans. Vers 1547 ou 1548, il était envoyé à Paris, où auditeur zélé des cours du Collège Royal, il entendit Vatable, G. Postel, Oronce Finée et Turnèbe, avec lequel il conserva des relations. Il rentra à Orléans vers 1552 ou 1553; suivit durant quatre ans le cours d'Anne *du Bourg*, professeur dans « l'Université des loix d'Orléans » alors fort renommée (1553-1557); prit le grade de licencié ès loix en 1557 et, après deux tentatives malheureuses pour devenir lui même professeur en droit à Orléans (1557 et 1558), il partit pour Bourges, où il reçut en 1559 le grade de docteur; c'est là qu'il noua avec le professeur Hugues Doneau, l'émule de Cujas, des relations qui devaient plus tard devenir intimes.

Tandis qu'il était à Bourges, il apprit le supplice d'Anne du Bourg, le plus cher de tous ses maîtres.

Depuis longtemps déjà il penchait vers la Réforme. A Paris, Turnèbe, que Daneau a toujours cru rattaché à la Réforme et, d'ailleurs, la plupart des professeurs du Collège Royal ; à Orléans, Anne du Bourg; à Bourges, Duaren, Doneau, Cujas (car Daneau considérait Cujas comme protestant); partout, en un mot, les professeurs de Daneau l'avaient préparé, par leur enseignement et leur exemple, à embrasser la Réforme. Le martyre d'Anne du Bourg le décida.

Désireux de mieux connaître la doctrine nouvelle à laquelle il se rattachait fermement désormais, Daneau se rendit à Genève et y arriva le 24 avril 1560. Il y passa un peu moins d'une année et l'influence de Calvin le décida à laisser le droit pour la théologie.

C'était là une importante recrue. Daneau était déjà connu comme juriste et comme philologue. Aussi, lorsqu'il arriva à Genève, jugea-t-on inutile d'inscrire son lieu d'origine sur le *Registre des Réfugiés*. On se borna à mettre son nom.

Enseigna-t-il réellement la philosophie ou même le droit à Genève cette année-là? Nous l'ignorons. Toujours est-il que malgré son désir de se fixer à Genève, il dut déférer au vœu de l'église d'Orléans et rentrer en France. Il s'agissait de devenir pasteur à Gien, office que Pierre *Baron* remplissait alors par intérim. L'église d'Orléans avait dû le prêter et désirait le ravoir. En effet, dès avant Pâques 1561 Daneau arrivait à Gien. Il devait y rester jusqu'à la St-Barthélemy et y subir toutes sortes de vicissitudes, qu'il résume ainsi dans une lettre du 23 novembre 1576 à Jérôme Zanchi, le célèbre

théologien italien : « Et, pour dire quelque chose de moi-même, pendant les douze années (1560 à 1572) que j'ai exercé le ministère, j'ai été plus de sept fois chassé, rappelé, condamné, absous, errant... mais dans toutes ces calamités le Seigneur a été mon refuge. » Sans pouvoir indiquer l'époque exacte et la nature de ces diverses persécutions, nous dirons qu'en 1563 il dut se réfugier à Orléans, en 1568 à Sancerre (et probablement pas à Saumur), après avoir été mis en prison à Gien, par Sarra, comte de Martinengo, gouverneur de cette ville; qu'en 1568 et 1572 il perdit sa bibliothèque et divers manuscrits; enfin, qu'en 1572 il dut se sauver à Genève.

Daneau était à Genève dès le 10 oct. 1572. A cette date, le Consistoire le nommait pasteur à Jussy, mais en exprimant le vœu, que M. Estienne *Groz*, pasteur à Vandœuvres, et lui pu ssentchanger de paroisse, afin que Daneau pût en même temps enseigner la théologie. Il ne fut toutefois nommé à Vandœuvres que le 25 juin 1574 et n'y resta que quatre semaines, la mort du pasteur Gilles *Chausses*, de Genève, ayant laissé dans la ville même une place vacante, dont il fut immédiatement pourvu (25 juill. 1574).

On remarquera certainement la notoriété que cette nomination suppose. Elle ressortira encore davantage si l'on songe au nombre de pasteurs réfugiés alors à Genève. Il est vrai que Daneau avait joui de la même estime en France. Ainsi le synode nat. de La Rochelle (1571) le mettait au nombre des pasteurs désignés pour répondre aux livres des adversaires.

Jusqu'au 8 février 1581, Daneau resta pasteur et professeur en théologie à Genève, entretenant les meilleures relations avec ses collègues et surtout avec Th. de Bèze, dont il était de longue date et resta toujours l'ami. Citons encore, parmi ses amis les plus particuliers, Michel Roset, un des hommes les plus remarquables de Genève, en même temps qu'un des plus habiles et des plus honnêtes diplomates du XVIe siècle. Quant à ses cours, où il exposait « les livres de la saincte Escripture, » il les lisait. Ses gages s'élevaient à 400 florins, y compris le logis. C'était peu et il s'en plaint. Aussi avait-il chez lui des pensionnaires.

Le 16 janvier 1581, il était reçu *gratis* bourgeois de Genève. Quelques jours après il quittait cette ville pour n'y plus revenir. L'Université de Leyde, récemment fondée, cherchait des professeurs renommés. Elle lui adressa vocation et il céda, non sans hésitation.

Parti de Genève le 8 fév. 1581, il arrivait, non sans encombre (notamment à Strasbourg, où les ubiquitaires, alors triomphants, lui causèrent quelques ennuis) à Leyde, le 13 mars, avec sa famille. Il devait y rester un peu plus d'une année (jusqu'en mai 1582). Il avait reçu 400 fl. de Hollande pour son voyage et son traitement s'élevait à 800 florins. En outre, la ville contribuait à son entretien.

A ses fonctions de professeur, Daneau joignait celles de pasteur de la communauté wallonne de Leyde.

Des difficultés ne tardèrent pas à s'élever entre le magistrat de Leyde et notre théologien. Daneau ne pouvait comprendre la tolérance relative dont on usait à Leyde et la supériorité que l'autorité civile s'attribuait sur le gouvernement ecclésiastique. Il n'avait pas compris ou voulu comprendre que la différence dans les causes du mouvement réformé en Hollande, par rapport à Genève, par exemple, avait amené aussi des différences dans la manière de concevoir et d'organiser l'Église nouvelle. Aussi lorsque, dans son église wallonne, il voulut tout mettre sur le pied de Genève; lorsque, grâce à son influence, que tout le monde reconnaît avoir été considérable, il voulut faire triompher le système calviniste dans toute la Hollande, le pouvoir civil lui fit durement sentir qu'il n'entendait pas plus tolérer les empiètements du pouvoir ecclésiastique que renoncer à ses propres empiètements. Un des membres du conseil de Leyde alla même jusqu'à dire qu'on ne résisterait pas moins à l'inquisition de Genève qu'à celle d'Espagne. Sur quoi Daneau déclara qu'il ne resterait pas un instant de plus dans une ville où la discipline de l'Église de Genève, discipline conforme à la Parole de Dieu, non seulement n'était pas observée, mais encore était assimilée à l'inquisition espagnole. Il demanda immédiatement son congé et il fallut toutes les instances du sénat académique et du Prince d'Orange lui-même pour qu'il consentit à rester quelques semaines de plus.

On voit que le départ de Daneau n'eut rien de commun, quoiqu'on l'ait cru, avec les troubles suscités par le comte de Leicester. Celui-ci ne commença ses menées qu'à la fin de 1585, et ce fut Hugues *Doneau* qu'elles finirent par obliger à partir (1587). Hugues Doneau, l'ancien professeur de Bourges avait été, en effet, sur la recommandation de Fr. Hotman, nommé professeur de droit à Leyde. Ajoutons que dans toutes les difficultés auxquelles nous venons de faire allusion, il avait soutenu L. Daneau.

Les amis de Daneau (Helmichius, Th. Canter, etc.) avaient voulu tâcher de le faire appeler à Utrecht. Ces efforts, probablement peu secondés par le principal intéressé, auquel le climat de la Hollande ne convenait guère, n'aboutirent pas. Daneau reprit le chemin de la France. Mais, arrivé à Gand, il céda aux instances des pasteurs et du magistrat de cette ville, alors sous l'influence protestante, et consentit à y passer une année (20 mai 1582-7 mai 1583). Comme à Leyde il y était à la fois pasteur et professeur. Son séjour y fut très calme, et bien loin d'avoir des difficultés avec le magistrat, celui-ci lui offrit, à son départ, et en outre de son traitement, une fort belle gratification.

Nous avons dit que Daneau voulait rentrer en France. Une vocation de l'académie protestante d'Orthez vint hâter son retour. Parti de Gand le 7 mai, il était à Blois le 1er août et l'année n'était sans doute pas terminée avant son arrivée à Orthez. Toutefois la première preuve positive de sa présence dans cette ville est un baptême célébré par lui le 8 janv. 1584.

Il reste de son séjour à Orthez une preuve bien manifeste du plaisir qu'on eut à l'entendre. C'est la lettre suivante, émanée du roi Henri IV (Arch. des B. Pyr. B 2648):

A maistre Estienne Cemetière, mon trésorier de Béarn. — Maistre Estienne Cemetière, J'ay ordonné de fère un présent au sieur Daneau, docteur et professeur en théologie en mon université d'Hortès, d'une aiguière d'argent pour servir à table, en laquelle nous vous mandons d'employer jusques à la somme de vingt escuz, la faisant dorer par les bords; et que ce soit le plus promptement que faire se pourra. La dicte despense vous sera allouée en la Despense de vos comptes par les auditeurs d'iceulx, ausquelz mandons ainsy le faire, sans difficulté. A tant vous prierons Dieu vous avoir en sa sainte garde. Escript à Bergerac le xv may 1585. HENRY. — Lallier.

En 1588, les États de Béarn, lui accordèrent un don de cent livres pour faire réimprimer son commentaire sur St Matthieu et lui recommandèrent de parler de leur « Cour Majour [1] » dans cet ouvrage qu'il aurait soin de traduire en langue vulgaire, c'est-à-dire en béarnais [2].

Un dernier éloge de Daneau nous est fourni par son appel à Castres. Cette importante église était alors troublée par Gaspard *Olaxe* ou *d'Olaxa* et le consistoire de Castres, cherchant un homme d'une autorité suffisante pour mettre un terme au désordre, pensa à Daneau. On lui députa vers le mois de sept. 1593, Jacques *Bissol*, avocat. Daneau était alors à Lescar, où il avait suivi (1591) l'université d'Orthez. Il accepta cette vocation, mais à la condition qu'Olaxe ne serait plus souffert dans la ville. Ce fut accordé et le 29 oct. 1593, Daneau entrait à Castres. Il y resta jusqu'à sa mort, exerçant, comme d'ordinaire, les doubles fonctions de pasteur et de professeur.

Le 11 novembre 1595, il mourut « fort regretté de tous, nous dit Gaches (*Mémoires*, p. 459), à cause de son mérite et des services qu'il avait rendus pour redresser et rétablir le bon ordre dans l'Église de Castres. » Jusqu'à la fin — son testament le prouve — il resta l'homme pieux et ferme que nous avons connu à Gien, à Genève, en Hollande etc., le chrétien fervent, le calviniste logique et intrépide.

En somme, Lambert Daneau est un de nos plus grands théologiens du XVIe siècle. S'il ne doit pas être placé à côté d'un Calvin ou d'un Th. de Bèze, dont il s'honorait d'avoir été l'élève, il vient immédiatement après eux. Il est des premiers du second rang. Ainsi l'ont jugé ses contemporains.

En 1560, il est déjà connu comme philologue et comme juriste; en 1571, il est mis sur la liste des pasteurs chargés de

[1] « En parlan deus privileges deu pays la Cort mayor et aussi que en Bearn no y pot haber Confiscation » ... etc.

[2] La province de Béarn conserva son patois pour langue officielle jusqu'en 1789. (Notes de feu P. RAYMOND d'après les Arch. des B.-Pyr.)

répondre aux contradicteurs; en 1572, à Genève, au lendemain de son arrivée, le consistoire lui demande de professer la théologie; en 1579 et en 1580, Leyde cherchant un professeur illustre s'adresse à lui; en 1582, lorsqu'il quitte cette ville, le Prince d'Orange craint de voir déserter l'université par les théologiens et engage la ville, puis le sénat académique, à faire tous les efforts pour le garder; lorsqu'il passe à Gand, on se hâte de le retenir; là, on lui adresse vocation pour Orthez; l'église de Castres, voulant un homme éminent pour rétablir l'ordre dans son sein, l'appelle; enfin, après sa mort, Jean Gigord enseigne la théologie en exposant un de ses ouvrages (1596); Melchior Adam, Meursius, de Thou et autres font son éloge et le synode nat. de Castres (1626) prend la décision suivante (Aymon, II, 389): « Ce Synode, honorant la mémoire de M. Daneau, ci-devant ministre de l'Évangile de N. S. J.-C., très fameux pasteur et professeur en théologie dans l'Église et l'Université de Bearn, et afin que ses savants ouvrages ne restassent pas dans l'oubli, il pria son digne fils de les ramasser en un volume et de les publier, et ce présent Synode se chargea de paier les frais de l'impression. »

Daneau eut, il est vrai, des détracteurs. Son caractère, ses convictions absolues devaient lui en attirer. Ainsi, les luthériens allemands et d'autres encore. C'est le fait des hommes de valeur de provoquer des antipathies brûlantes aussi bien que de chaudes sympathies; puis, au XVIe siècle, on aimait, dans les controverses, à faire usage de personnalités blessantes. Il n'y a donc pas lieu de nous y arrêter. Seule, est à remarquer une observation de Sénebier (*Hist. litt. de G.*, I, 313) « Daneau composa, dit-il, un très grand nombre d'ouvrages; il eut la malheureuse facilité de la plupart des savans de son siècle, sans avoir leur génie et leur discernement: aussi la postérité a jugé ses travaux inutiles à l'instruction de ceux qui existent; elle a relégué ses nombreux volumes dans les coins poudreux des bibliothèques... » Évidemment Sénebier n'a jamais été les y chercher. Sans cela il aurait été à la fois moins sévère et plus juste. Sans doute, beaucoup d'ouvrages de Daneau ont vieilli. Mais il faut pour les apprécier sainement, voir le cas qu'en ont fait les contemporains. A cet égard, le nombre des éditions et des traductions de certains ouvrages de Daneau répond victorieusement à la critique de Sénebier. A dire vrai, il est fort peu de ses ouvrages qui n'aient eu au moins deux éditions. Malgré cela, les ouvrages de Daneau sont rares; ceux qui sont écrits en français le sont excessivement; quelques-uns sont même introuvables. En voici la liste aussi complète que nous avons pu la dresser.

I. *Deux traittez de Florent Tertullian, docteur très ancien et voisin du temps des Apostres, environ CLXX après l'Incarnation de Jésus-Christ. L'un des Parures et ornemens: l'autre des habits et accoustrements des femmes chrestiennes.* Paris. [Perrier?] 1565, 8°; Gen., Jean de Laon, 1580, 8°. — Il est, s'écrie le traducteur, merveilleusement scandaleux à toute l'église des fidelles, que tant de pauvres gens, qui sont membres de Christ, ahannent et languissent et meurent de faim entre nous: et que ceux qui se disent leurs frères et sœurs, cependant ayent et portent telles superfluitez et sumptuositez, dépensants en choses inutiles et qui sont à leur condamnation, ce qu'ils devoyent donner et épargner pour les pauvres de Dieu et domestiques de la foy.

II. *Traité de S. Cyprian, jadis Evesque de Carthage; Du mal qu'apporte l'Envie et Jalousie du bien d'autrui. Item, un autre Traité du mesme Cyprian touchant la discipline et les habits des filles. Le tout mis et traduict en François par* L. Daneau, *min. de la P. de Dieu à Gyan.* [Orléans, Eloy Gibier] 1566, 8°.

Au v° de la dernière page, la marque d'Eloy Gibier, c'est-à-dire un bras faisant tourner la presse, avec la devise; *vesceris pane tuo in sudore vultus tui.* Au-dessous: *A Orléans, par Eloy Gibier, imprimeur de lad. ville.*

III. *Deux traitez de S. C. Cyprian, jadis Evesque de Carthage. L'un contre les Jeux et les joueurs de cartes et de dez. L'autre, par lequel il monstre que l'homme Chrestien ne doit voir ni assister à aucun Jeux de battelage, ni aux spectacles publics. Plus, une épistre du mesme autheur touchant ce mesme argument. Le tout mis en François par* L. Daneau, s. l. Imprimé nouvellement, 1566, 8°. — Un seul ex. connu, au *British Museum.*

IV. *Methodus Sacræ Scripturæ in publicis tum prælectionibus, tum concionibus utiliter atque intelligenter tractandæ : quæ praxi, id est, aliquot exemplis et perpetuo in Epistolam Pauli ad Philemonem commentario illustratur.* Gen. 1570 (?) 8°; Gen. E. Vignon, 1579, 8°; Gen. 1581 ; Gen. 1583 (voy. ci-dessous, n° LIV). — La théologie devant être la *simplex divinæ Scripturæ tractatio,* il est important de savoir comment on doit l'étudier. Dans une première partie, Daneau pose les principes. Dans tous les livres ou textes de la Bible, qu'il veut expliquer, Daneau recherche ce qu'il appelle le lieu (*locus*) rhétorique, le lieu dialectique et le lieu théologique. Le premier donne la connaissance des différentes parties du texte, de leur connexion, de leur lien entre elles. Le second permet de déterminer l'argumentation de l'auteur; le troisième, de faire ressortir le sens intime, religieux et, à proprement parler théologique. — Puis il faut comparer avec les textes analogues, les textes contradictoires, etc., etc.

V. *Les trois livres d'Hésiode appelés Les Œuvres et les jours. Traduicts de Grec en François par M.* LAMB. D'ANEAU. *Dédiez à la Royne de Navarre.* [Genève], pour Antoine Chuppin, 1571, 8°. Traduction en vers.

VI. *Elenchi Hæreticorum, ubi facili et singulari methodo explicatur, qua ratione hæreticorum paralogismi deprehendi et solvi possint. Liber omnibus Evangelicæ veritatis studiosis valde necessarius.* Gen. Vignon, 1573; Gen. Vignon, 1580; Gen. 1583 (voy. n° LIV). Gen. 1592. C'est un des ouvrages les plus estimés de Daneau. Hoornbeck en faisait grand cas. Partant de ce principe que toutes les hérésies reposent sur des interprétations sophistiques de la Bible, Daneau indique le moyen de les percer à jour et par conséquent de montrer l'erreur des hérétiques. Cette méthode supposait orthodoxes et hérétiques également convaincus que l'Écriture Sainte est la règle de la vérité religieuse; ce qui pouvait être vrai alors. Aujourd'hui, où cela même est contesté, la méthode de Daneau, si ingénieuse qu'elle soit, ne paraîtrait qu'une pétition de principes.

VII. *Harmonia, seu Tabulæ in Proverbia et Ecclesiasten.* Imprimé avec l'ouvrage suivant de J. Mercier, édité par Th. de Bèze: *Commentarii in Jobum et Salomonis Proverbia, Ecclesiasten, Canticum Canticorum.* Gen. E. Vignon, 1573.

VIII. *Les Sorciers. Dialogue très utile et nécessaire pour ce temps. Auquel ce qui se dispute aujourd'hui des Sorciers et Eriges est traité et bien amplement résolu ;* s. l. [Gen.]. De l'Imprimerie de Jacques Bourgeois, 1574, 8°. 2e éd. *Deux traitez nouveaux très utiles pour ce temps. Le premier touchant les Sorciers, auquel ce qui se dispute aujourd'hui sur cette matière est bien amplement résolu et augmenté de deux procès extraicts des greffes pour l'esclaircissement et confirmation de cet argument. Le second contient une brève remonstrance sur les jeux de Cartes et de Dez. Reveu et augmenté par l'autheur, M.* LAMBERT DANEAU. S. l. [Gen.] Par Jacques Baumet, 1579, 8°. — En latin : *De veneficis, quos olim sortilegos, nunc autem vulgo sortiarios vocant: Dialogus, in quo quæ de hoc argumento quæri solent, breviter et commode explicantur,* etc. Gen., E. Vignon, 1574, 8°; Col. Agripp. 1575; Gen. 1581; Francf. ad M. 1581, à la suite du *Flagellum hæreticorum* de Nicolas Jacquier; Gen. 1583 (v. n° LIV); Col. Agripp. 1597. — En anglais : *A dialogue of witches in foretime named Lottellers and now commonly called Sorcerers* etc. S. L. 1575; trad. nouvelle par *Th. Newton,* Lond., 1586. — En allemand : *Von den Zauberen, Hexen und Unholden,* etc., trad. par *Jacq. Vallick* et *Ulrich Molitor* (Muller), Col., 1576; 2e trad. par *Conrad Lautenbach,* Franf.-sur-le-M., 1576; 3e (?) trad. Francf.-sur-le-M., 1586. Daneau croit aux sorciers. On y croyait de son temps. Mais il blâme le recours à eux en cas de maladie... Tout le monde n'en est pas encore là du nôtre.

IX. *Brième Remonstrance sur les jeux de sort ou de hazard et principalement de Dez et de Cartes. En laquelle le premier inventeur desd. jeux et maux infinis qui en adviennent sont déclarez. Contre la dissolution de ce temps,* [Genève], Jacques Bourgeois, 1574, 8°; Genève, 1579. — En latin; *De ludo aleae,* etc. Gen. E. Vignon, 1579, 8°; Gen. 1583 (v. n° LIV). — En anglais (voy. le n° XXV). — Daneau condamne les jeux où la victoire dépend entièrement du sort. Il trouve en outre que gagner de l'argent au jeu « est

autant que desrober, » et il voudrait que les magistrats punissent les gagnants et les perdants. Toutefois il permet de jouer la consommation (comme on dit) pourvu qu'elle soit modérée. Il examine et réfute ensuite certaines objections et il ajoute: « et pour conclure ceste remonstrance, je veux alléguer le dire de ce bon père saint Cyprian, qui en son livre contre ces jeux dit: Que le jeu de cartes est invention du diable: laquelle il inventa et forgea pour tousjours mieux mettre l'idolâtrie en plus grand usage et recommandation entre les hommes. Car les rois et images que nous voyons peints aujourd'hui dedans les cartes estoyent anciennement idoles et images d'idoles, que les hommes qui depuis se sont nommez Chrestiens ont changées et appelées Charlemagne, Lancelot du Lac et d'autres noms semblables pour ne sembler ici estre idolâtres: retenant toutesfois le mesme jeu, » etc.

X. *D. Aurelii Augustini Enchiridion ad Laurentium, Sive Summa et præcipua totius Christianæ religionis capita. Liber utilissimus iis omnibus qui brevissimam Augustinianæ doctrinæ epitomen ex ipso Augustino, et quidem jam sene, habere desiderant, multis mendis et glossematis, quibus antea scatebat, ex veteri manuscripto repurgatus et commentariis illustratus.* Gen., E. Vignon, 1575, 8°; Gen., 1579; Gen., 1583 (v. n° LIV).

Un chapitre préliminaire (qui suit l'épître dédicatoire) est intitulé: *De methodo librorum Augustini et de eorum evolvendorum ratione.* Il est intéressant à divers titres. Quant à l'ouvrage lui-même c'est un commentaire calviniste d'une dogmatique augustinienne.

XI. [?] *Petri Fabri Responsio ad Petri Carpentarii famelici Rabulæ sacrum de retinendis armis et pace repudianda Consilium ad V. C. Lomanium Terridæ et Sereniaci Baronem.* Neustadt, 1575. — En français: *Traitté duquel on peut apprendre en quel cas il est permis à l'homme Chrestien de porter les armes, et par lequel est répondu à Pierre Charpentier, tendant à fin d'empescher la paix et nous laisser la guerre; par Pierre Fabre à Monsieur de Lomanie, baron de Terride et de Sériniac.* 1576.] Bayle trouvait cette réponse « bien verte » (*D. H.* éd. 1730, p. 2946).

Nous attribuons cet écrit à L. Daneau parce que d'un côté Pierre *Fabre* est évidemment opposé à Pierre *Charpentier* et parce que, de plus, nous savons par une lettre de Daneau à Josias Simler (du 23 sept. 1575), qu'il fit imprimer à cette époque une réponse à Charpentier.

XII. *Physica Christiana, sive de rerum creatarum cognitione et usu, disputatio e sacræ Scripturæ fontibus hausta et decerpta.* Lugd., ap. P. Santandreum, 1576, 8°; Gen., 1579-1580, 1583 (voy. le n° LIV); Gen., 1588, 1602, 1606. — En anglais: *The wonderfull workmanship of the world wherein is conteined an excellent discourse of Christian naturall Philosophie,* etc., trad. par *Thomas Twyne,* Lond., 1578.

De cet ouvrage, dont le titre seul suffit à indiquer la nature, comme l'époque où il fut publié en explique le succès, nous rapprocherons le suivant, bien que, par sa date, il dût trouver place ailleurs.

XIII. *Physices Christianæ pars altera, sive de Rerum Creatarum natura. Quæ in sex tractatus pro dierum, quibus Deus ipse operatus est numero dividitur.* Gen., 1580, 8°; Gen., 1582; Gen., 1583 (voy. n° LIV); Gen., 1589; Gen. 1606.

Tycho-Brahé parle avec éloge des ouvrages de Daneau sur les questions de physique. Nous n'avons pas ici, naturellement, à en discuter la méthode. Mais nous rappellerons qu'environ un siècle plus tard, le célèbre Sam. Bochart écrivait son *Hierozoicon,* où il prenait pour base les données bibliques. Il avait été devancé dans cette voie par Daneau, qui n'a pas écrit moins de 53 chapitres sur la matière.

XIV. *Articuli de Cœna dominica, Ministris Ecclesiarum et Scholarum Marchiticarum, mandato ac jussu Illustriss. Principis ac Domini D. Joannis Georgii, Marchionis Brandeburg. Electoris etc. proponendi, ut fide cordis et oris confessione eos approbent, ac majoris confirmationis gratia manuum et subscriptione addant et ad eosdem brevis et necessaria piorum et orthodoxorum virorum Responsio.* Gen., 1576, 8°; Gen. 1583 (v. n° LIV). — Cet ouvrage est le premier d'une assez nombreuse série d'écrits polémiques dirigés par Daneau soit contre le luthéranisme rigide et intolérant d'alors, soit contre quelques-uns de ses défenseurs.

XV. *D. Aurelii Hippon. episc. liber de Hæresibus ad quodvultdeum. Lamberti*

Danæi opera emendatus et commentariis illustratus, a quo eodem additæ sunt hæreses ab orbe condito ad constitutum Papismum et Mahumetismum, etiam ex quæ hic erant ab Augustino prætermissæ..... Gen., E. Vignon, 1576; Gen., 1578; Gen., 1583 (v. n° LIV). — MM. Haag ajoutent deux édit. postérieures (1595 et 1678), mais il nous a été impossible de vérifier cette assertion. La confirmation en serait cependant d'autant plus intéressante qu'aucun ouvrage de Daneau, à notre connaissance, n'aurait eu de réimpression aussi tardive que celle de 1678. Ce qu'il y a de plus curieux dans cet ouvrage, d'ailleurs rempli d'érudition, comme tous les ouvrages de Daneau, c'est un arbre des hérésies: *In calce operis addita est arbor hæreseon, ex qua quomodo aliæ ex aliis natæ sint et propagatæ, et ut sæpe una quædam hydra plura capita produxerit perspicue docetur.* — Enfin, à la suite de l'ouvrage il y a un *Tractatus de Ecclesia, ubi quibussensim gradibus illa tandem in Papisticam tyrannidem inciderit, ostenditur.* Mais ce traité n'est pas de Daneau.

XVI. *Tractatus de Antichristo: Recens editus, in quo Antichristiani regni locus, tempus, forma, ministri, fulcimenta, progressio et tandem exitium et interitus ex Dei verbo demonstratur, ubi etiam aliquot difficiles antea et obscuri tum Danielis tum Apocalypseos loci perspicue jam explicantur. Addidimus in calce operis quædam vetustissimorum Episcop., Monach. et alior. scripta jampridem adversus Antichristi Romani tyrannidem edita.* Gen., E. Vignon, 1576, 8°; Gen., 1582; Gen., 1583 (v. n° LIV). — En français: *Traité de l'Antéchrist, reveu et augmenté en plusieurs endroits en ceste traduction Françoise par l'advis de l'autheur. Auquel est montré,* etc. *Composé premièrement en latin et traduit nouvellement J. F. S. M.* (Jean-François Salvard, ministre?). Gen., E. Vignon, 1577, 8°; 1579 (? Haag). — En anglais: *A treatise touching Antichrist* etc. Trad. par *John Swan*, Lond., 1589, 4°. — Daneau partageait au sujet de l'Antéchrist les idées de son temps. Nous rapprocherons de cet ouvrage le suivant, indiqué par les MM. Hagg, mais que nous n'avons jamais rencontré nous-même.

XVII. *Explicatio aliquot locorum difficilium Danielis in tractatu de Antichristo.* Gen., 1578, 8°.

XVIII. *Ethices Christianæ libri tres. — In quibus de veris humanarum actionum principiis agitur: atque etiam legis Divinæ sive Decalogi explicatio, illiusq. cum scriptis scholasticorum, Jure naturali sive philosophico, civili Romanorum et Canonico collatio continetur. Præterea Virtutum et Vitiorum quæ passim vel in Sacra Scriptura, vel alibi occurrunt quæque ad singula legis Divinæ præcepta revocantur, definitiones.* — Gen. E. Vignon, 1577; Gen., 1579; Gen., 1583 (v. n° LIV); Gen., 1588; Gen., 1601; Gen., 1614, 1640.

Cet ouvrage de Daneau, premier essai d'un système de morale distinct de la dogmatique, est le seul qui ait été, dans les temps modernes, l'objet d'une étude spéciale (par *Schweizer*, dans les *Stud. und Kritik.* ar. 1850). — Le but de l'auteur était d'établir les vrais principes de la morale, en prenant pour guide le décalogue, qu'il tenait pour le résumé complet de tous les devoirs, et en le comparant avec les doctrines des scolastiques, le droit naturel ou philosophique, comme il l'appelle, le droit romain et le droit canonique. Il passe en revue les différentes définitions des vertus et des vices qui se rencontrent soit dans l'Écriture, soit ailleurs, et fait ressortir la relation des vices et des vertus avec la loi divine. Tout ce qu'il expose, avec autant de clarté que de logique, sur les motifs des actions bonnes ou mauvaises, le libre arbitre, la vertu, prouve qu'il avait fait une étude approfondie des écrits d'Aristote, d'Augustin et des principaux scolastiques. Zélé défenseur du calvinisme pur, il s'efforce de mettre d'accord la prédestination absolue avec la morale, comme s'il eût eu principalement en vue de faire tomber le reproche qu'on adressait dès lors à la doctrine de Calvin, de ruiner la morale. Il ne met pas moins de soin à distinguer la morale chrétienne de la morale philosophique et de la morale scolastique, et à faire ressortir la supériorité de la première. Selon lui, la morale philosophique, ne reconnaissant pas Dieu pour principe et fin des bonnes œuvres, n'est propre qu'à nourrir l'égoïsme et la vanité. La morale scolastique, en enseignant qu'il peut y avoir de bonnes œuvres qui n'aient pas pour but l'honneur

de Dieu, et en mêlant ainsi le divin à l'humain, est encore fort imparfaite. La morale chrétienne, au contraire, nous apprend que le but de toutes nos actions doit être la gloire de Dieu; que l'amour est le sommaire de la loi, et que la loi de Dieu doit être la règle de toute notre conduite. Moraliste sévère jusqu'à l'ascétisme, Daneau proscrit les jeux, les danses, les spectacles, les parures déshonnêtes, les festins somptueux; il s'étend longuement sur l'immoralité du mensonge et condamne même le mensonge officieux, Dieu étant vérité et Satan le père du mensonge; cependant il admet le prêt à intérêt avec certaines restrictions. Comme Calvin, comme Bèze et presque tous les réformateurs, il reconnaît au magistrat le droit de punir de mort les hérétiques. Enfin il résout un grand nombre de cas de conscience avec beaucoup de sagacité et une érudition peu commune.

XIX. *In D. Pauli priorem Epistolam ad Timotheum Commentarius. In quo non solum ipsius Epistolæ doctrina et artificium singulorumq. argumentorum loci explicantur : sed etiam vera Disciplinæ Ecclesiasticæ forma, tum ex Dei verbo, atque ex ipso Paulo, tum ex veter. Synodis repetita atque restituta est, ut legitima et Apostolica regendæ Dei Ecclesiæ ratio et norma hodie in usum revocari possit.* Gen., E. Vignon, 1577, 8°; Gen., 1583 (n° LIV). — La *dédicace* (au Prince d'Orange) de cet ouvrage, dédicace fort longue, a été *traduite en anglais*. S. l. n. d. 4° (Bibl. Bodl.).

XX. *In Pauli Epistolam ad Philemonem, Commentarius.* Gen., E. Vignon, 1577, 8°; Gen. 1583 (voy. n° IV).

XXI. *Response chrestienne aux calomnies et renouvellées faussetez de deux Apostats, Matthieu de Launoy, prestre, et Henry Pennetier, naguères ministres et maintenant retournez à leur vomissement...* Gen., 1578, 8°; s. l., 1580.

Cet ouvrage de Daneau (lettre à Zanchi du 1er fév. 1578) est une réponse à la *Défense de Launoy tant pour lui que pour Henri Pennetier contre les fausses accusations et perverses calomnies des ministres* (Paris, 1578). Il devait avoir une suite, mais nous ignorons s'il l'a eue.

XXII. *Paratitla in D. Aurelii Augustini Tomos duos præcipuos, nimirum sextum et septimum, in quibus illius contra Manichæos, Priscillianistas, Arrianos, Jovinianistas, Donatistas et Pelagianos πολεμικὰ sive certamina continentur.....* Gen., J. Stoer, 1578, 2 vol., 8°; Gen., 1583 (n° LIV). — Dédié à Édouard Bacon, fils du chancelier de la reine d'Angleterre, avec lequel Daneau avait eu et eut plus tard encore des relations amicales.

XXIII. *Commentarius in Joëlem, Amosum, Micheam, Nahumum, Habacukum, Sophoniam, Haggæum, Zachariam et Malachiam.* Gen., 1578, 8°. — Cet ouvrage fut complété plus tard et parut sous le titre suivant : *Commentariorum in prophetas minores Tomus primus. Continet autem: Jonam, Amŏsum, Oseam, Micheam, Nahumum, Joëlem.* Gen., E. Vignon, 1586, 8°. — *Commentariorum... Tomus secundus. Continet autem* (le reste des petits prophètes). Gen., 1586, 8°. — Gen., 1594, 4°. — En anglais : *A fruitfull commentaries upon the twelve small Prophets*, etc., trad. par *John Stockwood*. Imprimé par J. Legate, impr. de l'Université de Cambridge, 1594, 4°.

XXIV. *Ad novas Guilelmi Genebrardi Doctoris Parisiensis calumnias, quibus tum orthodoxam Evangelicorum omn. de S. Trinitate doctrinam traducit : tum etiam horrendum Valentini Gentilis errorem tuetur, ac renovat... Responsio.* Gen., E. Vignon, 1578, 8°; Gen., 1583 (n° LIV).

XXV. *Tractatus de Amicitia Christiana.* Ce court traité (28 p.) ne paraît pas avoir jamais été imprimé seul, mais avec le *De ludo aleæ*, sous le titre suivant : *Tractatus duo. Primus... Secundus...* Gen., E. Vignon, 1579, 8°; Gen., 1583 (n° LIV). — Les deux en anglais, Lond., A. Ucale, 1586, 8°. — En allemand, Hanov., 1614, 8°.

« Je vous envoie, écrit Daneau à Zanchi, 21 mars, 1579, ma dissertation (*disputatio*) sur l'amitié chrétienne. C'est peu de chose, mais elle m'est d'autant plus chère, qu'elle est un témoignage de mes souffrances pour Christ. J'ai mis onze jours à l'écrire, tandis que, complètement dépourvu des livres, j'étais gardé très étroitement en prison par le commandement de votre compatriote Martinengo, gouverneur pour le roi dans notre ville... » Ce traité avait donc été écrit à Gien, vers 1568..

XXVI. *Traité des danses, auquel est amplement résolue la question, à savoir s'il*

est permis aux Chrestiens de danser. Nouvellement mis en lumière. [Gen.]. Fr. Estienne, 1579, 8° ; s. l., 1580; 1582. — Le *Traité des danses* est précédé d'une dédicace très hardie au Roi de Navarre, signée : *Vos très humbles et très obéissants serviteurs N. N. Ministres du sainct Évangile ès Églises Françoises Réformées.* C'est un des ouvrages les plus curieux et les plus intéressants de Daneau. Inutile d'ajouter qu'il s'y montre, comme dans tous ses ouvrages extrêmement rigoriste.

XXVII. *Ad Nicolai Selnecceri librum, qui inscribitur : Necessaria et brevis repetitio doctrinæ de Cœna Domini, in quo Exegesis Saxonica oppugnatur: Brevis, modesta et necessaria Responsio.* Gen., E. Vignon, 1579, 8°; Gen., 1583 (n° LIV). — Un des nombreux ouvrages de Daneau relatif aux controverses entre Luthériens et Calvinistes sur la question de la Cène.

XXVIII. *Antiosiander, sive Apologia Christiana simul et necessaria, in qua tum Helvetiæ Ecclesiæ et quæ cum iis in Fidei confessione consentiunt : etiam earum vera de S. Domini Nostri Jesu Christi Cœna sententia defenditur adversus injustam Lucæ Osiandri condemnationem.* Gen., E. Vignon, 1580, 8°; Gen. 1583 (n° LIV). — Une polémique s'étant soulevée entre Pappus de Strasbourg et son collègue Sturm, Luc Osiander s'y était mêlé contre Sturm. Daneau prit aussitôt la plume en faveur de la cause que Sturm soutenait.

XXIX. *Geographiæ Poeticæ, Id est Universæ Terræ descriptionis ex optimis ac vetustissimis quibusq. Latinis Poetis libri quatuor : Quorum, Primus, Europam; Secundus, Africam; Tertius, Asiam; Quartus, Mare universum et Maris Insulas continet...* [Gen.], J. Stoer, 1580, 8°; Gen., 1589, à la suite de l'ouvrage de Pierre d'Airebaudouze : *Orbis terrarum synoptica epitome una cum geographia poetica,* etc. (*Fr. Prot.*, 2e éd. I, 68). — Cet ouvrage est en vers.

XXX. *Traité de l'estat honneste des Chrestiens en leur accoustrement.* Gen., Jean de Laon, 1580.

Troisième et dernier ouvrage d'une série qui comprend la *Briève remonstrance sur les jeux,* etc. (n° IX) et le *Traité des danses* (n° XXVI). C'est le plus intéressant des trois. La troisième partie (il y en a 4) présente même un réel intérêt historique en ce qui concerne les modes et les costumes du XVIe siècle. Il mériterait certainement la réimpression.

XXXI. *Ad insidiosum Lucæ Osiandri scriptum, quod Pia et fidelis ad Gallicas et Belgicas Ecclesias admonitio inscribitur... necessaria responsio et salutaris præcautio ad easdem Gallicas et Belgicas Ecclesias.* Gen., E. Vignon, 1580, 8°; Gen., 1583 (n° LIV).

XXXII. *In Petri Lombardi Episcopi Parisiensis (qui Magister Sententiarum appellatur) librum primum Sententiarum, qui est de vero Deo, essentia quidem uno, personis autem trino L. D. commentarius triplex.* Gen., E. Vignon, 1580, 8°; Gen., 1583 (n° LIV).

C'est à Daneau, qui est de tous les docteurs réformés celui qui paraît avoir le plus étudié et le mieux connu la scolastique, que remonte la division de la scolastique en trois périodes, et la caractéristique adoptée depuis pour chacune d'elles. A ce titre les Prolégomènes de ce commentaire présentent un grand intérêt. C'est là qu'il étudie la scolastique en général.

XXXIII. — *Synopsis sanæ et veteris doctrinæ de S. Trinitate ex orthodoxis symbolis et veteribus Synodis collecta, atq. primo Sententiarum P. Lombardi libro opposita.* Gen., 1580, 8°.

Extrait de l'ouvrage précédent, qui, d'après Walch (Bibl., Th. I, 239), aurait été publié à part.

XXXIV. *De tribus gravissimis et hoc tempore maxime vexatis quæstionibus. I. De S. Domini Cœna. II. De Majestate Hominis Christi. III. De non damnandis Dei Ecclesiis nec auditis, nec vocatis. Ad fratres Tubingenses et triplex eorum scriptum responsis triplex. Addita est ejusdem L. Danæi ad N. Selneccarum brevis epistola.* Gen., E. Vignon, 1581, 8°. Gen., 1583 (n° LIV). Cet écrit valut à Daneau une réponse de St. Gerlach : *Hyperaspites Anti-Danæi,* etc.

XXXV. *Ad Stephanum Gerlachium et illius Anti-Danæum necessaria responsio.* Gen. 1581, 8°; Gen., 1581, avec les nos XXXIV, XXXVI et XXXVIII ; Gen., 1583 (n° LIV). — Comme Osiander, puis Daneau avaient pris part à la lutte entre Sturm et Pappus, ainsi Gerlach était entré dans la lice en publiant son *Anti-Danæus.*

XXXVI. *Encaustice et collustratio colorum, quibus injusta omn. orthodoxorum Ecclesiæ Dei pastorum condemnatio à L. Osiandro et aliis quibusdam facta, prius delineata tantum fuerat in L. Danæi Antiosiandro, adversus Laonici seu Nicodemi Equitis a Sturmeneck inanem et ut ipse vocat quatriduanam Spongiam.* Gen., 1581, 8°; Gen., 1583 (n° LIV). — C'est une réponse à un ouvrage d'Osiander, dont voici le titre : *Spongia Laonici Antisturmii, a Sturmeneck equitis Germani, adv. Lamberti Danæi, Calvinistæ, Gallicani Antiosiandrum, pro Luca Osiandro D.* — *Sturmeneck* était le pseudonyme d'Osiander.

XXXVII. *Ad Nicolaum Selneccerum de exegesi Saxonica brevis Epistola.* Gen., 1581, 8°. Publiée avec le n° XXXIV. Gen., 1583 (n° LIV). — Réplique à la réponse de Selneccer au n° XXVII.

XXXVIII. *Demonstratio antithesis, seu repugnantiæ Thesium repetitionis et doctrinæ Jacobi Andreæ de persona Christi ex ipsismet illius thesibus collecta.* Lugd. Batav., 1581, 8°; Gen., 1853 (n° LIV).

XXXIX. *Theses de oratione Dominica, quæ totius argumenti de bene precando* ἀνάλυσιν *breviter ac methodice continent, sive ea quæ sunt præcationis* οὐσιώδη *sive* συμβεβηκότα *spectentur, Lugduni Batavorum partim disputatæ, partim etiam disputandæ.* Lugd. Bat., 1581, 8°. Première ébauche du n° XLII ci-dessous.

XL. *Examen libri de duabus in Christo naturis, de earum hypostatica unione et varia quæ ex illa unione sequitur, communicatione, a Martino Kemnitio conscripti...* Ouvrage dirigé contre la *Formule de Concorde.*

XLI. *Physique Françoise, comprenant en treize livres ou traitez, assavoir l'un d'Aristote, onze de Basile et un de Jehan Damascene, le discours des choses naturelles tant Celestes, que Terrestres, selon que les Philosophes les ont descrites, et les plus anciens Pères ou Docteurs chrestiens les ont puis après considérées et mieux rapportées à leur vrai but. — Le tout nouvellement traduit de Grec en François...* [Gen.], E. Vignon, 1581. — On peut juger par ce seul titre, dit Niceron, que cette physique est fort peu de chose.

XLII. *Orationis Dominicæ explicatio. Ejusdem Theses, quibus tota de oratione doctrina comprehenditur.* Gen., E. Vignon, 1582, 8°; Gen., 1583; Gen., 1583 (n° LIV). — Traité sur la prière dont l'explication de l'oraison dominicale est l'occasion et forme une partie.

XLIII. *Sophismatum Steph. Gerlachii Elenchus, sive adv. St. Gerlachii languidum, elumbem et caducum Hyperaspistem... Clibanarius tutissimus ac firmissimus.* Gen., 1582, 8°; Gen., 1583 (n° LIV). — D'où la réponse de Gerlach, intitulée : *Decertatio cum Lamberti Danæi profano milite, quem ille clibanarium vocat.*

XLIV. *Antwoort Lamberti Danæi wijlen Professeur in de hooghe Schoole tot Leyden, op drie voorghestelde vragen, nopende het Ampt der Overheydt in de regeeringhe der kercken : wat haer toe coemt, ofte niet toe coemt.* Delft, 1613. — Composé par Daneau lors de son séjour à Leyde et à la fin de l'année 1581, cet opuscule (6 pages) fut traduit par les pasteurs d'Amsterdam dans les premiers jours de janvier 1582. La trad. porte la date du 4 janvier. C'est ce qui explique sa place dans notre liste.

XLV. *Ad libellum ab anonymo quodam libertino recens editum hoc titulo : De externa seu visibili Dei Ecclesia, ubi illa reperiri possit et quænam vera sit etc.; seu potius adversus externam et visibilem Ecclesiam.....* Lugd. Batav. 1582. — Cet ouvrage se rapporte, ainsi que le précédent et le n° XLVIII, aux luttes que Daneau eut à soutenir à Leyde contre Coornhert et autres théologiens. Il avait d'abord paru en hollandais, en mars 1582.

XLVI. *Theses de generali catechismi Belgicarum Ecclesiarum partitione et ordinis, qui in eo servatur, ratione. — Item de prima ejusdem catechismi sectione, seu die Dominica, quæ iisdem his thesibus explicatur.* Lugd. Batav., A. Schouten, 1582.

XLVII. *Theses de prima parte catechismi Belgici, ubi de hominis miseria et ejus causa agitur. Quæ disputatio sectione seu Dominica secunda nostri catechismi et deinceps continetur : hic autem ea tantum quæ secunda sectio habet.* Lugd. Batav., 1582.

XLVIII. *Calx viva, qua Theod. Coornhartii sapo facile consumitur et in fumos evanescit.* Gen., 1583. — En même temps que l'écrit anonyme auquel répond le n° XLV, avait paru, mais à l'insu de son auteur, une lettre, anonyme également, de

Th. Coornhert. La réponse de Daneau provoqua une réplique de ce dernier qu'il intitula : *Zeepe* (savon) *opte vlecken by Lamb. Danæus Doctor in Theologie tot Leyden ghestroyt etc.* — A ce *savon*, Daneau répliqua par sa *Calx viva*, à laquelle Coornhert répondit également.

XLIX. *Apologia seu vera et orthodoxa orthodoxæ Patrum sententiæ defensio ac interpretatio de Adoratione carnis Domini nostri Jesu Christi, Adv. blasphemam et vere idolatricam J. Smidelini, Andreæ filii hæresin, et sententiam, in libro qui inscribitur Sodida admonitio ad Joannem Sturmium nuper edito.* Antwerpiæ, 1582, 8°; Gen., 1583 (n° LIV). — Naturellement, Smidelin (S. Andreæ) écrivit une *Refutatio.*

L. *Traité contre les bacchanales et le mardy gras.* s. l. 1582. Paris, d'après Brunet, Man. du lib. — Cet ouvrage, dont nous ne connaissons aucun exemplaire, est aussi attribué à Daneau, par de Bure.

LI. *Christianæ Isagoges in Christianorum theologorum locos communes. Pars* 1ª, Gen., E. Vignon, 1583; Gen., 1588; *pars* 2ª avec la *pars* 1ª, Gen., 1584; avec la *pars* 3ª, Gen., 1584; Gen., 1587; *pars* 4ª, Gen., 1586; Gen., 1591; *pars* 5ª, Gen., 1588. — C'est l'ouvrage le plus important de Daneau. Il forme en tout 5 vol. 8°. Dès 1564 il était en partie prêt. Une partie fut perdue en 1565. Mais on peut dire que Daneau y travailla pendant près de trente années. Comme il en publia un *Compendium* en 1595, nous y reporterons (voy. n° LXIV) nos observations.

LII. *Politicorum Aphorismorum Sylva, ex optimis quibusque tum Græcis, tum Latinis scriptoribus collecta.* — Publiés sous deux titres différents et avec certaines augmentations, ces *Aphorismes* n'ont pas eu moins de 8 éditions en deux séries. — 1re série : Antw., 1583, 8°; Lugd. Bat., 1591; ibid., 1612; ibid., 1620; 2me série, avec les additions de Bronchorst : Lugd. Batav., 1589; ibid., 1623; ibid., 1639; Ultraj., 1652.

LIII. *In Evangelium Domini nostri Jesu Christi secundum matthæum Commentarii brevissimi* (202 p.), *in quibus tamen et doctrina et methodus hujus Evangelii, itemq. aliorum in eodem argumento perspicue traditur et explicatur.....* Gen., 1583, 8°; 1593, 8°. — C'est le premier des deux ouvrages de Daneau sur l'Év. selon St Matthieu.

LIV. *Opuscula omnia Theologica ab ipso auctore recognita et in tres classes divisa.* Gen. 1583, fol.; Gen., 1654, fol. — Les ouvrages contenus dans ce précieux volume de 1625 p. se divisent en trois classes, comme le titre l'indique. Les ouvrages *didactiques* (nos VI, VIII (en latin), IX (en latin), XII, XIII, XVIII, XXV); *exégétiques* (nos IV, X, XV, XIX, XX, XXII, XLII); *polémiques* (nos XIV, XVI, XXIV, XXVII, XXVIII, XXXI-XXXVIII, XL, XLIII, XLV, XLVIII, XLIX).

Entre les pages 1048 et 1049 se trouve un tableau généalogique des hérésies : *Arbor hæreseon*, qui est fort curieux. Satan est le père de toutes; de lui, donc, elles descendent et vont aboutir aux deux hérésies par excellence, le Papisme et le Mahométisme. Dans l'avis au lecteur, il est question de la publication d'un second tome in-fol. Nous ne pensons pas qu'il ait jamais été publié. Enfin le vol. s'ouvre par une *Synopsis seu Tabula locorum S. Theologiæ communium*, qui n'est autre que le plan du n° LI, réduit à sa plus simple expression.

LV. *Confirmatio veræ et orthodoxæ doctrinæ quod Christus sit verus Deus et Patri* ὁμοούσιος *et æqualis, contra Genebrardum.* Gen., E. Vignon 1583, 8°; ibid., 1585.

LVI. *Commentarius in Joannis Evangelium.* Gen., 1585 (Walch, IV, 649).

LVII. *Assertio, quod humana Christi natura neque in unione personali, neque per unionem personalem cum Deitate* λόγου *sit et evaserit Deus, contra postremum Jac. Smidelini scriptum de adoratione carnis Christi.* Gen., E. Vignon, 1585. 8°.

LVIII. *In tres Divi Joannis Evangelistæ et unicam Judae epistolam brevis commentarius....* Gen., E. Vignon, 1585, 8°.

LIX. *Symboli Apostolici explicatio....* Gen., E. Vignon, 1587, 8°; 2e éd. *amendatior*, Gen., 1592, 8°.

LX. *Quæstionum in Evangelium Domini Nostri Jesu Christi secundum Mathæum.* Orthesii, Lud. Rabirius, 1588, 8°. — Les États de Béarn votèrent une somme de cent livres pour l'impression de ce volume et ils demandèrent à Daneau de le faire traduire en langue béarnaise. Nous ignorons si cette traduction fut réellement faite et imprimée. Voy. ci-dessus col. 68.

LXI. *Deux Traitez. L'un de la Messe et de ses parties. L'autre de la Transsubstantiation du pain et vin de la Messe. A Messieurs de La Rochelle.* La Rochelle, 1589, 8°.

2e éd. de la Préface seule, sous le titre : *Epître à MM. les maires, échevins, pairs, bourgeois, manans et habitans de la ville de La Rochelle, contenant les principales antiquités et privilèges de lad. ville.* La Roch., 1623, in-12°.

LXII. *Vetustissimarum primi mundi antiquitatum sectiones, seu lib. IIII, tum ex sacris, tum aliis autoribus.* Orthesii, L. Rabirius, 1590, 8° ; Gen., J. le Preux, 1596.

LXIII. *Quæstionem et scholiorum in Evang. Domini Nostri J.-Christi secundum Marcum...* [Gen.], J. le Preux, 1594, 8°.

LXIV. *Compendium sacræ Theologiæ seu erotemata Theologica, in quibus totius veræ Theologiæ Christianæ summa breviter comprehensa est. — Ad Eccl. Evangelicam Monspeliensem.* Monsp., Joan. Giletus, 1595, 4°. — Cet ouvrage est le résumé du n° LI. On lit dans le procès-verbal du synode du bas Languedoc tenu à Montpellier en 1596, que Jean Gigord « à la sollicitation de l'Église et du colloque de Montpellier... a commencé à lire en théologie en exposant le *Compendium theologicum* de M. Daneau. » Il serait donc intéressant de l'étudier de près, comme étant, en quelque sorte, l'expression des idées théologiques des Réformés à la fin du XVIe siècle. Nous nous bornerons à quelques indications générales.

Le *Compendium* se divise en 6 livres : I. *de Deo ;* II. *de Angelis ;* III. *de Homine ;* IV. *de Ecclesia ;* V. *de salutaribus Dei donis erga Ecclesiam ;* VI. *de vero Dei cultu.*

I. Si la théologie en tant que science est la *S. Scripturæ tractatio,* en soi elle est la connaissance du vrai Dieu, tel que l'Écriture nous le révèle. Elle n'a donc d'autres fondements que la Parole de Dieu. Son but est double : d'un côté la gloire de Dieu; de l'autre, notre salut. Son objet étant la connaissance de Dieu, elle prime toutes les autres sciences; mais, d'autre part, elle restera toujours en devenir, Dieu seul pouvant se connaître lui-même. L'Écriture nous révèle Dieu comme Père et Créateur, comme Fils et Rédempteur, comme S. Esprit opérateur et sanctificateur. Non pas que chacune de ces trois personnes soit ce qu'elle est à l'exclusion des autres (*privative*); elle l'est seulement κατ' ἐξοχήν. Il y a donc unité de personne, activité commune ; mais chacun, dans cette activité, a sa fonction distincte. Dès lors la théologie doit étudier Dieu en ces trois personnes, dans ces trois fonctions, c. à d. comme Père, Fils et S. Esprit. Tel sera l'objet du livre I.

Le livre II, sur les Anges, n'est qu'un recueil méthodique de tous les passages de l'Écriture sur ce point. Il précède le livre III, parce que, dans la création, les anges ont été faits supérieurs à l'homme.

Liv. III. La théologie s'occupe de l'homme en tant qu'image de Dieu. Cette image, c'est son âme, une image corporelle ne pouvant représenter le Dieu esprit. Cette âme, créée de rien, en chaque homme, dès la conception est immortelle par un don de Dieu. Elle est une, simple, muable et douée de différentes facultés, dont les unes sont irrationnelles, les autres rationnelles (ἄλογοι, λογικαί). Ces dernières sont l'intelligence et la volonté. Daneau insiste longuement sur les unes et les autres, sur leur siège respectif, leur mode d'action, leurs subdivisions, etc. Puis il examine ce qu'il appelle la nature *instituée* (état primitif), *destituée* (après la chute) et *restituée* (régénération par Christ) de l'homme ; et à propos de cette dernière, il recherche ce que doit être la vie intérieure et extérieure du régénéré....

Avec le IIIe livre finit l'étude de ce que la Création nous révèle sur Dieu. Nous avons maintenant à étudier les œuvres de la Rédemption, c'est-à-dire ce que nous révèlent de Dieu les moyens qu'il a employés pour nous sauver. Le IVe livre traitera donc de l'Église et le Ve des dons salutaires (donnant le salut) accordés aux fidèles. En effet, dans l'œuvre de la Rédemption, il faut considérer d'un côté les personnes rachetées, ou l'Église et ses membres; de l'autre, les dons qui lui ou leur sont accordés.

Enfin, comme le but de toute vraie connaissance de Dieu sur la terre est de lui rendre le culte intérieur et extérieur auquel il a droit, le VIe livre, le plus court de tous, sera consacré à étudier les exigences et les conditions du culte intérieur vrai — le plus important, puisque Dieu

est esprit — et du culte extérieur vrai; et cela tant en eux-mêmes que par l'examen de leurs contraires, c'est-à-dire la superstition et l'idolâtrie. (Pour de plus amples détails, voir l'analyse du *Compendium* dans notre ouvrage indiqué ci-dessous, col. 91.)

LXV. *D. Pauli vita ex Scriptura sacra excerpta.* Gen., Ap. Hæred. E. Vignon, 1595, 8°. — En français : *La vie de S. Paul. Recueillie tant de l'Escriture sainte, assavoir de ses Epistres et du livre des Actes des Apostres que des Pères anciens : qui est le propre miroir ou patron d'un vray et diligent Pasteur de l'Église de Dieu.* [Gen.], par les héritiers d'E. Vignon, 1595, 8°.

Un des bons ouvrages de Daneau et qui n'a pas encore été, que nous sachions, et toutes les réserves nécessaires étant faites, dépassé en français.

LXVI. *Ad. Roberti Bellarmini Disputationes Theologicas De Rebus in Religione controversis L. D. Responsio.* Gen., J. le Preux, 1596, 8°. Tom. II (si l'on en croit Walch, *Bibl. theol.* I, 666), Ibid., 1598.

LXVII. *Politices Christianæ libri septem..... In quibus ea ex Dei verbo primum, post autem ex aliis quoque scriptis collecta sunt, quæ ad optimam Reipublicæ administrationem pertinent.....* [Gen.], Ap. hæred. E. Vignon, 1596, 8°; (Gen.], Joan. Vignon, 1606, 8°.

Ces deux derniers ouvrages parurent après la mort de leur auteur.

A cette liste déjà si longue, nous devons ajouter le titre de quatre ouvrages de droit composés par Daneau et restés inédits. Le premier seul (pour autant que nous pouvons le savoir) existe encore. Il est conservé à Berne et porte le n° 284 de la *Bibliotheca Bongarsiana.* En voici le titre : *De Jurisdictione omnium Judicum, autore Laberio Danæo J. C., dialogus.* Il fut composé vers avril 1559, et devait être imprimé en 1566 par Plantin. Mais les événements dont les Pays-Bas furent le théâtre à cette époque, en empêchèrent l'impression. On peut dire que ce dialogue est composé en l'honneur d'Anne *du Bourg.* Ajoutons que, pour obtenir le permis d'imprimer, Daneau avait dû soumettre son ouvrage à la censure. C'est ce qui explique certaines ratures. Deux d'entre elles sont particulièrement regrettables. Ce sont celles qui suivent le nom de Cujas, dans un endroit de son ouvrage où Daneau caractérise certains juristes de son temps. Il est évident pour nous qu'elles auraient servi à éclairer la question toujours controversée de la religion de Cujas; et non moins évident qu'elles n'auraient pas été rayées si Cujas n'y avait pas été taxé d'appartenir à la Réforme. — Les trois autres traités de droit de Daneau avaient pour titre : *De Feudis et Agro vectigali. De Locatione et conductione. De Repudio.*

En même temps qu'il s'occupait de droit, notre auteur s'occupait aussi de philologie. Il avait composé des *Annotations sur les Satires de Juvénal,* son auteur favori; des *Annotations sur le Querolus.* Il avait encore fait un *Indice* pour l'histoire d'*Ammien Marcellin,* écrit des *Notes* sur le *De mensuris et de ponderibus d'Épiphane* et des *Scholies sur les catégories de St Augustin.*

Enfin Daneau collabora à divers ouvrages, notamment pendant son séjour à Genève, sans que mention ait été faite de son nom. C'est ainsi, par ex., qu'il fut avec de Bèze et de Chandieu, un des collaborateurs de Salvard dans l'*Harmonia Confessionum fidei,* parue à Genève en 1581.

Bien que Daneau ait entretenu une correspondance considérable avec la plupart des grands théologiens réformés de son temps et avec quelques juristes, le nombre des lettres connues de lui qui ont survécu est extrêmement restreint. Nous n'en avons trouvé que 67. Quelques-unes figurent dans les *Œuvres théologiques de Zanchius* (3e vol. de l'éd. in-fol.); Th. Crenius (*Animadv. philol. et hist.* pars VIII) en a publié une; nous avons nous-même publié toutes les autres moins une, qui faisait partie d'une collection particulière et ne nous a été connue que trop tard. Enfin, il existe quelques lettres *à* Daneau dans Zanchius, Burmann (*Sylloge* etc. vol. I; elles sont de Juste-Lipse) et dans notre ouvrage.

Il est permis de conclure du testament de Daneau, septemb. 1595, qu'à cette époque il ne lui restait plus que deux enfants. Marie, dont nous avons parlé plus haut et Josias. Josias Daneau avait été baptisé à Orthez le 7 déc. 1587. Nous n'avons aucun détail sur la première partie de sa vie, ni sur ses études. Nous savons seulement

qu'il devint pasteur et docteur en théologie. En 1610, on le trouve à Saint-Rome ; en 1620, à Lombers ; enfin, en 1622, il devient pasteur et professeur en théologie à Castres, en remplacement de Philippe *Dupin*, mort en 1621. Il y reste lui-même jusqu'à sa mort en 1644.

De son mariage avec Marie *de Comte* (1614), il eut au moins 4 enfants : David et Lambert, qui suivent : Marie, bapt. le 30 mai 1625 par le pasteur *Marmet*, de l'église de la maison de Rohan, et dont le parrain fut Moyse *de Baux*, pasteur à Mazamet ; elle épousa le 20 mars 1644, l'avocat J. C. *Capelle* de Montauban ; Raymond, bapt. le 3 oct. 1627 et sur lequel nous ne possédons aucun renseignement ; — enfin Josias, présenté au baptême, 3 sept. 1631, par son frère David.

David Daneau porta les armes pendant sa jeunesse ; il devint ensuite avocat. Il habitait Castres et y mourut vers la fin du XVIIe siècle. De son mariage avec Renée *de Cabrol* naquirent 4 enfants : 1° Marie présentée au baptême par Lambert Daneau pasteur d'Uzès et par Marie *du Poët*, 12 déc. 1651 ; mariée à Montauban par le min. *Dartigues*, le 2 févr. 1682, à Camille, fils d'Étienne *Dupré de Dujau* et d'Anne *Danzac* ; — Marguerite présentée par Étienne Daneau et Marguerite de Cabrol femme du seigneur *du Travet*, 20 mai 1656 ; — Suzanne, présentée par nob. David *De Jean* sieur de Pratlong et par Suzanne *de Ligonier* veuve de Jean *du Poncet* sieur de Latrinque ; mariée à..... Du Breuil de Nérac ; — Louis, mort à Castres, 20 septemb. 1672.

Lambert, frère de David, étudiait la théologie à Genève en 1640 (Les MM. Haag le disent ; le *Livre du Recteur* n'en dit rien). Il fut pasteur d'abord à Uzès, puis à Lyon de juillet 1652 à mai 1653, époque à laquelle il fut appelé à Castres, où il resta jusqu'en 1663. En 1659, le 30 mai (le contrat est du 31 mars), il se mariait avec Marie Dupré de Dujau, fille de Paul et d'Olympe *de Constans* et sœur d'Étienne, dont nous venons de parler.

Le 2 avril 1663 Lambert était exilé de Castres avec ses quatre collègues : *de Baux*, *de Jaussaud*, *Ladevèze* et *Lacaux*. Envoyé à Caussade, tandis que le ministre de Caussade, Jean *Boudet* venait le remplacer, il y occupa la chaire jusqu'en 1669.

En 1669, l'édit de bannissement avait été révoqué en faveur des seuls de Baux, Daneau et Lacaux. Il revint donc à Castres. Mais là, nous dit son beau-frère, Étienne Dupré de Dujau (au *Journal* duquel beaucoup de ces renseignements sont empruntés) « il se souleva contre luy une caballe. » Il y resta cependant — cela semble, du moins, ressortir du *Journal* — jusqu'au mois de juin 1675, époque à laquelle Daneau paraît avoir quitté Castres, s'être rendu à Nérac, où demeurait (et demeure encore) la famille Dupré et de là être allé à Pau, où sa femme et sa belle-mère le rejoignirent le 6 août.

Daneau devait rester à Pau jusqu'à la Révocation.

En 1681 il achetait dans les environs de Nérac la propriété de Poumarède. C'est là que l'ordre de partir lui fut donné, lors de l'édit de Révocation. Sa femme était momentanément à Toulouse. Dès qu'elle fut de retour, ils partirent, se rendant à Bordeaux, pour s'embarquer. Là, l'intendant, M. de Faucon de Ris, les fit arrêter et mettre en prison dans l'hôtel de ville. Voyant qu'ils restaient inébranlables, « on les mit en liberté avec ordre de partir incontinent..... mais on fit perdre aud. Sr Daneau les livres qu'on lui avait pris, que les Jésuites de Bordeaux ont eu depuis. » Remarquons en passant que Daneau, docteur en théologie comme son père et son grand père, avait une fort belle bibliothèque. Étienne Dupré assure qu'elle valait 6000 livres ! Les Jésuites en jouirent jusqu'en 1763. Daneau et sa femme se réfugièrent à Leeuwarden (Frise), où ils moururent, lui en 1699, elle en 1707. Avec eux s'éteignit la famille des Daneau protestants, car ils n'avaient point d'enfants et leur frère David point d'enfants mâles.

Leurs biens passèrent à Camille Dupré, fils d'Étienne, allié à Marie Daneau, fille de David. C'est du reste Lambert Daneau qui avait provoqué cette union. Le contrat avait été signé à Poumarède le 20 janvier 1682 et le mariage célébré à Montauban le 2 févr. suivant, comme nous l'avons déjà dit.

La famille des Dupré existe encore ; elle se glorifie de descendre par les femmes des Daneau de la Thiérache et de l'Orléanais, et c'est un usage déjà ancien, que chez les

Dupré de Pomarède (car la propriété appartient toujours à la famille) l'un des fils reçoive, comme prénom, le nom de *Daneau*.

Sources imprimées : *Jean Daneau, homme d'armes de la compagnie de Xaintrailles*, par M. le chanoine Pelletier, d'Orléans. (Extrait du *Bull. de la S. archéol. et hist. de l'Orléanais*, n° 95, 1878). — Jules Doinel, *Documents du XVIe siècle, tirés des Archives orléanaises*. Orléans, Herluison, 1876. — W.-N. du Rieu, de Leyde, *Lambert Daneau à Leyde*. Leyde, 1881. (Une seconde éd. de cette brochure est annoncée. Peut-être même a-t-elle déjà paru.) — Paul de Félice, *Lambert Daneau, de Beaugency sur Loire, pasteur et professeur en théologie. Sa vie, ses ouvrages, ses lettres inédites* (Thèse de doctorat). Paris, un vol. in-8°, Fischbacher, 1882. (de Félice).

2. DANEAU (Louis), de Paris, brodeur, reçu habitant de Genève, octob. 1587. — (Jacques), pasteur à Marchenoir, du 13 déc. 1643 au mois de mars 1646 (*Bull.* XII 43). — (Benoît), pasteur à Clairac en 1659, puis à Montcrabeau près Nérac, fugitif à la Révocation (Tt 267). — Matthæus Dannæus pedemontanus, étud. à Genève, 1657 (Liv. du Rect.). — Thitus *Danyeau* « natif du pays d'Anjours », reçu habit. de Genève, août 1557. — Gabriel *Danau*, marchand, natif de Montargis, habitant Lyon; son mariage, à Genève, avec Sara *Flamant* veuve de Christofle Huet, orfèvre à Lyon, 1570 (J. Jovenon not. I 177).

DANETONVILLE (Antoine), 66 ans, assisté à Londres, 1702.

DANEY (Élie), avocat au parlem. de Bordeaux, nommé par le duc de *La Force*, en 1665, juge des terres et seigneuries de Caumont et Taillebourg. Il épousa Anne *Bouet*, dont il eut une fille, Anne, née à Caumont en 1669 et mariée, 6 mars 1698, à un anglais, John Grubb esq. (Agnew, II 207). — (Deux d^lles), sœurs « de Caumont en Guyenne, » reçoivent à Genève diverses assistances, puis un viatique, 1700. — (Judith) de Guyenne, 20 ans, « fille de bourgeois », assistée à Londres (4 l. st.), 1705.

DANEZAY (Mlle de), expulsée de France comme protestante incorrigible, 1697 (*Archiv. nat.* E 3383).

DANFRIE (Philippe), habile graveur né à Cornouailles en basse Bretagne, florissait sous les règnes de Henri III et Henri IV. « Il étoit, dit La Croix du Maine, tailleur général des effigies du roi pour les monnoies de France, homme très excellent pour la gravure et le burin, fort grand ingénieur et inventeur de plusieurs beaux instruments mathématiques. » Il a gravé aussi, ajoute le même auteur, de beaux caractères d'imprimerie et publié divers ouvrages de science. De ces ouvrages nous ne connaissons que celui-ci : *Déclaration de l'usage du graphomètre par la pratique duquel l'on peut mesurer toutes distances des choses de remarque qui se pourront voir et discerner du lieu où il sera posé, et pour arpenter terres, bois, prez et faire plans de villes, de forteresses, cartes géographiques et généralement tous les mesures visibles et sans reigle d'arithmétique, inventé nouvellement et mis en lumière par Philippe Danfrie. A la fin de ceste déclaration est adjousté par le dict Danfrie, un traité à l'usage du trigomètre, qui est un austre instrument ayant présque pareil usage, aussi sans règle d'arithmétique*. Chez le dict Danfrie à Paris, rue des Carmes. 1597 in-8°; très belle impression en caractère de civilité et 18 planches très finement gravées. C'est, avec une médaille signée *Danfr.* qui représente Henri IV, le seul témoignage qui nous reste de la capacité de cet artiste.

Il avait obtenu ses lettres de provision de « Tailleur général des effigies et poinçons des monnoies de France » en 1581 et c'était assez tardivement, car son mariage (avec Jehanne Champagne) était antérieur à 1555; on trouve de nombreux enfants nés de cette union, inscrits sur les registres de baptême des églises de St-Benoît et St-Hilaire de Paris, depuis 1556 jusqu'en 1573 (voy. Jal, Dictionn. critique). Lorsque Paris, en 1589, tomba au pouvoir de la Ligue, Danfrie se réfugia à Tours avec sa famille, notamment avec son plus jeune fils, Philippe, qu'il instruisait à la pratique de son art, et tous deux vécurent dans cette ville en faisant des portraits « d'après le vif, en cire. » Le père fut rétabli dans son emploi par Henri IV en 1594 et le fils admis à lui succéder en 1596, par lettres de provision, après une enquête ou plusieurs témoins attestèrent qu'il savait graver des poinçons et cachets comme son père et faire en cire « des portraits bien excellens et beaucoup estimez, par ceux qui se cognoissent à la peinture. » Il n'entra cependant en fonctions, par la retraite de son père, qu'en 1603, mais ce fut pour mourir environ une année après, au Louvre, le

12 février 1604. Il avait épousé, 6 septembre 1602, Marie Maugier, fille de noble homme Zacharie *Maugier*, avocat au conseil privé, et de dame Loyse de Chenac. On l'enterra dans l'église St-Hilaire. Son père lui survécut. On a le testament de ce dernier, reçu le 27 juin 1606, par deux notaires au Châtelet et contenant cette clause[1] : « Veult et ordonne que la part où il décédera son corps soit inhumé et enterré au lieu le plus proche qu'il sera advisé par son exécuteur et destiné pour ceulx de la religion réformée de laq. il fait profession, sans autres sollempnitez que ceulx que l'on a accoustumé de faire à ceulx de la dite religion. » — Disons que le nom *Danfrie* n'est pas bien sûr, car dans un certain nombre d'actes officiels on le trouve écrit *Anfrie, d'Anffraye* et *Dampfraie*.

DANGEARD (Bernard), ministre dans le Périgord, fugitif avec sa famille avant la Révocation (Tr 267).

Dangeau, voy. Courcillon.

DANGER (Guillaume). Nous avons mentionné ce nom [t. IV, col. 56] comme étant celui d'un habile horloger d'Uzès établi à Magdebourg après la Révocation. Nous devons ajouter cette inscription faite à Genève sur le Livre du Recteur : Guillelmus Danger uticensis occitanus, philosophiæ studens, 8 junii 1685.

DANGICOURT (Pierre), libraire à Rouen [Haag, IV 198] subit l'abjuration puis s'expatria lors de la Révocation et devint secrétaire du commerce à Berlin (t. III col. 401, 402). Son fils, Pierre, né à Rouen vers 1666 s'appliqua dès son enfance avec ardeur aux mathématiques et y fit de très grands progrès. Ayant suivi son père à Berlin, il y continua ses études favorites. Ses connaissances dans toutes les branches des mathématiques le lièrent avec les plus habiles mathématiciens de son temps, entre autres, avec Leibnitz, qui l'honora d'une amitié particulière, et elles lui méritèrent, le 11 juill. 1701, une place à l'acad. des sciences de Berlin. Les ministres chargés de l'administration des affaires des Réfugiés l'employèrent en diverses circonstances, et le soin qu'il apporta aux missions qui lui furent confiées l'ayant fait connaître au roi, ce prince le nomma conseiller du tribunal de revision français, le 4 nov. 1722. Un des directeurs de l'acad. des sciences ayant perdu la vue en 1724, Dangicourt fut choisi pour le remplacer, et il acquit dans l'exercice de ses fonctions l'estime de tous ses collègues. Il mourut le 12 mai 1727, selon la Biblioth. germanique ; le 12 fév., selon Moréri. Dangicourt n'a publié qu'un problème sur les sections coniques et, sous ce titre, *De periodicis columnarum in serie numerorum progressionis arithmeticæ dyadicè expressorum*, un article dans le t. I des Miscellanées de Berlin, où il donne un tour singulier à l'arithmétique binaire inventée par Leibnitz. — Paul Dangicourt, de St-Jean d'Angely, maître à écrire, 31 ans, et Clémence sa femme, assistés à Londres, 1705.

DANGIRARD (P.) ancien du consistoire de La Rochelle, publia avec la collaboration de sa femme, Mlle *Rondeau*, pour la partie musicale : *Les pseaumes de David, mis en vers françois*, 1re *édit., avec* 65 *cantiques et des prières à l'usage des Protestants de France*; 1768, in-12, 960 pages. Préface (45 p.) contenant l'historique des traductions françaises du psautier avec dédicace à J. Périnet de Châtelbon à Paris.

DANGLADE (Pierre), ministre à Eynesse, 1580. — (Pierre), ministre à Sainte-Foy et aux Lanes, 1597, à Authé (bas Agenois) 1597-1603; à Eynesse, 1617-20. — (Elysée), pasteur et professeur à Nîmes, 1603-07; pasteur à Pierremale, 1607; à Pomport, 1610-26.

DANIEL (Pierre) naquit à Orléans, vers 1530, dans une vieille famille bourgeoise adonnée à la jurisprudence et aux lettres. Son père François Daniel était avocat et bailli des domaines de la célèbre abbaye de Fleuri-St-Benoît sur Loire qui appartenait au cardinal Odet de Châtillon, office précédemment occupé par des membres de sa famille et dont un de ses fils fut investi après lui. Pierre Daniel s'est rendu célèbre par le zèle avec lequel il sauva, en 1562, une partie de la bibliothèque de l'abbaye de St-Benoît menacée de destruction par les huguenots victorieux. Serviteur de la maison de Coligny, compagnon d'études de Calvin aux écoles de droit d'Orléans, lié d'une étroite amitié avec le réformateur et plusieurs de ses amis, il a été souvent compté pour protestant (Bèze, *Hist. eccl.*, C. Brainne, Hom-

[1] Notes de M. J. Guiffrey, tirées des regist. des Insinuations, Arch. nat. Y.

mes ill. de l'Orléan.; Biogr. gén. J.-Didot); mais on n'en a pas de preuve solide.

Ce sont d'autres membres de la même famille qui ont donné leur adhésion à la Réforme. Au printemps de l'an 1559, deux jeunes Daniel, d'Orléans, cousins germains [1], arrivèrent à Genève et s'y firent recevoir habitants; le premier, François, le 17 avril, et l'autre huit jours après, le 24. Ce dernier s'appelait « Michel, fils de Claude bourgeois marchand d'Orléans. » Par une juste réciprocité, Calvin qui avait été, trente ans auparavant, paternellement accueilli dans cette ville chez les Duchemin et les Daniel (conf. t. III, col. 514, note 2), rendit, à Genève, ses bons offices aux deux orléanais, principalement à François, à la naissance duquel il avait presque assisté [2]. C'est lui qui payait sa pension mensuelle [3] et qui surveillait la conduite et les études du nouveau venu avec d'autant plus de joie et de bienveillance que le jeune homme avait quitté sa patrie, malgré la volonté de son père demeuré très catholique, par goût pour les nouvelles idées religieuses. Au lieu de suivre les traditions de sa famille et d'étudier les lois, il voulait s'adonner à la théologie. Calvin le prend sous sa protection et il ose écrire, 15 juill. 1559, au père irrité [4] :

Je ne doute pas que vous n'ayez été fâché de son partement, mais je vous prie de ne pas tellement lâcher la bride à vos passions que vous ne jugiez en équité [afin de] trouver bon ce qu'il a fait, — s'il est de Dieu. Si vous eussiez eu tel courage qu'il étoit bien requis de vous acquitter de votre devoir, il y a longtemps que vous luy eussiez montré le chemin. Mais si vous êtes froid et tardif à sortir de l'abysme où vous êtes plongé, pour le moins ne portés pas envie à vos enfans si Dieu les en délivre... Ce qui me fait juger que le jeune homme n'a eu autre regard que de servir purement à Dieu est qu'il se porte icy modestement et sans aucun signe que de droite chrestienté... Ce n'est pas comme s'il vous eût quicté a la façon des garçons desbauchés; mais puisqu'il a eu zele de suivre Dieu, vous avez bien à vous en contenter : de quoy je vous prie bien affectueusement.

Dans une deuxième lettre, du 26 nov. suivant (*Ibid.* XVII, 680), Calvin remercie le père d'avoir accordé le pardon qu'il lui demandait et le rassure en lui promettant de tout faire pour que la jurisprudence, malgré l'aversion qu'elle inspire à l'étudiant, ne cesse pas d'être l'objet principal de ses études. Seulement il ajoute :

J'aurai soin qu'il s'adonne à cette science, toutefois en y mêlant concurremment l'étude de la théologie. Certes, il est surtout nécessaire, a quelque genre de vie que tu le destines, qu'il s'exerce consciencieusement dans la piété. Je ne vois donc pas jusqu'à présent en quoi son départ doit te chagriner, puisqu'il en ressort deja un profit dont il n'y a pas à se plaindre. Plût a Dieu que toi même tu te delivrasses un jour des liens qui t'enchaînent.

Bientôt en effet le père écrit que son fils, de retour à Orléans se livre, avec son frère Pierre, à l'étude des lois et il écrit à Calvin, 1er juin 1560, pour lui exprimer sa reconnaissance. Cette correspondance se termine par deux lettres de respect et d'affection que le jeune homme adresse à son protecteur (5 avril et 2 août 1561). — Il n'y a qu'une objection à faire : c'est que les savants à qui l'on doit la connaissance de ces lettres donnent le père comme étant *François* Daniel bailli de St-Benoît sur Loire, tandis que l'inscription du 14 avril 1559 sur le registre des habitants de Genève porte : « François Daniel escollier, fils de *Jehan* Daniel advocat en la ville d'Orléans. » Sur le Livre du recteur, au mois de nov. 1559, il s'est seulement dit : « Franciscus Daniel aurelius. » Il se consacra définitivement au saint ministère; d'abord dans l'Anjou et en 1578 chez le prince de Condé; en 1603 il était pasteur à la Flotte et en 1617 à La Rochelle.

Un Antoine et un Jacques Daniel, figurent sur la liste des orléanais condamnés à mort en 1562 [IX 310 *b*] par le parlem. de Paris.

[1] *Patruelis, patrueles*, est-il dit d'eux dans plusieurs des lettres que nous citons plus loin.

[2] *Opera Calvini* Brunsw. XVIII, 589, lig. 25.

[3] *Ibid.* XVII, 681, lig. 20.

[4] *Ibid.* XVII, 585. La suscription de la lettre porte : « A monsieur et frère monsieur le balif de *chapitre*. » Est-ce bien le bailli de l'abbaye de S. Benoît qui est ainsi désigné? Ne devait-ce pas être celui de la cathédrale, Sainte-Croix? Les éditeurs des *Op. Calv.* l'ont senti et disent (585, note 2) : « La mention d'un Chapitre indique qu'il avait l'administration des biens d'une collégiale. » L'observation est corroborée par celle qui termine cet article.

Herm. Hagen. *Der jurist und philolog Peter Daniel aus Orléans;* Bern, 1873, in-4° 37 p. — Réimpr. avec une étude sur Bongars; Berlin, 1879, in-8° 318 p. — Traduction (*Étude litt. et hist. sur Pierre Daniel*) par Paul de Félice, pasteur; Orléans, 1876, 58 p. — Reuss et Cunitz, *Opera Calvini; Thesaurus epist.* n°s 3089, 3138, 3162,3206, 3368, 3465.—Jarry, *Pierre Daniel et les érudits de son temps;* Orléans, 1876, 8° 96 p.

2. D'autres Daniel allèrent aussi chercher asile à Genève : (Pierre), de Harfleur, 1555 ; — (Jean), de Quarantilly dioc. de Coutances, 1555; — (Robert), « de Bocachat près Rouen « (Bourg Achard), 1559. — (Pierre), « natif d'Alès en Languedoc, » juillet 1559. — (Antoine) et sa femme, de Laon, 1708.

3. DANIEL, ministre à Menglon, 1565-1566. — (.....) de Soissons, massacré à Lyon en 1572. — (.....), chapelain du prince de Condé 1578 [VII 295]. — Johannes Daniel d'Orville, mæno-francofurtensis, étudiant à Genève, 1671. — Daniel, chef camisard, 1709 [VII 354]. — (Louis) pasteur à Zwolle, Hollande, 1723-67. — (David) pasteur, député des églises des basses Cévennes au synode provincial du bas Languedoc, 1774-76; pensionné par les églises, 1816-1830.

DANNHAUER (Jean-Conrad), né à Kundringen en Brisgau, le 24 mars 1603, et mort à Strasbourg, le 7 nov. 1666 [Haag, IV 198]. Sa famille était originaire de Strasbourg, et y avait conservé le droit de bourgeoisie. Fils d'un pasteur, il fut destiné à la carrière ecclésiastique.

Ses études terminées, en 1625, il voyagea en Allemagne, visitant les facultés de théologie et les théologiens célèbres, séjourna surtout à Marbourg et Altdorf, puis rappelé à Strasbourg en 1628, il fut nommé « inspecteur du collège des prédicateurs. » Le 4 mars 1629, il obtint la chaire d'éloquence.

Dès lors, les dignités académiques et ecclésiastiques lui furent prodiguées. Docteur en théologie en 1633, il obtint, l'année suivante, une chaire de théologie, et fut nommé presque en même temps chanoine de Saint-Thomas. Plus tard, il fut appelé à remplir les fonctions de recteur de l'université, de bibliothécaire, de ministre de la cathédrale, en 1658, de président du consistoire, de doyen du chapitre de Saint-Thomas, et il se montra digne de toutes ces fonctions.

Dannhauer ne laissa pas d'enfant de sa femme, Salomé *Hugwarth*, veuve de Gaspard *Brulow*, qu'il avait épousée en 1629.

Il a publié beaucoup de livres. Ses ouvrages ont en majeure partie un caractère polémique. Il a combattu les Catholiques, les Syncrétistes, les Calvinistes, les Quakers, et surtout Jean Dury, le malheureux promoteur du projet de réunion entre les deux communions réformées.

I. *Sylloge canonum*, Marp., 1625, in-8°.

II. *Decas diatribarum logicarum in sex syllogas distributa, in quibus canones logici præcipuam habentes difficultatem potissimùm ex Aristotele dijudicantur, enodantur, resolvuntur*, Marp., 1626, in-8°; 4e édit., Francof., 1653, in-8°.

III. *Idea boni disputatoris et malitiosi sophistæ*, Ienæ, 1629; Arg., 1632, 1648, 1656, in-8°. — Méthode de polémique.

IV. *Idea boni interpretis et malitiosi calumniatoris*, Arg., 1630, in-8°; 5e édit. *Cui accessit Hermenosophia sive Hermeneutica sacra*, Arg., 1670, in-8°.

V. *Tractatus de syllogismo, ut vulgò dicitur infinito. In quo demonstratur hunc : Quicunque non audit verbum Dei, non esse ex Deo; Judæus non audit verbum Dei; ergò Judæus non est ex Deo, esse ex puris negativis, nihilominus in formâ bonum*, Arg., 1630, in-8°. — Critique de la logique, qui de son temps encore n'était que l'art d'ergoter. Philosophe éclectique, Dannhauer ne se prononça d'une manière absolue ni pour Raimond Lulle, ni pour *La Ramée*.

VI. *Collegium psychologicum circà Aristotelis tres libros de animâ*, Argent., 1630, in-8°; 3e édit. augm., 1643, in-8°. — Cours fait à Altdorf par Dannhauer en 1627. L'auteur en appelle à la théologie, comme au juge suprême, lorsque la spéculation lui fait défaut.

VII. *Junii Politicarum quæstionum centum et tredecim, edit. 4, cui nunc accessit Auctarium quæstionum moralium, auct. J.-C. Dannhawero*, Arg. 1631, in-8°. — Dans l'Auctarium, Dannhauer traite du souverain bien, qu'il faut chercher dans la paix de la conscience ; de la liberté religieuse et de la conduite qu'on doit tenir envers les hétérodoxes.

VIII. *Apologia pro tractatu de Syllogismo infinito*, Arg., 1632, in-8°. — Réponse aux disciples de Ramus.

IX. *Oratio panegyrica honori Gustavi*

Adolphi, Suecorum regis, dicata, Argent., 1632, in-4°.

X. *De domino gloriæ crucifixo,* Argent., 1633, 1697, in-4°; réimp. dans les *Disputationes theologicæ.*

XI. *Disp. theologica Collegii ordinarii Paullini in cap. IX Epist. ad Rom.,* 1634, in-4°.

XII. *Epitome dialectica,* Arg., 1634, in-8°; réimp. avec le suivant :

XIII. *Epitome dialecticæ et rhetoricæ cum tractatu de memoriâ,* Arg., 1635, in-8°; 2e édit., Arg., 1651, in-8°.

XIV. *Christosophia seu sapientiarum sapientia, de salvatore Christo, ejus personâ, officio et beneficiis,* Arg., 1638, in-8°.

XV. *Anti-Christosophia seu revelatio Antichristianismi,* Arg., 1640, in-8°.

XVI. Μυστηριοσοφία *seu doctrina de sacramentis ecclesiæ* θετικῶς et ἀντι-θετικῶς *tractata,* Arg. 1642-1646, 8°.

XVII. *Christeis seu drama sacrum, in quo Ecclesiæ christianæ militia primùm ænigmaticè, post aperto commentario est exposita,* Arg., 1646, in-4°; Wittenb., 1696, in-4°. — C'est une histoire des luttes que le christianisme eut à soutenir jusqu'à Constantin. La mort empêcha Dannhauer de la continuer.

XVIII. *Mysterium syncretismi detecti, proscripti et symphonismo compensati,* Arg., 1648, in-4°; 1664, in-4°.

XIX. *De Gamaliele Hebræo-Teutone, sanguistitii conciliatore, ancipitii sequestro, paris conso,* Arg., 1648, in-4°; 1665, in-4°; réimp. dans les *Disput. theol.*

XX. *Polemosophia seu dialectica sacra contrà Walenburchios,* Arg., 1648, in-8°. — *Bebel* a publié un ouvrage presque sous le même titre.

XXI. *Hodosophia christiana seu theologia positiva in certam methodum redacta,* Argent., 1649, in-8°; 1666, in-8°. — Dogmatique biblique indépendante, sauf en quelques parties où elle se prosterne devant les symboles officiels.

XXII. *Deliquia Walenburchiorum,* 1650, in-8°; réimp. dans le n° XXVII.

XXIII. *Christliche Friedens-Dank-Predigt, I. Thess. V.,* 3-6, Strasb., 1650, in-4°.

XXIV. *De hypopiasmo Paulino ex I Cor. IX,* 27, Argent., 1650, in-4°; réimp. dans les *Disput. theol.*

XXV. *Sygalion sive dialogus apologeticus pro mysterio syncretismi detecti,* Arg., 1650, in-4°.

XXVI. *Meletema de miraculis veris falsisque,* Arg., 1650, 1654, in-8°; réimp. dans les *Disput. theol.*

XXVII. *Onirocritarum Batavorum Adriani et Petri de Walenburch deliquia; quibus accessêre Nuthetici Bartholdi Nihusii anoëtica,* Arg., 1650, in-8°. — Suite du n° XX.

XXVIII. *Hecdecas homiliarum seu sermonum sacrorum diebus festis præmissorum,* Francof. ad M., 1651, in-8°; 2e édit., Arg., 1670, in-8°. *Pars secunda. Accessit mantissa aliarum orationum academicarum,* Argent., 1665, in-8°.

XXIX. *Dissertatio historico-theologica instituta ad Collationem Carthaginensem inter Catholicos et Donatistas,* Arg., 1651, in-4°. — La dissertation se trouve insérée (sans le Sygalion) dans les *Disput. theol.*

XXX. *Gorgias. Leontinus sophista, in Valeriano Magno redivivus, sive analysis judicii de Acatholicorum et Catholicorum reguli credendi, producti à Valeriano Magno capucino,* réuni avec une nouv. édit. du n° XXV, Arg., 1652, in-4°.

XXXI. *Dialogus inter Socratem Germanum et Gorgiam Mediolanensem super prænominato judicio de Acatholicorum et Catholicorum regulâ credendi,* Arg., 1652, in-4°; réimp. avec les nos XXV, XXX et un nouveau traité intitulé *Wohlverdientes Schul Recht,* Arg., 1667, in-4°.

XXXII. *Hodomoria spiritûs papæi duodecim phantasmatis detecti,* Arg., 1653, 2 vol. in-8°.

XXXIII. *Alethea sancta sui vindex contrà defensionem miraculorum ecclesiæ catholicæ à M. Cornæo loïolitâ jactatam,* Arg., 1653, in-4°. — Réponse à Cornæus qui avait critiqué le Meletema.

XXXIV. *Hermeneutica sacra, sive methodus exponendarum SS. litterarum,* Arg., 1654, in-8°; réimprim. avec le n° IV. — Un de ses meilleurs ouvrages. Il y pose des règles herméneutiques qui ont toujours été observées depuis : Suivre dans l'interprétation des Livres saints les principes de la logique, et ne pas s'imaginer que le Saint-Esprit se soit affranchi des lois de la raison, ou que la foi seule soit en état d'interpréter la Parole divine; chercher la signification d'un mot dans l'étymologie; consulter les auteurs contemporains sur la

signification des mots; s'identifier avec l'auteur, se pénétrer de son esprit, ne pas perdre de vue son but, l'expliquer en un mot par lui-même, par l'harmonie du contexte; enfin avoir recours, à la dernière extrémité, aux commentaires et aux versions. Toute autre méthode est fausse et pharisaïque.

XXXV. *Hodomoria spiritûs calviniani, pars I*, Arg., 1654, 2 vol. in-8°. — Exposé fidèle des doctrines calvinistes, en tant qu'elles diffèrent des luthériennes.

XXXVI. *Aristoteles ex orco redivivus*, Argent., 1654, in-4°. — Contre Cornæus.

XXXVII. *Scheid- und Absag-Brieff einem Preister aus Cœln auf sein Antwort-Schreiben über das zu Strasburg besessene adeliche Jungfræulein gegeben*, Strasb., 1654, 8°.

XXXVIII. *Alethea victrix sui criminatoris M. Cornæi*, Arg., 1655, in-4°.

XXXIX. *Apocalypsis mysterii apostolici in Epist. ad Rom. XI, 25 propositi*, Arg., 1656, in-8°; 1684, in-4°; réimp. dans les *Disput. theol.*, puis à Vittemb., 1714, in-4°.

XL. *Vale triumphale M. Cornæo dictum, dissert. III*, Argent., 1656-58, in-4°.

XLI. *De personâ Christi*, Arg., 1657, in-4°; réimp. dans les *Disput. theol.*

XLII. *Reformirtes Salve und Friedens-Gruss*, Arg., 1658, in-8°.

XLIII. *De voluntate Dei circà salutem hominum*, Arg., 1658, in-4°; réimp. dans les *Disp. theol.*, ainsi que les dix dissert. suivantes :

XLIV. *Idea clavis ligantis*, Arg., 1659, in-4°. — C'est le célèbre Philippe-Jacques *Spener* qui soutint cette thèse.

XLV. *Elenchus speciminis Tigurini pro Salve, reformatis antehàc religiosè oblato, rabiosè repulso*, Arg., 1659, in-4°.

XLVI. *De ecclesiâ Waldensium orthodoxiæ lutheranæ teste et sociâ*, Arg., 1659, in-4°; 1668, in-4°.

XLVII. *An in vitâ æternâ futuri sint gradus gloriæ*, Arg. 1659, in-4°.

XLVIII. *De Muhamedismo*, Arg., 1660, in-4°. — C'est apparemment le même ouvrage que celui-ci : *De ecclesiâ Muhammedanâ*, Arg., 1678, in-4°.

XLIX. *De religione Moscovitarum*, Arg., 1660, in-4°; autres éd. 1667, 1687, 1702, in-4°; conf. ci-après Débia (Jacques).

L. *Disputatio theologico-apologetica pro hâc genuina versione Lutheri* : So halten wir, etc. Rom. III, 28, Arg., 1660, in-4°. — Répondant : J.-Louis *Schleenaker* de Strasbourg[1].

LI. *Memoria Thaumasandri Lutheri renovata*, Arg., 1661, in-4°.

LII. *Hyæna Friburgica ab ovili Christi depulsa, seu Irenici catholici Th. Henrici episcopi Chrysopolitani elenchus ad solennem disputationem propositus*, Arg., 1661, in-4°.

LIII. *De ecclesiâ græcanicâ hodiernâ*, Arg., 1661, in-4°; 1666, in-4°.

LIV. *Liber conscientiæ apertus sive theologiæ conscientiariæ tomus prior*, Arg., 1662, in-4°; — *tomus posterior*, Arg., 1667, in-4°.

LV. *De ecclesiâ judaïcâ*, Arg., 1662, in-4°; réimp. dans les *Disp. theol.*, ainsi que les trois dissert. suivantes :

LVI. *De festo corporis Christi*, Arg., 1662, in-4°. — Répondant : Jean *Heupel* de Strasbourg.

LVII. *Evangelisches Denkmahl über die Sonntags-Evangelia*, 1662, in-4°.

LVIII. *De sceptro Jehudæ*, Arg., 1663, in-4°.

LIX. *De sorte et sortitione*, Arg., 1663, in-4°.

LX. *Stylus vindex æternæ Spiritûs à Patre Filioque processionis*, Argent., 1663, in-4°.

LXI. *Erklærung des himmlischen Lob-Spruchs der Ehre Gottes, samt V Cometen-Predigten*, Strasb., 1664, in-4°.

LXII. *Der christlichen Kirchen stets wachenden Schutz-Engel*, Strasb., 1664, in-4°; 1667, in-4°. — Recueil de 19 sermons sur I Rois V, et de 3 sur Matt. X, 34.

LXIII. *De errore apostolorum et discipulorum Christi circà regnum Messiæ mundanum*, Arg., 1664, in-4°; réimp. dans les *Disp. theol.*

LXIV. *Muhammedismus in angelis euphratæis S. Johannis Apocal. IX, 13-21 præmonstratus*, Arg., 1664, in-4°; réimp. dans les *Disput. theol.* sous la date de 1654. — Répondant : *P.-J. Spener*.

LXV. *Türkentrutz und Christenschutz*, 1664, in-4°.

LXVI. De Θείοις *Thearchiæ sive divinæ Providentiæ extrà ordinem miris definitis et exemplis illustratis*, Arg., 1664, 1683,

[1] Nous citons ainsi des thèses dont Dannhauer n'est pas l'auteur en titre, mais qu'il avait retouchées.

in-4°. — Répondant : *André Schmutz* de Strasbourg. Réimp, dans les *Disp. theol.*, ainsi que les cinq dissert. suivantes :

LXVII. *De fato flagelli Turcici fatique luce, divinæ iræ, Ottomanica tela in Christianis vibrantis, caussas limitesque perpendens*, Arg., 1664, in-4°.

LXVIII. *De ecclesiâ Æthiopicâ*, Arg., 1664, 1672, in-4°. — Répondant : *Jean-Ulric Wildt* de Strasbourg.

LXIX. *De gallionismo*, Arg., 1664, in-4°.

LXX. *Nuncius nuncio-britannico J. Duræo missus. Cui accessit Hypomnema apologeticum Balth. Bebelii*, Arg., 1664, in-8°.

LXXI. *De colluvie Quackerorum secundùm ortum, progressum et dogmata monstruosa delineatâ*, Arg., 1665, in-4°. — Répondant : *Jean-Joachim Zentgraf* de Strasbourg.

LXXII. *Iconothetes christianus adiaphorus, sequester inter Idoloplasten Tridentinum et Iconoclasten Mahumetico-Puritanum ; accessit Appendix vindex Collegii decalogici ab Andr. Riveto suggillati*, Arg., 1665, in-4°. — Répondant : *J.-Jacq. Ansorgius* de Strasbourg.

LXXIII. *Illex et Obex pacis ecclesiarum sanctæ : illex, gladius spiritûs; obex, lex Mahometica*, Arg., 1665, in-8°.

LXXIV. *Repulsa appellationis Nullius J. Duræo opposita*, Arg., 1666, 8°.

LXXV. *Præadamita utis, sive fabula primorum hominum antè Adamum conditorum explosa*, Arg., 1666, 8°.

LXXVI. Σύνκρισις *concilii Nicæni primi œcumenici et Tridentini ultimi, cum* πρεσθύκη *de Eusebio Pamphili et Paulo Sarpio historicis*, Arg., 1666, in-4°; réimp. dans les *Disput, theol.*

LXXVII. *Deuteronomium Dannhaverianum, id est Collegium decalogicum denuò typis traditum, repurgatum, auctum et explicatum, variis conscientiæ casibus locupletatum, ut tertii Theologiæ conscientiariæ tomi vices sustinere possit*, Arg., 1669, in-4°. — L'Appendix du n° LVI prouve qu'il y en a eu une édit. antérieure, publiée en 1638. — Suite du n° XLI, dont il peut être regardé comme la 3me partie. Cette 2me édit. a été donnée par *Bebel*.

LXXVIII. *Hagiologium festale oder Fest-Predigten*, Strasb., 1677, in-4°. — Publié par *Bebel*.

LXXIX. *Theologia casualis*, Gryphisv., 1706, in-8°. — Sous ce titre, l'éditeur J.-F. Mayer a réimp. une portion de la *Theologia conscientiara*.

LXXX. *Disputationes theologicæ*, Lips., 1707, 2 vol. in-4°. — Publiées par Ch. Misler. Outre les dissertations déjà mentionnées, on y trouve une vingtaine de thèses, presque toutes d'une étendue considérable, sur divers sujets : *De opere Dei hexaemero*, 1662 ; — *De Melchisedecho*, 1635; réimp., Argent., 1687, in-4°; — *De voto Jephtæo*, 1634; *De custodiâ angelicâ* (1641, répond. Elie *Kolb* de Strasbourg); — *De voluntate Christi* (1659, répond. Isaac *Faust* de Strasbourg); — Διατύπωσις *concilii Hierosolymitani*, 1638; — *De gemitu creaturarum*, 1646 ; — *De profunditate divitiarum et sapientæ et cognitionis Dei*, 1647 ; réimpr., Argent., 1699, in 4°; — *De signaculo electorum sive doctrina de prædestinatione filiorum Dei ad salutem*, 1638; — *De probatione spirituum* (1665, répond. J.-André *Weyel* de Strasbourg); Διάλεξις *angelica inter Michaëlem archangelum et antagonistam diabolum*, 1656; — *De induratione Pharaonis*, 1634; — *De creatione* (1634, répond. J.-Jacques *Heigenmeyer* de Strasbourg); — *De passione et morte* Θεανθρώπου, 1635; — *De pace religiosâ*, 1637; — *De consequentiarum in argumentationibus theologicis, necessitate, conditione, effectu, certitudine* (1637, répond. Martin *Dreuttel* de Strasbourg); — *De satisfactione J.-Ch.* (1643, répond. Balthasar *Scheidius* de Strasbourg); — *De mortuorum resurrectione*, 1643; — *De gratiâ justificâ*, 1653; — *De satisfactione J. Ch.*, 1655. La plupart de ces thèses ont eu plusieurs éditions.

On conservait à la Bibl. de Strasbourg, avant qu'elle ne fût brûlée par les Allemands en 1870, la correspondance assez curieuse de Dannhauer avec les théologiens les plus distingués de son temps au sujet des mouvements iréniques, sans parler de trois de ses lettres qui ont été imprimées dans les Unschuldige Nachrichten (1716).

DANIÈRE (Richard) père récollet, de Pontoise. venu à Genève pour abjurer, y reçoit des souliers, des bas de toile et ¼ d'écu pour passer en Suisse ; 1699. — Le sieur *Daniez*, seigneur de Rives en Albigeois, gratifié à Genève de 10 écus pour gagner la Hollande, 1706.

DANOIS (Ezéchiel), de Compiègne, étudiant à Genève (E. Dannosius) en 1616 ;

pasteur à Sezanne, 1625; à Lisy, 1626; à Compiègne en 1650; passe en Hollande, puis à Londres en 1652. — (Mlle) enfermée au couvent, à Fernargues, 1687 (Tt 252).

DANJOU (Pierre) « pauvre tisserant de drap » venu de France, assisté à Genève, 12 den., 1555. — (René) condamné à Bordeaux en 1569. — (Isaac), de l'Agenois, reçoit à Genève un viatique de 2 écus pour aller en Hollande, 1692.

DANTAN (Pierre), curé de Saint-Martin de Meaux [Haag, IV 204], se convertit en 1561, et céda son église aux protestants. Ce fut le premier temple qu'ils possédèrent dans cette ville, où ils étaient déjà fort nombreux. Sur 1200 familles qui habitaient le quartier du Marché, une douzaine à peine étaient restées catholiques.

DANTON (Marie), orpheline, 9 ans, fille d'un pilote de Bordeaux, assistée à Londres, 1705; l'est encore en 1710.

DANTONET (Claude), auteur d'une *Paraphrase poétique des Lamentations de Jémie*, La Rochelle, 1602, in-8o. Il fut pasteur à Maillezais, 1598; à St-Hilaire sur l'Autise et à Collonges-les-Réaux, 1601. [Haag, IV 204].

DAOUST (Isaac), pasteur de Générac, 1593; de St-Théodorite, 1594.

DAPPEL ou d'*Appel*, famille de robe, réfugiée à Cassel et anoblie par le duc de Hesse [Haag, IV 204].

Deux frères, issus de cette famille, remplissaient, au commencement de ce siècle, des emplois considérables dans la Hesse. L'un, Chrétien-Gérard, conseiller de régence, mourut en 1805, à l'âge de 80 ans. On lui doit la continuation du *Recueil des ordonnances et décrets des landgraves de Hesse*. L'autre, Christophe-Frédéric, directeur général de la guerre, laissa un fils nommé David (mort en 1833), qui fut ministre des finances sous Guillaume II, et s'est fait connaître dans la littérature allemande par plusieurs pièces de théâtre et des poésies légères.

DARANDE, nom d'une famille de théologiens qui se rattache peut-être au Michel d'Arande dont nous avons parlé ci-dessus t. I col. 296. Elle comprend 1o Élie Darande, pasteur de l'église de Claye en 1603, délégué la même année au synode national de Gap, puis pasteur à Amiens en 1607; à Etaples, 1617-20; il était ministre de l'église française de Southampton en 1619; 2o Élie-Paul Darande, son fils, né le 9 janv. 1625, maître ès arts de l'université d'Oxford, qui fut pasteur de l'église française de Canterbury en 1664 et mourut en 1669; il avait fait partie d'abord de l'église anglicane, mais ses sympathies pour les nonconformistes la lui firent abandonner; 3o Paul Darande, fils d'Élie-Paul, né en 1652, mort en 1712.

DARASSUS (Jean), né à Montauban vers 1650, était proposant en théologie en 1670. Après avoir épousé Élisabeth *Romagnac* qui était de la même ville, il passa à l'étranger. On le trouve pasteur de l'église française de Iéna vers 1676 (P. Bayle, *œuvres diverses* t. I, Lettres à sa famille, p. 113) de Heidelberg en 1684 et d'Erlangen en 1693. L'année suivante il était chapelain du marquis Henri *de Ruvigny*, commandant en chef des troupes auxiliaires en Piémont et résident britannique auprès de Victor Amédée [VII, 324]. Jean Darassus mourut en Angleterre en 1717. — (....) capitaine montalbanais, 1621 (t. III col. 876). — (Guillaume) avocat à Montauban, 1685 (*ibid.* 401). — Pierre) *id.*, nouveau converti, 1685 (*ibid.* 646).

DARCE (Claude), ministre à Domène en 1562. Voy. Darse.

DARDALHON, architecte; ancien de l'église de Nîmes en 1676-1678; il avait fait en 1675 des réparations au temple.

DARDIER (Rachel), épouse de M. de Lamberville, « Concierge du logis de Madame » (Catherine de Bourbon), 1601; registres de Charenton [VII 188 *a*]. — Dardier, ancienne famille protestante de St-Affrique dont une branche est allée s'établir en Suisse, à St-Gall, au XVIIIme siècle. (Pierre), marchand, épousa au Désert, le 21 août 1741, Elisabeth Lasserre. (Théophile), pasteur à Aulas, puis à Avignon où il est mort, vers 1844; a publié des *Soirées de la semaine sainte* (1 vol. 8o) et un *Sermon sur le séparatisme*. — (Antoine), commandant au 18me de ligne, épousa à Mazamet, où il avait pris sa retraite, Julie *Bernadou*, descendante des glorieux forçats pour la foi David et Pierre *Bernadou*, morts à Marseille sur leurs bancs de rameurs. — (Victor-Fréd.-Aimé), frère du précédent, né à St-Affrique en 1789, élève de la faculté de Lausanne, fut pasteur de Viane (Tarn) de 1811 à 1825, puis de Mazamet, de 1825 à

1852, date de sa mort. Son fils, M. Charles Dardier, étudiant en théologie à la Faculté de Genève de 1839 à 1843, fut consacré en même temps qu'Athanase *Coquerel* fils dans une imposante cérémonie qui eut lieu à Nîmes dans le grand temple, le 26 octobre 1843. Soixante-et-dix pasteurs y assistaient et les deux pasteurs officiants étaient MM. Coquerel père et Dardier père. Comme inspiré par ce beau souvenir, M. Charles Dardier, qui a constamment exercé les fonctions pastorales à Nîmes depuis l'année 1843 et les y exerce encore, a particulièrement honoré son ministère en y joignant des travaux d'érudition qui se distinguent par l'ardeur des recherches et la fermeté de l'esprit critique. Dans cette voie, il fut l'un des premiers à appeler l'attention, par une série d'articles du *Journal de Genève*, sur le grand recueil d'Herminjard, la *Correspondance des Réformateurs*. Il a publié ensuite, outre quelques sermons : *Ésaïe Gasc, sa politique et sa théologie*, 1876, 1 vol. in-8°; *Michel Servet* (1879), étude dans laquelle il établit, malgré l'opposition des médecins, qu'à ce martyr appartient réellement la découverte de la circulation du sang; en collaboration avec *A. Picheral-Dardier* : *Correspondance de Paul Rabaut;* Paris, Grassart, 2 vol. in-8°, 1884.

DARDILOZE (Jean), ministre à Mazères, 1585.

DARETS ou Darret (Jean) prédicant en Picardie, 1768 (*Bull.* VII, 44); délégué au synode de la province, nov.-déc. 1779 (*ib.* VIII, 55). — (Jean), brasseur, et Jacques, laboureur, tous deux de Sédan, réfugiés à Halberstadt en Prusse, avec leurs femmes et enfants, 1703.

DARÈNES (Simon), ministre à St-Quintin en 1558; à St-Genieys, dioc. d'Uzès, 1568-69; à Montaren, 1569-70; à St-Genieys, à Fons, St-Mamet, 1570-88; à Montpezat, 1589-92; à Montignargues, 1592-93; à St-Quintin, 1594; à St-Genieys, 1595. — (....) cordonnier de Clermont en Auvergne, reçu habit. de Genève, sept. 1572.

DARGENT, nom d'une famille de Sancerre (Haag, IV 204) qui a occupé dans cette ville des postes honorables pendant plus d'un siècle. En 1569, *Claude* Dargent, capitaine d'infanterie, contribua à la défense de Sancerre. En 1572, *Louis* Dargent se signala au siège célèbre de cette ville, dont *Nicolas* Dargent signa la capitulation. En 1590, *David* Dargent, garde du corps de Henri IV, fut tué avec deux de ses trois fils sous les murs de Montlhéry. *Abel* Dargent, fils d'un autre *Abel*, greffier au grenier à sel, alla étudier à Genève où il est inscrit, 2 déc. 1618 (Abel Dargenteus sacrocæsariensis), sur le Livre du recteur. Il termina ses études à l'université de Sédan où il soutint, en 1626 et 1630, deux thèses l'une *De summo controversiarum circa religionem indice*, l'autre *De cultu unius Dei nec non de angelorum et sanctorum invocatione et imaginum cultu*, sous la présidence de *Du Moulin ;* elles sont insérées dans les *Theses sedanenses*. Mais il se distingua surtout en composant un poème qu'il dédia au duc de Bouillon et qu'il intitula :

La semaine d'Argent contenant l'histoire de la seconde Création ou Restauration du genre humain; Sédan, Jacq. de Turenne, 1629 in-8°; prétendue 2e édit., Sédan, J. Jeannon, 1630; prétendue 3e édit., Sédan, J. Jeannon, 1632 (Bibliot. de l'arsenal, 7575.) Ce poème est divisé en 7 journées ou livres : I, vie du précurseur, Jean-Baptiste; II, naissance et enfance de Jésus; III, son enseignement; IV, ses miracles; V, sa passion; VI, sa résurrection; VII, le jugement dernier et la béatitude éternelle. L'auteur avait probablement l'ambition de s'égaler à *Du Bartas*, mais il lui manquait la verve poétique. Il ne déclare point sa religion si ce n'est par la manière dont il parle quelquefois (par exemple sur le purgatoire, p. 212) et ne dit pas son nom si ce n'est dans cet anagramme final :

Je ne me lasse point de chanter ta louange,
Puisque pour te louer j'aspire au
BEL ART D'ANGE.

En 1634, il se présenta devant le synode provincial assemblé à Mer pour se faire recevoir ministre, avec son condisciple Jean *Bonneau*. Nommé alors pasteur à Châteaudun, il obtint, en 1641, du synode prov. de Mer, la permission d'aller desservir l'église de Favières au pays Chartrain, et le synode se plut à lui rendre le témoignage « qu'il avoit exercé son ministère avec grande édification, doué de bonne et saine doctrine, exemplaire en piété et probité. » Quatre ans plus tard, nous retrouvons le nom d'Abel Dargent sur la liste des apostats dressée par le synode

national de Charenton. Poupard nous apprend que sa vie continua d'être exemplaire et qu'il mourut, en 1652, à l'hôpital de Sancerre, dans l'exercice des œuvres de charité.

Vers la même époque vivaient Michel Dargent, lieutenant des chevau-légers de la maison du roi, et *Jean* Dargent, capitaine au régiment de Bussi. Ce dernier, mort en 1655, eut un fils, Jean, qui épousa Anne *Léveillé* et en eut Claude, marié, 1696, à Jeanne fille de Pierre *Pellault* et de Catherine *Courtillat*. En 1700, Claude Dargent fut jeté à la Bastille, et sa fille enfermée aux Nouvelles-catholiques (E 3386); mais en dépit des persécutions, cette branche de la famille Dargent persista à professer la religion réformée; elle s'établit dans l'Orléanais, où elle subsistait encore à la fin du dernier siècle.—Il y avait à Paris une famille Dargent, orfèvres et horlogers, qui eut à souffrir à l'époque de la Révocation (Rég. de Charenton et Bib. nat., pap. Delamare, 21623, f° 360). — D'autres Dargent passèrent en Angleterre, parmi lesquels on en cite deux qui entrèrent dans les gardes du roi Guillaume. Deux autres, nommés *Jean* et *Jacques*, furent directeurs de l'hôpital français en 1756 et 1762. Nous avons déjà mentionné (t. II col. 695 lig. 5) le collaborateur de *La Chapelle* dans la rédaction de la Nouvelle Bibliothèque.

DARGILLÈRES (Antoine), fut pendant quelques mois pensionnaire de LL. EE. de Berne à l'académie de Lausanne, en 1553. C'est sans doute le même qui fut condamné à mort en 1562 pour avoir pris le parti de Servet. Conf. Douen, *Cl. Marot*, I, 380 (Vuilleumier).

DARIER. « Jacques Darier, d'Auvergne, cousturier », reçu habitant de Genève, 12 fév. 1573. — (David) de La Mure en Dauphiné, assisté à Genève d'un viatique pour passer en Suisse, 1685. — Marie *Darié* ou *Dariès*, de Laussure, assistée à Lausanne, 1688-92.— Alexandre et Pierre *Darieu*, de La Mure, assistés à Genève, 1706 et 1708.

DARIETTE (Antoine), de Suchère près La Rochelle, assisté à Lausanne, avec sa femme et ses enfants, se rendant en Allemagne, avril 1699.—(Catherine Henriette) enfermée aux Ursulines de la Rochelle, 1728 (E 3414).

DARIOT (Claude) érudit et médecin bourguignon, né en 1530. Il se réfugia après la St-Barthélemy à Genève où il est inscrit en ces termes sur le registre des habitants « Du 14 septemb. 1572, Claude Dariot médecin de Beaune. » Il resta quelque temps à Genève car on le trouve, au courant de l'année 1573 louant un appartement dans le haut de la ville (P. Delarue not. VIII 220). Cependant il revint à Beaune où il mourut en 1594; laissant beaucoup d'ouvrages dont plusieurs accusent une foi malheureuse à l'astrologie :

I. *De electionibus principiorum idoneorum rebus inchoandis*, Lugd., 1557, in-4; trad. en franç. et publié à la suite de l'introduction au Jugement des astres (Lyon, 1558). A la fin du vol., on trouve un traité du même auteur *De morbis et diebus criticis ex astrorum motu cognoscendis*.

II. *Ad astrorum judicia facilis introductio*. — *De electionibus principiorum*. — *De præparatione medicamentorum*. Ces trois traités ont été publiés ensemble à Lyon, 1582, in-8°. — Le premier, trad. en franç. a été imp. la même année à Lyon.

III. *La grande chirurgie de Paracelse, mise en françois*, Lyon, 1593, in-4°; réimp. avec un *Discours de la goutte* et trois *Traités de la préparation des médicamens*, Lyon, 1603, in-4°; Montbéliard, 1608, in-8°.

IV. *Varia ad artem medicam et chymicam introductio*, msc. qui se trouvait parmi ceux de Philibert de La Mare.

Lacroix du Maine et Du Verdier. — L'abbé Gandelot, Hist. de Beaune, 1772.

DARMAJOUX de Lauvergnac, gentilhomme de St-Maixent, emprisonné au château de Saumur avec plusieurs autres qui résistaient comme lui aux édits contre la religion réformée, 1767 (E 3599).

DARNATIGUES (Jean), de Puylaurens, fils de David, procureur en la cour royale de cette ville, étudia la théologie à Montauban, où il fut, nov. 1655, un des argumentateurs de la thèse de Jean *Verdier* sur les enfers, *De inferis et damnatorum in eo loco natura*, puis de celle de *Martel* (André), *De lege et evangelio*. Il fut ministre de La Bastide-de-Lérans de 1659 à 1668; de Carmaing, 1668-82; et assista comme ministre de Carmaing aux synodes de Santonin 1672 et de Saverdun 1678. A la

Révocation, il reçoit un certificat pour sortir du royaume (Arch. de l'Hérault, certif. 279), s'embarque à Bordeaux et arrive à Amsterdam, où il est inscrit avec sa femme, Anne *de Penna*, le 5 fév. 1686. Il fut un des prédicateurs de la nouvelle église wallonne d'Amsterdam, *Bull.* V 372, VII, 452. Mort en 1690.

1. DARRAS (François de) ou d'Arras, ministre d'Arudy en Béarn. Témoin, en 1683, avec Arnaud *Mailhos* ministre d'Oloron, du mariage de Jean Fauger, de Séville, avec Suzanne, fille de Bernard *d'Escout* ministre de Bielle et d'Anne de La Forcade, 5 sept. 1583. En 1591, il fait un prêt d'argent (l'acte le nomme *de Ras*; E 1890 f° 32); en 1592, vend diverses terres qu'il possède à Arudy; 8 mai 1592, épouse Marie *de Morlaas*, d'Oloron; tém. Bernard d'Enguassa-Guilhem seigr *d'Arros* et le ministre d'Oloron, Jean *de Diserotte*. Archiv. des B.-Pyr. E 1799, 1876, 1890. (Raymond).

2. DARRAS (Mathurin) « sargier, natif de Beauvays en Beauvaisin, » reçu habitant de Genève, mai 1559.

3. DARRAS (Jean), imprimeur à Metz, reçu bourgeois de Metz le 13 août 1563, marié à Anne fille de Henry Le-Maçon. Un avocat de St-Mihiel, Jacques *Busselot*, après avoir signé une requête [1] par laquelle des habitants de cette ville et des environs sollicitaient, en 1560, la permission d'entendre prêcher librement l'évangile, se retira prudemment, 30 mai 1563, emportant 80 fr. pour toute fortune et emmenant sa famille avec lui. Il s'établit à Metz et y acquit plus tard le droit de bourgeoisie. Au mois de novembre, il s'associa « deux compagnons imprimeurs peu « auparavant venus en ce lieu, Jean *Darras* et Odinet *Basset* [2], sous condition de « les fournir de papier et de prendre à sa « charge la moitié de leurs besognes, à « quoi il employa grande somme de de- « niers. » (Requête de Busselot au magistrat de Metz, 23 juin 1564). Les dits compagnons avaient déjà fait marché, 15 mai 1563, avec Duchesne, de Genève, pour un fonds de livres et matériel d'imprimerie. Darras qui avait toute la charge du travail typographique mourut peu de temps après, en mai 1564, et Busselot obtint alors du magistrat la permission de continuer les ouvrages commencés; mais il mourut dès 1567. A la même époque, les registres de l'église de Metz indiquent comme réformés, en 1565, Jean *Poincignon*, imprimeur d'un *Traité du libre arbitre*, et Jean *d'Erbus*, marié en 1564 à Jeanne *Thirion* de Ville-sur-Iron. Depuis lors, il n'y eut plus à Metz d'imprimeur protestant mais seulement des libraires, parmi lesquels Luc *Josse* qui reprit la boutique de Busselot, puis Jacob *Estienne* qui, en 1685, parvint à grand'peine à s'échapper et dont un fils établit une imprimerie à Cassel. A propos de l'imprimerie messine, il faut noter que dès 1482 on signale à Metz un atelier que dirigeaient alors Jean Colini, religieux carme, et Gérard de Villeneuve (Cuvier).

Voici un acte genevois (J. Ragueau not. V, 1035) qui fait plus amplement connaître Darras et la typographie de son temps :

Permission d'imprimer les pseaulmes. L'an 1563 et le 9e jour de juillet... s'est constitué honor. sire Anthoine Vincent, fils d'honorable sire Anthoine Vincent marchant bourgeoys et citoyen de Lyon, lequel suyvant le privilege a luy donné et octroyé par le Roy de France pour l'impression des psalmes du prophete David, a permys et consenty comme par ces presentes il permect et consent a honeste Jehan Darras, natif de Ville sur Iron au pays de Barroys et imprimeur demourant en la ville de Metz en Lorraine, présent et acceptant pour luy et ses heritiers, de imprimer et faire imprimer en la dicte ville de Metz et non ailleurs durant le temps et terme de huict années prochaines entières et consequutives, commençant cejourdhuy date des presentes, à une presse tant seulement et en troys sortes de volumes, ascavoir à huict, à seze et a trente deux pages et en divers et beaux caracteres, tous les d. psalmes du prophete David traduictz selon la vérité hébraïque et mys en rithme françoise et bonne musique, comme a esté bien veu et cognu par gens doctes en la saincte escripture et esdictes langues et aussy en l'art de musique. Lesquelz le dict Jehan Darras promect faire imprimer au dict lieu de Metz et non ailleurs, bien, diligemment et correctement et en bon papier et beaux caractères, a peine de payer tous despens domages et intérestz

[1] Elle a été publiée in extenso avec 200 signatures des pétitionnaires, *Bull.* XI, 423 (1862).

[2] Il a déjà été fait mention de ce fait à l'art. Basset (t. I, col. 946), où Darras est par erreur appelé Pierre au lieu de Jean.

qui sen ensuyvront. Ausquelz psalmes ne pourra adjouxter ny diminuer aulcune chose comme que ce soyt, et a la charge que le dict Darras sera tenu payer en deniers comptans six et deux tiers pour chascune somme de cent livres de ce que montera chascune impression qu'il fera eps dictz psalmes, applicables les dictz six et deux tiers pour cent aux pauvres estrangers domestiques de la foy retirez en ceste eglise de Geneve; Et par luy payables en ceste d. ville et cité de G. aux despens d'iceluy Darras a la fin de chascune impression et tellement que incontinent apres que chascune des d. impressions sera achevee le dit Darras sera tenu de faire tenir les dits six et deux tiers... Ce qu'il a promis en présence de noble Jehan Dallamont, lun des diacres de ceste église de Geneve.... Item a la charge et soubz condition que le dit Darras sera tenu et a promis de bailler aux paouvres de l'église réformée de Metz telle part et portion de profit qui sera advisée par les ministres et diacres de la d. église de Metz et pour chascun cent d'impression des d. psalmes payable comme cy dessus est dict. Etc.

DARRIGRAND, ministre béarnais, en fonctions à Thèse, 1638; à Lagor, 1656-67. — Son fils [Haag, IV 205] fut ministre de Maslacq en Béarn de 1676 à 1685. L'édit qui révoquait celui de Nantes ayant prescrit aux ministres qui ne voudraient pas se convertir, de sortir de France, Darrigrand fit ses préparatifs de départ, et il s'était déjà embarqué à Bayonne, lorsqu'en vertu d'un ordre de l'intendant Foucault, il fut enfermé dans la citadelle de St-Jean-Pied-de-Port, 1685. Quel était le motif de cette mesure arbitraire? Jamais il ne le sut. Pendant deux ans, il resta plongé dans un cachot et soumis à des traitements si cruels qu'il contracta une maladie dont il n'était pas guéri en 1711. Ses bourreaux eux-mêmes eurent pitié de lui, et pour lui ouvrir les portes de sa prison, ils supposèrent qu'il avait abjuré. Darrigrand fut donc renvoyé dans sa famille; et bien qu'en toute occasion, il protestât contre cette prétendue abjuration, et refusât de se soumettre à aucun acte de la religion romaine, tant que la guerre dura, on le laissa tranquille; mais après la paix de Ryswick, il fut cité devant le parlement de Pau. En présence des juges, il protesta encore, comme il n'avait pas cessé de le faire, qu'il n'avait jamais abjuré; cependant, on se contenta de le reléguer à Lescar.

DARROYA, ministre de Boisse en 1665, de Libourne en 1671.

DARSE ou D'ARSE (Les dlles), « deux sœurs, filles du baron Darse, » des Cévennes; assistées de 2 écus par mois à Genève; 1697. Voy. Ars. — Louis Darse, de Chalon sur Saone, mis à mort en 1562.

DARTENAY de St-Lô, étudiant à Genève (Petrus Dartenæus de La Hoguette, Sanlaudensis, de St-Lô), en 1640. — David Darthenay de St-Lô, 53 ans, et David *Emmery* de Caen, 51 ans, tous deux proposans; assistés à Londres, 1705-1710.

DARTIGUELOUVE, écrit quelquefois et à tort Dartiguelongue ou d'Artignalobe. Voyez t. IV, col. 1058.

DARTIGUES, ministre de Favillet, basse Guyenne, 1671 (Tt 267). Conf. Artigues.

DARTOIS (LOUIS), pasteur à Ste-Hermine, 1663.

DARUT (JEAN), marchand à Lyon, 1562 [VII 455 a]; — (Jean et Guillot) massacrés à Lyon, 1572. — (Pierre) natif de La Forteresse en Dauphiné, affaneur, reçu habitant à Genève, 1559.

1. DARVIEU ou D'ARVIEU (Le baron) conseiller, de 1580 à 1585, à la chambre mi-partie de l'Isle en Albigeois [VIII 525 a]; voyez Béranger d'Arvieu, t. II col. 292.

2. DARVIEU (JOSUÉ, aliàs OSIAS) fut appelé à Nîmes en 1637 pour être à la fois pasteur de l'Église et professeur à l'académie. C'était un homme dont l'éloquence égalait le zèle. Le synode du bas Languedoc, tenu cette année à Lunel, confirma le choix qui avait été fait par le consistoire. Nous ne connaissons aucun ouvrage imprimé de Darvieu; mais il fit, selon la coutume du temps, diverses dissertations qui servaient à exercer les élèves à la discussion publique. Le synode du bas Languedoc de 1660 en cite une qui était intitulée : *De simplicitate et immutabilitate Dei*; mais on ne dit pas si elle fut imprimée. Quand l'académie fut supprimée en 1661, Darvieu quitta Nîmes, et fut placé comme pasteur à Langlade, dont il desservit l'église pendant le reste de ses jours, à ce qu'assure du moins M. A. Borrel (*Hist. de l'égl. réf., de Nîmes*, 2me édit., p. 254). Nous trouvons cependant dans la copie des synodes du bas Languedoc, conservée aux archives du consistoire de Nîmes, un Dar-

vieu qui, après avoir été pasteur de Langlade en 1665 et 1666, passa à l'église de Vergèse en 1667 et en fut pasteur jusqu'en 1674. C'est bien selon toutes les apparences le même qui avait été pasteur et professeur à Nîmes de 1635 à 1664. Comme son nom ne figure plus à partir de 1674 dans les listes des synodes du bas Languedoc, on est autorisé à penser qu'il mourut dans la seconde moitié de cette année (NICOLAS).

Il avait épousé, en arrivant à Nîmes, 1638, Claudine *Rollane* dont il eut une fille, ISABEAU, née le 15 déc. 1642, mariée à Henri *Ducros* docteur en droit et avocat au présidial de Nîmes (*Bull.* VII 136). Devenue veuve à l'époque de la Révocation, elle quitta la France avec ses cinq enfants et le pasteur Ducros son beau-frère. Ses biens passèrent au pasteur Annibal Darvieu, son cousin germain, qui avait abjuré.

Josué avait un frère, PAUL Darvieu, marié à Louise de Reynaud, dont il eut un fils, ANNIBAL, qui devint pasteur de Soudorgues en Cévennes et assista en cette qualité à divers synodes, 1669 à 1678, mais après la Révocation il abjura et une ordonnance du sénéchal de Nîmes, du 19 janv. 1690, le mit en possession, comme nous venons de le dire, des biens de sa cousine Isabeau. Il avait un fils, FRANÇOIS, qui resta à Nîmes, converti comme son père, et touchait encore en 1725 une pension de 300 l. au nom du roi; plus une fille, FRANÇOISE, mariée à Pierre Vala. Nous n'osons pas affirmer que ce soit à elle que fait allusion la phrase suivante inscrite sur les registres de Lausanne : « Mlle *Darvieux*, « fille d'un ministre qui est resté en « France, assistée le 6 déc. 1698. »

Le rappel du prénom Annibal nous fait croire qu'à la même famille appartenait Jean-Baptiste-ANNIBAL Darvieu né à Ganges le 19 mai 1772, marié (4 floréal an X) à Françoise-Henriette fille de Jean Pourtalès, ancien capitaine au service de Hollande. Il avait commencé par étudier la théologie, mais il y renonça pour embrasser une carrière commerciale et sacrifia aussi sa religion, en 1815, au désir d'obtenir des lettres de noblesse qu'il pensait avoir méritées en professant d'ardentes opinions royalistes. Il était adjoint au maire de Ganges. Sa femme et son fils cadet suivirent son exemple, mais son fils aîné, JULES, resta protestant et sa descendance l'est encore aujourd'hui. Il fut père de J.-B. Annibal JULES de Darvieu docteur médecin à Ganges, père à son tour d'une fille, HENRIETTE-EMMA, mariée à M. Gabriel *Lafont* et d'un fils, J.-B. Annibal-Louis-ALBERT, docteur en médecine à Ganges (CAZALIS).

DARZILLAN [JEAN), des Cévennes, cardeur de laine, réfugié à Spandow, 1698.— Jacques *Dasquier*, d'Oze en Languedoc, *Id.* à Stargardt avec femme et enfant, 1698.

DASSAS, comme on l'a souvent écrit, mais D'ASSAS suivant la bonne leçon, est le nom d'une famille célèbre du Languedoc [Haag, I 142 et IV 206]. = *Armes* : d'or au chevron d'azur accomp. en chef de 2 pins de sinople, en pointe d'un croissant de gueule; au chef chargé de 3 étoiles d'or.

Assas est un village près Montpellier [1]. Cette famille en a pris son nom. Les historiens de Montpellier et les généalogistes du pays citent des actes de 1239, 1335, 1428 etc. où figurent des Dassas, mais l'un d'eux en avait vendu la seigneurie longtemps avant la Révolution. L'examen de ces actes du moyen âge serait ici superflu; contentons-nous de remonter à l'année 1567, où nous avons vu (t. II, col. 290, lig. 7) un JEAN d'Assas seigneur de Peyregrosse entrer dans une famille très protestante en épousant dlle Bourguette ou Bourguine *Béranger de Caladon*, tandis que son frère puîné, ANTHOINE d'Assas, seig. de Chamfort, épousa (suivant contrat passé par Me Esmenard notaire à Sumène) le 2 févr. 1578, Élix nièce de Bourguette. La Réforme fut prêchée pour la première fois au Vigan en 1556; c'est à cette époque probablement que les deux familles avaient abandonné les croyances catholiques. BALTHAZAR, fils aîné de Jean d'Assas mourut en nommant FULCRAND, son frère, pour curateur de ses enfants (Me Doulmet, notaire à Sumène, 4 févr. 1583), acte dans lequel intervint Bourguette veuve de Jean, habitante de St-André de Magencoules. Fulcrand d'Assas assista, avec son fils Fulcrand sr de Lavit [2] et son parent d'Assas de

[1] Cant. d'Aniane; 250 habit. Au moment de la Révolution, il appartenait à une famille de La Clos.

[2] Le château de Lavit ou mieux La Vit, à 18 kil. du Vigan, porte aujourd'hui le nom de château d'Assas et sert d'habitation au fermier du marquis Fulcrand d'Assas.

Marcassargues, à une assemblée des églises du Languedoc qui se tint à Montpellier le 15 janv. 1594 pour rédiger, jurer et signer un serment d'Union des églises réformées et de fidélité au Roi, beau et respectable document qui a été imprimé déjà (*Bull.* XXIII 466) mais dont nous jugeons utile de donner ici une édition nouvelle et revisée :

Nous, députés tant de la Noblesse que de l'Eglise et du Tiers-état de la Religion réformée du haut et bas Languedoc, Vivarois, Gévaudan, Cévennes et autres dudit Gouvernement, assemblés en la ville de Montpellier, protestons tous que nous n'avons rien tant en recommandation que l'honneur de Dieu, l'advancement de l'Estat et couronne de France et le service de nostre souverain prince Henry quatriesme, Roy de France et de Navarre, lequel seul nous recognoissons pour nostre roy légitime et pour nostre chef et protecteur privativement à tous autres avec un zèle ardent de luy rendre jusques au dernier souspir de nos vies la fidélité, l'obéissance et affection que nous luy debvons, nous asseurans qu'il nous tiendra tousjours soubz sa protection et sauvegarde comme ses très fidelles et trés humbles subjectz et serviteurs, et nous laissera vivre en la liberté de nos consciences et exercice de nostre Religion. Comme aussi nous protestons de vouloir exposer nos moiens et nos vies pour le service de sa dite majesté contre toutes les Ligues et partis qui sont desja formez ou qui le pourroynt estre a l'advenir contre sa volonté et qui ne tendront à son service et a la conservation de sa coronne. Et néantmoins de nous opposer de toute nostre puissance contre tous ceux qui voudroynt extorquer des édictz ou autres provisions préjudiciables à nostre Religion. Et pour avoir tant plus de moyen de ce faire, Jurons devant Dieu, les mains levées au ciel, et promettons les uns envers les autres de nous tenir et maintenir ensemble fidellement en union et association entière et fraternité mutuelle ; parfaite et perdurable à jamais en toutes choses, saintes et civilles; Ne fère tous ensemble qu'un mesme corps, nous communiquer toutes choses requises d'une sainte, civille et fraternelle communication, universellement utiles et nécessaires aladite Union et conjonction très estroitte de ses Eglises et de tous ceux en particulier quy feront profession de la dite Religion comme frères et domestiques en la maison du Seigneur; de nous exposer les uns pour les autres au besoing quand nous en serons requis sans espargner nos biens, nos moiens et nos personnes, mesmes aux plus eslongnez; Nous tenir tousjours bien advertis respectivement de tout ce qui pourra servir a la conservation et seureté les uns des autres, mesmes s'entresecourir d'hommes la part où il apartiendra selon la nécessité des requérans, soubz le bon plaisir toutes fois de sa Majesté; Surtout de nous despartir aucunement de la dite Union, ne prendre aucun autre contraire ne neutre parti, quelques commodités et conditions quy nous soint présentées, retenant tousjours nostre entière fidélité a l'Estat de France et à nostre souverain Prince, n'ayans autre but que la gloire de Dieu, l'advancement du règne de Christ, le bien et service de ceste Coronne, et le commun repos de ce Royaulme ; recevans les commandemens quy nous seront faytz tant de sa part immédiatement, que des gouverneurs et lieutenans généraux de S. M. en ceste province.

Laquelle Union nous avons tous juré l'un après l'autre et signée de nostre propre main avec promesse de poursuivre que mesme serment soit faict tant par le surplus de la Noblesse quy n'a moien de s'y trouver que par les autres de la Religion de ceste province. Et ce toutes fois sans nous despartir aucunement de l'Union generalle des Eglises de ce Royaulme alaq. nous desirons de tant plus de nous conformer. Et advenant que aucun de nostre Religion refusast de se joindre à cette dite Union ou s'en voulust soustraire, il sera tenu pour ennemy de la Religion et reputé comme perfide et deserteur du service du Roy et de la Cause de ses Eglises. Protestans aussy de vouloir demeurer joints et unis a tous les autres fidelles subjectz et serviteurs de S. M. sans distinction ou différence quelconque de religion en toutes choses quy concernent le service de S. M., conservation de la coronne, repos et soulagemens du public. Faict en la dicte assemblée ce 25e janvier 1594.

Bertichères S. Estève.
D'Anduze.
Beaufort [de Vabres de Beaufort marquis d'Avèze].
Foudy S. Michel.
De Toiras.
Saint-Chapte.
Du Plan.
Saint-Just.
Dupoux.
Lavallette.

Du Causse.
Claret.
De Lhong.
D'Assas [Fulcrand].
De Lavit [Fulcrand II fils du précédent].
S. André de Valbornie.
De la garde [La Nougarède s^r De Lagarde].
De Tournac.
Montvaillant.
S. Véran.
Marcassargues [autre branche des d'Assas].
De Lavalette.
Vebron.
Ayres.
Pondre.
Villevieille.
Malbois S. Jean [Malbois de St Jean du Bruel].
Auban.
Petit.
D'Aire-ventouse.
Durfort.
S. Marsal.
La Caumette.
De Panat.
De Vergesas.
De Garrigues.
S. Jullian, — tous gentilshommes.

Payan, Bernadin *Codur*, *Gigord* ministres de Montpellier.

Claveyrolles et *Ponsard* ministres, et autres, pour le colloque de Nîmes.

Brunyer et *Gallone* ministres pour le colloque d'Uzès.

Alfone et Jean *Reboul* ministres, et autres pour le colloque d'Anduze.

Villete[1] et Jean-de-Dieu *Rollant* pour le colloque du Vigan et Sauve.

Robert *Maillart* et Jean *Tinel* pour le colloque de S. Germain [de Calberte].

De Masseverain, Josué *Rossel*, Pierre *Rossel* ministres du colloque de Montpellier députés pour Melguel, Gignac et Bedarieux.

Nautonier ministre de Réalmont; *Pruols* également du dioc. de Castres, Alby et S. Anthoine.

Rossel ministre de Mazamet, pour les dioc. de Lavaur et comté de Caraman.

Fontanon, *Garnier* et *Reynier* consuls de Montpellier.

Calmers consul et syndic du dioc. de Nîmes; *Reynaud* député de Nîmes.

[1] Au t. I. col. 237, lig. 17, nous avons mentionné ce pasteur en lui donnant *André* pour nom de famille; c'est une erreur; il se nommait Guillaume-André *de Villete*.

Reynaudaud consul et syndic du dioc. d'Uzès.

Ginioux consul de S. Ambrois.

Bertrandy consul de Marsilhargues.

De Latynes deputé du dioc. de Lavaur et pays de Lauraguais; *Gaches* du dioc. de Castres, Alby et S. Pons.

Mercier ministre et *Meissonnier*, députés du Vivarais.

Duvillar syndic du pays des Sévènes [de la viguerie du Vigan et Meyrueis].

Abric consul de Ganges; *Ortet* [d'Hortet sieur de l'Espigarié] premier consul du Vigan et Ganges.

Balmier consul de Melguel.

Yllaire député de la ville des Vans.

Nuel consul de Lunel.

Petit consul d'Anduze.

Pons *André* et Pierre *Pasqual* consul et député de la ville d'Allez.

Anthoine *Ceublet* second consul de Sauve.

Benezech et *Comitie* députés d'Aimargues.

Aillan député de Marsillargues.

Ainsi a esté juré par tous ceulx quy sont y dessus nommés et qui ont signés aux originaux pardevant nous conseiller et magistrat conduisant l'action en la dicte assemblée, *Pauch* conseiller. — Et le 16e jour de mars 1594, en la ville du Vigan, ... ont signé suyvant leurs pouvoirs qu'ils ont aportés de leurs Eglises et communautés adhérans aux conclusions prises à ladite assemblée de Montpellier :

J. de La Farelle, juge.

De Mandagot [Pierre de Mandagout seig^r du dit lieu].

Genestous [Ginestous du Vigan].

Mondardier [de Ginestous seig^r de Montdardier].

De Vissec [Henri de Vissec, sieur de Pradines, d'Aulas].

Labilière [Lacour de La Billière ou Bellière, d'Aulas].

H. *Dupong* [Hugues Dupon seig^r de Serres; aujourdhui barons de Roquedols].

De Leuzières [Raymond de Leuzières sieur des Clapiés].

Du Fromental [Serre s^r du Fromental; aujourdhui comtes de S. Roman].

P. *Vissec* [Pierre de Vissec s^r de la Costete, d'Aumessas].

D'Assas [Fulcrand Dassas, du Vigan].

Darènes [Barral d'Arènes, du Vigan].

Dupouiol [Michel du Poujol s^r de Lafons].

A. *Roger*, ministre de Ganges. *Laurens* ministre à S. Yppolyte. N. *Barrauld* ministre de Montdardier et S. Laurans. *Voisin* mi-

nistre d'Aumessas et S. Jehan du Bruel. Pasquier *Boust* ministre d'Aulas. François *de Croï* ministre de Meyrueis. *Laurens* ministre de Durfort.

D'*Ortet* consul du Vigan; *Sarran id.*; *Daubrassi* diacre du Vigan; *Villar*, ancien du Vigan; *de Angulan* deputé de Meyrueis; *Emeran* consul de Sumène; E. *Nissole* diacre de Sumène; A. *Balsin* consul d'Aulas; J. *Pouiade* ancien d'Aulas; Martin *Aguze* député de Montdardier; *Fonzes* député d'Aumessas; *A. Paradon* ancien de S. Yppolyte; *Bosquet*, ancien et député de S. Jehan du Bruels.

Marques des bailli et consul de S. Laurens ne sachant signer.

Du mandement de la dite assemblée, *de Villete* greffier d'icelle.

(Archives de la ville du Vigan ant. a 1789. GG 1 n° 1).

Rien d'autre n'est venu à notre connaissance, de Fulcrand d'Assas, si ce n'est qu'il avait épousé, 25 déc. 1575, dlle Hélix *de Bonnail*, qui le rendit père d'un deuxième Fulcrand, seigneur de Lavit, Navacelle, Gaujac et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, mais qui n'en fut pas moins un partisan dévoué du duc de Rohan et de la Cause. Son père étant mort à la fin de l'an 1606, Fulcrand II rendit hommage, 20 mars 1607, pour le château de Lavit parr. de Blandas. En 1611 la Cour ayant permis aux gentilshommes du royaume d'aller au secours de la république de Genève menacée par le duc de Savoye, Fulcrand d'Assas y conduisit une compagnie de cent hommes. On lit dans les registres du Conseil de Genève :

22 mars 1611. Lettre du colloque de Sauve portant qu'ils nous envoyent le sieur d'Assaz avec une compagnie de bons hommes de leurs eglises. Autre lettre du dit a M. le premier syndique portant que le sr d'Assaz a reçu cent escus et a promis fournir du sien le reste des despens que feroyent les dits soldatz par les chemins.

20 may. Mr le Lieutenant et le sr de La Maisonneuve rapportent que le capitaine d'Assaz accepte une compagnie des neuf qu'on retient pour la garnison de ceste ville et qu'ils luy ont dit que les gages ordinaires ne sont que de 8 ducatons, mais que Messieurs auront esgard à sa qualité. Il a respondu qu'il ne veult point capituler avec Messieurs, mais s'en remet a leur volonté. Arresté qu'on baille au dit sieur d'Assaz la compagnie du cap. Constançon aux gages de 16 ducatons par moys pour luy, 12 pour son lieutenant et 8 pour son enseigne.

En 1622, Fulcrand d'Assas prit part au siège de Montpellier; en 1625 il céda une certaine quantité de munitions à la ville du Vigan qui obéissait aux ordres de Rohan et fit partie, en 1628, des troupes de la viguerie qui firent une entreprise sur la citadelle de Montpellier. Aussi, après la conclusion de la paix, 1629, le prévôt de la sénéchaussée de Beaucaire sollicitait le Conseil du Vigan de livrer un canon qu'il possédait depuis 1621 et d'envoyer ses hommes valides à Blandas, pour faire le blocus du château de Lavit. Fidèle à Rohan jusqu'à la fin, Fulcrand d'Assas fut tué en combattant près de lui à la bataille de Rheinfeld, 28 fév. 1638. De son mariage avec dlle Clauda *de Gabriac* naquirent : Claude qui mourut colonel en Italie à l'âge de 30 ans : Éléonore qui épousa dans le temple de Molières, 30 avril 1680, André *Vial* ministre de Ganges, qu'elle suivit en Suisse après la Révocation; et François d'Assas seigr de Lavit, La Jurade et autres lieux, capitaine de chevau-légers qui fut fait prisonnier par Gueldeleure bâtard du roi de Danemark, dont il n'obtint sa liberté, en 1655, que moyennant une rançon onéreuse qui dérangea la fortune de la maison. Il avait épousé, 3 juin 1658, Anne *de Maystre* ou Maistre (aujourd'hui Mahistre), de Bréau, veuve de Daniel de Montcalm sr de la Baume et la Vitgière dont il eut : 1° Louise née, août 1659, au Pont-Dandon; mariée, 10 juill. 1676, à Jean Béranger de Caladon sr du Boisset; morte sans postérité au château du Boisset près Aulas, 23 juin 1702, ayant abjuré lors des conversions générales qui précédèrent la Révocation; 2° François, tué en 1675 au siège de Bellegarde avec son frère utérin Louis *de Montcalm*, étant tous deux aides de camp du comte de Schomberg; 3° autre François qui suit; 4° Claude, tué en Irlande à la suite du roi Jacques; 5° Diane baptisée dans le temple de Montdardier par le pr Franç. *Dumas*; 6° Yolande, alias Jeanne, femme de Henry *Cabanis*, de Molières; 7° Suzanne, femme de Jean de Lautal sr de Roquan, laquelle abjura le 11 nov. 1685; 8° Marie née au Pont-Dandon, 27 juin 1668, baptisée comme sa sœur Louise au temple d'Aulas.

François d'Assas, 3e enfant du précédent, et seigr de Lavit, Serres, La Bastide, Gaujac, le Pont-Dandon, etc., abjura en octob. 1685 et se distingua même par son zèle de nouveau converti lors des abjurations générales qui se firent à Molières, chef-lieu de la paroisse de Pont-Dandon. Aussi obtint-il bientôt le grade de capitaine des fusiliers de la marine et la main de dlle Magdeleine, fille de Jacques *de Foucquet* sieur de Boyssebart, fillette de 16 ans qui était enfermée au couvent, et qui pour en sortir consentit à abjurer et à prendre ce mari. A cette condition on lui rendit les biens de sa famille. Ils s'épousèrent donc, 16 janv. 1691 et habitèrent au Vigan, la maison Foucquet que plus tard les héritiers de Mme d'Urre, née d'Assas, vendirent aux sœurs de St-Vincent de Paul. C'est là que mourut Magdeleine de Foucquet, 28 mars 1709, ayant donné le jour à François, né le 15 janv. 1694; Claude; Jeanne, 1700-1704; Magdeleine née en 1705; Suzanne, 1706-1708; et Anne née en 1707.

Le premier de ces enfants, François d'Assas, sr de Gaujac, fut capitaine au régim. de Vexin-infanterie, marié en l'église du Vigan, 13 août 1720, en présence de François d'Assas sieur de Ferrières (auteur de la branche des d'Assas Montdardier) et Antoine d'Assas sr de Peyregrosse, ses cousins, à Suzanne fille de feu me Jean Finiels avocat et de Marie-Anne de Salze.

Le deuxième, Claude d'Assas [Haag, IV 206], n'avait pas encore onze ans quand son père le fit tonsurer pensant qu'il pourrait lui procurer un bon bénéfice dans l'Église. « Je l'aurais eu en effet, dit celui-ci, « dans la préface d'un livre qu'il traduisit « en anglais, si j'étais demeuré trois mois « de plus en France; mais Dieu soit béni, « je découvris à cette époque même, avec « le secours d'une tante [Gabrielle de Foucquet] les erreurs de cette religion cruelle « dans laquelle j'étais né. Je n'eus pas plutôt fait cette importante découverte que « je m'appliquai à lire les Écritures. Je « n'y trouvai aucune de ces fraudes qui « sont si fort en vogue dans cette religion, « et sa fausseté me fut tellement démontrée que je me résolus à quitter mon « pays et toutes ses séductions pour aller « chercher un lieu où je pusse être à l'abri « de la tyrannie du pape et de tous ses « adhérents, ne pouvant plus m'y soumettre sans agir contre ma conscience. « Je m'en fus donc d'Avignon où j'étudiais « la théologie au séminaire de St-Charles. « Un des abbés de cette ville m'écrivit « pour me ramener, comme il disait, au « giron de l'Église. J'ai pu, avec l'aide de « Dieu, résister à toutes ses promesses et à « tous les avantages qui m'ont été offerts « par mon père, et j'en remercierai Dieu « aussi longtemps que je vivrai. »

Le livre que cet honnête homme avait traduit a pour titre : *Quatre relations véritables du sieur de Serres de Montpellier, touchant ce qui s'est passé de remarquable dans sa prison en France pour fait de religion* etc.; Amsterdam, 1688. Sa traduction est intitulée : *Popish cruelty exemplified in the sufferings of John Serres and several other French gentlemen for the sake of conscience;* Londres, 1723 [1].

A la fin de l'année qui suivit cette publication, 8 déc. 1724, Claude d'Assas épousa à Londres dlle Bénigne de Ponronce fille de Louis *Lévesque de Ponronce* et de Bénigne *de Royère* sa femme. C'étaient deux réfugiés qui s'étaient mariés dans la chapelle de Highgate, Middlesex, le 16 juin 1693 et qui vivaient dans un exil austère. On le voit par le testament, daté de Paddington, 25 mars 1743, que Louis Lévesque a laissé. Claude d'Assas, à cette époque, était mort depuis longtemps ainsi que sa femme; ils avaient laissé trois enfants : Louis-Claude, baptisé le 26 sept. 1726, Marie-Anne-Bénigne et Jeanne. Le fils était retourné en France, c'est-à-dire qu'il avait fait sa soumission religieuse et était par suite rentré dans ce qui pouvait rester de l'héritage paternel. Le grand-père, dans ses dernières dispositions, après avoir laissé tout son bien à ses deux petites filles, s'exprime en ces termes : « Je les charge de « vivre ensemble en paix, en union et « dans la crainte de Dieu; et si leur frère « Louis-Claude Dassas venoit en Angleterre pour les troubler je lui donne un « shelling par mon testament. Je conjure « mes petites filles de ne jamais passer en « France pour hériter des terres et biens « que nous y avons laissés pour la religion, « à moins que cette sainte religion n'y soit

[1] L'ouvrage original a été réimprimé avec soin et avec quelques additions, par M. le pasteur Matthieu *Lelièvre* à Jersey; (Paris, 1881, in-12) sous le titre : *Un déporté pour la foi.*

« rétablie; je leur donne ma bénédiction « de même qu'à leur frère et je prie Dieu « qu'il la ratifie dans son ciel... » Il y a vingt ans (1864) une arrière-petite-fille de Marie-Anne-Bénigne, anglaise et protestante, vivait à Cette et conservait les papiers de cette branche de la famille. Voy. *Bull.* XIII, 251.

Du mariage (août 1720) de François d'Assas sr de Gaujac avec Suzanne Finiels étaient issus neuf enfants : 1° François, né le 10 juill. 1722; 2° Marianne, 1726-27; 3° Jacques-François, 1729-32; 4° Marie-Magdelaine, né le 14 nov. 1730, morte au Vigan, 11 déc. 1806; 5° Michel-Jean, 1732-60; 6° Louis, dit le chevalier d'Assas dont nous reparlerons plus loin avec les détails que mérite son histoire; 7° Philippe, 1735-36; 8° Clément, né en 1737 et mort jeune; 9° Jeanne morte au Vigan, sans avoir été mariée, le 2 nivose an XIII.

L'aîné de cette génération, François baron d'Assas, entra dans les pages de la maison de Condé à l'âge de 12 ans, devint lieutenant en 1740, assista à la prise de Prague en 1741, fut nommé capitaine en 1743, prit part en cette qualité aux batailles de Dettingue, 1744, de Fontenoy, 1745, et au reste de la campagne. Il épousa au Vigan, 13 mars 1749, Marie-Anne-Charlotte de Ginestous, et se retira dans cette ville en 1759 avec le grade de premier capitaine au régiment d'Auvergne. Il y mourut le 1er frimaire an VIII, laissant deux fils Jean-Charles-Marie et Jean-François.

Jean-Charles-Marie marquis d'Assas, né au Vigan, 6 oct. 1756, seigr de Lavit, Gaujac, etc., obtint une compagnie dans le régiment Royal-Roussillon cavalerie, le 28 fév. 1778 et fut dispensé de payer la somme de 10,000 liv. qui en était le prix, en considération de la mort glorieuse de son oncle. Au même titre il possédait 300 liv. de la pension héréditaire. Il se retira du service avec le grade de chef d'escadron et fut fait chevalier de St-Louis le 5 oct. 1814. Il s'était marié avec Élisabeth Deshault d'Alais dont il eut : François-Louis-Fulcrand, né et mort au Vigan, 1788-91; Denis-Jacques-François, *id.* 1789-90; Anne, née à Alais, 12 oct. 1791, mariée au Vigan, 11 fév. 1817, avec Maurice-Jacques-François marquis d'Urre, ancien garde du corps de la Compagnie écossaise, chevalier de St-Jean de Jérusalem.

Jean-François vicomte d'Assas, frère du précédent, né au Vigan, 15 janv. 1760, après avoir été quelque temps page de la maison du Roi, fut nommé aspirant-garde de la marine à Rochefort, 27 avril 1775, garde le 1er avril 1777, enseigne de vaisseau un an après, lieutenant le 1er mai 1786, major de vaisseau et chevalier de St-Louis le 11 fév. 1792. Il devint conseiller de l'arrond. du Vigan en 1807 et président du canton en 1808. Il mourut au Vigan, contre-amiral en retraite et « pensionnaire héréditaire du Roy, » le 17 juin 1850. De son mariage célébré au Vigan, 18 mai 1806, avec Anne-Françoise Faventine-Montredon, naquirent 1° Jeanne-Eudoxe née en 1807, mariée au Vigan, 9 mai 1829, avec Franç.-Marie-Jules de Massip de Bouillargues; 2° Louis-Maurice, 1809-1811; 3° Marie-Clémentine, 1810; 4° Louis-Jos.-Raoul, 1813; 5° François-Louis, 1815, tous morts en bas âge; 6° Louise-Charlotte-Gabrielle, née en 1817, mariée au Vigan, 11 juin 1843, avec J.-Jul.-Fulcrand-Charles de Pistoris (descendant du pasteur apostat Jacques *Pistoris*, pasteur à St-Laurent-le-Minier, 1659-1684) capitaine d'artillerie; 7° Marie-Philippe-Fulcrand, né le 31 octob. 1819. C'est ce dernier qui, à la mort de son oncle Jean-Charles-Marie, hérita du titre de marquis d'Assas et de la pension héréditaire. Il a épousé à la mairie de Montpellier, 12 juin 1844, Mlle Marie-Caroline-Émilie fille d'Eugène Despons et de Claire-Hortense Creuzé de Lesser, dont deux fils et une fille.

Branche d'Assas de Marcassargues.

Cette branche commence, au 6me degré, par Pierre d'Assas seigneur de Marcassargues, fils de Valentin d'Assas et Isabelle de Caillou. Jean d'Assas, descendant de Pierre, acquit du baron d'Alais la juridiction haute, moyenne et basse de St-Jean de Gardonenque. Il eut pour fils :

Raymond d'Assas, seigr de Teliste et de Marcassargues, embrassa la réforme, comme son cousin Jean d'Assas de Saint-André-de-Majencoules, et épousa le 20 novembre 1575, Marguerite de Belcastel, dont la famille était dévouée à la cause protestante. Il en eut onze enfants, dont l'un appelé Anthoine né le 8 août 1592, fut présenté au baptême par son parent Claude d'Assas sieur de la Bornie. Les généalogistes se

taisent sur cet enfant qui n'est mentionné que dans les papiers de famille. Sa marraine fut Isabeau d'Assas, sœur de Raymond, qui s'était mariée avec Christophe *de Plantavit de la Pauze*, ministre de la parole de Dieu [VIII, 261, a.] dont elle eut Jean de Plantavit de la Pauze, ministre qui apostasia et fut plus tard évêque de Lodève. Raymond d'Assas et Marguerite de Belcastel eurent 3 enfants qui leur survécurent : JACQUES, co-seigneur de St-Jean-de-Gardonenque ; PIERRE, et une fille nommée JEANNE, femme en 1650 de Jean *de Tourtoulon*, sieur de Serres, ancêtre de M. Charles de Tourtoulon, « félibre » de Montpellier, qui nous a fait connaître les détails qui précèdent.

JACQUES d'Assas, seigneur de Marcassargues, co-seigneur de St-Jean-de-Gardonenque, épousa le 4 avril 1616, Esther *Saunier*, dont il eut : JACQUES, PIERRE, JEAN, et une fille, MARGUERITE.

Jacques II d'Assas, seigneur de Marcassargues et de St-Jean-de-Gardonenque, fut père de JEAN et FRANÇOIS, qui moururent tous deux sans postérité. François, le dernier survivant, habitait en 1668 le château de la Rouvière, diocèse de Nîmes ; il avait hérité des droits d'Esther de Saunier sur la baronnie de Barre en Gévaudan, et laissa ses biens, par testament du 15 sept. 1717, à ses deux neveux Michel de Tourtoulon, seigr de Serres et François de Tourtoulon, seigr de la Rouvière.

Pierre d'Assas de Marcassargues, 2me fils de Raymond d'Assas et Marguerite de Belcastel, épousa le 2 aout 1618 dlle Jacquette *de la Bastide*, dont il eut :

JACQUES d'Assas, seigr de la Bastide, qui épousa le 8 mai 1665, dlle Isabeau *Guerard*, fille du seigneur d'Anguirenques. Il en eut 5 enfants, dont un seul vivait au milieu du siècle dernier : JEAN d'Assas, né en 1668, seigr de St-Martin-de-Corconac, qui s'expatria à la Révocation. Il servit d'abord l'Électeur de Brandebourg, puis le prince d'Orange et passa de Hollande en Pologne avec le grade de lieutenant-colonel. Après avoir fait la guerre contre les Turcs, il se rendit à Venise. Cette République en fit un brigadier de ses armées et en tira d'éminents services. Attiré en Espagne par le cardinal Alberoni, il devint maréchal de camp et gouverneur de la Corogne. A l'âge de plus de 80 ans, il quitta l'Espagne pour revenir dans sa terre de St-Martin de Corconac où il mourut en 1754.

Branche d'Assas de Mourmoirac.

Nous savons fort peu de chose sur cette branche protestante [Haag, I 142]. LAURENT Assas, seigr de Mourmoirac ou Marmeyrac, vivait encore en 1590. Il eut deux fils PAUL et FRANÇOIS. Ce dernier épousa en 1579 Jacquette *Petit*. Paul embrassa chaudement le parti du duc *de Rohan* et fut tué, 1628, près Vésenobre, à la tête de son régiment. Son fils, JEAN, fut nommé capitaine au régiment de *Calvière* par commission du 9 janvier 1645, et trois ans plus tard, il épousa Espérance *Desandrieux*.

Branche d'Assas-Chamfort, d'Assas-Peyregrosse et d'Assas-Montdardier.

Nous avons nommé plus haut (col. 116) Antoine d'Assas seigr de Chamfort marié en 1578 à Élise ou Hélix Beranger de Caladon. Ils eurent entre autres enfants : CLAUDE d'Assas, sr de La Bornie, co-seigneur de Peyregrosse et de La Roque Chamfort qui épousa au temple de Vallerangue, 23 juin 1604, Claudine *de La Bastide*. Ce fut un très zélé religionnaire qui prit si ardemment partie pour la Cause que plusieurs fois parurent des ordonnances portant que « ses bois seraient coupés à hauteur d'exécution, pour cause de religion. » Il prit aussi, en 1632, le parti de Gaston d'Orléans contre le roi et fut condamné de ce chef, 1633, par la chambre criminelle des pays de Cévennes et Gévaudan au supplice de la roue comme coupable de lèse-majesté. L'arrêt ne fut pas exécuté car le délinquant testa tranquillement, au mois de nov. 1661, par-devant Henry notaire au Vigan. Il laissa trois fils : ANTHOINE sr de Chamfort ; PIERRE sr de Peyregrosse ; FRANÇOIS institué héritier par son père, mais décédé peu d'années après. Anthoine épousa au Vigan, mars 1631, Suzanne fille de Jean *de La Farelle*, dont il eut 1° CLAUDE, 2° FRANÇOIS sieur del Cros, marié avec Anthoinette *de Fabre*, union d'où naquirent : 1° JEAN-FRANÇOIS sr de Chamfort, 2° JEAN-LOUIS dit le chevalier de Chamfort lieutenant de dragons au régim. de Harcourt en 1729, mort célibataire et PHILIPPA épouse du marquis de Tauriac. Jean-François d'Assas, seigr de Chamfort, de Hierle, Ardaillès etc. épousa dans l'église du Vigan, 16 mai 1722, Marguerite fille de Pierre de Brun sr de La Croix et

de Marquize d'Hortet « en leur moulin de La Croix près de Tessan, » en présence de Claude d'Assas chevalier de Montdardier son cousin, union d'où furent issues seulement trois filles.

Pierre sr de Peyregrosse, 2e fils de Claude d'Assas de la Bornie et de Claudine de La Bastide se maria 20 janv. 1644, avec dlle Suzanne *Dumazel*, du Vigan, dont il eut : Claude qui suit, François sr de Ferrières auteur de la branche de Montdardier, et Annibal, mort sans postérité. Claude épousa, juin 1663, dlle Violant *de Rousset*. Deux enfants : Anthoine et François. Antoine, né en 1678, marié au Vigan, 13 janv. 1712, avec dlle Jeanne, fille de Jean de La Farelle seigr de Mercou et de Jeanne de Maystre. Ils n'eurent qu'un fils unique : Anthoine d'Assas-Peyregrosse, capitaine d'infanterie, marié avec dlle Jacquette de La Valette qui lui survécut et mourut au Vigan, âgée de 88 ans, le 4 nivôse an III. Ils eurent deux enfants : 1° Louise, née au Vigan le 17 septemb. 1742, religieuse Ursuline qui survécut à son frère et fut ainsi le dernier représentant de la branche de Peyregrosse; 2° Louis-André, né au Vigan le 2 avril 1749, sous-lieutenant au régim. d'Auvergne en 1765, major au régim. du Cap et chevalier de St-Louis en 1777, colonel du régim. du Cap en 1792. Il se retira du service avec ce certificat inscrit aux registres des délibérations de la mairie du Vigan, à la date du 25 fructidor an III :

Nous, Maire et officiers municipaux de la ville du Cap et banlieue, île et côte Saint-Domingue, voulant donner au citoyen d'Assas une preuve de notre estime et de notre attachement, certifions et attestons qu'il a été commandant général de la garde nationale de cette ville et qu'il n'a quitté la dite place que pour prendre celle de colonel au régim. du Cap, où il a cru pouvoir se rendre plus utile à la Colonie en se mettant à la tête d'un régiment qui a donné tant de preuves de valeur en combattant les révoltés qui ne cessent de désoler cette malheureuse province. En lui témoignant nos regrets, nous le prions d'être bien persuadé de toute la reconnoissance que les représentants de la commune du Cap lui doivent pour les services signalés qu'il a rendus a cette ville en la préservant du bouleversement qui aurait indubitablement entraîné la perte de ses habitants. Nous déclarons que c'est par son activité et sa grande surveillance qu'ils ont été préservés de ce nouveau malheur : les preuves les plus frappantes que nous en avons sont les journées des 14 aout et 2 septemb. de l'année dernière où eurent lieu deux rixes affreuses entre les citoyens blancs et ceux de couleur. Dans la première il fut un de ceux qui coopérèrent le plus à faire rentrer tout dans l'ordre et n'y réussit qu'après avoir exposé sa vie en se mettant entre deux feux pour dissiper les deux partis. Il fut moins heureux dans la seconde ayant eu le malheur de recevoir une balle au pied qui fait craindre qu'il en sera estropié. Nous lui donnons avec plaisir un témoignage de tous ces faits comme étant de notre pleine connoissance... ; 22 avril 1793.

Le colonel Louis-André d'Assas-Peyregrosse est mort à sa campagne de Bez, cant. du Vigan, 25 brum. an VIII, n'ayant pas été marié.

François sr de Ferrières, 2e fils de Claude d'Assas et de Violant de Rousset, était des gendarmes du roi. Il épousa au Vigan, 16 nov. 1711, dlle Louise, fille de Pierre de Montfaucon et Marguerite de Roure, et mourut au Vigan, 19 mai 1748, n'ayant eu que deux filles mortes en bas âge.

François sr de Ferrières, 2e fils de Pierre d'Assas-Peyregrosse et de Suzanne Dumazel, né en 1645, capitaine de chevau-légers au régiment de Montbas, épousa dans le temple du Vigan, 18 mai 1680, dlle Élicte, *de Bastie* [1] (ou Bastie et Bastier) qu'il perdit en 1683, sans postérité ; la défunte déclare dans son testament qu'elle « veut être ensevelie au cimetière de ceux de la R. P. R. de la ville d'Aulas. » Son mari contracta (13 juill. 1684) un nouveau mariage avec dlle Anne *de Ginestous-Montdardier*, dame de Montdardier et du Cabanis, fille de François *de Ginestous*, seigneur et ministre du lieu de Montdardier et de Marguerite *de Faure*, et « s'obligea pour lui et les siens à porter les noms et armes de la maison » de sa femme. Ce François d'Assas-de Ginestous-Montdardier, comme ses cousins du Vigan abjura la religion de sa famille (11 nov. 1685) et sa femme fit bientôt de même, entraînée par l'exemple

[1] Famille originaire des vallées vaudoises et probablement la même que celle dont il a été fait mention ci-dessus t. I, col. 956, et III, col. 1093.

de son père aussi bien que de son mari[1]. Il partit pour servir dans l'armée d'Italie (après avoir fait son testament; Aguze not. à Montdardier, 24 avril 1693) et fut tué à la bataille de Marsailhe (octobre). Il laissa trois fils : 1° François; 2° Claude dit le chevalier de Montdardier, mort au Vigan, sans postérité, 2 janv. 1728, quoiqu'il eût épousé, 25 fév. 1727, Jeanne Daudé de Valescure; 3° Pierre, cornette au régim. de la reine, mort jeune, en 1726. François n'entra pas au service militaire quoique, dans un moment de troubles, il ait reçu une commission de capitaine de milice pour une « Compagnie de M. de Montdardier. » Il fut marié, 1° avec Louise fille de Jean Ducros bourgeois de Ganges (8 juin 1709); 2° avec Gentille de Billanges de Ressauson (12 juin 1713), et de ce deuxième mariage il eut : François-Claude, né en 1714, et Dauphine mariée (19 mai 1733) à Pierre de Bonzes de Dourdon.

François-Claude, vicomte d'Assas de Ginestous, seigr de Montdardier et du Cabanis, étant fils unique et d'une santé délicate, fut détourné de la carrière des armes par ses parents qui le marièrent à l'âge de 17 ans (17 juill. 1734) avec dlle Anne Jaubert, du Vigan, dont il eut : 1° Jacques-François qui suit; 2° Anne, 1734-35; 3° Louise, 1735-38; 4° Jean Claude, né en 1736, page chez le roi en 1750, puis lieutenant au régim. de Berry-infanterie avec lequel il passa au Canada où il mourut à la fleur de l'âge; 5° Anne, née en 1739; 6° Louis-Claude, né le 23 juin 1741, capitaine de vaisseau, mort au Vigan, 2 mars 1784, sans postérité; 7° David, né le 9 oct. 1743, garde de la marine le 14 avril 1758, enseigne de vaisseau en 1770, lieutenant en 1778: habile et courageux marin, prenant part en 1781 et 1782 à une dizaine de batailles maritimes livrées contre les Anglais dans la baie de Fort-royal, la baie de Chesapeack, la baie de St-Christophe, à la Guadeloupe et ailleurs; major de vaisseau en 1786; retiré du service en 1791 et mort en 1796 à St-Domingue où il avait une habitation; 8° Jacques-Fortuné, qui naquit le 15 oct. 1748 et servit dix ans dans le régim. de Vermandois; mais ce régiment ayant été envoyé dans les colonies de l'Amérique du Sud, il ne put supporter le climat et dut renoncer au service; il entra alors dans l'état ecclésiastique, devint vicaire-général de l'évêché d'Alais et mourut au Vigan, 28 mai 1786.

Jacques-François, vicomte d'Assas de Ginestous, né le 1er mai 1733, commença sa carrière en 1747 comme lieutenant au régim. de La Marche et fit en cette qualité la campagne de 1748. Il fut capitaine de dragons au régiment de Condé-Dragon, en 1749; puis passa en Allemagne avec son régiment en 1757 et se trouva à presque tous les combats (Hastembeck, Rosbach, Minden, Cravel, Corsbach) qui eurent lieu jusqu'à la paix (1762). Il se maria, 15 mai 1768, avec Élisabeth de Faventine et mourut au Vigan, 16 janv. 1807, laissant un fils François-Clément; et trois filles qui moururent avant lui sans avoir été mariées.

François-Clément, comte d'Assas de Ginestous, né le 3 juin 1769, entra au service dans la marine royale à l'âge de douze ans, en 1780. Il fut embarqué en 1782 sur un des bâtiments qui allèrent bloquer l'île de Minorque, dont la conquête était entreprise par les forces combinées de France et d'Espagne sous la conduite du duc de Crillon. Il servit vaillamment jusqu'à la fin de l'empire, époque où il se retira étant capitaine de frégate, reçut la croix de St-Louis le 10 septembre 1814 et mourut au Vigan le 12 févr. 1831, ayant été marié deux fois : 1° le 17 oct. 1787 avec Madeleine-Delphine, fille de Jacq. Louis Aguze de Lavalette et de Marie Delph. Boudier de La Ribal; 2° le 19 août 1816 avec Élisabeth-Adelaïde Jaubert de Larey qui lui survécut. De cette dernière union seule naquit un fils, Louis-Joseph, qui, né le 2 septemb. 1818, et doué de brillantes facultés dépensa son patrimoine en inventions et en constructions d'instruments mécaniques. Il fut obligé de vendre son château de Montdardier et, en 1845, sa maison du Vigan qui est devenue l'hôtel de la sous-préfecture. Il est mort à Paris, dernier représentant de cette branche des d'Assas, le 25 janv. 1859, à la suite de la représentation d'une pièce de théâtre (La Venus de Milo) dont il était l'auteur.

[1] Voy. les notes données sur toute la famille par l'Intendant, en 1686; *Bull.* XXIX, 355 et 358.

Archives de la mairie du Vigan. — A. Arman, *Tablettes militaires de l'arrond. du Vigan*; Nîmes, Gardo, 1814.

(Teissier.)

Le chevalier Louis d'Assas.

Nous avons promis ci-dessus de reprendre l'histoire du chevalier Louis D'Assas avec les développements qu'elle mérite. Comme on l'a vu (col. 125), il était le 6me fils d'un capitaine d'infanterie et le frère cadet d'un militaire du même rang. Il naquit au Vigan le 26 juill. 1733 et fut incorporé dans le régiment d'Auvergne, avec le grade nominal de lieutenant, le 21 oct. 1746. Dès sa première garde, pendant le siège d'Hulst, ensuite à l'attaque du fort de Zandeberg, il donna des preuves de sang-froid et de courage. Pendant cette première campagne et les suivantes (1747 et 1748) commandées par le maréchal de Saxe, il reçut les premières notions de l'art militaire qu'il compléta durant la paix qui suivit. La guerre ayant surgi de nouveau et le régiment d'Auvergne ayant reçu l'ordre de se mettre en marche, le jeune officier montra autant de zèle que de talent et fut fait capitaine le 1er septemb. 1755.

En 1759 il eut le commandement de quatre compagnies de chasseurs du régiment, à la tête desquelles il se distingua dans différentes affaires, notamment celles de Crossdorf et d'Eissemberck, et fut remarqué par le commandant en chef, le maréchal de Broglie (Journal histor. du régim. d'Auvergne, p. 153). Enfin arriva le combat de Clostercamp où, dans la nuit du 15 au 16 octobre 1760, Louis d'Assas trouva la mort, la plus glorieuse des morts.

Mais elle était passée inaperçue. Combien de morts héroïqnes s'accomplissent dans une bataille et que Dieu seul connaît. A Clostercamp il y avait en présence deux armées : environ 25,000 Français contre un plus grand nombre d'ennemis ; les Anglais et leurs alliés en perdirent 4000, les Français un peu moins et le régiment d'Auvergne à lui seul y laissa la moitié de son effectif, dont 58 officiers tués ou blessés. Voltaire, dans son très sommaire « Précis du siècle de Louis XV, » imprimé en 1768, n'avait pas même prononcé le nom de Clostercamp. Aussitôt que cet ouvrage eut paru, il reçut d'un des MM. d'Assas, le seigr de Lorry, major au régim. d'Auvergne en garnison à Strasbourg, la réclamation suivante :

Strasb. 14 oct. 1768 : M., Vous aimez les belles actions et personne n'est plus capable que vous d'en faire éclater la renommée et de les transmettre à la postérité avec toute la gloire et la réputation qui leur appartiennent ; en voici une authentique et digne d'une grande célébrité, qui cependant est malheureusement tombée dans l'oubli.

Au combat de Clostercamp, M. d'Assas, cap. dans le rég. d'Auvergne, s'étant avancé pendant la nuit pour reconnoître le terrain fut saisi par des grenadiers ennemis embusqués pour surprendre notre armée. Ces grenadiers l'entourent et le menacent de le poignarder sur le champ s'il fait le moindre cri qui puisse les faire découvrir. M. d'Assas sous la pointe de vingt baïonnettes se dévoue, crie d'une voie généreuse : A moi, Auvergne, ce sont les ennemis ! et tombe à l'instant percé de cent coups. On sait que le régiment d'Auvergne soutint le premier effort des ennemis, les repoussa, et qu'il s'ensuivit une victoire complette.

L'histoire de ces Romains qui étoient sûrs d'obtenir des statues couronnées fournit-elle une action plus grande et plus glorieuse que celle-ci ? L'Europe et la postérité l'ignoreront-elles ? Non, M., vous la célébrerez ; vous en illustrerez votre nation et le brave corps de l'esprit duquel elle est émanée : *nous ne la surpasserons pas, mais nous nous piquerons* de l'egaler et d'en fournir encore de semblables dans l'histoire de France. Heureux les siècles, heureuses les nations qui produisent en même temps des Agricola et des Tacite, des Assas et des Voltaire.

L'auteur de cette lettre l'avait écrite, comme étant un d'Assas et major du régiment, mais les mots que nous avons soulignés montrent que la réclamation émanait du régiment lui-même [1] et que le major était seulement l'interprète de ce « brave corps » dont bien des membres sans doute avaient été les compagnons d'armes du

[1] Le 12 nov. suivant, Voltaire écrivait, à M. de Choiseul : « Quand l'édition est finie, *quelques officiers m'apprennent* des choses étonnantes, dignes de l'ancienne Rome. Le prince de Brunswick veut surprendre M. de Castries qui en veut faire autant. On envoie à l'entrée de la nuit M. d'Assas à la découverte..... Il retient son souffle un moment pour crier plus fort : A moi Auvergne, les voilà ! et il tombe percé de coups. Décius a-t-il plus fait ? On me prend pour le greffier de la gloire ; on me fournit de beaux traits ; mais trop tard ! »

capitaine et les témoins de son action. Voltaire répond aussitôt de sa plume vibrante et patriotique :

Ferney, 26 oct. 1768 : M. Je vous aurois remercié sur le champ si mon âge et mes maladies me l'avoient permis. Je suis bien affligé de n'avoir pas scû plus tôt l'étonnante action qui doit immortaliser votre régiment et la mémoire de M. d'Assas. Je n'aurois pas manqué d'en parler dans le Siècle de Louis XIV et de Louis XV que l'on vient d'imprimer. J'en suis si touché que je vais faire une addition qui sera envoyée à tous les libraires qui débitent ce livre. Je ne veux point mourir sans avoir rendu justice à un homme mort si généreusement pour la patrie.

En effet l'édition suivante de l'ouvrage, parue en 1769, contenait (chap. 33) un récit de la mort de Louis d'Assas, calqué sur la lettre de Strasbourg et qui se terminait ainsi : « Ce n'est que longtemps « avoir écrit cette histoire que j'ai appris « cette action si mémorable. J'apprends « qu'elle vient enfin d'être récompensée « par une pension de mille livres accordée « à perpétuité aux aînés de ce nom. »

Le roi avait accordé la pension, mais le désarroi des finances de l'Etat ne permettait pas qu'on la payât. C'était précisément le moment où Louis XVI appelait l'abbé Terray au poste de contrôleur général (23 déc. 1769) dans l'espoir de conjurer la banqueroute; et le 29 janvier 1770 on décrétait « de nouvelles retenues sur les pensions avec effet rétroactif » (H. Martin, Hist. de F., XVI, 276). Ce fut seulement en vertu de lettres patentes du mois d'oct. 1777, enregistrées à la chambre des comptes le 21 mars 1778, que la pension commença d'être payée. Le brevet en fut gravé sur cuivre et déposé à l'École militaire. Lors de l'abolition des privilèges, dans la fameuse nuit du 22 août 1790, au lieu d'être engloutie dans l'hécatombe, elle reçut une consécration éclatante, l'assemblée nationale l'ayant exceptée « comme « un témoignage de son estime particulière « pour la mémoire d'un officier aussi dis- « tingué par ses talents et son humanité « que par sa bravoure et ses services écla- « tants. » Elle cessa pourtant d'être payée en 1793, mais un décret du 22 juill. 1806 la rétablit. On nous assure que son très honorable payement se fait encore. Une gravure de la scène héroïque, exécutée sous les auspices de la Cour, avait été placée chez le colonel du régiment d'Auvergne (Lettre du colonel, 3 septemb. 1780) et accompagnait toujours le drapeau. La ville du Vigan en appendit un exemplaire dans la grande salle de sa maison consulaire, exemplaire qu'on peut contempler aujourd'hui dans le cabinet du maire, à l'Hôtel de ville. Une des pierres extraites des ruines de la Bastille, sur laquelle on grava l'épitaphe du chevalier d'Assas, fut remise au directoire du district de Vigan et recueillie en 1814 chez M. D'Assas-Montdardier. En 1785 un délégué des Anglais, le duc de Melford vint au Vigan pour choisir l'emplacement où l'on pourrait élever un obélisque commémoratif; mais la dépense à faire arrêta, dit-on, l'exécution du projet. Sous la Restauration, une souscription publique a permis de faire exécuter une statue en bronze, œuvre de Gatteaux, qui, posée en 1833, s'élève au milieu d'une des places du Vigan, la place d'Assas. Une réduction de cette statue est conservée au musée de la ville de Nîmes, à laquelle le sculpteur lui-même en a fait présent en y joignant une médaille qui reproduit son œuvre.

Il n'y a guère de fait historique aussi solidement établi que le dévouement du chevalier d'Assas : il est prouvé à l'origine par une troupe de témoins oculaires et auriculaires, et immédiatement après confirmé par tous les gouvernements de la France, tous les pouvoirs publics de notre pays depuis 125 ans. C'est cependant une tradition respectable. Tous, quelque disparates qu'ils s'enchaînent, se sont accordés à reconnaître le fait, et ce qui est encore plus corroboratif, à payer leur reconnaissance. — Eh bien, l'esprit catholique, l'esprit des français qui sont surtout fidèles sujets du Pape, n'accepte pas tel quel cet épisode si simple, si clair, et si précieux pour l'honneur national. Et pourquoi ? Parce que c'est Voltaire qui l'a mis en lumière et qu'il vaut mieux biffer un acte d'héroïsme que de rien croire de ce qu'a écrit ce grand ennemi de l'Église.

Ce méchant enfantillage est dû à la « Revue des questions historiques [1], » Re-

[1] T. XII, année 1872, pages 123-144; article signé Loiseleur.

vue qui emploie en effet depuis vingt ans des fonds considérables à travestir et à fausser l'histoire [1] par des études paradoxales, auxquelles elle entremêle des articles de saine érudition pour donner le change, son véritable et seul but étant la glorification des doctrines usées et flétries du catholicisme. C'est plus bruyant que dangereux, comme on va le voir.

L'article est intitulé *La légende du chevalier d'Assas*. C'est donc une légende, un conte, comme les légendes de saints du moyen âge. Que la dissertation soit probante ou non, le mot restera dans l'esprit du lecteur. « Ne devrait-on pas cependant « éprouver quelque patriotique scrupule, « dit l'auteur (p. 123), avant de contester « les grandes actions qui sont le patrimoi- « ne d'honneur du pays? « Oui, répond-il, « si la critique n'avait pas déjà brisé l'au- « réole de gloire dont le dernier siècle « avait entouré le nom de d'Assas. » Il continue (p. 124) : « L'action et le mot « sublime qui l'accompagna ont soulevé « cependant *bien des doutes* : pour le mo- « ment *il semble même acquis* que l'honneur « de l'une et de l'autre doit être reporté à « un certain Dubois [2] sergent dans la com- « pagnie du régiment d'Auvergne. L'his- « toire est coutumière de *ces sortes d'er- « reurs* et ce ne serait pas la première fois « qu'elle aurait décerné au capitaine la « gloire due à l'obscur dévouement de ses « soldats. »

Ainsi l'accusation est formelle malgré le prudent « il semble ; » ceux qui ont signalé d'Assas n'ont fait que spolier le sergent Dubois. Sur quoi cela repose-t-il?

Voici d'abord les doutes : « Voltaire « n'avait fait aucune mention du trait de « d'Assas dans la 1re édition de son Pré- « cis » (p. 124). — « Voltaire porta le fait « à la connaissance du duc de Choiseul, « puis du public ; » donc « si le fait était « connu on n'en avait pas apprécié le « mérite » — « Du reste le récit apologé- « tique de l'historien ne parvint pas tout « de suite à conquérir l'opinion et à s'im- « poser. Le gouvernement de Louis XV « conçut-il des doutes qui le portèrent à « revenir sur sa promesse ou à en éluder « l'accomplissement? Cela est tout à fait « vraisemblable, car cette pension que dès « 1769 Voltaire annonçait comme déjà « accordée aux héritiers d'Assas ne leur « fut définitivement acquise qu'en 1777 « (p. 125). »

Voici maintenant les preuves. Ce sont : 1° un passage des Mémoires de Grimm, publiés en 1829 à Paris, chez Lerouge, comme traduits de l'allemand de Zinmann ; 2° un passage du « Recueil de faits particuliers et d'anecdotes secrètes pour servir à l'hist. de la Révolution, » pub. en 1819 par Lombard de Langres qui donne sur la mort de d'Assas des détails qu'il déclare tenir de son père, ancien sergent-major au régiment d'Auvergne. Mais les mémoires de Grimm sont parfaitement faux et ce qu'ils disent de d'Assas est visiblement copié sur l'anecdotier [1] Lombard de Langres dont la conclusion est formulée en ces termes :

> D'après ma conviction je dis : Le chevalier d'Assas n'entra pas seul dans le bois [où il fut pris], mais il y entra avec un nommé Dubois sergent de sa compagnie. Il n'y entra pas pour le fouiller de peur de surprise, il y fut conduit pour autre chose. Il ne cria pas : Auvergne, faites feu, ce sont les ennemis! Ce fut Dubois qui cria : A nous Auvergne! c'est l'ennemi. D'Assas ne tomba pas mort sur le champ, ce fut Dubois qui tomba mort; car le chevalier d'Assas, comme on le transportait au camp, eut encore le temps de faire cet aveu sublime : Enfants, ce n'est pas moi; c'est Dubois qui a crié.

Ce n'est pas moi, c'est la Revue des questions elle-même qui avoue (p. 130, 131) la fausseté des Mémoires de Grimm, l'emprunt fait par leur auteur à Lombard de Langres (p. 132) et qui ajoute au sujet de ces derniers : « Ces mémoires sont sor- « tis de la grande officine du libraire Lad- « vocat, si féconde en mémoires apocry- « phes » (p. 133). Aveu qui ne l'empêche pas de se servir de ces faux documents

[1] La livraison de juillet 1884 contient une prétendue étude sur les guerres de religion, où Coligny est dépeint comme étant *le Tartuffe du XVIe siècle*.

[2] Conf. ci-après col. 140 note.

[1] Ce terme n'est pas un qualificatif suffisant. Comme son Recueil de faits particuliers se vendait mal, à ce qu'il paraît, il en fit refaire le titre l'année d'après (Paris, Maze, 1820) et l'appela : « Mémoires d'un sot contenant ses niaiseries historiques, révolutionnaires et diplomatiques, recueillies sans ordre et sans goût. »

comme s'ils étaient authentiques. Et voilà les rognures souillées[1] que l'Église romaine oppose au témoignage sacré des camarades de d'Assas et de l'autorité publique.

Mais achevons de mettre à nu la bonne foi de la Revue des questions. Je ne me sers que de ses propres phrases :

Voici un témoin bien autrement sérieux et digne de foi que Grimm ou le sergent Lombard, et qui vient non plus contester, mais placer sous son vrai jour et réduire à sa juste proportion le fait d'armes où d'Assas trouva la mort. Ce n'est rien moins que le supérieur immédiat du chevalier, le célèbre comte de Rochambeau. Il avait été nommé colonel du régiment d'Auvergne le 17 mars 1759, dix-huit mois avant le combat de Clostercamp, et il prit une grande part à cette affaire (p. 134)... Le comte de Rochambeau a laissé des Mémoires qui, en 1809, deux ans après sa mort, ont été publiés par Luce de Lancival qui s'est gardé d'y rien changer, « pensant, dit-il dans la préface, qu'écrits avec la négligence et l'abandon d'une simple conversation, ils inspireront naturellement beaucoup de confiance. » Ces Mémoires contiennent un paragraphe relatif à d'Assas et qui *diffère profondément* de la version que Voltaire nous a transmise : « Le feu est engagé; Rocham-« beau est allé en personne reconnaître « l'ennemi.... Accueilli par des coups de « fusil, il est revenu aux grenadiers et aux « chasseurs et leur a ordonné de faire feu « par demi-compagnies alternativement et « surtout de périr à leur poste plutôt que « de l'abandonner, en attendant l'arrivée de « la brigade. D'Assas, placé à l'extrémité « de l'aile gauche du bataillon, est attaqué « et se défend vigoureusement. La nuit est « profonde : un officier lui crie qu'il se « trompe et qu'il tire sur ses propres gens. « Pour constater et réparer son erreur, il « sort du rang, fait quelques pas, reconnaît « les Anglais dont il est tout proche et crie « alors : *Tirez, chasseurs; ce sont les en-« nemis !* Il meurt aussitôt criblé de coups « de baïonnettes. »

[1] Je dis souillées. Sur cette phrase de Lombard : « Il n'entra pas dans le bois pour le fouiller; *il y fut conduit pour autre chose;* » le rédacteur de l'article s'écrie : « Pour quelle autre « chose ? Voilà ce que Lombard aurait bien dû « demander à son père et nous apprendre, car « c'est là qu'est véritablement la question. » — Il n'a même pas compris son nauséabond document.

Or, en face de la version de Rochambeau, voici celle de Voltaire :

Le général français [de Castries], qui se doute du dessein du prince [de Brunswick], fait coucher son armée sous les armes; il envoie a la découverte pendant la nuit M. d'Assas capitaine au régiment d'Auvergne. A peine cet officier a-t-il fait quelques pas que des grenadiers ennemis, en embuscade, l'environnent et le saisissent a peu de distance de son régiment. Ils lui présentent la baïonnette et lui disent que s'il fait du bruit il est mort. M. d'Assas se recueille un moment pour mieux renforcer sa voix, il crie : *A moi Auvergne, voilà les ennemis* ! Il tombe aussitôt percé de coups.

Tirez, chasseurs, ce sont les ennemis ! il meurt aussitôt criblé de coups de baïonnettes, *ou bien :* A moi, Auvergne, voilà les ennemis! Il tombe aussitôt percé de coups. — Le lecteur sent-il la *profonde différence ?*

C'est que la différence, répond l'ingénieuse Revue, est au commencement des deux passages cités et non à la fin. D'Assas, il faut bien en convenir a prononcé le mot sublime[1], mais il n'a pas eu le dévouement qu'on dit. « L'histoire est con-« duite à lui refuser cette palme suprême « que conquièrent seuls ceux qui s'immo-« lent spontanément à la grande idée du « salut public » (p. 144). Sa mort ne fut que « celle d'un soldat qui meurt bravement pour son pays. » En effet, continue-t-elle, puisque Rochambeau dit que l'action était déjà engagée, l'armée n'avait donc plus à être surprise ; donc d'Assas n'a pas pu s'immoler à l'idée de l'empêcher de l'être. — A quoi un lecteur armé de simple bon sens répliquera : Précisément parce que le combat était déjà engagé sur un autre point, il importait de ne pas se laisser surprendre en queue ou sur les flancs, en sorte que d'Assas, non ! ne s'est pas immolé pour garantir l'armée entière d'une surprise, mais seulement pour en garantir une partie de l'armée dont la surprise eût été la défaite de l'armée entière.

L'étonnant déni de justice infligé à un

[1] Et non pas le sergent Dubois, que Rochambeau met à néant; ce que la Revue savait bien, mais ce qui ne l'a pas empêchée de dire hypocritement tout à l'heure : « La critique a brisé l'auréole de gloire..... Il semble même acquis que l'honneur doit être reporté à un certain Dubois »

héros français, par une Jésuitière, s'achève et se couronne par une misérable équivoque.

1. DASSIER. Il y avait en Savoie, à Exert, mandement de Mornex, tout près de Genève, une famille de ce nom. En 1545 « Jehan Devilla alias Dassier, pâtissier, bourgeois de Genève, achète un champ au territoire de Exert » (P. Fabry not. II 230). On trouve encore au même lieu d'Exert, Claude Dassier, boulanger en 1597, et Pierre Dassier, pâtissier, un peu plus tard. Cette famille paraît s'être transportée à Lyon, puis être revenue à Genève pour se mettre à l'abri des troubles religieux. Le 13 janv. 1572, « JEHAN Dacyer pasticier, filz de honn. PHILIBERT Dacyer citoyen de Lyon, et honn. fille Helyenor Lefevre fille de feu Pierre Lefevre en son vivant marchand au dit Lyon, ont promis et convenu par ces présentes se prendre pour vrays maryez et espouser l'un l'autre en l'église de Dieu chrestienne réformée... » (J. Jovenon not. II 130). Leur fils JÉRÉMIE Dassier, pâtissier, à Genève, épouse, 1606, Françoise fille de Pierre Prost ou Prouz marchand à Lyon. De ce mariage naquirent trois enfants : ÉLÉONORE, PIERRE et SAMUEL Dassier. Éléonore épousa, 1642, Louis fils de feu Honoré Eyssautier (aliàs Issautier, Issottier) maître confiseur à Grenoble (P. Jovenon, III 539). Pierre, né en 1610, continua la profession de ses ancêtres, mais non sans posséder une certaine fortune. On le voit passer un acte (Et. de Monthouz, XIII 329) en 1656 par lequel « spectable Est. Fossez docteur en droit emprunte 1000 flor. à Pierre Dassier maître pâtissier son cousin. » Ce Pierre, reçu bourgeois de Genève en 1633, avait épousé, en 1643 (Is. de Monthouz, XVI 97), Françoise de Beauchasteau, fille de ce malheureux professeur de grec à l'académie de Lausanne, dont nous avons parlé ci-dessus t. II col. 10, et il laissa d'elle trois enfants : 1° DOMAINE, par lequel nous touchons enfin la célébrité de cette famille aux humbles origines [Haag, IV 206] ; 2° FRANÇOIS, pasteur du village de Vandœuvres (Genève), mari en 1res noces, 1681, de Jeanne Pallard ; en 2mes noces, 1693, de Suzanne Dentand ; mort en 1707 ; 3° JEANNE femme de Henry *Arlaud*, horloger, d'une famille d'Auvergne naturalisée à Genève dep. 1617.

Domaine (c'est-à-dire Dominique) Dassier, né en 1644 ou 45, fut mis de bonne heure par son père en apprentissage chez Laurent *de Montmain* « maître graveur cizeleur, » d'une famille d'artistes en armurerie [1], habitants à Genève et qui originaires de St-Etienne, étaient principalement établis à Lyon. Là, il devint habile dans son art, car la République le nomma Graveur de sa monnaie. Il épousa en 1672 Sara Legrand, fille de Robert Legrand horloger et de Sara Arlaud, et laissa sept enfants dont l'aîné JEAN Dassier, né le 17 août 1676, fut un graveur d'une célébrité européenne. Celui-ci montra de bonne heure de si grandes dispositions pour la gravure, que son père se décida à l'envoyer étudier son art à Paris chez Mangers, graveur à la Monnaie de cette ville, puis chez Rottiers habile graveur médailliste. Il ne retourna dans sa patrie qu'en 1718, à la mort de son père, mais lorsqu'il eut acquis un rare degré d'habileté. A l'exception d'un voyage qu'il fit à Londres, en 1728, dans le but de recueillir les portraits des hommes les plus célèbres et des rois d'Angleterre depuis Guillaume-le-Conquérant, Jean Dassier ne s'éloigna guère de sa ville natale. On a de lui environ 250 médailles représentant : Les principaux évènements de l'histoire romaine, belle collection terminée en 1743 ; quelques traits relatifs aux troubles de Genève et à sa réformation, entre autres la médaille du Jubilé ; les grands hommes du siècle de Louis XIV, œuvre fort remarquable dédiée au Régent ; les réformateurs les plus célèbres ; les principaux théologiens genevois ; les rois d'Angleterre et les savants anglais les plus illustres ; enfin plusieurs souverains et grands seigneurs de son temps. « Jamais, dit Sénebier, aucun artiste n'a eu l'exactitude de Dassier et sa rapidité ; il faisoit sauter l'acier sous ses instrumens comme un sculpteur fait sauter le marbre sous son ciseau ; il n'employoit le burin que pour finir. Les têtes sont pleines de force, habilement dessinées, d'un beau fini. Il y a du génie et de l'invention dans son Histoire romaine, dans ses Métamorphoses d'Ovide et dans quelques revers de médailles. » Sénebier donne (Hist. litt. III 308-312) un catalogue de

[1] Ils sont aussi appelés « fourbisseurs. »

son œuvre. Jean Dassier mourut le 15 nov. 1763, comblé des témoignages d'estime de ses concitoyens. De même qu'il avait succédé à son père dans la charge de graveur de la monnaie de Genève, de même il fut remplacé dans cette charge et dans toute sa carrière artistique par un fils digne de lui.

Ce fils, JACOB-ANTOINE, né à Genève le 15 nov. 1715, manifesta, dès son enfance, ses talents pour la gravure. Son père le plaça, à l'âge de 17 ans, chez un célèbre orfèvre de Paris, Thomas Germain, dont les leçons lui formèrent le goût, tandis qu'il se perfectionnait dans le dessin à l'académie de peinture. Il s'y distingua, mais sa qualité de protestant l'empêcha d'être admis à concourir. Avide de gloire, le jeune Dassier visita Turin, Rome où il fit la médaille de Clément XII, et retourna à Genève d'où il ne tarda pas à partir pour Londres. Engagé à la Monnaie comme maître en second, il employa ses loisirs à graver les médailles de plusieurs personnes illustres. De retour d'un voyage qu'il avait fait dans sa ville natale, il fut appelé en Russie par la czarine Élisabeth; mais la rigueur du climat ayant altéré sa santé, il partit de St-Pétersbourg, en 1759, pour retourner à Londres. Il tomba malade en chemin et fut obligé de débarquer à Copenhague où il mourut bientôt chez le comte de Bernstorf, 2 nov. 1759. Ses médailles sont plus estimées encore que celles de son père. Elles sont non seulement supérieures par la précision du dessin et la finesse du travail, mais aussi plus intéressantes par la nature des sujets. Ses portraits offrent une ressemblance qui en double le prix, et sous tous les rapports, sa médaille de Montesquieu passe à bon droit pour un chef-d'œuvre. Cependant le fils n'eut jamais l'élégance facile et la rapidité du père. On a gravé et imprimé à Paris, 1778, in-8o, un ouvrage ayant pour titre : *Explication des médailles gravées par J. Dassier et par son fils représentant une suite de sujets tirés de l'histoire romaine*. La Bibliothèque publique de Genève possède, dans son cabinet des médailles 485 coins gravés par les deux Dassier, répartis en trois séries : Hommes illustres, Histoire romaine et Réformateurs.

Jacob-Antoine Dassier eut plusieurs enfants, dont : CHARLES-FRANÇOIS qui alla s'établir à Nyon (Vaud) où ses descendants existent encore, et AMI-ISAAC, marié, 1783, à une fille du professeur Gédéon LeCointe, qui lui donna trois enfants : JEAN mort en Angleterre, ANDRÉ-AUGUSTE, riche banquier à Paris, l'un des administrateurs du chemin de fer de Lyon, mort en 1862, et ADRIENNE mariée à Jean Ador.

Sénebier, *Hist. litt de Genève*, t. III. — Rigaud, *Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève*, t. V.

2. Une autre famille DASSIER, plus fortunée que la précédente, nous ne savons si elle lui était apparentée, vivait aussi à Genève à la fin du XVIe siècle. C'est celle de Pierre Dassier notaire, 1587 (Cl. Blecheret not. XXIII 194). On a une série de ses minutes à partir de l'an 1600. Isaac son fils également notaire, épouse en 1617 Sara Pelissari (J. Cléjat, II 19). Leur fille Sara Dassier, femme de noble George Dupuis pharmacien, emprunte en 1652 à noble Jean Dupuis docteur ès droits (B. Grosjean, III 17). En 1678, elle et son fils Jean vendent leur « boutique de pharmacie » à noble Louis Colladon, pharmacien (G. Grosjean VIII 415). — Claude Dassier, natif de Melun en Brie, épouse Isabeau *Garrigues*, 2 nov. 1597, au temple de Mas-Grenier (Tarn et Gar.), — (Pierre) de Négrepelisse, malade, obtient à Genève, puis à Lausanne, un viatique pour aller en Allemagne, 1700.

DASTOIN ou d'ASTOIN (DENIS), de La Motte d'Aygues en Provence, capitaine, reçu habitant de Genève, 20 oct. 1572.

DAUBAN (JACQUES) dit Absalon, pasteur en Poitou, 1715.

DAUBER (J.) professeur de droit à Sedan, 1640, puis à Bréda (Bib. du Prot. papiers de Paul Ferry). — (François de) seigr de Vertot 34 ans, né au château de Benetou près Fécamp, ancien officier de cavalerie et écuyer de S. A. R. le duc d'Orléans, poursuivi en septemb. 1686, comme ayant obtenu un passeport avec lequel il fait passer de nouveaux convertis à l'étranger; il avoue avoir emmené en Flandre comme ses domestiques plusieurs habitants de Rouen, *Déotte*, *Fouquet*, *Coignard*, mais affirme qu'il n'a fait ce voyage que pour visiter ses parents, le baron *du Fresny* et à Tournay le sr de Bléville, et qu'il a refusé d'emmener diverses personnes.

..... « Et qu'au contraire, au mois de fé-

vrier dernier, s'étant trouvé dans le carosse de Rouen avec la dame comtesse *de Dausses* qui retournoit comme luy de Paris à Rouen, ayant par conversation parlé du voyage qu'il étoit près de faire et pour leq. il avoit un passeport, la dite dame au premier gîte, le tira a part et luy dit qu'étant un homme de qualité qui pouvoit avoir fait de la dépense il auroit une belle occasion de gagner un millier de pistoles,» mais qu'il éluda... — Jean Coignard marchand à Rouen « enquis combien il avoit promis au sr Vertot pour le conduire et faire passer hors du royaume a dit qu'il devoit payer toute la dépense du voyage et faire au sr Vertot un present honneste. — Avons représenté au dit respondant qu'il ne dit pas la vérité... — A dit qu'il est vray qu'ils étoient convenus à la somme de 600 liv. outre la depense, laq. somme luy respondant avoit laissé entre les mains de Emmanuel Pérer [Péreire?] et gens de banque demeurant à Rouen ...(Bib. nat. papiers de Delamare commissaire au Châtelet, mss fr. 21620 fos 48 et 63).

L'estimable historien, l'abbé de Vertot (1655-1735), était fils de ce seigneur.

DAUBUS, voyez AUBUS.

1. DAUDÉ. « Anthoine Daude laboreur natif du lieu de Méallet, dioc. de Nismes,» reçu habitant de Genève, septemb. 1558. — (Paul), de St Jean de Gardonenque, ministre de ce lieu en 1617; déposé en 1620. — (Albert), d'Alais, (Aldebertus Daude sieur d'Olimpies, alestensis) étud. à Genève, 1655; ministre à St-Paul de la Coste, 1660-84. A la Révocation il se réfugia à Schaffhouse, puis en 1690 dans le Wurtemberg. — M. Daudé, d'Alais, mort en mer pendant qu'on le déportait en Amérique, 1687 (*Relations de M. Serres* p. 80). — Daudé (Jacques) maître drapier du Dauphiné, ainsi que *Chabanel* Pierre *Cheissière*, propose avec eux au Conseil de Lausanne d'établir une manufacture de laine à Yverdon, janv. 1686. On leur loue une maison pour trois ans (Crottet, *Ann. d'Yverd.* — (Dlle Louise) des Cévennes, assistée à Lausanne, allant en Allemagne avec Mlle Suzanne *Jalaguier*, sa tante, 1699. Elle obtient en même temps une attestation de sa foi.

2. DAUDÉ (PIERRE), né à Marvejols, dans le Gévaudan, le 26 sept. 1654, mort à Londres, le 29 janv. 1733 [Haag, IV 207].

Pierre Daudé appartenait à une des meilleures familles de Marvejols; son père JACQUES en était un des citoyens les plus considérables, et sa mère était fille de Jean *de Tardieu*, seigneur des Pradels, lieutenant de la citadelle d'Orange. Jacques Daudé avait eu de son mariage quatre fils et deux filles. L'aîné de ses fils aurait compté parmi les enfants prodiges, s'il eût vécu. Le second, nommé JEAN-JACQUES, fit ses études à Saumur. Avocat renommé du barreau de Toulouse et de Castres, il laissa en msc. une traduction des *Pandectes* avec des remarques sur l'application des lois romaines à l'usage du barreau. Devenu chef de la famille par la mort de son frère, il joignit à son nom celui de son oncle maternel qui s'était élevé dans l'armée au grade de maréchal de camp, et qui, n'ayant pas d'enfant, l'avait institué son héritier, et il se fit recevoir conseiller au présidial de Nismes. Il abjura à la révocation et mourut à Toulouse, au mois d'août 1712. HILAIRE, le plus jeune des quatre frères, exerça avec honneur la médecine et mourut en 1698. *Barbeyrac* avait la plus grande confiance en ses talents. Quant à Pierre, destiné au ministère, il fit ses humanités à Saumur et à Genève. A son retour de cette dernière ville, il alla suivre un cours de philosophie et de théologie à Puylaurens, où il se fit remarquer parmi ses condisciples par ses talents et la régularité de ses mœurs. Son père étant mort en 1678, il quitta la France, le 22 fév. 1680, et passa en Angleterre dans l'intention d'y continuer ses études. Il débuta dans la chaire avec succès; mais la peine qu'il avait à apprendre ses sermons, et d'autres raisons peut-être le dégoûtèrent de la carrière ecclésiastique. Il entra donc en qualité de précepteur dans la famille de Trevor, qui lui témoigna toujours beaucoup d'estime et d'affection, malgré ses excentricités. L'éducation de ses élèves terminée, il accepta une place de commis à l'Échiquier, qu'il remplit pendant près de 28 ans.

Pierre Daudé était un homme fort instruit et un profond penseur; cependant il n'a rien publié, à l'exception d'une trad. d'un opuscule de Chubb *Sur l'amour-propre et l'amour de la bienveillance*, qui a été imp., avec d'autres pièces fugitives, à Amsterdam en 1730.

N'ayant point d'enfant, il laissa par son

testament 100 liv. st. à l'hôpital des Réfugiés, 200 liv. aux pauvres et 30 liv. à l'église de St-Martin, dont il était membre, et légua le reste de sa modeste fortune au fils de sa sœur MARIE et de Jean *Daudé*, avocat de Nismes, son cousin germain, qui, en 1725, était allé rejoindre son vieux père en Angleterre et qu'il avait pris chez lui, après la mort de ce dernier, en 1729.

Ce neveu, nommé PIERRE, comme son oncle, était né à Marvejols en 1681. Il paraît avoir rempli à Londres les fonctions pastorales, quoique M. Burn ne le cite dans aucune de ses listes, qui, du reste, sont bien loin d'être ni exactes ni complètes, et mourut le 11 mai 1754. Il a publié divers ouvrages dont Robert Watt ne fait non plus aucune mention.

I. *Sybilla capitolina; Publii Virgilii Maronis Poëmation, interpretatione et notis illustratum*, Oxon. [Amst.], 1726, in-8o. — Critique de la bulle Unigenitus.

II. *Traité de la foi et des devoirs des chrétiens*, trad. du latin de Burnet, Amst., F. L'Honoré, 1729, in-12.

III. *Vie de Michel de Cervantes*, trad. de l'espagnol de dom G. Mayans y Siscar, avec quelques remarques du trad., Amst., 1740, 2 vol. in-12.

IV. *Discours historiques, critiques et politiques sur Tacite*, trad. de Gordon; Amst., F. Changuion, 1742, 2 vol. in-12; 1751, 3 vol. in-12.

V. *Discours historiques et politiques sur Salluste*, trad. de Gordon, sans nom de lieu, 1759, 2 vol. in-12; réimpr. avec le précédent, Paris, an II (1794), 3 vol. in-8o.

Tous ces écrits ont paru sous le voile de l'anonyme. Rappelons que Daudé a été aussi un des collaborateurs de la Biblioth. britannique (*Voy.* notre t. II col. 374).

Éloge de M. Daudé, *Bibliot. Britann.*, t. I, 1re partie, p. 167-183.

3. DAUDÉ, de Lacan, paroisse de Roquedur près le Vigan, assistait à une assemblée qui se tenait en ce lieu le 6 octob. 1686 et qui surprise par les dragons laissa entre leurs mains une trentaine de morts et un plus grand nombre de prisonniers [1].

[1] D'après les documents officiels, archiv. de l'Hérault, l'assemblée se serait défendue et dans une vive fusillade échangée des deux parts les dragons auraient perdu leur capitaine, leur lieutenant et quelques hommes.

Voulant empêcher les soldats d'entrer dans sa maison où s'étaient réfugiées une centaine de personnes, Daudé et l'une de ses filles furent percés de coups de bayonnette, dont ils ne tardèrent pas à mourir. Un autre Daudé fut pendu sur place dans la même affaire, comme nous l'avons dit, au t. IV col. 85, d'après une relation adressée à Antoine *Court* par un témoin de ces faits odieux. Mais il paraît qu'au sr *de St-Julien* l'aîné dont nous avons fait mention au même endroit (col. 85 ligne 11), il faut joindre le plus jeune membre de sa famille, Jacques de St-Julien-Thoumeyrolles qui fut, à la suite du procès, décapité au Vigan. C'est ce qui résulte des pièces de la procédure qui sont conservées aux archiv. de l'Hérault (C 163 et 165) et qui ont été analysés sous ce titre « Une assemblée au désert dans les Cévennes, 1686, » dans la revue religieuse *Le Christianisme au XIXe siècle*, 8 sept. 1882 [1].

Par une coïncidence bien fortuite, nous avons une autre relation du même épisode provenant d'une source tout opposée. Une famille également nommée Daudé, mais plus connue sous le nom de Daudé-Dalzon, tiré du petit village d'Alzon dont elle avait acheté la seigneurie, vint en 1631 s'établir au Vigan et y déployer une haine féroce contre les protestants. L'un de ses membres, Jacques Daudé sieur de la Coste, docteur ès droits et juge en la ville et viguerie du Vigan, se signala tellement par son inhumanité qu'un jour, en 1704, comme il revenait de sa maison des champs appelée la Vitgère ou la Villette, accompagné d'un jeune d'Assas-Montdardier qui était venu lui demander sa fille en mariage, il fut surpris par les camisards et impitoyablement mis à mort. Un de ses fils, Jean Daudé sieur de La Valette, avocat, lui succéda, et la charge de subdélégué de l'Intendant ayant été créée en avril 1704, il en fut pourvu le 3 décembre. Après lui, son fils François-Xavier Daudé écuyer, sieur de la Vitgère et un peu plus tard vicomte d'Alzon, plus connu sous le nom de Daudé Dalzon, fut associé à son père et ensuite

[1] Notes de M. Ferd. TEISSIER. — La relation adressée à Ant. Court est en contradiction sur plusieurs points avec les documents officiels. Ceux-ci ne disent pas que le sr de St Julien l'aîné ait été pris, ni qu'un autre Daudé ait été pendu. Mais l'affirmation est plus probante que le silence.

le remplaça comme subdélégué, charge qu'il abandonna d'ailleurs avant la fin de ses jours, poursuivi par l'exécration des gens du pays, parents pour la plupart, de ses victimes. Or, au mois d'avril 1727, Jean Sr de La Valette et Étienne son frère, fils du Daudé assassiné en 1704, réclamaient auprès des Conseils du Roi leur maintenue de noblesse dans une requête où, après avoir exposé les services rendus par leurs ancêtres depuis l'année 1581, ils faisaient valoir :

« Qu'en 1680 Jacques Daudé leur père sr de La Coste et de La Vallette, qui avoit esté pourvu de la charge de juge en chef de la ville et viguerie du Vigan, dans l'exercice de laq. imitant le zèle de ses ancêtres pour le service de S. M. et de la Religion, ayant descouvert les assemblées secrettes de ceux de la R. P. R. il avoit prevenu par ses soins leurs pernicieux desseins et la révolte générale qu'ils avoient projettée de faire, ce qui l'avoit fait choisir en 1685 par le bisayeul de S. M. pour présider toutes les assemblées de P. R. dans les principales villes et lieux des Cevennes; que depuis ce temps jusqu'en 1704 qu'il avoit esté cruellement assassiné par les fanatiques dans les fonctions de ses charges, il avoit rendu plusieurs services importants a l'État et a la Religion s'etant trouvé en 1687 avec un détachement de 15 dragons de Fimarcon qui étoit tombé sur une assemblée de nouveaux Convertis près de Vigan, composée de près de 2000 hommes où il y en avoit plus de 500 armés, commandés par des gentilshommes, et après que le capitaine et le lieutenant qui commandoient le dit détachement eurent été tués sur la place au commencement de l'action, il s'étoit mis à la teste des 15 dragons et avoit dissipé cette assemblée dans laq. outre les morts et blessez en grand nombre il avoit fait plus de 80 prisonniers; ayant ensuite prévenu par ses soins les mauvais desseins etc..... » (Bibl. nat. mss. Carrés d'Hozier. Voy. aussi Pièces orig. Vol. 978.)

La branche aînée de la famille Daudé d'Alzon s'est éteinte de nos jours, du moins au Vigan, en la personne de l'abbé Emmanuel Dalzon, vicaire général de l'évêque de Nîmes.

DAUDET, avocat, diacre de l'église de Nîmes, 1661-63. — (Guillaume), de Sommières, assisté à Genève, 1692. — Autre Guillaume, avec femme et 5 enfants, *id.* — (La veuve d'Éléazar), *id.* 1698. — (Silvie), de St-Malo, 60 ans, assistée à Londres en 1702; encore en 1710. — (Françoise), 80 ans, morte à l'hôpital de Lausanne, 1714.

DAUFAIS. La veuve de Gamaliel Daufais, de Nîmes, assistée à Genève, 1697; — (Jean) de Sauve, *id.* reçoit un viatique pour Berne, 1700. — (Magdeleine) de Marioche en Languedoc, *id.*, viatique pour Erlangen. — Jean *Daufez* « facturier, » de Langlade en Languedoc, réfugié à Magdebourg, 1700.

DAUGER (Guy-Aldonce), d'une famille lorraine qui a fourni à la France plusieurs braves officiers [Haag, IV 208]. Il entra comme capitaine, en 1643, dans le régiment de Nettancourt, avec lequel il se trouva au siège de Rothweil où il fut blessé, et à la déroute de Tuttlingen. Il se signala particulièrement dans la retraite en combattant à l'arrière-garde. En 1644, il reçut au siège de Fribourg une nouvelle blessure, qui toutefois ne l'empêcha pas de prendre une grande part à toutes les opérations de la campagne. En 1645, il continua de servir avec distinction dans l'armée d'Allemagne, et il fut chargé, pendant l'hiver, du commandement de Baccarat. Après avoir fait, sous les ordres de *Turenne*, toutes les expéditions jusqu'à la paix de Münster, il obtint, en 1651, une compagnie dans le régiment de cavalerie du maréchal, et il continua à combattre sous ce grand capitaine jusqu'à la paix des Pyrénées. En 1661, Turenne le nomma major du régiment Colonel général de la cavalerie, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1666. Comme premier capitaine de ce régiment, il servit, en 1667, à la prise de Tournay et de Douai. Créé mestre-de-camp de cavalerie, il assista au siège de Lille. En 1671, il obtint le commandement d'un régiment de cavalerie qui prit son nom. L'année suivante, il suivit Louis XIV à tous les sièges qui illustrèrent cette campagne, et il passa l'hiver dans la province d'Utrecht. En 1673, il servit sous Luxembourg; en 1674, il combattit à Senef sous Condé. Nommé brigadier, en 1675, il commanda la cavalerie dans le Hainault. En 1676, il assista au siège de Condé et de Bouchain; en 1677, à ceux de Valenciennes et de Cambrai; en 1678, à ceux de Gand et d'Ypres. Placé, en 1679, sous les ordres de Créquy, il combattit à Minden, où l'électeur de Brandebourg fut défait.

Maréchal de camp en 1683, il commanda pendant l'hiver les troupes sur la Meuse. En 1684, il se démit de son régiment, et fut employé à l'armée qui couvrit le siège de Luxembourg. Quarante années de service ne l'auraient pas sauvé de la proscription, et la carrière qu'il avait parcourue avec tant d'éclat, aurait été impitoyablement brisée, si Dauger n'avait pas abjuré la religion protestante. Pour le récompenser de son apostasie, Louis XIV lui donna, en 1685, le gouvernement de Mézières. Nommé lieutenant-général en 1688, il fut tué au combat de Leuse, 19 septemb. 1691.

Il s'était marié, au mois d'août 1683, dans le temple de Charenton avec dlle Marie, fille de Jacques *du Vidal* et laissa entre autres enfants deux filles qui épousèrent l'une Philippe *du Han de Jandun* [IV, 381], l'autre Jean *de Grimaudet* [V, 368 a], tous réfugiés en Prusse à la Révocation.

DAULGON (Jean), « dit Latouche, de Cléry près Orléans, soldat; a été à la messe, » — reçu habitant de Genève, 20 avril 1573.

DAULIAC (Anne et Marie), nom qu'on écrit aussi Daulhac, Douliac et Daulhaet, demoiselles fugitives de Vellines, juridiction de Montravel en basse Guienne; sorties de France avec leur tante Mlle Alice *Saillens* (aliàs Helix *Salhen*), arrivées à Lausanne en 1694. Marie Daulhaet désire enseigner les jeunes filles à lire, écrire, coudre et faire la dentelle, 3 août 1694. Examinée, on lui recommandera les jeunes filles, 4 septemb.; on lui paie les écolages, 9 nov. 1694, 23 avril 1695; son école est plus que pleine, 24 juill. 1696. Anne sa sœur veut se rendre en Allemagne avec leur tante, 27 mai 1698. Toutes trois partent pour l'Allemagne, 30 mai 1699 (Manuaux de Lausanne). — Pierre Dauliac, venant de Guienne, se fait délivrer une attestation de foi; Lausanne, juill. 1699. — Esther *Ourous* femme de Jacques Dauliac, de Revel, allant en Angleterre avec ses deux enfants, est assistée à Lausanne, 7 mars 1701.

DAUMAIN (Françoise), enfermée aux Nouv. cath. de Châlons sur Marne, 1687 (Tt 321).

DAUMÈDE, passementier à Rouen, massacré à la St-Barthélemy (*Crespin*).

DAUMESNIL (Guillaume), appartenait à une famille noble, de l'élection de Caen; il est inscrit dans la « Recherche de l'an 1666 sur la noblesse de Normandie » faite par Chamillard, avec la désignation R. P. R., c'est-à-dire avec la mention de sa qualité de prétendu réformé. = Ses *Armes* certifiées par Chamillard étaient : de gueules à la fleur de lis d'argent. Le même document constate aussi que les Daumesnil étaient le plus souvent alliés avec les familles protestantes de leur pays, tels que Marc Daumesnil avec Marguerite *Heroult* et Pierre Daumesnil avec Marie *Osmont de Courtisigny*. Ils abjurèrent à la Révocation. Pierre Daumesnil, sieur de Boisdaune, arrêté comme il s'enfuyait du royaume, abjure, en 1686 (M 669). Plus tard, on trouve dans le Dictionnaire du droit normand par Houard (in-4o 1780, t. III, p. 706) l'analyse d'un procès plaidé en 1730 sur l'hoirie de dlle Esther Osmont, dans lequel un Louis Daumesnil et plusieurs Osmont, tous nouveaux convertis, appuyent sur leur conversion les prétentions qu'ils élevaient sur l'héritage, à l'encontre des sieurs *de Montfiquet* et *Gohier*, religionnaires. Leur requête se terminait par ces mots : « ... que d'ailleurs l'épouse du sr de Montfiquet est absente du royaume depuis trois ans, qu'elle et le sr Gohier ne font aucun acte de catholicité et que celui-ci a fait enlever sa fille alors âgée de douze ans pour empêcher qu'elle ne fût instruite en la religion catholique. » Nous ne savons s'ils gagnèrent ce procès, mais la famille Dumesnil tomba bientôt dans un état très humble, car Jean-François Daumesnil, né à Fresney, canton de Bretteville sur Laize près Caen passe (suivant la Biogr. univ. de Michaud) pour avoir été perruquier. Il était momentanément à Périgueux avec sa femme Anne Piétré lorsque celle-ci donna le jour (27 juill. 1776) à un fils qui fut un des hommes célèbres du commencement de ce siècle et l'un des plus populaires de la France. Nous voulons parler du général Yrieix[1] Daumesnil qui engagé volontaire à vingt ans dans les chasseurs à cheval fit toutes les campagnes de l'empire en débutant au pont d'Arcole par sauver Napoléon d'une mort imminente, et ne cessa de donner partout les preuves d'une fermeté hé-

[1] Yriex, Yrier; St Yriex-les-bois, Creuse; transformation romane d'Aredius.

roïque. A la bataille de Wagram il eut une jambe emportée par un boulet; mais il n'en continua pas moins de servir. Nommé gouverneur du château de Vincennes, il enthousiasma deux fois les Parisiens, en 1814 et 1815, par l'opiniâtreté avec laquelle il refusa de rendre la place aux armées alliées. Il fallut l'ordre exprès du roi pour l'y contraindre. Je vous rendrai la place quand vous m'aurez rendu ma jambe, disait-il aux généraux ennemis, et il avait rempli Vincennes de barils de poudre, prêt à tout faire sauter avec lui si on l'eût voulu forcer. Mis à l'écart par le gouvernement de la Restauration, il fut rappelé au château de Vincennes par le roi Louis-Philippe et y mourut paisiblement en 1832. Sa popularité a été consacrée à Paris par le nom de boulevard Daumesnil donné à l'une des avenues de la ville qui aboutissent à Vincennes.

Voy. *Bull. de la Soc. de l'Hist. du Prot.*, XXIV, 238 (article de M. C. Osmont de Courtisigny, conseiller à la Cour de Caen).

Daumont de Crespigny, voyez Champion de Crespigny, ci-dessus t. III col. 1048 et Haag [IV 209].

DAUNAT (Jeanne et Ève), arrêtées sortant du royaume, sont enfermées au couvent des Dames de la foi, à Sarlat, et rasées; l'une abjure, l'autre est disposée à abjurer 1686 (Tt 242). — La femme de *Daunis*, de Marsillagues, et sa fille, réfugiés à Wezel, 1698.

DAUNOIS (Ézéchiel), ministre, originaire de Compiègne. Il exerça le saint ministère en Picardie, dans le Boulonnais et fut envoyé, septemb. 1652, comme aumônier à la garnison de La Brielle (Hanovre). Un an après, il passa en Angleterre. L'église française de Thomey-Abbey l'eut pour premier pasteur, de septembre 1653 à 1674. Il y mourut le 24 févr. de cette dernière année et une inscription gravée à l'intérieur de l'église consacre sa mémoire. Elle est rapportée par Burn, p. 100. Il est l'auteur d'un livre polémique intitulé : *Remarques sur la rétractation de Pierre Jarrige rejésuitisé*, par Ezech. Daunois compiénois, min. du S. Ev.; Leyde, Fr. Mayaert, 1651 in-12. Voy. Jarrige.

1. DAUPHIN, de Rouen, moine converti, admis au ministère évangélique en 1602; pasteur à Saon (Drôme) 1602-1603; à Châteauneuf-de-Mazène, 1603; au Cheylard, 1603. — (Clément) pasteur à Manas, 1602-1604; à La Motte Chalançon, 1608-13. Vente de terres à Russin (Genève) par Sara veuve de Clément Dauphin ministre à La Mothe en Dauphiné, 1619 (Et. de Monthouz XLVII, 52).— (Timothée), pasteur de Chalançon, 1649-60; de S. Michel, 1664; Champeyrac, 1672-74; suspendu, 1674-75; pasteur à Chateauneuf, 1676-78; était mort en 1681.— J. Delphinus Aroensinensis, étud. à l'acad. de Lausanne, déc. 1624.

2. DAUPHIN (Jean et Claudine) blessés au massacre de Vassy, 1562. — (Hugue) greffier au baillage de Mâcon, habitant de Genève, 1568. — (François) sieur de la Forie en Poitou, 1603 [VI 438]. — (Jean), d'Orange. — (Jean et David), de Metz, jardiniers, réfugiés à Berlin, 1700. — Louis *Daufin* de Caen, assisté à Genève avec sa femme et cinq enfants, 1691-1706. — (Dominique), de La Motte près Gap, *id.* 1705.

DAURÈS (Pierre) « boytier, natifz d'Allès, diocèse de Nismes, » reçu habitant de Genève, avril 1559. — (Louis), né à Milhau de parents protestants [Haag, IV 210], abjura la foi de ses pères, entra dans l'ordre des Dominicains et publia contre ses anciens coreligionnaires un livre intitulé *L'Église protestante destruite par elle-même, ou les Calvinistes ramenez par leurs seuls principes à la véritable foy*, 1689, in-12. — Pierre *Dauré*, du comté de Foix, assisté d'habits; Genève, 1706.

DAURIAC, ancien de l'église de St-Rome de Tarn, délégué au synode de haut Languedoc tenu à Realmont en 1659 et à Milhau en 1674 (Tt 258, 236).

DAURIERS (Martin), citoyen d'Orange [Haag, IV 210] fut condamné, en 1547, à faire amende honorable, tête et pieds nus, la torche au poing, dans l'église de Notre-Dame, pour avoir mal parlé de la foi catholique. Sa famille persista néanmoins dans la profession de la religion protestante. Le 30 mai 1563, Michel Daurier obtint à Genève le droit d'habitation, avec ses fils Jérémie et Josué.

DAUSAT, un des députés de la noblesse à l'assemblée protestante tenue à Anduze en 1628.

DAUSSY, martyr en 1559; voy. Aussy. Voici pour compléter l'indication que nous avons donnée à cet endroit (t. I col. 586) :

On lit dans l'hist. des Martyrs, de Crespin : « Ce povre homme simple et de nulle estime, voire contemptible quant au monde, nous est ici donné en exemple, pour nous asseurer qu'ayans nostre confiance aux promesses de Dieu, rien ne nous défaudra pour obtenir l'heureux triomphe auquel il est parvenu. » Arrêté à Clermont en Beauvaisis [Haag, IV 210], comme il revenait de Genève porteur de traités religieux et de lettres des réformateurs, il fut envoyé prisonnier à Paris (1559). L'instruction de son procès fit connaître qu'il avait déjà été incarcéré une fois pour la même cause; c'était plus qu'il n'en fallait pour lui mériter toutes les rigueurs du parlement, qui le condamna à la question ordinaire et extraordinaire et à la peine du bûcher. La sentence devait être exécutée à Clermont, mais sur l'observation du procureur général que Daussi pourrait être enlevé en route comme beaucoup d'autres, les juges ordonnèrent qu'elle le serait à Paris dans la rue de Seine. Le jour du supplice, 23 octobre, il fut mené à la mort dans un tombereau, bâillonné, au milieu des injures de la populace, et brûlé à petit feu, sans qu'on le vît faire un mouvement, sans qu'on l'entendît pousser un soupir. — Une famille de petits marchands nommés Daussy, vivait à la même époque au village de Chesne près Genève (F. de Laissu not. VIII, 14 ; A. Santeur IV, 32 etc.).

DAUTUN. « Philibert Dautuns, seigr de Vauze, » reçu habitant de Genève, 2 octob. 1572. — « Noble Anthoyne Dauthun seigr de Sauvaplane, d'Alais, escolier » à Genève, 1602 (A. Dagonneau not. V 431) ; il est inscrit au Livre du recteur, 20 avril 1599, en cette forme : Antonius Deautun occitanus. L'album du recteur à Lausanne porte : Ant. Dautun alestiensis, 1602. Il fit donc de longues études. — (Jean-Antoine) né à Portes, cant. de Genolhac (Gard) vers 1645, est inscrit à son tour à l'acad. de Genève (J. A. Dautun portensis gallus) le 27 juin 1666. Il fut successivement pasteur à Aigremont, 1671-74 ; à St-Julien d'Arpaon, 1674-78 et à Saint-Privat de Vallongue, 1681-83. Ayant donné son adhésion au projet que Claude Brousson avait fait adopter en 1683 dans l'assemblée de Toulouse (t. III col. 224) il fut condamné, 3 juill. 1684, au supplice de la roue, en même temps que plusieurs autres pasteurs des Cévennes. Heureusement il réussit à se sauver en Suisse et il entra dans la famille d'un bailli de Soleure comme précepteur des enfants. Plus tard il devint ministre de l'église française de Hambourg, puis de Francfort sur le Mein, 1693-1714. M. le pr C. Dardier a cité (*A propos d'une lettre d'un abbé à un pasteur*, Nîmes, 1883) un assez long fragment d'une lettre écrite par J. A. Dautun, 21 juill. 1685, au pr J. Alph. Turrettin de Genève, lettre qui fait honneur à la fermeté et au jugement de son auteur. Il s'y montre peu favorable aux explications de l'Apocalypse que les malheurs du temps avaient provoquées au sein d'une partie des pasteurs fugitifs, et il y juge avec sévérité Élie *Merlat* qui venait de publier son traité *Du pouvoir absolu des souverains*. — On voit figurer dans les minutes des notaires de Genève, en 1692, Abraham Dautun, d'Alais, marchand, et Marguerite *Gautier*, de Nîmes, sa femme, réfugiés à Arau.

DAUVE (Charles), gentilhomme de Castres, seigneur de La Motte et Villebrunie, l'un des principaux signataires de la requête présentée au roi par l'assemblée du haut Languedoc tenue le 30 nov. 1561, pour le maintien des églises réformées de la province ; *Bull.* X, 348. — Jean Dauve, serrurier, de Castres, réfugié à Berlin, 1698. — Claude *d'Auve*, d'Iviers en Tiérache, *id.* 1698.

DAUVET (Guillaume), seigneur d'Esraisnes, d'Avènes ou d'Arènes [Haag, IV 210], second fils de Robert Dauvet, seigneur de Rieux, conseiller au parlem. de Paris, puis président de la chambre des comptes, et d'Anne Briçonnet. Dauvet embrassa la religion réformée avant 1562, quoiqu'il n'ait commencé à jouer un rôle dans le parti huguenot que longtemps après. Nous avons la preuve de son adhésion dans la netteté avec laquelle lui et son père, également conseiller à Paris, sont signalés par l'auteur du rapport de police que nous avons publié ci-dessus au t. IV (voy. col. 59). C'est seulement en 1575 que nous le voyons intervenir activement dans les affaires du parti. Il fut chargé, cette année même, d'apporter à Henri III la requête dressée à Bâle par les députés des protestants, et des catholiques politiques, qui venaient de signer à Nîmes un

traité de confédération. Après avoir justifié leur prise d'armes par le droit de légitime défense, les protestants, de concert avec leurs nouveaux alliés, réclamaient le libre exercice de la religion réformée dans tout le royaume, l'autorisation de prêcher et de chanter les psaumes de David en tous lieux, l'usage des cloches, la publication des mariages, la permission de visiter les malades dans les prisons, celle d'enterrer leurs morts en plein jour; ils demandaient, en outre, des écoles pour l'enfance, le droit d'imprimer et de vendre sans entraves leurs livres religieux, celui de tenir des consistoires, des colloques et des synodes, celui de s'imposer pour les besoins des pauvres et des églises, l'autorisation de bâtir des temples, et l'affectation des dîmes au paiement des pasteurs réformés. Ils insistaient, en toute justice, sur l'admission des protestants aux charges publiques, sur l'établissement de Chambres mi-parties, sur la confirmation de la vente des biens ecclésiastiques faite par ordre des princes, sur la punition des assassins de la Saint-Barthélemy et la réhabilitation de ses victimes, sur la mise en liberté de leurs coreligionnaires envoyés aux galères. Ils demandaient enfin une exemption de tailles pour six ans, et l'envoi des troupes dans les villes frontières. Ce fut Dauvet qui porta la parole. Il s'étendit longuement sur les maux qui désolaient la France, fruit de l'impiété et du manque de foi, et sur la nécessité d'y mettre un terme pour rendre au royaume son antique splendeur. Henri III l'écouta gracieusement; mais, après avoir lu la requête, il s'écria qu'il était fort ébahi de l'audace de semblables demandes. *Condé* n'ayant pas voulu rompre brusquement la négociation, Dauvet resta à la cour avec *Beauvais-La Nocle*, tandis que ses collègues retournaient à Nîmes.

La paix se conclut l'année suivante. Si les protestants n'obtinrent pas tout ce qu'ils réclamaient, on leur accorda du moins quelques-unes de leurs demandes, entre autres les Chambres mi-parties. Dauvet fut nommé président de celle qui devait siéger à Paris; mais il fut repoussé par le parlement d'une manière si blessante, qu'il renonça de lui-même à sa nomination. Selon Moréri, il mourut avant 1579.

De son mariage avec Aimée *Raguier*, fille de Jacques, baron de Poussé, et de Charlotte de Longuejoue, naquirent 1° Jacques, sieur d'Esraines, marié à Bonne ou Anne *de Romain*, fille de Charles *Romain*, sieur de Betz, et d'Anne *de Sernhac*, de laquelle il n'eut qu'un fils, Nicolas, mort jeune; 2° Aimée, femme de François *de Berbisy* sieur d'Hérouville; 3° .... épouse du sieur de *Mézières* en Normandie, et 4° Jeanne, alliée à Jacques *de Dreux*, sieur de Morainville, le même Morainville, sans doute, que *d'Aubigné* signale comme s'étant distingué, sous Montgomery au combat d'Arnay-le-duc. Un autre Morainville servit sous *Condé*, en 1577, à la défense de l'île de Rhé contre M. de Lansac, fut nommé gouverneur du Perche par Henri IV et périt à la surprise de Verneuil par les Ligueurs en 1590. — Un conseiller Gui Dauvet faisait partie de la chambre mi-partie de Castres en 1595. — Deux sœurs de Guillaume furent mariées, l'une, Charlotte, à François *de Béthune*, l'autre, Jacqueline, à *Gontaut* sieur de Campagnac.

DAUXILHON (Maffre), seigneur de Sauveterre [Haag, IV 212], ou plutôt ..... Maffre (nom de famille) fils de Pierre Maffre d'Aussillon en Castrais et de Marguerite de Janin. Il épousa, en 1565, Paule *de Pins*, qui mourut en 1572 et voulut être enterrée « à la manière des Huguenots. » Dauxilhon, qui servait alors au siège de Sommières sous les ordres de Damville, contracta un second mariage, en 1573, avec Anne *de Genibrouse*, veuve de François *de Villette*, seigneur de Montlédier. L'influence de sa nouvelle épouse ne fut pas étrangère à la résolution qu'il prit, vers ce temps, d'embrasser la religion réformée. Cette acquisition fut précieuse pour le parti protestant, auquel il rendit des services considérables dans les guerres de la Ligue. Il mourut, en 1597, laissant de son second mariage, 1° Samson, mort à Lyon à la suite de Damville, dont il avait été élevé page; — 2° Jacques, baptisé en 1580, élevé auprès du duc de Joyeuse qui le convertit; — 3° Jacques, sieur de Narbonne, tué en 1626 dans les guerres de *Rohan*; — 4° Anne, mariée en 1612 avec César de Laur, sieur de Marmoulières; — 5° Anne et 6° Olympe, mortes sans alliance.

DAUZONE ou d'Auzone (Jean), médecin « natif de Castres et habitant de

Montfort, » épousa Jeanne *de Castanet*. Cette union, la première inscrite sur un « Registre des mariages célébrés dans « l'église Réformée de Christ ès lieux « d'Homs, Montfort, Mauvezin et autres, » fut bénie « Au nom de nostre bon Dieu » dans le temple de Montfort, le 5 novembre 1570.

Les documents de cette espèce et de cette date sont si rares, que nous allons donner ici la suite des mariages enregistrés dans ce volume avant la Saint-Barthélemy.

Étienne *Barifale* et Dominge de *Brunet*, de Mauvezin, s'épousaient le 29 octob. 1570. — Guillaume *Salamandre* et Bernarde Julien, même date. — Antoine *Olmier*, médecin de Fleurence, et Jeanne d'*Esparbès* (de Hes parbes), de Saint-Léonard, 5 nov. — Jean de Ville, de Sercos, et Antoinette de La Case, du Faget, même date. — Dominique *Gissot* et Catherine de *Savois*, de Mauvezin, 12 nov. — Pierre *Soubiran*, de St-Christie, et Madeleine de Cordier, 26 nov. — Jean de *Vaure*, de Mauvezin, et Adrienne de *Bordes*, d'Homps, 31 déc. — Ambroise *Gimat*, de Serempuy, et Georgette de *Roux*, de Montfort, 14 janvier 1571. — Domengue *Du Pin* et Jeanne de *Vaure*, de Mauvezin, même date. — Antoine *Cadours* et Jeanne de *Bezoles*, de Mauv., 7 janvier 1571. — Jean *Corneillac* et J. *Du Pont*, de Mauv., id. — Durand *Vallée*, march. de Toulouse, et Marie de *Minhan*, de Grenade, « mariage « célébré suivant le tesmognage des trois « annonces faictes en l'église de Montau- « ban, signé par *Ruelle*, secrétaire de la d. « église, et la déclaration de Marie de *Sola*, « veuve de Pierre de *Minhan*, père et mère « de Jeanne, retenue par de Seines, not. « de Grenade, le 23 janvier 1571. » — Jean *Teyssenc* et Catherine *Sillères*, de Montfort, 11 févr. 1571. — Fabien *Carelle*, de Montfort, et Antoinette *Doulère*, de Mauvezin, 25 février. — Arnauld *La Peyre*, de St-Saubi, et Antoinette *Faget*, de Montfort, 28 février. — Bernard *Brun* et Jeanne *Marcassus*, de Montfort, 4 mars. — Antoine *Arnauld*, notaire de Montfort, et Gaillardine de *La Serre*, de Mauvezin, 4 mars. — Blaise de *La Grandre*, de Mauvezin, et Marguerite *Moniès*, de l'Isle-Jourdain, 18 mars. — Bernard *Bordes*, de Montfort, et Anne de *Vaure*, de Mauvezin, 25 mars. — Bernard *Arribal* et Laurence de....., 1 avril. — Vincent de *Tiarn*, notaire de Cologne, et Marg. *Gautier*, 8 avril. — Jean *La Brifte*, de St-Christie, et Antoinette de *Pujols*, d'Auch, 22 avril. — Pierre *Margonet*, notaire de Fleurence, et Bernarde de *Faget*, de Montfort, 29 avril. — Jean *Raon* et Berthonnière de *Capgran*, de Lauret, 29 avril. — Jean *Damade*, de Montauld, et Cath. de *Faget*, de Montfort, 18 mai. — Jean *Faget*, de Gouts, et Jeanne de *Garipuy*, de Bajonnette, 10 juin. — Micheau *Du Bosc* et Antoinette *Maraval*, 10 juin. — Bernard *Roubert*, de Serempuy, et Bertrande *Sauterelle*, 17 juin 1571.

Ici, le registre est interrompu et reprend au 19 janvier 1574 seulement. (PRADEL.)

DAUZOU (PIERRE), fils de Raimond Dauzou marchand à Montauban [Haag, IV 212], était chantre et lecteur de l'église d'Aubaïs en bas Languedoc lorsqu'il arriva, au mois de mai 1688, à Lausanne, et y fut inscrit sur les registres de l'assistance publique avec le titre de « Confesseur de la vérité, » qui indique que des souffrances lui avaient été infligées en France [1]. Il ouvrit une école; mais avec peu de succès, car on lit dans les mêmes registres que le 25 janv. 1689, « Dausou, précepteur, ne pouvant subsister pour n'avoir pas d'écoliers, reçoit 10 sous par semaine. » Il se maria toutefois, dans sa ville adoptive, 24 juin 1693, avec une femme qui lui apporta 1000 liv. de biens divers : Marie *Defoin* fille d'un marchand d'Arnay-le-duc, réfugiée comme lui. Mais ce mariage dura fort peu, car sa femme mourut le 20 sept. 1695. On le trouve se mariant une deuxième fois, dès le 7 déc. suivant, avec Suzanne Bénigne fille de Louis Roux, citoyen de Lausanne, de laquelle il eut plusieurs enfants. Ce fut très peu de temps après qu'il publia le récit de ses malheurs sous le titre de *Recueil de plusieurs lettres écrites de la prison de Lyon, pendant l'espace de plus d'un an qu'il a été détenu dans ladite prison pour la profession de l'Évangile, à quelques-uns de ses amis réfugiés à Lausanne avec les réponses qui lui ont été faites*; Cologne [Genève], 1697, in-8°. — A la suite de ces lettres ont été imprimés des certificats attestant ses épreuves et sa constance, signés par *Baschi d'Aubaïs*; de *La Roche*, pasteur de Junas dans le Bas-Languedoc, réfugié à Nyon; *Barbeyrac*, pasteur de Montagnac, réfugié à Lausanne; de *Para-*

[1] Voy. t. I col. 70 note; t. II col. 379, etc.

dès, pasteur du Bas-Languedoc; *Pagezy*, pasteur des Cévennes; *Brouzet*, pasteur de Florensac; *Ribottier*, ministre des Cévennes; *Davin*, pasteur de Sauvignargues; *Noguier*, ministre de Saint-Chaptes; *Méjanes de Bane*, pasteur du Bas-Languedoc; *Malplach*, pasteur d'Anduze; *Vial*, ministre des Cévennes, Théophile *Almeras*, ministre des Cévennes; de *La Borie*, ministre d'Uzès; *Escoffier*, ministre de Saint-Gilles; *Perreault*, ministre de La Nocle, *Bruguière*, pasteur de Calvisson, tous réfugiés à Lausanne. Le 24 mai 1701 le gouvernement de Berne signa des lettres de naturalisation accordées à Dauzou « chantre et régent d'école à Montauban. » — Il laissa un fils, prénommé comme lui, PIERRE, qui était chantre de l'église St-François de Lausanne et qui épousa dans cette ville, 22 sept. 1723, Marguerite *Matty* réfugiée de la ville de Riez en Provence.

DAVAL (GUILLAUME) et son fils JEAN [Haag IV 212], sont deux anciens de l'église réformée de Dieppe dont le premier eut l'heureuse et méritoire inspiration de mettre en écrit les événements relatifs à cette église qui s'étaient passés ou se passaient encore sous ses yeux, et dont le second continua religieusement l'œuvre de son père. Grâce à ces deux honnêtes chrétiens, qui ont à peine dit trois mots d'eux-mêmes dans tout le cours de leur travail, en sorte qu'on ignore ce qu'ils furent, l'église de Dieppe, l'une des principales de France, possède un très bon récit de son histoire, clairement, fermement et impartialement rédigé. Il commence à l'an 1567, et s'arrête à l'an 1657.

Voici en quels termes. Après une page, en bon style du XVIme siècle, sur « Les ténèbres prodigieuses de l'ignorance et de l'erreur. enspanduës généralement sur toute la face de la terre, ayant aveuglé tout le monde pendant plusieurs siècles..... », il en vient de suite à ce qui touche Dieppe :

En ce temps et longtemps auparavant, le peuple de la ville quy estoit du tout ignorant en la religion et adonné à l'idolatrye et superstition; estoit aussy en ses meurs tout a fait corrompu de vices et desbauches, lachant la bride a ses apestis desordonnés, se laissant emporter a la paillardise, yvrognerie, dances et autres dissolutions; se fondant du tout en delices, fruicts amers et corrompus de la mauvaise doctrine dont ils estoient abreuvés; les pasteurs, au lieu du vray pain céleste qui est la parole de Dieu, ne l'entretenant que de contes et fables de la Légende dorée. On ne luy parloit que de miracles, d'hosties quy avoient seigné, d'images qui avoient sué, cligné les yeux ou incliné la teste; d'aparitions d'esprits ou d'âmes revenantes du Purgatoire; en sorte qu'il n'y avoit presque maison d'aparence quy ne fut ou plustost qu'on ne crust estre infectée de telles aparitions, tant avoit d'efficace l'erreur quy seule retentissoit dans l'oreille des peuples; mais néamoins les mieux cencés et plus clairvoyans estant las de telles erreurs, soupiroient après une doctrine meilleure, dont toutefois ils n'osoient s'informer pour les rigeurs des edits et pour les cruelles exécutions des pauvres fidelles qu'on faisoit mourir partout le royaume de France, sous le nom de lutériens et huguenots, lesquels on chargeoit de crimes faux ou supposés et auxquels on imputoit non seulement des doctrines fausses, extravagantes et ridicules, mais aussy blasphématoires et exécrables, pour les rendre odieux et abominables aux princes et aux peuples, afin de les porter aux excès de violence et de cruauté qu'ils ont exercés depuis à l'encontre d'eux.

Le premier moyen dont Dieu se servit pour retirer d'erreur ceux de la dite ville et les appeler a sa Cognoissance, fut assés vil et abject selon le monde; car ce fut par le moyen d'un libraire colporteur, nommé Jean Venable, n'ayant que peu de livres mais bons, qu'il portoit sur son dos en une bannette, et luy mesme assés bien instruict en la vérité, pour un homme de sa condition.....

Et voici comment, juste cent ans après, le récit se termine :

Il ne faut donc s'attendre de jouir d'un entier repos. L'esglise sera toujours persécutée sur la terre, et elle ne sera exempte de ses afflictions que lorsqu'elle sera recueillye la haut au ciel. Elle est à présent (a Dieppe) composée de 12 a 15000 personnes, entre les quelles on compte environ 4000 communians. Le Seigneur veuille l'augmenter toujours de plus en plus en ses grâces et l'accroître en nombre de personnes, jusques à ce que le nombre des eslus soit accomply. A luy soit honneur et gloire dès à présent et a jamais. Amen.

Les auteurs avaient intitulé leur manuscrit : *Mémoire de la rénovation de la Pré-*

dication de la vraye et pure doctrine Évangélique et Apostoliqne, et de ce quy s'est passé de plus mémorable pour le fait de la Religion en l'Eglise de Dieppe. M. Emile *Lesens*, sous les auspices de la Société rouennaise des bibliophiles de Rouen, l'a fait imprimer avec une introduction, des notes et des tables, en deux beaux vol. in-8°. Sous ce titre : *Histoire de la Réformation à Dieppe par Guill. et Jean Daval*, Rouen, imp. Esp. Cagniard, 1878 et 1879; 264 et 256 pages.

— Un Daval était ministre à Caen en 1563 (*Bull.* X, 5). — Un autre, prend part, comme ancien de l'église de Basqueville, au synode de Caen, mai 1660 (Tt 242). — (Judith Daval, nouvelle catholique disposée à se faire religieuse, obtient, du roi, en 1695, une pension de 150 livres (E 3381).

DAVANT (Jean), ministre d'Aranjuzon en Béarn 1612-1628; il abandonna sa religion à cette dernière date et accepta du clergé catholique une pension de 400 livres. Il fut déposé par le synode national de Charenton en 1631.

DAVANTES (Pierre), savant languedocien [Haag, IV 212] qui avait été fier, sans doute, de trouver dans les écrivains militaires de Rome une glorieuse traduction de son nom qu'il garda toute sa vie : Antesignanus, celui qui est commis à la garde des enseignes, le soldat qui marche en tête des enseignes. Il n'a cependant laissé qu'une bien faible trace dans les annales de la Réformation, et seulement aux dernières années de sa carrière apparaissent quelques renseignements sur sa personne et ses travaux. Il était né en 1525 à Rabasteins « en Begorre, » de noble Jehan des Davantes dict. de la Hélète[1] et fit une étude profonde des langues anciennes, principalement du grec, étude à laquelle il joignait la passion de la musique. « Il entendoit assez bien l'hébreu, dit Bayle, pour mériter une place dans la *Gallia Orientalis* de Colomiès, et cependant il y a été oublié. Il écrivit en cette langue une lettre à Pierre Coste » (qui a été imprimée dans l'ouvrage de ce dernier intitulé *de Messiâ*). On suppose qu'il était allé s'établir à Lyon[1] et qu'il s'y consacrait à l'enseignement; du moins était-il précepteur dans la maison de Serre (ou Saré). En effet l'épître dédicatoire des *Institutiones in græcam linguam* de Cleynaerts, qu'il publia dans cette ville en 1557 (et peut-être dès 1554), est-elle datée de Lyon, le 10 avril 1554. Il avait épousé en 1557 « noble dlle Jehanne de La Font[2] » et bientôt il arriva à Genève où il figure sur le registre des nouveaux habitants en ces termes : « Pierre Davantes dict Antesignanus de Rabasteins, dioc. de Tarbes, » admis le 6 mars 1559. Là, tranquille au sein de cette métropole religieuse et scientifique, il paraît s'être plongé dans des travaux ardus et nombreux. En 1560 il achevait à la fois une laborieuse édition de Térence qui s'imprimait à Lyon et il commençait chez les imprimeurs de Genève une édition des psaumes traduits par Marot et de Bèze, mais accompagnée d'une notation musicale de son invention, qui n'est autre que la méthode réinventée de nos jours et fameuse maintenant qui consiste à remplacer les notes de la musique par des chiffres. L'ouvrage parut en 1560 et à peine paru, l'auteur prenait des mesures pour une nouvelle édition comme le témoigne ce passage des registres du Conseil de Genève :

> 1561, 17 février. Pierre Davantes dict Antesignanus a presenté requeste de luy prolonger le terme du privilege a luy outtroyé pour l'impression des pseaumes de nouvelle façon. Arresté quon luy outtroye le dict privilege pour trois ans a commencer dès aujourdhuy.
>
> Emeri Bernard a supplié luy permettre imprimer ung nouveau methode de musique. Arresté que les commis en facent leur rapport.

Six mois après Davantes était mort. Calvin écrivait le 3 septemb. à Théod. de Bèze, montrant par là qu'il venait de perdre un de ses favoris : « De peur qu'une « seule perte ne m'accablât pas assez de « chagrin, deux jours après la mort du « seigneur de Varennes, mon cher ami, « Antesignanus le suivait dans la tombe. »

[1] Peut-être la petite ville de Helette, canton de Iholdy en Bigorre; 1200 hab.; arrond. de Mauléon, Basses-Pyr.

[1] Il avait aussi vécu à Bourg. Voy. la lettre du ministre de Bourg, Jean Boulier, à Calvin. *Opera Calv.* Brunsw. XX 501.

[2] Conventions matrim. passées à Villefranche, 6 nov. 1557; Jehan Saignes notaire.

Et les registres des décès de Genève (carnet IV) portent :

Du dimanche xxxj^e aoust (1561) mestre Pierre Davantes habitant de Genève, escollier, demeurant en la grant boucherie, est mort de fievre continue, agé de xxxvj ans.

Il n'était pas inscrit au Livre du recteur (lequel commence au mois de novembre 1559). La qualification d'écolier nous paraît équivaloir ici à celle d'homme de lettres. On a son testament (J. Ragueau not. IV, 343) daté de deux jours avant sa mort (29 août), dans lequel il se dénomme Pierre Davantes l'aisnel (l'aîné) dit Antesignanus, et après avoir ordonné la restitution à sa femme de 950 liv. t. sur 1000 qu'il avait reçues en dot, il institue son héritier universel : son frère Pierre Davantes le jeune et déshérite Jehan Roy Davantes son autre frère; passé en présence de Michel Cop ministre, noble Charles de Joinvillier bourgeois, honorables Robert Constantin [1], Scipion Calendrin, Bertrand *de Ste-Grâce*, Arnauld *Barselonne*, Pierre *Hespérian*, Gaillard *de St-Martin* et Renauld *Dandrin* [2], escolliers, tous habitants de Genève (J. Ragueau not. IV, 343). Par un autre acte intervenu le 3 septemb. suivant (*Id.* IV, 357), la veuve et l'héritier passent un compromis pour le partage des sommes à provenir de la vente des « meubles et marchandises » appartenant au défunt. De quelle marchandise s'agit-il ? C'est ce qu'explique un troisième acte (J. Ragueau, V 347) en date du 11 juillet 1562, par lequel « Comme ainsy soit que hon. J. Crespin maistre imprimeur aye vendu et promis livrer à Spectable Rob. Constantin docteur en médecine le nombre de 400 exemplaires du Lexicon grec-latin que imprimoyt et imprime encores le dit Crespin... lequel nombre de Lexicon grec-latin, le dit Constantin auroit, dès le 10 mai 1559, remis, cédé et transporté à honorable sire Anthoine Vincent et a défunt Spectable P. Davantes par moytié duquel Davantes le dit Constantin auroit été remboursé... », en conséquence il déclare que la propriété des dits 400 exemplaires appartient à Ant. Vincent et à l'héritier du dit Davantes. Nous entrons dans ces menus détails pour dissiper les difficultés [1] qu'a fait naître la similitude du prénom Pierre que portaient les deux frères et pour démontrer que Pierre l'aîné se livrait au commerce de la librairie. Il croyait à sa devise que nous verrons tout à l'heure : « La science enrichit. » Probablement, il avait été obligé de se faire imprimeur (en 1559-1560) pour publier le psautier (voy. ci-après col. 00 n°) à cause des innovations typographiques résultant de l'invention musicale qu'il voulait introduire; mais il s'était trouvé promptement un successeur dans cet Emeric Bernard, qu'on a vu ci-dessus et se bornait, en attendant qu'il fût lui-même libraire-éditeur en nom, à placer ses fonds dans des entreprises littéraires qui l'intéressaient, comme celle du Lexicon [2] de Constantin. Ce fut son jeune frère qui héritant de tout le matériel qu'il avait laissé et se transportant à La Rochelle publia dès 1563 dans cette dernière ville et y continua pendant un certain nombre d'années une carrière d'imprimeur libraire protestant.

Voici les ouvrages composés par son docte frère si prématurément disparu.

I. *Terentius. In quem triplex edita est P. Antesignani Rapistagnensis commentatio. — Primum exemplar.* Commentariolum est ex omni interpretationum genere : in quo affixi sunt ad singula vocabula hyperdissyllaba accentus, appositæque ad singulos versus dimensiones, et multiplicia, copiosaque ad omnes comœdias singulasque scenas argumenta, variæque insuper annotationes et exactæ castigationes. — *Secundum exemplar.* Præter singula contenta in primo, omnium ferè quotquot sunt in Terentium aliquid ediderunt, commentarios, expositiones, annotationesque

[1] Voy. t. IV col. 605.

[2] D'Andrein; voy. t. I col. 244 et t. III col. 1089.

[1] Voy. *Bull.* X, 215, 436; XI, 248; XII, 252 etc.

[2] Cet ouvrage a été décrit ci-dessus, t. IV col. 607. En voici le titre plus complet : *Lexicon sive Dictionarium græcolatinum G. Budæi, J. Tusani, R. Constantini omniumque aliorum : de quibus in postremi authoris et typographi epistolis* (en effet une longue lettre en grec de Constantin au duc de Luxembourg, une autre du même, en latin, à l'acad. de Caen et une de Crespin Studiosis lectoribus, expliquent le plan et l'économie de l'ouvrage); *Genevæ, apud J. Crispinum. 1562; ex privilegio regis ad decennium.* Le privilège est daté du 13 avril 1561 et on lit à la fin : Achevé d'imprimer le 20 de juin 1562.

complectitur. — *Tertium exemplar*. Ex omnium interpretum commentariis compendiosam expositionem, omneque primi exemplaris argumentum, gallicam præterea translationem ad verbum in tres priores comœdias (in quo uno Galliæ pueris præcipuè inservitum est) : tùm etiam hujus authoris peculiares annotationes, plenioresque interpretationes continet. Horum omnium ratio in præfatione reddita est. *Editio tertii exemplaris*, Lugduni, apud Mathiam Bonhomme, 1560, in-4°, pp. 532, sans les pièces prélim., caract. ital. — La première édition parut chez le même libraire en 1556, in-8°, dédiée, ainsi que la 2e, aux trois frères Saré, élèves de l'auteur. Elle ne contient que la première partie, *primum exemplar*, de l'édition *tripartite*. — « Ce qu'il publia sur Térence, à ce que dit Bayle, nous doit convaincre que c'était l'homme du monde le plus patient au travail. Il fit imprimer en trois façons [comme le montre le titre ci-dessus] les comédies de ce poète. Premièrement il les publia avec de petites Notes et avec les Sommaires de chaque Scène, et il marqua les accens à tous les mots qui ont plus de 2 syllabes : il marqua aussi à côté de chaque Vers la manière de le scander. En second lieu il les publia avec les Notes entières de presque tous les Auteurs qui avaient écrit sur Térence. Enfin il les publia avec de nouvelles Notes marginales et avec la Traduction et la Paraphrase Françoise des trois premières [pièces]. Il mit entre des crochets tout ce qui est dans la Traduction sans être dans l'Original en propres termes; il marqua avec des lettres tous les renvois de la Version à la Paraphrase. Les *variæ lectiones* ont aussi chacune leurs parenthèses et leurs marques de correspondance. Il est aisé par là de connoître que notre Auteur étoit bien patient. »

II. *Clenardi Institutiones et Meditationes in græcam linguam*, per Petrum Antesignanum, 1557, in-4°; — *à la fin :* Lugduni excudebat Mathias Bonhomme, 1556. Epitre dédicatoire à Petrus Labadensis [1], sous la date de Lyon 1554, ce qui peut faire supposer une édition antérieure. Quoique Maittaire, à qui cette indication est empruntée, n'en fasse pas mention, il est probable qu'on trouve dans cette première édition, comme dans toutes les suivantes, les scolies d'Antesignanus. Il a paru plusieurs éditions de cet ouvrage, notamment celle donnée à Paris par André Wechel en 1572. La plus complète paraît être l'édition revue et annotée par Frédéric Sylburg : *Institutiones ac meditationes in græcam linguam, Nic. Clenardo authore; cum Scholiis et praxi P. Antesignani Rapistagnensis*, Francof., apud Andream Wechelum, 1580, in-4°, 445 pages; nouv. édit., Hanoviæ, typis Wechelianis, apud hæredes Joannis Aubrii, 1617, in-4°. Ce livre contient : 1° les Institutions de l'habile philosophe hollandais Nicolas Cleynaerts (1495-1542), grammaire grecque enrichie d'amples scolies en latin par Davantes, 232 pag.; 2° la Méthode du même, sous le titre *Praxis seu usus præceptorum grammatices*, consistant en morceaux choisis des auteurs grecs, accompagnés d'une traduction littérale interlinéaire et de scolies; plus un Traité des esprits, *Spirituum ratio*, suivi d'une table des Abréviations usitées en grec p. 232-272; 3° les Méditations de Clénard, *Méditationes græcanicæ in artem grammaticam*, p. 272-320; 4° le traité de Davantes, *De thematis verborum et participiorum investigandi ratione*, p. 321-414. Quelques pages de Notes de l'éditeur Sylbourg terminent l'ouvrage.

III. *Pseaumes de David, mis en rhythme françoise par Clément Marot et Théodore de Besze, avec nouvelle et facile méthode pour chanter chacun couplet des pseaumes sans recourir au premier, selon le chant accoustumé en l'Eglise, exprimé par notes compendieuses exposées en la préface de l'autheur d'icelles.* Avec privilège. Par Pierre Davantes, 1560, pet. in-8°; 275 feuill. non paginés. Au centre du titre, une marque d'imprimeur où notre savant se reconnaît : elle est formée d'une main soutenant une branche de laurier, accomp. de trois devises : latine (Virgula divina), grecque (ἐπιτσήμη πλουτίζει) et hébraïque [1]. Magnifique édition ; caractères cursifs-gothiques dits de civilité; en marge, en caractères romains, l'interprétation des psaumes en prose. Edition princeps de la traduction du Psautier encore incomplète

[1] Labadie, nom basque.

[1] D'autres exemplaires au lieu du nom et de la marque de Davantes portent ceux de Michel du Boys aussi typographe genevois. Voy. *Bull.* X, 186 note I.

toutefois, car elle ne compte que 89 psaumes. En tête du livre, Epître [de Calvin] à tous Chrestiens amateurs de parole de Dieu, sous la date de Genève, 10 juin 1543, et une Epistre [en vers] de *Théod. de Beze* à l'Eglise de nostre Seigneur : » Petit troupeau, qui en ta petitesse, etc. » La liturgie de Genève termine le volume. Dans sa Préface (19 pages), datée de Genève, 18 sept. 1560, Pierre Davantes expose les raisons qui l'ont déterminé à l'innovation qu'il a introduite dans la notation de la musique des psaumes, et explique son système. Pour lui, c'était avant tout une affaire de typographie; il était choqué de voir le premier verset seul, de chaque psaume, accompagné de la musique et pour obvier à cet obstacle qui troublait les fidèles, il inventa de remplacer les notes par des chiffres. Depuis longtemps, dit-il, il désirait « que quelque bon musicien excogitast pour l'usage du chant des Pseaumes quelque façon de notes qui occupassent moins d'espace que celles dont on use aujourd'huy, et qui se peussent commodément appliquer à toutes syllabes sans disjonction de celles qui font un mot entier, pour le moins ès lieux esquelz une syllabe ne requiert plusieurs notes. » Mais à la fin voyant que personne ne répondait à son désir, il se mit lui-même à l'œuvre. Après y avoir mûrement réfléchi, il ne trouva « moyen plus expédient que de recourir à l'arithmétique, comme à la source et mère de la musique. » Ce fut un trait de lumière. « Grâces au Seigneur, dit-il, la chose a, sans grand labeur, si bien succédé à mon entreprise, que non seulement les médiocres musiciens (pour lesquelz principalement je travailloye] y auront tel soulagement qu'ils pouvoient requérir : mais les plus excellens s'en pourront servir aussi bien ou mieux que de leurs notes accoustumées, ès Pseaumes desquelz ils ne savent le chant par cœur : et les ignorans de la gamme et des notes communes (qui desirent néantmoins apprendre de la musique autant que besoing est pour chanter les Pseaumes comme on les chante ès saintes assemblées) trouveront icy une adresse et voye for courte pour les conduire là où leur bon désir les appelle. » En un mot, il estime que ceux qui bien souvent, vu les grandes difficultés de l'ancienne méthode, se trouvaient « forclos de l'usage de la sainte musique pleine de toute consolation, pourront en moins d'une heure estre suffisamment instruits pour s'exercer à la pratique de ses notes. » Cette invention de Pierre Davantes loin de réussir est restée, de son temps, profondément oubliée. Son idée était si juste cependant que la méthode de musique chiffrée, réinventée à nouveau par le père Souhaitty (XVIIe siècle), puis par J.-J. *Rousseau* et reprise de nos jours par Pierre Galin et ses disciples, est devenue à peu près populaire. Feu M. le pasteur *Montandon*, très expert en fait de musique sacrée, a rendu hommage à Davantes et à son psautier. Voy. *Bull.* (1861) X, 185.

IV. *De ratione græci carminis.* Ouvrage que l'on connaît seulement par la mention qu'en fait le bibliographe Simler.

DAVANTURE (Pierre), de Bussy en Bourgogne, fugitif avec deux enfants, assisté à Genève, 1700.

DAVARIE (Hervez), « affanier [ouvrier des champs] natif du Pont de Geveyrier [de Juvigny], bailliage de Caux en Normandie », reçu habitant de Genève, 22 janv. 1560.

DAVES. Joannes Davius, provincialis, jurisprudentiæ studens; Genève (Liv. du r.) 1585. — Pierre-Jean Daves, du Languedoc, parfumeur, 55 ans, assisté à Londres (6 liv. st.) avec sa femme et 4 enfants, 1708.

DAVET, famille qui vint s'établir à Morges (Vaud) et dans les environs, en 1563 (Manuaux de Morges; J.-F. Picard).

DAVIAT ou Devia, ministre à Sabarat, 1674.

1. DAVID. « Simon David natifz de Torre, pays de France, » reçu habitant de Genève, 10 septemb. 1554. — (Claude) « mercier du villar d'Aveynes, dioc. de Grenoble », habit. de Genève, avril 1557. — (Jehan), du Chrest en Dauphiné, *id.* octob. 1557. — (Martin) « minusier de Cressy en Brie » *id.* mai 1559. — (Claude) « de Chevrol près Mascon », *id.* 8 septemb. 1572. — (Pierre), de Paris, chaussetier, *id.* 26 mars 1573. — (.....) hôtelier protestant à Castellonnès (Dordogne) pendu en 1568 avec deux de ses coreligionnaires, par ordre de Monluc, pour avoir laissé tenir chez lui des assemblées et avoir favorisé le capitaine *Larivière*, lieutenant d'Armand *de Piles*, lorsqu'il s'était emparé

de la ville.— (« .... a comparu noble Anthoine) d'Ambrun en Dauphiné, lequel afferme et remet pour aprentif scavoir noble Pierre David son frere present, desirant estre affermé, consentant, avecq honorable Nicolas Bartoloni, marchand chapellier l'acceptant pour le temps de deux années prochaines, hui commençant, et ce affin par le d. Bartoloni comme il promet, de monstrer et enseigner l'art de garniseur de chapeau, faire bottonnerie, bources, courdons et generallement tout ce qui depend de son dit art et estat etc.; Genève, 4 fév. 1607; Et. Revilliod not. X, 77.— (Charlotte fille d'Artus), sculpteur, et de Marie *Mailais*, baptisé à Charenton, 5 juin 1661. — (Mathieu) fils des mêmes, présenté au baptême à Charenton par Mathieu *Lespagnondel* et Marie *de Laleu*, 30 nov. 1664.— (Daniel), de St-Maixent en Poitou, apprêteur de bas, réfugié à Berlin, 1698. — (Guy), juge du marquisat de Cardaillac, obligé comme protestant de se démettre de ses fonctions, 1673. — (Alexandre) notaire, procureur à Tonnay-Charente et juge de La Funellerie, assigné (avec Charlot *Vaugour*, avocat, juge et directeur de La Petite-Flandre) devant le parlem. de Bordeaux comme ne faisant aucun exercice de la rel. cath., non plus que leurs femmes et enfans, 2 juin 1698. — (Dlle Hellaine) veuve de feu M. Etienne Lions, d'Embrun en Dauphiné, morte au refuge à Lausanne, janv. 1699. — (Samuel) de Fougères en Bretagne, assisté à Genève, 1700. — (Noble dlle Silvie David d'Avèze, de Saintonge, 47 ans, assistée à Londres, 1702; encore en 1706. — (Jean), d'Aubenas, assisté à Genève d'un viatique pour la Hollande, 1703. — (René), de Paris, établi hors du royaume, demande permission de vendre son bien, 1718. Sa fille est enfermée aux Nouvelles catholiques de Lyon, 1728. — (Dlle ....) de La Chapelle-Themer, Vendée, enfermée à l'Union chrétienne de Luçon, 1728. — Le sieur David, mercier, nouveau converti à Paris (Arch. nat. O1 424 p. 329) le 25 juillet 1783.

2. DAVID (Pierre), moine, [Haag, IV 216] ayant accompagné en Guienne le maréchal de St-André, qui allait consulter l'excellent médecin Jules-César Scaliger, fit entendre pour la première fois à Agen, en 1555, quelques attaques contre les mœurs du clergé romain. Il fut goûté, des assemblées secrètes se formèrent, et l'évêque inquiet le força à s'éloigner. Il se retira à Nérac, où il obtint encore plus de succès. Le roi de Navarre l'attacha comme prédicateur à sa Cour, et s'en fit suivre à Paris, lorsque les négociations du mariage du dauphin avec Marie d'Ecosse l'y appelèrent, en 1558. Cette marque de faveur perdit David, qui se laissa gagner par l'appât d'un gros bénéfice, et promit aux cardinaux de Bourbon et de Lorraine « de remettre son maître et sa maîtresse en l'Eglise romaine plus avant que jamais. » Le roi de Navarre, aux oreilles de qui cela revint, le chassa, et au lieu de la récompense promise, qu'il n'avait d'ailleurs pas su gagner, le cardinal de Lorraine se contenta de le faire recevoir dans l'abbaye de St-Denys, en recommandant à l'abbé de le soumettre à toute la sévérité de la règle. Un tel régime ne pouvait convenir à un homme qui, selon *Bèze*, s'était servi de l'Évangile pour l'ambition et pour le ventre; il parvint à rentrer en grâce auprès du roi de Navarre, et dès cet instant, il feignit d'être tout dévoué à la Réforme. En 1560, François II écrivit de sa propre main à Antoine *de Bourbon* pour lui enjoindre de le faire arrêter avec *Boisnormand*, et garder en lieu sûr. David se trouvait à Orléans lorsqu'éclata la première guerre civile. Accusé de plusieurs « crimes détestables, » il fut jeté en prison et mourut peu de temps après.

3. DAVID, nom d'une des meilleures et des plus nombreuses familles de La Rochelle [Haag, IV 215], non moins distinguée par les emplois qu'elle a remplis que par les services qu'elle a rendus. = *Armes :* d'or à un arbre de sinople accosté de 2 harpes de gueules.

Celui qui paraît être entré le premier au Corps de ville est Jacques David déjà pair en 1536, lorsqu'il épousa Marie Mimault après avoir perdu sa première femme, Jeanne Chassay. Il eut de ses deux mariages au moins 8 enfants dont l'un, Jean, marié le 8 avril 1565 à Étiennette *Gaschot*, était à son tour pair de la commune lorsqu'en 1572 il fut envoyé en Angleterre avec *Pardaillan* et Claude *Du Moulin*, pour demander du secours à Élisabeth et presser le départ de *Montgommery*. Il fut échevin plus tard, puis l'un des co-élus à la mairie en 1603 et 1604. La même année

1572, Robert David prit part à l'expédition des Rochellois contre l'île de Rhé, et Jacques David, à la défense de sa ville natale, comme capitaine de quartier. En 1584, Yves David sieur de Repose-pucelle, pair dès l'année 1573, remplissait les fonctions de maire. En 1621, le capitaine de vaisseau Jean David se signala par sa rare intrépidité. Jacques David, né en 1573, et reçu dans l'église réformée seulement en 1596, 18 fév., fut nommé pair en 1604, à la place de son oncle Jean, et fut deux fois maire en 1615 et 1625. Il fut député en Cour l'an 1618, puis envoyé en Angleterre en 1622 et 1627. Dans cette dernière mission, il déploya beaucoup d'habileté et d'adresse pour éluder les demandes artificieuses de Buckingham, et réussit à signer avec le roi Charles un traité d'alliance qui ne porta d'ailleurs aucun fruit utile. — Dans la nuit du 25 au 26 janvier 1628, Jean David et le capitaine *Martin* dit Sacremore parvinrent à forcer le blocus mis autour de La Rochelle et parvinrent en Angleterre, sollicitant des secours. Le 22 mars suivant, ils ramenèrent leur navire chargé de bled et apportèrent le traité conclu avec le roi d'Angleterre et des dépêches. Ils traversèrent la flotte royale, essuyèrent plus de 200 coups de canon et réussirent à entrer dans le port n'ayant perdu que six hommes. Le Corps de ville rendit à Dieu pour cet exploit de solennelles actions de grâces et il décerna au capitaine David une médaille aux armes de la ville suspendue à une chaîne d'or et portant cette devise : « Patriæ magni sunt dona pericli. » — A l'époque de la Révocation l'on trouve un Jacques David réfugié à New-York (1686) et deux autres, Jean et Josué fugitifs de La Rochelle en 1692. Un Jean David était directeur de l'hôpital français de Londres en 1750. — Cette famille a persisté jusqu'à nos jours dans sa profession de la foi protestante.

4. DAVID (Guillaume-Joseph), fils de Mathurin David, seigneur de La Roche-Bernard [Haag, IV 215] et de Mathurine *Jumel-Du Bordage*, né en 1654, dans les environs de Saint-Malo. Le Mercure galant raconte qu'ayant conçu le dessein de se convertir, le jeune David se retira dans le séminaire de Saint-Lazare à l'insu de son père, qui s'empressa de le faire revenir et le traita avec beaucoup de rigueur pendant trois mois, au bout desquels le jeune homme feignit de renoncer à son projet et promit de mourir dans la religion de ses ancêtres. Trompé par son air de sincérité, le père « commença de travailler à son élévation du costé de la fortune ; » mais à la première occasion favorable, son fils s'échappa de nouveau de la maison paternelle, s'enfuit dans le Midi et abjura à Avignon, 17 sept. 1680. Il entra ensuite chez les religieux de Picpus dont il prit l'habit, 5 oct. — Une famille de Limoges du même nom nous présente un exemple tout contraire. Ce fut le père, Pierre *David*, médecin à Clairac, qui abjura, et le fils qui persista dans la religion protestante avec la plus grande « opiniâtreté, » bien qu'on l'eût enfermé dans le couvent des Augustins de Paris (*Bib. n. ms. fr.* 8632).

5. DAVID (Jullian), « natifz de St Sauveur Lendelin, dioc. de Coustances », reçu habitant de Genève, août 1556 ; pasteur à Vire en 1564. — (Pierre), moine converti, ministre du roi de Navarre, 1557-58 ; ministre à Melun, 1561. — (Grégoire) ministre à Alençon, 1561-62. — (Jacobus), étud. à l'acad. de Genève, 1567. — (Antoine), ministre à Viane, 1572. — (Jacobus), vindocinensis, theoligiæ, candidatus, *id.* 1581. — (Auguste), ministre à Pontaix, 1590 ; à Veynes, 1594. — (Antonius) picto-nortiensis, étudiant à Genève, 1625. — (.....), pasteur à La Rochelle, 1627. — (Michel), fit ses études à Puylaurens, où en 1671, il fut un des argumentateurs sur la thèse d'André Martel : *De Lazaro in Abrahæ sinu*. Il fut ministre de la duchesse de *La Force*, puis pasteur 1676, de Castelnau de de Mirande. A la révocation de l'Édit de Nantes, il se réfugia en Angleterre.

DAVIED (Jean), réfugié à Berlin [Haag, IV 216]. A la fin du dix-septième siècle, l'industrie avait encore fait si peu de progrès dans le pays de Brandebourg, que les habitants de Berlin ne connaissaient pas l'usage des chandelles moulées. C'étaient les bouchers qui fabriquaient le savon et de détestables chandelles ; les réfugiés français perfectionnèrent ces deux branches importantes de l'industrie.

Jean Davied fit venir de Metz des moules, et pendant longtemps, gardant soigneusement son secret, il conserva dans sa fabrication une supériorité marquée sur ses concurrents Louis et Daniel *Gaillard*, Paul

Payot, Gédéon *Véri*, Charles *Voiregard*, de Metz, *Julien*, *Matthieu*, *Escoffier*, *Rey*, *Le Sage*, *Bertin*, *Thierry*, *Bertram*, *Descôtes*, *Cochet*, *Deleuze*, *Sauvage*, qui tous acquirent pourtant dans leur commerce une fortune honorable. *Toussaint*, autre réfugié de Metz, finit néanmoins par faire faire des moules à Berlin, et supprima le secret des chandelles moulées.

DAVIGNON, voy. Avignon.

DAVIN (PIERRE) était pasteur depuis peu de temps de l'église de Barjac (colloques d'Uzès), quand il fut appelé à Nîmes, où la peste venait d'éclater, en 1628, pour y exercer un ministère de consolation. Dans ces tristes circonstances, il montra une chrétienne intrépidité, dit M. A. Borrel. Le fléau sévit à Nîmes jusqu'au 21 nov. 1629. Pierre Davin fut alors nommé pasteur à Beauvoisin (colloque de Nîmes). Il y resta de 1637 à 1044; puis fut pasteur, 1645, à St-Gilles, où il paraît avoir fini ses jours.

Il laissa deux fils qui se consacrèrent au ministère évangélique. L'aîné, JEAN, fut consacré en 1667, et donné pour ministre à l'église de fief qui se tenait dans la maison de Mr de *Saint-Privat*; il y resta deux ans. Il fut alors nommé dans l'église de fief qui était recueillie dans la maison de Mr de *Saint-Illaire*. Il y passa deux nouvelles années, 1670 et 1671. L'année d'après, il fut appelé à desservir l'église de Sauvignargues (colloque de Nîmes). On le trouve dans cette église jusqu'en 1685 et à la Révocation, il est à Lausanne et nommé, 1er oct. 1688, l'un des directeurs de la Bourse des réfugiés en cette ville, où il mourut le 28 août 1694.

Le second fils de Pierre Davin, prénommé ARNAUD, fut admis au ministère évangélique en 1667. Il fut placé aussitôt dans l'église du fief de St-Privat qui était recueillie dans la maison de Mad. *de Fournez*, où il resta jusqu'à l'année 1673; il fut nommé ensuite à Barjac où il exerça de 1674 à 1677; mais suspendu pour deux ans en punition de son peu de conduite, il ne fut replacé, à St-Geniès, qu'en 1681. Nous ignorons ce qu'il devint plus tard.

(NICOLAS.)

DAVION (JEHAN), « de Milluz dioc. de Sens, » reçu habitant de Lausanne, 1553; *Bull.* XXI 464. — (François), de Merry sur Yonne, cordonnier, habit. de Genève, 16 sept. 1572. — (J.), de Niort, persécuté en 1681 [VII 417].

DAVISSON, pasteur à La Jarrie, 1590. — Joseph *d'Avison* « gentilhomme de la province de Guyenne, » réfugié à Berlin, 1698.

DAVY DU PERRON (JULIEN), né à Saint-Lô, vers 1528 [Haag, IV 217], « homme fort docte, dit La Croix du Maine, grand théologien, philosophe, mathématicien et médecin. » Ayant embrassé les opinions nouvelles [1], Julien Davy se retira à Genève avec sa femme, de la maison de *Languerville*, et y professa les belles-lettres, selon un des annotateurs de la Bibliothèque française; mais plus tard, il alla s'établir dans le canton de Berne, d'où il revint en France après la publication de l'édit de janvier 1562. Il se trouva, dit-on, à Rouen pendant le siège de cette même année, et après la prise de la ville, il fut retenu prisonnier dans le Vieux-Palais. Si le fait est vrai, sa captivité dura peu, puisque, quelques jours plus tard, nous le trouvons à Dieppe exerçant les fonctions du ministère évangélique. On lit, en effet, dans l'Histoire de la réformation dans la ville de Dieppe, par *Daval*, que les habitants de ce port de mer, ayant obtenu de la reine-mère « la liberté d'exercer leur religion moyennant que ce fût secrètement et de nuit, dans des maisons particulières et en petit nombre de 30 à 40 personnes au plus, » huit pasteurs, parmi lesquels l'auteur cité mentionne Du Perron, de *Feugueray*, *Tardif* et d'*Outreleau*, « faisaient journellement huit sermons et ainsi subvenaient à toute l'église. » Au bout de six semaines, Du Perron, accompagné de sa femme, qui s'était sauvée de Rouen sous un déguisement, et de ses deux enfants, passa dans l'Ile de Jersey, où il resta jusqu'à la conclusion de la paix. En l'absence de renseignements positifs, nous ne pouvons décider si Julien Du Perron avait reçu la consécration, ou s'il n'avait rempli qu'accidentellement les fonctions de prédicateur à Dieppe. Tout ce que les écrivains qui parlent de lui avec le plus de détails, nous apprennent, c'est qu'il se sauva une seconde fois à Jer-

[1] Il est très probablement le même que Jullian *David* inscrit ci-dessus, col. 174 lig. 20, comme pasteur de Vire.

sey, lorsque *Condé* reprit les armes, et qu'il y passa trois ans. Le massacre de la Saint-Barthélemy l'obligea à se réfugier de nouveau dans cette île, et il n'en revint qu'à la conclusion de la paix. Il mourut à Paris en 1583. Selon La Croix du Maine, il avait écrit quelques discours très doctes sur les *Fontaines et leur origine* et un *Traité de la goutte,* qui n'ont jamais été imprimés.

L'aîné de ses fils, Jacques, célèbre dans l'histoire de France sous le nom du cardinal Du Perron, naquit dans le pays de Vaud, soit à Orbe soit au val de Joux, le 25 nov. 1556 [1]. Son père lui enseigna le latin et les mathématiques; il apprit sans le secours d'aucun maître le grec, l'hébreu, la philosophie, et comme il avait reçu de la nature une facilité surprenante et surtout une mémoire prodigieuse, il y fit d'assez remarquables progrès. Ambitieux, peu délicat sur les moyens de parvenir et rempli d'une vanité sans égale, il se présenta, en 1576, sous les auspices du sieur de Lancosme, à la cour de Henri III qui était alors à Blois, et pour captiver l'attention, il se mit à disputer publiquement contre tout venant sur la philosophie et les mathématiques. Les succès qu'il obtint furent très propres à flatter son amour-propre. Il prenait alors le titre de professeur du roi aux langues, aux mathématiques et en la philosophie, et c'est aussi dans cette période de sa vie qu'il publia certains livres dont Balzac disait « qu'on n'aurait pas fait plaisir au cardinal Du Perron de le faire souvenir de son Traité du pesant et du léger et de quelques autres ouvrages de sa jeunesse. » Aussi César de Ligni, son secrétaire, n'a-t-il eu garde de les insérer dans le recueil de ses Œuvres.

De retour à Paris, Du Perron se lia d'une amitié très étroite avec Philippe Des Portes, le licencieux abbé de Tiron, qui l'engagea à rentrer dans le giron de l'Église romaine. « La grâce ayant éclairé son esprit, » pour parler comme ses biographes, Du Perron abjura donc à l'âge de 25 ans, et fut nommé lecteur du roi. Une anecdote rapportée par l'Étoile, auteur bien informé, et répétée par Tallemant Des Réaux, montre pour combien peu la conviction religieuse entra dans la conversion du futur cardinal. Il venait de prouver l'existence de Dieu par des raisons si excellentes que le roi lui adressa des compliments. Sire, lui répondit-il, s'il plaît à V. M., je prouverai par des raisons aussi bonnes qu'il n'y a pas de Dieu. On peut sans doute considérer cette réponse comme une saillie d'un bel esprit; mais il faut convenir que le sujet était singulièrement choisi pour un ecclésiastique; car Du Perron avait reçu les ordres depuis sa conversion, et était, comme son ami Des Portes, pourvu de nombreux bénéfices. Henri III lui-même se montra indigné; cependant il ne l'éloigna pas de sa personne. Après l'assassinat du dernier des Valois, Du Perron s'attacha au cardinal de Bourbon et devint l'agent le plus actif de la faction qui voulait placer sur le trône ce vieillard incapable. Le projet fut découvert à Henri IV, selon les uns par le cardinal de Lénoncourt, selon les autres par Du Perron lui-même, qui se serait insinué par ce moyen dans la faveur du nouveau roi. Il est plus probable qu'il gagna les bonnes grâces de Henri IV par ses complaisances pour Gabrielle d'Estrées dont il s'était constitué le secrétaire. Ce fut pour le récompenser de ses galants services, que Henri IV le nomma à l'évêché d'Évreux, en 1591. Après son abjuration, le roi l'envoya à Rome implorer du pape une absolution qui ne fut accordée qu'aux conditions les plus humiliantes. Du Perron se soumit à tout, et Henry lui en témoigna sa reconnaissance.

L'évêque d'Évreux n'ignorait pas que le meilleur moyen de faire sa cour au roi était de travailler à la conversion des Huguenots. Il se mit avec zèle à l'œuvre, et les ressorts qu'il fit jouer lui procurèrent plus d'un éclatant succès auprès des ambitieux qui voulaient, comme lui, faire leur chemin à tout prix. Ce qui mit le comble à sa réputation comme convertisseur, ce fut la fameuse conférence de Fontainebleau avec Philippe *de Mornay*. Cependant ce triomphe ne lui valut pas le chapeau rouge, objet de son ambition; il ne l'obtint qu'en 1604, après de nouveaux gages d'un entier dévouement donnés à la cour de Rome. A cette époque, il vivait retiré dans son évêché où il s'était confiné par

[1] Des historiens normands revendiquent sa naissance pour la Normandie.

dépit, à la suite des échecs qu'il avait subis dans ses tentatives de conversion sur d'*Aubigné* (Voy. t. I, col. 483) et sur Catherine *de Navarre*. La pourpre romaine guérit la blessure de son amour-propre. Henri IV y ajouta l'archevêché de Sens et l'envoya à Rome en qualité de chargé d'affaires. Il en revint plus ultramontain que jamais, comme il le fit voir aux États généraux de 1614. Le tiers-état ayant proposé de recevoir pour loi fondamentale un article ainsi conçu : Comme le roi est reconnu souverain en son État, ne tenant sa couronne que de Dieu seul, il n'y a puissance en terre, quelle qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit sur son royaume, pour en priver les personnes sacrées de nos rois, ni dispenser ou absoudre leurs sujets de la fidélité qu'ils lui doivent, pour quelque cause ou prétexte que ce soit. Du Perron s'opposa fortement à l'adoption de cette proposition, et dans un discours qu'il prononça, le 2 janv. 1615, il se laissa entraîner jusqu'à dire qu'il serait obligé d'excommunier ceux qui s'obstineraient à soutenir que l'Église n'a pas le pouvoir de déposséder les rois, ajoutant que la puissance du Pape est pleine, plénissime, directe au spirituel et indirecte au temporel. L'agitation causée par ce discours fut extrême, et les trois ordres étaient sur le point d'en venir à une rupture ouverte, lorsque le roi évoqua l'affaire et défendit aux États de s'en occuper davantage. Du Perron ne se montra pas moins dévoué aux Jésuites dans les poursuites qu'il exerça contre le livre de Richer sur la puissance ecclésiastique et politique. Il mourut à Paris, le 5 sept. 1618.

Les ouvrages du célèbre cardinal n'intéressant qu'indirectement la France protestante, nous n'en donnerons pas la liste détaillée, d'autant plus qu'ils ont été imprimés en trois vol. in-fol. (Paris, 1620-1622) précédés de sa Vie. Le 1er contient son Traité de l'eucharistie, contre *Du Plessis-Mornay*; le 2e, sa Réplique à la réponse [par *Casaubon*] du roi de la Grande-Bretagne ; le 3e, ses Mélanges sur la morale, la religion, ses Dissertations, ses Traductions, ses Discours, un grand nombre de poésies plus que médiocres, où le sacré et le profane sont étrangement confondus, telles que Stances amoureuses, Hymnes, Complaintes, Psaumes, etc. Un 4e vol. imp. à Paris, en 1623, in-fol., contient ses Négociations et ses Ambassades, qui ne peuvent servir ni de modèle ni de leçon aux négociateurs. Ajoutons que sous le nom de *Perroniana*, Christophe Du Puy recueillit tout ce qu'il avait appris sur cet illustre personnage d'un de ses frères attaché au cardinal. Vossius fit imprimer ce recueil à La Haye en 1666. *Daillé* fils en donna une édit. plus correcte, Colog. [Rouen], 1669, in-12. *Des Maizeaux* la réimprima, Amst., 1740, in-12.

Le second fils de Julien Davy Du Perron se nommait Jean. C'était, au rapport de Tallemant, « un fort ridicule personnage. » On l'avait surnommé *La Guette* et *L'Ambigu*. Il commença par donner des leçons de musique à Paris ; mais la fortune de son frère fit la sienne : il succéda au cardinal dans l'archevêché de Sens dont il occupa le siège jusqu'à sa mort, arrivée en 1621.

DEAUX (Jacques), du Dauphiné, marchand, 43 ans, et sa femme Rose Carbonnier, réfugiés à Lausanne en 1733. Le mari y devient secrétaire de la direction de la Bourse des pauvres réfugiés.

DE, du, des. En entrant dans la série des noms de famille qui commencent par l'une de ces particules, une brève digression nous est imposée. Nous nous appliquons à écrire les noms tels que les documents nous les fournissent. Or le lecteur a déjà pu remarquer dans le cours des pages qui précèdent combien, au XVIme siècle et même au XVIIme, la particule était indifférente. Des gentilshommes parfaitement caractérisés comme tels ont leur nom écrit en un seul mot par un grand D et des gens d'une condition infime ont un petit *de*. Rien de plus naturel. Ces derniers sont appelés Jean ou Jacques *de*....., parce qu'ils sont natifs ou originaires d'un certain lieu géographique; tandis que les gentilshommes sont ou ont été *seigneurs* du lieu dont ils se nomment; et comme on énonçait ordinairement, avec le nom, cette qualité seigneuriale, peu importait, la négligence d'ailleurs y aidant, qu'on écrivît le nom en deux mots ou en un seul. Mais de nos jours l'ignorance naïve, ou la feinte ignorance, tâchent de profiter de la confusion et tiennent à croire ou faire croire que le petit *de* est une marque de noblesse. C'est une entière fausseté. Dans les édits

publiés sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV contre les faux nobles on ne sort pas de ces termes : « Déclaration pour « la recherche des usurpateurs de noblesse « qui n'étant point gentilshommes pren- « nent néanmoins *les qualités de chevalier*, « *noble*, *écuyer* et portent armoiries tim- « brées, s'exemptant du paiement des tail- « les et autres charges auxquelles les rotu- « riers sont sujets, au préjudice de S. M. « et des véritables gentilshommes et à l'op- « pression des sujets taillables. » On ignorait donc alors le *de* en tant que marque nobiliaire et, en effet, ce *de* ainsi entendu est d'invention postérieure à la suppression de la noblesse. La justesse de cette remarque se touche du doigt, pratiquement, à la lecture de nos articles, et la voici théoriquement formulée par un jurisconsulte :

« La fameuse particule ne joue aucun rôle dans la théorie de la noblesse. On peut être noble sans le *de*, et parfaitement roturier avec le *de*. L'erreur vulgaire a pourtant une origine historique. On est arrivé longtemps à la noblesse par la simple acquisition d'une terre noble, d'un fief ; cette acquisition entraînait l'addition du nom du fief précédé du mot *sire* ou *seigneur* : un tel, sire de Noirfontaines ; un tel, seigneur de Ronquerolles etc. Il y avait donc ordinairement un *de* dans le nom complet du gentilhomme, et surtout du gentilhomme anobli par l'acquisition d'un fief. On prit très vite l'habitude de s'anoblir en ajoutant tout simplement ce *de* ; ou bien, malgré les ordonnances qui avaient modifié l'ancien état de choses, on continua à se croire noble lorsqu'on avait acquis une terre féodale. Aujourd'hui il n'est resté de tout cela dans l'esprit du public que le *de* qu'on prend à tort et à travers. C'est l'ombre de l'anoblissement, servant à usurper l'ombre de la noblesse. (Paul Viollet, Précis de l'histoire du droit français ; Paris, Larose, 1884, p. 228.)

Cette observation, faite ici impersonnellement, nous dispensera dans la plupart des cas d'insister sur la situation réelle de certaines familles.

DEBAR (Pierre) de la Bastide de Crussol, tisserand, assisté avec sa femme et 4 enf, à Chancy près Genève, 1709 et 1710. — Mathurin *Debascq*, fugitif de Bretagne, assisté à Genève d'un viatique pour la Hollande, 1706. — Gracien *Debat de Pon*, gentilhomme, 36 ans, réfugié prosélyte en Irlande, assisté par le comité de Londres (15 l. st.), 1702 et ann. suiv. — Isaac *Debaud*, de Villeperdris en Dauphiné réfugié à Berlin avec sa femme et 4 enf., 1698. — Mme Debaud, d'Orange, réfugiée à Genève n'a pas été assistée, mais reçoit pour une fois, allant à Berlin, un viatique de 15 écus, 1701. — Paul *de Benne*, d'Auxerre ; son acte d'abjuration signé de l'évêque, 18 nov. 1685 (Bib. nat. ms. fr. 21621 fo 226). — Marie *Debeulle*, veuve de Hiérôme, de Dieppe, 70 ans, assistée à Londres (1. 15. 6), 1705.— Isaac *Debey*, estaminier, de Quierzy en Picardie, réfugié avec sa femme à Berlin.

1. DÉBIA (Jean), né à Montauban, 11 août 1634, de Jean Débia et Anne *Baillet*, étudia la théologie dans sa ville natale et fut appelé vers 1660 à desservir l'église de La Crouzette dans l'Albigeois. Il y était depuis sept ans quand sa mauvaise santé le ramena forcément dans sa famille. Il mourut à Montauban, 22 oct. 1667. — (Pierre) né à Montauban, 16 mai 1647, de Daniel Débia et d'Anne Périlhe. Il fit ses études de théologie à l'acad. de Puylaurens et fut un des argumentateurs de la thèse d'André *Martel* : *De duplici cerdis officina*. Il desservit l'église de Sabarat, dans le colloque de Foix, de 1673 à 1677. Lorsqu'en janv. 1677 David *Damalvy* eut été appelé à Puylaurens (col. 57), il le remplaça à Nègrepelisse, colloq. du bas Quercy, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes ; mais comme l'exercice du culte à Négrepelisse était interdit, il se bornait à y résider et à visiter les fidèles, mais il prêchait à Réalville, à tour de rôle avec Jean *Barbat* qui en était pasteur avec J.J. *Solinhac*, attaché à la section d'Albias. Il mourut quelques jours après la Révocation. Sa femme Esther *Cadours*, fille d'un avocat de Montauban, qu'il avait épousée le 9 mars 1681, lui donna une fille, Suzanne, qui fut mariée, 16 juin 1700, à un capitaine d'infanterie (reg. de St-Jacques, à Montaub. n° 25 p. 20). — Une veuve, Pierre Débia, de Montauban, accompagnée de sa servante était réfugiée en 1698 à Wezel (*Dieterici*). — La même famille, encore existante à Montauban aujourd'hui, a produit un troisième pasteur, Jacques Débia, dont la notoriété a dépassé celle des deux précédents :

2. DÉBIA (Jacques), né à Montauban, 10 mars 1652, de Jean Débia marchand et de Marguerite *Pelleport*. Un incident de sa jeunesse [Haag, II 284] nous offre l'exemple d'un des mille moyens peu honorables que le clergé catholique mettait en œuvre pour opérer des conversions. Montauban ayant été privé de son académie, Jacques Débia fut placé au collège de la ville que dirigeaient les Jésuites. L'enfant ayant commis une faute, ses maîtres lui offrirent de l'exempter du châtiment qu'il méritait, s'il consentait à se faire catholique. Après bien des refus, il finit par céder et signa, 17 nov. 1668, un acte d'abjuration que l'on tint secret, parce qu'on craignait que, l'affaire ébruitée, les protestants de Montauban ne retirassent leurs enfants du collége. On exigea même de lui la promesse de se taire sur tout ce qui s'était passé. Le garçon continua donc à suivre les exercices de l'église réformée, puis, ses études classiques terminées, il se rendit à Puylaurens pour suivre les leçons de théologie. Un motif inconnu engagea le synode provincial, auquel il se présenta pour être reçu ministre, à différer sa réception jusqu'à l'année suivante. Ce fut le moment que ses anciens maîtres choisirent pour lui rappeler un engagement qu'il avait probablement oublié depuis longtemps. Sur son refus de faire profession publique de la religion romaine, les Jésuites le firent mettre en jugement comme relaps, en 1683; mais le parlement de Toulouse, quelque passionné qu'il fût, n'osa pas valider un acte évidemment arraché par une violence morale : aussi ne le condamna-t-il qu'au bannissement au lieu de lui appliquer les peines portées contre les relaps. Il se retira en Angleterre, entra dans l'Église anglicane et son mérite fut assez apprécié pour qu'il devînt un jour prébendier de la cathédrale de Lincoln.

On a de lui *An account of the religion, ceremonies and superstitions of the Moscovites* ; London, 1710, in-8° de 136 pages ; 2e édition, Londres, 1712, in-12. Jacques *Bernard* donne la table des matières de cet ouvrage dans ses Nouvelles de la République des Lettres, décembre 1710, pag. 689. J.-G. Walch en mentionne une traduction allemande sous ce titre : *Die Beschreibung der Religion der Moscoviten*, Francf., 1712, in-12 (*Biblioth. theologica selecta*, VIII, 347). Mais il incline à croire que cet ouvrage de Jacq. Débia est le même écrit qu'un petit volume qui avait paru une douzaine d'années auparavant, sous le pseudonyme de Theophilus Wahrmundus, avec ce titre : *Universa religio ruthenica et moscovitica*, Freistadii 1698, in-12 ; livre qui eut plusieurs éditions, et fut traduit en diverses langues, même en français, sous ce titre *La religion ancienne et moderne des Moscovites, enrichie de figures*, Cologne, 1698 in-12. et dans une nouvelle édition : *La Religion universelle des Moscovites* 1705 (peut-être la même que la précédente, avec un nouveau frontispice), J.-G. *Walchii Biblioth. theolog. selecta*, III, 345. Il est probable que J.-G. Walch se trompe ; il pourrait se faire toutefois que que l'écrit de Jacq. Débia fut une imitation de celui de Théoph. Wahrmund, ou plus vraisemblablement, de la dissertation de Dannhauer, *De religione, Moscovitorum*, Argentorati, 1660 (Voy. ci-dessus col. 00 n° XLIX), dissertation que Théoph. Wahrmund a d'ailleurs largement mise à contribution. (Nicolas).

DEBIS (Judith),, veuve d'un chirurgien de Metz, 82 ans, assistée à Londres (8 sch.) 1705; *id.* 1706. — Pierre *Deblaireville*, « natifz de Bar sur Aulbe au dioc. de Lengres », reçu habitant de Genève, septemb. 1554. Divers actes passés en 1558 par sire Pierre de Blayreville, libraire, devenu bourgeois de Lausanne, et sa femme Pernette *Faultrey*, de Bar-sur-Aube (Notaires de Genève). — Alain *Deblény* « orphèvre, natifz de Chaultmond en Bassigny », admis à l'habitation à Genève, 12 mars 1557. Le 14 octob. suivant, Alin de Bleny fils de feu honeste Michel de Bleny et de Claire Besset, épouse à Genève hon. Anne fille d'honor. Nicolas de Sartières et d'Anne Belyn sa première femme (Ragueau not. II, partie 2, p. 83). Marie, fille de feu Alain de Blegny épouse spectable Bonaventure Bertrand dit Corneille (voy. t. II col. 450), bourgeois de Genève, « Professeur en hébrieu » 29 juill. 1581 (J. Jovenon not. V, 95). Spect. Gabriel Pages ministre à Cully (Vaud) bourgeois de Lausanne, fils de Pierre, ministre à Cressy, épouse Sara fille de feu Alain de Blény, 1587 (J. Jovenon, VI 81). — Abraham *Deblay*, de Normandie, 35 ans, Marguerite sa femme et 3 enf., assistés à Londres, 1710.— Etienne

Debled, brosseur de draps, réfugié de Normandie à Brandebourg avec femme et 3 enf., 1698. — Jean *Deblue*, de Mauran, pays de Gex, assisté à Lausanne, avec deux enf., pour passer en Allemagne ; (Gabriel), de Villars, pays de Gex, *id.* à Genève, 1699. — *Debon*, du pays de Gex, avocat (6 pers.) réfugié à Berlin, 1698. — Mathieu *Debonnaire*, 62 ans, assisté à Londres, 1702 ; (Pierre) tisserand de soie, natif de St-Quentin, naturalisé anglais en 1706 ; cette 2e branche s'enrichit et s'éleva rapidement par le commerce ; elle s'éteignit en la personne de Susanne-Sophie-Celine Debonnaire (1756-1815), femme de de Thomas-Théoph. Metcalfe, directeur de la Cie des Indes, créé baronnet en 1802, mort en 1815 (H. Wagner, *Pedigree of the huguenot refugee (families of Debonnaire and Dupuis)*. — Moyse *Debonot* de Castelmoron, 60 ans, assisté à Londres, 1706. — « Jehan filz de Mars *de Bons*, de Bons paroisse de Serva en la basse Navarre », reçu habitant de Genève, 16 septemb. 1555. — M. *de Bons*, ministre au pays de Gex, se réfugiant au pays de Vaud avec sa famille (8 pers.) reçoit à Genève un secours de 8 écus blancs, 1688 ; M. de Bons, du pays de Gex, chargé de famille, lequel revient de Suisse où il ne peut subsister, reçoit à Genève, 4 écus pour passer outre, 1693. C'est un des MM. de Bons dont il a été parlé, sans qu'on donnât ce détail, au t. II col. 864. — Arnaud *Deborde*, d'Ortez en Béarn, reçoit à Genève un viatique de 3 écus pour gagner l'Angleterre, 1708. — La femme de Jean *de Bordes*, arrivée d'Haï en Champagne à Lausanne avec 7 petits enfants, assistée 1708. — Jacques *Debour* orfèvre, épouse, au temple de Charenton, Charlotte-Suzanne *Marot*, fille de feu Jean Marot architecte et de Charlotte Galbran, 8 août 1683. — Nycolas *Debourse*, natif d Dieppe, reçu habitant de Genève, 4 octob. 1557. — « Noble Charles *de Boursede Chauqs* en Rouanais, sr de Rolières », reçu habitant de Genève, 30 oct. 1572. — Pierre *Debret*, rubantier, natif de Montflanquin en Genet, habit. de Genève, mai 1559. — *De Breuil*, condamné comme prédicant, abjure dans les prisons de Niort et est remis en liberté, 1725 (E 3562). — Abraham *Debrienne*, marchand de tabac, de Calais, réfugié à Berlin avec sa femme, 4 enf. et une servante, 1698. = Henry *de Brun de Mollaret*, du Vigan, assisté à Genève, 1699 et 1700, allant en Angleterre. — Magdelaine *Debrus*, fille d'un orfèvre de Castres, condamnée au couvent pour avoir assisté à une assemblée religieuse, 1754 (reg. du C. de Nimes). — Esaïe *Debruye*, de Château-Thierry, avec 4 enfants, assisté à Genève, 1708. — Jehan *de Bry* du Pont-St-Mars, Picardie, habit. de Genève, 26 avril 1574 ; François *Debri*, de Mailly en Picardie, assisté à Genève d'un viatique de 3 écus pour aller à Canstadt près Stuttgardt, 1705. — « Jehan *Debryun*, d'Angollesme », habit. de Genève, oct. 1555. — Gabriel *Debufenil*, du Hâvre-de-grâce, « se disant de la religion, mais sans papiers », reçoit à Genève un viatique, 1706. — Jehan *de Buyre*, « natif d'Auchy, du mestier de chandelier », habit. de Genève, juill. 1559.

DECAMBOUR (Pierre), de Vézenobre, assisté à Genève d'un viatique, 1710. — Daniel *Decamp*, pasteur à Roncy, 1679. — Pierre *Decamps* « de Lisignan de la Cèbe lès Pezenas, dioc. de Béziers », reçu habitant de Genève, janv. 1555. — Marie *Decamp*, de la Rochelle, veuve, 40 ans, avec sa fille, 5 ans, assistée à Londres, 1705. — *De Candales*, nom de quelque gentilhomme des Cévennes qui ne nous est connu que par l'ouvrage suivant : *Déclaration et confession de foy faicte par M. de Candales dans le synode des Eglises réformées des Cévennes et Gévaudan assemblé en Alez le dimanche 10 janvier* 1616 ; Nismes, Jean Vaguenar, 1616, in-12, mentionné dans l'Établissement de l'imprimerie en Languedoc par Desbarreaux-Bernard, p. 173. — La veuve *de Caradreux*, de la province du Perche, voulant passer en Angleterre, il lui est accordé, vu sa qualité, par la Bourse françoise de Genève, un viatique de 5 écus (Conf. ci-dessus t. III col. 747). — *Decars* maistre écrivain, veuve *Mahiet* et veuve *de Houldemare*, tous tenans petites escolles pour les enfans en la ville de Rouen et y enseignant les principes de la R. P. R., très expresses défenses de continuer ; arrêt du Conseil, 6 fév. 1640. — Nicolas *De Champ*, réfugié de Normandie en Angleterre en 1679, se retira à Colinton près Edimbourg et y établit une importante fabrique de papier, puis une autre près de Glascow qui ont prospéré presque jusqu'à nos jours ; sa fille (inscrite au reg. de la paroisse de Cathcart sous le nom de Mar-

grat Deshan) épouse en 1695 le principal ouvrier de la fabrique, James Hall (*Agnew*, II 137). — François *De Charis*, de Sanve, étudiant à Genève, 1681. — Suzanne *Decharmes*, de Langres, assistée à Genève, 1710; (Daniel), lecteur (4 pers.) réfugié à Münchberg, 1700. — Jean *Dechaseaux*, d'Aubusson, tapissier, Marie *La Fargue* sa femme et 3 enf., ref. à Berlin, 1698. — Arrêt du Conseil signifié à Charles *Dechauld* chirurgien de la ville de Royan, à Jean *Gresland* ministre au bourg de la Chaulme et autres, de faire aucun exercice du culte dans les dits lieux, 14 avril 1644.— Isaac *Decigalas*, du Béarn, reçoit à Genève un viatique pour la Hollande, 1706.

DECKER (Adolphe), né à Strasbourg, capitaine des armes à bord de la flotte hollandaise appelée la flotte de Nassau [Haag, IV 220]. Forte de 11 vaisseaux de guerre, portant 1637 hommes d'équipage et 294 canons, cette flotte, qui était destinée à reconnaître le détroit de Le Maire et à ravager les côtes du Pérou, mit à la voile, le 29 avril 1623, sous le commandement de Jacques L'Hermite. Elle arriva à l'entrée du détroit le 2 fév. 1624, et resta quelque temps mouillée dans une baie de la Terre-de-Feu. Le 7 mai, elle se présenta devant Callao; mais toutes les attaques des Hollandais échouèrent et ils durent se contenter d'incendier les navires espagnols à l'ancre dans le port. L'Hermite, qui était malade depuis son départ de Sierra-Leone, étant mort le 2 juin, Schapenham lui succéda; mais il ne fut pas plus heureux, en sorte que, le 11 août, il prit le parti de mettre à la voile. La flotte remonta jusqu'à Acapulco dans le vain espoir de rencontrer les galions espagnols; puis elle cingla vers Guam, la plus méridionale des îles Mariannes, où elle mouilla le 26 janv. 1625, et de là elle se rendit à Batavia, où Decker fut retenu avec les soldats par ordre du conseil des Indes. Il n'en partit que le 9 nov. 1627, sur la flotte de Jean-Pierre Kühn, qui toucha au Cap le 28 janv. suivant, à Sainte-Hélène le 12 mars, et entra dans le port d'Amsterdam le 27 mai.

Decker a rédigé un *Journal* de son voyage, sur lequel la Biogr. univ. porte ce jugement : « La relation de Decker est regardée, avec raison, comme une des meilleurs du Recueil français [Recueil des voyages de la compagnie des Indes]. L'auteur s'y montre homme intelligent, il écrit avec beaucoup d'ordre et de clarté. Il donne des notions très justes sur la route à tenir pour abréger la traversée jusqu'au détroit de Le Maire; une très bonne description des parages au sud de la Terre-de-Feu, et des observations curieuses sur ses habitants, ainsi que sur l'île de Juan Fernandez et sur l'île de Guam. » Imprimé d'abord en allemand à Strasbourg, 1629, in-4°, ce Journal a été inséré en latin dans la XIIIe partie, section X, des Grands Voyages de De Bry, sous le titre de *Ephemeris quâ historia et res gestæ classis Nassoviæ, quæ sub archithalasso Jacobo Heremitâ totum terrarum orbem, annis 1623-1626 circumnavigavit, per singulos dies describuntur*. On le trouve aussi dans la XIIe partie des Petits Voyages de De Bry, et dans le Recueil des voyages de la compagnie des Indes, mais moins complet que dans les Grands Voyages de De Bry. Prévôt et de Brosses en ont publié des extraits. — (Frédéric), professeur de droit à l'université de Strasbourg, a mis la dernière main à un traité laissé inachevé par son père, et l'a publié sous le titre : *De possessione creditoris in pignore*. — (Jean), avocat auprès de la Chambre impériale de Spire, natif de Strasbourg, comme les précédents, fut reçu docteur en droit en 1672. Le bibliographe allemand Jöcher mentionne, dans son Dictionn. gén. des savants, une dizaine d'ouvrages de Jean Decker sur diverses parties de la jurisprudence germanique.

DECLAUX, de Paray-le-Monial, réfugié à Moudon (Vaud) en 1687. — François *Desclau*, de Villeneuve d'Agen, sa femme et 2 enf., assistés à Genève, 1701. — La femme de Jacques *Declay*, de Meaux, reçoit à Genève un viatique pour la Suisse, 1709. — Gabriel *Declere*, de Paris, étudiant à l'acad. de Genève, 1628. — Bernard *Decombe*, tisserand, de Castellan en Dauphiné, et plusieurs autres de la même famille, assistés à Genève, 1689-1701. Mathiva Decombe, de Chalex, pays de Gex, id. 1701. — *Decomble*, du Lyonnais, pasteur de la colonie lyonnaise à Stendal, 1698. — Jehan *de Convenis*, « docteur en droict de la ville de Castellane en Provence, » admis à l'habitation genevoise, 8 janv. 1560. — Pierre *De Costau*, escolier natif d'Ousse en Béarn, » *id.* 2 oct. 1559. — Sara *Decour-*

teaux, de Niort, 62 ans, fille d'un horlogeur, assistée à Londres, 1705. — Nicolas *Decosu*, apothicaire, admis à l'habit. à Genève, 8 septemb. 1572; Claude *Decousu*, chaussetier de Mâcon, *id.* 27 septembre.— François *Decour*, pasteur à Grateloup, 1561.— Marie Decour, de Montargis, assistée à Genève, 1692. — *Decors*, ancien de l'église de La Sauvetat, 1665 (Tr 267). — Jean *Decotes*, marchand, réfugié (9 pers.) à Halberstadt, 1700. — « Charles *De Creue*, painctre, natif de Lyon, » habit. de Genève, 22 mai 1559.— *De Crey*, de Nîmes, étudiant à Genève (Jacobus de Craeus nemaus), 1613.— Jean-Claude *De Crez*, de Paris, étudiant à Lausanne, 1731; « homme de goût et bon latiniste » nommé, 1739, recteur du collège d'Yverdon; récompensé par le conseil de ville, 1767, pour ses longs services. (*Crottet*) — Claude *Decroci*, pasteur à La Ferté-Frenel, vers 1562. — Jean *Decrou*, pasteur à Moulins, 1610. —Théophile *Decry*, de Vitry, maître d'école, réfugié à Berlin, 1700.—La fille de M. André *Decurnes*, morte à l'hôpital de Lausanne, 1718.

DECUCHERMOIS ou DE CUCHARMOYS, etc., famille ainsi nommée d'un hameau de la paroisse de Chenoise près Provins, mais qui alla s'établir en Berry, où elle fit fortune vers l'époque de la Réformation. = *Armes* : d'azur à la bande d'or accompagnée de 3 chamois d'argent, les deux du chef affrontés. Nous ne la connaissons que par une série d'actes notariés de Genève que voici :

1548, 8 aout... Sire Jehan de Cucharmoys, marchand de Lyon, agissant en son nom propre et aussi comme ayant cause et licence de sire Michel de Cucharmoys son frère, transporte a Claude Levrat borgeys de Genèsve ung debtes de mille et quattre escus d'or soley valant la somme de 2260 liv., auq. debtes est tenuz inllustres princes et seigneur Françoys de Bourbon conte d'Anguiain gouverneur du Piémont et lieutenant gén. pour le sérénissime roy de France, comme il en appert par une scedule signé et scellé des armes du d. prince et ensuitte du signet de noble Vallenciennes son secretaire soubz l'an allhors courant 1544, 12 octobre... (Claude Pyn not. I 311). — Transaction passée le 19 mai 1558 et confirmée le 13 juin 1563 par laquelle dame Guyonne de Cucharmois (voy. IV col. 790 lig. 22) veuve de noble Jehan Girard echevin de Bourges et seigr des Bergeries (voy. Girard) et deux de ses fils, Simon et Loys Girard, retirés avec elle a Genève, traitent au sujet de l'hoirie paternelle avec ses autres enfants : Girard l'aisnel éleu pour le roi en l'election de Berry, maistre Pierre, Jehan le jeune, Estienne, Julian, Jacques, Collette, Anne et Jehanne Girardz. L'acte de 1563 passé chez nob. et spectable Anthoine de Lautrecht bourg. de G., présents honnestes Rumphaire Hardy de S. Lô escollier, Jacqs de Lastre libraire natif de Beauvoix en Beauvoisin et Gaspard Holy (Ollier?) de S. Didier en Velay (J. Ragueau not. II 245, V 917). — 17 aout 1560, testament de dame Guyonne, dont la principale disposition est : .....Plus, veult et ordonne que les dits Symon et Loys ses fils, ensemble ceulx de ses aultres enfants qui viendront se retirer en ceste cité dedans troys moys après quilz seront advertis de son décès ou y seront lhors demourans et qui par demourance d'an et jour et bonne et sainte conversation selon la reformation de ceste eglise auront tesmoignage et donneront asseurance d'y vouloir perpetuellement demourer et y vivre selon icelle reformation et sans fraude, prenne chascun d'eulx la somme de 1500 liv. t. de preciput et en advantage plus que les aultres... (Ragueau, III 547). Expédition de ce testament est levée en 1763 par Paul Girard, de Bourges, écuyer sr des Bergeries, garde militaire de S. A. le prince de Conti. — 9 septemb. 1561, mariage de Maurins Girauld marchand habitant a Genève, fils de feu Jacq. Girauld du bourg S. Meury en Tarantaize, avec noble Laure de Cucharmoys fille de nob. Michel de Cucharmoys commis ordinaire de par le roy de France en la garde des monitions et artilleries de là les monts, aussi par l'advis, conseil et autorité de noble Guionne de Cucharmoys sa tante et sœur d'icelluy Michel... — 1er oct. 1562, noble Michel de Cucharmoys, controlleur et garde de l'artillerye du roy de France à Thurin, marie Hiéronime sa fille avec noble Barthelemy Lect, citoyen conseiller et trésorier de ceste cité de Genève [1]. — 12 fév. 1581, honnête femme Lucrèce de Cucharmoys, veuve de feu hon. Jacq. Du Mont

[1] Et syndic de la République l'année suivante; c'était sa troisième femme depuis l'année 1559 et il en épousa une quatrième le 11 juillet 1569, mais qui ne mourut qu'en 1609. Il était, de son état, marchand drapier (Voy. ci-dessus t. II col. 885, lig 26).

bourg. de Genève épouse Nicolas Lullier marchand orfèvre. — 22 janv. 1592, mariage de dame Lucrèce de Cucharmoix veuve de feu honn. Nicolas Lullier, avec Ésaïe Massard, marchand orfèvre à Genève ; a ce présent noble Jehan Girard s^r de Villecontre. Cette dame Lucrèce mourut à Genève le 25 aout 1627.

DE CURY (Suzanne), fille noble de Vitré en Bretagne, 60 ans, réfugiée en Irlande et assistée par le comité de Londres, 1702-1706. — Louis *Dédier*, lieutenant-colonel dans l'armée hollandaise, 1686-1692; David Dédier, du Languedoc, mort à Lausanne, 1718.

DE DIEU (Jean), né à Sauve, vers 1592, étudiant à Genève (J. Dedens salviensis) en 1613; pasteur à St-Julien d'Arpaon, 1617-20 ; déposé, 1623. Il abjura et en 1626 il était 1er consul de Mauguio ; (Pierre), pasteur d'Aumessas, 1637 ; de Bréau en 1640, année de sa mort; (Simon), étudiant en 1615. — Isaac fils d'Isaac *Dedin* imprimeur, et de Sara *Bareille*, baptisé au temple de Charenton, juin 1629. — Jeanne *Dedoux Villette de Payerolles*, fille noble du Languedoc, 78 ans, assistée à Londres : 17 livres « à cause de ses grandes infirmités ; » 1702. — Abraham *Dedun*, de Dieppe, 72 ans, assisté à Londres (2 L. 7. 6), 1710. — Etienne *Dée*, du Vigan, tonnelier, réfugié à Wezel, 1698. — François *Defaure* s^r de Fondamente, ancien puis diacre de l'église de Nîmes, 1677-1681.

DEFFÈRE, ancien de Gallargues en 1678 (Tt 282).— (.....) ministre, réfugié à Chorrine, 1700.—(Etienne), un des plus courageux et des plus actifs pasteurs du désert [Haag, IV 221], natif de Grand-Gallargues, plus connu sous les noms de guerre de *Montagni* et de *La Briga*. Deffère proposant dans le bas Languedoc en 1739, acheva ses études au séminaire de Lausanne, où il se rendit en 1742 et fut consacré en 1743. A son retour il fut employé dans le Languedoc où il courut de grands dangers, puis dans le Béarn, où, secondé par Jean *Journet*, il sema la doctrine évangélique avec tant de fruit que, dès 1756, il put annoncer à *Rabaut* qu'il avait organisé des consistoires à Orthez, à Sallies, à Athos, à Peirade, à Sales, à Sainte-Susanne, et qu'il allait reconstituer les églises de plusieurs autres lieux. Aussi le parlement de Navarre commença bientôt (1758) des poursuites contre un grand nombre de protestants. Il est probable que cette persécution força Deffère à s'éloigner momentanément du Béarn ; c'est au moins ce qu'il semble qu'on doive conclure d'une sentence du consistoire de Saint-Géniez qui l'interdit pour nous ne savons quelle faute de jeunesse, sentence confirmée, en 1760, par le synode du Languedoc. Deffère retourna alors dans le Béarn, où *Court de Gébelin* le vit en 1763. Treize ans plus tard, le synode du Languedoc le rétablit, vu la sincérité de son repentir et les services importants qu'il avait rendus au Béarn. On ignore l'année de sa mort. Il eut pour successeurs dans ses travaux d'évangélisation *Journet*, *Fosse* dit *Richard*, *Berthezène*, *Chabaud*, *Gabriac*, qui vivait encore au commencement de ce siècle. — On trouve dans les Manuaux de Lausanne d^lle *Parisot*, veuve d'Étienne *Defer*, dauphinois, vivant dans cette ville, 1729-1740 avec ses deux enfants. Un *Defert*, son beau-frère, était alors à Berlin. — Louis Defer, du Languedoc, galérien, 1704. — Sur Et. Deffère, voy. l'*hist. des égl. du désert*, par Ch. Coquerel, II, 231 et *Paul Rabaut*, par Ch. Dardier, t. I, p. 71, etc.

DEFONTAINE, de Chateaudun (Ludovicus Deffontanus castrodunensis) étudiant à Genève, 1633. « Pierre Defontaine de près de Chatteaudun, » 54 ans, et sa femme, assistés à Londres, 1705. — Pierre *Deffos* « natifz de Merry en la ville d'Ailliant, dioc. de Sens, escollier » reçu habitant de Genève, 24 avril 1559; (Étienne) étudiant à Genève (Stephanus Deffos merriensis in urbe Aglantino), novemb. 1559. — Abraham *Defiaux*, de Bolbec, 78 ans, malade, assisté à Londres, 1705. — Isaac *Definod*, de Colonges sous le fort (de l'Écluse), fugitif avec sa femme et 4 enf. reçoit à Genève un viatique pour l'Allemagne, 1693. — Jacob *Defons*, de Sigean en Languedoc, sortant des prisons de Strasbourg où il est resté 18 mois pour la religion, reçoit assistance à Genève et un viatique pour la Hollande, 1705. — Claude *Defor*, de St-Fortunat, assisté à Genève, 1702. — Guillaume *Deforges*, champenois, étudiant à Genève, 1563. — Gabrielle *Defourne*, assistée à Lausanne, 1692.

DEFFRANCS (Christophe), seigneur de La Jalousière et de La Chaslonnière près de Niort, mort en 1596 [Haag, IV 221]

Deffrancs avait publié, en 1595 : *Histoires des poètes compris au grand Olympe et en suivant la métamorphose d'Ovide, avec des additions et histoires propres pour la poésie.* C'est une traduction d'Ovide en vers assez coulants et moins durs que ceux des Massac, qui, vingt ans plus tard, traduisirent le même poète. Elle est accompagnée d'une longue et fastidieuse paraphrase.

DEFRESNE (Jean), de Troye en Champagne, reçu habitant de Genève, mars 1574; (Abraham), de Picardie, 25 ans et sa femme, 23, assistés à Londres, 1706. — Isaac *Defruisseaux*, de La Rochefoucault, 70 ans, et sa femme, 67, *id.* 1702. — *Dega*, étudiant à Genève (Petrus Daniel Degius, bussiensis) 1647; Gabriel Dega, de Bussy en Bourgogne, assisté à Genève d'un viatique pour la Suisse, 1709. — *Dégallier*, *Dégalliès*, plusieurs familles de ce nom fugitives de Pont de Vesle, St-Jean des Avantures et autres lieux de Bresse, 1692 et années suivantes. — *De Gast* (Joannes Degast dictus ab Hauterive, chalaiciensis Xancto) étudiant à Genève, octob. 1666.

DEGAU (Théocrise), ministre à La Caze en Languedoc, en 1674 (Tt 236). Réfugié en Hollande, à la Révocation, avec quatre enfants dont l'aîné n'a pas six ans; a desservi une petite église à 3 lieues de Groningue; demande la pension du pasteur de St-Maurice décédé à Maestricht (Reg. des États-gén. de Holl., 29 septemb. 1700). En 1701, demande à remplacer le pasteur Martin *de Praslins* à Canstadt en Wurtemberg. Demande plus tard la pension vacante par l'appel du pasteur *De La Treille* à Londres (Enschedé).

DEGEAC ou de Geac (Pierre), ministre de Soubise en Saintonge, réfugié en Hollande à la Révocation. — *Degérando*, étudiant à Genève (Paulus Degirandus, delphinas Belliriparii) 1605. — François *de Ghemin*, de Saint-Marcellin, assisté à Genève, 1690. — Justine *Deglèze*, « qui est venue d'Avignon pour abjurer, » *id.* 1706. — Louis *Degouy*, de Lyon, ébéniste, avec sa femme et 5 enfants, *id.* 1685. — Louis *Degrain*, de Montelon en Champagne, passant avec sa femme et 4 enf. pour aller en Brandebourg, *id.* 1694.— Isabeau et Jeanne *Degrégoire du Bouchet*, « voulant passer en Brandebourg, » *id.* 1690. — Michel *Dégremont*, dép. au syn. de Picardie, 1779.

DEGREZ ou Dugré (Louis), capitaine au service de Brandebourg en 1700. On trouve dans les reg. de l'église française de Berlin : Magdelaine *de Malzac* née de *Castries* femme de noble Isaac-Donnadieu *Pélissier du Grez*; morte en 1708 (*Erman*).

DEGREZES ou de Grezes, seigneurs de Salomon petit fief de la paroisse de Perricard, canton de Toumon, dans l'Agenois. Un des membres de cette famille écrit à un colonel hollandais, 30 avril 1749, pour le remercier d'avoir admis son frère dans le régiment. Il ajoute : « Je pourray, Mr, vous donner autant de saings (signatures) que vous pourrez en souhaiter pour vous certifier que de tout temps notre famille a fait proffession de la religion réformée. J'ay cru que la lettre que j'ay l'honneur de vous envoyer d'un officier pensionné en Angleterre vous en seroit une preuve suffisante... » Suit la lettre de cet officier, signée *Cousseau* : « Mr. J'ay receu une lettre de M. Degrèses qui me marque la grâce que vous lui avez fait de luy accorder de l'employ dans votre régiment... C'est un très honnête homme d'une des meilleures maisons du canton et bons protestants de père en fils. Je n'ignore pas que le témoignage d'un inconnu n'est pas d'un grand poids, mais l'honneur que j'ay d'avoir une commission au service d'Angleterre depuis 45 ans contribue beaucoup à la liberté que je prends... » Les Degrèzes se sont fondus dans la famille Delzolliès (Oberkampff).

DEGU (Ebrard), de Montelimar, « escripvain, » réfugié à Lausanne, 1569. — Robert *De Haines*, « natifz d'Anduysier au pays d'Artois, » reçu habitant de Genève, 1559. — Jean et Jacques *Dehays*, réfugiés de Picardie, après la Révocation, à Youghal, comté d'Ulster (*Agnew*). — Louis *De Hague*, réfugié à Norwich à la même époque (*Id.*). — Pierre *Dehey*, de Grenoble, assisté à Genève d'un viatique pour la Hollande, 1705.

DEHAULT, famille originaire de Bouchain en Hainaut. = *Armes* : coupé au 1er d'azur chargé d'un roitelet d'or volant vers le ciel, au 2 d'argent à l'aigle de sable. Elle professait la religion catholique jusqu'à Pierre-Marie *Dehault de Pressensé*, écuyer, fils de Charles-Philippe, maire héréditaire de la ville de Bouchain (Nord) et d'Anne-M.-J. Darlet. Pierre-Marie, trans-

porté en qualité de trésorier principal des guerres et vivres à La Rochelle, épousa dans cette ville (21 mai 1792) une protestante, Marie-Henriette Perry, fille de Jean *Perry*, directeur de la chambre de commerce de La Rochelle. Il fut en 1789 un des électeurs de la noblesse d'Aunis et vécut jusqu'en 1835. Il mourut à Paris. Son fils Victor Dehault de Pressensé se convertit à l'Évangile, épousa Victoire *Hollard* et mourut à Tours en 1871, laissant une fille, veuve de M. Ernest Lemaître et remariée à M. Suchard, et un fils, Edmond. M. Edmond de Pressensé, né le 7 janv. 1824, à Paris, fit sous l'illustre Vinet, à l'acad. de Lausanne, des études théologiques qu'il alla compléter en Allemagne et devint, 1847, pasteur de l'église évangélique indépendante (chapelle de la rue Taitbout à Paris). Il acquit bientôt la réputation de prédicateur éloquent. Il se distingua en même temps comme écrivain moraliste et publia dès 1849 des études sur le christianisme appliqué aux questions sociales, sur le catholicisme en France (1851), sur la famille chrétienne (1856), sur la vie et l'œuvre de Jésus-Christ (1863-1873), sur diverses questions théologiques ou ecclésiastiques et fonda, dès 1854, la *Revue chrétienne*. Son habitude de traiter publiquement toutes les hautes questions l'amena en 1869 et pendant le siège de Paris à donner des conférences qui achevèrent de le mettre en vue et il fut porté par le suffrage universel, en 1871, à siéger dans l'assemblée nationale où ses discours témoignèrent d'un fidèle attachement aux principes de libéralisme politique et de foi religieuse qu'il avait toujours professés. Cependant, lorsque son mandat eut expiré, il ne fut pas réélu député. Mais peu d'années après, le 17 novembre 1883, le Sénat l'appela dans son sein et à peine élu il montait à la tribune, dans le débat ouvert sur le divorce, pour fortifier dans la loi les conditions de moralité. Digne d'un tel époux, Mme de Pressensé, Élise-Franç.-Louise de Plessis-Gouret, née à Yverdon (Vaud) en 1826, outre sa coopération active aux œuvres protestantes de bienfaisance, s'est acquis une grande réputation d'écrivain moralisateur de la jeunesse. Son premier petit ouvrage, *Rosa* (1858) réimprimé vingt fois s'est tiré à 40 mille exemplaires. Le dernier, intitulé *La Journée du petit Jean* a paru en 1880. De son mariage sont nés deux filles et deux fils.

Voy. Lichtenberger, Encyclopédie des sciences religieuses.

DEHOMEL (François), de Calais, fabricant de fourrures, réfugié et assisté à Zwolle, avec sa femme et 6 enfants, mars 1686. — Robert *Dehorz* « natifz de Rouen, » admis à l'habitation à Genève, décemb. 1558. Jacques *Dehorre*, ancien de l'église de Boscroger, délégué au synode de Dieppe, mai 1660 (Tt 242). Anne *Dehors* reg. des bapt. de Quévilly, 1667. Dehors, à la conciergerie de Rouen, se convertit, 1699 (M 670). Marie veuve de Nicolas Dehors, de Rouen, 72 ans, chargée de deux de ses petits-enfants, est secourue à Londres par la charité publique, 1705. — Noble Aymé *De Hors*, de Dijon, 1580 (not. de Genève). — *Dehos*, ministre à St-Ceré en 1592. — Marie *Dehoulle*, veuve, 73 ans, assistée à Londres, 1710. — Gaspard *de Hu* « filz de feu Jaques de Hu, de Fresne en Tartenoys, » reçu habitant de Genève, août 1558. — *Deiran*, officier du roi, délégué à l'assemblée de Sommières, 1619 (Tt 322).

DEIROLLES (Ambroise), de Metz, étud. à Genève (Amb. Deirolus meltensis) 1619. — Jacques, né à St-Germain de Calberte en 1666; entré au service de Prusse à la Révocation, mort colonel à Berlin, 1746; sa femme Élisabeth, fille de Paul *Ferriet* sr de Verny et d'Anne de Flavigny, était née à Metz en 1682 et mourut de même à Berlin en 1746. Erman et Reclam prétendent qu'on écrit quelquefois d'Ayrolles; mais il ne faut pas confondre cette famille avec celles dont nous avons parlé aux t. I col. 627 et IV 402. C'est à l'une de ces dernières qu'appartient le suivant :

DEYROLLES [Haag, IV 278]. On lit dans le Mercure, déc. 1685 : M. le duc de Noailles ayant fait sçavoir aux prétendus reformez de la ville d'Aletz, capitale des Sévennes, qu'ils devoient se disposer à suivre l'exemple de Nismes, de Monpellier et des autres villes du Languedoc en travaillant à se faire instruire, MM. *Baudon* et *Deyrolles*, qui estoient des principaux religionnaires de cette ville là, agirent avec ardeur pour inspirer à leurs confrères la soumission qu'ils devoient aux ordres du roy... Leur remontrance porta tous les protestants à s'assembler chez M. *de Leuze*

de Lignières avocat, où ils prirent une résolution générale de se faire catholiques...» Nous ne savons si c'est le même habitant d'Alais, mais c'est très probablement un de ses proches dont on lit dans les Archives de la Bastille (F. Ravaisson, X 344), qu'on a amené dans cette prison, le 4 mai 1692 « deux prisonniers traduits de Dunkerque, M. *d'Ayrolle*, de Languedoc, et *d'Imbert de Petitval*, de Brie, tous deux de la Religion, ayant été pris sur mer au service du prince d'Orange. La famille d'Ayrolles existe encore à Alais, mais catholique. — Un Ambroise Deirol était ministre de St-André de Valborgne en 1626 [X 331].

DEIRON (Dominique), d'une famille ancienne de la bourgeoisie de Nîmes [Haag, IV 221], docteur en théologie et procureur des Dominicains en 1554. Bèze raconte que chargé d'exhorter dans ses derniers instants Maurice *Secenat* de Saint-Saturnin, ancien prêtre converti, condamné au feu comme hérétique, en 1552, loin de chercher à le ramener au catholicisme, Deiron lui adressa les paroles les plus propres à le fortifier dans la religion protestante, et que ses discours ayant été rapportés au juge, il n'échappa lui-même au supplice qu'en se sauvant à Genève. Selon Ménard, qui paraît mieux instruit, Deiron se compromit ainsi, non pas en 1552, mais deux ans plus tard, en accompagnant au bûcher Pierre *de Lavau*, natif de Pontillac, qu'il qualifie de ministre, sans doute parce qu'il avait été arrêté prêchant en plein jour dans les rues de Nîmes; car Crespin nous apprend qu'il était « cordonnier de son mestier; mais au reste fervent à la parole de Dieu et bien instruit en icelle. » Avant de sortir de sa ville natale, Deiron déposa chez son beau-frère, l'avocat Pierre *Alesti*, un écrit où il avait développé avec talent les motifs de sa conversion et de sa fuite à l'étranger. Il mourut à Genève en 1560, laissant la réputation d'un habile prédicateur.

Son exemple contribua, dit Ménard, « à pervertir un grand nombre de catholiques. » Parmi ceux qu'il amena à l'Évangile, il convient de citer en première ligne son parent Jean *Deiron*, auteur d'un *Journal* des principaux événements arrivés de 1561 à 1567, lequel a été publié dans les Preuves de l'histoire de Nîmes. Ce Jean Deiron était « extrêmement accrédité dans le Conseil. » En 1574, Joyeuse, qui savait qu'il exerçait une grande influence sur ses concitoyens, voulut essayer de le gagner et lui fit proposer de livrer Nîmes aux catholiques. De concert avec *Saint-Romain*, Deiron feignit d'entrer dans ses vues, et le jour fut fixé pour l'exécution du complot; mais Joyeuse, n'ayant pu réunir un corps de troupes assez considérable, renonça à son entreprise, heureusement pour lui, car une embuscade lui avait été dressée sur le chemin de Marguerites où *Grémian* l'attendait avec des forces assez importantes pour déjouer ses projets. L'année suivante, Deiron fut élu consul. En 1576, ses concitoyens le députèrent avec le ministre *Campagnan* au duc d'Alençon pour le remercier de s'être joint au parti protestant et lui promettre de consacrer à son service leurs biens et leurs vies, mais en même temps, pour lui représenter, ainsi qu'à *Henri* de Navarre et à *Condé*, le triste état où la guerre les avait réduits et le supplier d'y avoir égard lors des négociations pour la paix. En 1577, le Conseil, sur l'invitation de Damville, ayant nommé une commission pour s'occuper des mesures de sûreté à prendre, Deiron en fut nommé membre avec de *Clairan*, de *Servas*, Jean *Bayard* et Étienne *Paussuc*.

Ménard ne fait pas connaître la date de la mort de Jean Deiron; il nous apprend seulement qu'il laissa un fils, nommé Jacques, qui vécut jusqu'en 1677. Antiquaire et généalogiste, Jacques Deiron aimait avec passion le travail; mais comme il ne suivit ni une bonne méthode ni de bons guides, il n'a rien produit que de très médiocre. Outre sa propre généalogie qu'il fit imprimer en un vol. in-8°, et celle de Louis *de Baschi*, imp. en 1646, réimp. à Grenoble en 1653, in-8°, on a de lui un livre plus important, malgré les opinions extraordinaires qu'il y a émises; nous voulons parler *Des anciens bâtiments de Nismes* (Gren., 1656, in-4°), réimp. à Nîmes 1663, in-4°, sous ce titre nouveau : *Les antiquités de la ville de Nismes*.

DEJEAN (Abraham), admis au saint ministère en 1672; pasteur de Chasteauneuf, 1673; du Pouzin, 1673-77; de Vals, 1677-78; de St-Pierreville, 1678-81; de Vallon, 1681-85; finit par abjurer. — (.....) ancien de Ferrières au synode de Réalmont, 1679 (Tt 253). — (David) de Montauban,

fils de feu Abel Dejean avocat, épouse à Genève Magdeleine Eyraud, 1692 (A. Comparet, not. XXIX, 238). — (Abel) de Montauban, confiseur, fils de feu Abel avocat, épouse à Genève Jeanne fille de Jacques Cartier horlogeur, 1694. — (Nicolas) étudiant en philosophie à Genève (Nic. de Jean montiliensis) 1685. Le même Nicolas, fils de spect. Louis Dejean docteur-médecin à Montélimart souscrit une obligation de 415 fl. pour dépense de bouche à l'hôtel de la Sirène, Genève, 1697 (F. Joly, not. XXX, 18). — Louis-Ami Tollot épouse à Genève Fleurie Dejean fille de Louis médecin à Montelimart, 1697. — M. Dejean, de Die, allant à Berlin, assisté à Lausanne, 1722. — (Jean) réfugié du Mas-d'Azil, reçu bourgeois de Genève, 1723. — (Louis) réfugié en Angleterre y devint général et fut nommé, 1740, l'un des directeurs de l'hôpital français de Londres. — (Ferdinand) né à Bonn, mort à la fin du XVIIIe siècle [Haag, IV 222]. Il était docteur en médecine et fut employé pendant plusieurs années comme chirurgien d'un régiment en garnison à Munster. Il entra ensuite au service de la Hollande et fut envoyé dans les Indes. A son retour, il s'établit à Vienne où il paraît qu'il mourut. On a de lui divers ouvrages en latin (1773-95) sur les maladies des yeux, l'analyse chimique et la pathologie. — Voyez Jean (de).

DEJOURS (Jean), né aux Allaris paroisse de Bruzac en Vivarais, habitait Boffre situé près de là [Haag, IV 223], lorsqu'il prit une part active à l'échauffourée qu'on appela « la sédition de Vernoux » arrivée le 12 déc. 1745. Sur ces entrefaites le curé de Boffre, nommé Bouchet, exaspéré contre Dejours, s'entendit avec Bioussier son maître d'école, mit le feu lui-même à son église, dans la nuit du 21 décembre, et s'enfuit, laissant le maître d'école appeler au secours. A ses cris, on accourt; des troupes arrivent, et Bioussier interrogé déclare que les huguenots ont mis le feu à l'église, que le curé est en fuite, et qu'une bande de ces malfaiteurs le poursuit. L'officier lance ses soldats sur la route indiquée; mais on cherche en vain; les incendiaires avaient disparu sans laisser trace, en sorte que le commandant qui était un honnête homme, déclara, dans son procès-verbal, qu'il n'y avait aucune apparence que les nouveaux convertis fussent coupables. Le curé indigné de ce que l'on refusait d'en croire son maître d'école sur parole, se rendit de Saint-Sylvestre, où il s'était retiré, à Vernoux, décida le juge de Boffre à l'accompagner, rentra dans le bourg, bien escorté, fit désarmer les protestants et incarcérer Dejours. De leur côté les prétendus nouveaux-convertis, sans se laisser intimider par ses menaces, encouragés qu'ils étaient à percer le mystère par quelques gentilshommes catholiques des environs, commencent une contre-enquête, citent Bioussier devant La Devèze, qui commandait dans la province en l'absence de Richelieu, et à force de persévérance, ils obtiennent enfin que le maître d'école serait arrêté et une commission établie pour informer contre les auteurs du crime. L'audace de Bioussier finit par l'abandonner; le remords se fit jour dans son âme, et il avoua que c'était le curé et lui qui avaient renversé l'autel, mis le feu à l'église et jeté les vases sacrés dans une citerne où, en effet, on les retrouva. Arrivé à ce point, le procès fut évoqué par le Conseil, et on n'entendit plus en parler jusqu'au 15 mai 1745, que le curé fut arrêté et conduit au fort de Brescou. Court raconte en détail cette affaire dans son « Patriote français et impartial. » Mais Dejours n'en fut pas quitte. Il fut repris plus tard, incarcéré dans la citadelle de Montpellier, convaincu d'avoir pris part à l'affaire de Vernoux, et condamné à mort, le 10 juin 1748, par l'Intendant Lenain « pour crime de sédition et révolte contre les troupes du Roi. » Il fut pendu le jour même sur la place de l'esplanade à Montpellier (rég. du Consist. de Nîmes). — Jean *Dejour*, de Chalençon en Vivarais, assisté à Genève, 1701. — Joseph Dejour, de Chateauneuf en Vivarais, *id.* 1710.

DEJOUX (Philibert), pasteur de Chaumont dans le Colloque de Val-Cluson, 1626-60; (Benjamin), son fils, pasteur à Fenestrelles, 1659-61; Die, 1663-78; S. Paul-trois-châteaux, 1680-81; Lyon, 1682-85. A la Révocation il se réfugia à Genève, puis en Hollande et en Angleterre; (Jacques), ministre consacré après la Révocation, assisté à Londres avec sa femme et 3 enfants, 1702.

Benjamin *Dejoux*, ancien ministre, et sa femme, assistés à Londres, 1702. — Pierre Dejoux, de Chaumont en Dauphiné, tisse-

rand, 70 ans, sa femme et deux enfants; assistés à Genève, 1685; à Londres, 1705. (Marie), de Vernoux, assistée à Genève, 1708. — Pierre *Dejust*, de St-Antonin de Rouergue, reçoit à Genève un viatique pour l'Allemagne, 1700. (Antoine) et son frère, de Puylaurens, assistés à Genève, 1706.

DELABARRIÈRE (Anne), « de Poëlaval, » assistée à Genève d'un viatique de 3 écus pour se rendre en Allemagne, 1709. — Jean *Delabattière*, de Die, assisté à Genève, 1708. — Arnoud *Delaborde* d'Ortès en Béarn, *id.* 1707. — Jean *Delabre*, du Vivarais, *id.*, d'un viatique pour la Suisse, 1705. — *De la Cam*, ministre à Castelnau, 1674; une dame De la Cam assistée à Genève, avec son enfant, d'un viatique de 10 écus pour l'Angleterre, 1698. — Jehan *De la Chau*, serrurier, de Marsac en Auvergne, reçu habit. de Genève, octob. 1557. — Thibauld *De la Chenaie* « natif de Pons en Xaintonges, » *id.* octob. 1559. — Pierre *Delachon* « furbisseur, natif de Montpellier, » reçu habitant de Genève, septemb. 1559. — Gervais *Delacourt*, de Soissons, *id.* novemb. 1557; Fabian *De la Court* « natif de Sergyer en Tardenois près Chasteauthierry, » *id.* 1er janv. 1560. — Antoine *De la Cour*, de Falaise en Normandie, chirurgien, « qui s'est fait de notre religion, reçoit à Genève 2 écus pour aller travailler en Languedoc, » 1682. — François *De la Croix* « natifz de Bourges en Berry, » habit. de Genève, nov. 1554; (Blaise) de la ville de Castres, *id.* juin 1559; (Nicolas) « compagnon serrurier natif de Feres au païs de France, » *id.* juill. 1559. — Lettre à l'Intendant de Caen : Versailles, 31 mai 1686, « M., on a arresté à Paris Catherine de la Croix, fille de Pierre de la Croix marchand de la ville de Caen, qui est encore de la R. P. R. et est fort malade. Le Roy veut que vous advertissiez ses parens de la retirer près d'eux après qu'elle aura fait abjuration. Je suis, M., vostre très humb. et très affect. serviteur Seignelay. » — Jacq. Delacroix, de St-Maixent, assisté à Genève d'un viatique pour la Hollande; (Marie), « De Bourdeaux, » 60 ans, assistée à Londres, 1706. — Jacq. *Delafont*, de Lyon, étud. à Die, 1660.

DELAGE (La veuve de Jean), de La Rochelle, malade, assistée à Genève, 1694-1697). (Jean), de la Capelle en Picardie, peignier de laine, réfugié à Berlin, 1698. — (Veuve) venant de la Rochefoucault avec son fils, reçoit un viatique pour la Hollande, 1698; (Dlle Esther), de la Rochefoucault « pauvre honteuse » est assistée de 5 écus; Genève, 1706; (Abraham), de La Rochefoucault, assisté à Genève, 1709. — Nathanaël *Delagrange*, d'Aubenas, étudiant à Genève, 1598; — (François), de Couches (Franciscus Delagrange galloburgundus colchensis), *id.* 1672; il fut pasteur en Bourgogne, à Conforgien; et passa, à l'époque de la Révocation, en Hollande où il se maria; il était à Gouda en 1717; — (Humbert), de Bussy en Bourgogne, teinturier, reçoit un viatique à Genève, 1681; — (Pierre), du même lieu, assisté à Genève, 1700; plusieurs autres, venus aussi de Bourgogne, bourgeois de Lausanne après 1700. — Daniel *Delaigue*, de St-Roman en Dauphiné, laboureur, mort à Lausanne âgé de 80 ans, 1699. — Honoré *Delaille*, marchand de Romans en Dauphiné et Louise *Clavel* sa femme, réfugiés à Lausanne, 1690. — Charles *Delaine*, de Loriol, assisté à Genève, 1708. — Suzanne *Delair*, du Béarn, dont le mari, tailleur, est en Portugal, assistée à Londres avec ses deux enfants, 1705.

DELAIZEMENT (Daniel-Henri), né à La Rochelle en 1640; pasteur en cette ville de 1673 à 1685. En 1681 il fut emprisonné [IV 232] sous l'inculpation d'avoir comparé les circonstances où les protestants vivaient alors en France au temps du persécuteur Hérode. Réfugié en Hollande après la Révocation, il desservait en 1686 l'église de Leyde.

DELAMAIN, famille de Saintonge [Haag, IV 223] qui passa de bonne heure en Angleterre. Il paraîtrait (d'après des documents anglais) qu'un Nicolas Delamain était attaché à la maison de Mme Henriette de France et qu'il fit partie de la suite de cette princesse dans le voyage qu'elle fit de Paris à Londres, pour épouser le roi Charles Ier (1625). Plus tard il aurait été créé chevalier et pourvu d'une des charges de fermier général du royaume d'Irlande. Son fils, également prénommé Nicolas, devint grand propriétaire à Dublin et dans le comté de Kilkenny. Il épousa une dlle Butler et en eut un fils, Henry, qui prit pour femme une fille du Dr Bond, de Kilkenny, médecin du duc d'Ormond, vice-roi d'Irlande, et devint par cette voie contrôleur

de la maison du duc. Il eut deux fils, JOHN et HENRY, dont le deuxième en eut quatre à son tour, HENRY, JOHN, LAURENCE et WILLIAM, qui commencèrent à entrer dans les charges publiques : Henry mourut major au service du duc de Saxe, John périt lieutenant de vaisseau dans la marine anglaise, et William fut longtemps maréchal de la ville de Dublin. JAMES ou JACQUES, fils de William, rentra en France et s'établit dans la ville de Jarnac. C'était vers la fin du règne de Louis XV, à une époque où la persécution du culte protestant n'était pas encore entièrement éteinte et ce Jacques Delamain, homme d'une haute autorité morale, se distingua par son zèle à protéger ses coreligionnaires. Ce fut chez lui, dans une propriété qu'il possédait à Nanclas près Jarnac, que se tint le synode provincial de la Saintonge tenu en 1787. Il épousa, à Jarnac, 29 nov. 1762, une dlle Marie *Ranson* qui lui donna cinq enfants dont l'aîné JEAN-ISAAC naquit le 20 fév. 1764 et le dernier, P.-M.-H. FERDINAND, le 19 mai 1782. Une autre branche de la famille Delamain, également retirée en Irlande s'était établie à Cork, à ce que nous apprend M. Burn, ainsi qu'une foule de marchands, distillateurs, raffineurs de sucre, qui, chassés de leur patrie par la persécution, étaient allés enrichir cette ville de leurs industries. Au nombre de ces réfugiés les plus notables, M. Burn cite *Lavitte, Ardouin, Cazalette,* de *La Millière, Cossart,* de *La Cour, Laulne, Pélion, Bussy, Allenette, Robinette, Besnard, Mazière, Pique, Boneval, Démejour, Pontet, Malet, Hardi, Fontaine, Laserre.* Ils fondèrent à Cork une église française qui fut desservie par le ministre *Madras,* arrivé d'Amsterdam en 1735 et mort en 1773, puis par Jean *Pic,* père de sir Vesian *Pic,* enfin, jusqu'en 1813, par le ministre suisse Godeval.

Le bibliographe Robert Watt signale deux écrivains nommés Delamain qui appartenaient à l'une ou à l'autre des deux branches que nous venons de signaler. L'un d'eux, ROBERT, mathématicien, a écrit une *Grammelogia on the mathematical ring;* London, 1630, in-12; et *The making description and use of the horizontal quadrant;* London, 1631, in-12. L'autre, RICHARD, est l'auteur de 1° *The humbel presentation af R. Delamain the younger : With a table shewing the number of acres belonging to any summe of money according to the rate settled by parliament upon any of the lands within the four provinces of Ireland;* London, 1641, in-folio; 2° *Impostor Magnus or the Legerdemain of R. Delamain;* London, 1654, in-4°.

DELAMARE (JEHAN), « de St-Jean du Cardonnet près Rouen, » hab. de Genève, 15 mai 1559. M. de Chasteauneuf à l'Int. de Caen; Versailles, 7 mars 1688 : « J'ay informé le Roy de ce que vous m'avez marqué concernant les nommées Madeleine *Colliette,* Madeleine *de la Mare* et Marie *Bacon,* lesq. sont en prison depuis longtemps ayant été arrestées se retirant du Royaume; sur quoy S. M. m'a ordonné de les faire mettre en liberté en les exhortant de vivre en bonnes catholiques, comme elles ont promis, et de donner bon exemple aux nouveaux convertis de leur connoissance, en sorte que vous ayez lieu d'en rendre des témoignages avantageux. » — Gaspard *Delamer,* né à Sisteron, ministre à Chastillon en Diois, 1562. — Isaac *De la Morte,* de Die, reçoit à Genève un viatique pour la Hollande, 1700. — Abraham et Jacques *de la Mothe,* libraires à Rouen vers 1685. — Jean-Pierre *Delamoy,* du Fort-brûlé, proche Calais, assisté à Lausanne allant en Allemagne, 6 septemb. 1700. — « Noble Reynaud *Delamyre,* de la mayson de Merles en Armagnac, » reçu habitant de Genève, 23 févr. 1554. — Daniel *Delanbernière d'Aspremont,* de Montpellier, assisté à Genève de 3 écus blancs, 1690. — Jean *Delande,* de B... (?) en Bourgogne, hab. de Genève, 11 septemb. 1572. — M. David *Delange,* gentilhomme de Vals en Dauphiné, assisté à Genève d'un viatique de 4 écus pour se rendre en Hollande, 1701. — Estienne et Ponce *Delannes* « de la ville de Joyeuse en Viverois, » habit. de Genève, oct. 1557. — Jacques *Delanoy,* de Dieppe, assisté à Genève, 1709. — Isabeau *Delapène,* de Die, assistée à Lausanne, 1698. — Guillaume *Delaperrière,* du Languedoc, longtemps assisté à Genève avec sa femme et 2 enfants, 1706. — Nicolas *de La Pierre* « cordonnier, natif de la ville de Valarangue au païs de Languedoc, » habit. de Genève, déc. 1559. — La femme de Jean *Delaplace,* de Montigny près Paris, et son enfant reçoivent à Genève un viatique pour

le Palatinat, 1708. — Paul *Delaporte*, marchand, lieutenant de la milice de l'île de Rhé, 1677 (Tt 258). Delaporte, pasteur à Lintot (Normand.), 1684. — Marie *Delaramière*, dlle noble réfugiée en Irlande, assistée par le comité de Londres, 1702. — La dame *Delaravanne* et sa fille, de Blois, assistées à Genève, 1707. — La veuve *Delarbre*, de Sedan, *id.* 1705 ; (Catherine et sa nièce Suzanne) du Vivarais, âgées toutes deux de 26 ans, *id.* à Lausanne, 1740. — M. Antoine *Delarche*, de Tours, reçoit à Genève un viatique pour l'Angleterre, 1702.

DELARC (Abraham) fit ses études de théologie à l'acad. de Genève, où on le trouve inscrit en ces termes : Abraham Delarcus, gallus narbonnensis, 12 sept. 1607. En 1620, il était pasteur à Mauguio, dans le colloque de Montpellier, d'où l'on peut supposer qu'il était né dans quelqu'une des localités protestantes du voisinage. Sur la liste des pasteurs du synode national d'Alençon tenu en 1637, il est porté comme un des pasteurs de Calvisson, colloque de Nîmes. Il desservit cette église pendant fort longtemps. En 1660, le synode provincial du bas Languedoc, tenu cette année à Montpellier, considérant son âge avancé, lui adjoignit comme aide son fils, François, qui, reçu ministre déjà depuis quelques années, était pasteur d'une église voisine. Après la mort de son père en 1673 ou 1674, François Delarc fut nommé pasteur à Codognan dans le même colloque, puis à Calvisson où il resta jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes. En 1687 il était réfugié à Lausanne et y perdit en 1693 un fils que lui avait donné sa femme, Claudine *Beuvez* de Montpellier. Il passa alors en Allemagne et y devint pasteur de l'Église française de Magdebourg, où il eut pour collègue Daniel *Ralli*, qui y était depuis 1687, et qui, avant d'être appelé à Grenoble, avait comme lui exercé le ministère évangélique dans le bas Languedoc, d'où il était aussi originaire (Nicolas).

DELAROUVIÈRE (N.A.), de Lyon, prêtre à Sisteron, vient à Genève pour abjurer et y reçoit un viatique pour la Suisse, 1699. — Jean *de La Rue* prédicant à Caen, 1579 (*Bull.* XI, 5) ; étudiant à Genève, 1583. — Gaspar, *id.* (Gasparus de la Rue filius Gedeon) 1659 ; « Jean-Jacques *Delarue*, fils de Gaspard, » assisté à Genève, 1687 ; (Jeanne), d'Annonay, *idem* 1710 ; (Louis), de Calais, ébéniste, *idem* à Londres, 1705. — Salomon *Delas*, d'Orléans, conseiller de S. A. et juge des français de la colonie du Werder, à Berlin, 1698. — « Jehan et l'aultre Jehan *de la Sale*, frères, natifz du lieu de Bielle, seigneurie de Béarn, » reçus habitants de Genève, avril 1555 ; « Suzanne *de la Salle*, de Marizabal aux Cévennes, » assistée à Genève, 1691. — Jean *Delaserre*, d'Anière en Berry, *id.* 1707. — « André *de Lasne*, cordonnier, natif du port Ste-Marie en Gascogne, » habit. de Genève, 1559. — *Delassus*, ministre à Folhet (?) et à Montauban, 1563 (*Calvini thes. epist.*). — « Gilles *de Lastre*, coustumier, fils de feu Massoville de Lastre, de Champieu en Piccardie, dioc. de Noyons, » *id.* 1559 ; — (Jacques), maître d'une école pour les enfants des réfugiés à Londres, 1706. Judith, femme de François *Delatour*, d'Oleron, assistée avec son enfant, à Londres, 1705 ; Suzanne Delatour, du Périgord, dont le père est réfugié en Prusse, assistée à Genève, 1706.

1. DELAULNE, ou De Laulne (Etienne), connu dans les arts sous son prénom, en latin, *Stephanus*, dont ses œuvres sont généralement signées [Haag, IV 224]. Cet artiste, est l'un des premiers qui aient pratiqué la gravure en France avec succès. Si l'on s'en rapporte à l'indication de son âge placée sur certaines de ses planches, il naquit à Orléans vers la fin de 1518 ; cependant le biographe Nagler se fondant également sur une semblable indication mise au frontispice de la suite des *Cinq sens*, relève Füssly et d'autres qui le font naître en 1520, et prétend qu'il naquit en 1510. Mais nous sommes porté à croire qu'il n'a pas eu la feuille de Delaulne sous les yeux et que son renseignement est erroné. La première mention qui soit faite de notre artiste, à notre connaissance, remonte à l'an 1553, époque où Aubry (ou Aubin) Olivier « pourvu de l'office de maître et conducteur des engins de la monnaye au moulin » se l'associa avec Jean Rondelle pour graver les poinçons et les carrés. On ignore combien de temps dura cette association. Mariette cite de lui 22 jetons, médailles ou cachets gravés de 1553 à 1575 (?). Une médaille de lui, avec cette dernière date, porte pour devise : *Providentia Dei Salus populi*. Au rapport du même Mariette, les

premières estampes de Delaulne avec date, sont de l'année 1561, et les dernières de 1582. Il paraît que la Saint-Barthélemy le chassa de France. Dès 1573, nous le voyons établi à Strasbourg, où il travaillait encore, dit-on, en 1590. Mariette écrit : « Maître Estienne dessinoit fort spirituellement, témoin les petites pièces qu'il a gravées et réduites en petit d'après celles de Marc-Antoine. Il cherchoit dans les pièces de son invention à imiter le goût du Primatice et des maîtres de Fontainebleau, fort à la mode pour lors en France. Luy et le petit *Bernard* dessinaient, ce me semble, à peu près de la mesme manière. Au reste, le défaut de maistre Estienne estoit de maniérer ce qu'il faisoit, d'où vient qu'il est presque impossible de reconnoistre les maistres inventeurs des pièces où il a négligé de mettre leurs noms. »

On a aussi de lui des dessins pleins de goût, esquissés à la plume et lavés à l'indigo, au bistre ou à l'encre de Chine. « J'ai veu, dit Mariette, un recueil de dessins de Delaulne assez ample, faits la plupart le trait à la plume et lavés sur du vélin, c'estait sa manière, dans lequel recueil il y avoit beaucoup de desseins pour des médailles, des monoyes, des jettons, des cachets, et pour divers ouvrages de bijouterie. »

De ses gravures, celles que l'on recherche le plus sont les *Douze mois*, l'*Histoire de l'A. T.*, les *Trois grâces*, le *Serpent d'Airain*, d'après *Jean Cousin*, les copies en petit des estampes de Marc-Antoine Raimondi représentant la *Mort de Goliath*, le *Massacre des Innocents*, l'*Enlèvement des Sabines*, les *Travaux d'Hercule*, le *Martyre de Sainte-Félicité* ; *Léda*, d'après Michel-Ange.

Aux estampes que Delaulne grava d'après les maîtres italiens ajoutons encore : 1. *La grande chasse aux lions*, bas-relief antique, copie d'une gravure de Marc-Antoine ; — 2. *Trajan combattant les Daces*, bas-relief, copié de Marc de Ravenne ; — 3. *Trajan entre Rome et la Victoire*, d'après Marc-Antoine ; — 4. *Alexandre faisant déposer les œuvres d'Homère dans la cassette de Darius*, d'après Raphaël, copie d'une gravure de Marc-Antoine ; — 5. *L'enlèvement d'Hélène*, d'après Raphaël, copié de Marc-Antoine ; — 6. *L'enlèvement d'Hippodamie*, d'après le Rosso ; — 7. *Combat des Centaures et des Lapithes*, sans doute d'après le même ; — 8. *Neptune assis entre des Néréides et des Tritons*, d'après le Primatice ; — 9 et 10. *Lucrèce* demi-fig., et la *Mort d'Adonis*, tous deux d'après Lucas Penni ; — 11. *Apollon entouré des Muses*, d'après N. del Abbate ; — 12. *Loth et ses filles*, Luca Peni inv.

Pièces où le nom du peintre est omis, et qui sont probablement de sa propre invention : 13. *Un Roi assis sur son trône et entouré de divers personnages* ; — 14. *Actéon métamorphosé en cerf* ; — 15. *Actéon pleuré par Vénus* ; — 15. *Deux suppliantes à genoux devant la statue de Diane* ; — 16. *Lucrèce mourante soutenue par deux soldats* ; — 17. *Apollon sur son char traîné par quatre chevaux* ; à gauche, *la Lune entourée d'étoiles*, fond de paysage ; — 18. *Une femme ailée sur un cheval ailé, à ses côtés un homme et une femme* ; — 19. *Combat contre des animaux* ; — 20. *Combat d'hommes à pied contre des hommes à cheval* ; — 21. *Le pêcheur à la ligne*, paysage ; — 22. *L'oiseleur*, paysage ; — 23. *S. Paul tombé de cheval* ; — 24. *Susanne et les vieillards* ; — 25. *Susanne jugée par Daniel* ; — 26. *Bas-relief* représ. des *personnages des premiers temps du Christianisme* ; — 27. *Statues de Dieux et de déesses*, suite de 6 feuilles ; — 28. Frises : *Luttes, Chasses, Bacchanales* et *Triomphes* de Bacchus ; plusieurs des pièces citées plus haut font sans doute partie de cette suite ; — 29. *Sujets mythologiques*, suite de 18 feuilles ; — 30. *Les quatre monarchies* ; — 31. *Travaux champêtres*, 4 feuilles ; — 32. *Suite de* 36 *sujets pris* de l'*Ancien Testament*, tous sign. *Stephanus f.* ou *S. F.* ; suite belle et rare. — 33. Suite de huit pet. *Sujets emblématiques, à la gloire de Henry II*, 1562. On doit en outre à Delaulne un grand nombre de recueils d'ornements, à l'usage surtout des orfèvres et des émailleurs. On porte le nombre de ces gravures à plusieurs centaines. Un Recueil en parut, peut-être après sa mort ; c'est ce que semble indiquer ce titre que cite M. de Laborde : *S'ensuivent les desseins de M. Guido et Jean Cousin, dessigneurs d'environ toutte l'œuvre de Stephanus excepté une grande partie dessignées de son fils et quelque peu d'autres, L. Penis, etc.* Nous indiquerons quelques-unes de ses gravures qui portent une date : 1. *Miroir de main*,

vu par derrière. Riche encadrement. On voit Médée faisant bouillir les membres d'Éson pour le rajeunir. 1561. Stephanus F. — 2. *Pendant du précédent.* Dans la partie supérieure, Pandore tenant la boîte où sont renfermés les maux; dans l'entourage, les quatre Éléments représentés par des femmes avec leurs attributs; dans le médaillon, la mort de Julie, fille d'Auguste. 1561. Stephanus F. — On connaît plusieurs suites de ces miroirs. — 3. *Arabesques,* suite de sept pièces; ornements entremêlés de figures grotesques sur fond noir. Stephanus de Laune inv. excudebat anno Do. 1573, ætatis suæ 54, in Argentina. — Il existe plusieurs suites de semblables arabesques ou grotesques. — 4. *La Foi, la Charité, la Tempérance,* et *la Prudence,* quatre pièces, ovales en hauteur, Steph. inv. S. 1576. — 5. *Les douze mois,* 12 pet. feuilles ovales, 1568. M. de Laborde nous apprend que ces douzes petits sujets ont été représentés en émail par Pierre Raymond, et se trouvent, trois exceptés, au Musée du Louvre. — 6. *Les sept Planètes,* sept pet. feuill. ovales, 1575, etc.

Enfin Nagler attribue à Delaulne trois portraits : 1. *Claude de Verth,* moine de Cluny; — 2. *André de Valois,* historien; — 3. *Ambroise Paré,* chirurgien.

Son fils, Jean-Étienne Delaulne, dessinateur et graveur très estimable, a marché sur ses traces, sans parvenir toutefois à la même réputation. On connaît un certain nombre de pièces de lui, ou gravées par son père d'après ses dessins : 1. *Les cinq Sens,* 5 pet. feuill. avec titre : *Johani filio inv. Stephanus pater ætatis* 60 *fæliciter sc.* 1570; — 2. Sept pet. feuilles, dont chacune contient *trois figures allégoriques dans des niches,* le titre excepté qui n'en a que deux. Johani fil. inv. Stephanus pater, ætatis 60 fœliciter sculpsit, 1578; — 3. Suite de petites *Arabesques* sur fond noir. Johani filio invent. Stephanus pater, ætatis 60, fœliciter Sculp. 1579; — 5. *Bacchanale;* Silène sur son âne entouré de Satyres, un cochon sur le premier plan, fond de paysage. J. S. 1582; — 6. *Bacchus sur son tonneau,* fond de paysage et bâtiments. J. S. 1582; — 7. Suite d'au moins 9 feuil. représ. des *héros et des héroïnes.* J. S. Opus mallei (Haag).

2. DELAUNE (Une autre famille), mais originaire du Vivarais, se réfugia à Genève, où Gabriel *Delaune* fut reçu bourgeois en 1566. — Une troisième, plus connue, qui tirait probablement son origine de la Normandie, demanda un asile à l'Angleterre, où nous voyons un *Delaune* figurer, dès 1599, parmi les pasteurs de l'église wallonne de Londres. Ce Delaune, que M. Burn appelle Pierre, et qui, selon le même écrivain, desservait, en 1618, l'église de Norwich, finit par obtenir un bénéfice dans l'Eglise anglicane et fut remplacé dans sa chaire par Pierre *d'Assigny.*

Pierre Delaune avait offert, en 1599, son fils Nathanael à l'église de Dieppe qui se chargea des frais de ses études à l'académie de Genève. Devenu ministre de Dieppe, Delaune épousa la fille du receveur *Peigné,* mais ni les engagements qu'il avait contractés envers son église, ni les nouveaux liens qu'il venait de former ne purent faire taire en son cœur le désir de revoir l'Angleterre, son pays natal. S'il faut en croire *Daval,* l'espoir d'obtenir un bénéfice, comme son père, fut pour beaucoup dans la résolution qu'il prit d'y retourner. Quoi qu'il en soit, il demanda son congé, dès 1613, et n'ayant pu l'obtenir, sa mauvaise humeur jeta tant de trouble et de désordre dans le consistoire, qu'on finit par lui rendre la liberté en 1615. Il repassa donc en Angleterre et y fut effectivement pourvu d'un bénéfice; mais la mort, 1618, ne lui laissa pas le temps de s'en mettre en possession.

Daval nous apprend que Delaune (voy. t. III col. 792) avait, ainsi que *Cartaut,* écrit contre le jésuite Gonteri. Nous n'avons point trouvé trace de leurs ouvrages; mais nous connaissons par Watt les titres des publications de trois autres Delaune, dont le nom indique l'origine française et qui appartenaient très vraisemblablement à la même famille.

Le premier en date, nommé *Henri,* est auteur de Πατρικὸν δῶρον, *or a legacy to his sons : being a miscellany of precepts theological, moral, political, œconomical. Digested into seven centuries of quadrins,* Lond., 1657, in-8°. — Sentiments nobles, style nerveux, versification généralement correcte.

Le second, *Thomas,* a laissé surtout des ouvrages de polémique.

I. *A just reproof to the clamorous cavils of M. Obed. Wills, the turbulent appealer,* Lond., 1676, in-8°.

II. *M. Richard Baxter's review of the state of christians infants examined,* Lond., 1676, in-12.

III. *Survey and confutation of J. Whiston's Book of baptism,* Lond., 1676, in-8°.

IV. *Truth defended,* Lond., 1677, in-12.

V. *The present state of London,* Lond., 1681, in-8°.

VI. *A key to open Scripture metaphors, in IV books, the three last by Benj. Keach,* Lond., 1682, 2 vol. fol.

VII. *A narrative of the trial and sufferings of Thomas Delaune,* Lond., 1683, in-4°; 1684, in-4°; 1704, in-4°, avec le suivant :

VIII. *A plea for the Nonconformits, to which is added a parallel scheme of the pagan, papal and christian ceremonies, with a narrative,* etc., Lond., 1684, in-4°; 1704, in-4°; 1712, in-8°; Cambr., 1779, in-8°.

IX. *The image of the beast.* Lond., 1704, in-4°.

X. *Sermons on several occasions,* Lond., 1728, in-8°.

Le troisième enfin, *Guillaume,* docteur en théologie et professeur à Oxford, a publié, selon Watt :

I. *Sermon before the house of Commons on Matt.* XXVII, 25, 1702, 4°.

II. *Twelve sermons on various subjects and different occasions* Lond., 1728, in-8°.

DELAUNAY (Isaac) fils de Daniel *de Launay* peintre et de Judith *Nouvet* sa femme, enterré au cimetière des SS.-Pères à Paris, fév. 1644; — Jacques et Jean Delaunay, enfants de feu Jacques, du Poitou, confesseur, confiés à leur grand'mère maternelle Catherine *Robert* et assistés à Londres, 1706; — Jacques Delaunay, de Dieppe, lapidaire, assisté à Genève, 1699. — Marthe *Delaval,* de Montpassier en Périgort, réfugiée à Berlin, 1698. — Jean *De La Val* « natif de la ville et cité de Tournay, » habit de Genève, nov. 1559. — Nicolas *de La Vefve* « escollier natif de Chaalons en Champaigne, » *id.* mai 1559. — Jehan *Delavergne* capitaine et Véronique *de Prunet* sa femme, 1573 (reg. de l'égl. de La Rochelle). — Jacques *Delaveu,* « de Longeray en Michaille, derrière l'Écluse, » assisté à Genève, 1709.— Israël *Delaville,* d'Alençon, 55 ans, sa femme 40 ans, et 2 enf. assistés à Londres, 1705. En 1706, Marthe, leur fille, 8 à 9 ans, le père et la mère étant morts, mise en pension par le Comité chez David *Roquete,* son oncle. — Jean *Delaviolette,* de Tonneins, reçoit à Genève un viatique pour l'Allemagne, 1707.

DELAVOYE (Aimond), de Picardie, martyr à Bordeaux en 1542 [Haag, IV 225]. Animé d'un grand zèle pour la Réforme, qu'il avait embrassée vers 1534, Delavoye avait été un des premiers à en prêcher les doctrines dans la Guienne, et les succès qu'il avait obtenus lui avaient permis de jeter les fondements d'une église à Sainte-Foy. Sur la dénonciation du curé et d'autres prêtres, le parlement de Bordeaux le décréta de prise de corps au mois de décembre 1541. Bien qu'il eût été averti de la prochaine arrivée de l'huissier chargé de l'arrêter, il refusa de fuir, disant à ceux qui l'en pressaient : « J'aimerois mieux n'avoir jamais esté né, que de commettre telle lascheté; car ce n'est point l'office d'un bon pasteur de s'enfuir quand il voit venir le danger, comme dit Nostre Seigneur; ains doit demeurer, afin que les brebis ne soient égarées. Or Nostre Seigneur m'a donné la grâce de vous avoir presché son Évangile, et si maintenant, pour une tentation, je m'en allois, on estimeroit que je n'aurois presché que fables et choses contre Dieu. vous laissant scandalisez, et pourtant vous prié-je de ne me parler plus de cela; car je sçay les choses par moy preschées estre vrayes, pour lesq. soustenir, aidant le Seigneur, j'exposeray mon corps et mon âme, et diray avec sainct Paul : Non-seulement je suis prest d'estre lié en la ville de Bourdeaux, mais aussi d'y mourir pour Christ. » Cette foi admirable ne se démentit pas pendant une cruelle détention de huit mois, et reçut enfin sa seule récompense. Delavoye fut étranglé et son corps brûlé (août 1542). Le Martyrologe raconte qu'il convertit le religieux carme chargé de le préparer à la mort.

DELAY (Étienne), receveur du parlem. de Rouen, l'un des ajournés de 1534. — Étiennette *Delaye* de Lyon, « qui est venue abjurer » à Genève, y reçoit assistance, 1702. — (Jean), de Capelle, manouvrier, réfugié (3 per.) à Berlin, 1700. — Étienne *Delbe,* de Normandie, drapier, réfugié à Brandebourg, 1700.

DELBECQUE (Louis), pasteur à Calais, 1669; fugitif en 1686 (Tt 235); mort en

1699. (Salomon), son fils, étudiant à Genève (theologiæ candidatus caletæus) 1672, pasteur à Contre et Belleuse, 1675; à Prouville, 1675-81; inscrit à Londres parmi les ministres assistés, avec sa femme et 4 enfants, 1702.

DELBÈS (Louis et Pierre), du consist. d'Issigeac, 1578 (Tt 238). — Michel *Delbois*, de la comté de Foix, assisté à Genève d'une chemisette de laine, 1708. — Mlle *Delborn* enfermée au couvent de Ste-Claire de Montauban, 1741 (E 3502). — Isaac et Charles *Delbos*, l'un perruquier, l'autre chirurgien à Monsempron en Guyenne, réfugiés à Soest en Prusse, 1700. — Mme Louise *Delbosc de Foissac*, de Guyenne, veuve, 65 ans, assistée à Londres, 1702; autre dame des mêmes noms, 40 ans, *id.*, 1703. — Jean *Delbra*, de Puylaurens, assisté en passant à Lausanne, 1698. — Jean *Delcuin* (Delcunius), étudiant à l'acad. de Puylaurens, 1672. — Jacques *Deleause*, de St-Jean de Gardonenque, tailleur, allant en Brandebourg et obligé de rebrousser chemin à cause des guerres, *idem* 1689. — Isaac *Déléchelle* « d'Egre en Poitou, » assisté à Genève, 1710. — Jean *Delecrose*, des Vans, reçoit à Genève, 1710, un viatique pour la Hollande. — Isaac *Delédrier*, ministre réfugié en Hollande depuis le 10 déc. 1685; reçoit, 9 mars 1694, une pension des États gén. comme chargé d'une femme et 5 enfants; demande en 1704 la place laissée vacante par le ministre Zolicoffre à Gocksheim; il la perd, 1707, pour l'avoir quittée sans permission (Enschedé). — François *Delégnat*, né à Saint-Jean-de-Veyle en 1638, se retira en Hollande à la révocation de l'édit de Nantes, et fit dans les Indes-Orientales un voyage dont il a publié la relation en 1708 et en 1720, en 2 vol. [Haag, IV 226]. — Claudine *Delègue*, de Jonchières en Dauphiné, assistée à Lausanne, déc. 1691; (Daniel), de Romans, *id.* 1699.

DELENNE (Raymond), maître d'école à Aulas vers 1561. — Jacq. *Deléoux*, d'Anduze, reçoit à Genève un viatique pour l'Allemagne, 1703. — Antoine *Delerbre*, de la Bastie de Crussol, *id.* 1684. — Johannes *Delescure* (Pecinasecensis?) étudiant à Genève, 1566; ministre à Bernis, 1571-73. Louis Delescure-Laprade; reçoit à Genève un viatique pour l'Angleterre. — François *Delespau*, de Valensol en Provence, religieux de l'ordre de la Trinité, assisté à Genève, 1707. — « Jehan *De l'espée*, serrurier et faiseur d'acquebutes, » de Reims en Champagne, hab. de Gen., mars 1559. — Baptême à Charenton d'une fille de Pierre *Delesseau* sieur de St-Fort et de Suzanne *Rousseau* sa femme; parr. Raimond *Dumas* avocat au Conseil d'État et privé; fév. 1660.

DELESSERT, famille protestante qui s'est acquis en France dans la première moitié du XIXe siècle une grande et très honorable notoriété, mais qui n'est pas française d'origine et n'a pris aucune part aux malheurs du protestantisme français. M. *Guizot* prêtait à un roman l'autorité de son nom lorsque dans une notice nécrologique (*Journal des Débats*, 20 nov. 1868) il écrivait :

> Il n'y a pas encore 200 ans, le bisaïeul de M. François Delessert quittait la France, sa patrie, abandonnant toutes ses affaires, ses habitudes, son foyer, emmenant avec lui sa femme, ses enfants, tout ce qui se pouvait emporter et allant chercher en Suisse... quoi? la fortune? les agréments de la vie? les distractions des voyages? Non : le libre exercice de sa foi religieuse. Il était protestant et l'édit de Nantes venait d'être révoqué.

Le bisaïeul des trois frères, 1° François Delessert riche banquier, député, membre de l'Institut, régent de la Banque de France; 2° Benjamin également banquier, particulièrement philanthrope et naturaliste éminent; 3° Gabriel, préfet de police sous le règne du roi Louis-Philippe, — était Vaudois, d'une famille de cultivateurs, les Delessert ou de l'Essert ou si l'on veut de Lessert (voy. Cangii gloss vo Exartus et ci-dessus, article De-du-des), qu'on trouve établie, au XVIe siècle à Peney-le-Jorat près Moudon. Il mourut en 1715 (trois ans après la bataille de Vilmergen à laquelle il avait pris vailllamment part), capitaine chatelain de la ville de Cossonay. Ce fut son quatrième fils Benjamin Delessert, né à Cossonay en 1690 et reçu bourgeois de Genève en 1723, qui alla fonder à Lyon, en 1725, la maison de banque que son fils, Étienne, père de François, Benjamin et Gabriel, transporta à Paris, où elle devint célèbre.

Bull. de la Soc. de l'hist. du protest. fr., XVIII, 64.

DELESTRE (Louys) « natifz de Hermes, dioc. de Beauvays, chappellier, » reçu habitant de Genève, mai 1558. — Jean *Delet*, de St-Bonnet en Dauphiné, avec 4 de ses parents assistés en passant à Lausanne, reçoivent à Genève un viatique pour Francfort, 1701. — Jean *Deleuzière*, de St-Jean de Gardonenque, étudiant à Genève (J. Deleuzierius occitanus Johannensis), 1615; ministre dans sa ville natale, réfugié lors de la Révocation à Lausanne où il meurt le 14 nov. 1691. — Etienne *Delfiou*, muletier des Cévennes, réfugié à Schwedt en Prusse, 1700.

1. DELEUSE ou Deluse (Jean) seigneur d'Argentière (voy. t. I col. 340), de la ville d'Anduze, fut fait prisonnier « faisant les affaires du pays », et gardé par le capitaine Gasque pendant 4 mois « en grande détresse » dans le château d'Espagnac. L'assemblée du dioc. de Nîmes lui accorda une indemnité de 266 livres en l'an 1575 (Pradel).

2. DELEUSE, famille du Languedoc dont une branche, celle de Lancizolle, existe encore à Berlin. « La femme de M. de Baudan de Montaut était Deleuse de La Liquière » (*Erman*, IX 89). Balthazar, fils d'André Deleuze ou de Leuze seigr de La Rouveyrette et d'Anne Combas, fut le chef de cette famille qui ne s'éteignit pas en 1793 comme le dit de La Roque (Armor. du Languedoc, I 168) mais s'était réfugiée en Prusse. = *Armes* : d'or a un arbre de sable soutenu de 2 lions de même.

3. DE LEUZE. Jean Canonge, ancien de St-Germain de Calberte, député au synode d'Anduze, 19 nov. 1678, avait épousé une dlle Suzanne de Leuze. Sa petite-fille, Marguerite, fut mariée en 1705 à Jérémie *Larguier*, et vers la même époque la famille Larguier fit l'acquisition de la seigneurie de La Rouveyrette qui resta plus d'un siècle entre ses mains (Oberkampff).

4. DE LEUZE (André), « du lieu de St-Germain de Calberte, cordonnier, » reçu habitant de Genève, 16 juin 1559. — Thomas fils de David *Delouze* ou *Deluze*, d'Anduse, maître passementier épouse à Genève, Françoise fille de Férouille *Mouchillon*, maître cordonnier, 1675 (B. Grosjean not. XLI 206). — Jacques *Deleuze* d'Alais en Languedoc, fils de Pierre s'engage pour 6 ans chez noble Jacques De Normandie marchand [drapier] de Genève, « pendant le q. temps le dit noble De Normandie promet de luy enseigner le négoce dont il fait profession, et tout ce qui en dépend dont il se mesle, sans luy en rien cacher, en tant toutefois qu'il le pourra comprendre, sauf qu'il ne sera pas obligé de lui faire voir son grand livre...; fait en la boutique du d. sieur De Normandie, 8 avril 1686 (J. A. Comparet not. XVIII, 233). — (Anthoinette) de St-Jean de Gardonenque, assistée à Lausanne, 1690-96. — (Céphas), de Nîmes, menuisier, allant en Angleterre, *id.* 1698. — (Esther), fileuse, de Cros en Cévennes, allant à Cassel, *id.* 1699. — Daniel et Jacques *Delouze*, de Cartagnoles en Cévennes, assistés à Genève, 1699; Scipion Delouze, du même lieu, reçoit à Genève un viatique pour l'Allemagne. — Mariage, à Genève, de Charles fils de Jean *Bertrand*, orfèvre à Genève avec Françoise fille d'Étienne Deleuze de Nîmes, 1698. — Mariage à Genève de Jacques Delouze, de St-Andéol en Cévennes, avec Marguerite *Corbessas*, d'Anduze, 1700. — Silvie Deleuze, femme de Jean Renouard, marchand, morte à Lausanne, 1706. — Jacob Deleuze, du Languedoc, apothicaire, réfugié à Lausanne, 1715. — Corneille de Leuze facturier en bas, réfugié avec sa femme et sa fille à Halberstadt, 1703. — Jacob fils de Jacob et petit-fils de David Deleuse, 32 ans, ministre, réfugié et naturalisé à Lausanne, avant 1740.

5. DELUZE (Jacques), réfugié en Hollande à la révocation de l'édit de Nantes [Haag, IV 227] et appartenant à quelqu'une des familles Deleuze de l'article précédent. Les Portugais, ces premiers conquérants des Indes, avaient fait connaître les toiles peintes à l'Europe, et les Hollandais, qui les avaient supplantés, avaient importé les procédés de la peinture sur étoffe; mais pendant près d'un siècle, cette fabrication, si considérable aujourd'hui, n'avait fait aucun progrès. Il était réservé aux réfugiés français de donner un essor remarquable à cette industrie. Tandis que l'un d'entre eux transportait cette branche d'industrie de la Hollande en Angleterre, Deluze, qui en avait étudié dans le même pays les procédés, alla enrichir la Suisse de cet art précieux qui ne tarda pas y prendre un développement remarquable. Le succès amena la concurrence, et de nombreuses fabriques s'éta-

blirent successivement en France, en Portugal et en Allemagne; mais nulle part elles n'atteignirent un plus haut degré de prospérité qu'à Mulhouse où l'art des toiles peintes fut introduit, en 1745, par Samuel *Kœchlin*, Jean-Henri *Dollfus* et Jean-Jacques *Schmaltzer*. Après la mort de Deluze, son fils, qui avait hérité de toute son activité, le remplaça à la tête de la fabrique du Bied, qui fut longtemps un des plus puissants établissements industriels du continent.

A cette notice écrite par MM. Haag nous pouvons ajouter quelques renseignements complémentaires. Ce fut au val de Ruz [1] dans la principauté de Neuchâtel que s'établit d'abord le chef de la famille. Le prince de Longueville lui accorda, 2 déc. 1690, des lettres de naturalité et, trois mois après, des lettres de bourgeoisie neuchâteloise. Il vint ensuite à la Poissine près de Cortaillod et ne s'établit au Bied, à une heure de Neuchâtel, qu'en 1734; mais il fonda en divers autres lieux de la principauté, à Cressier, à Couvet, à St-Blaise, à Marin, d'autres manufactures du même genre et le succès de cette grande industrie des indiennes ne fut nulle part à cette époque, malgré la concurrence, aussi vif que dans cette partie de la Suisse où Deluze l'avait créée. De son mariage avec Marguerite *Bourgeois* il eut trois enfants : Jean-Jacques; Esther-Marguerite qui épousa Jérémie *Pourtalès* réfugié français, et Abraham qui fut pasteur aux Verrières, près de Neuchâtel. Jean-Jacques continua l'œuvre de son père et pour l'étendre encore, il s'associa L. Meuron et confia à d'autres mains, celles des frères Dupasquier, 1742, la direction du Bied. C'est là que son neveu, Jacques-Louis Pourtalès fils de Jérémie, fit son apprentissage commercial et commençant alors la fortune et l'illustration de sa famille, devint l'associé de son oncle, 1753. Ce dernier avait épousé Rose-Marguerite Chaillet qui lui donna quatre enfants : en 1722, Susanne-Marguerite, mariée en 1737 à Daniel Chambrier; en 1725 Rose-Marguerite, mariée en 1741 à Pierre Meuron fils de l'associé de son père; en 1731 Charlotte qui devint, 1749, Mme Bosset; enfin en 1728 Jean-Jacques.

Ce deuxième Jean-Jacques, héritier de la capacité de son père et de son grand père, continua leur fabrique, mais nommé aux fonctions de Banneret neuchâtelois, il s'acquit à force de patriotisme et de désintéressement une distinction plus haute. Le renchérissement des grains occasionné par les mauvaises récoltes de 1770 et 1771 et plus encore par les odieuses spéculations du monopole, avait exigé quon fît partout de rigoureuses défenses d'exportation. La principauté de Neuchâtel se ressentit particulièrement de la disette. Mettant de côté ses propres affaires, le riche industriel se rendit de sa personne dans les États de l'Électeur Palatin et le margraviat de Baden, usa de son crédit pour faire lever les interdictions, triompha des difficultés suscitées par les agents du fisc et réussit au delà de ses espérances dans ces généreux efforts d'un dévouement tout gratuit. Il avait épousé, en 1747, Marie-Françoise Warney dont il eut six enfants : 1° Marianne-Marguerite, femme M. de Montmollin consr d'État; 2° Rose-Augustine, femme de son cousin Jacq.-Louis de Pourtalès; 3° Charles-Henri qui épousa la fille du banquier Bethmann, de Francfort et en secondes noces Mlle Mandrot; 4° Jules-Alexandre, officier dans les gardes suisses au service de France, marié à une dlle Feer, de Mulhouse, de la notable maison industrielle Anthès, Feer et Cie; 5° Frédéric-Auguste, officier au même service, qui épousa Caroline de Mézerac fille d'un capitaine au régiment de Champagne; 6° Jean-Jacques qui prit pour femme, en 1781, Suzanne Frédérique petite-fille du savant Osterwald, traducteur de la Bible, et fille de Ferdinand d'Osterwald lieutenant-colonel dans l'armée hollandaise.

La fabrication des indiennes se poursuivit encore entre les mains de ce troisième Jean-Jacques, mais elle était devenue languissante. Les grands États dont la Suisse est entourée, jusqu'à l'Italie elle-même, imitaient cette industrie et vint un moment où des mesures prohibitives lui portèrent le dernier coup. L'entrée des indiennes suisses fut interdite dans l'empire français et le royaume d'Italie par deux lois de 1803 et 1806. Le maréchal Berthier, prince de Neuchâtel, n'y put rien. La fa-

[1] Après avoir fait un long apprentissage commercial à Genève, car il nous semble être le Jacques Deleuze d'Alais, mentionné au bas de la colonne 215.

brique du Bied fut fermée en 1814 et transportée plus tard à Thann en Alsace. Mlle d'Osterwald donna à son mari neuf enfants : Jean-Jacques, mort en bas âge; Henriette, Rosalie, Frédéric, Marie, Constance, Jacques-François, Maurice, Caroline, Sophie et George-Alexandre.

DELFORTERIE (Charles), ministre de St-Mard en Champagne, de 1660 à 1685, délégué au synode de Vitry, mai 1665 (Tt 287); réfugié à Maestricht dès le commencement de 1685; nommé, le 3 mai, Consolateur des malades; il exerce cette charge jusqu'en 1712 où son âge et ses infirmités l'obligent à se démettre; mort le 22 fév. 1717. — Barthelemy *Delfosse*, fugitif de Sedan, ses deux enfants retenus en France, 1686 (Tt 239). — *Delfraisse*, ancien de St-Félix de Sorgues au synode de Milhau, oct. 1664. — *Delingle*, ministre à Ozillac, 1582. — Étienne *Delions*, de Gien, réfugié à Genève, est assisté de 10 écus pour apprendre l'état de cordonnier, 1700. — Plusieurs *Deliot*, de Caen, assistés à Londres, 1705. — Louis *Delioux*, de Pierregourde en Vivarais, sollicite à Lausanne (ayant abjuré) un témoignage de foi, 15 janv. 1697. — *Delisle* ou Lescure-Delisle, étudiant à Lausanne 1756-59, pasteur à Montauban jusqu'après le rétablissement des cultes. — Plusieurs *Delisle*, de Quint en Dauphiné, de Die et de St-Germain en Laye, assistés à Genève, 1683-1709. — Guillaume *Delives*, capitaine huguenot de Mauvezin en 1603. — Isaac, Jacques et Marguerite *Delmarre*, fugitifs de Picardie en 1686 (Tt 235).

1. DELMAS (Matthieu), ministre à Tornac 1599-1607. — Autre, ministre de St-Sever, délégué à l'assemblée du haut Languedoc tenue à Pamiers, 1614. — Autre, ministre de St-Félix de Sorgues en 1660; de Montbarchier, 1671-72; encore de St-Félix, 1672-78; de Sablayrolles, 1682-83; délégué aux synodes de Saverdun, 1678, et de Réalmont, 1679.

2. DELMAS (Pierre), jeune homme d'Aymet, se trouva enveloppé [Haag, IV 226] dans une intrigue ourdie, en 1660, par le curé d'Aymet et un juge de cette ville qui convoitait la charge du procureur d'office. Celui-ci fut accusé avec plusieurs autre personnes, entre autres Pierre Delmas et son frère, d'une profanation des mystères de la religion catholique. Il aurait, au dire du curé, contrefait une procession dans la nuit du 26 au 27 juin, chanté des paroles obscènes sur les airs des litanies, tourné en dérision les cérémonies de la messe, affublé un âne d'un bonnet carré et d'une serviette en guise de surplis, et perpétré d'autres excès. Il se trouva des témoins pour affirmer le fait, et le parlement de Bordeaux s'empressa d'évoquer l'affaire. En vain les défenseurs des accusés produisirent des lettres du curé qui dévoilaient tout le mystère. Les prétendus coupables furent condamnés, ceux-ci à la peine de mort, ceux-là à la prison ou au bannissement. La plupart d'entre eux, qui connaissaient la fougueuse intolérance de ce parlement, s'étaient cachés pour laisser passer l'orage. D'autres furent arrêtés, quelques-uns se constituèrent volontairement prisonniers. Sur ces entrefaites le curé se brouilla avec son ami, et ce fut à qui des deux accuserait l'autre de calomnie. Il ne devait plus rester dès lors le moindre doute sur l'innocence des accusés, et cependant ils ne purent obtenir un arrêt de décharge. Ils durent même s'estimer fort heureux qu'on voulût bien les rendre à la liberté sans pousser l'affaire plus loin.

DELMAURES, pasteur de Gavaudun, 1626; de Castelnau de Grattecombe, 1637.

DELMÉ (Adrien), diacre de l'église de Norwich avant 1616, était père de Philippe, pasteur de cette église à la même date et mari d'Élisabeth, fille d'Élie *Mauroy*, pasteur de Cantorbéry. Philippe Delmé succéda à son beau-père en 1619 et mourut past. de Cantorb. en 1653. Son fils, Élie, fut pasteur à Londres et laissa un fils, Jean, qui étudia aussi la théologie comme le prouvent trois ouvrages que nous connaissons de lui : I. *A spiritual warning for times of war*, Lond., 1701, in-4°. II. *A letter to a godly christian, groaning under sore afflictions both of body and mind*, Lond., 1703, in-4°. III. *The parable of the Sower : a sermon*, Lond., 1707, in-4°. — Le nom de cette famille s'écrivait *de Lemé*; c'est Philippe qui commença de signer *Delmé* et *d'Elmé*.

DELMER (Pierre), de Calais, 45 ans, sa femme et 4 enf., assistés à Londres, 1708. — David *Delmestre*, de Clérac, assisté à Genève, 1698. — *Deloche* ou *de Loches*, ci-dessus t. IV col. 825. — *Deloges*, ministre à Uzès, mort en 1570. — Plusieurs *Delomb*, de Montaren en Languedoc et de

St-André de Valborgne, assistés en passant à Genève pour aller en Allemagne ou Hollande, 1701-1704.

DELON (Timothée), né à Montauban le 16 juin 1597 [1], fit ses études de philosophie et de théologie à l'académie de sa ville natale, et fut ensuite nommé pasteur à Montreuil-Bonnin, dans le Poitou. Il desservit cette église de 1620 à 1625 (Aug. Lièvre, *Protestants du Poitou*, III, 300). Vers le milieu de 1625, il fut appelé à Montauban ; il y exerça le ministère évangélique pendant vingt-sept ans. En 1631, il assista en qualité de député des églises de sa province au synode national tenu à Charenton. Deux ans après, il fut envoyé à Paris par le consistoire et le conseil académique de Montauban, pour défendre l'acad. de cette ville, menacée dans son existence, à la suite du partage du collège entre les protestants et les catholiques. Abel *Bicheteau*, qui avait succédé à Jean *Tenans*, dans la chaire d'hébreu, étant mort le 23 septembre 1639, Timothée Delon fut nommé à sa place. Sans renoncer à ses fonctions de pasteur, il enseigna la langue hébraïque à l'acad. de Montauban jusqu'à la fin de sa vie. Il ne paraît pas avoir élevé cet enseignement au-dessus de la médiocrité dans laquelle il semble être resté constamment dans cette académie. Timothée Delon n'avait ni les connaissances, ni même le tempérament d'un savant ; la nature avait fait de lui un orateur, et comme prédicateur, il fut de beaucoup supérieur à tous ceux qui occupèrent des chaires ou qui exercèrent le ministère évangélique à Montauban, sans en excepter même Jean *Claude* qui fut pasteur dans cette église peu d'années après lui.

On sait par Paul Colomiès (*Gallia orientalis*, p. 183) qu'il avait publié quelques sermons. Nous n'en connaissons que deux ; la Bibliothèque de la faculté de théologie de Montauban possède un exemplaire de l'un et de l'autre.

L'un porte ce titre : *Le secret de piété, ou sermon sur la première à Timothée, chap.* III, *verset* 16, *fait à Charenton durant la tenue du synode national* (1631) ; 3e édition, à Montauban, par Pierre Coderc pour Pierre Braconnier, marchand libraire, 1638, in-12°, 119 pages. Nous ne connaissons aucun exemplaire des deux éditions précédentes.

L'autre est intitulé : *L'ambassade du ciel, ou sermon pour l'ouverture du synode provincial, tenu à Castres le* 26 *novembre et jours suivants, l'an* 1637, à Montauban, par P. Coderc pour P. Braconnier ; 1637, in-12°, 107 pages.

Ni ces deux sermons, ni aucun des autres publiés par Timothée Delon, ne se trouvent dans les bibliothèques publiques de Paris, de Bordeaux, de Toulouse, de Montpellier, de Nîmes, etc. Ils ne sont même pas à la bibliothèque publique de Genève, où on s'attendrait assez naturellement à rencontrer à peu près tous les ouvrages dus à des écrivains réformés. On est par conséquent réduit à se faire une idée des talents oratoires de ce prédicateur par les deux uniques sermons qui nous restent encore. Mais ces deux sermons sont si fortement empreints des mêmes qualités, qu'ils suffisent à la rigueur pour nous permettre de caractériser le genre d'éloquence de leur auteur.

Par le fond aussi bien que par la forme, ces discours présentent les caractères essentiels de la grande éloquence. Timothée Delon ne s'engage jamais dans ces longues et fastidieuses discussions exégétiques, propres à l'ancienne prédication protestante. Il va droit au but, et vise constamment à l'édification pour le moins autant qu'à l'instruction de ses auditeurs. Ce qui le distingue encore à un plus haut degré, c'est, si nous pouvons ainsi dire, le souffle oratoire. Il procède à grands traits, groupant avec art ses idées et donnant à ses développements une ampleur qui convient à l'éloquence de la chaire, et qu'on chercherait en vain dans les prédicateurs protestants de son temps. La langue a vieilli, sans doute ; mais elle n'est jamais triviale, tant s'en faut ; et le style, quelque peu suranné, ne manque ni de couleur, ni de mouvement, ni d'élévation [1].

La prédication de Timothée Delon pa-

[1] Voici son acte de baptême : « Le 10 Juillet 1597, ung fils de M. Tite Delon, marchand, et de damlle Anthoinette Le Boiteux, mariez, né le 26 de Juin. Parrain, M. Baptiste Rotan, ministre du St Evangile ; marraine damlle Rachel de France ; nommé Timothée. »

[1] On trouvera des nombreuses citations de ces deux sermons dans un article de *La libre Recherche* 1re année, 10e livraison.

rait avoir fait une profonde impression sur tous ceux de ses contemporains qui eurent occasion de l'entendre. Il en est parlé avec une sorte d'enthousiasme dans plusieurs écrits de cette époque. Pour les réformés du Montalbanais et de l'Albigeois, ce vénérable pasteur était « un éloquent et admirable prédicateur [1], » et ce sentiment, on voulut l'exprimer dans l'acte de son décès qui est inscrit sur les registres de l'État civil en ces termes touchants : « Le 9 juin 1683, Dieu a retiré de ce monde ce grand prédicateur de l'Évangile de son fils Jésus-Christ, M. Timothée Delon, pasteur de cette Église [2] » (Nicolas).

2. DELON, pasteur à Fenestrelles, 1660-62.—Delon, ou Delom et Delhom, anciens de Saumane, 1669-1673 ; autre, ancien de St-André de Valborgne, 1682. — Une dame Delon, mise à mort avec deux autres nommées *Balsin* et *Gaches*, pour avoir assisté à une assemblée religieuse près du Vigan, octob. 1686 [X 401]. — Mlle Delon, de Montauban, enfermée au couvent de Ste-Claire de cette ville, 1745 (E 3506).

DELONNEX (Antoine), ou Delonnay, de Toulouse, et sa famille, assistés à Genève, allant en Allemagne, 1693 et 95. — Claude *Delort*, de Marriac, boulanger, reçu habitant de Genève, octob. 1557. — Jacob *Delore* d'Aubaïs, et Marie *Arnaud* sa femme, allant en Brandebourg, assistés à Lausanne, 1690 ; — (Paul) de La Grave en Dauphiné, 1695 ; Jean *de Lor*, d'Uzès, 1703 ; Catherine Delor, d'Alais, 1705 ; (Giraud), de Privas, 1707 ; (Pierre), de Grenoble, tous assistés à Genève. Jacques *Delort* ou *Deloret* et sa femme, de Misoins, réfugiés à Burg, 1698. — *Delorme*, min. dans l'Agenais, 1561 (*Calvini thes. epist.*) ; C. Delorme, d'Etampes (Delormeus stampensis) étudiant à l'académie de Genève, mai 1606 ; (Pierre) de Nîmes, 1685 ; (Nicolas), de Paris, 1691 ; (Jean) de Lezan en Languedoc, 1704, assistés à Genève ; (Daniel), de Varenne en Picardie, soldat, assisté à Londres, 1705. — Daniel *Delormes*, procureur à Pont de Veyle, réfugié à Lausanne, naturalisé en 1702. — Abraham *Delormie*, de Caen, assisté à Genève, 1710. — Ozias *Deloulle*, de Dieu-le-fit, *id.* 1684. — François *Deloy*, d'Honfleur en Normandie, assisté à Genève, 1702. — Mlle *Delozière*, de St-Hippolyte, aveugle, réfugiée à Genève en 1690, réduite à l'assistance publique en 1710. — Jean *Delpard*, de Montauban, réfugié avec 4 enf. à Lindow, 1698. — Philippe *Delpas* sieur de Pedureau, fugitif de Castres, 1686 (Tt 290). — Anne *Delpeyrou* condamnée par l'Intendant Legoux de la Berchère a être rasée et enfermée au couvent pour avoir pris part à une assemblée religieuse, 1689 (Tt 267).

DELPECH (Pierre) conseiller du roi et receveur des tailles à Figeac, 26 ans, fils de Pierre Delpech bourgeois de Caussade et de Marie *de Tullières*, épouse au temple de Charenton, le 20 janv. 1669, Marie *Bazanier*, fille d'un procureur au parlem. de Paris et de Marie *Vallée*. Il devint plus tard receveur des tailles à Caussade puis, 1674, secrétaire des finances du duc d'Orléans. De ce mariage naquirent : Jean, 1671 ; Pierre, 1673 ; Samuel, 1674 ; Joachim, 1678, qui furent baptisés à Charenton. — Jean Delpech, originaire du Périgord, peut-être l'aîné des fils du précédent, était ministre et réfugié en Angleterre. Il desservait l'église de la Nouvelle Patente à Londres [Haag, IV 227] lorsqu'il fut, en 1711, appelé à celle de la Patente en Soho. Dans son Histoire des Réfugiés, M. Burn raconte qu'ennemi de ses nouveaux collègues *Baignoux* et *Forent*, Delpech se ligua avec les deux anciens *Jortin* et *Saint-Amour Bihoreau* pour les évincer. Il accusa Baignoux d'avoir détourné à son profit 6 à 700 livres du subside accordé par le gouvernement aux ministres réfugiés. Indigné de cette imputation, Baignoux cita ses calomniateurs devant l'évêque de Londres et obtint, en 1713, une sentence d'excommunication contre Bihoreau, l'auteur de la calomnie ; Jortin était mort dans l'intervalle. Satisfait de cette réparation, Baignoux cependant quitta la Patente en Soho pour retourner à la Nouvelle-Patente dont il était ministre honoraire en 1719 ; il comptait alors 86 ans. Delpech et son collègue Jean-Jacques *Favre* continuèrent les hostilités contre Forent qu'ils excommunièrent et déposèrent de leur propre autorité. Forent en appela à la cour de la chancellerie, et après sa mort, arrivée en

[1] *Réponse à un Libelle intitulé : Lettre de Joseph Arbussi, 15 avril 1658*, pag. 13 ; écrit anonyme qui est, selon toutes les vraisemblances, de Jacq. *Coras*.

[2] *Registre des sépultures de Montauban, 1623 à 1656*, fol. 70.

1717, sa veuve suivit le procès et le gagna. Déposé par le Consistoire, Favre mourut misérable, aucune église ne voulant de ce brouillon pour pasteur. Delpech était décédé pendant cette malheureuse affaire, quelques mois seulement après son mariage avec Marie *Blayneau*, et on lui avait donné pour successeur, en 1720, Pierre *Barbauld* qui avait déjà rempli les fonctions pastorales dans plusieurs églises du Refuge, et qui mourut en 1738. On ne doit pas confondre ce dernier avec Ézéchiel *Barbauld*, ancien ministre de Saint-Martin en l'île de Rhé (t. I, col. 776), qui desservit aussi plusieurs églises de Londres, entre autres celle de Saint-Jean, où il remplaça *Damier* vers 1698, et dont un descendant, du même nom, épousa, en 1726, Suzanne-Marie *Juneau*. — Adam *Delpieuch*, manufacturier, de St-Hippolyte en Cévennes, réfugié avec sa famille (4 pers.) à Kœpenick, 1698. — François *Delpuech*, de Tonneins, assisté à Genève d'habits et d'un viatique pour la Hollande, 1700. (Gillette), femme de Pierre *Théron*, de St-Hippolyte, condamnée à la prison pour avoir assisté à une assemblée religieuse, en déc. 1743.

1. DELPRAT (Roger) était trésorier des hôpitaux de Toulouse au moment des massacres exécutés sur les huguenots dans cette ville au mois de mai 1562. Il réussit à s'échapper, après quoi les nouveaux capitouls le vouèrent à l'exécration publique (Archiv. municip. de Toulouse; délibér. 27 mai). — Nombreuse famille Delprat à Puylaurens aux XVIIe et XVIIIe siècles (Pradel).

2. DELPRAT (Jacques) né à Montauban et marchand dans cette ville, s'enfuit du royaume à la révocation de l'édit de Nantes. Il parvint à Zurich, puis gagna Amsterdam où il fut reçu membre de l'église wallonne, le 9 janv. 1687. Il y reprit ses affaires commerciales, épousa le 26 mai 1689 une fille de réfugiés, Prouïsette *Boyer*, et vécut jusqu'en 1730. Son fils et son petit-fils tous deux prénommés aussi Jacques, s'allièrent de même à des femmes françaises du refuge, Catherine *Benezet* et M.-A. *Humbert* (*Erman* et *Reclam*, V, p. 36). De ce dernier mariage naquirent : Daniel et Paul-David.

Daniel Delprat, né le 15 août 1758, marié à Françoise, fille de Jean *May* et Marthe *Naudin* d'Amsterdam, fut nommé en 1788 pasteur de l'église de Zutphen; il passa en 1790 à Utrecht et en 1791 à la Haye. A ses fonctions pastorales il joignit celles de secrétaire général au départem. des affaires étrangères sous le roi de Hollande Louis Bonaparte (1810 et 11); il était attaché à ce département depuis 1799 et devint secrétaire privé des affaires étrangères en 1814. Il fut choisi en 1817 pour chapelain de la Cour et à ce titre chargé de l'éducation religieuse des enfants de la famille royale. Il est mort à la Haye, 27 mai 1841, laissant entre autres enfants : I. Daniel-François-Théodore, né à la Haye, 6 oct. 1785, qui poursuivit d'abord la carrière administrative de son père, comme attaché au dép. des affaires de la république Batave; puis il fut, sous le roi Louis, secrétaire de l'ordre royal de l'Union; en 1814, secrétaire de la Cour du prince d'Orange et en 1815 secrétaire du commissaire général des Pays-Bas près les puissances alliées. Il mourut à Paris, 13 mars 1823, sans postérité. — II. Guillaume-Henri-Marie [Haag, IV 227] né à la Haye, 2 nov. 1791. Admis par le synode des églises wallonnes, 23 septemb. 1812, au ministère évangélique, il fut nommé, l'année suivante, pasteur à Leeuwarden, et en 1826 à Rotterdam; il prit sa retraite en 1850. Depuis longtemps il était inspecteur de l'instruction primaire et membre, puis vice-président, de la commission provinciale de l'instruction publique de Sud-Hollande, mais il s'était surtout appliqué à des travaux historiques et littéraires. Outre de nombreux articles dispersés dans les Revues hollandaises, il collabora à la publication des sources de l'histoire de Hollande (Oorkondenboek van Holland en Zeeland), à celle des mémoires de S. van Goslinga sur la guerre de succession de 1706 à 1710 et à celle des Lettres de Juste Lipse. On estime surtout, de lui, la *Dissertation sur l'art typographique contenant un aperçu historique de ses progrès durant le XVe et le XVIe siècles*; Utrecht, 1820, et son *Histoire des frères de la vie commune*; Utrecht, 1830. De son mariage, 1829, avec Anne Cats, il eut une fille et un fils, Daniel-Henri Delprat. — III. Isaac-Paul, né à la Haye, 25 nov. 1793, fut général-major du génie et commandant de l'acad. militaire de Bréda; non marié. — IV. Guillaume, né à la Haye,

26 janv. 1803, avocat du Trésor; non marié. — V. Félix-Albert-Théodore, né à la Haye, 21 mai 1812, général-major d'artillerie et, en 1872, ministre de la guerre; marié à Élisabeth Kolff, dont plusieurs enfants.

Paul-David, ci-dessus nommé, épousa Adelaïde *Mestre* qui lui donna Pierre-David-Édouard, né en Hollande en 1802. Le père étant rentré en France et s'étant établi à Bordeaux, Édouard Delprat embrassa dans cette ville la profession d'avocat et l'exerça avec un éclat remarquable. Il fut bâtonnier de l'ordre et mourut, 22 nov. 1877, entouré de l'estime publique (Voy. sa notice nécrolog. par M. H. *Barckhausen* dans le Journ. *La Gironde* du 30 nov.). Il avait un fils qui le précéda au tombeau.

3. Ce retour d'une partie de la famille à Bordeaux s'explique par l'existence dans cette ville d'une autre branche qui a fourni aux registres de l'église protestante du lieu les inscriptions suivantes : Pierre Delprat, bourgeois et marchand de Bordeaux, épouse, 14 fév. 1677, Marie fille de Philippe *Bertin*, mariage d'où naquirent : Philippe, né le 11 octob. 1677; Jacques-Philippe, 10 janv. 1679; Susanne, 6 mai 1680, parrain Bernard *Roche* avocat à Montauban; Magdeleine, 3 avril 1681; Marie, 23 mars 1682; Judith, 23 mars 1683; Philippe, 23 juin 1684 (Landré).

DELRIEUX (Isaac) de Saverdun, assisté à Genève d'un viatique pour la Hollande, 1702; Paul *Delrieu*, de Saverdun, *id.* 1707. — Delrieu, condamné aux galères par le parlem. de Toulouse, 30 avril 1745, pour avoir imprimé des livres contraires à la religion catholique. Ces livres étaient : 1° *Le catéchisme d'Osterwald* publié à Genève en 1744; 2° *Le Nouveau Testament*, traduction nouvelle revue et approuvée par les pasteurs et professeurs de l'église et de l'acad. de Genève et Lausanne; 3° une brochure de 24 pages intitulée : *Prières pour les fidèles qui veulent célébrer le jour du dimanche dans des assemblées secrètes*. Le condamné put s'enfuir et l'arrêt ne fut exécuté que par l'affichage du jugement et la destruction des ouvrages saisis que l'exécuteur de la haute justice brûla dans la cour du palais (Dardier).

Regist. du consistoire de Nîmes.

DELRUE (Esther) fugitive de Picardie, 1686 [Tt 235]. — Françoise *Delteil*, de Milhau, 26 ans, avec 3 enfants, assistée à Londres, 1706. — Bertrand *Delsons*, sieur du Bosc, capitaine au régiment de Champagne, fugitif de la sénéchaussée d'Agen, 1686 [Tt 270]. — *Delubac* « écolier en théologie », Nîmes, septemb. 1615. — Veuve *Delurin*, de Lyon, « revenant de Witemberg à cause de la guerre qui y est, reçoit beaucoup d'assistances », Genève, 1704.

DELVAL (Mme) enfermée aux Ursulines de Noyon, 1687. — Ève *Dely* femme de Pierre *d'Intre*, réfugiée avec sa mère et deux enfants à Halberstadt, 1703. — Pierre *Demandière*, de Taulignan en Dauphiné, assisté à Genève, 1691. — Jacques *De Maffey*, d'Aspres en Dauphiné, *id.* 1693; (Jeanne), de Vennes en Dauphiné, reçoit à Genève un viatique pour Berlin, 1700. — Étienne *Demahis*, du Berry (Steph. Demahis albiniacensis biturix) étudiant à Genève, 1605. — Nicolas *Demaires* « natifz de la par de Chatelbés au pays du Perche », habitant de Genève, août 1554. — *Demanse*, officier du roi, délégué à l'assemblée de Sommières (Tt 322). — François *Demant*, doreur, 36 ans, et Pierre, ouvrier en soie, 61 ans, tous deux de Tours, assistés, avec femme et enfants, à Londres, 1705. — « La jeune *Demante* », mise aux Nouvelles catholiques de Rouen, 1699 (M 673). — Moïse *Demany*, du Dauphiné et sa famille (6 pers.), assistés à Lausanne, 1690. — Augustin *De Mar*, du Dauphiné, tailleur, assisté maintes fois à Genève de 1684 à 1699, passant et repassant pour aller en Allemagne ou en revenir avec un nombre d'enfants plus ou moins grand (de 4 à 9); — (Jean), de Vernoux en Vivarais, reçoit à Genève un viatique pour Neuchâtel, 1709. — François *Demares*, ministre, fugitif de Nîmes, 1686 (Tt 282). — *Demarets*, ministre de St-Hilaire de Brethmas, près Alais, 1674-81. — Louis *De Marsal* de Metz, étudiant à Genève, 1678. — Jean *De Masse*, de Provence, *id.* 1673. — Mlles *Demé*, sœurs, enfermées au couvent de Ste-Claire de Saintes, 1742 (E 3418). — Claude *de Meaux* « natif de Fontenailles en Brye, dioc. de Sens », habitant de Genève, juin 1559. — Pierre *Demède*, « de l'Isle de France, 70 ans, et sa femme, assistés à Londres, 1710. — *Demérac*, mi-

nistre de Caumont, 1596. — *De Mercœur*, de Poitiers (Cuno Demercœur pictaviensis) étudiant à Genève, 1623. — Marthe *Demestre*, 50 ans, arrêtée près Sarlat, voulant fuir du royaume, enfermée et rasée, 1696 (Tr 242). — Jehan *Demier*, natif de St-Jean d'Angely, habitant de Genève, mai 1559. — Daniel *de Mierres*, de Meaux, étudiant à Genève, 1672. — *Deminot* député à l'assemblée de Ste-Foy, 1597 (Tr 313). — Nicolas *Demoisy*, passementier, reçu habitant de Lausanne après un an de séjour, 12 déc. 1578. — Étienne *Demonceaux*, graveur, fait baptiser son fils Étienne, déc. 1682, et sa fille Charlotte, juill. 1685, au temple de Charenton; Suzanne fille de Daniel *Demonceau* sieur d'Antin et de Judith *Domenchin*, *id.* nov. 1684; Charles Demonceaux, sa femme et et un enfant, assistés à Londres, 1710. — Louis *De Monferrant*, de Comminges en Languedoc, reçoit à Genève un viatique pour l'Angleterre, 1700. — Jacob *Demonnevy*, de Poitiers, étudiant à Genève, 1615.

DE MONT (Jean) et Gabrielle *de Las* sa femme, de Mauvezin, font baptiser au temple de cette ville leur fille Marie, présentée par François de Mont, 1579. — Marie *Demont* et ses enfants, assistés à Londres, 1710. — Demont, descendant d'une famille protestante réfugiée en Suisse [Haag, IV 228] naquit à Courbevoie où son père, qui servait dans la garde suisse, tenait garnison. Il embrassa la carrière des armes et s'éleva rapidement par son courage. Adjudant-général à l'armée de Rhin et Moselle, en 1797, il effectua un des premiers le passage du Rhin et mérita les félicitations du Directoire. Devenu général de brigade en 1804, il fut employé au camp de Bruges. En 1805, il fit la campagne d'Autriche et se signala à Austerlitz où il fut blessé dangereusement. L'empereur lui accorda, 21 déc., le grade de général de division, et le nomma sénateur, le 19 mai de l'année suivante. En 1806 et 1807, il reçut la mission d'organiser un corps spécialement chargé de la défense des côtes de la Normandie. La campagne de 1809 lui fournit de nouvelles occasions de montrer sa bravoure; il eut un cheval tué sous lui à Eckmühl. A la conclusion de la paix, il fut envoyé à Strasbourg où il se trouvait encore en 1813, pendant le blocus. Créé pair de France par Louis XVIII, 1814, il resta fidèle à ses serments et refusa tout emploi pendant les Cent-jours. A la Restauration, il reprit à la Chambre haute son siège qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée en mai 1826.

DEMOPHONS. de Sainte-Livrade en Agenais (Jacobus Demophons sanctæ Liberatæ agenensis indigena) étudiant à Genève, 1559. — *Demory*, de Metz (Abrahamus Demorius metensis) *id.* 1621; (Jean), de Nîmes, assisté d'habits à Genève, 1705. — Jean *Demoyeu*, de Libourne en Guyenne, boulanger, assisté à Lausanne, 1695. — Honoré-Lucas *de Demuin*, seigr de Demuin (en Picardie) et Courcelles, protestant qui se convertit quelques années avant la Révocation pour capter les faveurs de la Cour et qui fut en effet nommé Intendant de Rochefort où il arriva le 7 janv. 1674. Il se distingua aussitôt comme persécuteur de ses anciens coreligionaires (voy. les historiens de Rochefort : le père Théodore de Blois, 1733; Viard et Fleury, 1845). — Jean *Demussy* « de Gier sur Seine », reçoit à Genève un viatique pour l'Allemagne, 1709.— Pierre *Demy*, de Bourges, habit. de Genève, mai 1554.

DENAISIUS (Pierre), né à Strasbourg, 1er mai 1561, d'une famille noble chassée de la Lorraine par les persécutions [Haag, IV 228]. Il est mort le 20 sept. 1610, dans sa ville natale, selon les uns, à Heidelberg selon d'autres.

Reçu docteur en droit en 1583, Denaisius entra, peu après, au service de l'électeur palatin qui le nomma conseiller et le chargea de diverses négociations en Pologne et en Angleterre. En 1590, il fut nommé assesseur à la chambre impériale de Spire. Sur la fin de ses jours, il fut assailli de nombreuses infirmités, malgré l'austérité de sa vie.

Denaisius possédait parfaitement le latin, le français, l'italien, l'anglais et l'allemand. Il cultivait avec succès la musique, et il avait composé des poésies allemandes remarquables par la marche rationnelle de l'expression lyrique. Malheureusement un seul de ses petits poèmes nous a été conservé par l'impression; on le trouve dans le t. I des Chants populaires d'Erlach. On raconte que, quelques instants avant de mourir, il se fit apporter ses papiers et brûla une grande partie de ses manuscrits,

soit qu'il les jugeât indignes de voir le jour, soit qu'il voulût prévenir la révélation de secrets qui lui avaient été confiés. Melchior Adam fait de lui ce bel éloge : « Vir fuit ingenio acri et vivido, eruditione eleganti, animo mansueto, ob omni fastu abhorrenti, cultu tenui, in dicendâ sententiâ integer et liber. »

Denaisius n'a laissé qu'un petit nombre d'ouvrages.

I. *Jus camerale sive novissimi juris compendium*, Argent., 1600, in-4°; Spir., 1604, in-8° : 1609, in-8°; Heidelb., 1605, in-4°.

II. *Assertio jurisdictionis cameræ imperialis adv. senatum Spirensem;* Heidelb., 1600, in-4°. C'est peut-être la première édit. de l'ouvrage suivant :

III. *Disputatio de jure meri imperii cameralium contrà senatum Spirensem;* Heidelb., 1601, in-4°.

IV. *Dissertatio de idolo Hallensi;* Heidelb., 1605, in-18°. — Baillet s'est trompé en présentant le nom de Denaisius comme le masque de Lingelsheim.

Il avait publié, en outre, sous le voile de l'anonyme, quelques opuscules politiques et théologiques, entre autres le *Jesuiter-Latein*, le seul dont ses biographes donnent le titre.

La famille de Denaisius était nombreuse. Ses frères suivirent la carrière des armes ou celle du commerce. L'un d'eux fut tué à Molsheim en 1591.

DENE (Noel) « bolangier, nagueres demorant à sainct Cyre au pays de France », reçu habitant de Genève, 7 nov. 1550; (Claude) « sergier et marchant, nagueres habitant et natifz d'Orléans », *id.* 18 nov. — « Jacobus *Denayreus* pictaviensis », étudiant à l'acad. de Genève, mai 1601. — Louis *Deneschault* marchand, épouse au temple de La Rochelle, 12 août 1587, Sara *Germon*; cette famille fut convertie à la Révocation; Elisabeth *Deneichaud*, de St-Hilaire proche La Rochelle, 23 ans, fille de service, assistée à Lausanne, allant en Allemagne, 1699. — Nicolas *de Net*, libraire, natif de Bourges, habit. de Genève, août 1551. — Guillaume *de Neuville*, de Rouen, assisté à Genève, 1709.

DENFER (Pierre), sergent et scribe, ancien de l'église de Fontenay-le-comte en 1585 (Fillon, l'*égl. de Fontenay*, 1872, in-4°). — On trouve [1] au XVIIIme siècle François Denfer sr de Chabossières; Pierre, sr de Fontanelles; et (dans l'armorial de la généralité de La Rochelle, 1696-1701)... Denfer, controlleur à Courçon = *Armes :* d'azur à trois fers de lance d'argent; mais ces dernières familles n'ayant aucun caractère protestant.

DENFERT-ROCHEREAU [2] (Pierre), né à Saint-Maixent le 11 janvier 1823, élève de l'École polytechnique, puis de l'École d'application à Metz, d'où il sortit le premier, en 1845, dans l'arme du génie, s'est illustré pendant la malheureuse guerre de 1870, par la défense de Belfort. C'est à ses talents d'ingénieur militaire et à son indomptable fermeté que la France doit la conservation de cette petite ville de l'Alsace (8500 hab.), clef du passage entre les Vosges et le Jura. Il avait fait les campagnes de Rome et de Crimée, et parvenu au grade de commandant, 1863, il fut nommé directeur des travaux de fortification de Belfort. On a dit et écrit que ses opinions républicaines, qu'il ne cachait pas, avaient été sous le gouvernement de Napoléon III un obstacle continuel à son avancement. C'est une erreur; chef de bataillon à 40 ans, il avait obtenu un avancement rapide. Cependant l'Alsace envahie et l'empire effondré, il fut porté par la République au grade de lieutenant-colonel et aux fonctions de gouverneur de Belfort. Le 1er novembre on apprit dans la ville qu'une armée allemande s'avançait pour l'assiéger. Ce fut un siège épique, commencé le 4 nov. et qui dura jusqu'au 18 fév. 1871. Denfert, avec la population réduite de moitié et 16,000 hommes dont les trois quarts étaient de nouvelles recrues, gardes mobiles, gardes nationaux et francs tireurs, se défendit avec avantage contre une armée de 65,000 hommes qui brûlait de convoitise autour de ce dernier lambeau de la France alsacienne et subit 73 jours d'un impitoyable bombardement sans vouloir entendre à

[1] Notes de M. de Richemond.

[2] Rochereau ou le Rochereau est un nom de lieu assez fréquent dans l'Ouest. Ainsi : Rochereau dans la commune de Doubet, canton nord de Saintes (3 maisons, 14 hab.); Rochereau, commune de St-Cézaire, canton de Burie (20 mais., 5 hab.), et le Rochereau, moulin, communes de Somloire et de St-Remy dans Maine-et-Loire. On trouve dans quelques actes Denfert de Rochereau (Richemond).

aucune proposition de se rendre. Il tint bon jusqu'à la conclusion de la paix et ses braves compagnons d'armes, réduits au nombre de 10,000, ne se retirèrent paisiblement de la place, leur chef en tête, qu'après l'avoir conservée à la patrie. Cinq départements divers l'élurent député aux assemblées nationales de 1871 et 1875 et cette dernière satisfit à un élan du respect universel que le modeste colonel inspirait, en l'élisant au nombre de ses Questeurs. La vie politique ne l'absorba cependant pas. Il prit une part très active aux affaires du protestantisme et siégea, en défenseur convaincu des doctrines libérales, au synode de 1872, au Comité de l'œuvre de St-André et au Comité de la Société biblique. Une fièvre maligne l'enleva en quelques jours, âgé de 55 ans, le 11 mai 1878, au palais de Versailles. Montbéliard où il est inhumé, Saint-Maixent sa ville natale, lui ont érigé des statues et il occupe, à côté de M. Thiers, la place qui lui est due dans le monument commémoratif élevé cette année même (31 août 1884), à Belfort. Au lendemain de sa mort le Président de la Chambre des députés a fait publiquement part de l'événement en ces termes : « Le « nom du colonel Denfert est cher à tous « les cœurs français. Il est attaché glorieu- « sement à la guerre de 1870. La défense « à la fois savante et héroïque de Belfort « est une des belles pages de notre histoire. « C'est elle qui a permis de sauver ce der- « nier boulevard de la France sur les fron- « tières de l'Est, service inestimable qui « rendra impérissable la mémoire du co- « lonel Denfert. Sa mort est un deuil pour « la République, dont il était un ferme « défenseur, et pour la France qu'il a ho- « norée par son caractère. »

DENIAU (Pierre) sieur de la Seichère, condamné à mort (par contumace) comme principal auteur de l'incendie du couvent de St-François d'Ollone les 6 et 7 avril 1568; ses héritiers poursuivis à raison de ce fait en 1584, puis en 1598, mais exonérés par la chambre de l'édit, le 13 février 1602 (*Filleau*, p. 178). — Michel *Deniau*, de Montdoubleau, en Blésois, étudiant à Genève (Michael Denian Monsduplicensis) en 1668; (Marie), fille d'un notaire de Montdoubleau, 62 ans, assistée à Londres, 1702. — Charles *de Nielles*, pasteur de l'église wallonne de Hanau en 1599, mort en 1604.

DENIBAULD ou *Dennebauld*, etc. famille Rocheloise qui paraît sur les registres de l'église réformée de La Rochelle et sur la liste des membres du corps de ville dès 1563; elle n'a point joué de rôle, si ce n'est qu'on lit dans le Diaire de Raphaël Collin : « Mathieu Dennebault échevin, qui n'avait qu'un fils, David, a été si sot que d'aimer mieux mourir échevin et son fils gentilhomme que de recevoir 200 biscuits pour sa place et 200 escus en argent. » Le dernier Dennebault, dont fassent mention les registres protestants, est Jacques, baptisé le 15 septemb. 1614, fils de Mathieu et de Marie *Girard*. Cette famille paraît s'être éteinte quelque temps après, sans descendance masculine (Richemond).

1. DENIS (Jehan) « natif de St-Ebrout dioc. de Coustances en basse Normandie », reçu habitant de Genève, janv. 1556; — Nicolas *Denys*, « de la ville et dioc. de Coustances », *id.* mars 1559. — Étienne « filz de feu Claude Denys, de Cluny en Masconnois », *id.* mai 1559. — Simon *Guilmin* bonnetier, et Jean Denys âgé environ de 22 ans, furent brûlés vifs, à Lille, les bouches leur étant baillonnées afin qu'ils ne parlassent au peuple, 1561 (*Crespin*). — Louis Denys, du pays d'Artois, nommé en 1583 maître d'école à Yverdon. — (.....), ministre de Pujols de Rauzan, 1679. — (Abdias) ministre à Dieppe, 1620-37. — (Abel) ministre à Grateloup et à Montcarret, 1620-37. — Autre, ministre à Saucourt en Normandie, 1682. — (Raymond), d'Orléans, catholique converti, maître de langues à Genève, 1689-93; assisté en 1693 à Lausanne pour aller plus loin. — (Pierre), de Chartres, assisté à Genève, 1709 et 1710. — (Jacob), de La Rochefoucault, avec sa femme et 4 enfants, assisté à Chester, 1706.

2. DENYS (Helye) « de Sye, fils, de maistre Pierre Denis, ministre du dit Sie, » reçu habitant de Genève, 21 oct. 1557. Il s'agit sans nul doute du village de Scy près Metz et ces deux Denys ou Denis sont certainement les ancêtres dont se réclame le ministre Jean-Baptiste Denis [Haag, IV 229], lorsqu'il dit dans son opuscule intitulé *L'esprit des François refugiez* (p. 29) : « Mes bisayeux étoient protestants de Mets en Lorraine. » Mais ils avaient depuis longtemps cessé de l'être, car le même auteur dit aussi (p. 24) : « Fils et petit-fils

de marchands drapiers du côté de mon père et du côté de ma mère, je serois en droit incontestablement de prendre un titre plus noble, étant d'une famille qui seule dans toute la France (la famille de la pucelle d'Orléans) ennoblit du côté des femmes; mais je n'en ay jamais parlé, ne faisant consister la véritable noblesse que dans le mérite et la vertu. Dans l'une et l'autre famille j'ay eu trois grands Doyens de notre cathédrale et chanoines, grands oncles et oncles. Les grands Doyens sont connus sous le nom de Hordal en vénération et en mémoire... » Il continue par sa propre biographie. Il était né à Toul en 1676 et y fit ses études, d'abord chez les Jésuites, puis chez les Pères de l'Oratoire qui l'envoyèrent étudier les lettres dans leur collège de Troyes, le droit à l'Université de Pont-à-Mousson et il acheva par la théologie chez les Pères de la Mission. Il fut alors ordonné sous-diacre et envoyé à Rome où il passa trois ans et reçut la prêtrise. Revenu dans sa province, il accepta de son évêque, l'évêque de Toul, Henri de Thiard, plus tard cardinal de Bissy, qui venait d'être transféré au siège de Meaux laissé vacant par la mort de Bossuet (1704), la proposition de le suivre à Meaux en qualité d'aumônier et de secrétaire. « Ayant resté, dit-il, près de deux ans avec cet évêque, à Paris et à Meaux, et ne pouvant plus résister aux mouvements et aux remors d'une conscience qui me bourreloit depuis plus de 7 ans, avant même que je fusse en Italie, sur la religion où j'étois, je vins de Paris à Berne, ensuite à Genève, pour abjurer les erreurs romaines et vivre parmy mes compatriotes dans quelque pays de Refuge. Après avoir demeuré plus d'une année ou en Suisse ou à Genève, dans le dessein d'attirer ma famille dans ce dernier lieu, la providence m'a conduit icy [à Londres], chargé de deux frères, ayant été retenu dans mon voyage plus de 3 mois par une fièvre quarte. Voyage ou maladies me coûtèrent plus de 100 louis d'or. Il n'en restoit encore 9 en arrivant en Angleterre. J'ay eu quelques petits secours des Églises; mais depuis les deux ou trois premiers mois après mon arrivée, on ne m'a jamais vu m'y présenter pour en demander; et je croy depuis avoir bien rendu aux églises ou aux pauvres, sans en tirer vanité et sans reproche, plus que je n'en ay jamais reçu. Je ne me fais point honte de venir à un tel détail... »

Tout ce détail est très véridique. On lit dans les registres de la Bourse françoise de Genève que « Jean Denis, de Toul, prosélyte qui a abjuré à Berne, reçoit en 1706 et 1707 quelques assistances puis un viatique et dans les *Estats de la distribution* du Comité de Londres pour 1708 : « J.-B. Denis, de Toul, 32 ans, ci-devant Aumosnier et secrétaire de l'evesque de Meaux, ici depuis deux mois; Dominique son frère qui estoit en France dans les ordres mineurs et Jacob leur plus jeune frère, 18 liv. st. »

Il prêcha pendant les premiers mois de son séjour à Londres, mais bientôt, sans quitter son titre de ministre, il trouva plus d'avantage à donner des leçons de français et essaya aussi du métier littéraire. Du moins il composa des *Mémoires, anecdotes de la Cour et du clergé de France* qui furent imprimés à Londres en 1712, in-8°, et qui ne sont pas tout à son honneur car il y raconte des anecdotes piquantes dont il ne devait la connaissance qu'à son ancienne profession, par exemple le mariage de son ancien patron, l'évêque de Meaux, avec Mlle des Vieux de Moléon, historiette qui a échappé à la malignité de St-Simon, non à celle de Voltaire. Mais quelques années après il se décela publiquement comme un homme peu sensé. Nous voulons parler de son opuscule intitulé : *L'esprit des François refugiez, manifesté dans une Apologie en faveur des prosélytes François et Anglois et en particulier de J.-B. Denis, déduisant le sujet et les justes raisons qui l'ont obligé de se retirer tout à fait des Eglises françoises du Refuge à Londres après plus de 14 ans de communion avec elles et exposée au jugement de toute la Généreuse et Equitable Nation Angloise, comme aussy des honnêtes gens qui sont dans le Refuge;* Londres, chez Jean Read, 1722, in-8° de 102 pages. Quel grave événement motivait ce violent appel « à toute la généreuse nation anglaise ? » C'est que sa femme ayant de longue date sa place marquée dans un banc de l'église française de Spitalfields, le consistoire l'avait chicanée sur son droit en les traitant, elle et son mari, d'étrangers. Les plaintes au nom des prosélytes ne nous paraissent contenir rien de sérieux. Cependant, de dépit il se fit anglican.

DENISE (Pierre) « de Dernestal prez Rouen », reçu habitant de Genève, mai 1558. — (Jehan) « sargier, natifz de Vaulretourt [Vandencourt], vicariat de Pontoyse au Vexin françois », *id.* juin 1558. — (Pierre) « de Montdeville près Rouan, passementier », *id.* 8 déc. 1572. — « A un vieil homme de Romanmoutier, nommé Estienne *Denny*, qui avoit esté prisonnier à Dôle, xxx s. » (Bourse fr. de G.), 1566. — Marie *De Noix*, de Guienne, assistée à Genève, 1691. — « Louis filz de feu Noel *De Non*, de la ville de Dieu en Dauphiné », habit. de Genève, juin 1559. — Pierre *Denun*, de Paris, *id.* 1683. — *Denonville*, voy. Brisay. — Laurent *Denormandie*, ami et compatriote de Calvin, voy. Normandie. — Elizabeth *Denoyer*, de Criquetot, estropiée, 57 ans, assistée à Londres, 1705. — *Denos*, famille parlementaire de Toulouse, dont un membre, ancien capitoul, fut décapité en 1562. — Jacques *Dent*, de Limoux près Carcassonne (Jac. Dentus Limosensis) inscrit comme étudiant à l'acad. de Genève, 12 mai 1567; ministre en Languedoc [IX 277 *b*].

DENYSE ou Dynise (Pierre), de Dieppe, arrivé à Genève à la fin de 1537, fut nommé l'année suivante pasteur à Cartigny. Il fut ensuite diacre à Morges, et épousa une fille de Béat *Comte*. Plus tard, malgré un témoignage défavorable de Viret, il réussit à s'insinuer dans l'église de Bonny, en Gâtinais, d'où il fut délogé par un synode provincial tenu à Sancerre. S'étant retiré chez un gentilhomme près de Montargis, il tenta de se faire admettre par la duchesse de Ferrare, mais fut exclu par l'intervention de J. Reymond *Merlin*, qui l'avait connu à Lausanne « et ouy proposer mauvaise doctrine. » Il dut promettre à l'amiral d'aller se soumettre au jugement de l'Église de Genève (Vuilleumier).

DENISOT (Nicolas) qui transformait son nom par anagramme en celui de « Conte d'Alsinois », est un écrivain né au Mans vers le commencement du XVIme siècle et assez distingué dans les lettres pour avoir été appelé en Angleterre en qualité de précepteur de princesses voisines du trône. Pendant son séjour en ce pays il semble avoir appris à connaître l'Évangile. S'il n'est dit nulle part qu'il en ait fait ouvertement profession, diverses circonstances donnent cependant lieu de le croire attaché à la Réforme. Il était ami de *Des Périers*, et de *du Cerceau* avec lequel il travailla, ainsi qu'avec Macé Ogier, à la carte du Maine exécutée sous le règne de François Ier. Il a aussi composé un livre de Prières à Dieu et deux recueils de chants religieux « pleins de « vérité, de foi, de sentiment, de piété, où « le dogme anime chaque strophe parce « que le poëte l'a compris par le cœur » (Jal *Le Semeur*, 1837, p. 164 et suiv.). Sa grande entreprise fut de tenter la réforme et la purification des chants populaires qui furent en grande vogue au xvme et xvime siècles sous le nom de Noëls. Contemporains et compagnons des Mystères, ces chants grossiers racontaient d'une manière informe et souvent graveleuse les histoires contenues dans la Bible. Denisot s'efforça de montrer que la gravité seule convient à la poésie chrétienne, mais son talent poétique n'était pas à la hauteur de cette bonne pensée et ses vers pour être plus décents que ceux des Noëls vulgaires, n'en étaient moins frappés au coin d'une odieuse platitude. On a de lui : *Cantiques et Noëls*; Le Mans, in-8°, sans date, et *Cantiques du premier advènement de Jesu Christ*; Paris, 1533 in-8°, chez la veuve Maurice de la Porte; 13 cantiques avec la musique.

DENTIÈRE (Marie) à qui nous maintenons ce nom parce qu'elle se le donnait elle-même et que les écrivains protestants l'ont ainsi nommée, mais qui s'appelait réellement Marie d'Ennetières, d'une illustre famille de Tournay qui entra en 1325 (par Jehans de Anetières, brasseur) dans la bourgeoisie de cette ville, fut anoblie par Charles Quint le 20 janvier 1523 et fleurit encore de nos jours en Belgique, représentée par MM. les marquis d'Ennetières. Son père, Jérôme d'Ennetières, seigr de Wastines et du Doncq, l'un des échevins de la ville, mourut le 26 oct. 1535, et dans son testament, en date du 20, il institue ses fils Jacques, François, Ernoul et Raphael, sans nommer sa fille. Elle était supérieure d'une abbaye de religieuses de sa ville natale, les dames augustines de l'abbaye des Pretz-lez-Tournay [1] et, soit par suite de la situation élevée de

[1] La seule qui existât alors à Tournay; voy. le pouillé dans Pinsson, Traité des régales (1688) t. II, p. 1190. Il y en avait deux d'hommes, les augustins de S. Nicolas des Prets et les bénédictins de S. Martin.

sa famille, soit grâce à son goût pour l'étude et les lettres, elle avait quelques relations personnelles avec Marguerite d'Angoulême sœur de François Ier; c'était, suivant l'expression des bibliographes flamands (Valère André, Foppens) une *mulier nobilis et docta,* comme tant d'autres femmes de son temps. A ce titre elle fut des premières convaincue par les doctrines de la Réforme et donna probablement le premier exemple de la révolte dans sa ville natale et dans sa famille [1]. Ce fut vers l'année 1521 [2] qu'elle quitta ses habits de religieuse et en 1526, on la trouve à Strasbourg, mariée avec un prédicateur des opinions nouvelles nommé Simon *Robert*. C'était un ancien curé de Tournay [3] et certainement un homme de mérite, car dès son arrivée à Strasbourg, au mois de novembre 1525, il est l'hôte de Capiton (voy. ce nom) en la compagnie de Farel, Bucer, Lefèvre d'Étaples, Gerard Roussel l'aumônier de la reine Marguerite; il est son commensal comme eux (Herminjard; *Correspond. des réf.* I, 457). Ceux-ci l'appellent leur frère, leur compagnon d'œuvre, *cooperarius,* et Roussel parle d'un travail littéraire, probablement une traduction française de la Bible, dont Robert s'occupe avec Farel et pour lequel il tâchera de lui faire allouer quelque argent par la reine Marguerite (*Ibid.* 450). Mais Capiton, son hôte, se plaint que lui et sa femme l'ont mal remercié de son hospitalité et se sont montrés d'un assez mauvais caractère (*Ibid.* II, 127) [4]. Les deux époux quittèrent Strasbourg au commencement de mai 1528, se dirigeant sur Berne, où l'ancien curé obtint, le 18 mai, sa nomination de pasteur de l'église de Bex (*Ibid.* II, 36). Il était ainsi le voisin de Farel qui occupait l'une des deux places de pasteur à Aigle, et bientôt devint tout à fait son collègue en venant occuper la seconde. Il l'occupait encore quatre ans après. La dernière mention qu'on ait de lui se trouve dans une lettre d'Antoine Saunier écrivant à Farel, 5 novembre 1532, pour réclamer quelques livres qu'il a oubliés, dit-il, soit chez lui (Farel était alors à Morat), soit chez Simon à Aigle, soit chez Froment à Yvonant (*Ibid.* II, 453). Cet oubli de Saunier donne à supposer que les trois autres pasteurs vivaient dans une intimité que favorisait leur voisinage. Peu de temps après cette date, Simon Robert mourut et sa veuve chargée de plusieurs enfants fut heureuse sans doute de trouver l'appui du pasteur d'Yvonant, qui l'épousa quoiqu'elle eût probablement dix ans de plus que lui. Vers la même époque, Froment était appelé à Genève pour y commencer l'œuvre d'évangélisation à laquelle il se consacra avec ardeur et courage jusqu'au moment du triomphe, en l'année 1535. Marie d'Ennetières, vint la même année, au mois de mars, avec ses enfants, s'établir définitivement à Genève et l'aider dans ses travaux qui eurent leur plein succès lorsque, le 21 mai 1536, les Genevois déclarèrent publiquement par la voix de leur grand Conseil « vouloir vivre selon l'Évangile et la parole de Dieu. » Sa femme, dont l'esprit était aussi vaillant que la foi ardente, avait elle-même pris une vive part à la lutte. Une plume très hostile, celle d'une des religieuses du couvent de Ste-Claire, expulsées de Genève au cours de cette révolution, a fait d'elle un portrait plein de couleur sinon de bienveillance. Elle raconte que l'épouse de Froment s'était mêlée aux magistrats genevois et bernois qui vinrent, le 25 août 1535, dans leur couvent pour s'efforcer de les séduire et de leur faire abandonner volontairement l'état monastique.

En celle compaignie estoit une moine abbesse, fausse, ridée [1] et langue diaboli-

[1] Tournay fut une pépinière de la Réforme, on en a vu quelque chose ci-dessus, t. III, col. 453, 468. — On l'appelait la Genève flamande. « Est præ cæteris commendanda ecclesia Tornacensis quam non semel ab evangelii adversariis *Genevam Flandricam* appellatam fuisse constat (Gerdès, *Historia Reformationis*, t. IV, p. 53).

[2] Alb. Rilliet, *La guerre et deslivrance de la ville de Geneve, par Marie Dentière,* Gen. in-8°, 1881, p. 23.

[3] T.-A. Dufour, *Le catéchisme de Calvin pub. en 1537; notice bibliographique* (1878), p. cclv.

[4] Uxor Symonis graviter laboravit ex corpore; sed si verum narrant qui cohabitant, nimium ipsa et maritus laborant ex animo, egregiè nos traducentes apud Gallos, cum non optaremus nos tractari aliter atque ipsi tractati sunt apud nos siquando in Galliam veniendum esset; 15 avril 1528.

[1] Ridée. Si la religieuse clarisse ne trouve pas d'autre critique à faire d'une autre femme âgée de 35 ans, c'est que Marie d'Ennetières avait été belle.

que, ayant mary et enfans nommée Marie, d'Entière, de Picardie, *qui se mesloit de prescher* et de pervertir les gens de dévotion. Elle se va mettre entre les sœurs pour trouver sœur Collette Mesuère et demandoit a l'une puis a l'autre : Êtes-vous sœur Collette, ma fille ? Nous voulons vous parler. Et la première à qui elle s'adressa c'estoit elle mesme ; mais elle la repoussa du costé disant : Je ne suis pas celle que tu cherche ; va la chercher autre part. Et de chacune avoit quelque reproche, disant : Va-t'en, moine reniée et langue envenimée ! Mais pour l'envie que elle avoit d'en pervertir aucune, ne faisoit compte des reproches et disoit : « Hé ! pauvres créatures ! « Si vous saviez qu'il fait bon estre auprès « d'un joly mary et comment Dieu l'a ag- « gréable ! J'ay longtemps esté en ces té- « nèbres et hypocrisie où vous estes ; mais « le seul Dieu m'a faict cognoistre l'abusion « de ma chetive vie et suis parvenue à la « vraye lumière de la vérité. Considerant « que je vivois en regret, car en ces reli- « gions n'y a que cagoterie, corruption « mentale et oysiveté. Et pour ce, sans dif- « férer, je pris du thrésor de l'abbaye jus- « ques à 500 ducats et me suis retirée de « ce malheur [1]. Et grâces au seul Dieu, j'ay « desjà cinq beaux enfans et vis salutaire- « ment ! » De ces paroles d'erreur et déceptives les sœurs avoient grand horreur, et luy crachoient contre en detestation... (Jeanne de Jussie, Le levain du calvinisme).

Vers le milieu de l'année 1536 fut composé un écrit de circonstance qui s'imprima la même année à Genève, petit in-4° gothique, sans nom de lieu ni d'auteur, sous ce titre : *La guerre et deslivrance de Genesve fidèlement faicte et composée par ung marchant demourant en icelle.* — Nous avons faict des navieres de guerre comme le roy Antiochus, I Macha. 15. Mais meilleur est Sapience que tous instrumens de guerre, Ecclés. 9. — *Lisés et puys jugés.* — Deux bibliographes, Sénebier et Haller, mentionnent ce livre pour l'avoir vu ; on en a plusieurs copies dont la dernière exécutée à Genève en 1754, mais depuis lors il a disparu et l'on n'en connaît à présent aucun exemplaire. M. Gustave Revilliod, le généreux érudit genevois, a publié de nouveau l'ouvrage d'après une de ces copies : 1° dans les Mém. de la Soc. d'hist. de Genève (1863, t. XIII), 2° à part, à l'imprimerie Fick ; et vingt ans après, M. Rilliet l'a publié de nouveau d'après une copie plus sûre et beaucoup plus complète, sous ce titre : *La guerre et deslivrance etc..., composée et publiée en 1536 par Marie Dentière de Tournay, ancienne abbesse et femme d'A. Froment ; réimprimée, pour la première fois conformément au texte original, avec une introduction et des notes*, par Alb. Rilliet ; Genève, imp. Schuchardt, 1881, in-8°, 80 pages. Cet opuscule anonyme est le récit des événements qui se passèrent à Genève dans l'intervalle des années 1532 à 1536 ; la plume est entre les mains d'un champion de la petite République et de la religion nouvelle, toutes deux triomphantes en commun des deux tyrannies épiscopale et ducale de Savoie. C'est un récit fait avec la grossièreté du temps et une précipitation manifeste, mais avec une suffisante exactitude et avec une émotion sincère. M. Rilliet a prouvé, avec sa finesse et sa supériorité habituelles, que c'est bien Marie d'Ennetières qui s'est dissimulée sous le nom d'un « marchand de Genève » ; il n'est pas besoin de reproduire sa fine analyse ; les mots « Lisez et puis jugez, » inscrits au bas du titre, suffiraient pour en témoigner, car c'est une sorte d'enseigne que Froment et sa femme prenaient ordinairement et qu'on retrouve dans d'autres écrits de leur main.

C'en serait assez sur ce point si un autre écrivain du même pays n'avait jugé bon d'y contredire dans une brochure intitulée : *Le réformateur Froment et sa première femme ;* Paris, Société générale de librairie catholique et Genève, H. Trembley, 1883, 42 p. in-8°. Cet écrit n'admet point que Marie d'Ennetières ait composé La guerre et deslivrance de Genève, mais il ne se soucie point d'en chercher l'auteur ; son but est de saisir l'occasion de déverser l'injure sur la vieille Genève et le protestantisme. C'est une sorte de profession que l'auteur, M. Vuy, s'est donnée dès son enfance. Originaire de la petite ville de Carouge naguère savoyarde, M. Vuy n'a jamais pardonné aux traités de 1815 l'annexion de celle-ci à Genève. Il met au dos de sa brochure la liste de ses ouvrages, au nombre de trente, qui embrassent le vaste intervalle

[1] On voit ailleurs qu'elle ne se retira pas aussi volontairement, mais qu'elle fut « deschassée, » par la crainte, sinon par la force. (Herminj. V, 298 et Rilliet p. 26.)

de 1833 à 1833, et il n'y en a presque pas un seul qui ne soit consacré artificieusement à saper par la base les murs de Genève et l'honneur des Genevois. Et le même savant, contradiction singulière, aime beaucoup écrire en belle italique à sa première page : par M. Jules Vuy, ancien président du Grand Conseil et de la Chambre de cassation du Canton de Genève, vice-président de l'Institut Genevois. Que le lecteur ne voie pas dans ces remarques personnelles une digression dont on eût pu se passer ici. Elles sont nécessaires parce que M. Jules Vuy complète ce groupe d'écrivains que j'ai dépeints à l'article *Bolsec* (t. II, col. 763-76) et qui s'est donné, comme à tâche et systématiquement, le soin de refaire l'histoire de la Réforme en Suisse par d'odieux procédés, comme la Revue des questions historiques le fait pour la France. Le trio Bolsec, Galiffe et Vuy, compagnons d'armes, a bien mérité d'être analysé scrupuleusement dans la présente histoire des protestants de langue française.

On va juger aisément la manière de M. Jules Vuy. Il déplore dans tout le cours de son opuscule l'immoralité, les débauches de Marie d'Ennetières et de son mari (et en général, insinue-t-il, de tous réformateurs et pasteurs). D'abord (p. 9) « le mari et la femme n'étaient pas des « modèles d'union, » dit-il, et il cite pour preuve ces mots tirés d'une lettre de Martin Bucer à Farel : « Simon morbum uxoris hactenus caussatus est », Simon *a causé* la maladie de sa femme. Malheureusement cette traduction est ridicule et Bucer dit seulement à Farel qui attendait Froment, son futur collègue, avec impatience, que celui-ci, peu pressé de partir, *a allégué* les égards qu'il devait à la maladie de sa femme [1]. M. Vuy continue : Si sa femme s'était remariée avec lui « il faut admettre « que ce fut à la suite d'un divorce avec « son premier mari, car celui-ci était encore « vivant bien des années après ; » et pour preuve il renvoie en note à divers passages où l'on trouve cités comme vivant longtemps après, deux Robert, ce qui n'est pas difficile à trouver (et en outre ce qui ne prouve rien, car c'est par leurs noms de baptême et leurs surnoms qu'ordinairement et prudemment s'appelaient les réformateurs), mais précisément le premier Robert qu'il cite (d'après une lettre publiée par MM. Reuss et Cunitz dans les *Opera Calvini*, XIII 3), est signalé par les éditeurs comme étant Robert *Louat*, pasteur d'Orbe, ancien chanoine de Troyes ; et le texte porte expressément *Salutat te Robertus Orbanus minister*, 10 juill. 1548). M. Vuy est donc un érudit que les textes n'embarrassent pas ; mais voici un exemple tellement abondant et brillant de sa dextérité en ce genre que je le cite *in extenso* afin de pouvoir me dispenser ensuite de prolonger cette analyse. Je lui laisse la parole :

« Dès l'année 1537, Froment et sa femme « s'établirent à Thonon... Ce changement « de domicile et cette position nouvelle « ne paraissent avoir modifié en rien leur « valeur morale... A peine sont-ils depuis « une année dans le Chablais que le corps « des ministres bernois, qui a la haute « direction ecclésiastique de cette contrée, « écrit aux pasteurs de Thonon, — à Fro- « ment en particulier, — pour se plaindre « amèrement, *les larmes aux yeux*, ce « n'était point la première fois, de la con- « duite déplorable que menaient Froment « et sa femme. Les termes de la lettre nou « laissent entrevoir dans quel état de dé- « gradation profonde le réformateur dau- « phinois et ses collègues étaient tombés. « Les pasteurs du Chablais ne donnaient « que trop souvent prise à *Satan lui-même*, « Satan avait fait invasion au milieu « d'eux : *Diximus sæpiuscule, et jam ite- « rum flentes dicimus vos plus nimis lo- « cum dare Satanæ*. Ainsi s'expriment les « ministres bernois. »

Cette page dévote, calme, austère, modérée, et les autres sont pareilles, n'est qu'un audacieux tour de prestidigitation. Voici la lettre des ministres de Berne (Herminj. V, 184) :

A nos très chers frères MM. Gérard Pariat, Christophe Libertet et A. Froment, ministres de l'église de Thonon, par nous révérés dans le Seigneur.

Salut. Nous apprenons que parmi vous, frères, les esprits sont un peu échauffés, et cela au sujet de la première aspersion par l'eau, lorsque consacrant les enfants sur les fonts du Christ N.-S., l'un de vous se con-

[1] ...Hactenus caussatus est et certe gravius illa laborabat quam ut ille deserere eam potuerit. Nunc jamdudum revaluit; tentabit si recturam queat. (1er mai 1528).

formant à l'unité des paroles sacramentelles ne fait qu'une seule aspersion, tandis que l'autre (songeant au Père, au Fils et au S. Esprit) en recommande trois, en quoi l'on vous accuse de combattre chacun comme s'il s'agissait de la défense de vos foyers. Eh quoi, frères ! Ce sont là des bagatelles, toutes semblables à un jeu de charlatans (et sans plus de valeur). Vous déchirez-vous mutuellement pour une chose que personne chez nous jusqu'ici n'a mise en question ? Allez-vous oublier la règle de la charité jusqu'à quereller si follement ? Ignorez-vous qu'il est écrit : Toutes choses doivent tendre à l'édification ? Et n'est-il pas plus savant que nous tous Celui qui a dit : « Je ne me suis proposé de savoir autre chose parmi vous que Jésus et Jésus crucifié [Paul, I Cor. II, 2]. » Veuillez donc, vous aussi, frères, ne vous point glorifier parmi les hommes : toutes choses sont à vous et le baptistère, et l'immersion, et le monde, et la vie, et le présent et l'avenir ; toutes ces choses sont à vous, et vous êtes à Christ [I Cor. III, 22]. Gardez-vous donc d'être sages à vos propres yeux, mais ayez égard à l'Église de Christ afin qu'elle reçoive édification. Si telle église est satisfaite d'une seule immersion, qu'avez-vous à vous agiter pour cela ? Si elle a l'habitude d'en avoir trois, en quoi vous blesse la liberté de l'Église ! Ni l'un ni l'autre, vous le savez, je pense, n'a été décrété par l'auteur du baptême. Je ne crois pas que personne parmi nous se soucie de cette question ni s'ingère de juger son collègue. *Nous avons dit assez souvent, et nous le répétons les larmes aux yeux, vous donnez beaucoup trop de prise à Satan.*

C'est dans cette lettre de piété pure, où éclatent seulement quelques mésintelligences ecclésiastiques sur la forme du baptême, que l'honnête clérical, Jules Vuy, a découvert la *déplorable conduite* de Froment, — et l'inconduite de sa femme ! — ainsi que la profonde *dégradation morale* du Réformateur dauphinois — et, bien entendu, de tous les autres pasteurs. Nous pouvons renvoyer paisiblement les œuvres prétendues historiques de Jules Vuy rejoindre celles, d'égale valeur, des Bolsec, Galiffe et Bussinet, que nous avons précédemment appréciées [1].

Les anciens bibliographes, flamands ou autres, n'avaient pas indiqué un autre écrit de Marie d'Ennetières qui n'a été retrouvé qu'en 1878 [1] et qu'ont réimprimé en partie M. Herminjard, puis Rilliet [2]. Lorsque Calvin se montra trop pressé d'introduire à Genève les institutions rigides qu'il avait résolues et qu'il fut invité, à la Pâque de 1538, à se retirer de la ville (t. III, col. 525), bien des fidèles de France se trouvèrent très surpris. La reine Marguerite fut du nombre et elle s'enquit à Genève de ce qui s'était passé. « Il advint en ce temps, dit Ant. Froment (mss. à la Bibliot. de Genève) que la reyne de Navarre seur du roy de France, voulut savoir d'une sienne commère nommée Marie Dentière, de Tournay, femme de Fromment, la première femme dechassée pour l'Évangile, de nostre temps, ayant laissé son abbaye et monastère, demourant a présent a Genève, — voullut savoir de ses nouvelles et comment estoit venu ce différent, et pourquoy on avoit deschassé les ministres de la parolle de Dieu dans Genève ; a laquelle envoya une épistre intitulée..... »

En voici le titre exact : *Épistre très utile, faicte et composée par une femme chrestienne de Tornay, Envoyee à la Royne de Navarre seur du Roy de France. Contre les Turcz, Juifz, Infideles, Faulx chrestiens, Anabaptistes et Luthériens.* LISEZ ET PUIS JUGEZ. Nouvellement imprimée à Anvers, chez Martin l'empereur. 1539. Petit in-8°. 32 feuill. L'ouvrage commence en ces termes :

A tres chrestienne princesse Marguerite de France, royne de Navarre, duchesse d'Alençon et de Berry, M. D. desire salut et augmentation de grâce par J.-C.

Tout ainsi, ma très honnorée Dame, que les vrays amateurs de verité desirent sçavoir et entendre comment ilz doibvent vivre à ce temps si dangereux, aussi nous femmes debvons sçavoir fuyr et eviter toutes erreurs, hérésies et faulses doctrines tant des faulx Chrestiens, Turcz et Infidèles que aultres suspectz en doctrine, comme desja assez par voz escriptz est demonstré. Et jaçoit ce que plusieurs bons et fideles serviteurs de Dieu se soyent perforcez au temps passé d'escrire, prescher et annoncer la loy de

[1] Voy. ci-dessus, t. II, col. 745, 770 ; III, col. 410 et 1099.

[1] Herminjard, *Corresp. des Réform.* n° 785, t. V, p. 295, et Théophile-André Dufour, *Notice bibliogr. sur le Catéch.*, p. cclj.

[2] *La guerre et desliv*, p. 76.

Dieu, l'advènement de son filz J.-C., les œuvres, la mort et la résurrection d'iceluy, ce nonobstant ont esté rejectez et reprouvez, principalement des sages du peuple... Et pour tant, ma tres honnorée Dame, vous ay bien voulu escrire, non plus pour vous enseigner, mais afin que puissiez prendre peine envers le Roy vostre frere, pour obvier à toutes ces divisions... car ce que Dieu vous a donné, et à nous femmes revélé, non plus que les hommes, le debvons cacher et fouyr dedens la terre. Et combien que ne nous soit permiz de prescher ces assemblées et églises publiques, ce néanmoins n'est pas deffendu d'escrire et admonester l'une l'autre, en toute charité. Non seulement pour vous, ma dame, ay voulu escrire ceste epistre mais aussi pour donner courage aux aultres femmes détenues en captivité, afin qu'elles ne craignent point d'estre deschassées de leurs pays, parens et amys, comme moy, pour la parole de Dieu. Et principalement pour les poouvres femmelettes desirant sçavoir et entendre la vérité...

Ses conseils aux femmelettes ne sont pas très clairs et se délayent dans la nuageuse phraséologie du temps, mais elle prend vertement en main la cause de Calvin et de ses collègues bannis par « les sages du peuple, » c'est-à-dire par des magistrats genevois, lesquels « quand il est question de batailler contre les ennemis, dit-elle, sont bons à la table... et sont hardis comme limaces... et avec cela sont fort sçavants et doctes en toutes manières pour bien sçavoir paistre leur ventre en blasonnant et taxant faulsement les aultres (vrais pasteurs et ministres de Jésus) qui sont dechassez et repoussez par force. » On voit que cette dame avait de l'énergie et son langage, de la couleur. Aussi, les syndics et magistrats de Genève qu'elle drapait ainsi firent saisir l'ouvrage, tiré à 1500 exemplaires, qu'ils ne relâchèrent pas, ce qui en explique la rareté, et mirent quelques jours en prison l'imprimeur genevois, Jean Gérard, qui s'était dissimulé sous les faux noms d'Anvers et de Lempereur.

Marie d'Ennetières avait donc l'esprit batailleur et en cela son union avec Froment n'était que trop bien assortie. Celui-ci était un mécontent; il avait partagé courageusement les premiers travaux de Farel en Suisse (t. II, col. 735); il avait aussi prêché à Genève avant que la Réforme y triomphât, bien avant que Calvin y parût; sa médiocrité ne comprenait donc pas, et sa femme ne comprenait pas davantage, le peu de cas qu'on faisait de sa personne. Il imposait à tort et à travers ses prétentions de théologien, comme on vient de le voir pour le baptême à Thonon, et fatiguait tous ses collègues, surtout Farel qui se plaint amèrement de lui et de sa femme. Ce sont ces condamnations portées sur leur hétérodoxie que J. Vuy s'est efforcé de transformer en accusations d'immoralité[1]. Calvin revenu à Genève (1541), Marie d'Ennetières le critiqua comme ses prédécesseurs; elle était maintenant du parti de ceux qui trouvaient trop rude le joug imposé par l'austère ministre et ses amis remontés au pouvoir. Elle parlait contre eux et dogmatisait jusques dans les boutiques et en pleine rue. Elle trouvait mauvais qu'ils sortissent en costume de ministres et qu'ils s'arrogeassent une sorte d'inquisition sur les discours de chacun. Calvin écrit à Farel (1 sept. 1546) :

Je vais te conter une amusante histoire. L'épouse de Froment vint ici dernièrement. Dans toutes les boutiques, par tous les carrefours elle avait déclamé contre les robes longues. Apprenant que cela m'avait été rapporté, elle s'excusa en riant de ce qu'elle avait dit et reprit que : ou bien nous portions un costume peu convenable qui offensait l'église, ou bien que vous avez enseigné une erreur en disant qu'à leurs robes longues on distingue les faux prophètes. Comme je réfutais une si odieuse attaque, elle se mit à faire intervenir le Saint-Esprit comme étant contre vous. Que signifie, disait-elle, ce passage de l'Évangile : *Ils viendront à vous avec de longs vêtements?* Je répondis que je ne savais où se trouvait cette phrase à moins que ce ne fût dans l'évangile des Manichéens. Il y a pourtant, en effet, dans Luc (XX, 45) : « Gardez-vous des Scribes qui aiment à se promener en longues robes, » mais il n'y a pas : *Ils viendront à vous*, mots qu'elle avait interposés là et qui sont pris de Matthieu disant (VII, 15) : « Gardez-vous des faux prophètes qui viennent à vous en habits de brebis. » Se sentant mise au pied du mur, elle se rejeta sur des plaintes au sujet de notre tyran-

[1] Non pas que Froment n'ait mérité plus tard des accusations de ce genre. Voy. l'article Froment.

nie et sur ce que nous ne permettons pas à chacun de bavarder sans mesure. J'ai traité cette femme comme je devais le faire.

Cette scène est vivante, grâce à la plume alerte de Calvin, mais elle n'est pas à son avantage. L'argument de cette femme emprunté de St Luc n'était pas moins bon parce qu'elle y interpolait un mot pris d'ailleurs et le grand réformateur s'en tire par un faux-fuyant. Les théologiens de Strasbourg, ses éditeurs, l'ont bien senti ainsi, car ils ont finement ajouté à son récit : « *Utinam ipse meminisset aquilam muscas non captare !* » Décidément Marie d'Ennetières était femme d'esprit autant que vaillante femme. Elle mourut vers 1548, trop tôt pour savoir que son exemple avait porté fruit dans sa famille [1]. On connaît deux de ses enfants, nés de Simon Robert; ce sont deux filles qui furent mariées honorablement à Genève, la première à un pasteur, la seconde à un marchand. Elle en eut une troisième, Judith, dont le père était Froment, qui la maria, 13 nov. 1558, à noble Claude de Chasteauneuf, frère d'un premier syndic de la République.

Notices généal. tournaisiennes, par le cte du Chastel, 1883. — *Biographie nationale de Belgique*, par l'acad. de Bruxelles. — Em. Desmazières dans le Bull. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, t. XVII, p. 345.

DÉOTHE (François), arriva à Lausanne en 1544, fortement recommandé par *Farel* comme des plus qualifiés pour l'enseignement. Les pasteurs de Genève firent des démarches pour le placer à la tête du collège de Rive. Mais les Bernois l'adjoignirent en 1545 à Mathurin *Cordier* à titre de proviseur ou « bachelier » du collège de Lausanne. Il paraît avoir rempli ces fonctions jusqu'en 1557 (Vuilleumier).

DEPIERRE (Artus-Antoine) écuyer, sr de Marteauville, né à Montabot en Normandie, capitaine au service du roi, réfugié à Berlin où il mourut en 1708. — Louis Depierre d'Aulas en Cévennes, demande une attestation de foi à Lausanne, pour aller en Allemagne, 1697. — (Pierre) réfugié à Chorinne en Prusse, 1700. — Veuve *Deplanche*, de Pont de Veyle, avec 2 fils et une fille, assistée d'un viatique à Genève, 1685. — Joas *Dequand*, ancien de l'église d'Armentières, 1553. — Julien *Dequel*, d'Amiens, assisté à Genève d'un viatique pour aller en Allemagne, 1685. — Jacques *Derau*, de Mens en Dauphiné, assisté *id.*, 1706.

DERBAUT, natif de Rouen [Haag, IV 229], capucin converti et réfugié en Angleterre, y publia, vers 1700 (E 3386), un livre intitulé *L'antibulle du jubilé ou Réformation du jubilé universel, présentée au pape et aux Catholiques romains*, dont il envoya des exemplaires en France. — Élisabeth-Marie femme de Pierre *Derbault*, assistée à Londres avec 2 enfants, 1702. — Élizabeth *Derbaud*, du Poitou, 20 ans, infirme, *id.* 1705.

DERBES (Étienne), lapidé à Barjols en Provence, 1562 (Crespin). — Jacques *Derbos*, du comté de Crussol en Dauphiné, assisté d'un viatique à Genève, 1706. — Marguerite *Derby*, de Dieppe, veuve d'un officier d'artillerie, 64 ans et infirme, assistée à Londres, 1705. — Daniel *Derrhé*, manufacturier en bas, de Marseille, en Provence, réfugié à Magdebourg avec son père, sa femme, sa nièce, 4 compagnons et une servante, 1698. — Judith *de Reines*, de Nismes, assistée à Genève, 1696-1700. — La veuve de Paul *de Rets*, de Metz, *id.* 1690. — Abraham *Deriau*, de Bolbec, 80 ans, assisté à Londres, 1708. — Jean *Dericard*, âgé de 9 ans, orphelin, dont le père était de Fontainebleau, *id.* 1705. — Charles, Mathieu, Marie-Élisabeth et Suzanne, fils et filles de Robert *Derignée*, sculpteur à Paris et d'Élizabeth *Guillain*, baptisés au temple de Charenton du 25 janv. 1671 au 4 déc. 1678; Robert Derignée assisté à Londres, 1710. — Jacques *Derion*, du Vivaretz, 63 ans, et Marguerite sa femme, assistés à Londres, 1706.— Pierre *Derlande*, de Bourdeaux en Dau-

[1] Un de ses frères, Pierre d'Ennetière seigr du Donoq, lieutenant gén. du bailliage, avait un fils, Pierre d'Ennetière seigr des Loges, licencié en droit et conseiller criminel au bailliage dès 1561 qui fut compromis pour la religion en 1566 et que son père avait, dit-on, chassé de chez lui pour avoir assisté aux prêches. (Chroniq. belges, inéd.; Corresp. de Granvelle pub. par Edm. Poullet, III 516 et 551). — La même année : « Matthieu Dennetière, brasseur du Griffon en ceste ville de Tournay... chargé de soy avoir trouvé au camp des rebelles où comme capitaine, il auroit conduict et admené a cheval aux presches les ministres sectaires, S. M. l'a banny et bannist de tous ses pays sur peine de la hart et déclaire tous ses biens, tant fiefz que aultres, confisques. » (Archiv. de Tournay).

phiné, cardeur de laine, « ayant été pris de force pour l'armée de France, a déserté et fait réparation de foi » à Lausanne, où il est assisté, 4 août 1696. — Jacob *Derive*, du Languedoc, et Étienne *Dermas*, d'Anduze, assistés à Genève, 1708. — Jean *Derme*, « jeune garçon de Castres, fils d'un émailleur, apprentif en estoffes de soye à fleurs chez le sr Francœur de Paris, » errant abandonné tout nud, assisté à Lausanne, 10 déc. 1689. — Mlle *Derné*, enfermée au couvent de N.-D. de Ste Claire de Saintes, 1732. — Louis *Derneval*, imprimeur sur toile, de Picardie, réfugié à Berlin avec sa femme et 3 enf., 1698. — Anne *Deroche*, d'Orléans, 1685, et Marie *Deroche*, de Gien, 1693, assistées à Genève.

DERODON (Abel) ou mieux de Rodon [1], régent du collège de Die et ancien du consistoire de cette ville en 1601. — Son fils, David, né à Die vers l'an 1600, [Haag, IV 229] fut un célèbre professeur de philosophie qui souleva contre lui des polémiques ardentes et qui mourut à Genève dans l'exil. Ses premières études terminées à Die, David alla suivre un cours de philosophie à Sedan [2], et revenu dans sa ville natale, il y prêta le serment d'usage, 2 janv. 1618, comme étudiant en théologie. Déjà l'année précédente, doué d'une maturité précoce, il avait quelquefois remplacé son père comme régent de la 4me classe ; mais quelques étourderies de jeunesse faillirent briser sa carrière. Il était naturellement léger, railleur et agressif. Le conseil académique le déclara, 26 juill. 1619, convaincu d'avoir composé des libelles diffamatoires contre plusieurs damoiselles de la ville et autres personnes honorables, d'avoir horriblement blasphémé par un certain contournement des mots « Paul, Paul, pourquoi me persécutes-tu ? » et d'avoir commis ordinairement des « débauches et dissolutions, » consistant en tapage nocturne et rixes où il avait blessé deux personnes. En conséquence le conseil l'exclut de la charge de régent. Le jeune professeur ainsi chassé se laissa séduire par les Jésuites et se retira dans leur maison de Vienne où il composa un libelle intitulé : *Quatre raisons pour lesquelles on doit quitter la religion prétendue réformée*, pur exercice théologique et littéraire qui resta pour le moment dans les cartons de la maison, mais que les jésuites en tirèrent, douze ans plus tard, pour le livrer à la publicité. Derodon ne demeura guère entre leurs mains ; dès le mois de janvier 1620, il était de retour à Die et avait fait amende honorable pour cette nouvelle escapade. Il se soumit à une confession publique et obtint sa réintégration dans la régence de 4me, à titre provisoire. Mais la philosophie avait toutes ses préférences ; il en donnait des répétitions aux élèves les plus avancés et en faisait assidûment l'objet de ses études. Aussi, lorsque le professeur de philosophie au collège de Die, *Escoffier*, mourut, Derodon fut désigné par le synode de Montélimar, 2 août 1634, pour lui succéder. Il occupa paisiblement cette chaire jusqu'en 1639, passa au collège d'Orange en 1640 et à l'académie de Nîmes en 1654.

Son séjour à Orange ne fut pas toujours paisible, et à Nîmes encore moins. En 1645, il souleva une querelle, qui fut bruyante parmi les théologiens, en publiant sa *Disputatio de Supposito*, traité dans lequel il revenait sur l'hérésie de Nestorius, patriarche de Constantinople, condamnée en 431 par le concile d'Éphèse et se portait pour champion du nestorianisme. Qu'est-ce que le nestorianisme ? Le christianisme primitif, obscur et persécuté qu'il était, ne consistait que dans la pratique de toutes les vertus d'après les enseignements du Seigneur. Le christianisme triomphant, comme il le devint avec l'empereur Constantin, dut nécessairement énoncer, définir, expliquer ses croyances puisqu'il s'agissait de les imposer. Delà le nombre infini de systèmes, de disputes, de prodigieux efforts des docteurs de ce temps, l'imagination encore toute imprégnée de paganisme, pour comprendre et faire comprendre le merveilleux biblique. Comment Christ était-il à la fois Dieu et Homme ? Le fait était incontestable, Jésus s'étant toujours déclaré le fils de Dieu. Mais Arius, le célèbre presbytre (ou pré-

[1] Il y a Rodon, village de l'Ile-de-France (Seine-et-Oise) et l'on connaît aux XIVe et XVe siècles André de Rodon, écuyer dans le Bourbonnais, et Guill. de Rodon, écuyer, seigr de Lachay, en Champagne (Béthencourt).

[2] Il y soutint deux thèses, en 1623 ; l'une *De conciliis*, avec Samuel *Bochart* sous la présidence de *Du Moulin*, l'autre, *De commentitiis peccati pœnis*, sous celle de *Rambour*.

tre) d'Alexandrie, disait : « Puisque le Père a engendré le Fils, le Fils a donc commencé d'exister et il fut un temps où Dieu n'était pas encore son Père ; donc Jésus n'est pas éternel et divin de la même façon que le Père. S'il n'y avait pas eu d'humains à sauver, il n'aurait pas été créé. Il a été engendré à un moment donné par la volonté de Dieu ; il est donc d'une substance qui n'est pas identiquement celle de Dieu. » Arius fut solennellement condamné comme hérétique (en 325) par le concile de Nicée qui décréta le Fils « consubstantiel au Père (ὁμοούσιος). » Apollinaire, évêque de Laodicée, reprit peu de temps après : « Où est le *moi* dans l'homme? C'est l'esprit, la raison, le νοῦς et non point la triviale enveloppe appelée le corps. Or, si le corps de Jésus a été doué d'une âme raisonnable, il y aurait donc eu deux personnes en son corps, comme le prétend l'arianisme, un νοῦς humain à côté du νοῦς divin? Il faut donc nécessairement admettre que son corps humain né dans l'incarnation avec une âme irraisonnable, a été occupé et mû par une âme raisonnable, à savoir le νοῦς divin. Le sage dialecticien Apollinaire fut condamné par plusieurs conciles (de 362 à 380) qui lui dirent : Si l'homme, dans Jésus, était incomplet, notre salut serait donc incomplet ? et les conciles décrétèrent l'intégrale et complète Humanité du Christ. — Mais alors comment expliquer que cette nature entièrement humaine fût en même temps d'essence divine? Deux opinions s'étaient peu à peu formées sur ce point : L'école d'Alexandrie représentée alors par Cyrille et les évêques d'Égypte, fidèles à la théorie du concile de Nicée, enseignait que les deux natures divine et humaine étaient si intimement pénétrées l'une par l'autre en Jésus, que sa personne humaine devait être adorée comme en pleine possession de la divinité, qu'on devait croire Dieu né en lui, crucifié en lui, et adorer Marie comme étant la mère de Dieu. D'autres évêques au contraire, plus rationalistes, ceux de la Syrie principalement et Nestorius à leur tête, considéraient les deux natures comme unies en lui, mais restées distinctes pendant son existence terrestre, en sorte que sa nature humaine n'avait droit à l'adoration que comme ayant servi de demeure et de vêtement à l'élément divin et qu'il était blasphématoire de donner à la simple mère du Christ le titre de mère de Dieu. Ici l'on peut sentir un côté pratique à ces aberrations. Nestorius après diverses alternatives fut solennellement condamné en 431 par un concile tenu à Éphèse et la populace de Constantinople, fervente adoratrice de Marie, se souleva contre lui dans les rues de Constantinople. D'autres côtés encore, non moins effectifs, de si puérils débats, c'est qu'ils servaient de masque à des rivalités personnelles de provinces, d'évêchés, de prélats et de grands seigneurs [1].

Amateur de critique et de discussion autant que de théologie, Derodon s'intéressait à ces scènes byzantines et c'est pour défendre avec feu Nestorius qu'il fit imprimer sa :

Disputatio de Supposito, in qua plurima hactenus inaudita de Nestorio tanquam orthodoxo et de Cyrillo alexandrino aliisque Ephesi in synodum coactis tanquam hæreticis, demonstrantur ; ut solæ Scripturæ infallibilitas asseratur. Francofurti [Orange], 1645, 358 pages in-8°. Cet ouvrage fut vivement condamné par le sévère Jurieu comme un paradoxe où l'auteur n'avait cherché qu'à se distinguer en immolant Cyrille et un concile ; les jésuites l'appelèrent [2] « spurcus fidei desertor malè-Rotundus ; » mais il reçut, outre les louanges de Gilles Gaillard [3], gentilhomme provençal, son ami, converti au protestantisme vers 1630, l'approbation des pasteurs *de Croi* d'Uzès, *Huisseau* de Saumur, *Pajon* d'Orléans, *Saurin* d'Utrecht et autres. Sur la plainte des jésuites le parlement de Toulouse fit brûler l'ouvrage publiquement, en 1658.

La sentence n'était pas encore rendue que Derodon eut à se défendre contre une accusation d'hérésie portée contre lui par ses propres coreligionnaires. La philosophie, on le sait, n'a jamais marché d'accord avec la théologie, même dans l'Église

[1] Voir pour plus de développement de savants articles de M. le professeur A. Jundt sur ce sujet, particulièrement Arianisme et Nestorianisme, dans l'*Encyclopédie des Sciences relig.* de Lichtenberger.

[2] Le p. Théophile Raynard, *Erotemata de bonis et malis libris*.

[3] Auteur du *Prosélyte évangélique ;* Orange, 1635, in-4°.

protestante. Le professeur de Nîmes niait que la conservation des êtres créés fût une création continuelle. Informé que *Claude*, depuis si célèbre, qualifiait cette opinion d'hérésie, il s'en plaignit au consistoire, qui apaisa prudemment la querelle ; mais l'étudiant Jean *Bon* releva l'accusation [1] abandonnée par Claude et s'offrit d'en fournir les preuves. Le consistoire dut nommer une commission de quatre membres, les pasteurs *Roure* et *Isnard*, le diacre de *La Baume* et l'ancien *Fauquier*, pour examiner la valeur de cette dénonciation inouïe, et sur leur rapport, le 3 déc. 1657, il condamna Jean Bon comme calomniateur.

Derodon se tira moins heureusement d'un nouveau procès que lui suscita le clergé catholique au sujet de la réimp. de son *Tombeau de la messe*. Dans ce traité, il combattait énergiquement le dogme de la transsubstantiation. L'évêque de Nîmes Cohon, ennemi implacable des Réformés, dénonça ce livre au Conseil et obtint aisément un arrêt foudroyant, le 27 janv. 1663. Le Tombeau de la messe fut brûlé publiquement par la main du bourreau, le 6 mars ; l'auteur fut banni à perpétuité du royaume, et le libraire condamné à mille livres d'amende, plus dix ans de bannissement. Derodon se retira à Genève où il mourut en 1664. On conserve à la Bibliot. Ste-Geneviève à Paris la pièce suivante (7 p. in-12) : « Arrest du conseil d'Estat qui ordonne que le libelle intitulé *Le Tombeau de la messe* sera bruslé dans la ville de Nismes par l'Exécuteur de la haute justice, et bannit hors du Royaume le nommé David Rodon auteur du dit Libelle ; et les imprimeurs qui l'ont imprimé dans Paris [2] bannis de la d. ville pour dix ans avec une amande de mille livres ; Paris Ant. Vitré, 1663. » Vingt ans après la mort de ce théologien, ses adversaires lui firent l'honneur de publier l'écrit suivant : De conversione ad fidem catholicam duorum virorum illustrium, videlicet Jacobi Stephani et Davidis Rhodonum, per Rev. patrem Athanasium Molé capucinum ; Parisiis 1685 in-8°.

Nous l'avons déjà dit, Derodon fut un des plus habiles dialecticiens de son siècle. Partisan exclusif de la philosophie d'Aristote, il se préoccupa peu des nouveaux systèmes qui agitaient alors le monde savant. Les seules questions qu'il aime à traiter, ce sont celles que les scolastiques traitaient depuis des siècles, et il les discute en empruntant à l'école des Thomas d'Aquin et des Duns Scot, jusqu'à la barbarie de sa langue. « Les principes généraux d'Aristote, dit de Gérando, sont admis par Derodon comme une autorité incontestable ; les grandes classifications d'Aristote servent de cadre au professeur. La matière et la forme, les quatre causes, la distinction des âmes végétative, sensitive, raisonnable, président à sa philosophie. »

Il nous reste à donner la liste de ses ouvrages.

I. *Quatre raisons pour lesquelles on doit quitter la R. P. R.*, Paris, 1631, in-12.

II. *In atheos et Dei contemptores tractatus singularis ;* Deiæ, 1638, in-12. Paraît être la première rédaction du n° IX.

III. *Disputatio de supposito.* Voy. ci-dessus, col. 254. — Voici la définition du mot *Suppositum* telle que l'auteur la donne (p. 8) :

Suppositum est substantia prima ultimo completa, id est substantia singularis quæ nec unam aliam constituit nec jam constitutæ adjungitur aut accedit, ut *Alexander, hic leo,* etc. Ab aliis Suppositum dicitur substantia singularis incommunicabilis alteri. Convenit autem suppositum substantiis singularibus ultimo completis tam intellectualibus quam intellectu carentibus.

IV. *Le Tombeau de la messe ;* Gen., 1654, in-8°, 120 p. ; Gen., 1662, in-8°, 139 p. ; Amst., 1682, in-12 ; trad. en angl., Lond., 1673, in-8° ; en allem., Leipzig, 1789, in-8°. Voici la préface :

Je mets au premier rang le tombeau de la Messe, comme estant la Dame de toute la Cour Romaine. Et aux deux premiers discours je lui oste les alimens dont on la repaist ordinairement, qui sont ces deux passages, *Ceci est mon corps*, etc., *Qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle*, etc. Aux deux discours suivans

[1] Nous avons parlé de cette querelle au t. II, col. 777.

[2] ... « Aussi bien que les nommez Dufresne, Langlois et Piot, imprimeurs et libraires du dit libelle, lesquels ayant été convaincus de l'avoir imprimé cette annee (1663) et en cette ville quoy qu'ils eussent mis faussement « imprimé à Genève chez Pierre Aubert, 1654, » avoient été condamnez a des amendes trop modiques. » ..... (*Filleau*, Déc. cath., p. 258).

je lui coupe les deux jambes, c'est a dire je destruis ses deux fondemens, qui sont la transsubstantiation et la présence pretendue du corps de Christ dans l'hostie. Au cinquieme, je la despouille de tous ses honneurs, en destruisant l'adoration de l'hostie. Et après lui avoir fait rendre, au sixième, la coupe qu'elle avait dérobée au Peuple, je lui donne le coup de mort au septième, et la mets dans son tombeau, qui est le sépulchre des heresies et des idolatries Romaines. Et en fin dans le huictieme je renverse tous ceux qui taschent de la ressusciter, c'est a dire je respond a toutes les raisons dont les Docteurs de Rome se servent pour la rétablir.

V. *Dispute de l'eucharistie;* Gen., 1655, in-8°; 1665, in-8°.

VI. *Apologie,* sans nom de lieu ni date, in-4°. — Réponse aux attaques de Jean *Bon.*

VII. *Logica restituta;* Gen., 1659, in-4°.

VIII. *Metaphysica;* Arausioni, 1659, in-8°. — C'est sans doute le même ouvrage que celui-ci : *Quæstiones philosophicæ, metaphysicæ et physicæ.*

IX. *L'athéisme convaincu ou la lumière de la raison opposée aux erreurs de l'impiété,* 1re partie, Orange, 1659, in-8°; en deux parties, Genève, 1665, in-8°, avec ce titre : *La lumière de la raison opposée aux ténèbres de l'impiété ou traitez qui démontrent par raisons naturelles : I, qu'il y a un Dieu; II, que la S. Écriture est Parole de Dieu,* 543 p. in-8° plus la table et deux pièces de vers de Gilles Gallard, qui dit aux athées :

Si vous ne profitez du docte enseignement
Que Derodon vous fait pour vostre amendement
Vous servirez au moins de matière à sa gloire.

L'ouvrage en outre a été trad. en anglais par *J. Bonhomme;* Londres, 1679, in-8°. Le catalog. de la Bibl. de Genève en indique une édit. d'Orange, 1647, in-12.

X. *Disputatio de atomis;* Nemausi, 1661, in-8°; 2e édit. augm., Gen., 1662, in-8°. — Comme Gassendi, Derodon adopte l'hypothèse des atomes pour expliquer certains faits de la nature.

XI. *De existentiâ Dei,* 1661, in-4°.

XII. *Quatre raisons qui traitent de l'eucharistie, du purgatoire, du péché originel et de la prédestination;* sans nom de lieu, 1662, in-8°. — Ouvrage qui paraît être une nouvelle édit. du n° I.

XIII. *Disputatio de ente reali;* Nemausi, 1662, in-4°.

XIV. *Dispute de la messe ou discours sur ces paroles :* Ceci est mon corps, Nismes (et Genève), 1662, in-8°.

XV. *Disputatio de libertate;* Gen., 1662, in-8°; réimp. avec le n° IX, Nîmes, 1662, in-8°.

XVI. *Compendium logicæ;* Gen., 1663, in-8°.

XVII. *Discours contre l'astrologie judiciaire;* Gen., 1663, in-8°.

XVIII. *Philosophiæ contractæ pars I, quæ est logica;* Gen., 1663, in-4°; 1681, in-4°, sous ce titre : *Philosophia contracta.* — Cette logique est la plus étendue qui ait jamais vu le jour. L'auteur entre dans des développements d'une longueur excessive, accumule les distinctions subtiles, se jette dans des discussions sans fin au milieu desquelles l'esprit le plus exercé est exposé à se perdre à chaque instant.

XIX. *Opera philosophica;* Gen., 1664, in-4°; 1669, in-4°. — Réimp. des Nos V, VI, IX, X, XIII. — Le cat. de la bibl. du docteur Williams en indique, sans doute par erreur, une édit. de Gen., 1659, 2 vol. in-4°.

XX. *Les inconstans;* Gen., 1671, in-8°.

Ad. Rochas, Biographie du Dauphiné (1856), in-8°, article Derodon. — E. Arnaud, *Notice sur David de Rodon, prof. de philosophie à Die, Orange, Nîmes et Genève,* dans les mém. de l'acad. du Gard, 1871.

2. Un autre Derodon, prénommé Jacques, parent sans aucun doute de David, était, vers la même époque, avocat au parlement de Grenoble. Après la révocation, son fils Jean-Pierre chercha un asile à Orange d'abord, puis à Genève où il fut reçu bourgeois avec son fils, Bénédict-André, le 17 déc. 1717. On connaît en outre un Derodon, ministre de l'église de La Haye-du-Puits (Normandie) en 1660; Jacques Derodon, d'Orange, étudiant à Genève en 1666; David-André Derodon, de Die, étudiant en théologie à Genève, 1701. Enfin, M. de Rodon, d'Orange, proposant, obtint à Genève un viatique pour gagner la Hollande, en 1703.

DEROGART (Clément) « de Bruxert en Lorraine, » reçu habitant de Genève, 16 septemb. 1572. — Marie *Derou,* enfermée aux nouv. cath. de Caen, 1688. — La dlle *de Roux,* assistée d'un viatique à Ge-

nève pour l'Allemagne, 1690. — (Henry) *Deroy*, de Blois, tourneur, 53 ans, assisté à Londres avec sa femme et 2 enf., 1705 (Voy. t. III, col. 148, lig. 3). — Daniel *Derrès*, manufacturier de Provence, réfugié à Magdebourg, 1700; (Honoré), de Cadenet en Provence, assisté à Genève, avec sa femme, d'un viatique pour Hambourg, 1708. — « Helias *Derrius* bergeracensis, » étudiant à Genève, 1678. — Jacques *Dersigny*, peintre, fils de Guillaume Dersigny, horloger, et de Madelaine *Vollant*, épouse au temple de Charenton, Élizabeth *du Coudray*, juin 1644. Baptême à Charenton de François, fils de Valentin Dersigny, marchand, et de Marie *Legendre*; parrain Jacq. Dersigny, peintre, 1670. Mlles Dersigny enfermées au couvent de Ste-Avoye, 1686. — Jacques *Deruban*, du dioc. de Montauban, proposant, apostat pour une pension de 200 liv., 1680 [IX 6 b]. — Jérémie *Derval*, secrétaire des finances du duc d'Orléans, fils d'Hector D. sr de Lussemont et de Suzanne *Viriot*, épouse au temple de Charenton Élisabeth, fille d'Abel *Brunyer*, médecin du duc et d'Élizabeth *Deschamps*, juill. 1640; deux filles baptisées, Élisabeth 8 mai 1642, Louise 12 juill. 1643. — Louis *Dervillier*, « de l'ordre des Théatins, fils de l'écuyer de M. le maréchal de Villeroy, » venu à Genève pour faire abjuration, y reçoit un secours de 2 écus, 1692.

Des Adrets, voy. F. de Beaumont, t. II, col. 89.

DESAGULIERS. Les registres de l'église réformée de La Rochelle[1] nous apprennent que Jacques Desaiguilliers, marchand de cette ville, dont on trouve le nom écrit aussi des Aguilliers ou des Aiguillières et des Guilliers et qui signait Desaguliers, entra dans « l'église de Dieu » le 16 mars 1603 et s'y maria le 28 déc. suivant avec Magdelaine *Musset*. De ce mariage naquirent : Jean, 15 avril 1606, qui eut pour parrain Jean *Guiton*, le célèbre maire de 1628; et plusieurs autres fils et filles. Un de ses descendants Jean, fils de Jacques et de Suzanne *Chavan*, né en 1644, était pasteur à Aytré (Charente inf.) lorsqu'il fut accusé, en 1681 [Haag, IV 231], d'avoir indiscrètement exhorté quelques membres de son troupeau à persévérer avec courage dans leur foi. Il fut mis en jugement, mais acquitté, sous la condition toutefois qu'il renoncerait à l'exercice de son ministère. Il obtint sans difficulté la permission de sortir du royaume, et se retira à Guernesey, d'où il passa à Londres. Ayant pris les ordres dans l'Église anglicane, il fut nommé, en 1692, pasteur de l'église française de Swallow-street, qu'il quitta pour établir à Islington, près de Greenwich, une école qu'il dirigea jusqu'à sa mort, arrivée le 6 fév. 1699. Il avait épousé, le 23 janv. 1677, Marguerite fille de Jean *Thomas* sr de La Chapelle et d'Aimée *Touppet*, dont il eut Jean-Théophile, né à La Rochelle, le 12 mars 1683.

Jean-Théophile Desaguliers apprit de son père les langues grecque et latine, et dès qu'il eut atteint l'âge de seize ans, il se livra, sous sa direction, à l'éducation de la jeunesse; mais son goût l'entraînait d'un autre côté. Aussi, quand son père fut mort, abandonnant l'école d'Islington, il se rendit à Oxford où il s'appliqua surtout à l'étude des sciences physiques, et il y fit de si remarquables progrès qu'à peine reçu bachelier, il était en état de remplacer son professeur. Celui-ci, le professeur Keill, quitta Oxford en 1710 et lui laissa la chaire. La renommée ayant porté jusqu'à Londres le nom de Desaguliers, il fut invité de la manière la plus pressante à s'y rendre, et il y consentit dans la vue d'obtenir une cure; car faisant marcher de front l'étude de la physique et celle de la théologie, il entra dans les ordres et fut consacré en 1717. Il ouvrit donc à Londres un cours de philosophie expérimentale qui fut fréquenté par un nombreux auditoire au milieu duquel se faisaient remarquer le roi Georges, la reine Caroline et leur fils. De hautes protections lui firent obtenir la cure de Hamptoncourt et la place de chapelain du duc de Chandos et du prince de Galles. Le grand Newton lui donna, lui aussi, une preuve de singulière estime en lui confiant le soin de répéter publiquement quelques-unes des expériences qui servaient de base à son système, et d'en démontrer ainsi la vérité aux yeux de tous.

En 1730, Desaguliers fut appelé en Hollande et fit des leçons très suivies à Amsterdam, à Rotterdam et à la Haye. A son retour à Londres, la Société royale le choisit pour démonstrateur et quelque temps

[1] Notes de M. de Richemond.

après, elle l'admit dans son sein. Sur la fin de ses jours, il perdit, dit-on, l'esprit, se donna en spectacle par des bizarreries étranges et mourut dans un accès de folie 29 fév. 1744.

Desaguliers n'était pas seulement un savant mathématicien, il était encore mécanicien des plus habiles. Il a exécuté avec une rare précision plusieurs machines hydrauliques et astronomiques, décrites dans les Philosoph. Transactions, années 1716 à 1735 ; une des plus ingénieuses est son ventilateur pour changer l'air de la chambre d'un malade. On a de lui :

I. *Sermon prêché à Hamptoncourt devant le roi Georges I*, 1716. — Ce sermon, mentionné par Arcère, n'est pas autre chose, sans doute, que le *Sermon on Luke XIII* 5, cité par Watt, comme imp. en 1717, in-8o.

II. *Fire improved, being a new method of building chimnies, so as to prevent their smoaking*, Lond., 1716, in-8o.

III. *Physico-mechanical lectures ;* Lond., 1717, in-12.

IV. *A system of experimental philosophy, proved by mechanics, as shewn at the public lectures, in a course of experimental philosophy by J.-T. Des Aguliers ;* Lond., 1719, in-4o. — Publié sans la participation de l'auteur.

V. *A course of experimental philosophy, with 32 copperplates*, Lond., 1725, 1727, in-4o ; 1734, 1745, 2 vol. in-4o ; nouv. édit., 1763, 2 vol. in-4o ; trad. en franç. par Pezenas, Paris, 1751-52, 2 vol. in-4o.

VI. *The Newtonian system, a poem*, Westm., 1728, in-4o. — Watt lui attribue ce poème ; mais la Biogr. universelle assure qu'il ne peut en être l'auteur, parce qu'il n'était ni poète ni enthousiaste, et que son admiration pour Newton n'a jamais dégénéré en fanatisme.

VII. *Dissertation sur l'électricité des corps*, Bordeaux, 1742 ; trad. en angl., Lond., 1742, in-8o. — Ouvrage couronné par l'académie de Bordeaux.

Desaguliers a traduit aussi en anglais trois volumes du Cours de mathématiques d'Ozanam, la Mécanique du feu de Gauger, le Mouvement des eaux de Mariotte, les Dissertations latines sur la médecine de Pitcairn, l'Introduction à la philosophie newtonienne de S'Gravesande (Lond., 1720) dont son fils publia une seconde édit., Lond., 1747. On lui doit encore une seconde édit. des Éléments de catoptrique et de dioptrique du docteur Grégory, avec un appendice contenant *An account of reflecting telescopes*, Lond., 1734, in-8o. Enfin les Transactions philosophiques de 1716 à 1742, renferment un grand nombre de savantes dissertations sorties de sa plume, roulant sur différents sujets, comme la lumière et les couleurs, les variations du baromètre, la résistance de l'air et des fluides, la densité des corps, le mouvement perpétuel, la réfrangibilité de la lumière colorée, la figure de la terre, la formation des nuages, l'élasticité, la grue et la balance, l'hydromètre, ou relatant de curieuses expériences sur la cohésion du plomb, l'optique, la statique, le magnétisme, l'électricité.

J.-T. Desaguliers laissa, de sa femme, Joanna Pudsey, qu'il avait épousée en 1712, deux fils, Jean-Théophile (1718-52), Thomas (1720-80) et trois filles. L'aîné des fils mourut célibataire et le deuxième qui était ingénieur et lieutenant d'artillerie dans l'armée anglaise en 1740 et parvint au grade de colonel, ne laissa qu'un seul fils, Frédéric, en qui s'éteignit la descendance mâle de la famille. Ce fils fut tué et scalpé par les Indiens à l'époque du combat de Bunker's Hill, vers 1775.

Mentionnons un Henri Des Aguliers, éditeur du Traité général du commerce de Sam. Ricard, imprimé à Amsterdam en 1705 (4e édit. 1721) ; réimp. à Paris, in-4o, 1723.

H. Wagner, *Huguenot refugees*

DESAIGUES, ministre à Tours, 1603 ; à Cuq, 1620 ; délégué à l'assemblée de Saverdun, 1614 [VII, 64]. — Anthoyne *Desaize*, « minuisier de Aubin en Auvergne, » reçu habitant de Genève, nov. 1558. — *De Sales* (Steph. Lud. Desaliensis occitanus) étudiant à Genève, 1682.

DES ARÈNES. Au mois d'août 1553 figure « Monsieur des Arènes » parmi les étrangers séjournant à Genève et donnant à la Bourse française. — Des Arènes [Haag, IV 231] auteur d'une *Déclaration contenant les motifs de sa conversion de la religion protestante à la catholique*, Paris, 1664, in-4o. Conf. Barral. — Desarènes, capitaine au régim. de Vermandois, promet de se convertir si on retire de chez

lui les dragons qui le ruinent; on les retire, déc. 1685 (arch. de la Guerre, 752).

DESARGUES (Josué), 64 ans, et sa femme, assistés à Londres, 1702. — Dominique *Desarrois* ou des Arrois et Anne *de Félis* sa femme, font baptiser leur fils à Mauvezin, 8 fév. 1695; présenté par Jean des Arrois et Domenge *de Grateloup* aïeule. *Id.* Abram fils de... Des Arrois et de Sara *Rival*; Mauvezin, 1672. — Nycolas *Desartières*, marchand-libraire de Bourges, reçu habitant de Genève, juill. 1551. — *Desaubert*, de l'Ile-de-France, écrivain, 68 ans, réfugié à Lausanne avec sa femme et sa fille, avant 1740. — Mme *Des Aubiers*, née Chauffepié, 1686 (*Bull.* VI 58).

DÉSAUCHES (Annet) était le fils de pauvres paysans de l'Auvergne [Haag, IV 231]. Ayant embrassé la Réforme, il se rendit à Genève pour y étudier la théologie et se consacrer au service du Seigneur. Appelé, en 1550, à Issoire, où s'était formé le noyau d'une petite église, il y prêcha pendant quelque temps dans des caves, secrètement favorisé par les consuls; mais il finit par être découvert et emprisonné dans l'abbaye. Les protestants résolurent de le délivrer avant qu'il fût livré aux tribunaux. Ils s'attroupèrent de nuit hors des murs, au nombre de 200, entrèrent dans la ville, dont les portes leur furent ouvertes, et marchèrent sur la prison. Déjà un nommé *Gratiadas* montait à l'assaut de l'abbaye, lorsqu'un coup de feu tiré par un moine le renversa et mit ses compagnons en fuite. Dès le lendemain, la justice se transporta à Issoire et fit pendre Désauches. Sa tête, placée au bout d'une pique, fut fichée sur la porte du pont. — Étienne *Desaulse*, de Sauzet en Dauphiné, assisté à Genève d'un viatique pour la Hollande, 1701. — Clément *Desault*, de Bourdeaux en Dauphiné, *id.* pour l'Allemagne, 1709. — *Desaurières*, apothicaire, ancien de l'église de Nîmes, 1677-79. — *Des Autels*, capitaine huguenot, 1592 [VI 216, 389]; famille Des Autels retirée à Payerne vers la fin du XVIIIe siècle. — *Desavènes*, réfugié à Morges en 1724. — *Desavie*, ministre à Baignes (Angoumois), 1590. — *Desavoye*, famille réfugiée au Cap (*Bull.* I, 160).

DES AVENELLES (Philippe ou Pierre), avocat au parlement de Paris [Haag, IV 233] qui s'est acquis une honteuse célébrité par sa conduite dans l'affaire d'Amboise (t. I col. 894). Sauf de Thou, qui prétend qu'il trahit la confiance de *La Renaudie* par des motifs de conscience plutôt que par l'appât d'un vil intérêt, tous les historiens contemporains s'accordent à attribuer sa trahison à une sordide avarice ou à de lâches terreurs. Castelnau affirme même qu'en entendant la confidence de son hôte, qui s'ouvrit à lui, comme on sait, pour dissiper les inquiétudes qu'il avait conçues de ses entrevues mystérieuses avec *La Roche-Chandieu*, de ses allées et venues continuelles, du concours extraordinaire de personnes qui le visitaient, Des Avenelles « trouva cet expédient fort bon. » Mais, ajoute l'écrivain catholique, « ayant bien considéré que l'entreprise estoit de merveilleuse conséquence, l'exécution fort difficile et l'issue encore plus dangereuse, craignant que, si les choses ne pouvoient réussir, il fust en danger de perdre la vie et les biens, il révéla le tout à un des secrétaires du cardinal de Lorraine, dont il fut grandement récompensé. » Selon les Mémoires de Vieilleville, il vendit ses coreligionnaires. Davila n'ose décider s'il parla « effrayé de la témérité de l'entreprise ou ébloui par les récompenses qu'il se promettoit de la trahison. » Parmi les écrivains protestants, d'*Aubigné* seul affirme que Des Avenelles fut « plus tost meu de peur que d'ambition et d'avarice. » *La Planche*, au contraire, d'accord avec l'*Histoire du tumulte d'Amboise*, insérée dans le T. I des Mémoires de Condé, nous peint l'avocat parisien comme un homme pauvre, avare, ambitieux, « qui pensa avoir trouvé moyen pour se rendre riche et mémorable à jamais. » L'attestation que de Thou donne à Des Avenelles d'avoir été « un homme de bien » ne se trouve-t-elle pas détruite par tous ces témoignages?

Des Avenelles, poussé par sa lâcheté, aiguillonné par son avarice, courut donc révéler la conjuration à un maître des requêtes nommé de Marmagne, une des créatures du cardinal de Lorraine, qui l'envoya sur-le-champ à la Cour. Les Guise se méfièrent d'abord de ce protestant qui venait ainsi leur vendre ses frères, et ils le firent enfermer dans une des tours du château; mais après l'avoir interrogé à plusieurs reprises, après l'avoir sondé de

toutes les manières, après l'avoir confronté avec *Stuart*, *Soucelles* et le baillif de *Saint-Aignan*, qu'ils firent amener de Vincennes, il ne leur resta plus de doute sur son infamie, surtout lorsqu'il leur eut appris exactement la route que devait prendre *La Renaudie*. Ils lui rendirent donc la liberté, lui firent donner un bon de 12,000 livres sur le trésor royal et lui obtinrent du duc de Lorraine une première charge de judicature. S'il faut en croire de Thou, Des Avenelles ne se vendit pas tout à fait; il resta protestant.

Du Verdier attribue à Des Avenelles deux traductions du latin en franç., l'une du 1er vol. de l'*Épitome ou Abrégé des vies de cinquante-quatre excellents personnages, tant grecs que romains, mises au parangon l'une de l'autre, extrait du grec de Plutarque de Chéronée* [par Darius Tiberti], Paris, 1558, in-8o; l'autre de l'*Histoire ibérique* et de l'*Histoire d'Annibal*, imp. avec la trad. des autres guerres d'Appien par Claude de Seyssel, Paris, 1560, in-8o.

DES BARRES (Colas) et ses trois enfants, assistés à Genève, nov. 1555. — Pierre *Des Bas* « natifz de la ville de Meleun en Brye, » reçu habit. de Genève, 1559. — Louise *des Biars-Montgommery*, assistée à Jersey, 1702. — Charles *Desblancs* du val de Trièves en Dauphiné, étudiant à Genève (Car. Desblancs du Perse, trievensis) 1666. — Laurent *Desbonnerie*, natif de Lisles en Flandres, peigneur de laine, habit. de Genève, 1559.

1. DES BORDES (Jacques) fils de maître Antoine Des Bordes, procureur au parlem. de Bordeaux et de Marguerite de Flament, était ministre du S. Évangile et professeur de philosophie à l'académie de Genève en 1562. Il épousa dans cette ville, en 1564, Suzanne *de Courcelles*, (voy. t. IV col. 790) et fut nommé, à la même époque, l'un des ministres de Genève. Il reçut aussi la bourgeoisie gratuite de cette ville. En 1566, il revint dans sa ville natale pour y exercer les fonctions pastorales et n'échappa qu'à grand'peine, en 1572, aux massacres de la St-Barthélemy pour se réfugier en Angleterre. Il est le même dont il a été parlé ci-dessus (t. II col. 880-81) sous le nom de Jacques Borde. Des Bordes est son vrai nom. — Bénigne *Desbordes*, veuve, et sa fille Charlotte Desbordes femme de François Houpin, riches marchandes de Dijon, réfugiées à Genève vers les années 1580 et suivantes. — Des Bordes, lieutenant-colonel au régiment de Navarre, abjure le 4 nov. 1685. — (Marthe), du Poitou, 60 ans, veuve, assistée à Londres, 1705. — (Daniel), de Paris, passementier, et sa femme, assistés à Genève, 1708. — (Jean) d'Aï en Champagne, avec sa femme et 7 enfants, *id.* 1705. — Estienne *de Bordes*, médecin à Bordeaux, 52 ans, et sa femme, assistés à Londres, 1705. — Cormont des Bordes, t. IV col. 700.

2. DES BORDES (Henri), de Saumur, gazier, réfugié avec sa femme à Berlin, 1698. — (Jean), libraire de Saumur, admis gratuitement à la bourgeoisie de la ville de Leyde, 3 septembre 1685. Jacobus des Bordes gallus, étudiant à l'université de Leyde, demeurant chez Jacques des Bordes, 21 fév. 1687. Ces deux derniers étaient frères. Ils fondèrent en Hollande une maison de librairie, bientôt très prospère, qui fit à Louis XIV une guerre de livres et de pamphlets. Par un cas de longévité bien extraordinaire, tous deux vivaient encore au commencement du règne de Louis XVI [1]. Ils s'étaient établis à Amsterdam, et ne s'étaient mariés ni l'un ni l'autre. L'opulente succession qu'ils laissèrent s'ouvrit vers 1789. Par leur testament, ils appelèrent au partage des collatéraux de la famille, des petits-neveux qui étaient devenus forcément catholiques à la Révocation, et qui vivaient à Douai, mais en leur imposant la condition d'abandonner la religion romaine et de rentrer dans la protestante. C'étaient deux peintres de portraits, Constant et Joseph Desbordes; encore le premier ajoutait-il aux faibles ressources de son art celle de peindre des armoiries, ressource plus chétive encore à pareille époque. Constant avait trois fils et une fille qui devint une femme célèbre; celle-ci écrivait bien des années plus tard en se rappelant cet événement de sa première enfance : « J'avais quatre ans. (Elle était née le 20 juin 1786)... Les grands oncles de mon père offrirent à ma famille leur immense succession si l'on voulait nous rendre à la religion protes-

[1] « Mes deux oncles étaient centenaires, » dit Mme Desbordes-Valmore, leur arrière-petite-nièce. « Ils moururent, l'aîné à 123 ans, l'autre à 121 ans, » dit Taxile Delord (Le *Magasin de librairie*, de Charpentier, t. V, p. 462 (1859).

tante. Ces deux oncles étaient centenaires et avaient vécu dans le célibat à Amsterdam où ils avaient fondé une librairie. J'ai dans ma bibliothèque quelques livres imprimés par eux. On fit une assemblée dans la maison; ma mère pleura longtemps; mon père était indécis et nous embrassait beaucoup. Enfin, on refusa la succession dans la peur de vendre notre âme, et nous restâmes dans une misère qui s'accrut de mois en mois... » Poussée par cette dure condition à essayer de la carrière du théâtre, la fille du peintre d'armoiries y réussit et fut une comédienne de talent qui honora la scène française par la gravité de ses mœurs, et de plus, une remarquable femme poète que Lamartine lui-même a chantée et à qui l'illustre critique Sainte-Beuve a consacré une longue étude aussi respectueuse que sympathique. C'est Mme Marceline Desbordes-Valmore, décédée à Paris, le 23 juillet 1859.

DES BOUVERIES (Laurent), ouvrier en soie, né à Sainghin, près de Lille [Haag, IV 234], s'enfuit en Angleterre pendant les sanglantes persécutions exercées, en 1568, dans les Pays-Bas, et s'établit d'abord à Sandwich, où il existait déjà à cette époque une église fondée par des réfugiés, principalement de la Flandre française, et desservie par le pasteur *Bastia*. Quelque temps après, soit qu'il n'eût pas trouvé dans cette ville des moyens suffisants d'existence, soit pour quelque autre motif, il alla se fixer à Cantorbery, où il pouvait espérer, en effet, d'exercer son industrie d'une manière plus lucrative, un grand nombre de réfugiés y ayant déjà monté des fabriques de taffetas, de satin, de brocart, de velours. Édouard Des Bouveries continua le métier de son père; mais son fils, nommé aussi Édouard et né en 1621, alla s'établir à Londres, où il ouvrit un magasin de marchandises du Levant. C'est de lui que date l'illustration de sa famille.

Édouard II des Bouveries fut anobli par Jacques II et mourut en 1694. Son fils aîné, Guillaume, continua avec succès le commerce paternel et fut créé baronnet en 1714. A sa mort, arrivée en 1717, son fils aîné, sir Édouard, se trouva placé à la tête d'une des premières maisons de Londres, dont il dirigea avec intelligence les vastes opérations jusqu'en 1736. Son mariage avec Mary Schmid, sœur de la comtesse de Clanricarde, étant resté stérile, son titre et son immense fortune passèrent à son frère Jacob, qui fut, en 1747, créé pair sous le titre de lord Longford, vicomte de Folkestone. C'était le premier exemple d'un marchand élevé à la pairie.

Jacob des Bouveries épousa Mary Clarke, dont il eut onze enfants, entre autres : 1° Guillaume, né le 26 fév. 1725, qui suit; — 2° Anne, née en 1729, femme, en 1761, de George Talbot; — 3° Mary, née en 1730, mariée avec le comte Antoine de Shaftesbury; — 4° Charlotte, née en 1732, femme de John Grant; — 5° Harriet, née en 1736, mariée, en 1775, avec sir James Tilney-Long; — 6° Édouard, né en 1738, député de Southampton, mort en 1810, laissant de son mariage avec Harriet Fawkener : 1° Édouard, né en 1767, qui épousa, en 1788, Catherine, fille unique de William Castle, laquelle le rendit père de huit enfants : Éverard-Guillaume, né en 1789, lieutenant-colonel, major du régiment des gardes à cheval, marié, en 1816, avec Charlotte O'Donnell; Charles, né en 1792, mort en 1827; Francis-Kenelm, né en 1797, marié, en 1826, avec Élisabeth Shiel, mort en 1837; James, né en 1801, marié, en 1826, avec Élisabeth Alston; Catherine, Élisabeth, Caroline et Mary-Élisabeth; — 2° Henriette-Élisabeth, née en 1771, femme du lieutenant-général James de Rosslyn; — 3° Frances-Anne; — 4° Mary-Charlotte, née en 1776, femme de William Maxwell; — 5° Jean, né en 1779, prébendaire de Lincoln, recteur de Woolbeding et de Tyd; — 6° Jane, née en 1781, mariée, en 1802, avec sir Francis Vincent; — 7° Henri-Frédéric, né le 11 juillet 1783, lieutenant-général, gouverneur de l'île de Malte, colonel du 97e régiment d'infanterie, qui épousa, en 1826, Julia, fille de Louis *de Montolieu*, et en a eu un fils et une fille; — 8° Diana-Juliana-Margaretta, née en 1786, femme de George Ponsomby.

Resté veuf, Jacob Des Bouveries épousa en secondes noces, en 1741, Élisabeth Marsham, fille de lord Romney, qui lui donna encore deux fils, dont l'aîné, Jacob, né en 1742, ne vécut que trois ans, et le cadet, Philippe, fonda la branche de Pusey. Il mourut le 17 fév. 1761, laissant

son titre à son fils aîné Guillaume, qui fut créé comte de Radnor en 1765.

Du mariage de Guillaume des Bouveries avec Harriet, fille unique de sir Mark Stuart-Pleydell, ne naquit qu'un fils qui reçut le nom de JACOB. Sa seconde femme, Rebecca Alleyne, qu'il épousa en 1751, lui donna quatre fils dont l'un, nommé YONGE, mourut jeune. L'aîné, GUILLAUME-HENRY, né en 1752 et mort en 1806, eut de son mariage avec Bridget Douglas, fille du comte de Morton, contracté en 1777 : 1° WILLIAM-JOHN, mort jeune ; 2° ÉLISABETH, née en 1780, femme, en 1814, de George Hay Dawkins-Pennant ; 3° CHARLES-HENRY, né en 1782, qui suivit la carrière des armes et mourut en 1836 ; 4° MARIA-REBECCA, née en 1786, mariée, en 1808, avec lord Heytesbury ; 5° EMMA-BRIDGET, morte en 1827. Le second fils de Guillaume Des Bouveries et de Rebecca Alleyne, nommé BARTHÉLEMY, naquit en 1753 et mourut le 31 mai 1835. Il épousa, en 1779, Mary Wyndham, fille de John Arundell, qui lui donna sept enfants : 1° ANNA-MARIA, morte jeune ; 2° HENRY-JAMES, commissaire des douanes en Écosse, né en 1781, mort le 5 mars 1832 ; 3° ÉDOUARD, prébendaire de Salisbury, vicaire de Coleshill, chapelain de la reine, né le 15 août 1785, marié, en 1811, avec lady Frances-Charlotte, fille de l'évêque d'Exeter et sœur du comte de Devon, qui le rendit père, en 1813, d'une fille nommée FRANCES ; 4° CHARLOTTE, née en 1788, femme de sir Henry Carew S. John Mildmay ; 5° HARRIET, née en 1790, femme du comte de Roseberry ; 6° ANNA-MARIA, née en 1792, mariée en 1813, avec Paulet Mildmay ; 7° WILLIAM-ARUNDELL, né le 6 fév. 1797, recteur de West Tytherley, marié, le 8 fév. 1811, avec Fanny Sneyd, fille d'honneur de la reine Adélaïde. Le quatrième fils enfin né du second mariage de Guillaume Des Bouveries, vint au monde en 1760 et reçut le nom d'ÉDOUARD. Il épousa, en 1782, Catherine Murray, fille du comte de Dunmore, et en secondes noces, Arabella, fille de sir Chaloner Ogle. Il mourut en 1824, ayant vu tous ses enfants le précéder dans la tombe.

Resté veuf une seconde fois, Guillaume Des Bouveries épousa, le 22 juin 1765, Anne, fille de sir Thomas Hales et veuve de lord Feversham. Il en eut encore deux filles qui ne vécurent que peu de jours, et il mourut lui-même le 23 janv. 1776, laissant son titre à son fils aîné Jacob. Depuis 1770, il était gouverneur de l'hôpital des Réfugiés français à Londres.

Jacob des Bouveries, greffier de Sarum, grand-bailli de Wallingford, gouverneur de l'hôpital des Réfugiés, depuis 1789, naquit le 15 mars 1750. Le 24 janv. 1777, il prit pour femme Anne Duncombe, fille du comte de Feversham, qui lui donna huit enfants : 1° MARY-ANNE, morte à l'âge de 12 ans ; — 2° GUILLAUME, lord Radnor depuis la mort de son père (27 janv. 1828), et un des directeurs de l'hôpital des Réfugiés français depuis 1803, né le 11 mai 1779, marié, en 1800, avec Catherine Selham-Clinton, fille du comte de Lincoln, dont il a eu plusieurs enfants ; — 3° DUNCOMBE PLEYDELL, contre-amiral et surintendant de l'arsenal de Plymouth, né le 28 juin 1780, marié, en 1809, avec Louisa May, dont une fille mariée au frère du comte d'Erroll ; — 4° LAURENCE ; — 5° HARRIET ; — 6° BARBARA ; — 7° FRÉDÉRIC, chanoine de Salisbury, recteur de Pewsey et de Wippingham, né en 1785, marié, en 1814, avec Élisabeth Sullivan, et père de treize enfants ; — 8° PHILIPPE, haut shérif du comté de Somerset en 1843, député lieutenant du même comté, né le 21 oct. 1788, et marié, le 7 nov. 1811, avec la sœur du comte de Heytesbury, qui lui a donné cinq enfants.

Jacob Des Bouveries a publié *Observations on the Pusey Horn* dans le T. XII des Mélanges de la Société des antiquaires de Londres.

Branche de Pusey. Philippe Des Bouveries, souche de cette branche, naquit en 1745. Il prit, en 1784, le nom et les armes de Pusey, et en 1789, il fut nommé membre du conseil d'administration de l'hôpital des Réfugiés. En 1798, il épousa Lucy, fille du comte de Harborough, dont il eut six enfants : 1° PHILIPPE, né en 1799, député du Berkshire, marié, en 1822, avec Émily, fille du comte de Caernarvon, dont il a plusieurs enfants ; — 2° ÉDOUARD, chanoine de Christchurch, professeur d'hébreu à Oxford, qu'une disposition prononcée au mysticisme, une vénération excessive pour les formes antiques de la liturgie et un respect exagéré pour les opinions des Pères de l'Église ont jeté, depuis 1833, dans une voie où il s'est heureusement ar-

rêté lorsqu'il s'est aperçu que le *puseyisme* conduisait directement au catholicisme romain. Le seul ouvrage que nous connaissions de lui, a été imp., en 1841, à Oxford, sous ce titre : *The articles treadet on in tract* 90 *reconsideret*. Né en 1800, il a épousé, en 1828, Marie-Catherine Barker ; — 3° ÉLISABETH, née en 1803, femme, depuis 1827, du fils de l'évêque de S. Asaph. ; — 4° CHARLOTTE, née en 1807, mariée, en 1839, avec R. L. Cotton, docteur en théologie, prévôt de Worchester-College à Oxford ; — 5° WILLIAM, né en 1810, marié, en 1836, avec Catherine Freeman, et père de plusieurs enfants ; — 6° HENRI, né en 1814, mort jeune.

DES BRIÈRES (RAYMOND) emprisonné et condamné par arrêt du bailliage de Rouen du 21 août 1665, à 15 liv. d'amende « pour avoir, au préjudice des édits de S. M. chanté à haute voix, dans sa maison, les pseaumes, version de Marot ; avec défense de commettre pareille faute à l'avenir à peine de punition corporelle ; comme aussi défense à tous ceux de la R. P. R. de chanter à haute voix les dits pseaumes, version de Marot, tant en cette ville de Rouen que sur les chemins par terre et dans les bâteaux sur la rivière de Seyne, en allant et revenant du presche de Quévilly » (*Filleau*, Décis. cath.). — Daniel *Des Brosses*, élu ministre de Melun et, sur l'opposition de l'église de Paris, non confirmé par le synode d'Orléans, 1562. — Dlle Diane des Brosses, de la Bresse, réfugiée à Berlin, 1698 (*Dieterici*). Conf. de Brosses, t. III col. 210 et col. 212 lig. 3. — Adam *Desbrus*, de St-Bazile en Vivarais, assisté d'un viatique à Genève, 1699.

DES BUISSONS (JEAN) de Lille en Flandres [Haag, IV 236], marchand, « homme doué de zèle ardent et de constance chrestienne, dont le Seigneur s'est voulu servir pour porter tesmoignage de son nom en Anvers au pays de Brabant, ville marchande et riche et partant adonnée, comme jadis Corinthe, à dissolution, vanité, délices, avarice et convoitise insatiable, » dit *Crespin*, qui rapporte au long (f. 576) son interrogatoire par les magistrats d'Anvers et une lettre qu'il écrivit à sa mère la veille de sa mort, lettre où il s'écriait dans sa pieuse ferveur :

Ma très chère et bonne mère,... Je ne suis pas espouvanté de la très heureuse sentence que Dieu me veut faire recevoir pour la querelle de son nom, moi dis-je qui ne suis qu'un pouvre ver de terre. O quelle grâce de nostre bon Dieu ! car quand ils penseront me faire mourir, ce sera lorsqu'ils me delivreront de la mort pour me mettre en pleine jouissance de la vie éternelle et pour contempler la gloire du Seigneur et estre pleinement conjoinct à mon Chef et Espoux Jesus Christ. Le Seigneur m'en fasse la grâce et me fortifie tellement et me vueille tant bien armer de ses grâces que quand ils penseront m'avoir du tout abysmé, qu'alors j'obtienne pleine victoire pour triompher avec mon Capitaine et Protecteur Jesus-Christ. Etc.

On le décapita pendant la nuit dans sa prison, tant on craignait l'émotion du peuple en sa faveur ; 16 mai 1561.

DESCARRIÈRE, de Guise en Lorraine, venu à Genève pour embrasser la religion protestante, et n'ayant pas paru suffisamment instruit est ajourné et renvoyé à Berne, 1707. — *Descartes*, se convertit à Brest, en 1685, pour obtenir le grade de lieutenant de vaisseau (*Bull.* III, 475).

DESCAYRAC ou d'Escairac (ALEXANDRE), étudiant à l'acad. de Montauban en 1659, pasteur à Le Fleix en 1665 ; à La Sauvetat, 1666-77 ; à Bergerac, 1677-85. Il se réfugie en Angleterre, à la Révocation. On lit dans les registres consistoriaux d'une des églises françaises de Londres (Threadneedle street) à la date du 25 juill. 1686 :

M. Descairac, ministre de Bergerac a présenté à la Compe un témoignage de l'église de Zurich par leq. il paroît qu'étant en danger d'être envoié en galères pour avoir fait la prière dans une maison à Bordeaux, on l'a sollicité à abjurer notre religion et qu'enfin il le fit, mais en protestant qu'il n'iroit jamais à la messe, et que sur la repentance qu'il fit paroître il a été admis à la communion de nos Églises ; que même on lui a témoigné qu'après quelque temps on ne doutoit pas qu'on ne dût le rétablir au ministère.

On le rétablit en effet. L'église française fondée à Bristol par le soin des magistrats et la générosité de l'évêque anglican, lord Jonathan Trelawny, ouvrit son culte le 29 mai 1687. La prière fut dite par Jérémie *Tinel*, ancien pasteur de Villeneufve

de Puychegu en Guyenne et le sermon prononcé par A. *Descairac*, qui tous deux restèrent pasteurs de Bristol. Ce dernier mourut même dans sa chaire, frappé d'apoplexie, le 16 juin 1703. — Daniel *d'Escairat*, écuyer, sr de Bertranet, réfugié de Poujols en Agenois à la cour de l'Électeur de Brandebourg et lieutenant à son service; mort à Berlin en 1690 (*Erman*). — *Descairatz*, avocat à Montpellier, réfugié à Genève où il est plusieurs fois assisté de 2 à 3 écus, 1692.

DESCAZALS (Jean), de Burniquel en Guyenne, maître-chirurgien, réfugié à Halle avec sa femme, et avec son fils étudiant en médecine, 1698. Jean Descasals, de Montpellier, perruquier, réfugié depuis longtemps à Lausanne, demande une attestation de sa foi en vue de se rendre en Hollande, 1697. — Pierre *Descat*, cordonnier à Courcelles, pays messin, condamné aux galères pour avoir conduit de nouveaux convertis du village de Lessy et les avoir remis à des guides allemands; arrêt du bailli de Metz, 13 sept. 1687; (Jean), de Metz, tanneur, réfugié à Berlin avec sa femme et 4 enf., 1698. — *Des Ceriziers*, famille de Loudun, 1570 (Tt 232). Jacob des Cerisiers de La Noiraye; sa fille enfermée au couvent de la Visitation de Loudun, en 1713 (E 3399).

1. Des Champs (Charles *Guillot* dit), voy. Guillot. Voir aussi Maxuel. — (Marguerite) femme de Robert Estienne. — (Élisabeth) femme d'Abel *Brunier*. — (Paul) sr d'Aucheville [V 198]. (Pierre) sr du Berger (M 673). — Marie des Champs de Marsilly [VIII 54].

2. DESCHAMPS (Claude), en latin *de Campis* ou *Campanus*. De Strasbourg, où les Français n'étaient pas en sûreté à ce moment-là, il s'était retiré en Suisse, 1544. A la recommandation de Farel, Calvin et Sulzer, les Bernois lui assignèrent une pension sur les fonds d'école de Lausanne. Au bout de quelques mois, il fut admis au ministère dans la classe de Morges; l'année suivante il fut nommé pasteur à Orbe. Mais ses infirmités ne lui permirent guère de remplir utilement ses fonctions, et au bout de peu de temps, il mourut; fin de septemb. 1545 (Vuilleumier).

3. DES CHAMPS (Pierre), fils de Jean Des Champs et de Jeanne *Ayeul* [Haag, IV 237] est vraisemblablement le même qu'un capitaine normand des mêmes nom et prénom qui servant glorieusement, dès 1562, sous *Montgommery* (ci-dessus IV col. 195) fut pris au siège de Vire et tué au combat d'Arnay-le-Duc. De son mariage, avec Anne *de Raffinel*, étaient nés deux fils qui reçurent au baptême les prénoms Josias et Daniel. Le premier fut tué au siège de Villefranche, 1587, comme le rapporte d'Aubigné. Il avait épousé Aliénor *de Raulin* qui le rendit père de Jean, marié avec Anne *de Gouberville*; le second prit pour femme Jeanne *Michel* et en eut Louis Des Champs qui épousa Marie *Lemarié*. — Denys fils de feu Bertrand Deschamps, de St-Vincent près le Havre de Grâce, épouse à Genève, 1560, Suzanne *de Raucourt*, de Flumesnil au bailliage de Gisors.

4. DES CHAMPS (Guillaume), cuisinier, l'un des huguenots poursuivis à Paris en 1534. — (Pierre), « menusier originaire du lieu de Nanfey lès Bourges en France, » reçu habitant de Genève, 23 janv. 1559. — (Étienne), ministre à Bourges en 1562. — (Arnaud), ministre, fait son testament à Oloron, 1573.

5. DESCHAMPS (François) « natifz de Thouars, dioc. de Poytiers, » habitant de Genève, septemb. 1554. — En 1569, un Jacques *des Champs* sieur de Bussac, capitaine à Saintes, fit échouer une entreprise de Puytaillé sur cette ville; mais bientôt après une révolte des habitants le força lui-même à s'éloigner. — (Isaac), procureur et notaire à Civray en Poitou, 72 ans, et sa femme, 67 ans, assistés à Londres, 1702. Autre Isaac, de Civray, tapissier, 46 ans, assisté à Londres avec sa femme et 6 enfants, 1702; famille encore assistée en 1710.

6. DES CHAMPS, famille rocheloise. Michel Deschamps épouse au temple de La Rochelle, 8 septemb. 1566, Magdelaine *Chasteau*. Jehan Deschamps (marié 1° à Françoise Guignard, 2° en avril 1575 à Jehanne Bonnereau) est élu pair de la commune de La Rochelle, 1582, et vers 1612 remplacé par son fils Jehan, marié à Sara *Dieulefit*. La descendance est nombreuse, mais obscure.

7. DES CHAMPS (François) sr de Fontaine, vivait à Metz en 1592; sa femme était Anne, fille de Robert *de Heu* et de Bonne du Chastellet, belle-sœur de Catherine de Heu qui avait épousé Antoine de

Vienne. En 1630, Guillaume des Champs, sr de Fontaine, Vouzy, Courcelles, Fré court, etc., était capitaine de chevau-légers au service de Hollande. Nous pouvons citer encore Mlle de Vouzy (Suzanne des Champs) épouse de Mathias d'Orthe, 1592; Jeanne, Mlle de Coussy en 1624, morte célibataire en 1641; Marguerite, Mlle de Malleroy, mariée, avant 1623, à Jean de Montmorency seigr de Poix. (Cuvier).

8. DES CHAMPS, président au séminaire de St-Amont de Douay, abjura le catholicisme peu d'années après la Révocation et publia une *Exposition solide et historique de la religion chrétienne, opposée aux erreurs de la communion de Rome* [Haag, IV 238]. On le retrouve inscrit en ces termes sur la liste des « prosélytes ecclésiastiques » secourus par la charité publique à Londres en 1705 : « Pierre des Champs, natif de Flandres, 12 liv. st.; mort peu après la distribution. »

9. DES CHAMPS (Pierre), « de Moiens en Bourbonnais, » reçu habitant de Genève, may 1573. — (Charles) Carolus Deschamps picardus, étudiant à Genève, 1619. — (.....) ministre de Heiltz-l'évêque, fugitif de Vitry en 1685. — (Jacques) pasteur auxiliaire à Copenhague, 1696-99. — Un Pierre et deux Jean, réfugiés de Périgueux, 1685 (M 667). — (Antoine-Fr.) de Castres, étud. à Genève, 1717. — (André) médecin-chirurgien dans la paroisse d'Orpierre, signalé par l'évêque de Gap pour être destitué de son état comme obstiné protestant, 1737.

10. DES CHAMPS (Jean), né à Bergerac, en 1667 [Haag, IV 438] d'une ancienne famille établie dans le Périgord [1]. Des Champs s'était voué au saint ministère; mais la révocation de l'édit de Nantes étant venue briser sa carrière, il s'établit à Genève et rendit quelques services à la République. On ignore le motif qui l'engagea à quitter une ville, où il jouissait d'une grande considération, pour aller habiter l'Allemagne. Il obtint la cure de Butzow, et le duc de Mecklembourg conçut pour lui une si haute estime que, lorsque, après plus de vingt années de travaux apostoliques, Des Champs sollicita la permission de retourner à Genève, pour surveiller l'éducation de ses fils, ce prince ne put se décider à la lui accorder. Cependant il consentit, vers la fin de 1729, à le laisser partir sur la demande du roi de Prusse qui voulait l'attacher à l'église de Buchholz près de Berlin; mais à peine rendu à son poste, Des Champs mourut, à l'âge de 63 ans. Il avait épousé à Genève Lucrèce *De Maffé*, demoiselle du Dauphiné réfugiée dans cette ville, et il en avait eu huit enfants dont trois moururent jeunes. Les cinq autres se nommaient Gabriel, Jacques, Jean, Anthoine et Sophie. Cette dernière épousa *Simon*, ministre à Berlin.

I. Le fils aîné de Jean Des Champs, Gabriel, né en 1703, fut élevé page du grand-duc de Mecklembourg-Strélitz. Plus tard, il rentra en France et s'établit à Rouen où il obtint la place de contrôleur des actes. Cette circonstance prouve qu'il se convertit. Nous n'avons donc à nous occuper ni de lui, ni de ses descendants, parmi lesquels nous croyons devoir mentionner cependant ses petits-fils Émile et Antony Des Champs, deux poètes qui ont brillé dans la première moitié du XIXe siècle.

II. Jacques Des Champs, né à Butzow en 1708, étudia la théologie à Genève, puis à Marbourg. A la mort de son père, il fut appelé à le remplacer; mais en 1739, on l'envoya à Berlin. En 1746, il fit annoncer, dans la Nouvelle Bibl. germanique, la prochaine publication d'un *Dictionnaire mythologique* [étymologique?] *françois* en 2 vol. in-4o, mais nous ne pensons pas que cet ouvrage ait vu le jour. Selon des mémoires (*Memoir of Daniel Chamier*, Lond., 1852, in-8o), où nous puisons la plupart de nos renseignements sur cette famille Des Champs, ce ne serait pas Jacques, mais Jean son frère qui aurait composé ce dictionnaire, resté manuscrit, et ne l'aurait achevé qu'en avril 1766. La réclame de la Bibl. germanique est conçue en termes trop clairs et trop précis pour que nous puissions y supposer une erreur. Jacques Des Champs fut déchargé de ses fonctions en 1772 et remplacé par Albert *Dolive*. Il ne laissa que deux enfants, une fille mariée avec *Lefebvre*, officier distingué du génie au service de Prusse, à qui revient en grande partie la gloire de la prise de Schweidnitz, et un fils qui se fit estimer du grand Frédéric par sa bravoure.

[1] Selon une tradition conservée dans la famille, le cinquième aïeul de Jean Deschamps avait épousé une sœur de Théodore de Bèze.

III. Jean Des Champs, le plus célèbre des quatre frères, naquit à Butzow, le 27 mai 1709. En 1723, il fut envoyé à Genève avec son frère Jacques pour y faire ses études ; mais la conduite un peu légère de ses fils força le rigide pasteur de Butzow à les rappeler, en 1727, pour confier leur éducation à l'illustre professeur de Marbourg, Christian Wolf, sous la direction duquel ils restèrent pendant deux ans. Les leçons de ce grand philosophe eurent une influence décisive sur le développement moral et intellectuel du jeune Des Champs, qui voua à son sage Mentor un culte pour ainsi dire religieux, et se fit un devoir de répandre ses doctrines par tous les moyens en son pouvoir. Après la mort de son père, il resta à Berlin attendant une place et consacrant ses loisirs à la composition de sonnets et d'autres poésies légères qui ne pouvaient rencontrer un accueil favorable que dans le cercle borné de ses amis, si l'on en excepte peut-être l'ode qu'il adressa au jeune *Baratier* lors de sa visite à Berlin. Des Champs sentit lui-même la nécessité de se livrer à des travaux plus sérieux, et il entreprit la traduction de la Logique de Wolf. Le prince royal de Prusse en ayant été informé, voulut, par esprit d'opposition contre son père qui haïssait les philosophes, qu'elle parut sous ses auspices. Cette publication achevée, Des Champs partit pour Cassel, afin de s'y faire ordonner, rebuté qu'il était des difficultés qu'on lui opposait à Berlin, et il reçut l'imposition des mains de *Martel*, *Rochemont* et *Couderc*, le 20 janv. 1737. A son retour à Berlin, le prince royal l'attacha à sa maison.

Devenu roi, Frédéric le chargea de donner à ses frères Henri et Ferdinand des leçons de philosophie, et il resta auprès de ces jeunes princes jusqu'à son départ de Berlin, en 1746. Il quitta la Cour à la suite d'une nouvelle disgrâce causée par les attaques qu'il avait dirigées contre Voltaire alors au comble de la faveur, et se retira en Angleterre en passant par Hambourg et la Hollande où il se lia d'amitié avec Mme de Neufville, la Sapho d'Amsterdam, avec de *Joncourt*, professeur de mathématiques et de philosophie à Bois-le-Duc, et avec d'autres savants. « Les savants que je fréquentai le plus, lit-on dans ses Mémoires, sont M. *Boullier*, pasteur et auteur de divers savants ouvrages de théologie et philosophie ; M. de *Chaufepié* son collègue, M. de Wetzstein, professeur des Arminiens ; M. *Massuet*, l'un des auteurs de la Bibliothèque raisonnée, M. *Bernard* jeune médecin très savant et berlinois, et M. *Cartier de Saint-Philippe*, auteur du Je ne sais quoi, et correcteur, de même que le vieux M. *La Motte* si aimé des *Lenfant*, des *Beausobre* et des *Saurin*, et qui me parut bien digne de cet honneur. Je contractai aussi des liaisons particulières avec d'autres gens de lettres de mérite, tels que MM. *Géricot*, *Varnier*, de *Chaufepié* le jeune et *L'Honoré*, de même qu'avec MM. *Châtelain*, *Des Mazures* et *Courtonne*, très dignes collègues de MM. les pasteurs *Boullier* et de *Chaufepié*, dont je viens de parler. Je liai aussi une grande amitié avec un riche négociant nommé *Passalaigue*, homme de beaucoup d'esprit, très éclairé, curieux et extrêmement aimable, phénomène très rare dans une ville aussi livrée au culte de Plutus et de Mercure que l'est Amsterdam. »

Débarqué à Londres, le 25 mars 1747, il s'y livra si exclusivement à l'étude de la langue anglaise et à des travaux littéraires jusqu'en 1749, que Guillaume de Hesse lui fit offrir une chaire de philosophie à Cassel ; mais l'église de la Savoye l'ayant, dans le même temps, nommé pasteur, en remplacement de Paul *de Convenant*, il remercia le prince de sa bienveillance à son égard, et après s'être fait ordonner par l'évêque de Londres, il entra en fonctions au mois de juin 1749. Quelques années plus tard, en 1756, il fut chargé d'assister Israël-Antoine *Aufrère*, ministre de la chapelle de St-James depuis 1727, dans l'exercice de son ministère, et lorsque ce pasteur mourut, le 5 avril 1758, à l'âge de 92 ans, il se mit sur les rangs pour lui succéder ; mais on lui préféra *Muisson*. Il continua donc à desservir l'église de la Savoye jusqu'à sa mort, qui arriva subitement le 23 août 1767. Depuis 1760, il était un des directeurs ecclésiastiques de la commission de la Bénéficence royale en faveur des Français réfugiés. Jean Des Champs a laissé quelques écrits, surtout des traductions qui ne sont pas sans mérite.

I. *La logique ou réflexions sur les forces de l'entendement humain*, trad. de l'allem. de Wolf, Berlin, 1736, in-8o.

II. *Recueil de nouvelles pièces sur les erreurs prétendues de la philosophie de M. Wolf*, Leipz., 1736, 1737, 2 part. in-8°. — Ces pièces, au nombre de trois, comprennent 1° Le Mémoire de Lange contre la philosophie de Wolf; 2° La Réponse d'un auteur anonyme [Reinbeck]; 3° La Réponse de Wolf lui-même. Des Champs n'a fait que les traduire.

III. *Extrait des thèses de M. Hoffman, prof. à Wittemberg*, publié dans le t. XLII de la Bibl. germanique.—Critique de l'Hist. de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules, par l'abbé Dubos.

IV. *Recueil de cinq sermons de J.-G. Reinbeck*, trad. de l'allem., Berlin, 1739, in-8°. — C'est peut-être le même ouvrage que le suivant, dont le Journal litt. d'Allemagne rend compte.

V. *Cinq sermons sur divers textes expliqués selon la méthode du célèbre M. Wolf, prononcés devant S. M. la reine de Prusse, avec un extrait de la part. II de la Philosophie pratique de M. W.*, trad. de l'allem., Berlin, Amb. Haudé, 1740, in-8°. — Ces sermons roulent sur le Pardon des injures, l'Extravagance des orgueilleux, la Bénéficence, la Perfection de l'homme et la Servitude du chrétien. L'auteur les a composés sur les idées et le plan donnés par Wolf dans cinq sermons philosophiques insérés en diverses parties de ses Horæ subsecivæ Marpurgenses.

VI. *Le philosophe roi et le roi philosophe*, trad. du latin de Wolf insérée d'abord dans la Bibl. germanique; réimp. séparément avec la trad. de la *Théorie des affaires publiques* par le même philosophe, Berlin, 1740, in-4°.

VII. *Cours abrégé de la philosophie Wolfienne en forme de lettres*, Amst. et Leipz., 1743, 1747, 3 vol. in-8°. — Les lettres du premier volume sont adressées à *Cabrit*, jeune théologien de la plus grande espérance qu'une mort prématurée enleva, le 5 mai 1741; celles du second, à *Mousson*, pasteur à Stettin.

VIII. *De la conversion de Saint-Paul*, trad. de l'anglais de Lyttelton, 1750.

IX. *La religion chrétienne prouvée par le raisonnement*, trad. du Tentamen systemat. theologiæ de Wyttenbach; Cassel, Étienne, 1753, in-8°.

X. *Dialogues des morts*, trad. de l'anglais de Lyttelton, 1760.

XI. *Discours sur cette question curieuse; Tout est-il bien, où l'on compare le système de Pope et de Leibnitz sur le meilleur monde*, 1755. — Msc. conservé dans sa famille. Ce discours avait été écrit pour un concours proposé par l'Académie des sciences de Berlin, en 1755.

XII. *Examen critique du commentaire du docteur Sykes sur l'Épître aux Hébreux*, publ. en angl. 1756, in-4°.

XIII. *Mémoires secrets*, msc. en 2 vol. in-4°, conserv. dans sa famille. — Récit quelquefois intéressant de ses petites aventures depuis son arrivée à Genève.

Des Champs a publié, en outre, *Les dernières heures de Frédéric-Guillaume*, annexées plus tard à l'histoire de ce prince, impr. en Hollande en 1740; une *Lettre de Jean Aléthophile sur la dernière campagne de Bohême* et un *Extrait de la logique de Regnault*, ins. dans le t. II de l'Observateur hollandais (1745); il a fourni divers articles à la Nouv. Bibl. germanique, à la Biblioth. impartiale et au Magasin français de Londres; il est aussi l'auteur de presque tous ceux de théologie publiés dans le Journal britannique de *Maty*, et pendant plusieurs années, il a envoyé de Londres au Journal encyclopédique des articles littéraires.

Jean Des Champs avait épousé, le 4 avril 1753, Judith *Chamier*, morte le 27 déc. 1801. Il en eut six enfants : trois ne vécurent que quelques mois; les autres se nommaient Jean-Ézéchiel, qui suit; Dorothée-Sophie, née le 21 sept. 1755, femme de John Mackie, morte à Vevey, en 1819, et Susanne-Judith, née le 1er oct. 1759, mariée à Thomas Cave Winscom, vicaire de Warkworth, morte en 1820.

Jean-Ézéchiel, né le 30 mai 1754, fut présenté au baptême par *Barbauld*, pasteur de l'église wallonne de Londres, par Jean Chamier son oncle, et par Susanne Chamier, sa grand'mère. Il fut nommé, à l'âge de dix ans, pour entrer, à la première vacance, dans l'institution de Charter-House, sous le patronage de la reine Charlotte. *Majendie*, depuis évêque de Bangor et son condisciple, se plaisait à répéter que jamais il n'avait connu un meilleur latiniste; l'on conserve, en effet, dans la famille Des Champs quelques traductions, faites par lui, à l'âge de seize ans, des meilleurs auteurs latins, grecs,

français et italiens, et dont l'élégance donne une idée favorable de son bon goût. Son père le destinait à la carrière ecclésiastique; mais le jeune Des Champs, séduit par les récits des voyageurs, ne rêvait que des Indes Orientales, et ses prières obtinrent enfin de son oncle Antoine Chamier la permission et les moyens de visiter ces contrées célèbres. De 1772 à 1805, il fut employé à Madras dans le service civil de la compagnie des Indes, remplit pendant quelque temps les fonctions de secrétaire général et fut enfin nommé membre du conseil de la présidence. A son retour en Angleterre, 1819, il accepta la place de trésorier de l'hôpital de Saint-Georges et celle d'ancien de l'église [1].

Des Champs passa les dernières années de sa vie dans les joies paisibles du foyer domestique et dans la société de ses auteurs favoris, de Grotius surtout qu'il regardait comme le meilleur interprète de l'Écriture Sainte. Malgré son instruction, il ne se sentit jamais possédé de l'envie d'écrire, et ce fut seulement sur les instances réitérées de ses amis qu'il se décida à publier *A Meteorological account of the weather at Madras from 1 jane to 31 may*, 1788, in-4°, ouvrage devenu extrêmement rare. Il mourut le 23 fév. 1831. Depuis 1780, il avait pris le nom et les armes de *Chamier*, conformément aux dernières volontés d'Antoine Chamier qui l'avait institué son héritier universel. De son mariage avec Georgiana-Grace, fille de l'amiral Burnaby, célébré à Madras le 1er oct. 1785, étaient nés 1° Georgiana-Sophie, qui épousa, le 20 sept. 1814, Thomas Duer Broughton, colonel dans l'armée du Bengale; — 2° Charlotte-Grace, morte en 1805, sans avoir été mariée; — 3° Harriet-Emma, alliée, en 1813, à George Gowan, employé au service de la compagnie des Indes à Madras; — 4° Caroline-Louise, femme, en 1813, de Robert-Edward Broughton, frère du colonel et magistrat de police de Mary-le-Bone; — 5° Frances-Amélie, mariée, en 1818, avec le révérend George Porcher; — 6° George-Fitzwilliam, employé au service de la compagnie des Indes, qui épousa à Baroda, en 1812, Marie-Catherine Evans; — 7° Charles, mort jeune; — 8° Henri, qui suit; — 9° Frédéric Chamier, capitaine de vaisseau, auteur d'une série de romans maritimes intitulés *Life of a sailor, Ben Brace, Spitfire, Arethusa, The Gamester, Jack Adams, Perils of beauty, Konigsmarck, The unfortunate man, Tom Bowling*, ainsi que d'une *Revue de la révolution française de* 1848, et continuateur de l'Histoire navale de James jusqu'à la campagne de Navarin; — 10° William Chamier, ministre de l'église anglicane à Paris, marié, en 1834, avec Émilie Crookenden et père de plusieurs enfants; — 11° Édouard, employé au service de la compagnie des Indes, mort en 1836, à l'âge de 29 ans.

Henri Chamier, habile interprète des langues orientales, entra au service de la compagnie des Indes en 1813. En 1826, sir Thomas Munro le nomma secrétaire du gouvernement au fort Saint-Georges et s'en fit accompagner dans son voyage à travers les provinces méridionales. Après avoir rempli pendant 12 ans, depuis 1831, les fonctions de secrétaire général, il prit dans le conseil de la présidence la place que son père y avait occupée avant lui. Il avait épousé à Madras, en 1816, Anne-Antoinette-Évelina Thursby, qui le laissa veuf avec onze enfants: Georgiana-Grace, mariée à Madras, en 1835, avec John Chardin Wroughton, et morte en 1847; — Harriet-Maria, femme, en 1838, de John Richmond, médecin à Madras; — Jean-Henri et Dora-Maria-Evelina, morts jeunes; — Charles-Frédéric, employé de la compagnie des Indes, né en 1825, marié, en 1849, à Florence-Letitia-Frédérique Brown, qui le laissa veuf, en 1851, avec un fils, nommé Henri; — Virginie-Mathilde, femme, en 1844, de James Kellie, médecin à Madras; — Édouard, mort jeune; — Fanny-Virginie-Évelina, alliée à Madras, en 1847, au capitaine James Whistler; — Francis-Edward-Archibald, enseigne dans le 26me régiment d'infanterie du Bengale, né en 1833; — Étienne-Henri-Édouard, né en 1834, et Henri-Jean-Frédéric, mort jeune. En secondes noces, Henri Chamier épousa à Madras, le 26 sept. 1839, Marie-Élisabeth, fille du général sir Jasper Nicolls, qui lui donna

[1] Il ne faut pas le confondre avec un autre Jean *Des Champs*, directeur de l'hôpital des Réfugiés à Londres en 1758. Celui-ci était probablement fils de Pierre *Des Champs*, qui avait rempli les mêmes fonctions en 1736, et d'Élisabeth *Hanel*.

encore trois enfants : Henriette, Edwin-Francis et Daniel-Vansittart [1].

IV. Antoine Des Champs, né vers 1711, entra comme cornette au service de la Saxe, en 1731. Dans la campagne de Silésie, en 1745, où il servit avec le grade de capitaine de cavalerie, il reçut quatre blessures et fut fait prisonnier. Il mourut lieutenant-général de l'armée polonaise.

DES CHASTAGNES (Jehan), « natif de Beaulieu lès Loches dioc. de Tours, » reçu habitant de Genève, août 1551. — Mlle *des Chaumes d'Argence* enfermée au couvent des bénédictines de St-Maixent, 1731 (E 3417). — *Deschauves*, ministre à Royan et Meschers, 1571-1603. — Anthoine *Des Chazeaux*, d'Aubusson, tapissier, réfugié à Berlin avec sa femme et 3 enfants, 1698. — Pierre *Deschets*, massacré à Vassy, 1562. — François *Desclau*, de Villeneuve d'Agen, assisté à Genève avec sa femme et 2 enf. ; (la veuve de Louis), du Vigan, *id.* 1703. — *Des Clausels*, capitaine, lieutenant de *Lesdiguières*, mort à Lyon, 1595. — Marie *Desclos*, de Tonneins, 42 ans, fille d'un avocat, assistée à Londres, 1706. — Louis *Des Clouseaux*, membre du comité de secours à Londres, 1706 ; premier trésorier de l'hôpital des réfugiés protestants français à Londres, 1718 (*Agnew*, I, 73).

DES COMBES (Pierre) seigneur de Combas, délégué du Consistoire à l'assemblée politique de Montpellier, le 10 janv. 1562 (*Bull.* III 228). Peut-être le même qui est inscrit sur les registres de la Bourse françoise comme un donateur habitant Genève, en 1550. — Antoine Des Combes, de Villefranche, tisserand, reçu habitant de Genève, 22 septemb. 1572 ; sa famille paraît être passée à Lausanne où elle se serait élevée dans le courant du XVIIe siècle ; car on y compte plusieurs magistrats, un bourgmestre de la ville et un ministre, Louis-Sigismond, qui exerça les fonctions pastorales à Ste-Marie-aux-Mines. — *Descombier*, officier français, languedocien, qui, enthousiasmé de la résistance du peuple protestant des Vallées vaudoises à l'oppression du duc de Savoie, se rendit parmi elles, en juillet 1655, et y devint leur chef militaire (Muston, *Israël des Alpes*, II 378). — N. *Descouches*, orfèvre, massacré à Orléans, 1572. — Sara *Descourteaux*, de Niort, 59 ans, fille d'un horloger, assistée à Londres, 1702 ; encore en 1706. — Suzanne *Descot*, réfugiée de la Brie, avec sa sœur, à Berlin, 1698. — Jean *Descotes*, marchand mercier, réfugié à Halberstadt avec sa femme et six enfants, 1703.

DES COSTILS-BRISSET, marchand de Rouen [Haag, IV 242]. Sa femme étant tombée malade en 1681, le curé de la paroisse, suivi de son vicaire, se rendit auprès d'elle dans l'intention de la convertir, et sans écouter les représentations du mari, il s'établit d'autorité au chevet de la moribonde qui, plongée dans une espèce de léthargie, ne put ni l'entendre ni lui répondre. Le clergé romain, surtout en Normandie, n'avait pas attendu que les ordonnances l'autorisassent à violer ainsi le domicile des citoyens, pour se livrer aux barbares inspirations d'un zèle fanatique. Dès 1659, *Longré* d'Orbec, de *Saint-Marcoul*, du Cotentin, Mme de *La Paulière* de Fontaines avaient été persécutés dans leurs derniers instants par des prêtres qui n'obéissaient, nous voulons le croire, qu'à la voix d'une conscience peu éclairée. Dans le cas dont il s'agit, le curé, voyant qu'il ne pouvait tirer un mot de la malade, s'éloigna, mais pour revenir le soir même, accompagné du lieutenant-particulier, qui ordonna à Brisset et à ses filles de s'éloigner, et s'empressa de dresser procès-verbal de rébellion, le pauvre homme ne s'étant pas assez empressé d'obéir. Pareille scène se renouvela le lendemain, et la malade fut déclarée catholique. Le mari adressa au roi une plainte signée par un grand nombre de protestants, et entre autres par l'avocat *Morin*, son parent ; mais avant qu'on eût reçu la réponse, la malade mourut, et le clergé catholique eut la satisfaction de l'enterrer à sa mode. — Henri *des Côtes*, de Montauban, planteur de tabac, réfugié à Francfort sur Oder, 1698. — Jean *Descours*, « ouvrier en serge, d'Uzès, » avec femme. enfant et un compagnon, réfugié à Magdebourg, 1698. (François) pasteur en Dauphiné, délégué aux synodes des Cévennes de 1756 et 1763. — Claude *Des-*

[1] M. Henri Chamier a mis à la disposition de MM. Haag, pour la rédaction de cet article, tous les documents qu'il possédait sur les familles Chamier et Des Champs, et il en a même revu le texte qui offre, par conséquent, toute l'exactitude désirable.

cous, ancien de l'église de Moulins, 1612, *Bull.* 382, 510.

DESCOUSU (Celse-Hugues), savant jurisconsulte, né à Chalon-sur-Saône, vers 1480 [Haag, IV 243]. On sait peu de chose sur sa vie. Destiné de bonne heure aux lettres, Descousu fit sa philosophie à Paris; c'est le seul point sur lequel ses biographes soient d'accord. Selon le P. Jacob (voy. III col. 633 lig. 31), il étudia le droit à Bourges; selon Bouhier, ce fut à Turin et à Pavie; ce qui est certain, puisqu'il nous l'apprend lui-même, c'est qu'il prit le bonnet de docteur en Italie, à l'âge de vingt-deux ans. Après avoir exercé, pendant quelque temps, la charge d'assesseur du podestat de Milan, il revint en France et fut nommé professeur en droit canon à Montpellier; mais au bout de deux ans, il quitta cet emploi et se mit à parcourir la Flandre et l'Espagne, son érudition lui gagnant partout de puissants amis. « Je doute fort qu'il soit mort catholique, » dit le P. Claude Perry dans son Histoire de Chalon. Cette assertion indigne Bouhier qui déclare qu'elle est sans fondement. Nous croyons pourtant qu'il a tort, parce que l'on observe chez tous les jurisconsultes éminents du XVIme siècle une tendance plus ou moins prononcée vers la Réforme et une hostilité plus ou moins déguisée contre l'Église romaine [1].

Aucun biographe ni bibliographe n'avait, avant MM. Haag, donné une liste exacte de ses nombreux ouvrages. Voici ceux qu'on mentionne plus particulièrement.

I. *Infortiatum cum præfatione*, Paris, 1510, in-4o.

II. *Stylus parlamenti cum apostillis*, Lugd., 1513, in 4o.

III. *Baldi de Perusio et Lanfranci de Oriano Practicæ juris cum apostillis*, Lugd., 1513, in-8o.

IV. *G. de Cuneo Commentarii super Codice cum apostillis*, Lugd., 1513, in-fol.

V. *Dyni Mugellani Apostillæ super Infortiato, et Digesto novo cum additionibus*, Lugd., 1513, in-8o.

VI. *Philippi Franci Commentarii in sextum librum Decretalium cum additionibus*, Lugd., 1513.

VII. *Destructorium Cautelarum* [Cæpolæ], Lugd., 1513.

VIII. *De Clausulis prorogatoriis*, Paris, 1513, in-8o.

IX. *Jac. de Bellovisu Practica judiciaria in criminibus, cum annotationibus;* Lugd., 1515, in-8o.

X. *Dyni Mugellani Commentarii in titulum de regulis juris, cum notis Boërii et additionibus*, Lugd., 1525, in-8o.

XI. *Baldi Perusini Commentarii in lib. III priores Codicis cum apostillis*, Lugd., 1532, in-fol.

XII. *Bertholi de Saxo-Ferrato Opera cum additionibus*, Lugd., 1535, 5 vol. in-fol.; réimp. en 1552.

XIII. *Repertorio de todas las layes del reino de Castilla abreviadas*, Pinciæ, 1547, in-fol.

XIV. *Baldi Perusini Commentarii in Infortiatum et Codicem cum additionibus*, Lugd. 1548, in-fol.

XV. *Consilia de rebus juris;* Lugd., 1570, 1586, in-fol.

XVI. *Clausulæ et conclusiones in utriusque juris*, Venet., 1570, in-4o.

XVII. *Additiones in Practicam Lanfranchi de Oriano*, Colon., 1572.

XVIII. *Dominici à Sancto Germiniano Commentarii in librum sextum Decretalium cum additionibus*, Venet., 1578, in-fol.

Il a fait en outre des apostilles sur divers ouvrages d'Antoine de Palerme, de Rebuffe, sur la Glose d'Accurse, etc.

DES COUTURES (Jean d'Aussy, seigr) et de Passavant, capitaine de l'artillerie et aide-de-camp des armées du roi en 1631, lieutent de l'artill. au départem. de Metz, Toul et Verdun en 1634, maréchal des batailles et colonel de 600 chevaux pour le service du roi, 1636; mort le 20 juin 1658. Il avait épousé 1o Anne *Jacob;* 2o le 23 déc. 1646, Suzanne Ferriet veuve de P. Perriat, magistrat de Metz, morte en 1662. Il n'eut que deux filles : Marguerite, mariée, 19 fév. 1634, à Henry *Le Bey de Batilly* fils du président Denys, colonel au service de Venise; l'autre, Marie, qui épousa, 6 avril 1636, Pierre de Vivant, seigr de Noailles, capit. au régim. de Picardie, fils de Jean de Vivant sr de Doissac. Voy. d'Aussy no 2, t. I col. 586 (Cuvier).

DESCOY, pasteur au Cheylar, en 1669. — Jean *Descript*, maître d'école, réfugié à

[1] Un Claude Descousu, chaussetier à Mâcon, était réfugié en Suisse à la suite de la St-Barthélemy.

Berlin avec sa femme et 3 enfants, 1698. — Bouon *Descroit*, de Flandre, planteur de tabac, sa femme, 2 enf. et un valet, *id.* — Frédéric *des Cros*, seigneur du dit lieu, reçu habitant de Genève, 17 fév. 1573. — Le sr *des Crozes* près d'Aumessas, nouveau converti, 1686, « a des enfants hors du royaume. » — François *Des Eaulx*, de Châteauthierry, hab. de Genève, juill. 1550.

DES ÉCOTAIS (Louis). Il y a un fief des Écotais dans la paroisse de Coron, arrond. de Saumur, et sur l'Armorial de Rietstap figure une famille des Écotais de Chantilly, du Maine, portant pour *Armes :* = d'argent à 3 quintefeuilles de gueules.

Il est permis de supposer que ces indications ne sont pas étrangères à Louis des Écotais qui commença sa carrière dans un couvent de capucins situé aux environs de Saumur, et qui, devenu habile orateur, fut envoyé par ses supérieurs prêcher au village de Meudon proche Paris, « séjour le plus agréable du monde, dit-il, où la Grâce avoit autrefois commencé les premiers fondements de sa conversion » et où elle s'acheva bientôt. Il a raconté lui-même comment en récitant dévotement chaque jour le psaume 119, puis en lisant l'Écriture sainte et en étudiant les Pères afin de fortifier les arguments qu'il voulait développer en chaire, il fut peu à peu étonné, puis stupéfait des erreurs qu'on lui avait enseignées. « Je prêchai encore quelques sermons, dit-il, dans lesquels j'évitay autant que je le pus de parler de matières de controverses : et enfin ne me trouvant pas assez fort pour faire une profession publique de l'Évangile au milieu des ennemis de la Foy, je pris la résolution de me retirer dans un païs où il me fût permis de professer ouvertement la pureté de la Parole de Dieu. » C'était en 1674. Il passa en Angleterre et trois ans après, sous le poids sans doute de la situation pénible où se trouvaient les prosélytes qui se séparaient à cette époque de l'Église romaine, il publia sa justification sous ce titre : *Mémoires de M. Des-Écotais, cy-devant appelé dans l'Église romaine le très vénérable Père Cassian de Paris, prestre et prédicateur de l'Ordre des Capucins, ou Les motifs de sa conversion ;* Londres, impr. chez G. Godbid et se vend chez Moyse Pit, à l'Ange, vis-à-vis la petite porte de St-Paul, 1677. In-8° de 20 feuill. prélim. et 1re partie 88 p., 2e partie, 105.

C'est une chose curieuse et bien honorable pour ces gens droits et sincères, que le grand nombre de catholiques et même d'ecclésiastiques français qui, au plus fort des persécutions ordonnées par Louis XIV, protestaient en se jetant dans les bras des persécutés. Leur situation était plus difficile qu'on ne se l'imaginerait. L'honnête capucin Louis des Écotais, dédia ses Mémoires à l'évêque de Londres en implorant sa protection et en lui représentant le déplorable état d'un nouveau converti. « D'un costé, ceux desquels « il abandonne le party deviennent ses « plus cruels et plus irréconciliables en- « nemis... ; d'un autre costé, un grand « nombre de ceux avec lesquels il fait « profession de la pureté de l'Évangile ne « se veulent point fier à luy ; ils le crai- « gnent (comme les Juifs craignoient Paul); « ils craignent que sa conversion ne soit « interressée et imparfaite, ou du moins « ils craignent qu'elle ne soit pas de du- « rée... »

Nous ignorons ce que des Écotais est devenu.

Deserret, voyez Serret (de).

DESERRE, de Nettancourt en Champagne, assisté à Genève d'un viatique pour Cassel, 1702. — Nicolas *Desert*, « natif de St-Martin aux Bunnaulx, dioc. de Rouen, » reçu habitant de Genève, janv. 1556. — Desert, ancien de l'église de La Rochelle, député par le Conseil de justice à l'assemblée générale des églises, 27 juill. 1622. — Marie *Desesne*, 24 ans, enfermée aux Nouvelles cath. de Rouen, 1681. — Élisabeth *Desenne*, de Dieppe, assistée à Londres, 1705. — Jean *Desesguilliers* admis au ministère évangélique par le synode de Marennes, 1674. Conf. ci-dessus Desaguliers.

DES ESSARTS (Jean), natif de Moulins, étudiait à Nîmes en 1601. Admis au ministère évangélique en 1605, il fut pasteur à Vébron de 1605 à 1628. — Jean *Dessessart*, de Normandie, assisté à Genève d'un viatique pour la Hollande, 1695. — Dlle Esther *des Essars du Vigneau*, de Saintonge, 62 ans, assistée à Oxford (9 liv. st.), 1702 et années suivantes. — *Desessars*, famille d'artistes parisiens. (Daniel) peintre et sculpteur et sa femme, Perrette ou Perrinette *Parache*, font baptiser au tem-

ple de Charenton plusieurs enfants, savoir : Jopel, 1635 ; Daniel, 1640 ; Marie, 1642 ; Nicolas, 1648. Daniel, à son tour, peintre et sculpteur comme son père, épouse : 1° en septemb. 1661, Marie *Arbunot* [1] dont il a : Gédéon, 1670 ; Marie, 1671 ; Jeanne, 1672 ; Jacob, 1673 ; Élisabeth, 1675 ; Suzanne, 1677 ; Philippe, 1678 ; Marianne, 1680 ; 2° en juin 1683, Madelaine *Mège* ou *Miget*. On trouve cette nombreuse famille inscrite à Londres en 1706 parmi les assistés, en ces termes : « Daniel des Essars, de Paris, 66 ans, ci-devant peintre et sculpteur, ayant presque perdu la vue, et Madelaine sa femme, 42 ans » (11 l. st.). Nicolas frère cadet de Daniel et lui aussi peintre et sculpteur épousa, 1669, à Charenton, Madelaine *du Perroy* fille de Martin du Perroy, tireur d'or. Nous trouvons encore dans les registres de Charenton un autre Daniel Desessars, encore peintre et sculpteur, épousant à 60 ans, 30 mai 1669, Madelaine *Choisy* veuve de Charles *Coquerel*, maçon ; enfin, deux cousins, Daniel et Nicole Desessars, faisant baptiser leur fils, Samuel, en 1666. — (Jeanne veuve de Pierre), d'Abbeville, 62 ans, assistée à Londres, 1705. — (Marguerite), de Caen, 40 ans, fille de Louis Desessars, arpenteur, *id.* (3 l. 13 sh.) 1706. — Voy. La Taille.

On vient de voir dans l'article du capucin converti, Louis *des Écotais*, combien était pénible la situation des prosélytes tels que lui, entre la haine des catholiques et la défiance des protestants. A l'étranger surtout ils avaient à souffrir parce que loin du pouvoir oppresseur, les passions et les dissensions se donnaient plus librement carrière. Tous les réfugiés d'ailleurs quels qu'ils fussent devaient ajouter aux douleurs de l'exil, celle d'exciter la jalousie de la classe pauvre des pays où ils étaient accueillis et celle, bien plus cruelle, qui se déclara surtout en Angleterre, d'être en proie à des jalousies et des divisions intestines. Dans l'Allemagne, la Hollande et les pays transatlantiques on put venir au secours des fugitifs en leur offrant largement des terres et d'autres moyens de gagner leur vie, mais en Suisse et bien plus encore en Angleterre, on ne pouvait leur donner que l'assistance en argent. La charité individuelle des Anglais y pourvut d'abord ; mais le flot de cette pieuse et touchante émigration croissant toujours, et la détresse de ces pauvres gens, qui débarquaient sur la côte anglaise dénués de tout, devenant épouvantable, le gouvernement d'Angleterre fournit lui-même des subsides et finit par proposer au Parlement, qui le vota généreusement, le 17 mars 1695, un subside annuel de quinze mille livres sterling (réduit à 12000 en 1704) en faveur des français réfugiés pour cause de religion et sans ressources. L'administration et la distribution de cette rente considérable furent confiées à un comité de direction et de surveillance composé de 20 notables anglais et d'un comité d'exécution composé de 30 français ; mais ce ne fut pas longtemps une administration paisible. Malgré la gratuité de leurs fonctions [1] et le dévouement avec lequel ils s'en acquittaient, les commissaires furent accusés, au bout de quelques années, par un certain nombre de réfugiés nécessiteux, car ceux qui souffrent crient et accusent aisément, furent accusés de partialité dans leurs distributions et même d'infidélité. C'est pour répondre à ces faux et malheureux bruits qu'ils en vinrent à faire imprimer leurs comptes où sont désignés en détail tous leurs assistés et où nous puisons la plus grande partie de ce que la *France Protestante* contient à l'égard de ceux-ci. Les comptes des premières années restés manuscrits existent peut-être encore aux archives de l'hôtel de ville de Londres où ils étaient déposés au fur et à mesure. Quant à ceux qui furent imprimés, nous en connaissons sept. En voici la désignation :

1. *Liste des Protestants François refugiez en Angleterre. Qui étant dans le besoin, ont part à l'Assistance charitable de Quinze mille Livres sterlings qui leur sont accordées tous les Ans dans ce Puissant et Heureux Royaume. Laquelle Liste est im-*

[1] Que les mêmes registres de Charenton appellent ailleurs *Herbinot ;* comme aussi ils inscrivent souvent *Desessas* au lieu de Desessarts.

[1] On lit à la fin du premier de leurs comptes imprimés (1703) : « La somme de 80 l. 10 sh. 4 sols qui servent à faire le total de la susdite somme de 15000 l. est employée pour les frais de la distribution, comme le louage de l'appartement où le comité s'assemble, salaire pour les écritures, façons des comptes, allées et venues, etc. »

primée par Ordre des Seigneurs nommez par la Reine pour avoir Inspection sur la Distribution des ditz 15000 *L. st.;* 30 pages in-fol. Au bas de la dernière page : A Londres, sur la fin de l'année 1703. — Sur cette Liste sont inscrites 5505 personnes, dont 92 anciens ministres ayant exercé en France, 17 ministres prosélytes, 170 femmes ou enfants de ministres, 250 nobles, 723 bourgeois. Dans la distribution sont compris, outre les pauvres de Londres, ceux des églises françaises fondées à Canterbury, Exeter, Plymouth, Stonehouse, La Rye, Douvres, Bristol, Colchester, Barnstaple, Thorp, Darmouth, Bedford. Aucune préface.

2. *Estat de la Distribution de la somme de Douze mille L. st. accordée par la Reine aux pauvres protestants françois refugiez en Angleterre, pour l'an* 1705. *Administrée par le Comitté François sous les Ordres des Seigneurs nommez par S. M. et par la Direction de MM. les Commissaires Anglais.* A Londres, chez Paul Vaillant, dans le Strand vis-à-vis de Bedford-house à l'enseigne du Navire, 1707. In-folio de 84 pages. — Au v° du titre les noms de 20 commissaires anglais, puis des français qui sont : Les ministres Thomas *Satur,* Timothy *Baignoux,* John *Graverol,* Aaron *Testas,* Peter *Brocas,* Benjamin *de S. Denis,* Cesar *Pegorier,* Abraham *Gilbert;* plus MM. *Le Coq,* de *S. Léger,* de *Gastigny,* de *La Melonnière,* de *La Sablière, Fleurnois,* le baron de *La Cour,* de *Louvigny,* de *La Motte Blagny,* John *Braguier,* Charles *Gaillard,* James *Testard,* Peter *Hayer,* Thomas *Bureau,* James *Fruschard* et Robert *Mire.* A la suite, longue, belle et mélancolique préface :

Lorsqu'on proposa de faire imprimer les comptes du Committé François, il ne fut pas difficile de reconnoître qu'il y avoit des inconvénients à l'exécution de ce dessein. Il paroissoit plus honnête de ménager la pudeur de ceux qui reçoivent l'assistance et de ne pas exposer leurs noms et leurs besoins au public. D'ailleurs il y avoit quelque lieu de craindre que cette publication ne devînt une source de mécontentements et de plaintes entre ceux qui sont assistés. Ils ont été réduits au besoin de l'être, pour une si bonne cause, et la pluspart soûtiennent avec tant de constance et de vertu l'épreuve où les a mis leur attachement pour la vérité que ce seroit leur faire injustice si on les soupçonnoit de ne garder pas, dans l'état où ils se trouvent, un esprit de modération et de charité. On est donc persuadé que le plus grand nombre bien loin de se faire un chagrin de voir les autres assistés s'en feront au contraire un sujet de consolation et de joie. Mais il n'est pas possible d'attendre cette équité généralement de tous. On peut donc craindre que s'il y a des esprits sages et modérés, il s'en trouve aussi qui n'auront peut-être pas les mêmes égards pour la justice et la raison. Quelques-uns sentant leur misère et peu touchez de celle des autres, prétendront qu'on les a pas assés considérés, qu'on ne leur donne pas assez, et qu'on donne trop aux autres. On fera des comparaisons; on se répandra en plaintes; de là pourront naître des médisances, des querelles, des animosités. On auroit pu prévenir ce scandale en ne publiant pas ce que chacun des assistés reçoit.

Mais la chose n'est plus en son entier. Le Committé François se trouve obligé d'une manière indispensable à donner des comptes au public. Les accusations violentes et les calomnies atroces dont on l'a chargé ont été suffisamment réfutées : et toutes les fois que sa conduitte a été examinée par les juges légitimes, il a été pleinement justifié. Ceux qui le composent contens du témoignage de leur conscience et de l'approbation de ceux à qui ils sont comptables pouvoient donc, ce semble, se reposer sur leur innocence. Mais l'édification publique demandoit qu'ils missent leur intégrité dans un plein jour. Ils ne sauroient le faire d'une manière plus nette ni plus authentique qu'en découvrant tout le fond de leur administration. Et c'est ce qu'ils font en donnant leurs comptes au public. On y verra avec évidence qu'au moins toute la somme de la Bénéficence Royalle a été fidellement distribuée. C'est là une des fins que le Committé François se propose dans l'impression de son compte. Il souhaite avec ardeur que ceux qui ont conceu et répandu de mauvais soupçons contre sa conduitte fassent une attention sérieuse aux loix du Christianisme qui défendent sévèrement le jugement téméraire et qui excluent du Royaume des Cieux les injustes et les calomniateurs. Et il prie Dieu qu'il ne leur impute point ce péché. Etc.

3. *Estats de la distribution de la somme de* 12000 *l. st. receue par le Committé*

François le 18 *de déc.* 1706 *et par lui administrée sous les ordres des seigneurs nommés par S. M. et par la Direction de Messieurs les Commissaires Anglois. A Londres, chez Paul Vaillant,* 1708. In-folio de 67 pages. Préface explicative et noms de membres du Comité qui sont, à titre de membres français (en ne tenant pas compte de ceux nommés sur l'État précédent) : les ministres Ézéchiel *Barbauld, Aufrère* et Charles *d'Argenteuil,* et MM. *Des Clouzeau,* James *Baudouin,* Davière *Baudouin,* John *Motteux,* Peter *Combaud,* James *Dufour,* Albert *Des Landes,* Francis de *Pontreau,* John de *La Fargue* et *Béchefer.*

4. *Estats de la distribution de la somme de* 12000 *l. st. accordée... refugiez dans la Grande-Bretagne, pour l'année* 1707, *receue par le Committé François le* 4 *décemb. de la même année;* Londres, P. Vaillant, 1708. In-fol. de 30 pages, précédé d'une courte préface et suivie d'une décharge délivrée aux commissaires distributeurs par une commission de trois membres du comité anglais en date du 1er juillet 1708. Liste des commissaires français, qui sont les mêmes que l'année précédente plus MM. *du Mesnil-Lambert,* de *Beauregard,* Elverte *Jolivet,* Robert *Caille,* Henry *Gautier,* Louis *Gaillardy* et Peter *Cabibel.*

5. *Estats de la distribution du reliqua de la Bénéficence de* 1707 *et de la Bénéficence de* 1708 *accordée par la Reine aux pauvres protestants françois refugiez en Angleterre et administrée par le Committé François jusqu'au* 25 *de mars* 1709; Londres, P. Vaillant, 1709. In-folio de 50 pages. Courte préface; décharge en date du 19 mai 1709. Deux nouveaux commissaires français : MM. John-Martin *Couvreu* et Germain *Poteret.*

6. *Estats de la distribution du reliqua de la Bénéficence de* 1708 *et de la Bénéficence de* 1709 *accordée par la Reine... et administrée par le Committé François jusqu'au* 25 *de mars* 1710; Londres, P. Vaillant, 1710. In-fol. de 33 pages; un court Avertissement en tête; décharge en date du 19 juill. 1710; nouveaux commissaires français : Les ministres Philip *Meynard,* Israël-Anthony *Aufrère,* Samuel *Besombes* et MM. Peter *Gaussen* et John *Montaud.*

7. *Etats de la Distribution de la somme de trente-neuf mille livres accordée par S. M. aux pauvres protestants françois laïques refugiez en Angleterre pour trois ans et trois mois finissant au* 25 *décemb.* 1721. *Administrée par le Committé françois sous les ordres des Seigneurs nommez par S. M. et par la Direction de MM. les Commissaires Anglois;* Londres, de l'imp. de J. Tonson et J. Watts 1725. In-fol. de 72 pages.

Les sept états de distribution qui viennent d'être énumérés sont les seuls que nous ayons pu nous procurer [1] quoiqu'il en ait dû exister d'autres, au moins pour les années 1711 à 1721. Le 7e est précédé d'une préface non moins désolée que celle de 1707. Cependant nous allons en reproduire le principal à cause du jour qu'elle jette sur la malheureuse situation des réfugiés et spécialement sur la catégorie des prosélytes. Elle formule contre ceux-ci des accusations qu'il est difficile d'admettre sans réserve, et signale à leur tête un *Des Essars* qui nous est d'ailleurs inconnu.

...Pour témoigner au public son intégrité et sa candeur, le Committé françois qui a fait cette distribution, sous les ordres de ses supérieurs, fait ici imprimer ses comptes. S'il ne doit pas s'attendre à imposer par là silence aux cruels persécuteurs des François réfugiés, qui, sans pudeur et sans scrupule, répandent tant de calomnies et de faussetés contr'eux; il peut, au moins, espérer que les gens de bien y trouveront une preuve sensible de son innocence et de sa probité. Les plaintes que l'on a faites contre les distributeurs de la Bénéficence royale ne viennent pas toutes de la même source et n'ont pas toutes une même fin. Le nombre des pauvres françois est trop grand, pour que chacun d'eux puisse recevoir tout ce qui seroit nécessaire pour remplir tous ses besoins. Le soin du Committé françois a toujours été de tâcher de tenir la balance égale : et comme on ne pouvoit pas donner à chacun tout ce qu'il auroit prétendu, on s'est attaché à faire une distribution juste et équitable; propor-

[1] Nous n'avons trouvé les six premiers qu'au palais de Lambeth, dans la bibliothèque de l'archevêque de Cantorbéry où copie nous en a été procurée par l'obligeance du bibliothécaire, M. Samuel Wayland-Kershaw. L'archevêque de Cantorbéry a toujours été le grand protecteur des religionnaires français, soit réfugiés en Angleterre, soit ramant sur les galères de France. — Le septième état a été trouvé à Jersey par M. *Sohier,* ancien pasteur de Nantes.

tionnée, autant qu'il a été possible, au nombre de ceux qui devoient recevoir, et à l'état, à la condition, ou aux autres circonstances de chacun. Les pauvres se plaignent qu'on ne leur donne pas assez ; mais que peut-on faire? Douze mille livres sterling sont certainement une grosse somme ; mais ceux à qui il a fallu la partager se sont trouvés monter *à plus de cinq mille personnes*. Ces plaintes des pauvres touchent très sensiblement les Distributeurs, et c'est un véritable déchirement de cœur de voir de la misère et de ne pouvoir la soulager aussi efficacement qu'on le souhaiteroit, et qu'il seroit nécessaire. Mais après tout, on ne reproche point aux pauvres ces plaintes. Quand on sent du mal il est difficile de ne crier pas. Les Distributeurs de la Bénéficence ne peuven s'empêcher de reconnaître qu'il leur est plus aisé de supporter les plaintes et les murmures des pauvres, qu'il ne l'est aux pauvres de supporter leur pauvreté.

Mais il y a d'autres plaintes contre le Committé françois ; ou, pour mieux dire, on s'acharne contre cette compagnie par des accusations atroces. Ces accusations viennent d'un autre principe que les plaintes de nos pauvres et ont une toute autre fin. Les chefs de ces accusateurs sont pour la plupart quelques prosélytes, qui, après être venus ici du papisme, sous le prétexte d'embrasser la religion protestante, se déchaînent, et contre les réfugiés en général, et surtout contre les ministres, les consistoires et en particulier contre le Committé françois. Sous le règne de la défunte Reine, ils portèrent leurs accusations devant le Conseil. Sa Majesté renvoya la connaissance de cette affaire à mylord Maire. On demanda aux accusateurs les preuves de leurs accusations. Au lieu de preuves, ils présentèrent à mylord Maire un écrit insolent, et se retirèrent. Mylord Maire fit son rapport à S. M. en son Conseil. Sur quoi Elle ordonna à son Attornay général de poursuivre le nommé *Des Essars* prétendu prosélyte françois, qui avoit paru à la tête des accusateurs, lequel là-dessus s'enfuit clandestinement et se retira en France. Il a eu ici des successeurs qui sont entrés dans ses veues, et qui ont poursuivi ses desseins avec acharnement. On scait assez quels sont ces desseins et ces veues. Le papisme, après nous avoir dragonnés et accablés en France, ne peut voir qu'avec chagrin le bonheur dont les réchappés jouissent dans cet heureux païs. Il sçait que la Bénéficence royale est la principale ressource de nos pauvres réfugiés, et sans laquelle ils ne peuvent que périr. Il fait ses efforts pour leur ôter cette ressource, et pour les rendre odieux à la nation généreuse et bienfaisante qui les a reçus avec tant de charité : on doit espérer que Dieu, qui est le protecteur de ceux qui sont persécutés pour la justice, ne permettra pas que de si funestes projets réussissent.

La publication de ces comptes servira à connaître l'état où le refuge se trouve encore à présent. Il sembleroit que depuis que les protestants françois se sont réfugiés en Angleterre, le nombre de leurs pauvres devroit être considérablement diminué ; puisqu'outre que quelques-uns ont fait des établissements qui peuvent les mettre en état de subsister par eux-mêmes, il est certain qu'il en meurt plusieurs tous les ans. Cependant l'expérience fait voir que le nombre des pauvres réfugiés est considérablement augmenté ; et il n'est pas difficile d'en remarquer les raisons.

1° Il y a plusieurs réfugiés, qui ayant sauvé quelque débris de leur naufrage, et ayant apporté avec eux, en venant de France, quelque modique somme d'argent, mais n'étant pas en état de s'appliquer à quelque vocation, ont vécu, pendant quelques années, de ce qu'ils avoient apporté. Ce secours étant consumé, ils sont dans la nécessité de recourir à la charité publique, aussi bien que plusieurs autres qui, ayant subsisté pendant longtemps des secours qu'ils recevoient de France, s'en trouvent privés, ou par la mort de leurs parents, ou par la rigueur de la dernière déclaration du Roi de France[1].

2° Il y a des réfugiés qui, étant ici depuis vingt et trente ans, ont fait ce qu'ils ont pu, par leur industrie et par leur travail, pour subsister, sans être à charge à personne ; mais se trouvant à présent accablés d'âge et d'infirmités, et ne pouvant plus rien faire par eux-mêmes, n'ont point d'autre ressource que la Bénéficence Royale.

3° Tous les assistés qui meurent, ne déchargent pas cette charité. Un artisan, chargé de famille, ou d'ailleurs avancé en âge, ou sujet à des infirmités, ne laisse pas de faire quelque travail. Trente ou 40 schillings qu'on lui donne, l'aident à avoir du pain pour ses enfants ; son peu de travail subvient au reste. S'il meurt et qu'il

[1] L'édit confirmatif de celui de la Révocation, et l'aggravant, rendu le 14 mai 1724.

laisse trois ou quatre petits enfants, son travail mourant avec lui, les 30 ou 40 schillings ne suffisent plus pour cette pauvre famille, et il faut aller bien au-delà. Sur quoi on ne peut se dispenser de rapporter un exemple bien touchant. Un artisan qui demeurait à Westminster, homme sobre et laborieux, mourût il y a environ deux années âgé de 45 ans, et laissa sa veuve chargée de neuf enfants, dont l'aîné n'avait que douze ans. La veuve accablée tomba quelques temps après dans une maladie qui attaqua son esprit. Il fallut la faire porter à l'hôpital françois. Sans le secours de la Bénéficence que pourroit devenir cette famille désolée? Et que deviendroient d'autres pauvres familles, qui se trouvent, à quelque chose près, dans un semblable état?

4° Le nombre des réfugiés, qui ont besoin d'assistance, augmente encore considérablement par plusieurs de ceux qui viennent tous les jours de France, surtout depuis le dernier édit touchant la religion. On trouvera ici le véritable état des pauvres réfugiés françois, qui reçoivent avec la plus profonde et la plus vive reconnaissance les secours de la Bénéficence royale, et avec tout le corps des autres réfugiés, ils demandent à Dieu, par leurs prières les plus ardentes, la conservation et la prospérité de Sa Majesté, de toute la famille royale, et de la généreuse nation qui les a reçus si charitablement.

DESFÈVRES (Abraham), tisserand, à Soisy en Brie, 60 ans, assisté à Londres avec Esther, sa femme, et trois enfants, 1702; encore en 1710. — François *des Figuières*, abjure, 1702, et obtient du roi une pension de 500 l. (E 3388, 3553). — Joseph *Desfontaines*, homme éclairé et plein de zèle qu'on voit jouer un rôle important comme représentant des églises du Poitou dans les assemblées protestantes de 1595 à 1611 et prendre part aux préliminaires de l'édit de Nantes [VII 136 b note]. Par son testament, en date du 22 mars 1623, il avait fondé, à Melle en Poitou, un collège confié à deux régents, l'un catholique et l'autre protestant. Le neveu du testateur, Jean Fournier sieur de La Fontaine maintient l'exécution de ce testament à l'encontre des prétentions de l'évêque de Poitiers. Après vingt années de débats et de procédure, l'évêque obtient gain de cause; il est décidé par la Justice que nul ne peut enseigner dans le diocèse sans l'autorisation épiscopale et que puisque le collège possède un régent catholique et capable d'instruire les enfants des deux religions, la fondation Desfontaines sera maintenue; mais le régent protestant expulsé, 1663 (*Filleau*, Décis. cath., 413). — Mme *des Fontaines* et ses deux filles enfermées aux Nouvelles cath. à Paris, 1686; puis à la Bastille; — (Marthe) de Mer, 71 ans, assistée à Londres, 1706; — (Judith), de Blois, mise aux Nouv. cath. de cette ville, 1712. — Jacques *Desfontayne*, de Courville en Beauce, marchand, 72 ans, et sa femme, Hélène, 70 ans, assistés à Londres (6 l.), 1705. — M. *des Forestz* donateur à la Bourse franç. de Genève, 1550. — *Des Forges* ministre à Poissy, 1561 [IX 96]. Jean-Charles des Forges sr de Germinon, commissaire pour l'exécution de l'édit de Nantes en Champagne, 1598. Jean-Charles des F. sr de G., 24 ans, fils de Jacques, conseiller au parlem. de Metz et de Charlotte *Baudouin*, épouse à Charenton Élisabeth *Bothereau* fille de Samuel sr d'Aunières (voy. I col. 929 et II, 1083); témoins Jean Jacobais sr de Frémont d'Ablancourt et Louis Bothereau de Lormois frère de l'épouse, 5 juill. 1674. — Noble homme Jehan Desforges et Andrée *Perraud*, sa femme, à La Rochelle, 1575. — Estienne *de Fos*, ministre de La Chastre en Berry, 1560; reçu habitant de Genève, 26 sept. 1572; *aliàs*: Etienne *Deffos*, de Merry la Vallée près d'Aillant (Yonne), étudiant à Genève (Steph. Deffos merriensis in valle aglantino) en 1559; ministre à Chatelleraud, 1578-98.—Jean *des Fos*, languedocien, pasteur de l'église française de Basle, mort en 1588, *Bull.* XII 268. — Jacques *Desfots*, de Montaterre en Picardie, 35 ans, assisté à Londres, 1705. — *Des Francs*, ministre à Parthenay, 1572. — *Des Friches*, famille d'Orléans; Claude et Jacques, 1562 et 1568; Jean, marchand de vin, massacré à Orléans, 1572; Claude (E 3356), réfugié à Amsterdam, 1670.

DES GALLARS (Nicolas) seigneur de Saules [Haag, IV 244], qui donnait à son nom la forme latine *Gallasius*, mais que ses amis nommaient plus volontiers *Salicæus* ou *Salicetus*, nous paraît être né à Paris vers l'année 1520 et s'être rendu de bonne heure à Genève pour apprendre la théologie aux leçons de Calvin dont il

fut toute sa vie un disciple fidèle. La correspondance du réformateur contient quelques lettres [1] échangées entre eux plus tard, dans lesquelles la bienveillance du maître est égale à la respectueuse affection de son élève, qui l'appelle « mon père. » Des Gallars devint son collègue, c'est-à-dire un des ministres de Genève, au mois de juin 1544. Un an juste après (Lettre de Calv. à Viret, juin 1545), il se maria dans cette ville avec « noble Gabrielle Morrones [2] » (Cl. de Retro not., I 146), et après avoir exercé pendant 8 ans les fonctions de pasteur de Genève, il passa à la campagne (à Jussy) en 1553, puis vint en 1557 desservir l'église de Paris. Il s'était de lui-même offert à ce poste dangereux lorsque le zèle de François *de Morel* pour la propagation de l'évangile l'avait contraint d'y renoncer et de se sauver en Suisse (Archives de la vénér. Cie, reg. A). Des Gallars, à son tour, fut obligé par la violence de la persécution d'abandonner Paris où Jean *Macard*, de Crau en Provence, lui succéda dès le mois de janv. 1558. Il retourna donc à Genève où il avait laissé sa femme et plusieurs enfants. Calvin plaisantant avec un de ses correspondants (*Opera Calv.* Brunsw. XIII 377) de la fortune que certains adversaires supposaient aux ministres genevois écrit qu'en effet : Gallasius *liberis* est dives.

A cette époque, l'église française que le roi d'Angleterre Édouard VI avait constituée à Londres en 1543, après avoir été bouleversée comme toutes les institutions protestantes de ce pays par le règne catholique de Marie Tudor (1553-58), reprenait vie sous la main sage et puissante de la reine Élisabeth. L'avènement de cette princesse permettant aux Français réfugiés de se rassembler de nouveau pour le culte, ils demandèrent à Genève un pasteur capable de réorganiser leur église. Des Gallars leur fut envoyé au commencement de l'an 1560, sur la recommandation de Calvin qui témoignait combien il l'avait en estime par une lettre (15 mai) dans laquelle il écrivait à l'évêque de Londres : Certé ut a nobis dimitteremus sola necessitas extorsit. Son protégé s'acquitta de cette mission à Londres avec succès malgré d'assez graves débats [1] qu'il eut avec son collègue Pierre *Alexandre* (I col. 133), d'Arles; celui-ci, commensal de l'archevêque Cranmer, avait dû fuir pour échapper aux sanglantes vengeances de la reine Marie et s'était retiré à Strasbourg, mais l'avènement d'Élizabeth l'avait fait revenir en Angleterre. Cependant des Gallars croyait alors qu'à Londres était sa mission définitive. Au mois de février 1561, ses paroissiens envoyèrent à Genève un de leurs diacres chercher sa femme et ses enfants [2], mais quelques mois s'étaient à peine écoulés que ses collègues du continent le désignaient pour être un des champions de la Réforme au colloque de Poissy (9 sept. 1561). Il prit une part active à cette conférence fameuse [3] dont il rendait compte au fur et à mesure des événements à l'évêque de Londres, Trockmorton, dans une série de lettres qui sont analysées au volume des années 1561-62 des Calendar of State papers (London, in-4°, 1866) [4]. Il

[1] Voy. ci-dessus t. III col. 626.

[2] Probablement de la même famille que « noble César Morronne du lieu de Sondrio en la Valteline, » inscrit à Genève au livre des décès pour la mort de sa fille, Julia Morronne, âgée de 11 ans, le 7 mai 1625.

[1] On conserve à la biblioth. de Zurich plusieurs lettres de lui sur ce sujet. Voy. aussi celle qu'il écrivit à Calvin sur sa situation perplexe, 11 août 1561; très bel autogr. de la Coll. Du Puy, vol. 268 f° 79, n° 3233 des *Opera Calv.* Brunsw.

[2] L'un d'eux, Amos, avait failli lui être enlevé par la maladie, *Op. Calv.* XVIII, 117. — Il écrit à Calvin (14 fév. 1561; XVIII, 360) : Statueram duos à liberis meis illic apud vos ad persequenda litterarum studia relinquere. MM. Reuss et Cunitz pensent que, peu après être arrivée à Londres, sa femme y mourut (XX 294).

[3] Il était de ceux que le peuple chansonnait :

... Marlorat, Bèze et Martyr
Font mourir le Pape martyr.
Saules, Merlin et de Spina
Sont marris qu'encores pis n'a.
(*Chroniq.* de Bruslard).

[4] Neuf lettres, datées de St-Germain en Laye, la première du 28 août 1561, la dernière du 29 octobre. Plusieurs sont intéressantes : 28 août, Ils ont demandé que le roi et la Cour présidassent, non le clergé; que toutes les divergences d'opinion soient resolues par les Saintes Écritures; et que deux secrétaires, un de chaque opinion, notent les débats; requêtes qui ont paru très raisonnables. — 10 septemb. : Tout le monde écouta Bèze avec grande attention jusqu'à ce qu'il eut commencé à nier la Présence réelle; on les eut certainement tous jetés dehors si l'autorité royale ne se fût interposée. — 17 septemb. : Le card. de Lorraine a parlé et à en croire son parti il a triomphé; mais son discours était d'une telle faiblesse qu'un enfant en aurait ri.

était en même temps l'un de ceux qui tenaient Calvin au courant. Il lui fait une peinture énergique de la surexcitation qui s'était alors emparée des Parisiens. La lettre est du 31 oct. 1571 (*Op. Calv.* XIX n° 3596); le dimanche, 12 du mois et veille de la clôture du colloque, un prêche où s'étaient réunis 6000 huguenots dans le faubourg de S. Antoine des Champs avait été l'occasion d'une échauffourée sanglante (voy. Bruslard, dans les *Mém. de Condé*, I 56).

Après l'émeute que la populace venait de susciter, dit des Gallars, contre ceux des nôtres qui s'étaient assemblés hors la ville, il nous fut accordé que nous pourrions désormais nous réunir dans la ville même, par groupes de 200, pourvu que ce fût dans des locaux privés. On écrivit même aux magistrats de n'y point apporter de difficultés et de contenir la plèbe dans le devoir; ce ne fut pas l'objet de prescriptions faites par la publication d'un édit, mais par des lettres émanées du Conseil secret du roi. Hier donc, nous commençâmes à nous assembler publiquement sous les yeux d'une foule frémissante et même gravement menaçante. Elle surveilla notre sortie, nous attendant par bandes, aux carrefours. Elle n'osa pourtant rien faire, d'abord à cause du grand nombre de nobles que nous avions parmi nous; puis parce qu'elle fut tenue en respect par le Prévôt criminel qui tombait à coups de bâtons sur tous ceux qui arrivaient, avant qu'ils eussent le temps de faire un mouvement [1]; ainsi frappés de crainte, ils s'éclipsèrent et nous laissèrent la voie libre. Ils assaillirent seulement d'injures quelques-uns des nôtres qui, avertis par nous, dédaignèrent ces insultes. Il y avait aussi là quelques échevins de la ville (decuriones) qui avaient reçu les mêmes ordres. La chose s'est donc tranquillement passée, et nous avons le plus grand espoir à présent que les nôtres jouiront désormais d'une liberté plus grande.

Espoir plein d'illusion; mais ce langage d'un Parisien montre bien que la populace ne fut si terrible en 1572 et en toute occasion contre les huguenots, que parce qu'elle s'appuyait sur la connivence du gouvernement. Des Gallars songeait à retourner en Angleterre; cependant le climat de ce pays lui déplaisait et il était retenu sur le continent par les prières de diverses églises qui le désiraient [1] et par ses propres affaires. Sa sœur, Marie des Gallards, femme de Le Faulcheur, avocat au parlement de Paris et mère d'un ministre distingué, Michel *Le Faulcheur*, venait de mourir laissant les biens de la famille en mauvais état [2]; il se décida à rester, revint quelque temps à Genève et, au mois de septemb. 1563, en partit pour aller exercer le ministère pastoral à Orléans. Il présida le 5e synode national qui se tint à Paris en 1565. Il assista, en 1570, à celui de La Rochelle qui le nomma son secrétaire et le désigna, avec les plus illustres théologiens que la France réformée eut alors, pour répondre aux écrits des adversaires. Jeanne *d'Albret*, qui connaissait son mérite, le choisit pour son ministre après la clôture de l'assemblée. En 1572 il prit part au synode de Nîmes, qui, avec l'assentiment de Genève, l'accorda pour une année encore à la reine de Navarre. Il accompagna Jeanne à Paris, où elle devait trouver presque aussitôt la mort (9 juin), et ses prières adoucirent les derniers instants de cette princesse. Son service auprès de la reine de Navarre l'attacha au Béarn. Le 23 mars 1572 il écrivait de Pau, à MM. de Genève :

A mes tres honnorez et magnificques Seigneurs messieurs les Sindicques et Conseil de Genève. Messeigneurs, S'il estoit aussi bien en mon pouvoir de vous aider de près en tous vos affaires comme il est en ma volonté, il ne me fauldroit point d'aultre soliciteur que moy mesmes. Mais j'ay icy telle besogne encommencée et de telle conséquence que je ne la puis si tost laisser sans reproche et ruyne assez évidente. Elle y est telle et aussi perilleuse en plus; et avec tels combats que vous et vos ancestres avez soustenuz lorsqu'il pleut à Dieu commencer son œuvre entre vous. Si je abandonnoys maintenant la charge sur l'orage

[1] Repressa est à prefecto rerum capitalium qui obvios quosque antequam moverent fuste cædebat.

[1] Notamment celle de Poitiers dont on a deux lettres pressantes sur ce sujet écrites à la fin de décembre 1561. Plus tard, celle de Nîmes.

[2] In hanc urbem (Lutetiam) veni... tum ut convenirem propinquos et negotia mea curarem; negliguntur enim a meis; soror quæ mihi unica supererat paste obiit cum duobus liberis. Faucherius, vir ejus,... se conclusit domi (Lett. à Calvin, 31 oct. 1561; XIX 92).

esmeu à cause de la réformation que j'ay procurée, quel seray je estimé sinon comme mercenaire qui abandonne le troppeau quand il veoit venir le loup, et diroit on a bon droict ce que nostre seigneur remonstre : Cestuy ci a commencé à bastir et n'a sceu parachever. Je ne vous puis pas déduire tout le faict par lettres, mais s'il plaist à Dieu que nostre frère Monsr de Besze et moy nous trouvions ensemble au lieu qu'il m'a mandé, je luy en feray ample déduction. Ce pendant je vous prie, Messeigneurs, estimer de moy comme de celuy qui vous est et sera tousjours singulièrement affectionné. — Avant cest hiver j'envoiay mon fils Daniel par de là tant pour y continuer ses estudes que pour procurer quelque mien affaire. Je ne scay qu'il a encores parce que je n'ay pas souvent nouvelles de luy. S'il a besoin de vostre aide, je le vous recommande, etc.... Je supplie nostre seigneur, mes tres honnorez seigneurs, qu'il vous maintienne en toute prospérité, tant en public qu'en particulier, me recommandant bien humblement et affectueusement à vos bonnes grâces. Vostre humble frère et serviteur N. des Gallars (Orig. aux *Archiv.* de Gen. ; portef. historiques, n° 1923).

Il se remaria à Pau et épousa, 13 janv. 1573, Françoise de Contades (*Archiv.* de la ville de Pau GG 1 et des B.-Pyr. E 2001). En 1579 on le trouve professeur à l'acad. de Lescar. Nous avons nommé ses fils Amos et Daniel, mais nous n'en connaissons pas davantage de lui ni des siens [1]. Voici ses ouvrages, tous rares :

I. *Defensio pro Farello et collegis ejus adv. Petri Caroli theologastri calumnias*, Gen., 1545, in-8°. — Ci-dessus t. III col. 591 n° XXIV et col. 774.

II. Trad. latine du *Traité de la Cène*, par *Calvin*, 1545, in-8°.

III. Trad. latine de l'*Inventaire des reliques*, par *Calvin*, 1548, in-8°.

IV. Trad. latine du *Traité contre les Anabaptistes et les Libertins*, par *Calvin*, 1549, in-8°. — Ci-dessus t. III col. 588 n° XXII.

V. *Responsio pro J. Calvino ad ineptias et convitia J. Cochlæi*, Gen., 1549, in-8°.

VI. *Commentaire de Calvin sur Esaïe*, 1552, in-4°. — Simler cite *Commentarius in Esaïam ex lectionibus et concionibus Calvini*, Gen., in-fol. Faudrait-il en conclure que Des Gallars publia aussi le texte latin ?

VII. *Commentarii in Exodum, cum textu biblico;* Gen., J. Crispin, 1560, in-fol.

VIII. *Forma politiæ ecclesiasticæ nuper institutæ Londini in cœtu Gallorum*, Lond., 1561, in-4°. — Selon Du Verdier, ce livre a été trad. en franç. sous le titre : *La forme de police ecclésiastique instituée à Londres en l'église des François;* Lond., 1561, in-8°.

IX. *A briefe rehearsal of the doings at Poyssye in Fraunce;* Lond., 1561, in-16.

X. *Notes sur le N. T. avec une préface*, in-8°. — Senebier suppose que ce volume, dont le premier feuillet était déchiré dans le seul exemplaire qu'il ait vu, forme une partie du t. II de l'édit. de la Bible donnée par Des Gallars (Gen. et Lyon, 1562, in-fol. et in-8°), qui y ajouta des notes. On sait, en effet, que Des Gallars a beaucoup travaillé sur les Livres saints. Outre les Commentaires cités plus haut, il a mis une *Préface* à la Bible de Genève, édit. de 1561, in-fol. ; il a revu et annoté l'édit. de 1563, in-4°, et il a composé sur le N. T. une glose tirée presque entièrement, comme il l'avoue dans l'avertissement au lecteur, des expositions de ceux de son temps qui avaient le plus travaillé à éclaircir l'Écriture sainte.

XI. *Traité de la divinité de J.-Ch. contre les Arriens*, Orléans, 1565, in-8°. — Trad. du latin de *Calvin*.

XII. *De divinâ Christi essentiâ adv. Nearianos* (les nouveaux Ariens); Aurel., 1566, in-8°. Cet ouvrage parut aussi en français (*Défense de la divine essence de J.-C.*) la même année, à Lyon.

XIII. *D. Irænei opera cum annotationibus;* Paris, 1570, in-fol. — Cette édit. offre, de plus que les précédentes, une Préface exposant le plan de l'ouvrage et faisant ressortir l'utilité de la lecture des anciens docteurs ; une table des tournures grecques qui se rencontrent dans Irénée ; un grand nombre de fragments récemment découverts ; des sommaires à chaque chapitre ; la citation en marge de tous les textes bibliques cités, et des notes explicatives sur les endroits obscurs.

Des Gallars avait entrepris sur Cyprien

[1] On trouve dans l'armorial de Béarn (d'Hozier, 1696) : Jean de Sanle, = *Armes :* losangé d'or et de gueules à un pal de sinople.

un travail semblable qu'il n'eut pas le temps d'achever. C'est lui qui a réuni et publié en un vol. les Opuscules de *Calvin*, et on le regarde comme l'auteur des *Prières* qui ont été placées à la suite des Psaumes traduits par *Marot* et *Bèze*. Il travailla aussi à l'*Histoire ecclésiastique des églises réformées de France*, pub. par Théod. de Bèze. On conserve plusieurs lettres de sa main à la Biblioth. de Zurich relatives à ses querelles à Londres avec Pierre Alexandre. Voy. ci-dessus, col. 300, note 1.

Des Galesnières ou Galinières, voyez Loride.

Des Gardies, voyez Grégoire.

Des Gorris, voy. Goris (de).

1. DESGOUTTES, nom d'une famille originaire de S. Symphorien-le-Chastel en Forez; elle occupait un rang notable à Lyon avant le milieu du XVIme siècle et commence à apparaître dans les actes notariés, à Genève, en la personne de « Hiéronime » Desgouttes, vers 1560 (Ragueau not. IV 285). Quelques années plus tard, 1567, « noble François Desgouttes [1] du consentement de noble Hiéronime son cousin, paye chez un notaire de Genève (Ragueau XI 627) aux diacres de l'église de Lyon : nobles Jean *de Vassan*, Bastien *Honorat*, Jean *Badin* et Clément *Gaultier*, » un legs fait à la dite église par feu noble Pierre Desgouttes son frère. C'est le même Hiéronime qu'après la St-Barthélemy on trouve inscrit sur le registre des habitants de Genève en ces termes : « Jérôme Des Gouttes, marchand de Lyon, 11 décembre 1572. » (Voy. *Bull.* X 233 lig. 5). En 1573, 14 octobre, Sébastienne *Coloigne* [2], veuve de Jean Desgouttes, marchand à S. Symphorien-le-Chastel, fait son testament à Genève (J. Jovenon not. III 87) et l'année suivante, sa petite-fille, Jeanne, y épouse noble François *Célerier*, marchand à Lyon (*id.* IV 83). En 1583, Pierre *Babel*, sergier, épouse Hélène fille de maître Jehan Desgouttes, receveur des décimes de l'archevêché de Lyon (J. Dupont not. VI 185). Depuis cette époque jusqu'à la fin du siècle, on voit figurer plusieurs Desgouttes comme seigneurs de Villette près Genève. En 1595, nobles Zacharie, Jérosme et Jehan fils de feu Hiéronime ou Jérome ci-dessus, et encore bourgeois de Lyon, vendent un immeuble à Plainpalais, faubourg genevois (J. Sachet not. III 187). Zacharie avait épousé, en 1592, Élisabeth Pélissari de laquelle il eut entre autres enfants, une fille, Marie, qui fut femme de l'imprimeur Philippe *Gamonnet*. Il eut aussi un fils, du même prénom que lui, « noble Zacharie Desgouttes (1609-1691), » marié, en 1654, avec Marie fille de Jacques de Laon fondeur en caractères. De 1670 à 1685 Zacharie fut « capitaine de l'une des compagnies de la garnison de Genève et on le voit, en 1679, mettre son fils Jacob en apprentissage de « faiseur de brettes et estuis de montres d'horologe » (Es. Morel not. XII 467). Cette famille n'a cessé depuis lors de se maintenir à Genève dans la situation prospère qu'elle y occupe encore.

2. DESGOUTTES, originaires de Thurins en Lyonnais, seigrs de Longueval en Beaujolais (XVIIme s.), puis de La Salle et de la Rontalonière.

DESGOUST, maître tondeur de draps, tué cruellement à Orléans, 1572 (*Crespin*). — Philippe *Des Graces* assisté à Genève par la Bourse françoise, 1555. — Alexandre *Desgranges*, fils de noble Jehan et de Renée *Girard*, bapt. au temple de La Rochelle, fév. 1576; parrain nob. Gilles *de Belleville* (des Belleville du Poitou; ci-dessus t. II col. 227); (Alexandre) sr de Montfernier, enterré au cimetière des SS. Pères à Paris, 1606. Abraham Desgranges, boulanger à Metz, réfugié à Berlin avec sa femme et 4 enf., 1698. — *Desgrés*, ministre de Bellême vers 1597. — Dlles *Desgrois* enfermées à l'Union catholique de Luçon, 1734.

DESGUAIS ou plutôt DES GUÉS (Pierre), gentilhomme du pays Chartrain [Haag, II 163] eut son château brûlé par les Parisiens lorsqu'ils ravagèrent les campagnes environnantes pour se venger de leurs terreurs de l'année 1562 [IV 332 a]. Plus de vingt ans après, en 1584, devenu vieux et impotent, il fut condamné à mort pour avoir fait une satire contre Henri III et ses mignons. Arrêté et conduit à Paris, il y subit le dernier supplice. « Il fut mis dans un tombereau, la corde au cou, raconte de Thou, pendu en Grève, son corps jeté dans un bûcher avec sa satire et les pièces du

[1] Probablement le même François Desgouttes seigneur de Chastelus proscrit à Lyon en 1568; voy. ci-dessus t. I col 281.

[2] Galiffe, *Notices généal.* V, 145, l'appelle Coglione, originaire de Bergame.

procès et ses biens furent confisqués comme si la gravité de son crime l'avait dégradé de la noblesse. » Un siècle après on trouve au même lieu, au château de La Barre-Belleville en Thimerais [VII 197], Samson des Guez, un descendant du supplicié, dont la fille, mariée à un seigneur huguenot, Gabriel *de Malortie*, se réfugie avec son mari en Hollande, 1682.

DES GUYOTS (Antoine) capitaine au régiment de Picardie, marié à Sedan, 1593, avec Marie sœur du ministre Pierre *Du Moulin*. C'était, dit son beau-frère, « un homme sage, vaillant et craignant Dieu. » Il périt au siège d'Amiens en 1597 (*Bull.* 173, 333).

DES HAIES (Jean), peintre provençal, massacré à Lyon, 1572 ; — (Pierre) imprimeur, 1627 ; — (Jean) ancien de Chauny, assiste au synode de Charenton, mai 1669 ; — (David) gentilhomme normand arrêté comme suspect parce qu'il faisait de fréquents voyages en Angleterre, 1689 (M 670) ; — (Charles) de Tours, maître de langues, réfugié avec sa femme et sa fille à Berlin, 1698 ; — (Marie-Madelaine) 58 ans, enfermée depuis quatre ans, en 1781, aux Nouv. cathol. de Rouen (Tt 302); voy. Goyet sieurs des Hayes.

DES HAYONS (Thomas), poète, historien et humaniste, né à Sédan vers 1612. Son père, également prénommé Thomas, était régent au collège académique de cette ville, et le nom de Des Hayons est celui d'un village du duché de Bouillon. Notre poète suivit probablement aussi la carrière du professorat, mais il n'est connu que par ses livres et c'est par eux seulement aussi qu'on sait qu'il fut protestant, du moins pendant la première partie de sa vie. Il commença par publier :

Les larmes de Sion, ou Plaintes sur l'affliction de l'Église, par Th. Des Hayons, Sedanois. A Genève, chez Jean de La Planche ; 1636, très petit in-8° de 55 pages. (Bibl. de l'Arsenal, 8096 B). Ce minuscule et joli volume annonce par son contenu, comme par son titre, qu'il fut composé à titre de consolation pour quelque grand chagrin. En effet, sa dédicace : (à très haute et très illustre princesse madamelle Julienne de La Tour), se termine par ces mots :

« Plaise à Dieu, Mlle, qu'après vos larmes de tristesse vous en espandiez d'autres de joye, et que celuy qui possède la franchise de vos affections en sa captivité me donne bientôt sujet de chanter la délivrance de l'Église en celle de sa personne. » Julienne de La Tour, fille du duc de Bouillon, avait épousé en 1627 François de *La Rochefoucaud*, comte de Roucy, et ces mots font allusion à l'infortune de son mari qui, compromis dans les troubles du règne de Louis XIII (ci-dessus IV col. 1042) notamment en 1629, fut un des hôtes de la Bastille. Toutes les pièces du volume sont des « Plaintes » ou des « Prières, » versifiées d'ailleurs avec une assez agréable facilité :

Dieu plein de bonté, je viens pressé du faix,
Non tant de mes douleurs comme de mes forfaits,
Rechercher du remède où ton Fils me convie :
Soulage donc ma peine, secours à mon support
Et raye mes péchez, de peur qu'après ma mort
Mon nom ne soit rayé de ton livre de vie.
Etc. (*Prière du matin*).

L'auteur, tout jeune alors, était sans doute, en 1636, au service de la princesse, fervente religionnaire ; mais elle mourut en 1638. Thomas Des Hayons passa à Liège où il publia un grand nombre d'autres ouvrages en prose comme en vers, mais entièrement catholiques.

Paquot, *Mémoires litt. des Pays-Bas et de la principauté de Liège.* — L'abbé Boulliot, *Biographie ardennaise.*

DES HAMEAUX, ministre en Anjou, déposé au synode de Jargeau, 1601 ; — (.....), débouté d'une instance au parlem. de Rouen tendant à l'application d'un article de l'Édit de Nantes, 1666 (Décis. cathol.) ; — (Mlle) enfermée aux Nouv. cath. de Caen, 1688 (*Bull.* VII 421). — Mariage, au temple de Charenton, 10 avril 1672, de Gedeon *Des Hedart* sr de Montigny, 29 ans, avec Sara *Jaupitre*, 31 ans ; témoins : Jean Des Hedart sr de Dormicourt, oncle ; Jacques Deshedart sr de Champlain, cousin germain ; Gedéon *Du Pré Le Jay* sr de Kerdaniel ; — Jeanne Deshedart, d'Abbeville, veuve, 67 ans, assistée à Londres, 1710. — *Des Herbiers* et *des Hommeaux*, voy. Blandin t. II col. 608 ; Collin, IV 520.

DES HOMMES, seigneur de La Rivière-le-Lys [Haag, IV 246] un des plus braves et des plus habiles capitaines huguenots. Nous pensons que l'on doit distinguer ce gentilhomme poitevin de *La Rivière*, cornette de Coligny, le même peut-être qui fut blessé au siège de Domfront, 1574, comme aussi d'un *Des Hommes* qui fut dé-

puté par l'église de Chastillon-sur-Loing au synode provincial du Berry tenu à Sancerre en 1619.

Tout ce que l'on sait d'ailleurs de certain sur le compte de La Rivière-le-Lys, c'est qu'il combattit à Moncontour et que, la bataille perdue, il se retira à La Chapelle d'Augeron, où il fut bientôt assiégé par les catholiques; mais il se défendit vaillamment jusqu'à ce que *Briquemault* vint le dégager. Retiré à La Rochelle après la St-Barthélemy il fut choisi, lorsque *La Noue* se fût retiré, pour diriger avec quatre autres capitaines : *Chaillou, des Essarts, Normand* et *Gargouilleau*, les travaux de la défense. Résolus à lutter jusqu'à la dernière extrémité, les Rochelois confièrent à ces cinq chefs le pouvoir le plus étendu, à condition qu'ils préviendraient de leurs entreprises le maire et le Conseil de la ville. Il prit dans ces circonstances une large part aux exploits de cette héroïque population rocheloise pendant le siège de 1573. Des historiens rochelois le disent gendre du maréchal de Vieilleville ; suivant d'autres il aurait épousé aussi Claude *de Pontoise* et d'elle aurait eu un fils, BENJAMIN, et une fille, RENÉE. Le fils, obligé de renoncer à la carrière des armes par une blessure qui le priva de la vue, avait épousé une dlle *des Liardières*, qui lui donna un fils, SAMUEL, marié à dlle Marie *de Grenouillon*. Un *Des Hommes* figura comme ancien dans le consistoire de l'église française de Berlin en 1688; — Dlle Judith-Honorée des Hommes d'Achères, du Poitou, 39 ans, assistée à Londres, 1702; morte dans la même situation en 1709. — Pierre *Deshommestz*, apothicaire de Rouen, admis à l'habitation genevoise, 1557.

DES HOURS, primitivement HOURS tout court; famille des Cévennes[1]. Établie au village de La Salle dès la fin du XVme siècle, elle acheta comme nous l'avons dit ci-dessus (t. IV, col. 1037) la terre et seigneurie de Calviac, dont elle possède encore l'acte de vente, ainsi que de nombreux titres dont l'ensemble constitue les archives actuelles du château de Calviac, situé dans la commune de La Salle près St Hippolyte (Gard). Cet acte de vente fut consenti, le 5 déc. 1524, par dame Françoise de Montfaucon à « nobles Antoine et Jacques URSI, frères. » En effet il résulterait de plusieurs titres de ces archives que la famille Hours descend d'un serviteur et pensionnaire de René d'Anjou, roi de Provence, nommé JEANNET URSI qui aurait vécu vers l'an 1470. On remarque en particulier parmi ces titres un testament en date du 4 septemb. 1564 dont l'auteur, « noble Claude Oursin ou « bien des Ours escuyer, seigr de Calviac, « natif du lieu de La Salle au diocèse de « Nismes[1], » prend pour sa sépulture des dispositions minutieuses et ordonne que sur son tombeau « soit descripte la vie du « dit des Ours et ses prédécesseurs, par « épitaphe » et ses armes gravées (ce sont celles de la célèbre maison romaine des Orsini qu'il s'adjuge) et il ajoute en effet : « suivant entièrement la noblesse de la tant « célèbre caze ou maison Oursine. » Cet acte, à l'authenticité duquel je ne puis croire, est en vain accepté par d'anciens généalogistes[2] comme La Chenaye-Desbois (XII, 712), qui en cite ces derniers mots, et par des auteurs modernes tels que M. Louis de La Roque, dans son Armorial de la noblesse de Languedoc (Montpellier et Paris, 2 vol. in-8°, 1860); il est évidemment apocryphe, et d'ailleurs la prétention[3] de rattacher soit Hours, soit des Hours, soit Ursi à la maison des Orsini est dénuée de toute espèce de preuve; par conséquent

[1] Des Hours ou Des Ours, y est un nom assez répandu, ainsi que Des Horts, et pourrait de même être la traduction de *De Hortis*. Il faut tenir compte aussi de ce qu'il y a dans les Basses-Pyrénées et dans la Haute-Loire deux villages appelés Hours et Ours.

[1] Nous copions une expédition de ce testament délivrée sous la signature de Duburin, notaire à Valence, et non datée.

[2] La Chenaye commence modestement par Jeannet Ursi; mais l'Annuaire de la noblesse de M. André Borel (an. 1852) se fait moins de scrupule et dit hardiment : « La famille des Hours ou des Ours tire son origine de l'Italie d'où elle est venue s'établir en Languedoc. La souche italienne a produit cinq Papes, plus de trente cardinaux, un grand maître de Rhodes dont le nom et les armes sont au musée de Versailles, un grand nombre de sénateurs romains et de capitaines illustres, etc., etc. »

[3] Prétention que bien d'autres eurent également, par exemple la célèbre famille parisienne des Juvenal des Ursins et une famille espagnole appelée Ursinos. Tous prennent de concert les armes des Orsini, savoir = Bandé d'argent et de gueules de six pièces au chef d'argent chargé d'une rose de gueules et soutenu d'une tringle d'or chargée (ou non) d'une anguille d'azur.

ces origines de la famille des Hours sont légendaires et les actes allégués fort suspects. Ce qui ne l'est pas, c'est une lettre que les syndics de Genève accordèrent, le 8 avril 1555, à « honorable Bernard Hours « seigneur de Calviac au dioc. de Nismes, » venu à Genève « seulement pour le désir « et bonne affection qu'il avoit de vivre « selon la saincte religion évangélique icy « purement annoncée. » On a aussi la lettre de bourgeoisie genevoise obtenue un peu plus tard, 12 janv. 1557, par le même « honnorable Bernard fils de feu Jehan « Hours de Calviac, natif du lieu de S. « Pierre de La Sale en Languedoc [1]. » Enfin une commission du parlem. de Toulouse déléguée « sur le fait de la religion et pu- « nition des hérétiques » poursuivit à la même époque : Anthoine *Beaudouin*, Bernard *Hours* avec sa mère, son frère et sa sœur, Bernard *Rousset* dit Claudet et Jehan *Cambécédès*, tous de La Sale, et se fondant sur ce qu'ajournés à 3 briefs jours, ils avaient fait défaut, les déclare « contumaces et convaincus des excès à eux imposés; » en conséquence de quoi ils sont condamnés, Bernard Hours et ses parents au bannissement et les autres à être brûlés en effigie en attendant d'être, si on les trouve, brûlés en réalité au dit lieu de La Sale; prononcé à Nismes, 29 septemb. 1557. Bernard mourut à Genève en 1569.

La famille n'a joué aucun autre rôle au XVIme siècle, et n'a pris d'importance qu'au siècle suivant, surtout lorsqu'un mariage, en 1645, fit de Pierre Des Hours, major au régiment de Provence, le seigneur de la terre de Mandajors. Cependant les Mandajors étaient catholiques tandis que la famille Des Hours donna constamment des preuves de son attachement à la religion protestante. Claude des Hours seig^r de Calviac prend part en 1613, avec 120 autres gentilshommes, à l'assemblée politique de Lunel [IX 135]; nous avons vu Jean des Hours seig^r de Calviac (ci-dessus, t. II col. 343) entrer, en 1620 [2], par un mariage dans la famille *de Bringuier*; un autre, assista dans les rangs de la noblesse à l'assemblée tenue à Alais en 1628 [VIII 491 a]; une dame Madelaine de Calviac était fugitive en Suisse et en Allemagne l'an 1699 (ci-dessus, t. III col. 499); enfin Marie *Cabot*, femme de Louis des Hours seig^r de Mandajors, maire de la ville d'Alais, gémissait à la tour de Constance (t. IV col. 86) en 1704, dans le temps où d'autres membres de la famille obtenaient, après leur abjuration, un plus favorable traitement. Des lettres de maintenue de noblesse, signées Nicolas de Lamoignon, étaient accordées, le 13 septemb. 1698, à Charles des Hours seigneur de Calviac, en termes flatteurs. Pierre, dixième enfant de Louis des Hours et d'Isabelle Labric, était à vingt ans capitaine dans un régiment qui servait en Piémont sous les ordres du prince de Conti, et il se conduisit en héros au siège de Montalban près Villefranche (1744). Un de ses neveux, Louis des Hours de Calviac épousa, 7 octob. 1784, d^lle Julie Farel (présumée appartenir à la famille du célèbre réformateur), et l'un des enfants issus de cette union, Pierre-Émile des Hours de Calviac, ancien commandant de dragons, par un acte du 17 août 1864, adopta son petit-neveu Jules *Dumas de Marveille* fils de Henri-Maurice Dumas de Marveille et de Louise des Hours de Calviac (mariés le 7 mai 1834), fille et unique héritière du chef de la branche aînée Charles-Louis-Jules des Hours de Calviac, marié le 12 juill. 1812 à Lucie *Brousson*, mort en 1856. Cette adoption a été ratifiée par le tribunal du Vigan et la Cour de Nîmes. M. Jules Dumas de Marveille de Calviac est aujourd'hui propriétaire du château et du domaine de Calviac. Il a épousé en 1873 Mlle Blanche Hue de Carpiquet de Blagny, union d'où sont issus deux filles et un fils : Roger Dumas de Marveille des Hours de Calviac, né en 1879. — La dernière branche directe de la famille Des Hours, issue d'un frère aîné du commandant Des Hours, allié en 1821 à Mlle Martin de Campredon, est représentée de nos jours à Montpellier par M. Louis-Paulin des Hours, ancien sous-préfet, et par son fils Eugène-Lous-Paulin des Hours.

Des Isles, voy. Tirel.

DES ISNARDS ou Isnard. Deux branches de cette famille ont professé le protestantisme ; l'une habitait Orange, l'autre le Dauphiné [Haag, IV 247].

[1] Ces deux lettres sont signées du secrétaire d'Etat, Michel Roset.

[2] 1620 est la date donnée ci-dessus (II 343), mais l'acte de mariage existe au château de Calviac et porte que Jean des Hours épousa Anne de Bringuier des Barbutz le 16 juin 1636. Elle était alors veuve de François Coulet s^r de Coularou; 1620 est sans doute la date de son premier mariage.

I. *Branche d'Orange.* GABRIEL Des Isnards, conseiller au parlement d'Orange, quitta sa charge, en 1563, pour embrasser la religion réformée. Son fils ULYSSE remplit les fonctions de procureur-général au même parlement à une époque d'agitation et de trouble. En 1604, *Blacons* le fit enlever par représailles et le retint assez longtemps en prison. Il mourut en 1619, laissant de son mariage (1588) avec Marguerite *de Colla* : LAURENT qui suit, PAUL mort sans alliance, et quatre filles.

Laurent Des Isnards, capitaine d'une compagnie franche d'Orange sous Philippe-Guillaume de Nassau, quitta cette ville pour aller s'établir à Lussan. Il épousa Rolette *Martin* de Nismes, dont il eut ANTOINE. Ce dernier, qui prit pour femme Jeanne, fille de Jacques *Arnauld*, capitaine d'infanterie, et de *N. Sabattier*, entra dans la finance, à la sollicitation de son oncle nommé aussi Jacques *Arnauld*, receveur-général de la ville de Menin, et alla s'établir en Flandre où il mourut en 1678, laissant deux enfants en bas âge, RÉMOND et JEAN, qui se convertirent à l'époque de la Révocation.

II. *Branche du Dauphiné.* Cette branche descendait de MATTHIEU Des Isnards qui vivait vers 1500, et se divisait en deux rameaux fondés par les fils de Sébastien. = *Armes :* de sable au sautoir d'argent cantonné de 4 molettes d'azur.

CHARLES Des Isnards, seigneur d'Odefred, servit sous *Des Adrets* dans la première guerre civile [1]. En 1567, il fut appelé à Orange, avec *Bernard* de Nions, par le gouverneur qui leur confia le commandement des deux compagnies levées pour mettre cette ville et Courtezon à l'abri des entreprises des catholiques. Il se trouvait encore à Orange en 1571, lors de l'effroyable massacre qui ensanglanta, pour la seconde fois, cette ville, et il en aurait été victime sans sa présence d'esprit et son courage. Lorsque le tumulte commença, il courut sur le rempart et s'étant glissé dans le fossé au moyen d'une corde, il parvint à se sauver. De son mariage avec Claude *de Merles*, d'une famille noble de Courtezon, naquirent PIERRE, qui suit, et CATHERINE, femme, en 1583, de Jean *Du Four*, sieur de La Motte et de la Repara.

Pierre Des Isnards, capitaine d'infanterie, fut député par le Dauphiné à l'assemblée politique de Montauban, en 1581, avec *Saint-May* et de *Burle*. Il épousa Louise *de Tardivon*, dont il eut HENRI, capitaine d'infanterie, et MARGUERITE, femme de Pierre *de Bologne*, seigneur d'Alençon.

Le frère de Charles des Isnards, nommé ANTOINE, co-seigneur d'Odefred, laissa de sa femme Geneviève *de Borne*, PIERRE, qui épousa Claire *Du Plan* et en eut PIERRE Des Isnards, vivant en 1668.

Au milieu du siècle dernier, cette branche de la famille Des Isnards n'était plus représentée que par une fille.

DES JARDINS (GERVAYS), « natifz de Soisson en Picardie, » admis à l'habitation à Genève, juin 1549 ; — (Jean) cruellement massacré, avec sa femme et son enfant, à Senlis en 1563 [Haag, V 324 b] ; — (.....) nouveau converti, de Rouen, ayant fait passer ses enfants en Hollande, 1689 (*Bull.* XI, 392) ; — (Jean) laboureur, réfugié à Walmow avec sa femme et 7 enfants, 1698 ; (Judith), de St-Quentin, veuve, 60 ans, assistée à Londres, 1705. — *Desjens*, ministre de Vals, apostat, 1685. — Jean *Desjours*, de Brussac, pendu à Montpellier par ordre de Lenain, pour avoir fait partie d'un rassemblement, 1748.

DESLANDES. « Noble Jacques des Landes, de Bloays, » reçu habitant de Genève, août 1554. Le 29 août 1557, par-devant deux notaires, maistre Guill. Poisson licentié ès lois conseiller et procureur du roy au bailliage de Blois et Ollive Saussaye sa femme « ont dit et déclaré au moyen de ce que Madeleine Poisson leur fille s'est absentée d'eux sans les avoir advertis et à leur grand regret s'est retirée en la ville de Genève, lieu prohibé et deffendu aux personnes catholiques et vivantz sous la loy de l'église Romaine... et aussy que sans leur congé et permission seroit mariée avec maistre Jacques Deslandes ainsy que on dict qui est aussy distraict de la foy cathol. et ecclésiastique, lequel pareillement s'est retiré en la ville de Genève, où ils ont faict cy devant continuelle résidence et demeure. Et outre pour les grandes ingratitudes dont elle a usé envers le dit maistre Guillaume et sa femme, et à

[1] A la même époque, Louis Isnard, lieutenant de François *Laidet*, seigneur de Sigoyer, défendit, mais sans succès, le château de ce nom, qui fut pris et réduit en cendres par les catholiques.

toute leur parenté et autres choses qui leur ont esté et sont cause d'infinis ennuiz et douleurs. A cette cause ils ont exhérédé et exhérèdent la dite Madeleine leur fille et icelle ont privé et privent de leur succession et biens tant meubles que héritages... etc. » (Bibliot. de l'Institut de F. ms 472, f° 135). Cet acte de rigueur n'avait cependant pas réduit les fugitifs à la pauvreté car on les voit en 1561 vendre conjointement (Noble Jaques *Des Landes* bourgeois et sa femme noble Magdeleine *Poisson*) vendre une maison (située dans la rue des Chanoines) à Genève (Ragueau not. IV 303). Cette famille ne paraît pas avoir persisté à Genève. — Maistre Estienne Deslandes, président aux grands jours du Vendosmois, délégué comme ancien de l'église d'Angers au synode de Loudun, nov. 1659. — « Le sieur Deslandes, gentilhomme de Saintonge, à Bassac, abjure le 29 septembre 1670 » (Gazette de F.) — Albert Deslandes, membre du comité de secours de Londres de 1706 à 1710.

DES LOGES, voyez Brissac ; ci-dessus t. III col. 175. Voyez surtout Rechignevoisin, et ci-dessus t. III col. 299 ; voy. aussi Mme des Loges, *Historiettes* de Tallemant des Réaux (t. III) et *Bull.* IX 84. — Michiel *Desloges*, de Rouen, admis à l'habitation à Genève, déc. 1555. — *Deslogettes* réfugié à Morges (Vaud) en 1655. — Jeanne et Madelaine *Des Longchamps-Bosquet* enfermées aux Nouvelles cathol. de St-Lô, 1639.

Des Mahis, voyez Grostête.

DES MAIZEAUX, famille bourbonnaise [Haag, IV 247]. Quatre jeunes gens de ce nom étaient étudiants à l'acad. de Genève vers le milieu du XVIIe siècle : Theophilus Desmaizeolis borboniensis inscrit au mois de mai 1639, Ludovicus D. borboniensis au mois de fev. 1640 et Abrahamus D. borboniensis, en 1649, Samuel D. borboniensis en 1662. Un Louis Desmaizeaux, probablement le deuxième de ceux qui viennent d'être nommés, naquit à Bourbon-Lancy en 1625 ; il était pasteur en 1654 à Vallon, puis à Chomérac, 1656-57 ; à St-Vincent de Barrès, 1657 et à Pailhat de 1660 à 1685. Il avait épousé Madelaine *de Montel* qui vivait encore en 1685 (Tr 259). Dans la dernière année de son ministère il fut l'objet de poursuites judiciaires pour avoir dit dans un sermon que chez les Romains le nom de roi était odieux. C'est vainement qu'il avait en même temps exhorté ses auditeurs à honorer leur souverain quoi qu'il les traitât avec rigueur et ajouté : Il est comme un bon père qui châtie ses enfants, mais ne laisse pas de les aimer (Tr 235). Nous ignorons l'issue du procès et quand se termina la vie de ce pasteur [1], chrétien infatigable qui desservait trois églises à la fois (*Bull.* VII 332), toutes trois il est vrai du Bourbonnais, mais à 30 lieues l'une de l'autre ; Pailhat, Issoire et Chirac (Corrèze, Puy-de-Dôme et Lozère). Son fils Pierre, né à Pailhat en 1666, fut un infatigable écrivain. Il fit ses études de théologie à Genève, où il est inscrit (Petrus Desmaizeaux paillacensis apud Arvernos) en mai 1695 et passa peu après en Angleterre où il devint un littérateur instruit, philosophe et historien, fureteur des curiosités de l'érudition et surtout intermédiaire et protecteur des Français qui venaient chercher en Angleterre asyle et assistance. Il est mort à Londres au mois de juin 1745, laissant bon nombre d'ouvrages qui, malgré leur prolixité, se lisent encore avec plaisir à cause des faits exacts et curieux qu'ils contiennent.

I. *Mélange curieux des meilleures pièces attribuées à Saint-Évremont, et de plusieurs autres ouvrages rares ou nouveaux*, Amst., 1706, 2 vol. in-12 ; Cologne [Utrecht], 1708, 2 vol. in-12 ; nouv. édit. où l'on a retranché plusieurs pièces pour en ajouter de plus intéressantes ; Amst., 1726, 1739, 2 vol. in-12.

II. *Vie de Saint-Évremond*, sans date ni nom de lieu, in-4° ; La Haye [Rouen], 1711, in-12, et déjà en tête des Œuvres de Saint-Évremont, à la publication desquelles il eut part ; Colog. [Utrecht], 1708, in-4°. Au jugement de Moréri, c'est un écrit exact et bien détaillé, qui fait parfaitement connaître Saint-Évremont et ses ouvrages. Le jugement d'André Sayous (*Le dix-huitième siècle français à l'étranger*, t. I liv. 1 ; Paris, Amyot, 1861) a rendu celui de Moréri superflu. La meil-

[1] Quérard, dans ses Supercheries littéraires (2e édit. I col. 917) reproduit une assertion tirée des Mélanges de littér. et d'hist. de Vigneul Marville (édit. de 1701, p. 284) d'après laquelle le nom de Louis Desmaizeaux serait un pseudonyme et son vrai nom : *Margotelle*. C'est quelque coq-à-l'âne.

leure édit. est celle d'Amsterdam, 1726, in-12. Lelong en indique de Londres, 1705, et d'Amst., 1706.

III. *Vie de Boileau Despréaux*, Amst., 1712, in-12.

IV. *Life of John Hales and Chillingworth*, Lond., 1719, 1725, in-8o.

V. *Collection of several pieces of John Locke*, 1720, in-8o.

VI. *Recueil de diverses pièces sur la philosophie, la religion naturelle, l'histoire, les mathématiques par Leibnitz, Clarke, Newton (Collins) et autres auteurs célèbres;* Amst., 1720, 2 vol. in-12; 1740, *id.* — Les lettres de Clarke ont été trad. par *La Roche;* les Recherches de Collins par *de Bons.*

VII. *Œuvres diverses de Bayle;* La Haye, 1727-31, 1737, 4 vol. in-fol.

VIII. *Lettres de Bayle;* Amst., 1729, 3 vol. in-12.

IX. *Histoire naturelle, civile et ecclésiastique du Japon;* La Haye, 1729, 2 vol. in-fo. — Trad. de Kempfer.

X. *Vie de Bayle;* La Haye, 1731, 2 vol. in-12 et depuis 1740 en tête du Dictionn. de Bayle (Voy. ci-dessus t. I col. 1071 et 72). Cette Vie a été traduite en allemand par Kohl; Hamb., 1731, in-8o.

XI. *Scaligerana, Thuana, Perroniana, Pithœana et Colomesiana, ou Remarques historiques, critiques, morales et littéraires de J. Scaliger, etc., avec les notes de plusieurs savants*, Amst., 1740, 2 vol. in-12. — Des Maizeaux, éditeur de cette collection de livres en Ana, a mis en tête une Histoire des Scaligerana et ajouté au *premier Scaligerana* les Remarques de Vertunien, de François de Sigogne, de Taneguy *Le Fèvre*, de *Le Clerc*, de *Le Duchat*, et les siennes propres; le *second Scaligerana* est accompagné, dans cette édition des Remarq. de *Sarrau, Daillé, Colomiès, Le Clerc, Le Duchat* et *Des Maizeaux.*

Des Maizeaux a été aussi un des plus actifs collaborateurs de la Bibliothèque britannique et de la Bibliothèque raisonnée. Il a fourni également quelques articles à l'Histoire critique de la république des lettres. On trouve plusieurs de ses lettres parmi celles de Bayle; dans les Nouvelles de la république des lettres (avril 1704), une *Lettre sur Arnaud d'Andilly;* dans le même recueil, une *Explication d'un passage d'Hippocrate*, contre l'harmonie préétablie de Leibnitz; dans le Journal des savants (année 1722), une *Lettre écrite de Londres à M. l'abbé de Veissière touchant l'art d'imprimer des tableaux et des portraits en couleur*, relative à la découverte du peintre *Le Blond* qui avait trouvé « la manière d'imprimer les tableaux avec la même exactitude que si on y employoit le pinceau et avec la même facilité qu'on imprime les toiles et les estampes. » Enfin, selon Quérard, Des Maizeaux a donné une trad. anglaise du Télémaque. — On conserve au British Museum une série de neuf volumes in-folio contenant sa correspondance (*Bull.* II, 78, et XV).

Les deux Des Maizeaux dont nous venons de parler étaient sans doute apparentés de près à Philippe Des Maizeaux, apothicaire à Bourbon-Lancy, signalé, avril 1685, comme protestant par l'Intendant de Bourgogne (Tt 287). Il avait fait aussi ses études à Genève, en 1640, et avait été reçu ministre en 1654, au synode d'Annonay (Tt 259).

DES MARAIS (Robert), seigneur de Saint-Aubin-sur-Arques [Haag, IV 249]. Il y avait à Saint-Aubin, dès 1563, une église desservie par Jean *de Monanges*, qui se réfugia en Angleterre à la St-Barthélemy, en 1572. Avant cette date, c'était dans le château de Rob. des Marais que s'assemblait l'église protestante de Dieppe qui avait alors deux pasteurs, de *La Grève* (aliàs *Lagroue*) et *Duval*. A la nouvelle du massacre de Paris, l'un et l'autre se hâtèrent de fuir, abandonnant leur troupeau qui fut bientôt dissipé. Quelques-uns seulement opposèrent aux persécutions une constance inébranlable, comme Robert *Le Mire* et Jacques *Bacouël*, qui n'ayant pas voulu se convertir, reçurent l'estrapade de la main du gouverneur Sigognes lui-même, le jour de Pâques 1573, et furent jetés en prison, où ils restèrent jusqu'à la paix. Pour la même cause, Raoulin *Simon* fut promené par les rues en chemise, une torche au poing, et banni. Judith *Servie* fut traitée avec plus de rigueur encore; mais aussi son crime était énorme : elle n'avait pu s'empêcher de manifester sa joie en apprenant la mort du roi Charles IX. Condamnée au fouet et à la prison, elle persista opiniâtrement dans « son crime, »

dit le prêtre Asseline, et en conséquence elle fut traînée sur la claie et pendue sur la place du marché.

Que devint le seigneur de Saint-Aubin dans ces terribles conjonctures? Suivit-il l'exemple presque général en se convertissant? Nul ne nous l'apprend. Nous lisons seulement dans un msc. de la Bibl. nat. S. Germ. 676 (soit fr. 16898), qu'il laissa de son mariage avec Gabrielle *de Mouchy* un fils nommé Daniel qui épousa Anne *Roland*. De ce mariage naquit Gédéon, seigneur de Saint-Aubin. Gédéon prit pour femme Marie *Matthieu*, qui le rendit père de deux fils : George, sieur de Saint-Aubin, marié à Élisabeth *Michel*, dont il eut George et Antoine; et Gédéon, qui épousa Judith *Lucas*. — Desmarais, pasteur des Cévennes, réfugié au pays de Vaud, 1688 (*Bull.* IX, 153).

DESMARES (Jean) de la paroisse de Prinçay en Poitou, abjure, 7 oct. 1685 (43e catal. de Clouzot libr. à Niort). — Mlle *Des Mares*, signalée comme relapse par l'Intendant de Caen, 1686. — (Suzanne) fille de 12 ans, d'Alençon, assistée à Londres (4 l.), 1705.

Des Marées. Voyez Marées (de).

1. DES MARETS (Ésaïe), ministre de Vals en 1620 [Haag, IV 249]. Le synode du Vivarais, cédant à des animosités particulières, l'avait forcé, en 1620, de donner sa démission, sous le vague prétexte qu'il ne se conduisait pas avec assez de gravité, et Des Marets avait été placé à Alais où il se vit encore en butte aux calomnies d'un certain *Ginnoux*; mais cette fois, le synode national de Castres, dévoilant l'intrigue, força l'accusateur à reconnaître Des Marets et son collègue *Couran* « pour de très dignes et très fidèles ministres de l'Évangile, d'une vie exemplaire et sans tache. » Il continua donc à exercer paisiblement ses fonctions à Alais jusqu'en 1632, qu'il fut condamné à mort pour n'avoir pas empêché les habitants de cette ville de suivre le parti de Montmorency! Son collègue Couran fut banni, et *Scoffier*, ministre de Lunel, n'échappa au même sort que par un avis opportun qu'il donna au gouverneur d'Aigues-Mortes. Hâtons-nous d'ajouter que la sentence ne fut pas exécutée, puisque nous voyons par les Actes du synode de Charenton que le différend du ministre avec le synode du Vivarais n'était pas encore vidé en 1645. — François, fils d'Ésaïe, naquit à Alais et se fit inscrire comme étudiant en théologie à l'acad. de Genève (Fr. Marestius alestensis) en octobre 1634; il était proposant de théologie à Montauban en 1640, et fut successivement pasteur dans trois églises du colloque d'Anduze : à Canaules jusqu'en 1660, à Bayards jusqu'en 1670 et à Saint-Hilaire de Brethmas de 1671 à 1682.

2. DES MARETS (Samuel), en latin *Maresius*, un des plus féconds, sinon des plus savants théologiens protestants du XVIIe siècle, né à Oisemont, le 9 août 1599, et mort à Groningue, le 18 mars 1673 [Haag, IV 249].

Depuis sa conversion à la religion réformée, la famille Des Marets n'avait pas cessé un instant de se montrer fort attachée aux doctrines évangéliques. Lambert des Marets, homme honoré et opulent, avait exercé la charge d'ancien dans l'église recueillie chez le prince *Porcien*. Son fils David, seigneur du Feret, non moins zélé que lui pour la cause de la Réforme, s'était établi à Oisemont où il remplissait les fonctions de juge ordinaire, lieutenant civil et commissaire de la marine. Il avait épousé Madeleine *Vauquet*, d'une bonne famille picarde. De ce mariage naquirent: 1° Charles qui étudia le droit à Heidelberg et à Orléans (mort à Paris, avocat, 14 fév. 1661), 2° Samuel.

Ce dernier était d'une santé si débile que, jusqu'à l'âge de 12 ans, on fut obligé de le nourrir seulement de lait. Cependant, à mesure qu'il grandit, sa constitution se fortifia et il atteignit 74 ans sans avoir été jamais malade. Il montra de bonne heure une grande inclination pour l'étude. A sept ans, il avait déjà lu deux fois la Bible. A douze, il fut confié aux soins d'Ésaïe *Blanchard*, ministre d'Oisemont, qui lui apprit rapidement le grec et le latin. Il n'avait que treize ans, lorsque son père l'envoya à Paris faire sa philosophie. De là, il se rendit à l'académie de Saumur où il étudia la théologie sous Gomar et l'hébreu sous *Cappel*; mais il n'y resta que peu de temps. Il alla suivre encore pendant un an les cours de l'université de Genève (Samuel Desmarets picardus, 1618), et revint dans sa ville natale en 1619. David Des Marets, ambitieux pour son fils, voulut qu'il se perfectionnât dans l'art de la pré-

dication, et il pria Samuel *Durant*, ministre renommé de Paris, de lui donner quelques leçons d'éloquence, en attendant qu'il eût l'âge de prétendre au ministère. Ce fut au synode de Charenton, 1620, que Samuel Des Marets fut consacré, et aussitôt pourvu de l'église de Laon; une tentative d'assassinat commise sur sa personne l'obligea de quitter cette ville en 1623. Voici comment un écrivain catholique, Devisme, raconte cet attentat dans son Histoire de Laon. *D'Hurtebize*, gouverneur de La Fère, s'étant converti à la religion romaine, et sa femme ayant suivi son exemple après de longues hésitations, Des Marets écrivit à cette dernière pour l'exhorter à rentrer dans l'Église réformée. La nouvelle catholique lui adressa en réponse un exposé des motifs qui l'avaient déterminée à abandonner le protestantisme. Le ministre de Laon les réfuta dans un écrit qu'il rendit public, et la hardiesse de sa réfutation irrita les Jésuites qui menacèrent hautement de se venger. Le 13 déc. 1623, Des Marets, sortant de la maison de son oncle, Samuel *Vauquet*, fut frappé d'un coup de couteau en pleine poitrine. L'assassin s'esquiva et la justice mit peu d'empressement à le découvrir. Les soupçons se portèrent sur le P. d'Aubigny, qui s'était déjà acquis une triste réputation dans le procès de Ravaillac.

Des Marets s'éloigna d'une ville où ses jours étaient ainsi menacés. Il vint à Paris où il ne passa que quelques mois. Dès 1624, le synode de Vitry l'appela à desservir l'église de Falaise en Champagne, et l'année suivante, l'académie de Sedan lui offrit la chaire laissée vacante par la mort de *Cappel*. Il l'accepta à condition qu'on lui accorderait au préalable un congé pour visiter la Hollande et l'Angleterre. Après avoir pris le bonnet de docteur à Leyde, et soutenu à cette occasion une thèse *De justificatione hominis coram Deo*, qui a été insérée dans les Thèses de Sedan, il s'embarqua pour Londres, et revint à Sedan à la fin de 1625. Le duc de *Bouillon* l'ayant choisi pour son ministre, il dut l'accompagner dans sa campagne de Hollande, en 1631, et fut placé comme pasteur à Maëstricht, lorsque le prince en fut nommé gouverneur; mais les nombreux désagréments que lui firent essuyer les catholiques, surtout après la conversion du duc, le décidèrent à donner sa démission. En 1636, il fut appelé à Bois-le-Duc en qualité de ministre et de professeur de théologie; puis au commencement de 1643, à Groningue, comme collègue de *La Haye* à qui ses infirmités permettaient rarement de remplir les fonctions de sa place. Des Marets se chargea généreusement de le suppléer dans toutes les occasions, et pendant les neuf années que ce digne pasteur vécut encore, il prêcha tous les dimanches, bien que sa nomination à la chaire de théologie et d'histoire ecclésiastique lui eût bientôt imposé un double fardeau. Il trouva le temps de suffire à tout, et rendit de si bons services à l'université de Groningue, que plusieurs académies essayèrent d'enlever à celle-ci un homme aussi habile. Montauban le demanda pour remplacer *Garissoles*, et à différentes époques Marbourg, Lausanne, Leyde, Franeker lui firent faire inutilement les offres les plus avantageuses. Cependant, sur la fin de ses jours, il se décida à accepter une chaire dans l'université de Leyde, et il se disposait à en aller prendre possession, lorsqu'il mourut.

Au jugement de Bayle, Des Marets était fort laborieux; il écrivait facilement, avec beaucoup de feu et d'érudition. Paquot lui accorde aussi ces qualités, sauf la dernière. « Il n'écrivait, dit-il, que médiocrement le latin, savait fort peu de grec et d'hébreu, n'avait pas une intelligence profonde de l'Écriture ni de l'histoire ecclésiastique, et il avait à peine effleuré la morale. » L'écrivain belge est trop sévère. Sans écrire le latin comme *Calvin*, sans savoir le grec comme *Estienne* ou l'hébreu comme *Cappel*, Des Marets était aussi versé dans ces trois langues que la plupart des meilleurs théologiens de son siècle; il parlait, en outre, l'italien et l'espagnol. Son érudition était vaste; seulement nous avouerons qu'il ne l'a pas toujours employée à défendre la vérité, aveuglé qu'il était par les préjugés de sa secte, ou emporté par la fougue de son caractère. La violence de sa polémique dépassa souvent toutes les bornes de la modération. Né pour la lutte, il accepta toujours et provoqua souvent le combat, non seulement avec les docteurs catholiques, mais avec les écrivains de sa propre communion qui ne partageaient pas toutes ses opinions, en

sorte que Burman a pu lui reprocher avec raison de n'avoir épargné presque aucun des théologiens de son temps. On a de lui :

I. *Sermon sur la prédestination*, 1623, in-24. — Anonyme, imprimé sans sa participation.

II. *De iniquâ disputandi nobiscum methodo à Jesuitis usurpatâ*, 1625. — Peut-être la réponse de Des Marets à Mme *d'Hurtebize* (Conf. col. 321).

III. *De judice controversiarum*, 1625. — Thèse inaugurale inscrite dans les *Theses sedanenses*.

IV. *Préservatif contre la révolte*, Sedan, 1628, in-8o.

V. *L'esprit du bourgmaistre Beckman retourné de l'autre monde, aux fidèles bourgeois de la cité de Liège*, 1633, in-12. — Anonyme.

VI. *Abrégé de la voye du salut, ou déclaration familière de la vérité chrétienne par forme de catéchisme pour confirmer les catholiques et instruire les douteux ou errans, avec les observations des RR. PP. Jésuites*, 1633, in-12. — Anonyme.

VII. *Apologie et requeste pour ceux qui font profession de la R. R. à MM. les députez des trois Estats, des citez, bonnes villes et pays de Liège*, 1633, in-12. — Anonyme.

VIII. *Prosopopée ou discours de l'espée qui a décapité Simonet*, 1633, in-12. — Anonyme.

IX. *Acta disputationis habitæ Trajecti inter anonymum quemdam franciscanum et ministros Trajectenses*, 1633, in-4o; réimp. avec le no XIII. — Cette conférence roula sur le sacrifice de la messe.

X. *Traité de la procession anniversaire des Battus ou Flagellans sous la conduite des Dominicains*, 1634, in-12.

XI. *L'imposture monacale ou la fable du monstre découverte*, 1634, in-12.

XII. *La voix du peuple et de Dieu*, 1634, in-12.

XIII. *Monachomachia sive vindiciæ pro veritate R. R.*, Gron., 1634, in-8o.

XIV. *La chandelle mise sous le boisseau par le clergé romain*, Mastrecht, Ezéch. Boucher, 1635, in-8o. — Au sujet d'un mandement de l'évêque de Liège qui défendait la lecture de l'Écriture sainte en langue vulgaire.

XV. *Response facile et péremptoire à l'argument prétendu invincible touchant la lecture des Saintes Lettres en langue vulgaire*, 1635, in-12.

XVI. *Salus Reformatorum asserta*, 1635, in-8o; Gen., 1650, in-8o.

XVII. *Brevis ad Theodorum Tranquillum parænesis; additæ virgidemiæ Philippi Ludovici adv. eundem*, 1635, in-12.

XVIII. *Scholæ illustris Sylvæducensis inauguratio*, Sylvæduc., 1637, in-4o.

XIX. *Specimen jurisconsulti orthodoxi, sive enucleatio quæstionis juridico-politicæ : An jurisperiti catholico-romani ex Justiniani Codice satis firma habeant argumenta remanendi in communione Ecclesiæ romanæ?* Sylv., 1638, in-16.

XX. *Dissertatio de Anti-Christo*, Amst., 1640, in-8o. — Grotius, contre qui cet écrit est dirigé, y répondit avec vivacité dans son Appendix.

XXI. *Amplissimi viri considerationes erotematicæ circà fœnus Trapeziticum, cum responsione*, Gron., 1641, in-12; 2e édit., augm. d'une *Præfatio de famosâ præfatione nuper admodum præfixâ libro qui inscribitur* Nova philosophia reformata, Gron., 1657, in-4o.

XXII. *Eschantillon des maximes du clergé romain és Provinces-Unies*, 1641, in-12. — Contre le Mars gallicus de Jansénius.

XXIII. *Vindiciæ pro salute Reformatorum*, Sylv., 1641, in-8o; trad. en flam., 1646, in-12.

XXIV. *Abrégé familier du catéchisme ordinaire des églises réformées ès Provinces-Unies*, Bois-le-Duc, 1641, in-8o ou in-16.

XXV. *Cursûs philosophici contracti pars practica, continens Logicam et Ethicam, cum Œconomicæ synopsi et isagoge ad Politicam*, 1642, in-4o. — A l'usage de l'académie de Bois-le-Duc.

XXVI. *Concordia discors et Anti-Christus revelatus*, Amst., 1642, 2 vol. in-8o. — Réponse à Grotius aussi vive que son Appendix.

XXVII. *Defensio pietatis et sinceritatis optimatum Sylvæducensium in negotio sodalitatis quæ à B. Virgine nomen habet, testibus veritate et charitate*, Sylv., 1642, in-4o; 1643, in-12; réimp. avec le no xxxv. — Dans ce livre, Des Marets prit la défense d'une mesure politique des États-Généraux qui, après la conquête de Bois-le-Duc, avaient ordonné l'admission

des protestants dans la confrérie du Rosaire, après qu'on aurait retranché tout ce qui, dans ses pratiques, pourrait blesser leur conscience. Les catholiques résistèrent d'abord, prétextant que cette confrérie était une association purement religieuse; mais on leur rappela que, pour sauver ses biens lors de la capitulation, ils avaient juré qu'elle était une société civile, et ils durent se soumettre. Cet accommodement déplut à Voëtius. Dans des thèses publiques, il soutint que les protestants ne pouvaient, sans préjudicier à leur religion, faire partie d'une association souillée par l'idolâtrie papiste. Quelque rigide qu'il fût, Des Marets trouva que c'était aller trop loin, et il entreprit de lui répondre. Il le fit avec tous les ménagements possibles; néanmoins l'irascible professeur d'Utrecht s'emporta, et il s'en suivit une longue querelle qui enfanta bien des ouvrages jusqu'à ce qu'une haine commune réunit les deux adversaires contre Coccéius et ses partisans.

XXVIII. *Oratio inaugularis de usu et abusu rationis in rebus theologicis*, Gron., 1643, in-4°.

XXIX. *Epistola apologetica ad amicum, quâ rationem reddit cur non responderit libro* [à Voëtio] *contrà se edito, sub hâc inscriptione :* Specimen assertionum, etc., Ultraj., 1643, in-16.

XXX. *Sapientiæ domus et epulum ex Prov. IX, sive oratio habita in rectoratu adeundo* 23 *augusti* 1644, Gron., 1644, 4°.

XXXI. *Oratio funebris in luctuosissimum obitum theologi celeberrimi D. Henr. Alting*, Gron., 1644, in-4°.

XXXII. *Enchiridion candidatorum sacri ministerii*, Gron., 1645, in-12.

XXXIII. *Collegium theologicum, sive breve systema universæ theologiæ*, Gron., 1645, in-4°. — Ce système théologique fut trouvé si méthodique qu'on l'adopta dans plusieurs universités protestantes. Il fut réimp. avec augm., en 1649, en 1656, en 1662 et en 1673, in-4°. Cette dernière édit., la plus ample et la meilleure, contient le catal. des ouvrages de l'auteur.

XXXIV. *Epigraphe Athenæi Groningæ et Omlandiæ sive oratio habita in rectoratu deponendo; necnon brevis refutatio libelli famosi à quodam jesuitâ sycophantâ, se falsò W. Gutherthomâ vocante, antè biennium emissi, ac nuper hùc remissi sub titulo :* Muneris, etc., Gron., 1645, in-4°.

XXXV. *Samuelis Maresii theologi ultima patientia tandem expugnata à D.-G. Voëtio et quibusdam aliis asseclis*, Gron., 1645, in-8°.

XXXVI. *Bonæ fidei sacrum*, Gron., 1646, in-12. — Choisi pour juge d'un différend entre Schoockius et Voëtius, Des Marets se prononça contre ce dernier, qui l'accusa de partialité. Il repoussa avec force cet injuste reproche.

XXXVII. *Dissert. theologica de usu et honore sacri ministerii in ecclesiis reformatis*, Gron., 1646, in-4°; 2° édit. augm., 1658, in-4°.

XXXVIII. *Lingua abortiva à G. Voëtio refossa et adhibita ad atroces columnias ex suo Tribunali iniquo, Judicio pseudo-Rivetiano, et simililibus libellorum famosorum quisquiliis, vel jam editis, vel porrò edendis, pronunciandas in Sam. Maresium, ab illis ad æquissimum Dei tribunal provocantem*, Gron., 1646, in-4°.

XXXIX. *Biga fanaticorum eversa, sive Dissertat. II : prima, Vindiciæ pro SS. Trinitatis mysterio; secunda, Refutatio* XXVIII *objectionum D. N. N. contrà varia religionis christianæ capita*, Gron., 1646, in-12.

XL. *Theologiæ elencticæ nova synopsis*, Gron., 1646-48, 2 vol., in-4°.

XLI. *Lettre escrite par un gentilhomme françois, faisant profession de la R. R., à un amy hollandois, au sujet des libelles diffamatoires qui se publient en Hollande contre les François*, Gron., 1647, in-4°.

XLII. *Expostulatio ad Voëtium de violatâ fide publicâ, editione epistolæ virulentissimæ quam nuper emisit Ultrajecti sub nomine Isaaci Chabanæi;* Gron., 1647, in-8°. — Les curateurs de l'université de Groningue et les magistrats d'Utrecht s'entremirent enfin pour faire cesser une querelle qui durait depuis trop longtemps. Les deux adversaires convinrent que tout acte d'hostilité cesserait entre eux; mais Voëtius viola sa promesse en publiant un livre très injurieux contre Des Marets qui lui répondit par cet ouvrage.

XLIII. *Exorcista sive de exorcismis liber singularis, cui adjiciuntur dissert. III :* 1° *De deo Maozim* (Des Marets affirme que, sous ce nom, Daniel, XI, 38, parle du sacrifice de la messe); 2° *De calice*

eucharistico; 3° *De precibus pro mortuis*, Gron., 1648, in-16.

XLIV. *Quæstionum aliquot theologicarum regimen, ordinem, praxin et eutaxiam Ecclesiæ spectantium, decisio academica*, Gron., 1648, in-4°; 2e édit. augm. des deux dissertations, nos XLVII et XLVIII, Gron., 1653, in-4°.

XLV. *Munera sacra sapientium, sive diatribæ theologicæ de auro, thure et myrrhâ quæ Magi ex Oriente Christo obtulerunt*, Gron., 1648, in-4°.

XLVI. *Theologus paradoxus retectus et refutatus*, Gron., 1649, in-12; 1658, in-4°. — Contre Voëtius.

XLVII. *Popularis ad popularem, sive Irenæi Simplicii Philadelphi* [S. Maresii] *epistola*, Gron., 1649, in-4°.

XLVIII. *Ad epistolam R. D. N. N. ex Transsylvaniâ nuper scriptam brevis responsio*, Gron., 1649, in-4°.

XLIX. *Stevartus* ἐλεγχόμενος, *sive Jonathanis Helosii spongia destinata acerbissimo et convicioso libello quem nuperrimè sub hoc titulo :* Addenda, etc., 1649. — Cet ouvrage lui est attribué par Placcius.

L. *Epistola antapologetica pro synodi Dordracensis judicio de objecto prædestinationis*, Gron., 1651, in-4°.

LI. *Theologus pacificus, sive dissertatio theologica de syncretismo et reconciliatione partium in religione dissidentium, quousque et quibuscum optari et urgeri possit*, Gron., 1651, in-4°; Gen., 1662, in-12.

LII. *Synopsis veræ catholicæque doctrinæ de gratiâ et annexis quæstionibus*, Gron., 1651, in-4°; 2e édit. augment., 1654, in-4°. — Des Marets montre la conformité des opinions des Jansénistes et des Calvinistes sur la grâce. S'il faut en croire Hermant, chanoine de Beauvais, il n'a fait que traduire le catéchisme de Matthieu Feydeau, janséniste célèbre, en y ajoutant une préface et de longues remarques.

LIII. *Jonathanis Helosii hyperaspistes, sive epistola Nathanaëlis Agamenii ad C. Salmasium de novis quibusdam deliramentis et portentosis hæresibus Adami Stevarti*, Gron., 1651, in-12.

LIV. *De legitimis causis desertæ à prædecessoribus, ac porrò deserendæ ab omni homine salutis studioso communionis pontificiæ*, Gron., 1651, in-4°.

LV. *Dissert. theologica de peccato in Spirit. Sanctum*, Gron., 1651, in-4°.

LVI. *Hydra socinianismi expugnata*, Gron., 1651, 1654, 1662, 3 vol. in-4°. — Contre le savant socinien J. Volkel.

LVII. *Auctarium primum Bibliothecæ D.-G. Voëtii nuper recusæ cum virulentâ præfatione*, Gron., 1652, in-12.

LVIII. *Fœderatum Belgium orthodoxum, sive confessionis ecclesiarum Belgicarum exegesis*, Gron., 1652, in-4°.

LIX. *Munimen orthodoxiæ et perseverantiæ evangelicæ*, Gron., 1652, in-4°. — Publié au sujet de l'abjuration du landgrave de Hesse.

LX. *Reflexiones ad quatuor Erotemata per Germaniam non ita pridem disseminata, et eorum solutionem factam à P. Valeriano Magno capucino*, Gron., 1652, 4°.

LXI. *La Bible qui est toute la Saincte Écriture, reveue et conférée sur les textes hébreux et grecs*, Charent., 1652, in-12. — Nous attribuons cette édit. de la Bible à Des Marets sur la foi du Catal. de la Bibl. nationale.

LXII. *Senio sacrarum dissertationum propositarum et habitarum in academiâ Groning-Omlandicâ*, Gron., 1653, in-4°.

LXIII. *Catalogus librorum N. T. de quibus lis est inter Christianos*, Gron., 1653, in-4°.

LXIV. *Synopsis quæstionis de cœnâ Domini*, Gron., 1653, in-4°.

LXV. *Valeriani Magni capucini methodus* ἀμίθεδος *et ignis fatuus; sive* 1° *Examen theologicum novæ methodi ab ipso procusæ ad retrahendos Protestantes sub jugum Pontificis;* 2° *Refutatio libelli alterius quem posteà sub titulo :* Lucis in tenebris lucentis *emisit*, Gron., 1654, in-4°.

LXVI. *Apologia novissima pro S. Augustino, Jansenio et Jansenistis contrà Pontificem et Jesuitas*, Gron., 1654, in-4°.

LXVII. *Epistola castigatoria ineptissimæ Castigationis quam A.-G. Volusius opposuit*, Gron., 1655, in-4°.

LXVIII. *Dissert. theologica ad Auroram volusianam*, Gron., 1655, in-4°.

LXIX. *Exemptio scrupulorum quos missionarii pontificii injicere conantur conscientiis Protestantium ad eos seducendos*, Gron., 1655, in-4°.

LXX. *Refutatio fabulæ præadamiticæ*, Gron., 1655, in-16, 1656, in-4°; Sylv., 1658, in-4°.

LXXI. *Oratio theologica de duobus extremis in quæstu vitandis*, Ultraj., 1656, 4°.

LXXII. *Oratio theologica de duobus extremis in peste declinandis, cui adjungitur diatriba an possit et debeat homo christianus in suis morbis medicos advocare,* Gron., 1656, in-4°; 1661, in-4°.

LXXIII. *Judicium et responsum ad quæstionem sibi propositam de canonicis Ultrajectinis qui reformatam religionem profitentur,* Gron., 1656, in-8°; 2e édit. augm., Gron., 1657, in-4°.

LXXIV. *Epicrisis theologica ad quæstiones de gratiâ et redemptione universali, pro restrictione gratiæ salutaris et redemptionis in Christo ad solos electos, adv. J. Dallæi Apologiam,* Gron., 1656, in-12; 2e édit. augm. de *Stricturæ breves ad Dallæi Vindicias,* Gron., 1661, in-4°.

LXXV. *Examen theologicum IV quæstionum : 1° De episcoporum origine contrà J. Prideaux ; 2° De clericorum jurisdictione temporali ; 3° De divortiis ; 4° De annihilatione mundi,* Gron., 1657, in-12. — Selon Nicéron, le traité contre Prideaux fut publié séparément à Gron., 1657, in-4°.

LXXVI. *Dissert. theologica pro SS. Trinitate, seu de vocibus Trinitatis, essentiæ, personæ,* ὁμοουσίου *et similibus in Ecclesiâ retinendis, Steph. Curcellæo opposita,* Gron., 1658, in-4°.

LXXVII. *Compendiosa papismi refutatio,* 2e édit. revue et augm., Gron., 1658, in-4°. — Aucun bibliographe ne fait mention de la première.

LXXVIII. *Johanna papissa restituta,* Gron., 1658, in-4°. — Des Marets dépense beaucoup d'érudition pour soutenir contre *Blondel* une cause perdue. On conserve à la Bibliot. de Grenoble, n° 20563, un autre traité de lui intitulé *Animadversiones chronologicæ in Joannam papissam contra anacrisin Dav. Blondelli restitutam,* ms. in-4°.

LXXIX. *Oratio parentalis in obitum P. Eissenghe,* Gron., 1658, in-4°.

LXXX. *Celebriorum distinctionum tum philosophicarum tum theologicarum synopsis H.-Ludovici Castanæi Rupipozaï cum notis perpetuis,* Tigur., 1659, in-12; 1667, in-8°.

LXXXI. *Decisio academica quæstionum aliquot theologicarum,* Gron., 1659, in-4°. — Peut-être une réimp. du n° XLIV ?

LXXXII. *Videntes, sive dissertatio theologica de prophetiâ et prophetis,* Gron., 1659, in-4°.

LXXXIII. *Xenia academica, sive 1° Disputatio theologica de personalitate, adeóque divinitate Spiritûs Sancti contrà Socinianos ; 2° Apologia trimembris pro decisione synodi Dordracenæ de objecto prædestinationis. Accesserunt duo alia opuscula ad hanc materiam spectantia : primum est Epistola antapologetica pro synod. Dordrac. judicio de objecto prædestinationis ; secundum Dissert. theol. de peccato in Spiritum Sanctum,* Gron., 1660, in-4°. — Ces deux derniers opuscules ont été mentionnés sous les nos L et LV.

LXXXIV. *Fasciculus myrrhæ, continens varios tractatus theologicos maximè polemicos,* Gron., 1660, in-4°.

LXXXV. *Responsi et judicii theologici de canonicis Ultrajectinis vindiciæ,* Gron., 1660, in-4°.

LXXXVI. *Institutionum juris canonici lib. IV, M.-Ant. Cuccho authore, cum scholiis et animadversionibus, quibus præfigitur dissert. theologica de jure canonico,* Gron., 1660, in-4°.

LXXXVII. *Dissertatiuncula historico-theologica de Waldensibus,* Gron., 1660, 4°.

LXXXVIII. *Reflexiones breves ad conceptum M. Netheni circà reformationem quinque capitulorum Ultrajectinorum,* Gron., 1660, in-4°.

LXXXIX. *Sermon sur le pseaume V, verset* 8, prononcé chez M. l'ambassadeur de MM. des Estats et Provinces-Unies, le 3 aoust 1659, par Sam. Des Marets, min. de la P. de Dieu et prof. de théol. à Groningen. Charenton, 5 fév. 1660, 36 p. in-8°.

XC. *Sylloge disputationum selectiorum,* Gron., 1660, in-4°; Gen., 1662, in-4°. — Ces dissertations roulent sur Melchisédec, la manne, la robe sans couture, l'Éden, l'arbre de la vie, l'enlèvement d'Élie, les synagogues, etc. Trois ans plus tard, Des Marets y ajouta une suite sous le titre de *Sylloge disputationum aliquot selectiorum,* Gron., 1663, 2 vol. in-4°.

XCI. *Epistola ad amicum de reconciliatione inter se et Voëtium,* Gron., 1661, 4°.

XCII. *Relatio colloquii inter theologos Marpurgenses et Rintelenses, cum observat.,* Gron., 1663, in-4°.

XCIII. *Defensio fidei catholicæ et orthodoxæ de SS. Trinitate, peccato originali, salute per solum Christum et justificatione ex illius fide, opposita Quaternioni Steph. Curcellæi sociniani,* Gron., 1662, in-4°.

XCIV. *Disputatio de origine et conditione festi communionis romanæ de sancto, ut loquuntur, sacramento,* Gron., 1663, 4°.

XCV. *Chiliasmus enervatus, sive disput. theologica de conjunctione omnium planetarum in Sagittario, facta an.* 1662, *et de eis quæ per illam portendi dicuntur ; et Vindiciæ de conversione universali et restitutione Judæorum, nec-non de abolitione Anti-Christi,* Gron., 1664, in-4°. — Contre le millénaire Pierre Serarius.

XCVI. *Epistola ad J. Cocceïum de suis responsionibus ad* LXXXIII *quæstiones sibi præpositas,* Gron., 1665, in-4°. — Selon Nicéron, la première édit. parut en 1663.

XCVII. *De abusu philosophiæ cartesianæ surrepente et vitando in rebus theologicis et fidei,* Gron., 1667, in-4°.

XCVIII. *La Sainte Bible françoise, édit. nouv.*, Amst., 1669, 2 vol. in-fol. — Des Marets, qui fut aidé dans ce travail par son fils Henri, se contenta de réimp. la version de Genève sans changement ; il y joignit seulement des remarques tirées de Diodati et d'autres, mais avec peu de discernement. Au lieu de se borner à de courtes notes, il se jeta dans de longues dissertations et, dans le choix des remarques, il adopta toujours, sans aucune critique, celles qui favorisaient ses opinions. « Tout ce grand ouvrage de remarques sur la version de Genève, dit Richard Simon, a été extrêmement gâté par les additions peu judicieuses de celui qui les a recueillies, outre qu'il n'a pas eu assez de capacité pour en faire un bon choix. » Quoique sortie des presses des Elzevir, cette édition est pleine d'ailleurs de fautes d'impression. Le Pentateuque avait déjà paru séparément à Gron., 1663, in-fol.

XCIX. *De crucifixione Messiæ contrà Judæos,* Gen., 1669, in-4°.

C. *Audi alteram partem S. Maresii et J. Altingii,* Amst., 1669, 2 vol. in-12.

CI. *Histoire curieuse de la vie, de la conduite et des vrais sentimens du sieur J. de Labbadie,* La Haye, 1670, in-12.

CII. *Vindiciæ dissertationis de abusu philosophiæ cartesianæ, adv. Petrum de Andlo* [Regner de Mansfeld], Gron., 1671, in-4°. — Réponse véhémente à une attaque violente. A la réplique il opposa :

CIII. *Clypeus orthodoxiæ, sive Vindiciarum priorum Vindiciæ posteriores,* Gron., 1671, in-4°.

CIV. *Catechesis publica, sive porismata theologica ad singulas dominicas,* Gron., 1672, in-8°.

CV. *Brevis discursus de feliciter soluto Groningæ obsidio,* Groning., 1672, in-4°.

Paquot mentionne encore, sans autre indication, *Indiculus præcipuarum controversiarum contrà Ch. Wittichii Theologiam pacificam,* et *Tractatus de afflicto statu studii theologici in Belgio.* A ces ouvrages nous ajouterons, d'après le Cat. de la bibl. de Williams, *Oratio funebris in obitum Abdiæ Widmarii,* Gron., in-4°.

Des Marets a mis, en outre, une petite préface à la Réponse de *R. de La Ruelle* (Théodore Maimbourg), au livre du cardinal de Richelieu (Gron., 1664, in-4°), et les Theses sedanenses contiennent un certain nombre de ses dissertations. On trouve aussi, au British Museum, quelques-unes de ses lettres, Biblioth. harléienne, n° 7012.

Samuel Des Marets laissa de son mariage avec Abigaïl *Legrand,* deux fils qui reçurent au baptême les noms de HENRI et de DANIEL, plus trois filles.

Né pendant le séjour de son père à Sedan, Henri eut pour marraine la duchesse de Bouillon, Élisabeth de Nassau. Ayant embrassé la carrière du barreau, il se rendit à Paris où son oncle Charles Des Marets exerçait la profession d'avocat, prit le grade de licencié et plaida même avec succès ; mais renonçant tout d'un coup à la jurisprudence, il se mit à étudier la théologie et se fit recevoir ministre en 1652. Après avoir desservi pendant quelques mois seulement les églises de Groningue et de Cassel, il fut appelé, en 1653, comme pasteur, à Bois-le-Duc. En 1662, il passa à Delft, où il exerçait encore son ministère en 1696.

Son frère, né à Maëstricht en 1635, se voua dès sa jeunesse au service de l'Église. Collègue de son père à Groningue jusqu'en 1656, il fut placé ensuite à Middelbourg, puis à la Haye, en 1662. Son esprit, son éloquence, son habileté, en un mot son mérite éminent, l'élevèrent dans la faveur du prince et de la princesse d'Orange qui lui offrirent une agréable retraite dans un de leurs châteaux, lorsque sa santé ne lui permit plus de continuer ses fonctions.

2. DES MARETS, moine qui se convertit à Annonay, en 1608. Sa conversion occasionna des troubles qui l'obligèrent à

quitter précipitamment la ville. L'église d'Annonay le recommanda à celle de Nîmes comme ayant « surmonté toutes tentations et danger de vie, » et huit jours après, le 31 décembre 1608, il reçut la cène à Nîmes des mains du pasteur *Ferrier*. Peu de temps ensuite, « il entra en condition » chez M. *de Moussac* pour instruire les enfants et le 11 août 1610, ceux-ci ayant quitté la maison, il se livra entièrement à la théologie comme étudiant de la faculté. Le 6 mars 1613, il fut admis aux séances du Consistoire. En 1637, on le trouve pasteur à Chamborigaud; il vivait encore en 1644 et touchait du Consistoire une pension de 50 l. (Archiv. du C. de Nîmes). — (Daniel), de Saintonge, étudiant en théol. à Genève, vers 1670 [IV 257 note]; (Jacques) « de Xaintonge, 57 ans, » assisté à Londres, 1705. — (.....) pasteur dans les Cévennes, réfugié à Vevey et député par ses coreligionnaires et compatriotes habitant cette ville à l'assemblée réunie à Lausanne, 26 fév. 1688, pour rédiger une adresse à l'Électeur de Brandebourg. — (.....) marchand de dentelles à Paris, fugitif pour cause de religion, avec *Dumas* son associé, 1686 [IV 257]. — (Adrien), de Lille en France, réfugié avec sa femme et 4 enfants à Burg en Prusse, 1698. — George des Marestz de la Malherbière, gentilhomme de Normandie, 52 ans, assisté à Cambridge (10 l.) en 1702. — (Claude), directeur de l'hôpital français de Londres en 1732, sous-gouverneur en 1759. — (François), directeur du même hôpital en 1760. — (.....) emprisonné au fort de Brescou, 1744; puis à la citadelle de Montpellier. — Seigneurs des Marets, voy. Hatte.

DES MARGUERITES, délégué de Castres à l'assemblée de Pamiers, en 1614. — Jacques *Des Maries* « natif de Boucachard en Normandye, » cordonnier, reçu habitant de Genève, oct. 1557. — Marguerite *Desmarins*, du Dauphiné, refugiée à Cologne, 1700. — Anthoine *Desmarques*, « rubentier, natif de Bayenvillier en Picardie, » habit. de Genève, juin 1557. — Augustin *Desmars*, du Vivarais, tailleur, réfugié à Magdebourg, 1700.

1. DES MARTINS (Honoré), baron des Baux et de Vaquières [Haag, IV 258], conseiller et gentilhomme ordinaire du roi, sénéchal de Nîmes et de Beaucaire, célèbre dans l'histoire des guerres civiles du Languedoc sous le nom de capitaine Grille. C'était le nom de sa mère, dont il prenait aussi les *Armes* = de gueules à la bande d'argent chargée d'un grillon de sable.

En maintes circonstances, le capitaine Grille avait donné des preuves de sa valeur pendant les guerres du règne de Henri II, notamment au siège de Thérouanne, en 1553. Il se trouvait à Paris, lorsque *Condé* fut obligé d'en sortir, et le prince l'envoya à Lyon, avec *Moreau* et *Daisse*, en les chargeant d'y soulever les protestants (Voy. t. II, col. 95). La ville prise, il partit pour le Languedoc, et se mit sous les ordres de *Beaudiné* qui l'envoya avec *Bouillargues* faire le siège de Frontignan. Le gouverneur de Pézenas essaya de secourir la ville; mais il fut défait et obligé de battre en retraite. Toutefois son but fut atteint, car en l'absence de Grille, tant de Provençaux se glissèrent dans la place à travers les étangs, que les huguenots, désespérant de la prendre, se retirèrent à Montpellier.

Peu de jours après, on apprit qu'une armée de Provençaux, sous les ordres de Sommerive, était entrée dans le Languedoc et assiégeait Saint-Gilles. A cette nouvelle, Grille se hâta d'assembler les arquebusiers de *Du Bar*, de *Sénas* et d'*Arbaut*, l'infanterie de *Rapin*, les escadrons de *Bouillargues*, de *Carlot* et d'*Albenas*, et à la tête de ce corps, formant en tout 1500 hommes, il marcha à la rencontre de l'ennemi, dont il était important d'empêcher la jonction avec l'armée qui assiégeait Montpellier. La rencontre eut lieu le 27 sept. 1562. Malgré l'infériorité de ses forces, Grille remporta une brillante victoire [1]. L'artillerie, les bagages, dix-sept enseignes tombèrent en son pouvoir, et Sommerive dut regagner honteusement la Provence, laissant sur le champ de bataille la moitié de son armée. Le vainqueur, de son côté, reprit le chemin de Montpellier. Il apprit en route qu'une embuscade lui était dres-

[1] Une relation anonyme de cette victoire, écrite par un huguenot, a été publiée dans le t. III des Mémoires de Condé, et dans le t. V des Archives curieuses de Leber, 1re série, sous ce titre : *Brief et véritable discours de la deffaite des Provençaux, appelée la bataille de Saint-Gilles*. On l'a aussi chantée en vers. Voy. Le Chansonnier huguenot, p. 236.

sée aux Arenasses par Joyeuse; mais fier de sa récente victoire, il ne voulut point se détourner, et il s'exposa ainsi à un échec qui coûta la vie au vaillant capitaine provençal *Merle* et à environ 200 de ses meilleurs soldats. L'arrivée de Beaudiné, qui était accouru à son secours, sauva sa petite troupe d'une destruction complète, et lui permit de rentrer dans Montpellier.

Après la levée du siège par les catholiques, Grille fut chargé avec *Daisse* de s'emparer d'Aigues-Mortes. Il crut devoir en commencer le siège par celui de la Tour-Carbonnières, située à un quart de lieue de la ville au milieu des marais de la plage. Il s'en rendit bientôt maître; mais ayant appris que *Des Adrets* était serré de près par Nemours, il ne poussa pas plus loin son entreprise et vola au secours du baron avec trois cornettes de cavalerie.

Nommé, en 1566, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, Grille, qui était, dit Ménard, un des plus zélés partisans de la nouvelle religion, éprouva de grandes difficultés à se faire recevoir en cette charge par le parlement de Toulouse. Il parvint cependant à les aplanir, et fut installé à Nîmes, le 4 novembre. Les catholiques n'eurent qu'à s'applaudir de sa nomination, car lors du malheureux massacre de La Michelade, il employa toute son influence, toute son autorité pour sauver l'évêque et d'autres malheureux qui attendaient la mort dans les prisons et ses efforts joints à ceux du Consistoire réussirent. L'année suivante, il ne déploya pas moins d'énergie pour faire publier à Nîmes l'édit de pacification et força le peuple, qui n'en voulait pas, à s'y soumettre. Quoique les catholiques se fussent montrés ingrats envers lui en le destituant la même année et en donnant sa charge à Joyeuse, il n'en persista pas moins à suivre la ligne de modération qu'il s'était tracée, et ce fut encore lui qui, le 28 août 1570, fit proclamer l'édit de Saint-Germain dans un conseil extraordinaire tenu à Nîmes sous la présidence de Pierre *de Malmont*, conseiller au présidial.

S'il faut en croire le père Bougerel, Grille se convertit, à la Saint-Barthélemy, avec *Gérente-Montelar*, *Saint-Martin* et plusieurs autres gentilshommes de la Provence. Ménard, dans son Histoire de Nîmes, dit seulement « qu'il paraît qu'il se fit catholique. » Ce qui est certain, c'est qu'il n'était pas converti le 6 oct. 1572, puisqu'à cette date, Charles IX écrivait à Damville (Bib. nat., *Fontanieu*, n° 324) : « Je désire que vous employés tous les moyens possibles à luy faire reprendre le chemyn de l'antienne religion catholique, et toutesfois ou vous ne pourriés si tost l'y acheminer, et qu'il fust besoing de temps pour l'y laisser penser, je veulx et entends que pour cela vous ne laissiés à vous servyr de luy et l'employer ez choses qui se présenteront de là » Grille resta donc sénéchal de Beaucaire. Il mourut à Paris, le 13 nov. 1581, âgé de 58 ans, et fut enseveli dans l'église de Saint-Eustache. Il n'eut pas d'enfant de sa femme Jeanne *de Quiqueran*, fille d'Antoine, baron de Beaujeu.

2. On trouve dans les registres d'inhumation au cimetière des SS. Pères, en mai 1651, la mention d'un enfant de Jacques *Des Martins*, maître peintre à Paris et Renée *Forestier* sa femme.

DES MASURES (Louis), poète et théologien [Haag, IV 260], naquit à Tournay d'Adrien des Masures et Catherine Marcand, vers l'an 1515. Il fut d'abord un favori de la maison de Lorraine. Son talent pour la poésie lui gagna les bonnes grâces du cardinal Jean de Lorraine, qui l'attacha à sa personne en qualité de secrétaire. Ce fut pendant qu'il était à son service (1533-47), qu'il entreprit de traduire l'Énéide en vers français. Ce travail plut tellement à son Éminence, qu'elle en donna lecture au roi. François Ier y applaudit et l'on doit croire qu'il protégea efficacement le poète, car à peine eut-il cessé d'exister que Des Masures fut forcé de s'éloigner.

Le sort, l'envie et le malheur,
Sans cause ou mérite, en souffrance
Me firent traverser grand'erre
Meinte mer, meinte estrange terre ;
Fuyant la furieuse envie
Des malins, poursuivant ma vie
Aux cours emplis de fiel amer.
La source et fond de ma souffrance
Me vit premier partir de France,
Quand du bon Roy trop en effet
La Majesté fut indignée,
Ce fut malheur ou destinée ;
Non sa rigueur, ni mon forfait.

C'est ainsi, qu'il exhale sa plainte, en termes discrets, car la discrétion lui était commandée par la prudence. En effet : il

était de bonne famille et portait l'épée ; son oncle maternel, Toussaint de Hocédi, qui devint évêque de Toul en 1543, avait été lui aussi, secrétaire du cardinal de Lorraine, et ce fut peut-être lui que son neveu remplaça dans ce poste ; mais de plus, Claude Garnier nous apprend, dans ses commentaires sur Ronsard, que Louis des Masures était « capitaine de chevaux « durant les guerres du roi Henri II contre « l'empereur Charles-Quint, et fut en quel- « que peine ce disoit-on, pour avoir intelli- « gence avec l'ennemi, dont il se purgea ». Le soupçon, paraît-il, était resté. La persistance avec laquelle il revient [1] sur sa fidélité au roi dans la guerre, accentue la cause de son exil [2].

Après avoir erré quelque temps en Suisse et en Italie, il se rendit à Rome, où il arriva en 1549. Le cardinal Du Bellay l'accueillit favorablement et le logea dans son hôtel. Des Masures devint ainsi le commensal du célèbre Rabelais, et se lia avec lui. Leur liaison cependant dura peu. Calvin ayant flétri Rabelais dans son traité *De Scandalis* (voy. t. III, col. 596 note), Rabelais y répondit (1553) en traitant Calvin de *démoniacle* et d'*imposteur de Genève*. Des Masures qui paraît avoir professé dès ce temps, au moins secrètement, les principes de la Réforme, prenant fait et cause pour le réformateur, décocha contre l'auteur du Pantagruel cette épigramme bien tournée :

Qui *Rabelæsus* oras placidus modo, jam quia fundens
Verba furis, *Rabie* tu mihi *læsus* eris.

Des Masures passa un peu plus d'une année à Rome. Pendant ce temps, son protecteur, Jean de Lorraine, s'employait auprès de Henri II pour obtenir son pardon. Déjà notre poète entrevoyait la fin prochaine de sa disgrâce, lorsque la mort inopinée du prélat vint jeter le découragement dans son âme. « Quoique son aage encore ne fust trop avancé, il n'eut plus en pensée qu'un exil misérable et perpétuel en Asie, où il délibéroit aller passer le surplus de ses jours. » Mais cette idée de s'ensevelir, nouvel anachorète, dans les déserts de la Thébaïde n'était que le rêve d'un poète, qui, au premier rayon de soleil, s'évanouit. La duchesse douairière de Lorraine, Christine de Danemark, n'eut pas de peine à le faire renoncer à son projet, en le choisissant pour conseiller et premier secrétaire de son fils Charles III. En 1551, Des Masures se trouvait à Nancy à la cour du jeune duc. Il fut anobli le 6 juin 1553. = *Armes :* d'azur à 3 griffes d'or, 2 et 1, au chef d'argent. Encouragé par les applaudissements de ses amis, et entre autres par Salmon *Macrin* et Joachim Du Bellay, il reprit sa traduction de l'Énéide. Ses publications se succédèrent à de courts intervalles. Les devoirs de sa charge ne l'astreignant pas à la résidence, car le jeune duc âgé seulement de 8 ans avait plus besoin d'un maître d'écriture que d'un secrétaire, Des Masures s'était retiré à Saint-Nicolas, lieu fameux de pèlerinage, à deux lieues de Nancy, où il se livrait à loisir à ses études littéraires. Il s'était marié en 1553 avec Diane *Baudoire* (Baldoria), d'une famille noble de Lunéville, qui mourut en couches de son premier enfant, nommé CLAUDE [1]. Il épousa en secondes noces, avant 1557, Anne *Ursin*, de St-Nicolas du Port près Nancy.

A l'époque de son premier mariage, Des Masures était déjà imbu des idées de la Réforme. En revenant d'Italie il en avait visité, à Genève, les principaux défenseurs, il s'était entretenu avec Calvin, Viret, de Bèze, et à St-Nicolas du Port en 1559, il se mit à pratiquer ouvertement le nouveau culte. Bientôt il chercha à répandre les doctrines évangéliques autour de lui et il y réussit. Déjà, par ses soins, une petite église s'était constituée à St-Nicolas. Les pasteurs de Metz venaient la desservir et elle semblait devoir prospérer lorsque survinrent des événements que *Crespin* raconte ainsi : La femme d'un nommé Nicolas *Simon* étant accouchée, on s'adressa à Des Masures pour savoir ce qu'il y avait à faire pour le baptême. Des Masures qui se trouvait alors à Nancy pour les devoirs de sa charge, conseilla de porter l'enfant à Metz, de crainte d'éveiller les soupçons. Le con-

[1] Notamment dans son épître (en vers latins) adressée au cardinal de Lorraine en 1552.

[2] Lecouvet, Tournay litt. p. 8.

[1] Ce Claude, dont on n'entend plus parler, est peut-être le même qui fut « Claude des Mazures, licencié és loix, Bailli de Féres en Tardenois... pour messire Henry duc de Montmorency, seignenr et baron de Fére, » en 1592. (Bibliot. nat. pièces orig.)

seil était sage, mais le père ne se rendit pas à cet avis, et sur ces entrefaites, le pasteur François *Christophe* étant arrivé de Metz, il eut recours à son ministère. On choisit pour le lieu de la cérémonie une maison neuve qui n'était pas encore habitée. Si le but était d'attirer l'attention, l'attente ne fut pas trompée. Une troupe d'enfants, ameutée dans la rue, ne cessa d'accompagner le chant des psaumes de clameurs et de huées. Dès le jour même, les autorités furent prévenues, et le substitut du procureur général vint faire une enquête. Pendant qu'il procédait à cette information, le ministre Christophe prêcha et il y eut foule à son prêche. Le lendemain, qui était un dimanche, le pasteur monta de nouveau en chaire et « un merveilleux peuple » se porta à sa prédication, de sorte que le curé resta seul, vis-à-vis du saint sacrement. Informé de tant d'outrages à son autorité, le duc fit aussitôt partir une troupe de gens à pied et à cheval avec ordre de se saisir des principaux coupables, morts ou vifs. L'expédition fut confiée au bailli de Nancy, Jean de Savigny, qui, pour sa part, se réserva l'honneur d'arrêter Des Masures « lequel estoit estimé autheur et chef de tout le maléfice. » Comme il y avait entre eux des liaisons d'amitié, la charge en était d'autant plus méritoire. Le ministre *Christophe*, l'apothicaire *Du Pasquier*, et le bourgeois Jaquemin *Maillote*, à qui appartenait la maison où l'on avait prêché, furent surtout signalés à la vindicte publique. Mais on avait eu vent à St-Nicolas de l'expédition ducale, et tous ceux qui étaient compromis, avaient eu hâte de s'enfuir. Un seul malheureux, nommé *Florentin*, resté auprès de sa femme en couches, fut arrêté sur la dénonciation d'un de ses voisins, et comme il eut l'irrévérence de répondre que sa foi était un bien sur lequel le duc n'avait aucun droit, et dont il ne devait compte qu'à Dieu, il fut pendu incontinent par ordre du bailli. Il mourut avec une constance et une résignation dignes des premiers chrétiens. Crespin raconte que le bailli, retournant de son expédition, passa auprès du gibet où était pendu le malheureux *Florentin*, et qu'à cette vue, à laquelle il ne s'attendait pas, il fut pris d'un tremblement nerveux qui ne le quitta plus et le conduisit en moins d'un an au tombeau. En expiation de son arrêt, il légua par son testament une rente à l'enfant de sa victime. A la suite de cette persécution, environ 70 ménages de St-Nicolas se dispersèrent en divers lieux. Des Masures se réfugia d'abord dans le duché de Deux-Ponts, puis il revint à Metz. Il était l'un des 8 diacres de cette église en 1564 et l'un des 20 anciens en 1565. Il y avait déjà prêché dès 1562 et en juillet 1566, Pierre de Cologne étant malade et Jean *Taffin* appelé aux Pays-Bas, le Consistoire « choisit Des Masures, tournisien, homme « fort éloquent, pour subvenir aux besoins « de l'église. » (Chron. prot.). Au retour de Taffin, mai 1567, il alla s'établir dans la vallée où s'élevait l'église de Ste-Marie-aux-Mines, c'est-à-dire dans la seigneurie de Ribaupierre dont il se fit recevoir bourgeois et termina en ce lieu sa paisible carrière en continuant à prêcher pour soulager dans leurs travaux les pasteurs de Metz et de Ste-Marie. Il mourut au village d'Eschery en 1574 (*Bull.* I, 163 et Muhlenbeck, *Une église calviniste* (Ste-Marie-aux-Mines) *au XVIe siècle*; Paris, in-8o, 1882). L'habile graveur lorrain Pierre Woeiriot (1532-99) a gravé son portrait.

Voici la liste de ses écrits :

I. *Les deux premiers livres de l'Énéide de Virgile, traduicts en vers françois* par Loys des Masures Tournisien ; Paris, Chr. Wechel, in-4o ; dédicace adressée au cardinal Jean de Lorraine, datée « de la chambre de son Éminence à l'Isle-Adam » 26 avril 1547 ; nouv. édit. augm. des deux livres suivants, et accomp. d'un petit poème latin *Carmen de exilio suo à Galliarum finibus Parisiis*, Paris, 1554, in-12, dédiée à Charles de Lorraine, sous la date du 1er mai 1551 ; nouv. édit. complétée, comprenant les douze livres de l'Énéide, sous le titre L'*Énéide de Virgile, prince des poètes latins, translatée de latin en françois par Louïs Des Masures, Tournisien*, Lion, Jan de Tournes, 1560, in-4o, pp. 666, très belle édition ; caract. ital. ; le texte latin en marge. Le privilège, daté du 22 juillet 1557, ne concernait encore que les 8 premiers livres, mais était délivré par avance pour les livres suivants ; les éloges qui y sont donnés à l'auteur au nom du souverain, prouvent que Henri II était tout à fait revenu de ses préventions. Chaque livre est précédé d'un sonnet qui

sert d'argument, et au bas duquel se lit la devise de l'auteur : *Quanto superat discrimine virtus?* L'œuvre de Des Masures a eu plusieurs éditions; en comparant les indications de La Monnoye avec celles de Paquot, on n'en compte pas moins de huit, jusqu'en 1606. Si nous comparons cette traduction avec les traductions en vers de la même époque, celle d'Homère par Salel par exemple, et même avec les poésies originales du temps, nous nous rapprocherons du sentiment des écrivains contemporains de l'auteur, en faisant toutefois la part de la camaraderie pour ce qu'il peut y avoir de trop flatteur dans leurs éloges. C'est ainsi que Joachim Du Bellay exagère, lorsqu'il dit au traducteur :

Autant comme lon peult en un autre langage
Une langue exprimer, autant que la nature
Par l'art se peult monstrer, et que par la peinture
On peult tirer au vif un naturel visage :
Autant exprimes-tu et encor' d'avantage
Avecques le pinceau de ta docte escriture
La grace, la façon, le port et la stature
De celuy qui d'Enée ha descrit le voyage.

Mais tout n'est pas flatterie dans cette appréciation. Pour donner un échantillon du style de Des Masures, nous emprunterons au VIe livre le portrait du nautonnier Caron. On dirait une parodie ; mais à défaut d'élégance, la traduction est au moins fidèle aux mots : c'est même là son principal mérite.

Le nautonnier Charon qui fait horreur,
Et qui d'ordure empli donne terreur,
Est là pour garde aux fleuves ordonné :
Un poil chenu, rude et mal testonné
A grand planté lui kouvre le menton :
Les yeux en flamme estincelans voit-on :
Dessus l'espaule un neud serre et entord
L'habit qui pend, salle et grandement ord :
Il pousse doncq'à la perche en ceste eau,
Et à la voile il conduit son bateau.
Ainsi les corps à l'autre bord il parque,
Les conduisant sur l'enrouillée barque,
Desjà tout vieil, mais son aage pourtant
Ce Dieu vieillart, verd et cru va portant.

Des Masures usait de la liberté qu'avait chacun de ses contemporains de rendre le mot par le mot dans une langue qui n'était pas encore fixée. Son vieillard *verd et cru* n'est que la traduction littérale de l'expression latine *cruda Deo viridisque senectus.*

II. *Le Jeu des Échecs ou la Guerre cruelle du roi blanc et du roi maure, translaté en françois du latin de Hiérome Vida, Crémonnois;* Lyon, Jean de Tournes, 1557, in-4°; dédié au comte de Vaudemont. Si le poème original est, en réalité, un chef-d'œuvre, la traduction n'en donne qu'une bien faible idée.

III. *Œuvres poétiques,* Lyon, Jean de Tournes, 1557, pet. in-4°. On trouve à la fin de ce recueil : *Vingt pseaumes de David, trad. en rimes françoises selon la vérité hébraïque* (aussi impr. séparém.), que l'auteur adresse à l'évêque de Toul, en lui faisant espérer la traduction entière du psautier. Dans l'épître en vers qui ouvre le recueil, Des Masures, alors exilé, sollicite la protection du cardinal Charles de Lorraine, dont il fait le panégyrique.

IV. *Ludovici Masurii Nervii Carmina,* avec cette épigraphe *Quanto superat discrimine virtus?* Lugd., ap. Joan. Tornaesium et Gul. Gazeium, 1557, in-4°, pp. 76; 2me édition : *Lud. Masurii Nervii Pœmata,* secundò edita, ab authore ipso recognita et novis aucta, Basileæ, 1574, in-16 de 128 feuill.; nouv. édit. revue et augm. par l'auteur, Basileæ, 1579, in-16.

V. *Hymne sur la justice de Metz, de la prise de St-Quentin et de la conqueste de Calais, au Roy;* imp. à Tholose par G. Boudeville [1], 1558, in-4°; Paris, 1559, in-4°. -- Citée par Du Verdier.

VI. *Chant pastoral sur le partement de France et la bien-venue en Lorraine de monseigneur Charles, duc de Lorraine, et de mad. Claude de France, son espouse,* St-Nicolas du Port en Lorraine, 1559, in-8°, par Didier Guillemin, imprimeur de Mr le duc [2]; autre, Lyon, J. de Tournes, 1559, in-8°.

VII. *Bref traitté des Sacremens en général, fait en latin par M. Théod. de Bèze, et nouvellement trad. en françois par Louis Des Masures;* Lyon, Jan d'Ogerolles, 1564, in-12, impr. à la suite d'un traité de Thomas Erastus sur la Cène, trad. par Pierre de Cologne, p. 90-112.

VIII. *Vraye et droite intelligence de ces paroles : Ceci est mon corps,* trad. du latin de Théod. de Bèze, par L. Demasures, 1564. (Catalog. de Méon, n° 4003.)

IX. *Épistre à Mme la duchesse de Lorraine pour la défense des fidèles serviteurs de N. S. J.-C.* en l'église de St-Nicolas,

[1] Brûlé en 1562, t. II, col. 969.

[2] On ne connaît pas d'autre ouvrage sorti des presses de ce *Guillemin,* probablement protestant lui-même (DANNREUTHER).

contre leurs calomniateurs en la cause de l'Évangile; 1559, in-8°; autre édit. Lyon, de Tournes, 1564, in-8°. — En vers français.

X. *Tragédies sainctes : David combatant, David triomphant, David fugitif*, Paris, Rob. Estienne, 1565, in-12; Genève, François Perrin, 1566, in-4°; et à la suite du Jephté de Florent *Chrestien*, Paris, Mamert Patison, 1587, in-12, 112 feuillets et 1595; autres éditions : Anvers, 1552; Gab. Cartier pour Claude d'Augy [Genève], 1534. Les vers d'inégale mesure, la plupart de dix syllabes. Trilogie avec prologues, chœurs et épilogues; les actes et les scènes n'étant indiqués que par des pauses. Beaucoup de longueurs, défaut qui n'est pas racheté par les agréments du style. Des discours et peu d'action. Mais ce qui est digne de remarque, on n'y trouve pas d'allusions aux affaires du temps, pas de digressions sur les controverses du jour. Lorsque Satan est en scène, il se renferme strictement dans son rôle, c'est un mérite dont nous devons tenir compte à l'auteur.

XI. *Eclogue sur l'enfance de Henry, marquis du Pont, fils premier nay de Charles, duc de Lorraine*, Genève, Franç. Perrin, 1566, in-4°. — Citée par Du Verdier.

XII. *Lud. Masurii Nervii Babylon, sive Babylonicæ tyrannidis eversio, Gallicè ante aliquot annos in lucem edita, nunc primùm verò ab authore ipso in latinum conversa.* Avec cette épigraphe tirée de l'Apocalypse : *Cecidit, cecidit Babylon, urbs illa magna, quià vinum iræ scortationis suæ potandum præbuit omnibus gentibus*, [Genevæ] ap. F. Perrinum, 1569, in-4°, 35 pag. dédié à Odoard *Biset* (II col. 579), sous la date de Strasbourg, même année. Voici le début de ce petit poème qui n'est pas sans mérite. On y trouve d'heureuses réminiscences des classiques latins.

Hactenùs arma ducum et rigidi certamina Martis,
Hactenùs instructas acies, animis que furentum
Conatus regum, gladiosque, manusque ferocos,
Et clypeos, et lenta micanti hastilia ferro,
Quæque malis homines agitant deliria vanos :
Nunc altum superans audacibus æthera cœptis,
Te regum Rex alme canam, te conditor orbis
Immensi, te summe Deûm, qui fulmina torqués,
Quo victore cadunt hostes, agmenque profanum
Funditur, exultatque pia victoria dextra.

Mais quelle est cette composition « gallicè antè aliquot annos in lucem edita » ? Evidemment la suivante, aujourd'hui presque introuvable : *Babylone ou La ruine de la grande cité et du règne tyrannique de la grande paillarde Babylonienne* par L. Palercée, avec cette épigraphe : *Elle est cheute, elle est cheute Babylone ceste grande cité pour tant qu'elle a abbreuvé toutes les nations du vin de l'ire de sa paillardise;* (imprimé) à Genève, par François Perrin, 1563; 28 p. non chiff. C'est une longue et brûlante invective en 730 vers, dont voici les premiers :

Jusqu'ici les combats et guerres Martiales
Jusqu'ici j'ay chanté, les bandes partiales
Des puissants Rois armez, leurs violentes mains,
Lances, glaives, escux; vanité des humains!
J'entrepren desormais (plus hardi) en mes vers
Chanter le Roi des Rois, le Dieu de l'univers,
Le Dieu vaillant et fort, qui tonne, qui foudroye,
Qui aux siens, delà sus pleine victoire ottroye.....

C'est un chant de triomphe, écrit, la date d'impression l'indique, au moment où les huguenots, après le massacre de Vassy (1er mars 1562), avaient enfin pris les armes pour venger 40 ans d'oppression soufferte en silence. Mais quel est ce L. Palercée? ce nom bizarre, d'une physionomie grecque transparente? et qui paraît signifier « Renverse-prisons », πάλλω ἕρκεα? C'est Des Masures lui-même, qui n'avait en effet chanté jusqu'ici que les combats des anciens Romains, dans son Enéide, et qui par prudence ne mit que la première lettre de son prénom en tête de ce poème, furibond du commencement à la fin. Cette *Babylone* enflammée qui parut en 1563 me semble l'inspirateur direct des *Tragiques* de d'Aubigné, commencés en 1577. D'Aubigné ne fit imprimer son poème, exubérant de la même furie, qu'en 1616; et cependant lui aussi commença par cacher son nom.

XII. *L. Mas. Nerv. Borboniades, sive de bello civili ob religionis causam in Gallia gesto libri XII.* — Poème dont on ne connaît qu'une reproduction insérée dans les *Poemata* (éditions de 1574 et 1579); plus un manuscrit, conservé à la Biblioth. de Genève. C'est une chronique versifiée relatant les événements arrivés depuis l'an 1549. L'auteur avertit qu'il a été interrompu au commencement du VIme livre par le cruel massacre de Paris. Il n'en a pas moins dédié l'ouvrage à l'amiral Coligny. — Voy. Foppens, dom Calmet et Sénebier.

On a, en outre, attribué à Des Masures, mais, selon nous, sans raison suffisante, les quatre ouvrages suivants :

1. Josias, trag. trad. de l'italien, en vers; Genève, François Perrin, 1556, in-8°; réimpr. sous ce titre : Josias, trag. de Messer Philone, vrai miroir des choses avenues de notre tems, sans nom de lieu, par Gabriel Cartier, pour Claude d'Augy, 1583, in-8°. D'après une autre indication, cette dernière édition porterait pour titre : Tragédies saintes par Louis Des Masures.

2. Le triomphe de Jésus-Christ, comédie apocalyptique, trad. du latin de Jean Foxus, anglois, en rithme françoise, et augmentée d'un petit discours de la maladie de la messe, par Jaques Bienvenu, citoyen de Genève. Par Jean Bonnefoy pour Jaq. Bienvenu, 1562, in-4°, non paginé.

3. Bergerie spirituelle, où sont interlocuteurs, Vérité, Religion, Erreur, Providence divine, Paris (?), Franç. Perrin, 1566, in-4°; avec la musique, sans nom de ville, Gabriel d'Augy (?), 1583, in-8°.

4. Adonias, tragédie, vrai miroir ou tableau et patron de l'état des choses présentes par Philone, en cinq actes et en vers, Lausanne, 1586, in-8°. — Cette pièce n'est indiquée que par Barbier. Ne serait-ce pas une réimpression du Josias, sous un titre modifié?

On trouve aussi quelques poésies latines de Des Masures dans les Schediasmata poetica de Paulus Melissus. M. Lecouvet donne (p. 46-68) une liste d'ouvrages contemporains où sont insérés quelques autres produits de la plume de notre poète.

2. Nous ignorons si Jacques Des Masures, ministre de Martin's Lane, en 1727, et de l'église wallonne de Londres en 1730, et qui plus tard quitta l'Angleterre, était un descendant de Louis. — On a de Jean-Jacques Des Mazures, pasteur de l'église wallonne d'Amsterdam : *L'excellente grandeur de Dieu* ou Sermon sur le ps. 145, prononcé le 24 avril 1771 pour le jubilé de la maison des orphelins wallons, avec quelques notes historiques; Amsterd. 1771.— Noter aussi André des Masures, ministre dans l'ouest de la France, au XVIe siècle, mentionné par Florimond de Rémond comme se faisant appeler, par sobriquet, La Place.

Lecouvet, *Tournay littéraire;* Gand, Hebbelynck, 1861. in-8°.

DESMIER ou DEXMIER, très ancienne famille du Poitou [Haag, IV 265]. Son nom offre l'exemple, bien rare, d'une origine latine que le judicieux généalogiste Claude Le Laboureur (1630-90) indique en ces termes prudents : « Comme le hasard autant que la raison ont servi à la première imposition des noms, j'appréhenderais qu'on me reprochât d'avoir employé trop d'art pour faire valoir celui de Desmier tiré de *Decimarius,* sur de simples conjectures. » Ici la conjecture est de toute vraisemblance; seulement il y avait encore des decimarii, ou receveurs de dîmes, en fonction au XVIe siècle. = *Armes* des Desmiers poitevins : écartelé d'azur et d'argent à 4 fleurs de lys de l'un dans l'autre.

Cette famille a fourni un grand nombre de branches : les Desmier de l'Obroire [1], du Breuil, de Chenon et de Mirande, de Domezac, du Roc, de St-Simon, d'Olbreuse. La branche d'Olbreuse fut dévouée à la Réforme à partir de Louis, fils aîné de François Desmier, écuyer, seigr d'Olbreuse. Louis prit une part active aux guerres de religion dans les armées des princes de Navarre et de Condé et y trouva la ruine de ses terres et immeubles qui furent pillés et brûlés. Il épousa en 1577 Jeanne fille de Jacques de Mathefélon, seigr d'Orfeuille et de La Charrière, qui lui donna un fils, ALEXANDRE, et une fille, JACQUELINE. Alexandre prit les armes et suivit le même parti que son père. Il servit sous le duc de Rohan, devint mestre de camp et arrivé au grade de lieutenant-général dans l'armée de Soubise, il fut tué dans une embuscade qu'on avait dressée contre lui, au pays de Médoc. Son fils aîné, JEAN, était avec lui, et tous deux aimèrent mieux périr, les armes à la main, que se rendre. Il avait épousé, en 1605, Marie *Baudouin du Peux* (voy. t. I col. 1010) dont il avait deux autres fils ALEXANDRE et CHARLES. Cet Alexandre eut à son tour de sa femme Jacquette *Poussard de Vandré,* qu'il avait épousée en 1632 : 1° ALEXANDRE, sr d'Olbreuse, marié avec Marie *de La Rochefou-*

[1] Ceux-ci vivaient dès le XIme siècle, mais il n'y a pas la moindre preuve qu'ils fussent de la même famille que ceux du XVIme. Beauchet-Filleau (Fam. du Poitou) donne le fait pour fondé seulement sur des « mémoires de la maison. » Ces sortes de mémoires n'ont qu'une mince valeur.

caut de Roissac ; 2° CHARLES, seigr du Parc; 3° ÉLÉONORE.

Cette dernière est une personne célèbre et digne de l'être. Elle est cette belle et sage demoiselle du Poitou qu'on a comparée à Mme de Maintenon, parce qu'elle était sa compatriote, son égale par la naissance, et qu'elle parvint de même, par le charme qu'elle répandait autour d'elle et par l'esprit de conduite qu'elle sut toujours garder, à s'asseoir aussi sur un trône. C'était un bien petit trône auprès de celui du grand roi Louis XIV, mais elle y parvint par des voies presque droites; elle s'y assit ostensiblement et légalement au lieu d'y rester dans la pénombre; elle n'y exerça qu'une action bienfaisante et pure, dont la dignité lui valut l'estime, même de ses ennemis; elle paya chèrement son mariage par le dédain des princesses de son temps et les haines qu'elle trouva dans la famille de son époux; enfin elle expia sa grandeur par le malheur qui empoisonna la fin de sa longue carrière; mais ses deux petites-filles furent, l'une reine d'Angleterre, l'autre reine de Prusse, et un peu de son sang coule encore aujourd'hui dans les veines de la reine Victoria et de l'empereur Guillaume.

Éléonore Desmier naquit le 3 janvier 1639 au château d'Olbreuse, paroisse d'Usseau, entre Niort et La Rochelle. Ses premières années s'y passèrent dans une paisible obscurité. « Ses parents voyans brillier en elle une naissante beauté prirent « un soin extraordinaire de luy donner « toute éducation dont elle estoit capable, « se flattant toujours que sa beauté et son « esprit luy présentoient une grande fortune. » C'est une biographie complaisante [1] qui s'exprime ainsi. On verra tout à l'heure que ses parents lui avaient à peine fait apprendre à écrire. La famille vivait sur la terre d'Olbreuse et était sans doute absorbée par le soin de la faire valoir [2]. C'était le sort de toute la petite noblesse de ce temps, fondée sur la propriété territoriale. Suivant l'usage aussi, chaque famille cherchait à placer ses enfants dans de grandes et riches maisons qui leur offrît l'espoir de quelque avenir avantageux, et Mlle d'Olbreuse fut admise dans l'une des plus illustres du Poitou, chez Mme la duchesse de Thouars, femme de Henri de La Trémouille duc de Thouars et fille de Henri de La Tour duc de Bouillon. En 1662, lorsqu'elle avait déjà 23 ans, sa maîtresse la céda à sa bru Mme Émilie fille du landgrave de Hesse-Cassel et femme de Henri-Charles de La Trémouille prince de Tarente.

On prend un soin bien superflu à vouloir dissimuler sous les prétextes de lointaine parenté, d'affection, de rapports du monde, la situation des pages et des suivantes qui remplissaient les grandes maisons d'autrefois. N'oublions pas le joli passage où St-Simon raconte que dans sa jeunesse les sonnettes d'appartement n'étaient pas encore inventées et que c'étaient « les parents pauvres, » à plus forte raison les demoiselles d'honneur, qui en tenaient lieu. L'histoire de Mlle d'Olbreuse a été esquissée souvent et tout récemment elle a fourni le sujet d'un beau et très estimable volume [1] composé par un allié de la famille, M. *Horric de Beaucaire*, qui voulant dépeindre avec les plus illustres couleurs tout ce qui touche son héroïne, s'efforce d'arranger ses humbles commencements de demoiselle de compagnie aussi bien que sa haute généalogie qu'il fait remonter, par-dessus Alexandre Desmier et Jaquette Poussard, à la personne, tout simplement, de Charlemagne [2]. L'hallucinait. La biographie que j'ai citée dit encore que lorsqu'elle était dans la maison de La Trémouille, Eléonore « divertissoit souvent la princesse et la « compagnie par ses danses poitevines et cham- « pêtres qu'elle avoit apprises de sa tendre jeu- « nesse. »

[1] *Aventure historique écrite par ordre de Madame* ***, à Paris, l'an 1679, mense augusto, 84 p. in-12; réédité dans les Archives histor. de la Saintonge et de l'Aunis, p. 72.

[2] Voy. dans l'ouvrage de M. Horric de Beaucaire (p. 255 et suiv.) la peine que cette terre donnait encore à la duchesse Eléonore au comble de la fortune et l'empressement de ses parents et voisins à dévorer les miettes qu'elle leur en lais-

[1] *Une mésalliance de la maison de Brunswick* (1665-1725). — *Eléonore Desmier d'Olbreuse duchesse de Zell, par le vicomte Horric de Beaucaire*. Paris, Oudin; Fischbacher, 1884; in-8° de VIII et 320 p. avec un beau portrait de la duchesse, gravé par Gaujean.

[2] Du moins a-t-il le mérite de ne pas cacher ses autorités. Ce sont principalement une chronique de Lunebourg qui qualifie « comme elle le mérite » dit-il (p. 2) la famille d'Eléonore en la déclarant : einer uralten *vornehmen* Geschlechts *des hohen Adels* aus der Grafschaft Poitou (je

nation nobiliaire a empêché l'auteur de voir combien de telles escapades historiques nuisent à un travail rempli, sur d'autres points, de renseignements sérieux.

La princesse de Tarente alla passer l'hiver de 1663-1664 à la cour du landgrave de Hesse. C'est là que Mlle d'Olbreuse rencontra le duc Georges-Guillaume de Brunswick-Zell à qui son esprit et sa beauté firent concevoir pour elle un attachement profond. Elle avait 26 ans et lui 40. Il mit tout en œuvre pour obtenir d'elle et de sa famille qu'elle consentît à une simple union de conscience; et il y réussit. Au commencement de novembre 1665, il lui signa une simple promesse, également signée par son frère le duc Ernest-Auguste, de ne la quitter jamais et de lui constituer un douaire. En effet, un acte ducal, en date du 15 nov., lui assura un douaire de 5000 écus et une autre décision lui conféra le nom de Madame de Harbourg, nom d'une ville du duché qu'avaient porté des membres de la maison de Brunswick. Elle accoucha, 15 septemb. 1666, d'une fille qu'on appela Sophie-Dorothée. Dès lors, le duc Georges-Guillaume, dont la jeunesse avait été fort dissipée, devint un modèle de constance et de sagesse, tandis que son « amie, » fortifiant peu à peu sa position, était admise en août 1671 à la table ducale, décorée en 1675 du titre de comtesse de Wilhelmsbourg, enfin, en avril 1676, reconnue solennellement et mariée, de l'aveu de l'empereur d'Allemagne. Elle était duchesse de Brunswick. C'est alors surtout qu'on la vit à la hauteur de sa fortune qui devait grandir encore par le mariage de Sophie-Dorothée, sa fille, 2 déc. 1682, avec le prince Georges-Louis de Hanovre [1]. Elle fut admirable comme conseillère de son mari au milieu des questions politiques dont elle avait quelquefois à traiter avec des souverains, même avec Louis XIV, qui l'appelait dans ses lettres « Ma cousine, » et admirable aussi par sa générosité pieuse envers les protestants persécutés qui s'échappaient de France pour chercher asile soit dans ses États, soit dans les États voisins.

Voici, d'après les recherches de M. Horric, les principaux personnages français qui vivaient soit à sa cour, soit à Zell, de son temps :

Le pasteur *de Casaucau*, réfugié du Béarn, ministre de l'église française de Zell. (Conf. ci-dessus t. III col. 827). — Gabriel de Malortie, seigr de Villars en Normandie, chevalier d'honneur de la duchesse, marié 1° à Marie-Julienne *de Guets;* 2° à Charlotte-Renée *Gourgeault de Vinours.* — Charles du Vergier seigr de Monroy marié à Anne *Gourgeault de la Millière*, gentilhomme de la duchesse, mort à Ratzebourg, 1718. Leur fils Louis-Auguste *du Vergier* de Monroy seigr de Paisay, major dans les troupes ducales, maître de la Cour de la duchesse, marié à Zell, 5 mars 1715, avec Eléonore-Charlotte fille d'Olivier *de Marconnay*, seigr de Beaulieu, grand veneur du roi George Ier d'Angleterre. — David *de Vaux* seigr du dit lieu, gentilhomme de la duchesse, marié 1° en 1712, à Judith *de Barraud*, 2° en mars 1732 à Françoise *Escot;* mort au mois de septemb. suivant. — Madeleine-Sylvie *de S. Hermine*, marquise d'Olbreuse, femme d'un frère de la duchesse et sa première dame d'honneur. — Mmes *de La Motte-Fouqué, de Beauregard* et de *La Roche-Giffard*, dames d'honneur. — Mlles *de La Motte, de Charriard, de Maxuel de La Fortière* et *de Melville.* — *Chappuzeau* (le fils) secrétaire encore en 1723 de la princesse Sophie-Dorothée.

Sophie-Dorothée eut un fils, 30 oct. 1683, qu'on nomma Georges-Auguste et qui fut le roi d'Angleterre Georges II. Le 16 mars 1687 elle eut une fille qui épousa en 1706 Guillaume-Frédéric, prince royal de Prusse et fut la mère du grand Frédéric. Mais cette princesse n'avait pas les vertus de sa mère. Elle fut soupçonnée d'une intrigue amoureuse avec un jeune et brillant officier de sa cour, le comte de Kœnigsmark, et sur ce simple soupçon, le mari (George Ier, roi d'Angleterre en 1714) fit impitoyablement disparaître le comte (dont le corps ne fut jamais retrouvé); il fit en même temps (juillet 1694) clôturer sa femme dans un château du Brunswick,

souligne les mots trompeurs); et 2° M. de Greiffencrantz « le plus grand généalogiste de l'Allemagne! » lequel apporta (à Leibnitz historiographe de la maison des Guelfes) « une généalogie « faisant descendre Eléonore, par les femmes « il est vrai, en droite ligne de Charlemagne » (p. 8).

[1] Sa jeune sœur, appuyée sur son exemple, épousa aussi un prince allemand, le comte de Reuss.

le château d'Ahlden, où il la retint sans rémission 32 ans prisonnière. Elle y mourut le 13 novemb. 1726 sans avoir jamais obtenu de lui un mot, un signe de compassion. Son père le duc Georges-Guillaume était mort en 1705. La triste Éléonore, à la suite du désastre de sa fille, passa comme elle le reste de sa vie dans les larmes et la précéda de peu de temps au tombeau ; elle était morte, honorée et regrettée, le 5 février 1722. La haine que leur noble entourage allemand avait portée à ces deux femmes, trop haut parvenues, fut alors peut-être satisfaite.

Un dernier mot pour l'honneur de la vérité. M. Horric de Beaucaire a terminé son volume par la publication d'une quarantaine de billets écrits par la duchesse Éléonore, studieusement tirés par lui de différents dépôts d'archives de l'Allemagne. Quoi qu'il en ait un peu corrigé et amélioré la forme, elles sont d'une rare insignifiance. Mais en voici une autre, dans toute sa pureté, qui fera mieux apprécier les doutes émis ci-dessus au sujet de la belle éducation que Mlle d'Olbreuse avait dit-on reçue. Ses petits-neveux conservent avec soin un portefeuille qu'elle avait brodé de ses mains et qui renferme 18 lettres écrites par elle en divers temps à sa famille. Ces lettres ont été publiées textuellement et fidèlement dans les Archiv. histor. du Poitou, t. IV (1875). Voici l'une des plus intéressantes ; c'est une lettre de félicitations adressée par la duchesse à l'un de ses frères qui se remariait et auquel elle ne trouva rien de plus spirituel à écrire que ce qui suit :

A Cell le 16e mars 1685. De la maniere don jay ouy parler de Mlle de la Laigne elle me parois for propre à consoller un homme aflige et a faire oublier tous les chagrain du monde il faut ce rejouir avec vous mon frere du chois que vous en aves fait et du bonheur que vous alay avoir de la poseder vous ne pouvies mieus faire ny mieus choisir car son merite mes connu et je say depuis lontant comme elle a resiste au avantage qui luy ont este ofer par Me de Mintenon moyenan quelle quitas sa religion la fermete quelle a temoigne en sette rancontre luy a atire lesfime de tous seus qui on su la chause pour moy je luy e donne la miene des se tant la et je leme san la connoistre je vous souaitte mon frere toute sorte de felicite et de satisfaction en se segon mariage et je vous prie de croire que lon ne peut vous estre plus aquisse que je vous la suis.

ELEONOR
duchesse de Bronshwyc e Lunebourg.

Monsieur le duc a qui jay fait vos compliment ma charge de vous en remersier et de vous dire quil vous souaitte tous les bonheurs du ciel et de la terre.

La famille Desmier du Poitou n'est pas éteinte. Elle est aujourd'hui représentée par M. le marquis et M. le comte Desmier de Chenon (catholiques).

Nous ne savons où rattacher un membre, peut-être de la même famille, inscrit sur le registre des étudiants de Genève en ces termes : « Philippus Decimator Meldunensis, 1647. »

DES MINIÈRES (JOSEPH-AUGUSTE), gentilhomme du Poitou [Haag, IV 265]. En révoquant l'édit de Nantes, Louis XIV avait au moins laissé aux protestants la liberté de conscience. L'art. XI de l'édit révocatoire portait : « Pourront lesdits de la R. P. R., en attendant qu'il plaise à Dieu les éclairer comme les autres, demeurer dans les villes et lieux de notre royaume... sans pouvoir être troublez ni empêchez sous prétexte de la dite R. P. R., à condition de ne point faire d'exercice ny de s'assembler. » Cette tolérance indigna le fameux Foucault qui écrivit à Louvois pour lui représenter le tort que cette clause faisait aux convertisseurs. La réponse ne se fit pas attendre. Dès le 8 nov., le ministre lui manda que l'intention du roi était que les religionnaires qui ne s'étaient pas encore convertis y fussent contraints par logements de gens de guerre, et le 17, une nouvelle dépêche recommanda à l'intendant, à qui pareille permission n'était guère nécessaire, de *laisser faire aux soldats le plus de désordres qu'il se pourroit.* Les protestants devaient être avertis en même temps qu'ils n'auraient ni paix ni trêve jusqu'à ce qu'ils eussent donné des marques d'une vraie conversion. Foucault, qui nous apprend lui-même ces curieux détails dans ses Mémoires, se conforma à ces instructions, et les dragonnades continuèrent. La noblesse du Poitou, qui ne se doutait guère que c'était par ordre du roi, chargea Des Minières de porter, au sujet de cette violation de l'édit, ses plaintes au pied du trône ; mais *Vérac* le fit arrêter

en route et conduire à Angoulême. Relâché quelque temps après, il continua « à tenir une mauvaise conduite, » ce qui, dans le style de l'intendant, signifie qu'il persévérait dans la profession de sa religion. On l'arrêta donc une seconde fois, mai 1687, et on l'enferma dans le château de Saumur (E 3373). Espérant qu'on lui rendrait ses enfants, qui avaient été enlevés pour être convertis, il finit par promettre de se faire instruire et recouvra la liberté. Son attente toutefois fut déçue. Non seulement il resta séparé de ses enfants qu'on ne lui permit pas même de voir, ses sentiments ne paraissant pas assez affermis, mais on le jeta à la Bastille, parce qu'il refusa sans doute de tenir une promesse peu sincère. Il y était encore en 1692, toujours ferme dans sa foi. On le transféra, cette année, au château de Loches, avec *Hudel* et *La Gaillarderie* (E 3378). En 1694, on l'en tira pour l'enfermer dans l'abbaye des bénédictins de Loroux en Anjou près de Baugé (E 3380 et Ravaisson, Arch. de la Bast. IX 181). Il est inscrit en 1700, l'un des premiers, parmi les religionnaires réfugiés à Berlin (*Dieterici*). Sa femme réussit à le suivre. Leur fils aîné qui était né en 1676, mis de force au collège des jésuites de Poitiers en 1693 (E 3379), finit par entrer dans leur ordre, et se fit donner, en 1700, une pension sur les biens de sa mère fugitive (E 3386). — C'est peut-être un autre de leurs fils qu'on a signalé (*Bull.* IX, 225) comme vivant au refuge, en Angleterre, avec sa femme, vers 1718-1720.

Depuis longtemps, au reste, Des Minières était mal noté auprès du gouvernement. Dès 1659, son beau-frère *La Rousselière* l'ayant nommé tuteur de ses fils, on avait annulé le testament à cet égard, et les jeunes orphelins avaient été remis entre les mains de bons catholiques chargés de les ramener dans le giron de l'Église romaine.

DES MONTIS, famille saintongeoise. Claude des Montis sieur de la Tour, gouverneur de Taillebourg, condamné à mort par le parlem. de Bordeaux, 1569. — Josias fils de Benjamin, écuyer, sr de la Guarennière et d'Élisabeth *Jullien*, baptisé à Saintes par le ministre *Patrut*, 1619 ; parrain et marr. Josias *de Robillard* sr des Fontenelles et Françoise *Rangeard*.

DES MOULINS (René), pasteur à Sésanne en Brie, 1679-85 ; réfugié en Hollande à la Révocation ; pasteur à Groningue en 1686 ; mort en 1720. — (Pierre), de La Mure en Dauphiné, avec sa femme et 2 enfants, assisté d'un viatique à Genève, 1709. — (Alexandre) de Trièves, *id.* 1710. — (Mme veuve), mise aux Nouvelles cath. de Blois, 1700. — (Mlle), de Blois, enfermée aux Nouv. cath. de cette ville, puis transférée au château de Loches, 1701.

DES NOIS (Philippe), peintre, marié au temple de Charenton, déc. 1651, avec Françoise *Mayeux*. Inhumé au cimetière des SS. Pères, 26 juin 1674.

DES NOUHES (Jacques), seigneur de La Tabarière et de Sainte-Hermine, gouverneur de Fontenay [Haag, IV 266]. La vie de ce gentilhomme est peu connue. En sa qualité de gouverneur d'une place de sûreté, il se présenta, en même temps que le baron de *La Tabarière-le-Fief*, à l'assemblée politique de Loudun pour jurer l'union. En 1605, il fut député par le Poitou à celle de Châtellerault. Voilà tout ce que nos recherches nous ont appris sur Jacques Des Nouhes, dont la vie s'écoula vraisemblablement en dehors des intrigues politiques. Il mourut le 24 juillet 1632.

Jacques des Nouhes avait épousé, en 1603, Anne *de Mornay*, fille du célèbre *Du Plessis-Mornay*, qui demeurée veuve, se remaria avec le duc de *La Force*. De cette alliance naquirent : 1° Philippe, baron de Lande, né à Bodet, le 10 déc. 1604, baptisé par *Papin*, et tué au siége de Bois-le-Duc, en 1629 ; — 2° Charlotte, née à Bodet, le 2 mars 1608, baptisée par *Boisjolin*, ministre de Chantonay, présentée au baptême par de *Bessay* et Mme de *Thenie*, et mariée à Louis *de Dangeau* ; — 3° Anne, née à Bodet, le 25 mars 1609, présentée au baptême par *La Lardière* et sa tante des Nouhes, et morte quelques semaines après ; — 4° Catherine, née à Bodet, le 1 sept. 1610, présentée au baptême par *La Nau-Ponet* et Mme *Du Chastelier-Portau*, morte le 15 mai 1627 ; — 5° François, seigneur de Sainte-Hermine, né à Bodet, le 30 juin 1613, présenté au baptême par *La Cressonnière* et Mme de *Saint-Germain-Monroy* ; c'est en vue de lui que *Daillé* composa son traité *De l'emploi des Pères* (ci-dessus col. 28), « à cause des propos qu'on lui tenoit à la Cour pour le dégoûter de la religion réformée. » Il fut tué par mégarde,

et en lui s'éteignit cette famille ; — 6° ÉLISABETH, née à Saumur, le 5 juillet 1615, présentée au baptême par *Villarnoul* et Mme de *Fontenay*, mariée, en 1633, à Georges *Le Clerc de Juigné* ; — 7° FRANÇOISE, née, le 16 mai 1621, à Sainte-Hermine, présentée au baptême par *La Bouttetière* et sa sœur aînée, et mariée à Jacques *Le Vasseur*.

DESNOYERS, pasteur à Tonnay-Charente en 1674. — (Pierre), de Normandie, Esther sa femme et Judith leur fille, assistés à Londres en 1699 ; la mère mourut en 1701 et le père le 1er janvier 1702. — Élisabeth *des Oiseaux*, de Remorantin, 84 ans, assistée à Londres, de 14 shell. pour sa nourriture du 12 avril au 10 mai 1707. — Daniel *Desombs*, de Saverdun, capitaine au service du Roi, mort au refuge à Berlin en 1726 (*Erman*). — « Jehan et Ponce *des Olches*, frères, natifs de Mailhac au dioc. de Clermont en Auvergne, chaussetiers, reçus habitants de Genève, septemb. 1550. — La veuve de Jacques *Des Oches*, de Romans, assistée à Genève, 1703. — *Des Ouches*, ministre à Montargis en 1568, chez M. *de Laval*, 1577 ; dans le Berry, 1582 (voy. II col. 244). Des Ouches, colonel d'un régiment d'arquebusiers à l'expédition d'Angers en 1585 [IV, 231]. Famille Desouches, orfèvres à Orléans ; l'un de ses membres massacré à la St-Barthélemy (*Crespin*), François Desouches surnommé *Bizard*, moine jacobin à Paris, assisté à Genève après y avoir abjuré, 1700. — Jean *des Ormeaux*, pasteur à Compiègne en 1669 ; à Herly en Picardie, 1677-85 ; réfugié à Haarlem, 1686-1712 ; puis à Amsterdam où il prêcha souvent jusqu'au 14 fév. 1717 et où il mourut, 5 juin 1718 ; sa veuve, Anne *Maillard*, vécut dans la même ville jusqu'au 8 sept. 1723. Voy. sur les *Collin des Ormeaux*, t. IV, col. 520. — Gaspardus *Desoubz-Moullins* aquitanus, étudiant à Genève, en 1559.

DESPAGNE (MARTIN) « fils de Jehan, de Chausseau en Dauphiné », reçu habit. de Genève, janv. 1560. Voyez plus loin, Espagne (d'). — Jérôme *Des Pechels*, ministre, d'abord à Bruniquel [VIII 163 a], puis à Milhau, est inscrit en ces termes dans les Manuaux de Lausanne : « Cy devant ministre en l'église de Millau en Rouergue, apostat à cause de la persécution, se présente le 24 avril 1688 devant la Direction, qui l'exhorte ». Il passa en Brandebourg et fut placé aumônier dans le corps des Grands-mousquetaires ; mais il n'y resta pas longtemps ayant été appelé, 1690, à succéder à *La Gacherie* comme pasteur d'Emmerick. — Catherine, 21 ans, femme d'Abraham *Despernay*, de Pragelas en Dauphiné, soldat, réfugiée avec son enfant, d'un an, et assistée à Londres, 1706.

DESPEISSES (ANTOINE), savant jurisconsulte [Haag, IV 267], né dans les environs d'Alais vers 1594. Despeisses embrassa la profession d'avocat qu'il exerça d'abord au parlement de Paris, où il eut pour confrère Charles ou Jean *de Bouques*, son compatriote. Unis d'une étroite amitié, les deux jeunes avocats résolurent de mettre leurs efforts en commun pour débrouiller le chaos du droit civil, et ils commencèrent l'exécution de ce vaste projet par la publication d'un *Traité des successions testamentaires et ab intestat* (Paris, 1623, in-fol.). La mort précoce de son ami jeta bientôt sur Despeisses tout le poids de ce travail : il venait de l'achever, après 40 années de labeur, et il était sur le point de le livrer à l'impression, lorsqu'il mourut presque subitement à Montpellier, 1658, à l'âge de 64 ans. L'ouvrage, publié après sa mort, a eu plusieurs éditions. On a cité comme étant la première celle qui parut à Lyon, 1677, 4 t. en 2 vol. in-fol. ; mais c'est une erreur évidente, car elle porte sur le titre : Dernière édition nouvellement revue et corrigée. L'ouvrage fut imprimé d'abord à Lyon, en 1660, 3 vol. in fol. On en donna dans la même ville, en 1726, 4 vol. in-fol., sous le titre : *Les œuvres d'Antoine Despeisses, où toutes les matières les plus importantes du droit romain sont expliquées et accommodées au droit françois*, une édit. moins estimée que celle qui a été publiée dans la même ville, 1750, 3 vol. in-fol., revue, corrigée et augm. par Gui Du Rousseaud de la Combe, avocat au parlement de Paris. La dernière édit. qui ait été faite, à notre connaissance, de l'ouvrage de Despeisses, est celle de Toulouse, 1778, 3 vol. in-4° ; elle est moins recherchée que celle de 1750. Le 1er vol. traite des contrats de toute sorte et de ce que l'auteur appelle les *accidents des contrats*, comme servitudes, cautions, hypothèques. Dans le 2e, Despeisses expose la manière d'exécuter ceux qui refusent de

remplir un contrat et les moyens par lesquels les obligations des contractants cessent. Le 3e comprend la partie civile et criminelle, et un traité des droits seigneuriaux. Toutes les matières du droit civil, criminel, canonique sont successivement passées en revue, expliquées avec clarté, accommodées au droit français, et l'auteur base toujours ses décisions sur les lois, les canons, les ordonnances des rois, les arrêts des cours souveraines, les sentiments des plus célèbres jurisconsultes. Dans son Recueil des principales questions de droit, Bretonnier lui reproche de ne pas citer toujours fidèlement et avec exactitude ; cependant, ajoute-t-il, c'est un bon répertoire. Selon le Journal des savants, l'ouvrage de Despeisses est un de nos meilleurs livres de jurisprudence. — Jacques Despeisses, d'Alais, soldat, assisté à Genève, 1699.

DES PÉRIERS (Jean-Bonaventure), excellent prosateur français [Haag, IV 267] versificateur correct et élégant, conteur agréable, mais fort libertin, naquit à Arnay-le-Duc en Bourgogne et mourut avant 1544 dans la force de l'âge.

Nous pensons qu'on doit le ranger parmi les partisans de la Réforme, ou tout au moins dans cette classe de libres penseurs qui favorisèrent le schisme sans s'y rallier ; mais nous devons reconnaître en même temps qu'il laissa peu de traces de ses opinions religieuses dans ses écrits où il s'occupe plus d'amuser que de dogmatiser. Quelques traits satiriques à l'adresse du clergé ne suffisent pas pour en faire un hérétique ; non plus que la part qu'il peut avoir prise à la version de la Bible par Olivétan [1]. Et pour ce qui est des « grands abus et hérésies » que le parlement de Paris signala dans un de ses livres, le Cymbalum mundi, nous ferons remarquer que ces grandes hérésies se réduisent à peu de chose, et qu'au fond, on doit bien plutôt voir dans ce livre la critique que l'apologie de l'œuvre des Réformateurs. Aussi Henri *Estienne*, très zélé protestant, l'appelle-t-il un livre détestable, et *Calvin* ne manque pas d'en flétrir l'auteur dans une phrase de son traité *De scandalis* que nous avons rapportée ci-dessus (III, col. 596 note) et qui ne laisse aucun doute au sujet des tendances antireligieuses de Des Périers, dont le grand réformateur avait pu faire la connaissance personnelle à la cour de Nérac. Des Périers vécut, en effet, à la cour élégante et polie de Marguerite *de Navarre*, où il avait peut-être succédé à son ami Clément *Marot* dans la charge de valet de chambre. Son office spécial était de tenir la plume pour la princesse et de mettre au net les œuvres qu'elle composait. La nourriture et l'habillement furent, d'abord tous ses gages, comme il le dit avec esprit dans cette petite pièce :

A la royne de Navarre.

Ce m'est assez, en vous très bien servant,
Si j'acquiers nom de fidèle servant
Plustot d'effect que non pas de langage.
Achevez moi l'évangélique gage
Qui est d'avoir la vesture, en vivant.
Ce m'est assez.

Jà vestu m'a, pour son propre écrivant,
Vostre bonté que je vais observant.
Donnez moy lieu pour vaquer à l'ouvrage ;
Ce m'est assez.

Ayant servy plusieurs par cy devant
Où j'ai esté indigence esprouvant
Tant qu'on disoit : « Cestuy là perd son aage »,
Dieu maintenant d'un royal personnage
Face que sois la grâce desservant !
Ce m'est assez.

On ne sait rien de ses commencements bien qu'on montre encore ou qu'on montrât il y a quelques années à Arnay-le-Duc, une maison qu'on dit avoir été celle de sa noble famille (Lavirotte ; annales d'Arnay-le-Duc, 1837, 8o). Il passa ses jeunes années et fit ses études dans une abbaye du nom de St-Martin, probablement celle de l'Ile Barbe près de Lyon. Il en sortit pour entrer en condition dans plusieurs maisons dont il n'eut pas à louer la générosité, comme le témoignent ses vers à Marguerite, et qui sans doute étaient lyonnaises. Du moins c'est à des Lyonnais, tous inconnus, y compris Antoine *du Moulin*, qu'il appelle son professeur et fut plus tard son éditeur, que sont adressées un grand nombre de ses poésies diverses. Ami dévoué, il prit la défense de *Marot* contre l'austère abbé Sagon, et en 1534, étant à Paris, il aida *Dolet* dans la publication de ses Commentaires, en mettant au net

[1] A la fin de cette traduction se trouve une « Table de tous les mots ébrieux, chaldées, grecs, etc., » suivie de deux distiques latins sous le titre *Concinnatores tabulæ ad lectorem*. Le second de ces distiques porte le nom d'Eutychus Deperius, nom latinisé de notre auteur.

(describendo) tout le manuscrit de son premier volume, tâche ingrate, où l'amitié seule pouvait le soutenir. En 1537, parut son Cymbalum mundi. Le moment était mal choisi pour cette publication. Depuis l'affaire des Placards (oct. 1534), les persécutions s'étaient à peine ralenties, et les bûchers fumaient toujours. Des Périers ne pouvait compter beaucoup sur le voile dont il s'entourait. L'arrêt de la cour du Parlement ne se fit pas attendre (19 mai 1538). Le livre hérétique fut supprimé [1], mais l'auteur, dont le libraire, Jean Morin, jeté en prison, avait révélé le nom, eut le temps de prendre la fuite. Le Parlement déféra le livre (19 juillet) à la Faculté de théologie, qui en prononça de même la suppression, bien qu'il ne contînt pas, est-il dit dans son jugement, d'erreurs expresses en matière de foi, mais parce qu'il est pernicieux : *quamvis liber ille non contineat errores expressos in fide, tamen quia perniciosus est.* Il est impossible d'admettre que la justice de ce temps ait été satisfaite pour si peu qu'une suppression de livre; cela n'était pas dans ses habitudes. L'intervention de la reine *Marguerite* parvint-elle à assoupir cette affaire? On l'ignore. Ce qui est certain, c'est qu'à l'exemple de son ami *Marot*, Des Périers abandonna la cour de Nérac et se réfugia à Lyon, en attendant le résultat des démarches faites en sa faveur. Au mois de mai 1539, il était encore dans cette ville, d'où il adressait à la reine Marguerite son gracieux petit poème sur le Voyage de Lyon à Notre-Dame de l'Isle. Est-ce à la suite de la publication du Cymbalum mundi, ou, comme d'autres le disent, pour des propos tenus à la cour de Marguerite, au château d'Alençon, qu'il fut dénoncé comme *athéiste*, par Sagon, abbé de Saint-Evroul, le même contre lequel il avait défendu son ami Marot? C'est ce qu'il nous a pas été possible d'éclaircir. Tout ce qu'on sait de certain c'est que les ennuis et les inquiétudes que lui causa cette affaire agirent sur son moral et finirent par le jeter dans le désespoir. Henri *Estienne*, parlant des homicides de son temps, raconte que, dans un moment de fièvre chaude, Des Périers se perça de son épée (en 1544).

[1] Si bien qu'on n'en connaît qu'un exemplaire, à la Bibliothèque de Versailles.

Les écrits de Des Périers sont :

I. *L'apologie de Marot absent par Bonaventure, valet de chambre de la royne de Navarre,* pièce de 170 vers, insérée dans le recueil des Disciples et amis de Clément Marot contre Sagon, la Huëterie et leurs adhérans, Lyon, [1537] in-8°. — On trouve de plus, dans ce recueil, une épigramme latine de Des Périers. Ch. Nodier lui attribue aussi, peut-être à tort : *Le valet de Marot contre Sagon*, « petit chef-d'œuvre de verve satirique et bouffonne.

II. *L'Andrie, première comédie de Térence, nouv. trad. et mise en rime françoise;* plus, *les Quatre princesses de la vie humaine, c'est à sçavoir : les quatre vertus cardinales selon Sénèque, translatées du latin en rime françoise,* Lion, 1537, 1555, in-8°. Ce dernier poème est seul reproduit dans les Œuvres de Des Périers. — Dans sa préface, l'auteur promettait la traduction complète des œuvres du comique latin.

III. *La pronostication des pronostications non seulement de cette présente année 1537, mais aussi des aultres à venir, voire de toutes celles qui sont passées, composée par M. Sarcomoros, natif de Tartarie et secrétaire du roy de Cathay, serf des vertus.* — Reprod. dans les Œuvres. Boutade pleine de sel et de philosophie, au jugement de Ch. Nodier, mais que l'abbé Goujet trouvait la plus insipide du monde. In medio tutissimus ibis.

IV. *Cymbalum mundi, en françois, contenant IV dialogues poétiques, fort antiques, joieux et facétieux,* avec cette épigraphe de Juvénal : *Probitas laudatur et alget,* Paris, Jehan Morin, 1537, pet. in-8° de 32 ff.; Lyon, Benoist Bonyn, 1538, in-8°; avec une lettre critique dans laquelle on fait l'histoire, l'analyse et l'apologie de cet ouvrage par Prosper *Marchand*, Amst., 1711, pet. in-12; augm. des remarques critiques de Falconet et de Lancelot, Amst. [Paris], 1732, in-12; accomp. de notes par Paul Lacroix, avec une lettre à M. Schonen, contenant une clé du Cymbalum par M. Eloi Johanneau, Paris, 1842, gr. in-18.— L'auteur de cette satire l'a publiée, comme étant la trad. d'un vieux mss. latin trouvé dans un monastère. Elle est adressée par Thomas Du Clénier (c'est-à-dire l'*incrédule*) à Pierre Tryocant (*croyant*). L'estimable antiquaire Johanneau a, le

premier, déchiffré ces anagrammes, et plusieurs autres, mais sans parvenir à jeter beaucoup plus de lumière sur l'ouvrage. Des Périers voile sous la plaisanterie burlesque, et souvent fort spirituelle, l'effrayante hardiesse de sa pensée. Il est à la fois plus délicat et plus radical qne Rabelais. Il vous fait descendre de l'Olympe, les dieux du paganisme, uniquement pour vous amuser, à ce qu'il semble ; mais bientôt il vous semble aussi que c'est un léger voile derrière lequel il se rit du christianisme. Le titre bizarre qu'il a choisi exprime bien sa prétention philosophique, à savoir que les conceptions les plus sages et les plus pieuses de l'homme valent autant que le son de la cymbale. Ce lettré pétri de verve gauloise et bourré de littérature grecque et latine a su, dès la première moitié du XVIe siècle, en se jouant et sans effort, devancer les plus hardis négateurs qui scandalisent aujourd'hui le monde.

V. *Recueil des Œuvres de feu Bonaventure Des Périers, vallet de chambre de très-chrestienne princesse Marguerite de France, Royne de Navarre ;* Lyon, Jean de Tournes, 1544, pet. in-8°, pp. 196. Dédicace adressée à la reine Marguerite par Antoine *Du Moulin*, l'éditeur de ce recueil, sous la date du dernier jour d'août. « J'espère qu'à vostre faveur, dit l'éditeur à la reine, nous recouvrerons encores partie de ces nobles reliques, desquelles aussi (à ce que j'ay ouy dire au deffunct) avez bonne quantité rière vous : et partie en y ha d'un myen congneu à Montpelier. » Il avait déjà recouvré plusieurs pièces inédites, mais trop tard pour les placer dans son recueil. Il en renvoya la publication à une seconde édit. qui n'a pas paru. Dans ce recueil, on trouve plusieurs morceaux en prose, et entre autres, le *Discours de la Queste d'amytié, dict Lysis de Platon, envoyé à la Royne de Navarre*, p. 1-41, très bonne traduction du dialogue où Socrate cherche à définir l'amitié. Une des meilleures pièces de vers, *Les Roses*, est adressée à la princesse *Jane*. Dans une autre de ses poésies, Des Périers dit à la reine qu'il l'a vue au milieu de l'église

Où quelque jour fault qu'on évangélise.

ce qui semblerait établir quelque tendance vers les doctrines évangéliques. Mais comme nous l'avons dit, soit que Des Périers n'ait eu aucun goût pour les matières de controverse, soit que son éditeur ait craint de réveiller les susceptibilités de la Sorbonne contre la mémoire de son ami et ait fait un choix de ses œuvres, on ne trouve rien, ou presque rien, dans ce recueil qui puisse faire suspecter l'orthodoxie de l'auteur au point de vue de l'Église catholique.

VI. *Le Cantique de Moyse*, (trad. en français) à la suite des Psalmes [les cent non trad. par Marot] par Jean Poictevin, Poitiers, 1551, in-8°, et plusieurs fois depuis.

VII. *Nouvelles récréations et joyeux devis*, Lyon, 1558, pet. in-4° ; 90 contes contenus dans 107 feuillets ; caract. cursifs ; plusieurs fois réimpr. et augm. ; l'édit. la plus complète a paru sous le titre : *Les Contes ou les Nouvelles Récréations et joyeux devis de Bonaventure Des Périers, varlet de chambre de la royne de Navarre*, nouv. édit. augm. et corrigée avec des notes historiques et critiques par M. de La Monnoye, Amst., Z. Chatelain, 1735, 3 vol. pet. in-12. Dans un avis au lecteur, sous la date de Lyon, 25 janv. 1558, l'éditeur de ce recueil, qu'on suppose être Antoine *Du Moulin*, nous apprend qu'il n'a d'autre but que de nous faire rire, à quoi il ne réussit pas toujours. Dans ce livre, de même que dans le Cymbalum mundi, la forme l'emporte de beaucoup sur le fond. La plupart de ces contes sont des modèles de narration. Tout n'y appartient pas à Des Périers. Plusieurs d'entre eux ont été restitués à ses amis Nicolas *Denisot* (ci-dessus col. 237) et Jacques Pelletier, qui avaient vécu avec lui à la cour de Marguerite de Navarre.

M. Louis Lacour [2] a donné en 1856 une nouvelle édition des œuvres intitulées : *Œuvres françoises de B. Des Périers, revues sur les éditions originales, et annotées. Tome I, Œuvres diverses ; L'Andrie ; Le Cymbalum mundi ; T. II, Nouvelles révélations et joyeux devis*. Dédié à J. Quicherat ; Paris, Jannet, 1856, in-16.

Charles Nodier (1783-1844), élégant romancier et auteur de divers ouvrages d'his-

[1] Appelé aujourd'hui, par jugement du tribunal de la Seine, M. de la Pijardière et archiviste du dép. de l'Hérault, éditeur des Chroniques du Languedoc et autres bonnes publications.

toire et de critique « aussi romanesques que ses romans », a-t-on dit avec raison (Lud. Lalanne, Dictionn. hist.), s'était épris du spirituel poète et conteur. Il a fait un aimable tableau de la cour de Navarre s'assemblant le soir autour de la reine Marguerite pour deviser, chanter et lire des vers, au son du luth, et se livrant avec délices, comme dans un conte de Boccace, à des joûtes d'esprit où certainement notre Bonaventure devait tenir le sceptre. C'est encore du roman ; et quand Nodier attribue péremptoirement à son favori la paternité des deux pièces humoristiques anonymes : *Le valet de Marot contre Sagon* et les *Discours non plus mélancoliques que divers* ou qu'il le regarde comme le véritable auteur des meilleurs contes compris dans l'Heptameron de Marguerite de Navarre, on peut lui accorder que ces suppositions ont de la vraisemblance ; mais ce ne sont que des suppositions.

DES PÉRIEZ, ministre à Tonneins, 1654.

DES PEUILLES ou d'*Espueilles*, [Haag, IV 273] un des meilleurs officiers du roi de Navarre, servit en 1585, sous les ordres de *Turenne*. L'année suivante, il défendit Saint-Bazeille contre Mayenne. Cette place, qui n'était protégée que par un mur en briques et cinq bastions de terre construits à la hâte, n'avait pour garnison que 800 hommes, la plupart de milice bourgeoise. Néanmoins la belle contenance du gouverneur lui fit accorder des conditions très honorables. La même année, Des Pueilles servit à la levée du siège de Marans par les catholiques. En 1587, au siège de Fontenay, il emporta le fort des Dames. Cette expédition terminée, il fut cantonné avec sa compagnie à Croix-Chapeau, à deux lieues de La Rochelle. Maître de Tonnai-Charente, Joyeuse alla l'y attaquer avec une armée. Cernés de tous côtés dans un poste qui n'était pas susceptible de défense, les Huguenots furent culbutés en moins d'une demi-heure. Les uns furent brûlés avec des fagots dans leur principal retranchement où ils combattaient en désespérés ; les autres furent poignardés de sang-froid ou jetés vivants dans le brasier qui consumait leurs compagnons. Un petit nombre se rendirent à discrétion ; mais ils furent hachés en pièces par les soldats de Joyeuse qui, voulaient, disaient-ils, éprouver le tranchant de leurs sabres. De cette compagnie de 80 hommes, pas un seul n'échappa.

DESPERON, marchand à la Rochelle, se plaint d'être ruiné par les taxes arbitraires mises sur les religionnaires, 1697 (*Tourlet*). — Jean *Despin*, prêtre de la ville de Canourge en Rouergue, admis (20 mai 1644) dans l'église chrétienne et réformée de Roquecourbe, (reg. de cette église au greffe de Castres). — Jean *Desplanches*, de Rouen, établi à Amsterdam, 1670 (E 3355). — *Desplanes*, ministre à Montredon, 1651. — *Desplans*, général en la Cour des aydes de Languedoc, 1620 (Filleau, Déc. cath. p. 660) ; Pierre Desplans dit des Moulins, de Milhau, 50 ans, assisté à Londres, 1705. — Le sr *Desplantiers*, gentilhomme d'Alais, nouveau converti, 1686 (*Bull.* XXIX 355) ; Denis-Pellegrin Desplantier, de Montclus près Bagnols, assisté à Genève avec sa femme valétudinaire et 2 petits enfants. Barthélemi et Jean Desplantiers, du Pont-de-Vesle, abjurent à Dijon, 1687. — Pierre *Desplas*, de Milhau, *id.* 1694. Desplas, de Revel, octogénaire, demande comme converti un secours de 200 livres, 1754. — François *Despluche*, de Tonneins, assisté à Lausanne d'un viatique pour l'Allemagne, juin 1700. — *Despolette*, ministre à Baigts, colloque d'Orthez, 1620. Despolette et sa femme, de Paris, assistés à Genève, 1685. — Marie *Des Pomares*, de Fécamp, 59 ans, fille d'un marchand, assistée à Londres (6 l. 9 sh.), 1705. Marie-Charlotte Despomarre, veuve de Pierre Le Moine sr de Goy, se plaint de ne pouvoir recevoir un remboursement de 3600 l. parce qu'on craint qu'elle n'en profite pour sortir du royaume, 1720 (*Tourlet*). — *Des Ponchès*, député du colloque d'Uzès, 1610. Le sr Des Ponchès, gentilhomme habitant Chamborigaud, « affecte de paroître bien converty ; est à craindre », 1686 (note de l'Intendant). — Jehan *des Portes* « venu de Darnetal », assisté à Genève, 1552 ; (Guillaume) natif de Neufchastel au dioc. de Rouen, du mestier de taffetatier, reçu habitant de Genève, aout 1557 ; — (Jean) « de Clermont en Dauphiné, escolier », *id.* 12 fév. 1573 ; — (Abraham) ministre à La Chaise, 1616-34. — Jean *Desportes* et Catherine *Laborde* sa femme, originaires d'Orthès, libraires à Montauban ; Isaac, leur fils, libraire, portier de l'académie,

épouse Marguerite *Begon*, avril 1660. — Henry *Despois*, sr de Castillan, capitaine au régim. de Navarre, 1614. Messire Henry *Des Poets*, chevalier sr de Castillan, capitaine de grenadiers au régim. de Navarre, fils du feu Mre Henry Despoey, vivant baron du dit lieu et de Catherine de Montant, 36 ans, épouse à Courcelles, 18 janv. 1683, Anne *Coüet du Vivier*, veuve de *Chenevix* conseiller au parlem. de Metz, 40 ans. Jean Despois sr des Bordes, capit. au régim. de Navarre, Metz, 1684. — Daniel *Despotz*, de Paris, étudiant en théologie à Montauban; un des argumentateurs de la thèse d'André *Martel* intitulée : *De Concordia præcepti divini et humani*; ministre à Claye près Meaux, 1660-69.

DES PRÉAUX (Pierre), ministre à Versoy, 1603; à Gex, 1609-10; à Collonges, 1619; au Grand-Saconnex près Genève, 1620; — noble Pierre fils du précédent, ministre au Gr.-Sac., 1611-33 (P. de Villette notaire, VIII 173 et J. S. de Monthouz, VI 106); il avait épousé Gabrielle de Saconnex (P. Jovenon, XVI 476), sœur d'Estienna de Saconnex [1] femme de nob. J.-Fr. de Charrière seignr de Pentaz (S. Lenieps, VIII 72); il engage son fils, Paul, comme apprenti moulinier de soie, 1615 (*id.* XI 264). — (Autre Pierre) pasteur de Croset, c'est-à-dire des églises de Croset, Chevry et Pouilly au pays de Gex, vers 1620-1635; — (Jean) étudiant en théologie à Genève (Joh. de Prealdus gayensis), 1625; plus tard pasteur à Lyon; — (noble Jacob) demeurant au G.-Sac., s'engage avec nob. Esaye Dansse, frère du colonel Dansse en garnison à Bergame, à conduire à celui-ci un groupe de soldats moyennant 6 flor. par jour, 1653 (J. Comparet, VII 213); — (Antoine fils de nob. Jacob) dem. au G.-Sac., s'engage avec J.-P. Violier, genevois, maître horlogeur à Constantinople à partir pour cette ville comme apprenti et ouvrier de celui-ci, 1661 (*id.* XXIV 63); — (Louis fils de nob. Jacob) épouse Judith fille de Jean Bontissier, maître maréchal à Genève, 1670 (S. Lenieps, XIV 68).

DESPREZ (Jehan), « sargier, natifz de Meaux en Brie », habit. de Genève, nov. 1558. Pierre Desprez sieur de La Court de Chiré, dit « le curé de Chiré », soldat et prédicant qui avait été ministre à Poitiers en 1562, nommé gouverneur de Fontenay-le-Comte par le prince de Condé en oct. 1568, poste qu'il occupa jusqu'au 11 oct. 1569; tué en 1570. — Veuve Isaac *Després*, d'Alençon, assistée à Genève, 1700.

Des Réaux, voy. Tallemant.

DESRENEAUX (Jean), vieillard de 70 ans, natif de Turcoing [Haag, IV 273], martyr à Lille en 1566. Son âge avancé ne l'empêcha pas de montrer une grande énergie, lorsqu'il fut appelé à rendre témoignage de sa foi en Jésus-Christ. En vain prêtres et moines s'efforcèrent-ils de de regagner cet homme simple et sans lettres. « Vous perdez votre temps, leur répondit-il; pensez-vous que pour un sayon plus ou moins que je pourroy encore user, je veuille renier mon Sauveur? » Condamné, le 21 fév. 1566, à être brûlé vif sur le marché de Lille, il souffrit cette mort affreuse avec le courage habituel de nos martyrs. La même année, le 11 mars, un Baudoin *Dommissents*, d'Armentières, expira également dans les flammes, à Bruges. Lorsqu'il sortit de la prison pour marcher au supplice, on vit sa femme et ses enfants, incarcérés pour le même crime, lui tendre leurs mains chargées de fers à travers les barreaux de leurs cachots, en l'encourageant à la persévérance (*Crespin*). — La veuve de des Reneaux, de Strasbourg, laboureur, réfugiée avec deux enfants, en Uckermark, 1698.

DES REZ, protestant de la Mothe St-Héraye en Poitou, qui pour échapper aux dragons envoyés dans cette ville par les ordres du roi, sauta en bas d'un mur et se cassa une cuisse; les dragons le pendirent par l'autre jambe, la tête en bas, 1686; *Lettre d'un prot. de Fr. réfugié à Londres*, 1686, p. 6 [VII, 89]. — Abraham *Desriaus*, 63 ans, assisté à Londres, 1702. — Pierre *Desrieux* « drappier, natifz de Troyes en Champaygne », habitant de Genève, déc. 1558; — (Isaac), de St-Germain en Périgord, assisté d'un viatique à Genève, 1706.

1. DES ROCHES, famille ancienne et distinguée du Poitou (voy. l'ouvrage des MM. Filleau), ou plutôt familles diverses du Poitou dont ces auteurs judicieux n'ont

[1] Elles étaient proches parentes du fougueux polémiste catholique Gabriel de Saconnay ou Saconnex, dignitaire de la cathédrale de Lyon, qui eut maille à partir avec Calvin, et dont il a été parlé ci-dessus, III, col. 613.

pu distinguer clairement les diverses branches. Les Des Roches de Chassay portaient pour = *Armes* : d'azur à la lance brisée, d'or. D'autres : d'azur au rocher d'or.

Des Roches, carme du couvent de Poitiers, converti au protestantisme [Haag, IV 273]. Dans son Histoire de Thouars, Berthe de Bourniseaux nous peint Des Roches comme « un prédicant forcené qui venait d'épouser une femme dont le mari vivait encore, et se distinguait entre tous les autres par l'impiété de ses maximes, la fureur de ses déclamations et la contagion d'un libertinage effréné ». Chaque jour, continue-t-il, « du haut d'une chaire placée sous les halles, il exhalait le poison de la plus dangereuse doctrine, et cherchait à faire des adeptes parmi les hommes de la populace ». Tout ce que l'on peut induire de ces déclamations dénuées de preuve, c'est que le zèle de l'ancien carme n'était pas accompagné d'assez de prudence. Ainsi, un jour, étant entré dans une église catholique, il se mit à y prêcher, ou pour parler comme M. Bourniseaux, « à vomir ses blasphèmes ordinaires contre les plus augustes mystères ; » mais il paya cher sa hardiesse : il fut arraché de la chaire, traîné par les cheveux hors de l'église et pendu, le 31 septembre 1561.

Ce Des Roches ne serait-il pas, comme nous le soupçonnons, le même que Des Roches, ministre de Rouen, qui desservit pendant quelque temps l'église de Dieppe ? Averti que le cardinal de Bourbon avait donné ordre de l'arrêter, parce qu'au mois de mai 1559, les Dieppois protestants s'étaient donné le malin plaisir d'aller chanter les psaumes de Marot sous les fenêtres du grand vicaire du diocèse, qui avait été envoyé dans leurs murs pour informer contre les Huguenots, et qui avait eu une si belle peur qu'il s'était enfui dès le lendemain, Des Roches avait cru prudent de s'éloigner au plus vite.

2. DES ROCHES (Jean-Baptiste), dit de *Parthenay*, littérateur laborieux [Haag, IV 274], né à La Rochelle à la fin du XVIIe siècle, et qui revendiquait hautement l'ancienne noblesse de sa famille. Après avoir terminé ses études de jurisprudence, il fut nommé conseiller et avocat général au bureau des finances de La Rochelle ; mais par scrupule de conscience, il se démit bientôt de sa charge et se retira en Hollande. Il y publia un assez grand nombre d'ouvrages en collaboration avec La Martinière et La Barre de Beaumarchais, jusqu'en 1748 qu'il alla s'établir à Copenhague où il continua à s'occuper de travaux littéraires. Nous ignorons la date de sa mort. On a de lui :

I. *Mémoires historiques pour le siècle courant, avec des réflexions, depuis juillet 1728 jusqu'au mois d'avril 1740* ; Amst., 1728 et suiv. 36 vol. in-12.

II. *Traité de la situation du paradis terrestre*, trad. du latin du P. Hardouin et publié dans le t. I des Traités géographiques et historiques pour faciliter l'intelligence de l'Écriture sainte, par Bruzen de La Martinière (La Haye, 1730, 2 vol. in-12).

III. *Commentaire sur les navigations de Salomon*, trad. du lat. de Huet et publié dans le t. II du même recueil.

IV. *Histoire de Danemark*, 2e édit., La Haye, 1732, 9 vol. in-12. Nous ne connaissons pas la 1re. — C'est la première hist. de Danemark qui ait été publiée en franç., mais elle abonde en erreurs.

V. *Histoire de Suède, par S. Pufendorff (trad. de l'allem. par Roussel, revue et continuée par Des Roches de Parthenay jusqu'en* 1730), La Haye, 1732, 3 vol. in-12. — Selon M. Weiss (Biogr. univ.), cette édit. appartient à La Martinière, mais Des Roches en donna une nouvelle, continuée jusqu'en 1748.

VI. *Histoire de Pologne sous le roi Auguste II, par l'abbé de Parthenay*, La Haye, 1733, 4 vol. in-12.

VII. *Pensées morales par Holberg, trad. du danois*, Copenh., 1749, 1754, 2 vol. in-12 ; réimp. sous des titres un peu différents, Copenh., 1751, 2 vol. in-12 ; Lond., 1753, in-8o.

VIII. *Mercure danois*, 1753-60, in-8o. — Des Roches en fut un des rédacteurs (Barbier, Dictionn.).

IX. *Voyage d'Egypte et de Nubie par Norden, revu par Des Roches de Parthenay*, Copenh., 1755, 2 vol. in-fol. ; nouv. édit. avec des notes de Langlès, Paris, 1795, 3 vol. in-4o.

X. *Description et histoire naturelle du Groënland par Eggède*, trad. en franç., Copenh., 1763, in-8o.

3. Jean *Papillon* dit des Roches, ministre à Chatillon-sur-Loire, 1559 [X 53] ;

Étienne des Roches, ancien de la même ville, 1610 [VIII 42 a]. — Abraham des Roches, ministre à La Chaize et à Burnezeau, 1620-26.

DES ROQUETTES, ancien de Caen au synode de Dieppe, mai 1660 (Tt 242); ancien de Bernières au syn. de Quévilly, 1682 (Tt 258). — Noé *Desroseaux*, de St-Jean-d'Angely, assisté en passant à Lausanne pour gagner la Hollande; déc. 1698. — Mlle *des Roussets* enfermée aux Nouv. cath. d'Auxerre, 1713. — Isaac *Desrousseaux* et sa femme, assistés à Londres, 1705. — Marie *Desruisseaux*, 18 ans, *id.* 1706; voy. Mulot. — Pierre *Desroy*, de Barsy-le-château (Aisne), habit. de Genève, 21 mai 1573. — *Des Rois* sieur de Ledignan près Nîmes, 1600 [VIII 459]. — Jehan fils de Michel *Desrues*, chaussetier, natif de Rouen, *id.* nov. 1559. — Marie *des Rumeaux*, de Chalons, 60 ans, veuve d'un drapier, assistée à Londres (8 l. 15 sh.), 1705. — Sureau *Des Rosiers* ou *du Rosier*, ministre, 1572, voy. Sureau.

DESSAGNE (David) de Veyne en Dauphiné, assisté à Genève avec sa femme, sa belle-mère et 2 enfants, 1700. — J. *des Saignes*, ministre à Beaufort, colloque de Diois, 1620. — Pierre *Piffard des Sagnes*, ministre à Vercheny en Dauphiné, 1668 (Tt 289).

DES SALLES, maison originaire de Béarn et dont une branche, vers la fin du XVme siècle, se transporta dans le Barrois et la Champagne. = *Armes* : d'argent à la tour donjonnée de sable, posée sur une motte de sinople.

Les seigneurs des Salles ou de Salles remplirent d'importantes fonctions au service des rois de Navarre. L'un d'eux chambellan et grand maître de l'artillerie, fut gouverneur de Navarreinx pour Jeanne d'Albret (voy. ci-dessus I 391). Son fils Bertrand, fut le dernier de son nom en Béarn. « Il remit, en 1620, sous l'obéissance du Roy la ville de Navarreinx dont il étoit gouverneur pour les religionnaires » (d'Hozier).

En 1490, Pierre des Salles avait épousé Nicole dame de Vernancourt, Gombervaux et 32 autres seigneuries de Champagne et de Barrois. Son fils, Philippe, épousa en 2es noces Renée d'Haussonville sœur d'Affrican d'Haussonville baron d'Ornes, mariage d'où sont issus :

1° Jean des Salles seigr de Gombervaux, Girauvilliers, Badonvilliers, Ugny, Rigny-la-Salle, Broussey en Blois, Pargny sur Meuse, La petite Woivre, etc. Il fut gouverneur de Vaucouleurs pour le roi de France. « L'hérésie le saisit depuis et il en devint le protecteur déclaré. Charles IX, pour le ramener à la foy, le dépouilla de ses charges, 13 oct. 1570. Sa femme, Marguerite *du Hautoy*, aussi hérétique et plus entêtée que luy, le fortifia dans le party, malgré les disgrâces qu'il luy attiroit » (Hist. de la maison des Salles). Il fut tué en duel à Nancy, ou plutôt assassiné, par Jean comte de Salm, 18 septemb. 1575, et sa veuve n'obtint d'autre satisfaction, après de longues poursuites, qu'une indemnité de 10,000 francs barrois. Le défunt fut enterré au tombeau de ses pères, dans l'église d'Ugny, ne laissant que deux filles : Guillemette, née en 1558 morte en 1607, et Antoinette née en 1575. La première épousa René *de Beauvau*, baron de Rorté, seigr de Mérigny, dont elle eut deux fils, Philippe et René, qui moururent sans postérité, plus une fille, Marguerite. Elle était veuve lorsqu'elle soutint dans son château de Rorté, un siège en règle contre les troupes lorraines. « Le calvinisme dont cette dame faisoit alors profession lui fit donner asile aux Protestants et à leur tête elle se présenta à la brèche et se défendit courageusement. » Néanmoins le château fut emporté malgré sa résistance et le duc de Lorraine y établit garnison catholique. Guillemette des Salles en fut chassée et n'en obtint la restitution que par de grandes soumissions qu'elle fit à Charles III le 15 juill. 1592. L'un des articles de cet acte porte : « La dite dame fera nourrir ses enfans en la R. C. A. et R. tant et si longuement qu'ils seront avec elle; comme au semblable la dite dame fera pour son égard, sans permettre ny recevoir autres personnes au chasteau du dit Rortey faisant profession de la nouvelle opinion, qui s'entend pour y resider ou y introniser la dite Religion nouvelle. » Guillemette se remaria, 28 juin 1596, avec Jean de Lavardin. Elle mourut en 1607 à Abainville et fut inhumée à Ugny.

2° Claude des Salles, frère du précédent, baron de Mercy et de Gouhécourt, seigr de Coussey, des Vouthons, de Dainville, de Longchamps etc. maréchal des

camps et armées de Henri IV, épousa, 28 août 1572, Catherine *de Rivière*, fille de Claude de Rivière (seigr d'Essey, Vatimont etc., et gouverneur de Dun, bailli de St-Michel, sénéchal du Barrois) et de Marguerite de Mercy. Le contrat fut signé au Pont-à-Mousson, où l'arrivée du marié à la tête d'un groupe nombreux de cavaliers huguenots ne fut pas sans jeter un certain émoi (Arch. de la Meuse, B 1006). Un duel qu'il eut quelques années après, 1578, le contraignit à fuir en France auprès de Henri de Navarre, qu'il servit avec zèle. Sa femme étant morte, il lui érigea dans l'église des Vouthons, un monument au-dessus duquel on grava, sur une plaque de cuivre, cette inscription qui n'a rien d'élégant, mais rien non plus de catholique :

Arrête-toi, Passant.
Contemple cette lame
Qui t'assure que comme
La girouette au vent
De ce mondain manoir
Le cours est inconstant,
Puisqu'indifféremment
De grand seigneur ou Dame
Comme du peuple bas,
La mort sépare l'âme
Par le vouloir secret
D'un Dieu altitonnant
D'avec le corps sujet
A des maux tant et tant
Par le péché premier
D'Adam et de sa femme.
Car ici gist le corps
D'une Dame de nom
Qui, tant qu'elle a vécu,
Des vertus du renom
De la foi, a suivi
La trace remarquable
De ses prédécesseurs
D'un saint zèle et non feint.
Or ayant tout au plus
Vingt et sept ans atteint,
L'Éternel l'a admis
Au repos perdurable
Et mourut
Le 15 febvrier 1583.

Claude des Salles eut trois enfants : 1° Henry qui suit ; 2° Sara mariée à Jean *de Beauvau* seigr de Rorté et d'Epense, fils d'Alof de Beauvau et de Madeleine d'Epense [1], par contrat du 14 avril 1594, passé par devant Ch. Sartorius et Aaron de Marsal notaires à Metz ; 3° Louise mariée à Claude de Verrières seigr d'Amanty, le 14 mai 1596 et morte sans postérité.

Henry, fils aîné du précédent, eut le roi Henri III pour parrain (au dire de l'Hist. de la maison des Salles) et Henri IV suivant d'Hozier. Il fit ses premières armes sous ce dernier prince, avec le grade de guidon des gendarmes du duc de Bouillon. Il était baron de Rorté et de Mont-St-Jean, seigr de Coussey, de Laudaville etc. et fut émancipé, 31 mars 1595, peu avant sa majorité. Le 20 novembre suivant, il épousa Élisabeth de Mérode, fille d'Evrard baron de Merode et de La Vaulse et d'Anne de Schauenbourg ; au contrat de mariage assista Élisabeth de Mérode, veuve du baron de Malberg et d'Hauteville, tante de l'épousée qu'elle institua son héritière universelle. Henry des Salles s'occupait en 1615 de préparer dans la chapelle du château de Rorté son tombeau et celui de sa femme qui mourut vers 1622. Mais à partir de ce moment se perdent les traces du protestantisme dans la maison (Dannereuther).

Archives du dép. de la Meuse. — Hist. de la maison des Salles, depuis son établissement en Lorraine par le P. Hugo, religieux prémontré, in-4°. Nancy 1716.

DES SARÈGES (La dame épouse de M.), du Poitou, lieutenant-colonel au service de l'Électeur de Brandebourg, réfugiée à Berlin avec ses deux fils et deux domestiques, 1698. — Jehan *Dessars*, « natifz de Chynon en Tourraine », habit. de Genève, janv. 1555 ; — (Jacques) « gentilhomme de Sédan », assisté à Genève, 1698 ; réfugié en 1700 à Berlin. — *Dessebas* dit Coqueriomont, ministre en Normandie, 1601-1604. — *Desessas*, famille de peintres, voy. Desessarts. — Jacques *des Sept-granges*, marchand de Lyon, reçu habitant de Genève, 11 septemb. 1572. — Abjuration de Jean *des Serpents* (mss. Guichenon, à la fac. de Montpellier, XII n° 35). — Constantin *Desserre*, sieur du Pradet, somme par acte notarié le directeur du séminaire de Viviers de lui rendre son fils aîné âgé de 14 ans suborné par un capucin, 1678 ; arrêt du Conseil faisant droit à la plainte sauf enquête sur l'âge de l'enfant et son droit à choisir sa religion (Tr, *Tourlet*) ; — (la veuve de Charles) de Montelimar, manœuvre, réfugiée à Halle, 1700. — Marie *Dessertine*, du Dauphiné, assistée

[1] D'où suit que MM. Haag, en donnant [II, 137 a] Claude de Baudoche comme femme d'Alof de Beauvau, ont commis une erreur que nous avons reproduite t. II, col. 158.

d'un viatique à Genève, 1703. — Jacques *Dessière*, du Languedoc, mort à Lausanne, 1718. — Jean *Dessineux*, marchand, réfugié à Magdebourg avec sa femme, 4 enfants et 10 domestiques, 1698. — *Dessinges*, famille réfugiée à Avenches (Suisse), 1735. — Étienne *Dessiou*, des Cévennes, muletier, réfugié à Berlin, 1700. — Louis *Dessiray*, de la Champagne, vigneron, réfugié avec sa femme et un enfant dans le pays de Vaud, 1740. — *Dessostelle*, ministre à St-Félin-de-Palière délégué au synode des Cévennes, tenu à Sauve, août 1671.

DESSUS (Jacques) bourgeois de Toulouse et de Lucas *d'Urdes*, docteur, furent blâmés par les Capitouls, dans un conseil de ville du 31 juill. 1561, pour avoir osé se dire délégués du Conseil général à cette fin de prendre la défense de « certains prêcheurs ». On voit d'après une autre délibération consulaire, du 4 août suivant, que Lucas d'Urdes avait fait circuler une pétition « en faveur de quelque ministre » et l'avait portée au roi (Pradel).

DES TAMPES (Léonard) « de Champagné en Poictou, ministre de la parole de Dieu », admis à l'habitation à Genève, 1er janv. 1573.— Isaac *Desteil*, de Milhaud en Rouergue, chaudronnier, ayant servi en Flandres dans les armées alliées et allant en Allemagne, demande à Lausanne une attestation de sa foi, 1698. — *Des Teilles*, capitaine, 1574 [VIII 472]. — Jean *Desteur* « du lieu de Colommiés, dioc. de Tholose », habit. de Genève, juin 1557. — « A Jehan *Destomme*, faiseur de fontaines de la conté d'Ertelois [Rhetelois] pour secourir à sa nécessité, 10 flor. » (Bourse fr. de Genève). — Baptiste *Des Touches* ministre déposé en 1607 [X 279]. — Josias *Destournelles*, de Paris, assisté à Londres avec sa femme et 4 enf., 1705 et années suiv. — Jean *Destremeau* sieur de la Broquère, ministre de Bellocq en Béarn, contraint d'abjurer à la Révocation, puis réfugié en Hollande et reçu à la paix de l'église par le consistoire d'Amsterdam, le 10 août 1687. Il avait emmené avec lui sa femme, Percide *de Sériac*, trois enfants et sa nièce Olympe *de Macé*. Il mourut vers la fin de l'an 1696. Daniel Destremeau son fils fut pasteur à son tour. — *Desubas*, sobriquet du martyr Mathieu *Majal*. — *Desuge*, étudiant à Genève (Paulus Lud. De Suge castrensis) en 1680.— « Nous voyons dans les registres du parlement de Bordeaux qu'un hérétique nommé François *Desuz*, convaincu d'avoir donné deux ou trois coups de dague contre une image représentant le crucifix, fut condamné d'avoir la main coupée et ensuite la teste tranchée, en quoy ce docte et très pieux sénat a suivy l'exemple de ce qui est rapporté par Ancharanus, en son conseil 15, touchant un Juif qui avoit jetté par la fenestre un plein pot d'urine sur une croix que l'on portait à la procession..... (Filleau, Décisions cathol. p. 69, sans date). — *Des Vallons*, mis à la Bastille puis banni, 1691 ; *Bull.* IV 122, 205.

DES VAUX, maison noble du Maine, dont une branche professa la religion réformée [Haag, IV 275].

Selon Le Paige (Dictionn. du Maine, 1777), ce fut seulement dans le XVIIe siècle que Gui des Vaux, fils puîné de François Des Vaux et d'Urbaine de Quincé, et seigneur de Loresse du chef de sa femme, abjura la religion catholique. Resté veuf sans enfant, il se remaria avec Judith *de Lausserai* qui le rendit père de Gui, seigneur de Saint-Victor et de Loresse, et de Jacques, sieur de Durcy. Ce dernier épousa, en 1651, Marie, fille de René *de La Chevallerie* et de Susanne d'*Andigné*, dont il eut des enfans. Le dernier de ses descendants mâles mourut en 1747.

Gui Des Vaux s'allia, en 1652, à Marie *Pandin*, fille du sieur de La Hamilière, qui ne lui donna qu'un fils, nommé Samuel. En secondes noces, il prit pour femme Marie *de Madaillan de Lespare*, fille du comte de *Chauvigny*, dont il eut Gui-Philippe, sieur Du Boulay, comte de Loresse, qui abjura la religion réformée et mourut, en 1753, sans laisser d'enfant.

Samuel Des Vaux, seigneur de Loresse, né en 1656, était resté fidèle à la foi évangélique. Arrêté à Paimbœuf, en 1687, comme il allait s'embarquer pour les pays étrangers, il fut condamné aux galères, et sa femme, qui l'accompagnait, fut enfermée dans un hôpital (M 671). En même temps qu'eux, sur le même navire, furent arrêtés :

Gabriel *Robin*, sieur de Chambrun, âgé de 22 ans ; Jacq. *Du Moustier*, marchand de Loudun, 20 ans ; Henri *de La Barre*, gentilhomme du Poitou, 21 ans ; Renée *Buor*, veuve de Henri *de La Varenne*,

sieur de La Chalonnière; Esther *Verger*, 60 ans; Josué *Robineau*, sieur de La Chauvinière, du Poitou, 40 ans, avec sa femme Charlotte *Gentil*, 26 ans, ses deux belles-sœurs, Isabelle-Marie, 25 ans, et Gabrielle, 24 ans, et une femme de chambre, Anne *Le Gagneux;* Jacques *Saoulet*, sieur de Lambraies, 30 ans; Charles *Béjarry*, sieur de La Grignonnière, 21 ans; Charles-Daniel *Demont-Sorbier*, 18 ans; Marie *de Cailhaut de La Groizardière* et Marguerite *de Cailhaut*, 17 ans, du Poitou (M 676).

Dans cette difficile situation, il eut un instant de faiblesse et il feignit d'abjurer; des lettres de rémission lui furent accordées, au mois de janvier 1688; mais dès qu'il eut recouvré sa liberté, il réussit, plus heureux cette fois que la première, à passer en Hollande. Après avoir combattu quelque temps dans les armées de la république, il entra au service du roi de Prusse et mourut de ses blessures, en 1714. Il avait épousé Élisabeth *Courault Du Portail* et en avait eu un fils, nommé Samuel, qui, à peine sorti de l'abbaye de Pontlevoi où on l'avait enfermé, en 1699 (E 3385), pour l'instruire dans la religion romaine, l'était allé rejoindre en Hollande où il mourut sans alliance; et deux filles : Marie, femme du sieur de Létard en Poitou, et Judith, morte fille, qui avaient été toutes deux enlevées à leur mère, en 1699, et élevées dans le couvent de Menetou.

DES VIEUX (Jean), gentilhomme de Trièves en Dauphiné [Haag IV 275], a joué un rôle important dans la première guerre civile, en 1562. Il fut l'un des premiers du pays à prendre les armes pour la cause protestante. Après s'être assuré de Grenoble avec le concours des conseillers André *Ponat* et Paul *Remy*, Des Vieux favorisa l'entreprise des protestants sur Lyon. En partant pour son expédition contre Vienne, *Des Adrets* lui confia la défense de Grenoble avec une garnison de 200 hommes commandés par *de Coct* et *La Coche*. Maugiron s'étant présenté devant les murs, le chef huguenot qui savait fort bien qu'il ne pouvait compter sur les sympathies de la majorité des habitants, et qui se sentait trop faible pour se défendre avec quelque chance de succès, se décida à capituler. Maugiron promit qu'aucun excès ne serait fait contre les habitants protestants; mais cette promesse fut mal tenue, et ceux qui n'avaient pas été assez prudents pour fuir furent exposés à toutes sortes de violences. Selon Chorier, Des Vieux était « un fort honnête homme ».

Il est habituellement désigné par les historiens sous le nom de sa terre de Brion, baronnie du Vivarais dont le titulaire était membre des États du Languedoc. Sa descendance s'éteignit avant la révocation de l'édit de Nantes et sa terre passa dans la famille *d'Armand* (t. I col. 350). Dès l'an 1682, Alexandre d'Armand de Brion fut nommé gentilhomme de la cour de l'Électeur de Brandebourg. En 1685, Frédéric-Guillaume avait Adhémar de Brion au nombre de ses pages. Une demoiselle d'Armand de Brion fut dame d'honneur de l'Électrice de Hanovre. Enfin, sous le règne de Frédéric Ier, Charles de Brion baron de Lux remplit à Memel les fonctions de commandant de place.

DES VIGNES (Antoine), de Mâcon, reçu habitant de Genève, 11 septemb. 1572. Une famille Desvignes était réfugiée à Nyon (Vaud) avant 1570. — *Des Vignolles*, famille noble de Languedoc. Voy. Vignolles (de). — J.-B. *Desvoix*, du Vivarais, orfèvre, réfugié à Lausanne avec sa femme et 3 enf., 1739.

DES VŒUX (A-V.) pasteur de l'église française de Dublin [Haag, IV 276] et chapelain du régiment des carabiniers du roi d'Angleterre. Il était né catholique et se montra zélé janséniste jusqu'au moment où les miracles du diacre Pâris commencèrent à jeter du ridicule sur son parti.

Il fit alors imprimer une *Dissertation sur les miracles* (1732) dans laquelle il s'élevait contre ceux qui voyaient l'intervention divine dans les faits extraordinaires dont le tombeau du fameux diacre (mort en 1727) était devenu le théâtre. Les jansénistes lui répondirent vertement et il répliqua par des Lettres (datées de Rotterdam juillet et août 1734) qui parurent sous ce titre :

Lettres sur les miracles où l'on établit les caractères distinctifs des *Vrais Miracles* en général et en particulier de *ceux* qui s'opèrent sur le Corps-Humain; et l'on fait voir que sans entrer dans l'examen de la Doctrine, on a droit de rejeter les *Miracles* que les *Jansénistes* attribuent aux Reliques de M. l'abbé de Paris. Par Mr Des Vœux,

pour servir de Réponse au *Discours sur les Miracles* dans lequel M. de Maupas l'a combattu ; Rotterdam, J.-B. Beman, 1735, 14 et 350 p. in-12. — Petit ouvrage composé avec talent et marqué au coin d'un persiflage acéré. Par exemple (p. 16), en parlant des Albigeois :

Vous prouvez votre catholicisme en disant du mal des hérétiques ; mais approuver qu'on les tue, cela est encore beaucoup plus orthodoxe. D'ailleurs ces hérétiques d'Albigeois, prédécesseurs des Huguenots, n'avoient d'autre règle de foi que les Ecritures divinement inspirées ; ils nioient réellement les dogmes que les ennemis des jansénistes vous accusent d'ébranler : la Transsubstantiation, l'utilité du culte des Saints, le Purgatoire, etc. Qu'y a-t-il donc de plus catholique que d'approuver qu'on leur fasse la guerre? Respecter l'autorité de l'Eglise, c'est quelque chose ; mais révérer jusqu'aux crimes qu'elle prescrit, c'est le plus haut point de perfection ou un esprit catholique puisse atteindre.

Pleinement protestant, Des Vœux passa en Angleterre et de là publia contre l'apostat *Des Mahis* une *Défense de la religion réformée*, Amsterd. 1736, 4 vol. in-8°. Cet ouvrage n'est pas sans mérite et l'on parle également avec éloge de sa *Critique générale du livre de M. Montgeron sur les miracles de M. l'abbé de Pâris ou Nouvelles lettres sur les miracles*, Amst. 1740, 2 vol. 8°. Six années plus tard, il fit paraître à Dublin en un vol. 8°. *Trois sermons*, 1° *Sur la véritable patrie des François réfugiés ; 2° sur la révolution de 1638 ; sur l'obligation indispensable de soutenir les droits du roi contre les rebelles*. Cependant c'est surtout par son Commentaire sur l'Ecclésiaste que Des Vœux a conquis une place éminente dans la littérature protestante. Ce travail remarquable parut à Londres, 1762 in-4°, sous le titre de *Philosophical and critical Essay on Ecclesiastes*, et fut traduit en allem. par Bamberger, Halle, 1764 in-4°. L'Ecclésiaste est le seul livre de la Bible où soient exposées les idées philosophiques des anciens Juifs ; à ce titre il méritait assurément d'être l'objet des études d'un philosophe. Des Vœux montre d'abord le but de l'auteur, qui était selon lui d'éprouver l'immortalité de l'âme ou plutôt la nécessité d'une vie future ; puis il défend ses doctrines et explique sa méthode dans une paraphrase qui accompagne une traduction nouvelle. Quant au travail philologique proprement dit, il est un éclatant témoignage de l'érudition et de la sagacité du pasteur de Dublin ; aussi regarde-t-on avec justice son ouvrage comme le meilleur commentaire qui ait été publié sur l'Ecclésiaste.

Après la mort de Droz, qui avait fondé, en 1744, le premier journal littéraire qui eût paru à Dublin, Des Vœux se chargea d'en continuer la publication. On ignore l'époque de sa mort.

Le Rev. Agnew mentionne, dans ses *French protest. exiles*, Vinchow Desvœux pasteur de l'église française de Dublin en 1735 et Marianne *Robillard de Champagné* devenue lady Des Vœux vers 1775.

DETAN, famille originaire de Béziers, réfugiée en Prusse [Haag, IV 277]. Trois frères de ce nom, *Pierre-Paul*, *Jean* et *Emmanuel*, tous trois architectes, sortirent de France à la révocation et allèrent demander un asile au Brandebourg. L'aîné fut contrôleur des bâtiments en Prusse. On lit dans les notes de Dieterici : que Emmanuel Dettan, de Paris, et la femme de Jean Dettan, conducteur de fortifications, étaient réfugiés avec leurs enfants, en 1698 à Wezel. Une des filles d'Emmanuel épousa Salomon *Géry*, de Sedan, premier bourgmestre et conseiller au magistrat de la Dorotheestadt (Berlin). Parmi les réfugiés de la même profession, on peut citer encore Pierre *Boynet* et surtout Abraham *Quesney*, mort à Berlin en 1726, à qui cette ville est redevable de la Maison des orphelins et du temple de la Friederichstadt, construit sur le plan de l'église de Charenton et formant un rectangle de 128 pieds de long sur 76 de large.

DETAYSE (Jeanne), de Grenoble, assistée à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1693. — « Nobilis Julius *Dethiensis à Clesleo*, trievensis », étudiant à l'acad. de Genève, 1665. — Daniel *de Thau* seigneur de Benivin ou Benevins (probablement le même nom que *Benivent* ci-dessus t. II col. 260), du Dauphiné, était réfugié en Prusse avant la révocation et conseiller d'ambassade en 1683 (*Erman*) ; sa femme était Claudine de Durant et il épousa en 2es noces Geneviève *Rigot de Monrioux*. Il mourut en 1697, laissant une fille qui fut Mme

d'Hélix. — *De Toit*, descendant de huguenots français réfugiés en Hollande à l'époque de la révocation et l'un des trois chefs des Boers, colonie hollandaise du Transwaal (Afrique du sud), qui vinrent en Europe en 1884 au sujet de leurs démêlés avec les Anglais du cap de Bonne-Espérance et furent accueillis avec enthousiasme. — *Detroit*, descendant de huguenots français réfugiés en Prusse à la révocation et qui venu très jeune en Turquie s'y fit mahométan et devint de notre temps, sous le nom de Méhemet-Ali un officier distingué (Jal *Le Temps*, 2 août 1877). — La veuve de Daniel *Detroy*, de Picardie, venant du Palatinat, reçoit un viatique pour y retourner, Genève 1699. — *Detroye*, cordelier arrêté en 1533 avec Gérard *de l'Espée* à Fontenay-le-Comte et probablement le même que « frère de Troia ou Troja qui prêcha la Réforme à Poitiers et à St-Maixent en 1536 et 1537 (Benj. Fillon). — Pierre *Detury*, d'Epence en Champagne, reçoit à Genève un viatique pour l'Allemagne, 1708. — « Abdenago *Deublæus* chaumontianus bassiginacus », étudiant à Genève, 1567. — Jaquet *Deval*, de Chalençon en Vivarais, assisté à Lausanne, 1688. La femme et la fille de M. Deval apothicaire de Couvisson (Calvisson?) « malades et sans secours de leurs parents », *id*. 1690. — Daniel *Devalées*, de St-Martin-de-Rhé, 24 ans, assisté à Londres, 1705. — « Denys fils de feu Jacques *De Valloux*, de Parys, verrier », reçu habitant de Genève, mai 1559. — David *Devanne*, du bas Poitou qui revient d'Allemagne malade, assisté à Genève, 1700.

1. DE VAUX (Gilbert) fut le deuxième pasteur de l'église de Milhau [Haag, IV 277]. Il y arriva le 4 décembre 1561. Comme son prédécesseur *Malet*, décédé quelques semaines après (janvier 1562), il venait de Genève où il avait été « dédié pour Milhau », c'est-à-dire que la Vénér. compagnie de Genève lui avait assigné ce poste, où il amena « fame et famille » (*Mss d'un calviniste de Milhau*). Le 5 avril 1562, il rendit compte à Calvin de son installation [1] et tout en se plaignant des obstacles que rencontrait encore l'Évangile, il rend grâce au Seigneur de ce que son Église croît et augmente chaque jour, « et je puis dire rondement, ajoute-t-il que je reçoy plus de consolation en une heure que n'ay faict tout le temps qu'ay demeuré au pays dont suis sorti [?], auquel la prédication de l'Évangile estoit odieuse » [haïe]. C'est précisément à la même époque que se rapporte ce passage du *Mss d'un calviste* : « Le premier dimanche après Noël 1561, à Milhau firent la première Cène qui feut célébrée à la forme apostolique, y estant toute la noblesse de la Religion et autres personnes des environs et mesme de Villefranche en Rouergue, St-Affrique, Compeyre et autres lieux circonvoisins » [1].

Pour se conformer à l'édit de janvier (1562) les protestants de Milhau abandonnèrent les églises de la ville dont ils étaient en possession et s'assemblèrent dans un pré appartenant à sire Broses, à côté du portail de Manderous. A ce culte assistaient chaque jour les Consuls « et alors les prestres et papistes feurent estonnés et bonnement ne ausèrent faire leur office divin, sinon en cachète ». De Vaux subit, l'année suivante l'affront d'une accusation de concubinage qui fut longement débattue en Consistoire et son accusateur, un habitant de Milhau nommé *Durand*, bien que condamné comme calomniateur ayant persisté dans ses dires et les ayant soutenus de nouveau, en appel, devant le synode (tenu au Vigan, 16 et 17 juin 1563) où se trouvaient 34 ministres, finit par être excommunié et retranché de l'église.

Nous n'avons plus aucun renseignement sur De Vaux jusqu'en l'année 1573. Avertis par la St-Barthélemy, les protestants éprouvaient le besoin de se garder eux-mêmes et s'occupaient de l'organisation de ces assemblées politiques qui purent devenir un danger pour l'État, mais qui étaient pour eux une nécessité. A Milhau comme dans d'autres lieux il se forma des réunions pour préparer l'assemblée importante qui eut lieu dans cette ville le 4 décemb. 1573. Le 6 février, ceux de Milhau se réunirent pour nommer leurs délégués aux États protestants du Languedoc convoqués à Nîmes ; M. *de Panat* gouverneur de la

[1] Dans une lettre conservée au vol. 102 de la collection Du Puy et publiée par le *Bull*. XIV, 321 et les éditeurs des *Opera Calvini*, Brunsw. XIX, 381.

[1] Note de M. le pasteur Ph. Corbière, qui a revu et complété l'article.

ville, le ministre De Vaux et John *Benoist* marchand, furent nommés et se mirent immédiatement en route ; mais ils ne purent dépasser Anduze attendu que tous les défilés étaient gardés par les troupes de Dampville. L'assemblée se tint à Anduze, où l'on décida qu'une fédération serait établie entre les églises du pays et celles de Milhau et de ses environs bien que celles-ci n'appartinsent pas au Languedoc. Cette alliance fut renouvelée, 26 avril 1574, dans une nouvelle assemblée où De Vaux et Guillaume *Calvière*, sieur de St-Cézaire, docteur en droit, reçurent la mission d'aller en Allemagne pour les affaires de la religion. En 1577, il signa le traité de Bergerac, et en 1579, avec *Yolet*, celui de Nérac, comme député de Rouergue. En 1588, il assista, en la même qualité avec le sieur de *Lusençon*, à l'assemblée politique de La Rochelle. Il paraît qu'en 1593, il se trouva aussi à la conférence de Mantes, soit qu'il y eut été envoyé par sa province, soit qu'il s'y fût rendu de son propre chef ; mais au lieu d'y défendre les principes du protestantisme, il se laissa séduire par *Du Perron*. « Après les belles promesses qu'il avoit faites à M. d'Evreux, lit-on dans la confession de Sancy, et argent reçu pour les exécuter, il lui prit une fièvre poltronne, et s'en alla en son pays criant et braillant que la cause de Dieu était trahie par lui et cinq de ses compagnons. » Selon Cayet, dans son Discours de la vraye église, Devaux, après son apostasie, « eut cet honneur de servir aux lieux où il pouvoit profiter beaucoup et n'y a pas manqué. » D'Aubigné, qui vit l'ancien ministre sur son lit de mort, rapporte que De Vaux lui avoua qu'il s'était vendu à la Cour ; il affirme même qu'il lui remit trois brevets, l'un de 2,500 écus, les deux autres un peu moindres. Mais d'Aubigné ajoute que le ministre infidèle mourut dans les sentiments d'un repentir amer.

2. DE VAULX (Nicolas), pasteur de Guise délégué au synode national de Gap, 1603. — (Nicolas) probablement fils du précédent, né à Geromont, étudiant à Sedan en 1607 et 1608, puis à Genève, janv. 1611, pasteur à Laon en 1620. — (Jacques) fils du précédent [Haag, IV 277], né à Laon en 1616 ou 17, fit ses études en théologie à Sedan en 1638 où il soutint sous la présidence de Du Moulin, une thèse *De missâ et transsubstantiatione*. Il fut pasteur à Compiègne, 1650-67 ; à Oisemont, 1667-71 ; il était mort en 1675, après 36 années de ministère. C'est à lui qu'on doit le recueil précieux des Thèses de Sedan, ouvrage devenu si rare que l'on nous saura gré d'entrer à son sujet dans quelques détails. En voici le titre exact :

אוֹצַר סְדִינֵי חַסְדִינִים *hoc est, Thesaurus disputationum theologicarum in almâ Sedanensi academiâ variis temporibus habitarum à reverendis celeberrimisque pastoribus et SS. theologiæ professoribus, Petro Molinæo, Jacobo Cappello, Abrahamo Ramburtio, Samuele Maresio, Alexandro Colvino* [Scoto], *Ludovico Le Blanc, Josuâ Le Vasseur, Jacobo Alpæo de S. Maurice, nunc primum collectus et in lucem emissus*, Gen., J. A. et Sam. de Tournes, 1661, 2 vol. in-4°. — Ce recueil, cité souvent sous le nom de *Thesaurus theologiæ Sedanensis*, peut être regardé comme un traité complet de théologie calviniste orthodoxe. Devaux y a joint une *Epître dédicatoire* à Jean *Mettayer*, pasteur de Saint-Quentin, et plusieurs index. Le 1er vol. contient le discours par *Du Moulin, De laudibus theologiæ*, cent onze thèses de l'infatigable pasteur, quatorze thèses de *Cappel*, ses notes *Sur l'Apocalyspe*, ses *Epocharum illustrium* Θεματισμοί, plus un court extrait de la dissertation de *Saumaise* intitulé *De episcopis et presbyteris*. Le second vol. est rempli par soixante et une thèses de *Rambours*, quatre de *Des Marets*, six de Colvin, dix-huit de *Le Blanc*, deux de *Le Vasseur* et une d'*Alpée de St-Maurice*.

Voici les noms des élèves répondants qui sont d'origine française. Plusieurs d'entre eux se sont fait, dans la suite, un nom par leurs travaux.

1608. Pierre *Licques* de Saumur. — 1619. Samuel *Duvicquet* de Sedan. — 1620. Daniel *Sauvage* de Sedan, André *Pelloquin* de Blois, Paul *Georges* de Chartres, Pierre *Guérard* normand, Robert *Cottin* picard, François *Becude* qui, quoique belge d'origine, fut pasteur en France ; Cyprien *Henriquet* de Sedan, Paul *Madrat* de Sedan. — 1621. Jean *Ramet* de Sedan. — 1622. Benjamin *Tricotel* de Beauvais, Jean *Baudouin* normand, Gédéon *Chéron* de Houdan, Jean *Mettayer* de Dammartin, Jacques *Girom* de Paris, Etienne *Chamaillart* de Châtillon, Pierre *Gantois* de Sedan. — 1623. Louis

Hérault, Etienne *Vacher* de La Rochelle, François *Boutet* de Casteljaloux, David *Derodon* de Die, Samuel *Bochart* de Rouen. — 1624. Luc *Pouquet* de Caen. — 1626. Jean *Le Marchand* de Condé-sur-Noireau, Pierre *Duprat* du Béarn, Jean *Le Sueur* de Clermont en Beauvoisis, Pierre *Berchet* de Sedan, Michel *Loride* de Bélesme, Antoine *Vidal* du Béarn. — 1627. Pierre *Pinet* d'Orléans, Jacques *Lohier d'Aussy* de Saint-Lô. — 1628. Arnaud *Casamajor* du Béarn, Isaac *Marchand* de Sedan, Isaac *d'Huisseau* de Paris, Cyrus *Du Moulin* de Paris, Charles *Des Champs*, Abraham *Jaquelot* de Vitry, Arnaud *Du Bourdieu* d'Izeste. — 1629. Philippe *Scalberge*, Claude *Sonnet* de Sedan. — 1630. Abel *Dargent*, Henri *Sanegon*, Nicolas *Vaumesle*, Jacques *Rouveau* de Paris, Lucas *Jansse* de Rouen, David *Hébert* de Dieppe, Michel *Carvé* de Caen.— 1631. Pierre *Coignard* de Saumur, Abel *de Combles* de Metz, A. *Basnage* de Carentan, A. *Bontat de La Tour* de Marseille, Henri *Clignet*.— 1632. Jean *Chanet*, Siméon *Gascher* d'Auvergne, *Second Chauffepié* de Niort. — 1633. Jean *Bonnelle* de Méhun.— 1634. Paul *Le Nepveu*, normand, Paul *Du Soul* de Chinon, Jean *Bouvier* de Caen. — 1635. Pierre *Allix* d'Alençon, Dominique *de Losse* de Beauvais, Nicolas *de La Bassecour* de Mülheim, David *Blanchard-Servanière* de Condé, Laurent *de Bures* de Dieppe, Pierre *Fleury* de Loudun, Samuel *Papin* du Poitou. — 1636. Jacques *Gantois* de Sedan, Philippe *Cattier* de Paris, Pierre *Bilot* de Champagne. — 1637. J.-Jacques *Le Telier* de Saint-Lô, Jean *Bilot* de Champagne.— 1638. T. *Rossel* de Saintonge, Jacques *Devaux* de Laon. — 1639. Pierre *Trouillart* de Sedan. — 1641. Daniel *Bilot* de Champagne. — 1645. Jean *Baillehache de Beaumont* de Caen.— 1646. Etienne *Morin* de Caen. — 1650. François *de Limoges* de Boulogne. — 1651. Jacques *de Prez* de Fontainebleau, Abraham *Warland* de Vitry. — 1652. Joseph *Pithoys* de Sedan. — 1653. Daniel *d'Ozanne* de Metz. — 1654. Isaac *Chevillette* de Sedan. — 1655. Abraham *Chéron* de Sedan. — 1656. Antoine *Guérin* de Sedan, Pierre *Verchand* de Montpellier, Philippe *Tricotel*, normand, Daniel *Cottin* de Laon. — 1657. Abraham *Colleville* de Sedan.— 1658. François *Grimaudet* de Blois, Pierre *Jurieu* de Mer.— 1660. Pierre *Tetel* de Troyes.

3. DEVAULX (Étienne), ministre à Villemande; à St-Hippolyte, 1568; à Ganges, 1559-72; à St-Hippolyte, 1574; à Vezenobres, 1581. — (Godefroid) ministre à Bourdeaux en Dauphiné, 1593-95; destitué pour adultère, 1595; apostat, 1596. — (Simon) pasteur à Calais, 1681-85; réfugié en Hollande; nommé pasteur à Grave où il exerça de 1682 à 1692; à Haarlem, de 1692 à 1705 année de sa mort. — Autres pasteurs du même nom : à Pau, 1577 ; à Gignan, 1583 ; à La Barre, 1647; à St-Loup, 1669-71; à Bacqueville, 1675-1682.

4. DEVAUX (Blaise), lapidaire de Dijon, reçu habitant de Genève, 29 nov. 1572. — (Jean), de St-Just-en-Forest, menuisier, *id.* 9 fév. 1573. — (George), du Dauphiné, *id.* 19 oct. 1573. — (Suzanne), 53 ans, veuve d'un marchand de soie de Tours, avec sa fille, 14 ans, infirme; assistée à Londres, 1706. — Autre Suzanne, 22 ans, femme d'Étienne absent au service de la reine, *id.* 1706. — (Jacques) l'un des directeurs de l'hôpital français de Londres, 1718.

DEVÉRIA (Eugène), entré (ou rentré) dans le protestantisme par accident, s'y est trouvé d'emblée, par l'élévation, la droiture et l'énergie de son caractère, un admirable protestant. Il naquit à Paris le 22 avril 1805, troisième fils d'une famille originaire de Suisse, mais qui descendait par le père, de réfugiés italiens et par la mère de réfugiés français. Il dut à son frère, Achille Devéria, artiste connu surtout par ses élégants dessins et ses nombreuses lithographies, de suivre la carrière des beaux-arts. Une strophe de Béranger lui inspira sa première composition : *le vieux sergent*

Près du rouet de sa fille chérie,
Le vieux sergent se distrait de ses maux;
Et d'une main que la balle a meurtrie
Berce en riant deux petits-fils jumeaux.

Après avoir travaillé dans l'atelier de son frère, il passa dans celui de Girodet et bientôt (il n'avait que 19 ans) il se fit connaître par un coup d'éclat : *la naissance de Henri IV*, grand tableau qui le plaça au premier rang des jeunes peintres, c'est-à-dire à la tête de l'école romantique. Il reçut dès lors des commandes importantes pour le Louvre et le Musée de Versailles : *Le Puget présentant à Louis XIV son Milon de Crotone mourant*; le *Serment de Louis-Philippe*; *Botsaris à Missolonghi*; la *mort des fils de Chlodomir*.

Jeune, plein de feu et d'aspirations ambitieuses, l'un des bien doués parmi cette ardente génération de 1830, au sein de laquelle on vit éclore tant de talents dans tous les genres, Devéria se laissa emporter au tourbillon mondain, et comme tant d'autres dissipa follement de belles années.

Il avait été chargé par le gouvernement d'orner de fresques la cathédrale d'Avignon, l'ancien séjour des papes. Il se mit à l'œuvre avec ardeur; mais, dans l'air humide et malsain du vieux monument qui devait bientôt effacer en partie son grand travail, il se sentit lui-même atteint dans sa forte santé; une maladie de poitrine se déclara; en quelques mois il fut comme brisé et les médecins l'envoyèrent aux Eaux-Bonnes pour réparer ses forces épuisées; lui-même nous a dépeint dans quelques strophes d'une poésie réaliste ce voyage pénible, son passage à Pau par un jour sombre, son arrivée à la source thermale, l'impression qu'il fit sur ceux qui virent cette figure jeune encore (il avait 35 ans) à longues moustaches noires, sous son costume d'alpaga vert, si pâle qu'il semblait un fantôme venu pour s'évanouir aux Eaux-Bonnes. Cependant le médecin des eaux le rassura en lui disant que moyennant l'eau prise à forte dose et deux ans de séjour en Béarn, il pouvait obtenir sa guérison.

Rendu à l'espérance et sous l'impression religieuse de sa fragilité, Devéria commença de penser à son âme. Sous l'empire de cette préoccupation, il s'adressa successivement à deux curés puis à un évêque qui, étonnés, lui répondirent froidement. Il eut alors l'idée d'écrire à un pasteur de Paris. Celui-ci répondit avec chaleur et d'une manière intelligente, l'engageant à lire, à étudier, à méditer l'Évangile ; il suivit ce conseil; un ami catholique lui ayant remis une Bible, il la lut avec ardeur.

Bientôt, convaincu que la forme protestante réalisait mieux que le catholicisme la pensée chrétienne, il s'unit à la petite Église réformée de Pau dont le pasteur fit comprendre à « ce grand pécheur », comme il s'appela lui-même, la gratuité du salut.

Convaincu de son indignité devant Dieu, Devéria saisit cette doctrine avec son cœur ; dès lors son ardent désir fut de se mettre au service de son Dieu Sauveur et de ses frères en la foi : Une curieuse circonstance mérite d'être signalée : Un jour, un pasteur étant entré dans la cathédrale d'Avignon, avait trouvé le jeune artiste qui déballait avec colère une caisse sans doute mal conditionnée ; la vue de ce jeune homme si fier et si impatient lui fit dire à son compagnon : « Si la conversion chré« tienne est toujours un miracle, elle sera « sans doute un double miracle pour celui« ci. » Un an après, Devéria frappait à la porte de ce même pasteur (M. Em. Frossard) à Bagnères et venait lui demander ses conseils. Le lion était transformé en agneau.

Dès lors, Devéria fixé à Pau, dut renoncer à la gloire qui ne sourit guère qu'à ceux qui la cherchent et à la brillante carrière qu'il aurait pu poursuivre à Paris, mais il continua ce qu'il appelait son *métier*, se mit à faire des portraits, ouvrit un modeste cours de dessin, ne se livrant plus que de temps en temps à des compositions où son génie débordait, et son talent de coloriste trouvait encore à se montrer; mais la grande peinture avait fait place à un plus petit genre, le gracieux et le délicat. Sa vie tout entière prit une direction nouvelle.

Après avoir suivi des réunions fraternelles où s'éclairaient ses convictions, il accepta la direction d'une École du Dimanche et cette fonction devint une de ses tâches les plus douces et des plus fidèlement accomplies. Pendant vingt ans il présida cette École du Dimanche avec une conscience et une application infatigables; la Bible devint la règle de sa vie. Le style si simple et si grand de l'Écriture sainte convenait à sa mâle nature.

Il en était si fortement pénétré qu'il put remplir durant bien des années l'office de prédicateur dans l'église de Pau, à l'édification de tous les fidèles et avec l'approbation unanime. Le pasteur en titre était souvent malade et pendant que Devéria présidait à la salle d'école, on l'avertissait fréquemment que le pasteur le priait de le remplacer dans sa chaire. « Devéria mon« trait alors une admirable facilité d'im« provisation. Venu pour écouter, n'ayant « pas même de sujet choisi, il ouvrait la « Bible, la feuilletait quelques instants, « s'arrêtait sur un chapitre, le lisait, priait, « puis développait le sujet du fragment sa« cré qu'il venait de lire, avec une richesse

« d'arguments, un plan suivi, une liaison « claire et logique de la pensée qui se trou- « vent rarement, même dans les discours « préparés avec le plus de soin. Le di- « manche aussi lorsque le pasteur était « souffrant, il faisait prier M. Devéria de pré- « cher à sa place. Celui-ci montait en chaire « et faisait alors de vrais sermons. Un tel « ordre de choses était très nouveau pour « moi [1] et pour bien d'autres ; mais la fer- « veur, la solennité, le talent du peintre- « orateur donnaient bien vite une toute « autre impression que celle de l'étonne- « ment. »

Eugène Devéria avait renoncé à tout ce que l'on appelle plaisirs mondains, se permettant à peine ces soirées religieuses qui, finissant tard, l'empêchaient de se lever à 5 heures du matin, heure qu'il s'était fixée pour commencer sa journée. Le dimanche était son jour de prédilection et de vrai repos, *saint repos* qu'il a célébré dans des vers touchants. Cette piété qui remplissait son cœur était communicative ; il en parlait dans son atelier et souvent les séances de portraits étaient accompagnées de conversations instructives. Les pauvres, les petits devinrent les objets de sa sollicitude ; après son travail du jour, qui durait de 10 heures jusqu'à 4, il visitait les malades, les affligés, leur portant souvent avec le secours matériel, la parole de consolation et de paix. Combien de malheureux ont béni sa présence ; cet homme à l'œil fier, à l'aspect si imposant était doux comme une mère pour les déshérités du monde ; que de fois on le surprenait auprès du lit d'un malade ; c'étaient là *ses joies* et quand il avait pu apporter quelque soulagement dans un cœur, il « rendait grâce à son Dieu. »

Il aimait les enfants, qui le lui rendaient par leur confiance et leur abandon ; ses élèves n'ont point oublié ses bonnes leçons et plusieurs sont aujourd'hui des serviteurs ou des servantes du Seigneur.

[1] Nous empruntons ce passage à un petit ouvrage plein de tendresse et de piété, qu'une jeune admiratrice (Mlle *Gallot ;* depuis, Mme la baronne de Garreau) du beau caractère de Devéria, de ses talents et de ses vertus a consacré à la mémoire de son ami. C'est un vol. in-12 de 240 pag. imprimé à Tarbes, chez J.-A. Lescamela en 1868, sous ce simple titre : *Souvenirs d'Eugène Devéria.*

Cependant un incident survint qui troubla un instant sa quiétude religieuse : il vit l'Église de Pau se diviser en trois fractions pour des questions qui lui paraissaient secondaires ; il ne put suivre ses frères dans la voie étroite où ils paraissaient entrer et à ceux qui l'engageaient à se séparer, il répondait : « Je ne me crois pas encore assez saint pour me séparer du commun des pécheurs. » Il resta dans l'Église établie et devint l'aide du pasteur que le consistoire d'Orthez fit venir à Pau, heureux de lui prêter son concours non seulement pour l'École du Dimanche, qu'il continua de diriger, mais aussi pour les prédications soit à Pau, soit aux eaux thermales ; humble et soumis malgré son indépendance spirituelle il avait coutume de dire : « Obéissons au chef de file. »

Nous avons dit qu'à partir de 1840, il resta à Pau ; ajoutons cependant qu'il n'y fut pas complètement inconnu et que son art lui attira quelques illustres pratiques. Il fut appelé en Écosse pour y faire des portraits de personnages de distinction et y resta deux ans. Il alla aussi passer un hiver en Hollande, y fit le portrait du roi et de la reine ; c'est là qu'il fit la connaissance du Dr Cappadose, juif converti, qui conçut pour lui une grande estime. Il voulut essayer une autre année de retremper à Paris son talent dans le mouvement artistique, mais il y fut pris de rhumatismes articulaires qui le retinrent des mois entiers dans sa chambre, sinon dans son lit ; il fut soigné avec amour par d'anciens élèves. Il guérit, mais il lui fallut renoncer à cette passagère fumée de gloire ; il quitta Paris et vint reprendre sa vie tranquille en Béarn.

En 1856 il passa par la plus cruelle épreuve : sa fille unique, sa Marie, son élève, presque son émule dans l'art, lui fut enlevée au retour d'un voyage et cela si subitement qu'il n'eut pas même la consolation de la voir une dernière fois. Mais il était de ceux chez qui le malheur élève l'âme et la rapproche de Dieu en rendant l'homme éprouvé plus humble, plus charitable, plus actif pour le bien. Il est mort à l'âge de 59 ans et pour ainsi dire tout d'un coup. Il travaillait à un portrait de femme quand il fut saisi de vives douleurs d'entrailles qui l'obligèrent à interrompre la séance ; le mal augmenta le soir, c'était

une rupture dans les intestins; trois docteurs arrivèrent pour le soigner. Nous apprîmes dans la soirée qu'il était au plus mal et le lendemain à notre réveil, la funeste nouvelle de sa mort courait déjà par les rues de Pau. Devéria avait succombé à une attaque de *miserere* qui fut terrible. Il supporta la douleur avec un courage chrétien en se soutenant par la prière. C'était le 3 février 1865.

Eugène Devéria a laissé une foule de tableaux qui n'ont pas tous été appréciés à leur juste valeur. Il avait peint plusieurs grandes toiles outre celles que nous avons indiquées : la *mort de Jane Seymour*, *Les quatre Henri* [1], le *retour de Christophe Colomb à la cour d'Isabelle de Castille*, *les adieux de Calvin* (c'est son dernier ouvrage), une scène touchante de la St-Barthélemy : *deux frères tués par le pistolet d'un assassin* ; il a peint admirablement nos *Paysannes de la vallée d'Ossau*, *les muletiers espagnols*, etc. Parmi les nombreux portraits qu'il a laissés, mentionnons ceux de sa fille Marie et du maréchal Bosquet qu'il a légués au musée de la ville de Pau ; des cartons contenant des ébauches de valeur ont été légués à sa chère belle-sœur, Mme Achille Devéria, qui était devenue veuve en 1857.

Eugène était artiste en plus d'un genre ; il avait la taille et le port vraiment majestueux, une voix pleine et magnifique, une éloquence naturelle qui savait exciter l'admiration ou l'émotion. Il a composé une quantité de poésies ; son vers toujours bien frappé, parfois un peu cru, coulait sans effort de sa plume. Un homme de goût pourrait en élaguant, faire de ses vers un choix intéressant car la mine est abondante. Donnons au moins une de ses strophes :

Oh que je suis heureux ! que la nature est belle !
Que doux est le sommeil plein de songes légers !
Que le Seigneur est bon dont la main paternelle
Sur la terre et les flots garde les étrangers.
Aux premiers feux du jour quand j'ouvre la paupière,
Joyeux je fais monter l'encens de la prière
Devant le trône du Dieu fort,
Et quand purifié dans la chair et dans l'âme
Sur l'autel du travail je rallume la flamme,
C'est sans contrainte et sans effort.

Il a traduit tous les psaumes de David dans un style qui, parfois rappelle de loin la douceur ou la majesté de la Bible. En prose il a écrit des *Proverbes médités* et des leçons de l'École du Dimanche sur tout l'ancien et le nouveau Testament, c'était là son travail de prédilection. On a enfin son *Journal* qu'il a légué à la ville de Pau, journal qui comprend les années 1848 à 1855, mais que des scrupules peut-être exagérés ont fait mettre sous scellés pour n'être ouvert que 30 ans après sa mort.

(A. Cadier, past^r de Pau.)

DE VERNAC (Deux frères), de Nérac, reçoivent à Genève un viatique pour Berlin, 1706. — Mlle *De Vernez*, de la Bastie de Crussol en Vivarais, assistée de 14 flor. par mois, à Genève 1696. — Louise *Deveye*, de Chalençon en Vivarais « assistée d'un écu pour s'acheter une jupe ; » Genève, 1690 ; Jeanne Deveye, dame noble, assistée avec sa fille à Londres, 1702. — Guillaume *Devèse*, du Colet, dioc. de Mende en Languedoc, reçu habitant de Genève, avril 1555. *De Vèze*, ancien notaire à Sauve, converti en 1686, *Bull.* XXIX 360. Etienne Devèse, jeune garçon d'Alais, assisté à Lausanne, 1689. — Elizabeth *Devicq*, de Fontenay-le-Comte, 41 ans, assistée à Londres, 1706. — Mathieu *Devilla*, d'Orange, étud. à Genève en 1562 ; ministre à Orange, 1563-64 ; déposé en 1564. — *Deville*, famille de Bergerac ; (Jean), de Grenoble, assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1693 ; (Louis), d'Orange, avec sa femme et son fils, *id.* 1703 ; (Olympe), de Die, *id.* 1710. — Escard *de Villène*, chanoine d'Esay près Bourges, venu à Genève pour abjurer, y reçoit assistance pour se rendre en Suisse, 1702.

DE VILLIERS. Les trois frères Pierre, Abraham et Jacob de Villiers, natifs des environs de La Rochelle se réfugièrent en Hollande à la Révocation ; à Delft probablement. Ils arrivèrent à la colonie du Cap, avec les émigrants hollandais en mai 1689 et étaient désignés comme « cultivateurs de vigne » des environs de La Rochelle. La dépêche de la chambre de Delft annonçant leur embarquement, est datée du 16 décembre 1688. Dans le contrat de mariage de Jacob de Villiers, et de sa

[1] Marqués tous quatre pour une mort violente : Henri III jette un cornet de dés sur la table ; les dés font des marques de sang ; le joueur est épouvanté. Henri IV prend un air moqueur ; Henri de Guise reste froid et hautain ; Henri de Condé, celui qui devait être empoisonné par sa femme, est le plus rêveur et le plus triste.

femme Margaretha *Gardiol*, passé le 11 janvier 1719, Jacob est inscrit comme étant né à « Borgondieu » et étant âgé de 58 ans; sa femme, âgée de 45 ans était née en Provence.

Cette famille existe encore à Cape-Town, capitale de la colonie du cap de Bonne-Espérance. Elle est représentée de nos jours, par M. de Villiers, employé au Volkslend-Office, à Cape-Town (De France).

DE VISME ou DEVISME. Il existe dans le nord de la France deux villages d'où ce nom de famille peut tirer son origine, l'un près d'Abbeville (Somme), l'autre près de St-Omer (Pas-de-Calais). Le premier, qui fut autrefois important, car il donna son nom au petit pays dont il était le centre, le Vimeu, formait une prévoté ressortissant au comté de Ponthieu. La seigneurie de Vismes appartint primitivement à une famille qui en portait le nom et qui paraît l'avoir gardée pendant plusieurs siècles. Du moins est-ce là le résultat des recherches faites par un érudit qui appartient lui-même par une longue suite d'ancêtres à la même province, M. le Mis René de Belleval, dont les travaux sérieux et persévérants méritent la confiance [1]. Cet auteur établit ainsi la filiation des seigneurs de Vismes dont il a pu avoir connaissance soit par les chartes, cartulaires ou autres documents anciens, conservés dans sa province, soit par ceux que renferment les dépôts de Paris [2] :

I. Roger de Visme, chevalier sire de Visme, en 1084; — puis, de fils en fils : II. Barthelemi; III Richard qui signa une charte du comte de Ponthieu en faveur de l'abbaye de Séry en 1162; IV. Barthélemi, bienfaiteur des abbayes de Séry et de St-Riquier en 1191 et 1199; V. Enguerran, qui consentit un amortissement à l'abb. de Séry en 1256; VI. Robert dont on a deux actes de 1299 et 1302, ce dernier pour avouer l'obligation de passer chaque année 40 jours à Abbeville afin d'y siéger comme pair du Ponthieu; VII. Jean, témoin d'une vente en la vicomté d'Abbeville faite au roi d'Angleterre le 3 avril 1307; VIII. Jeanne, fille unique de Jean, héritière de la seigneurie, qu'elle apporta à Mathieu, seigneur de Cayeu, lorsque vers 1330, il devint son mari. — Une autre Jeanne petite-fille de celle-ci et comme elle, unique héritière à son tour, transporta la seigneurie de Vismes, avec ses autres biens, d'abord à Guillaume Martel seigr de Bacqueville son premier mari, puis en 1418 à Jean de Monchy son second mari, dans la famille duquel la seigneurie resta.

Il ne faut pas se laisser leurrer par l'apparente précision d'une telle généalogie : elle a été composée au moyen d'une douzaine de chartes qui mentionnant, par exemple une charte de l'an 1162 un Richard, une de 1191 un Barthélemi, une de 1256 un Enguerran, etc., ont permis de supposer que ces trois individus furent le père, le fils et le petit-fils; mais le fait est très incertain, car d'une date à l'autre la terre avait le temps de voir plusieurs fois changer la famille de ses propriétaires; ce n'est que dans des lignées plus touffues et plus importantes qu'on peut être sûr de la fixité de la propriété, comme nous avons vu précédemment pour la famille de Coligny (t. IV col. 146) où les actes et les personnes se pressent en foule pour affirmer que les Coligny étaient bien de père en fils les protecteurs de l'abbaye du Miroir. Toutefois cette généalogie des de Vismes peut être acceptée, malgré sa faible trame, faute de mieux, c'est-à-dire faute d'un plus grand nombre d'actes.

Mais en arrivant aux de Monchy nous nous trouvons sur un terrain plus ample et plus solide. On lit dans l'histoire généalogique de la Maison de France par le Père Anselme (VII, 555) :

« Jean IIe du nom, seigneur de Monchy « et de Planques, servoit en qualité de « chevalier bachelier avec huit écuyers de « sa compagnie sur les frontières de la Pi- « cardie, d'Artois et de Flandres en 1386, « suivant une quittance qu'il donna le 10 « nov. de la même année au trésorier des « guerres; elle est scellée d'un sceau en « cire rouge sur lequel sont 3 maillets. Il « servoit encore en la même qualité en « 1404 et fut retenu pour être auprès de la

[1] Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu; Amiens, Lemer, 2 vol, in-8°, 1861 et 1864, avec 26 planches de blason; 2me édit. Paris, Bachelin, 1871, un vol, in-4° de 396 col. — Les fiefs et les seigneuries du Ponthieu et du Vimeu; essai sur leur transmission depuis l'an 1000 jusqu'en 1789; Paris, Dumoulin, 1870, in-4° 352 p.

[2] On peut reprocher à M. de Belleval de n'avoir pas dit un mot, dans ses quatre volumes, sur les sources où il a puisé.

« personne du Roy au mois de juill. 1411, « puis établi capitaine de la ville de Fa- « laise le 11 nov. suivant. — Femme « Jeanne de Cayeu, dame de Vismes, Do- « minois et Senarpont, fille de Jean de « Cayeu seig. des mêmes terres et de Jacque- « line d'Ailly. »

Les nombreux enfants de Jean de Monchy et Jeanne de Cayeu continuèrent glorieusement cette noble lignée qui remontait des deux côtés au XIIme siècle; ils étaient tous chevaliers; ils occupaient habituellement les charges de gouverneurs des places fortes de Picardie ; Abbeville, Boulogne, Péronne, Montdidier, Corbie, Roye et de gouverneurs de Ponthieu; ils augmentèrent considérablement le nombre de leurs seigneuries, devinrent barons de Vismes, marquis de Montcavrel, de Sénarpont, d'Hocquincourt, s'allièrent aux meilleures familles de leur voisinage, enfin ils marquèrent de leur sang, quelquefois dans les plus hauts grades (Charles de Monchy, marquis d'Hocquincourt, maréchal de France, tué de cinq coups de feu au siège de Dunkerque, 1658), presque toutes les batailles de la France depuis Ravenne jusqu'à Marsala et finirent par s'éteindre vers la fin du XVIIIme siècle. Le domaine de Vismes passa en 1785, par voie d'achat, à une famille Le Blond du Plouy qui le possède encore. Ce n'était plus il y a quelques années (voy. Darsy, Hist. de Gamaches) qu'une enceinte elliptique garnie à son intérieur de deux hauts massifs de ruines et commandant sur environ 300 journaux de terres contiguës. Le nom de Sénarpont étant parmi les divers noms de la maison de Monchy celui qui a le plus marqué dans l'histoire de la Réforme, c'est à cet article de la lettre S que MM. Haag [VII, 440] en ont traité. J'y renvoie de même.

Dans la même province qui avait donné le jour aux trois familles dont je viens de rappeler brièvement l'histoire, les de Vismes ou Devismes, villageois et bourgeois ont foisonné ; bien naturellement, car c'étaient des cultivateurs ou des artisans originaires de l'un des deux villages que j'ai notés en commençant, et c'est le fait le plus vulgaire et le plus répandu dans tous les pays et dans tous les temps, que des noms de famille provenant de ce que l'on dénomme un ouvrier ou autre par le nom de la ville ou du village d'où il vient. Nos départements du nord sont remplis de Devisme, sans compter l'armurier parisien François Devisme (1804-66) qui est jusqu'à présent le plus notable personnage de ce nom (voy. Vapereau, Dictionn. des contemporains). On aura donc de la peine à comprendre l'erreur d'une famille de cette catégorie qui, malgré la triple extinction des premiers sires de Vismes dans la maison de Cayeu en 1330, des Cayeu de Vismes dans la maison de Monchy en 1418 et des de Monchy totalement morts de mort naturelle avant 1785, convoite l'héritage des plus anciens de Vismes, ceux qui remontent à l'an 1084. Je suis bien obligé de parler de cette prétention extraordinaire, puisqu'elle s'est affichée publiquement dans un recueil très répandu parmi les amateurs de noblesse. Sur quoi est-elle fondée ? sur quels titres ? Sur aucun titre quelconque. Voici les faits :

Cette famille a fait récemment des recherches pour constituer son arbre généalogique et elle a pris le soin, bien superflu au point de vue nobiliaire [1], de faire constater par trois jugements des tribunaux de Valenciennes, Mons et Amiens (de 1871 à 1874) son droit à s'écrire uniformément *de Visme*. Il ne sert pas à grand'chose qu'un tribunal déclare que les gens appelés du nom d'un village sont *de* ce village. L'arbre généalogique, lequel m'a été un instant communiqué, mais non pas les actes sur lesquels il se fonde, comprend jusqu'à nos jours sept ou huit générations de personnes, toutes dans des conditions modestes, des agriculteurs et de petits bourgeois ; pas un seul militaire n'y figure. Je ne sais par quels côtés s'y rattachent un de Vismes, de la Normandie, qui aurait été décoré des titres de Comte et de Prince en Angleterre, au milieu du siècle dernier [2] et Jean-Fr.-Laur. de Vismes (catholique) député du Tiers État en 1789. Ce qui est le plus à remarquer dans ce tableau, c'est son commencement puisque c'est là que doit se trouver le fil, ou filament quelconque, par où rattacher MM. de Visme aux anciens

[1] Voyez ci-dessus, col. 180, l'article De, Du, Des.

[2] Je l'ai dit moi-même, t. I col. 585, dans un article Auriol ou d'Auriol, qui commence par des protestations contre les fables dont cette famille s'était entichée.

sires de Vismes. Or ce tableau commence par les mentions contenues dans un ou plusieurs actes des registres de l'église réformée d'Amiens, desquels il résulte que trois frères, Jean, Marin et David de Visme naquirent, les deux derniers en 1605 et 1607, au village de Gouy près Amiens, de parents qui habitaient ce village et qui se nommaient Jean de Visme et Marie Thierry; tous d'ailleurs parfaitement inconnus[1]. On se demande alors quel est le lien entre ces personnages de 1605 et ceux de 1330? Il n'y en a pas. « Il n'y a pas de titres en forme signés et scellés, répond-on, mais il y a la tradition de famille qui affirme que nous descendons des anciens de Vismes; nous portons le même nom, nous sommes de la même province; Jeanne de Vismes épouse de Mathieu de Cayeu avait des cousins ou arrière-cousins qui ont dû laisser une descendance et c'est nous qui la représentons [par privilège spécial, à l'exclusion de toutes les autres familles du même nom]; nous avons, il est vrai, déchu de nos grandeurs passées, mais est-il défendu de perdre sa fortune et ne sait-on pas d'ailleurs que les huguenots étaient parqués forcément dans les conditions inférieures; notre tradition de famille enfin est tellement vraie que vous ne pouvez prouver qu'elle est fausse. » Je n'affaiblis rien et je présente l'argumentation dans toute son étendue. Je vais faire plus et laisser pleinement la parole aux défenseurs de cette thèse, qu'en effet je rougirais de paraître discuter sérieusement.

Les premiers de Visme, protestants connus étant nés en 1605 et 1607, on en a conclu sans peine que leurs père et mère, les Jean de Visme et Marie Thierry du village de Gouy, avaient dû vivre « vers l'an 1580. » C'est par cette voie simple que la famille en question s'est établie dans le XVIme siècle. Une fois en possession de ce terrain, quelque peu reculé, elle a projeté au loin les regards d'une ambition immense. C'était trop peu de se mettre à la recherche d'introuvables cousins du XVme siècle; elle remonta vers des époques plus obscures, elle dépassa dédaigneusement la borne de 1084 posée par M. de Belleval et marchant toujours, avec une intrépidité rare, elle alla côtoyer familièrement Hugues Capet, elle pénétra jusque dans le giron de Charlemagne et vint enfin se reposer aux pieds du roi Clovis Ier chef des Franks, après avoir massacré sur son passage les Normands, les Bavarois, les Huns..... les Huns eux-mêmes! et d'autres encore. Certes, l'on croira que je plaisante si je ne cite textuellement quelques morceaux de ce curieux plaidoyer :

Notice historique sur la maison de Vismes, comtes et princes de Vismes, de la maison de Ponthieu. = *Armes* [ce sont les armes dites de Vismes, un chevron accompagné de 2 étoiles et d'un croissant, modestement écarletées avec celles des comtes de Ponthieu et des seigneurs de St-Valery-sur-Somme; cimier une aigle; supports deux anges; devise : *J'aspire* !]. — La maison de Vismes et de Ponthieu qui a donné à ces deux pays des comtes héréditaires depuis le huitième siècle, est issue, selon plusieurs historiens, d'Alcaire fils de Ragnachaire, prince frank de la race de Clovis, mort en 509 (Malbrancq *de Morinis* et Notice généal. des princes et comtes de Vismes par M. Schayes, premier commis aux Archiv. gén. de Belgique). L'art de vérifier les dates ne commence la filiation de ces comtes qu'à Angilbert, gendre de Charlemagne, dont il avait été le secrétaire et le confident. En 788 il marcha à la tête de l'armée de ce prince contre les Huns qui avaient envahi le Frioul et la Bavière et qui furent complètement défaits. Trois ans après, les Normands firent une descente dans le Boulonais et le Ponthieu où ils firent d'horribles ravages, etc..... Il mourut le 18 fév. 814, trois semaines après Charlemagne qui l'avait nommé son exécuteur testamentaire et qui lui avait donné en mariage sa fille Berthe. De cette union naquirent deux fils, Harnid et Nithard un des plus puissants seigneurs de la cour de Charles le Chauve. Helgaud Ier que les uns disent fils de Harnid, les autres de Nithard, donna en 859 à ses vassaux de Ponthieu des lois encore en vigueur au XIIme siècle. Il fut bisaïeul d'Herluin II, l'un des principaux capitaines du règne de Louis d'Outremer. Les successeurs d'Herluin devinrent très puissants. Tour à tour alliés ou ennemis de nos rois, ils jouèrent un grand rôle sous les premiers Capétiens. Guillaume Ier petit-fils d'Herluin II et gendre du comte de Boulogne eut quatre fils 1° Herluin III qui épousa Gisèle fille de Hugues

[1] Sauf que le fils aîné, Jean, est indiqué comme « *Receveur général* du duché d'Aumale, » mais il faudrait voir sur quelle autorité.

Capet, etc... — Guillaume de Vismes frère puîné de Jean II de Monchy fut père de Hugues qui forma la branche cadette..... Celle-ci avait, depuis plusieurs générations, embrassé la Réforme lorsque Gérard de Vismes fils de Philippe Ier établi en Normandie se vit forcé par la révocation de l'édit de Nantes à chercher un asile en Angleterre pour ne pas renier sa foi, etc., etc.

Ces assertions étonnantes se lisent à la page 223 de l'Annuaire de la noblesse pour 1865, publié par M. André Borel, recueil commode où chacun, moyennant certains arrangements, peut généalogiser à sa guise. Un certain nombre d'années plus tard, dans l'Annuaire de 1883 (p. 216), l'article précédent est rappelé, confirmé, et surtout étendu en faveur de « la branche française protestante de la *maison* de Vismes. » L'auteur recommence et complète ses allégations :

« Jehan de Visme, né vers 1580, *était* « *un descendant de ces sires de Visme* dont « la terre seigneuriale avait passé à la mai- « son de Cayeux, vers 1330, par le ma- « riage de Jeanne de Visme héritière du « fief avec Mathieu de Cayeux, chevalier « seigneur de Sénarpont. Jehan de Visme « suivit l'exemple d'une grande partie de « la noblesse de Picardie : il embrassa la « religion réformée. Mais il fut bientôt « obligé pour sauvegarder sa foi protestan- « te de se retirer à Guy, aujourd'hui Gouy- « l'Hôpital, petit village des environs d'A- « miens. C'est là que lui et ses descendants « vécurent dans l'obscurité pendant de lon- « gues années. *Le rang et les titres* des de « Vismes n'étaient *repris* que par ceux « d'entre eux qui quittaient leur patrie. » [c'est-à-dire le de Visme normand comte et prince en Angleterre] « ou retournaient au catholicisme » [c'est-à-dire le député du Tiers]. Etc., etc.

Laissons dans l'Annuaire de M. Borel, où il est bien à sa place, ce roman burlesque et revenons à la vérité toute simple dans laquelle il y a, comme on va le voir, plus d'honneur que dans les fadaises par lesquelles on vient d'être obligé de passer.

Jean de Visme né à Vraignes (Somme) en 1760 et descendant, suivant toute apparence, de Jean de Visme, cultivateur à Gouy avant l'an 1600 et de Marie Thierry, alla étudier la théologie à Lausanne en 1783 et fut appelé comme pasteur en 1787 à Quiévy (Nord). Son église était bien restreinte, mais il répandait avec un zèle ardent les soins du ministère sacré dans tous les lieux environnants et même jusqu'en Beauvoisis d'une part, jusqu'en Hainaut de l'autre. Dans cette dernière province, à Dour, en 1789, il fut emprisonné pendant six semaines à l'instigation du curé et près de Dour, à Ellouges, il fut maltraité par une bande de mauvais sujets lancés contre lui par le maire du lieu. Son œuvre de missionnaire fut suspendue pendant le temps de la Terreur, mais l'orage passé, il reprit le cours de son évangélisation et il écrivait en 1810 : « Dans les dép. du Nord, de Jemmapes, du Pas-de-Calais et de la Somme, il y a près de 5000 âmes faisant profession de la religion réformée. A l'exception de 5 à 600, reste précieux de la révocation de l'édit de Nantes, tous sont des prosélytes, au moins en la personne de leurs pères. Le nombre en a toujours augmenté, même en ces temps critiques. Depuis 1786, je l'ai vu grossir d'une bonne moitié. Dieu m'a donné la satisfaction de fonder dix ou douze petites églises; c'est la moitié de celles qui existent actuellement. » Ce digne pasteur, marié en 1790 à Marie-Josèphe *Davaine*, mourut à Valenciennes en 1819 [1]. De son mariage naquirent plusieurs enfants dont quatre fils qui sont : I. Jonathan, né à Quiévy, 2 fév. 1792, pasteur à Dour en Belgique, marié en 1826 à Louise-Sara-Cath. *de Félice*, mort à Dour en 1866. Il a laissé deux fils : Paul-Jérémie, né à Dour en 1829, professeur à Cambridge depuis 1859, et Jean-Daniel, né à Dour en 1841, pasteur, directeur de l'École préparatoire libre de théologie des Batignolles (Paris). — On a de ce dernier : *Essai exégétique sur Rom. VII*, 7-12, thèse de bachelier; Strasbourg, janv. 1867, in-8° 58 pages. — II. Casimir, né à Valenciennes en 1801, marié en 1832 à Olympe.-Steph.-A. *Delaporte* et pasteur en 1831 de l'église de St-Amand des Eaux, où il exerça les fonctions pastorales durant cinquante années consécutives, événement touchant et rare dont on a consacré le souvenir par une brochure intitulée *Cinquantenaire pastoral de M. Casimir de Visme.*

[1] Voy. Rossier, *Histoire des protestants de Picardie;* 1861, in-12, page 306, et *Bull.* VIII, 569.

Allocutions prononcées à cette fête chrétienne 26 juin 1881; Paris, 1881, 40 p. in-8o. On n'a de ce vénérable pasteur qu'une thèse de bachelier en théologie intitulée : *Thèse critique sur l'épître de St-Jacques par Devisme (Casimir)*, de Valenciennes (Nord), dédiée à son frère (le pasteur Jonathan Devisme); Montauban, décemb. 1829, in-8o 20 pages. De son mariage est né un fils, Jean-Casimir-Édouard, né en 1840, marié en 1872 à Mlle E.-J.-Julie Tattet, banquier à Paris; III. Onésiphore, né à Valenciennes en 1807, propriétaire à Eaubonne, marié en 1854, avec miss Maria Cood, père de Armand-Louis né, 1855, à St-Amand, avocat à Paris, et de Gaston-Thomas né à St-Amand en 1857; IV. Jean-Théophile, né à Valenciennes en 1809. — Le pasteur Jean de Visme, de Quiévy, avait un frère cadet, Jean-Louis, né à Vraignes, en 1766, dont le petit-fils, Nathan de Visme, né à Vraignes en 1846, aujourd'hui pasteur à La Rochelle, est auteur d'une thèse de bachelier intitulée : *Du sort des méchants dans l'éternité*; Montauban, juill. 1869, in-8o 46 pages.

DEVORT (Claude), de Montélimar, assisté à Genève, 1709. — Mlle *Devory*, de Blois, transférée de la prison du château de Loches au couvent des Nouv. cath. de Blois, 1698. — Jehan *Devra*, de Gruchet au bailliage de Caux, reçu habitant de Genève, mai 1557. — Baptiste *Deydier*, de Sollier en Provence, *id.* juill. 1558. — *Dezard*, ancien de Nîmes en 1612. — Jacques *Dezebry* et Abraham *Dezombre* réfugiés de Picardie, 1686 (Tt 235). — *Dézerit*, pasteur en Poitou, 1763 (*Bull.* V 260); — (Marie-Louise), de Sigornay en Poitou, 37 ans, très infirme, fille d'un marchand de drap, assistée à Londres, 1706. — Jacques *Dezières*, capitaine au service d'Angleterre, 1749. — Pierre *Dezille*, réfugié et mort à Lausanne, 1710. — Jacques *Deynas*, ministre à La Cabarède, 1572. — François *Dèzes*, né à La Guépie, admis au ministère évangélique en 1676; pasteur à Campagnac, 1676-78; à Verlhac, 1679; à Carmaing près Toulouse, 1682. Le vénérable *Du Puy*, dans son récit intitulé *La juste reconnaissance*, p. 41 (édit. de Toulouse) rend de lui ce témoignage : « Je fus chez M. Dèze notre ministre pour lui dire adieu, parce que je savais qu'il devait partir le lendemain; il avoit bien fait son devoir et il ne quitta jamais son troupeau qu'après que son troupeau l'eût abandonné. » Le pasteur Dèze obtient à Lausanne, 2 nov. 1685, un certificat pour se retirer en Angleterre avec Marie *de Custe* sa femme et leurs trois fils. — Josias *Dezy*, écuyer, sr de la Bouchardière, notable de Mougon en Poitou, 1634 (Filleau, p. 273).

DEYMIER (Pierre), capitaine protestant, de Roquecourbe : « Le 13 juin 1614 « est décédé P. Deymier pour avoir receu « une arquebusade à travers le corps du « costé droit soubs le tétin, et ce, le 25 « may, en l'alarme qui fut donnée sur « l'heure de minuict, à l'effort qu'on fesoit « de pétarder la porte du Pont-de-la-« Pierre de la présente ville de Roque-« courbe; le d. Deymier y estant accouru, « comme estant de garde, pour empes-« cher la violence de ceux du dehors. » (Greffe du palais de justice de Castres.) — Son fils, David, commandait les soldats que Roquecourbe envoyait au secours de Lombers. Il fut tué dans une escarmouche, près de Réalmont, le 30 juillet 1622, et Lombers fut abandonné la nuit suivante par les protestants. (Pradel)

DEZIMBERG (Nicodème), de Grenoble [Haag, IV 279], capitaine au régiment de Picardie. La compagnie qu'il commandait et à la tête de laquelle il s'était signalé en plusieurs rencontres, ayant été presque entièrement détruite au siège de Namur, où il reçut lui-même une dangereuse blessure, Dezimberg sollicita du ministre les moyens de la remettre sur pied; mais au lieu de le récompenser comme il le méritait, on le cassa. En vain des officiers-généraux qui l'estimaient non moins pour sa probité que pour son courage, intercédèrent-ils en sa faveur; il ne put rien obtenir à cause de sa qualité de protestant. Exaspéré par cette injustice, il conçut le projet de se venger sur Louis XIV lui-même, et s'étant rendu secrètement en Angleterre, il proposa à Guillaume de le débarrasser de son implacable ennemi. Le roi d'Angleterre ne se contenta pas de rejeter avec horreur l'offre du régicide; il le fit arrêter et le renvoya en France avec une exposition détaillée de ses projets. Dès qu'il se vit embarqué, Dezimberg fut frappé d'une telle terreur qu'il en perdit la raison. Après s'être convaincu que sa folie n'était pas feinte, le gouvernement français le fit en-

fermer dans un cachot de la Bastille. Par degré, sa raison se rétablit. Au bout de dix ou douze ans, on lui fit espérer sa grâce s'il abjurait. Il y consentit; mais ce n'était qu'un piège. Il est vrai qu'on le fit sortir de la Bastille, mais pour l'envoyer dans un château fort des Pyrénées où il mourut dans des accès de délire et de désespoir.

D'HARBES. Élisabeth-Julie d'Harbes veuve de David *de la Tessonnière*, réfugiée à l'étranger obtient la permission de vendre ses biens laissés en France, 1708 (E 3394). — Marie-Madeleine *d'Hariette*, femme de Jean *Desbois*, avocat à La Rochelle, obtient ainsi que son mari la même faveur, 1719 (E 3405). — *D'Herbin*, famille de Metz; Jacques d'Herbin sr de la Bresle, né en 1620, fils de Daniel sr de Décourt membre du Conseil souverain de Sedan, fut avocat et conseiller maître d'hôtel du roi, puis conseiller au parlem. de Metz (1659); il abjura à la Révocation et mourut en 1697; l'année suivante on trouve deux demoiselles d'Herbin, sœurs, réfugiées à Wezel (*Dieterici*). — Mlle *Dhérisson*, enfermée aux Nouv. cath. de Mirepoix, 1742 (E 3503). — *Dhermas*, réfug. à Morges, 1688. — Jean *Dhillaire* conseiller à la chambre des comptes de Montpellier, 1634. — Nicolas *Dhirson*, « natif de Bohan en Picardie, » reçu habitant de Genève, octob. 1557.

1. DHOMBRES et Dombres [1]. Famille Dombres, artisans à Genève de 1634 à 1684 (notaires de G.). — Dombres, ancien de Cassagnolles dans les Cévennes, 1678. — Autre, ancien de St-Paul-de-la-Coste (Cévennes) délégué au synode du Vigan, 1681; — (Jean fils de Joseph) de St-Paul en Cévennes, mort au refuge à Lausanne, 1693. — Jean Dombre, surveillant dans l'église de Marvejols, 1685. — Dombre, pasteur mis à mort à Nîmes le 15 novemb. 1689. On lit dans les manuaux de Lausanne : « Jean Dombres de St-Paul-de-la-Coste en « Cévennes, confesseur (c'est-à-dire qu'il « avait déjà été en prison) est assisté d'un « écu le 13 juill. et d'un écu le 28 août « 1688 ». Puis : « La dlle Dombres, dont le mary, prédiçant, vient d'être exécuté en France comme il exhortait ses frères, reçoit 30 sols pour l'aider; elle a un fils qu'elle met en apprentissage chez un fabricant de bas; elle reçoit une pension de MM. de Berne, 1691-96; assistée de nouveau à Lausanne, 1702. » — Jean Dombres, d'Aigremont, emprisonné en 1699. — Jeanne, fille de maître Dhombre, pensionnaire forcée au couvent de la Visitation Sainte-Marie de Nîmes, 1700. — Jean Dhombres, d'Alais, assisté d'un viatique en passant à Genève, 1703. — Paul, fils d'Antoine Dombres et de Magdeleine *Huguet*, baptisé au Désert par le pasteur *Viala*; parrains Paul *Rabaut* et Pierre *Peirot* ministres, 10 avril 1744. — David Dhombre, décédé à Nîmes le 2 nov. 1799; « sa mort excita les regrets de tous les fidèles, car pendant 15 ans il s'était entièrement dévoué aux intérêts de cette église en prenant part à la gestion de toutes les affaires; administrateur zélé et prudent, à la première lueur d'espérance du rétablissement des cultes, il avait travaillé ardemment à relever l'église, où sa mort laissa un vide considérable » (regist. du Consist.).

2. DHOMBRES, famille originaire du Mas Huc, commune de St-Martin-de-Boubaux (Lozère). Elle a donné, dans notre siècle, deux pasteurs distingués : Louis-Léon Dhombres, admis au ministère évangélique en 1821, d'abord pasteur à Brignon, marié à dlle Gabrielle-Marguerite *Deléamont*, puis pasteur au Vigan jusqu'en 1856, année où il mourut le 4 octobre. Jean-André-Ernest Dhombres, fils du précédent, né au Vigan (16 mars 1824), étudiant en théologie à Genève (1842) et à Strasbourg, consacré le 24 juin 1847 et pasteur à Alais (1847-57), à Montpellier (1857-60), et depuis lors à Paris. Il a publié : I. *Sermons et homélies*; Paris, 1867, in-12; 2e édit. 1868. — II. *Foi et Patrie*; recueil de discours prononcés pendant le siège de Paris, avec une préface et des notes explicatives résumant l'histoire de ce siège mémorable; Paris, Grassart, 1871, in-12. — III. *Le comte Pelet de la Lozère*; pensées morales et politiques, précédées d'une notice sur sa vie et ses écrits; Paris, Lévy, 1873, in-8o. Le même auteur a aussi publié quelques

[1] Il y a plusieurs villages de ce nom : trois Ombre en Savoie, Ombres dans la Gironde, Hombres dans la Lozère. Autrement, on pourrait croire que c'est la forme méridionale du nom Aux-Epaules (homme à large carrure) qui appartient entre autres à une ancienne et noble famille de Normandie. En effet, la fusion des liquides *l* et *r* avec *m* produit un *b* : *De humeris* Dhombres, comme *camera* chambre, *humilis* humble, *numerus* nombre.

sermons à part (L'Église et ses synodes; La famille protestante, etc.) et travaillé à la rédaction d'un grand nombre de publications religieuses : *L'Espérance, le Christianisme au XIXme siècle, la Revue chrétienne, la Vie chrétienne, La Croix, l'Encyclopédie des sciences religieuses*. De son mariage avec Mlle Mathilde *Barafort* (Voy. ci-dessus t. III col. 1091) sont nés : 1° Georges, 2° Élisabeth, mariée à M. Jules *Gastambide*. M. le pr Ernest Dhombres a deux frères : MM. Léon Dhombres, ancien général du génie, aujourd'hui contrôleur-général à Paris, et Philippe, conservateur des forêts à Nîmes.

DHUISSEAU (Isaac) de Saumur, étudiant en théologie à l'acad. de Genève (Isaac Dhuissens salmuriensis) en 1665. Peut-être est-il le même Dhuisseau qui fit imprimer en 1670 (sans nom de lieu) un livret portant ce titre : *Remarques sur les remarques faites depuis peu sur le livre intitulé :* La mission du christianisme (73 pag. in-12). — *Doisseau*, famille protestante de Loudun, au XVIme siècle (Tt 232). — David *D'Hurtautz*, de Montauban, prêcha, pour la première fois en l'égl. de Montpellier en nov. 1669, y fut installé pasteur au mois de fév. suivant et mourut le 1er août 1677.

DIABAT (ou Tabart?) l'un des premiers pasteurs de Toulouse. On trouve à son sujet le passage suivant dans le *Registre du Consistoire de la maison de ville de Tholose*, 1561-1562 : « Du 14e jour de « mars, par-devant Mess. *Dampmartin* vi- « guier, *Mandinelli, de Lapta, Assezat,* « *Dareau, Du Cèdre, Vignes* et *Pastoreau,* « capitouls, a esté receu pour ministre, « Maistre François Diabat, ministre de l'é- « glise d'Agen, pour prescher la parole de « Dieu en Tholose. » — Ce curieux fragment prouve que les Capitouls avaient un secret penchant pour la Réforme, ainsi qu'on les en accusa. Ils furent en effet condamnés à mort quelques mois plus tard par le Parlement de Toulouse et figurent en tête des listes de proscription que nous avons données ci-dessus, t. II, col. 46. Un autre arrêt du parlement de Toulouse contre ce pasteur, l'appelle *Tabart*. C'est aussi le nom que lui donne Théodore de Bèze qui de plus le qualifie de « notable avocat, » non de ministre (Pradel).

DIACAN (Isaac) d'Annonay, assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1699. — Sarah *Diacre, id.* 1693. — Pierre *Diaque*, de Bourdinsau, étudiant à Genève (Petrus Diayveus delphinensis Grationopolit. dioc.) nov. 1598, admis au saint ministère en 1600, pasteur au Collet de Dèze, 1600-1601; à Brenoux, 1603-4; à St-Privat, 1604-8; il était mort en 1609. — Jean *Diaque*, de Monteran en Dauphiné, *id.* 1699; autre, du bourg d'Oisans, venant du Würtemberg, viatique pour y retourner. — Marie *Dibon*, fille d'un marchand d'Alençon, 43 ans, assistée à Londres (3 l. 10 s.), 1706. — Henry *de Dibon*, de France, torturé à plusieurs reprises dans sa prison au moyen de tresses de paille qu'on enroulait autour de ses jambes et auxquelles on mettait le feu (*Agnew*, II 228); il eut le courage de ne point se rendre, malgré ce supplice, et parvint ensuite à fuir en Angleterre, où il mourut peu après 1720. — Jacques *Dictelin*, de Coutances, habit. de Genève, mai 1559 — Mlle *Dicq*, mise à la Bastille en 1691, transférée au château de Guise; libérée avec une pension de 450 l. en 1712 (E 3377, 3398). — Jean *Didelot*, marchand de Metz réfugié à Cologne avec sa femme, 3 enf. et une servante, 1698.

1. DIDIER (Paul), seigneur de Boncourt [Haag, IV 279], s'était élevé par sa valeur au grade de lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Montcavrel, et venait d'obtenir, en récompense de trente années de services signalés, des lettres d'annoblissement datées du mois de fév. 1657, lorsqu'il épousa, 25 fév. 1658, Marthe *Du Cormier*, fille d'Esaïe *Du Cormier*, sieur de La Haye, et de Judith *Du Pré*, dont il eut plusieurs enfants : Esaie, Anne, Jeanne, Judith, etc. A la révocation de l'édit de Nantes, Paul Didier se réfugia en Hollande avec une partie de sa famille; un de ses fils, qui servait comme lieutenant, demeura en France, converti, et postulait dès 1686 les biens qu'y avaient laissé son père, sa mère et ses deux frères (Tt 252). Le père, malgré son grand âge, offrit ses services à Guillaume d'Orange qui le créa colonel d'un régiment de cavalerie presqu'entièrement composé de réfugiés français, et fort de quatre escadrons commandés par Esaïe Didier, *Du Bac, Marsilly* et *Falantin*. Ce régiment fut un de ceux que le stathouder emmena avec lui dans son

expédition d'Angleterre (voy. *Agnew*, II 181); mais il paraît que les Boncourt repassèrent plus tard en Hollande. En effet on trouve Philippe Didier de Boncourt officier dans l'armée hollandaise de 1713 à 1736; Mme de Boncourt née de Rivery, pensionnaire des États-gén. à Leyde en 1746 et une dlle Anne-Charlotte Didier de Boncourt, née à Gravenhaag en 1748, qui devint une artiste de talent. Restée orpheline de bonne heure, elle put s'abandonner sans contrainte à sa passion pour la peinture, et sous la direction d'un maître habile, Dirk Kuypers, elle devint elle-même un très bon peintre. On a d'elle beaucoup de dessins, quelques portraits fort ressemblants et des copies de tableaux d'histoire. En 1775, elle épousa Van der Haer, et renonça dès lors à son art. Elle mourut à Leuwarden en 1802.

2. DIDIER (Pierre), natif de Romans en Dauphiné, reçu habit. à Genève, 1557; (Jehan), de La Grave dioc. de Grenoble, *id.* 1559; — (Charles) pasteur à Mondoubleau, 1602-1603. — (Simon) d'Orange, étudiant à Genève, 1608. — (Marguerite), de Grenoble, assistée à Genève, 1683. — (Madeleine) orpheline de père et mère, « amenée à Genève depuis Chantemerle en Briançonnais par Lucrèce de Mars qui ne peut plus l'entretenir; on lui fait un écu par mois, » 1690; la Bourse française la place comme servante, 1696. — (Pierre), de Vitry en Champagne, perruquier, réfugié à Königsberg, 1698. — (Villion), de Beaurepère en Dauphiné, drapier, réfugié à Spandau, 1698. — (Pierre), « vieillard de Die, » assisté à Genève, 1704.

3. DISDIER, famille noble des baronnies dauphinoises qui a fourni plusieurs capitaines huguenots. = *Armes* : d'or au taureau bondissant de gueules, à l'étoile d'argent au canton senestre. Louis Disdier seigr d'Allons vivait en 1567. Son fils, Alexandre, mari de Marguerite Bouvard, mourut en 1589 laissant deux fils : 1° Louis sr d'Allons, capitaine sous les ordres de *Lesdiguières* dans toutes les expéditions de celui-ci contre le duc de Savoye; il fut gouverneur de Serres, l'une des places de sûreté des protestants dans le Dauphiné, de 1588 à 1593, et mourut sans avoir eu d'enfants de sa femme Marguerite de Beauchasteau; il laissa ses biens à son frère, Alexandre, qui fut aussi gouverneur de Serres, de 1598 à 1600. Abel, fils de ce dernier, seigneur d'Allons et de Mereuil épousa Isabeau de Sarrazin; il était mort vers 1660. Son fils François Disdier, épousa (1692) Anne de Revillon, et leur fille unique devint la femme de Jacques Pompée de Bardel; voy. t. I, col. 810. (Roman). — Disdier sieur de la Grandmaison, ministre en Bourgogne, 1578.

DIDIL (le sieur et la dlle) réfugiés à Lausanne, 1688. — Guyot *Dieppedale* de Rouen, reçu habitant de Genève, janv. 1559. — Arrestation de Moïse *de Diete*, nouveau converti, accusé d'avoir contrevenu aux déclarations de S. M. sur le fait de la religion, taxé à 24 liv. pour les faits de sa conduite de Bellocq aux prisons de Pau, 11 juill. 1689 (Arch. des B.-Pyr. B 3999).

DIETERICI (Charles-Fréd.-Guill.), quoique n'appartenant pas à la France, a droit à une mention, à cause des études qu'il lui a consacrées. Les documents qu'il avait réunis sur l'histoire du protestantisme français forment une de nos principales sources pour celles de nos familles qui se réfugièrent en Brandebourg. Né à Berlin le 23 août 1790, décédé le 30 juillet 1859, docteur en philosophie, professeur d'économie nationale à l'université de Berlin et, depuis 1848, directeur du bureau de statistique avec le titre de conseiller intime supérieur, il avait conçu, dès son entrée au ministère des cultes et de l'instruction publique en 1826, le projet d'écrire une histoire complète des « Immigrations « qui eurent lieu pour cause de religion de « France et de Piémont dans les États « brandebourgeois-prussiens. » Il en rendait compte en ces termes aux ministres d'État, en sollicitant l'autorisation de poursuivre ses recherches aux Archives : « L'histoire d'Erman et de Réclam ne me suffisant pas, je désirerais embrasser le sujet à un point de vue historique et statistique, suivre les colonies de leur lieu de départ à leur lieu d'arrivée et d'installation, établir par des chiffres le nombre des immigrants, leur provenance des diverses provinces de France, leurs établissements respectifs, leurs différents métiers; étudier quelle a été leur influence sur l'industrie, l'administration, le régime ecclésiastique, les institutions charitables, et en général toute la civilisation du pays qui les a reçus. »

Il publia en 1831 la partie concernant l'immigration vaudoise sous le titre : *Die Waldenser und ihre Verhæltnisse zu den Branderburgisch-Preussischen staaten*, ouvrage étendu et consciencieux qui fait encore autorité ; mais il ne put jamais qu'ébaucher la suite beaucoup plus importante qui l'avait si longtemps préoccupé. Ses travaux préparatoires, cédés en 1868 par sa famille à la Société de l'Histoire du protestantisme français et conservés dans sa bibliothèque, forment 6 volumes manuscrits : deux renferment ses correspondances et recherches diverses ; les quatre autres les listes nominatives des réfugiés en 1698 et 1700 et des tableaux statistiques les répartissant par provenances et par professions. Dieterici évaluait à 11748 civils, 2232 militaires et 871 Orangeois, soit à un total de 14851 personnes, l'immigration française en Prusse par suite de la révocation de l'édit de Nantes (Schickler).

DIETRICH, famille originaire de la Lorraine, où elle portait le nom de Didier, et qui alla s'établir, au XVIe siècle, à Strasbourg en la personne de Dominique Dietrich, né en 1549 [Haag, IV 279]. Ce Dominique épousa Anne *Heller*, fille d'un ammeister (consul plébéien) de la ville et eut d'elle, en 1582, Jean, qui fut membre du Conseil des XV [1]. Jean eut, à son tour, de sa femme Agnès *Mayer*, fille de Jean Mayer ammeister et scolarque, un fils nommé Dominique, né en 1620, qui devint jurisconsulte et prit part en 1681 à l'acte de la réunion de Strasbourg à la France. Son amour pour les libertés de sa patrie et pour sa religion le rendit aussi cher à ses compatriotes qu'odieux au gouvernement de Louis XIV. Mandé à Paris, en 1685, et sommé impérativement de se convertir, il refusa et fut exilé au centre de la France dans la petite ville de Guéret, puis en 1687 à Vesoul. Ce fut seulement en 1689 que les instances du magistrat de Strasbourg et les prières de sa famille lui obtinrent la permission de retourner dans sa ville natale, où il resta soumis à la surveillance jusqu'à sa mort, arrivée le 9 mars 1694. De son mariage avec Ursule *Heneker* étaient nés huit enfants. L'un de ses fils, Daniel, jurisconsulte, publia à Strasbourg, en 1682, l'ouvrage suivant : *Testator cautus, id est Expositio succincta scitu observatuque necessariorum iis quibus curæ est ultimas voluntates liberas, firmas etc. reddere et servare.*

Un petit-fils de l'ammeister Dominique fut le membre le plus remarquable de la famille. Il se nommait Philippe-Frédéric baron de Dietrich.

Il fit d'excellentes études et manifesta de bonne heure un goût décidé pour la minéralogie. A l'époque où la révolution éclata, il était membre de l'acad. des sciences, de la Société des Curieux de la nature et de la Société de Göttingue, commissaire du roi à la visite des mines, des bouches à feu et des forêts du royaume, secrétaire général des Suisses et des Grisons dont le comte d'Artois était colonel, interprète de l'ordre du Mérite militaire, membre du corps de la noblesse immédiate de la basse Alsace et conseiller noble au magistrat de Strasbourg ; il s'était, en outre, fait déjà connaître dans les lettres par de savants mémoires sur diverses branches des sciences naturelles et par la traduction de quelques ouvrages allemands. L'enthousiasme avec lequel il salua l'aurore de la liberté, le fit nommer, en 1790, maire de sa ville natale ; mais durant tout le cours de son administration, on remarqua tant de variations dans sa conduite que peu d'hommes ont été jugés plus diversement. Après la journée du 10 août, il fit voter par le conseil municipal une adresse contre-révolutionnaire qui irrita la Convention. Mandé à la barre de l'assemblée, il se sauva en Suisse ; mais bientôt il revint de son propre mouvement se constituer prisonnier à l'Abbaye. Le 20 nov. 1792, il fut traduit devant le tribunal de Strasbourg, puis renvoyé devant celui de Besançon qui l'acquitta le 7 mars 1793 ; mais ses ennemis prévinrent sa mise en liberté, en le faisant inscrire sur la liste des émigrés. Il ne sortit donc des prisons du Doubs que pour comparaître devant le tribunal révolutionnaire qui le condamna à mort, le 28 déc. 1793. Dietrich subit son sort avec la résignation la

[1] L'ammeister était le chef des sénateurs plébéiens. Vingt plébéiens et dix nobles formaient le Sénat. Le Conseil ou Collège des XIII, composé de 5 nobles et 8 plébéiens, avait le département de la guerre et tout ce qui en dépendait. Le Conseil ou collège des XV composé de 5 nobles et 10 plébéiens était le gardien des lois et le surveillant de leur exécution. L'instruction publique était sous la direction d'un comité de trois personnes appelées Scolarques.

plus courageuse. Avant de marcher au supplice, il envoya à son fils plusieurs morceaux de musique qu'il avait composés pour charmer les ennuis de sa longue captivité. On a de lui :

I. *Vindiciæ dogmatis Gratiani de rescriptione*, Argent., 1767, in-8°.

II. *Lettres de Ferber sur la minéralogie et sur divers autres sujets d'histoire naturelle*, trad. en franç., et enrichies d'un grand nombre de notes savantes et d'observations curieuses, Strasb., 1776, in-8°.

III. *Traité chimique de l'air et du feu*, trad. de l'allem. de Scheele, Paris, 1781, in-8°.

IV. *Supplément au traité de l'air et du feu*, Paris, 1785, in-12.

V. *Description des gîtes de minerai et des bouches à feu de France*, Paris, 1786-1800, 6 parties en 3 vol. in-4°, avec pl. et fig. color. Le 1er vol. est intitulé *Description des gîtes de minerai, des forges et des salines des Pyrénées*, suivie d'*Observations sur le fer mazé et sur les mines de sards en Poitou*. Le 2e et le 3e portent pour titre : *Description des gîtes de minerai, forges, salines, verreries, tréfileries, fabriques de fer-blanc, porcelaine, fayence de la Lorraine méridionale*. — Les troubles politiques et la mort de l'auteur empêchèrent la suite de la publication de ce grand ouvrage qui devait embrasser toute la France.

VI. *Observations sur l'intérieur des montagnes*, trad. de M. de Trebra; Paris, 1787, in-fol., avec cartes et fig. color.

VII. *Mémoires sur les arbres qui peuvent être employés aux plantations le long des routes;* Strasb. et Paris, 1805, in-8°.

Dietrich a publié, en outre, dans les Mémoires de la Société des Curieux de la nature, plusieurs *Dissertations sur la minéralogie;* dans le Bergbaukunde, recueil publié en 1789, un *Mémoire relatif aux exploitations du Berry;* dans le Recueil des savants étrangers de l'acad. des sciences (T. X), une *Description des volcans découverts en 1774 dans le Brisgau*; dans les Mémoires de l'acad. des sciences (1787), un *Mémoire sur les ocres* et un *Procédé particulier usité en Limousin et en Périgord pour fabriquer du fer dur*. Il a laissé aussi une *Description des mines de France* dont son fils fit hommage au Corps législatif, en 1796.

DIETTERLIN (Wendel), peintre et architecte [Haag, IV 281], qui a joui, de son temps, d'une grande réputation, était né à Strasbourg en 1540. On conjecture qu'après avoir étudié dans les écoles de sa ville natale les premiers principes du dessin, il alla se perfectionner en Allemagne; ce qui est certain, c'est qu'il composa ses premiers ouvrages dans ce pays. Le duc Louis de Würtemberg l'appela à Stuttgard, et le chargea de lui construire une maison de plaisance qui fut achevée en 1591. C'est aussi à Stuttgard que Dietterlin composa son grand ouvrage sur les différents ordres d'architecture et en grava les nombreuses planches. Cet ouvrage parut à Strasbourg en 1593, in-fol., sous le titre de : *Architectura und Austheilung der V Seulen*. Le 2e vol., qui traite spécialement des portails et des jambages de portes, ne fut imprimé que l'année suivante. Il fut trad., 1594, en latin et en franç. L'édit. allemande fut reproduite, avec des augmentations et le portrait de l'auteur, à Nuremberg en 1598; nouv. édit. dans la même ville en 1655. On ne connaît aucun tableau de Wendel Dietterlin; mais on possède encore son *Portrait du duc de Würtemberg*, eau-forte. Greuther a gravé, d'après lui, une *Ascension*, un *Elie montant au ciel* et une *Chute de Phaëton;* et Barthélemy Dietterlin, un *Paysage*.

Wendel Dietterlin mourut en 1599. Son fils, nommé Hilaire, soutint la réputation de son père. Il peignit, vers 1620, pour le collége des Frères-Prêcheurs de Strasbourg [Temple-Neuf], un *Christ à la montagne des Oliviers* que son fils Barthélemy, alors âgé de 11 ans, dessina et grava en 1621. Outre le Paysage dont nous avons parlé plus haut, on connaît encore de Barthélemy Dietterlin une gravure allégorique représentant le *Triomphe de la vérité*.

DIEU (Claude de) « cordonnier, natif de la ville de Salve en Languedoc », reçu habitant de Genève, septemb. 1558; — (Jean) étudiant en théologie à Genève (Joannes *Dedeus* salviensis), juin 1613; était encore ministre à Sauve en 1623 lorsqu'il apostasia moyennant une pension de 500 liv. — Louis de Dieu, français d'origine, comme son nom l'indique, était fils d'un pasteur qui occupa la chaire de Bruxelles pendant 22 ans (1563-85) et neveu de Daniel *de Cologne* (ci-dessus IV, col. 532-33); ce Louis (1590-1642) fut un savant orientaliste qui

possédait surtout le persan, l'hébreu, le syriaque, le chaldéen et se distingua par le judicieux usage qu'il fit de ses vastes connaissances philologiques pour l'interprétation de la Bible. — (Charles) auteur d'un livre intitulé : *Consolation de la conscience troublée du pauvre pécheur par vray repentance vers son Dieu*, mise en françois par Charles de Dieu ; à Franckental, pour Roland Pape, 1608 in-12. — Jacques *Dieu*, ministre à Lyon, 1562. — (Jean) ministre à Saint-Julien en Cévennes, 1616-1620. — (Pierre) ministre à Aumessas, en 1637, passa en 1638 à Bréau où il resta jusqu'à sa mort en 1640. — (.....) ancien ministre, reçoit des États du Languedoc une gratification de 2000 liv. pour son ouvrage : *L'âme généreuse*, 1648 (Arch. du Tarn, C 64). — Jacques *Dieu*, enfermé aux Nouv. convertis de Caen, 1688 (Tt 317).

DIEUDONNÉ (Claude) ou Deodatus, moine du couvent des Célestins de Metz, était un religieux instruit et pieux. Corneille Agrippa de Nettesheim ayant professé dans cette ville de 1518 à 1520, fréquenta le couvent des Célestins et y donna même une conférence théologique. Au printemps de l'an 1519, Dieudonné ayant été envoyé à Paris pour les affaires de son ordre, fut chargé par Agrippa de lettres pour *Lefèvre d'Etaples* (Herminjard, *Corresp. des Réf.* t. I n° 21). Il ne paraît pas être jamais revenu à Metz. On le trouve en juin 1521 au couvent des Célestins d'Annecy où sans doute l'avaient envoyé ses supérieurs afin de rompre ses relations avec les Messins favorables à la Réforme. Mais de là il correspondait avec Agrippa alors à Genève (Herminj., n° 40). Il est proboble qu'il quitta peu après le couvent d'Annecy, en fugitif, pour se rendre à Strasbourg où il connut Capiton, puis à Bâle où il étudia la théologie évangélique. En 1528, Œcolampade adressait à Farel, qui commençait à prêcher dans le district d'Aigle d'après les ordres du gouvernement bernois, « un Messin » qui l'assistait dans sa prédication et qui vraisemblablement était Dieudonné. Celui-ci prêcha donc à Aigle, à Bex, aux Ormonts ; enfin il se fixa à Ollon où il était pasteur dès 1528 et où on le retrouve en fonctions au courant de 1532 et 1535. Il avait épousé une neuchâteloise de La Neuville, dont les amis du mari ne louent pas la bonté (Voy. Herminj., II, 451). A partir de 1535 on perd toute trace de Dieudonné.

DIEUFOL (Jacques) « notaire du mandement de Chalançon en Vivarès, » mort au refuge à Lausanne, 1698. — Jean et François *Dieu-le-fès*, marchands de Nîmes, réfugiés à Königsberg, 1698. — *Dieu-le-fit*, famille saintongeoise : (Michel) admis dans l'église de Dieu à La Rochelle, 19 fév. 1582 ; (Paul) *id.* 1er déc. 1591 ; (Henry), procureur fiscal de la baronnie de Soubise, nommé prévôt des maréchaux, en 1585, par le roi de Navarre, nomination que le corps de ville de La Rochelle repoussa comme contraire à ses privilèges ; (Elisée) sr de la Brosse, ancien de l'église de Soubise, procureur fiscal de la baronnie ; (François) condamné à Châtellerault comme usurpateur de noblesse, 1667 ; (François) sr de Beauregard abjure, 22 oct. 1685, « pour se conformer aux ordres du roi ; » (Catherine), de Chatelleraud, assistée à Genève d'un viatique de 3 écus pour l'aider à gagner l'Allemagne, 1692. — *Dieu-me-gard*, ancien de Champdeniers au synode de St-Maixent, 1598 (Tt 313) ; (Raphaël), ancien de St-Maixent, vers 1660 (*Filleau*, p. 439). — « Nicolas *Dieu-si-soyt*, de Metz en Lorraine, masson, » reçu habitant de Genève, 4 novemb. 1572. — *Dieusse*, voy. Cotelier, IV col. 739. — Philippe *Dieu-te-gard*, de Sedan, laboureur, et sa fille, réfugiés à Wezel, 1698. — Olimpe *Diévé*, d'Anduze, 32 ans, infirme d'esprit, assistée à Londres, 1702. — Mlle *Digaud*, enfermée à l'hôtel Dieu de Noyon, 1700. — *Digeon de Boisverdun*, colonel au service de Prusse, vers 1710 ; (Jean-Jacques), son neveu baron de Montelon en Guyenne né en 1699, s'expatria en 1715 pour aller rejoindre son oncle auquel il succéda dans son grade (*Erman*). — Anthoine *Digne*, de « Bargemont » en Provence, reçu habitant de Genève, mars 1556 ; (Honorat), de « Bergemont » en Provence, *id.* 18 nov. 1572 ; (Étienne) dit Bargemont, prêcha la Réforme à Périgueux en 1566, à Cognac en 1576 ; il était ministre de Segonzac en 1590 et resta à Cognac depuis 1590 jusqu'à 1607 (*Aymon*, I, 188 ; *Bull.* IV, 323 ; VIII, 75 ; XII, 129). — *De Digoine*, voy. Loriol. — Joseph *Digoris* sieur de la Fage, membre de l'assemblée de Lunel 1613 (Tt 232). — Jean *Dijon*, du duché de Bar, maçon, réfugié à Duisbourg, 1700. — Pierre *Dillon*, de

Boisancy (Baugenci), assisté à Genève d'un viatique pour l'Angleterre, 1693. — Jean *Dilly*, de Sedan, condamné pour s'être marié à l'étranger, 1736 (M 669). — Jacques *Dilot*, orphelin, 12 ans, très infirme, de Ste-Souline en Saintonge, assisté à Londres, 1706; payé 3 liv. 18 sh. à la veuve François *Giraud*, sa tante, pour 13 mois de pension, plus 4 l. 6 sh. pour son entretien. — Jean *Din*, de St-Lô en Normandie, escolier en médecine, habit. de Genève, décemb. 1573. — Henri *Dindault*, pasteur à Nieul (Saintonge), déposé en 1609. — « Mr Maistre Nicolas *Dines*, ministre à Chalon ayant été régent de la 1re classe au collège de la dite ville, » réfugié à Lausanne, septemb. 1570.

DINOT (Richard), né à Coutances [Haag, IV 282]. Chassé de France par les persécutions, Dinot se réfugia en Angleterre d'où il passa à Strasbourg, puis à Bâle où il séjourna jusqu'en 1574. Il fut alors appelé à Montbéliard comme pasteur de l'église française, en remplacement de *Floret*. Cette église déjà nombreuse s'augmenta considérablement par l'arrivée successive de beaucoup de réfugiés des différentes parties de la France, surtout lorsque le traité de Nemours (juill. 1585) eut proscrit le culte réformé. Tous furent accueillis avec bienveillance, et plusieurs prirent part à un colloque théologique tenu au mois de mars 1586, à Montbéliard, par les ordres du comte Frédéric, pour pacifier les dissensions qui s'élevaient dans ses États entre les luthériens et les calvinistes, principalement au sujet de la Cène. Théod. de Bèze portait la parole pour ces derniers et le docteur de Tubingue, Jacques Andreæ pour les luthériens. Cette conférence n'eut d'autre résultat que d'accroître les prétentions des réfugiés français et d'augmenter les discordes, en sorte que le comte n'y vit d'autre remède que de chasser du pays tous ceux qui ne voulurent pas signer la confession de foi luthérienne. Cependant comme on était à la veille de Pâques lorsque le colloque prit fin, les deux ministres de Montbéliard, savoir Dinot et Sam. Cucuel s'empressèrent d'admettre les français à la Cène, après avoir calmé leurs scrupules exagérés, mais honorables, en leur assurant qu'ils ne croyaient ni à la transsubstantiation ni même à la consubstantiation (*Collect. Du Puy*, vol. 503), exemple admirable de tolérance donné pour la première fois et à une époque où les deux confessions évangéliques continuaient à se combattre avec acharnement. Le colloque donna lieu à nombre d'écrits. Voici les deux principaux que nous ayons trouvés :

I. *Les actes du colloque de Montbeliardt qui s'est tenu l'an de Christ* 1586, *avec l'aide du Seigneur Dieu tout puissant*; y présidant le Tresillustre Prince...; entre tres renommez personnages le docteur Jacques André, Preposé et Chancelier de l'université de Tubingue et le sieur T. de Bèze Professeur et Ministre à Genève, lesq. ont esté nouvellement publiez l'an de Christ 1587 et traduitz de Latin en François par l'autorité du Prince Frédéric. Ces actes lesq. ont esté sincèrement et à la bonne foy redigez par escript, refuteront suffisamment les faux bruitz qui ont esté semez touchant ce colloque... Imp. à Montbeliardt par Jacques Foillet, impr. de son Excellence : 1587, 8 feuill. prél. et 557 p. in-8°. — II. *Brief recueil du colloque de Mombeliard tenu au mois de mars* 1586 *entre Jacques André D. et M. Théodore de Bèze*. Auquel l'église de Christ est fidelement admonestée de se donner garde des horribles erreurs des Calvinistes... par Jacques André D. et président de l'acad. de Tubingue. Traduit du latin en françois, 1588, 10 feuill. prélim. et 155 p. in-12.

Dinot mourut peu de temps après le colloque. Il a laissé des ouvrages historiques que leur impartialité rend utiles.

I. *De rebus factis memorabilibus loci communes historici*, Basileæ, 1580, in-8°.

II. *Sententiæ historicorum*, Basil., 1580, in-8°.

III. *Adversaria historica*, Basil., 1581, in-4°.

IV. *De bello civili gallico, religionis causâ suscepto, lib. VI*, Basil. [Perna], 1582, in-4°. — Cette histoire s'étend de 1555 à 1577. L'auteur annonce, dans sa préface, qu'il n'a fait que resserrer ce que d'autres, principalement *Bèze* et *La Popelinière*, ont raconté avec plus d'étendue.

V. *De bello civili belgico lib. VI*, Basil., 1586, in-4°. — Dédié au sénat et à l'académie de Strasbourg.

Un *Dinot* était régent au collège de Nîmes, en 1615 (regist. du Consist.)

DIONNEUIL (Le sieur), de Colombiers dans la juridiction de Montbazillac en

basse Guyenne, réfugié en Hollande depuis onze ans, est à Lausanne et cherche de l'ouvrage ; on lui donne un secours, août 1697 ; il obtient d'être régent de l'école à Froideville ; assisté de nouveau, en avril 1698 (tiré des manuaux de Lausanne). — Pierre *Dionville*, arrivé à Genève avec sa femme folle furieuse, y reçoit un secours, 1683. — Isaac *Dionneville*, de Bergerac, assisté à Genève, 1698. — Louis *Dioré*, de famille rocheloise ; (Clauda) épouse au temple de la Rochelle, 1586, Jean *Avril* et Hélie Dioré, en 1590, Magdeleine *Marot* ; Elie fils de ces derniers épouse, 1668, Jeanne *de Huisse*. — *Dioschon*, de Bagnos en Poitou, réfug. à Genève, 1704. — Paques *Dirant*, sergier, et sa femme, *id.* à Staargardt, 1698. — Guillaume *Dirnier*, emprisonné à Bourges, 1690 (M 670). — Baptiste *Disard* sr de Castanet, présent à l'assemb. politique de Lunel, 1613. — Lucrèce *Dise*, de Die, assistée à Genève, 1693.

DISEROTTE (Jean), natif du Béarn, étudiant en théologie à Genève (J. Diserotus bearnensis) inscrit le 15 avril 1581, pasteur à Is-sur-Tille en 1582, à Oloron de 1586 à 1626 ; il épousa dans cette ville, 1585, Annette *de Minvielle*. — Autre Jean *de Diserotte*, d'Oloron, ministre après avoir fait ses études à Saumur ; il épouse en 1613 Catherine *d'Angaïs*, de Moneins ; il se remarie avec Françoise *de Sauguis* en 1625 ; on le trouve ministre à Moneins en 1615, à Oloron de 1635 à 1660. — Jean fils du précédent, étud. à Saumur, 1647-49, pasteur à Oloron, 1656-59. — (Isaac) frère du précédent né vers 1625 à Moneins, étudiant en philosophie (1647-48) et en théologie (1648-51) à l'acad. de Montauban ; ministre de l'église de Jasses dans le colloque de Navarrenx, à partir de 1656 ; reçoit à ce titre, en 1662, une somme de 400 fr. bordelais que Pierre *de Casamajor* avait léguée à Jean baron *de Jasses*, son fils, pour l'entretien du ministre (Arch. des B.-Pyr. E 1695). — Un pasteur Diserotte se trouve encore à Arros en 1659, à Osse en 1660. — Une famille du même nom vivait à La Rochelle, 1600-60.

DISMIER. « Anthoine fils de feu Pierre », taffetatier de Lyon, reçu habitant de Genève, mai 1559. — Jean *Disnematin*, pair de la commune de La Rochelle en 1565 ; (Joseph), époux de Marie Boyer, fut le premier juge consulaire, 1567 ; membre du corps de ville en 1574, pair en 1589, échevin en 1594 ; la famille continue au XVIIe siècle. — « Noble Anthoine *Disque* a présenté supplique (pour être admis à l'habitation à Genève) et a juré, et est fils de noble homme Philippe Disque escuyer seigr de Verneul-sur-Marne en Champaigne ou bailliage de Victry, » févr. 1554. — *Dissartines*, ancien de l'église du Vigan, 1666. — Louis *Dissantouan*, de Vernoux en Vivarais, secouru à Genève de 2 écus pour s'acheter un juste au corps, 1691. — Jean-Philippe *Dissiton* sr de Campan, fait son testament à La Cabarède, oct. 1650, et laisse deux filles : Françoise, mariée à Jean de Beyne seigr d'Eseroux et Berlats, et Marquise veuve, en 1652, de Guillaume de Saïx sr de Polignan. — *Dives*, ministre à Chalon-sur-Saône, massacré en 1572.

DIVOY, ou d'Yvoy (Jean), fils d'un marchand de Metz, fut baptisé dans cette ville, 14 oct. 1568, et y épousa, 1599, Élisabeth fille d'un autre marchand, Gaspard Juste.

Après avoir été étudier à Genève en 1592 (J. Divoyanus metensis) aux frais de l'Église de Metz, il fut appelé en 1597 pour prêcher aux gens des villages circonvoisins et succéda au ministre *De la Chasse*. Il reçut l'imposition des mains le 20 sept. 1597. Durant son ministère, « il fit quelques voyages à Nancy [1], en service, par prêt de ceste Église, de Madame sœur unique du Roy, duchesse de Bar et aussi M. *Mozet*. Il fit avec la duchesse un voyage à Paris, et prescha dans le Louvre. Dieu le retira à soi le mercredi 3 déc. 1608. Homme docte et bien versé en langue hébraïque, ayant langui longtemps et fust conduit en terre par une grande et noble compagnie, regrettant la mort d'un si savant et pieux personnage. »

Jean, l'aîné de ses fils étudia la théologie à Genève (J. Divoy metensis, 1621). Un affaiblissement d'esprit, suite de son application à l'étude, ne lui permit pas d'exercer le saint ministère. Il mourut en 1676 à 74 ans laissant 2 enfants de sa femme Judith *Dablin*. — Isaac, frère du précédent, né en 1606 épousa, 1630, Marie fille de Jé-

[1] L'église de Madame ne s'assemblait pas à Nancy, les princes étant trop fanatiques, mais au château de la Malgrange, à peu de distance de la ville. Voy. au *Bull.* t. V, quelques extraits des régistres du consistoire de l'église de Madame.

rry dont il eut : 1° Isaac (1631-
archand à Metz ; sa veuve Anne
is se refugia à Berlin avec sa fille
(née en 1670, qui épousa dans cette
rid *Bertrand*) et y mourut en 1699 ;
beth, née en 1632, mariée à Metz,
ec Jean *Grasset* sr de Failly, avo-
ier).

É (Marthe), de la Tremblade,
un apothicaire, 62 ans, assistée à
, 1702. — Pierre *Dizier*, de Cor-
rêche d'Uzès, mort à l'hôpital de
de Lausanne, avril 1705 ; Joseph
le Cornillon près Uzès, assisté à Ge-
n viatique pour l'Allemagne, 1709.
pasteur de Grenoble, voy. Ise (d').
lÉ de Robigny, enseigne de vais-
guenot opiniâtre ; Brest, 1685 (*Bull.*
; emprisonné au château de Saumur
. 1694, et alors expulsé du royaume
).

' (Michel) ou Doubté, en latin
us, l'un des premiers apôtres de la
dans le pays de Vaud. Étant mi-
ux Ormonts, il tenta par deux fois,
cours de l'année 1533, de prêcher
rme à Lausanne : une première
ralt-il, à la demande de quelques
iers ; puis, un mois plus tard,
une lettre de recommandation des
s de Berne à leurs « combour-
de Lausanne. Mais ces tentatives
rent pas plus que celles que Farel
jà faites, depuis Aigle, vers la fin
. Le Conseil de Lausanne, moins
chement pour le vieux culte ou par
e envers l'évêque, que par égard
« combourgeois » de Fribourg, fit
le prédicant après avoir payé tous
s de route (V. Ern. Chavannes,
s Manuaux de Laus. II). Deux ans
d, en 1535, revenant de Genève et
à Lutry, Michel Dobt fut insulté
par des prêtres et moines ; il resta
rt. On trouvera dans Herminjard
. des Réf. III, 421-423) le récit de
de tel que Dobt lui-même le fit de-
taire, par ordre du gouverneur ber-
igle. Lors de la conquête du Pays
l en 1536, les Bernois firent payer
eux de Lutry les violences commi-
eux sur l'un des sujets de la puis-
épublique. Du pays d'Aigle, Dobt
ins celui de Neuchâtel, puis, en
ans celui de Montbéliard où il des-
servit l'église d'Exincourt. On ignore combien de temps il y demeura ; mais on voit par plusieurs lettres des Réformateurs (*Calv. opera* Brunsw. XI, 522, 679 ; XIII, 255) qu'il cherchait dès 1544 à rentrer dans le pays de Vaud. Viret songeait à lui pour remplacer *Zébédée* à Orbe (Vuilleumier).

DOCOK (Louis) ou Dococh, ou d'Ocoy, sieur de Couvrelles [Haag, IV 282], second fils de Claude *Docok* et d'Éléonore *de Jugny*, fut chambellan de Henri I prince *de Condé* et son émissaire en Allemagne, en 1588. De son mariage avec Susanne *Poussart*, fille du seigneur de Fors, et de Marguerite *Girard*, dame de Bazauges, qu'il épousa en 1582, naquirent Jean-Casimir, sieur de Couvrelles, et deux filles : Élisabeth, femme d'Abel *Barbarin*, sieur de Fonteiron, et Marguerite.

Jean-Casimir Docok fut député à diverses assemblées par la Saintonge, entre autres à l'assemblée politique de Loudun, en 1619. Il le fut encore à celle de La Rochelle qui lui témoigna beaucoup de considération et de confiance en plusieurs circonstances difficiles. Il fut membre, avec *Favier*, *La Chapellière*, *Despinay*, *La Milletière* et *La Tour-Geneste*, de la commission qui dressa les remontrances au roi, et plus tard, avec *Châteauneuf*, *Hespérien*, *Bony*, *La Milletière* du Poitou et *Malleray*, de celle qui rédigea le cahier des demandes. Quelque temps après, il fut député avec *Basnage* en Angleterre. A son retour, lorsqu'il eut rendu compte de sa mission à l'assemblée, il en fut président, 25 juin 1622 ; *La Chapellière*, *La Goutte*, et *Malleray* prirent place avec lui au bureau.

Le mois de présidence de Couvrelles fut agité par la querelle de l'assemblée avec le maire de La Rochelle, querelle qui datait de loin, mais qui s'envenimait de jour en jour, et qui menaçait d'éclater en une rupture ouverte, l'assemblée refusant d'avouer des prises faites par quelques corsaires rochellois, qui n'étaient pas munis de lettres de marques délivrées par elle. L'irritation du conseil municipal se manifesta par le maintien de *Favas* dans son poste de lieutenant du maire, bien que l'assemblée l'eût déposé de tous ses emplois, après l'avoir déjà suspendu par un décret, du 19 mai. Cette fâcheuse dissension n'était pas apaisée lorsque Couvrelles quitta le fauteuil de la présidence.

Jean Casimir Docok épousa Jeanne *de La Rochefoucauld*, fille de Pierre, seigneur du Parc d'Archiac, et de Marie *de Barri*.

C'est probablement son fils qu'on signalait en ces termes, en déc. 1643, dans des instructions données par le gouvernement au mis d'Aumont pour apaiser une certaine agitation du Poitou : « Le sr de Couvrelles est de la religion réformée et beaucoup considéré parmi ceux qui en font profession. Il avait habitude en Angleterre et y a fait un voyage il y a deux ans pour visiter le sr de Soubise, qui a toujours paru pendant les guerres de religion comme un des auteurs des mouvements. Il s'est fait députer par brigue » à une assemblée de la noblesse tenue (8 déc. 1642) à Montignac près Angoulême (Ms fr. 4169 fo 65).

En 1651 un Jean-Casimir d'Ocoy présentait au baptême, avec Marie *Jousselin*, dans la chapelle du château de Saint-Brice : François-Casimir d'Ocoy, fils de François sr de Saint-Trojan et d'Anne *de Gombaud*, lequel sieur de St-Trojan était ancien de l'église de Cognac en 1659.

DOCHE (Arnaud et Marthe), d'auprès de Bergerac, assistés à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1692. — Jean *Docourt*, licencié en droit, aide Farel dans la prédication de la Réforme à Bâle et à Montbéliard, 1556-62 (*Bull.* XII 23). — Jeanne veuve d'Antoine *Doctoville*, de Paris, 79 ans, assistée à Londres, 1708. — Guillaume *Dodat* et sa femme « chargés d'enfants, » assistés à Genève, 1693. — Paul *Dodé*, pasteur à St-Jean-de-Gardonenque. — Jean *Dodin*, de Vassy en Champagne, ouvrier en bas, réfugié à Berlin avec sa famille, 1698. — (.....) déposé par le synode national d'Alais, déc. 1620 ; (.....) ancien de l'église de Soyons, député au synode du Vivarais, août 1671 ; (.....) déporté aux colonies, 1687. — Jean *Dodin*, imprimeur, fils de Philibert Dodin, gouverneur d'Allassac, et de Marie Dumont, épouse au temple de Charenton, oct. 1626, Sarah *Bareille*, fille d'un chirurgien des chevaux légers du roi et de Marie *LeMaçon*. — Jean *Dohain*, maître de musique au collège de Montauban, épouse, 6 fév. 1609, Isabelle *Coderc*, belle-sœur de l'imprimeur Jean *Haultin* et fille de Pierre Goderc ou Couderc, imprimeur et de Peyronne *Expert*. — Claude et Anastase *Doisseau*, à Loudun, 1566 ; testament de Mathurine *Cupif*, d'Angers (v. t. IV col. 978) femme de Gilles Doysseau habitant à Genève (Ragueau not. II 161) ; sire Gilles Doysseau, apothicaire d'Angers, bourgeois de Genève, 1563 ; de retour à Angers, il y est massacré, septemb. 1572 (« enlevé de son lict, ne voulut jamais abjurer la Religion, » *Crespin* 797 a) ; mariage, à Genève, en 1574, de Charlotte Doiceau fille de feu Gilles, avec François, fils de Fr. *Marcel* et de Marguerite *Lecour*, de Meaux en Brie ; la même se remarie, Genève 1589, avec Olivier *Leforbeur*, d'Orléans, maître teinturier de draps ; elle est belle-mère de Philippe Puérari, Genève 1604 (Revilliod not. V 284) ; règlement de compte de dame Charlotte Doysseau, femme d'Olivier Leforbeur avec le sr Cupif, de Paris (F. Dunant not. V 255), Genève 1614. — Elie *Doit*, de Chastillon-sur-Loire, assisté à Genève, 1691. — *Doizay*, commissaire pour informer sur les infract. à l'édit de Nantes en Touraine, 1661. — Jacques *Doize*, d'Orange, assisté à Lausanne, 1688. — Lancelot *Dolbeau* « du pays d'Anjou, » reçu habitant de Genève, octob. 1556 ; étudiant à Genève (Lanc. Dolbæus de Jarzé en Anjou) nov. 1559 ; mariage à Genève, l'année précédente, de maître Lanc. Dolbeau avec Anne *Lepelletier*, veuve de maître François Lelarge. — Ludovicus *Dolbetius* rupellensis, inscrit sur le Livre du recteur de l'acad. de Genève, 1618.

DOLÉ ou Dollé. « La demlle veuve de M. Dollé, major de Beaune en Bourgogne et le sr Jacques Dollé son fils, » inscrits en tête des français réfugiés à Kœpenick en 1698 (*Dieterici*). Un Dollé était conseiller d'État attaché au service du maréchal d'Ancre, 1611. Le major de Beaune est probablement le même que citent *Erman* et *Reclam*, comme se nommant Isaac *Norville* de Dollé. Un « colonel Pierre Dolé de Bellegard, écuyer, natif de Picardie, » beau-frère du pasteur *Forneret*, mourut à Berlin en 1693 ; un autre y mourut en 1713 à l'âge de 71 ans, c'était Daniel Dollé, originaire de Carlepont près Noyon, capitaine. — En 1651 naquit à Geissmar dans la Hesse, d'une famille de réfugiés, Jean Dolé [Haag, IV 283], savant médecin qui mourut à Cassel en 1707.

1. DOLET (Étienne), poète latin et français, helléniste, savant imprimeur [Haag, IV 284] et libre penseur modéré, paya de sa

vie, jeune encore, le mépris qu'il professait pour les superstitions. On ne sait rien sur sa famille, non plus que sur sa première éducation. Il naquit à Orléans le 3 août 1509 et à seize ans il suivait à Paris un cours d'éloquence latine fait par son docte compatriote, l'orléanais Nicolas *Béraud*. Il partit l'année suivante, 1526, pour Padoue et y resta trois ans à compléter ses études. L'ambassadeur de France à Venise, Jean du Bellay, l'emmena ensuite avec lui, 1528, en qualité de secrétaire. La mission terminée, Dolet, sur les conseils de son patron, se rendit à Toulouse, vers 1530, pour y faire des études de droit. Il arriva peu de jours après qu'un notable de la ville, *Bunel*, savant latiniste, en eut été banni comme suspect de l'hérésie luthérienne et il y trouva, parmi les étudiants comme parmi les professeurs, un grand nombre d'esprits déjà imbus d'idées critiques à l'encontre de l'église romaine. Mais il fut loin de céder à cette pente. Selon l'usage du temps, les étudiants de l'université de Toulouse s'étaient constitués en nations : les français, les gascons, les bretons, les italiens, formaient chacun une nation à part. Chaque nation se choisissait un président, des questeurs et un orateur chargé de prendre la parole dans les occasions solennelles. Des désordres éclataient souvent par suite de l'abus que ces jeunes gens faisaient de cette organisation et l'autorité, c'est-à-dire le parlement de Toulouse, avait souvent à les réprimer. Dolet, élu orateur de la nation française, adressa, le 9 oct. 1532, à ses camarades une harangue pleine de révolte contre les Toulousains et leurs magistrats : « Qu'est-ce, disait-il, que les superstitions de cette ville, qu'on peut comparer à celles des Turcs? Comment appeler cette cérémonie annuelle, le jour de St-Georges, consistant à faire neuf fois le tour de l'église sur des chevaux au galop? Que penser de cette croix qu'on plonge dans la Garonne à certains jours comme pour apaiser le fleuve ou le vieux père Océan? Et que signifient en été ces statues de saints, ces magots de bois pourri que des enfants promènent par la ville en temps de sécheresse pour faire tomber la pluie? Et cette ville ignorante prétendrait imposer son christianisme à elle, traitant d'hérétiques les libres esprits qui le rejettent! » Et il allait plus loin ; il défendait ouvertement des gens que la justice avait condamnés : « Le parlement a persécuté, s'écriait-il, Jean Boissoné le plus intègre des hommes [1], Mathieu Pacus, Pierre Bunel, Jean de Pins si respectable par sa vertu, Je n'en finirais pas si je voulais rapporter tous les exemples de cruauté donnés publiquement à Toulouse. » Puis, l'orateur rappelait le bûcher du martyr Jean Cadurque (t. III col. 433), en ajoutant : « Je conviens qu'il avait confessé des hérésies, mais n'y avait-il plus d'espoir de le ramener? devait-on lui fermer le chemin du repentir? »

On voit donc que si Dolet censurait librement les fables religieuses et l'intolérance, il ne prenait cependant point parti pour l'hérésie. L'orateur des étudiants gascons lui répondit par une harangue contradictoire et ne manqua pas de l'accuser d'être hérétique. Dolet repartit vivement dans un second discours, qu'il n'était « rien moins « que sectateur de l'obstination erronée et « impie des hérétiques, mais qu'au contraire « il acceptait la religion traditionnelle telle « que les siècles l'avaient faite [2] »

On ne saurait être plus affirmativement opposé à la Réforme ; et cependant, il n'y avait pas moins un grand courage à blâmer publiquement un supplice qui datait seulement de quelques mois. Aussi l'orateur fut-il mis en prison, 25 mars 1533 ; on le relâcha peu après, à la prière de Jean de Pins, évêque de Rieux, et de Boissoné, mais on le bannit de la ville. Il se retira à Lyon, où l'imprimeur allemand Gryphius l'admit parmi ses correcteurs et là il put travailler à loisir à un grand ouvrage dont il s'occupait déjà depuis plusieurs années, les *Commentaires de la langue latine*, toutefois après s'être donné le plaisir de faire imprimer ses harangues contre Toulouse [3].

[1] Condamné à l'amende honorable comme luthérien ; ci-dessus t. II col. 731.

[2] Sic vobis de me persuadete nihil me minus quam *iniquam et impiam hæreticorum pertinaciam* sequi, nihil me acerbiùs ac pejùs isto quorumdam novarum disciplinarum studio cupiditateque *odisse*, nihil apud me *omni ex parte damnatius*..... Nempè ita ego sum ut multis jam seculis inductam, et quasi per manus nobis a sanctissimis religiosissimisque persuasionis nostræ heroïbus traditam, atque jure moreque majorum ad hunc usquè diem usurpatam et receptam sacrorum institutionem *eam unam, præterea nullam*, observem et colam... (Orationes duæ in Tholosam.)

[3] *Stephani Doleti orationes duæ in Tholosam;*

L'année suivante, il se rendit à Paris (15 oct. 1534) où il arriva pour être témoin de l'affaire des placards affichés sur la porte de la chambre de François Ier (17-18 oct.) et de ses terribles suites. Le 18 nov. il écrivait à un de ses amis de Lyon, Guill. de Scève : « Il n'est bruit dans le public que des offenses faites au Christ par les Luthériens... C'est pourquoi beaucoup de personnes, non seulement du bas peuple, mais du corps respectable des marchands, soupçonnés de partager l'erreur luthérienne, ont été jetés en prison. J'assiste à ces drames comme simple spectateur, ayant pitié du malheur des uns et riant de la folie des autres, quand je les vois braver la mort par une sotte persévérance et une intolerable obstination. »

Il revint bientôt à Lyon et publia dans le cours de l'année suivante un écrit contre Erasme : *Dialogus de imitatione ciceroniana, adversus Desiderium Erasmum...* Lugd. 1535 in-4o, 192 p. dédié à Jean du Bellay, évêque de Limoges. Il y trouva prétexte à déchirer encore la Réforme : « Quel bien, dit-il, ont apporté à la chrétienté, par leurs commentaires sur la Bible, Luther, Zwingle, Œcolampade, Bucer, Erasme, Melanchton, Lambert, Farel et cette tourbe de théologiens plus modernes? Ils voulaient détruire la superstition et faire revivre la religion dans sa primitive pureté? Mais l'évènement n'a pas tout à fait répondu à leurs espérances. En scrutant au fond des mystères, plusieurs en sont venus à rejeter des choses qu'ils révéraient auparavant, à mépriser l'institution du Christ, à nier que Dieu s'occupe des affaires de ce monde, à affirmer que tout finit avec cette vie. Telle est la peste qui ravage notre siècle et qu'a suscitée la damnable curiosité des Luthériens. »

On le retrouve à Paris dans les premiers jours de 1537 ; il y est venu en toute hâte implorer des lettres de rémission pour un crime involontaire : attaqué par un nommé Henri Gillot dit Compaing, peintre, il l'avait tué (31 déc. 1536). Le roi lui accorda sa grâce, 19 février 1537. Ce voyage lui fut d'un merveilleux profit, car il obtint du roi peu de temps après un privilège des plus étendus, daté de Moulins 6 mars 1538, pour l'exploitation d'une imprimerie. C'était probablement la récompense accordée à ses *Commentaires*, qu'il avait achevés à Lyon l'année précédente [1] et qu'on avait dû faire admirer au roi protecteur des lettres. Il pouvait dès lors, en vertu de cette concession royale, faire imprimer dix ans durant : « touts livres par « luy composés et traduicts : et touts aul- « tres œuvres des autheurs modernes et « antiques qui par luy seroient duement « reveus, amendés, illustrés ou annotés, « soit par forme d'interprétation, scholies « ou aultre déclaration : tant en lettres la- « tines, grecques, italiennes, que françoy- « ses. » Muni d'une si large autorisation, comment Dolet n'aurait-il pas donné carrière à ses fantaisies personnelles, à ses idées de tolérance et risqué de travailler à l'épuration du catholicisme de la façon dont il l'entendait? Revenu à Lyon, il parvint à monter une imprimerie, et cette même année 1538 vit paraître chez lui un petit livre de sa composition dont le titre, *le Caton chrétien* [2], montre bien cette âme littéraire, préoccupée avant tout de sagesse antique, mais essayant aussi, par obéissance aux exigences de son temps, d'une certaine dose de christianisme raisonnable. C'était une brève explication du Credo, du Pater et du Décalogue, à l'instar des catéchismes protestants, réunie à des vers en l'honneur de la vierge Marie. Il avait composé cet opuscule précisément pour répondre aux accusations d'hérésie et d'athéisme qu'on semait contre lui. Ses allures et ses discours lui avaient probablement attiré, plus encore que ses livres, de violentes animosités [3]. En tête du *Cato* il avait inséré ces vers d'un ami :

suivi de poésies et de lettres de l'auteur, le tout publié par son ami Simon Finet. Sans l. ni d. [Lyon, 1533], 246 p. in-8o.

[1] *Commentariorum linguæ latinæ tomus primus* (1708 col.), *tomus secundus* (1716 col.), *Stephano Doleto aurelio autore;* Lugd., Seb. Gryphius, in-folio, caractère italique ; privilège du 21 mars 1535. Dédié à François Ier et à Guill. Budé. Compilation magnifique, comparable au Thesaurus grec d'Henri Estienne. L'auteur y détermine par les meilleurs exemples l'acception de tous les mots latins et a fourni là aux lexicographes postérieurs une base pour leurs travaux.

[2] *Cato christianus*, id est Decalogi expositio, accessio ad præcepta legis ex Christi doctrina; Symbolum Christianæ et apostolicæ persuasionis cum ejus expositione. Præcatio Dominica et ejus interpretatio. Odæ de laudibus Virginis Mariæ ; Lugd., Steph. Doletus, 1538, in-8o 38 p.

[3] Ses livres portent pour marque d'imprimeur

Cessate, crepantes invidiâ, obtrectatores,
Cessate dicere Doletum *relligione*
Vacuum : et ut relligionis sit doctus doctor,
Hoc libro ab eo discite, iniqui obtrectatores,
Hoc discite libro christiane vivere.

Sa vie, d'ailleurs, était pure et sans reproche [1]. Mais en vain y avait-il chanté les louanges de la Vierge, il fut mandé devant le vicaire général de l'archevêque de Lyon et menacé de poursuites pour diverses hérésies de fait et d'omission ; la principale était d'avoir séparé en deux un des commandements et fait ainsi un commandement spécial de celui qui proscrit « les images taillées. »

Son mariage date de cette époque. Il lui naquit un fils qui fut appelé CLAUDE, du nom de son parrain, le jurisconsulte Claude Cottereau [2]. La fortune lui souriait, son imprimerie prospérait ; mais il avait de nombreux ennemis et des jaloux que ses succès même excitaient contre lui. Ses liaisons avec des hérétiques reconnus, son scepticisme qu'il ne dissimulait pas et surtout les publications pour le moins suspectes auxquelles il employait ses presses et consacrait son privilège, fournirent bientôt des armes pour le perdre.

De 1539 à 1541 il fit paraître un Nouveau Testament en français et un autre en latin ; plus, diverses explications de l'oraison dominicale, du Décalogue et du Credo, accompagnées d'extraits de Savonarole et de Melanchton. En 1542, enhardi sans doute par l'impunité, il publie plus de trente ouvrages tels que *Le chevalier chrestien* et *Le moyen de bien et catholiquement se confesser*, composés par Erasme et traduits par Louis de Berquin, c'est-à-dire déjà condamnés (en 1529) et brûlés avec leur traducteur, tous précédés d'une préface élogieuse écrite par l'éditeur. Voici par exemple, comment il s'exprime dans la dernière de ces préfaces, celle de l'*Enfer de Marot* qu'on n'avait pas encore osé imprimer en France : « J'ai trouvé son *Enfer* non encore imprimé, sinon dans la ville d'Anvers. Et pour ce qu'en lisant, l'ai trouvé sans scandale envers Dieu et la religion, et sans toucher aucunement la majesté des princes, j'ai conclu que la publication de ce gentil œuvre étoit licite et permise, et me suis mis après pour l'imprimer en la plus belle forme et avec le plus bel ornement qu'il m'a été possible. » Mais en ce faisant, il avait négligé d'obéir à la clause la plus importante du privilège que le roi lui avait accordé, à savoir de soumettre chaque ouvrage au prévôt de Paris ou au sénéchal de Lyon, avant de commencer l'impression. Vers le mois de juillet 1542, à la requete et poursuite du procureur et promoteur des causes de l'Inquisition de la foi, il fut arrêté et mis dans les prisons de l'archevêché de Lyon. Son procès ne fut pas long. Mathieu Orsy inquisiteur général, assisté d'Etienne Faye official de l'archevêque, le déclara, par sentence rendue le 2 oct. 1542, « mauvais, scandaleux, schismatique, hérétique, fauteur et défenseur des hérétiques et erreurs, et pernicieux à la religion chrestienne. » Dolet appela de cette sentence au parlem. de Paris et ses amis ayant intercédé pour lui, notamment Pierre du Chastel alors évêque de Tulle, le roi lui accorda encore une fois sa grâce (juin 1543) à condition qu'il abjurât par-devant l'autorité ecclésiastique toutes les erreurs qu'on lui imputait et que ses livres incriminés fussent brûlés sur la place publique. Dolet se retracta sans hésiter aussi complètement qu'ont put le désirer et vit, sans doute avec joie, brûler à sa place quinze ouvrages que le parlement avait désignés en français, dans son arrêt sous les titres suivants :

1. *Les gestes du Roy*. — Plus exactement : Les gestes de Françoys de Valois roy de France, dedans lequel œuvre on peut cognoistre tout ce qui a esté faict par les Françoys depuis l'an 1513 jusques en l'an 1539. Premièrement composé en latin par Est. Dolet, et après par luy mesmes trans-

une hache ou *doloire* dont une main, issant des nuages, menace un tronc d'arbre avec ces mots : *Préservez-moi, Seigneur, des calomnies des hommes* (pour les livres français) et pour les latins : *Durior est spectatæ virtutis quam incognitæ conditio.*

[1] Il avait dit de lui-même sans être contredit : Omnium quos tulit anteà natura, vel quos nunc etiam fert, vixit vivitque planè nemo me vel cibi, vel potus, vel somni abstinentior : nemo laboris et vigiliarum patientior, nemo rei susceptæ persequentior.

[2] Cette naissance fut célébrée par la publication d'un poème de circonstance que le père composa : *Genethliacum Claudii Doleti, Stephani Doleti filii. Liber vitæ communi imprimis utilis et necessarius, autore patre;* Lugd. apud eumdem Doletum, 1539, in-4°. C'est un très moral recueil de bons conseils.

laté en langue françoise ; Lyon, Dolet, 1540, 78 p. in-4°; le poème original en latin (Francisci Valesii Gallorum regis fata) avait paru en 1539. C'est un panégyrique, sans valeur comme morceau d'histoire, mais élégamment versifié. Les théologiens du parlement incriminèrent spécialement le mot *Fata*, disant que l'auteur lui avait donné le sens payen de prédestination fatale.

2. *Epigarammes de Dolet.*

3. *Caton chrestien;* voy. ci-dessus col. 424.

4. *Lexhortation à la lecture de la saincte escripture.* — Exactement : « Exhortation à la lecture des sainctes lettres avec suffisante probation des docteurs de l'Église qu'il est licite et nécessaire icelles estre translatées en langue vulgaire et mesmement en la françoise » (avec préface par Dolet); Lyon, 1542, in-16.

5. *La fontayne de vie.* Ajoutez « et de vertu extraicte de toute la saincte Escripture, » Lyon, 1542, in-16, avec une épître de Dolet exhortatoire à la lecture. Les théologiens dirent n'avoir condamné ce livre qu'à cause d'une confession de foi de Luther qui se trouve à la fin.

6. *Les 52 dimanches composez par Fabre Stapulense.* — Exactement : Les Epistres et Evangiles des cinquante et deux dimenches, de Lefèvre d'Etaples. Déja condamnés au feu en 1525. Réimpr. à Lyon, 1542 in-16, par Dolet avec une préface dans laquelle il promet au lecteur « de rendre parfaicte la Bible en petite forme dedans troys ou quatre moys et en grand' forme dedans huict. Et desormais, ajoute-t-il, ne tiendra qu'en toy si tu n'as continuellement la parolle de Dieu devant les yeulx. Laquelle tu doibs recevoir en toute révérence comme la vraye nourriture de ton âme. »

7. *Les heures de la compaignie des pénitents.* — Exactement : Livre de la compaignie des pénitens contenant l'ordre de recepvoir un novice, matines de la Vierge Marie, l'office du dimanche etc; Lyon, 1542, in-16 (avec préface de Dolet).

8. *Le chevalier chrestien ;* par Erasme ; traduit et augmenté d'une préface par Dolet ; Lyon, 1542, in-16. Cet ouvrage avait été déjà brûlé en 1529, avec son traducteur Louis de Berquin.

9. *La manière de soy confesser, de Erasme.* — Exactement : Le vray moyen de bien et catholiquement se confesser, par Erasme ; avec préface de Dolet ; Lyon, 1542, in-16. Comme le précédent, traduit par L. de Berquin et brûlé avec lui.

10. *Le Summaire du Vieil et Nouveau Testament imprimé par le dict Dollet.*

11. *Le nouveau Testament imprimé par iceluy Dollet en françois.* Probablement en 1539 (voy. Th.-A. Dufour, préf. du *Catéchisme de Calvin* (1878), page CCLXVI).

12. *Loci communes de Melanthon;* avait été condamné au feu en 1523.

13. *Unio discidentium.* — Livre censuré en 1523 et dont une traduct. imp. à Genève en 1539 est intitulée : L'union de plusieurs passaiges de l'escriture saincte ; livre très utile à tous amateurs de paix, extraict des authenticques docteurs de l'église chrestienne par vénérable docteur Herman Bodium.

14. *La bible de Genefve.*

15. *Institution de la Religion chrestienne per Calvinum.*

Etienne Dolet était donc encore une fois échappé des mains de la justice ; mais il avait subi cette fois quinze mois de prison, il ne fut « élargi » que le 13 octobre 1543. L'animosité avec laquelle on l'avait poursuivi et les rigueurs subies auraient dû le rendre plus circonspect ; il n'en fut rien. A peine deux mois s'étaient-ils écoulés depuis son retour à Lyon qu'il fut arrêté de nouveau, 6 janvier 1544, sous le soupçon d'avoir expédié à Paris deux ballots contenant : l'un, des livres de son imprimerie précédemment condamnés, l'autre des livres prohibés venant de Genève. Il réussit à s'évader le troisième jour de son emprisonnement et gagna le Piémont, d'où il écrivit diverses suppliques[1] et une au roi d'abord pour recourir encore à sa miséricorde, assurant que la nouvelle accusation portée contre lui était une machination de ses ennemis, imaginée

Pour donner ombre à leur faict cauteleux
Et l'enrôler au ranc des scandaleux,

[1] En vers : au roi, au duc d'Orléans, au cardinal de Lorraine, à la duchesse d'Etampes, à la Cour du parlem. de Paris, aux chefs de la justice de Lyon, à la reine de Navarre et au cardinal de Tournon. Ce sont ces huit suppliques, augmentées de quelques épîtres à ses amis, qu'il rassembla sous ce titre : *Le second Enfer d'Estienne Dolet, natif d'Orléans. Qui sont certaines compositions faictes par luy mesmes sur la justification de son second emprisonnement ;* Lyon, 1544, in-16. Dans une des épîtres, 1er mai 1544, il avertit que ce *second* Enfer est « pour le respect du premier, lequel courreroit desja par le monde sans la fascherie qui lui est dernièrement advenue. Mais avec le temps il aura sa publication ; » dessein qu'il n'a pu réaliser.

Des pertinax obstinez et mauldicts
Qui vont semant des livres interdicts.

Mais il eut l'imprudence de ne pas attendre le résultat de ses démarches. « Retournant dernièrement avec les vieilles bandes, dit-il au roi dans la dédicace de ses Dialogues de Platon[1], pour avec ycelles me conduire au camp que vous dressez en Champaigne, l'affection et amour paternelle ne permist que passant près de Lyon, je ne misse tout hazard et danger en oubly pour aller veoir mon petit filz et visiter ma famille. » Ce bon sentiment le perdit. On avait à cette époque un moyen très simple et assez sûr de transporter les prisonniers d'un lieu à un autre ; on les remettait aux messageries, qui en prenaient livraison comme d'un colis et qui en répondaient jusqu'à ce que le geôlier destinataire en eût donné le reçu. L'intérêt du messager répondait de sa vigilance ; et en effet, le messager ordinaire de Lyon, Jacques de Vaulx, après « la fuite industrieuse » du prisonnier qu'il avait charge d'amener à la Conciergerie du palais à Paris, le surveilla si diligemment qu'il sut le reprendre et il y avait employé tant de soins qu'il réclama « mille escus pour les grands despens que cette affaire lui avait causés ; » il les obtint.

Dolet fut donc repris (7 septemb. 1544) et réintégré à la Conciergerie de Paris. Cette fois l'indulgence coutumière sur laquelle il avait évidemment compté (la forme de ses suppliques rimées et le ton léger qu'il apporta toujours dans ses défenses en sont la preuve), l'indulgence du roi, n'était plus de saison. On était au temps des massacres de Cabrières et des supplices de Meaux. Tout le bénéfice qu'il recueillit de son ancienne faveur et de sa renommée littéraire fut une longue attente. On le fit languir deux années en prison. Pendant sa précédente captivité, il avait traduit les Tusculanes de Ciceron ; on lui laissa encore la liberté d'adoucir sa tristesse en composant et même en faisant imprimer. C'est pendant les premiers mois de cette dernière détention que parurent ses Deux dialognes de Platon, mais précisément cette publication aggrava les charges portées contre lui. Axiochus fournit aux Sorbonistes un nouvel argument. D'après son auteur il avait dit : *Après la mort tu ne seras plus rien du tout*, οὐ γὰρ οὐκ ἔστι, porte l'original. La Sorbonne jugea cette proposition hérétique et prétendit que le traducteur avait mal interprété son auteur « auquel il n'y a ni en grec ni « en latin ces mots *rien du tout*. » Mais il est évident que l'idée du philosophe grec emporte l'idée de néant. On ne peut pas *être* et *n'être pas*, tout à la fois ; n'être pas c'est n'être rien du tout, et Dolet avait pleinement raison.

On ne sait pas les alternatives d'espérance et de découragement qui durent agiter sa longue captivité. Ses tourments s'exhalèrent sans doute souvent en vers. Il nous en est resté une pièce qui témoigne de son énergie morale et de la ferme conviction religieuse, mais peu chrétienne, qui l'animait, peu chrétienne au point de vue de ses contemporains auxquels il fallait au moins : catholiques, la confession et l'absolution ; protestants, la foi en la rédemption par le sang du Christ. Cette pièce est intitulée *Cantique d'Etienne Dolet, prisonnier à la Conciergerie, sur sa désolation et sur sa consolation*. C'est une belle et touchante complainte dans laquelle il disait, oubliant totalement le Christ aussi bien que la Vierge et les Saints :

Si au besoin le monde m'abandonne
Et si de Dieu la volonté n'ordonne
Que liberté encores on me donne,
Selon mon veuil,
Dois-je en mon cœur pour cela mener deuil
Et de regrets faire amas et recueil ?
Non, pour certain, mais au ciel lever l'œuil
Sans autre égard.
Sus donc, Esprit, laissez la chair à part ;
Et devers Dieu qui tout bien nous départ
Retirez vous comme à votre rempart,
Votre fortresse.
... Mais vous, Esprit (qui savez la parolle
De l'Eternel) ne suivez la chair folle ;
Et en Celui qui tant bien nous consolle
Soit votre espoir !

Il fit aussi dans sa prison, en prévision du supplice qui l'attendait, ce joli vers :

Non dolet ipse Dolet, sed pia turba dolet.

[1] *Deulx dialogues de Platon, philosophe divin et supernaturel*. Sçavoir est, l'ung intitulé *Axiochus*, qui est des misères de la vie humaine et de l'immortalité de l'âme et par conséquence du mespris de la mort. Item ung aultre intitulé *Hipparchus*, qui est de la convoytise de l'homme touchant la lucratifve. Le tout nouvellement traduict en langue françoise par Estienne Dolet natif d'Orléans ; 1544, in-16.

C'est bien encore l'esprit rationaliste qui l'inspirait quand, dix ans plus tôt, dans ses Commentaires de la langue latine, il portait toute son adoration sur l'Être suprême et sur lui seul [1]. Un très recommandable écrivain, M. O. Douen s'est efforcé, dans une intéressante étude sur cet illustre infortuné, intitulée *Et. Dolet et ses opinions religieuses* (*Bull.* XXX, 337), de le revendiquer pour le protestantisme. Sans doute Dolet employa les derniers temps de son activité littéraire à imprimer des livres protestants et à les recommander dans de pieuses préfaces, mais il pouvait favoriser la Réforme et la recommander parce qu'elle s'accordait beaucoup mieux que l'église catholique avec les libertés de l'esprit, et ne point en accepter les dogmes. En effet on a vu dans tout le cours du présent article, Dolet lui-même proteste contre cet enrôlement, en confessant son pur déisme. D'ailleurs Crespin ne l'a nullement admis dans son Martyrologe, et quelqu'un qui le connaissait mieux que nous, mieux que nos plus ingénieuses recherches ne le feront jamais connaître, Calvin, trois ans seulement après la mort du supplicié, le rejetait des rangs du protestantisme avec la dernière violence, en l'appelant cyclope et et pourceau (voy. ci-dessus sa phrase, au t. III, col. 596 note). La cruauté habituelle du Parlement de Paris à l'égard de tous les hérétiques, ne se démentit pas, quand il prononça, le 2 août 1546, cet arrêt :

Condamne le dit Dolet a estre mené et conduict par l'exécuteur de la haute justice en un tombereau depuis les dites prisons de la Conciergerie du palais jusques à la place Maubert où sera dressée et plantée au lieu le plus commode et convenable une potence, à l'entour de laq. sera fait un grand feu, auquel, après avoir été soulevé en la dite potence, son corps sera jeté et bruslé avec ses livres, et mis et converti en cendres ; et a déclaré et déclare tous et chacun des biens du dit prisonnier acquis et confisqués au roi ; que auparavant l'exécution de mort il sera mis en torture et question extraordinaire pour enseigner ses compaignons. Et neantmoins est retenu *in mente curiæ* que où le dit Dollet fera aucun scandale ou dira aucun blasphème, la langue lui sera coupée et bruslé tout vif.

Lizet. — De Montmirel.

L'arrêt prononcé le 2 fut exécuté le lendemain, 3 août, précisément le jour anniversaire de la naissance [1] du martyr. D'après une lettre de Florent Junius, en date du 23 août, qui rapporte le témoignage d'une personne ayant assisté à l'exécution, le bourreau l'aurait forcé par la menace de lui couper la langue et de le brûler tout vif aux termes de l'arrêt, à invoquer avant de mourir la Vierge et son patron Saint-Étienne. Il fut seulement pendu et brûlé ensuite. Sur la place Maubert où eut lieu cette odieuse exécution, doit s'élever, cette année même (1885), une statue expiatoire que la ville de Paris a décidé d'ériger à la mémoire du supplicié.

Nous n'avons mentionné, des publications d'Étienne Dolet, que celles qui touchent à l'histoire de sa vie. On trouvera les autres chez ses nombreux biographes :

Bayle, *Dictionn.* — Niceron, *Mém.* XX. — LaCroix du Maine et Duverdier, *Biblioth. fr.* — J.-F. Née de La Rochelle, *Vie d'Et. Dolet*, avec une notice des libraires et impr. auteurs que l'on a pu découvrir, Paris, 1779 in-8° et in-4°. — A. Taillandier, *Le procès d'Et. Dolet ;* Paris, Téchener, 1836 in-12. — Jos. Boulmier, *Et. Dolet, sa vie, ses œuvres et son martyre ;* Paris, 1857 in-8°. — Ambr.-Firmin Didot, dans la *Biogr. générale* — R.-C. Christie, *Et. Dolet the martyr of the Renaissance* ; London, 1880. xx et 559 p. in-8° avec deux portraits. — O. Douen, *Et. Dolet et ses opinions religieuses* dans le *Bull. de l'hist. du Prot.* 1881 (t. xxx) p. 337 et 385. — N. Weiss, *La Sorbonne, le Parl. de Paris et les livres hérétiques*, ibid. XXXIV, 19.

2. DOLET (Paul), de Sedan, réfugié à Cologne, 1698 ; (la veuve de Michel), de Sedan, réfugiée à Cologne, 1698, à Königsberg, 1700. — (Jean), de Pignan, Languedoc ; assisté à Genève, 1704.

DOLLERON (Antoine), du Dauphiné, 63 ans, et sa femme, assistés à Londres,

[1] Et disait avec un secret pressentiment de l'avenir : Superi, rerum omnium præpotentes Superi, hanc mihi unam, hanc unam largimini felicitatem, ut mea nunquam existimatio, mea nunquam salus, mea nunquam vita — fortunæ bona ut caduca et inania curis vestris digna non censeo, neque vos pro iis prece ullâ velim obtundere — ex judicum pendeat sententiis.

[1] Stephanus Doletus die, sancto Stephano et natus et Vulcano devotus, in Malbertinâ areâ, Lutetiæ, 3 augusti 1546 (Note au bas d'une pièce de vers dans les Poésies imp. de Th. de Bèze).

1705. — Benjamin *Dolive*, de Rovebon, « qui est de bonne famille, » assisté à Genève de 3 écus pour aller à Berne, 1696. — *Dolimpie* ou Dolympies, pasteur de St-Paul-de-la-Coste depuis 1670, réfugié en Suisse à la Révocation, pasteur à Schaffouse en 1687 (voy. *Bull.* XVI 128, XVIII 278); — (.....) secrétaire du colloque de Sauve, 1671. — *Dolivat*, ministre à St-Quentin et Hargicourt vers 1775. — Jean *Dolivier*, de Montpellier, 69 ans, assisté à Londres, 1705.

DOLLOND (Jean), opticien célèbre, né à Spitalfields en 1706, mort en 1761 [Haag, IV 296]. Son père était un tisserand venu de France à la Révocation et son fils fut nommé directeur de l'hôpital des Réfugiés en 1794. Mis en apprentissage chez un ouvrier en soie, il fut pris au bout de quelques années d'un dégoût insurmontable pour cet état. Il s'appliqua dès lors à l'étude des mathématiques, de la physique et de l'astronomie, et il devint bientôt un des plus habiles opticiens de Londres. Le but principal, on peut dire unique, de ses méditations, était le perfectionnement des télescopes à réfraction; elles le conduisirent à appliquer le micromètre à ces instruments. Il s'attacha ensuite à tailler des verres objectifs qui corrigeassent la différence de réfrangibilité des rayons lumineux, et il leur donna le nom d'achromatiques ou sans iris. Ses travaux lui ouvrirent, en 1761, les portes de la Société royale de Londres et lui méritèrent le titre d'opticien du roi; mais il ne jouit guère de ces honneurs; une attaque d'apoplexie le conduisit, l'année même, au tombeau.— Formé par les leçons et l'exemple de son père, Pierre Dollond, né en 1730, marcha dignement sur ses traces. En 1765, il fit à la Société royale de Londres une communication relative aux améliorations qu'il avait apportées au télescope; en 1772, il lui envoya un nouveau mémoire sur les perfectionnements qu'il avait faits au quart de cercle de Hadley, et en 1779, il lui soumit les modifications qu'il avait introduites dans l'équatorial, en vue de rectifier les erreurs produites par la réfraction. Il mourut en 1820.

L'on doit au père et au fils divers ouvrages sur l'optique qui furent imprimés à Londres de 1753 à 1789 et dont le bibliographe Watt a donné la liste.

Pierre laissa une fille, Anne, qui épousa le Rév. George Waddington, vicaire de Tuxford et fut la mère de George Waddington (1793-1869) doyen de Durham et de Horatio Waddington (1799-1867) sous-secrétaire d'État de l'Intérieur.

DOLON de la Goupillière [Haag, IV 297], famille de Bourgogne dont le chef, mis à la Bastille en 1685 (E 3371), fut transféré au couvent de St-Magloire en 1686, de nouveau à la Bastille en 1687 et lassant la patience de ses persécuteurs fut enfin expulsé du royaume en 1688 et exilé à Mons. Ses trois filles eurent même constance et même courage; enfermées par lettre de cachet aux Nouv. catholiques de Paris, en 1689, elles se montrèrent tellement « opiniâtres, » qu'à leur tour on les chassa de France, 1691. Leur mère, au contraire, Catherine-Charlotte *de Dolon*, abjura sa religion et en récompense de son apostasie obtint, d'abord que ses biens fussent distraits de la confiscation qui avait frappé ceux de son mari (Depping, Corresp. admin. de Louis XIV, t. IV p. 406), puis, qu'on lui accordât en don ceux de dame Élisabeth *Voisin de Bretigny*, qui était allée aussi demander à l'étranger la liberté de conscience (E 3374). Il est probable que Pierre-Antoine de Dolon, qui épousa en 1712 Rachel *de Casamajor* dans l'église française de Hungerford, et Louis-Benjamin Dolon qui fut nommé, 1794, directeur de l'hôpital des Réfugiés à Londres, descendaient aussi de Dolon de la Goupillière.

DOMENCHE (Arnauld), « natifz de Libourne en Bourdellois, » reçu habitant de Genève, mai 1559. — Pierre *Domanchin*, sr de la Boulonnière, fils de Daniel D. et de Catherine *Le Tanneur*, épouse au temple de Charenton, août 1668, Élisabeth fille de Jérémie *Derval*, maître d'hôtel du Roi, et d'Élisabeth *Brunier*; Marie-Catherine *Domenchin*, fille de Pierre D. et d'Élisab. Derval, inhumé à Paris, 22 mars 1682; assistant Daniel *du Monceau* sieur d'Antin, cousin. — Philippe *Domanges*, de Châlons en Champagne, perruquier, réfugié à Königsberg, 1698. — Jehan *Domarni*, de Bourgoin en Dauphiné, étudiant à l'acad. de Genève, 1559. — Jacques *Domas*, de Die, assisté à Genève, avec sa femme et son fils, d'un viatique pour l'Allemagne, 1710. — *Domangeville*, voy. Le

Duchat. — Marie *Dombidault*, d'Oleron en Béarn, fille d'un marchand, 45 ans, assistée à Londres en 1702; encore en 1710. — *Domel*, nom que l'on trouve écrit ainsi quelquefois, dans les documents anglais, pour celui *d'Aumale*. — « Les femmes *Domelon* et *Aberlin* mises à la tour de Constance, » 1743, abjurent (E 3504). — Laurent *Domerc* [conf. Ravaisson, arch. de la Bastille, VIII 238], jadis ancien de Montpellier, nommé secrétaire de la Direction des réfugiés à Lausanne, 1er avril 1688; se retire à Genève, 3 juill. 1698; Mme Domerc inspectrice de l'hôpital de Lausanne, 1688; Mlle Lucrèce *Doulmet* veuve de Jean Domerc, du Languedoc, *id.* 1694.

1. DOMERGUE (Antoine) « de Figiac, dioc. de Cahors en Quercy, » reçu habitant de Genève, 1559; — Domergue ancien de l'église de Nîmes, 1591; — (Jean) de St-Hippolyte en Cévennes (J. Domergus St-Hipolyti ex Cebennis), étud. à Genève, 1671. — (La veuve), du lieu des Vans, assistée à Genève, 1703. — (Gédéon), des Vans en Dauphiné, assisté à Lausanne, nov. 1708. — (Marie), de Genouillac en Cévennes, assistée à Genève d'un viatique de 5 écus pour Schwabach, 1709.. — Jacques *Aldin* et Louise *Domergue*, religionnaires de la ville de Vans, emprisonnés et condamnés à 1000 liv. d'amende pour s'être mariés par le ministère d'un pasteur, 5 avril 1751. — *Doumergue*, député d'Uzès à l'assemblée de Sommières, 1611 [VII 533 b].

2. DOMERGUE de Saint-Florent, famille de l'ancien diocèse d'Alais, pourvue d'un arrêt de maintenue de noblesse de la cour des aides de Montpellier du 27 août 1774. = *Armes*: d'argent au chevron d'azur accomp. de 3 roses de gueule et au chef de sable chargé de 3 étoiles d'or.

I. François Domergue, écuyer, mort avant 1580, épousa Anne de Martinenches qui lui apporta la terre du Moinas, paroisse de St-Jean de Valériscle, où il s'établit. Il fut père de :

II. Vincent, écuyer, capitaine de cent hommes d'armes, qui épousa, 5 avril 1592, Marie fille de Jacques *du Roure*, de St-Ambroix. Il testa le 22 avril 1631 et mourut laissant deux fils : Henry, sr de la Matte, docteur ès droits de l'université de Valence, juge de St-Jean de Valériscle et Jean qui suit.

III. Jean, docteur ès droits et avocat, conseiller et procureur du roi en la ville de St-Hippolyte, père de :

IV. Jacques, sr de la Matte, docteur ès droits, avocat. Il épousa, 28 févr. 1670, Blanche de Guiran, fille d'un avocat de Nîmes et de Suzanne d'Albenas. Il testa le 23 mars 1695 et laissa, de son mariage, Jacques qui suit et Henry, capitaine de grenadiers au régiment de Montmorency en 1724, décédé dans le même grade.

V. Jacques, sr de la Matte, de Combeméjane, St-Florent, épousa, 8 fév. 1714 Marie fille de Jean *de Clauzel* et de Lucrèce de Beauvoir du Roure. Le 8 fév. 1742 il reçut de Louis-Claude Scipion de Grimoard Beauvoir, marquis du Roure, la terre et baronnie de St-Florent, testa le 11 mars 1772 et mourut peu après. Une note de l'Intendance (Arch. de l'Hérault), datée de l'année 1738, s'exprime ainsi à son sujet : « MM. *Domergue*, du Mas de Couze[1] paroisse de St-Jean de Valériscle et d'Aigaliers de Rouvière[2], du lieu de Brouzet, ont hérité ensemble de la moitié des biens du sieur Paris[3] et demandent la permission de vendre ces biens. Ils en ont déjà vendu diverses parties et *quoiqu'ils soient l'un et l'autre de fameux huguenots*, on estime que la permission peut leur être accordée. » Jacques eut de son mariage avec Marie de Clauzel : 1° François qui suit; 2° Jean, capitaine de grenadiers au régiment de St-Chaumont en 1754, mourut à Rosbach, comme nous l'avons dit au t. IV col. 403; 3° Claude-Pierre, lieutenant au régim. de St-Chaumont, réformé à la paix de 1748, se retire à St-Ambroix où il épouse Mlle Servier; 4° Jean-Jacques, établi à Nîmes, fut l'auteur d'un ouvrage sur *le Gouvernement de Languedoc* et d'un *Discours sur les loix de la conversation* couronné par l'acad. des Jeux floraux; sa postérité, probablement devenue catholique, s'est éteinte en la personne du colo-

[1] Le Mas de Couze ou du Coussac lui était revenu par son mariage avec Marie de Clauzel héritière d'une branche collatérale des Domergue, issue de Claude frère de François ci-dessus n° 1.

[2] Il avait épousé Lucrèce de Clauzel sœur de Marie.

[3] Anthoine de Roche seigneur du Petit-Paris fils de Jeanne de Beauvoir du Roure laq. était sœur de Mme de Clauzel; il était par conséquent le cousin germain des dames Domergue et d'Aigaliers.

nel Domergue, mort à Nancy, 1854; 5° Lucrèce, mariée, 8 mai 1758, à M. Chastagnier avocat au parlement.

VI. François, seigr de St-Florent, la Matte, Combeméjane, docteur ès droits, né le 14 mars 1715, épousa, 14 août 1738, Françoise *de Possac*; c'est à lui que fut délivrée la maintenue de noblesse du 27 août 1774. Il eut pour enfants : 1° Jacques qui suit; 2° Jean-Scipion, dit le cadet ou chevalier de Saint-Florent, capitaine au régim. de Condé, qui épousa Mlle de Renaud, catholique, dont il n'eut que deux filles, qui suivirent la religion de leur mère; il mourut en prison, au Pont St-Esprit, pendant la Révolution; 3° François-Isaac-René, qui naquit le 21 avril 1742, entra comme enseigne en 1760 au régiment d'Auvergne et devint major de la citadelle de Nancy; il était à l'affaire de Clostercamp, avec d'Assas; il épousa, 20 avril 1784, dlle Thomasse-Thérèze de Stadler, catholique, dont il suivit la religion; il émigra à St-Pétersbourg et rentré en France reçut le brevet de colonel avec une pension; mort en 1836, laissant une fille, et un fils qui mourut à Nancy en 1879; — 4° Claude-François-Michel, dit M. de St-Michel-St-Florent, né en 1745, entré comme officier au régiment de Touraine en 1769, devint capitaine au régiment d'Angoulême; il émigra, servit dans l'armée de Condé, et tué à Maestricht fut inhumé dans le caveau d'honneur de l'église wallonne réformée de cette ville, 6 mars 1793; — 5° Henriette-Élizabeth, enlevée étant enfant à ses parents et mise dans un couvent où elle se fit religieuse.

VII. Jacques Domergue de Saint-Florent, seigr de St-Florent, avocat, né le 31 août 1739, marié (24 nov. 1767) à dlle Marie-Élizabeth de Malbois, appartenant à une famille protestante originaire de St-Jean-de-Bruel; décédé en 1817 et sa femme en 1826, tous deux à Montpellier et tous deux dans la religion protestante qui est encore celle de leur descendance. Ils ont eu quatre filles : 1° Jeanne, née le 24 nov. 1768, morte jeune; 2° Élizab.-Adélaïde-Françoise, dite Flore, née le 4 avril 1770, mariée à M. Jean-Baptiste-Henri de Roche, officier général d'état-major; 3° Suzanne-Céleste, née vers 1772, mariée à M. François-Antoine-Pons-Simon Pauc de Mondouet, morte le 31 juill. 1859; 4° Pauline, mariée à M. Aigoin des Pradelles (Cazalis).

DOMESSARGUES (M. de) poursuivi et exilé en 1691 [X 402]. — Louis de *Domigny* « natifz de la ville de Beauvays en Beauvoisin, » reçu habitant de Genève, déc. 1558. — *Dominge*, vaillant capitaine mentionné par d'Aubigné (*Mém.* édit. Réaume; I, 34) et ayant reçu 38 arquebusades sur le corps, 1577. — Antoine *Dominique*, « de la terre d'Usès en Languedoc, » habit. de Genève, septemb. 1556; (Firmin), ministre à Clairegoutte, 1573. — Charles *Domins*, de Rom en Poitou, 53 ans, assisté à Londres, 1705.

DOMINICI (Bernard), né à Metz vers 1517 [Haag, IV 207]. La Biographie messine de Begin, nous apprend que Dominici fit de bonnes études à Paris, et qu'il s'acquit une bonne réputation de savoir et d'éloquence, rehaussée par l'intégrité de ses mœurs. Il nous apprend encore qu'il fut ordonné prêtre en 1539; mais il oublie de nous dire qu'il embrassa vers ce temps et prêcha même les doctrines de la Réforme. Il est vrai qu'il se laissa bientôt gagner par le cardinal de Lorraine qui l'envoya avec titre de ministre de la maison des Trinitaires. Dès lors Dominici tourna toutes les foudres de son éloquence contre les protestants; aussi, pour le récompenser de son zèle, le nomma-t-on, en 1549, prédicateur de la cathédrale, et en 1570, général de son ordre.

DOMPIERRE, maison de Picardie, d'ancienne noblesse. = *Armes* : d'argent à la fasce de gueules, accompagnée en chef de trois tourteaux de sable [Haag, IV 298]. La maison se divisa vers la fin du XVme siècle en deux branches qui toutes deux ont embrassé la foi protestante. En effet Jean de Dompierre, seigneur de Liramont, chevalier, avait épousé 1° Marguerite d'Applaincourt qui le rendit père de François par lequel fut continuée la branche des seigneurs de Liramont; 2° Jeanne de Neuville-Witasse qui donna le jour à Hector, auteur de la branche de Jonquières. Il avait un frère, Jacques, seigr de Hardecourt dont la fille, Antoinette, épousa Jean d'Applaincourt qui vivait en 1518; leur fille, Jacqueline, devint la femme d'Antoine de *Bayencourt* seigneur de Bouchavannes, célèbre capitaine huguenot (voy. ci-dessus t. I, col. 1047).

Branche de Liramont.

FRANÇOIS de Dompierre, seigr de Liramont, Chuignes, Burgues, Leuilly, chevalier, mort avant 1517, laissa de Madeleine ou Marie de Warmoises, sa femme, un fils [1] savoir :

FRANÇOIS de D. seigr de Liramont, Chuignes et Foucaucourt, qui épousa Madeleine de Lannoi, fille de Pierre de Lannoi seigr de Bouvet et de Françoise de Rouy dame de la Boissière. On ne sait s'il avait embrassé le protestantisme. Il était mort en 1573, laissant six enfants : 1° ANNE ; 2° ANTOINE né en 1552 ; 3° FRANÇOIS qui suit ; tous trois successivement seigneurs de Liramont et morts sans alliance ; 4° CATHERINE, mariée en 1574 à Jean *de Poix* seigr de Séchelles, Fretin et Blancfossé, qui avait embrassé la Réforme en 1567 [VIII, 273] ; 5° MADELEINE, mariée à François baron de Susannes, grand fauconnier de Henri IV [2] ; 6° CHARLOTTE, femme de Robert *de La Sangle* seigr de Montcharville, inhumée au cimetière protestant de la Trinité, à Paris, le dernier jour de février de l'an 1600 (*Bull.* XII, 273).

Le troisième de ces six enfants, François était, suivant le témoignage de l'historien De Thou, un guerrier plein de valeur et d'expérience, qui sur la fin de ses jours était couvert de blessures. Il prit une part active au hardi coup de main qui mit La Fère au pouvoir du prince de Condé 1579 (d'Aubigné, Hist. III, liv. II, ch. 17). En 1587 il combattit sous les ordres du duc de Bouillon et du comte de Chastillon dans la campagne des reîtres. Il suivit le dernier dans sa glorieuse retraite en Vivarais et y fut fait prisonnier avec *Chamerolles* et Fabien *de Rebours* (De Thou, liv. 87 et ci-dessus t. IV, col. 221). Gouverneur du Catelet, il sollicita vainement, 1574, par l'entremise du marquis de Rosny, auprès de M. d'O, surintendant des finances, le payement de la faible garnison de 400 hommes qu'il commandait. Le surintendant aimait mieux voir la place aux mains des Espagnols que des protestants. L'année suivante, le général espagnol, Fuentès, vint lui-même faire le siège qui dura cinq semaines, pendant lesquelles les assiégés luttèrent jusqu'à la dernière extrémité et obtinrent de sortir avec honneur, enseignes déployées (De Thou et d'Aubigné). Liramont se rendit alors auprès du duc de Nevers à St-Quentin et l'appuya dans ses démêlés avec le duc de Bouillon, auquel il offrit en vain de faire entrer des secours dans Cambray (Mém. de Dupl.-Mornay, VI 322). François de Dompierre paraît avoir terminé sa carrière au commencement du XVIIme siècle ; avec lui s'éteignit la branche aînée de sa famille. C'est lui sans doute dont il est question vers cette époque, (*Bull.* VIII 424) sous le nom de Dompierre de Liramont seigneur de Leval, comme ayant droit à l'exercice du culte au château de Fontaine-les-Vervins.

Branche de Jonquières.

I. HECTOR de Dompierre, seigneur du Bac, mort dans la première moitié du XVIme siècle, laissa de Charlotte de Rubempré sa femme : CHARLES, deux autres fils qui furent tués de bonne heure à la guerre, et une fille, MARIE, qui épousa Pierre Le Natier, seigneur de Mondesir.

II. CHARLES, né en 1500, seigneur de Jonquières [1], au service dans les armées du roi François Ier, gouverneur du Fretoy en 1540, mourut entre 1555 et 1558, laissant de sa femme, Jeanne de Certieux, fille d'Antoine seigneur de Bouqueval, un fils, savoir :

III. ANTOINE de Dompierre, seigr de Jonquières, qui fut le premier de sa famille dont il est certain qu'il avait embrassé le protestantisme. Il entra de bonne heure au service d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, qui lui confia comme capitaine ses ville et château de Beaurevoir près St-Quentin. Le prince de Condé le prit à sa suite en 1565 et la reine de Navarre le plaça en 1569 auprès de son fils comme maître d'hôtel. Il assista à la bataille de Moncontour. Il ne paraît pas qu'il fût à Paris lors de la St-Barthélemy ; mais lors-

[1] On lui donne aussi pour fils Étienne, seigr de la Sablière, marié à Charlotte de Canosse, et une fille, Antoinette, qui prit alliance dans la très catholique maison d'Applaincourt et qui vivait en 1544.

[2] A moins peut-être que ce ne soit François de Susannes seigr de Villersagron?

[1] Le château de Jonquières, près Compiègne, est passé par alliance à la famille *Dorthe* et appartenait encore vers 1850 à M. de Muisard, veuf d'une arrière-petite-fille de Madeleine Dorthe citée à la col. 467.

qu'après l'événement, le roi de Navarre suivit la cour de Charles IX, Jonquières et d'Aubigné restèrent presque seuls, en qualité de serviteurs, auprès du premier (d'Aub. II, 184). Encore ne fut-ce pas longtemps car, sur les soupçons jaloux de la Cour, son maître le renvoya, dès le 4 juin 1574, gouverner ses seigneuries de Bohain, Beaurevoir et autres terres du Cambrésis. Il quitta sa résidence de Beaurevoir pour prendre part sous les ordres de Condé à la défense de La Fère, 1580 (d'Aub. II 365) et immédiatement après, il passa au service du roi de Navarre qui l'employa dans le Midi et le nomma gentilhomme ordinaire de sa chambre [1]. Il mourut en 1590 laissant de sa femme Antoinette de Pesivien (fille de Martin de Pesivien seigr de Beaurepaire et du Pont-St-Marcq et de Marie de Piton) qu'il avait épousée en 1555, deux fils Anne et Josias. Ce dernier, gentilhomme servant du roi de Navarre, épousa Michelle Lambert dont il n'eut point d'enfant. Son frère aîné :

IV. Anne, joua un rôle plus actif. Il fut dès sa jeunesse auprès du roi de Navarre qu'il accompagnait dans sa fuite de la Cour en 1576. Quelques années plus tard, servant dans le régiment de Parabère, il prit part au hardi coup de main de ce capitaine sur la ville de Niort et fut l'un des premiers qui escaladèrent la muraille (d'Aub. III 154; de Thou XCIV). En l'absence de Parabère c'était lui qui commandait le régiment. Ce fut lui aussi qui lui succéda, en 1592. Il resta dès lors en Poitou et y servit sous les ordres du duc de La Trémouille et de Du Plessis-Mornay jusqu'au moment où, après la paix de Vervins, 2 mai 1598, son régiment fut licencié. L'année suivante, il obtint une place de conseiller et maître d'hôtel du Roi [2]. Il avait épousé en 1592 Anne *de Hénault*, fils de Nicolas de Hénault sr de la Tour-au-Fay, et mourut en 1630 ou 31; sa femme lui survécut jusqu'au 5 avril 1639.

Ils eurent neuf enfants dont sept seulement leur ont survécu [3] : 1° Jean qui suit; 2° Antoinette mariée en 1620 à Henri *de Proisy* seigr d'Eppes et d'Aubigny [VIII 335]; 3° Isaac sr de la Tour-au-Fay, mort vers 1612; il avait épousé Marie fille de Jean de Ruquidor seigr d'Eglan et de Marie de Ménisson et en eut quatre enfants : Jean de Dompierre tué à St-Venant (1657); Isaac sr de la Motte-Souilly, officier en Hollande puis en Irlande où il mourut en 1690; Antoine sr de Marnay, capitaine au régim. de Turenne et tué à Sasback le lendemain de la mort du maréchal, et Anne morte à Londres; 4° Théodore mort à Eppes, 16 fév. 1666; 5° Josias sr d'Agsonval; 6° David qui suivra; 7° Baruch sr du Val, ancien de l'église de Coucy et député au synode de Vitry en 1665 (*Bull.* VIII 442); il épousa Élisabeth *Laumosnier de Travecy* et leur fils Jean, épousa Madelaine de Schmidtmann, nom qui donne lieu de croire qu'il s'était réfugié en Hollande.

V. Jean de Dompierre seigneur de Jonquières [1] servit à la guerre dès ses jeunes années. Il commanda le régiment de Bretagne au siège d'Arras, 1640. Gravement blessé, il se rendait à Amiens pour tâcher de s'y faire guérir lorsqu'il fut pris par les Espagnols et ne recouvra sa liberté que pour se retirer à Jonquières presque entièrement privé de l'usage de ses membres; il y mourut le 16 janvier 1653. Il avait épousé en 1632 Marie *Conrart* sœur de l'académicien, fille de Jacques Conrart et de Péronne *Targer*, laquelle lui survécut. Elle lui avait donné 9 enfants : 1° Anne né en 1634, capitaine de cavalerie, cornette des chevau-légers du duc de Mercœur, tué d'un coup de mousquet au siège de Pavie, 29 août 1655; 2° *Péronne* mariée le 11 janv. 1656 à Aloph *de Gorris* seigr de Naucourt, morte en 1665; leur fille Suzanne-Madel se réfugia à La Haye; 3° Jean, cornette des chevau-légers du maréchal d'Humières, tué au siége de Dunkerque. 1658; 4° Madelaine, mariée en 1662 à Philippe *de Parenteau* sr de Ste-Maison et du Grand-Rozoy. Ce doit être elle dont il est parlé dans la *Fr. Prot.* [IV 298, VI 425] et dans le *Bull.* VIII 467; son mari, [VI 425] et *Bull.* VIII 520, 541,

[1] Lettres d'Henri IV, vol. VIII, 206, 275, 312, 315.

[2] Voy. aussi *Bull.* XVI, 146.

[3] Anne, mariée à Jacques *de Bidache* capit. au rég. de Picardie, mourut avant ses parents, et son frère François sr de Montolu n'existait plus en 1639.

[1] Mentionné ci-dessus (voy. col. 60, lignes 8 à 16) par la confusion que nous y avons faite de *Dom*pierre avec *Dam*pierre, en nous couvrant toutefois par un « peut-être. »

ou l'un de ses fils, fut envoyé en possession de la terre de Jonquières, mais il en fut dépouillé à titre de protestant ; il put se retirer en Hollande et il y servit comme capitaine d'infanterie ; leur fils Martial de Parenteau de Ste-Maison major de cavalerie dans l'armée hollandaise, épousa Catherine *de Beaumont*, mais n'eut pas d'enfants ; 5° Jacques qui suit ; 6° Josias sr de la Thuillerie, capitaine au régim. de Picardie, tué à Wœrden, 1672 ; 7° Valentin sr de Montolu, lieut. au régim. d'Herbouville, mort à Trèves, 1668 ; 8° Charlotte, femme en 1665 de J.-J. *de Cobreville* sr d'Aunoy ; c'est de lui et de leur fils Isaac qu'il est question, dans la *Fr. Prot.* [IV 299] et dans le *Bull.* VIII 447 lig. 10, 520, 545 ; possesseur de Jonquières il en fut expulsé pour cause de religion ; sa famille resta cependant en France ; 9° Isaac sr d'Arsonval, capitaine au régim. de la reine, mort à Montreuil en 1672.

VI. Jacques de Dompierre seigr de Jonquières, né en 1640, capitaine de cavalerie, épousa en 1665 sa cousine germaine Catherine, fille de Henry *Muysson* sr de Thoillon, conseiller secrétaire du Roi et de ses finances et de Péronne Conrart. A la Révocation il put s'enfuir à La Haye, 1687, avec sa femme et ses cinq enfants. Il entra dans l'armée hollandaise comme capitaine de chevau-légers, prit part à la descente du prince d'Orange en Angleterre et passa dans l'armée britannique ; mais la mort de sa femme, 3 avril 1690, le rappela à La Haye, où il mourut, 25 septemb. 1729. De ses enfants étaient trois fils : 1° Anne, capitaine de cavalerie au service d'Angleterre, mort en Irlande en 1689 ; 2° Henri-David qui suit ; 3° Jacques, officier de cavalerie au service du duc de Brunswick-Zell, épousa Charlotte fille de Gaspard *de Masclary* et de Françoise *Prondre*. Leur fils Guillaume-Paulin de Jonquières devint lieutenant-général de cavalerie Hanovrien ; il épousa sa nièce Silvie de Malortie et mourut en 1803, ayant continué la descendance. L'un de ses fils fut aussi général de cavalerie.

VII. Henri-David de D. de J. servit dans l'armée hollandaise. Il avait épousé en 1703 Anne-Catherine de Masclary, sœur de Charlotte.

VIII. Leur fils, Jean-François, colonel et membre du haut Conseil de guerre des Provinces-Unies eut d'Anne *de Larrey*, fille de Jacques de Larrey, pasteur de Schiedam et de Françoise *Legendre* (petite-fille du pasteur Pierre Du Bosc) un fils unique, Paulin-Philippe-Henry.

IX. Paulin-Ph.-H. de D. de J. qui le premier de sa famille préféra la carrière des études à celle des armes. Il devint conseiller au Conseil souverain de Brabant et au Conseil des domaines du prince d'Orange et épousa Cécile de Coninck, fille de Jean de Coninck et de Suzanne *de Rapin-Thoiras*. L'invasion des Français en Hollande, 1795, le priva de ses emplois et l'engagea, 1798, à s'établir en Danemarck où il mourut en 1822. Il eut trois fils dont un seul, Frédéric-Anne, fut marié.

X. Frédéric-Anne de D. de J., mort avant son père, avait épousé Anne-Hedwige Hoeyer et laissa trois fils dont les deux premiers n'ont pas contracté d'alliance :

1° Jean, aujourd'hui employé supérieur au ministère des Cultes de Danemark.

2° Henri-Alexandre-Antoine, général d'artillerie du Danemark, mort en 1879.

3° Godefroi-Chrétien, décédé le 28 nov. 1883, laissant plusieurs enfants.

XI. Godefroi-Chrétien de D. de J., décédé le 28 nov. 1883, avait épousé Harriet Lindam et de cette union sont issus 4 filles et un fils, savoir :

XII. Frédéric-Lindam-Godefroi de D. de J., né en 1854, et marié en 1882 avec Jeanina-Emilie baronne de Stampe, duquel mariage est né un fils.

IV. David de Dompierre, fils puîné d'Anne de D. et d'Anne de Henault (ci-dessus § IV) était seigneur de Montigny-la-Grauge, Burtoncourt, Bocange et Villepommereux. Il devint maréchal de camp et gouverneur de Marsal près Metz. Il épousa 1° le 20 fév. 1639 Judith, fille de Philémon *Lespingal* seigr de Burtoncourt et de Loyville et de Suzanne *Le Goullon*, morte le 2 mars 1649 ; 2° le 1er déc. 1650, Anne *Dorthe* baronne de Courcelles près Metz, fille de Mathias Dorthe seigr de Falaise et de Vouzi-Fontaine et de Suzanne *des Champs de Marcilly*. Plusieurs fois on le voit députer en Cour pour les affaires de l'église réformée de Metz (Olry, *Persée. de l'ég. de Metz*, p. 37 et 248). En 1662 il fut condamné à 1000 liv. d'amende pour être resté à cheval et couvert un jour qu'il avait rencontré un prêtre portant le sacrement à

un malade. Il est probablement mort avant 1685. Il laissa trois enfants de sa première femme et un fils de la seconde, savoir : 1° Jean-Louis qui suit ; — 2° Anne-Catherine, mariée en 1670 à Louis Dorteh seigr de Fontaine fils de Jean-Louis Dorthe, frère d'Anne qui avait épousé David de Dompierre et de Madelaine *de Pas-Feuquières*) ; de ce mariage naquit en 1678, Madelaine qui, n'étant pas parvenue à s'échapper du royaume malgré une courageuse tentative, finit par se convertir ; elle épousa Henri-Louis *de Boubers*, nouveau converti comme elle ; un arrêt du parlement de Paris, en date du 13 mai 1745, la mit en possession de la terre de Jonquières et autres biens délaissés par Jacques de Dompierre. Son père parvenu à se réfugier en Brandebourg y devint général ; — 3° Jeanne, morte à Metz, sans alliance ; 4° ..... de Dompierre baron de Courcelles, député en Cour en 1685 pour réclamer contre l'interdiction du culte réformé à Metz et à Courcelles (t. IV col. 772) ; son sort quant au reste est inconnu.

V. Jean-Louis de Dompierre seigr de Bocange et de Loiville né le 21 fév. 1645, capitaine de chevau-légers, épousa, 3 nov. 1661, Constance *de Béschevel*, fille de Gabriel seigr du Pont-Lagny, officier dans l'armée hollandaise et d'Adrienne *de Blocq*. Il eut deux filles : 1° Sara qui baptisée en 1672 dans l'église réformée de Metz, fut mise à l'âge de 14 ans au couvent des dames de St-Louis de cette ville, se convertit et épousa Jean-François de St-Jean de Monsolans, major de cavalerie ; 2° Marie qui parvint à s'échapper de France et vint à La Haye où elle fut reçue à la communion en 1696 ; en 1699, elle épousa Charles-Mathurin *de Saint-Amand*, lieutenant-colonel au service des Provinces-Unies, fils de Philippe-Claude *de St-Amand*, général d'infanterie en Hollande et de Marie *de Claire*.

DOMSAL (Anne Laly de), 20 ans, enfermée au couvent des Nouvelles cathol. de Beaumont près Bergerac, 1778 ; y est encore en 1781. — Jehan *Domusson*, d'une famille d'échevins de La Rochelle, marie sa fille Jehanne, au temple de cette ville, avec Toussaint *Gorribon*, 1565. — Pierre *Domzieux* chirurgien de Montauban, admis à l'habitation à Lausanne, août 1702.

DON (Arnaud), plus connu sous le nom de capitaine *Frégeville*, était commandant des forces de Castres et prit part, en cette qualité, aux dernières guerres civiles du XVIme siècle. Il donna sa démission de capitaine du guet, le 14 janv. 1613, à cause de son grand âge. Il avait exercé ces fonctions pendant 22 ans. Le Conseil de ville le remercia de sa bonne affection et lui vota une gratification de 150 liv. Il eut pour successeur Lamotte de Condé (IV col. 573). — Pierre *Don* d'Alais, assisté d'un viatique à Genève, 1692 (Pradel).

1. DONADIEU (Jean), Conseiller à Montpellier, réfugié à Berlin, 1698 ; — (Pierre), de Bedarieu, assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1699 ; — (Jacques) de St-Jean de Gardononque, *id.* 1702 ; — (Isabeau), *id.* 1703. — David *Donnedieu*, fabricant de draps, assisté à Lausanne, avec sa femme malade, 1694 ; la femme y meurt en 1701.

2. DONADIEU, ancienne famille de l'Albigeois. Guillaume Donadieu ne craignit pas de donner asile au pasteur *Brun* lorsque celui-ci vint « dresser » l'église de Castres en 1559. Son fils Jean fut quatre fois consul de cette ville, de 1562 à 1591. « Les Princes » l'avaient nommé receveur des deniers publics, et l'on trouve de lui deux lettres intéresantes dans la correspondance de Coras (voy. ci-dessus IV col. 668). — Un autre Jean et un autre Guillaume, dits les jeunes, occupèrent aussi les charges consulaires à la fin du XVIme siècle. — George, mort au combat de Cieutat, en 1587. — Pierre, capitaine, eut pour fils un autre Pierre, 1626, et Jean 1641. — Jean, sieur de Bernas, avait épousé Éléonore de *Bernas* dont il eut : 1° Jean, présenté au baptême par le pasteur *Jausion* et par Claudine *de Chaylus*, femme du conseiller *de Suc*, le 3 avril 1621 ; 2° François, né le 18 février 1623, — Isaac *Donadieu de Pélissier*, avocat à la Chambre de l'Édit eut de sa femme, Jeanne *d'Albie*, 9 enfants : 1° Abel, baptisé le 18 avril 1637 ; 2° Louis, 11 avril 1641 ; 3° Marie, 28 juillet 1643 ; 4° Judith ; 5° Marguerite ; 6° Jean, 1649 ; 7° Isabeau ; 8° Anne ; 9° Isaac, baptisé le 15 sept. 1653. — Un autre Isaac *D. de Pél. du Grès*, fils de Jacques et de Marie de *Noir de Cambon*, reçut le baptême le 1er mars 1663. Ce dernier est sans doute cet officier du nom de *du Grès* qui, à la révocation de l'édit de Nantes, enleva

un de ses neveux dans les circonstances suivantes. Passant à Toulouse, il voulut voir ce tout jeune garçon récemment soustrait à sa famille et enfermé au collège des Jésuites. Resté seul un instant dans le parloir avec lui, *Du Grès* fort et bel homme se sauve emportant l'enfant sous son manteau. Il réussit à l'emmener jusqu'à Amsterdam où il lui fit donner une bonne éducation. Cet enfant était Jean *de Bouffard-Madiane*, qu'il faut ajouter à ceux dont nous avons parlé déjà (II col. 977 et 78) Il a laissé un *Recueil curieux d'histoire et de bons mots*, Amsterd., 1739 in-12 et un autre ouvrage, également léger, intitulé : *Mon plaisir*, La Haye, 1748 et 1750, 2 vol. in-12. Il mourut en 1750, dans son château d'Heymersteyn. Quant au parent qui l'avait sauvé, il était mort le 6 oct. 1731 et fut enseveli dans la chapelle de l'église wallonne d'Amsterdam par les soins de *Nayrac*, réfugié de Castres. — Ses frères, Marc-Antoine, baptisé le 13 mai 1664, et Abel, 15 sept. 1665, restèrent à Castres, croyons-nous, où cette famille a, de nos jours encore, de très honorables représentants (Pradel).

DONADILLE (Simone), de Genouillac, assistée à Genève en 1705, y reçoit en 1709 un viatique de 5 écus pour aller à Swabach. — Mathieu *Donat*, de près de Metz, tourneur, reçu habitant de Genève, 2 nov. 1573; — (Philippe), reçu dans « l'église de Dieu » à la Rochelle, 28 mai 1603. — Ottellin *Donay*, de Bernay en Nivernois, *idem* à Lausanne, juin 1573. Mlle de Donay, mise aux Nouvelles cath. de Paris, 1701 (E 3552). — Jean-George *de Dondes* ou *d'Ondes* et Marguerite, sa femme, fille de François *de Rozel*, avocat général à la Chambre mi-partie de Languedoc, font baptiser, 20 février 1654, leur fille Marie, née le 18 janvier, présentée par J.-J. *de Villettes de Paillairols* et Marie *de Puginier*, veuve de l'avocat général. — *De Dondon* ou *Dondon*, ancien de l'église de St-Romans de Touques, 1671-75 (Tt 239, 256) ; Pierre Dondon, de St-Privat, assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne ; — (Guillaume), prosélyte. 34 ans, assisté à Londres (2 l. 10 s.), 1706. — Pierre *Doné*, capitaine huguenot, était diacre de l'église de Mauvezin et y tenait les registres de baptême, en 1595. — Guillaume *Donet*, de Tolignan en Dauphiné, venant d'Orange, assisté à Genève, 1697, d'un viatique pour Erlangen ; (Jean), marchand, de Clermont-de-Lodève, réfugié à Königsberg, 1698; famille de même nom réfugiée à Morges, 1700 ; autre, établie à Caen (Beaujour, *Hist. de l'égl. de Caen*, 1877) ; autre, plus tard à Condé-sur-Noireau.

DONEAU (Hugues), un des plus savants jurisconsultes du XVIme siècle [Haag, IV 299], né à Chalon-sur-Saône, 23 déc. 1527, mort à Altorf, 4 mai 1592.

Issu d'une famille de robe qui occupait à Chalon un rang considérable, et destiné au barreau par ses parents, Doneau s'attacha avec beaucoup d'ardeur à l'étude, mais l'injuste sévérité de son maître, « homme rude et grand fouetteur » faillit le rebuter entièrement. Promesses, caresses, menaces, rien ne put l'engager à se remettre au travail. A bout d'expédients, son père eut enfin recours à une ruse qui lui réussit. Un jour qu'un porcher passait avec son troupeau il l'appela et lui proposa de prendre pour valet son fils qui, saisi d'effroi, se jeta à ses pieds en lui jurant de se distinguer entre tous par son application. De Chalon il fut envoyé à Tournon, où il fit ses humanités et sa philosophie, puis à Toulouse, où il suivit les cours de *Coras* et de *Du Ferrier*. A cette époque l'université de Bourges brillait entre toutes par la science de ses professeurs. Doneau s'y rendit, en 1551, pour entendre Eguinard Baron et François *Duaren*. Ce dernier, dont il embrassa le parti contre son collègue dans les querelles qui les divisèrent, le prit en affection particulière, et il rendit publiquement hommage à son rare mérite, lorsqu'il lui donna le bonnet de docteur, le 17 juillet de la même année. L'examen de Doneau avait été si brillant, qu'il fut aussitôt installé antécesseur avec Nicolas *Bouguier*, de Bourges, son condisciple et son ami. « Tous deux, dès ce temps, lit-on dans Catherinot, estoient suspects d'hérésie. »

Lorsque *Baudouin* quitta sa chaire en 1555 (I col. 995), Doneau se mit sur les rangs pour le remplacer; mais *Cujas* lui ayant été préféré, il se retira plein de dépit à Orléans où il professa pendant quatre ans, c'est-à-dire jusqu'en 1559; il fut alors appelé à Bourges où la mort de *Duaren* avait laissé un grand vide.

au se trouvait encore à Bourges à
e de la Saint-Barthélemy. La nou-
e la blessure de l'amiral ayant été
dans cette ville, le lundi 25 août, à
it les principaux catholiques s'as-
rent pour se concerter sur les mesu-
rendre. Il fut décidé qu'on enverrait
le sieur de Mareuil, capitaine de la
tour, demander des instructions et
ttendant son retour, on établirait
rde à toutes les portes. Effrayés de
nonstrations, les plus prudents d'en-
protestants songèrent à fuir. Doneau
t à sortir de la ville, grâce à quel-
entilshommes allemands ses élèves,
revêtirent de leur costume national,
èrent au milieu d'eux, fermement
à le défendre, et l'escortèrent hors
rs.

nil, qui apprit en route le massa-
Paris, revint le mardi soir en appor-
nouvelle. La nuit suivante, la po-
s'ameuta, avide de pillage, sous les
de l'apostat *Ambrois* et de deux au-
vriers, non moins féroces que lui.
jeta sur les maisons d'Yves *Ca-*
, François *Héméré*, Guillaume *Bi-*
u, Étienne *Cornalet*, Claude *Pelle-*
ichel *Piat* et d'autres riches mar-
, qui furent saccagées. Celles du
Chastin et de *Girard* le jeune fu-
alement pillées, et ce dernier ran-
à la somme de 500 livres. Le notaire
eau fut tué et sa femme gravement
d'un coup de pistolet; Vincent
, marchand drapier fut égorgé, et
Vignon, couturier, qui avait servi
ndres sous *Genlis*, fut assassiné dans
enier où il s'était caché, puis lancé
pavé de la rue.

magistrats, qui jusque-là avaient
faire, crurent alors devoir interpo-
r autorité, et le calme s'étant réta-
sieurs huguenots en profitèrent pour

jeudi 28, une nouvelle assemblée eut
l'hôtel de ville. Lecture y fut don-
une lettre du roi qui défendait les
res; mais, dès le 30, on en reçut
utre d'une portée toute différente.
s IX se proclamait l'auteur de la St-
lemy et ordonnait de courir sus aux
nots « qui ne se voudroient retirer
nent en leurs maisons. » Cette let-
fit pour rallumer la soif du pillage
et du sang, en sorte, que dès le 8 sept., les désordres recommencèrent. Toutefois, aucun attentat ne fut d'abord commis contre les personnes, on se contenta d'entasser une foule de suspects dans les cachots de l'archevêché; mais, dans la soirée du 11, des bandes d'assassins envahirent les prisons et massacrèrent tous ceux qui s'y trouvaient, sans distinction de religion. Ainsi périrent Pierre *de La Grange* conseiller au présidial, Guillaume *Grousieux* ancien avocat, de *La Porte* et *Augier* avocats, Barthélemy *Ragueau* notaire, *Chassaut* et Guillaume *Bourguignon* sergents royaux, Jean *Prestrau*, *J. Joineret*, Franç. *Helliot*, *Gilbert* marchands, *Lamoureux* mercier, *J. Thevillier* corroyeur, *Bonnet* tanneur, *Godefroy* drapier, *Poillon* chaudronnier, *Crespin* menuisier, *André Laharpe* boucher, Pierre *Levez* couturier. Leurs cadavres furent jetés dans les fossés de la ville et y demeurèrent sans sépulture.

Frappés de terreur, les huguenots de Bourges, ce jour-là même et les suivants, se précipitèrent en grand nombre dans les églises catholiques pour faire leur abjuration. Parmi beaucoup de noms obscurs, on distingue ceux d'Anne *de Cambray*, de *Vulcob*, de *Bigot*, d'un *de Village*, d'un *de Sauzay*, d'un *Boisrouvray*, de Germain *Palus* qui, bien qu'il fût déjà rentré dans le giron de l'Église romaine, avait failli être enveloppé dans les massacres; d'un *Ragueau*, de Gabriel *Labbé*, seigneur de Montvéron, avocat du roi au siège présidial et auteur d'un Commentaire sur la coutume du Berry; de la femme du lieutenant-général Guillaume *Regnier*, et du professeur François *Bouguier*, l'ami de notre Doneau.

Pendant que ces scènes sanglantes se passaient à Bourges, Doneau fuyait vers la Suisse à travers les plus grands dangers. Arrêté en route et incarcéré, il eut le bonheur de ne pas être reconnu; et rendu quelque temps après à la liberté, il atteignit heureusement Lyon. De là il passa à Genève où il fut admis comme habitant le 26 septemb. 1572 et où, sur la prière du Conseil, il donna quelques leçons. C'est dans cette ville qu'il reçut, de la part de l'Électeur palatin, l'offre de la première chaire de droit à l'université de Heidelberg.

Doneau, dont le goût s'était formé par la lecture des écrivains de l'antiquité, avait le rare talent de rendre attrayante les matières les plus arides. Son enseignement jeta sur l'université de Heidelberg un éclat qui imposa des ménagements à l'intolérance religieuse elle-même. L'électeur étant mort, son fils, qui était attaché à la confession d'Augsbourg, voulut l'introduire dans ses États et destitua tous les professeurs qui refusèrent d'y souscrire, n'exceptant de cette proscription en masse que Doneau, alors recteur de l'université. Cependant le bigotisme du clergé luthérien ne se lassa pas de le harceler, et il fit si bien, qu'abreuvé de dégoûts, l'illustre professeur, à qui le prince d'Orange offrait une chaire dans la nouvelle université de Leyde, finit par l'accepter. Selon Bayle et la Biogr. univ., il se rendit en Hollande en 1575; Paquot et Spangenberg, dans l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber, reculent son départ de Heidelberg jusqu'en 1579, et ils ont raison, tout le prouve.

Tant que Guillaume d'Orange fut à la tête du gouvernement des Provinces-Unies, Doneau se renferma dans l'accomplissement des devoirs de sa charge; mais, après l'assassinat de ce prince, deux factions s'étant formées en Hollande, il eut l'imprudence de se jeter dans le parti du comte de Leicester. Soupçonné d'être l'auteur d'un libelle contre les États généraux, il fut condamné au bannissement, et son « famulus, » Everard *Blancard*, qui avait propagé cet écrit, fut dégradé.

Doneau retourna en Allemagne où il resta longtemps sans trouver d'emploi. On lui proposa enfin, à Altorf, la même chaire qu'il avait refusée en 1583. L'espoir qu'on fondait sur sa réputation, en l'y appelant, ne fut pas déçu; mais la mort ne lui laissa pas le temps de rendre à l'université de cette ville tous les services qu'on attendait de lui. Il ne paraît pas qu'il ait laissé d'enfants.

« Génie synthétique et généralisateur, dit M. Raynal dans son Histoire du Berry, Doneau voulut de prime abord tenter la théorie de toutes les matières du droit. » Il y réussit sans aucun doute mieux qu'aucun de ses contemporains; aussi Savigny l'appelle-t-il un excellent théoricien. Cependant ce qui distingue principalement ses écrits de ceux de la plupart des jurisconsultes de son siècle, c'est qu'aussi versé dans la littérature que dans la jurisprudence, il a eu l'art de réunir, selon le précepte d'Horace, l'utile à l'agréable et de rendre des ouvrages de droit lisibles même pour des profanes. On estime surtout ceux qu'il a composés sur les testaments et les dernières volontés. On rapporte qu'il avait une mémoire si prodigieuse qu'il savait par cœur le corps entier du droit romain. Ses ouvrages sont :

I. *In titulum de usuris in Pandectis et sequentem commentarius*, Paris, 1556, in-4°; nouv. édit. augm. de commentaires *In tres libros Pandectarum* XX, XXI *et* XXII; Lugd., 1558, in-4°. Ce dernier ouvrage a été imp. séparément, Colon., 1569, in-fol., et Venet., 1584; il est dédié à Michel *de L'Hôpital*. Doneau donna de l'un et de l'autre une nouv. édit. sous le titre : *Opera priora, recens recognita et repurgata*, Francof., 1589, 4°.

II. *Ad legem Justiniani de sententiis quæ pro eo quod interest proferuntur, sive de eo quod interest, liber;* Paris, 1561, in-4°; Francof., 1574, in-4°; Neostad., 1580, in-4°; Altorf., 1589, in-8°, 1596, in-8°; Lugd. Bat., 1630, in-8°.

III. *Commentarius ad tit. Digestorum de rebus dubiis;* Bitur., 1571, in-8°; Antv., 1584, in-8°; Lugd. Bat., 1684, in-8°.

IV. *Commentarius ad tit. Codicis de pactis et transactionibus*, Bitur., 1572, in-8°; Paris, 1573, in-8°; Colon., 1574, in-8°.

V. *Zachariæ Furnesteri defensio pro justo et innocente tot millium animarum sanguine in Galliâ effuso adv. Montlucii calumnias*, 1573, 8°; 1579, in-8°; trad. en franç. et ins. dans les Mémoires de Charles IX (t. II p. 70) sous ce titre : *Response de Zac. Furnesterus soustenant l'innocence et justice de tant de milliers de personnes massacrées au royaume de France, contre les calomnies de Jean de Monluc evesque de Valence.* — Monluc chargé d'affaires en Pologne pour y procurer l'élection du duc d'Anjou comme roi, avait bravé le scandale de faire devant les États de Pologne l'apologie de la St-Barthélemy. La réponse que lui fit Doneau sous le pseudonyme de Z. Furnesterus est digne d'un jurisconsulte par la solidité du raisonnement. C'est une des pièces les plus utiles à lire sur l'histoire du massacre. Cujas, dont Hugues Do-

neau était resté le rival depuis leur lutte pour la chaire de Bourges, voulut y répondre (voy. ci-dessus t. IV col. 976 nº XVI). La réplique de Doneau (insérée dans les Œuvres de Cujas, édit. de 1658) fut des plus méprisantes.

VI. *Commentarius ad tit. Digestorum de præscriptis verbis et in factum actionibus*, Heidelb. 1574, in-8º; 1580, in-8º.

VII. *Commentarius ad tit. Institutionum de actionibus*, Antv. 1581, in-8º; 1596, in-8º; Lugd. Bat., 1620, in-8º.

VIII. *Tractatus de pignoribus et hypothecis*, Francof., 1589, in-4º; réimp. à Lyon, 1575, in-fol. avec les traités de *Baudouin* et d'autres sur la même matière.

IX. *Tractatus de ædelitio edicto, de evictionibus et duplæ stipulatione, de probationibus, de fide instrumentorum, de testibus*, publié avec le précédent.

X. *Commentarius ad tit. Digestorum de rebus creditis*, Antv. 1582, in-fol.; Francof., 1626, in-fol.

XI. *Commentarii ad Codicis Justinianei partes eas quas sequens pagina indicabit*, Lugd. Bat., 1587, fol. — Ce vol. contient, entre autres, une réimp. des nºs IV et VI.

XII. *Commentarius ad tit. Digestorum de diversis regulis juris antiqui*; Antv., in-8º. — Nicéron n'indique pas l'année de l'impression.

XIII. *Commentariorum juris civilis lib.* XXVIII, Francof., 1595-96, 5 part. en 3 vol. in-fol.; Hanov., 1612, in-fol.; Francof., 1626, in-fol. — Hilliger en a publié un abrégé sous le titre de *Donellus enucleatus*, Ienæ, 1611, in-4º. König et Bucher en ont donné une sixième édit., Nuremb., 1801-1833, 15 vol. gr. in-8º.

XIV. *Commentarius ad tit. Digestorum de verborum obligationibus*, Francof., 1599, in-fol.

XV. *Opuscula posthuma*, Hanov., 1604, in-12. — Outre quelques commentaires inédits sur divers titres du Code et du Digeste, ce volume contient deux *Conseils*, quatre *Lettres* de Doneau, trois autres à lui adressées par Albéric Gentilis, Michel *de l'Hôpital* et Pierre *Du Faur*, deux lettres d'un docteur de Bourges à un prince, une harangue de *Cujas*, la harangue prononcée par *Duaren* à l'occasion de la promotion de Doneau au grade de docteur, l'oraison funèbre de Doneau par Scipion Gentilis et des vers sur sa mort.

XVI. *Commentarii absolutissimi ad* II, III, IV, VI *et* VIII *lib. Codicis Justinianei, tit.* V *lib.* XIX *de præscriptis verbis, et tit. lib.* XLV *Digest. de verborum obligationibus*, Francof., 1622, in-fol. — Publié par Schegkius, professeur à Tubingue. Le catalogue de la bibl. du docteur Neide (Halle 1837) en mentionnne une édit. de Francf., 1599. in-fol. restée inconnue à tous les bibliographes que nous avons consultés.

XVII. *Opera omnia*, Lucæ, 1762-1770, 12 vol. in-fol., édit. due aux soins de B.-E. Pellegrini et réimp. à Rome, 1827-33.

A cette liste, déjà fort considérable, la Biblioth. des auteurs de Bourgogne, de Papillon, ajoute plusieurs ouvrages dont Nicéron et Paquot ne font aucune mention.

DONGNON (GUILLAUME DE), OU DU DOGNON [Haag, IV 303], natif de la Jonchère, dans le Bas-Limousin. Après avoir fait ses études à Saint-Léonard et à Toulouse, Dongnon fut placé comme vicaire dans son bourg natal. Converti à la foi protestante par la lecture du Nouveau-Testament et des *Dominicæ precationes*, il dissimula quelque temps ses opinions par crainte, et continua à remplir ses fonctions; mais il ne sut si bien cacher ses sentiments que l'évêque de Limoges ne conçût des soupçons. Dongnon fut donc arrêté par ordre du prélat, 8 avril 1555, et traduit comme hérétique devant l'official. Alors en cet homme, humble et faible, se montra un indomptable courage, que ni les promesses, ni les tortures ne purent fléchir. L'assesseur de l'official le condamna à la dégradation et le livra au bras séculier. Dongnon en appela au présidial, qui dès le 21, statuant sur son appel, ordonna qu'il serait traîné sur la claie jusque sur la grande place de Limoges, pour y être brûlé vif, après qu'il aurait subi la question pour déclarer ses complices. La torture ne put briser sa constance. Il fut mené au bûcher ayant dans la bouche une éteuf (ou balle) pleine de poudre à canon qui, en éclatant, lui cassa la tête. — Trois demoiselles *de Donon*, enfermées dans un couvent de Nouvelles catholiques, 1689 (E 3375).

DONIER, Paul et Benjamin, de Gordes en Provence, assistés à Genève, d'un viatique pour l'Allemagne. — Jean *de Doniot*, tué au massacre de Vassy, 1562. — Pierre

Donis ou *d'Onès* [1], de St-Palais, étudiant à Genève (P. Donis palensis benearnensis) 1644; pasteur à Audaux, 1650-1660, marié en 1650 avec Hélène *d'Abbadie*, de Bastanès (Arch. des Basses-Pyr. E 1685); pasteur à Bugnein en 1667; à Salier, 1676; — (David) étudiant en philosophie à Genève (D. D. palensis benearnensis), 1677. — *Donsi*, famille de Monthéliard établie à Payerne (Vaud) dès 1612. — Guillaume *Donte* (ou *Doute?*) « bolangier natifz et naguières demourant à Orléans, » reçu habitant de Genève, mars 1550.

DONNEAU (Antoine), de Gap, étudiant de Genève (Anthonius Donneaudus vapincensis, filius Josephi Donneaudi, sanctiss. theologiæ studiosus) octob. 1657; pasteur à Gap ou dans les environs (?) vers 1685. — Le Sr Doneau de Larbre en Dauphiné, assisté à Genève d'un viatique pour l'Angleterre, 1697. — Jean *Donnaut* de Saint-Bonnet en Dauphiné, réfugié à Genève avec femme et enfant, y reçoit un secours pour gagner l'Allemagne.

DONZEL, secrétaire du consistoire de Nîmes, 1612 (*Bull.* XIII 141). — Autre, greffier, ancien de l'égl. de Nîmes, 1668-78. — Jean-Antoine Donzel, du Languedoc, coupeur de bois, 60 ans, et sa femme Françoise *Perrin*, 43, admis au refuge à Lausanne, 1710. — *Donzeil*, au Conseil de Jeanne d'Albret, 1569, *ibid.* III 125.

DOR (François) ou d'Or [Haag, IV 303], consacré au ministère évangélique à Sedan, 1604; pasteur à Laon, 1604-1608; à Sedan, 1608-19. Dor exerçait, depuis près de douze ans, les fonctions de son ministère, lorsque, dans un sermon sur Jacq. I, 13, il eut l'imprudence d'entreprendre de prouver que Dieu ne peut, en aucune manière, être regardé comme l'auteur du péché. Ses collègues se montrèrent d'autant plus scandalisés que le synode de Dordrecht venait de condamner l'arminianisme. Cité devant le consistoire, Dor avoua franchement ses opinions et offrit de les défendre; mais aucun ministre ne voulut entrer en dispute avec lui, la matière ayant été décidée par le synode. Il fut condamné à la déposition et au bannissement (1619). Le duc de *Bouillon* ayant refusé d'intervenir en sa faveur, il dut donc, au milieu de l'hiver, sortir de Sedan avec ses quatre enfants en bas âge et sa femme enceinte. Il vint à Paris et se mit à donner des leçons pour gagner sa vie. Sa femme se nommait Marie *Gantois*; elle était fille d'un pasteur de Sedan. Elle était veuve lorsqu'elle mourut, août 1653. Leur fille, Marie Dor, avait épousé en 1646 Jacques *de Rosemont*.

DORAIN, enfermée au For-l'Évêque à Paris comme « faisant le ministre », 1686 (E 3772). — Marie *Dorbé* femme d'un chirurgien, condamnée pour irrévérence à l'église, 1678; — (Catherine), 30 ans, fille d'un bourgeois de Loudun, assistée à Londres, 1702. — Antoine *Dorbet*, pasteur à Grenoble [Haag, IV 303]; publia en 1660 un recueil de discours de rhétorique, théologie et philosophie, intitulé *Récréations littéraires et mystérieuses*. — Abraham *Dorcel*, de Mantes, 36 ans, ébéniste, assisté à Londres, 1706. — Lucrèce *Dorcière*, fille de David, de Châtillon en Dauphiné, mise en pension par la Bourse franç. de Genève, 1694; (Jean-Guill.), de Châtillon sur Die, assisté à Genève, 1709. — Pierre *Dordes*, aliàs *d'Espoir*, aliàs *La Mare*, ministre d'Amiens réfugié en Angleterre en 1572, établi dans une église de l'Aunis en 1590 (*Bull.* II 26 et IV 321). — *Dorde*, pasteur à Montpazier 1660-71; à Doissac, 1671-79. — Jean *Dore*, marchand de Troyes, reçu habitant à Genève, 8 septemb. 1572; — (Philippe), marchand à Tournay en Flandres, *id.* 29 septemb. 1572. — Barthélemi *Doré* et sa femme, de Sedan, réfugiés à Cologne, 1698. — Marie, femme de Marc-Antoine Doré, de Dieppe, 36 ans, infirme, assistée à Londres, 1702; — (Pierre), de Caen, 49 ans, avec sa femme et 4 enfants, *id.* 1702; tous deux encore en 1710; — Doré, incarcéré au château de Pont-de-l'Arche, 1719; (Jean), d'Issoudun, venu à Genève pour abjurer, assisté à Genève, 1702. — Simon *Dorel*, de Montméran en Dauphiné, assisté d'un viatique à Genève, 1709.

DOREMET (Jean), de Vendôme, [Haag, IV 303], apostat, a écrit, selon l'annotateur de la Confession de Sancy, un *Traité sur la réunion des religions*, auquel *J.-L. de Beaulieu*, à qui il l'adressa, ne daigna pas répondre, et un *Traité de la transsubstantiation*, où il essaya de réfuter l'interprétation calviniste de ces paroles : Ceci est mon corps. Il a fait connaître les mo-

[1] Cette dernière orthographe est préférable. (P. Raymond.)

tifs de sa conversion dans un volume de sonnets, stances et quatrains, intitulé : *Polymne du vray amour et de la mort*; Paris, 1596, in-12.

DORGEVAL (Benigne femme d'Isaac), d'Alençon, et sa fille, assistées à Londres, 1706. — Antoine *Dorguel*, condamné aux galères, et Jeanne Dorguel à être rasée et enfermée sa vie durant, pour avoir pris part à une assemblée religieuse dans les environs de Montauban, 1685. — Anne *Dorie*, de la Mure en Dauphiné, assistée à Lausanne en allant à Bareth, 1691 ; — (Daniel), du Dauphiné, faiseur de bas réfugié à Cologne, 1700. — Etienne *Dorieu*, d'Avignon, catholique voulant abjurer, assisté à Genève, 1702. — Mlle *Dorignac*, enfermée aux Annonciades de St-Denys, 1687 (E 3372). — Robert *Dorignée*, sculpteur parisien et Elisabeth *Goullain* ou *Guilain*, sa femme, ont laissé dans les registres de Charenton la mention de sept enfants qu'ils y firent baptiser : Charles, 21 sept. 1671 ; Matthieu, 31 mars 1672 (parrain Matthieu *Lespagnandel*, sculpteur des bâtim. du roi) ; Marie-Elisabeth, 23 mars 1674, Marthe, 14 mars 1675 ; Pierre, 3 août 1676 ; Suzanne, 4 déc. 1678 ; Alexandre, 15 juin 1680. — Marie *Dorigny*, mise aux Ursulines de Châlons, 1686 ; libérée en 1687.

1. DORIGNY (Pierre), seigr de Ste-Marie-sous-Bourcq (Ardennes), poète né à Reims vers 1530. Ayant embrassé la Réforme en même temps que son père, François Dorigny, il dut chercher avec lui un refuge à Sedan où il mourut en 1581 sans avoir été marié. Il a laissé quelques œuvres littéraires : I. *Le temple de Mars tout-puissant*, dédié à François II ; Reims, 1559 in-8o de 64 pag. avec cette épigraphe : Sequitur fortuna laborem. Le poète, par la voix de l'Honneur et du Conseil, s'applique à instruire le jeune roi. II. *Le Hérault de la noblesse de France ;* Reims, 1578 in-8o; *ibid.* 1579 8o ; dédié à Henri III (Haag).

Anquetil, Mém. sur la famille Dorigny ; Reims 1747, in-12, 25 pag.

2. DORIGNY, seigneurs de Chalette et du Tron, famille noble de Vitry, 1560-1757 (*Bull.* XI, 367). — François-Nicolas Dorigny de la Loge, ministre prosélyte, assisté à Londres avec sa femme et son enfant, 1710.

DORIOL, facturier de bas et cloutier, de La Mure en Dauphiné, réfugié avec sa femme à Berlin, 1698. — Daniel *Dorisi*, de Vitry, lapidaire, *id.* 1700.

DORIVAL (Adam), sieur de Péroseau, ministre de Sancerre [Haag, IV 303], peut-être fils du capitaine Dorival qui s'était enfui d'Aubigny à Sancerre, lors de la Saint-Barthélemy, et avait pris une part brillante à la défense de cette dernière ville qui tomba enfin, vaincue par la famine. Dorival, le père, s'était retiré à Genève, où il s'était fait recevoir habitant, 12 déc. 1572, et d'où il avait été envoyé auprès des ambassadeurs de Pologne pour les prier de s'intéresser au sort des protestants de France (*Archiv. de la vén. Comp.* reg. A).

Étudiant à Genève en 1586, puis ministre à Chancy près de Genève, 1588-90, Adam Dorival fut rappelé dans sa patrie par l'église de Langres en 1590. Il ne tarda pas à acquérir une grande influence sur les églises de sa province, comme le prouvent les nombreuses missions dont il fut honoré. En 1594 il était ministre de Sancerre, le synode provincial, tenu à Gergeau, l'élut vice-président.

Y assistaient : Pour Gergeau, *Boucher* min. président, Etienne *Maupin* et Esaïe *Fleureau* anciens ; Dangeau, *Vian*, min., *de Coulennes* anc. ; Chateaudun, *Berger* min. de Villeneuve et *Dalibert* anc. ; Sancerre, *Dorival* min. à Chastillon-sur-Loing, *Meslet* min. ; Chastillon-sur-Loire, *des Oliviers* min. ; Marchenoir, *P. Rougemont* min. ; Aubigny, *Jaupitre* anc. ; Gien, *P. Durand* anc., élu secrétaire (Tt 238).

En 1596, Dorival assista au synode national de Saumur et fut chargé par lui d'écrire à l'église de Genève pour signaler les fraudes des libraires qui vendaient comme nouvelles de vieilles éditions des Psaumes et du N. T. dont ils avaient rafraîchi les titres, et pour remercier *Bèze* de la dédicace qu'il avait faite aux églises de France de ses *Homélies sur la passion*. En 1597, Dorival assista à l'assemblée politique de Châtellerault ; en 1598, il fut nommé par le synode de Montpellier, membre de la commission chargée de revoir la Discipline ecclésiastique ; en 1601, il fut appelé à présider le synode provincial du Berry qui abusa des censures ecclésiastiques jusqu'à en frapper *Gosard*,

parce qu'il avait promis sa fille en mariage à *Bijotat* sans consulter son inclination.

Il se composait : pour Orléans, de *Du Moulin* et Hector *Paris ;* Lorges, *Textor* et Jérémie *Lespagnol*; Dangeau, *Liévin* et Ezechiel *Mars* ; Chateaudun, *Berger* et Elie *Dubois* ; Chastillon-sur-Loire, *Le Noir* et *P. Butet* ; Romorantin, *Chartier* et *de Chambaran* ; Corbigny, *de Monsanglard* et *de Mussidan* ; Gien, *Pinette* et Mathurin *Avril*; La Châtre, *de Launay* et *Thomas* ; St-Amand *Jamet*, sans ancien ; Mer, *Bourguignon* et Jacques *Piquet* ; Sancerre, *Dorival*, sans anc. ; Blois, *Vignier*, *id.* ; Le Puiset, *de Ramezay* fils et *Cigny* tous deux anciens ; Chilleur, *d'Anserville* ancien. (St-Germ. fr. 914, 16.)

De 1602 à 1607, le même honneur présidentiel fut quatre fois encore décerné à Dorival, qui dans l'intervalle, en 1605, fut député par sa province à l'assemblée politique de Châtellerault, et fut un des députés qui allèrent complimenter *Rosny* à son arrivée dans cette ville. En 1608, l'Orléanais et le Berry le choisirent de nouveau avec Lazare *de Ramezay*, sieur de Lumeau, pour représenter la province à l'assemblée de Gergeau. Le 8 juillet 1610, Dorival assista encore au synode provincial tenu à Sancerre, et le 17 nov. 1611, à celui de Blois ; mais il ne put se rendre à celui de Saint-Amand, le 15 nov. 1612, parce qu'il était malade, de la maladie sans doute qui l'emporta la même année. — Michel, fils de Michel Dorival marchand d'Aubigny-la-ville près de Sancerre, épouse à Genève, en 1563, Loyse fille de noble Jehan *Lebouc*, de Blancafort près le dit Aubigny (Ragueau, notaire, V 291). En 1634, un Adam Dorival, avocat au parlement de Paris, fut député par Gien au synode provincial tenu à Mer. Nous ne savons rien de sa vie, si ce n'est qu'il avait épousé Elisabeth *Chazenay* et qu'ils avaient une fille, Marie, qui épousa en 1635 Daniel *Emerian*, secrétaire de Sully (reg. de Charenton). Probablement il était parent de notre pasteur, comme aussi Pierre Dorival, pasteur à Courtenay en 1582-83, et Philippe Dorival, de Sancerre, étudiant à Genève en 1605. — Sur la liste des dames nobles assistées à Londres figure Marguerite Dorival de Gien, 1702-1710.

DORLÉANS. « Honorable homme Salomon Dorléans, natifz de la ville de Blais, » reçu habitant de Genève, avril 1550 ; — (Jacques), marchand, natif de Blois, fils de feu Jehan, apothicaire, *id.* avril 1557 ; — (la veuve de Daniel), de Paris, assistée d'un viatique à Genève, 1702. — Arnault *Dorliac*, pair de La Rochelle en 1605 ; — (Jacques) *id.* 1612 ; — (Pierre), de Bergerac, assisté à Genève d'un viatique pour la Hollande, 1691. — Jaques *Dormeaulx*, d'Amboise, réfugié à Lausanne, septemb. 1570. — *Dornand*, ancien de l'église d'Alençon, 1685 ; emprisonné (*Bull.* VIII 71). — *Dornessac*, pasteur en basse Guyenne, appelé à Figeac en 1626. — Jean *Doron*, de Metz, avec sa femme et 7 enf., réfugié à Lœkenitz, 1698 ; — Pierre Doron, du Dauphiné, 63 ans, cordonnier et Madelaine *Ferrier* sa femme, 75, vivant au refuge à Lausanne en 1740. — Paul *Dorouse*, du haut Dauphiné, assisté à Genève de 10 écus pour apprendre l'état de cordonnier, 1709. — Symon *Dorquevault* « compaignon du mestier de foullon, de Meaux en Brye, » reçu habitant de Genève, mai 1559.

DORSCH (Jean-Georges), fils de Laurent [Haag, IV 304], né à Strasbourg, le 13 nov. 1597, fit ses études en théologie dans sa ville natale et à Tubingue. Reçu maître ès arts à Strasbourg en 1617, il fut placé comme pasteur à Ensisheim en 1622 ; mais, au bout de deux ans, il quitta sa cure pour aller visiter les universités allemandes et y perfectionner ses connaissances. En 1627, il prit le bonnet de docteur et fut nommé professeur de théologie à Strasbourg. En 1653, il fut appelé à Rostock pour y remplir la même chaire, et il y mourut, 25 déc. 1659. Dorsch jouit encore aujourd'hui d'une réputation méritée. « Nitor sermonis, linguarum eruditio, judicium acerrimum, mens altiorum omnium indagatrix, » telles sont les qualités que loue en lui Spizelius, qui ajoute : « In docendo quippè erat facilis, in explicando perspicuus, in disputando acutus, nihil tamen spinosum occurrebat, quo non facilè se expediret. »

Voici ses ouvrages :

I. *Epigrammatum centuriæ* VIII, Argent., 1662, in-12.

II. *Mysaria missæ contrà Pseudoliturgilogiam Molshemianam J.-G. Herberi, Argentinensis apostatæ, exhibita*, Arg., 1623 ou 1624, in-4°, réimp. en 1628 puis en

1644, augm. de divers traités, entre autres, d'une *Dissertatio de agno pascali*, publiée séparément sous le titre de *Dissert. de agni pascalis sacramento*, Argent., 1628, in-4°. Il a été publié aussi un résumé intitulé : *Synopsis Mysariæ missaticæ*, Arg., 1624, in-4°.

III. Ἐξήγησις *prophetiæ Henochi, Jud.* 14, 15 ; Argent., 1627, in-4°.

IV. *Dissertatio de auctoritate Ecclesiæ*, Arg., 1628, in-4° ; 1653, 4°.

V. *Pallium exulans in possessionem restitutum. Accedit Q. Sept. Flor. Tertulliani Apologia pro pallio*, s. l., 1629, in-12. — Dorsch se déclare, sous le voile de l'anonyme, le champion du manteau que portaient alors les étudiants.

VI. *De certitudine salutis æternæ*, Arg., 1629, in-4°.

VII. *Diss. secularis de consequentibus August. Confessionis insignioribus, auctoritate nempè ejus in Imperio, legitimâ interpretatione et de ejus sinceritate et variatione*, Arg., 1630, in-4° ; réimp. dans la Memoria August. Confess., Lips., 1704.

VIII. *Oratio ad revocationem eucharisticam F. Jacquetii Virdunensis invitans*, publ. avec la Revocatio eucharistica de F. Jacquet, 1631, in-4°.

IX. *Klag-Sermon über den tœdtlichen Fall Gustavi Adolphi*, Strasb., 1633, in-4°.

X. *Diss. de unitate et firmitate matrimonii*, Arg., 1633, in-4°.

XI. *Syllogismus theologicus de Antichristo*, Arg., 1634, in-4°.

XII. *Disp. de lapsu primi hominis*, Arg., 1634, in-4°.

XIII. *Fatorum Romæ papalis apocalypsis, autore J. Murschelio ; accessit præfatio G. Dorschæi*, Argent., 1634, in-4°.

XIV. *Dissert. de tribus divinis in terrâ testibus, ex I Joan. V*, 8 ; Arg., 1634, in-4° ; réimp. avec le n° XXI.

XV. *Admiranda mortis Domini Nostri J.-C. exposita panegyrico pascali ; præfixâ saturâ de suppliciis tormentisque quibus Gentiles et alii sanctis quondam Dei hominibus mortem intulerunt*, Argent., 1635, in-4°.

XVI. *De S. Spiritûs Dei divinâ personâ*, Arg., 1636, in-4°, et avec le suivant.

XVII. *Sylloge vindiciarum et animadversionum ad Rob. Bellarmini card. in quatuor tomis controversiarum*, Arg., 1636, in-4°.

XVIII. *Exercit. theol. de ostio Ecclesiæ ex Joh. X*, 7 ; Arg., 1636, in-4°.

XIX. *Diss. de veritate prophetica*, Arg., 1636, in-4°.

XX. *Programma ad Saccii exomologeticam dissert. de romani papatûs fide* ; Arg. 1637, in-4°.

XXI. *Theologiæ Zacharianæ pars I et II*, Arg., 1637 et 1642 ; Francof., 1653, in-4° ; 1691, in-4°.

XXII. *De inhabitatione Dei gloriosâ ex II Cor. VI*, 16, Arg., 1640, in-4°.

XXIII. *Dissert. theologicarum pentadecas*, Arg., 1641 ; nouv. édition augm., Arg., 1654, in-4° ; Francof., 1693, in-4°.

XXIV. *M. J. Kircherus devius, sive Hodogeticus catholicus*, Arg., 1641, in-12.

XXV. *Nachdenklicher hochverdienter Lobspruch über die Bemühung, welche Zwinger zu erhaltener Einführung des Brod-Brechens gehabt*, Strasb., 1642, in-4°. — Écrit publié sous le pseudonyme de *Theod. Anticogentius*.

XXVI. *Programma ad lectiones cursorias Bisterfeldi*, Arg., 1643, in-4°.

XXVII. *Specimen sceletomaniæ pontificiæ circà reliquias SS. Marci et Lucæ*, Argent., 1643, in-12 ; 2e édit augm. d'une *Relatio anonymi de corpore S. Marci cum notis et observat.*, 1645, in-12. — Cet opuscule comprend deux traités, l'un sur la translation du corps de saint Marc à Venise, l'autre sur les contestations au sujet des reliques de saint Luc.

XXVIII. *Consideratio declarationis sententiæ de S. Cœnâ D. N. J.-C. edita à Th. Zwingero*, Arg., 1643, in-4° ; trad. en all., Strasbr, 1644, 4°.

XXIX. *De æternâ majestate J.-Ch, ex Heb. XIII*, 8 Arg., 1643, in-4°, et avec le précédent.

XXX. *De templi personalis J.-Ch. solutione et excitatione, ex dicto Joh. II*, 29, Argent., 1643, 1686, 4°.

XXXI. *Variæ disputationes et tractatus*, 1643, in-4°.

XXXII. *Parallela monastica et academica*, Argent., 1644, in-12.

XXXIII. *Interventio pro mysterio S. Trinitatis*, Argent., 1645, in-12. — Contre le jésuite W. Hermann.

XXXIV. *Singularium angelicorum septenarius, in quo de angelis imperiorum bonis malisque, cherubinis, præliorum præsidibus et similibus agitur*, Argent., 1645, in-12.

XXXV. *Interpellationes necessariæ ad meditationes J. Triglandi in opiniones variorum de voluntate Dei, gratiâ universali et scientiâ mediâ, dissertationes VI, cum digressione de voluntate Dei circâ interfectionem J.-Ch. vivificam*, Argent., 1645 et seq., in-4°.

XXXVI. *Admirandorum Christi septenarius, in quo ejus nativitatis, passionis, mortis, regni arcana exposita sunt*, Hamb., 1646, in-12 ; Argent., 1687, in-4°. L'édit. de Hambourg est douteuse.

XXXVII. *Detectio malæ fidei papalis circâ probationes SS. Trinitatis et sigillatim deitatis Filii Dei*, Arg., 1646, in-12. — Contre Hermann.

XXXVIII. *Unterscheidliche Religionsscrupel der Papisten*, Strasb., 1647, in-12 ; nouv. édition augm., 1652, in-12 ; 3e édit., 1660, in-12.

XXXIX. *Pax in terris, cantico exercitûs angelici laudata*, Arg., 1647. — Peut-être la dissert. *De angelis pacis*, publ. avec le n° XLI.

XL. *Anticrisis theologica opposita Judicio theologico Ernesti de Eusebiis super quæstione : An pax qualem desiderant Protestantes sit secundùm se illicita*, Arg., 1647 ; trad. en allem. Strasb., 1648.

XLI. *Triga syndromos anticriseos theologicæ, h. e. Pro pace religionis consilium jureconsultorum patav. editum, casibus præsentibus applicatum et observ: illustratum. Præfixa est diss. de angelis pacis*, Arg., 1648, in-4°.

XLII. *Prodromus anticriseos theologicæ, seu Invectiva in vehiculum judicii theol. pro pace contrà E. de Eusebiis*, Arg., 1648, in-4°.

XLIII. *Anti-Cornæus, hoc est, Vindiciæ interventionis pro mysterio S. Trinitatis à Pontificiis læso*, Arg., 1649, in-4°. — Recueil de dissertations.

XLIV. *Collatio ad concilium Francofurdiense*, Argent., 1649, in-4°.

XLV. *Collatio ad concilium Sirmiense*, Argent., 1650, in-4°.

XLVI. *Indicis iniquitatis à theologis Maguntinis super aliquot suis opusculis sibi illatæ portiones X exhibentes plus quam pentecontadem speciminum iniquitatis, pro Parallelis monastico-academicis, ubi concilia et Patres pro voto perpetuo continentiæ monasticæ examinantur*, Argent., 1650, in-4°.

XLVII. *De fide salvificâ ex I Tim. II, 4*; Arg., 1650, in-4°.

XLVIII. *Judicium nomine Facultatis theol. in causâ Regiomontano-Latermanniana, 1646 scriptum*; Arg., 1650, in-4°.

XLIX. *Apologia pro judicio collegii theologici academiæ Argentoratensis in causâ J. Latermanni*, Argent., 1650, in-4°.

L. *Friedens-Schall in Peters-Thal*; Strasb., 1650, in-4°.

LI. *De unione hypostaticâ duarum naturarum in Christo, ad Col. II, 9*; Arg., 1651, 1690, in-4°.

LII. *Unfürgreifliches christliches Bedenken über des Fürsten Ernsten, Landgrafen zu Hessen Aüsschreiben zu Religions-Conferenz*, Strasb., 1651, in-4°.

LIII. *De* LXX *hebdomadibus Danielis*, Arg., 1651, in-4° ; 1713, in-4°.

LIV. *Exercitatio ad Œconomiæ ecclesiasticæ articulum de bonis operibus*, Arg., 1652, in-4°.

LV. *Examen Walenburchicæ fundamentorum discussionis sine motivorum*, Arg., 1652, in-4°.

LVI. *Dissert. de concilio Arausicano II*, 1652, in-4°.

LVII. *Exercitatio ad concilii Nicæni I*, διατύπωσιν *de sacrâ synaxi Cœnæ dominicæ à Gelasio Cyziceno commemoratam*, Argent., 1652, in-4°.

LVIII. *Vale patriæ dictum*, 1653, in-4° ; Rost., 1657, in-4° ; avec le n° LXX.

LIX. *Sermo inauguralis de pessimorum temporum emendatione*, Rostoch., 1654, in-4° ; 1657, in-4°, avec le n° LXX.

LX. *Soteriologia, h. e. cœlestis de salute generis humani Œconomia*; Rost., 1654, in-4°.

LXI. *Progr. ad Isagogen synodologicam*, Rostoch., 1654, in-4°.

LXII. *Latro theologus et theologus latro*, Rostoch., 1655, in-12 ; nouv. édit. augm., Rost., 1668, in-12.

LXIII. *De singularibus et admirandis documentis providentiæ divinæ circâ Augustanam Confessionem*, 1655, in-4°.

LXIV. *De jubilæis*, Rost., 1655, in-4°. — Rép. Jean *Cucuel*, de Montbéliard.

LXV. *De* Θεογνωσίᾳ *naturali*, Rost., 1655, in-4°.

LXVI. *Thomas aquinus confessor veritatis evangelicæ*, Francof., 1656, in-4°.

LXVII. *Triumphus fœderatæ pacis secu-*

seu anacrisis criseos lojoloticæ, Anti-
udicii theol. Ernesti de Eusebiis op-
, Rostoch., 1656.

VIII. *Disp. in quâ, præmissâ discus-*
purgatorii pontificii chimærâ, adv.
ianos evincitur, Deum sanctissimum
ndestinatione, præscientiâ, providen-
libero arbitrio causam peccati, lap-
amitici et omnium scelerum constitui
esse, Rost., 1656, in-4°.

IX. *Theses de præcipuis doctrinæ*
ianæ capitibus adv. Judæos et Photi-
i, Rost., 1656, in-4°.

X. *Semestre tiburtio-dionysiacum ros-*
use rectorale et decanale 1656 *exac-*
Rostoch., 1657, 1669, in-4°.

XI. *Denarius vespertinus, sive sco-*
trabolæ de operariis in vineâ Domi-
ostoch., 1657, in-4° ; 1714, in-4°.

XII. *Dissert. epistolica cum Arisaco*
ictâ Cœnâ et personâ Christi, Rost.,
in-4°.

XIII. *Exercitatio theol. de Sabbatho.*
1657, in-4°.

XIV. *Mors animæ, seu status hominis*
oris à gratiâ Dei separati verè for-
ilis et deplorandus, Rost., 1657,

XV. *Tunica Christi inconsutilis*,
ch., 1658, in-4°. — Il réfute la tra-
ridicule de la tunique du Christ
rvée par l'église de Trèves (sans
ter l'autre exemplaire de la même
ne qu'on montre encore aujourd'hui
enteuil).

XVI. *Syntagma theol. in quo contro-*
potiores quæ cum hæreticis et schis-
is modernis intercedunt, Rost., 1659,

XVII. *Diss. de gratiâ*, Rost., 1659,
; réimp. dans le n° suivant.

XVIII. *Tractatus novissimi quorum*
est de gratiâ, epicrisis facta ad ser-
n habitum Metis à Paulo Ferrio, ec-
metensis reformatæ ecclesiaste; *pos-*
in articulos abusuum, Aug. Confes-
partem alteram, exegesis, Rost.,

XIX. *Heptas dissertationum histori-*
ologicarum de Spiritu Sancto in specie
bæ, inventione crucis, expeditionibus
rram Sanctam, hierarchico motu Spi-
Sancti circâ Gideonem, visione Gre-
Thaumaturgi, residentiâ Spiritûs
i in sede romanâ, Rostoch., 1660,
in-12. — Ces sept thèses ont été soutenues à Strasbourg, les deux premières sous *Frœreisen*, la 4e sous *Dannhauer*, les autres sous Jean *Schmidt*.

LXXX. *Discussio explicationis H. Grotii de sanguine et suffocato*, Rostoch., 1665, in-4°.

LXXXI. *Biblia numerata, sive index specialis in omnes V. et N. T. libros, auctus à J. Grambsio*, Francof., 1674, in-fol.

LXXXII. *De horrendâ Satanæ obsessione, ejusdemque ex obsessis expulsione*, Wittemb., 1678, in-4°; 4e édit. Ienæ, 1737, in-4°.

LXXXIII. *Theologia moralis*, Wittemb., 1685.

LXXXIV. *Biblische Andachten auf alle Sonntage und vornehmste Feste des ganzen Jahres*, Lüneb., 1688.

LXXXV. *Commentarius in Marcum evangelistam*, Kil., 1690, in-4°.

LXXXVI. *De nativitate Salvatoris è radice Jessæ ejusque beneficiis, ad Es. XI*, 1 ; Argentor., 1693, in-4°.

LXXXVII. Ζητήματα *in Epistolas I et II D. Joannis*, Rost., 1697, in-4° ; Gedani, 1698 ; Vismar., 1708, in-4°.

LXXXVIII. *Commentarius in Epist. S. Judæ*; Francof. et Lips., 1699, 1700, in-4°.

LXXXIX. *Aphorismi theologici*; Gryphisw., 1702, in-8°.

XC. *Obumbratio virtutis Altissimi*, 1702, in-4°. — Discours prononcé à Strasbourg en 1644 et présenté par Schliepf sous forme de thèse à Greifswalde.

XCI. *Ad entheas S. Isaiæ prophetias earumque singula capita analysis et apodixis*, Hamb., 1703, in-4°.

XCII. *Commentarius in IV Evangelistas. Subjungitur Chronotaxis Actorum apostolicorum ex recensione J. Fechtii*, Hamb., 1704, in-4°. — L'éditeur Fecht y a joint une Vie de Dorsch.

XCIII. *Commentarius in Epist. ad Hebræos*, Francof., 1717, in-4°.

XCIV. *Annotationes exegeticæ in Acta Apostolorum*. — Cet ouvrage peut avoir été publié avec le *Comment. sur les Evangiles*.

XCV. *Commentaria in Esdram et Nehemiam*.

XCVI. *Exegesis in epistolas Paulinas et canonicas*.

XCVII. *Medium resurrectionis Sionis evangelicæ*,

XCVIII. *Notæ ad Arndii libros de vero christianismo.*

XCIX. *Ecclesia romana monstrum triceps.*

A cette liste il faut ajouter plusieurs *Dissertations*, publiées avec d'autres écrits de Dorsch, et un plus grand nombre qui ont été imprimées séparément, mais dont nous n'avons pu nous procurer aucun exemplaire et dont voici les titres, d'après Jöcher : 1° *De nomine Dei Jehovah* ; — 2° *De crucifixione et vitâ Jesu* ; — 3° *De morte Christi et resurrectione gloriosâ* ; — 4° *De passione Christi* ; — 5° *De peccato originali* ; — 6° *De scopo parabolæ* ; — 7° *De ordinatione ministrorum Ecclesiæ* ; — 8° *De perfectione Scripturæ sacræ* ; — 9° *De Eliæ adventu et officio* ; — 10° *De visione inaugurali Ezechielis dissert. II* ; — 11° *De propagatione animæ humanæ* ; — 12° *De sacramentis utriusque testamenti* ; — 13° *De falso fundamento cultûs romani.* Dorsch a publié, en outre, en allemand, une *Explication de l'oraison dominicale* et les derniers *Sermons* de *Martin Bucer* avec une Préface et le Jugement du cardinal de Cambrai sur la réformation de l'Église (Strasb., 1652, in-12). Si l'on ajoute à tous ces écrits, des *Discours*, des *Programmes*, sans parler d'une *Theosophia paulina in Epist. ad Romanos*, qu'il laissa manuscrite, ainsi que des *Prælectiones de Scripturâ sacrâ*, et d'autres opuscules, qui se sont perdus, on devra convenir que Dorsch fut un des théologiens les plus laborieux de son siècle, et l'on pourra ajouter qu'il en était en même temps un des plus instruits.

DORSEL (Abraham), de Mantes, 53 ans, ébéniste, assisté à Londres, 1702. — Claude *Dorsenne*, étudiant à Genève (Claudius Dorsanus biturigensis) en novemb. 1559. « Noble Antoine Dorsene sieur de Thizay, cy-devant habitant à Yssouldun dioc. de Berry, pays de France, » reçu habitant de Genève, 29 janv. 1560.

DORTE (Mathias) ou Dorthe et d'Orthe, chevalier, seigneur de Falaise [Haag, IV 309], marié, 1592, avec Anne *Deschamps* de Fontaine (ci-dessus col. 274 n° 7), mort en 1612, laissa quatre enfants dont : Louis, chevalier, seigneur de Fontaine, Falaise, Poix, Grémont, Trecourt et Ay (ces trois derniers en pays messin) mort le 16 janvier 1657, avait épousé en 1641, Madeleine fille de Manassé *de Pas-Feuquières*, morte en 1681 à 66 ans. Ils laissèrent : 1° Louis (23 mai 1642 — 9 fév. 1681) né à Metz, seigr de Fontaine, Falaise, Poix, etc., capitaine au régiment de Turenne, marié le 21 juill. 1670, à Courcelles, avec Anne-Catherine fille de David *de Dompierre* et de Judith *Lespingal* ; 2° Charles, né à Metz, 7 juin 1647, sr de Fontaine, Grimont, etc., lieutenant au rég. de Piémont, 1671 ; capitaine au rég. de Turenne, 1676 ; 3° Guillaume-Antoine, né le 18 mai 1649 au château de Grimont près Metz, présenté au baptême par le landgrave de Hesse et Isab.-Emilie de Hanau et par Jeanne fille de Manassé de Pas-Feuquières ambassad. du roi vers les princes protestants de l'empire ; — 4° Mathias, né le 15 déc. 1650, seigr de Grimont, Courcelles, etc., capitaine aux fusiliers du roi en 1674, lieuten. des maréchaux de France, marié, 17 avril 1684, à Marie fille de noble homme Jacques Morel sr de Vanneau et de Jeanne de Serrières (de Châlons), mort à Metz en 1733 ; ils eurent trois filles : Judith, née en 1684 femme de Charles comte de Douglas ; Marie-Adrienne (1690-1775) morte fille et catholique ; Anne-Nicole (1691-1714) mariée à Jean-Claude de Salus, catholique ; 5° Jean-Manassé, né à Metz, 23 juill. 1653, capitaine au rég. de Piémont ; réfugié en Prusse il devient colonel d'infanterie, puis lieutenant-général, et meurt à Berlin, 1731 ; — 6° Anne-Henriette, mariée, 1665, à Jacques *Laumonier* (voy. ce nom).

Louis Dorthe de Fontaine, capitaine au régim. de Turenne (1642-81) s'était échappé de France, lui aussi, mais non pas sans danger. On lit dans les Mém. du marquis de Sourches qu'il essaya de sortir, au mois de déc. 1685, avec Mlle Dorthe, nièce du mis de Feuquières, M. *de Lostange*, M. *de Varennes* lieuten.-colonel du régim. du Maine, quelques autres officiers du même régiment, M. *Lallouette* de Vernicourt, conseiller [1] au parlem. de Metz et plusieurs autres personnes qui professaient la religion réformée et voulaient gagner le Palatinat. Ils partirent les uns travestis, les

[1] Et *Causcelly* [IV, 309 lig. 21 et 18]. Causcelly est un nom inconnu à Metz ; on aura lu ainsi par erreur le mot Conseiller. Notes de M. Oth. Cuvier.

autres bien armés, emmenant avec eux dans une voiture, ce qu'ils avaient de plus précieux, et quelques enfants qu'ils n'avaient pas voulu abandonner. Ce fut ce qui causa leur perte. Déjà ils approchaient de la frontière, lorsque les chevaux épuisés refusèrent de marcher. Ils voulurent en prendre d'autres ; mais personne ne consentit à leur en vendre. Irrités de cet obstacle inattendu, les officiers s'emportèrent et maltraitèrent les obstinés paysans dont l'un courut avertir de leur fuite le gouverneur de Hombourg. Celui-ci se mit sur-le-champ à leur poursuite. Après une vigoureuse défense, les fugitifs hâtèrent leur marche, croyant avoir affaire à un fort détachement, et la plupart réussirent à franchir la frontière. De ce nombre fut le capitaine Dorthe qui offrit ses services à l'électeur de Brandebourg, et s'éleva par son mérite aux premières dignités militaires. Il avait épousé, comme nous l'avons dit Anne-Catherine de Dompierre et l'ayant perdue, il se remaria avec Mme veuve *de Briquemault*. De son premier mariage était née, 2 oct. 1678, Anne-Catherine Dorthe qui fut admise à St-Cyr en 1697, et obtint en 1700, comme nouvelle catholique une pension de 500 livres (E 3386).

La poursuite du gouverneur de Hombourg n'avait pas été tout à fait infructueuse : il avait repris le conseiller, quelques officiers du régim. du Maine et Anne-Catherine Dorthe dont nous venons de parler et qui avait alors atteint l'âge de sept ans. Dès le mois de février 1686, le Mercure annonçait cette glorieuse victoire du clergé catholique en ces termes : « Mlle Dorthe, dont la fermeté pour la religion protestante paroissoit insurmontable, et qui mesme l'a fait connoistre par des actions trop hardies pour une personne de son sexe, a fait abjuration à Metz, entre les mains de M. l'évesque, dans l'église des Ursulines. Mlle de *Montigny* abjura en même temps. M. *Duchat* [Le Duchat] conseiller au parlement, et M. *Bancelin* capitaine et proche parent d'un ministre de Metz se sont convertis dans la mesme ville.»

DORTEL. Deux *Dortel*, de Chateaudun, étaient étudiants en théologie à Genève, en même temps : René, inscrit sur le Livre du recteur (Renatus Dortellius castridunensis) en juin 1583, et Josias (également castridunensis), qui figure dans les *Theses genevenses* (imp. en 1586) pour une thèse *In sextum legis præceptum*. René Dortel qu'on voit assister à divers synodes depuis celui de Sancerre en 1610 jusqu'à celui de Chatillon-sur-Loing en 1627, comme ancien des églises soit de Chatillon-sur-Loing soit de Châteaudun, fut aussi le premier principal du collège que l'amiral Coligny avait fondé à Chatillon-sur-Loing et qui, saccagé en 1569, avait été reconstruit d'après les ordres contenus dans le testament du fondateur (voy. t. IV les notes des col. 180 et 228). Il fut principal jusqu'en 1618.

DORTET, anciennement Hortet et d'Hortet, aujourd'hui nom patronymique de la famille de Tessan. Dès l'introduction de la Réforme dans les Cévennes par la prédication des ministres de Genève en 1556 et 1557, au Vigan toutes les classes de la population embrassèrent avec ardeur les idées nouvelles et les familles du rang le plus élevé tinrent à honneur de faire partie du Consistoire qui avait à diriger les églises réformées que l'on « dressait. » C'est ainsi qu'au sortir de la persécution qui frappa peu d'années après ces fondations naissantes et faillit les anéantir, nous trouvons à la tête de l'église du Vigan :

Fulcrand *Dortet* docteur ès droits, diacre ; Jacques *Planchon* notaire royal, surveillant ; Guillaume *Dumazel* docteur ès droits, surveillant ; Etienne *Randavel* docteur ès droits, diacre ; Etienne *Guibail* docteur ès droits et notaire, surveillant ; Valentin *Cato*, surveillant ; noble Salvan *Barral* sieur d'Arènes ; Etienne *de Montfalcon* escuyer ; Claude *de Vabre-Beaufort* marquis d'Avèze ; Etienne *de Lafabrègue* docteur ès droits ; Loys *Lautal* ; Jacques *Fouquet* sieur de Boissebard ; Jean *Cayrol* docteur ès droits ; Jean *Arboux* procureur du roi, etc. Tous ces noms figurent au bas d'une lettre écrite, le 6 mai 1561, à Genève, pour recouvrer un pasteur capable de remédier à la désolation et de consoler ces églises [1]. Les Consistoires de Nîmes et d'Uzès écrivirent de même (Teissier).

Voici un abrégé de la généalogie des Dortet : I. Maître Jehan Hortet, notaire royal au Vigan, mort avant 1577 ; de sa

[1] Lettres publiées dans le *Bull.* XVII, 481 ; nous rectifions les signatures de celle du Vigan, que le *Bull.* a, pour la plupart, dénaturées.

femme Ysabeau *de Beauprey*, il eut 1° FULCRAND, docteur ès droits et notaire, le premier de la liste ci-dessus; il était premier consul du Vigan en 1594; sa femme se nommait Gentille *Rousset*; 2° Jehan qui suit; 3° Anthoine. II. Jehan Hortet, docteur ès droits et avocat, mari de dlle Philippe *de Saurin*; ils eurent sept enfants, dont l'aîné : III. JEHAN d'Hortet sr de l'Espigarié, docteur ès droits et avocat, premier consul du Vigan en 1605, fut père de JACQUES et ÉTIENNE. IV. Noble Jacques d'Hortet sieur de Camprond et de l'Espigarié, docteur ès droits, juge en la ville et viguerie du Vigan, épousa Marquise *de Boyer* qui lui donna entre autres enfants : FRANÇOIS et MARIE; cette dernière fut mariée, comme nous l'avons dit, à Annibal *de Barjac* (I col. 835 lig. 45 et IV col. 674 lig. 26), et son frère : V. noble François d'Hortet sr de l'Espigarié continua la profession de ses pères comme docteur ès droits. Le 8 octob. 1685, cinq compagnies du régiment de Fürstemberg et deux compagnies de dragons du régiment de Fimarcon vinrent tenir garnison chez les habitants réformés du Vigan. Ce moyen de conversion toucha des centaines d'entre eux et dès le lendemain, le Conseil général de la communauté déclara que les habitants « ayant par un effet de la miséricorde divine connu leur erreur et fait, pour la plupart, abjuration, il sera député vers le duc de Noailles pour le supplier de retirer ses troupes. » François d'Hortet et M. de Lautal procureur du roi, furent désignés pour cette députation. A la même famille se rattachent un Jacques d'Hortet de l'Espigarié qui fut excepté en 1683 d'une amnistie générale et un autre Jacques Hourtet ou d'Hortet, de Sumène, qui arrêté à Nîmes pour cause de religion fut transféré, 20 juin 1686, à la tour de Constance où il mourut peu de temps après. L'année suivante on trouve sa veuve et ses quatre enfants portés sur la liste des nouveaux convertis de Sumène (CAZALIS).

La famille d'Hortet existe encore, mais catholique. L'un de ses membres les plus notables était Urbain Dhortet de Lespigarié Tessan, ingénieur hydrographe, membre de l'Institut, mort en 1882.

DORTIAL (JEAN-PIERRE), martyr. Le roi Louis XV avait 31 ans. Plus son règne devenait voluptueux, plus son gouvernement restait cruel pour les protestants. En bien des contrées n'osait plus se montrer aucun pasteur, notamment dans le Vivarais. Un digne vieillard de 69 ans, Pierre Dortial, animé d'une ardente piété, remplissait bénévolement les devoirs du ministère évangélique autour de lui. Il habitait avec sa femme, Magdelaine *Chausson*, et ses deux fils Pierre et Jacques, la maison d'un de ses coreligionnaires, Louis *Souchon*, située dans une île du Rhône près la petite ville de La Voulte. Le commandant de la Voulte, nommé Perret, les fit tous arrêter le 4 juin 1741 et conduire, y compris un autre locataire de Souchon, en prison au château de Beauregard. Il y avait 3000 livres de récompense pour la capture d'un prédicant; le commandant Perret les reçut en trois payements qui lui furent faits le 15 nov., 24 et 28 décembre. Le fils aîné du principal prisonnier s'étant évadé, l'ordre fut donné, le 24 octobre, de les transférer dans une prison plus sévère, au fort de Nîmes. Ils y languirent pendant neuf mois. Enfin, le 30 juillet 1742, on fit sortir du fort le vieux Dortial pour l'amener à la Chambre du Conseil où il devait subir son solennel et dernier interrogatoire. Il était 8 heures du matin; en entrant dans cette chambre, il posa son chapeau et sa perruque, et dit tout haut : « Maître de « la nature, qui tiens tous les hommes à ta « disposition, maintenant que tu veux « m'éprouver, veuille me donner les forces « qui me sont nécessaires; fais que ton « Saint-Esprit soit sur moi, afin que je sois « sanctifié; veuille encore présider au « jugement que les hommes vont rendre « contre moi. Je t'en supplie au nom et « par les mérites de Jésus-Christ, mon sau- « veur et mon rédempteur. » Puis se tournant vers les juges : « Messieurs, prenez « garde au jugement que vous allez rendre « sur moi; je ne suis coupable d'aucun « crime; » et il s'assit sur la sellette. Après avoir répondu sur son nom, son âge, sa profession, on l'interpella sur la religion qu'il professait. « La religion que je professe, dit- « il, est la chrétienne, dont j'ai découvert « la vérité dans l'Écriture sainte, que les « apôtres ont annoncée et que les bienheu- « reux martyrs ont scellée de leur sang. » Sur quoi lui ayant été demandé s'il était ministre de la religion réformée, il dit : « Non. » On lui demanda d'où venait qu'il

en avait fait les fonctions. « Parce que les « églises du Vivarais, dit-il, se trouvant « sans pasteurs et me sentant des disposi- « tions pour remplir les fonctions du saint « ministère, j'ai cru que le devoir de ma « conscience m'obligeait à faire ce dont « vous m'accusez, et dont je conviens. » On voulut obtenir de lui les noms des ministres et proposants qu'il pouvait connaître comme cachés dans le royaume, et la désignation de ceux qui leur donnaient asile. Il garda le silence ou dit ne pas savoir. Les juges délibérèrent deux heures et le condamnèrent à être pendu; Souchon et l'autre homme aux galères perpétuelles après avoir été marqués, leurs maisons à être rasées jusqu'aux fondements et l'arrondissement où s'étaient tenues des assemblées religieuses à 3000 livres d'amende. Les condamnés entendirent la sentence à genoux. Lorsque le greffier en vint à ce passage : « Pour réparation de quoi, condamne et condamnons le dit Dortial à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort naturelle s'en suive, à une potence qui pour cet effet sera plantée sur la place de l'esplanade de cette ville de Nismes par l'exécuteur de la haute justice, » Dortial leva les yeux au ciel et se mit à sourire; entendant ensuite qu'on parlait de sa femme et de son fils il prêta attentivement l'oreille, et voyant qu'aucune peine n'était prononcée contre eux, il leva de nouveau les yeux au ciel avec reconnaissance. Le conseiller Ménard qui avait été rapporteur de l'affaire, sous la présidence de l'Intendant, M. de Bernage, lui fit alors un petit discours pour l'exhorter, puisqu'il ne devait plus vivre que quelques moments, à en profiter pour se réconcilier avec Dieu et rentrer dans l'église romaine « hors de laquelle il n'y a point de salut. » « Mon- « sieur, répondit le condamné, au lieu de « regarder l'église romaine comme étant « la seule véritable, je crois au contraire « qu'elle est la mère de l'impureté et de « l'idolâtrie et que le pape qui la gou- « verne au lieu d'être le vicaire de Jésus- « Christ est au contraire son adversaire ; « aussi je suis obligé par ma conscience « de vous déclarer à mon tour que si vous « ne changez de religion et n'embrassez la « protestante dans laquelle je veux mourir, « vous serez vous-même damné. » Et il prononça une courte prière à haute voix. Des prêtres vinrent alors, deux d'abord, puis successivement huit autres, pour renouveler les tentatives de conversion et l'obséder. Enfin l'ordre étant donné de le conduire au supplice, il y marcha tranquillement tête et pieds nus, vêtu d'une chemise pour tout vêtement et la corde au cou, entre quatre prêtres. Cinquante soldats sous les armes lui faisaient escorte avec toute la maréchaussée de la ville et neuf tambours qui roulaient sans cesse afin qu'on ne l'entendît pas s'il voulait parler. On distingua cependant ces paroles qu'il cria lorsque lui apparut le gibet, entouré de tout le régiment de Bourbon : « Grand Dieu dresse mes mains au combat et mes doigts à la bataille ! » Le conseiller Ménard était encore là, au pied de la potence, avec son greffier et deux huissiers pour faire lecture publique de l'arrêt et demander de nouveau les noms des ministres ou prédicants cachés et les noms de ceux qui « les réfugioient. » Il faut rendre cette justice au progrès des mœurs qu'on ne lui fit pas subir de torture pour le faire avouer. Il ne répondit pas au conseiller, mais entonna le psaume XXV : « A toi, mon Dieu, mon cœur monte ! » Après quoi il pria le commandant de la troupe de faire taire ses tambours afin qu'il pût faire en paix sa dernière prière ; cette grâce lui fut accordée à condition qu'il prierait à voix basse. Ceux qui l'entouraient purent cependant l'entendre dire : « Grand Dieu « qui m'as fait naître pour te servir et qui « veux maintenant que je scelle de mon « propre sang ton saint Évangile, donne- « moi, comme tu fis à mon Sauveur, ce « courage intrépide qu'il fit paraître lors « de sa mort sur la croix, afin que j'édifie « par la mienne mes pauvres frères qui gé- « missent sous la tyrannie de l'Antéchrist « et qui sont privés d'entendre la parole. « Ce sont là, bon Dieu, toutes les grâces « que j'ai à te demander pour le peu de « temps que j'ai à rester dans cette vie; « ajoutes-y la gloire éternelle dans celle « qui est à venir, au nom de Jésus-Christ « mon intercesseur. » Il monta l'échelle en chantant le psaume LI et comme un des prêtres montait après lui pour pérorer encore, il lui fit signe avec le pied, ses mains étant attachées, de se retirer ; puis il s'écria : « Mon âme, bénis l'Éternel ainsi que le nom de sa Sainteté, » et renforçant

sa voix, il poussa ce dernier cri : « Seigneur, je remets mon esprit entre tes mains ! » Le bourreau jeta ses mains sur lui et tout fut bientôt achevé.

DORTOLAN (Jean), sr de Poujol en Languedoc, 24 ans, inhumé à Paris, déc. 1660 (rég. de Charenton). — Jacques *Dortouls*, conseiller au présidial de Beziers, épouse Jaquette de *Ferroul*, fille de Guill. de Ferroul et de Fousillon, 1600 (Tr 257).

DORTOMAN (Nicolas), médecin [Haag, IV 309] originaire d'Arnheim, diocèse d'Utrecht [1], vint s'établir à Castres en 1565 (*Mém. de J. Gaches*, p. 56) et remplaça Antoine Saporta dans sa chaire de professeur à la faculté de médecine de Montpellier, en 1573. Il avait épousé en 1559 Jacquette Flottes, fille de Pierre Flottes seigr de Sébazan. Il publia un traité sur les eaux minérales de Balaruc (dont les vertus avaient été découvertes par son collègue Rondelet) sous ce titre : *De causis et affectibus thermarum Bellilucanarum parvo intervallo a Monspeliensi urbe distantium libri duo;* Lugduni, 1579, in-8°. En 1589 il fut appelé à Paris comme médecin du roi et y mourut peu d'années après, en 1596. — (Pierre) fils ou neveu du précédent, né en 1570, fut à son tour professeur à la faculté de médecine, en 1598 ; il mourut en 1612. — Dortoman député de Châtillon à l'assemblée de Grenoble en 1615 [IX 99 b; voy. aussi VIII 26 a]. — En 1686 figure dans une liste de nobles et de notables protestants de la ville de Montpellier qui ont été contraints à l'abjuration : Le capitaine Dortoman et toute sa famille (*Bull.* XXIX 215).

DOSIA (Jean), de Bergerac, assisté à Genève, 1696. — Judith *Doster*, de Tours, 20 ans, assistée à Londres, 1706. — Dominique *Dostrague* réfugié à Lausanne, exempté de sa contribution d'habitant pour 3 ans, « causant sa povreté, vieillesse et débilité de sa personne, » 15 mai 1578. — Paul *Dothée*, étudiant à Genève, (P. Dotæus aquileensis), 1559; ministre à Puech de Gontaut vers 1567 (*Bull.* IX 296). — Charles *Dotire*, de Tours, marchand, réfugié à Berlin, 1700.

DOUAULT, brave capitaine poitevin, vers 1580 [II 469 a] et ci-dessus II, col. 1075, l. 18; — Jean Douaut, cordelier, converti en 1618 à la suite d'une conférence tenue à Chatelleraud par le pasteur Jean *Carré* (t. III col. 784). — « Messieurs ont permis habiter en cette ville Octellin *Douay*, gentilhomme de Berney en Nivernois, » 9 juin 1573 (Man. de Lausanne). — Samuel Douay, traîné sur la claie après sa mort, à Calais, comme relaps, 1687 (Tr 252) ; — (François), de Champagne, chirurgien, réfugié à Lausanne avec Marie *Grisier* sa femme, mort avant 1740. — Vincent *Double*, boulanger, d'Orléans, reçu habitant de Genève, septemb. 1555. — Philibert *Doublet*, de Neufchastel en Normandie, chirurgien, *id.* janvier 1558; — (Isaac), de Caen, savetier, avec sa femme et 3 enf., assisté à Londres, 1705. — *Doucet*, un des procureurs de la ville de La Rochelle à l'assemb. des églises du 27 janv. 1622 ; — (Elie), de Champagne, manœuvre (3 pers.) réfugié à Berlin, 1700 ; — (Judith), de Rouen, assistée à Londres, 1704 ; — (Jean) de Giez-sur-Seine et sa femme, assistés à Genève, 1707. — François *Doulcet*, natif de Pruville près Rouen, reçu habitant de Genève, juin 1558; — Jacques Doulcet, natif de Rouen, *id.* mai 1559. — Mathieu *Douchan*, de Dieulefit, *id.* mai 1559. — Pierre *Douché*, « de Milhau en Rouergue, perruquier, » réfugié à Berlin avec sa femme, son frère, 2 enf. et 2 compagnons, 1698. — *Doucher* ou Ducher, en latin Ducherus : (Jean), ancien de l'église d'Angers en 1601 [X 265]; (autre Jean), né en 1573, docteur en théologie, pasteur de l'église française d'Amsterdam, mort dans cette ville, 10 août 1629; son portrait gravé par W. Delff, avec un quatrain latin, d'André *Rivet*. — Mariage de Paul *Doudart* sieur de l'Isle, receveur des tailles en l'élection de Paris, fils de Maurice Doudart et Marie *Ravenel*, avec Angélique *Frichet* ; ils perdent, 1680, une fille aux funérailles de laq. assistent Armand *de Morinès* sr de St-Hilaire, lieutenant d'artillerie, oncle, et François *de Harbe* cousin (reg. de Charenton). — *Doulcher*, pasteur de Piffonds près Joigny, en 1607. — Jean *Douel* « d'auprès de Calais, » assisté à Londres, 1708.

DOUEN, nom d'un village de Picardie (arrondiss. de Péronne), qui paraît l'avoir pris lui-même d'une petite rivière affluent de la Somme, le Doingt (ou Douain, Douan,

[1] D'autres disent, mais sans vraisemblance, qu'il était fils de Guillaume Ortoman, viguier du Vigan, reconnu noble à Montpellier en 1563.

etc.), et qui l'a transmis à un certain nombre de familles originaires de ce lieu. On connait entre autres Claude Douen, chanoine de la cathédrale de Laon qui publia en 1627 une Histoire de Notre-Dame de Liesse, et G.-T. Doin, principal auteur d'une *Histoire des protestants célèbres* qui commença de paraître en 1841. Dans le même arrondissement de Péronne, se trouve le village de Templeux-le-Guérard auquel se rattachaient par les liens de communes pensées six autres bourgs ou villages des environs : Montbrehain, Hargicourt, Nauroy, Jeancourt, Lempire et Vendelles. En effet, au moment où sévissaient en plein les rigueurs de la Révocation, en 1691, tous ensemble donnèrent le curieux spectacle d'une petite population catholique se jetant tout entière et d'un seul coup dans le parti des opprimés. Ce furent de pieux et purs prosélytes que le protestantisme français recueillit lorsqu'on venait de le supprimer. Leur conversion ne se fit pas sans l'influence et l'admirable zèle d'un pasteur, Jean *Gardien Givry*, natif de Vervins, qui avait quitté la France un certain temps avant la Révocation et avait été nommé pasteur de l'église française de Plymouth précisément en 1685. Dès que la persécution fut ouverte par le fatal édit du roi, il songea à rentrer et revint en effet. Il arrivait à Landouzy près de Vervins au mois d'octobre 1691. De là, il se rendit à St-Pierre, à Lemé, à St-Quentin, visitant les fidèles et prêchant dans des assemblées où se réunissaient 50, 60, quelquefois 300 personnes. A St-Quentin il reçut une députation de quatre délégués envoyée par les sept villages catholiques ci-dessus nommés, qui le priaient de venir chez eux et de les recevoir membres de sa communion religieuse. Les députés le menèrent un dimanche soir dans un vallon pierreux appelé dans le pays, la « Boîte-à-cailloux, » où étaient rassemblées 500 personnes appartenant à cent-dix familles catholiques qui lui déclarèrent leur volonté d'abandonner la religion romaine pour s'attacher à la sienne. Givry leur fit un service de culte et de prédication qui dura sous la lueur des flambeaux depuis 9 heures du soir jusqu'à minuit, mais il ne voulut pas les recevoir de suite à l'abjuration de peur qu'ils ne parussent avoir été trop facilement entraînés. Il les reçut seulement le dimanche suivant au même lieu et à la même heure, après leur avoir fait un sermon sur la sublimité de la religion évangélique et sur les dangers qu'ils allaient courir, mais sans les admettre encore à la sainte Cène parce qu'ils n'étaient pas suffisamment instruits (*Bull.* VIII 531, IX 174 et suiv.).

Ces détails sont tirés d'un récit qui a été fait des travaux de Gardien Givry, ce vénérable pasteur du désert, par un descendant de l'une de ces familles converties en 1691, M. le pasteur E.-O. Douen, né à Templeux-le-Guérard. Un Jean Douen était ancien ou diacre de Templeux en 1784 et François de Douen, de la même église, était signalé en 1731 dans « l'état de ceux « qui font profession de la religion protes- « tante réformée en l'élection de Péronne « et qui vont au prêche à Tournay » (Tt 235). Vers le même temps que celui-ci, vivait Louis Douen, fabricant de linon, qui eut pour fils Abraham, mulquignier, lequel eut pour fils, à son tour, Emmanuel, fabricant de tissus. Du mariage d'Emmanuel Douen avec Madelaine-Augustine *Demarque*, naquit Emmanuel-Orentin Douen, né à Templeux le 2 juin 1830. Il commença par essayer de continuer l'industrie paternelle, mais son inclination l'entraina aux travaux de l'esprit. Il fit ses études à Lille, puis à Strasbourg, où il passa ensuite quatre années à la faculté de théologie pendant lesquelles il s'adonna surtout à l'étude de l'hébreu. Nommé pasteur de l'église de Quincy (Seine-et-Marne) en 1853, il y exerça pendant huit ans les fonctions pastorales lorsqu'il fut obligé par une affection du larynx à cesser la prédication. Il obtint alors, 1861, l'emploi d'agent de la Société biblique protestante de Paris qu'il exerce encore. Il s'est distingué par de nombreux travaux (voy. la Table de l'*Encyclop. des sciences relig.*) parmi lesquels nous nous bornons à mentionner : *Essai historique sur les églises du dép. de l'Aisne*, 1860 ; — *Catalogue raisonné des Bibles ou N. T. de la Soc. Bibl. protestante de Paris*, 1862 ; — *Hist. de la S. B. protestante de Paris*, 1868; — *Notes sur les altérations catholiques et protest. du N.T. trad. en français*, 1868 ; — *L'intolérance de Fénelon*, 1872 ; — *Clément Marot et le psautier huguenot*, 2 vol. gr. in-8°, Paris, imprim. nat., 1878-79 ; — *Les premiers pasteurs du désert*, 2 vol. in-8°, Paris, 1879.

DOUET (Antoine), natif de Troyes, en Champagne, marchand, reçu habitant de Genève, 4 juin 1573; (René), de Châtillon-sur-Loire, assisté à Genève, 1693. — Robert *Douffet*, de Sedan, drapier, réfugié à Wesel, 1700; (Henri), de Sedan, condamné pour s'être marié à l'étranger, 1736 (M 668). — Dlle *Dougargnes*, de Nîmes, assist. à Genève, 1693. — Raoul *de Douhin* sr de Bellevue (1568-1648) inhumé à Paris (*Bull.* XIII, 228). — Jean *Douillon*, de Saintonge, cardeur de laine, assisté à Genève, 1690; réfugiés à Berlin, 1698. Joachim Douillon, de Montagnac, capitaine au régim. d'Auvergne, mort au refuge à Berlin, 73 ans, 1691; la veuve de M. Maurice Douillon, du Languedoc, capitaine, réfugiée à Berlin, 1698. — Michel *Douilson* ou Doulson et Dourson, d'Alais, passementier, assisté à Lausanne et à Genève avec sa femme et 6 enf., 1697; en 1706 il est envoyé par la colonie de Keltbach (à 2 lieues de Francfort) faire une collecte pour bâtir un temple; Genève lui donne 15 écus. — Madeleine *Doulay*, 65 ans, fille d'un apothicaire de Pont-Audemer, assistée à Londres, 1702. — « Mathieu *Doulcin*, tondeur de draps, natifz de Ruffec en Angoulmois, » reçu habitant de Genève, décemb. 1558. — Lancelot *Doulebeau*, angevin, 30 ans, tué à Lyon à la St-Barthélemy (*Crespin*, 796). — Jean *Doulès*, pasteur réfugié en Hollande, pensionnaire des États gén. de 1699 à 1704; — Daniel Doulès ou d'Oulès, de Castres, engagé dans les grands mousquetaires de Brandebourg, mort à Berlin en 1707; — Jacques Doulès sgr de La Tour-du-Redondet, mis aux galères, 1745, pour avoir pris part à une assemblée religieuse [X 405]. — *Douliancourt*, ci-dessus I, col. 586. — Abraham *Doulière*, de Vitry en Champagne, réfugié à Berlin, 1700. — Le capitaine *Doultre*, maître d'artillerie à La Rochelle, 1570 (*Bull.* III 136). — Gédéon fils de Luc *Douneau* écuyer et de Jaquette de St-Hilaire, présenté au baptême, La Rochelle août 1574, par Jehan *de Machecou*, écuyer. — *Dounous*, avocat, ancien de l'église de Mazères, 1678 (Tr 242). — Jehan *Doursaincte*, de Clermont en Auvergne, reçu habitant de Genève, mai 1559. — La veuve *Doussandre* et son fils, d'Orange, reçoivent à Genève un viatique, 1703. — Jean *Doussel*, de Gien sur Loire, *id.* 1704. — Pierre *Doussert*, de Clavant en Dauphiné, reçu habitant de Genève, déc. 1572. — Robert *Doussin*, de Rouen, *id.*, mai 1559; — (Daniel), notaire en la baronie de Rioux, 1629 (Decis. cath. p. 337). — Pierre *Doux*, de Nîmes, cordonnier, réfugié à Berlin avec sa femme, son frère et 3 enf., 1698. — Marie *de Doux* et son mari Annibal *de Rouzet*, fugitifs de Castres à la Révocation (Tr 290).

DOUXAIN (Gilbert), notable marchand de Clermont en Auvergne [Haag, IV 310]. Ayant négligé de tapisser le devant de sa porte le jour de la Fête-Dieu (1568), Douxain fut assailli par la populace qui pilla sa maison et le traîna lui-même sur la place publique où elle le brûla vif dans un bûcher élevé avec ses propres meubles. Les magistrats, loin de poursuivre les meurtriers, ne témoignèrent pas la moindre désapprobation, et cependant les protestants étaient alors placés sous la protection du traité de Longjumeau. Les descendants de Douxain continuèrent à professer la religion à la vérité de laquelle il avait rendu témoignage par sa mort. — En 1685, Jacob *Douxain*, marchand de dentelles, réussit à sortir du royaume avec sa femme Madelaine *Piger*, et ses enfants Jacob et Madelaine.

DOUZALE (David), de Roquecourbe, manufacturier, réfugié (6 pers.) à Magdebourg, 1700. — Marie *Douzet*, de Gyez-sur-Seine, réfugiée à Halberstadt, 1700; (Pierre), assisté d'un viatique à Genève, 1703. Conf. Doucet. — « La femme du sr *Dovet*, de Paris, qui est lieutenant au service des Vénitiens, » et qu'elle veut aller rejoindre, *id.*, 1710. — Madeleine *Doyen*, 66 ans, veuve d'un orfèvre de Rouen, assistée à Londres, 1705.

DOYERT (David), de Dieppe, s'étant réfugié en Irlande y obtint le commandement d'un navire qui faisait le commerce avec les Antilles. Il eut le malheur d'être pris par un corsaire français et ramené en France. On lui offrit la liberté au prix d'une abjuration, et sur son refus le parlement de Rouen le condamna aux galères perpétuelles comme déserteur. Il fut donc mis à la chaîne dans le port de Marseille et il mourut dans l'hôpital de cette ville en 1694 (Haag). — (Marie-Esther), 25 ans, mise aux Nouvelles cath. de Rouen en 1762; y est encore en 1781 (Tr 302).

YNET (André), « forgeur de gardes », natif de Chartres en France, » reçu nt de Genève, octob. 1557 ; — (Jac- médecin à Troyes, 1561 (*Bull.* XVII — Gilles *Doysseau*, « natifz du pays ou, » hab. de Genève, septemb. 1556. ienne *Doisy*, libraire, natif de Mont- en Picardie. *id.*, déc. 1558.

ZE (Jean) ou *Dojé* suivant la prononn. de Gascogne, était pasteur à Lec- en 1626. Le synode de Saverdun, lui donna l'autorisation d'aller des- l'église de Tournon. Il y était en- n 1637 [X 347] ; mais vint un mo- où il fut obligé de se démettre « par- u'il s'était démontré contre le roi. » éfugia dans le pays de sa femme, issot, à Mauvezin. Comme il s'y trou- la mort du pasteur *Tissier*, qui y exercé le ministère durant plus de s, il accepta l'honneur de lui succé- 1652. On lui adjoignit le proposant *Charles* (t. IV col. 53 n° VI) qui ter- t en ce moment ses études de théolo- es deux zélés pasteurs devaient en- lesservir les églises de Puycasquier et nfort privées de leur guide, le pasteur yer, que le synode de Cajarc avait par provision à l'église de Pamiers. nistoire de Mauvezin exigeait de son ir deux assemblées de culte le di- ne, une troisième assemblée le mer- et un service de prières le vendredi. mourut à Mauvezin dans les premiers de juillet 1654 (Pradel). — Marc de Die, principal du collège de Ve- 1680.

ZET (Jean), maître arquebusier à vieillard infirme, et Anne *Barthel* sa , furent arrêtés sortant du royaume, Daniel *Guillaume* et plusieurs fem- Dozet fut condamné aux galères et ouse à la prison, 7 juin 1687. Le di- ne 29 juin, la chaîne des galériens ombre de 51, dit Elie *Benoît*) sortit ville, suivie d'une troupe de réfor- Daniel *Valleroy*, gendre de Dozet lui it son bras pour soutenir le vieillard tait sa chaîne. On s'arrêta à Monti- hez Pierre *Vosgein*, huguenot opi- chez qui se tenaient des assemblées. offrit des viandes et du vin à ces seurs de la foi, puis on se remit en Bientôt plusieurs d'entre eux fu- pris de violentes douleurs et cinq moururent sur le chemin. Dozet qu'on avait mis sur une charrette fut de ce nombre ; ses parents et sa fille lui criaient : « courage, mon père, vous serez dans le ciel. » Plusieurs réformés furent accusés d'avoir empoisonné leurs frères afin de leur éviter les galères. Le 29 août le procureur général requit même la question contre une femme Basset. On ignore l'issue de ce procès. — Le 19 juin 1687 furent condamnés par le baillage et faisaient sans doute partie de la chaîne qui quittait Metz le 29 juillet : Jacob *Pierron* boucher ; César *Collignon* tourneur ; Samuel *Noël* boulanger ; Pierre *Defaux* sellier ; Daniel *Defaux* cordonnier ; Isaac *Georges* jardinier ; Jean *Villaume* ; Louis *Halanzy* vigneron ; Jean et Étienne *Toussaint* ; les femmes et les filles rasées et enfermées ; les jeunes garçons mis au couvent de la Propagation de la foi ; tous pour avoir voulu sortir du royaume (Cuvier).

Dozy, conf. Auzy.

DRAGON (Jehan), natif de Crest, dioc. de Die, reçu habitant de Genève, juin 1559. Jean Dragon, de Crest, sieur de Choméane, professeur d'éloquence à l'académie de Die en 1608, pasteur de Crest en 1611 ; de St-Paul-trois-châteaux, 1613-1622 ; de Courthezon, 1626 ; c'était un humaniste et un théologien distingué ; il y a quelques vers de lui, latins et grecs, en tête de la traduction de la IIe semaine de *Du Bartas* par Samuel *Benoit*. — Autre Jean Dragon sr de Choméane, pasteur de Manas, 1617-30. — *Drancourt*, famille de Picardie, *Bull.* VIII 564, 577. — Nicolas *Drapeau*, de Fontenay-le-comte et sa femme, 65 et 62 ans, assistés à Londres, 1702. — François *Drapier*, né à Pont-à-Mousson, alla à Orange en 1649 comme régent de cinquième au collège de cette ville. Il est auteur d'un petit ouvrage intitulé : *Décisions chymiques, en forme de dialogues*, contenant plusieurs demandes et reponses sur la préparation des métaux, composition, extraction et décoction d'iceux... puis après suit pour la seconde partie, un traité de stéganographie contenant la façon d'écrire occultement à son amy, avec les exemples. Pour la troisième partie est ajoutée la méthode de se conserver en santé, de vivre longtemps sans se servir de saignées, de cautères, ni de médecines, ni de drogues quelconques, et

sans danger de vérole, lèpre, gouttes, fluxions et autres maladies internes ; avec un traité du jugement des songes, par Fr. Drapier, Orange, Éd. Raban, 1650, pet. in-8° (Martial Millet, notice sur les imprimeurs d'Orange) ; autre François *Drapier*, mort au refuge à Lausanne, 1712. — Bartholomée *Draque*, mercier, de Clavans en Dauphiné, reçu habitant de Genève, 17 octob. 1572. — Pierre *Draud*, saintongeois, écuyer, sr de la Roche-Breuil, mari d'Esther Franchart, maintenu dans sa noblesse en 1667. — Mme *Draud des Roches*, mise à l'Union chrétienne de Poitiers, 1700 ; libérée l'année suivante (E 3386) ; Mlle Draud mise à l'Union chrét. de Luçon, 1735 (E 3371). — David *Draye*, d'auprès Grenoble, assisté d'un viatique à Genève, 1701.

DRÉE (DE). Le château et le hameau (190 hab.) de Drée était un fief de la seigneurie de Sombernon (arrond. de Dijon) et appartenait à une ancienne famille qui pouvait remonter jusqu'à l'an 1131, où un *Albertus de Drecis* assista comme témoin à la charte de la fondation de l'abbaye de La Buxière par Garnier sire de Sombernon. Du moins en est-il ainsi dans la généalogie dressée vers 1776 par l'avocat Lambert de Barive (d'Autun) et admise par le généalogiste Chérin (Mss Bib. nat. Chérin, vol. 67). Cette généalogie bien qu'elle remplisse plus de 100 pag. in-fol. ne contient pas un mot qui puisse faire soupçonner dans la famille de Drée la moindre attache à la Réforme. Mais c'est un point mis hors de doute par d'autres documents, qui sont plus sincères. = *Armes* : de gueules à cinq merlettes d'argent en sautoir.

ANTOINE de Drée est inscrit au Livre du recteur (Ant. de Drée aliàs de La Serré, dioc. Matisconensis) comme étudiant à Genève le 24 décemb. 1566. Guillaume de Drée sieur de La Serré figure sur le registre des nouveaux habitants de la même ville le 6 septemb. 1572, et « noble Hugue de Dré sieur de La Serré en Bourgogne » y figure à la date du 7 nov. 1572. Ces échappés de la St-Barthélemy rentrèrent promptement dans leur pays, mais en y rapportant les mêmes doctrines qui les en avaient fait un instant sortir. GUILLAUME, fils d'Antoine et de dame Claire de Vauldrey, et seigneur lui-même de La Serré, Corselle, les Artz et St-Marcellin épousa à Mâcon (? La Bague notaire) le 14 juin 1579, Claudine de Gelain dame de Soubzternon, Méré et La Bescherie en Bresse, fille d'Antoine de Gelain baron de Tenissay. Il était gentilhomme ordinaire de la chambre et capitaine de 100 hommes d'armes. Le 24 oct. 1603, son fils, « noble SALOMON de Drée, assisté de Paul de Drée son frère et de nob. Jérémie du Verdier sr de La Brosse son cousin, épousa noble dlle Antoinette de Thiardz, fille aînée de feu nob. Théodore de Thyardz, capit. de 50 hommes d'armes et gouverneur de Verdun, assistée de Cyrus de Thyardz évêque de Challon son oncle, par procuration de Ponthus de Thyard, ancien évêque de Challon son grand-oncle. Malgré ces alliances épiscopales, le vieux Guillaume de Drée écrivit de sa main, le 9 août 1627, un testament par lequel « il prie son fils et sa belle-fille d'avertir le pasteur qui exercera le saint ministère en l'église réformée de Cluny établie à Salornais sur Guye pour le venir voir avec deux anciens de lad. église afin de le soulager et admonester de son salut. Il veut être enterré dans sa chapelle près de sa maison où étoient enterrés une de ses tantes et son jeune fils, sans aucune formalité que celles qui s'observent aux enterrements de ceux de la Religion réformée, voulant que son fils fasse mettre sur son corps la tombe qu'il avait fait graver... Il lègue 13 l. 2 s. 6 d. de rente à ceux de l'église réformée de Cluny établis à Salornay... etc. Il institue son fils Salomon pour héritier universel... etc. » Le testament de ce dernier, passé à La Serré le 22 juill. 1653 (reçu par Moyse de Limon tabellion royal aux bailliages de Masconnois et Chalonnois), ne contient aucune mention de l'église réformée, et ressemble à celui de son père en ce que tous deux font de nombreuses dispositions en faveur de leurs enfants ou petits-enfants engagés dans les Ordres et religieux ou religieuses à Cluny ou dans d'autres abbayes. L'un d'eux est chanoine comte de la cathédrale de Lyon. Il est probable qu'après la mort des de Drée qui avaient vu Genève et les luttes du XVIme siècle, cette famille rentra entièrement dans le catholicisme.

DRELINCOURT (ANTOINE), appartenait à une famille de simples cordonniers de la

ville de Caen [1] qui était parvenue à l'aisance dans la seconde moitié du XVIme siècle. Il s'expatria pour échapper à la persécution religieuse et s'étant réfugié à Sedan, il s'y éleva jusqu'à devenir secrétaire du duc de Bouillon et greffier du Conseil souverain. Il épousa Catherine *Buyrette* la dernière fille de Nicolas *Buyrette*, avocat au parlem. de Paris, dont nous avons parlé au t. III col. 418, et mourut vers 1624. Sa veuve mourut à Paris en 1638, âgée de 72 ans (reg. de Charenton). De leur mariage étaient nées trois filles et deux fils savoir : 1° ÉLISABETH mariée en 1623 à Pierre *Trouvé* médecin du roi ; 2° ANTOINETTE, née en 1599, mariée aussi en 1623, à Nicolas *Le Jeune* secrétaire de la chambre du roi ; 3° CLAUDIA, femme en 1628 de Jacques *Eudelin* secrétaire de la chambre ; 4° CHARLES né à Sedan le 10 juill. 1595 et qui devint un pasteur célèbre dont nous allons faire l'histoire ; 5° JEAN, maître cordonnier qui épousa Catherine *Croyer* et en eut deux filles : ANNE née en 1619 et CLAUDIA présentée au baptême à Charenton, 2 août 1620, par Robert *de Lalouette* avocat au parlement et Claudia *Ozanne*.

II. Charles Drelincourt fit, sur ses vieux jours, un très intéressant tableau de ses ancêtres maternels et de l'esprit de piété dont ils étaient remplis : C'est l'objet d'une épître dédicatoire placée en tête d'un petit traité intitulé : *Neuf dialogues contre les missionnaires sur le service des Églises réformées*, Genève, Sam. Chouet, 1655, in-8° 306 pages [2]. Dans cette épître, il s'exprime ainsi :

Feu maistre Nicolas *Buyrette*, mon ayeul maternel, advocat au parlement de Paris, personnage de savoir et d'une probité exemplaire, avoit été éclairé à la lumière des feux dont on brusloit les martyrs de Jésus, et mesme il avoit pris plaisir à communiquer cette sainte et divine lumière à sa femme et à ses enfans. Il ne pensoit qu'à les eclairer et à leur donner le degoust de l'idolatrie, mais Dieu acheva ce que ce bon personnage avoit commencé. Il embrasa la mère et les enfans d'un zèle si ardent que sans craindre ni la mort ni les supplices, ces saintes et généreuses âmes firent profession de la pure vérité de l'Évangile et se rangèrent à la communion de l'Église réformée de Paris. Thomas *Buyrette*, l'aîné de la maison, avoit été destiné par son père à la jurisprudence ; mais ayant à l'âge de 17 ans achevé dans Paris ses humanitez et sa philosophie, pour se confirmer dans la foy qu'il avoit embrassée, il eut un desir ardent de voir vostre ville de Genève qui estoit devenue célèbre par toute l'Europe. Les étudians en théologie avec lesquels il fut logé, la première fois qu'il fit devant eux un discours de piété, sur le chapitre de l'Écriture sainte qu'il venoit de lire, voyans éclater de si beaux dons en une si grande jeunesse, et tant de grâce répandue sur ses lèvres, « se regardèrent les uns les autres avec étonnement, ne sachant si ce n'estoit pas un ange qui parloit. » Ce sont les propres mots de l'un d'entre eux dont la mémoire est précieuse en nos églises, je veux dire le grand Louys *Cappel*. Mon oncle profita de telle sorte en la compagnie de cette florissante jeunesse et aux leçons de vos doctes professeurs... que feu Monsieur Calvin d'immortelle mémoire et MM. ses excellens collègues l'obligèrent par leurs saintes exhortations d'embrasser, à l'âge de 19 ans, la charge du saint ministère qu'il exerça en l'eglise de Lion avec grande louange. Quelques années après, la fureur des persécutions le contraignit de se retirer a Genève comme en un azile. Mais ne trouvant point de repos que dans le travail de sa vocation, il fut aussitolt envoyé à Besançon, ou Dieu luy fit la grâce d'établir une église secrette et d'avancer le règne de J.-C. d'une fasson merveilleuse. Mais ma grand'mère ayant perdu par maladie, Jaques *Buyrette* son second fils, qui s'estoit aussi consacré au saint ministère et qui estoit destiné au service de l'église réformée de Paris, mais que Dieu retira en son repos la semaine mesme où il devoit recevoir l'imposition des mains, elle desira ardemment, pour sa consolation de voir son fils aisné qu'elle n'avoit point veu depuis qu'il avoit plu a Dieu l'honorer de la charge de pasteur. Il arriva à Paris justement en cette fatale année de 1572 et peu avant le cruel massacre. Le 3me jour de ce massacre il tomba entre les mains des massacreurs qui, ayant appris de luy mesme quelle estoit sa religion et la charge qu'il exerçoit, le firent mourir cruellement avec Jean *Molé*, mary de Marie Buyrette sa seur aisnée ; et trainèrent inhumairement

[1] Voy. J. N. Paquot, *Hist. litt. des Pays-Bas* (1765-70) et Haag [IV, 310].

[2] C'est vraisemblablement une des diverses éditions de l'ouvrage indiqué ci-après dans la liste bibliographique sous le n° XXIII. J'en dois la communication à M. le past. Dannrenther.

en la rivière le corps de l'un et de l'autre. Par une espèce de miracle, feue ma grand' mère fut sauvée de ce déluge de sang et se retira à Sedan avec le reste de ses enfans, qu'elle nourrit et éleva en la crainte de Dieu: et particulièrement feue ma mère qui estoit la dernière de tous et postume. Estant venue en âge, elle la maria avec feu mon père, qui s'estoit aussi réfugié à Sedan et qui estoit alors Secretaire de feu messire Henry Robert *de La Mark*, duc de Bouillon. Bien que je fusse des derniers enfants de ce mariage, Dieu m'a amené comme par la main en ceste ville de Paris et a voulu que j'eusse l'honneur de prescher sa Parole au lieu mesme qui a esté arrosé du sang de mes ancestres.

Charles, l'auteur de ce récit [Haag, IV 310], fit avec distinction ses humanités et sa théologie dans sa ville natale, à Sedan, et il n'eut pas moins de succès à Saumur où il étudia la philosophie sous Marc *Duncan*. Reçu ministre en 1618, il fut nommé pasteur d'une église qu'on se proposait d'établir à Langres (*Bull.* XXVII, 11); mais il fut impossible d'obtenir du Conseil l'autorisation nécessaire. Pendant qu'on était en instance, le jeune Drelincourt avait commencé l'exercice de ses fonctions et il avait rencontré dans les populations une sympathie pour les doctrines évangéliques, qui lui avait fait concevoir les plus douces espérances; aussi l'opposition du gouvernement, en ruinant son église naissante, lui causa-t-elle un si violent chagrin qu'il fut attaqué d'une maladie qui le mit aux portes du tombeau.

Lorsqu'il fut guéri, en 1620, le consistoire de Paris, par une exception rare, l'appela, malgré son jeune âge, à desservir l'église de Charenton; il ne tarda pas à se féliciter de cette acquisition précieuse. Pendant près d'un demi-siècle, Drelincourt prêcha avec un succès toujours croissant, et il conquit une réputation que grandirent encore ses écrits de dévotion et de controverse. « On ne sauroit dignement représenter, dit Bayle, les services qu'il a rendus à l'Église par la fécondité de sa plume, soit que l'on regarde ses livres de dévotion, soit que l'on regarde ses livres de controverse. Il y a tant d'onction dans les premiers, l'esprit et les expressions de l'Écriture y règnent de telle sorte que les bonnes âmes y ont trouvé et y trouvent encore tous les jours une pâture merveilleuse. Ce qu'il a écrit contre l'Église romaine a fortifié les protestants plus que l'on ne sauroit dire; car avec les armes qu'il leur a fournies, ceux mêmes qui n'avoient aucune étude, tenoient tête aux moines et aux curés, et prêtoient hardiment le collet aux missionnaires. » Les sermons de Drelincourt ne sont pas moins remarquables par la méthode, le sage emploi des citations bibliques, et surtout par la douceur et l'onction du style. Un des premier il préféra ne pas disserter en chaire comme un théologien, mais plutôt s'appliquer à toucher ses auditeurs et faire naître dans leur cœur les émotions religieuses. Il fut chéri dans son église de Paris où il exerça le pastorat depuis l'année 1620 jusqu'à sa mort arrivée le 3 nov. 1669.

Les ouvrages de Drelincourt sont nombreux. La plupart ont été réimprimés plusieurs fois; quelques-uns ont été traduits en anglais, en italien, en allemand, en flamand. Nous ne nous flattons pas d'avoir retrouvé la totalité des écrits de notre pasteur; mais le catalogue suivant est certainement plus complet que ceux qui l'ont précédé.

I. *Prières et méditations pour se préparer à la communion*; Charenton, 1621, in-8°, souvent réimprimé depuis, entre autres dans le *Recueil de plusieurs préparations et prières pour la sainte Cène par plusieurs auteurs* [Dan. Toussaint, P. Du Moulin, J. Mestrezat, Mich. Le Faucheur, etc.]; Charenton, 1643, in-16.

II. *Traité de la connoissance de Dieu*; Charent., 1625, in-24; trad. de Du Moulin.

III. *De la persévérance des saints ou de la fermeté de l'amour de Dieu*, Charent., 1625, in-12. Dédié à Charles *de Harlai*, baron de Dolot. Ce volume très rare comprend quatre discours sur : La fermeté de l'amour de Dieu, Le combat de l'âme fidèle, Le triomphe de la foi et une série de prières et méditations.

IV. *Du jubilé des églises réformées avec le jubilé de l'Église romaine*, Charent., J.-A. Joallin, 1627, in-8°; dern. édit., Paris, 1826, in-12. Filleau (Décis. cathol. p. 155) critique amèrement cet écrit.

V. *Le combat romain ou examen des disputes de ce temps*, précédé d'une épître

à M. Gilles *Maupeou*, intendant gén. des finances; Genève, P. Aubert, 1629, petit in-8°, 16 et 160 p.

VI. *Le triomphe de l'Église sous la croix ou la gloire des martyrs*, Gen., 1629, in-12; 2e partie, Gen., 1632, in-12; nouv. édit., revue et aug., Genève, 1670, in-8°; Genève, 1685, in-8°; nouvelle édit., revue et augm., Gen., de Tournes, 1686, in-12; trad. en angl., Londres, 1664, in-8°.

VII. *Lettre à M. Du Moulin; ensemble la réponse du sieur Du Moulin, sur l'imposture découverte du prétendu ministre de Villeneuve;* Sedan, 1630, in-8°; Gen., 1631, in-8°.

VIII. *Abrégé des controverses ou sommaire des erreurs de l'Église romaine avec leur réfutation par des textes exprès de la Bible de Louvain*, avec une dédicace « à MM. de l'Église Romaine, » Genève, P. Chouet, 1628, in-12; 1630, in-8°, 1661 (10e édit. de celles qui ont été reveues par l'auteur); 20me édition, Charenton, 1674, in-12; dern. édit., Paris et Toulouse, 1827, in-12; trad. en allem., Bâle, 1634, in-8°; Cassel, 1654, in-8°; Marbourg, 1654, in-8°. — Quelques exemplaires de la 10e édit., publiée à Genève en 1661, ayant été saisis chez Paul *Mogin*, bonnetier de Vitry, le présidial de cette ville condamna (1665) le livre à être brûlé publiquement par la main du bourreau, à la poursuite et sur la dénonciation des missionnaires qu'embarrassaient souvent les arguments fournis par ce petit livre de controverse populaire aux gens simples qu'ils espéraient séduire sans peine.

IX. *Lettres de consolation faites par Du Moulin, Mestrezat, Drelincourt, Daillé et plusieurs autres pasteurs des églises réformées de France;* Charent., J. Martin, 1632, in-8°.

X. *De l'honneur qui doit estre rendu à la Sainte Vierge*, Charent., N. Bourdin, 1634, in-8°; Charent., L. Vendosme, 1643, in-8°; 1645, 2 vol. in-8°. Cette dernière édition contient tout ce que l'auteur a publié sur le culte de la Vierge.

XI. *Sermon pour le jeûne célébré le 21 août 1636, pour la prospérité des armes du roy;* Quevilly, 1636, in-12.

XII. *La vanité du monde, sermon sur Héb. XIII, 14*, Char., 1639, in-12. Réimprimé ainsi que le suivant avec les *Sermons sur divers sujets.*

XIII. *De la foy des esleus et de l'incrédulité des réprouvez*, Charent., S. Petit, 1639, in-12.

XIV. *Deux conférences par escrit, l'une touchant l'honneur deu à la Sainte Vierge Marie, l'autre du sacrifice de la messe entre Drelincourt, ministre de Charenton, et Camus, évesque de Belley;* Paris, 1642, in-12.

XV. *De l'honneur qui doit estre rendu à la Sainte Vierge avec la réponse à M. l'évesque de Belley;* Charent., Bourdin, 1642, in-8°.

XVI. *Avant-coureur de la réplique à M. l'évesque de Belley;* Charent., Cellier, 1642, in-8°.

XVII. *Examen de la réplique de M. l'évesque de Belley;* Char., 1642, in-8°.

XVIII. *De l'honneur qui est deu aux roys et à J.-Ch. le roy des roys;* Charent., 1643, in-12.

XIX. *Lettre à Mme de la Moussaye* pour réponse à celle du p. Hautain, jésuite, Charent., 1643, in-8°.

XX. *Demandes sur la qualité de l'honneur qui est dû à la Vierge, faites à l'évêque de Belley;* Charent., 1644, in-8°.

XXI. *Répliques aux réponses de l'évêque de Belley;* Charent., 1645, in-8°.

XXII. *De l'honneur dû au sacrement;* Gen., 1647, in-8°. — Il plaide la cause de ceux qui refusaient de rendre au sacrement les marques de respect exigées par les ordonnances. Autre édit. impr. à La Ferté, 1647.

XXIII. *Dialogues familiers sur les principales objections des missionnaires de ce temps*, avec épître à Guillaume III, landgrave de Hesse, 1648, s. l.; marque d'imprimeur : *Discite justitia moniti*, 280 p. in-8°; autre édit. de 1648, Genève, in-8°; autres, Quevilly, 1655, in-8°; Gen., 1660, in-8°; Rotterd., 1709, in-8°.

XXIV. *La conversion de M. Jarrige;* Saumur, 1648, in-8°. — Recueil de diverses pièces relatives à cette conversion, attribué à Drelincourt qui ne fit qu'en surveiller l'impression par l'intermédiaire de son fils Laurent.

XXV. *Sermon sur la paix;* Charenton, L. Vendosme, 1649, in-8°, 68 p.

XXVI. *Traitté des justes causes de la séparation des Protestants d'avec l'Église romaine;* Charent., 1640, in-8°; 1649, in-4°. — Contre *La Milletière.*

XXVII. *Le saint ministère de l'Évangile représenté en deux sermons ; avec tout ce qui s'est passé en l'imposition des mains donnée au sieur Drelincourt, pasteur de l'église réformée de La Rochelle, par Ch. Drelincourt son père*, Charent., 1651, in-8°.

XXVIII. *La bourgeoisie du ciel ou sermon sur Philip. III*, 20, 21, Charent., 1651, in-8°.

XXIX. *Sermon sur le déluge*, prononcé le dim. 29 janv. 1651 ; Charenton, L. Vendosme, 1651, in-8°, 58 p. *Prière à Dieu pour le roy et pour le royaume, particulièrement pour la ville de Paris, faite sur le sujet de la majorité du Roy;* Paris, L. Vendosme, 1651, in-8°.

XXX. *Les consolations de l'âme fidelle contre les frayeurs de la mort;* Charent., 1651, in-8°. Nous n'en connaissons pas d'édit. antérieure. Cet ouvrage eut un si prodigieux succès qu'il a été réimp. plus de 40 fois, la dernière à Nîmes, 1819, in-8°, et trad. en angl. par d'*Assigny*, Lond., 1675, in-8° (et 14 autres éditions anglaises dont la dernière, parue à Londres, 1741, in-8°), en allem., Hanau, 1658, Basle, 1669, in-8° ; et en danois. On a joint aux dernières édit. *Les dernières heures de M. Drelincourt*, écrit anonyme, imp. d'abord à Gen., 1670, in-8°. — L'auteur commence par établir que le paganisme n'offre aucune consolation contre les terreurs de la mort, tandis que le christianisme a brisé son aiguillon. Si les adorateurs du Christ la redoutent encore, la principale cause en est dans leur mauvaise vie. Il indique ensuite six moyens de surmonter ces vaines frayeurs : penser souvent à sa dernière heure, attendre la mort à tout instant, se bien persuader que Dieu a fixé d'avance le moment et le genre de notre mort, détacher son cœur du monde, s'adonner à la vraie piété, s'abandonner à la Providence. Chaque chapitre est suivi de prières et de méditations relatives au sujet qui y est traité, et pleines de ferveur et d'onction. On pourrait désirer un peu plus de concision et un peu moins d'images dans le style.

XXXI. *Du faus visage de l'antiquité ;* 2e partie : *Des nullitez prétendues de la réformation de l'Église*, Charent., 1653, avec une épître dédic. à Christian II prince d'Anhalt, in-8° ; 2e édit. Gen., 1665, in-8°, avec une épître dédic. à Victor-Amédée prince d'Anhalt.

XXXII. *Sermon sur Saint-Luc*, chap. 13, vers. 1-5, prononcé à Charenton, le 25 janv. 1654 ; Char., Sam. Périer, 1654, in-8° de 53 p. non compris la dédicace à M. le Mis *de Pardaillan*.

XXXIII. *Dialogues sur la descente de J.-Ch. aux enfers, contre les missionnaires*, Gen., 1648 et 1654, in-8° ; Charent., 1654, in-8°, Gen., 1655 et 1664, in-8°, avec le No XVI.

XXXIV. *Avertissement sur les disputes et le procédé des missionnaires*, Gen., 1651, in-8° ; Charent., 1654, in-8° ; Gen., 1655, in-8°. — Revue abrégée des controverses.

XXXV. *Le faus pasteur convaincu ou réponse à un libelle intitulé* La sainte liberté des enfants de Dieu ; Charent., 1656, in-8°, précédé d'une épître dédic. à son fils, pasteur à La Rochelle, en date du 4 avril 1656. — Contre le jésuite Bernard Meynier.

XXXVI. *Sermon sur l'évang. de N. S. J.-C. selon Jean, XVI*, 23 et 24, prononcé le dim. 30 may 1655; Charent., 1655, in-8°.

XXXVII. *Neuf dialogues contre les missionnaires sur le service des Églises réformées*, Gen., 1655, in-8° de 16 feuill. prél. et 306 p., avec une épître dédic. aux syndics de Genève datée de Paris, 12 janvier 1655.

XXXVIII. *Deux lettres d'un habitant de Paris à un de ses amis de la campagne*, 1656, in-8° et in-4°. — Drelincourt, sous le nom de *Philalètes*, réfute avec beaucoup de modération une violente harangue prononcée, en 1656, par l'archevêque de Sens. Il le suit pas à pas et démontre l'injustice de ses plaintes et de ses reproches. Ce livre fut brûlé néanmoins à Paris par la main du bourreau.

XXXIX. *Le pasteur fidèle* ou Sermon sur les Actes des apôtres, prononcé en l'église réformée de Gien, le 27 oct. 1658, avec les discours qu'il a faits et la prière qu'il a prononcée en imposant les mains à Henri Drelincourt son fils, s. l. n. d., in-12.

XL. *Exhortation au jusne et à la repentance, avec des prières pour demander à Dieu la sanctification du jusne et la remission des pechez*, Charent., 1658, in-8° ; Gen., 1663, in-8° ; Charenton, 1680, in-8°, 30 p.

XLI. *Le renouvellement du monde* ou sermon sur Corinth. V, 17 ; Charent., 1658, 48 p. in-8°.

XLII. *La repentance de l'enfant prodigue, sermon sur Luc XV*, 11-24; Charent., 1658, in-8°.

XLIII. *Sermons sur divers sujets;* Gen., 1658-64, 3 vol. in-8°. — Ils sont au nombre de 36. La plupart avaient été déjà impr. séparément.

XLIV. *Le bonheur de la paix ou sermon sur Rom. X*, 15; Charent., A. Cellier, 1660, in-8°.

XLV. *Deus sermons sur la paix entre les deux couronnes (de France et d'Espagne)* prononcez à Charenton le 1er jour de may 1659 par Ch. *Drelincourt* et Raimond *Gaches;* Genève, s. d., précédé d'une épître des deux auteurs « à S. A. Mgr le prince de Turenne, général des armées du Roy en Flandres. »

XLVI. *Sermon sur le prophète Ozée*, chap. XI, vers. 7-9, prononcé à Charenton, le jeudy 25 mars pour le jeûne qui s'est célébré par toutes les églises réformées de ce royaume; Charent., Louis Vendôme, 1660, in-8° de 64 pages.

XLVII. *Recueil de sermons sur divers passages de l'Écriture*, Gen., 1660, in-8°. Peut-être le même recueil que le n° XXXIII.

XLVIII. *Lettres sur l'épiscopat d'Angleterre* [Paris]. 1660, in-12. — Drelincourt s'y déclare pour l'épiscopat et les rites de l'église anglicane.

XLIX. *Lettre à M. Stoupe sur le rétablissement du roy de la Grande-Bretagne*, Gen., 1660, in-8°.

L. *Réponse à la lettre du prince Ernest de Hesse aux ministres de Paris à Charenton;* Genève, 1662, in-8°; réimp. avec le suivant.

LI. *La paix de Dieu*, sermon prononcé à Charenton, le 4 sept. 1661; Gen., 1662, in-12.

LII. *Trois lettres à M. le prince Ernest, landgrave de Hesse*, Gen., 1664, in-8°; 2e édition, Gen., 1665, in-8°; Francfort, 1765, in-8°. — « Ce ministre n'est point véhément; un caractère de douceur, de candeur et de probité brille dans ses écrits » (d'Argens, Mém. secrets).

LIII. *Les visites charitables ou les consolations chrestiennes pour toutes personnes affligées;* Charenton, 1665, in-8°; Gen., 1667-69, 5 vol. in-8°. *Brutel de La Rivière* en a donné une nouv. édit., Amst. 1731, 3 vol. in-8°; trad. en allem., Hanau, 1667 et 1675, in 8°.

LIV. *Sermon sur le pseaume 102, vers. 14 et 15, prononcé à Charenton, le 30 déc. 1663, jour du jeûne;* Charent., Oliv. de Varennes, 42 pag. in-12.

LV. *Défense de Calvin contre l'outrage fait à sa mémoire dans un livre qui a pour titre : Traitté qui contient la méthode la plus facile pour convertir ceux qui se sont séparez de l'Église, par le card. de Richelieu;* Gen., de Tournes, 1667, in-8°; trad. en allem., 1671, in-8°. — Drelincourt répond aux attaques dont la mémoire du grand réformateur avait été l'objet dans la Méthode de Richelieu. (Voy. ci-dessus, t. II, col. 762, lig. 25). Il repousse une à une toutes les calomnies que le cardinal n'avait pas eu honte de ramasser dans la boue, ainsi que les Audin, les Galiffes (voy. l'art. Bolsec), d'autres encore (voy. t. III, col. 492, note), de nos jours.

LVI. *Catéchisme ou Instruction familière sur les principaux points de la religion chrétienne, en faveur de sa famille* (avec une dédicace à ses enfants). La plus ancienne édition que nous connaissions est celle de Saumur, 1662, in-8°. Nous en avons aussi vu de Nyort, 1676 (15e édit.); Charenton, 1680; Genève, 1721; Amsterdam, 1730 (avec un portrait de l'auteur à l'âge de 70 ans): La Haye, 1754, in-8°.

LVII. *Rhetorica sacro-profano filiis suis junioribus Antonio et Petro dictata, anno* 1659; Lugd. Batav. 1687, in-12. Publié par son fils Charles. Ouvrage méthodique traitant de la métonymie, de l'ironie, de la métaphore et de l'hyperbole.

LVIII. *Le profit du châtiment* ou sermon sur l'Apocalypse, pron. à Charenton; Charent., Oliv. de Varennes, 1662, pet. in-8°.

LIX. *La ferveur d'esprit* ou sermon sur l'Apocalypse, ch. III, vers. 14-16, prononcé à Charenton, le 22 juin 1662, jour de la célébration du jeûne; Char., Oliv. de Varennes, 1662, in-8°, 70 p.

LX. *Le buisson d'Horeb* ou sermon sur les lamentations du prophète Jérémie, chap. III, vers. 22-24, prononcé à Charenton, le 25 août 1662, jour de la célébration du jeûne; Char., Oliv. de Varennes, 1662, in-8°, 60 p.

LXI. *La brièveté de la vie* ou sermon sur le ps. XC, v. 12, prononcé à Charenton, le 1er jour de l'an 1663; Char., Oliv. de Varennes, 1663, in-8°, 40 p.

LXII. *Sermon de feu M. Drelincourt sur la sujétion aux puissances supérieures. Avec le dernier sermon du même auteur prononcé huit jours avant sa mort sur la demande de la grâce.* A Nyort, par Philippe Bureau, 1672, in-8° de 72 pag. non compris la dédicace à Mme *de la Moussaye*.

Bayle mentionne encore de Drelincourt, un *Traité sur la préparation à la Cène*, in-12, des *Lettres à Mme de la Tremouille sur la révolte de son époux* qui sont peut-être l'ouvrage anonyme intitulé *Lettres à Mme de la Tremouille sur le changement de religion du duc de la Tremouille*, Gen., Aubert, 1629, in-8°. C'est à tort qu'on lui a attribué la virulente satyre *Véron ou le hibou des jésuites*, qui est de *Mestrezat* et une Lettre sur la religion du roi d'Angleterre dont il a été parlé ci-dessus, I, col. 1030. On conserve à la Biblioth. de l'Arsenal (coll. Conrart, t. XIV) un *Sermon* de lui sur Heb. 5-7 avec une lettre sur la Grâce adressée à *de la Place*, professeur à Saumur; et aux Archives de l'État, à La Haye, un recueil de 164 lettres qu'il écrivit à André *Rivet* de 1625 à 1650. Il faut citer enfin un petit écrit anonyme intitulé *Les dernières heures de M. Drelincourt* décédé à Paris, le 3 nov. 1669 (Ébreux, XIII 7), impr. à Paris par Ant Cellier et se vendent à Charenton, 1670, 24 p. in-8°; réimpr. à Basle, Kœnig, 1671.

Charles Drelincourt avait épousé à Charenton, mai 1623, Marguerite, fille de Laurent *Bolduc* ou *Bosleduc*, marchand à Paris et de Marguerite *Brutel*. Sa femme vécut jusqu'au mois de fév. 1688 et lui donna au moins quinze enfants, savoir : 1° Laurent, qui suit; — 2° Catherine, née en 1626; — 3° Charles, mort à 18 ans; — 4° Jean, baptisé le 2 août 1630 et dont la destinée nous est inconnue; — 5° Henri, qui suivra; — 6° Charles, de même; — 7° Daniel-Amaury, né en 1634, inconnu; — 8° Henri-Théophile, mort au berceau, 1638; — 9° Gaspard, bapt. le 5 avril 1637; — 10° Marguerite; — 11° Antoine dont il sera parlé après ses frères, ainsi que de 12° Benj.-Nicolas, bapt. le 19 mars 1643 et de 13° Pierre; — 14° Marie, morte à 2 ans, 1652; — 15° Amélie-Charlotte.

III, 1. Le fils aîné, Laurent, né à Paris le 14 janv. 1625 (reg. de Charenton), étudia la théologie à Saumur. Après avoir soutenu, sous la présidence d'*Amyraut*, une thèse *De ecclesiæ nomine atque definitione*, qui a été ins. parmi les Theses salmuriensis, il fut reçu ministre, et appelé comme pasteur à La Rochelle, en 1651. Un édit ayant défendu à l'église de cette ville de prendre pour pasteurs des ministres qui ne seraient pas rochellois de naissance, Drelincourt dut abandonner son troupeau. Il fut placé en 1670 à Niort où, dit l'historien de cette ville, M. Briquet, « il exerça longtemps les fonctions de ministre du saint Évangile avec un zèle vraiment apostolique. Il prêchait avec tant d'onction qu'il se faisait de ses auditeurs autant d'amis. » Il mourut le 2 juin 1680, laissant la réputation non seulement d'un bon prédicateur, mais d'un savant théologien. Depuis six mois, il avait eu le malheur de perdre la vue, par suite de travaux trop assidus.

Laurent Drelincourt aimait étudier la langue française, et en approfondir les finesses; *Conrart*, dit-on, le consultait souvent. On assure même qu'il avait composé un recueil d'observations grammaticales, dont le manuscrit s'est perdu. Il a laissé quelques *Sermons*. I. *Sermon sur les noces de Cana*, prononcé à Cognac, le 29 avril 1657, Charent. 1657, in-8°. — II. *La paix de Dieu* ou sermon sur l'épître de S. Paul aux Filipiens, ch. IV, v. 7; prononcé à Charenton, le 4 septemb. 1661; Genève, de Tournes, 1662, in-8° de 51 p. — III. *Le salutaire lever du Soleil de justice* ou sermon sur Malachie, ch. IV, v. 2, prononcé au synode de Saintonge, à Taillebourg, le dimanche 9 août 1665; La Rochelle, Jacob Manuel, 1666, in-8° de 69 p. non compris la dédicace à Mme *de Regné*. — IV. Un sermon que Bayle cite sous le titre : *Les étoiles de l'Église et les chandeliers mystiques* (Leyde, 1682); ce dernier fut prononcé au synode du Poitou en 1677, et l'auteur le dédia à *Baignoux*, ministre de Poitiers et mari de sa sœur aînée. Au reste, si Laurent Drelincourt a joui dans l'Église protestante d'une réputation méritée, ce n'est pas à ses sermons qu'il le doit, mais à ses *Sonnets chrétiens*, qui obtinrent un succès constaté par de nombreuses éditions. Celle de Genève, in-8°, 1670, paraît être la première et celle de Leyde, 1787, la dernière. Celle d'Amsterdam, 1723, contient de plus la traduction

des sept psaumes de la pénitence qu'on trouva dans les papiers de l'auteur après sa mort.

Du mariage de Laurent Drelincourt avec Anne *Bertrand* naquirent deux filles, ANNE-MARGUERITE (1659-62) et CHARLOTTE.

2. Le second fils de Charles Drelincourt, HENRI, né le 26 oct. 1631, suivit d'abord la carrière du barreau ; mais il l'abandonna plus tard pour celle de la théologie. Il fut successivement ministre à Gien et (1665-69) à Fontainebleau. Il avait probablement aussi publié quelques sermons que nous n'avons pas retrouvés. Sa femme, qu'il épousa en 1671, était Judith, fille de Maurice *de Lauberan* sr de Montigny, pasteur de Senlis et de Marthe *de Goris*, était veuve en 1676 et ne lui survécut que quelques mois.

3. Le troisième, CHARLES, né à Paris, le 1er fév. 1633, a laissé un nom plus connu. Il commença ses études à Saumur, où il prit le degré de maître ès arts et le grade de docteur en philosophie en 1650 ; mais il alla les terminer à Montpellier, où il fut reçu docteur en médecine, en 1654. Dès l'année suivante, *Turenne* le choisit pour son médecin particulier, et il l'emmena à l'armée de Flandres, après avoir obtenu pour lui, du gouvernement, le titre d'intendant des hôpitaux, fonctions que le jeune Drelincourt remplit avec honneur. A la conclusion de la paix, en 1659, il revint à Paris, et fut nommé médecin ordinaire du roi, distinction dans laquelle il puisa une nouvelle ardeur pour l'étude. Peu de temps après, en 1662, il épousa Susanne, fille de Pierre *Jacob*, bourgeois de Paris et de Susanne *Daniel*, union d'où naquirent : 1° JACQUES, présenté au baptême, 3 juin 1666, par Drelincourt sieur de La Brusse, avocat au Conseil et par Marguerite *Bolduc ;* 2° ANNE-CHARLOTTE, bapt. le 8 déc. 1667 ; 3° CHARLES.

Drelincourt n'attendit pas que la révocation de l'édit de Nantes le chassât de sa patrie. En 1668, il accepta dans l'université de Leyde la chaire laissée vacante par la mort de Van der Linden. Deux ans après, il succéda à Van Horne dans la première chaire d'anatomie. Quelque lourde qu'elle fût, la tâche n'était pas au-dessus de ses forces ; il s'en acquitta avec autant de zèle que de succès. Guillaume d'Orange et la princesse Marie, sa femme, le prirent pour leur médecin ; mais des infirmités précoces ne lui permirent pas de s'acquitter longtemps encore de ses devoirs multipliés, en sorte qu'il dut, dans les dernières années de sa vie, se décharger, sur un suppléant, d'une partie de ses fonctions. Sa santé déclina de plus en plus jusqu'en 1697, où une maladie aiguë le conduisit au tombeau, le 31 mai.

Voici la liste de ses écrits :

I. *Clarissimum Monspeliensis Apollinis stadium curente C. Drelincurtio, liberalium artium magistro et doctoratum ambiente*, Monsp., 1654, in-24.

II. *De partu octimestri vivaci, diatriba*, Paris, 1662, in-12 ; Lugd., 1666, in-8° ; Lugd. Bat., 1668, in-16. — Drelincourt prouve, contre l'opinion reçue, que les enfants qui viennent au monde à huit mois naissent viables.

III. *Oratio quam super civitatis et academiæ calamitatibus, generatim et paucis, tum super J. Van Horne natalibus, vitæ instituto et è vivis excessu, singulatim et pleniùs, brevibus tamen, anno habuit ineunte* 1670; Lugd. Bat. 1670, in-4°.

IV. *Anatomicum præludium*, Lugd. Bat., 1670, in-16 ; 1672, in-16.

V. *Apologia medica quâ depellitur illa calumnia medicos sexcentis annis Româ exulâsse*, Lugd. Bat. 1671, in-16 ; 1672, in-16. — Contre Böckelmann qui avait avancé que, dans l'ancienne Rome, la médecine n'était exercée que par des esclaves ou des plébéiens. On a relevé dans cet écrit des erreurs historiques grossières.

VI. *La légende du Gascon ou lettre à M. Porrée sur la méthode prétendue nouvelle de tailler la pierre*, Leyde, 1673, in-12 ; 1674, 1680, 1684, in-12. — Histoire plaisante du charlatan Raoux de Calvisson.

VII. *Libitinæ trophea pro concione, cùm fasces academicos deponeret, computata, die solemni* 8 *feb.* 1680; Lugd. Bat., 1680, in-8°. — Cet ouvrage, plein d'érudition, est divisé en quatre parties. Dans la première, l'auteur parle des personnes notables enlevées par diverses maladies ; dans la seconde, de celles qui ont succombé à divers accidents, depuis la femme de Loth jusqu'à Charles IX ; dans la troisième, de celles qui ont péri dans les combats ; dans la quatrième, de celles sur le compte des-

quelles l'histoire est moins explicite. Ce discours a été trad. en franç. par Jean *de Brisbar* et publié à Leyde sous le titre : *Les trophées de la mort*, 1689, in-8°. Aux attaques injustes dont cet écrit fut l'objet, Drelincourt répondit par cette satire violente :

VIII. *Appendix ad Libitinæ trophea*, qu'il dédia à Jacq. *Du Rondel*, professeur de grec, et qu'il inséra dans le recueil de ses œuvres, publié à cette époque sous le titre :

IX. *Opuscula*, Lugdun. Bat., 1680, in-16.

X. *Experimenta anatomica ex vivorum sectionibus petita*, Lugd. Bat., 1681, in-16 ; 1682, 1684, in-12 ; insér. dans la Biblioth. anatomique de Manget. — Cet ouvrage, où l'on trouve des choses curieuses sur la circulation du sang, les vaisseaux lactés, le chyle, etc., est, selon Haller, un des plus importants de Drelincourt. Résultat de ses expériences sur des chiens vivants, il est divisé en 17 chapitres, suivi d'un Appendix contenant sept pièces sur la conception : *De semine virili, De semine muliebri, Parerga super iisdem ovis, De utero, De tubis uteri, Parerga de tubis uteri, Corollaria de humano fœtu.*

XI. *De fœminarum ovis tam intrà testiculos et uterum quàm extrà, ab anno 1666 ad retrò sæcula*, Lugd. Bat., 1684, in-12 ; réimp. sous le titre *De fœminarum ovis historicæ atque physicæ lucubrationes*, Lugd. Bat., 1686, in-12. Cette dernière édit. augmentée d'une dissertation intitulée *De fœminarum ovis curæ secundæ*, est préférable à la première. — Drelincourt décrit l'œuf humain dans ses états successifs. A ses propres observations, il ajoute les témoignages de 70 auteurs anciens ou modernes, pour montrer que la réalité des œufs est incontestable et que le système des ovaristes est très ancien. On trouve dans ce livre beaucoup de faits curieux. *Basnage de Beauval* ayant élevé quelques doutes sur ce mode de génération, il lui en donna la solution dans une lettre qui a été insérée dans l'Histoire des ouvrages des savants (janv. 1688).

XII. *De conceptione adversaria*, Lugd. Bat., 1685, in-12. -- Il entreprend la réfutation des systèmes de Fernel, Plazzoni, Barbatus, Van Horne sur la formation du fœtus.

XIII. *De humani fœtûs membranis hypomnemata*, Lugd. Bat., 1685, in-16. — Il tourne en ridicule les opinions avancées sur les membranes de l'ovule.

XIV. *De tunicâ fœtûs allantoide meletemata*, Lugd. Bat., 1685, in-16. — Il soutient que l'allantoïde ne se remarque que chez les ruminants.

XV. *De tunicâ chorio animadversiones*, Lugd. Bat., 1685, in-12.

XVI. *De membranâ fœtûs agninâ castigationes*, Lugd. Bat., 1685, in-12.

XVII. *De fœtuum pileolo sive galeâ emendationes*, Lugd. Bat., 1685, in-12. — Drelincourt se moque de ceux qui croient encore au bonheur des enfants nés *coiffés*.

XVIII. *Super humani fœtûs umbilico meditationes elencticæ*, Lugd. Bat., 1685, in-12. — Il se raille des présages superstitieux que l'on tire des nœuds et des flexuosités du cordon ombilical.

XIX. *De conceptu conceptus*, Lugd. Bat., 1685, in-12, et dans la Bibl. anatom. de Leclerc et Manget.

XX. *De divinis apud Hippocratem dogmatis sermo, quem græcè habuit septimo idûs martias* 1689, *cùm academico magistratu sese abdicaret, nunc verò latinitate donatus à Carolo Drelincurtio Caroli filio et Caroli nepote*, imp. avec le N° VII, Lugd. Bat., 1689, in-12. — L'auteur se propose de montrer que par les seules lumières de la raison. Hippocrate s'est approché le plus possible des vérités proclamées par le Christ et ses apôtres.

XXI. *De variolis atque morbillis dissertatio*, Lugd. Bat., 1702, in-12.

XXII. *Opuscula medica quæ reperiri potuêre omnia*, Hagæ Comit., 1727, in-4°. Édition très fautive, bien que publiée par Boerhaave. Outre les ouvrages ci-dessus mentionnés, on y trouve deux pièces du fils de Drelincourt : 1° *Dissertatio anatomico-practica de lienosis*, déjà imp. plusieurs fois, entre autres à Leyde, 1711, in-8°, écrite avec beaucoup de netteté et d'exactitude, et enrichie d'une foule de citations; 2° Ἐπίμετρα *viriliter impugnanda*. L'éditeur a oublié d'y insérer les notes faites par Drelincourt sur la thèse de Philippe *Rose* de Caen, *De calculo vesicæ*, notes publiées dans la Bibl. chirurgicale de Manget, Gen., 1721, in-fol.

XXIII. *Homericus Achilles*, Lugd. Bat., 1693, in-4° ; 2e édit., augm., Lugd. Bat.,

1694, in-4°; 3e édit., augment., Lugd. Bat., 1696, in-4°. — Ce travail, d'une érudition immense, mais un peu confuse, offre tout ce qui avait jamais été publié sur Achille.

Drelincourt laissa encore un fils nommé CHARLES, qui fut reçu docteur en médecine en 1693, et qui mit au jour les opuscules dont nous venons de parler.

4. Le quatrième fils du pasteur Charles Drelincourt, baptisé le 5 mai 1641, reçut le nom d'ANTOINE. Il étudia également la médecine et la pratiqua d'abord à Genève, où il reçut gratuitement la bourgeoisie, le 5 juin 1678, puis à Orbe en Suisse, où il mourut sans postérité.

5. Le cinquième mourut à Genève pendant ses études en théologie.

6. Le sixième, PIERRE, présenté au baptême le 31 juill. 1644, par Pierre d'*Antony* sr de Barrou et Charlotte *de la Tour d'Auvergne*, étudia aussi à Genève (Petrus D. parisinus, en 1666), puis passa en Angleterre et devint doyen d'Armach. Il est auteur de *A Speech made to this grace the Duke of Ormond, to return the humble thanks of the french Protestants, relieved by the privy council*, Dubl., 1682, in-4°; et probablement aussi du *Protestant's Self-Defence*, Lond., 1685, in-12. Sa fille CHARLOTTE-SUSANNE épousa, en 1690, à Londres, Jean *Barbot*, le même peut-être qu'un gentilhomme de ce nom cité dans les papiers de La Reynie comme ayant abjuré à Paris, le 7 janv. 1686 (*Suppl. franç.* 709.6). De ce mariage naquit, en 1691, Charlotte-Anne Barbot.

Nous avons déjà dit que l'aînée des filles de Drelincourt épousa le ministre de Poitiers, *Baignoux*, qu'elle suivit en Angleterre et à qui elle donna deux enfants. Le fils entra dans le commerce, et la fille épousa *Boignot*. La seconde, MARGUERITE, née en 1639, mariée à l'avocat *Mazonau* était morte à l'époque de la révocation. Son mari se réfugia en Hollande avec leur fils âgé de 17 ans. La troisième, ÉMILIE-CHARLOTTE, femme, en 1666, de Daniel *de Malnoë*, avocat au parlement de Paris, fut jetée avec lui à la Bastille en 1685 [1]. Après quelques mois de détention, ils abjurèrent l'un et l'autre, ou plutôt feignirent d'abjurer, car à peine se vit-il en liberté que Malnoë chercha les moyens de fuir à l'étranger. Il réussit à passer en Hollande avec son fils CHARLES, alors âgé de 16 ans (E 3373); mais sa femme refusa de l'accompagner et resta en France. Elle vivait encore en 1715 où elle obtint la permission de vendre une portion des biens de ses frères et de ses nièces dont Louis XIV lui avait fait don en 1688, en considération de sa conversion sincère (E 3374).

[1] Daniel de Malnoe était fils de Jean, sr de la Picardière et d'Elisabeth *de Maumusseau*. Il avait deux frères; Benjamin, pasteur à Lassay en 1670 et Jean sr de la Ménardière.

DREUX (DE) de Morainville, famille de Normandie; ci-dessus col. 158, l. 10-15. — Adrien Dreux, à Loudun, 1556 [IX, 115 b]; — (Philippe), pasteur de Châtillon-sur-Loing, étudiant à Genève (Philippus Drusius, biturix) en 1626; son fils Pierre, étudiant à Genève (Petrus Drusius castellionensis ad Lonium, Philippi Drusii ecclesiæ castell. pastoris filius); mai 1659; — Henri (Henricus Drusius castellionensis), étudiant à Genève en 1668; — (Pierre), pasteur de l'église flamande de Deutichem (Hollande) en 1739. — Marthe *Drieu*, de Rouen, 53 ans, assistée à Londres, 1702. — *Drevon*, famille noble du Comtat Venaissin. Paul et Louis, conseillers au parlem. d'Orange, vers 1660, ci-dessus t. IV, col. 385; M. de Drevon, prisonnier à Lyon, se convertit, oct. 1685 (E 3371); Mme de Drevon, mise au For-l'Évêque, septemb. 1686 [VII, 454 a; IX, 473 a]. Honoré de Drevon, ancien garde du corps de la reine d'Angleterre, pensionnaire des États gén. de Hollande en fév. 1690. — « Jean *Driard*, charpentier, ayant longuement fait teste aux meurtriers, à Orléans, à la St-Barthélemy, finalement se sauva dans la cheminée de sa chambre, où ils l'enfumèrent de telle sorte qu'estant contraint se laisser tomber, il fut massacré par un moine de St-Samson nommé Pavart » (*Crespin*). — Jehan *Drillon*, de Montpezat, « qui a déserté, est assisté à Genève de 3 fl. 6 d. et renvoyé à nos seigrs du Conseil, de Genève, pour savoir s'ils veulent le recevoir, » 1708. — Mlle *de Drincourt*, « avant estre mariée donne à la Bourse franç. de Genève, par les soins de M. de Normandye, » xv flor., septemb. 1558. — « Marie Cabanis, femme de M. *Driolle*, cordonnier à Montpellier, sortant de France et ayant été volée en chemin, » est assistée à Lausanne, mai

1702. — Charles *Drion*, magistrat français, président du tribunal de Schelestadt, a bien mérité du protestantisme par divers ouvrages, principalement par l'utile précis intitulé *Histoire chronologique de l'Église protestante de France jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes*, Paris et Strasbourg, 1855, in-12, et par une *Notice hist. sur l'église de Ste-Marie-aux-Mines*, Colmar, 1858, in-8o; il est mort au mois de nov. 1867; voy. [IX, 542 a, lig. 1] *Bull.* passim et XVII, 48. — René et Bartholomeo *Drivet*, de Lyon, reçus habit. de Genève, mai 1556. — Florent-Robin *Droche*, lieutenant au régiment hollandais de Holstein-Beck, 1706-1734. — *Drognat*, primitivement *Durgniat*, famille d'Orange réfugiée, lors de la Révocation, à Genève, où naquit en 1693, Jacob Drogniat qui épousa, à la Haye, Jeanne *Changnyon* (III, col. 1073). Les descendants nés de ce mariage vécurent à La Haye, Leyde, Amsterdam et Samarang (île de Java). Le dernier d'entre eux étant mort, en 1826, un de ses neveux, le Dr Charles *Landré*, fils de Jeanne-Jacqueline Drognat, obtint du gouvernement de la colonie de Surrinam, le droit pour ses enfants de porter le nom de Drognat; parmi ces derniers on compte Charles-Louis Drognat-Landré, docteur des facultés de médecine de Montpellier et de Bahia, oculiste distingué, établi depuis 1871 à Rio-de-Janeiro. — Jean *Drogu*, d'Honfleur, venant du Wirtemberg, assisté à Genève d'un viatique pour y retourner, 1708. — Jean *Drogue* de Châteaudouble, assisté à Genève, 1688; (Pierre) de Quint en Dauphiné, *id.* 1700; (François) de Ponce en Champagne, *id.* viatique pour l'Allemagne, 1704. — Jacques *Drogueur*, d'Honfleur, assisté à Genève avec sa mère et sa sœur, d'un viatique pour le Brandebourg, 1707. — Guy *Droyn*, « pelletier françois, » assisté à Lausanne, 1662. — Abraham *Droin*, de La Mure en Dauphiné, assisté à Genève, 1706. — Gérard *Droleuveaux*, marchand, réfugié à Leyde, 1676. — Pierre *Dromard*, de Champagne, menuisier, réfugié à Wesel, 1698. — Jean *Dromme*, du Dauphiné, assisté à Lausanne, 1692.

DROUART, famille noble de Champagne et de Bourgogne (Haag, IV 318]. Jean Drouart, le premier de la famille qui embrassa le protestantisme, épousa, 28 sept. 1571, Charlotte *de Mauregard*, qui lui donna un fils, nommé Daniel. Ce dernier prit pour femme, 1er juillet 1600, Jeanne *de Blond*, veuve de *Nicolas de Blond*, sieur de La Tour, et alliée à la famille *Le Sueur*. Le Nobiliaire de Champagne ne mentionne, comme issu de ce mariage, qu'un fils du nom de Robert; mais Robert Drouart eut au moins un frère, nommé Samuel, qui fut député par l'église de Sézanne au synode provincial tenu à Vitry-le-Français en 1649, en même temps que François *de Racquet*, qui y représenta l'église de Lisy (*Jacobins St-Honoré* no 30, nunc fr. 20966).

Robert Drouart épousa, le 4 juillet 1632, Madelaine *de La Haye*, dont il eut Daniel, Jean et Jeanne. Le sort de cette dernière est inconnu. Quant à Daniel, il se maria, le 17 oct. 1657, avec Esther, fille de Charles *de Racquet* et de Marie *de Fleury*, et il en eut un fils appelé Charles. Son frère Jean épousa, en 1665, Élisabeth *de Popincourt*, fille de François *de Popincourt* et d'Hélène *de Parenteur*.

En 1686, une dlle Drouart fut arrêtée sortant du royaume et enfermée dans un couvent de Châlons (Tt 248) et un de ses parents jeté dans les prisons de la même ville en 1689 (E 3374); d'autres réussirent à fuir de France; un major de Drouard, au commencement du XVIIIe siècle, était commandant de la forteresse de Magdebourg. — Jean Drouart, ancien de Calais en 1667 [VI 422].

DROUBLET (Suzanne veuve de Pierre), d'Amiens, 68 ans, assistée à Londres, 1706. — Élizabeth *Droué*, de Blois, femme au service de la reine, *id.* 1706.

DROUET (Noel), ministre à Buisson-en-Auge, réfugié à Londres en 1572. Noël Drouet (peut-être le même), pasteur des Quartiers-adjoints en 1603, de Pont-l'Évêque en 1603-1609. — Pierre Drouet, de Sedan, consacré au ministère en 1675, pasteur à Espence, 1676-79; réfugié en Hollande après la Révocation; pasteur à Köpenick en 1693. « M. Drouet, ministre et Jean Drouet, secrétaire de S. A. Électorale, avec sa fille, réfugiés à Cologne, 1698 » (*Dieterici*). — Martin Drouet, « pesgneur et cardeur en laines, natifz de St-Martin de Nohan, dioc. de Tours, » reçu habitant de Genève, août 1551; (Pierre), « chaussetier, natifz de la ville de Bourdeaulx en Gas-

congne, » *id.* avril 1555 ; (Guillaume) massacré à Vassy, 1562 ; (Antoine), sieur de Sansay [VII, 55 b] ; (Jeanne), 35 ans, de Royan, avec 3 enfants, assistée à Londres, 1706.

DROUILHET (Paul), marchand à Bordeaux, 1600-1684 ; il laissa trois enfants de sa femme, Isabeau *Anseres* (Regist. de l'égl. de Bègles). Sa famille, à la Révocation, se réfugia dans les colonies hollandaises. Jean Drouilhet épousa, à Surinam, Bénigne Walraven dont il eut 1° Marie, née à Paramaribo, 8 mai 1702, mariée en 1725 à Johan van Sandick ; 2° Henriette, femme de ...*de l'Isle ;* 3° Lucie, femme de Pierre *Du Peyrou ;* 4° Alexandre. « Isaacus Drouillet, de Chastel Chignon, » étudiant à Genève, 1663 ; (Élisabeth), de Tonneins, 28 ans, malade et assistée à Londres, 1705. — François *Drouin*, orfèvre de Paris, compris dans l'ajournement de 1534 (voy. I, coll. 772) ; autre, emprisonné à Thouars, 1700 ; (Charles-Isaac), sr de La Borde, épouse Marguerite Grimaudet et obtient les biens de François et Suzanne *Grimaudet*, ses beau-frère et belle-sœur fugitifs du royaume (E 3386 et 90). — (Abraham), de Vitry en Champagne, sergier, réfugié à Berlin avec sa femme et 2 enf., 1698. — *Drouineau*, famille rocheloise ; Nicolas Drouineau épouse au prêche en 1563, Simonne *Micheau* et François Drouineau, en 1585, Berthommée *Thiebaut* : (Jean), notaire à La Rochelle, abjure à la Révocation et devient syndic de la paroisse de St-Sauveur. C'est à cette famille qu'appartenait le poète Pierre-Gustave Drouineau, né en 1798, auteur de « Rienzi, » de « Françoise de Rimini, » tragédies représentées en 1826 et 1830, et de divers romans qui parurent de 1829 à 1834, année où sa raison s'égara par suite d'excès de travail ; il ne mourut qu'en 1879 (Biogr. dans les Annales de l'acad. de La Rochelle, 1859). — Antoine *Drouot*, de Chastillon-sur-Seine, reçu habitant de Genève, juin 1559. — Pierre *Drove*, de Die, assisté à Genève d'un viatique pour Marbourg, 1705.

DRUARD. « Cantin, filz de feu Marc Druard, d'Auville près Troie en Champagne, » reçu habitant de Genève, 1559. — André-Théod. et Jean-Louis *Drucbert*, diacres de l'église de Lemé, 1769 (*Bull.* VIII 556). — « Claude *Druet*, rubantier, natifz de Flavigny au dioc. de Bourgoigne, » reçu habitant de Genève, octob. 1554 ; — Druet, pasteur à Saintes, 1637 ; professeur en philosophie et recteur de l'acad. de Saumur, en 1643 ; (Paul) arrêté à Péronne comme il fuyait, se convertit. 1687 (E 3373). — « Honorable Hugue *Drumelles*, natifz du lieu de Chesne près Moson, dioc. de Reyms, » reçu habitant de Genève, déc. 1553. — Georgius *Drusonus* forestanus, étudiant à Genève, 1564. — Jean *Druyer*, du Perche, habit. à Genève, 1er déc. 1572. — Christophe *Dryœu*, natif de Blois, *id.*, juill. 1559. — Noël *Drybel*, natif de Lyon, *id.*, juill. 1554. — « Jehan Drye, de Tencin, serviteur, » *id.*, avril 1559.

DUAREN [Haag, IV 318], fausse traduction du latin Duarenus, nom par lequel un célèbre jurisconsulte du XVIme siècle avait traduit en langue scientifique son nom français, ou pour mieux dire breton, qui était Le Douarin. Les Le Douarin ou Douarin, bourgeois de la petite ville de Moncontour près Saint-Brieuc, ne doivent pas être confondus avec une noble famille des environs de Ploërmel, nommée Douarain, Le Douairain, Douaren, Le Douazren (en 1396 ; voy. dom Morice, Hist. de Bretagne), seigneurs de Cambrygo, La Thieullaye, Boussac, Lemo etc., laquelle portait pour = *Armes :* de gueules au pal d'argent chargé de 3 mouchetures d'hermine. Leurs modestes homonymes de Moncontour avaient un blason bien différent, inscrit en ces termes dans l'armorial de d'Hozier de 1696 : « Jean et Yves Le Douarin, bourgeois « de Moncontour ; d'argent à un perroquet « de sinople, becqué, acolé et membré de « gueules, accomp. de 8 cerises de même, « tigées de sinople et rangées en orle. »

Jean Le Douarin, le père du jurisconsulte, occupait, dit-on, dans son pays une charge de judicature ; en tout cas c'était un esprit distingué et fort lettré, que Guill. Budé, dans ses lettres, appelait *Vir eruditissimus*.

François Le Douarin, fils de ce magistrat, fut donc élevé dans une atmosphère d'érudition où ses dispositions naturelles se développèrent rapidement. Il était né à Moncontour en 1509 et n'ayant pas encore quinze ans il pouvait suppléer son père dans l'emploi que celui-ci occupait. Dix ans après, en 1536, il faisait à Paris

des leçons publiques sur les Pandectes. Il était de ces jeunes gens studieux que la sœur du roi, Marguerite de Navarre, honorait de sa protection et de ses bienfaits et il en devait la reconnaissance au chancelier Olivier qui, à cette époque président au parlement de Paris, l'avait désigné à cette princesse, præstantissima *sanctissima* que fœmina [1]. » Il comptait aussi parmi ses patrons François Crespin, président au parlem. de Bretagne [2], le diplomate Sébastien de Laubespine et l'illustre Guill. Budé dont les trois fils étaient ses élèves. En 1538, il obtint la dignité de professeur en droit à l'université de Bourges, trois ans après que son maître, Alciat, l'eut quittée. Il eut le courage, dix ans plus tard, de descendre de sa chaire pour rentrer au barreau, à Paris, trouvant qu'il fallait joindre, à la théorie, la pratique du droit; en quoi il différait de Cujas qui professait à l'égard de la pratique un mépris superbe. Cependant on a de lui une lettre adressée à Laubespine dans laquelle il dépeint le dégoût que lui inspirèrent bientôt les subtilités de la chicane et il abandonna le palais, 1551. Son compatriote Eguiner Baron, professeur à Bourges, étant mort sur ces entrefaites, la duchesse de Berry, sœur du roi Henri II, lui fit offrir de reprendre sa chaire à laquelle elle attacha de gros appointements [3] et elle lui conféra de plus l'office de maître des requêtes. Il mourut paisiblement, à Bourges, dans l'exercice de ses fonctions, le 22 juin 1559.

Comme tous les esprits d'élite qui, de son temps, s'adonnaient à la jurisprudence, Le Douarin professait une admiration profonde pour le droit de la Rome antique et pour les ouvrages de ses jurisconsultes. Il fut un des premiers à expulser de l'enseignement le système des glossateurs, l'explication timide et pas à pas des textes, pour y substituer les considérations générales ; et, seconde réforme qui lui était peut-être plus chère encore, il supprimait absolument le latin barbare dont le moyen âge s'était fait une grossière habitude pour mettre à la place, en toute occasion, un langage correct, un beau style, un latin digne de Cicéron et dicté par une connaissance approfondie de l'antiquité. Son premier éditeur lui en fait son compliment en tête du premier ouvrage qu'il fit paraître (en 1550) : « Sunt enim ejus viri scripta « hujus modi, ut non ad juris civilis modò, « sed totius etiam antiquitatis cognitionem « miré conducant. » Mais tous les lettrés de la Renaissance étaient imbus du même amour des anciens et Le Douarin, dont le caractère était difficile, souffrit beaucoup de se voir des rivaux et des copartageants de sa renommée. Il eut de graves démêlés avec ce Baron dont il vient d'être parlé et qu'il déprisa dans son traité *De jurisdictione et imperio*, mais qu'après sa mort il porta aux nues, avec Baudouin surtout (t. I col. 995), avec Cujas qui, plus jeune et plus brillant, l'éclipsa. Les variations religieuses de Baudoin eurent pour lui de fâcheux contre-coups.

A l'université de Bourges tous les professeurs, dit Catherinot l'exact historiographe berrichon, étaient suspects d'hérésie. Le soupçon était fondé, car l'on vit l'un d'eux, Nicolas *Beuguier*, abjurer publiquement sous l'empire de la terreur répandue par la Saint-Barthélemy, tandis que son collègue Hugues *Doneau* gagnait la frontière à travers mille dangers. Depuis dix ans déjà, Antoine *Le Comte*, de Noyon, proche parent de *Calvin*, avait abandonné une Église dont il ne se souciait pas de grossir le martyrologe. André *Lévescat* était mort en 1558. Nous avons raconté ailleurs les palinodies de *Baudouin*. Quant à Le Douarin il fut en cela comme Cujas; il n'osa jamais se séparer ouvertement de la communion romaine, mais il était réformé de cœur. « Il inclinait au protestantisme, dit M. Raynal, dans son Histoire du Berry, comme la plupart des grands jurisconsultes de son temps. » Au témoignage de Catherinot, on peut joindre celui de Baudouin qui traite son collègue, devenu son adversaire, de Nicodémite (voy. III col. 568, 584) et de prévaricateur, en ajoutant que la Sorbonne l'obligea « à chanter une honteuse palinodie. » On peut s'en tenir en toute sûreté au témoignage du professeur strasbourgeois Jean Sturm qui dans sa let-

[1] Ainsi l'appelle-t-il dans une épître à Olivier, en tête de son Commentaire in tractatum de pactis, lib. Pandect. II; 1er déc. 1544, Quæ studia mea, dit-il, benignissimè fovit et me nuper honoficentissimis ornavit codicillis.

[2] Huguenot avéré, voy. ci-dessus t. IV col. 906, Crespin n° 6.

[3] 920 livres. Alciat seul avait eu cet émolument. *Baudoin* et les autres professeurs n'en recevaient que 300.

tre d'invectives à Hotmann (*Calvini opera* Brunsw. XVIII 484) appelle notre jurisconsulte « doctrissimus vir, religionis nostræ studiosissimus » et ajoute un peu plus bas : Falsum erat quod de Duareno dicebas, nam moriturus, contrà, nostram religionem pro pontificia est testificatus. Les éditeurs de Calvin, MM. Reuss et Cunitz ajoutent de leur côté : Reformationi quidem adstipulabatur, verùm non palàm, quapropter Balduinus eum Nicodemitam appellavit.

Voici ses principaux ouvrages :

I. *Fran. Duareni jureconsulti opera quæ ad hunc diem edita sunt, omnia quorum, catalogum proximæ pagellæ indicabunt;* Parisiis, apud Audoenum Parvum, via ad divum Jacobum, sub Lilio aureo, 1550 ; 8 feuill. prelim., 320 p. et 4 f. de table et d'errata. — Recueil contenant 1° une dissertation *De in litem jurando judiciisq. bonæ fidei et arbitrariis,* précédée d'une lettre à Franç. Crespin chancelier du duc d'Orléans et président au parl. de Bretagne, 28 mars 1542 ; 2° La traduction latine d'un décret du Sénat de Bourges en faveur des étudiants ; 2° une dissertation *In tractatum de pactis,* précédé de la lettre à F. Olivier ; 4° une épître à André Guillard, fils du maître des requêtes, *De ratione docendi discendique juris* (avait été déjà pub. à Lyon, 1547 in-16) ; 5° Deux lettres de Guill. Budé à Jean Le Douarin (1536) et à François son fils, en tête de *Disputationum anniversariarum liber I* (1547) ; 6° *De imperio et jurisdictione apologia F. Duareni adversus Eguinarium Baronem* ; 7° *De plagiariis et scriptorum alienorum compilatoribus aliisq. rebus cognitu dignis,* sous forme de lettre à Fr. Baudouin, 13 janv. 1549.

II. *Pro libertate ecclesiæ gallicæ adversùs romanam aulam defensio parisiensis curiæ, Ludovico XI Gallorum regi quondam oblata ;* Parisiis, 1551, in-4°. — Élégante traduction des remontrances que le parlem. de Paris avait présentées au roi en 1461 au sujet de la pragmatique Sanction accordée par Charles VII à la cour de Rome. Ouvrage mis à l'index à Rome, ainsi que le suivant.

III. *De sacris ecclesiæ ministeriis ac beneficiis libri VIII* ; Parisiis, 1551, in-4° ; ibid. 1557, in-8° ; 1558, 1585 ; Lond. 1585, in-8° ; Ienæ 1687, in-8°. Voir *Christianorum jurisconsultorum ad Fr. Duareni commentarios de ministeriis ecclesiæ et alias ejus declamationes ;* Argentor, 1556, in-8°.

IV. *Commentarius in libros XLV Pandectarum, tit. de Verborum obligationibus ;* Lugduni, 1554 in-f°.

V. *Tractatus de feudis* ; Parisiis, 1558 in-8° ; Spiræ 1595.

VI. *Prælectiones in tit. ad leg. Falcidiam ;* Parisiis, 1561 in-8°.

VII. *Jus civile emendatum et perpetuis notis illustratum, auctore L. Russardo auctoritate F. Duareni* ; Lugduni, Rovillius, 1561 in-fol. ; Antuerpiæ, Plantin, 1567, 6 vol. in-8°. Cours du professeur publié par un de ses élèves.

VIII. Les œuvres complètes dont une première édition parut dès 1550 (ci-dessus n° 1) en un petit vol. in-8° ont été souvent reproduites en grossissant jusqu'à 4 volumes in-folio. Elles parurent en 1 ou 2 vol. in-f° à Lyon, 1554, 1559, 1570, 1579, 1584 ; à Francfort, 1584, 1594, 1598, 1607 ; à Genève (Aureliæ Allobrogum) 1608 ; enfin à Lucques en 4 beaux vol. in-fol., 1765-72. Celle de Lyon 1579 2 vol. donnée par Nicolas Cisner, professeur à Heidelberg qui avait été disciple de Le Douarin a joint à cette édition une lettre *De jurisprudentiæ et Fr. Douareni operibus.* — Quatre portraits de notre jurisconsulte en costume de professeur, gravés de son temps, dont deux le représentent fort beau, existent au Cabinet des estampes (Bibl. nat.).

J.-B. Montecatinii patricii Lucensis, *de F. Duareni vita commentarius* (en tête de l'édition de Lucques). — Car. Seb. Zeidler, *Vita Duareni ex germano Dan. Netterbladt in lingnam latinam translata,* Lucques, 1768 in-8°. — Levot, Biographie Bretonne : Vannes, in-4°, 1852.

DU BARTAS, voy. Saluste (Guill. de).

DU BATUT (Jean), sieur de la Peyrouze, conseiller du roi Henri IV [Haag, IV 319], maître des requêtes de son hôtel en l'État de Navarre, anobli en 1593, en récompense des services rendus par lui « tant dans l'exercice de son état de maître des requêtes qu'en plusieurs charges et commissions. » En 1600, Du Batut remplissait les fonctions de sénéchal de la vicomté de Turenne. Il mourut après 1638, date de son testament. De son mariage avec Isabeau *de Conthie,* célébré le 3 avril

1584, naquirent cinq enfants, dont deux filles : JEANNE, femme d'un sieur *Ulmet*, et ANTOINETTE, mariée avec *La Claveyrie*, fils de *La Garde de Saint-Ceré*. Le second des fils, JOSEPH, qualifié de docteur ès droits, abjura et devint aumônier du duc de Bouillon. Le troisième, HENRI sieur de La Roche, alla étudier la théologie à Genève (Henricus Batutus turonensis), en 1622, et fut succesivement pasteur à Argentat et à Cardaillac, 1626-37. L'aîné, ISAAC, sieur de La Garrigue, entra en 1624 dans la compagnie des gardes de Louis XIII. Quatre ans plus tard, il passa dans les chevau-légers, et ensuite dans les gardes de *La Force*, dont il devint capitaine. Il suivit le maréchal dans ses campagnes en Savoie, en Piémont et en Italie. Ce fut lui qui fut chargé d'apporter au roi la nouvelle de la levée du second siège de Casal et de la conclusion du traité de paix. En récompense de sa fidélité et de sa valeur, Isaac Du Batut obtint le brevet d'aide de camp, le 15 sept. 1637 ; mais il n'en jouit pas longtemps. Il fut tué d'un coup de canon, dans la nuit du 4 au 5 oct., à la prise de la demi-lune de Dampvilliers.

Isaac du Batut avait épousé, en 1636, Françoise *de Vivans de Castelvieil*, fille de Jean *de Vivans*, sieur de Doissat, conseiller du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, et de Catherine *de La Dugnie*. Il en eut un fils, nommé JEAN, sur qui nous ne possédons pas de renseignements précis.

DU BEC-CRESPIN, illustre maison normande remontant au XIe siècle. *Armes* = fuzelé d'argent et d'azur.

CHARLES DU BEC-CRESPIN, baron de BOURRY [Haag, IV 320], chevalier de l'ordre du Roi, fils aîné de CHARLES, vice-amiral de France, et de Madeleine de Beauvillers-St-Aignan, prit les armes pour la Réforme dès la première guerre civile (1562). Il se mit d'abord sous les ordres de *Morvilliers*, gouverneur de Rouen, qui alla rejoindre Condé à Orléans. Ce prince l'envoya à Angers avec la mission difficile d'apaiser certains différends survenus entre les chefs huguenots. Un gentilhomme de l'Anjou, que MM. Haag appellent *Mébretin* (?), s'était emparé de cette ville, dès le 5 avril 1562, à peu près sans rencontrer de résistance. Le lendemain un accord avait été conclu entre les habitants des deux religions qui s'étaient promis réciproquement de maintenir la tranquillité, et avaient choisi pour gouverneur Jean *Duret* sr de La Barbée. La bonne harmonie régnait donc entre les deux partis lorsque, le 9 avril, était arrivé Anselme *Soucelles* ou *Soubcelles* pour demander des secours de la part du prince de Condé. Un grand nombre de gentilshommes étaient donc partis pour Orléans, et leur départ avait affaibli d'autant les huguenots. Pour comble de malheur, la division s'était mise entre Soucelles et Mébretin, en sorte que les catholiques n'avaient pas eu de peine à prendre leur revanche, et Angers était retombé en leur pouvoir, lorsque Bourry arriva.

Dans la seconde guerre, Bourry et son frère Vardes amenèrent à *Condé* huit enseignes d'infanterie du pays de Caux. Chargé d'enlever Argenteuil, Bourry s'en rendit maître, le 12 octob. 1567. Selon le Journal de Bruslart, il y laissa commettre beaucoup de cruautés ; mais il est juste de faire observer que Bruslart n'était pas toujours bien renseigné ; c'est ainsi qu'il annonce la mort du capitaine Bourry et de *Monstin*, tués à l'attaque de ce bourg, et pour le premier au moins, la nouvelle était fausse. Non seulement Bourry ne périt pas dans cette entreprise ; mais il continua à servir avec distinction jusqu'à la conclusion de la paix. C'est à lui que Condé commanda de châtier les habitants d'Irancy, qui avaient tué son enseigne. Secondé par *Piles*, il emporta la ville d'assaut malgré une admirable défense, et la mit à feu et à sang.

En 1569, échappé sain et sauf de la sanglante bataille de Moncontour, Bourry, accompagné de *Des Essarts*, *La Tremblaye*, *Moissonnière* et du capitaine *Teil*, cherchait à gagner La Charité à la tête d'une centaine de chevaux, lorsqu'il rencontra une troupe de ses coreligionnaires à qui il eut le bonheur de sauver l'honneur et la vie. C'étaient les femmes et les enfants des huguenots du Gâtinais, qui avaient trouvé un asile à Montargis ; mais qui, sur l'ordre de Charles IX, en avaient été renvoyés par *Renée de France*. A peine ces malheureux, au nombre de 460, avaient-ils traversé la Loire, qu'ils avaient aperçu courant à leur poursuite 200 soldats chargés de les massacrer. Tous se jetant à genoux, avaient entonné un psaume, et ils se pré-

paraient ainsi à la mort, lorsque du côté opposé parut tout à coup le capitaine Bourry, qui chargea les catholiques, les défit et escorta jusqu'à La Charité la troupe tremblante qu'il venait d'arracher à la mort. Plus tard, Bourry suivit *Guerchy*, lorsqu'il marcha au secours de *Briquemault*, et il prit part aussi à l'entreprise sur Bourges.

Le Laboureur prétend « qu'il y avoit moins de zèle que de mauvaise humeur et de mécontentement dans la résolution des deux frères (Bourry et Vardes) de se joindre au parti huguenot, qu'ils abandonnèrent, dit-il, après en avoir essuyé toutes les disgrâces, par l'exhortation de leur frère puîné Philippe. » Charles Du Bec-Crespin avait, en effet, deux frères et une sœur. Cette dernière nommée Françoise, épousa Jacques de Mornay, sieur de Buhy, et fut la mère du célèbre *Du Plessis-Mornay*. Le frère puîné, Philippe, devint archevêque de Rheims ; l'autre baptisé sous le nom de *Pierre* ou *Nicolas*, est connu dans l'histoire de nos guerres de religion sous le nom de sa terre de Vardes. Comme son frère aîné, il servit sous les drapeaux protestants, et il se signala notamment à la bataille de Saint-Denis ; mais il paraît avoir abandonné, en effet, de bonne heure, un parti peu favorisé de la fortune. Tout nous porte à croire, au contraire, que son frère Charles, persista dans la profession de la religion réformée jusqu'à sa mort. Selon Varillas, il fut tué à la Saint-Barthélemy, et effectivement, depuis cette époque, il n'est plus fait mention de lui dans l'histoire, tandis qu'il est question en plusieurs circonstances de son fils. La Popelinière raconte que le *jeune* vicomte Bourry obtint, en 1573, ainsi que *Gausseville* et d'autres, un passeport de l'ambassadeur français en Angleterre. Il s'y était réfugié après la Saint-Barthélemy, et rentra en France avec promesse d'y vivre en liberté de conscience, faveur qui s'explique par le désir d'enlever des recrues à l'armement de *Montgommery*. « Plusieurs, ajoute la Popelinière, firent nombre au camp des catholiques devant la Rochelle. » Si le jeune Bourry fut de ceux-là, il racheta plus tard cette faiblesse. En 1576, il se rendit maître de Marans après cinq jours de siège, et délivra ainsi La Rochelle d'un voisinage fort incommode. L'année suivante, l'indiscipline de son régiment ayant forcé Condé à l'éloigner de La Rochelle, ainsi que les régiments de *Lorges* et de *Mouy*, ces trois chefs allèrent mettre le siège devant les Sables d'Olonne et le château de La Chaume, qui se rendit à composition.

Il est donc certain que les enfants du baron de Bourry professaient encore le protestantisme en 1577, et rien ne nous apprend à quelle époque ils changèrent de religion.

Du mariage de Charles Du Bec-Crespin avec Marie *de Cléry* ou *Clercy*, dame de Gonceville, naquirent deux fils : 1° Georges, baron de Bourry, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, mort en 1585, laissant de sa femme Marie *Joubert* ou *Jubert*, fille de Claude *Joubert*, sieur de Veilly, conseiller au parlement de Rouen : Charles, Jean et Nicolas, morts jeunes ; Elisabeth, mariée avec Jacques ou Georges *de Pellevé*, baron de Tourny ; Charlotte, femme de François de La Luthumière, et Françoise, épouse de Jacques de Pardieu, seigneur de Maucomble ; — 2° Jean, évêque de Saint-Malo, mort en 1610. Resté veuf, Charles Du Bec-Crespin se remaria avec Jeanne *Du Laurent*, dame de Brandai, qui lui donna un fils, Charles, sieur de Villebon et de Gonceville, et une fille, Renée, mariée avec Henri de Couëdic, baron de La Boissière.

Il n'y avait probablement rien de commun entre la noble famille Du Bec et le martyr Jean *Du Bec*, natif des Essars en Brie, prêtre converti au protestantisme, qui fut brûlé à Troyes, au mois de juin 1543.

DU BAYS (Claude), dit d'Aubenas, marchand de Grenoble réfugié à Lausanne, 1570 (*Bull.* XXI, 473). — Une famille notable du même nom, à Bernard en Vivarais, « très mal intentionnée » en 1686 ; *ibid.* XXIX, 364. — Théophile *Du Bayle* [1], pasteur à St-Gladie en Béarn, réfugié en Hollande, pasteur à Grave en 1693, mort à la fin de la même année. — Adrien *Duban*, d'Autun, étudiant à Genève, 1564. — Michel *Dubard*, de Chateaudun, reçu habitant de Genève, avril 1555. — Jehan

[1] Le *Bull. du Protest. fr.* (VII, 431, n° 115) l'a défiguré en l'appelant par erreur : Trubaise (Voy. *Bulletin pour l'hist. des égl. wallonnes* ; La Haye, 1884, I, 105, note).

Dubart, « velutier, natif de Tours, » *id.* nov. 1556. — David *Dubarle*, de Paris, passementier, arrivant à Genève « en mauvais estat, on lui donne un juste-au-corps et deux chemises, » 1691. — *Du Barry*, gentilshommes de Puylaurens, « mal convertis, » 1686. — Claude *du Baule* « natifz de Mont-St-Geny, dioc. de Rouan, » habitant de Genève, juin 1558. — Esther *Duboau*, « dont le mari est sur la flotte, » assistée à Londres, 1710.

DU BELLAY, famille qui ne nous paraît avoir de commun que le nom avec l'illustre maison angevine des Du Bellay, seigneurs de Langey et princes d'Yvetot, qui remplirent le XVIme siècle du bruit de leur renommée. Elle était cependant fort ancienne et possédait les seigneuries d'Attée, d'Anché et du Plessis, petites localités de la Touraine, depuis le milieu, pour le moins, du XIIIme siècle [1]. Au seizième elle figure tout à coup dans les rangs du protestantisme [Haag, IV 321].

On lit dans les actes du synode national de Lyon (1563) : « M. Matthieu *d'Anché* s'offrant volontairement pour être professeur en théologie, a été refusé, jusqu'à ce qu'il ait produit ses attestations et témoignages des églises où il a vécu, et particulièrement de Genève, où il dit avoir demeuré longtemps. Et en cas qu'il refuse de le faire, les ministres sont obligés d'empêcher qu'il ne soit professeur dans leurs églises. »

CHARLES Du Bellay, sr du Plessis-Thicourt, épousa, en 1556, Renée *Durcot* et en eut plusieurs enfants qui reçurent les prénoms de ROBERT, ISAAC, ZACHARIE et RENÉE. En 1586 il était lieutenant de la cie de chevaux-légers du prince de Genevois en l'armée du roi de Navarre ; sa mort arriva en 1587.

L'aîné de ses fils, ROBERT du Bellay, écuyer sr du Plessis-Thicourt et de Boisragon, guidon de cent hommes d'armes des ordonnances du Roy en l'armée du roi de Navarre, comme son père et à la même date, puis sous la charge du maréchal d'Anville, épousa, 6 mai 1599, Anne fille d'Ambrois Le Balleur, écuyer sieur de La Plante, seigr de Villeclerc, duquel mariage : CHARLES, MARIE et ISABEL. LOUYS et ANNE du Bellay. — Isaac du Bellay, écuyer, sr du Plessis-Bellay, « commanda en la 1re compie du régiment de M. de Béthune en l'année du siège de Paris (1590), depuis a porté la cornette des gendarmes du capitaine La Grézille en l'armée du Roy en Bretagne ; à présent, 1609, a commandé une compie de gens de pied au régim. de Chastillon, entretenue aux Pays-Bas » (Sie-Marthe). — « Zacharie a commandé en une compagnie de gens de pied en l'armée de Bretagne sous la conduite de M. le maréchal de Brissac. » *(Id.)*.

C'est vraisemblablement Isaac dont il est fait mention dans les lettres de *Du Plessis-Mornay* et dans les actes de plusieurs assemblées politiques. En 1597, il fut envoyé à celle de Chatellerault par *La Tremblaye*, avec des lettres où ce seigneur breton annonçait sa résolution d'embrasser la religion réformée. En 1615, il assista à celle de Grenoble et en 1619 à celle de Loudun comme agent de *La Tremoille*. En 1620, il est encore cité comme gouverneur de Taillebourg.

A l'époque de la Révocation, et dès avant, ces Du Bellay s'expatrièrent. Nous avons dit un mot (I, col. 210) de Claude, seigneur d'Anché, réfugié à Berlin. L'Électeur Frédéric-Guillaume le nomma son chambellan et lui confia l'éducation de ses trois fils. Il s'employa, avec le même zèle que Louis de Beauvau (t. II, col. 161), à préparer et à faciliter l'établissement des réfugiés dans le Brandebourg, et il contribua beaucoup à la fondation de l'église française de Berlin, dont il fut un des anciens, jusqu'à sa mort, arrivée le 4 mai 1694. Il ne paraît pas qu'il ait laissé d'enfants de son mariage avec Marie *de Rogier*, mais il avait un frère réfugié comme lui, THÉODORE Du Bellay, seigneur de Montbrelais, né à Thouars, et mort à Berlin, le 20 juin 1711, lequel fut nommé conseiller d'ambassade par l'électeur et remplit les emplois les plus considérables dans les corps supérieurs des colonies françaises. Très probablement Charlotte Du Bellay, veuve de *Fouquet*, seigneur de

[1] Notes généalogiq. de M. de Ste-Marthe dans les papiers de St-Magloire ; Bibl. nat. mss. fr., no 20234 f° 183. On lit dans ces notes (f° 190) que leur auteur aurait vu une lettre, en date de 1535, dans laq. Guillaume du Bellay de Langey reconnaissait pour son parent Jacques Du Bellay sr d'Attée, homme d'armes sous la charge du grand maître de la maison du roi.

Bournezeau, d'une famille du Poitou qui professait déjà le protestantisme en 1562. était leur sœur. Née à Niort, cette dame fut, en 1688, expulsée du royaume, après avoir passé plus de deux ans dans le couvent de la Visitation à Abbeville, sans vouloir « se réunir » (Tr. 235). Elle mourut à Berlin, le 11 juillet 1712, à l'âge de 80 ans.

DU BERON, nom pris par Claude *Farel*, l'un des frères du réformateur Guillaume Farel (Herminjard. *Corresp. des réf.* t. III, nº 518). — Voy. plus loin l'article Farel.

DUBESSET (Marie), de St-Jean en Vivarais, assistée à Genève d'un viatique pour l'Irlande, 1693. Le ministre Dubesset ou du Bessé, voy. Pellissier. — *Du Blaac* ou *Du* Blanc. A Lescar en 1569, la religion fut cruellement persécutée, dit Crespin (fº 849 a). « Qui pis fut, on en fit mourir plusieurs, entre autres Jean *du Luc*, Matthieu *de Bédat*, Pierre *de Lousteau* natif d'Ousse, tous trois ministres, Thomas *du Blanc* diacre et *Benauges* notaire, lesquels eurent le garrot un soir après souper, dans la prison de l'Évesché, sans aucune procédure ni forme de jugement, assistant avec risée à ceste inique et cruelle exécution, Claude Regin, evesque d'Oleron, accompagné de tous les principaux. » — Marguerite *du Blandy*, de La Ferté-Vidame, 55 ans, veuve d'un officier, assistée à Londres (5 l. st.), 1705. — *Dubléa*, ancien de l'égl. de Montpellier, 1599 (*Bull.* II, 92). Jean Du Blé de La Gacherie, médecin et apothicaire de Pougeol près Montpellier, réfugié en 1687 à Neufchastel en Suisse, obtient du Conseil de la ville un prêt de 500 liv. « pour se tirer de la misère et de la mendicité. » Plus tard, à sa mort, il lègue sa fortune à la compie des pasteurs de Neufchastel « pour faciliter la création de nouveaux postes de pasteurs là où il en serait besoin et améliorer le sort des jeunes ministres » (*Bull.* IV, 156). — Gaspard *Du Bœuf*, avocat au parlement et ancien de l'église à Grenoble, 1637 [X 353].

1. DU BOIS ou Du Bouays, nom patronymique de Jean de Baulac et de ses frères, les srs de Botevereuc et de Bohelimer, qu'on a tous trois fait connaître ci-dessus (t. I, col. 1028). Jean du Bouays de Baulac, mort en 1590, avait épousé Françoise *de Kerveno*, dont il n'eut que deux filles, Esther, mariée à René *Marec* sr de Montbarot, et Sara qui devint femme, en 1592, de David *Chauvin* sr de La Muce. Celle-ci, devenue veuve après deux années de mariage, montra toujours le plus grand zèle pour la religion.

Un quatrième frère, Julien du Bois ou Bouays sr de Mesneuf, épousa Jeanne *de Romillé*, et en secondes noces Jacqueline *Crespin*; il eut deux fils : du premier lit, René; du second, Pierre. René Du Bois se maria en 1602 avec Catherine *de la Roussardière*, dame de Poligné qui ne lui donna qu'une fille, Élisabeth, laquelle épousa René *de Montbourcher*, sr du Bordage. Pierre, marié à Suzanne *de La Roussardière*, en eut deux fils, Paul sr de Mesneuf et René sr de La Saugère, plus une fille, Susanne, qui épousa Samuel *Le Maître*, sr de La Garlaye.

Paul Du Bois épousa, 1647, Henriette *de Montbourcher* dont il eut deux fils. L'aîné René, comte de St-Gilles et de Mesneuf, épousa, 1664, Débora *de l'Isle*, dame de l'Isle du Gast, puis Henriette *de La Chapelle*, de la maison de La Roche Giffart. Il n'eut d'enfants, Gédéon et Henriette, que de cette seconde union. Son frère cadet, Henri, mourut jeune.

Quant au frère de Paul Du Bois, savoir René, sieur de La Saugère, il avait épousé en 1650, Marguerite *du Perrier*. De ce mariage naquirent René mort jeune et Henriette qui épousa un sr *Demarets*, de l'île de Jersey. Il mourut avant la Révocation, et sa veuve étant passée en Angleterre, ses biens furent donnés à Renée du Perrier et aux enfants du comte de St-Gilles, lesquels s'étaient convertis (M 673), probablement à la mort de leur père qui était un zélé huguenot (E 3372).

2. DU BOIS (François), célèbre professeur de médecine [Haag, IV 323], né à Hanau en 1614 et mort à Leyde, 14 nov. 1672, appartient par quelques côtés à la France. Il descendait d'une famille de Cambrai, nommée *Del Boë* aussi bien que Du Bois, et expatriée pour cause de religion. Souvent aussi, lui-même est nommé *Sylvius*. Son père, Isaac Du Bois ou Del Boë était marchand et sa mère se nommait Anne *de La Vignette*. Il fut élevé à l'académie de Sedan où il commença ses études médicales qu'il alla terminer à Basle. Là il obtint, 16 mars 1637, le grade de docteur. Après avoir visité les plus cé-

lèbres universités de la Hollande et de l'Allemagne, dans l'intention d'augmenter ses connaissances, il retourna à Hanau et se mit à exercer la médecine ; mais au bout de deux ans, sentant son génie à l'étroit dans cette petite ville, il partit pour la France, d'où il passa en Hollande. Il se fixa à Amsterdam, et pendant quinze ans il y pratiqua son art avec le plus grand succès. Sa réputation presque européenne le fit choisir, en 1658, pour remplacer Albert Kyper dans la chaire de médecine pratique à l'université de Leyde. Sur ce nouveau théâtre, où il rencontra le célèbre Boërhaave, sa renommée devint immense ; elle était justifiée non moins par son vaste savoir et son éloquence persuasive que par les cures admirables qu'il opérait. Il ne se présentait, pour ainsi dire, pas un cas difficile, non seulement dans les Provinces-Unies, mais à l'étranger, pour lequel on ne le consultât.

Du Bois succomba dans un âge peu avancé aux fatigues de l'étude et de l'enseignement. Il fut enseveli dans le chœur de l'église de Saint-Pierre à Leyde, et son collègue Luc Schacht se chargea de prononcer son oraison funèbre qui a été publiée dans la Biblioth. de Manget. Pendant son séjour à Amsterdam, il avait rempli avec autant de zèle que de désintéressement la charge de médecin des pauvres appartenant à l'église wallonne. Le 8 fév. 1669, il avait été élu recteur de l'université de Leyde. Il avait été marié deux fois, la première avec Anne *de Ligne*, morte en 1657, et la seconde, avec Madelaine-Lucrèce Scheltzer, qui lui fut enlevée par la peste de 1669.

Il a composé, depuis l'année 1637 où il publia son premier traité *(De motu animali ejusque læsione*, Leyde), un grand nombre de dissertations médicales, qu'on a réunies après sa mort, sous ce titre : *Opera medica tam hactenus inedita quam variis formis et locis adita, nunc verò certo ordine disposita et in unum volumen redacta ;* Amst., 1679, in-4°. Nouv. éditions : Genève, 1681, in-f° ; Paris, 1691, 2 vol. in-8° ; Utrecht et Amst., 1695, in-4° ; Venise, 1708 et 1736.

3. DUBOIS (Richard), ancien moine augustin qui s'était enfui de Paris, en 1534 ; du moins est-il à supposer que c'est lui qui se trouve désigné en cette qualité, sous son seul prénom, Richard, dans la liste des Parisiens ajournés à comparaître sous peine de mort à la suite de l'affaire des placards (voy. Herminjard, *Corresp. des R.* IV, 92, n° 4). Il s'enfuit au pays de Vaud, et fut nommé, en octob. 1536, à l'issue de la dispute de Lausanne, pasteur à Payerne. Ce fut un digne pasteur et d'une érudition peu commune. Calvin faisant grand cas de lui ; apprenant, 1539, qu'on songeait à lui préférer Antoine *Saunier* pour la chaire de Payerne, il écrivait à Farel : « Je n'hésiterais pas à mieux aimer Du Bois que plusieurs Sauniers ; » et Malingré écrivait à Marot dans son *Épistre* (de 1542) :

> Tu as Richard du Bois qui sait les langues
> Entièrement, dont fait belles harangues.

On voit par des lettres que lui adressèrent Farel et Calvin qu'il occasionna un certain trouble en 1540 à Payerne par son penchant pour la doctrine luthérienne de la présence réelle de Jésus-Christ dans la cérémonie de la Cène, opinion alors en faveur à Berne. En 1559, il fut choisi avec Jean *de Bosque*, de Thonon, pour remplacer à Lausanne Pierre *Viret* et Jaques *Valier*, tâche ingrate dans les circonstances critiques où l'on se trouvait. Froidement accueilli par la partie du troupeau favorable aux pasteurs déposés, mal secondé par le Conseil de ville et le Consistoire dans ses efforts pour faire exécuter les édits de réformation, découragé enfin lorsque son collègue de Bosque se retira, Du Bois prit congé de l'église de Lausanne au mois de janvier 1562 et s'en alla desservir l'église de Moudon. On peut lire une lettre de lui dans Herminj. (VI, p. 462). On l'appelait généralement, en style latin, *Sylvius*, mais il signait : Richardus *a Sylva*, decanus (Paterniacensis). — Voy. ci-dessus, t. II, col. 38, *in fine*.

4. DU BOIS (Michel) imprimeur genevois, né à Villers-en-Arthies, près Bonnières (arrond. de Mantes) vers 150), mort à Genève en 1561.

Les registres servant à l'inscription des étrangers nouvellement autorisés à résider sur le territoire de la république de Genève, au XVIme siècle, et qui sont conservés aujourd'hui dans ses archives ne forment que 3 minces volumes comprenant les inscriptions :

Du 30 janvier 1549 au 20 janvier 1560.

Du 2 septemb. 1572 au 24 août 1574.
Du 18 janvier 1585 au 11 octob. 1587.

C'est par cette raison fort naturelle que les réceptions d'habitants à Genève enregistrés dans nos colonnes ne sont pas plus nombreuses et ne remontent presque jamais au delà de l'année 1549. Mais c'était dès les premiers succès de l'affranchissement religieux en Suisse que le mouvement d'émigration avait eu lieu. La vén. compagnie des pasteurs de Genève écrivait à celle de Berne, le 31 août 1537 : « Chaque jour nous voyons arriver ici des « fugitifs dépourvus de tout, et nos res- « sources ne suffisent pas à les entretenir « aussi longtemps qu'il faudrait pour qu'on « pût s'assurer, par un mûr examen, de « ce qu'ils savent et de ce qu'ils sont » (Herminjard, *Corresp. des réf.* IV, 288). C'est justement en 1537 que Michel du Bois, « imprimeur de Paris, » alla s'établir à Genève et, d'un esprit si bien réfléchi, qu'avant d'y être il acheta une maison, 27 juin 1537. Il n'était donc pas de ceux qui arrivaient dépourvus de tout. Il apportait au contraire avec lui « diverses « sortes de caractères élégants qui ne le « cédaient en rien aux types gothiques. » C'est un pasteur du pays genevois, du Pinet, qui l'écrivait à Calvin, 4 oct. 1539, en ajoutant que ce typographe parisien nouvellement arrivé tardait depuis deux années de mettre sa presse en mouvement, parce qu'il ne voulait débuter que par un ouvrage portant le nom de Calvin et il priait son illustre collègue de confier à Du Bois sa *Psychopannichia* (III col. 548) qui n'avait pas encore vu le jour et ne le vit que trois ans plus tard. Mais une autre occasion se présenta. La réponse de Calvin au cardinal Sadolet (III, col. 574) datée du 1er septemb. 1539 avait paru presque aussitôt à Strasbourg ; il s'agissait de publier une version française de ces deux pièces. L'auteur en chargea Du Bois, qui demanda au Conseil, 6 janv. 1540, l'autorisation nécessaire, l'obtint le 30, après que les magistrats se fussent assurés de l'assentiment des ministres, et le volume sortit de presse le 6 mars. L'imprimeur montra dans toute cette affaire un zèle ardent pour sa nouvelle patrie [1]. On lit dans les registres du Conseil de Genève (6 janv. fo 63) :

Le sire Michiel des Boes librayre. Lequelt az proposer coment, si venoyt quil imprimisse aut fisse imprimer aulchongs lyvres que ce pourryènt trouver aut déshonneur de laz ville, que il ce submest d'estre pugnys sans nulle grace, jouxte l'exgigence du cas ; et que tout jour il veult espedier le premier lyvre relyé az Messieurs pour fere laz librayrerie de laz Seygneurie [1].

En 1540 et 41, il imprima quatre autres ouvrages [2] dont l'un, le Petit traité de Calvin sur la sainte Cène, commence par un dizain de l'imprimeur formant acrostiche sur le nom de IEAN CALVIN ; à la même époque il s'occupa activement et fut même officiellement employé pour faire revenir Calvin de son exil momentané à Strasbourg (III col. 526-29) ; puis tout d'un coup, à la fin de 1541, il abandonna brusquement Genève et l'Église réformée [3]. Il avait fait faillite. Quinze ans se passent, et au mois d'oct. 1557, il reparaît pour faire amende honorable au Consistoire, ensuite au Conseil de Genève, auxquels il expose qu'il s'en est allé à Lyon où « il s'est marié et pollué en l'idolâtrie ; » qu'il le confesse et fait repentance. Le Consistoire lui fit « bonnes admonitions » et commença par lui interdire la Cène ; le Conseil l'envoya pour trois jours en prison au pain et à l'eau, se fit rendre la lettre de bourgeoisie qu'il lui avait accordée, et le fit rentrer dans la classe des simples habitants. Toutefois, par sa bonne conduite, il reprit bientôt son ancienne situation ; la bourgeoisie lui fut rendue en 1559 « attendu le bon rapport » fait de lui ; il imprima encore plusieurs livres [4] et mourut vers le mois de mai 1561 sans

[1] Et il en fut récompensé par des lettres de bourgeoisie : « A Michiel fils de Johan du Boes de Villard en Arthie près de Parys. »

[1] Sur l'extrême grossièreté de la langue et du style des magistrats de Genève, avant que la Réforme s'en fut pleinement emparée et y eut implanté ses écoles, voyez la démonstration que nous avons faite, pages 33 et suiv., de *L'école historique de Jérôme Bolsec;* Genève, Schuchardt, et Paris, Fischbacher, 1880, in-8°.

[2] Voyez-en les titres dans Th.-A. Dufour, *Catéch. franç. de Calvin*, pag. CXCII.

[3] Lettre de Calvin, juill. 1542.

[4] Dont l'un en anglais, *The complaint of Roderyck Mors*, l'autre en latin, *Sleidanus, de statu relig. et reipublicæ*. Sur l'un il est appelé Mighell Bois et sur l'autre Michael Sylvius. Voy. Th.-A. Dufour, p. cxxxvij.

avoir fait fortune. Il avait épousé à Lyon Jeanne Thibaut qui mourut à Genève en déc. 1550 et s'était remarié, 8 mai 1559, avec Antonia Sambeyte; il laissa, de son premier mariage, un fils qui mourut jeune, deux filles, peut-être encore d'autres enfants, mais dont aucun n'a laissé de trace. — Un autre typographe parisien du même nom et du même temps figure dans la liste des ajournés de 1534 : « Maistre Symon Duboys imprimeur. »

Le catéchisme français de Calvin publié par A. Rilliet et Théophile-André Dufour (1878), pag. CLXXXIX-CC.

5. DU BOIS (FRANÇOIS), peintre, né en 1529 à Amiens, mort à Genève le 24 août 1584.

On lit dans l'*Histoire ecclésiastique des Églises réformées*, que sur la fin de l'année 1561, la reine Catherine de Médicis, voyant que le Colloque de Poissy avait trompé toutes les espérances en ne produisant aucun bien, songea, comme on le lui conseillait, à promulguer un Édit qui fixât la situation des Protestants et de leurs églises, ce qui eût été implicitement les reconnaître. Aussi l'auteur ajoute que « Ce conseil desplut merveilleusement aux principaux de l'Église romaine, par conséquent à ceux de Guise et à toute leur faction, » et que ce fut l'origine de l'alliance que conclurent entre eux le duc de Guise, le duc de Montmorency et le maréchal de St-André, pour se partager le pouvoir, sous prétexte de se partager la défense des intérêts catholiques, alliance qui suscita aussitôt dans le public, alors tout imbu des souvenirs de l'antiquité, l'idée de comparer ces trois nouveaux potentats aux Triumvirs, oppresseurs de la république Romaine. Ce fut le premier commencement, dit Théod. de Bèze (*H. eccl.* I, 668) de ce qu'on appela depuis le Triumvirat. Et il ajoute ce détail :

« Et diray sur cela un présage merveil-
« leux, confirmé depuis par bien triste ex-
« périence. C'est qu'alors furent apportés
« à la Cour trois grands tableaux excel-
« lemment peints, où estoient représen-
« tées les sanglantes et plus qu'inhumai-
« nes exécutions jadis faites à Rome, en la
« proscription du Triumvirat de Rome, en-
« tre Octavius, Antonius et Lepidus. Ces
« tableaux furent bien chèrement achetés
« par les grands; l'un des quels estoit en
« la chambre du Prince de Condé, a la
« vette d'un chacun de ceux de la reli-
« gion, sur les quels depuis pareilles ou
« plus grandes cruautés ne mirent guères
« d'estre exécutées. »

Pas un mot de l'artiste, suivant l'oublieuse et dédaigneuse indifférence de ce temps. Mais l'excellent annotateur de la dernière édition de l'ouvrage [1], M. Cunitz, ajoute cette remarque, « qu'il ne serait « pas sans intérêt de savoir quel en fut le « peintre et si ces tableaux existent enco- « re. » Rien ne nous est plus facile que de répondre à cette double question, et chose plus merveilleuse encore que ne le croyait Théodore de Bèze, c'est que le peintre est connu, que ses trois tableaux existent et que nous allons dire où ils sont aujourd'hui.

Ouvrons d'abord un écrit récent [2] où cette peinture est étudiée d'après un des trois exemplaires, celui qui existe au musée de la ville de Lausanne. On y lit, page 11, sous ce titre « Tableau des triumvirs, » une description que nous nous contenterons d'abréger :

On est à Rome, au forum, dans un forum de l'invention du peintre : un rectangle bordé de vastes édifices et s'ouvrant sur une longue rue à l'extrémité de laquelle s'élève le Colysée. A droite, la tribune aux harangues à laquelle on monte par un escalier semi-circulaire. Sur la plate-forme, adossé à la muraille, le trône des triumvirs qui sont tous trois sur leurs sièges et parmi lesquels Octave se distingue à son visage imberbe. Au-dessus de leurs têtes, ces deux vers évidemment composés pour la peinture, sinon par le peintre lui-même :

Cum tribus infœlix serviret Roma tyrannis,
Hæc rerum facies quam modo cernis erat.

Des gardes se promènent sur la plate-forme ou bien s'appuyent négligemment à la balustrade, sur laquelle sont rangées une dizaine de têtes coupées déjà, pendant que d'autres gens gravissent l'escalier, apportant des têtes fraîchement tran-

[1] Précieuse édition publiée (1884) par la librairie Fischbacher.

[2] *La Saint-Barthélemy et la critique moderne*, par Henri Bordier; Genève, chez Georg, et Paris, chez Fischbacher et Champion; 1879, in-4°, avec planches gravées et chromol., 116 pages.

chées qu'on leur paye à bourse ouverte ; tout autour, sur la place et au loin le carnage, des cadavres ou des groupes significatifs ; ainsi, deux corps se tenant étroitement embrassés, une femme poursuivant un meurtrier, un soldat tenant enfilée au bout de sa lance une main surmontée d'une tête : ce sont les deux Égnatius père et fils, la femme de Ligarius, la tête et la main de l'illustre Cicéron tels que les décrivent Appien (De bello civili, liv. IV, ch. 7, 15, 20, 21, 23) ou d'autres historiens. Le peintre est un savant. C'est aussi un huguenot : il le montre dans l'autre moitié du tableau, celle de gauche, où les meurtres se continuent, mais avec un autre caractère. En face de la tribune aux harangues, de l'autre côté de la place s'élève un grand palais noirâtre au pied duquel un héraut à cheval, entouré de la foule, lit une pancarte, probablement un de ces édits de pacification aussitôt violés que rendus ; sur le premier plan est un groupe de soldats au milieu duquel un homme debout, drapé dans de longs vêtements, les mains attachées derrière le dos avec une liasse de papiers, tend sa langue que l'on tranche avec un long couteau ; ce n'est certainement pas un romain, c'est un martyr huguenot, qui va être brûlé avec son sac de procédure, et peut-être est-ce un portrait. Le palais ne laisse aucune place au doute sur le sens de la partie de la scène qu'il domine ; au-dessus du portail est l'écu de France aux trois fleurs de lis. A l'un des angles du monument s'élève un puits architectural où l'on voit figurer plusieurs personnages : un homme qui s'y précipite la tête la première pour échapper au sabre d'un soudart qui le poursuit, une femme qui s'apitoye sur ce malheur, un estropié demi-nud qui tend sa sébille, un enfant qui pleure sur son pot au lait qui vient d'être brisé, enfin un jeune homme en tunique verte et pantalon rouge, accoudé sur le puits et plongé dans une contemplation philosophique. Inutile de chercher longtemps pour dire que c'est le puits de la Vérité, que celle-ci disparaît devant les violences d'une soldatesque furieuse, que la Raison le déplore, que leurs défenseurs mutilés sont réduits à mendier, que les espérances de la jeunesse française sont brisées, et quant au jeune philosophe qui observe, il est probable que le peintre s'est ainsi représenté lui-même. — Ce tableau peint sur un panneau de bois est large d'environ 1 mètre 50, sur 85 centimètres de haut. Nous avons dit qu'il est au musée de Lausanne ; il y en a un deuxième exemplaire (avec de légères variantes) à Paris chez M. le victe Ponton d'Amécourt et un troisième, de plus petite dimension, dans une campagne aux environs de Genève, à Châtelaine-Aïre. Si ce ne sont pas là précisément les trois mêmes tableaux signalés par Théodore de Bèze, c'est que leur auteur, au lieu d'en faire trois exemplaires, en aurait fait un plus grand nombre. L'ouvrage quoique correctement dessiné est plus curieux que beau ; l'effet général y est complètement oublié pour la recherche du détail ; c'est un assemblage de groupes isolés qui n'ont point d'ensemble. La peinture a cependant un mérite : elle est encore fraîche et brillante.

Ces triumvirs gisaient à Lausanne dans les combles de l'Hôtel de ville, lorsqu'ils en furent retirés, en 1841, pour être placés dans le Musée cantonal. Mais ils n'étaient pas seuls ; ils avaient, depuis plusieurs siècles sans doute, un compagnon, un pendant (1m,55 sur 1,05), qui suivit le même sort. C'est une peinture représentant la nuit de la St-Barthélemy à Paris, peinture qu'il est impossible de ne pas attribuer au même peintre que la précédente. Même disposition de la scène par groupes isolés, même soin des détails, même correction suffisante du dessin et même imperfection de la perspective, même qualité de couleur, brillante et légère, et surtout, ce qui est du plus grand intérêt pour nous, pour l'histoire, même recherche de l'exactitude. Dans la Dissertation ci-dessus mentionnée (*La St-Barthél. et la critique moderne*) on s'est appliqué à mettre en parallèle les épisodes représentés par le peintre et ceux qu'ont racontés les deux principaux rapporteurs du crime, *Crespin* et *Goulard*, confirmés par l'autorité de l'illustre historien J.-A. de Thou. Le peintre et les écrivains sont dans un parfait accord qui témoigne de leur égale véracité.

Par un soin qui de son temps était rare et qui prouve combien ce peintre avait entendu faire une œuvre sérieuse, il a signé son tableau. Sur la première marche du perron qui donne accès à la demeure de

l'amiral Coligny, on lit : *Franciscus Sylvius Ambianus pinxit*. Ces quatre mots renferment tout ce que l'on sait de la famille et des origines de notre artiste. Les nombreuses recherches qu'on a faites dans les archives de Lausanne et de Genève pour retrouver les traces de ce François Du Bois d'Amiens, réfugié en Suisse après la St-Barthélemy, n'ont abouti qu'à fournir la date de sa mort inscrite sur un registre de décès [1] et le texte de son testament, daté du 18 août 1584, six jours avant qu'il ne mourût. Ce dernier document ne nous apprend que peu de chose. On y voit que Du Bois n'avait ni femme ni enfant et n'en avait probablement jamais eu. Il habitait bien modestement une chambre située au haut et sur le derrière d'une maison de la petite rue de la Boulangerie à Genève et cependant il laissa quelque bien dont il institue héritière, après avoir fait quelques legs particuliers, la Bourse française (voy. IV, col. 327). Ses légataires, au nombre desquels on ne voit figurer aucun domestique, sont les trois enfants mineurs de feu Jehan Petit peintre et Jerosme de Bara que le testateur appelle « son bon amy, paintre et vitrier, demeurant en ceste cité. » Jean Petit est en effet cité comme ayant décoré une chambre de l'hôtel de ville de Genève et Jerôme de Bara était un peintre lyonnais (Voy. ci-dessus t. III, col. 211 note), connu par la publication d'un beau traité de blason. Du Bois lui lègue 100 florins, 50 à chacun des enfants de J. Petit, 20 à l'hôpital, 20 au collège. Les « grandes sommes » que lui avaient values ses trois tableaux des Triumvirs, suivant Th. de Bèze, ne lui avaient donc pas fait grand profit. Un article remarquable du testament est celui-ci : « En premier lieu le dict testateur dict et declaire ne debvoir aulcune chose à personne et qu'il ne luy est rien dheu ; et qu'il ne doibt rien à noble Jehan Prunas ny a aultre quelconque. » Ce Prunas, c'est-à-dire Jean Pournas seigneur de la Piémente, qui à ce qu'il paraît lui fournissait souvent de l'argent, était un riche banquier de Lyon, fils de Léonard Pournas qui était accouru, quinze jours après la St-Barthélemy, se faire recevoir, non pas seulement habitant, mais bourgeois de Genève. Jean avait pour femme une Lyonnaise, comme lui d'une famille échevinale et opulente, Marie de Gabiano, mais qui se fit condamner comme adultère par les tribunaux de Genève (vers 1596). Elle s'enfuit à Lausanne d'où elle résista énergiquement aux poursuites de son mari qui prétendait lui appliquer à la rigueur les Édits de Genève d'après lesquels la fortune de l'adultère était adjugée tout entière à son conjoint. Il ne serait pas étonnant que les deux tableaux de Du Bois conservés aujourd'hui au Musée cantonal, provinssent du mobilier de cette dame.

[1] « Fransois du Bois dict Silvieux, abitant, mort d'une defluxions de cerveaux avec fièvre continue, âgé d'environ 55 ans, ce 24 aoust 1584. » (Reg. des décès de Genève, n° xv.)

6. DUBOIS (Watrin), né probablement à Metz, Prieur des Jacobins de cette ville, gagné à la Réforme. Jusqu'en 1541 les Réformés messins, quoique nombreux, n'avaient pu se constituer en Église. Mais alors deux religieux Jacobins, Pierre *Brusly* et Watrin *Dubois*, dit Théod. de Bèze (*Hist. eccl.* III, 433), « commencèrent à leur prêcher clairement et hautement l'Évangile. Le 1er septemb. 1542, les habitants présentèrent au Maître-échevin et aux Treize une requête tendant à obtenir le libre exercice de la Religion, en vertu des articles de la diète de Ratisbonne, et la permission de faire prêcher les deux Jacobins. Cette requête, bientôt renouvelée, resta sans réponse. Le landgrave de Hesse et les villes impériales de Strasbourg et de Francfort intercédèrent alors (13 sept. et 13 déc. 1542) à l'appui de la demande, pendant que le Duc de Lorraine, de son côté, encourageait le Magistrat à maintenir la bonne ancienne religion (22 sept.). Grâce au nouveau Maître-échevin, Gaspard de Heu, et au voisinage du comte Furstemberg établi à Gorze, *Farel* put venir prêcher à Metz. Après la surprise de Gorze par Claude de Guise et la fuite de Farel, à la suite de négociations entre le Magistrat de Metz d'une part et Guill. de Furstemberg et les députés des protestants d'Allemagne de l'autre, les Réformés obtinrent enfin, 16 mars 1543, la permission de célébrer leur culte. La chapelle de l'hôpital de St-Nicolas leur fut octroyée et W. Dubois y commença ses prédications le 24 juin. Mais, peu après, il ne lui fut permis de prêcher que les dimanches et jours de fête. En

même temps Guill. *Virot*, envoyé par Farel avec qui il était à Gorze, instruisait dans les maisons et enseignait le chant des psaumes. Cet état de choses continua jusqu'à l'arrivée du conseiller de Charles-Quint, Charles Boisot, qui entra à Metz le 5 oct. 1543 avec la mission d'y mettre fin aux nouveautés. Le 10 octobre il reçut du clergé un mémoire contre les Réformés et le Maître-échevin dut lui promettre de remettre la religion sur l'ancien pied. W. Dubois eut à comparaître devant Boisot; il y vint en compagnie de son père et de parents et demanda un délai de trois semaines pour se justifier d'hérésies prétendues professées par lui dans une lettre à Caroli prêchant alors à Metz. Mais il lui fut répondu que la volonté de S. M. I. était que la prédication de l'Évangile fût interdite et que trois jours seulement lui étaient accordés pour quitter la ville. Ce même jour un hûchement (ou ban) fut publié dans les rues pour interdire de tenir aucune assemblée, de vendre ou posséder des livres hérétiques, d'enfreindre le maigre et d'avoir des écoles (Voy. Meurisse, Hist. de l'hérésie à Metz). W. Dubois dut s'éloigner et le culte réformé demeura interdit à Metz jusqu'en 1559 (Cuvier). — Conf. d'autres Dubois de Metz au n° 10.

7. DUBOIS, ministre en Guyenne. Le parlement de Bordeaux écrit au Roi, 31 octob. 1560 : « Aussi avons esté advertis que au lieu de Montcarez, terre de Montravel, il y a ung ministre nommé du Bois qui presche ordinairement à six cens, autres fois à mille personnes, qui y abordent de toutes pars pour oyr son presche... » (Bib. nat. mss fr. V^c Colb. t. 27, p. 136 et *Arch. hist. de la Gironde*, XIII, 134). Cet éloquent prédicateur avait déjà exercé son ministère à Valognes dès le temps de Henri II, puis dans un lieu appelé Le Plain [V, 502 a]. — Autre Dubois, ministre à Orthez, 1578 et 79. — Autre, à Sainte-Hermine, 1590-97 ; à Issoudun, 1599. — Samuel Dubois, pasteur à la Ferté-Vidame, 1603-1607 ; à Laval, 1607-17; à Fontaine, 1623-26; déchargé en 1631. — Clément Dubois, pasteur à Otterberg, puis à Francfort-sur-le-Mein en 1601 et, le 10 fév. 1609, à Hanau; il resta en fonctions jusqu'à sa mort, 1640, et se signala sur la fin de son ministère par la fermeté avec laquelle il aida son troupeau à supporter les malheurs de la guerre de trente ans, la famine pendant un terrible blocus, 1635-36, et les horreurs de la peste (Leclercq, *Égl. de Hanau*, p. 248). — Dubois (Gabriel), du pays de Gex, consacré en 1671, pasteur à Feugerolle, 1671-79. — Dubois l'aîné, ministre au Plessis (Ile de France), 1603. — (Daniel), pasteur de Morlaas près Pau, de 1605 à 1626. — (Benjamin), de Paris, étudiant à Genève, 1680. — Dubois, ministre dissident en Agenais, 1763. — Trois prédicants, *Dubois*, *Dumas* et *Lannes*, ce dernier fils d'un marchand catholique, de Bayonne, « courent les maisons des protestants, toujours en l'air, mais ils ne se cachent pas ; les deux premiers sont anciens dans le pays et y lèvent des contributions pour leur subsistance » (note du subdélégué de Marmande, 14 fév. 1772); on lui envoye de Paris, 12 mai, l'ordre de les faire arrêter tous trois et conduire dans la prison la plus voisine, s'ils continuent de prêcher (*Archiv. hist. de la Gironde*, I, 295).

8. DU BOYS, damoyselle, donatrice à la Bourse françoise de Genève, de 1550 à 1552. — (Martin), « pauvre garson afféteur de cuirs de Vernon sur Seyne » assisté à Genève, 1553. — (Guillaume), « de Bourdeaulx, malade, » *id.* août 1557. — (Laurens), « tondeur de draps natifz de Rouen, » *id.* octob. 1557. — (Légier), « natifz de Montsure en Picardie, » *id.* fév. 1558. — (Bernard), « de Agen en Agenois, » *id.* 1559. — (Guillaume), de Normandie, malade, *id.* 1562. — (Jacques), « pour luy aider à payer son apprentissage de libraire chez Julien Reynault, » *id.* 1565.

9. DU BOES (Guillaume), « docteur ès lois, parisien, » reçu habitant de Genève, 17 avril 1559. — « Symon, Claude, Nicolas, Louis et Guillaume du Boes, espinasseurs [1], père et filz, natifz de la ville de Largentière en Viverois, » *id.* 4 septembre 1559. — Anthoine Duboys, « canebassier [2], de Lyon, » *id.* 4 septembre 1572. — Claude Du Boys, « de Montereau Fautyone, mercier, » *id.* 24 nov. 1572, témoin et caution Jacques *Caboche*, ministre. — (Michel), « de Chaalon sur Saone, boursetier, » témoin Jacq. *du Crest*, ministre, *id.* 18 mai 1573.

[1] Constructeurs de bateaux.
[2] Fabricant de toile de chanvre.

10. DU BOIS D'ANGIRAN (ANTOINE), gouverneur de Corbeil et Antoine *Sylvius*, médecin et chirurgien, massacrés à Paris, 24 août 1572. — M. Du Boys, député à l'assemblée de Milhau, 1573 (*Bull.* X 352). — Le notaire *Duboy*, député en Cour par l'église de Metz, 1601 (*ibid.* V 287). — Jacques Du Bois, « conseiller de commerce à Metz, » réfugié à Berlin avec la dlle sa femme, sa belle-mère, une nièce et une servante, 1698. — Guillaume Dubois dit Cochet, « monteur d'arquebuse, habitant de Genève, engage deux ouvriers, Jaques Foct dit Fouque, compagnon monteur d'arquebuze de Villeneuve-le-roy et Philippe Rodier de Nismes, pour garnir et monter à façon 200 mousquets à livrer à la Seigneurie » de Genève, 1639. — (Martin), brasseur de bière, réfugié à Manheim, puis à Magdebourg, 1698, avec sa femme, 4 enf. et 4 domestiques. — (Pierre), de Loudun, 48 ans, assisté à Londres avec sa femme et 2 enfants, 1705. — (Élisabeth), femme d'un matelot de Calais, 34 ans, 2 enfants, *id.* 1705.

11. DU BOYS (JEHAN), « natifz de La Beriée en Flandre, » reçu habitant de Genève, 4 juin 1550. — Au même lieu (in the district of La Barrée near Lille in Flanders) naît au mois d'oct. 1627, Louis du Bois fils de Chrétien du Bois, fidèle huguenot, qui après avoir cherché d'abord un refuge dans les environs de Manheim en Palatinat, s'embarqua pour l'Amérique au printemps de 1660 avec sa femme Catherine *Blanchan* et ses deux fils, nés à Manheim, Abraham et Isaac, et devint, à travers peines et dangers, le fondateur d'une importante station agricole qu'on appela Le nouveau Palatinat (the huguenot settlement of New Paltz, in Ulster County, New-York). Voyez *History of the huguenot emigration to America*, by Charles W. Baird; New-York, 1885, 2 vol. in-8°; t. I, p. 187.

12. DUBOIS (SAMUEL), ouvrier typographe chez Pierre *Coderc*, à Montauban (IV col. 490), dont il épouse la veuve, 4 mars 1660. Dès lors il dirigea l'établissement de son ancien patron et il devint l'imprimeur de l'acad. de Montauban. On connaît comme sortis de ses presses les *Sermons* de Pierre du Moulin et *La pratique de la piété*, par L. Bayle, imprimés en 1661, et une thèse d'André Martel sur l'immortalité, impr. apud Samuel Dubois, typographum academiæ, 1664 (NICOLAS).

13. DUBOIS (JEAN), contrôleur de la maison du prince de Condé, fils de Jean Dubois, marchand à Montpellier et de Marguerite *Saporta*, épouse à Charenton, juill. 1624, Jeanne, fille de feu Jean *Sarrasin*, médecin de la duchesse de Bar et de Marguerite *Barneau*. — Du Boys, seigneurs des Bois, famille nombreuse à La Rochelle, y figurant dans les actes civils depuis 1563 jusqu'au XVIIme siècle et ayant possédé les seigneuries des Portes, de la Berlandière, de Dirac, Loubigny, Touchelairon, Anisy, Courval, etc. — (Antoine), habitant de Barjac, obtient main-levée de ses biens « confisqués dans les derniers mouvements, » 1623. — (Pierre), de l'Angoumois, assisté d'un viatique à Genève, 1685. — Dubois de Nemetz père, mis au château de St-Malo et Mlle *de Panilleuse* sa femme aux Nouv. Cath., 1687 (E 3373). — André Dubois, de St-Maixent, viatique à Genève pour la Hollande, 1699. — (Étienne), de Sales en Dauphiné, prosélyte, *id.* 1700. — (Paul), de Cheylas en Vivarais, *id.* pour la Hollande, 1701. — (Marie), de St-Hippolyte, *id.* pour Schwabach, 1702. — (Jacques), de Montpellier, assisté *ibid.* 1705. — (David), de Manosque, « revenu de Manheim à cause de l'invasion des troupes francoises, » avec sa femme et 3 enfants, *id.* 1707. — (Les trois filles de Dubois mises au couvent des Filles de la foi à Pons, 1728 (E 3414). — (Jeanne, Marie, Élisabeth et Marie-Anne), enlevées à leur famille pour être mises au couvent du Sacré-Cœur de Jésus à Castres, sur la demande de l'évêque, 1758 (E 3518).

14. DU BOIS (MARIE), jeune fille de la Lorraine [Haag, IV 325) ayant fait preuve d'un courage et d'une présence d'esprit remarquables dans son évasion de France en 1687. Arrêtée une première fois comme elle allait franchir la frontière, elle fut jetée en prison et y passa deux mois; puis elle fut condamnée à une détention perpétuelle dans un couvent de Metz. Au bout de dix mois de réclusion, elle trouva enfin, 17 août 1687, l'occasion qu'elle cherchait de recouvrer sa liberté. Profitant d'une nuit d'orage, elle sauta par sa fenêtre dans une cour, franchit les murs, traversa la Moselle et se réfugia chez un

protestant qui consentit à la recevoir chez lui ; mais le lendemain, le gouverneur prévenu de cette évasion, ayant fait poser des affiches promettant dix louis à qui ramènerait la fugitive, et menaçant des galères et de la confiscation de leurs biens ceux qui lui donneraient asile, son hôte effrayé refusa de la garder plus longtemps. La jeune Du Bois se déguisa en paysanne, et un panier sur la tête, elle sortit de Metz sans être reconnue. Au bout d'une heure de marche, elle rencontra un guide que ses amis lui avaient procuré secrètement. Après avoir pris le costume d'un jeune garçon, elle monta en croupe et arriva sans encombre à Charleville où son guide la fit passer pour son valet. Ils venaient de s'arrêter dans une auberge de village pour dîner, lorsque des soldats, y entrant, demandèrent à l'hôtelier s'il n'avait pas nouvelle de la fille qui s'était sauvée d'un couvent de Metz. Dans cet extrême péril, la fugitive montra tant de sang-froid que les soldats, loin de soupçonner la vérité et la prenant pour un valet, la chargèrent de conduire leurs chevaux à l'abreuvoir. Elle arriva enfin, sans accident, à Liège, d'où elle gagna Cassel qu'habitaient ses amis. Elle épousa plus tard Jean-Blaise *de Durfort*, et mourut en 1749.

15. DU BOIS DES COURS [Haag, IV 326], nom d'une des plus anciennes familles du Perche, protestante vraisemblablement depuis ANTOINE Du Bois des Cours, seigneur de Favières, chef des montres sous le connétable de Montmorency.

De son mariage avec Marguerite *Vipart*, conclu en 1551, Antoine Du Bois des Cours laissa deux enfants, ADRIEN et JEANNE. Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine d'une compagnie de gendarmes, gouverneur du château de Dreux, Adrien Du Bois des Cours rendit d'importants services à Henri III, après son union avec le roi de Navarre, ainsi qu'à son successeur. Il fut marié deux fois, la première fois avec Madelaine *Le Fort*; la seconde, en 1592, avec Marie *de Boullehart*. En 1593, il fit hommage de la terre de Favières, conjointement avec Jacques Du Bois des Comtes, seigneur de l'Étang, son cousin. Il mourut le 31 janv. 1617, laissant de sa première femme 1° ADRIEN, 2° MADELEINE, mariée en 1603, à Philippe *de Villereau*. Du second lit sortirent GÉDÉON, qui continua la postérité ; JACQUES ; GEORGES, mort avant 1623 ; ANTOINE, seigneur de Châtenay, vivant encore en 1668 ; MARIE, RACHEL et ISABEAU, femme, en 1618, selon Lainé, d'Alexandre *de Chaumont*, sieur d'Athieules, fils de Louis *de Chaumont-Guitry*, et d'Isabeau *du Breuil de Montaud*. Voy. IV col. 248.

Gédéon Du Bois des Cours, seigneur de Favières, baron de La Maisonfort, lieutenant de la compagnie de *Rosny*, épousa, en 1624, Éléonore *de Beaujeu*, dame de La Maisonfort en Nivernois, fille de Claude de *Beaujeu*, baron de La Maisonfort et de Marthe *de Regnault*. En 1626, il remplit les fonctions de commissaire ordinaire de l'artillerie. En 1632, il fut nommé lieutenant de la compagnie du prince de Henri-chemont. En 1635, capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes, il servit sous *La Force* au siège de Saint-Mihiel. Il mourut en 1648, laissant cinq enfants : 1° GÉDÉON, qui suit ; 2° MAXIMILIEN, mort avant 1665, qui eut de sa femme Élisabeth *Augier*, un fils, nommé MAXIMILIEN comme son père, et une fille, MARTHE, mariée à Claude *de Teillier* ; 3° AMOS ; 4° ÉLISÉE, né le 4 mars 1629 et présenté au baptême dans l'égl. de Charenton par François *Le Venier*, sr de la Grossetière et Rachel *de Massy* veuve d'Élisée *de Beaujeu* ; 5° ÉLÉONORE.

Gédéon, seigneur de Favières, baron de La Maisonfort, épousa, en 1649, Marie-Anne *Sarrau*, fille de Claude *Sarrau* et de Françoise *Du Candal*. Il fut maintenu dans sa noblesse, en 1666, avec sa belle-sœur Susanne *de Jarry* (veuve probablement de son frère AMOS) et mourut après 1679, s'étant converti, 31 août 1670, en même temps que son fils ANDRÉ, alors âgé de 16 ans. Il eut en outre une fille nommée SUSANNE, et un fils appelé GÉDÉON. Ce dernier, né en août 1650, fut lieutenant au régiment des gardes-françaises, puis colonel du régiment de Picardie, servit longtemps sous *Turenne* dont il suivit l'exemple en abjurant, tandis que son cousin-germain, Maximilien, passa en Angleterre à la révocation de l'édit de Nantes. On ignore l'époque où celui-ci mourut, mais on sait qu'il laissa deux fils et une fille mariée à *Du Théraud*, également réfugié.

16. DU BOIS GUIHENEUC, famille bretonne dont plusieurs membres ont professé la religion réformée pendant tout le XVIIme siècle et probablement dès la fin du XVIme. Le premier qui le fit fut René, écuyer, sieur de la Cour de Bouée. Il avait épousé Catherine *Bidé*, et mourut le 15 juin 1655. Son fils, René du Bois Sr des Islettes, épousa Marie *Amproux*, fille d'Amproux de La Massais, 16 juill. 1654; il mourut le 20 août 1666, à l'âge de 49 ans. Gédéon-Samuel du Bois Guiheneuc, sieur de la Cour-Bouée, mort à 24 ans, 8 janv. 1681, était probablement un fils du sr des Islettes. Lydie du Bois Guiheneuc, probablement sœur du précédent, épousa en 1659 François de Goué sr de Marchay. Léa du Bois Guiheneuc épousa, 23 juill. 1680, Jean du Boispréau, seigr du dit lieu, chevalier. Suzanne du Bois Guiheneuc épousa, 6 déc. 1678, Amaury de Madaillan fils de messire Philippe de Madaillan de l'Espare, comte de Chauvigny. Enfin, en 1685, Olivier du Boisguiheneux chevalier, seigneur de la Fleuriais, conjointement avec le sieur du Boispréau, fut obligé de défendre judiciairement le droit d'exercice qu'on leur contestait à tous deux, comme l'ayant laissé prescrire (Vaurigaud).

DU BONNET (Abraham), écuyer, réfugié de Sainte-Menehould avec sa femme, Anne *de Condé*, à Berlin; sa femme y meurt en 1698 (*Erman*). — Abraham *Dubord* ou *Duborn*, docteur en médecine, ancien de l'église de Burniquel, 1679-85 (Tr 258 et 287), refugié à Magdebourg, 1698. — Pierre Dubord, de St-Maurice près Uzès et sa femme, native d'Amiens, venue à Genève pour abjurer, y reçoivent quelque assistance, 1700-1702. — Jeanne Dubord, femme de Pierre Valory médecin, native de Bruniquel, arrêtée près Paris sur le chemin au delà de St-Denys avec son mary et un autre, se disposants à sortir du royaume, dit être venue à Paris pour une affaire qu'elle a contre son frère Jacques Dubord avocat au parlem. de Bordeaux, oct. 1686 (Pap. Delamare, Bib. nat.). — *Du Bordage*, famille noble de Bretagne, voy. Montbourcher.

DU BORDET, nom d'une branche protestante de la famille d'Acarie (ci-dessus I, col. 27).

Gentilhomme de la première noblesse saintongeoise [Haag, IV 327], « aussi résolu que pratique au fait des armes, » Du Bordet répondit un des premiers à l'appel du prince de *Condé* et le rejoignit à Orléans à la suite du comte de *La Rochefoucauld*, avec qui il retourna dans la Saintonge, lorsque le prince l'y envoya lever de nouvelles troupes. Chargé d'une mission semblable, *Duras* rassembla les protestants de la Guienne, et il se trouva bientôt à la tête d'un corps considérable; mais il manquait de cavalerie, et il craignait de se mettre en route, en présence d'un général aussi actif que Monluc. Instruit de son embarras, La Rochefoucauld chargea Du Bordet de lui conduire une partie de la cavalerie qui s'était rangée sous son drapeau.

Du Bordet s'assura en route de Pons, prit de force Saint-Astier, reçut La Linde à composition; mais il échoua dans une entreprise sur Sarlat, et cet échec l'irrita vivement; aussi, après qu'il eut opéré sa jonction à Gourdon avec *Duras* et *Marchastel*, insista-t-il pour qu'on châtiât une bicoque qui avait osé lui fermer ses portes. Comme on manquait d'artillerie, il fallut aller en chercher à Montauban, délai fatal dont Monluc sut profiter, en sorte que le siège de Sarlat, à peine commencé, on dut le lever en hâte à l'approche de l'armée catholique. Nous parlerons ailleurs de la bataille ou plutôt de la déroute de Ver. Du Bordet gagna Saintes et de là Montmorillon où il trouva La Rochefoucauld.

Dans la seconde guerre civile (1567), il rejoignit l'armée des Vicomtes, qu'il suivit à travers la plus grande partie de la France jusque sous les murs de Chartres où il fut tué. Il laissa un fils, dont nous raconterons plus bas la mort héroïque.

Du Bordet avait un frère qui s'est rendu célèbre sous le nom de Romegoux, par son activité infatigable, son esprit aventureux et sa rare intrépidité. En 1568, quoiqu'il n'eût que 18 hommes sous ses ordres, il résolut de s'emparer de Taillebourg, par surprise. Les échelles s'étant trouvées trop courtes, les plus agiles, s'aidant de leurs poignards, escaladèrent les murs et jetèrent une corde aux autres. La ville fut prise, et le gouvernement en fut donné à Romegoux, qui, dès lors, ne cessa de harceler les garnisons catholiques des

environs. En 1569, il s'avisa d'aller piller le riche couvent des Chartreux de Bordeaux, exploit qui aurait seul suffi pour le faire comprendre dans le fameux arrêt du parlement de Bordeaux (voy. I col. 649, lig. 7). Monté sur une frêle patache avec 35 hommes aussi déterminés que lui, il mena cette audacieuse expédition à bonne fin, et rentra à Taillebourg sans avoir éprouvé de perte. Quelque temps après, instruit que Puytaillé avait conduit dans le port de Tonnai-Charente six vaisseaux enlevés aux huguenots, il résolut de les reprendre, et il y réussit. Encouragé par ses succès, il voulut ensuite se rendre maître de Saintes qui avait chassé Jacques *Des Champs*, sieur de Bussac, et ouvert ses portes aux catholiques. Bien peu de ses compagnons osèrent se hasarder dans une entreprise aussi dangereuse; il parvint cependant à en décider une vingtaine, *Flojac* en tête, à le suivre. Armés de haches et munis d'échelles, ces intrépides aventuriers se dirigent une nuit vers Saintes, escaladent les remparts près de la porte d'Aiguières, s'élancent dans la ville, s'emparent de la personne du gouverneur et opèrent leur retraite au son du tocsin et aux cris d'alarme des habitants. La contrariété que Romegoux éprouva de n'avoir pu, faute de monde, exécuter qu'en partie son projet, lui causa une maladie dont il faillit mourir. Il n'était pas guéri, que son esprit entreprenant conçut un dessein plus audacieux encore. Il voulut tenter d'enlever Charles IX pendant le siège de Saint-Jean-d'Angely; mais il ne trouva personne pour le seconder.

A partir de cette époque, l'histoire ne fait plus mention de Romegoux. Il est, en effet, impossible d'admettre, avec de Thou, que c'est lui qui fit, en 1593 et 94, la campagne de Bretagne. Il s'agit de son neveu, comme le dit fort bien d'Aubigné, « jeune homme n'aiant encores vingt ans, » qui servait, en 1593, dans l'armée royale, avec le grade de capitaine de chevau-légers, et qui s'éleva par sa valeur à celui de colonel d'un régiment qu'il commanda en 1594, au siège de Crauzon en Bretagne, place occupée par les Espagnols que le maréchal d'Aumont voulait en expulser à tout prix. Connaissant la valeur du chef huguenot, le maréchal le réserva pour un effort suprême dans l'assaut qu'il fit donner le 15 nov. Lorsqu'il reçut l'ordre de marcher, Romegoux jura d'entrer dans la ville mort ou vif, et commanda à ses soldats, s'il était tué, d'y jeter son corps et de l'y suivre. Les Espagnols qui défendaient la brèche, ne purent soutenir sa terrible attaque; ils plièrent, mais, blessé mortellement, Romegoux tomba dans la place avec son enseigne tué à ses côtés. Sa troupe furieuse renversa tout devant elle, et pénétra dans la forteresse par un côté, tandis que les Anglais auxiliaires y entraient par l'autre. D'Aumont fit transporter à Brest le corps de Romegoux et lui fit faire des obsèques magnifiques. En lui s'éteignit cette famille dans la branche masculine.

DUBOS (Jean), menuisier à Paris, massacré 1572 [III, 402 a]. — (Jean), de Laparade en Guyenne, assisté à Genève, 1689-92.

1. DUBOSC (Claude-Simon), libraire de Rouen, bourgeois de Genève en 1547. — (Thomas), « minusier natif de Rouen, » reçu habitant de Genève, septemb. 1559. — Le sr Capon du Bosc, gentilhomme de Montpellier, ayant un fils au service, converti en 1686 (voy. III, col. 740, lig. 19). — Noé Duboscq, de Clérac en Gascogne, assisté à Genève d'un viatique, 1684. — Alexandre Dubosc, de Clérac, *id.*, 1702, pour la Hollande. — (Jean), de Castelmoron en Agenais, *id.*, 1703, pour la Hollande. — (.....), lieutenant au régim. de Varennes, réfugié à Berlin en 1702. *(Erman)*. — Jean *Dubosc de Vaure*, sieur des Isles-Maisons, épouse Rose *de Génilerouse* (XVIIme siècle); leur fils, Jean, capitaine au régim. de Languedoc, servait depuis 33 ans lorsqu'il épousa, 1705, Marguerite, fille de Philippe *de Gineste* sr de Najac, et d'Antoinette *Dupuy*. — Le capitaine *Bosc*, de Nérac, misérablement assassiné dans son lit, en 1560, par les ordres de Monluc (*Crespin*, fo 664 a-b). A quoi le vénérable biographe ajoute (664 c) : « Une bourgeoise de Clérac, Mme *Celier*, niepce de feu Girard Ruffi, evesque d'Oleron (voy. Gérard *Roussel*) laquelle durant ceste guerre, conjointe avec une cherté si grande que la charge de blé se vendoit 20 francs, usa depuis environ la mi-aoust jusques à la publication de la paix (janv. 1562) de telle libéralité qu'elle nourrit

tous les jours 50 povres pour sa quotité, bailla à chascun des ministres nécessiteux qui s'étoient retirez à Clérac jusques à 12 sols la sepmaine et un pain de 8 sols, outres plusieurs grandes aumosnes extraordinaires et bien amples. »

2. DU BOSC (Jean), seigneur de Mandreville [Haag, IV 328] était le troisième fils de Louis du Bosc, sr de Radepont et de Marie des Planches. Après avoir terminé ses études de droit, il alla visiter les universités d'Italie qui jetaient encore un vif éclat. Ce fut pendant ce voyage qu'il composa un livre qu'il fit imprimer, en 1532, sous le titre Περὶ δικαιογαμίας et probablement aussi son *Traité de la vertu et des propriétés du nombre septenaire et de la raison pour laquelle Justinien avoit divisé ses Pandectes en sept parties*. Bèze lui attribue encore une dissertation *De Numæ Pompilii sacris*, qui déplut beaucoup aux catholiques, et l'on sait qu'il laissa quelques autres ouvrages en manuscrit.

De retour dans sa patrie, Du Bosc fut reçu, en 1544, conseiller au parlement de Rouen et commissaire aux requêtes du palais. Le 26 janv. 1562, il fut nommé président à la cour des aides. Quelques mois après, la première guerre civile éclata, et les protestants se rendirent maîtres de Rouen. Du Bosc fut, à plusieurs reprises, envoyé, avec le quartenier Michel *de Bauquemare*, dans le camp royal pour traiter de la soumission des Rouennais, qui ne demandaient qu'une seule chose pour ouvrir leurs portes, le libre exercice de la religion évangélique ; et cependant ils ne purent l'obtenir. La ville prise, Du Bosc se cacha, mais il ne tarda pas à être découvert et livré au parlement avec Vincent *Du Gruchot*, sieur de Soquence, qui, dit Le Laboureur, n'avait « rien de reprochable en sa personne ny en ses mœurs que le malheur de la nouvelle opinion »[1] ; Jean *de Croses* (appelé par Castelnau *Cros* et par Bruslart *Croisie*), ancien gouverneur du Havre, qui avait embrassé la Réforme, et était allé au secours de Rouen après avoir reçu le vidame de Chartres dans la ville où il commandait ; Noël *Coton*, seigneur de Berthouville ; le ministre *Marlorat*, le prévôt de camp Jean *Le Baleur*, Blanchet *Le Nud* enseigne du capitaine *Civile*, Richard *Mauger*, Claude *Du Sac*, Jean *Bigot* ancien de l'église, et Jean *Quidel*. Tous furent condamnés à mort et la vengeance du parlement se serait étendue beaucoup plus loin, sans la défense formelle du roi « de procéder contre les accusez ausquels le roy avoit pardonné, ni contre aucun autre sans informations bien et deuement faites. »

La sentence rendue le pénultième jour d'octobre contre Du Bosc portait « qu'il seroit traîné nud en chemise sur une claye au vieil marché ; et en ce lieu auroit la teste tranchée sur l'eschaffaut. Ce fait, sa tête estre mise sur un pal de bois qui seroit dressée sur le pont de la ville, et son corps mis en quatre quartiers pendus en quatre potences aux avenues de la ville. » Elle fut exécutée le 1 nov. Ainsi périt un homme qui, de l'aveu de Le Laboureur, réunissait en sa personne « tout ce qui se peut désirer de grandes qualitez en un magistrat accomply » (Voy. *Crespin*, éd. de 1619, f° 658).

Jean Du Bosc avait été marié deux fois. Sa première femme, dlle *Guyot*, lui avait donné trois fils (morts en bas âge) et deux filles qui n'eurent rien de ses biens, parce qu'elles ne voulurent pas les racheter au prix d'une apostasie. La seconde, Catherine *Guérin*, se remaria avec Robert Du Tour ou Du Four.

Le sieur de Mandreville avait un frère qui servit dans les troupes du vidame de Chartres, bien que catholique. Il se nommait Martin, sieur de Bourneville, et il devint dans la suite un fougueux ligueur.

Une autre branche de cette famille, celle de *Coquereaumont*, professa aussi la religion réformée, au moins jusqu'au commencement du siècle suivant, comme nous l'apprend une lettre écrite par un membre de cette famille à Théodore *de Bèze* au sujet de Daniel *Des Planches* (mss. *de Genève*, 197aa).

3. DU BOSC (Pierre), le plus grand prédicateur qui fût de son temps [Haag, IX 376] parmi ceux de sa religion, au jugement de Bayle. Il naquit à Bayeux, le 21 fév. 1623 et mourut à Rotterdam, le 2 janv. 1692. Par un incident bizarre, on n'est pas très sûr de son nom. Du moins le savant Huet prétend que le père de ce théologien s'appelait *Thomine* et que ce fut le jeune Pierre Thomine qui porta son

[1] Son fils *Charles* abjura et obtint de Henri III la réhabilitation de la mémoire de son père.

père à changer son nom, comme il l'avait fait lui-même, en celui de Du Bosc. Mais on a retrouvé et produit (Hist. de Bayeux par M. Beziers) l'acte de baptême de Pierre Du Bosc par lequel cette assertion est démentie.

Pierre Du Bosc était le dernier et le seul survivant des treize enfants nés du mariage de Guillaume *Du Bosc*, avocat au parlement de Rouen, mort en 1653, et de Marie *L'Hotelier*, décédée en 1663. Il commença ses études à l'académie de Montauban, qu'il quitta au bout de dix-huit mois, pour les aller continuer à Saumur, où il passa trois ans. Il n'avait pas encore atteint sa 23me année, lorsque le colloque de Trévières, assemblé le 15 nov. 1645, le donna pour collègue au célèbre *Bochart* dans l'église de Caen. Il ne tarda pas à acquérir une réputation d'éloquence qui le plaça au nombre des pasteurs les plus distingués de la province. Toutes les fois qu'il s'agissait d'un discours d'apparat à adresser à un grand personnage, c'était sur lui que le consistoire jetait les yeux, et il s'en acquittait toujours avec un succès qui porta bientôt son nom jusqu'à Paris. Dès 1658, le consistoire de Charenton envoya en Normandie le ministre *Gaches* et l'ancien *Massanes* pour représenter à celui de Caen combien il serait avantageux à la Cause qu'un orateur d'un si grand talent fût attaché à l'église de la capitale ; mais sa demande, qu'il renouvela plusieurs fois, en la faisant appuyer par les plus illustres d'entre les protestants, fut rejetée, l'église de Caen tenant à garder un homme dont elle était fière, et Du Bosc lui-même ne désirant pas se séparer d'un troupeau qu'il affectionnait.

Le crédit dont Du Bosc jouissait dans les églises de la Normandie et dont il n'abusa qu'une seule fois, lorsqu'il se joignit aux accusateurs de *Pajon*, l'estime que lui témoignaient non seulement les protestants, mais les catholiques, son éloquence, ses talents, sa réputation, ses vertus même, qui défiaient la calomnie, tout devait donner de l'ombrage aux jésuites et leur inspirer le désir de l'éloigner au moins de la province. Ils obtinrent, en 1664, une lettre de cachet qui l'exila à Châlons. De quel crime l'accusèrent-ils? On ne l'a jamais su au juste. On a prétendu qu'il avait parlé, en termes peu mesurés, de l'autorité royale ; mais jamais ministre protestant ne fut plus royaliste que Du Bosc. Le roi était pour lui l'image de Dieu sur la terre, et l'obéissance passive à sa volonté absolue le premier devoir des sujets. Selon Philippe *Le Gendre*, son gendre et son biographe, il fut dénoncé par l'apostat *Pommier*, de Montauban, qui l'accusa d'avoir parlé d'une manière choquante de la confession auriculaire. Pour nous, nous croyons que son véritable crime était son mérite. Les jésuites se flattaient d'avoir, après son départ, meilleur marché de son troupeau ; mais ils se trompèrent : l'exil de Du Bosc le rendit plus cher que jamais à son église et ne servit qu'à faire éclater l'estime qu'on avait pour lui. « Ce ne furent pas seulement les peuples de notre communion qui s'intéressèrent dans sa souffrance, lit-on dans sa Vie ; tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens en France y voulurent prendre part. » L'évêque de Châlons [1], entre autres, se plut à le combler de prévenances. « Il n'auroit point mangé à d'autre table, s'il en eût voulu croire sa générosité, et il le faisoit deux fois reglément toutes les semaines. »

La société de cet homme vénérable, qui ressemblait si peu aux prélats de cour, une correspondance assez active et quelques travaux littéraires, dont une partie nous a été conservée, aidèrent Du Bosc à supporter les ennuis de son exil, qui dura environ six mois, malgré les démarches les plus actives de ses amis pour obtenir son rappel. *Montausier*, *Turenne*, *Ruvigny*, le premier écuyer (*Béringhen*) rivalisèrent de zèle pour le servir, et ils obtinrent à la fin une nouvelle lettre de cachet, du 15 déc. 1664, « acte considérable, s'écrie Le Gendre, de la justice et de la *clémence* du roy ! » qui lui rendit la liberté. En passant par Paris, Du Bosc ne manqua pas d'aller remercier les ministres d'État, et Le Tellier voulut bien lui promettre « de ne plus recevoir d'accusation contre luy, qu'il ne s'en éclaircît avant toutes choses avec luy. » Du Bosc s'en retourna donc à Caen avec cette promesse rassurante ; il y rentra le 8 nov., sept mois juste après son départ. Les jésuites ne se tinrent pas pour battus ; ils renouvelèrent plusieurs fois leurs accusations

[1] Jean de Meaupeou.

calomnieuses, et Du Bosc, malgré les promesses de Le Tellier, eut beaucoup de peine à se défendre contre leurs attaques.

En 1668, les églises de tout le royaume ayant pris la résolution d'envoyer à Paris des députés qui présentassent au roi des remontrances au sujet de la fameuse Déclaration du 2 avril 1666, celles de la Normandie élurent Du Bosc, que sa haute réputation fit choisir à l'unanimité pour le chef de la députation. C'est en cette qualité qu'il fut chargé de rédiger les observations qu'on voulait soumettre au Conseil. Pendant qu'il y travaillait, le bruit de la prochaine suppression des Chambres de l'édit de Paris et de Rouen se répandit. Les députés des églises sollicitèrent une audience du roi ; mais le roi ne voulut admettre en sa présence que le député général et Du Bosc, qui porta la parole et se surpassa en cette occasion. Son discours, plein de force et de dignité, touchant et pathétique, a été publié dans sa Vie. Louis XIV ému promit *d'y penser*, et passant dans la chambre de la reine, il lui dit, en présence de la Cour : « *Madame, je viens d'entendre l'homme de mon Royaume qui parle le mieux,* » et se tournant vers les autres, il ajouta : *Il est certain que je n'avois jamais ouï si bien parler* (Le Gendre, p. 63). Cette satisfaction d'amour-propre fut le seul fruit que Du Bosc retira de sa harangue ; l'édit qu'on redoutait n'en fut pas moins rendu au mois de janv. 1669. Cet édit fut la première atteinte directe portée à l'édit de Nantes et c'est pour cela que les Réformés le craignaient, comme l'établissement d'un précédent qui pouvait mener, dans un temps plus ou moins rapproché, à l'abolition de l'édit de Nantes. Aussi, Le Tellier leur ayant demandé un mémoire sur les tempéraments que l'on pourrait apporter à la suppression des deux Chambres, il avait été décidé, dans une réunion des protestants les plus notables de Paris, « qu'on n'en présenterait aucun, parce que ce serait entrer en composition sur la violation de l'édit de Nantes, et qu'il valait mieux laisser aller les choses, pour ne pas avoir, aux yeux des étrangers, l'air d'y consentir. »

Du Bosc fut plus heureux relativement à la Déclaration de 1666. Après six mois au moins de sollicitations et de démarches, il obtint enfin la Déclaration du 1er fév. 1669, qui modifia la première dans ses dispositions les plus vexatoires. L'affaire qui l'avait amené à Paris ainsi terminée, il retourna à Caen et fut appelé à présider le synode provincial qui le remercia au nom des églises ; mais les circonstances devenant de plus en plus critiques, il revint à Paris dès le mois de juin. C'est dans ce voyage qu'il dressa la Requête générale, qui, selon l'expression de son biographe, a fait tant de bruit et si peu d'effet. Elle fut présentée au roi par *Ruvigny*. Le roi en ayant renvoyé l'examen à son retour de Chambord, Du Bosc repartit pour Caen, où il passa le reste de l'année. Il revint, une quatrième fois à Paris, au commencement de 1670, pour solliciter une réponse à la Requête générale. Le 23 fév. et le 2 mars, il prêcha à Charenton sur Apoc. III, 14-16. Dès le lendemain, l'archevêque courut à Versailles avec un mémoire où il l'accusait d'avoir parlé de la religion catholique en termes injurieux ; mais Louis XIV refusa d'ajouter foi à cette dénonciation, en sorte que le prélat ne recueillit de sa démarche aucun profit.

Cependant le temps s'écoulait et l'affaire qui retenait Du Bosc à Paris ne recevait pas de solution. Dans l'espoir de hâter la réponse du Conseil, on se décida à faire imprimer la Requête générale. Dès qu'elle parut, Châteauneuf manda dans son cabinet les députés des églises, leur fit de vifs reproches et envoya à la Bastille deux d'entre eux, *Le Verdier* et *Chabot*. Cette rigueur n'intimida pas les autres, qui firent rédiger par Du Bosc une seconde requête, que Ruvigny fut chargé de présenter au roi. Ce ne fut toutefois que le 17 mars 1673 qu'elle fut rapportée au Conseil. Villeroy et Le Tellier furent nommés pour l'examiner, mais ils traînèrent l'affaire en longueur sous toutes sortes de prétextes, ce qui força Du Bosc à faire plusieurs nouveaux voyages à Paris. Dans un de ces voyages, en 1676, il eut l'*honneur* d'être tenté par Châteauneuf lui-même, qui l'assura que le roi aurait une joie extraordinaire de sa conversion, qu'il n'avait qu'à demander, qu'on lui donnerait quelle charge il voudrait, qu'on avancerait ses enfants, etc. Est-il nécessaire d'ajouter qu'il refusa de vendre sa conscience ? Il resta donc ministre de l'église de Caen,

qui était alors menacée dans son existence; mais son éloquence triompha de la mauvaise foi du clergé romain, et il obtint, 10 fév. 1681, un arrêt du Conseil qui maintint l'exercice pour cette ville. Dans tous ses rapports avec le gouvernement, Du Bosc fit briller une prudence, un courage, une fermeté, une habileté qui lui gagnèrent l'estime de Louis XIV et de ses ministres. Si l'Église protestante avait pu être sauvée par des négociations, elle l'aurait été par lui.

En 1682, Du Bosc fut appelé à présider le synode de la Normandie qui s'assembla à Quévilly, le 2 sept. 1682. Y assistèrent : pour Rouen, *Jausse, Larroque, Le Gendre, Basnage,* ministres, *Cardel* et de *Caux,* anciens; — Le Mesnil, *Barbier,* min.; — Orbec, de *La Loë,* min.; — Saucourt, *Denis,* min.; — Pontaudemer, *Le Tellier,* min., *Maxuel,* anc.; — Grosménil, *Cardel,* min., d'*Hévrecourt,* anc.; — St-Lô, *Fleuri,* min., *Dubois,* anc.; — Gavray, *Dever,* anc.; — Fontenay, de *Barhays,* min.; — Ducé, de *La Noë,* min.; — Cérisy, *Richer,* min.; — Alençon, *Benoît,* min., d'*Ornant,* anc.; — Séez, *Larpent,* min.; — Courtomer, *Cuchet,* min.; — Fontaines, *Le Bailli,* min.; — Laigle, *La Juganière,* min.; — Caen, *Du Bosc,* min., *Carbonel,* anc.; — St-Vaast, *Tirel,* min.; — Bernières, *Binet,* min., *Des Roquettes,* anc.; — Trévières, *Cartaut,* min., de *Hautvignot,* anc.; — St-Pierre-sur-Dives, *Du Mesnil-Jamblin,* min.; — St-Silvain, de *La Croix,* min., *Gallard,* anc.; — La Gauteraye, *Roussel,* min.; — Dieppe, *Cartaut,* min., de *Caux* et *Chauvel,* anc.; — Le Havre, *Guérard,* min., *Quesnel,* anc.; — Criquetot, *Taunay,* min., de *Betancourt,* anc.; — Brecey, *Camin,* min.; — Bacqueville, *Sinard,* min., de *Bostaquet,* anc.; — Le Caule, *Jean Godière,* anc. Le Gendre fut élu vice-président, Benoît et Cardel de Rouen, secrétaires. Deux commissaires, l'un protestant, le marquis d'*Heucourt,* l'autre catholique, Tierceville, gouverneur de Dieppe, y représentèrent le gouvernement (Tr 258). Le discours que le président adressa aux commissaires royaux a été imprimé dans sa Vie; on en trouve aussi un exemplaire dans le vol. mss. franç. Bibl. nat. nº 7057. (Supplém. franc., 1301.)

A peine était-il de retour dans son église que le repos dont il espérait jouir après tant de fatigues et d'agitations, fut de nouveau troublé. Un « avertissement pastoral » fut adressé par le clergé romain aux consistoires protestants, et ceux-ci furent forcés, pour ordre supérieur, d'en écouter la lecture. La réponse ferme et digne que Du Bosc fit à cette espèce de sommation, lorsqu'elle fut lue dans son église, a été publiée dans sa Vie.

Le moment approchait où le clergé romain triomphant allait arracher violemment les pasteurs à leurs troupeaux. A la fin de 1684, sous la commode accusation de relaps admis à la Cène, un procès fut intenté à l'église de Caen, et Du Bosc, arrêté avec ses collègues *Morin* et *Guillebert,* se vit mené de ville en ville, forcé de subir interrogatoire sur interrogatoire et traduit enfin devant la Tournelle de Rouen. Ce fut en vain que le duc de Montausier écrivit en sa faveur au procureur général Le Guerchois, qui lui répondit que sa charge l'obligeait à poursuivre Du Bosc à toute rigueur. Aussi, n'eut-il pas honte de conclure au bannissement perpétuel, a la confiscation des biens et à l'amende honorable. Du Bosc plaida sa cause lui-même et arracha, dit-on, des larmes à ses juges, qui se contentèrent de frapper les ministres de Caen, par arrêt du 6 juin 1685, d'une amende de 400 livres, en leur interdisant le ministère et en les bannissant à vingt lieues de Caen. Si la chambre de la Tournelle n'adopta pas les conclusions du procureur général, peut-être ne faut-il pas, comme M. Floquet (Hist. du parl. de Rouen), en faire honneur uniquement à la modération des présidents et des conseillers; il est fort possible, telle est l'opinion de *Le Gendre,* que le parlement ait craint l'impression que produirait sur le peuple et principalement sur les protestants, le spectacle d'un homme comme Du Bosc subissant avec une impassible fermeté l'humiliant supplice de l'amende honorable. Le but d'ailleurs que le clergé voulait atteindre, l'était pleinement par la démolition du temple et le bannissement des ministres, à qui l'on n'accorda qu'un délai de quinze jours pour sortir de Caen.

Après sa condamnation, Du Bosc ne pouvait rester en France. La reine de Danemark lui fit offrir une retraite dans ses États. L'évêque de Londres l'engagea à passer en Angleterre, en promettant de

lui faire obtenir un bénéfice. Depuis plus de deux mois déjà, les magistrats de Rotterdam le sollicitaient d'accepter la chaire de l'église wallonne de leur ville. Il se décida pour la Hollande, parce qu'il s'éloignerait moins de son troupeau. En sortant du palais, il écrivit donc aux magistrats de Rotterdam qu'il acceptait leurs offres, le parlement de Normandie venant de rompre les liens qui l'attachaient à son église, et il partit pour Paris, où il obtint, le 18 juin, un passeport pour la Hollande, avec permission d'emmener ses deux filles et même de disposer de ses biens. Semblable permission s'accordait encore facilement aux ministres. Ce fut seulement dans un conseil tenu, le 8 oct., à Fontainebleau, pour décider si on enfermerait les pasteurs protestants ou si on les laisserait partir, qu'on s'arrêta, sur cette observation de Châteauneuf que la nourriture de tant de prisonniers serait une lourde charge pour le roi, au parti de leur permettre de sortir du royaume, en confisquant toutefois leurs biens. Sa Majesté y gagnait doublement.

Au reste Du Bosc ne profita guère de la faveur qui lui avait été accordée. Ses biens furent séquestrés après son départ, et il ne put emmener que sa fille cadette, qui épousa plus tard Philippe *Le Gendre*. L'aînée, mariée à Michel *Neel*, sieur de La Bouillonnière, ne put se résoudre à se séparer de son mari et de ses trois enfants. Plus tard, Michel Neel réussit à sortir de France ; mais il n'arriva en Hollande qu'avec sa femme et un de ses enfants, qui mourut même au bout de huit jours ; l'aîné expira de fatigue en chemin ; le plus jeune tomba entre les mains des soldats qui veillaient aux frontières et fut enfermé à la Propagation de la foi, où il mourut.

Du Bosc arriva en Hollande à la fin du mois d'août 1685 ; il fut élu pasteur de l'église wallonne de Rotterdam, le 15 septemb. et installé le 28 oct. L'humidité du climat ne tarda pas à agir d'une manière funeste sur sa santé, et le chagrin que lui causaient les nouvelles de France, aggrava ses maux. Il languit pendant les dernières années de sa vie, sans autre consolation que la tendresse de ses proches, sans autre distraction que la société de Mme de *Tilly* et Mlle de *Saint-Contest*, ses fidèles amies. Ses souffrances pourtant ne l'empêchaient pas de remplir fidèlement ses devoirs de pasteur. Il se préparait encore à monter en chaire, lorsqu'il fut atteint de la maladie qui le conduisit au tombeau, le 30 déc. 1691 [1], après 47 ans de ministère.

Dans son Histoire des ouvrages des savants, *Basnage* juge ainsi Du Bosc comme prédicateur : « M. Du Bosc avoit reçu de la nature tous les dons extérieurs qui contribuent à l'éloquence. Il parloit avec beaucoup de dignité et de grandeur : le geste, la voix, la majesté de sa personne, tout concouroit à le rendre un parfait orateur... Son discours étoit soutenu de sentiments, orné de comparaisons et embelli d'expressions pompeuses. » L'auteur de l'Hist. de la révocation de l'édit de Nantes ajoute encore à cet éloge : « On peut dire qu'il avoit tous les dons nécessaires à un orateur chrétien. Il avoit l'esprit éclairé par la connoissance des belles-lettres. Il étoit bon philosophe, solide théologien, critique judicieux. Il étoit fort bien fait de sa personne. Il avoit une voix également agréable et forte, un geste bien composé, un corps robuste, une santé vigoureuse. » Huet trouve pourtant que la lecture de ses sermons ne justifie pas leur réputation, et il en conclut que l'action de l'orateur et sa bonne mine faisaient la principale partie de leur mérite. Mais si les avis diffèrent sur le talent de Du Bosc, tout le monde s'accorde à louer la douceur de son caractère, son désintéressement, sa piété et son zèle sans bornes pour l'Église protestante.

Du Bosc avait été marié deux fois. Il avait épousé, en 1650, Marie *Moysant*, fille de Guillaume *Moysant*, de Caen, et en avait eu un fils, mort en 1676, lieutenant dans le régiment de Schomberg, plus la fille qui épousa Michel de Néel, écuyer, s^r^ de La Bouillonnière. En 1657, il se remaria avec Anne, fille d'Étienne *de Cahaignes*, sieur de Verrières, professeur de médecine à Caen, qui lui donna une fille ; celle-ci épousa Philippe *Le Gendre*.

Pierre Du Bosc n'a guère publié que des sermons :

I. *Les larmes de St-Pierre ou sermon sur les paroles de l'Év. selon St-Luc*, ch. 22, v. 26 (lisez 62) ; Genève, J.-A. et Sam. de

[1] Suivant le registre des décès ; et le 2 janv. 1692 suivant le livre des Actes du Consistoire.

Tournes, 1666, in-8° de 72 p., y compris une épître dédic. à Mme *de La Tremouille*, datée du 16 déc. 1658, dans laq. on voit qu'il n'a fait imprimer ce sermon que sur la demande de la duchesse.

II. *La doctrine de la Grâce ou sermon sur ces paroles de St-Paul* (Eph. II, 8) : « Car vous estes sauvez par la grâce ; » Gen., J.-A. et S. de Tournes, 1668, in-8°, 70 p.

III. *La censure et la condamnation des tièdes, en deux sermons sur Apoc. III*, 15-16 [Charent.] E. Lucas, 1670, in-8° et Gen., J.-A. et S. de Tournes, 1670 ; épître déd. à M. le Mis *de Ruvigny*, datée de Paris, 24 mars 1670.

IV. *Les estoiles du ciel de l'église sur ces paroles de St-Jean* (Apocal. I, 16). « Et il avoit en la main droite sept étoiles, » *prononcé à Quevilly, le dim. 10 juin 1663, en résence du Synode tenu à Rouen* ; imp. à Quevilly sans date ; à Genève, J.-A. et S. de Tournes, 1671 ; épître dédic. à M. *de Langle* père, ministre.

V. *Considérations sur les déclarations du Roy ;* Amsterd., Jaq. Le Jeune, 1670, in-8°.

On a fait divers recueils des sermons précédents.

VI. *Quatre sermons :* Les larmes de St-Pierre, La doctrine de la Grâce, Les étoiles du ciel de l'église, La censure des tièdes ; Gen., 1671, in-8°.

VII. *Cinq sermons, assavoir :* Les larmes de St-Pierre, La doctrine de la Grâce, Les étoiles du ciel de l'église, La censure et la Condamnation des tièdes ; Gen., Sam. de Tournes, 1685, in-8°.

VIII. *Sermons sur divers textes de l'Écriture sainte ;* Rotterdam, 4 vol. in-8° ; t. I, 1687 (dédié au prince d'Orange), t. II, 1692 (dédié à la reine d'Angleterre), t. III et IV (sur divers textes convenables au temps par feu M. P. du Bosc), 1701. Ces 4 volumes contiennent 58 nouveaux sermons. Ils ont été réimprimés à Amst. en 1716, avec un 8me volume composé de sa Vie par Legendre.

IX. *Sermons sur l'Épître de Saint-Paul aux Éphésiens, contenant l'explication des principales matières contenues dans les trois premiers chap. de cette épître ;* Rott., 1699, 3 vol. in-8°, contenant 47 sermons.

On a réimprimé encore en 1826 et années suivantes, à Genève et à Toulouse, plusieurs de ces sermons de du Bosc.

Tous les sermons de Du Bosc sont d'un simple et grand style dont nous donnerons un bref exemple, la péroraison de celui qu'il a intitulé : *La haine légitime* (Apocal., ch. 2, v. 6) :

La moindre adherence aux services des superstitieux est criminelle, même dans les plus petites choses. N'allons donc jamais dans leurs temples : ce sont des maisons ennemies de notre Père et de notre Epoux, où l'on fait gloire de les outrager de sorte que si nous sommes enfants de Dieu et epouses de J.-C. nous ne les verrons jamais sans douleur et fremirons même à la vue de leur pompe et à l'ouïe de leur musique. Ne communiquons point non plus aux réjouissances de leurs fetes, ni aux banquets de leurs confrairies, ni aux solennitez de leurs processions, ni a toutes les autres choses qui blessent, ou qui interessent tant soit peu, l'honneur de Dieu.

O zèle de la primitive Eglise, que tu as fait voir d'admirablement beaux exemples de cette sainte, de cette généreuse et chrétienne aversion contre les cérémonies des Idolâtres, puisque tu as porté des soldats à vouloir plutôt mourir que de prendre seulement une couronne de laurier en l'honneur des Empereurs, des Capitaines des Gardes, et renoncer plutôt a leur charge que d'accompagner leurs princes dans les temples des Dieux, des têtes mêmes destinées a l'Empire hazarder plutôt leur fortune et leur vie que de soufrir quon les arrosât d'une goute d'eau lustrale. Soyons les imitateurs de ces illustres et magnanimes chrétiens qui n'avoient rien de plus cher que la gloire de leur Dieu, le service de leur Sauveur et la pureté de leur conscience. Etc.

La biographie de ce remarquable pasteur, rédigée d'après les correspondances et autres pièces authentiques trouvées dans son cabinet, est une œuvre de piété filiale exécutée avec beaucoup de soin. Elle est intitulée : *La vie de Pierre du Bosc, min. du S. Év. ; enrichie de Lettres, Harangues, Dissertations et autres Pièces importantes, qui regardent ou la Théologie, ou les affaires des Églises réformées de France, dont il avoit été longtems chargé ;* Rotterdam, chez Reinier Leers, 1694 ; de 8 et 614 p., avec épître dédic. à Mgr le victe de Galloway, marquis de *Ruvigni*, datée de Rotterdam, 6 août 1691. La Vie

occupe 164 pages ; les pièces publiées à la suite sont : 1° (p. 167-322) Les pièces qui regardent les églises réformées, savoir : Requête présentée au Roy sur le sujet des chambres de l'Édit ; Requêtes générales et placets divers présentés au Roy ; Requête pour les ministres de fief, pour les académies ; sur le sujet de la rencontre du St-Sacrement, pour les enfants que l'on fait opter à sept ans, pour plusieurs officiers dépouillés de leurs charges [1], sur la défense faite (26 fév. 1680) de se servir de chirurgiens et de sages-femmes appartenant à la religion. 2° Les Harangues (p. 325-348), adressées à la duchesse de Longueville, au duc de Montausier, au duc de Roquelaure, à MM. de Matignon et de Torigny. 3° Les lettres (p. 349-450), adressées par Du Bosc à Louvois, La Vrillière, Turenne, de Roussi, de Montausier, de Ruvigni, Sam. Bochart, Mme de Turenne, Mme Gaches, Mlle de La Suze, le duc de la Force, Drelincourt le médecin, de Roquelaure, Schomberg, du Tot conseiller à Rouen, de Châteauneuf, de Roye, de La Forest. 4° Trois dissertations ou discussions théologiques (p. 451-576) soutenues par Du Bosc avec Conrart (1664-66), avec Mlle de La Suze (1666) et avec le professeur Étienne de Brais (1678) sur l'interprétation de divers passages du Nouv. Testament. 5° Un recueil de vers grecs, latins ou français composés ou par Du Bosc ou à sa louange.

MM. Haag ont trouvé, en outre, dans le T. XIV de la Collection Conrart, quelques pièces sorties de la plume de Du Bosc, restées inédites : des *Remarques sur Apoc. XIV*, 13, un *Jugement de la théologie françoise que M. Amyraut avoit commencée et qui est demeurée imparfaite par sa mort*, des *Remarques sur l'écrit* [de Le Sueur] *qui traite des Pharisiens, des Sadducéens et des Esséniens* et surtout un *Sermon sur Matt. I*, 23, prononcé à Caen, un jour de Noël, qui faillit lui attirer de nouvelles persécutions. Ses ennemis le firent imprimer à Paris, en y intercalant diverses choses contre la Vierge ; mais il poursuivit si vivement l'imprimeur qu'il déjoua l'intrigue.

[1] *Daniel*, receveur du taillon à Montpellier, Pierre *Fises*, receveur des colléges et universités du Languedoc et *de La Riconière*, vice-sénéchal de Montélimar.

DU BOSQUAIS (Jean), conseiller du roi, maître des requêtes de Navarre et Geneviève *Heurtault* sa femme, font baptiser plusieurs enfants au temple de Charenton : Marie, 21 janv. 1617 (parrain et marraine M. *de Lescun* conseiller au parlem. de Pau et Mlle *de Pena* fille du médecin) ; 31 sept. 1618, Abraham (parr. Abraham *de Courcelle* sr de St-Martin) ; 19 janv. 1620, Jacques. Ce maître des requêtes de la maison de Navarre mourut à Paris, âgé de 77 ans, et fut enterré, le 21 septemb. 1645, au cimetière des Saints-Pères où il fut inscrit au registre des décès sous le nom de Jean *du Bousquet*. — Elie *Du Bosquet*, martyr à Aigues-Mortes, voy. ci-dessus col. 44 ; et un autre Du Bousquet, ou de Bosque ministre à Castres, t. II col. 920.

DU BOUCHET, famille illustre du Poitou, dont trois branches appartiennent incontestablement à la France protestante [Haag, IV 329]. = *Armes* : d'argent à 2 fasces de sable, et dans certaines branches les 2 fasces papillonnées de gueules, ou accompagnées en pointe d'une tête laurée tournée à gauche. Pierre du Bouchet sieur du Mortier était membre du Conseil de la reine de Navarre en 1569 (*Bull.* III, 126).

Branche de Puygreffier. Les Du Bouchet du Poitou étaient dès le XVme siècle seigneurs de Puygreffier, Saint-Cyr en Talmondais, La Chaussée, Ste-Gemme, Villiers Charlemagne et autres seigneuries. Ceux de Puygreffier embrassèrent le parti de la Réformation en la personne de Tanneguy Du Bouchet, écuyer, sire de Puygreffier et St-Cyr, qui se jeta avec ardeur parmi les troupes du prince de Condé. Il était né vers 1485 et avait puisé ses idées religieuses à la Cour de Ferrare, où les principaux serviteurs de la duchesse *Renée* étaient ses compatriotes (voy. t. III col. 27 note 2). Il était l'ami et le voisin de Jean de Parthenay sr de Soubise ; les terres de Parc-Soubise et de Puygreffier étaient à une heure de distance ; plus tard il fut le tuteur de Catherine de Parthenay, fille de Jean, qui devint la célèbre duchesse de Rohan. C'était non seulement « un des plus braves gendarmes de France, » comme l'appelle La Popelinière, mais encore « un homme du vieux temps et un juge sévère, » au rapport de l'historien de Thou ; aussi, lorsque Condé sentit la nécessité de rétablir la discipline affaiblie

dans son armée, tourna-t-il les yeux sur lui. Il le nomma prévôt d'Orléans. Du Bouchet donna dans l'exercice de ses fonctions un remarquable exemple de son inflexible justice. *Des Landes*, sieur Du Moulin, ancien secrétaire du roi, ayant été convaincu d'avoir séduit la femme de Jean *Godin*, lieutenant du prévôt des maréchaux de Blois, pendant que son mari était à l'armée, il le condamna à mort et le fit pendre avec sa complice, malgré l'intervention de plusieurs seigneurs, à qui il se contenta de répondre qu'un exemple était nécessaire dans un temps où le vice faisait tant de progrès. Cette sévérité fut fort mal accueillie par la Cour dissolue de Catherine de Médicis; les courtisans s'écrièrent tous d'une voix, qu'une semblable rigidité suffirait seule pour les dégoûter de la religion réformée (Revoyez t. II, col. 775 et 1049).

En 1567, lorsque la seconde guerre civile éclata, Saint-Cyr à qui son âge et son expérience militaire, non moins que sa naissance, donnaient une grande influence dans le Poitou, fut choisi pour conduire à *Condé* les troupes rassemblées à l'Ouest. Il établit son quartier général à Confolens, et vit arriver successivement à la tête de leurs contingents, *Soubise*, *Languilier*, *Ch. Rouhaut* sieur de Landereau, qui depuis !..., *Puyviaut*, *Saint-Martin-de-La-Coudre*, *Pardaillan*, *Piles*, *Campagnac*. Pendant que son armée grossissait ainsi de jour en jour, il fit enlever le Dorat, s'empara de Lusignan sans résistance; mais il échoua dans une entreprise sur Poitiers. Toutes ses troupes réunies, il prit la route d'Orléans avec dix-huit cornettes de cavalerie et trois régiments d'infanterie ; tira de cette ville, dont les protestants s'étaient rendus maîtres, trois pièces de canon avec les munitions nécessaires ; marcha contre Pont-sur-Yonne que *Campagnac* et *Piles* emportèrent d'assaut, et opéra heureusement sa jonction avec *Condé*.

Dans la troisième guerre, le prince qu'il avait escorté jusqu'à La Rochelle, lui confia le gouvernement de cette ville importante; mais des infirmités inséparables de son grand âge, l'obligèrent, en 1569, à céder sa charge à *La Noue*. Cependant les désastres de son parti lui rendirent une partie de l'activité et de l'énergie de sa jeunesse ; bien qu'âgé de plus de 80 ans, il courut, après la bataille de Jarnac, se ranger sous les drapeaux de *Coligny*, aux côtés de qui il fut tué à la bataille de Moncontour. D'Aubigné dont le père avait servi sous les ordres de ce vieillard héroïque raconte ainsi sa fin : « Ayant rallié trois cornettes au bois de Méré et reconnu que par une charge il pouvoit sauver mille hommes, son ministre (qui l'avoit aidé à prendre cette résolution) l'avertit de faire un mot de harangue à ces gens de bien. *Courte harangue*, dit le bonhomme : *Frères et amis, voici comment il faut faire!* Là-dessus, couvert à la vieille française d'armes argentées jusqu'aux grèves et sollerets [1], le visage découvert et la barbe blanche comme neige, âgé de 85 ans, il donna vingt pas devant sa troupe, mena battant les mareschaux de camp et sauva plusieurs vies par sa mort. » On a retrouvé il y a peu d'années dans le cimetière de l'église de St-Cyr deux fragments du tombeau de sa femme sur lesquels on a pu lire « Hault et puissant messire Tanneguy du Bouchet, chevalier, baron de Poiroux, seigneur de la chastellerie de St-Cire, sieur de la .....ière, la Noysière et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la maison du roy. » Il ne paraît pas avoir laissé d'enfants.

Il n'est pas probable que le gentilhomme du même nom dont il est question dans l'Histoire de la Marche, par Joullietton, fût son fils. En 1584, raconte cet historien, deux gentilshommes de la Basse-Marche, le sieur de *Prinsay* de Saint-Sornin-la-Marche et le sieur De Bouchet, l'un et l'autre calvinistes, furent appelés à Limoges par de prétendus partisans des Huguenots, qui feignirent de vouloir embrasser la religion réformée; à peine furent-ils introduits, qu'on s'assura de leurs personnes et qu'ils furent décapités.

II. *Branche de Sainte-Gemme*. Lancelot Du Bouchet, fils de Charles seigneur de Puygreffier et de Sainte-Gemme, et de Madeleine de Fonsèques, avait rejoint à Orléans *Condé* qui l'envoya, comme gouverneur, à Poitiers. Le manifeste du prince étant arrivé dans cette ville le 13 avril 1562, fut lu en chaire par le ministre Alexandre *Godion Des Etangs*. Un accord fut conclu entre les protestants et les ca-

[1] Jambes et pieds: voy. le dict. de Littré.

tholiques ; ils se jurèrent réciproquement de maintenir leur ville neutre entre les deux partis. Tout marcha bien pendant quelques semaines; mais le passage continuel de gens de guerre échauffa peu à peu les esprits, en sorte qu'il était facile de prévoir une prochaine collision. Dans ces circonstances, *Des Prunes* jugea prudent de mettre en sûreté la caisse publique qui était confiée à sa garde : il la transporta dans le château dont il se saisit et où il établit pour commandant le receveur *Pineau*, qui passait pour un protestant zélé. La mesure prise par Des Prunes pouvait être sage, mais elle violait la convention, comme l'avouent les écrivains protestants eux-mêmes.

L'accord souffrit des atteintes bien plus graves par les excès des étudiants en droit qui, dès le 7 mai, se mirent à abattre les images, après avoir pillé le couvent des Cordeliers. Le 17, les mutins démolirent une chapelle. Sainte-Gemme, qui arriva le 22, acheva d'exaspérer les catholiques, en s'emparant par force des clefs de la ville, en dépouillant les églises de leurs richesses et en faisant brûler les reliques. Tant de violences devaient porter leurs fruits.

Comme on commençait déjà à se défier de *Pineau*, Sainte-Gemme voulut profiter du passage de *Grammont* pour le mettre hors du château ; mais il n'y réussit ni par la persuasion ni par la force, et il dut se contenter de son serment de ne rien entreprendre contre les protestants. Quelques jours après arrivèrent coup sur coup les plus sinistres nouvelles, et l'on vit bientôt se presser aux portes de Poitiers les fugitifs de Tours, d'Angers, de Saumur, de Loudun, de Chinon. Une partie de la population s'opposait à l'admission de cette foule d'étrangers dans la ville; mais Sainte-Gemme, qui y avait déjà introduit *Campagnac* avec les bandes du Limousin, se crut en mesure de mépriser le mécontentement des catholiques, et il fit ouvrir les portes à *Saint-Martin de-La-Coudre*, à Jacques *de Beauveau-Tigny*, à Jean *Renard-Minguetière*, à Louis *Mangot*, à *La Bresche*, à *La Tour*, à *Bournezeau*, à *La Rivière*, aux deux frères *Bessé*, qui commandaient les fuyards (voy. II, 956). L'armée catholique, sous les ordres de Villars, ne tarda pas à se présenter devant Poitiers. La ville fut sommée de se rendre ; mais le maire Jacques *Herbert*, qui avait embrassé le protestantisme comme la majeure partie de la bourgeoisie, répondit au nom des habitants qu'ils étaient et resteraient les très humbles sujets du roi, mais qu'ils n'ouvriraient pas leurs portes. Sainte-Gemme était d'autant plus résolu à se bien défendre, qu'il venait de recevoir des secours de Niort et de Saint-Maixent. Le sieur de *Fontfroide* lui avait aussi amené quelques cavaliers, et il pouvait espérer que *La Rochefoucauld* ne tarderait pas à opérer en sa faveur une puissante diversion, avec les forces qu'il avait levées en Saintonge. Cependant le maréchal de Saint-André, qui avait pris le commandement, poussa le siège avec tant de vigueur que, dès le 1er août, la brèche fut praticable. L'assaut fut repoussé avec beaucoup de vigueur, et sans grande perte de la part des assiégés qui, en personnages de marque, n'eurent à regretter que le vaillant capitaine *Lago*. L'ennemi découragé battait en retraite, lorsque le canon du château le rappela. Le traître *Pineau* venait, en effet, d'ouvrir le feu sur la brèche et de tuer plusieurs de ses braves défenseurs, entre autres *Lorillonnière*, second fils du seigneur de *Vérac*, d'une des plus nobles et des plus anciennes maisons du Poitou. Cette trahison répandit un grand désordre parmi les Huguenots; les uns ne songèrent plus qu'à fuir par les portes encore libres : les autres tâchèrent inutilement d'arrêter l'ennemi qui se précipitait dans Poitiers par la brèche. Pendant huit jours la ville fut livrée à la discrétion des soldats qui y commirent, dit Crespin « des choses si cruelles et si infâmes que les payens mesmes en auroyent horreur. » Le maire Jacques *Herbert* fut pendu ; le ministre *Richer*, natif de Paris, fut tué dans la foule, *Mareil*, ministre de La Flèche, fut arquebusé, et plusieurs bourgeois périrent également du dernier supplice.

Lancelot Du Bouchet continua de servir. On le trouve en 1599, recevant sur des lettres de jussion du roi Henri IV en date de 1596 trois cents écus qui lui sont payés par le receveur des tailles de La Flèche « pour partie de son remboursement de l'advance par lui faite pour la solde et entretien de 20 hommes d'armes ayant tenu

garnison en sa maison de Villiers Charlemagne où les avait établis le prince de Conti pendant les six premiers mois de 1592[1]. » Il ne laissa de son mariage avec Jeanne *Ratault* dame de la Béraudière, qu'il avait épousée avant 1554, que deux filles qui épousèrent des catholiques. L'aînée JEANNE, se maria, le 6 janv. 1572, avec Claude d'Aubigny, un des chefs des Ligueurs, et la cadette FRANÇOISE, avec Charles de Fonsèques, baron de Surgères (*Collect. Du Chesne*, t. 6).

III. *Branche de Villiers*. Petit-fils de Jean Du Bouchet, et par conséquent neveu du précédent, *Joachim* Du Bouchet, sieur de Villiers-Charlemagne, servit dans les armées du roi de Navarre. Il commandait à Mauléon, lorsque Nevers assiégea cette petite ville, en 1588. Comme la place n'était pas tenable, il se rendit à la vue du canon. La capitulation était signée, les otages, au nombre desquels on cite le capitaine *Landebrix*, livrés, lorsque quelques soldats catholiques, escaladant les murs, se mirent à tout égorger. Nevers, on doit le dire à son honneur, s'empressa de faire cesser le carnage et fit conduire en lieu de sûreté le reste de la garnison.

Joachim Du Bouchet épousa Renée, fille de Jacques *Vigier*, sieur de La Lardière. De cette alliance naquirent THÉODORE, mort sans postérité; — MADELAINE, femme de Baptiste *Maréchal*, sieur de la Limbretière; — MARGUERITE, qui épousa Josué *Robineau*, sieur de la Chauvinière; — JOACHIM, sieur de Villiers-Charlemagne, marié, en 1604, avec Marguerite fille de François *Richard*, sieur de la Garde de Pontiac en Poitou, et d'Anne *de Calvau*. Il mourut sans postérité.

Un Sainte-Gemme est cité par *Benoît* parmi ceux qui, en 1685, donnèrent des preuves de leur attachement à la religion réformée. Jacques-Grégoire du Bouchet, sieur de Sourches, natif de Montmaur, figure dans les rôles militaires du Brandebourg à la même époque (*Erman*), et une dame Du Bouchet est assistée à Genève d'un écu en 1682 et de 2 écus « vu sa grande misère » en 1683.

Une famille dauphinoise du nom de Du Bouchet paraît avoir aussi professé le protestantisme. Du mariage de Claude Du Bouchet, gentilhomme verrier, avec Clémence *d'Urre*, célébré en 1551, naquirent deux fils nommés SAMUEL et ÉTIENNE. De Samuel descendait, lit-on dans Chorier, JEAN Du Bouchet, fils de JEAN Du Bouchet et de Jeanne *Agenon*; et d'Étienne étaient issus ADRIEN et THÉODORE, fils de PIERRE Du Bouchet et d'Anne *Du Chaume*. C'est apparemment à cette famille du Dauphiné qu'appartenait Pierre Du Bouchet qui desservit, de 1733 à 1737, l'église établie à Plymouth par les Réfugiés français.

DU BOULAY, dit le *chevalier Du Boulay* [Haag, IV 332], professait le protestantisme dès 1562. Après l'expulsion des protestants de Paris, les Parisiens s'étaient mis à courir la campagne pour faire la chasse aux Huguenots, et avaient brûlé les châteaux de plusieurs seigneurs de la Beauce et du Perche, ceux de *Cherville*, de *Sausseux*, qui avaient beaucoup contribué à la fondation de l'église de Chartres, de *Plateau*, de *La Coudraye*, de *Belleville*, de *La Chauletière*, de *La Chey*, tous suspects d'hérésie; celui de Du Boulay n'avait pas été épargné. Il est permis de croire que ce gentilhomme, autant par esprit de vengeance que par zèle pour la Réforme, prit une part active aux premières guerres civiles; cependant l'histoire ne fait mention de lui qu'en 1569, où elle nous le montre enfermé dans La Charité avec *Guerchy*. A l'époque de la foire de Milly en Gâtinois, Du Boulay conçut le projet de dévaliser les marchands qui s'y étaient rendus. Il partit donc de La Charité avec cent chevaux et exécuta le pillage sans résistance. A son retour, la traite ayant été longue, il s'arrêta au château de Villemaréchal où il fut bientôt bloqué par les catholiques. Avec une trentaine de chevaux il traversa les lignes ennemies, et courut à La Charité pour chercher, disait-il du secours; mais son lieutenant *Bouteville* ne le voyant pas revenir au bout de quelques jours, se rendit, la vie sauve. La capitulation ne fut pas observée. Presque toute la garnison fut égorgée, et Bouteville, conduit à Paris avec son fils, fut condamné à mort et exécuté. — *Dubouil*, pasteur à Dompierre, 1660. — Olimpe *du Boullet de la Motte*, dame noble assistée à Londres, 1710.

1. DU BOURDIEU (ARNAUD), né à Izeste, dans le Béarn, au commencement

[1] Bibl. nat. Pièces orig., dossier 9835, pièce 35.

du XVIIme siècle [Haag, IV 332], alla étudier la théologie à Genève où il est inscrit [Arnaldus Bordeutius bearnensis] le 15 mai 1626. Il y passa deux ans et se rendit ensuite à l'académie de Sedan où il soutint, en 1628, une thèse *De legibus divinis et humanis* qui a été insérée dans les Theses Sedanenses. Ses études terminées, il fut donné pour ministre à l'église de La Sauvetat, qu'il desservait encore en 1637, mais qu'il quitta pour celle de Lafitte, et, quelques années après, il fut envoyé à Bergerac par le synode de la basse Guyenne, assemblé à Sainte-Foy, sous la présidence de M. *de Rabat*. L'église de Lafitte, à qui le synode provincial avait imposé, en quelque sorte, le ministre *Belon*, se plaignit de cette violence au synode national de Charenton (1645) qui, tout en blâmant le synode de la basse Guyenne, laissa Du Bourdieu à Bergerac.

Isaac Du Bourdieu, parent du précédent, nous ne savons à quel degré, fut pasteur à Bergerac où il épousa après une dizaine d'années de ministère, Marie *de Costabadie*, et de Bergerac passa à Montpellier où il exerça ses fonctions de 1650 à 1682. Il fut à cette dernière date condamné au bannissement par le parlement de Toulouse, à l'occasion du procès intenté à Isabeau Paulet (voy. Paulet), affaire qui fut cause de l'interdiction du culte réformé à Montpellier et dans laquelle lui et ses collègues montrèrent le plus grand courage et la plus louable fermeté. *Bayle* nous apprend qu'il avait été très lié avec son père, Jean *Bayle*, pasteur au Carla. (*Œuvres diverses de P. Bayle*, t. IV, p. 604 à 860.) Peut-être avaient-ils été condisciples à l'académie de Montauban. Isaac Du Bourdieu assista au synode national de Loudun, comme député du bas Languedoc. Après sa condamnation par le parlement de Toulouse, il se retira à Londres avec son fils et son petit-fils. A Londres, Isaac de Bourdieu desservit l'église française de La Savoie, et mourut à la fin de l'année 1699. Quick écrit en 1692 qu'il prêchait encore à l'âge de 95 ans. Voy. *Agnew*, II 222 ; III 197, 214.

On a de lui : *Deux Traitez d'un docteur romain pour le retranchement de la coupe au sacrement de l'Eucharistie, avec deux réponses plaines et solides par l'Écriture, par les Pères et par l'histoire ecclésiastique, qui font voir combien ce retranchement est contraire à la loy de Dieu et à l'usage perpétuel de l'Église* ; Charenton, Sam. Perrier, 1681 (ou 1682) in-12, de VII feuill. et 540 pages. Bonnet dans son Traité de la communion sous les deux espèces, s'est occupé de réfuter Du Bourdieu.

Un sermon sur l'obéissance aux rois et aux magistrats, que nous ne connaissons que par une traduction en anglais, dédiée à Henry Séville et portant ce titre : *A discourse of obedience unto kings and magistrates upon the Anniversary of his Majesties birth and Restauration*, by Isaac Du Bourdieu, D. D. (doctor of divinity), one of the ministers of the french church in the Savoy, the 29 may 1684, Lond., 1684, in-8o. — Autre édition du même ouvrage en 1700 portée sur le catalogue du libraire *Duchemin*, avec un autre ouvrage du même auteur, intitulé *Catéchisme qui contient l'éclaircissement des principales vérités dont la connaissance est nécessaire pour le salut ; fait par M. Dubordieu le père, min. de l'égl. de Montpellier* ; Genève, 1698.

Un frère d'Isaac a laissé quelque souvenir. C'est Armand Du Bourdieu, né à Bergerac en 1651, docteur en médecine, marié à Montpellier, 25 janv. 1672, avec Isabeau *Delpuech* et mort en 1685. On a un registre de baptêmes et mariages de l'église de Lyon (Bibl. de Genève, Mss no 69 b) où l'on voit ce médecin présenter au baptême, en 1676, avec Jeanne *Perrachon*, femme du libraire J.-Ant. *Huguetan*, le fils du chirurgien Cyprien *de la Salle* et de Jeanne *Melledan*.

Jean du Bourdieu, fils d'Isaac, né à Bergerac vers 1642, fut achever ses études de théologie à Genève où il s'inscrivit (Johannes Dubourdieu bergeracensis) le 30 mai 1665. Il n'était encore que proposant en théologie lorsqu'il épousa, fév. 1667, à Genève, Marguerite, fille de noble Jean Voysine, ancien 1er syndic de la république (Lenieps not., XII 23). On a de lui un sermon qui fut imprimé aussitôt après son année d'études, sous ce titre : *Sermons sur les mots du 1er chapitre de la première epistre de St-Paul apostre à Timothée*, vers. 15, prononcé par Jean *de Bordieu* ; à Bergerac, par André Boysset, imprimeur, 1666, petit in-8o de 48 pages. Inutile d'insister sur la variante légère

introduite ici dans le nom de l'auteur; Bordieu était la forme ancienne (voy. Aymon, *Synodes*, I 299 et II 665); Bourdieu a fini par prédominer. Jean du Bourdieu fut consacré au saint ministère à Lausanne le 21 juin 1667 et quoique son père le demandât pour l'aider dans ses fonctions, le synode provincial de Nîmes l'envoya à St-Pargoire où il resta jusqu'en 1671. Il fut ensuite, 1672-76, pasteur d'Uzès, et en 1677, l'église de Montpellier le demanda pour pasteur en remplacement d'*Hurtaud* qui venait de mourir (Tt 282). Il se fit connaître bientôt très avantageusement dans cette ville. L'évêque essaya de l'amener à passer au catholicisme. « J'ai découvert, écrivait-il à la cour, que Bordieu le fils, ministre, a icy des liaisons et des attachemens qui faciliteront sa conversion, si on peut luy faire aprehender ou un exil fort éloigné d'icy, ou un ordre pour sortir du royaume. Si vous jugez à propos de m'envoyer une lettre de cachet pour cela, on me fait espérer qu'en la luy faisant voir, on le disposera à escouter des propositions, et qu'ensuite, moyennant une charge de Conseiller à ce présidial dont le roy le gratiffieroit, y en ayant aux parties casuelles, il ne serait pas impossible de le gagner. » Du Bourdieu cependant trompa l'attente de l'évêque; il resta inébranlable, et à la Révocation, il alla rejoindre son père à Londres, où beaucoup de fidèles de son église le suivirent. Il remplit les fonctions de chapelain successivement auprès des trois ducs de Schomberg. Il était auprès du vieux duc, quand celui-ci mourut de ses blessures, sur le champ de bataille de la Boyne. Il accompagna le duc Charles à Turin. Et quand celui-ci eut expiré, Jean Du Bourdieu fit transporter son corps à Lausanne, où il fut inhumé, et retourna en Angleterre (1696) avec le cœur du défunt, qu'il avait fait embaumer. Il desservait l'église de La Savoye, lorsqu'il mourut à Londres, dans la paroisse de St-Martin-in-the-Fields, le 26 juillet 1720, à l'âge de 78 ans. Sa femme Marguerite *Voisins*, était restée à Montpellier avec ses deux filles (Anne, née en 1684 et Élisabeth) qui furent élevées toutes deux dans le catholicisme (Tt 322).

On a de lui :

I. *Lettre de M. l'évêque de Condom avec la réponse de M. Du Bourdieu fils, ministre à Montpellier*; Amsterd., 1681, in-12 de 144 pag.; et aussi : Cologne, 1682, in-12.

II. *Avis de la Sainte Vierge sur ce que tous les siècles doivent dire d'elle, ou sermon sur Luc I, 48, prêché à Montpellier*; Amsterd., chez Bernard et Vado le jeune, 1682, in-12 de III ff. et 35 pag. Voy. P. Bayle, *Œuvres diverses*, P. 10, p. 604.

III. *Lettre de quelques protestants pacifiques au sujet de la réunion des religions, à Mess. du clergé de France, dans l'assemblée qui doit se tenir à Saint-Germain-en-Laye, au mois de may* 1685, in-12 de 60 pag. L'exemplaire de cet écrit que possède la Bibliothèque de la Soc. du Protestantisme français, porte cette note : « Livre rare, curieux, et qui fit grand bruit en France, où l'on crut généralement que son auteur, Jean Du Bourdieu, ministre à Montpellier, allait changer de religion, ou l'avait fait. » Cette note fait allusion au fait, que nous avons rapporté plus haut, et qui est antérieur de plusieurs années à la date de cette Lettre.

IV. *Sermon prononcé la veille des funérailles de la Reine Marie Stuart*[1]; Amsterdam, Paul Marret, 1695, in-8o, 36 pag. non compris la dédicace à Mgr le duc de Leeds.

V. *Dissertation historique et critique sur le martyre de la légion thébéenne avec l'histoire du martyre de cette légion, attribuée à St Eucher, évêque de Lyon*, en latin et en français; Amsterd., Étienne Roger, 1705, in-12 de 292 pag. Voy. *Nouvelles de la Républiq. des Lettres, par Jaq. Bernard*, juillet, 1705, p. 85-98. Jean Du Bourdieu composa cet écrit à Turin pendant qu'il était chapelain du duc de Schomberg. Ce n'est qu'un faible épisode des nombreuses polémiques auxquelles a donné lieu l'étude de ce prétendu martyre cher surtout aux catholiques de la Suisse car il se serait passé à Martigny en Valais. Après avoir longtemps couru en manuscrit, la critique faite par Du Bourdieu fut traduite en anglais et publiée à Londres (*Historical dissertation on the theban legion*, 1696, in-8o). Des Maizeaux fit plus tard, 1705, paraître l'original à Amsterdam, avec une traduction due à la plume de l'auteur.

[1] Marie II, femme de Guillaume III, morte le 28 déc. 1694.

Le révérend Agnew fait mention de trois fils de Jean du Bourdieu : PIERRE, l'aîné des trois, était en 1707 aumônier du régiment de Towshend et en 1718 recteur de Kirby-over-Carr, dans le Yorkshire; le deuxième, ARMAND, fut vicaire de Sawbridgeworth dans le Herfordshire et mourut le 25 août 1733, laissant un fils, prénommé JEAN, qui fut également consacré au service de l'Église, succéda à son père comme vicaire de Sawbridgeworth et probablement est l'auteur d'un : *Sermon on II Samuel* (XV, 21) *on the present rebellion;* London, 1745, in-4°.

Un recueil anglais (l'*Ulster journal*, 1853) rapporte que cet Armand, qu'il nomme Jean-Armand, épousa une *Despagne* et eut un fils appelé SAUMAREZ de son prénom. Saumarez après avoir été élevé au collège de la Trinité de Dublin, fut pendant 45 ans ministre à Lisburn [voy. IX 84*b*] et le service en cette église ayant cessé, il reçut le bénéfice de Limbey où il mourut à l'âge de 96 ans, ayant eu de sa femme, miss Thompson, cinq enfants : JOHN, SEM, SAUMAREZ, CHARLOTTE et ANNE. L'aîné John, recteur de l'église d'Annahilt en Irlande est l'auteur de deux vol. in-8° pub. en 1812 à Dublin sous ce titre : *Statistical survey of the country of Antrim.* Il épousa miss Sampson et eut 9 enf. : SAUMAREZ, ARTHUR, JEAN-ARMAND, FRANCIS, GEORGE, CÉLINA, CATHERINE, MARGUERITE et MARIE. Il mourut âgé de 86 ans. Son aîné, Saumarez, servit dans l'artillerie anglaise à la prise de La Martinique (1802) et fut tué à St-Sébastien, 1808, étant capitaine; Arthur, colonel d'infanterie, fut blessé mortellement à l'assaut de Badajoz, 1812; Jean-Armand fut officier des douanes; Francis, capitaine du génie en Hanovre; George alla combattre avec Bolivar pour l'indépendance américaine et y fut tué. — SEM Du Bourdieu, le frère cadet de John, s'établit à Langford où il épousa une Dlle Brown; leur fils unique, SAUMAREZ, propriétaire à Cookstown, eut huit enfants, qui après sa mort retournèrent à Dublin. — SAUMAREZ, frère de John et de Sem, mourut célibataire.

Le dernier fils de Jean, le frère de Pierre et d'Armand, est l'homme le plus notable de la famille.

Il se nommait JEAN-ARMAND. On le trouve inscrit en ces termes dans un registre de la paroisse de Sawtrey (Huntingdonshire) : Johannes Armandus Dubourdieu, Monspellieus-gallus et ecclesiæ Gallosabaudicæ apud Londinenses pastor. Il naquit à Montpellier peu d'années avant la révocation de l'Édit de Nantes [1]. Jeune encore, il fut chapelain du duc de Devonshire et collègue de son père dans l'église de la Savoye. Le duc de Devonshire lui avait fait obtenir en 1701 le rectorat de Sawtrey-Moynes; mais il fit desservir cette paroisse par le rév. W. Corke. Il mourut en 1726, d'après Agnew. Il est resté de lui un grand nombre d'écrits, mais on ne peut aisément dresser une liste complète, par suite de cette circonstance que presque tous les biographes ont confondu les trois Du Bourdieu, *Isaac* qui est le grand-père, *Jean* qui est le père, *Jean-Armand* qui est le fils, et n'ont pas su distinguer les ouvrages qui appartiennent à chacun d'eux. Nous n'indiquerons ici que ceux qui sont incontestablement de ce dernier.

I. *L'orgueil de Nebucadnetzar abbatu de la main de Dieu, avec quelques applications particulières aux affaires du temps, ou Sermon sur Daniel IV*, 29-32, *prononcé dans l'église françoise de La Savoye, le jour solemnel de l'action de graces, le* 31 *décembre* 1706, *avec une ample préface pour faire l'apologie de ce sermon*, par Jean-Armand Du Bourdieu, chapelain de Milord duc de Devonshire et ministre de La Savoye; Amsterd., D. de la Feuille, 1707, pet. in-8°, de XXVI et 47 pages. — Sous le nom de Nebucadnetzar, l'auteur entend Louis XIV.

Une bouillante éloquence éclate dans tous les sermons de Jean-Armand Du Bourdieu. C'est un persécuté plein de colère contre les persécuteurs. La longue préface dont il a fait précéder ce sermon est une réponse aux critiques qu'il s'était attirées par sa virulence. Il y parle du roi de France avec mépris; il signale une « indisposition dégoûtante » dont le puissant monarque est atteint et « la mauvaise odeur de ses plaies qui écarte jusqu'à ses flatteurs; » il raille ce souci de « sa grandeur qui l'attache au rivage » et ajoute : « Louis *le Grand* a montré qu'on pouvait

[1] C'est probablement une sœur de lui qui figure dans les registres de l'assistance de Londres, 1702, en ces termes : « Jeanne du Bourdieu, de Montpellier, vingt ans, fille, 16 l. st. »

« être un héros sans être guerrier, et mis au « rang des Alexandres et des Césars sans « avoir jamais osé regarder l'ennemi en « face. » Il apostrophe ses anciens compatriotes : « Lâches François, qui ne conservez l'idée de la liberté que dans le nom de votre nation, et qui accoutumés à la servitude, êtes aussi dignes d'être esclaves qu'il (Louis XIV) est indigne d'être roi, auriez-vous souffert si longtemps la désolation entière de votre patrie, si vous aviez eu autant de courage pour revendiquer votre liberté que vous en avez fait paraître pour attaquer la liberté des autres peuples, si vous aviez eu autant de générosité pour défendre l'innocence opprimée que vous avez témoigné de valeur pour soutenir les crimes et les usurpations de votre prince. Quelle honte pour vous qu'il règne encore au milieu de vous, après vous avoir si longtemps frappés d'un sceptre de fer ! Les Babyloniens étaient nés et élevés comme vous dans la servitude : néanmoins dès que leur *grand roi* Nebucadnetzar tomba dans la démence et dans la fureur, ils le chassent parmi les bêtes. Et vous, après avoir souffert de la part de votre prince quarante ans d'accès continuels de fureur et de rage, vous ne l'avez pas encore banni de la société des hommes et relégué parmi les animaux, dont il imite la férocité sans en imiter le courage... » — J.-A. Du Bourdieu devance les orateurs de la Convention.

II. *Le silence des fidèles dans l'affliction, ou sermon sur le Ps. XXXIX, 9, prononcé dans la chapelle des Grecs, le dimanche de la Trinité 1712, à l'occasion de la persécution renouvelée en France, avec une ample préface* (112 pag.) *pour la justification du sermon ;* Londres, 1712, in-8°. — Une traduction anglaise en fut publiée en même temps que l'original français.

Le duc d'Aumont, ambassadeur de France, porta plainte au nom de son roi, contre l'orateur, au gouvernement anglais et l'on ne s'étonne plus dès lors de lire dans les mémoires de Marteilhe (éd. de 1865, p. 425) : « Un dimanche matin que le ministre Armand du Bordieu prêchait à la grande Savoie (nom de la principale église françoise de Londres), comme il étoit à peu près au milieu de son sermon, un des officiers du duc d'Aumont eut l'irrévérence de crier tout haut : « Tu en as menti, » et se sauva au plus tôt : car cette insolence émut tellement le peuple qu'on l'aurait mis en pièces si on l'avoit tenu. »

III. *Les vœux des protestants* ou Sermon sur ces paroles du 1er livre de Samuel (X 24). « Le peuple jeta des cris de réjouissance et dit *Vive le Roy ;* prononcé le dimanche après l'entrée du Roy [George 1er] ; Amsterdam, J. Desbordes, 1714 ; 37 pages, in-8°.

IV. *La faction de la Grande-Bretagne, Caractérisée et confondue, ou Sermon sur ces paroles de St-Paul, 2 Corinth., XI, 26 :* « En périls entre de faux frères, » *où l'on réfute ce qu'il y a d'essentiel dans le discours du docteur S-L* [Sacheverell] *sur ces mêmes paroles ;* Londres, Moïse Chastel, 1716, in-8°, 44 p. et à Amsterdam, chez Emm. de Villard, in-8°, 32 p. ; publié en même temps en anglais. — Ce sermon, composé à l'occasion de la rebellion d'Écosse et contre les Jacobites, avait été prêché le 7 juin 1716. Du Bourdieu y combat avec énergie les principes du droit commun et de l'obéissance passive.

V. *Apologie de nos confesseurs qui étoient aux galères ;* Londres, 1717, in-4°.

VI. *Comparaison of the penal laws of France against Protestants with those of England against Papists ;* London, 1717, in-12. — Publié la même année en français.

VII. *Actions de grâces pour la victoire navale remportée dans la Méditerranée par l'amiral Bing* ou Conclusion d'un discours prononcé dans la chapelle de Spring-Garden le dim. 24 août 1718 ; Amsterd., 1718, in-8°.

VIII. *An appeal to the english nation : or the french Protestants and the honest proselytes vindicated from the calumnies of Malard and his associates ; with an account of the state of the french Churches in the Kingdom,* London, 1718, in-8°. — L'auteur porte à cent mille le nombre des réfugiés français dans la Grande-Bretagne, basant son calcul sur le nombre des églises qu'ils y avaient fondées.

IX. *La pratique des vertus chrétiennes, ou le devoir de l'homme, avec des dévotions particulières et des prières pour toute sorte d'occasions,* traduit de l'anglais, de Chappell ; édition revue et corrigée. Londres, 1719, in-8°. Nous ignorons la date de la première édition.

X. *L'indigne choix des Sichémites ou l'Apologie des arbres et de l'épine,* appliquée à la conjoncture présente, en deux sermons sur Jug. IX 14 ; Lond., 1723, in-8°.

XI. *Méphibozeth ou le caractère d'un bon sujet ; ou sermon sur 2 Samuel XIX, 30, prononcé le 5 janvier 1724, sur le retour du roi de la Grande-Bretagne dans son royaume et dans son palais.* Londres, 1724, in-8°. — Publié en même temps en anglais.

XII. *Les aventures de Télémaque,* par *Fénelon, avec des remarques, pour l'intelligence de ce poëme allégorique* (par Henri-Philippe *de Lignières*), *et de plus une dédicace à Frédéric, petit-fils de George I,* Londres, 1719, in-12, figures ; avec un nouveau frontispice, Londres, 1732.

2. Une autre famille protestante du même nom existait à Vitré en Bretagne. Samuel, Élisabeth, Esther et Renée du Bourdieu s'enfuirent de cette ville à la Révocation et leurs biens furent donnés à Pierre du Bourdieu qui était resté et s'était converti (M 673). Renée, dlle de 40 ans en 1702, était alors assistée par la charité publique à Londres ; elle l'était encore en 1710.

DU BOURG, famille d'ancienne noblesse [Haag, IV 334] remontant par titres certains jusqu'au commencement du XVme siècle (voy. Moréri qui s'appuie sur d'Hozier). = *Armes :* d'azur à 3 tiges d'épine posées en pal. Bourg ou le Bourg était un village et château du Vivarais relevant de St-Montan-de-Tor, à mi-chemin entre Viviers et le Bourg St-Andéol. Deux branches seulement de cette famille intéressent la France protestante : celle de Saillans ou Sailhans, illustrée par le chancelier Antoine Du Bourg, et celle de Ceilloux, plus célèbre dans l'histoire de la Réforme par le martyre d'Anne Du Bourg.

Branche de Saillans. — Antoine Du Bourg, fils d'Anne seigr du Bourg et de Saillans, fut d'abord avocat au parlem. de Paris et s'éleva, 1535, à la dignité de chancelier de France. Il laissa plusieurs enfants de son mariage avec Anne Isnard (ou Hénard) : entre autres, Marie, femme d'Etienne *Charlot*, sieur d'Ebly et de Tourvoye, conseiller au parlement de Paris, et Antoine, baron de Saillans et sénéchal de Riom. Ce dernier épousa Nicole *de Clermont*, sœur du capitaine *Piles* qui, selon Moréri, lui donna trois fils, nommés Louis, Charles et Josué. D'autres généalogistes en mentionnent un quatrième, François, qui devint évêque de Rieux. On ne connaît aucune particularité de la vie de Josué, qui mourut sans hoirs en 1612. Charles, seigneur de Saillans, n'est connu non plus que par la mort atroce que lui infligèrent les catholiques. Les Mémoires du temps de Charles IX rapportent qu'au mois d'octobre 1569, Saint-Héran, accompagné de quelques gentilshommes, se présenta à la porte du château de Saint-Sulpice dans l'intention d'y mettre garnison, et que Mme de Saillans, femme d'un courage viril, dit de Thou, ayant refusé de l'y recevoir, il voulut forcer l'entrée et la poussa si brutalement qu'elle tomba. Au cri qu'elle laissa échapper dans sa chute, un domestique accourut et tira sur le gouverneur d'Auvergne un coup de pistolet qui le blessa au bras. Furieux de cette résistance et plus encore de sa blessure, Saint-Héran fit venir des troupes et assiégea le château qui ne comptait que cinq ou six hommes de garnison. Du Bourg, retenu au lit par une maladie, se rendit sous condition de la vie sauve ; mais au mépris de la foi jurée, il fut saisi et jeté dans un four où son corps fut consumé. Mme de Saillans fut conduite prisonnière à Saint-Flour. Elle recouvra plus tard la liberté et se remaria avec Christophe *de Chavagnac.*

L'aîné des trois frères, Louis baron de Saillans, figure aussi parmi les principaux chefs huguenots en Auvergne. Dans un traité signé à Saint-Flour, le 15 mai 1588, par les seigneurs des deux religions, on trouve son nom cité à côté de ceux de *Chavagnac*, de *Gironde*, de *Begoule*, de *Valets*, de *Babaury*. La paix dura à peine quelques jours, tant les haines étaient ardente. Ligueurs et Protestants reprirent les armes, et Louis Du Bourg qui venait d'épouser une fille de la maison catholique de Lastic, afin de cimenter l'union entre les partis, se saisit avec l'assistance de *Begoule*, des forts Du Mas et de Saint-Just près de Brioude ; mais il défendit fort mal sa conquête. En 1590, il marcha avec *Chavagnac* au secours d'Issoire. Depuis cette époque, il n'est plus fait mention de lui. La branche de Saillans s'éteignit en sa personne dans la ligne masculine.

Branche de Ceilloux. — Cette branche fut fondée par Etienne Du Bourg, frère puîné du chancelier et seigneur de Ceilloux, Malauzat et Quérines, trois lieux des environs de Riom. De ses onze enfants, trois au moins embrassèrent les opinions nouvelles, savoir ANNE, conseiller clerc au parlement de Paris, CLAUDE sieur de La Guérine, trésorier de France à Lyon, et GABRIEL, conseiller au parlement de Toulouse.

I. Né à Riom vers 1520, Anne Du Bourg étudia la jurisprudence, et après avoir exercé quelque temps la profession d'avocat, il fut nommé professeur de droit civil à l'université d'Orléans. On conserve dans la Bibliothèque publique de cette ville (*Jurisprud.* n° 209), un vol. in-fol. msc. qui contient un commentaire sur deux livres du Code, fait par Du Bourg pendant cette période de sa vie. En voici le titre : *Comment. ad tit. XVIII libri I Codic. de juris et facti ignorantiâ et ad VI lib. Cod. tit. de collationibus.* Selon La Croix du Maine, il avait encore écrit plusieurs autres ouvrages tant en latin qu'en français, mais aucun n'a été imp., à l'exception de sa *Confession de foi*, publiée d'abord à Anvers [Gen.], 1561, in-12, et plusieurs fois réimprimée depuis.

Il serait difficile de déterminer l'époque précise où Anne Du Bourg embrassa les doctrines de la Réforme; mais il est vraisemblable qu'il les professait déjà, ou que sa conscience les approuvait, lorsqu'il fut appelé à siéger au parlement de Paris en qualité de conseiller-clerc, le 19 oct. 1557 [1]. Les Mémoires de Condé nous le peignent comme « un homme paisible et peu aheurté à ses opinions au jugement des procès, de bonne vie et conversation, de grand zèle en la religion, amateur de Dieu et de son Église. » Il était donc de ces conseillers « non ignorans le bon droit de la cause, » qui blâmaient en leurs cœurs la sévérité excessive des ordonnances contre les hérétiques et inclinaient vers l'indulgence. Les *bons*, comme les appelle Crespin, l'emportaient par le nombre à La Tournelle; mais ils étaient en minorité à la Grand'Chambre, en sorte que, dans le même temps que la Grand'-Chambre faisait impitoyablement brûler Pierre *Chevet* (IV, col. 319), La Tournelle cassait une sentence de mort portée contre trois réformés par des tribunaux inférieurs, et commuait la peine en celle du bannissement. Pour faire cesser ce conflit, on résolut de convoquer une mercuriale, pour le dernier mercredi d'avril 1559.

La cour du parlement s'assembla donc en séance solennelle, et la discussion commença avec une entière liberté. Laissons parler un auteur contemporain [1].

« Bourdin, procureur général du roy, proposa avec un grand artifice d'oraison qu'il y avoit eu, puis quelques jours, quelques contrariétez d'arrests en icelle cour pour le fait de la religion; que la Grand'Chambre, en laquelle séent les plus anciens, faisoit sans difficulté brusler les Luthériens, et que la chambre de La Tournelle, en laquelle présidoyent Séguier et Du Harlay, avoit, puis peu de jours, tant seulement banny deux hommes luthériens et contraires à l'Église romaine; que cela estoit un scandale au peuple et aux subjets du roy. A ceste cause requiert que l'on advisast de doresnavant se conformer ensemble, et user de pareilles loix et ordonnances, disant que le roy avoit fait certaine ordonnance, par laquelle il vouloit que ceux de ceste secte, qui estoyent persévérans en icelle doctrine, fussent condamnez à mort, et qu'il falloit tenir et maintenir cette ordonnance comme loy certaine.

[1] Ce qui nous porte à le croire, c'est sa réponse à la question des inquisiteurs : Pourquoi il avait reçu les saints ordres, s'il ne croyait pas que l'ordre fût un sacrement. Il ne les avait pris, dit-il, que pour lever les difficultés qu'on faisait de le recevoir comme conseiller, « ayant aprins qu'en la primitive Eglise véritablement il y a eu des ordres, comme diacres et sous-diacres, lecteurs et autres. »

[1] Voici le titre de l'écrit anonyme où sont puisés ces détails : *La vraye Histoire contenant l'inique jugement et fausse procédure faite contre le fidèle serviteur de Dieu Anne du Bourg, conseiller pour le roy en la cour du parlement de Paris, et les diverses opinions des présidens et conseillers touchant le fait de la religion chrestienne. Les demandes faites audit Du Bourg et les responses d'iceluy : avec sa confession de foy, son constant martyre et heureuse mort pour soustenir la querelle de N. S. J.-Ch. Semblablement ce qui a esté fait contre quatre desdits conseillers prisonniers pour la mesme cause*, Anvers [Gen.], 1561, in-12; réimp. dans le T. I des Mémoires de Condé, édit. de Londres, et en partie dans le Martyrologe de Crespin.

« Sur cest article la cour assemblée commence à délibérer, et premièrement, selon la coustume d'icelle, demande l'opinion aux plus anciens conseillers d'icelle; lesquels jusques au nombre de quatre ou cinq sont d'advis en la première session que l'on doit se conformer à l'édit du roy, qui impose peine de mort à ceux qui tiennent l'opinion de Luther, s'ils sont persévérans en icelle, et qu'il faut ainsi juger. A l'autre et deuxiesme session, un nommé [Arnaud] *Du Ferrier*, président en l'une des chambres des enquestes d'icelle cour, homme docte au droit civil des Romains et qui a receu la lumière de l'Esprit, estant en son rang de dire son opinion, fut d'advis qu'il falloit, suivant le concile de Basle et de Constance, assembler un concile pour extirper les erreurs et les hérésies qui pulluloyent en l'Église; et fut ceste opinion suivie par plusieurs. A une autre session, un nommé *Le Goieu* fut d'advis que l'on devoit donner terme de six mois aux Luthériens pour se desdire et revenir de ceste opinion; et si, les six mois passez, ils persistoyent en leur opinion, ils fussent bannis du royaume de France et chassez d'iceluy, leurs bagues sauves, c'est à dire ce qu'ils pourroyent emporter. Un nommé Antoine *Fumée*, après avoir remonstré plusieurs abus et erreurs en l'Église, et discouru l'origine d'iceux, après avoir aussi magnifiquement parlé de la Cène de Nostre Seigneur J.-C., et déduit fort amplement les causes des erreurs et abus qui sont en l'Église, fut d'advis pour y pourvoir, de supplier au roy qu'il lui pleust procurer un concile général, auquel se déterminassent les articles qui se révoquent aujourd'huy en doute, et fussent les hérésies et abus descouverts et condamnez, et cependant faire surseoir la persécution et jugemens capitaux contre ceux qui tiennent les propositions qui n'ont encore esté jugées ny déterminées hérétiques par le jugement de l'Église catholique.

« Ceste opinion fut suivie de plusieurs, et des plus doctes et mieux famez d'icelle compagnie. Il est vray qu'elle excita grand trouble et grande tempeste : tellement que le premier président d'icelle cour, nommé Le Maistre, homme de nulles lettres et sans jugement, mais caut et astut, mesmement en matières bénéficiales, et pareillement un nommé Minard, aussi président en icelle cour, homme fort voluptueux et de nulle érudition, mais grand faiseur de menées et factions, désirans faire chose agréable au roy et aux principaux de l'Église de Rome, craignans que ceste opinion ne fust la plus grande, et qu'il ne fallust conclure selon icelle, diffèrent les autres sessions tant qu'ils peuvent; et cependant font entendre au roy que les conseillers de sa cour sont presque tous luthériens, qu'ils lui veulent oster sa puissance et couronne, par eux sont favorisez et soustenus les Luthériens qui sont au dedans de son royaume, et que s'il ne rompt ceste entreprinse de ceste mercuriale, toute l'Église est perdue sans espérance aucune : que c'estoit horreur d'ouïr les aucuns d'iceux mal parler de la saincte messe, qu'ils ne tenoyent aucun conte de ses loix et ordonnances, et se mocquoient de ceux qui jugeoyent selon icelles, et que l'un d'entre eux avoit dit en son opinion, qu'ils s'abilloyent à la morisque, que la plus part d'entre eux alloit aux assemblées, et n'alloit jamais à la messe. »

Ces insinuations perfides ne pouvaient manquer d'émouvoir Henri II, prince d'un esprit borné, sans prudence et sans discernement, qui se laissait gouverner par le cardinal de Guise et la duchesse de Valentinois. Il résolut d'aller au parlement tenir un lit de justice; le cardinal espérait que la présence du maître intimiderait les conseillers et les forcerait à voter dans le sens de la rigueur. Mais son attente fut déçue. « Un profond sentiment religieux, dit Sismondi, commençoit à inspirer aux François un esprit nouveau et un nouveau courage. Plusieurs magistrats osèrent opiner devant le roi avec une noble liberté, et accuser la dépravation de la cour romaine, ou les abus qu'elle avait introduits, comme étant la cause de toutes les dissensions qui troublaient alors l'Eglise. »

« Et entr'autres, continue notre anonyme, opina un nommé Claude *Viole*, homme de grandes lettres, de bonne vie et conversation, qui fut d'advis du concile : et après lui un nommé [Louis] *Du Faur*, homme jeune, mais de bon entendement et bien éloquent, lequel, après avoir fait quelque discours des abus de l'Église, et ayant dit qu'il falloit bien entendre qui estoyent ceux qui troubloyent l'Église, de

peur qu'il n'advînt ce que Élie dit à Achab : *C'est toy qui troubles Israël*, fut aussi d'advis du concile, et de suspendre cependant les peines capitales contre ceux qu'on disoit estre hérétiques. »

Ce fut alors le tour de Du Bourg de faire connaître son sentiment. Après s'être étendu d'abord sur la providence éternelle de Dieu, à laquelle il falloit que tout rendît obéissance, il ajouta qu'il y avait un nombre infini de crimes condamnés par les lois, pour lesquels ni le gibet ni tous les supplices des esclaves n'étoient suffisans : comme les blasphèmes horribles contre la majesté de Dieu, les parjures, les adultères, les débauches effrénées et les débordements de la chair ; que non seulement ces vices demeuroient impunis, mais qu'on les nourrissoit par une honteuse licence, et qu'en même temps on inventoit tous les jours de nouveaux supplices contre des gens qu'on n'avoit encore pu convaincre d'aucun crime ; qu'on ne pouvoit accuser les Luthériens du crime de lèse-majesté, puisqu'ils ne parloient du roi que dans leurs prières pour lui souhaiter toutes sortes de prospérités ; qu'ils n'étoient pas violateurs des lois ; qu'ils n'avoient pas tenté de corrompre la fidélité des villes, ni porté les esprits des habitants du royaume au crime ; que par tous les témoins qu'on avoit sollicités et subornés contre eux, on n'avoit pu encore découvrir qu'ils eussent même de cela les moindres pensées ; que leur crime consistoit donc en ce que par la lumière de la parole de Dieu qu'ils prenoient en main, ils découvroient les vices énormes et honteux de la puissance romaine qui rouloit dans la décadence, et *demandoient la réformation* ; que c'étoit là ce qui les faisoit accuser de sédition. « Ce n'est pas chose de petite importance, dit-il en terminant, que de condamner ceux qui invoquent au milieu des flammes le nom de J.-Christ. »

Les oreilles du roi n'étaient pas habituées à un langage aussi ferme et aussi sincère. Peut-être vit-il dans les paroles du vertueux conseiller une allusion à sa passion adultère pour Diane de Poitiers ; c'est ce qui explique le furieux courroux dans lequel il entra, au point qu'il lui échappa de dire qu'il verrait de ses yeux brûler Du Bourg.

Anne Du Bourg fut arrêté séance tenante, avec son collègue *Du Faur*, et remis entre les mains de *Montgommery*, capitaine des gardes, pour être conduit à la Bastille. Le même jour, Antoine *Fumée*, Eustache *de La Porte* et Paul *de Foix* allèrent rejoindre leurs collègues dans les cachots de la forteresse. *Du Val*, *Du Ferrier*, et *Viole* furent assez heureux pour éviter le même sort en se cachant chez leurs amis. « La plupart, lit-on dans de Thou, jugèrent de cette action du roi d'une manière différente et suivant qu'ils étaient disposez. Mais les plus sensés voyoient avec douleur que le roi, poussé par de mauvais conseils, fût venu au parlement pour renverser l'ordre des loix, dont il devoit être le protecteur. » Lorsque, un mois plus tard, Henri II mourut de la blessure qu'il avait reçue dans un tournoi de la main du même Montgommery, on ne manqua pas de remarquer cette coïncidence étrange, et l'on voulut y voir un châtiment du ciel irrité.

Ce ne fut que le neuvième jour de son incarcération que Du Bourg subit un premier interrogatoire ; jusque-là il avait été tenu au secret le plus absolu. Une commission de six membres, dans laquelle figuraient l'évêque de Paris, Eustache Du Bellay, et l'inquisiteur Démocharès, fut déléguée par le roi pour lui faire son procès, ainsi qu'aux quatre conseillers arrêtés comme lui. Du Bourg récusa ces commissaires et demanda à être renvoyé devant son juge naturel, la cour du parlement. Mais des lettres-patentes émanées du roi en son conseil lui enjoignirent d'accepter les juges qui lui étaient donnés, sons peine d'être déclaré atteint et convaincu des crimes à lui imputés et de rébellion au roi. Il se soumit.

Interrogé s'il croyait aux traditions de l'Église, il répondit qu'il n'était pas très versé dans les Écritures saintes, et qu'il voudrait avoir employé à les étudier le temps qu'il avait consacré aux lettres humaines et au droit civil, ajoutant qu'il priait très humblement Monsieur de Paris, son évêque et pasteur, de le redresser s'il se trompait et de lui enseigner *par la Parole de Dieu* ce qui concernait tant cet article que tous les autres appartenant à la foi. Sur cette invitation, l'évêque de Paris s'empressa de lui remontrer que chaque chrétien est tenu invariablement et

sous peine de péché mortel, d'obéir à tous les commandements de l'Église et à toutes ses traditions, bien que quelques-unes d'entre ces dernières ne soient expressément écrites ni dans l'Évangile, ni dans le symbole des Apôtres. Mais Du Bourg repoussa énergiquement cette doctrine, en protestant qu'il croyait à tout ce qui est contenu dans les Prophètes, l'Évangile et les écrits des Apôtres ; mais qu'il n'admettait rien de plus, parce qu'il était convaincu que tout ce qui est essentiel au salut, y est compris. « Ce seroit un grand blasphème, continua-t-il, de penser que Dieu n'eust esté assez sage pour nous faire suffisamment entendre sa volonté : mesmes en ce qui regarde nostre rédemption et réconciliation ; ce seroit aussi grand blasphème de dire que Jésus-Christ n'eust institué son Église, de laquelle il est le vray chef et le vray espoux, ainsi qu'elle a deu estre instituée et enseignée. Pareillement ce seroit grandement arguer de desloyauté les Apostres et disciples de Jésus-Christ, de dire qu'ils ne nous auroyent fait entendre entièrement la volonté de Dieu qu'ils avoyent receue par son Fils Jésus-Christ et par le Saint-Esprit, en ce qui regarde notre salut. .....Il est escrit qu'après que Jésus-Christ a fait entendre la volonté de Dieu par sa parole à ses Apostres et disciples, il leur dit : *Allez et preschez cest Évangile par tout le monde,* c'est-à-dire l'Évangile qu'il avoit luy-mesme annoncé de sa bouche. Il n'a pas dit qu'ils annonçassent autre chose que ce qu'ils avoyent receu de luy.

« L'Église romaine n'a puissance sur nous autres, si ce n'est en tant qu'elle est conforme à la pure doctrine de Dieu ; elle ne nous peut obliger à autres commandemens, pour la nécessité de notre salut, qu'à ceux ausquels nous sommes obligez par la parole de Dieu..... Quant aux conciles, ce sont constitutions des hommes... Il y a contradiction et répugnance entre eux. Mesmes les uns commandent d'abattre les images qui estoyent ès temples. Les autres ont commandé de les remettre. Les uns ont défendu aux mariez d'estre prestres, aux diacres de se marier ; les autres l'ont permis. Les uns ont permis aux Bohêmes de recevoir la saincte Cène sous les deux espèces, les autres l'ont permis aux prestres seulement. »

Interrogé sur les sacrements, il répondit qu'il croyait aux sacrements institués par Jésus-Christ, savoir le baptême qui efface la souillure originelle, et la Cène dans laquelle sont essentiellement et en vérité la chair et le sang du Christ ; mais que quant aux autres sacrements, il ne les avait pas trouvés dans l'Écriture. Pressé par les commissaires sur ce dernier point, il ajouta qu'il n'avait point lu que la messe eût été instituée par Jésus-Christ ; que le saint sacrement de la Cène, institué par le Sauveur, nous a été donné sous une tout autre forme, sous les deux espèces du pain et du vin, et que si Jésus-Christ a voulu nous donner sa chair et son sang en nourriture de nos âmes, c'est lui faire un outrage que de refuser l'un ou l'autre, de même que c'est un grand blasphème contre la Parole de Dieu que de vouloir innover et changer la forme qu'il nous a lui-même annoncée de sa précieuse bouche.

Sur les questions de l'adoration des saints et du purgatoire, il fit une réponse également remarquable :

« La communion et commémoration des Saincts, dit-il, nous servent d'exemple à nostre vie, et Jésus-Christ luy-mesme nous a commandé le prier, et s'addresser à luy directement, qui est nostre moyenneur envers Dieu son Père, et est jaloux de ceste gloire. Puisqu'il nous a fait cest honneur de nous assurer qu'il intercèdera pour nous, n'est jà besoin de nous addresser à autre qu'à luy, et serions grandement ingrats de mespriser cest honneur qu'il nous a fait de vouloir luy-mesme estre nostre advocat, comme il est escrit : Qu'il a purgé noz fautes par son sang précieux. Ce seroit un grand blasphème de dire qu'il les eust purgées suffisamment, et qu'il y eust un autre purgatoire que sa mort et passion. Et quant à la vénération des reliques des Saincts, depuis que l'esprit est party de leurs corps, ne les faut vénérer ; ce n'est qu'un corps sans âme et sans esprit. »

Il se prononça avec non moins de force contre l'observation des fêtes de la Vierge et des Saints, contre les jeûnes ordonnés par l'Église, le carême, l'abstinence de chair en certains jours, la primauté du siège de Rome ; il repoussa avec une dignité pleine de noblesse les odieuses provocations à la délation que les commissaires se permirent à plusieurs reprises, sans

en excepter l'évêque de Paris qui alla jusqu'à le dispenser, « par la puissance qu'il avoit en l'Église, » de ce qu'il qualifiait de sot scrupule ; et lorsque enfin la sentence, qui le condamna « comme hérétique et pertinax » à être dégradé, lui fut signifiée, voulant « oster toute occasion de penser qu'il se précipitast et qu'il fust cause de sa mort avant le temps, » il en appela au parlement comme d'abus. Mais qu'avait-il à attendre d'une cour qui, vers la même époque, avait organisé l'espionnage et la délation en grand, par arrêt du 7 septembre 1559 enjoignant « à tous propriétaires et locatifz des maisons de Paris et faulxbourgs de s'enquérir diligemment de la conversation, bonne vie et chrestienté de ceulx qui habitent et logent ès dictes maisons; faire diligences sçavoir si ès dictes maisons se font aucunes assemblées et conventicules, pour les révéler à justice ; et où ils seroyent négligens ou dissimulans, sera procédé à l'encontre d'eulx par punition corporelle et exemplaire, et confiscation desdictes maisons. Pareillement enjoinct à ceux qui sont chefs et habitans desdictes maisons, faire diligence entendre et sçavoir si ceux qu'ils logent, vont aux églises oyr le service divin, mesmes les jours de festes, et s'ils vivent catholiquement. Aussi enjoint à tous hosteliers, cabaretiers, et toutes personnes qui louent des chambres, prendre les noms, surnoms et qualitez de ceulx qui logent ès dictes maisons, et en faire roolle pour les bailler au commissaire et quartenier du quartier, et ce sur peine d'amende arbitraire. » Aussi par un arrêt, du 22 août, Du Bourg fut-il déclaré non recevable en sa demande. Déjà commandement avait été fait à deux de ses frères qui étaient accourus à Paris afin de solliciter pour lui, d'avoir à vider la ville avant trois jours, sous peine d'encourir l'indignation du roi. Du Bourg se savait donc condamné d'avance. Cependant il ne se découragea pas, et bien décidé à défendre sa vie pied à pied, il appela à son secours toutes les exceptions dilatoires que lui fournit sa profonde connaissance du droit, jusqu'à ce que des lettres-patentes, datées du 5 décembre, vinssent ordonner au parlement de procéder sans délai à son jugement définif (Bibl. nat., Du Puy, vol. 215-216). Ce fut alors que, renonçant aux chicanes qu'il avait employées moins pour prolonger ses jours que pour faire ressortir la partialité et l'iniquité de ses juges, il écrivit une belle profession de foi qu'il adressa à Messieurs du parlement et que nous reproduirons en entier, avec respect.

Puisqu'il a pleu à nostre bon Père me faire la grâce de vous avoir rédigé par escrit la confession de ma foy et la forme de vivre que je veux suivre, ensemble afin que je responde aux articles extraits des ordonnances du roy, pour le tout joint à mon procès, m'estre donnée sentence d'absolution ou condamnation ;

Je vous déclaire que je suis et veux estre chrestien, vivre et mourir pour ensuivre et maintenir la doctrine du bon Dieu Père éternel et de son Fils unique Jésus-Christ (nostre seul sauveur, médiateur et advocat, estant de mesme substance que son Père, éternel et immortel) et du Saint Esprit, qui est la vertu de Dieu, procédant du Père et du Fils, comme tesmoigne sainct Jean, au premier chapitre : Que le Père tout-puissant a créé le monde et les créatures d'iceluy par son Fils (qui est sa Parole éternelle) et le Sainct-Esprit. Et après que l'homme par le conseil du serpent eut transgressé le sainct commandement du Seigneur, fut rendu d'immortel capable de mort, ayant esté en première génération engendré non subject à péché, a esté par sa faute commise rendu esclave de péché et du diable, et a perdu tout son vouloir et puissance de bien faire, fors qu'en tant il plaist au Dieu tout-puissant luy faire grâce.

Finalement, à cause de la transgression, condamné à mort éternelle, sans le moyen du Seigneur Jésus-Christ, lequel prééleu du Père, a esté envoyé au monde, afin que comme par le péché d'un la mort estoit ordonnée à l'homme, ainsi par l'advénement et mort du Fils de Dieu éternel, la vie éternelle luy fust restituée.

Or ce bon Rédempteur ayant voulu naistre en forme d'homme mortel, s'estant assubjetty à toutes les affections du monde, hors péché, comme tesmoignent les saincts prophètes et tesmoins de sa parole, a esté condamné à mort ignominieuse de la croix par l'envie des Scribes et Pharisiens, et Grans Prestres de la loy de Moyse.

Iceluy donc après avoir esté trois jours en la terre, à l'exemple du bon prophète Jonas, est monté visiblement au ciel, là où il est toujours vivant, pour intercéder pour nous, jusqu'à ce qu'il viendra au dernier

jugement, juger le monde : brief, je croy tout ce qui est contenu au Livre du Seigneur ;

C'est assavoir du Vieil et Nouveau Testament, et tout ce qui est tenu pour canonique et authorizé de l'Eglise catholique, je le croy estre la vraye Parole de Dieu, dictée par le Sainct-Esprit, escrite par les vrais secrétaires, prophètes et apostres de nostre bon Dieu, afin d'édifier la saincte Église et congrégation des Chrestiens.

Je croy qu'à ceste très-saincte Parole il n'est licite à quelque personne, de quelque estat ou qualité qu'elle puisse estre, adjouster ou diminuer aucune chose en loix, édits, cérémonies, ou autrement concernant la police de la religion chrestienne. Fait pour la confirmation de mon dire, le IV et XII chapitres du Deutéronome, où il est dit : *Vous n'adjousterez rien à la doctrine que je vous baille.* Item, Josué XXIII chapitre : *Efforcez-vous de garder ce qui est escrit au livre de la loy, sans vous destourner ny à dextre ny à senestre.* Le mesme est escrit en Isaïe LV, et aux Proverbes XXX, disant : *Vous n'adjousterez rien aux paroles du Seigneur que vous ne soyez trouvez menteurs.* Si vous voulez confirmation du Nouveau-Testament, lisez le Ier aux Galates : *Si un ange du ciel vous annonce autre Evangile que celuy que vous avez receu, il soit excommunié.* Item, en sainct Matthieu XV chapitre : *En vain vous m'honorez enseignant doctrine des commandemens d'hommes. Toute plante que n'aura plantée mon Père céleste sera arrachée*, etc.

Je conclu donc que toutes les loix faites par les papes ou autres, concernant la religion chrestienne, ne peuvent assubjettir les Chrestiens à suivre autre reigle ou doctrine que ce qui est contenu au livre de la Bible. Ainsi que Dieu est parfait, sa doctrine est parfaite, et n'a besoin de glose ou augmentation : autrement les Apostres auroyent mal régy leur Eglise, en ayant obmis tant de superstitions qui sont aujourd'huy en règne entre les Papistes.

M'appuyant donc à la seule Parole de Dieu, je rejette, ainsi que font toutes les églises réformées par le vouloir de Dieu, toutes les constitutions du pape, qui se monstre plus savant que Jésus-Christ et ses Apostres, ou autrement luy veult totalement contrarier : car le Seigneur dit, en Exode XX : *Six jours tu travailleras, et au septiesme tu te reposeras;* mais le pape, pensant estre le plus sage, défend de travailler à certains jours par luy limitez. Jésus-Christ permet à toutes les créatures qui ont cognu la vérité, d'user de toutes viandes en tout temps avecques action de grâces, Paul, I Tim. IV ; mais le pape le défend.

Jésus-Christ dit que ceux qui n'auront le don de continence se peuvent marier, I Timoth. IV, et le pape le défend aux prestres; combien qu'il y en ait eu moult de mariez en la primitive Eglise, et jusques à Calixte pape.

Aussi Dieu défend de mettre images aux temples, comme nous monstrerons incontinent; le pape le permet. Au moyen de quoy il est à bonne cause dit Antechrist, et dépeint par sainct Paul à la seconde aux Thessaloniciens, deuxiesme chapitre.

Ce point remis au jugement de toutes gens de bien, ayans la cognoissance de Dieu et de son Evangile, jugeront ce que dessus estre véritable.

Respondant aux articles, savoir s'il est licite invocquer les Saincts trepassez, je vous respond que nous n'en avons aucun commandement par la Parole de Dieu. Mais, au contraire, nous est commandé, quand nous voudrons obtenir pardon de nos péchez, d'invocquer le Seigneur par le moyen de son Fils Jésus. Il est escrit au Psaume L : *Invoque-moy au temps d'adversité, et je te délivreray, puis honneur m'en feras.*

Autant en est-il dit en Esaïe LV, Joël II, Rom. X, Ephés. II. Ainsi est dit en sainct Matthieu XI : *Venez à moy, vous qui estes chargez, et je vous soulageray.* Item en Ezéchiel VIII : *En quelque heure que le pécheur gémira, je n'auray recordation de son péché.* D'avantage, il dit en sainct Jean XIV et XVI chapitre : *Tout ce que vous demanderez en mon nom, il vous sera donné ; demandez et vous recevrez*, etc.

Item, par le seul Jésus-Christ avons accez au Père, Romains V, sainct Paul aussi dit : *Jésus-Christ peult sauver tous ceux qui s'approchent de luy, toujours vivant pour intercéder pour nous.* Rom. VIII. Ainsi Jésus-Christ parlant par la bouche de son prophète Isaïe XLIII, dit : *C'est moy, c'est moy qui efface tes péchez pour l'amour de moy, et n'auray plus souvenance de tes iniquitez.*

Il est ainsi escrit au Pseaume XVIII et XC : *Ne suis-je point l'Eternel ? Il n'est nul autre Dieu que moy. Il n'est pas de Dieu qui sauve, sinon moy.*

Autant en est-il dit en Isaïe XLV, au Deutéronome XXIII : *Voyez maintenant que c'est moi, et il n'y a point d'autre Dieu avecques moy : je fay mourir et fay*

vivre, etc. Autant I. Samuel II, Osée XIII, Deutéronome IV. Par lesquelles paroles je dy qu'il n'y a que Jésus-Christ qu'on doive invoquer, pour avoir rémission de ses péchez. Et si on dit qu'ils servent d'advocats pour patrociner pour nous ; je respon : que puisqu'il n'est commandé de s'addresser à eux, il n'est aucunement licite. Car il est dit aux Actes quatriesme : *Il n'y a aussi salut en nul autre. Il n'est point donné autre nom sous le ciel que le nom de Jésus pour avoir salut.* D'avantage, il est dit : *Si aucun a failli, il y a un advocat envers le Père, Jésus-Christ.* I Jean II. Item. *Il y a un médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ.* I Timoth. II. Par quoy, et que ce terme *Un* vaut à dire *Seul*, je dy qu'il n'y a que ce bon Jésus qui puisse prier pour nous. Ainsi les Sages qui vindrent voir la Vierge n'adorèrent icelle, mais son enfant, en sainct Matthieu, chap. II. Plus, il n'y a que ce bon Dieu qui cognoisse le cœur des hommes, et qui sache leurs pensées. Rom. VIII et II. Chron. VI, Jérém. XVII, Pseaume XXXIII. Par quoy je fay argument que noz prières à eux addressées sont illusoires, comme faites à créatures qui ne nous entendent. Ainsi les Saincts ont rendu cest honneur à Dieu, et n'ont voulu estre invocquez ni adorez. Voyez Esther, chap. III. Item, comme les Apostres ne voulurent estre adorez, Actes XIV. L'ange, en pareil, ne voulut estre adoré, disant : *Je suis serviteur avecques toy.* Apoc. XIX et XXII.

Par quoy je conclu veu qu'il n'est commandé par la Saincte-Escriture invoquer les morts, ains défendu de demander conseil aux trespassez, Deut. XVIII, et que Jésus-Christ est si doux, disant en sainct Matthieu, chap. VII : *Qui est le père, si son enfant lui demande du pain, qui luy donnera une pierre*, etc., *et à plus forte raison le Père céleste pardonnera à ceux qui le requerront*, et que *nul ne peut venir au Père sinon par luy ;* mesmement Chrysostôme sur sainct Matthieu I, Homélie V, dit que nous honorons les Saincts, quand nous imitons leur vie : j'aime mieux estre asseuré de mon salut par le moyen de Jésus-Christ, mon advocat, que d'estre en doubte en fondant ma foy sur une incertitude : et si vous me dites qu'il est dit que nous devons prier les uns pour les autres, je le confesse, tandis que nous sommes en ce monde, afin que nous ne soyons oisifs, et pour monstrer nostre charité. Mais depuis que ce corps est séparé d'avecques l'esprit, nous avons osté toute solicitude humaine ; ains nous conformons totalement au vouloir de Dieu. Si vous alléguez le Pseaume, *Je confesse mon iniquité à Dieu : pour ceste cause tout sainct te priera en temps oportun*, je respon, qu'il parle des Saincts vivants comme le pourrez voir par le Pseaume. Lesquels fidèles sont appelez Saincts en l'Escriture, Apocal. VIII et I Cor. I, II Cor. I, Ephés. I, I Pierre II, Lévitiq. XIX.

Item, savoir s'il est licite d'avoir des images aux temples des Chrestiens : à quoy je respon, qu'il n'est pas seulement non licite, mais expressément défendu par les Sainctes Escritures comme une idolâtrie meschante.

Premièrement, voyez Deutéronome, chapitre IV, où il est dit en ces termes : *Vous prendrez donc bien garde pour voz ames, que vous n'ayez veu aucune similitude ou effigie au jour que l'Eternel votre Dieu a parlé à vous en Horeb, du milieu du feu, afin que vous ne vous corrompiez, et que vous ne faciez image taillée, représentation de toute pourtraiture, soit espèce de masle ou de femelle.* Autant en escrit Isaïe XLII, Exode XXXIV. Josué XXIV, il est dict : *Tu ne t'inclineras point devant autre Dieu*, etc. *Te ne te feras nul dieu de fonte.* Mesmes aux commandements de Dieu, en Exode XX : *Tailler tu ne feras image, de quelque chose que ce soit ;* et aussi en Isaïe LV, il est escrit : *A qui ferez-vous ressembler l'Eternel ? et quelle figure disposerez vous pour luy ? L'ouvrier fait l'image, l'orfèvre estend l'or pour la figure. Or, à qui me ferez-vous semblable ? Eslevez vos yeux en haut.*

Et aussi il est dict en ceste sorte, Sapience XV : *Nul homme, comme homme, ne pourra peindre Dieu semblable à luy, et l'homme mesmement est meilleur que l'image.* Voyez, en pareil, les malédictions de ceux qui font des images, Deutéronome XI et XVII, Pseaumes CXV et CXXXV, Jérémie X. Aussi les commandemens d'abattre les images, disent, Deut. XII et Exode XXXIV : *Vous démolirez leurs autels, vous abbattrez leurs statues et bruslerez leurs images.*

Voyez le mal provenu des images, Sapience XIV, Romains I. Par les passages dessus escrits, la plus part s'entendent des images faites pour dissimuler et figurer Dieu, comme en Isaïe XL, disant : *A qui m'avez-vous fait semblable ? et qui se font un dieu de taille, qui ne bouge d'une place, et n'oit ce qu'on luy demande, et ne pourra les sauver.*

Or donc, puisque c'est chose prohibée de Dieu et non commandée, mais constitution

humaine, à l'exemple de Ezéchias, II Rois XVI, etc., et de Josué, II Chron.; mesme de Josias II, Rois XXIII, qui tous ont abattu les images, n'ayons crainte d'invoquer Dieu sans images, en soustenant que telle superstition et idolâtrie doit estre arrachée des Chrestiens; laquelle, en brief temps, prendra fin, au moyen du bon Dieu éternel.

Aussi je croy que le commencement de toutes idolâtries a esté l'excogitation et invention des images. Lesquelles aussi ont esté faites en abomination et scandale aux ames des hommes, et sont comme laqs et filez aux pieds des ignorans, pour les faire trébuscher. Pour ce, ne doivent-elles estre honorées, servies, adorées, ny endurées ès temples des Chrestiens ou églises, ny au lieu où les Chrestiens s'assemblent pour ouïr et entendre la Parole de Dieu : ains totalement ostées et ruinées, comme porte le second commandement du Seigneur; et ce par l'authorité du magistrat, et non point par l'authorité privée d'un homme particulier. Car le bois du gibet, par lequel on fait justice, est bénit de Dieu; mais l'image faite de la main de l'homme est maudite du Seigneur, et celuy qui la fait avec : pour ce, nous nous devons bien garder des images sur toutes choses.

Je croy aussi les saincts sacremens, qui sont la marque de la vraye Eglise, estre les signes de l'alliance faite entre Dieu et nous par Jésus-Christ, seaux de la promesse du Seigneur et symboles externes et visibles de la chose intérieure et invisible, lesquels sont au nombre de deux seulement, assavoir le baptesme et la saincte Cène du Seigneur. Iceux ne sont point signes vuides, ains remplis, c'est-à-dire non seulement signes significatifs, mais aussi exhibitifs de la chose qu'ils signifient en vérité comme nous déclairerons cy-après, Dieu aidant.

Touchant les autres cinq qui sont receus et exercez avecques grands abus et superstitions en l'Eglise papistique, assavoir confirmation, confession, mariage, imposition des mains (autrement dit ordre) et l'onction, je dy tout cela avoir esté cérémonies ecclésiastiques desquelles les saincts Pères ont usé en leur temps sainctement, sans aucune superstition : desquelles aussi on pourra user aujourd'huy à leur exemple, supposé que cela fust fait sans erreur, sans abus et sans superstition, sauve tousjours la liberté chrestienne et évangélique, laquelle délivre noz consciences de toutes cérémonies externes, par les hommes instituées sans la Parole du Seigneur.

Je croy que le baptesme est signe de la nouvelle alliance entre Dieu et nous, faite par Jésus-Christ, et la marque des Chrestiens en l'Evangile, comme jadis la circoncision estoit la marque des Juifs sous la loy; que c'est aussi un lavement extérieur fait par eau, signifiant un lavement intérieur en l'esprit, fait par le sang de Jésus-Christ: lequel doit estre donné et communiqué, tant aux petits enfans, comme aux grans, selon l'ordonnance de Jésus-Christ, et ce une fois seulement, sans jamais le réitérer. C'est la mer Rouge, en laquelle Pharaon, c'est-à-dire le diable, avec tout son exercite de péché, est totalement submergé, et l'Israélite par le milieu sauf; et puis cheminant par le désert de ce monde avecques de grandes angoisses, fascheries et tribulations, use journellement de la manne céleste, qui est la saincte Parole du Seigneur, jusques à ce qu'il entre par mort en la terre de promission céleste.

Je croy aussi que le baptesme est l'entrée de l'Eglise, un lavement de régénération et renouvellement au Sainct-Esprit, par lequel nous renonçons à nous-mesmes, à Satan, à péché et au monde. Car, ayant despouillé le vieil homme, avecques toutes ses concupiscences, nous revestons le nouveau, qui est Jésus-Christ, en justice et en sainctetè, avec lequel mourons et sommes ensevelis en sa mort : afin que comme Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, pareillement nous cheminions en nouveauté de vie, mortifiant tousjours ce qui est de nous, en nous, pour exterminer le corps du péché.

Je croy que ce baptesme doit estre administré, non point avec de l'huile, sels, crachats, ou semblable chose, ains seulement en eau pure et nette, au nom du Père, et du Fils, et du Sainct-Esprit, jouxte l'ordonnance et institution de Dieu : sans y rien changer, oster, ne diminuer; et le tout en langage vulgaire et commun, entendu de tous, attendu que ce qui est fait ou dit en l'Eglise du Christ, doit estre entendu et cognu de tous les fidèles.

Par ce baptesme nous sommes changez et transformez d'enfans d'ire, de péché, du diable et perdition, en enfans de Dieu, de grâce et salvation, pour estre héritiers avecques Christ en la vie éternelle. Pour ce, doit-il estre donné et communiqué seulement aux créatures raisonnables, qui sont capables des choses célestes, non point aux cloches ou à choses semblables, qui ne peuvent renoncer et exercer les choses signifiées par icelles.

Je croy ce baptesme d'eau n'estre point tellement nécessaire au salut, que l'homme ne puisse estre sauvé sans iceluy en cas de nécessité. Et mesme ne douté-je du salut des petits enfants qui meurent sans baptesme, qu'ils ne soyent sauvez aussi bien comme s'ils estoyent baptisez, d'autant qu'ils sont comprins en l'alliance du Seigneur, et sont participans de la promesse que Dieu a faite à tous ses fidèles et croyans; c'est qu'il sera leur Dieu, et de leurs enfans. Parquoy s'ils meurent avant qu'estre baptisez, ils ne sont pas moins participans de ceste promesse, ny conséquemment du salut éternel. Comme aussi jadis sous la loy, les petits enfants mourans sans la circoncision estoient sauvez; par ce mesme moyen, j'enten seulement des enfans des fidèles, auxquels appartiennent les promesses du Seigneur, et non point des infidèles ou réprouvez.

Je croy que le sainct sacrement de la Cène est une saincte et externe cérémonie instituée par Jésus-Christ en l'Evangile, un jour avant sa mort, sous l'espèce du pain et du vin, en mémoire et recordation de sa mort et passion, ayant et contenant en soy promesse de la rémission des péchez. Parlequel sacrement nous participons véritablement au corps et au sang de Jésus-Christ, nous sommes nourris et alimentez en la maison du Seigneur, qui est son Eglise, après estre en icelle entrez par le baptesme. Iceluy aussi doit estre donné et communiqué à tous, sous les deux espèces, selon l'institution ordonnée et commandée de Christ, contre lequel n'est licite de rien attenter.

Je croy qu'en ce sainct sacrement les signes ou symboles ne sont point changez en façon quelconque, ains qu'ils demeurent entièrement en leur nature, c'est-à-dire que le pain n'est point changé ne transsubstantié (ainsi que les caphars et faux docteurs enseignent, décevans le povre populaire) au corps de Jésus-Christ, ne le vin transsubstantié en son sang; mais que le pain demeure tousjours pain, et le vin demeure toujours vin, un chacun à sa propre et première nature. Car les paroles que Christ dit à ses apostres en donnant le pain, disant, C'est-cy mon corps, j'enten et croy estre dites par une métonimie qui est une manière de parler fort commune aux Sainctes Escritures: comme aussi les ont entendues, et par leurs esprits déclairées les saincts Pères et Docteurs ecclésiastiques, Irénée, Cyprian, Tertulian, Ambroise, Augustin, Chrysostôme et autres semblables, qui ont escrit outre et avant le conciliabule de Latran, où fut conclue la transsubstantiation du pain au corps de Christ, et du vin au sang, et donnée pour article de foy au grand déshonneur de Dieu et scandale de toute l'Eglise, l'an 1050, par le pape Léon IX, auquel Satan estoit desjà deslié, comme l'avoit prédit l'Apocalypse, et troubloit l'Eglise plus que paravant.

Je croy que tout ce sacrement gist et consiste en l'usage, tellement que, hors l'usage, ce pain et ce vin ne sont en rien différens à l'autre pain et vin communs, desquels on use communément en la maison: et pour ce, ne croy-je point que le corps de Jésus-Christ soit contenu, attaché, ou enclos en ce pain, sous ce pain, ou avec ce pain, ne le sang en ce vin, sous ce vin, ou avec ce vin; ains croy et confesse iceluy corps estre au ciel à la dextre du Père, comme par cy-devant avons dit, et que toutes fois et quantes que nous usons de ce pain et de ce vin, selon l'ordonnance et institution de Jésus-Christ, que véritablement et de fait nous recevons le corps et le sang d'iceluy par foy.

Je croy que ceste réception est faicte non point charnellement ou corporellement, ains en esprit par vive et vraye foy, comme dit est par cy-devant, c'est à dire, que le corps et le sang de Jésus-Christ ne sont point donnez à la bouche et au ventre, pour la nourriture du corps, ains à nostre foy, pour la nourriture de l'esprit et homme intérieur en vie éternelle. Et pour ce faire n'est-jà besoin que Jésus-Christ descende du ciel pour venir à nous, ains que nous montions à luy, dressans noz cœurs par une vive foy là haut à la dextre du Père, où il est assis, d'où nous l'attendons à nostre rédemption; et non pas la chercher en ces élémens visibles et corruptibles.

Je croy que ceste saincte Cène est un sacrement aux fidèles seulement, et non point pour les infidèles: auquel on trouve et reçoit-on ce qu'on porte, et rien de plus, si ce n'est augmentation de foy, grâce et vertu. Et pour ce, en iceluy trouvent et reçoivent Jésus-Christ à salut, ceux-là seulement qui le portent avec eux, par une vive et vraye foy. Mais les autres qui y viennent sans foy et sans pénitence, y trouvent et reçoivent seulement les symboles et signes externes et visibles, et ce à leur condamnation; comme Judas, et autres semblables meschans et réprouvez.

Je croy que ce sacrement contient deux choses: l'une qui est terrestre, charnelle et

visible ; l'autre qui est céleste, spirituelle et invisible. Et confesse que nostre corps et homme extérieur reçoit la chose terrestre et visible, qui est le pain et le vin, par lesquels il est nourry et alimenté ; qu'ainsi véritablement nostre esprit et homme intérieur reçoit la chose céleste et spirituelle, signifiée par le pain et le vin, assavoir le corps et le sang de Jésus-Christ ; tellement que nous sommes faits un avecques luy, os de ses os, chair de sa chair, participans avecques luy en toute justice et autres vertus, dons et biens que le Père Eternel a mis et posez en luy.

Je croy qu'à ceste saincte table doivent être admis seulement les fidèles, vrais contrits et pénitens : et tous indignes rejettez, de peur de polluer et contaminer les viandes sacrées que le Seigneur ne donne sinon à ses domestiques et fidèles. J'appelle les indignes tous infidèles, idolâtres, blasphémateurs, contempteurs de Dieu, hérétiques, et toutes gens qui font sectes à part, pour rompre l'unité de l'Eglise, tous perjures, tous ceux qui sont rebelles à pères et à mères, et à leurs supérieurs, tous séditieux, mutins, bateurs, noiseurs, adultères, paillards, larrons, ravisseurs, avaricieux, yvrongnes, gourmans ; et généralement ceux qui meinent vie scandaleuse et dissolue. Car telle manière de gens n'ont point de part et portion au royaume de Dieu ; pour ce doivent estre rejettez et mis hors de l'Eglise ; avecques lesquels n'est licite fréquenter, manger, boire ou contracter alliance, si ce n'est pour les gaigner et mener à pénitence.

Je croy que la messe papistique n'est point et ne peult estre la saincte Cène du Seigneur, ains une pure invention des hommes menteurs et iniques totalement contraire à icelle, comme la nuict au jour, Bélial à Jésus-Christ. Ce qui sera cognu de tous plus clairement que le midy par la conférence et collation faite entre l'institution d'icelle Cène (récitée et escrite par les évangélistes, et singulièrement par l'apostre saint Paul), et la célébration de la messe, parceque ce n'est point la mémoire du vray sacrifice, c'est à dire de la mort et passion de Jésus-Christ, comme est la saincte Cène : ains un renoncement d'icelle, d'autant qu'elle s'attribue ce qui appartient au seul sang de Jésus-Christ respandu en la croix, assavoir, sanctification, purgation, et rémission des péchez avecques collation de grâce. Et qui pis est, fait adorer la créature, un morceau de pain au lieu de Jésus-Christ, Nostre Seigneur, seul Sauveur et Rédempteur.

Je croy la troisième marque de l'Eglise, qui est la discipline ecclésiastique, estre grandement utile et profitable, voire nécessaire en l'Eglise catholique, pour la consolation des bons et correction des méchans. Laquelle aussi je croy et à icelle me soumets : sachant que c'est l'ordonnance de Jésus-Christ en l'Evangile : laquelle a esté practiquée par les Apostres en la primitive Eglise, à ce que tout fust fait honnestement, et par bon ordre : qui est chose honneste et nécessaire en toute la congrégation.

Je croy la puissance de lier et deslier, excommunier et absoudre, qu'on appelle communément les clefs de l'Eglise, estre donnée de Dieu : et non point à un homme ou deux, ou à aucuns particulièrement, ains à toute Eglise, c'est-à-dire à tous les fidèles et croyans en Jésus-Christ ; et non point pour destruire, démolir ou gaster, ains pour édifier ou avancer le tout : pour ce dy-je et confesse que l'excommunication ou absolution d'icelle ne doit point et ne peult estre donnée à l'appétit et au vouloir d'aucuns particulièrement, ains par le consentement de toute l'Eglise, ou au moins de la plus grande, meilleure et plus saine partie d'icelle, congregée et assemblée au nom de Jésus-Christ, avecques prières et oraisons.

Je croy que ceste excommunication, qui est le dernier baston de l'Eglise, ne doit et ne peult estre jettée contre personne quelconque, que premièrement elle n'ait receu et fait confession de la foy et religion chrestienne ; comme aussi elle ne peult estre promulguée pour quelques petites choses, soyent debtes pécuniaires ou autres choses semblables : ny aussi l'exécuter contre tous pécheurs, ains seulement contre les pécheurs publiques, rebelles et obstinez, envers lesquels la Parole de Dieu et la correction fraternelle par Jésus-Christ, commandée en l'Evangile, n'a point de lieu.

Par quoy de ce baston abusent grandement tous ceux qui excommunient les Chrestiens pour petites choses, et sans avoir premièrement la correction fraternelle. Pareillement aussi ceux qui excommunient les Juifs, Turcs, Ethniques et autres infidèles, voire aussi les chenilles et autres bestes brutes, voulans jetter et mettre hors de l'Eglise chrestienne, ce qui ne fut jamais dedans.

Je croy et reçoy en ceste Eglise deux glaives, c'est-à-dire, deux puissances. L'une ecclésiastique et spirituelle, laquelle gist et

consiste en la seule administration de la Parole et des sacremens : elle ne porte ne verge, ne baston autre que la langue, et n'use d'autre cousteau que du glaive de l'esprit, qui est la Parole de Dieu. Ensemble je confesse que tous ceux qui ont ce glaive entre leurs mains, doivent estre irrépréhensibles, tant en leur vie qu'en leur doctrine, autrement on les doit déposer et démettre de leurs offices, et y en mettre et substituer d'autres meilleurs en leurs places. L'autre puissance est politique, assavoir, le magistrat quant aux choses externes et civiles, pour rendre selon justice à un chacun ce qu'il luy appartient.

Et pour ce, je croy que le magistrat est une ordonnance de Dieu en son Eglise, pour défendre les bons et gens de bien, chastier et punir les meschans : auquel aussi faut rendre le tribut, honneur et révérence, et obéir en toutes choses qui ne sont point contrevenantes à la Parole de Dieu. Et cela entend-je, non-seulement du magistrat fidèle, ains aussi de l'infidèle, inique et tyran, auquel aussi faut obéir, comme au Seigneur, en tout et partout; supposé qu'il ne commande rien contre la Parole du Seigneur. Car lors devons plus obéir à Dieu qu'aux hommes, à l'exemple des apostres Pierre et Jean.

Je croy qu'au magistrat appartient non-seulement avoir regard sur la politique, ains aussi sur les choses ecclésiastiques, pour oster et ruiner toutes idolâtries et faux services de Dieu : pour destruire le royaume de l'Antechrist et toute autre doctrine fausse : promouvoir la gloire de Dieu, et avancer le royaume de Jésus-Christ ; faire prescher la parole de l'Evangile partout, et icelle maintenir jusques à la mort ; chastier aussi et punir les faux prophètes qui mènent le povre populaire après les idoles et dieux estranges : et au lieu de l'Evangile, preschent et enseignent les fables et traditions des hommes, au déshonneur de Dieu et de son Fils Jésus-Christ, au grand scandale des auditeurs et à la ruine de toute l'Eglise. A iceluy magistrat, toute personne de quelque estat, sexe ou condition qu'elle soit, doit estre subjette et luy obéir en toutes choses honnestes et raisonnables, d'autant qu'il représente la personne du grand Seigneur, devant lequel tout genoüil doit fléchir : pour ce, ne doit-il point estre oublié en noz oraisons, à ce que le Seigneur le vueille diriger en toutes ses voyes et que nous puissions vivre en toute paix et tranquillité sous iceluy.

Je croy que le magistrat sainctement peult présenter le jurement aux fidèles en jugement, pour cognoistre la vérité et mettre fin à toutes les controversies ou différens entre les hommes : lequel doist estre fait par le seul nom du Dieu vivant, d'autant que c'est le troisième commandement de la première table. Et combien que la perfection chrestienne soit dire Ouy, ouy, non, non, sans jurer aucunement : toutesfois le fidèle pourra fidèlement user de jurement en lieu et temps, avecques discrétion à la crainte du Seigneur, pour choses honnestes, justes et véritables, pour confermer la vérité, quand l'honneur du Seigneur, ou bien le salut du prochain y pend, et non point autrement. Car l'homme qui s'accoustumera de jurer, sera remply d'iniquité.

Et confesse aussi que comme tous juremens, vœus ou promesses faites selon la Parole du Seigneur, soit à Dieu ou aux hommes, sont obligatoires et doivent estre gardées et observées inviolablement : qu'aussi ceux qui sont faits sans ou contre la Parole et commandement de Dieu, comme sont les vœus monastiques et autres semblables, qui promettent choses impossibles et contrevenantes à la Parole du Seigneur, n'obligent ny ne lient aucunement, ains sainctement sont rompus et violez. Car en promesses iniques et vœus sots et indiscrets, l'homme fidèle, prudent et sage, doit changer propos.

Quant au purgatoire, je croy que le sang de Jésus-Christ nous purge de tous nos péchez, par la foy que nous avons en luy. Sainct Pierre dit, *Sachez que vous avez esté rachetez de votre vaine conversation, non point par chose corruptible, comme par or ou argent, mais par le précieux sang de Jésus*. Aussi il n'y a que deux voyes en l'Escriture, savoir : Qui mourra en foy, et en invoquant le Seigneur, sera sauvé; mais qui ne fera cela, il sera condamné. Voyez le larron, qui avoit fait tant de maux, il luy fut dit, *Tu seras aujourd'huy en paradis*, Et parlant de l'histoire du mauvais riche, le povre fut ensevely au sein d'Abraham, et le riche en enfer : où vous trouvez les deux voyes seulement. Puis donc qu'il n'y a en toute l'Escriture que ces deux lieux, et que les Apostres n'ont enseigné de prier pour les morts, je rejette toute telle oraison, comme frivolle.

Il est dit en l'Ecclésiaste : *Il y a quelque espérance à celuy qui est associé avecques les vivans, car il sait qu'il mourra, mais le mort ne sait rien; car sa mémoire est*

mise en oubly, et n'a plus nulle part au monde, ny en ce qui se fait sous le soleil. Les Apostres ont recommandé les œuvres de miséricorde et charité : mais ils ne font aucune mention des morts : ce qu'ils n'auroyent oublié. Mais, au contraire, il est défendu de se soucier des morts, Deutéron. XV et XXVI, Lévit. XXI, Ezéch. XLIV.

Ne plores point le mort, dit le Sage, *car tu ne luy profiteras rien.* Les Apostres parlans des trespassez, ont bien dit que les ames des justes sont en la main de Dieu : mais ils n'ont jamais commandé de faire oraison pour eux, ce qu'ils n'auroyent oublié : mais au contraire, il est dit en l'Apocalypse, chapitre XIV : *Bienheureux sont les morts qui meurent à nostre Seigneur, l'Esprit dit qu'ils se reposent de leurs labeurs.*

Item, le Sage dit : *Si le juste est prins de la mort, il sera en refrigeration.* Et puis donc qu'ils ne souffrent plus de douleur, et qu'ils sont en repos, ils ne sont pas tourmentez en un purgatoire. Car Dieu est si doux et si miséricordieux, que dès que le pécheur luy demande pardon, il luy ottroye. Si vous m'alléguez le livre des Machabées, je vous respon qu'il est apocryphe, et non des livres crédibles pour confirmation : comme mesme l'accorde sainct Hiérome, en la préface des Proverbes. Lequel livre a esté fait sous le nom de Judas Machabeus et ne fut trouvé avec les autres. Parquoy et veu qu'il n'en est fait mention aux Livres saincts, je dy que c'est invention humaine, inventée pour avoir argent des messes. Je vous pourroye alléguer plusieurs autres passages de la saincte Escriture, mais mon ignorance ne le permet.

Moy donc cognoissant les grans erreurs, abus et superstitions auxquels j'ai esté plongé par cy-devant, maintenant je renonce à toutes idolâtries et fausses doctrines qui sont contraires et contrevenantes à la doctrine de mon maistre Jésus-Christ qui est la saincte et pure Parole de Dieu, contenue aux livres canoniques du Vieil et Nouveau Testament, revelée par le Sainct-Esprit; laquelle je pren pour ma guide et conduite en ceste vie mortelle, comme la colomne de feu conduisant les enfans d'Israël par le désert, jusques en la Terre promise et désirable : ce sera la lanterne de mes pieds.

Ensemble je promets pour l'advenir et le résidu de ma vie, cheminer et vivre selon sa doctrine, le mieux que sera à moy possible, moyennant l'Esprit de Dieu, qui m'assistera et dirigera en toutes mes voyes, sans lequel je ne puis rien, avecques lequel je puis tout; tellement que tout sera à la louange du Seigneur, à l'advancement du royaume de son Fils, à l'édification de toute son Eglise, et au salut de mon ame. Auquel seul je ren graces éternelles, lequel aussi je prie au nom de son Fils Nostre Seigneur, me vouloir confermer et entretenir par son Sainct-Esprit, en ceste foy jusques à la fin, et me donner grace, verta et puissance de la confesser de cœur et de bouche, tant devant fidèles qu'infidèles, tyrans et bourreaux de l'Antechrist, et icelle maintenir jusques à la dernière goutte de mon sang.

Je désire grandement vivre et mourir en ceste foy, sachant et estant bien asseuré qu'elle a pour fondement la seule Parole du Seigneur, et qu'en icelle ont vescu et sont morts tous les saincts Pères, Patriarches, Prophètes et Apostres de Jésus-Christ. C'est la vraye cognoissance du Seigneur, en laquelle gist et consiste la béatitude et félicité de l'homme, comme dit Jésus-Christ : *Ceste est la vie éternelle, ô Père, que l'on te cognoisse seul vray Dieu, et celuy que tu as envoyé, Jésus-Christ.*

Voicy la foy en quoy je veux vivre et mourir et ay signé cest escrit de mon seing, prest à le sceller de mon propre sang, pour maintenir la doctrine du Fils de Dieu, lequel je prie humblement et de bon cœur vous ouvrir l'entendement de la foy, à fin que vous puisiez cognoistre la vérité. Ce que luy demande, en la manière que nous sommes enseignez de le prier, en disant : Nostre Père qui et ès Cieux, etc.

En lisant cette profession de foi, on ne sait ce que l'on doit le plus admirer de la parfaite sérénité d'âme de cet austère magistrat en face de l'échafaud ou de la profonde érudition théologique qu'il y déploie. Elle devait être bien ardente et bien ferme à la fois la conviction de cet homme pour lui inspirer un pareil courage, et ce courage ne faiblit qu'un instant. Dès que ses amis eurent connaissance de cette pièce, ils coururent à la Bastille, réussirent à pénétrer jusqu'à Du Bourg qu'on traitait avec une extrême rigueur, et le supplièrent de substituer à cette profession de foi une autre confession conçue en termes ambigus. Du Bourg céda à leurs prières après une longue résistance; mais une lettre du ministre *Marlorat* lui rendit

toute sa résolution. Regardant comme indigne de lui et de la cause dont il était l'athlète, d'approuver, ne fût-ce que par son silence, le système de défense de son avocat qui avait sollicité la pitié des juges et la miséricorde du souverain, en présentant comme une indiscrétion condamnable sans doute, mais excusable dans un homme aussi éminent et de mœurs aussi pures, la vertueuse indignation qu'il avait témoignée en présence du monarque, il désavoua son défenseur; bien plus, il écrivit au parlement que, s'il avait jusque-là interjeté tant d'appels, ce n'avait point été pour prolonger sa vie, mais pour ne rien omettre de ce qui pouvait soutenir la justice de sa cause, et pour que son affaire, plusieurs fois discutée, fût mieux éclaircie. En même temps, il fit remettre à la cour sa première confession qui, il ne l'ignorait pas, était une sentence de mort. Il ne voulut pas davantage céder aux instances de ses amis qui avaient sollicité et obtenu à prix d'argent l'évocation de la cause à Rome, et qui avaient pris les mesures nécessaires pour l'enlever en chemin. N'eût-ce pas été reconnaître au pape une autorité qu'il lui refusait, que de tenter cette voie de salut? Il attendit courageusement l'instant de sceller sa foi de son sang.

Le 21 décembre, le parlement rendit l'arrêt suivant :

« Veu par la court le procès criminel et extraordinaire faict à l'encontre de Me Anne Du Bourg, conseiller du roy de la dicte court, accusé du crime d'hérésye ;... et tout consulté, il sera dit que ladicte court a déclaré et déclare ledict Du Bourg attainct et convaincu du crime d'hérésie plus à plain mentionné au procès criminel contre luy faict, et que hérétique, sacramentayre, pertinax et obstiné, l'a condamné et condamne à estre pendu et guindé à une potance qui sera mise et plantée en la place de Grève devant l'hostel de ceste ville de Paris, lieu plus commode, au dessoubz de laquelle sera faict un feu dedans lequel ledict Du Bourg sera gecté, ars, bruslé et consommé en cendres; et a déclaré et déclare tous et chacuns ses biens estans en pays où confiscation a lieu, acquis et confisquez, suyvant les édictz et ordonnances du roy. » Signé De Thou et Barthélemy.

Par une clause spéciale, la cour déclara en même temps que son intention était que Du Bourg ne sentît aucunement le feu, mais qu'il fût étranglé avant d'être jeté dans les flammes, faveur dont il fut sans doute redevable à ces conseillers de La Tournelle qui, par leur indulgence, avaient occasionné la mercuriale, mais qui n'en eurent pas moins la faiblesse de signer la sentence de mort de leur collègue.

Deux jours après, 23 déc. 1559, Du Bourg, les mains liées selon l'usage, monta sur la fatale charrette. Le bourreau avait ordre de le bâillonner s'il essayait « de dogmatiser et tenir aulcuns mauvais propos, » et afin de prévenir toute tentative d'enlèvement, on avait déployé un appareil formidable. Pendant le trajet de la Conciergerie à la place de Grève, le martyr conserva toute sa fermeté; mais arrivé au pied du gibet, pendant qu'il se dépouillait de ses vêtements, il ne put s'empêcher de pousser de profonds soupirs et de s'écrier : Mes amis, je ne suis point ici comme un larron ou un meurtrier; mais c'est pour l'Évangile. Tandis qu'il montait l'échelle, on l'entendit répéter à plusieurs reprises : Mon Dieu, ne m'abandonne pas, de peur que je ne t'abandonne. Un instant après, il entrait glorieusement dans l'éternité (Voy. t. IV, col. 894).

A quelques jours de là arrivèrent à Paris les députés du Comte palatin qui venaient demander à François II de lui céder le savant Du Bourg auquel ce prince destinait une chaire de professeur dans son université de Heidelberg. Averti de leur prochaine arrivée, le cardinal de Lorraine avait fait hâter le supplice.

La mort de Du Bourg produisit une vive sensation dans toute la France. Florimond de Rœmond, témoin oculaire de sa fin courageuse, nous raconte que « tout Paris s'estonna de la constance de cet homme. » Nous fondions en larmes dans nos collèges, dit-il, « au retour de ce supplice et plaidions sa cause après son décez, maudissant ces juges injustes qui l'avoient injustement condamné. Son presche en la potence et sur le bûcher fit plus de mal que cent ministres n'eussent sceu faire. » Mais cette réprobation presque générale, loin de calmer les fureurs du parlement, les redoubla. André *Coiffier* de Dammartin, Jean *Ysabeau* de Troyes,

Jean *Judet*, de Paris, périrent vers le même temps dans les flammes. Cependant des quatre conseillers arrêtés avec Du Bourg, l'un, Eustache *de La Porte*, échappa au supplice en offrant de changer d'opinion si la sienne était désagréable au roi ; les trois autres, en recourant à des échappatoires, sauvèrent aussi leur vie, sans pousser la faiblesse jusqu'à l'abjuration formelle. Lorsqu'on les interrogea sur leur foi, ils répondirent qu'ils confessaient les Saintes-Écritures du V. et du N. Testament, le symbole des Apôtres et celui d'Athanase, reçus par l'Église comme le sommaire de la religion chrétienne; mais ils refusèrent de s'expliquer d'une manière plus claire et plus précise, disant qu'ils n'y étaient pas tenus et qu'il fallait leur prouver d'abord qu'ils avaient parlé contre l'opinion reçue dans l'Église catholique. Le parlement se contenta de cette espèce de rétractation.

On a imprimé au moment même de l'événement : « *Confession sur les principaux poincts de la religion chrestienne présentée à la Cour du Parlem. de Paris, par Anne du Bourg, conseillier de la d. Cour estant pour lors prisonnier pour la défence de la Parolle de Dieu* [c'est le texte que nous avons reproduit ci-dessus]; *plus l'histoyre de la mort et martyre du mesme seigneur du Bourg...* » Sans lieu, ni date; 28 p. pet. in-4°; trois feuilles de lierre (Bibl. nat., Lb 32, n° 30). — *La confession de foi d'Anne du Bourg et son procès;* Anvers, 1561, in-12.

II. Claude Du Bourg, sieur de La Guérine, naquit au château de Malozat près de Volvic, vers 1522. Conseiller du roi, secrétaire des finances, trésorier de l'extraordinaire des guerres, il fut nommé, le 21 mars 1557, trésorier de France à Lyon. A la nouvelle de l'arrestation de son frère Anne, il se hâta d'accourir à Paris; mais il reçut ordre d'en sortir immédiatement. Plus tard, sous l'accusation de faux et de malversation, mais évidemment à cause de sa religion, il fut lui-même jeté en prison. Il venait d'être rendu à la liberté, lorsqu'il adressa au prince de Condé, autorisé par la considération personnelle dont il jouissait et pour la glorieuse mort de son frère, une *Épître* destinée à mettre la légèreté du prince en garde contre les séductions dont Catherine de Médicis l'entourait perfidement (II, col. 1055-56). Cette Épître porte la date du 15 déc. 1564, et a été insérée dans le T. V des Mémoires de Condé, ainsi qu'une autre pièce datée du 25 oct. et intitulée : *Oraison prononcée à MM. des comptes par le seigneur de Guerine, maistre C. Du Bourg, conseiller du roy et secrétaire de ses finances, sur laquelle il a esté incontinent eslargi des prisons de la Conciergerie du Palais à Paris, ès-quelles il estoit détenu par ordonnance desdits gens des comptes; avecques une épistre escrite et envoyée par ledit seigneur Du Bourg à un sien confrère et compagnon d'office*[1]. Selon le P. Anselme, il écrivit à Catherine de Médicis, le 1 janvier 1566, pour lui indiquer les moyens de réconcilier les Guise, les Montmorency et les Châtillon. C'est apparemment cette lettre que le P. Lelong signale dans sa Bibl. historique sous le titre de *Lettres écrites et envoyées au roi et à son conseil*, Paris, 1567, in-8°. Quelques-uns affirment qu'il était alors enfermé à la Bastille pour cause de religion; mais c'est une erreur manifeste, s'il est vrai qu'il ait été réincarcéré comme huguenot, ce ne peut être qu'après la seconde prise d'armes de Condé. Nous n'accepterons pas non plus comme authentique ce que rapporte M. Aigueperse, que Claude Du Bourg fut mis à la Bastille au retour de son ambassade à Constantinople, parce qu'on le soupçonnait de calvinisme; mais que, s'étant justifié, il recouvra sa liberté. Il paraît certain que notre Du Bourg fut chargé d'une mission auprès de la Porte, et qu'il réussit à négocier avec les Turcs un traité qu'il a, dit-on, fait imprimer; mais cette mission ne lui fut probablement confiée qu'après sa nomination au poste d'intendant de la navigation de France ès mers du Levant, c'est-à-dire après 1575, date qui ne permet guère de douter que, s'il obtint cette place, c'est qu'il s'était converti.

III. Gabriel Du Bourg, conseiller au parlement de Toulouse, en 1562, n'échappa qu'avec peine aux fureurs de la réaction catholique, quoique gendre du président Masencal (II, col. 392, lig. 33). Il se retira à Castres où il s'établit. En 1570, les Castrais l'envoyèrent demander secours à *Coligny* qui leur envoya *Genlis*, *La Case*, *Cipières* et *Piles* avec un corps de troupes.

[1] L'Épître a 18 pages et l'Oraison 48 : Bib. Mazar. 32994.

On ignore l'époque de sa mort; mais on sait qu'il laissa un fils nommé Georges, sieur de Clermont, qui a joué un rôle dans les assemblées politiques et les synodes nationaux.

Gouverneur de l'Isle-Jourdain, place qu'il dut sans doute moins à ses propres services qu'à ceux de son père, puisqu'on ne trouve pas qu'il se soit particulièrement distingué dans aucune affaire, Georges Du Bourg fut, en 1600, nommé commissaire du roi pour l'exécution de l'édit de Nantes dans le Languedoc. En 1601, il fut député par le haut Languedoc et la haute Guienne à l'assemblée politique de Sainte-Foi. Quelque temps après, les mêmes provinces l'envoyèrent en Cour, démarche dont le synode national de Gap, auquel il assista également, se montra fort mécontent, parce qu'elle violait l'union des églises. Son mécontentement toutefois ne l'empêcha pas de rendre justice à Du Bourg, en traitant de calomnie le bruit répandu par *Forton*, qu'il allait changer de religion, et en chargeant le consistoire de Bordeaux de réprimer le calomniateur. En 1608, Du Bourg fut député de nouveau à l'assemblée politique de Gergeau avec le ministre *Balaran*, et *Brassard* avocat au parlement de Toulouse, et en 1609, il le fut encore au synode national de Saint-Maixent. On trouve aussi son nom sur une liste dressée en 1616 des protestants qui recevaient des pensions du roi (*Brienne*, 211) et l'année suivante parmi les députés à l'assemblée provinciale de la haute Guyenne; ci-dessus II, col. 492 et [II, 253]. Les Mémoires de La Force font bien mention d'un Du Bourg qui, de 1615 à 1622, fut employé par le gouverneur du Béarn en diverses circonstances; mais il est incertain qu'il s'agisse du même personnage.

2. DUBOURG (Jehan), « drappier, demeurant à Paris rue St-Denys à l'enseigne du Cheval noir, condamné comme hérétique à faire amende honorable devant l'église Notre Dame, à avoir « le poing decouppé devant les fontaines St-Innocent et à être bruslé tout vif ès halles de Paris, » ce qui fut exécuté le 14 nov. 1534 (*Bull.* XI, 255). — (Jérôme), ministre à Melle, 1572-87, et à Fontenay-le-Comte, 1587-90. — (Pierre) né à Mauguio, étudiant à Nîmes en 1667, consacré en 1668; ministre de M. de Ners, 1668-70, d'Aubussargues 1668-70, de M. de Vestric 1681; pasteur de l'église de St-Jean de Marvejols 1681-85, réfugié à Rotterdam, 1686, avec sa femme et 4 enfants; pasteur de la colonie de Bourg en Prusse, 1698; mort en 1706. — (Jean) de Casteljaloux, étudiant en philosophie à Genève (Joannes Dubourg ex urbe Castrigelosio aquitanensis) 8 juin 1680. — (.....) ministre « prosélyte » assisté à Londres, 1702.

DU BOUSQUET, dominicain converti [IV, 353]; voy. Bosque, ci-dessus t. II, col. 920.

DU BRETON, famille d'Aubenas. Le jésuite Louis Richeome, à la fin de son « Idolâtrie huguenote (1608) » en fait cet éloge : « Le sieur du Breton bourgeois d'Aubenas, homme de grand jugement et d'aussi grande expérience, converty avec trois siens fils images de leur père, poussez de mesme cœur, après avoir langui en vostre Réformée l'espace de 40 ans sans jamais y avoir peu trouver la paix chrestienne, et décédé depuis quelques mois aagé de 70 ans ou environ, avec une admirable consolation d'esprit. » — Pierre *du Bret*, rubantier, natif de Montflanquin, reçu habitant à Genève, 1559.

1. DU BREUIL. [Haag, IV 353]. Ce nom se rencontre souvent dans l'histoire de nos guerres de religion. En 1569, Du Breuil, gouverneur de La Rue et un des meilleurs capitaines huguenots, au rapport de Bèze, fut tué au siège de Lusignan, en reconnaissant la brèche avec *Rouvray*. Quelques années plus tard, un autre capitaine du même nom se signala au siège de Domfront, sous les ordres de *Montgommery*. Si ces deux chefs huguenots étaient, comme nous le soupçonnons, originaires de la Normandie, ils pourraient appartenir à la famille *Bonenfant*, qui semble avoir professé le protestantisme. D'autres Du Breuil habitaient le Maine : on trouve parmi les capitaines qui se saisirent du Mans, en 1562, un Charles *Du Breuil* : C'est le même C. du Breuil, sr de la Rippe, lieutenant de la prévôté du Maine, qui fut assassiné dans les champs l'année suivante. (*Remontrance au Roi* par la noblesse Réf. du Maine). — Le seigneur de *Breuil-Baret* en Poitou reçut dans son château les protestants du voisinage, lorsque l'exercice fut défendu, en 1647, dans cette seigneurie, et vers la même époque, Benjamin *de*

Beauchamp, seigneur Du Breuil et des Bernardières, fils d'Élie *de Beauchamp*, seigneur de Grandfief, épousa Sylvie *de La Rochefoucauld*. — *Du Breuil de Chive de Pontieu*, noble maison du Poitou. Un de ses membres jura l'Union à l'assemblée de Loudun, 1596. Dans le Mémoire de Colbert, de 1664, elle est notée comme féconde en braves militaires. Le Mercure galant du mois de mars 1681 célèbre la conversion d'une dame de ce nom. — Les deux fils du sieur du Breuil, à Caen, lui sont enlevés pour être mis au collège des jésuites de cette ville, en 1688.

2. DU BREUIL, familles notables de la Saintonge. = *Armes* : d'argent à la croix ancrée de gueules. Autre : d'argent à la bande d'azur accomp. de 2 étoiles de gueules.— Sur l'une d'elles on a ces renseignements : Louis du Breuil, écuyer, sieur d'Aigrefeuille mort sans postérité en 1691, avait pour frère Pierre du Breuil, sr de Chassenon et d'Aigrefeuille et pour sœurs 1o Catherine, femme de Pierre *Citoys*, écuyer, sr de La Touche-au-blanc, échevin de Nyort ; 2o Jeanne-Marie, femme de Barthélemy *Briçonnet*, sr du Treuil ; 3o Marie, femme de Jean Rouslin, sr de Ste-Mesme ; cette dernière avait hérité de François du Breuil, seigr de Chassenon et d'Aigrefeuille, confirmé dans sa noblesse en 1667 et marié à Gabrielle *du Buisson*. — Au contraire, une ennemie fanatique de la Religion réformée fut Joachine du Breuil, dame de Théon et de Meschers, mariée, 1er oct. 1575, à Pierre de Comminges, sr de Guitaut. Ses vassaux de Meschers, exposent dans leurs doléances (chartrier de Thouars, 20 avril 1623) qu'elle « a faict condampner jusques au nombre de sept à huict vingtz, les ungs a estre rouhez et les autres pendus, ne se contentant, les deux dernières années, de leur avoir faict prandre tous leurs fruictz et meubles et faict perir de faim ez deux paroisses de Meschers et St-Georges plus de cinq à six cents âmes et les deux plus eminans bourgs de la baronnye randus inhabitables et dezertz... » (Richemond).

3. DU BREUIL, ministre à Poitiers, 1558. (*Bull.* VIII, 73). puis à St-Jean d'Angely, mort avant 1563. — Étienne de Nyot dit Dubreuil, ministre déposé en 1567. — (Pierre), sr de Fontenelles, ancien de Barbezieux au synode de Tonneins, 1614. — (.....) notaire de Paris, déporté en Amérique, mort sur mer, 1688 (Relation de M. Serres). — (Vincent), du Poitou, galérien, 1688. — (Jean), de Rouen, élevé chez les jésuites. « Il est sorti de France pour embrasser notre sainte religion, dans laquelle il était né et baptisé ; ses père et mère étaient de notre religion. Comme on ne reçoit de prosélytes qu'à Berne, on l'y envoye, après l'avoir assisté, 1698 (Man. de Lausanne). — Madeleine, veuve Dubreuil du Chasteignier, de Civray en Poitou, confesseuse, 58 ans, assistée à Londres en 1705 et en 1710, de 10 l. st. chaque fois. — Jacques *du Brouilh*, de Nérac, étudiant à Genève, 1626.

4. DUBREUIL (Jean), prédicant dans le Poitou, qui s'était vraisemblablement donné à lui-même sa mission [Haag, IV 353] ; car la correspondance de Court ne fait pas mention de lui ; or, à cette époque, beaucoup de protestants, n'écoutant que leur zèle, s'établissaient de leur propre chef consolateurs d'un peuple désolé [1]. Quelques-uns même, s'il faut en croire les agents d'un gouvernement persécuteur, faisaient de cet apostolat volontaire une sorte de métier, à la vérité aussi dangereux que peu lucratif. Du Breuil poursuivi comme prédicant et condamné à mort par contumace, le 27 juin 1719, parvint à échapper pendant plus de quatre ans à toutes les recherches ; cependant il finit par être arrêté, le 6 sept. 1723, et conduit dans les prisons de Niort. L'intendant reprit le procès et confirma la sentence ; mais Du Breuil échappa à la mort en se convertissant. Il ne fut gracié toutefois qu'au mois de novembre 1725, sur l'assurance réitérée que sa conversion était sincère (E 3411).

Voyez d'autres Du Breuil, ou Breul, ou Brueil aux articles Bouquetot, Chalmot, Lescure, etc.

DU BROCA (Gilles), « natif de Foix en Gascogne, diocèse de Codemois » (Condom), reçu habitant de Genève, mai 1559, pasteur à Ste-Foix, 1582. — Jean Dubroca, « de Nérac en Guyenne, venant du service du Piémont, » assisté à Lausanne, janv. 1697.

DU BROULLAT (Jacques), archevêque

[1] Voy. ci-dessus l'article Dortial, par exemple.

d'Arles converti au protestantisme [Haag. IV 353]. Les renseignements que nous possédons sur Du Broullat se réduisent à un article fort court, inséré par les auteurs de la Gallia christiania dans leur volumineux ouvrage. Selon ces écrivains, qui ne devaient pas se montrer bienveillants envers un prélat de l'Église romaine devenu un des chefs du parti huguenot, ce fut à la protection de Catherine de Médicis que Du Broullat dut uniquement les dignités ecclésiastiques dont il fut revêtu. Il était déjà abbé de Saint-Symphorien de Beauvais, de La Rivour et de Lagny, lorsqu'il fut appelé, en 1551, par Henri II, à remplir le siège archiépiscopal d'Arles. Ayant embrassé les opinions nouvelles, il s'attacha au prince de *Condé* et livra, lors de la première guerre de religion (1562), son monastère aux huguenots (Gallia christiana). Aussi fut-il dépouillé de ses bénéfices, comme Odet *de Chastillon*, par arrêt du parlement de Paris, 1562, ce qui ne l'empêcha pas de prendre encore, en 1564, les titres d'abbé et de comte de Lagny et de seigneur de Lisy. Cette dernière seigneurie appartenait, sans aucun doute, à sa famille (t. I, col. 259; et 260, lig. 41). C'est lui que Claude Haton signale dans ses Mémoires (p. 447), comme ayant pris part avec une quinzaine d'autres seigneurs, les plus grands du parti huguenot, à un banquet politique donné par l'amiral en sa demeure de Chastillon sur Loing [1]. Sa mère et plusieurs de ses proches vivaient retirés en Suisse dès 1569. On lit dans les registres du Conseil de Lausanne, 26 juill. 1569 : « François *de Corselles* [2] ayant charge et gouvernement de Anne *du Broulat* baron de Montjay, Samuel *du Broulat*, Charles *d'Anthonis*, Camille *de La Haye* et François *Coiguet*, tous petiz gentilshommes françois, » est admis avec eux à habiter Lausanne (*Bull.* XXI, 469). Sa mère, qui se nommait Antoinette *d'Angennes*, rentra en France et fit son testament à Lisy, le 15 déc. 1575. Ce testament qui respire la piété la plus sincère [1] institue pour ses héritiers Louise *de Bellenave*, sa fille, Jacques Du Broullat, sieur de Lisy, son fils, et François *d'Angennes*, sieur de Montlouet, époux de sa petite-fille *Madelaine*. Il est passé en présence d'Anne *Du Broullat* baron de Monjay, de Nicolas *Séguier* sieur de Pavillac, et de Jean *de Saint Martin*.

[1] Voici la liste des convives fournie par Haton qui va jusqu'à préciser la date de l'invitation, 7 octob. 1567 : « Le prince de Condé, le card. de Chastillon, l'amiral de Coligny, d'Andelot, La Rochefoucault, Genlis, Clermont d'Amboise, de Saux, de Boucart, de Boucavanes, de Piquigny, de Lysi, de Mouy, de Saint Phale, d'Esternay, comte de Montgomery et vidame de Chartres. »

[2] Très vraisemblablement le même François de Courcelles dont il est trop sobrement parlé ci-dessus, t. IV, col. 789, lig. 28.

Voyez Lepaire, Histoire de Lagny, p. 562.

DUBRUC (François), de Ganges, étudiant en théologie à Genève (Franciscus Dubruc gangiensis ex Cebennis), 14 mai 1666 ; consacré en 1672 ; ministre à Bagards en Cévennes, 1675, à Aigremont, 1675-76 ; à Aulas, 1676-1685, jusqu'à la Révocation. Il se réfugia d'abord à Lausanne où il fut élu, 1er septembre 1688, membre de la direction des pauvres. Il en partit au mois de décemb. 1689, « pour exercer son ministère dans une colonie de réfugiés à Hanover. » — Pierre *de Bruc*, de Grenoble, assisté à Lausanne, 1698. — *Du Bruert*, ministre à Belleville, 1572.

1. DU BUC, bus, but. « Le 15 de déc. 1552, Thomas du Buc a présenté sa supplication pour habiter [Genève] et a esté receu ; natif de Roan. » — Anthoine du But, tailleur de pierres, filz de Ennemond de But, du lieu de Theisiez près Lion, *id.* 4 mai 1556. — Archillès du Buc, de l'arcevesché de Rouen, *id.* 17 nov. 1557. — Antoine du Bus, de Paris, *id.* 22 may 1559. — George du But, de Compienne, dioc. de Soyssons, *id.* 31 juill. 1559. — Martin du But, natif de Compienne en Piccardie, *id.* 29 janv. 1560. — Jacques du Buc, « mercier, d'Arfleur en Normandie, » *id.* 8 septemb. 1572. — Bastian du Buc, « de St-Mars en Champaigne, laboreur et bochier, » *id.* 10 oct. 1572. — (David) de Rouen, reçoit à Genève un viatique pour

[1] C'est un beau morceau d'édification et qui a été publié comme tel, dans le journal religieux *l'Évangéliste*, du 7 décembre 1883, puis à part, la même année, chez J.-G. Fick à Genève, 20 pag. in-12. Il est reçu sous la signature de Pierre Chiboust, notaire à Lisy, et tout à fait différent du formulaire en usage à Genève (voy. par exemp. IV col. 695); il semble une œuvre composée avec amour, par la testatrice elle-même. Voy. *Bull.* XXXIII, 86.

la Hollande, 1700. — Madelaine Dubuc, de Dieppe, veuve, 48 ans, assistée à Londres, 1702.

2. DU BUC (Guillaume), en latin *Bucanus*, originaire de Rouen [Haag, IV 354] [1]. Il se retira en Suisse, fut nommé diacre puis pasteur de l'église d'Yverdon en 1568, et parvint au rang de premier pasteur de cette ville, en 1572, après la démission de Thomas *Malingre*. En 1591, il fut appelé comme professeur à Lausanne, où l'académie était alors agitée par les controverses touchant la justification et la sanctification suscitées par Claude *Aubery* et Antoine *Lescaille* (t. I, col. 440 et t. V, 766). C'est peut-être à cette occasion qu'il signa une *Confession de foi sur les deux natures de J.-Ch.* conservée à la Bibl. de Genève (197aa), où sont exposées les doctrines du calvinisme pur, en 17 articles dirigés principalement contre les Luthériens, contre *Bolsec* et contre les adversaires du droit, attribué aux magistrats, de punir les hérétiques par le glaive. Dès 1594, il reprit avec ses fonctions académiques l'exercice du pastorat. Il mourut d'apoplexie, le 15 août 1603, au moment où l'on faisait des démarches auprès de lui pour l'attirer à l'académie de Saumur. Il laissa plusieurs filles et un fils, Marcuard, qui mourut pasteur à Daillens (Vaud). Notons à cette occasion Gédéon Du Buc, imprimeur, qui exerçait son art à Genève au commencement du XVIIme siècle (J. Dupont not., X, 430). La famille subsiste encore aujourd'hui.

Guillaume Du Buc a laissé des ouvrages assez importants, composés surtout en vue de ses élèves et dont l'ordre, d'après les dates des préfaces, est celui-ci :

I. *Ecclesiastes seu de methodo sacrarum concionum;* (s. l.) apud Joh. Le Preux, 1602. — C'est un traité d'homiletique, probablement le même que le suivant.

II. *Ecclesiastes seu de formandis concionibus, in duos tractatus tributus;* [Genève], 1602, in-8o.

III. *Homilia de Abrahami sacrificio;* ap. J. Le Preux (s. l.), 1602. — C'est une *concio* académique, émanée du recteur, et prononcée aux promotions du collège de Lausanne, en 1598, in quâ (dit le sous-titre) Abrahami mactaturi filium affectus graphicè depinguntur, et Christi curriculum Abrahamo præmonstratum declaratur. — Cet opuscule et celui qu'indique le no suivant se complètent l'un l'autre par une pagination continue, le premier occupant les pages 1 à 87 et le deuxième les pages 91 à 144.

IV. *De sacrâ concione*, etc.; Genève, 1604, in-8o. Ce sont ses Homélies traduites en latin et publiées après sa mort.

V. *Oratio pro carnis resurrectione*, exquisitis Naturæ, Scripturæ et Patrum argumentis et testimoniis comprobata adversus omnium temporum Sadducæos; (s. l.) J. Le Preux, 1602; 2me édition : Bernæ Helvetiorum, J. Le Preux, 1604, in-8o. — Ce discours académique, dédié à Simon *Goulart*, fut inspiré à l'auteur par les ravages que faisait depuis plusieurs mois une maladie épidémique.

VI. *Institutiones theologicæ seu locorum communium christianæ religionis ex Dei verbo et præstantissimorum theologorum orthodoxo consensu expositorum analysis*, Gen., 1602, in-8o; plusieurs autres éditions; la septième qui probablement est la dernière, porte la date de 1648. Trad. en anglais sous le titre de *Body of divinity*, London, 1659. — En publiant cet ouvrage Du Buc avait pour but, à la fois, de fournir aux candidats au saint min. un traité méthodique de toute la doctrine chrétienne en vue des examens qu'ils avaient à subir, et de prouver que le soupçon d'hétérodoxie qui pesait sur l'académie de Lausanne depuis les affaires de Claude Aubery était dénué de tout fondement, puisqu'on y enseignait une doctrine de tout point conforme à la Confession helvétique. De scripturaire qu'il avait été pendant le XVIme siècle, l'enseignement théologique, avec Bucan, devint essentiellement dogmatique, voire scholastique. Ces *Loci* de Bucanus ont été longtemps classiques dans l'église réformée. Ils assignent à leur auteur l'une des premières places parmi les dogmaticiens réformés de second ordre.

VII. *Vingt-quatre homélies ou sermons sur l'Oraison dominicale*, Gen., 1604, in-8o.

VIII. *Aphorismi de disputationibus in controversiis de religione*, Gen., 1618, in-8o.

DU BUISSET (Matthiuette), martyre. « La tempeste de la persécution après les villes tomba sur les villages. [Vers 1542]

[1] Revu par M. H. Vuilleumier.

à Bouvigny, bourgade proche d'Orchies, le greffier du lieu nommé Hector *Remi*, estant mis prisonnier donna ample confession de sa foy, en laquelle perséverant, fut décapité en la ville de Douay. Sa femme, nommée Matthiuette du Buisset, notable et vertueuse, pour avoir maintenu en pareille constance et intégrité la parole de Dieu, fut condamnée par la justice de Douay, a estre enterrée vive [1] *(Crespin)*.

1. DU BUISSON, nom d'emprunt de François *Viau*, pasteur de Dieppe, vers 1560; voy. Viau. — Nom seigneurial de Gilles Duchemin.

2. DU BUISSON (François), appelé en latin *de Bosco*; ministre à Caen, 1559; à Dieppe, 1559-60, réfugié à Rye en Angleterre, 1572.

3. DU BUISSON (Pierre), « natifz de Pelerey au duché de Bourgogne, » receu habitant de Genève, 26 déc. 1557. — (.....) ministre en Béarn, martyrisé en Béarn avec son collègue, *Ponteto*; sa femme, après sa mort, est violée puis arquebusée, 1569 *(Crespin)*. — (.....) ancien de St-Fortunat, 1596. — (Daniel), ancien de St-Quentin, 1668 (Tt 258). — Famille Dubuisson réfugiée au Cap de Bonne-Espérance à l'époque de la Révocation (*Bull.* XV 160). — (Mlle Maria), détenue aux Ursulines de Blois, partage ses biens situés à Mer avec le Sr de Belair son frère, 1687 (Tt 431). — (Pierre), natif d'Orléans, étudiant en théologie à Genève, 1697. — (Mlle .....), fille d'un gentilhomme du Languedoc, assistée de deux écus à Genève, 1689. La même dans les registres de Lausanne : « Dlle Dubuisson, fille de condition qui vient de Vevey et va en Allemagne, assistée le 20 mai 1692. » Elle était probablement fille ou sœur de Jean Du Buisson dont on lit (dans *Erman et Reclam*) qu'il avait commandé la ville d'Annonay sous le baron des Adrets et qu'il remplaça *Briquemault* comme colonel d'un des régiments de Westphalie; il fut décoré de l'Ordre de la Générosité avant 1685 et mourut major-général à Hamm en 1726. — (Suzanne), d'Alençon, 63 ans, veuve, assistée à Londres, 1702. — (Pierre), de Melun, assisté d'un viatique à Genève, 1710. — Mlle du Buisson de la Roque enfermée aux Ursulines de Toulouse, 1741 (E 3502). — Dubuisson, prédicateur, pendu en effigie à Grenoble [X, 407], en 1743.

DUBUY (François), prêtre séculier du lieu de Ponfagran en Bretagne, « demeurant à Salavas en Vivarais depuis quelques années, fait abjuration des erreurs catholiques » et est reçu dans l'église de Nîmes, 19 août 1625. — (Jean), de Thiérache, Daniel *Javel*, de Vaine en Dauphiné et Jean *Lespicier*, de Gamaches en Picardie, « Confesseurs, faits prisonniers au service de Hollande et menés aux galères en France en 1691; élargis à la réquisition de l'ambassadeur de Hollande; assistés à Lausanne, 24 fev. 1699 (reg. de Lausanne). Les mêmes, assistés à Genève, chacun d'un viatique de 2 écus pour la Hollande, 1699. — (Jean), de Picardie, couturier; Charles, de Sedan; la veuve de Pierre, de Ste-Menehould, réfugiés en Prusse, 1700. — Rachel, veuve de Salomon *Dubuze*, de Dieppe, 69 ans, assistée à Londres (15 shell.) 1705.

DUC (Pierre), jeune moine de l'ordre de St-François, autrement Observantin, natif de Berange près Medoc en Bourdelois, demande au Consistoire de Nîmes, avec un de ses compatriotes, moine comme lui, Paul *Eylesa*, leur admission dans l'église. Ils sont renvoyés dans leur province suivant l'article exprès de la Discipline, 9 déc. 1620. On leur remet des lettres de recommandation et adresses pour les églises du haut Languedoc, « et pour s'entretenir sur le chemin, sera baillé 3 livres à chascun. » — *Duc*, de St-Fortunat en Vivarais, réfugié dans le pays de Vaud, 1670. Ma dlle Duc et sa fille, reçoivent un secours de 10 sous par semaine, Lausanne 1688. François Duc, de St-Fortunat, passant à Genève avec sa femme et quatre filles, reçoit un viatique de 9 écus. Esther, fille de feu Étienne Duc, d'Arnay-le-Duc, mise en apprentissage à Genève à 150 fl. par an, 1695; reçoit un viatique pour passer en Allemagne. 1699. La veuve de Jacques Duc, de La Rochelle, et ses deux enfants, assistés à Genève, à 14 fl. par mois, 1702. Duc, famille venue de Genève et établie dans le commerce (XVIIIme siècle) à Constantinople, *Bull.* X 244. — David Duc, « maître tapissier d'Elbœuf » réfugié à Francfort sur Oder, 1698. — Ève *Ducaille*, veuve, assistée à Londres, 1702-1705. — *Du Cambon* (ou de Cambon? voy. III, col. 649, n° 2) officier investi en 1689 du commandement d'un

[1] Voy. l'horreur de ce supplice t. III, col. 330.

des trois régiments huguenots d'infanterie formés en Angleterre sous les ordres du maréchal de Schomberg; il prit part aux batailles de la Boyne et d'Angrim et mourut le 9 août 1693. — M. *de Méjanelle*, gentilhomme vivant à St-André près Ganges (Gard), est indiqué dans un rapport de police de 1751 comme père d'un prédicant nommé du Cambon (*Bull.* VII 463). — Guille *Ducamp*, protestant de Cateau-Cambrésis, 1566 (*Bull.* III 535); — (Jacques) des Cévennes, assisté à Lausanne, après avoir fait réparation, 1696, et à Genève, 1706-13; — Olimpe du Camp et Marie sa sœur, signalées en 1686 comme fugitives de la sénéchaussée de Condom (Tt 267), se retrouvent en 1705, alors âgées de 44 et 42 ans, inscrites sous le titre de « filles de bourgeois, réfugiées de Guienne, » sur les listes de l'assistance publique à Londres.

DU CANDAL, famille parisienne, originaire de l'Orléanais [Haag, IV 355]. = *Armes* : d'azur à 3 colombes d'argent, 2 et 1, membrées et becquées d'or.

On peut voir en action dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (édit. Monmerqué et Paris, t. VI, p. 325) diverses personnes de la famille Du Candal et de ses alliées, les *Tallemant*, les *Bigot*, les *de Launay*, les *Causse*, les *d'Angennes* qui appartenaient à la société protestante de Paris au temps de l'auteur (né en 1619, mort en 1692), mais qu'on jugerait fort mal si l'on s'en rapportait sans réserve à sa plume rieuse et débauchée. Les Du Candal étaient, à la fin du XVIme siècle, de graves fonctionnaires qui ont laissé des traces nombreuses dans les registres de baptêmes et mariages du temple de Charenton. Isaac du Candal, sr de Fontenailles, conseiller, notaire et secrétaire du roi et Catherine de Launay firent baptiser à Charenton, en 1602, leur fils Isaac (parrain Daniel de Launay, sr de la Ravinière, marraine Mlle *Garrault*, femme de Nicolas Bigot, secrétaire du roi); en 1604 leur fille Madelaine [1] (parrain Pierre de Launay, marr. Marguerite, femme de Daniel Phelippeaux, trésorier de France); en 1605 Isaac, né le 9 mars, (parrain Isaac *Bazin*, sr de Trémont, marr. Geneviève *Garrot* [c'est-à-dire Garrault], femme du sr de Monceaux); en 1606 deux jumeaux, Jacques et Martin; en 1610 Françoise, baptisée le 16 déc.; autre Françoise [1], née le 23 janv. 1613; en 1614, un autre Jacques, né le 31 mai (parrain M. *de Jaucourt*, sieur de Rouvray, marr. Roberte *Mongne*, veuve du ministre *Du Chesne*); en 1619, 24 janvier, un troisième Jacques (parr. Jacques *Madeleine*, conseiller au parlem.; marr. Suzanne Garrault veuve de Michel de Launay). Il est bien probable que ces baptêmes nous font connaître seulement une partie des enfants, ceux qui naissaient pendant la saison d'hiver; les autres étaient enregistrés à la campagne. Le sieur de Fontenailles devint commissaire ordinaire des guerres en Guienne et fut, en 1603, commis à la recette des deniers que S. M. accordait à ses sujets de la religion réformée. Il mourut conseiller au parlem. de Paris et fut enterré à Charenton le 13 juin 1635. L'un de ses fils jumeaux ci-dessus mentionnés, Martin du Candal, fut conseiller au parlement de Normandie, puis au parlement de Paris où il remplaça Daniel *de Chandieu*, 21 fév. 1633. Il avait épousé, janv. 1632, Marie fille de Job *Causse* [2], conseiller des finances (baptisée à Charenton, 8 fév. 1614, parr. Gilles *Maupeou*, marr. Marie *Garrault*). Marie Causse eut trois enfants de ce mariage : Isaac du Candal, né le 3 mars 1633, Catherine, née en 1634 et Marie, en 1635. Devenue veuve, elle se remaria, en 1643, avec Jacques *d'Angennes*. Cette date est donnée par Tallemant Des Réaux, qui appelle Marie Causse « une grande femme, fort bien faite et fort raisonnable. » Jacques du Candal, né en 1614, fut conseiller secrétaire du roi et audiencier en la grande chancellerie. Il épousa, juin 1648, Susanne *de Beringhen*, fille de Théodore de Beringhen et de Suzanne *Grillet* (regist. de Charenton). De cette union naquirent : Marie, née le 11 juin 1649, mariée en 1673 à Jean *du Vigier*, conseiller en la chambre de l'édit de Guienne; Isaac, bapt. le 4 août 1650;

[1] Femme en 1621 de Jacques *Bigot* sr de La Rainville, t. II, col. 554.

[1] Femme de Claude *Sarrau*, conseill. au parlement de Paris (*Bull.* XIII, 226).

[2] Noble homme Job Causse, de Montauban, avait épousé Marie Bigot et mourut en 1616, léguant 400 liv. aux pauvres de l'église réformée de Montauban. (Nicolas).

un autre Isaac, né le 31 déc. 1656, qui alla étudier à Genève en 1674, et Armand, bapt. le 18 avril 1660.

Nous n'avons pu reconnaître au milieu de tous ces personnages quel est celui ou quels furent ceux à qui le roi déféra par cinq fois le titre de son Commissaire aux synodes provinciaux de l'Ile-de-France. Jusqu'en 1643, l'usage avait été que le synode présentât trois personnes entre lesquelles le roi choisissait celle à qui il jugeait à propos de confier ces fonctions. Pour la première fois, Louis XIV nomma directement Du Candal son commissaire auprès du synode de Charenton. Ce fut pendant la tenue de ce synode que parut la déclaration qui obligeait les protestants à tendre leurs maisons sur le passage des processions. Le commissaire du roi fut chargé d'aller trouver Mazarin pour se plaindre, au nom du synode, de cette infraction à l'édit de Nantes. Le cardinal lui répondit franchement que le clergé catholique avait offert sept millions pour obtenir cette déclaration ; mais que, comme il n'en avait donné que deux et demi, on la révoquerait. Ne se fiant que médiocrement à la promesse du ministre, Du Candal déclara qu'il ne retournerait au synode que porteur de la révocation, et il fut fait comme il le désirait.

En 1649, Du Candal remplit de nouveau les fonctions de commissaire auprès du synode de Vitry-le-François, dont les actes sont à la Bibl. nat. (*Jacobins St-Honoré*, n° 30; numérotage actuel : fr. 20966, f° 103, v° 7). Nous en extrayons la liste des députés qui y assistèrent :

Paris, *Aubertin*, président, Pierre *de Launay*, secrétaire, David *Le Mercier;* La Norville, Maurice *Lauberan* sieur de Montigny, Paul *Des Gorris* sieur des Cochets ; Senlis, Louis *de Fauquembergue*, François *Pèze ;* Lumigny, J. *Brugnier*, Jacq. *Mussant ;* Chalandos, J. *Bilot*, Gilles, *Moissant;* La Ferté, J. *Le Sueur*, sans ancien ; Roucy, Benjamin *Tricotel*, secrétaire, Oudart *Fétizon ;* Château-Thierry, J. *Pagès*, sans anc.; Claye, Isaac *Albouy*, sans anc.; Lisy, Jacq. *Misson*, François *de Racquet*, sieur de Cuisy ; Meaux, D. *Ancillon*, sans anc. ; Oisemont, Jacq. *de Vaux*, Anth. *Mareschal;* Compiègne, Isaac *Sadier*, Jacq. *Benoist*, J. *Bosquillon*, sieur de Bouchoire; Clermont, T. *Chenevix*, P. *Le Maistre;* St-Quentin, J. *Mettayer*, J. *Cottin ;* Gercy, Isaac *Chantefort*, J. *Marie;* Chauny et Coucy, J. *Le Vineux*, sans anc. ; Laon, J. *de La Noue*, Anth. *Courtonne;* Vitry, Benj. *Anguenet*, vice-président, Samuel *de La Cloche*, Jacq. *Jacobé*, Claude *de Marolles;* Châlons, Jérémie *Ouriet*, J. *Varnier ;* Ay, Jacq. *Alpée*, sieur de St-Maurice, Isaac *Marchand;* Vassy, Abr. *Jaquelot*, J. *Royer*, P. *Mauclerc ;* Sézanne, Simon *Gascher*, Sam. *de Drouart*, sieur de Vaux ; Espence, P. *Le Jeune*, Jacq. *Labry ;* Nettancourt, Honoré *de Candomer*, J. *Jacquemin ;* Bar-sur-Seyne, J. *Richier*, J. *Robervilliers;* Le Plessis, Isaac *de Combles*, sans anc. ; Chartres, Philippe *Scalberge*, sans anc. ; Authon, Réné *Rouveau*, sans anc. ; Houdan, Salomon *Le Blanc*, sieur de Beaulieu, sans anc. ; Fontaine, Théophile *Tardif*, qui fut chargé par le synode de desservir en même temps l'église recueillie chez le sieur d'*Arpentigny ;* La Ferté-au-Vidame, Pierre *Trouillart*, sans anc.; Mantes, Dav. *Pilot*, sans anc.

Le 26 août 1677, le synode de l'Ile-de-France s'assembla de nouveau à Charenton, et Du Candal y remplit encore les fonctions de commissaire (E 3363). Nous n'en avons pas les actes; mais ceux du synode de 1679, qui se tint, 27 avril, à Charenton, se trouvent dans le recueil déjà cité. Ils offrent plus d'intérêt, et nous aurons l'occasion d'y revenir dans les biographies des personnes qu'ils concernent. Du Candal d'ailleurs n'y joua pas un rôle particulièrement remarquable. Voici quels furent les députés :

Paris, Samuel *de L'Angle*, président, J. *Daillé*, Samuel *Beauchamp*, Abr. *Tessereau*, secrétaire; Meaux, J. *Jamet*, Et. *Robert ;* Senlis, Maurice *de Lauberan*, J. *Serdet ;* Château-Thierry, P. *Auger*, sans anc.; Lisy, Claude *Grostête*, sans anc.; Chalandos, *Le Maire*, anc. ; La Ferté-sous-Jouarre, Franç. *Le Sueur*, Jacq. *de Vrillac*, sieur Biard ; Fontainebleau, Ant. *Guérin*, J. *de Béringhen ;* Roucy, Dan. *de Camp*, sans anc.; Béthisy, Paul *Coullez*, sans anc.; Morsain, Abr. *Le Fèvre*, anc. ; Calais, P. *Trouillard*, Isaac *Du Ponchel ;* Amiens, Abr. *Couët*, J. *de Clèves*, J. *Pigou ;* St-Quentin, Sam. *Mettayer*, secrétaire, Isaac *Alavoine;* Abbeville, Daniel *Sébilte*, J. *de Fournier*, baron de Neuville, Louis *Pissard;* Clermont, Isaac *Claude*, Jacq. *de Sancy;* Herly, J. *Des Ormeaux*, sans anc.;

Laon, P. *de Beaumont*, Antoine *Laumosnier;* Chéry, Jacq. *Séverin*, sans anc.; Guise, Paul *Georges*, Pierre *Garde;* Chauny, Dan. *Maillard*, Louis *Laumosnier:* sieur de La Motte; Coucy, Franç. *Mutel*, sans anc.; Cus, Jacq. *Dolé;* Eppes, Isaac *Sadier*, Dav. *de Proisy*, sieur d'Eppes; Prouville, Salomon *Delbecq*, sans anc.; Gercy, Joseph *Hannet*, anc.; Oisemont, Philippe *Trouillart*, J. *Routier*, sieur de Bernapré; Compiègne, *Brevins*, P. *Benoist;* Vitry, J. *Varnier*, vice-président, Phil. *Le Fèvre;* Châlons, Jér. *Ouriet*, Phil. *Saguey;* Vassy, *Jaquelot*, Samuel *Lauran;* Ay, Louis *Garnier*, Isaac *Marchand;* Chaltray, Phil. *Ménard*, Pierre *Saunier*; St-Loup, Dan. *Fétizon*, H. *de Briquemault;* Imecourt, Abel *de Lambermont*, sans anc.; Sézanne, René *Des Moulins*, Ant. *de Cormont;* Heiltz-le-Maurupt, Pierre *Verchand*, sans anc.; Espence, P. *Drouet*, sans anc.; St-Mars, de *La Forterie;* Primat, Zach. *Bilot*, sans anc.; Chartres, *Scalberge*, sans anc.: La Ferté-au-Vidame, Dan. *Amien*, Franç. *Crevière;* Houdan, Dan. *Cottin*, P. *Babreuil;* Fontaines, J. *Regnier*, sans anc.; Le Plessis-Marly, Jacq. *Rondeau*, sans anc.; Villeray, Philippe *de Lambermont*, P. *de Chartres;* Avernes, Dav. *Bilot*, Frédéric *Le Gros;* Favières, Jacob *Véron*, sans anc.; Mantes, Phil. *Chenevix;* Le Long, Dav. *Humbert*, J. *Foubert;* Authon, Ant. *Catel*, Louis *Fouscher*, sieur de Gandelu.

Enfin le commissaire royal auprès du synode provincial tenu à Lisy, le 4 sept. 1681, sous la présidence de *Gilbert*, ministre de Paris, se nommait encore Du Candal. En l'absence de toute indication positive, nous n'oserions affirmer que le commissaire du roi auprès de ce dernier synode fût le même que celui qui assista au synode de 1643; mais il est fort probable que c'est du commissaire de 1681 que l'on trouve parmi les pièces de La Reynie (*Supp. fr.* 791. 4), une lettre datée du 21 mars 1686, dans laquelle il annonce au lieutenant de police que deux de ses filles venaient de faire leur abjuration, en même temps que leur sœur Marie, femme du président au parlement de Guienne, Du Vignier. Lui-même est inscrit à partir du 1er avril 1686 comme recevant une pension de 2000 livres (Tt 252). Mais la sincérité de ces conversions était encore en 1697 fort suspecte au gouvernement (*Supp. fr.* 4026. 2). Outre ces trois filles, Du Candal avait deux fils, Isaac et Pierre, qui abjurèrent comme lui (E 3374), et qui partagèrent, en 1688, l'héritage de leur tante, Mme *de Lorme*, morte à l'étranger.

On sait que, par brevet annexé à l'édit de Nantes, Henri IV avait accordé aux églises protestantes une somme annuelle de 45,000 écus, en compensation des dîmes que les Réformés devaient payer au clergé catholique, Louis XIII porta cette somme à 180,000 liv., puis à 225,000; mais soit pénurie, soit mauvais vouloir, le trésor royal payait si mal, qu'en 1631 le synode national de Charenton réclama 620,000 liv. d'arrérages, à compte desquels il reçut 60,000 liv. Quelques années après, Louis XIV réduisit à 16,000 liv. les 45,000 écus promis par son grand-père.

L'extrême irrégularité des versements rendait donc la place de commis à la recette générale des deniers de S. M., fort pénible à remplir. Le premier qui l'occupa fut Jean *Pallot*, conseiller secrétaire du roi, fils apparemment de Joseph Pallot, député de la Saintonge à l'assemblée de La Rochelle, en 1588. Il fit, à ce qu'il paraît, de mauvaises affaires, car il fut obligé de déclarer au synode de Gergeau qu'il était hors d'état de délivrer les sommes affectées à l'entretien du ministère et des garnisons. Malgré l'intercession de *Bouillon*, de *La Trémoille* et des députés de l'assemblée de Saumur, le synode, considérant qu'il ne lui était pas permis de disposer, en faveur d'un particulier, de l'argent des églises, pria *Chamier*, *Rivet*, *Maravat*, *Le Venier*, *Perrin*, de *La Combe* et *d'Eurre* de poursuivre le recouvrement des sommes dues, et il obtint immédiatement un à-compte de 3000 écus. L'assemblée de Sainte-Foy, de son côté, chargea Joseph *Des Fontaines* de débrouiller le cahos des comptes de Pallot, mission difficile dont il s'acquitta à la satisfaction générale, et le synode de Gap destitua le commis négligent qu'il remplaça par Isaac Du Candal. Près de trente années s'écoulèrent avant que cette affaire ne se terminât, malgré le zèle que déployèrent *Marbaut*, *Massanes*, *Bigot*, *de Launay*, *de La Combe*, *Malat* ou *Mallet*, d'*Huisseau*, *Guesdon* ou *Guidon*, chargés successivement par les synodes nationaux de poursuivre le recouvrement du reliquat, de concert avec les députés généraux. Le frère de Pallot, dit de Saint-

Antonin de Rouergue, proposa un arbitrage au synode de Castres, qui ne voulut point y consentir et porta la cause devant le Conseil privé. Enfin, en 1631, le synode de Charenton donna plein pouvoir à *Clermont, Galland, Du Candal, Basnage, Rivet, Berziau, Du Puy, Gilbert* et *Béraud*, de régler définitivement la contestation par un accord amiable. Les synodes réclamaient 20,000 livres; Pallot prétendait que les églises lui étaient redevables; on fixa à 8000 liv. la somme qu'il lui restait à payer, et il la versa dans la caisse de Du Candal.

Ce dernier, comme nous l'avons dit, avait été nommé receveur par le synode de Gap; sa commission était d'un sou par livre. *Du Pradel, Rocheblave* et *Ricard* essayèrent inutilement de le supplanter; le synode de Saint-Maixent ne voulut pas accepter leurs offres et le confirma dans sa charge, n'ayant qu'à se louer de lui, et par brevet du 29 fév. 1612, le roi de son côté, le chargea du maniement des recettes des Réformés. Du Candal remplit avec zèle ce poste plein d'ennuis jusqu'à la suppression de l'allocation.

DU CANDELAY (Charles), Carolus Candelabrius, avocat et fils d'un conseiller au parlem. de Bordeaux, était sous-maire de cette ville en 1535. C'était un homme fort instruit et dont les ancêtres avaient rempli des charges importantes dans le Conseil de la ville. En 1543 il fut à son tour nommé conseiller au parlement, mais la profession qu'il faisait de la religion réformée arrêta sa carrière (Gaullieur, *Collège de Guienne*, 1874, p. 200). Il était lié d'une étroite amitié avec le professeur André *Zébédée*.

Ses descendants ne dégénérèrent point. Du moins un Du Candelay aida le capitaine Jean *de Pons de Plassac* a prendre d'assaut la ville de Royan, fév. 1586 et en demeura gouverneur [Haag, IV 358]. Selon d'Aubigné, il avait pris à composition Mornac, en 1585, « à la tête de ceux de Saujon. » En 1596, il se présenta à l'assemblée politique de Loudun pour jurer l'union. En 1599, il se plaignit à l'assemblée de Saumur de la négligence ou du mauvais vouloir du gouvernement qui, depuis plus de deux ans, ne payait pas sa garnison. S'il fallait en croire Benoît, il aurait traité, dès 1612, avec la Cour, pour lui vendre la place dont la garde lui avait été confiée; mais le fait n'est rien moins que prouvé; car en 1615, il prêta encore serment de fidélité aux églises; bien plus, il arma des vaisseaux de guerre, soumit à des droits de navigation, dans l'intérêt de la Cause, les navires qui remontaient la Gironde ou qui la descendaient, et fit, en un mot, tout ce que l'assemblée de La Rochelle pouvait attendre du plus dévoué de ses défenseurs; aussi lui fit-elle témoigner son approbation, « connaissant son affection au bien des églises. » Certes il n'y a rien dans cette conduite qui justifie l'accusation de Benoît. Du Candelay étant mort vers 1620, l'assemblée de La Rochelle lui donna pour successeur *Du Verger-Malaguet*. Ce fait est prouvé par les procès-verbaux de l'assemblée de La Rochelle; quoi qu'on ait dit, par erreur évidemment, dans la Description générale des villes et places reduictes et prises par le roy (Paris, 1621, in-8°), que de Candellan (pour du Candelay) rendit Royan à Louis XIII en juillet 1621.

Du Candelay était seigneur de Gemozac, où, en 1593, on ne comptait que trois familles catholiques. La Réforme s'était introduite de bonne heure dans cette petite ville sous la protection de Charles *de Concis*, qui en était seigneur à cette époque, et qui embrassa les doctrines nouvelles, ainsi que les seigneurs de *Périssac*, de *Roussillon, Du Sendre*, de *Cravans*, etc. Le premier pasteur de l'église qui s'y fonda, fut Jean *Villain*. — Il est sans doute inutile d'avertir qu'il n'y a rien de commun entre Concis, seigneur de Gemozac, et *Congis* qui commandait en 1621, avec *Vaudelin* dans le Chastelet de Château-Renard, place de mariage ayant appartenu à la princesse d'Orange, et qui en fut chassé, cette année, sans la moindre résistance, par les habitants ayant à leur tête le lieutenant au bailliage.

DU CAREL (Andrew-Coltée), savant antiquaire, né à Caen, en 1713, mort en Angleterre, en 1785 [Haag, IV 358].

Du Carel était encore fort jeune lorsque ses parents passèrent en Angleterre, chassés sans doute par les persécutions qui suivirent l'édit de 1724. Il fut mis au collège d'Eton d'où il passa à l'université d'Oxford. En 1752, il fit dans son pays natal un voyage qu'il consacra à des recherches sur les antiquités anglo-normandes,

et de retour en Angleterre, en 1755, il fut nommé official de la juridiction privilégiée de l'église de Sainte-Catherine. Deux ans plus tard, il devint bibliothécaire du palais de Lambeth et en 1758, il fut appelé à Cantorbéry avec le titre de commissaire et d'official. La Société des antiquaires l'avait admis dans son sein dès 1757; la Société royale le reçut de même en 1762. Ses ouvrages les plus intéressants sont :

I. *A Tour trough Normandy described in a letter to a friend*, 1754, in-4°.

II. *A Series of above two hundred anglo-gallic, or norman and Aquitaine coins of the ancient kings of England, exhibited in 16 copperplates and illustrated in 12 letters to the Society of antiquaries of London*, Lond., 1757, in-4°.

III. *Anglo-norman antiquities considered in a tour trough part of Normandy*, Lond., 1767, in-fol. — Nouvelle édition du n° 1 qu'a traduite, sous le titre d'Antiquités anglo-normandes, A.-L. Lechaudé d'Anisy, Caen, 1823, in-8°.

IV. *A list of the various editions of the Bible and parts thereof, in english, from 1526 to 1776*; 1776, in-8°.

V. *History of the antiquity of the archiepiscopal palace of Lambeth, including biographical anecdotes of several eminent persons*; London, 1785, in-4°.

VI. *The history of the parish of Lambeth*; Lond., 1786, in-4°.

P.-J. Du Carel, auteur d'un livre intitulé : *Original poems and translations*, 1807, in-8°, était probablement le fils de ce savant antiquaire.

DU CARNET (Mme), déportée en Amérique [X 432]. — Charles *Du Caroy*, « professeur de langues étrangères, » marié au temple de Charenton, mai 1657, avec Marie *Baudrier*. — « Me Jean *du Carroge*, médecin, d'auprès le pont de Vaux en Bresse, » reçu habitant de Genève, 15 janv. 1573.

1. DU CASSE (Bernard) sieur de Courbau, épousa Catherine *de Casteras de Lagraüse* (née en 1570, m. en 1642) qui lui donna : 1° Pierre, 2° Jacques sr de la Trémolière, lieutenant au régim. de Revistau (1611-64); et 3° André sr de Lancire. L'aîné, Pierre sr de Courbau, était enseigne au régim. de La Rochefoucault en 1625. De sa femme, Françoise *de Casteras-St-Sernin*, il eut deux fils : 1° Jacques sr de Castelbert, lieutenant au régim. d'Auvergne de 1630 à 1646 ; 2° Gabriel sr de Courbau, qui épousa Suzanne *de Sartre* dont il eut Gabriel II, marié avec Françoise *de Cailhoup de Belesta*, dans la famille de laquelle passa le domaine de Courbau. Après la Révocation ce dernier Gabriel persista si fermement dans ses principes religieux qu'il fallut un arrêt du parlement pour le condamner à recevoir la bénédiction nuptiale de la main d'un prêtre catholique dans la prison des Hauts-murats à Toulouse où il était détenu, 15 septemb. 1721. Il fut encore condamné, le 22 juillet 1749, par l'Intendant de Roussillon, à une amende de 240 liv. pour avoir assisté à une assemblée de protestants (Pradel). — Arnaud *Ducassou*, ministre de Sauveterre en 1635 (M 673).

2. DU CASSE (Pierre), ministre à Cros, 1569-72. — Gaillard Du Casse ou *Cassou*, ministre à Salies de Béarn, de 1590 à 1619; — (Jacques), né à Salies, étudiant à l'acad. de Genève en 1619, pasteur de Salies en 1620; — (Pasqualis) né à Pontac en Béarn, étudia la théologie à l'acad. de Montauban où il fut en 1658 un des argumentateurs de la thèse d'André *Martel* intitulée *De Lege et Evangelio*; il était pasteur à Pontac en 1671; — (Jacques) consacré au synode de Casteljaloux, 1651; pasteur à Puymirol de 1657 à 1670, puis à Calignac, canton de Nérac et à Coumont en Guyenne; député aux deux synodes provinciaux de Clairac, septemb. 1679, et de Ste-Foy, déc. 1681; réfugié en Angleterre (Tr 287) puis à Amsterdam (mars 1686) et à Arnheim; mort en déc. 1687.— (Joseph), dit Du Casse le jeune, député aux deux mêmes synodes; réfugié en Angleterre avec sa femme, en 1685 (*Agnew*, III 42); — (Gaston), de Nérac, tisserand, réfugié à Wezel (Prusse) avec sa femme, sa belle-mère et une servante, 1698. — Aucun des pasteurs de ce nom n'a laissé d'écrits. — Voy. ci-dessus t. IV col. 726 lig. 15.

DU CASTAING (Moyse), « natifz de Bordères en Gascogne, » admis à l'habitation à Genève, 19 septemb. 1558. — Pierre *Du Cau*, ministre dans le diocèse de Conserans, apostat en 1636.

DU CAYLA, famille noble du Languedoc, convertie à la Révocation; « M. du Cayla, méchant catholique, » dit l'Inten-

dant de Montpellier en 1686 (*Bull.* XXIX 214). Une partie de ses membres passa en Prusse, où l'on voit sur le rôle des personnes de condition pensionnées, la baronne du Cayla. Le général du Cayla, au service de Saxe, était probablement son beau-fils (*Erman*). Un autre était des grands mousquetaires [VIII 163 b]. Le comte du Cayla, resté protestant à Nîmes, vers 1780 [VI 51].

Du Caylar, branche de la famille *de Bermond*; voy. ci-dessus t. II col. 349. — Antoine du Caylar. sieur de Minolan, député à l'assemb. politique de Lunel, 1613 (Tt 232). — *Du Cerceau*, voy. Androuet, I col. 246. — Charles *du Celle*, réfugié du Périgord, 1686. — Le sr *du Ceré*, malade et partant pour Basle avec sa femme, assisté à Lausanne, 1701. — Jehan *Ducerf* pasteur à Baix en Vivarais, 1563.

DUCEY. L'Intendant de Caen écrit à M. de Seignelay, 27 nov. 1686 : « ... Je n'ai pas cru devoir donner à M. *de Chèvreville* le brevet de don que S. M. a bien voulu faire en faveur de son fils des biens de sa mère sortie du royaume sans permission, parce que vous m'avez fait l'honneur de me mander de ne luy pas remettre à moins qu'il ne remplisse les devoirs de bon catholique. La mauvaise conduitte que le dit Sr de C. tient dans l'evesché d'Avranche et le mécontentement qu'il donne à M. l'evesque sont cause que j'ay retenu devers moy ce brevet, luy faisant comprendre qu'il se rendait indigne de la grâce que le Roy luy avoit bien voulu faire et que s'il ne tenoit une meilleure conduitte, S. M. le revoqueroit. Il est parent de feu M. le Ms. *de Fontenay*, et tous deux, avec Madame *de Ducey*, qui a passé à Jersé, font d'intelligence tout le desordre du diocèse où sans eux les nouveaux convertis feroient leur devoir. »

DU CÉZIER (Jehan), écrivain moraliste et pédagogue poitevin du XVIIme siècle [1]. Il naquit, selon toute probabilité, à Saint-Maixent. On trouve en effet dans cette petite ville deux familles qui portent le nom de Du Cézier, l'une catholique, l'autre protestante. Jehan, dit l'aisné, appartenait à la branche protestante. Élève du collège de Saint-Maixent qu'illustrèrent les André et Guillaume Rivet, les Daillé et autres notabilités huguenotes du Poitou, il chercha, étant sans doute d'une position de fortune modique, à utiliser les connaissances qu'il avait acquises. Il devint régent de l'une de ces écoles que les Réformés avaient fondées dans plusieurs villes du Poitou et qui furent fermées à partir de 1634, en exécution des arrêts des grands jours de Poitiers. Du Cézier dut subir le sort commun et il est probable que c'est lui qu'on retrouve à Saint-Maixent en 1653 avec la qualité d'écrivain (professeur d'écriture) sous laquelle les anciens professeurs des écoles réformées se dissimulaient, afin de pouvoir donner les premiers éléments de l'instruction à leurs coreligionnaires. Cette situation nouvelle l'induisit, dit-il, à s'essayer à des compositions littéraires, bien qu'il fut déjà d'un âge avancé. Son esprit était tourné vers la morale. Il publia plusieurs ouvrages qui sont de pieuses instructions en prose ornée de quelques vers, et qui ne dépassent pas le niveau d'une honnête banalité. Que devint-il dans la suite? On l'ignore. Aurait-il abjuré? On serait tenté de le croire, car on retrouve un Jehan Du Cézier, greffier de l'élection de Saint-Maixent, inhumé en 1668 à Saint-Saturnin de Saint-Maixent, que jusqu'alors on n'avait pas retrouvé sur les registres d'état civil catholique. Jusqu'en 1662 il publia quatre ouvrages ; deux seulement ont subsisté; les deux autres (nos I et III) ne sont connus que par leur titre.

I. *Discours pour la gloire de Dieu, contre les jureurs et blasphémateurs.* Dédié au Roi, paru en 1655.

II. *Le moyen de vivre bien heureux;* précédé d'une épître au Roi, signée Jehan Du Cézier l'aisné, datée du 4 septemb. 1654 ; in-8o de xii et 188 pages. — 2me édition imp. à Saumur, J. Desbordes, 1656 in-8o.

III. *Seconde partie du moyen de vivre bien heureux.* Dédiée au comte de Roucy.

IV. *Le Philaléthe ou l'Ami de la vérité qui met au jour le mensonge et autres vices. Ensemble les beaux éloges de la Générosité ;* par Jehan Du Cézier, l'aisné. Imprimé pour l'auteur, à ses despans ; 1662, in-8o de XIV et 280 pages (Maillard).

Richard. Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'ouest, 1873.

[1] Nous lui supposerions volontiers quelque parenté avec le poète Jean-Denis de Cécier (1580-1620) dont il a été question ci-dessus t. III, col. 966.

DU CHAIL, nom de seigneurie de plusieurs familles du Poitou et de Saintonge, *Pandin* [VIII 99], *Genay*, etc. — Paul *Du Chaine*, « escarcellier, natif de Beaumont, dioc. de Rennes, » reçu habitant de Genève, 6 juin 1559. — Paul *Du Chasne* « de Rains en Champaigne, » habitant de Lausanne, 1553 (*Bull.* XXI 464). — Barthélemy *Du Charme*, de Salbris en Sologne, marchand; habit. à Genève, 20 septembre 1572; — (Jean), « solliciteur à Paris, » *id.* 23 mars 1573.

Du Chailard, voyez Sauvain, et ci-dessus I col. 136, lig. 4.

DU CHALARD, avocat [Haag, IV 359]. L'on a de lui un assez bon ouvrage de cette jurisprudence littéraire du XVIme siècle où la connaissance des principes et la méthode sont obscurcies par une trop grande connaissance des poètes et autres écrivains de l'antiquité, il porte pour titre : *Sommaire exposition des ordonnances du roi Charles IX sur les plaintes des Trois États de son royaume tenuz à Orléans l'an 1560. Par Joachim Du Chalard, advocat au grand Conseil, natif de La Souterraine en Limosin*; Lyon, Clém. Baudin, 1565 in-8o de 12 f. prélim. 393 pag. et 48 d'Indice; précédé d'une dédicace en français « A la magnifique et excellente République Françoise, » datée de Paris, 12 avril 1562, et d'une dédicace en latin (Guillelmo Sevino consiliario regio in curia suprema Burdigalensi, Joachimus Chalardus). — Réimpr. à Lyon, 1567; Paris, Lucas Bayer, 1568; Lyon 1578. — Ce livre contient quelques traits dirigés contre la mollesse et la corruption du clergé catholique. Cela est loin de suffire pour en conclure que l'auteur fut protestant, surtout un auteur qui se déclare, dans sa préface latine, le disciple et la créature d'un conseiller au parlement de Bordeaux. Cependant La Monnoie ne doutait pas que Joachim Du Chalard ne fut aussi l'auteur d'un pamphlet huguenot intitulé *De l'origine des erreurs de l'Église*, 1562, sans nom d'imprimeur ni d'auteur. MM. Haag se déclarent de l'avis de La Monnoie. Comme nous n'avons pas trouvé cet opuscule, nous ne pouvons ni confirmer ni infirmer l'assertion.

DU CHAMP (Jean), de Bavay en Hainaut, pendu et brûlé par sentence des magistrats d'Anvers, pour avoir soutenu contre la messe, que « tant seulement par foi les fidèles participoyent au corps et sang de Jésus-Christ, » 5 fév. 1558 (*Crespin*). — (Jean) dit *La Boissière*, ministre à Paillargues, 1568. — Guillaume *Duchamp*, ministre (?), est chargé par le Consist. de Nîmes d'écrire « la confession de foy et articles de discipline, qui après, signée des ministres, diacres et surveillans, demeurera entre les mains du greffier comme les autres pappiers de l'église, » 2 août 1561. — Anne Du Champ, de près Orléans, assistée à Genève, 1692. — James *Du Chastel*, l'un des hérétiques de Paris ajournés en 1534. — Nicolas *Duchastel*, cordonnier, natif de Château-Thierry, reçu habitant de Genève, 15 octob. 1557; le même, de nouveau, 23 avril 1573. — (Jacques), de Valenciennes, 33 ans, pendu à Cateau-Cambrésis, 9 avril 1567, pour avoir pris part à une sédition religieuse. — (François), de Quévroit, bourgeois, décapité à Valenciennes pour la même cause, janv. 1568.

DU CHASTELET [Haag[1], IV 359], l'une des quatre grandes familles de l'ancienne chevalerie lorraine. Elle serait issue, selon dom Calmet, de Thierry d'Enfer ou Thierry-le-diable né en 1140, petit-fils du duc de Lorraine Matthieu I = *Armes :* d'or à la bande de gueules chargée de 3 fleurs de lis d'argent.

Cette illustre maison a fourni à la Réforme religieuse des adhérents distingués.

Branche de Deuilly. — Olry du Chastelet, baron de Deuilly, seigneur de Gerbéviller, Rémont, Bassemont, Sénoncourt, grand sénéchal de Lorraine, fils aîné de Pierre du Chastelet et de Bonne de Baudoche, neveu du célèbre ligueur Jean du Chastelet, seigneur de Thons, était entré dans le parti de la Réforme, malgré l'opposition de sa famille. Il avait épousé Jeanne *de Scepeaux* dame de St-Michel, fille du maréchal de Vieilleville et passait à bon droit pour un des plus riches gentilshommes de son pays (voy. La Popelinière). En 1562, il fit abattre le monastère de Deuilly-en-Bessigny que ses ancêtres avaient fondé dans le voisinage du château, et sur ses ruines il fit bâtir un temple pour l'exercice de la religion nouvelle et la pré-

[1] Y compris quelques notes de MM. les past. O. Cuvier et Dannreuther.

dication de l'Évangile. Mais bientôt il dut se retirer à Metz d'où il amena au prince de *Condé* huit enseignes de gens de pied et quatre cornettes de cavalerie qui prirent part à la deuxième guerre civile (1567). Il se joignit ensuite aux armées de Condé et de l'Électeur Jean-Casimir, qui opérèrent leur jonction à Pont-à-Mousson le 11 janv. 1568. Sa carrière fut arrêtée l'année suivante : il fut tué au siège de La Charité, en mai 1569. Dans son testament, en date du 15 janv. précédent, après avoir rendu grâce à Dieu de lui avoir donné la connaissance de sa parole, il ordonne que ses enfants continuent à être élevés dans la vraie religion, mais « considérant que ses proches parents y sont du tout contraires, il conjure ses cousins, parents et bons amis, le baron *d'Haussonville* (son gendre), Antoine *de Vienne* sr de Clervant et M. *de Haraucourt d'Acraigne*, de prendre la charge tant de la tutelle des dits enfants que de l'administration de leurs biens, et faire en cet endroit le devoir que vrais chrétiens et parents doivent et peuvent faire. » Le conseil de famille déféra la tutelle à un oncle du défunt et ses enfants furent élevés dans la religion catholique. On dût exécuter cependant une clause du testament par laquelle il léguait 100 fr. barrois au ministre *La Bourre*. Ces enfants étaient : Claude, tué à Arques dans les rangs des Ligueurs ; Christine, mariée au baron d'Haussonville gouverneur de Verdun ; Anne, femme de Charles-Emm. comte de Tournielle, grand-maître des finances de Lorraine. Sa veuve se remaria, en 1573, avec Antoine d'Epinay seigneur de Broon.

Branche de Bulgnéville. — Le seigneur lorrain Claude, sire du Chastellet et de Belleniéville (aujourd'hui Bulgnéville ; Vosges), mourut en l'année 1564, après avoir catholiquement vécu ainsi que sa femme, décédée avant lui, dame Hélaine de Russy (aujourd. Hélène de Roucy), de la maison de Montfaucon. Ils avaient eu cinq enfants, mais il ne leur en restait que trois : Antoine, Baptiste et Yolande, tous trois enveloppés dans les séductions de l'hérésie. Baptiste, depuis plusieurs années déjà s'était fait recevoir habitant de Genève : « Lundy vijme aougst 1559, Baptiste du Chastellet natif de Bulgeville en Lorrayne. » C'est l'année où s'ouvrirent, le 9 novembre, les cours de la célèbre académie ; mais il n'y est pas inscrit ; il avait probablement passé l'âge d'un étudiant ; et le caractère pastoral, qu'il avait ambitionné, lui appartenait probablement déjà. Les membres de la petite église de St-Nicolas du Port (voy. col. 338) en parlent comme d'un pasteur connu, dans une lettre qu'ils adressèrent à la vén. Compagnie de Genève, le 14 mars 1563 et dans laquelle ils disent : « ...Messieurs et pères, « nous vous envoyons nostre frère Fr. *Thou-* « *venin*, présent porteur, pour vous prier « nous faire tant de bien que de nous pour- « voir de quelque pasteur, affin que nous « soyons rasssemblés sous la houlette de Jé- « sus-Christ, et vous promettons de faire « nostre debvoir envers celuy qu'il vous « plaira nous envoyer. Le frère, Monsieur « du Chastelet, qui nous a quelquefois vi- « sités, vous pourra asseurer plus ample- « ment de l'estat et condition de nostre « église dont nous desirerions bien l'avoir « pour pasteur... » (Gaberel, *Hist. de l'église de Genève*, 3 vol. in-8°, 1853-62, t. I, pièces, pag. 180). Ce mot « le frère » nous donne à croire qu'il avait d'abord été religieux et que c'est au couvent qu'il avait fait ses études. Sa sœur était religieuse à l'abbaye de Ste-Glossinde de Metz, et s'était également sauvée à Genève. La mort du père les délivra de toute contrainte. Dès le 6 janvier 1565 Yolande envoye de Genève à ses frères, à Belnéville, un pouvoir pour la conservation des droits héréditaires qui peuvent lui rester (Ragueau not., VII 105) et au mois de mai, Baptiste prêche à Metz en pleine assemblée protestante ; il y présente au baptême (9 mai 1565), *Anne* du Chastellet, sa fille. Dans la même liasse des archives de la Meuse qui nous apprend ce fait (B 2359 fo 20), on trouve un compte de la même année d'où appert que le sénéchal de La Mothe et Bourmont a payé 18 gros à Claude Picart pour avoir porté un mandement du souverain, ordonnant « d'appréhender au corps Baptiste du Chastellet ministre de la nouvelle religion. » Peu de temps après, la sœur et les deux frères sont réunis à Genève et y signent (Ragueau not., VIII 69 et 73), le même jour, 25 janv. 1566, deux actes par le premier desquels Baptiste vend à Antoine tous ses droits sur les seigneuries du Chastellet, de Bulnieville et de Pierre-ficte, dont ils étaient

propriétaires par indivis, moyennant onze mille francs barrois. Par le second sont réglés les droits de Yolande, en des termes qu'il est utile de rapporter :

..... Comme ainsy soit que noble Dlle Ioland du Ch... pour éviter les idolâtries et superstitions papistiques esquelles elle avoyt esté plongée dès son jeune aage, n'ayant lors auscung jugement ny discretion et encores moins cognoissance de la vérité du St. Ev. et de son salut, Se soyt retirée en ceste cité pour y vivre selon la reformation de l'Ev., dont elle auroyt adverty ses parens et amys et mesmes nobles Anthoine et Baptiste du C. ses freres et iceulx pryé par plusieurs et diverses foys de luy subvenir et donner moyen de soy y entretenir et nourrir. Surquoy le dict Anthoine disoyt que à la d. Ioland sa sœur, ayant faict profession de religieuse en labbaye de Ste Glossine en la ville de Metz, avoyt esté baillée la somme de cent escutz soleil, moyennant laquelle estoit dejectée de tous droictz de succession paternelle et maternelle et collatérale, et plusieurs aultres causes; ausq. la d. Ioland respondoyt que lhors de la pretendue profession elle estoyt en bas aage, nayant cognoissance de ce quelle faisoyt contre lhonneur de dieu et aussy quelle neust ozé lhors resister au voloir de sesd. père et mère et aultres ses parens, par l'induction et crainte desq. elle fut lhors mise aud. monastere et feyt profession et plusieurs aultres raysons icy obmises pour briefveté pour lesq. elle demandoyt et requeroyt les diltz nob. A. et B. du C., joinct aussy la faveur de la vérité de l'Ev. a la cognoissance duq., par la grace de Dieu, ilz avoyent esté tous appellez, et persistoyt en sad. requeste et afin qu'ils luy feissent quelque raison de l'hérédité et succession de sesd. pere et mere et frere. Sur quoy les d. partyes, afin d'obvier à tous scandalles, procès et différens... et pour nourrir paix et amityé entre elles comme entre freres et sœur, ont faict les accordz qui s'ensuivent. Pour ce est il que ce jourd'huy 25e janv. 1566..., lad. nob. dlle, certaine et bien advisée et soy disant majeure de 25 ans a cédé, quitté, remys, etc. à Anthoine son frère tout et tel droict qui a elle peult et doibt compéter pour raison des heredité et success. pat. et mat., moyennant le prix et somme de 3000 fr. barroys, laq. se prendra sur la somme de unze mille fr. b. pour laq. le d. nob. Baptiste a vendu... et ce du consentement du d. B. présent au dit accord, qui a confessé l'avoir ainsy accordé et entendu en contractant avec le d. nob. Anthoine leur frère... (Suivent au bas les trois signatures).

Deux mois après, le même notaire enregistrait (VIII 192) le contrat de mariage de nob. dlle Yolande du Chastellet, majeure de plus de 25 ans, avec un jeune homme inscrit vers la fin de la première liste des écoliers de l'acad. de Genève (1562) et nommé Bernard de Melet, fils de Pierre Melet, bourgeoys et natif de Condom au pays de Gascogne. Cela aide à comprendre comment le seigneur lorrain Baptiste du Chastellet était devenu pasteur de Nérac en Condomois. On l'y trouve en 1579 et il est encore à cette place en 1592 (*Bull.* XXV 546). Député en 1596 au synode de Saumur, il ne put s'y rendre, étant malade. Il ne vivait plus en 1598.

Voy. dom Calmet, Hist. genealog. de la maison du Chastelet ; Nancy, 1741, in-fol.

DU CHASTELLIER, maison bretonne et poitevine; nous ne savons pas distinguer entre quatre ou cinq de ce nom qui existaient dans les provinces de l'ouest au XVIme siècle. Le représentant de l'une d'elles, le sieur du Chastellier-Portaut, était gentilhomme de la maison de Jeanne d'Albret et lieutenant-général en l'armée navale des protestants lors que Jeanne l'envoya, de la Rochelle, au mois de septemb. 1568, auprès d'Élisabeth d'Angleterre pour solliciter son appui [I, 46 *b*]. César de Chastellier, sr de la Coustardière était député de la Bretagne à l'assemblée politique de Ste-Foy, en 1601 (ci-dessus III 990). A l'époque de la Révocation, la famille paya largement son tribut à la persécution, car nous trouvons encore en 1726 une dame du Châtellier et ses filles enfermées au monastère de l'Union chrétienne de Luçon (E 3412 et 13). En 1727, dans ce même couvent, Mlles du Châtelier et Mlles *de Marcheguay* se soutenant mutuellement dans leurs principes, l'évêque de Luçon exige qu'on les sépare et l'une des dlles de Marcheguay est envoyée à l'Union chrétienne de Fontenay-le-Comte, tandis que la plus jeune des dlles du Châtelier l'est à l'Union chrétienne de Poitiers (E 3563 et 64). En 1731 l'une des dlles du Châtelier, qui avait été transférée aux Ursulines de Parthenay et avait feint de se

convertir, était parvenue à s'enfuir avec une de ses sœurs à Jersey, d'où elle pressait ses autres sœurs et ses frères de venir la rejoindre. Ordre sévère de surveiller ceux qui sont restés (E 3568). Cependant Mme du Chatellier la mère, qui était toujours à l'Union chrétienne de Luçon, est mise en liberté, en 1735, « parce qu'on ne pouvait payer sa pension » (E 3571). L'une de ses filles, en 1736, vivait tranquillement en Angleterre (*Bull.* IX 225).

DU CHAT (Eudothée), ministre à Claye, 1617-19. — *Du Chanfaye*, gentilhomme, enfermé dans la citadelle de Metz, en 1686, comme huguenot persistant ; y mourut (*Bull.* XI 179). — « Mme *Du Chaylas*, de St-Hipolite, qui en vient pour retourner en Brandebourg, étant tombée malade à Cerdon (en Bresse) a écrit à Nos Seigneurs du petit Conseil (de Genève) pour représenter sa misère. Le Conseil, touché de compassion, a envoyé une litière pour laq. notre caissier a payé 15 écus au porteur ; on a payé sa dépense à (l'auberge de) La Tour perce, et donné un viatique de 10 écus » (Reg. de la Bourse françoise). Cette dame pourrait être une *Du Chailard*.

1. DU CHEMIN (Pierre), orfèvre et bourgeois notable de Besançon qui, au dire du clergé de la ville, sentait fort l'hérésie, lui et sa mère. En 1536, les soupçons s'accentuèrent; il avait rapporté de Neufchastel un exemplaire de la première Bible traduite en français (par Robert *Olivetan*) dont l'impression avait été achevée l'année précédente par Pierre *de Vingle* et qui forme un magnifique in-folio gothique de 852 pages, à 2 colonnes et 61 lignes par colonne, chargées de lettres ornées [1]. On lui prit sa belle Bible, on le mit en prison, on le dénonça aux tribunaux de l'empereur Charles-Quint et il allait subir un procès criminel, lorsqu'il fut sauvé par l'influence d'un de ses concitoyens tout-puissant alors dans la ville, Simon Gauthiot, catholique mais ennemi déclaré du clergé. Il en fut quitte pour deux mois de prison préventive et une condamnation à six vendredis de jeûne au pain et à l'eau (20 mars 1537). Mais la ville de Neufchastel s'était émue de l'incident; en qualité d'antique alliée de Besançon tout aussi bien que des villes suisses, elle avait écrit, le 30 décembre 1536, à ses « Magnifiques, nobles, prudens, sages et spectables Seigneurs et très agréables bons voisins et amis » Messieurs de Besançon, pour obtenir qu'on rendît à Du Chemin sa Bible.

..... Or il est advenu, disent les Neufchastelois, que Dieu par sa sainte bonté nous a visitez en sa miséricorde, tellement que il nous a retirez de beaulcoup d'abuz et erreurs... A cause de quoy, très voluntiers avons permis que en nostre ville la saincte Bible ayt esté imprimée en nostre langaige maternel, afin que de ung chascun de nostre langue puisse estre entendue, veu que c'est ung tresor qui à nul ne doit estre caché, car c'est le Testament de nostre Père. Et par ainsi avons désiré, et de tout notre cueur desirons, que ung chascun ayt part et portion en ceste grâce et bénédiction et que icelle saincte Bible soit vendue, distribuée, portée et communiquée en tous lieux et toute place qui sera possible et surtout à nos aymables et bons voisins. Finalement est advenu que ung de vos citoïens et bons bourgeois, nommé Pierre du Chemin, homme vertueux et honorable en a une. Pour laquelle, à l'instance et poursuite d'aucunes gens de vostre ville qui se nomment d'église, a esté inconvenienté en corps et biens jusques a le detenir prisonnier et luy faire plusieurs dommaiges : et signantement ung nommé maistre Fr. Symard, lequel pour son tiltre est appelé suffragant [de l'archevêque] détient icelle Bible sans la vouloir rendre...; mais plustost a usé de menasses contre le dict du Chemin et, que plus est, a osé dire et prononcer que en icelle Bible a plusieurs lieux faulx es plains d'erreurs : qui n'est pas petit scandalle. En oultre, en ceste chose nous tenons fort touchez et grevez en nostre honneur, attendu que elle a esté imprimée en nostre ville, voire et de nostre exprès vouloir et consentement. Et avons certes à grand regret que gens de bien soyent pour ceci par telles gens ainsi molestez. Eussions bien voulu, pour nostre bonne amytié, que de ce nous eussiez advertiz, plustost que de avoir souffert ung tel personnaige estre ainsi affligé et molesté par telles gens; car mésuit quant faulte il y auroit, elle ne lui debvroit estre imputée, mais a nous ou a ceulx qui l'ont imprimée. Etc.

Dans cette vigoureuse défense de la Bible et du droit de s'en servir, on croit re-

[1] Voy. Th.-A. Dufour, *Le catéchisme fr. de Calvin*, p. clx et ccxxv.

connaître la plume du pasteur Antoine *Marcourt* (Herminjard, *Corresp.* VI 455, note). On en doit la connaissance à M. A. Castan, bibliothécaire de Besançon, qui l'a insérée à la suite d'un travail où il explique d'une main très ferme pourquoi la Réforme n'a pas réussi à Besançon. Ce travail paru dans la Revue Historique (t, I, 1876, p. 78-139) est intitulé « Granvelle et le petit empereur de Besançon. » Le petit empereur est Simon Gauthiot, seigneur d'Ancier.

2. DUCHEMIN (Gilles), sieur du Buisson, ministre en Normandie, puis à Guernesey [VII 389 *b*], puis en 1590 à Vitré (*Bull.* VII 330); à St-Aubin, 1603; à St-Sylvain, 1617. — Nom d'emprunt de Jean *Le Maçon*, ministre à Montauban vers 1560. — En 1666, le commissaire du roi pour la recherche de la noblesse en Normandie inscrivait comme écuyer Jean *Le Brunet*, sr de St-Morice, dont la mère, Isabeau *Potier*, était fille d'Ursin *Potier* et de Marie Du Chemin « qui estoit de la race « de Jeanne d'Arc dite la pucelle d'Or- « léans, aagée de 80 ans, de la religion « prétendue réformée, et demeuroit en la pa- « roisse de Ste-Mère-Église » (*Bull.* XIII 195). — Daniel Duchemin, libraire à Paris, épouse au temple de Charenton, août 1678, Marie fille de Pierre *Périer*, libraire, et de Jeanne *Leclerc*. Ce Daniel se réfugia en Hollande à la Révocation et y fonda une librairie importante pour la littérature réfugiée. — Duchemin-Tournay, riche négociant d'Alençon, dénoncé comme recevant des ministres dans sa maison et y tenant des assemblées, tandis que sa femme colportait de maison en maison des sermons excitant à la persévérance, 1694 (M 670 et *Bull.* VII 424). — (Jacques), chirurgien et perruquier, assisté à Lausanne, 1688. — (Pierre), de Chastillon-sur-Loire, assisté à Londres, 1705. — (Samuel), de Gien-sur-Loire, assisté à Genève, 1706.

DUCHENI (Jean), de Bretagne, assisté à Genève d'un viatique, 1700. — Le sieur *du Cher* et son frère aîné, le sr *de Sibleyras*, de St-Pierreville en Vivarais, nouveaux convertis en 1686. — *Duchez*, ministre, rappelé d'Angleterre en 1603 pour exercer son ministère à Pringé.

1. DU CHESNE (Nicolas), martyr [Haag, IV 363]. Né à Beaumont près de Rethel, en Champagne, Du Chesne s'était retiré à Lausanne avec sa femme et son frère, pour y pratiquer librement la religion réformée qu'il avait embrassée. Au mois de sept. 1554, il rentra en France dans l'intention de venir chercher sa sœur, mariée à Rethel, et quelques-uns de ses parents établis à Rheims; mais sur la route de Besançon à Gray, il rencontra un moine inquisiteur qui l'accosta. Une croix plantée sur le chemin, et devant laquelle Nicolas ne fit aucun semblant d'ôter son chapeau, amena la conversation sur la religion, et Du Chesne laissa malheureusement percer ses sentiments, en sorte qu'à peine arrivé à Gray, il fut arrêté sur la dénonciation du moine et mis en jugement. « La justice lui demanda d'où il estoit : et il respondit qu'il se tenoit à Lausanne en la jurisdiction des seigneurs de Berne. On lui répliqua : Tu n'en es pas natif ? Non, dit-il, mais d'un village près de Retel. Interrogué qu'il y alloit faire, dit que c'estoit pour retirer son beau-frère et sa sœur et un autre mesnage avec eux. Sur ce il luy fut demandé si la Loy de Lausanne estoit bonne. Il respondit qu'ouy et qu'on y preschoit l'Évangile du Seigneur en toute pureté de doctrine. Depuis, on l'examina de plusieurs poincts sur lesq. il rendit pure et entière confession, sur laq. la justice prononça sentence de mort. Aucuns lui conseillèrent d'en appeler à Dole, mais il respondit qu'il ne pensoit pas que ceux de Dole fussent plus gens de bien qu'eux, car depuis peu de temps ils en avoient fait mourir en pareille cause. Le jour de devant que Nicolas fut mené au supplice on tascha de lui persuader que s'il vouloit aller à la Messe et se mettre a genoux durant icelle, on le laisseroit aller comme passant. Mais armé de persévérance, il respondit plustost mourir que de commettre un tel acte. Il alla à la mort fort asseuré, invoquant le Nom de Dieu jusques au dernier mouvement de son corps. Ce fut le viiie d'octobre l'an susdit. » (*Crespin*). — On ne peut douter qu'il n'y ait un parent de ce martyre dans celui que les registres de Lausanne ont inscrit en ces termes : « Paul du Chesne, *natifz de Caulmont* de la conté du prince Portien, dioceze de Reims en Champagne, fils de Jehan du Chesne, ayant été jadis receu bourgeois et s'estant absenté longtemps, est de nouveau receu, 31 octobre 1572. »

2. DU CHESNE (Guillaume), pasteur à

Die, 1561. — (Gaillard), né à Tarbes, étudiant à Genève (Gaillardus *Quercinus*, théol. stud.) en 1581. Peut-être le même que Du Chesne, past. à Bourges, 1582-83.

3. DU CHESNE (Simon) mathématicien, né à Dôle vers le milieu du XVIme siècle [Haag, IV 363]. Ayant embrassé la Réforme, Du Chesne alla chercher en Hollande le libre exercice de sa religion. Pendant plusieurs années, il enseigna les mathématiques à Delft. Comme beaucoup de savants esprits, il s'imagina avoir trouvé la quadrature du cercle, et il publia sa prétendue découverte dans un ouvrage qu'il dédia au prince d'Orange sous le titre de *Quadrature du cercle ou manière de trouver un quarré égual au cercle donné, et au contraire un cercle égual au quarré proposé avec la raison de la circonférence au diamètre;* Delft, 1584, in-4o. On peut voir une lettre de lui adressée de Delft 9 septemb. 1603, à Jos. Scaliger (sur un instrument qu'il avait inventé pour mesurer les longitudes) dans l'ouvrage intitulé *Epistres françoises des personnages illustres et doctes à M. J.-J. de la Scala,* p. J. de Reves; Harderwyck, 1624, in-8o.

4. DU CHESNE (Jehan), « rubentier passementier en soye, natif d'Ambleville au dioc. de Rouen, » habit. à Genève, 5 anv. 1556. — (Pierre), natif de Chastres sous Montlhéry, fondeur de lettres, *id.* 4 mai 1566. — (Jehan), chapuis, *id.* 1559. — (Jaques), de Nantes, escolier, *id.* 18 septemb. 1572, tesmoins Jean *Pascal,* chirurgien et Mathieu *de Cheradame.* — (Pierre Paul), de Clamecy, étudiant à l'acad. de Genève, fév. 1669. — (Gédéon), sculpteur, fils de François Du Chesne, maçon et d'Anne *Maurice,* épouse au temple de Charenton, janv. 1672, Charlotte, fille d'Abraham *Pierret,* peintre architecte, et de Judith *Métayer;* ils font baptiser à Charenton quatre enfants : Gédéon, né le 24 avril 1673; Anne-Charlotte, 1674; François, 1675; une fille prénommée Camille, 10 août 1678. — Louis Du Chesne, capitaine dans l'armée de Schomberg, 1689 (*Agnew,* II 236). — (Jean), maître chapelier de Metz, réfugié avec sa femme et 2 enfants, à Francfort sur l'Oder, 1698. — (François), de Paris, horlogeur, 30 ans, Susanne, sa femme, et un enfant, assistés à Londres, 1705. — (Abraham), de Rouen, tailleur, 84 ans, et sa femme, Élisabeth, 71 ans, assistés à Londres, 1706. — (Jean), de Vervins, « qui est venu (à Genève) pour abjurer, » y reçoit divers secours et un viatique pour la Hollande, 1707.

5. DU CHESNE, famille noble et ancienne du Poitou [Haag, IV 360], dont une branche, celle de Vauvert, qui avait embrassé la religion réformée, sortit de France à la Révocation. René Du Chesne, seigneur de Vauvert, épousa Françoise *Vergereau,* qui lui donna plusieurs enfants, entre autres, François, Louis-François et Pontin. François se maria, en 1556, avec Antoinette *Rocaigne* dont il eut, entre autres, Louis et René, souche de la branche de Saint-Léger.

I. Louis Du Chesne, seigneur de Vauvert, épousa en 1637 Renée *Janvre,* dame de Lussay, et en 1640 Anne *Jouslard,* dont il laissa deux fils : Jean et David. Le sort du second est inconnu. Le premier épousa Élisabeth *Chalmot* et en eut huit fils qui tous, à l'exception du plus jeune, Josias, né en 1670, quittèrent la France après la révocation de l'édit de Nantes et allèrent s'établir en Angleterre, en Italie, en Allemagne. L'un d'entre eux se fixa à Frederikswern en Norwège, où ses descendants existent encore. Josias, resté en France, se convertit et fut mis en possession de tous les biens de la famille. Le gouvernement cependant le tenait encore pour suspect en 1692 (E 3378); il le fit même emprisonner au château d'Angoulême en 1698; Du Chesne céda et reçut en 1701 une pension de 300 livres (E 3387). Peut-être est-ce le même « du Chêne, de Vauvert en Poitou » que Dieterici porte comme réfugié en 1698 à Berlin.

II. René Du Chesne, sieur de Saint-Léger, épousa Anne *Audouyn* qui lui donna trois enfants : 1o Ésaïe, 2o David sieur de Goize, et Françoise. Esaïe prit pour femme, en 1621, Renée *Gaultier,* fille d'Aaron *Gaultier,* sieur de Pierre-Buée, et de Hardouine *Fourrée.* Son fils Samuel, qui s'était marié, en 1667, avec Jacquette *Aymer,* fille de René, sieur du Corniou, et de Julie *d'Angliers,* mourut vers 1685, laissant trois enfants : Françoise-Renée, âgée de 15 ans; Ésaïe-René, de 13, et René, de 12, qui furent élevés dans la religion romaine par ordre du gouvernement.

6. DU CHESNE (Charles), médecin du roi, n'est connu que par le *Récit véritable*

de ce qui s'est passé au voyage du Roy Henri IV de Dieppe jusques à son retour, par Charles Du Chesne, medecin du Roy, présent lors et servant Sa Majesté, inséré dans le T. IV du Journal de Henri IV par l'Étoile (édit. de La Haye, 1741, in-8°, et en mss à la Bibl. nat. Suppl. fr. 371, numérotage actuel 13765). C'est un récit fidèle et plein de faits. Ce médecin était originaire de Blois et mourut à Paris âgé de 80 ans; il fut enterré au cimetière des SS. Pères, le 21 fév. 1645 (Reg. de Charenton). — On peut reconnaître son fils probablement dans Du Chesne, médecin d'Orléans qui fut exilé au bourg de St-Gaultier en Berry, en mai 1683, pour avoir encouragé un mourant à rentrer dans la religion protestante (E 3369).

7. DUCHESNE (Joseph), en latin *Quercetus* ou *Quercetanus*, un des plus fameux médecins chimistes de son temps [Haag, IV 360], né à Lectoure dans l'Armagnac, en 1546, mort à Paris, le 20 août 1609 (reg. de Charenton). Il est moins connu par son nom que par son titre de seigneur de La Violette, titre seigneurial qui semble étrange à première vue, mais qui cesse de l'être lorsqu'on réfléchit qu'il existe en France une vingtaine de lieux portant ce nom [1]. = *Armes :* écartelé aux 1 et 3, de trois fasces ondées, aux 2 et 4 d'un chevron (cachet de ses lettres).

Gui Patin, son confrère, qui le haïssait comme chimiste et comme partisan de l'antimoine, dit qu'il avait commencé sa carrière dans son pays d'Armagnac, « pauvre pays, » comme garçon chirurgien. Il alla compléter ses études dans les universités allemandes, s'appliquant particulièrement à l'histoire naturelle et à la chimie ; puis il prit le bonnet de docteur à Basle, en 1573, et se rendit ensuite à Lyon où il fit imprimer ses premiers ouvrages et où il a laissé, comme membre du Collège des médecins de cette ville, un honorable souvenir que rappelle l'abbé Pernetti, dans ses « Lyonnois dignes de mémoire » (2 vol., 1757, in-12; t. I, p. 251). Il ne paraît pas qu'il fût pauvre ou du moins il sut s'allier à une femme riche, « noble damoiselle Anne Trye, » issue du mariage de Guillaume Trye, échevin de Lyon, avec Marguerite *de Budé* (III, col. 374) et sœur de Marie Trye qui avait épousé (ou qui épousa), en 1575, un des premiers magistrats de Genève, Jean *de Normandie*. Son mariage attira du Chesne à Genève et lui fit quitter Lyon. Il ne resta que très peu de temps en possession d'une seigneurie importante que lui ou sa femme avaient du côté de Villefranche sur le Rhône et qu'on appelait « la baronie, seigneurie et justice de Morancé et maison forte et noble de Lyserable ; » il la vendit le 12 nov. 1580 (Claude Pierrefort, not. à Lyon), et racheta des immeubles à Genève et aux environs; notamment, le 20 nov. suivant, la terre du Jon (ou Jung), située au bailliage de Gex, en même temps que son beau-frère Jean de Normandie achetait celle du Bouchet (territ. genevois) qui est contiguë (Delarue, not. à Genève, XII, 20, XV, 97). Sur ces entrefaites, survint un petit événement qui le mit en vue. Ce médecin se piquait autant de son talent de poète que de ses connaissances de chimiste. Son ennemi Gui Patin qui le traite de charlatan, de pendart, d'ignorant et d'ivrogne, disait que de toutes les pilules [1] de sa composition il n'y en avait pas de plus difficiles à avaler que ses poésies [2]. C'est injuste : ses vers étaient des moins mauvais de son temps. Feu le savant et regretté Dr Achille Chereau, dans son « Parnasse médical (1874, in-12), » dit que plusieurs de ses poèmes sont remarquables, qu'on les lit encore avec plaisir et que ses strophes sur les Oiseaux (dans le *Miroir du monde*) sont un petit chef-d'œuvre.

Or, Genève toujours inquiétée par le duc de Savoye, voulut en 1584 resserrer ses traités avec les cantons suisses et obtint que Zurich et Berne lui envoyassent pour jurer de nouveau l'ancienne alliance des députés à qui elle rendit tous les honneurs qu'elle pût imaginer. Du Chesne l'y aida en composant (en 1583), pour cette

[1] Tous il est vrai d'humbles hameaux de 20 à 80 habitants, sauf un, dans le Doubs, qui en a 191 ; Dictionn. des postes. — L'un de ces La Violette, situé dans l'arrondiss. de Lyon, commune de St-Maurice sur Dargoire, est plus probablement celui de Joseph du Chesne.

[1] Il paraît avoir employé le premier contre les maladies vénériennes le mercure doux, sous le nom de panchymagogue; « il en faisait des pilules qui portèrent le nom de pilules de M. de la Violette, » dit Sénebier.

[2] Le prof. E.-H. Gaullieur, *Étrennes nationales ou Mélanges helvétiques*, 1854, p. 26.

circonstance, un drame en trois actes, intitulé *L'ombre de Werner Stauffacher*, du nom de l'un des compagnons de Guillaume Tell. La cérémonie eut lieu le 18 octobre, et le registre du Conseil porte, à la date du 16 : « Noble et spectable Joseph du Chesne dit de La Violette D. M. reçu bourgeois gratis eu égard à sa profession et à ses services. » La reconnaissance alla même beaucoup plus loin : En 1587, on l'élut membre du Conseil des CC. et, en 1594, membre du Conseil des LX ou petit Conseil, pouvoir exécutif de la République.

Cependant Duchesne avait en même temps ses regards tournés ailleurs. Sa réputation médicale, affirmée par de nombreux ouvrages, l'avait fait connaître à la Cour de France ; il avait d'ailleurs servi comme médecin militaire et fait quelque campagne, puisqu'il composa un traité des blessures faites par les armes à feu ; il était d'ailleurs homme de très bonne mine [1] ; Henri IV l'attacha à sa personne en qualité de médecin ordinaire et de plus en fit un diplomate. Il l'employa en Suisse, de 1589 à 1596, se servant de lui d'abord comme agent auprès des ambassadeurs MM. de Sillery et de Sancy. Ensuite il l'accrédita lui-même auprès des Cantons protestants. Voici en quels termes (1591) :

... La bonne opinion que nous avons de voz prudences nous faict croire que ne vous persuaderez autre chose de nostre amytié et bonne volonté en vostre endroict et que n'avez faict par le passé. Toutes fois pour vous en mieulx assurer, nous avons bien voulu, renvoyant par delà le s^r de La Violette, nostre conseiller et medecin ordinaire, luy donner charge de vous veoir de nostre part et vous confirmer l'asseurance de la continuation de nostre dite amityé, ainsy que nous luy en avons déclaré nostre intention pour la vous faire entendre... [2].

[1] Comme le prouve son portrait gravé en tête de son *Diaeteticon*, de sa *Pharmacopée* et d'autres de ses ouvrages.

[2] « Pour assurer les cantons de Berne, Basle, Schaffouzen, Zurich de l'amitié de S. M. et leur recommander d'entretenir leurs bons rapports avec Genefve. » Bibl. nat. S. Germ. Harl., nunc fr. 16026 f° 310. Voy. aussi 15575 f° 183, et Minist. des aff. étrangères : Suisse t. VIII, f° 264, C'est une dizaine de lettres originales de ou à Du Chesne. Voyez-en la liste dans Rott (Inventaire somm. des docum. franco-suisses (1882).

En 1601, il accompagna l'ambassadeur Bruslart de Sillery chargé de renouveler l'alliance au nom du roi avec les Suisses. De retour à Paris, il se livra de nouveau à la pratique de son art, où il avait fini par acquérir une véritable célébrité, et y mourut comme nous l'avons dit, en 1609, ne laissant qu'une fille, Jeanne, qui posséda une vaste fortune [1] et vécut surtout à Genève, mariée à Joachim *du Port*, gentilhomme poitevin retiré dans cette ville. Voyez Du Port.

Parmi une dizaine de lettres qui, seules, à notre connaissance, restent de ses missions diplomatiques, on voit que le Roi lui écrivait directement et qu'il répondait de même, sur un pied très digne, comme en voici une preuve :

Sire..... Je l'ay trouvé [le duc de Savoye] désireux de plus en plus de participer et se remetre en la bonne grace de Vostre Majesté, recognoissant que c'est son bien et la conservation de son Estat. Il m'a donné beaucoup de tesmoignages de ceste sienne sincère affection que j'ay faits entendre a mon dit s^r l'ambassadeur qui en advertira plus à plain V. M., comme aussy de tout ce qui s'est passé en toute ceste negotiation. J'ay veu a mon retour Mons. de Lesdiguieres à Grenoble, a qui j'ay communiqué semblablement tout ledit affaire. Il escrit à V. M. les grands préparatifs de l'armée d'Espagne (de laq. il avoit ja eu d'autres advis que les miens) et comme il est très necessaire que V. M. y apporte quelque prompt remède. Ils font semblant, Syre, de vouloir attaquer les places de delà les monts : mais j'ay opinion que leur principal dessein est sur quelque ville du Dauphiné ou plus tôt sur Lion ou ils ont sans doute beaulcoup d'intelligence. J'en ay donné advis où il faut, et continuerai tousjours a rendre le tres-humble et tresfidelle service que je dois à V. M., priant Dieu qu'il m'en fasse la grace et de vous multiplier, Sire, de plus en plus ses sainctes benedictions. A Genève, ce 1er aoust 1594. Vostre tres humble, tres fidelle et tres obéissant subjet et serviteur,

De la Violette.

Quant à la valeur scientifique de Jos. Du Chesne, il est bien difficile d'en parler avec sûreté, à cause de l'énorme diffé-

[1] Voy. notaires de Genève : P. Jovenon, VIII, 453 ; Jacquemot, II, 16 ; Pinault, XIII, 8, XX, 60, XXVIII, 30, XXXV, 204.

rence que le temps a mise entre lui et nous. Il avait la Foi médicale, c'est-à-dire qu'il croyait à tout ce que les médecins de l'antiquité avaient dit et à presque tout ce l'ignorance du moyen âge y avait ajouté; il croyait aux sortilèges, aux philtres, aux nouements d'aiguillette, aux rêves de l'alchimie et à la transfusion possible de tous les métaux en or pur; mais il étudiait, il cherchait, il a trouvé quelquefois; on l'a vu ci-dessus pour le mercure; il a écrit sous le titre de « Portrait de la santé, » un traité de phrénopathie et d'hygiène très acceptable; il soutint un système que défendit après lui le célèbre médecin italien Marco Severino (1580-1656) à savoir que toutes les maladies sont engendrées par des semences, comme les végétaux. Cette dernière idée suffirait seule à lui assurer notre estime, puisqu'elle se rapproche sensiblement de la théorie des microbes que préconise aujourd'hui l'école de physiologistes dont le chef est M. Pasteur.

Voy. Tamizey de Larroque, Vies des poètes gascons, J. Duchesne sr de la Violette (d'après Colletet); dans la Revue de Gascogne.

Ouvrages de Joseph du Chesne :

I. *Ad Jacobi Auberti, Vendonis* [de Vendôme], *de ortu et causis metallorum contrà chimicorum explicationem, brevis responsio. Accedit liber de exquisitâ mineralium, animalium et vegetabilium spagyricâ præparatione et usu;* Lugduni, 1575, in-8o; 1600, in-8o; réimpr. dans le t. II du Théâtre chimique (Strasb., 1613, in-8o) et dans l'édit. de la Pharmacopée donnée à Venise en 1614. C'est sans doute cet ouvrage que Du Verdier veut désigner lorsqu'il attribue à Du Chesne une *Apologia pro chymicis*, Lugd., in-8o, 1575. Traduction : *Traicté familier de l'exacte préparation spagyrique des médicamens pris d'entre les minéraux, animaux et végétaux, avec une brève réponse au livret de Jacques Aubert touchant la génération et les causes des métaux ;* Paris, Charles Morel, 1630, in-8o, 152 pag. et table. — Voy. Aubert, ci-dessus t. I, col. 429, no 3 et § IV.

II. *Sclopetarius, sive de curandis vulneribus quæ sclopetorum et similium tormentorum ictibus acciderunt;* Lugd., 1576, in-8o; 1600, in-8o; trad. en français sous le titre : *Traité de la cure générale et particulière des arcbusades, avec l'antidotaire spagyrique pour préparer et composer les médicamens;* Lyon, J. Lertout, 1576, pet. in-8o; Paris, 1625, in-8o; en anglais, Lond. 1590, in-4o; en allemand. Strasb. 1635, in-4o. L'auteur regarde la brûlure comme le pire du mal, il blâme les amputations précipitées et conseille les eaux thermales pour faciliter la cicatrisation. — En 1581 un autre praticien célèbre, Laurent Joubert, médecin du roi et chancelier de l'Univ. de Montpellier, publia un Traité des arcbusades auquel est annexée une « Apologie de Nic. Poget, maistre en chirurgie de l'univ. de Montpellier, chirurgien ord. du roy de Navarre, contre M. Jos. du Chesne, médecin, baron de Morancé et de Lyserable, pour très rév. L. Joubert, touchant le problesme s'il est possible d'envenimer les balles d'arcbuse et que le venin en soit porté dans le corps. »

III. *La Morocosmie, ou de la folie, vanité et inconstance du monde en cent octonaires* [huitains], *avec deux chants doriques De l'amour céleste et Du souverain bien;* Lyon, J. de Tournes, 1583, pet. in-4o; Lond., 1587, in-4o; Rouen, Abrah. Cousturier, 1601, pet. in-8o.

IV. *L'ombre de Garnier Stoffacher, suisse, tragi-comédie sur l'alliance perpétuelle de la cité de Genève avec les deux cantons, Zurich et Berne;* Genève, J. Durant, 1583, in-4o; pièce de trois actes en vers, suivie d'une Pastorale à cinq personnages sur le même sujet.

V. *L'anatomie du petit monde*, avec quelques sonnets des vices d'icelui, s. l., 1584, in-4o.

VI. *Le grand miroir du monde;* Lyon, Barth. Honorat, 1587, in-4o de 8 p. prél. et 206 p., avec une épître à « Henri, roy de Navarre, pair et Premier Prince de France. » — Du Bartas avait publié en 1578 son poème sur la Création du monde; Du Chesne fut un de ses imitateurs. Il entreprit de faire une description versifiée de tout l'Univers. Il voulait peindre dans une suite de 20 livres ou chapitres : Dieu d'abord, sa vérité, son essence, sa grandeur, ses attributs; 2o Son œuvre, la Création; le monde matériel; le monde intellectuel, c'est-à-dire les saints anges; 3o Les anges déchus, leur chute, leurs œuvres impies, l'idolâtrie, la sorcellerie; puis l'enfer; 4o Le monde céleste, la forme des cieux, leurs aspects, leur influence;

5° Ce bas univers; l'air, l'eau, la terre, le feu; 6° L'océan et les poissons. Le 7me livre était réservé aux plantes, le 8me aux animaux; le 9me aux fossiles et minéraux; le 10me à l'homme. C'était la première décade, que devait suivre, « s'il reconnaissoit que la première fût agréable au lecteur, » une seconde décade formée de dix livres sur les arts.

Mais il n'alla pas si loin. L'édition de 1587 contient les 5 premiers livres seulement. En 1593, parut une deuxième édition (Lyon, Eust. Vignon, 24 et 654 p. in-8°) dans laquelle se trouve le sixième livre; l'éditeur en fut Simon *Goulart* (voy. ce nom) qui fit suivre chaque livre d'un chapitre d'annotations scientifiques ou prétendues telles; et il n'en parut pas davantage. Ce 6me livre, conformément à la promesse de l'auteur, est consacré à une description de la mer et des fleuves. Il s'y trouve un passage intéressant que nous allons reproduire parce que, à l'occasion des divers fleuves de la France, il fait la révérence, suivant l'expression de Sim. Goulart, aux poètes qui en ont illustré les rives et nous trace ainsi un petit tableau de ce que l'on considérait, à la fin du XVIme siècle, comme le Parnasse français. Cette citation fournira en même temps quelque idée du talent, si talent il y a, de ce médecin comme versificateur.

La Seine aux flots profonds, très fameuse rivière,
Est des cygnes François la mère nourricière.
D'Aurat leur fait sonner de si hautes chansons
Que je n'ose après eux soupirer mes vains sons;
De Thou qui a chanté, d'un vers inimitable,
De son Job affligé la constance admirable;
De Loynes favori du Castalide chœur;
De Messes le fameux, de Parnasse l'honneur;
De Mornai, de ce temps la perle, en qui Minerve
Ses biens les plus précieux a commis en réserve,
Luy ayant ceint le front de myrthe et de laurier,
D'autant que tout ensemble il est docte et guerrier.
De Fresnes qui apprit depuis sa tendre enfance
Les secrets Thespiens, qui paroit ore en France
Un éloquent Cinée et du miel de sa voix
Paist les princes Germains mesme, au nom de nos Rois.
De Sillery qui eust ce rare privilége
D'estre songneusement des neuf sœurs allaité
Pour future merveille à la postérité.
Et toy, *de Chiverny*, grand pilote de France,
Qui conduis son timon avec ta grand'prudence,
Vous tous, vous entonnez de la Seine la gloire.
Mais quel est ce Soleil qui esclaire la France?
A voir sa gravité, son auguste présence,
C'est ce fleuron royal, ce *Charles de Bourbon*
Qui est grand hostelier des vierges d'Hélicon.
Grand prince, si jamais mes vers ont la faveur
De tomber en tes mains, sois, sois leur protecteur,
Sois mon Mécène un jour, et je serai l'Horace
Qui chanterai l'honneur de ta royale race.
Yonne que tes flots par mes vers soient enflés
Sur tous les flots voisins, veu que de nos *Harlais*
Le tige floriesant qui décore la France
Sur tes rives a pris sa première naissance;
Tige qu'au Sénat de Paris a produit
Un justicier, *Scévole*, un Caton.....
Tige dont est issu en outre un *de Sancy*
Qui frémir vous a fait, Alpes au haut sourci.
Un *L'Hospital*, tout mort, avec ses vertus vives,
Immortalise, Allier, tes deux coulantes rives.
Forget, des beaux esprits le support et la gloire,
Ton nom tant honoré accroist l'honneur de Loire,
Loire de qui le bord pour bon heur est pampré
Des rameaux chasse-aspic de ton *Fresne* sacré.
Puissé je avoir tant d'heur qu'un nœud estroit enchaine
Un tel Fresne esleve avecques mon bas Chesne:
Puisse un *de Lisle* aussy, au lieu d'un *du Bellai*
Des fleurs de ses doux chants rendre Loire esmaillé.
Petit Loir, un *Ronsard* enfla pendant sa vie
Tes los, et maintenant par sa mort on t'oublie.
Ce Ronsard dont encor font revivre la gloire
Nos Pindares: *Baïf, Desportes, du Monin, Passerat, du Perron, Saincte-Marthe, Jamin, Bartaut, Poupaut, Laval, d'Ambois, la Boderie,*
Par les doux-graves chants que leur voix mélodie.
Il n'est besoin aller aux rives de Mœandre
Pour des cygnes mourans les passions entendre,
Veu qu'un grave *Garnier* nous vient, dessus les bords
De la Sarthe, entonner ses tragiques accords.
O mille et mille fois tes ondes fortunées,
Garonne, qui sortant des hauts monts Pyrénées
T'en vas de six Gascons le pays abreuvant
Qui te vont par leurs chants sur tous flots esleyant,
Et qui au lieu d'osiers, enrichissent tes rives
De myrthes, de lauriers et d'arbres porte-olives.
L'olivier t'appartient *Pibrac*, veu qu'en repos
Ton esprit est au ciel et sous terre tes os.
A *Terlon* l'héritier de sa muse éloquente
Je lègue l'usufruit d'une si rare plante,
Comme à un *du Haillan*, le Tacite françois,
Et à *de La Montagne* à l'angélique voix.
Le myrthe paphien a *l'Escale* je donne
Qui d'un los éternel mérite une coronne.
Admirable *Bartas*, le laurier est pour toy
Qui es notre Apollon, ne réservant pour moy
Que quelque chesneteau planté sur le rivage
De mon Gers, incognu qui la teste m'ombrages.
Ton *La Jessée*, Arrats, t'enfle avecques les chants
De trois dignes Gascons: *Morlas, Sponde, Salettes*,
Gave, pour t'honorer tiennent lieu de trompettes.
Le docte *de Thiard*, l'honneur du Masconnois;
Le gentil *Tamisier*, l'Orphée beaujolois,
Qui peut en resonant ses Vanités mondaines
Fleschir les durs rochers et charmer les fontaines;
De ces tiens nourrissons le célèbre renom
O Saône, de tes flots celébreront le nom.
Scève, tairay-je donc le grand los que son onde
Reçoit par les fredons de ton beau petit monde?
D'Elbene, lyonnois, tairay-je tes doux-chants
Qui de Saone les flots rendent si doux coulans?
Elbène en qui revit ce grand Tuscan poëte,
Rhosne, qui si longtemps chanta de sa musette,
Sur tes bords, l'arbre aimé d'un roy garde-troupeau,
Qu'il y bastit enfin son funèbre tombeau. Etc.

VII. *Larmes ou chants funèbres sur les tombeaux de deux illustres princes du S. Empire, et de trois rares fleurs de nostre*

France, et perles précieuses de nostre temps, [Gen.] J. Le Preux, 1592, in-4°. — C'est probablement une portion de cet ouvrage que l'auteur avait envoyée à la reine Christine, qui figure à la Bibl. du Vatican, n° 1899 des mss de la reine du Suède, sous ce titre : *In Johannis Casimiri comitis Palitini ad Rhenum obitu, Nænia seu lamentatio Jos. du Chesne domini de La Violette, versibus gallicis.* Le comte Jean Casimir mourut en janv. 1592.

VIII. *Liber de priscorum philosophorum veræ medicinæ materiâ, præparationis modo, atque in curandis morbis præstantiâ. Accedunt consilia medica IV de arthritide, nephritide, lue venereâ, morbo complicato*; Sancti Gervasii [Gen.], 1603, in-8°; 1609, in-8°; Lond., 1614, in-8°. — Selon Eloy, les quatre dissertat. ajoutées à ce traité ont été trad. et publ. sous le titre de *Conseils de médecine,* Paris, 1626, in-8°.

IX. *De dogmaticâ medicorum legitimâ et restitutâ medicamentorum præparatione lib. II,* Sancti Gervas. [Gen.], 1603, in-8°; Lips., 1613, in-8°.

X. *Ad veritatem hermeticæ medicinæ stabiliendam* etc., *adv. anonymi phantasmata, responsio,* Paris, 1603, 1604, in-8°; Francof., 1605, in-8°.

XI. *Ad brevem Riolani excursum brevis incursio;* Marpurgi, 1605, in-8°. En réponse au factum de Riolan intitulé Brevis excursus in Baltologiam Quercetani, quo Alchymia e principia diruuntur; Paris, 1604, in-12. — Cette controverse fut soutenue de part et d'autre avec beaucoup de vivacité et force injures.

XII. *Tetras gravissimorum totius capitis affectuum;* Marpurgi, 1606, 1608, 1609, 1617, in-8°; trad. en franç. sous le titre de *Tétrade des plus grièves maladies du cerveau,* Paris, 1625, in-8°.

XIII. *Diæteticon polyhistoricon sive de victûs ratione,* Paris, 1606, in-8°; 1608, 1615, in-8°; Lips., 1607, 1615, in-8°; Francof., 1607, in-4°; Gen., 1626, in-8°; trad. en franç, sous le titre de *Portrait de la santé,* Paris, 1606, 1720, in-8°; Saint-Omer, 1606, 1618, in-8°; en allem., Nuremb., 1686, in-4°.

Voici le détail de ce dernier ouvrage : *Le pourtraict de la santé où est au vif représentée la reigle universelle et particulière de bien sainement et longuement vivre;* Paris, Claude Morel, 1606, in-8° de 532 pages, plus une épître dédicatoire à Henry de Bourbon prince de Condé. Trois parties : I. Des perturbations de l'esprit. De l'ambition. De l'avarice. De l'envie. De l'amour voluptueux. De la cholère. De la joye. De la crainte. De la tristesse. II. Quel est l'office de tout vray médecin. De l'air. Des vers. Du manger et du boire. Des diverses sortes de pains et breuvages. Du vin et autres breuvages... tant pour notre nourriture que pour la cure de divers maux. De l'eau. Des effects divers de la sobriété et gourmandise. De la veille. Du sommeil. De l'exercice. Du repos. De la replétion et inanition. III. Du régime qui se doit tenir. Des herbages. Des fruicts. Des chairs. Des oyseaux dont on se sert pour viande. Des parties des animaux propres à la vie. Des poissons. Des saulces. Du manger... et breuvages tant alimenteux que médicamenteux. Des vins, eaux et hydromels médicamenteux.

XIV. *Pharmacopæa dogmaticorum restituta, prætiosis selectisque hermeticorum floribus illustrata,* Paris, 1607, in-4°; Gissæ, 1607, in-8°; Lips., 1607, in-8°; Ebrodun., 1607, in-8°; Francof., 1607, in-4°; 1615, in-8°; Hanov., 1631, in-4°; Venetiis, 1614, in-4°; Gen., 1620, in-8°; 1628, in-4°; trad. en franç., Paris, 1624 et 1629, in-8°, titre gravé par Michel van Lochom et représentant diverses scènes de la vie médicale, et portrait de l'auteur; Rouen, 1639, in-8°; Lyon, 1648, in-8°; en italien, Venise, 1638, in-4°; 1677, in-8°. — Boerhave en recommandait la lecture à ses élèves.

XV. *Pestis alexiacus, luis pestiferæ fuga, auxiliaribus selectorum utriusque medicinæ remediorum copiis procurata,* Paris, 1608, in-8°; 1624, in-4°; Lips., 1609, 1615, in-8°. — Du Chesne trouve la cause de la peste dans la conjonction des astres agissant sur certains esprits de nature vénéneuse qui mettent en mouvement les humeurs et prédisposent à l'infection.

XVI. *Antidotum spagyricum adv. sclopetorum ictus.* Carrère, qui ne connaissait pas l'édit. latine, dit que ce traité a été trad. en franç. sous le titre de *Recueil des plus curieux et rares secrets,* Paris, 1641, in-8°, et en angl., Lond., 1652, in-4°. Il avait été trad. bien auparavant; n° II.

XVII. *Quercetanus redivivus,* Francof.,

1648, 3 vol. in-4o. — Recueil des ouvrages de médecine de Du Chesne.

Terminons par une belle strophe de notre poète, qu'a citée le docteur Chereau :

> Le monde est un grand Parlement.
> Son advocat est l'arrogance,
> Son solliciteur est l'offense;
> Son procureur vain pensement.
> L'huissier qui les causes appelle
> Est le remords; juge : la Mort,
> Qui prononce en dernier ressort
> L'arrêt de la peine éternelle.

DUCHESNAY, voy. Grostête et Largentier.

DU CHESNEAU (TANNEGUY), sieur de LA DOUCINIÈRE, fils de Jean Du Chesneau et de Jeanne de Sanson [Haag, IV 363] servit, dans les dernières guerres de religion, comme maréchal des logis de la compagnie de 50 hommes d'armes commandée par Claude *de La Trémouille*, jusqu'à ce que le prince de *Condé* l'attachât à sa personne avec le titre de gentilhomme ordinaire. Après la mort de ce prince, La Doucinière passa au service de Henri IV aux côtés de qui il fut blessé au combat de Fontaine-Française. Selon une généalogie de Touraine, il ne mourut qu'en 1622. Il avait été marié trois fois : avec Françoise *de Lachenal*, avec Isabeau *de Castello*, veuve de François *de Harmes*, sieur de La Fontaine, et avec Christine *Du Bled*, veuve de Louis *Du Lys*, sieur de La Roche d'Anjoin ; mais il ne laissa d'enfants que du premier lit, savoir 1o GUILLAUME, tué à Moncontour ; — 2o SANSONNE, femme de François *de Harmes*, sieur de La Fontaine ; — 3o CLAUDE, sieur de Mareuil, tué au siège de Clermont en Beauvoisis, ayant eu de sa femme Anne *de Crecy*, veuve de Gabriel *de Broutet*, un fils nommé EUSTACHE, qui s'éleva au grade de colonel et fut tué au siège de Selles ; — 4o JEAN, qui continua la descendance ; — 5o GEORGES, sieur de La Rhé, marié à Françoise *de Fontenay*, dont il n'eut pas d'enfants ; — 6o MARIE.

Jean Du Chesneau, sieur de La Rhé, conseiller du roi et lieutenant de robe courte en la prévoté de l'hôtel, épousa Barbe *Le Manoir*, fille de François *Le Manoir* et de Guillemette *Malherbe*, dont il eut treize enfants, entre autres : 1o JACQUES, qui suit ; — 2o RENÉ, tué au siège d'Amiens ; — 3o PIERRE, sieur des Granges, gentilhomme du prince de Condé.

Jacques Du Chesneau, sieur de La Doucinière, conseiller du roi et lieutenant de robe courte en la prévoté de l'hôtel, épousa, en 1596, selon la généalogie citée plus haut, Anne *Baudart* qui lui donna deux fils. Le second, PIERRE, garde du scel et greffier en chef en la prévoté de l'hôtel, charge qu'il aurait difficilement obtenue, croyons-nous, s'il avait encore professé la religion réformée, eut deux fils, PIERRE et JEAN, de son mariage avec Marie *Tronçon*. L'aîné, JACQUES, conseiller du roi, trésorier général de France, grand voyer en la généralité de Tours, épousa, en 1626, Renée *Robin*, fille de Daniel *Robin*, sieur de Montison, et de Marie *Lhuillier*. S'il ne s'était pas converti, ce dont nous n'avons aucune preuve, ses enfants au moins abjurèrent, puisque sur six, quatre entrèrent dans des communautés religieuses.

Nous ignorons les liens de parenté qui pouvaient unir à cette famille François *Du Chesneau de La Vieuville*, sieur du Vivier, conseiller du roi et maire du palais de *Renée de France*, qui épousa, en 1575, Jeanne *d'Espivent*, fille de René *d'Espivent*, sieur de Kercadène, gentilhomme de la maison du roi de Navarre.

DUCHORON ou Duchorond (JEAN), né à Lectoure, avait fait ses études de théologie à l'académie de Montauban, de 1629 à 1634. Il fut ministre de l'Église réformée de Layrac (colloque du Condomois). Le 9 mars 1640 il épousa à Montauban Olimpe *Carrier*, fille de feu Pierre Carrier et de Marie *Arquier* (Elie Gineste, not. à Montaub. fo 67). Il se trouva par cette alliance parent d'Antoine *Carrier* pasteur de Sigonzac en Saintonge, du professeur Antoine *Garissoles* (dont la mère, Marie *Gauside*, après la mort de son premier mari, Guillaume Garissoles, épousa en secondes noces Ramond Arquier) et de Paul Gauside, pasteur de l'église de Mazère, frère de Marie Gauside. Jean Duchoron ou Duchorond était encore pasteur de Layrac au commencement d'août 1646 (Jacob Dumous, not. I, 497). On le trouve pasteur à La Force, en 1668, Tt 264 (NICOLAS).

DU CHOUL (GUILLAUME), gentilhomme lyonnais, qui exerça l'office de bailli des montagnes du Dauphiné et qui avait pris goût à l'érudition dès son enfance, parce que la demeure de ses parents était située à Lyon sur la colline de Gourguillon, em-

placement où l'on découvrait sans cesse des antiquités romaines. L'abbé Pernetti, dans ses « Lyonnais dignes de mémoire, » a conté cette anecdote intéressante, que tous les biographes ont répétée depuis. Du Choul publia, en 1555 et après, de très solides ouvrages sur la religion et la castramétation des anciens Romains, qui empruntent un grand prix à ce qu'ils sont remplis de belles gravures sur bois exécutées par le petit Bernard. Etienne *Dolet*, alors à Lyon, était un de ses admirateurs et le poète Vulteius (Jean Voulté) l'a chanté, avec tendresse, dans ses « Epigrammata. »

Il eut un fils, Jean du Choul, né à Lyon, qui fut naturaliste et théologien. On ne connaît de lui que ses ouvrages [1] :

I. *De varia quercus historia; accessit Pilati montis descriptio, authore nobili du Choul C.-F.* [Guillelmi filio] *Lugdunensi;* Lugd. ap. Gul. Rovillium; 1555 in-8°. Le traité « Du chêne » occupe les pages 7 à 64; les p. 68-71 contiennent 14 fig. sur bois, très soignées, qui représentent les glands et les feuilles des diverses espèces de chêne; p. 73-89, description du mont Pilatus (Lucerne); p. 91-98, *De observatione prosperæ valetudinis* (ad studiosos); p. 99-106, *Divinarum ac humanarum artium comparatio*, pastiche assez réussi du « Somnium Scipionis, » quant à la forme; mais au fond, exhortation enthousiaste à l'étude de la parole de Dieu, souverain remède à tous les maux; p. 107-110, *Horatii Flacci loci duo illustrati;* plus 19 pages de table non chiffrées. La description du Pilate ayant été envoyée par l'auteur à son ami Conrad Gessner, fut aussitôt réimprimée par celui-ci à la suite de son traité *De raris et admirandis herbis;* Tiguri, 1555 in-4°.

II. *Dialogus formicæ*, muscæ, aranei et papilionis, authore Jo. Du Choul, G.-F., Lugdunensi; Lugduni, ap. Gulielm. Rovillum, 1556, in-8° de 40 p. et deux ff. blancs. Ce recueil d'apologues est suivi, p. 38-40, d'une pièce imprimée en italique, portant ce titre : *De sculptura lapidum*, et traitant des pierres gravées chez les anciens, agathe, onyx, etc.

III. *L'extrême onction de la marmite papale, petit traité auquel est amplement discouru des moyens par lesquels la marmite papale a esté jusques icy entretenue a proffit de mesnage;* Lyon, 1561, pet. in-8° de 14 feuill., sans nom d'auteur. Seconde édition : *par Jo. du Ch.*, Lyon, 1563, in-8° 37 pages.

IV. *Dialogue de la ville et des champs, par J. Du Choul;* Lyon, 1565 in-8°. — Du Verdier cite cet ouvrage sous ce titre : *Dialogue de la vie des champs, avec une Epistre de la vie sobre et autres discours*; Lyon, 1565, in-8°.

DU CHOZEAU (Mlle), enfermée au couvent de la Providence, La Rochelle, 1686.— *Duciel*, « jeune garçon de Nîmes, » assisté à Genève pour apprendre un métier, 1689; Jacques Duciel et son fils, de Nîmes, assistés à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1699; (Marguerite), de Nîmes, réfugiée à Berlin, 1700; (Hélène) *id.* 1703. — Deux jeunes sœurs *Ducignet*, du Dauphiné, *id.* 1702 et 1703. — *Ducimetière*, famille du pays de Gex, assistée à Genève et à Lausanne, 1692-1708. — Paul *Ducla*, proposant en France, pasteur à Hattem en nov. 1686, à Arnhem en 1693, à Delft en 1706; mort le 1er avril 1738.— Suzanne *du Clain*, enfermée au couvent du St-Sépulcre de Vierzon, 1725 (E 3411).

1. DUCLAUX (Isaac), pasteur de Saint-Félix de Sorgues. On ne sait pourquoi il avait renoncé à son nom de famille, *Moutou*. On ne retrouve pas son baptême dans les registres de l'église de Castres où son père, Pierre, maître d'école, fit inscrire plusieurs de ses enfants. Duclaux fut appelé au ministère dans un synode tenu à Mauvezin, en octobre 1664. Voici le nom des proposants qui furent reçus avec lui : Pierre *Tissier*, natif de Castres, affecté à l'église de Mazamet; Jean-Pierre *Saint-Faust*, de Mauvezin; Pierre *Isarn*, affecté à Nègrepelisse, mais reçoit vocation de Lyon où il va; Josué *Bastid*, de Marennes; Guillaume *Bardon*, de Saint-Antonin; Samuel *Perrin*, de Montélimar, affecté au Mas-Grenier; Jean *Baron*, de Caraman; Philippe *Favart*, de Puylaurens, affecté à Labastide; Isaac *Duclaux*, de Castres; David *Hurtaud*, de Montauban, affecté à Cajarc; Michel *Duval*, de Sainte-Foy; Étienne *Bonafous*, de Puylaurens, et Élie *Reynaud*, de Montauban, affecté à Gontaud. Les pasteurs désignés pour les recevoir furent : *Charles*, de Mauvezin; *Claude*,

[1] Notes de M. Mich. Nicolas.

de Montauban; *Lasserre*, de Labessonié; *Bonafous*, de Saint-Affrique; *Joye*, ministre de Cajarc et *Barricave*, du Mas-d'Azil. Les jeunes candidats devaient obtenir ensuite l'imposition des mains, chacun dans son quartier respectif, de la part des deux pasteurs les plus voisins. (PRADEL)

2. DUCLAUX (GASPARD), natif de Nyons en Dauphiné, lieutenant des gardes de S. E. le comte Dohna, 1664 (J. Comparet, not. à Genève, XXVII, 250); sa fille Magdeleine épouse Jacques Naville, marchand, bourg. de G., 1675 (L. Pasteur, not., LX, 2). — (Josué), libraire à Paris, fils de Daniel, marchand à Rotterdam, et de Marie *Dalechamp*, épouse au temple de Charenton, mars 1668, Anne *Du Paty*; celle-ci se retrouve en 1702, âgée alors de 69 ans, veuve, et inscrite à Londres sur la liste des assistés (avec le nom de Anne du Clou ou Ducloux); elle l'est encore le 8 juill. 1710. — Mathurin Duclaux, ministre de Villeneuve de Puychegut, 1670-74, délégué au synode de Nérac, 1671. — (.....) pasteur à St-Félix de Sorgues, 1667; à St-Jean de Roquefeuil, 1668; à St-Jean du Bruel en 1668, puis de 1678 à 1682.— (Isaac), pasteur réfugié à Zericsee (Hollande), 1694-1713; mort en 1714. — Antoine Duclaux, sr de La Baume, se convertit ainsi que sa femme, Marguerite *de Guibal*, fille du sieur de Cavaillac; les frères de celle-ci (III, col. 924) préfèrent sortir de France. — Matthieu *du Claye*, charpentier, réfugié à Magdebourg, 1698. — Jean-André *du Cléda* sr de Castillon, fils de feu Bertrand et de Anne de Lalane, épouse à Charenton, mars 1668, Marthe fille de Jean *de La Croix* et d'Anne Fournier. — François *Du Cléret*, tué à Orléans, 1569 (*Crespin*).

DUCLERC (JACQUES), maître-chirurgien à Castres, avait été pourvu de la lieutenance de premier chirurgien du roi. Cette qualité lui donnait la présidence dans les assemblées de ses confrères. Le parlement de Toulouse s'aperçut qu'il était protestant (comme une grande partie du corps médical) et rendit aussitôt un arrêt portant que les fonctions de modérateur et de secrétaire dans les assemblées des maîtres-chirurgiens de Castres ne seraient désormais remplies que par des catholiques, 18 mai 1667. Duclerc en appela à la Chambre de l'Édit, où il y eut partage comme presque toujours, et par conséquent appel au Conseil d'État qui non seulement confirma l'arrêt, mais y ajouta que les assemblées elles-mêmes ne pourraient plus être composées que de deux tiers catholiques et un tiers de protestants (23 nov. 1668). Ce chirurgien avait deux frères exerçant la même profession, JACOB, chirurgien à Astingues et SALOMON. Il avait épousé Anne *Bonifas* qui lui donna : MARTHE, 24 mars 1647; JEAN, bapt. 11 déc. 1659; SALOMON, 25 mai 1661; PIERRE, 8 avril 1665 (PRADEL). — On lit dans les registres de Lausanne que Jean du Clerc, de Castres, docteur médecin, se réfugia dans cette ville en 1688, qu'il y soigna les malades de l'hôpital et de la ville, qu'il y obtint la naturalisation ainsi que sa femme, le 24 mai 1701, et qu'il y mourut en 1718, âgé de 60 ans.

1. DU CLOS (SAMUEL), fils de CHRISTOPHE, fut un savant médecin, né à Metz le 18 nov. 1589, mort dans cette ville, le 21 janv. 1654 [Haag, IV 364].

Du Clos fut présenté au baptême par Pierre *Joly*, procureur du roi, Jean *Quien*, marchand, et Mme *Dalençon*. A l'âge de huit ans, ayant perdu son père, tué à la guerre, et sa mère s'étant remariée, il fut mis chez un de ses oncles qui l'envoya, en 1599, à un de ses frères établi à Heidelberg, dans l'intention de lui faire apprendre l'allemand. En 1601, il entra au gymnase de Neuhausen où il termina ses humanités. Ses tuteurs l'envoyèrent ensuite à Loisy-en-Brie où il commença un cours de logique qu'il alla terminer à Sedan, et il profita de son séjour dans cette dernière ville pour apprendre en même temps l'italien et la musique.

De Sedan, Du Clos partit pour Montpellier où il prit, 1612, le grade de docteur en médecine; puis il retourna dans sa ville natale avec le projet de s'y livrer à la pratique de son art; mais ayant trouvé, l'année suivante, une occasion favorable pour visiter l'Italie, il n'eut garde de la laisser échapper. Son voyage toutefois ne s'acheva pas. Assailli par une violente tempête, sur la côte de Provence, il dut rentrer dans le port de Marseille et partit pour Montpellier. Une querelle qu'il eut dans cette ville fut suivie d'un duel, où il reçut de son adversaire un coup d'épée qui le défigura. Dès qu'il fut guéri, il vint

à Paris et, pendant deux ans, de 1614 à 1616, il y professa la chimie avec un grand succès ; il retourna ensuite à Metz pour s'y fixer définitivement, et il y épousa, 1er oct. 1617, Marie *Petitjean* qui vécut jusqu'en 1675 et lui donna douze enfants dont SAMUEL, LOUISE, ALEXANDRE, MARIE, ANNE, ESTHER, les seuls dont nous ayons quelque trace.

On ne connaît de Samuel Du Clos le père que deux ouvrages restés mss., un *Journal historique* des années 1619 à 1626, et un *Journal de médecine*, contenant la description des maladies dangereuses qu'il fut appelé à traiter de 1616 à 1649.

Samuel II, fils aîné du précédent [1], né à Metz, baptisé le 12 août 1618, mort dans la même ville, 3 oct. 1681. Il suivit la profession de son père et remplit l'honorable office de médecin entretenu par la ville et de médecin du parlement. Il était de plus seigneur de Distroff et de Stuckange. Il épousa, 25 juin 1645, Marie fille de Paul *Grandjambe*, qui elle aussi fut mère de 12 enfants, dont nous connaissons : 1° MARIE, née le 15 juill. 1647, qui épousa en 1680, à Courcelles-Chaussy, un capitaine d'infanterie, François *de Filhol*, écuyer, sr de Camas, fils d'Isaac de Filhol sr du Mas-en-Agenois et de Marie de Gordière; — 2° SAMUEL (le IIIe), né le 21 août 1648, mort à Courcelles en 1731 ; il était seigneur de Courcelles et avocat au parlement de Metz ; il se pourvut en 1675 d'une charge de conseiller, mais on refusa de le recevoir à cause de sa religion. Il épousa, 1676, Jeanne fille de nob. Jacques *Morel* sieur de Vannau, laquelle mourut à seize ans, 18 septemb. 1677, et en secondes noces, 31 mars 1682, Louise *Jennet*, fille du pasteur de Courcelles. Samuel II abjura après avoir subi sa large part de persécution. Ayant essayé de s'évader du royaume en déc. 1685 avec un groupe de ses coreligionnaires, il fut pris et retenu, tandis qu'on emmenait prisonnier ailleurs quatre de ses enfants. Relâché, il abjura de force, en 1687 ; mais il paraît qu'il retomba dans l'hérésie, car pris de nouveau, il fut enfermé en 1689 au château de La Roche, comté de Chiny, et c'est là qu'il lui arriva, au mois de février 1696, cette singulière aventure d'être, ou peu s'en fallut, dévoré par les rats (*Bull.* XI, 295). Un fils né de son second mariage, CHARLES-FRÉDÉRIC, après avoir professé à Utrecht, revint à Metz et y abjura en 1713 ; — 3° JEAN, avocat au parlem. de Metz, puis trésorier de France, qui n'eut qu'une fille ; — 4° SUZANNE, née en 1657, qui abjura à Metz entre les mains de l'évêque, en 1678 ; — 5° ESTHER, née en 1659, mariée en 1682 à Charles *le Bachellé*, docteur en médecine, morte à Metz en 1707.

Alexandre du Clos, frère cadet de Samuel (le IIe), naquit à Metz, le 23 mai 1623 et fut avocat au parlement. Il épousa 1° Suzanne *Janson* qui mourut en 1654 et 2°, en 1660, Dorothée *de St-Aubin*. En 1663, il fut député en Cour par le Consistoire de Metz dont il était membre, d'abord avec Antoine *Le Bey* sieur de Batilly, puis avec David *de Dompierre* (ci-dessus, col. 444-45), pour tâcher de faire cesser les entraves qu'on mettait à la construction d'un deuxième temple à Metz. Il s'expatria en 1686 ; ses biens furent confisqués et il devint Juge de la colonie française de Clèves. Ses enfants étaient SAMUEL (le IVe), né à Metz en 1664, plus tard médecin de la colonie française à Berlin ; JEAN, né en 1670, qui devint Conseiller privé à Berlin ; LOUIS, né le 10 nov. 1671, fugitif en 1695 ; SUZANNE, née en 1681, enfermée aux Ursulines de Metz en 1695. Les listes de Dieterici mentionnent comme établis en 1698 à Berlin : « La dlle veuve de M. Alexandre du Clos, seigneur de Retonfay [Moselle, arr. de Metz, cant. de Pange], conseiller de S. A. Électorale ; le sr Samuel Duclos, dr en médecine, le sr Jean Duclos, advocat à la chambre de justice et le sr François du Clos, cy-devant Page. »

Restent Marie, Anne, Esther les trois derniers enfants du premier Samuel Du Clos. Marie, née en 1625, épousa en 1643, Daniel *Marion*, messin, capitaine de gens de pied, elle mourut veuve à Metz en 1681. Anne, née en 1630, épousa en 1652 un marchand de Metz, Louis *Coullez*.

Esther, la plus jeune de cette génération qui eut la Révocation à souffrir, fut peut-être la plus éprouvée. Elle est citée par Élie *Benoît* et autres (*Bull.* XI, 179) comme expulsée du royaume en 1693 et conduite jusqu'à Genève par la maréchaussée. A

[1] Notes de M. le past. O. CUVIER.

Genève, les registres de la Bourse française disent d'elle que « après avoir été quatre ans au couvent de la Propagation de la foi à Lyon et trois autres années en diverses prisons, les directeurs de la Bourse ont décidé de lui allouer 2 écus par mois jusqu'à son départ pour le Brandebourg où elle a des parents. » Mais ce départ ne put avoir lieu. Elle languit à Genève dans la misère et la maladie, pour y mourir au commencement de juin 1697, laissant un testament écrit de sa main, le 18 nov. 1696, dont voici la substance :

Je soubsignée Ester du Clos..... estant a présent dans la ville et cité de Genève ou j'ay esté conduite il y a environ trois ans en vertu d'un ordre signé Créqui-Canaple du 2e oct. 1693, après avoir esté detenue l'espace de sept ans et deux mois dans les prisons et couvens du royaume et en dernier lieu dans la maison des filles de la Propagation de Lion pour n'avoir pas voulu abjurer la religion de laq. je fais profession et dans laq. je prétens vivre et mourir moyennant l'ayde de mon Dieu, estant détenue malade dans un lict dans la maison de M. le conseiller Dufour depuis près de dix mois, par la grâce de Dieu en mes bons sens, mémoire et entendement.....j'ay voulu faire mon présent testament... J'ordonne que mon corps soit enterré au cimetière de Genève; je donne à l'hopital S. Nicolas de Metz 50 écus messins, et ma dernière volonté est que le sieur Samuel Dest, Suisse de nation, soit l'héritier général de tous mes biens en reconnaissance des bons services qu'il m'a rendus pendant deux ans et demi qu'il a demeuré à Lion... puisque c'estoit a ma seulle occasion qu'il y resta, a la prière que je luy fis pour qu'il solicitât ma liberté en faisant connoître a la Cour que ma détention à la Propagation estoit contre la Déclaration du Roy, ce qu'ayant fait à ma grande satisfaction puisqu'il obtint ma liberté pour me mener hors du royaume et ayant sans discontinuer pris tous les soins imaginables pour pourvoir à ma subsistance..... Et au cas que l'on produise le testament de feu ma sœur Louise du Clos que j'ay mis entre les mains de M. Laurens prevost de Metz lorsqu'il me transfera à Salin pour estre renfermée dans le couvent des Ursules, dont la lecture en fut faite par le sieur Daniel Marion mon neveu, en présence de Dlle Anne du Clos, ma sœur, veuve du sr Louis Coullez et du sr Samuel du Clos mon neveu, conseiller au parlem. de Metz et de M. Vaudreuil mon cousin, au parloir du couvent des dames de Ste Claire ou j'estois renfermée, retenant la copie pour me conserver le droit qu'elle m'a laissé de faire la distribution de son bien aux pauvres de ma religion comme je le jugeray a propos soit de mon vivant ou par mon testament, ainsi je distribue une portion du d. bien a la pauvre famille du sr Dest apres quil aura payé les legs de ma d. sœur qui consiste en cent escus messins à nostre église, aux pauvres de notre église mille fr. messins et aux pauvres de l'hospital S. Nicolas 50 escus..... (Arch. de Gen., testam. 1691-99, reg. F f° 41).

2. DU CLOZ (Jehan), orfèvre, natif de Rouen, reçu habitant de Genève, déc. 1557. — (Jacques) « fils de feu Mathurin, de Serisier près Sains, » *id.* 1559. — (Jehan) fils de feu Toussaintz, de Gergeau sur Loire, tailleur d'habits, *id.* 1585. — Jean Du Clos, membre du Consistoire de Paris en 1606 (*Bull.* III, 432); vraisemblablement le même que « Duclos, pédagogue d'enfants, qui avait charge en « l'église de Charenton, » 1610 (L'Estoile, éd. Jouaust, X, 110). — (Benjamin), ministre à Claye, 1620; à Falaise et La Motte, 1637. (Jacques-Benjamin), pasteur à Falaise, 1642; apostat. (Benjamin) né à Falaise, étudiant à Saumur; apostat. — Duclos, ancien de l'église de St-Jean de Roquefeuille, délégué au synode de Réalmont, 1659 (Tr 258). — (Jean), marchand à Paris, épouse à Charenton, mars 1669, Anne fille de feu Antoine de Carrouge, architecte, « de Critok en Caux, » et de Suzanne Goupy. — (Jacques), de Privas, teinturier, réfugié avec sa femme et son fils, à Berlin, 1698. — (Jean), de Normandie, tailleur, assisté, avec femme et enfant, à Londres, 1706. — *Duclos de Sibleyras*, colonel et commandant à Minden en 1733; n'était point des Du Clos de Metz *(Erman)*.

DU CLOU (Benoist), notaire, massacré à Romans, à la St-Barthélemy, 1572. — Étienne *Ducloux*, né à Sedan vers l'an 1600, exerça la profession d'orfèvre à Paris et fut en même temps « Garde des curiosités de Mgr l'évêque de Metz. » Il épousa Charlotte *Erondelle*, et fit baptiser leur fille, Suzanne, à Charenton en 1629; parrain Étienne *de Fraichemont* et marr. Suzanne *Gobelin*, femme de Paul *Cheneviz*.

Autres enfants des mêmes, baptisés à Charenton : ESTIENNE, 1630; ESTIENNE, 1633; HENRI, 1642. Une de leurs filles, MARGUERITE, épousa le peintre Louis *Du Guernier*. Barthélemy Ducloux né à Sedan [Haag, IV 365] y étudia la théologie en même temps que Benjamin, probablement son frère ; il répondit à la thèse de Tilenus, *De officiis Christi* en 1607, et devint pasteur de Badonvilliers ; il a publié *Huict sermons touchant la saincte Cène du Seigneur*, Sedan, 1623, in-12. Benjamin répondit en 1606 à une thèse du même professeur, *De baptismo*, et en 1608, à une autre *De ministris ordinariis*. Deux autres, Jacques et Philippe Du Cloux, parvinrent à s'enfuir de Sedan (Tt 239). Un autre Duclou, docteur médecin à Sedan, qui n'avait pu se décider à abandonner sa patrie et une fortune considérable, mais qui ayant voulu soustraire au moins ses enfants à la nécessité d'abjurer, les avait fait émigrer, fut jeté en prison avec plusieurs personnes, *Sadier, Sacrelaire* et la veuve *Baron*, qui avaient commis la même contravention aux édits, 1698 (M 666). — La veuve *Duclou*, de Gien sur Loire, assistée à Genève, 1693. — Mme *du Cluseau*, nouvelle catholique de Saintonge en 1699, obtient comme telle une pension de 200 liv. — *Du Cluset*, gentilhomme du Vivarais, converti mais « mal intentionné, » 1686 (*Bull.* XXIX, 364) ; conf. Cluzel, IV, 481. — Guillaume *du Coindeau*, ministre à Aubenas, vers 1567. — Jean fils de Pierre *Declérat du Collet*, chirurgien de Montpellier, épouse à Genève, 1668, Gabrielle, fille de Jos. Chouet. — Claude *Du Coing*, « cousturier, natif du lieu de Thelod en Lorraine, filz de feu Albertin du Coing, » habit. de Genève, avril 1559. — Jean du Collet, venu de Cassel étudier à Genève, 1719 (*Liv. du recteur*). — *Du Colombier*, voy. d'Aleirac, t. I, col. 134.

DUCOMMUN (JEAN-PIERRE-NICOLAS), dit *Véron*, écrivain plus remarquable par la singularité que par la valeur de ses ouvrages, naquit à Montécheroux, dans la principauté de Montbéliard, en 1688, et mourut dans le village d'Étupes, dont il desservait la cure, le 24 mars 1745 [Haag, IV 365].

Après avoir achevé ses études en théologie à l'université de Tubingue, Ducommun visita la Suisse et l'Allemagne et se fixa à Halle où il fut pourvu d'une chaire de professeur de langue française qu'il occupa jusqu'en 1725. Ce fut pendant qu'il se livrait à l'enseignement dans cette ville qu'il publia, sous le voile de l'anonyme, trois petits ouvrages badins qui lui ont fait une sorte de réputation. Le premier intitulé *Les yeux, ouvrage curieux et galant*, parut sous la date de Cologne, 1715, in-8o ; le deuxième fut *Le nez, ouvrage curieux et galant*, Cologne, 1717 ; un troisième, encore plus galant, suivit, en 1720, et tous trois ont été souvent réimprimés en un seul volume avec ce sous-titre : *Ouvrages curieux, galants et badins*. Ces légères inepties, que les désœuvrés du XVIIIme siècle croyaient spirituelles, n'empêchèrent pas ce pasteur d'employer un peu mieux, bien peu, ses loisirs en publiant *Les fables de La Mothe mises en prose* ; Montbéliard, 1731, in-8o, et un recueil de *Quatrains*, Neufchâtel, 1749, in-8o. Il laissa un fils, ULRICH DUCOMMUN, né en 1726, qui étudia la théologie et devint recteur du gymnase de Montbéliard, fonction qu'il exerça jusqu'à sa mort, 14 juill. 1782.

DU CONTE (DANIEL) né en 1602 à Nérac, « ensépulturé après abjuration, » 1619 (reg. de la parr. de St-Germain en Laye). Marthe Du Conte, de Guyenne, veuve d'un épicier, 47 ans, assistée à Londres (10 liv. 15 sh.), 1702. — Jacques *Ducor*, de Nérac, assisté à Genève, 1698. — Moïse *du Corbier*, tisserand et Jean du Corbier, teinturier, réfugiés avec leurs familles à Magdebourg, 1698.

DU CORMIER, famille mentionnée ci-dessus (col. 404) ; elle était de Clermont en Beauvaisis et ses membres, Isaac, sr de la Haye, vers 1640, puis son fils Ésaïe, assistaient aux synodes de l'Ile de France comme anciens de l'église de Clermont. Mariages simultanés au temple de Charenton 1o d'Ésaïe *du Cormier*, sieur de La Haye, 56 ans, avec Suzanne *Rousseau*, veuve du sieur de Saint-Fort ; 2o de son fils, Daniel du Cormier, 25 ans, avec Suzanne fille de Suzanne Rousseau et nièce de Jacques Rousseau, peintre du roi, 5 juill. 1668 (reg. de Char.). — Jean du Cormier, assisté à Londres, 1710. — *Du Corzan*, famille réfugiée à Morges (Vaud), en 1591. — Gaston *Ducos*, de Nérac, tisserand, réfugié à Wesel (4 pers.), 1700.

DU COSTÉ (Guillaume), pieux et savant ecclésiastique dont la Réforme s'empara peu à peu, quoiqu'il ait vécu longtemps dans un milieu absolument opposé. On lui avait confié l'éducation d'un jeune homme de grande maison, Gui de Laval, et le roi lui avait donné, en 1537, l'abbaye de Bonrepos située dans le diocèse de Quimper. Le 7 mars 1547, il fut élu doyen et archidiacre de l'église Ste-Croix, cathédrale d'Orléans, et il obtint aussi le titre d'aumônier du roi, mais le titre seulement, à ce qu'il paraît, car nous ne l'avons pas trouvé nommé dans les comptes de la maison de François Ier. Cependant il était en relations avec les réformateurs et leurs amis, nombreux à Orléans. Le goût des lettres et de la saine interprétation des textes de l'antiquité l'avaient probablement plus influencé que le spectacle des abus de l'Église romaine; longtemps il fut indécis, et demeura dans la foule des prudents Nicodémites. Calvin disait durement de lui dans une lettre à François Daniel, du 26 nov. 1559, que le bon abbé restait tranquille « dans ses ordures » (in fœcibus suis residet nimis securè). Mais, lorsqu'au printemps de l'an 1562, les protestants furent devenus les maîtres d'Orléans, il se déclara; au commencement du mois de novembre de cette année, il s'était démis de ses dignités et bénéfices catholiques. Il embrassa même assez hautement et énergiquement le parti de la Réforme pour mériter l'honneur de figurer en tête de l'arrêt de mort que voici [1] :

Arrest contre ceux d'Orléans aux premiers troubles; extraict des registres de Parlement (Coll. du Puy, vol. 137, f° 61).

Veus par la Cour les trois deffaulx a trois briefs jours obtenus en la chambre ordonnée par le Roy au temps des vacations les ix, xvij et xxiiij^e octob. dernier par le procureur général du Roy demandeur en excès, crimes et délicts et réquérant le profit et adjudication des d. défaux contre les nommés :

Laterane, doien de Ste Croix d'Orléans.
Du Bois, chanoine.
Des Contes, chanoine et pénitencier.
Jacques *Spifame* sieur de Passy.
L'abbé de S. Gildar.
Le protonotaire *d'Herbaut*.
Peroceli, naguères cordelier.
de Bèze, nagueres prieur de Longeumeau.

Les advocats *Sevin* ou aultrement *Champgasté*, *Pouchard*, *Bobusse*, *Rucquidort*, *Hallot*, *Vincent*, Pierre *Pierre*, *Patar*, *Herpin*, *Fripault*, *Crespin*, *Renard*, *De Langle*, *Michau*, Loys *Foucaut*, *Borun*, Lucas sieur de *Pommiers*, *Allaud*, *Paule*, *Hanet*.

Les marchans et bourgeois, c'est à sçavoir Antoine, François et Anthoine *Garrault* et le conseiller *Garraut*, Jacques *Hilaire*, *Jacquemin*, marchant de soye, Jehan *L'hesnard*, *Margat* drappier, Claude *Martin*, Jehan *Rèves* père et fils, Jehan *Grilleteau*, Pierre *Chevé*, *Boileve* espicier, Fiacre *Guyot*, Anthoine *Daniel*, Guillaume *Valet*, Hercules *Binet* espicier, *Baratte*, le petit *Prieur* marchand, Léger *Legendre* et son frère, Charles *Beauxhostes*, Jacques *Royllard*, *Champcarré* gendre de feu Pierre Gubon, *Hardelu*, Claude *du Pré*, le petit *Chartier*, fils de Lubin Chartier, *Bonnet* gendre de la bonne femme l'Alemant, Jehan *Huguet* menuisier, Jehan *Rousseau*, Nicolas et François *Petau*, Girard *Bongars*, Nicolas *Thouard*, Clément *Bribard* marchand de soie, Pierre *Deloynes*, Claude *Desfriches*, Jehan *Bourgoin*, Aignan et Jehan *des Contes*, Guy *Bouguin*, Nicolas et Jacques *Liberge*, Rougeaud *Lefrère*, François *Petau*, à la vieille poterie, Nicolas *le Benorcet*, Hector *Blondeau*, Anthoine *Buatier*, Guillaume *Framberge*, Jacques *des Contes*, Guillaume *Trasson*, Jacques *Bourdineau* le jeune, Claude *Monceau*, Jacques *Daniel*.

Pierre *Martin*, fermier du Roy, Guill. *Franger* marchand de bois, Pierre *Brachet* marchand de bois, Colas *Boisseau* marinier, *Decoulons* mesureur de la forêt, deux Framberges l'aisné desquels est appelé *La Bretesche*, Macé beau-frère de Pathier receveur du domaine, des Contes sieur de *Brion* nagueres eschevin, *Herbelay* frères et *Framberge* advocat du Roy, *Gasnier* sommelier du Roy, *des Contes* et sa seur Jacquette des Contes enfans bastards de feu l'official des Contes et le mari deladite Jacquette sergent royal à Orléans; Jehan *Prieur*, *Collet*, *Noël*.

Les procureurs *Moncire*, *Coulard*, *le Lièvre*, *Perreau*, *Foucaut*, *Legendre*, *Tassin*, *Robinet*, *Hervé*, *Paris*, Jehan *Rives*, Guignard autrement appelé *Royllard*.

[1] Et qui le désigne en traduisant son nom, du Costé, par son correspondant latin, *Lateranus*.

Maistre *Charles* cousturier, *Gaillard* maistre d'escole, Me Eustache *Barbier* chirurgien, Jehan *Chinerolles*, Thomas *Chaussetier*, Jehan *Sougy* et ses deux frères, Amy *Hanapient*, *Guetaut* médecin, Charles *de Boniels*, *Lefevre* tailleur d'habits demeurant près de S. Pierre en pont, Claude *Couvermaut*, Eloy *Gibier* imprimeur et sa femme, Girard *Blouvet* maistre du fleuve, Jourdain *Le Maistre* de St Armet, Grégoire *Trouvé*, le petit *Mulet* vinaigrier, Gencian *Cheron*, La Bourdonnoise veufve de feu Bourdonois, la veufve *Chrestien* médecin du Roy, Girod *Bongars*.

Les capitaines *La Porte*, *La Borde* et *Remy*, *Coupé*, *Moisy* et *St Martin*, adjournés à trois briefs jours et défaillants — ..... Ladite Cour les a déclarés et déclare rebelles et criminels de lèze majesté au 1er chef, les a privés et prive de tous honneurs, estats, dignités et les a condamnés et condamne a estre pendus et estranglés à potences croisées qui pour ce seront mises et dressées en la place de Grève devant l'hostel de ceste ville de Paris, leurs corps morts y demeurer pendus l'espace de 24 heures, si pris et appréhendés peuvent estre : sinon par figure et effigie. A déclaré et déclare tous et uns chascuns de leurs biens féodaux tenus et mouvans immédiatement de la couronne de France, réunis, retournés et incorporés au domaine d'icelle; et tous et uns chascuns leurs autres biens et fiefs tant meubles que immeubles acquis et confisqués au Roy, sur iceux les Eglises et autres parties intéressées préalablement paiées et satisfaictes. Faict lad. Cour inhibitions et défenses a toutes personnes de quel estat, qualité et conditions qu'elles soient de receler, latiter, bailler vivres et autres nourritures et alimens et donner confort, aide, faveur en quelque sorte que ce soit aux dits défaillants; ains leur enjoinct les dénoncer et reveller et mettre ès mains de Justice sur peine d'estre déclarés rebelles, fauteurs et adhérans et punis de semblable peine que les d. défaillans. Prononcé le xiij e de fevrier l'an 1562. Signé Mallon.

On n'a pas de renseignements ultérieurs sur Guill. du Costé, si ce n'est qu'il mourut en 1565.

Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, notes sur le n° 815, t. VI (1883), page 7.

DU COUDRAY. « Le dimanche 23 fév. 1603, le fils de M. du Couldrai, conseiller en la cour, qui estoit de la religion fut baptisé à Paris au faub. St-Germain ; auq. baptême assistèrent jusques à cent personnes, S. M. leur ayant permis de s'assembler pour cet effect jusques à 20 ou 25 personnes seulement ; sur la plainte et le rapport qu'on luy avoit fait que plusieurs enfans qu'on portoit baptiser à Ablon, mouroient sans baptesme, à cause du long et mauvais chemin » (Journ. de Lestoile). Pierre du Coudrai, ministre dans le pays de Montbéliard en 1586. P. du Coudray, ministre à Chastillon sur Indre, 1620-37. La dame du Coudray, vieille protestante de plus de 80 ans, à Paris, 1701, son héritage convoité par son parent Thuyard, avocat d'Orléans. Le roi ordonne qu'on s'informe des dispositions de celui-ci sur la religion (Lettre de Pontchartrain, 1701). — Catherine du Coudré enfermée aux Nouvelles cathol. de Caen, 1688. Pierre Ducoudré, de Normandie, vitrier, réfugié (7 pers.) à Berlin, 1700. — *Du Couleur*. A la St-Barthélemy, à Lyon, on avait renfermé 350 prisonniers à l'archevêché. *Crespin* raconte cet épisode : « Tous presque furent meurtris estans à genoux et prians Dieu, hors mis quelques jeunes hommes de bonne maison qui firent quelque résistance et quelques capitaines, entre autres *La Jaquière* et *La Sauge*, lesquels empoignoyent les épées nues dont avant que recevoir le coup de la mort eurent presque tous les doigts de la main coupez. Entre tous ceux qui ont confessé le nom de Jésus-Christ en mourant, un certain marchand chapelier, nommé François *du Couleur* dit le Bossu, ne doit être mis des derniers avec ses deux fils ; car marchant sur le sang de ses frères, et étant couvert de celui qui jalissoit sur sa face, encourageoit ses deux fils à prendre la mort en gré... Dont après le massacre furent trouvez tous trois s'embrassant. » — *Du Coustaud*, ministre à St-Maixent, 1598 ; à Mareuil, 1598-1603. — Jacques *Ducoux*, tanneur à La Rochefoucaud, réfugié à Clèves, 1698.

DUCRAI, ministre à Manosque, 1562 (II, col. 384). — J. *Ducrest*, ministre au même lieu, en 1620 [X 329]. — *Ducray*, ministre intérimaire à Nîmes, août 1607-fév. 1608. — Jean *Du Cray*, ministre à Vallon avant 1611, à Villeneuve de Berg, 1614 ; à Manosque, 1617 ; à Saint-Martin en Rhé, 1626 ; à St-Jean d'Angely, 1637.

— Deux sœurs aveugles, Jeanne et Philiberte *Ducré*, assistées à Genève, 1698. (Albert), de Tulette, en Dauphiné, reçoit à Genève un viatique, 1701.

DU CRET (Toussaint), né à Châlons, savant médecin du XVIme siècle [Haag, IV 367]. Du Cret fit ses études à Cahors, à Toulouse, à Bordeaux et à Montpellier, où il prit le bonnet de docteur. Il a laissé dans les poésies du ministre *Alizet*, son ami, un bon souvenir, enregistré ci-dessus (t. IV, col. 1040). Il a publié :

I. *De arthritide vera assertio ejusque curandæ methodo, adversus Paracelsitas*, Lugd., 1575, in-8o.

II. *Commentarii duo, unus de febrium cognoscendarum curandarumque ratione, alter de earumdem crisibus*, Lausan., 1578, in-8o ; nouv. édit. revue, Gen., 1578, 8o.

III. *Epigramma ad Ludovicum Villanovanum doctorem medicum.*

La veuve de Jacq. Ducret, batteur de cuivre, réfugiée à Berlin, 1700. — Noël *du Croc*, « natif du pays de Bollonois, de la ville de Boulongne, » habit. de Genève, mai 1559 ; — (Jean), « peintre et verrier, natif de Laon, *id.* 15 janv. 1560 ; — (Marie, veuve de Marc), de Calais, 66 ans, assistée à Londres (4 sh.), 1708. — *Ducroi*, pasteur à Béziers, 1650. — Abraham *Ducrois*, tisserand, réfugié (7 pers.), à Mannheim, 1700.

1. DU CROS (Jehan), de Montélimar en Daulphiné, reçu habitant de Genève, 15 oct. 1557 ; — (Thomas), de Moustier près Annonay, maître d'escole, *id.* 15 janv. 1560. — (André) envoyé de Genève en 1562 à l'église d'Annonay ; réfugié à Londres en 1572. — Le capitaine Ducros, à Nismes, 1591 (*Bull.* VI, 13). — (Jean), retiré en Angleterre, y épouse Antoinette *Le Coq*, dans l'église française de Norwich, 1599 [*ibid.*]. — Du Cros ou *des Cros*, gouverneur de Thouars, 1599 [*ibid.*]. — (...), député général des Églises en 1605 (*Bull.* II, 294). — (Jean), maître apothicaire à Sumène, établi et marié à Genève en 1652. — Le sr *du Cros* avec le sr *du Bays* son père et le sr *du Plo* son frère, nouveaux convertis du Vivarais, notés par l'Intendant comme « très mal intentionnés, » 1686 (*Bull.* XXIX, 364). — (...), conseiller du roi de Suède Charles XI et plus tard chargé d'affaires du duc Fréd. de Holstein-Gottorp a publié en anglais et en français des lettres contre le célèbre Guillaume Temple. Il vivait encore en 1698 [IV, 369]. — La femme de Jean Ducros, chargée de 4 enfants, et dont le mari a été arrêté au fort de l'Écluse, assistée à Genève, 1690 ; (la femme d'Antoine), de Ganges, *id.*, 1690 ; (Eve Ponson femme), de Loriol, *id.*, 1691 ; (la veuve de Jérôme), de Loriol, avec deux filles, *id.*, 1694. — (Nicolas), de Guise en Picardie, faiseur de gaze, réfugié à Kœnigsberg, 1698. — (Jean), de Mâcon, charpentier et sa femme, réfugiés à Magdebourg, 1698. — (Jacques), de la Bastie Crussol, assisté à Genève, 1699. — (Jean), de Seiras près Lodève en Languedoc, établi, avec femme et enfant, maître d'école à Céligny, *id.*, 1700 ; — (Catherine), d'Orange, *id.*, 1703 ; — (Pierre), d'Aiguemortes, *id.*, 1704 ; — (Salomon), de Mens, *id.*, 1710. — (Noble Madelène), veuve de feu M. *de Pluvianes* originaire de Die en Dauphiné, décédée à Lausanne, 5 oct. 1718. — (Pierre), du lieu de la Rouvière, dioc. d'Uzès, condamné par l'Intendant de Montpellier à 1500 liv. d'amende (plus 157 liv. de frais et contrainte par corps), pour avoir fait baptiser par des ministres du culte réformé trois de ses enfants, 11 septemb. 1751.

2. DU CROS (André), docteur en médecine de Saint-Bonnet-le-Chastel en Forez [Haag, IV 367], est auteur d'un petit poème, dédié à Mme de *Saint-Geniès*, dame d'honneur de la reine de Navarre, et publié sous le titre de *Discours sur les misères de ce temps* (Bergerac, 1569, in-4o ; Angoulême et La Rochelle, Barth. Berton, 1569). Il avait aussi composé sur le *Tombeau de Louis de Bourbon, prince de Condé*, un poème de mille vers environ qui, au rapport de Du Verdier, resta en manuscrit entre les mains de sa veuve, ainsi qu'un certain nombre de *Sonnets* et d'autres poésies latines et françaises. Du Verdier nous a conservé deux de ces sonnets, l'un adressé à Catherine *de La Salle*, dame de Chassincourt (peut-être la femme de *Chassincourt*, dont nous avons parlé, IV col. 102), l'autre que nous rapporterons afin de donner une idée du talent de ce poète.

J'ay plusieurs fois résolu de chasser
De mon esprit un objet où il vise :
J'ay prudemment fait souvent entreprise
Pour de ses lacs me pouvoir déslacer ;

Mais comme un pied je cuide commencer
A tirer hors, pour le mettre en franchise,
L'autre, serré en plus estroite prise,
S'empestre alors qu'il le sent avancer.

Ainsi celuy qui, au gué d'un grand fleuve,
Tourne à costé, quand profond il le treuve
Cuidant sortir, se plonge plus avant :
Ainsi voulant sortir du marescage
Le fort cheval d'un pié se va levant,
Mais plus alors des autres il s'engage.

Il est très probablement le même *A. Ducros*, auteur d'un sonnet au ministre Matt. *Virel* (année 1558), qu'on a publié dans le *Bull.*, t. X, p. 435.

3. DU CROS, ministre à la suite de l'armée de *Montgommery*, blessé au siège de Domfront, 1574 [Haag, IV 367]. — (Vincent), ministre à Périgueux, 1578, se retira, dit-on, dans son pays, en Dauphiné, en 1583, pour y exercer la médecine [*ibid.*]. — (Zacharie), ministre à St-Sauveur, Colloque de Privas, 1620 ; autre à St-Quintin, Coll. d'Uzès, 1620 ; autre à Blanzac, Coll. d'Uzès, avril 1627—nov. 1639. — (Pierre), ministre à Monoblet, de 1651 à 1680 ; y meurt le 26 déc. 1680. — (Louis), de Calvisson, fit ses études de théologie à Montauban, et les termina par une argumentation sur la thèse de Jean *Verdier*, professeur : *Enochi raptus in cœlum*, 1660. Admis au ministère évangélique par le synode provincial tenu à Nîmes le 4 mai 1661, il fut placé à Poussan, Colloque de Montpellier, et bientôt après, à Montagnac, puis à Bédarieux (voy. *Bull.* IX, 106). A la Révocation, il se réfugia dans le Brandebourg, où il eut pour collègues *Jansse* et Daniel *Ralli*. — (Théodore), natif d'Uzès. Il alla étudier à Genève (Theodorus Ducrosus uticensis Volca, his legibus libenter subscripsit) en 1656, et fut admis au ministère par le synode provincial tenu à Uzès, le 25 avril 1663. Il fut placé à Aujargues, Coll. de Nîmes ; puis il exerça le ministère à Lunel, de 1666 à 1678 et à Sommières de 1678 à 1685. A la Révocation, il gagna Londres où il fut l'un des pasteurs de la Savoye. Il passait pour un grand prédicateur ; témoin, entre autres, une pièce de vers insérée dans le Parterre du Parnasse françois, p. 228. Il quitta Londres pour l'Allemagne ; on le trouve en 1698 à Wezel avec trois enf. et pasteur de la colonie. — (Louis), pasteur à Lunel, obtient un certificat, 30 oct. 1685, pour sortir du royme avec Franç. d'Hérail sa femme et ses 3 enfants ; il se retire en Suisse. — Ducros dit Lassalle, pasteur dans les Cévennes, 1745. — (Jean), pasteur du désert, dans les basses Cévennes, 1753-65. — (Paul), de Ganges ; acte d'adoration composé par lui, 1757 (*Bull.* XXVIII, 412). — (François), né à Montmirat (Gard), en 1747 ; il alla, 1769, étudier la théologie à Lausanne où il fut consacré en 1772 et se lia avec les frères *Rabaut* ; il fut longtemps pasteur président de l'église consistoriale de Montagnac (voy. *Bull.* X, 198). Il habitait Bédarieux qu'il ne voulut jamais quitter malgré des sollicitations séduisantes, et y mourut le 21 janv. 1826 (Massé pr, *Revue prot.* IV, 205).

4. DU CROS (Charles), avocat au parlement de Grenoble [Haag, IV 368]. Du Cros fut député, en 1605, par le Dauphiné à l'assemblée politique de Châtellerault. Il jouissait déjà, à cette époque, d'une réputation assez bien établie pour que l'assemblée le portât sur la liste des candidats à la députation générale, et que le choix du gouvernement se fixât sur lui. A l'expiration de sa charge, 1608, Henri IV lui accorda des lettres de noblesse, et l'année suivante, il le nomma président de la chambre de l'édit à Grenoble.

En 1611, le président Du Cros fut envoyé par *Lesdiguières* auprès de l'assemblée de Sommières « pour lui faire entendre la bonne volonté et intention des « églises du Dauphiné » (Tt 284), et en 1619, lorsque les affaires du Béarn commencèrent à agiter le parti huguenot, le maréchal le chargea de nouveau de porter au roi l'assurance qu'il maintiendrait la tranquillité dans le Dauphiné. Du Cros se rendit ensuite dans le Béarn, et exhorta, mais sans succès, l'assemblée d'Orthez à se soumettre aux ordres de Louis XIII ; puis il se transporta à La Rochelle pour signifier à l'assemblée générale qui s'y réunissait que Lesdiguières « ne se sépareroit jamais du service du roy, tant que les édicts de pacification seroient maintenus. »

Ces démarches toutes pacifiques déplurent, sans aucun doute, au parti exalté qui ne manqua pas d'accuser Du Cros de trahir les intérêts de la religion, et cependant il était animé d'un zèle sincère pour l'Église protestante, comme il le fit voir,

en 1621, lorsqu'il adressa à Lesdiguières un long discours par écrit dans le but de le détourner du projet qu'on lui prêtait de vouloir se convertir. Son éloquence échoua, on le sait, contre les séductions de la Cour appuyées par les séductions bien autrement puissantes de Marie Vignon ; mais il n'eut pas le chagrin de voir la défection du vieux guerrier.

En 1622, Du Cros accompagné de *Du Mas-Vercoiran*, se rendit, par ordre de Lesdiguières, à Montpellier où se trouvait alors le duc de *Rohan*, atteint d'une fièvre continue. Il devait débattre avec le chef huguenot les conditions de la paix que Louis XIII souhaitait. Rohan l'accueillit avec toutes les démonstrations d'amitié et d'estime que méritait un magistrat aussi distingué ; mais les exaltés ou « catherinots » s'alarmèrent de leur entrevue.

Le clergé protestant de Montpellier comptait depuis quelques mois seulement parmi ses membres *Suffrein*, ancien ministre de Montagnac, à qui le synode national de Tonneins avait interdit l'exercice de son ministère, on ne nous dit pas pour quel motif [1], mais que le synode de Vitré avait rétabli. C'était un des partisans les plus forcenés de la guerre ; aussi dans le dessein d'entraver les négociations, fit-il courir le bruit que la mission de Du Cros avait pour but de débaucher Rohan. La mort de Du Cros fut jurée. Dans la nuit du 22 fév., à deux heures du matin, sous prétexte de lui rendre visite, une troupe d'assassins se rendit au logis du président *Tuffany*, où il était descendu, et demandèrent à le voir. Dès qu'ils se trouvèrent en sa présence : « Ah ! tu viens pour débaucher le duc de Rohan et nous livrer à ton beau Lesdiguières ! » lui dirent-ils en le menaçant. En vain Du Cros essaya-t-il de les désabuser ; à peine eut-il ouvert la bouche qu'il tomba percé de vingt coups d'épée. *Du Mas-Vercoiran*, redoutant la rage de ces forcenés, sauta par une fenêtre et se cassa la jambe. Le fils de Du Cros échappa à la mort en se cachant derrière une tapisserie.

Dans ses Mémoires, *Rohan* consacre à peine deux lignes à cet acte odieux : « Ledit président Du Cros, raconte-t-il, fut misérablement assassiné dans la ville. » Cependant nous savons que, comme tous les hommes honorables du parti, il fut indigné de cet assassinat, et qu'il s'unit aux magistrats pour poursuivre les coupables. On en arrêta une quinzaine, au rapport d'Aigrefeuille : un fut pendu, deux roués et une dizaine condamnés aux galères ou au bannissement. Malheureusement on ne put se saisir de *Suffrein* qui se hâta de quitter Montpellier. « Sa fuite clandestine et précipitée, dit Le Vassor, acheva de confirmer les justes soupçons que les honnêtes gens avoient de lui. » Il fut condamné au bannissement, par contumace.

Le fils du président Du Cros se nommait Pierre ; il fut conseiller à la Chambre mipartie et périt aussi misérablement que son père, ayant reçu la mort à Valence dans une émeute, le 14 août 1644.

5. DU CROS (Jean), avocat à la Chambre de l'édit de Castres [Haag, IV 369]. Du Cros fut député, en 1608, à l'assemblée politique de Gergeau par le Vivarais, circonstance qui semble indiquer qu'il s'était au moins établi dans cette province. En tout cas, il ne faut pas le confondre avec *Jean-Jacques* Du Cros, sieur de La Combe, ancien de l'église de Montpellier, ni avec *Jacques* Du Cros, ancien de l'église de Castres, qui figurent parmi les députés des églises dans les actes des synodes nationaux.

Jean Du Cros fut chargé par l'assemblée de Gergeau de dépouiller les cahiers des provinces, soin qu'il partagea avec *Lansard*, *Chauffepié* et *Mirande*. C'est lui que *Rohan* envoya à *Lesdiguières* pour lui annoncer la mort du président *Du Cros* et lui promettre d'en faire bonne justice. Vers le même temps, il fut employé avec *Les Isles-Maison* aux négociations de la paix de Montpellier. Tels sont les seuls renseignements que MM. Haag aient pu recueillir sur la vie de ce personnage.

6. DUCROS (Gabriel), docteur médecin en grand renom à Castres, y naquit vers l'an 1600. Il était fils d'un avocat à la Chambre de l'édit, mais non pas du précédent : son père se nommait Jacques. Vers l'an 1637, il épousa Marguerite *Dupin*, fille d'un pasteur, dont il eut une fille, Élisabeth, que présentèrent au baptême le médecin *Lacaux* et Mme de *Rotolp*

[1] Probablement Mardochée Suffrein qu'on trouvera plus loin, mêlé à l'histoire du pasteur Jérémie *Ferrier*.

Ladevèze, 11 mai 1638. Il se convertit probablement au catholicisme, car il fut enterré dans une église de Castres, le 7 juin 1680 (archiv. de Castres, reg. de La Platé). La ville lui avait fait l'honneur, en 1657, de lui accorder 60 liv. « pour l'impression de son livre d'anatomie. » C'est probablement un ouvrage dont la date se place entre celles des deux suivants, les seuls de lui que nous connaissions : I. *Tractatus de peste in libros duos divisus....* ; Castris, Arn. Colomier, 1649, in-8°, 99 p. — II. *Traité de la vie humaine ;* Castres, 1670, in-8°, 87 p. avec épître dédicatoire à Colbert. Gabriel Ducros était pauvre. On lit dans les papiers de *Bouffard-Madiane* la mention de petits présents qu'on lui faisait (en 1650) : « une robe,... une soutane de sarge faite pour mon fils,... un habit de drap... » (PRADEL).

7. DU CROS, pasteur de St-Ambroix, en 1642. — Jean-Jacques Du Cros ou *du Croz,* né au château de St-Germain de Calberte en Cévennes, s'inscrivait comme étudiant en théologie à Genève (J.-J. du Cros St-Germani a Calberta), au mois de mai 1653 et dès le mois de dec. 1556, il épousait Anne Gallatin, fille d'un ancien procureur général de la république. Il se dénomma dans l'acte « J.-J. D., « fils de noble ANDRÉ du Croz, seigneur du Croz, conseigneur de St-Germain de Calberte, habitant le dit lieu, dioc. de Mende et de Jeanne *de Ginestoux.* » Quelques années plus tard, 1671, son père étant mort, il est devenu dans un autre acte : « Noble Jean-Jacques Du Cros, escuyer, seigr du Cros et conseigneur et ministre du St Év. de St-Germain » (P. Vignier, not., V 110). Un fils, né vers 1660, de lui et d'Anne Gallatin, nommé PIERRE-ANDRÉ du Cros, sr de Montmars, fut admis au saint ministère, en 1681, par le synode du Vigan, sur quoi il fut donné comme pasteur à l'église de St-Hillaire de Lavit. Ce fils, à la Révocation, devint un pasteur apostat, tandis que son père sortit du royaume [1] (TT 236).

Un autre Jean-Jacques du Cros, également de St-Germain de Calberte [Haag, IV 369] et protestant, abjura pour entrer dans l'Ordre des frères prêcheurs à Toulouse. Echard, historien de cet Ordre, nous apprend qu'il fut élu prieur en 1647 et qu'il acquit la réputation d'un prédicateur éloquent.

8. DU CROS (PIERRE), avocat au présidial de Nîmes et juge à Calvisson [Haag, IV 369]. C'était, au rapport de Graverol, dans son Histoire de Nîmes, « un homme digne d'être comparé à ce que le premier christianisme a eu de plus grand et de plus accompli. » Arrêté, dans les derniers jours de nov. 1685, pour cause de religion, il fut jeté dans la Tour de Constance avec un grand nombre d'autres protestants, et soumis, ainsi que ses malheureux coreligionnaires, à des traitements si barbares que seize d'entre eux succombèrent, du 22 juin au 13 déc., entre autres, Annibal *de Gabriac du Cros de Ferrières, Guiraud de Carcenat* vieillard de 73 ans, Pierre *Crouzil* de Clermont-de-Lodève, J. *Rabinel* de Sinsens, qu'une sentinelle tua d'un coup de fusil pour le punir de chanter un psaume (*mss. de Court,* n° 28). Pierre Du Cros résista aux tortures de la Tour de Constance, en sorte qu'au bout de dix-huit mois, le gouvernement de Louis XIV voulant vider les prisons qui regorgeaient de confesseurs, au point que l'on ne savait plus où entasser les victimes, donna ordre de l'embarquer pour les îles de l'Amérique avec ceux qui survivaient. Mais si le génie inventif des bourreaux n'avait pu vaincre sa constance, il avait su au moins user en lui les ressorts de la vie. A peine arrivé à Marseille, Du Cros tomba malade et mourut, ainsi que *Quillel,* proposant d'Alençon, *Paris* gentilhomme des environs de Vallon, *Martin* et *Verdict* de Chambourigaud et quelques autres. On l'enterra dans le cimetière des Turcs.

Il fut suivi de près dans la tombe par la plus jeune de ses filles. Arrêtée comme elle essayait de fuir sur la terre étrangère avec sa sœur, trois demoiselles *Lambert,* quatre filles d'*Audemar,* marchand de Nîmes, et Mlle de *La Farelle,* la jeune Du Cros fut conduite du château de Sommières, où elle avait d'abord été enfermée, puis à l'hôpital de Valence et livrée, ainsi que ses compagnes de captivité, à M. d'Hérapine, gardien féroce, et aux six furies qui,

[1] Du moins il obtint un certificat pour se retirer en Suisse, « avec Dlle Anne de Gallatin de Rebinguen son épouse; » mais d'après un état des ministres convertis inscrit à la suite du reg. des bapt. et mar. de Moissac. arch. de l'Hérault, il semblerait avoir abjuré moyennant une pension de 650 liv. (TEISSIER).

sous le nom de sœurs, se faisaient les actives exécutrices des ordres de ce monstre de cruauté. Dès leur arrivée dans cet enfer, on dépouilla ces jeunes filles, habituées aux commodités de la vie, de leurs chemises que l'on remplaça par de rudes cilices de crin qui leur déchirèrent la peau et leur engendrèrent des ulcères par tout le corps. N'ayant pour nourriture que du pain et de l'eau, surchargées de travail, elles étaient encore accablées des plus mauvais traitements. Un jour Mlle de La Farelle reçut sur la bouche un coup de bâton qui lui cassa toutes les dents de devant. Chaque jour d'Hérapine leur rendait visite, et chaque jour il imaginait quelque nouveau genre de tortures à leur faire subir. Cependant un de ses supplices favoris, après les coups de nerfs de bœuf qu'il leur faisait administrer sur la chair nue en sa présence, consistait à les plonger dans un bourbier d'où on ne les tirait que quand elles avaient perdu connaissance. La mort délivra la jeune Du Cros de son martyre ; quant à ses amies, couvertes de plaies de la tête aux pieds et n'ayant plus figure humaine, elles finirent par abjurer et furent transportées dans un couvent.

Ce n'est pas seulement Jurieu, à qui nous empruntons le récit de ces souffrances qu'il dépeint dans ses Lettres pastorales ; c'est à une foule de documents du temps qui en confirment l'exactitude : à la relation que Blanche *Gamond*, autre victime de l'abominable directeur de l'hôpital de Valence, nous a laissée des atroces cruautés exercées par ce scélérat sur elle-même, ainsi que sur Mlles de *Leuze* de Montpellier, *Dumas* de La Salle et *Rancourt* d'Annonay, relation que *Court* a eue en sa possession, et dont il a fait usage pour son Histoire des églises (*mss. de Court*, no 28) ; c'est aussi aux *Mémoires* de la veuve *Raymond*, née Terrasson, de Die en Dauphiné, dont l'authenticité nous est également attestée par Court [1] ; c'est encore à bien d'autres, venant de tous côtés comme on va voir [1].

Mais pour terminer ce qui concerne la famille Ducros de Nîmes, voici deux documents, le premier tiré des papiers de Court, est un fragment d'une relation tracée peu après les événements et a été donnée par M. *Th. Claparède* dans le *Bull.* (XII, 74) ; le second est extrait de lettres d'un compagnon de prison de ces pauvres gens (*Bull.* XI, 156). On ne saurait trop reproduire de telles attestations de ce qu'étaient les protestants du temps de Louis XIV.

« *Relation de quelques faits arrivés en Languedoc et en Amérique.* Quelques grandes et belles résolutions qu'eût prises l'église de Nîmes, elle suivit pourtant l'exemple du Béarn, de Montauban et de Montpellier par cet étourdissement qui entraînoit généralement le monde ; de sorte qu'avant la fin d'oct. 1685, tout avoit changé ; à la réserve d'environ 200 personnes qui s'étoient retirées avant l'arrivée des troupes et des familles de M. *Ducros* avocat et de M. *Guiraud de Carcenat*. La première fut arrêtée du côté de Grenoble et conduite ensuite à la citadelle de Montpellier où Mlle Ducros [*lisez* madame] succomba [abjura] après quelques mois de prison, ses persécuteurs l'assurant qu'il n'y avoit que son changement qui put garantir son mari des galères. Trois de ses filles et quatre de M. Audemard, bourgeois de Nîmes, ont été plus d'un an au château de Sommières, où le gouverneur, par une fureur sans exemple, les a exposées des nuits entières à l'insollence des soldats, à la réserve du viol, sans que ces jeunes personnes ayant jamais témoigné la moindre foiblesse ; et si elles n'eussent été livrées au commencement de fév. 1687 à ce monstre de La Rapine, il est constant qu'elles n'auroient jamais changé. Elles se sont heureusement relevées avec leur mère et sont présentement à Genève. M. Ducros, après avoir langui 8 mois en diverses prisons fut conduit à Aiguesmortes dans la fameuse Tour de Constance, redoutable dans ce dernier temps pour avoir

[1] Une foule d'autres protestantes, femmes et filles, furent livrées à d'Hérapine, comme la veuve *Jaquin* des Nonières, Judith *Riory* de Montmeyran, Antoine *Besson* de Saint-Auban, Susanne *Peloux*, Anne *Voisin* de Livron, Marie *Clot* d'Annonay, trois demoiselles de *Castelfranc*, etc., etc. Des hommes aussi furent soumis à ses moyens de conversion, comme *Joachim* d'Annonay, qu'il fit si cruellement jeûner que, dans les transports de la faim, ce malheureux se mangea la main et mourut deux jours après de douleur et de misère.

[1] Et qui tous concourent à démontrer la véracité de notre historien de la Révocation, Elie *Benoist*.

été la prison de plusieurs martirs et confesseurs. Sa forme est ronde et n'a qu'une basse fosse, dans laquelle on a fait mourir de misère un grand nombre de prisonniers les moins distingués par leur naissance ; et au-dessus de cette basse fosse est un lieu moins affreux ; le haut est une terrasse où il y a du canon pour la deffense de la ville, car cette tour est attachée à sa clôture avec plusieurs autres ; ses murailles sont d'une prodigieuse épaisseur où on a ménagé de petits cachots dans lesq. plusieurs de nos confesseurs ont été renfermez et traitez avec une inhumanité sans exemple ; car sains ou malades, ils n'étoient visitez qu'une fois par jour et souvent à 6 heures du soir... Le sieur Ducros fut conduit dans ce triste lieu et quelques jours après fut renfermé dans un de ces cachots où il a été 9 mois. Il n'en fut tiré que pour faire le voyage de l'Amérique ; mais Dieu qui le vouloit récompenser de ses souffrances le retira du monde dans le mois d'avril 1687 et après une fièvre de 15 jours, il mourut à Marseille, si constamment que nos ennemis les plus cruels n'ont pu s'empêcher de le regarder avec admiration. »

Lettre écrite de la Tour de Constance ; 12 février 1687 : « ...On a déjà conduit à Marseille cent prisonniers et le 7 de ce mois nous partîmes septante de Montpellier pour nous rendre ici. On a amené de Sommières 24 filles ou femmes, et demain on doit en amener 40. C'est le rendez-vous général. Je ne sais ce qu'il en arrivera de tout ceci, cependant tout le monde est parfaitement résolu au grand voyage. M. du Cros est toujours ici ; il pourra bien être de l'embarquement avec ses filles, qui n'ont pas changé. Quelle que soit notre destinée, nouss erons toujours sous les yeux de Dieu et sous sa protection... » — Autre du 5 avril : Vous saurez la mort de M. du Cros. M. *Brousson* l'avait cautionné, le voyant malade dans le vaisseau qui le devoit conduire en Amérique avec d'autres. C'étoit un exemple sans égal. M. l'évêque de Marseille lui dit : « Monsieur, si votre religion est bonne il faut que j'avoue que vous êtes un saint. » Et on le laissa mourir dans sa religion ; puis on l'enterra dans le cimetière des Turcs. Il n'a pas eu le déplaisir d'apprendre la mort de la plus jeune de ses filles qui avait été conduite depuis peu avec une autre de ses sœurs... »

Un Henri Ducros, de Nîmes, mourut au refuge en Prusse, l'an 1698 ; il était lieutenant dans l'armée de l'Électeur (*Erman*).

DU CROUZ (Robert), « espinglier, natif de St-Anthonen de Vienois, » habit. de Genève, juin 1559 ; — (Jehan), d'Ambert en Auvergne, *id.* janv. 1560. — Louis *Ducrozet*, conseiller et trésorier de Louis de Bourbon, premier duc de Montpensier ; la terre du Roquet (ainsi nommée d'une belle source coulant d'un petit rocher) près Trévoux fut érigée en fief pour lui en 1561 et confisquée en 1567 parce qu'il était huguenot ; il la recouvra en 1572, peut-être pour s'être converti (Jolibois, Hist. de Trévoux). — Pierre *du Cugnet*, de Ravenay en Picardie, *id.* 16 oct. 1572. — M. *du Deffend*, relégué à 15 lieues de son domicile pour avoir assisté à des assemblées, 1745 (E 3580).

DUDERÉ (Jean), sieur de la Borde, apostat, est auteur d'un livre intitulé : *La vérité triomphante de l'erreur, par un nouveau converti dont les motifs de sa conversion sont adressés aux ministres de la R. P. R: Avec une introduction chrétienne sur les principaux articles de la foi. Ouvrage mis au jour pour l'édification du prochain, par Pierre Duderé, écuyer, sieur de La Borde, fils de l'auteur*, Paris, 1738, in-12 [Haag, IV 371]. — *Dudicy*, 3 enfants orphelins, de Saintonge, assistés à Londres, 1702-1706. — Pierre *Duesme*, de Bourgogne, assisté à Lausanne, 1690 ; (Théophile), de Châlon-sur-Saône, *id.* 1706.

Du Fa, voy. Sainte-Hermine.

Pierre *Du Fagne*, fileur de soie, 30 ans, arrêté dans une assemblée près de Nîmes, 1720 ; déporté en Amérique. — Henri *Dufai*, de Marvège en Languedoc, assisté à Genève, d'un viatique pour Erlangen, 1700. — M. *du Fasq*, enfermé à Pierre-Encise, 1690 (M 670). — Pierre *Dufau*, serrurier, natif de Garac en Gascogne, reçu habitant de Genève, mai 1554. — Suzanne Dufau, de Privas, assistée à Genève, 1694. — Jean Dufaud, de Vezenobres, fait réparation à Lausanne après avoir abjuré en France, 1700. — Bermond *Dufaux*, drapier de Privas, « assisté dès longtemps, étant vieux et malade, est mis au mois à un écu au lieu de 7 flor. qu'il re-

cevait » (Genève, 1690); (Isaac), de Pamiers, tailleur, réfugié à Berlin, 1698; (Etienne) de Metz, maître cordonnier, *id.* — *Duffau*, ministre à Mont-de-Marsan, 1626; à Geaune. 1637. — Jean Duffau, de Guyenne, avec sa femme et 2 enf., assisté à Londres, 1705.

1. DU FAUR, famille noble de l'Armagnac [Haag, IV 371], dont plusieurs branches adoptèrent les doctrines évangéliques. = *Armes* : d'azur a 2 fasces d'or accompagnées de 6 besans d'argent, 3 en chef et 3 en pointe.

Pierre Du Faur, en qui de Thou loue une probité singulière et une parfaite connaissance du droit divin et humain, s'éleva par son mérite à la place de premier président du parlement de Toulouse. On a de lui des Commentaires sur le droit où, dit Sainte-Marthe, « on void briller une infinité de lumières d'esprit et de jugement, avec une infinité de traits d'une profonde doctrine. » Comme tous les grands jurisconsultes de ce siècle, Du Faur avait du penchant pour la Réforme; il entretenait même une correspondance avec *Calvin* qui, dans une lettre, loue son érudition et sa politesse, sa vertu et sa piété, et qui l'exhorte à ne pas abandonner, à l'exemple de son père Michel Du Faur, conseiller d'état, l'Evangile pour les vanités du monde; mais comme *Cujas* son maître, Du Faur, sourd à la voix du réformateur, ne put se décider à faire profession ouverte d'une religion proscrite et persécutée.

Son frère puîné *Michel*, seigneur de Pujols et de Saint-Jorry, ne prêta pas aussi facilement l'oreille aux conseils de la sagesse mondaine. Juge-mage de Toulouse en 1547, conseiller au grand conseil en 1556, président à mortier au parlement de Toulouse en 1557, il remplissait avec honneur ces dernières fonctions, lorsque la première guerre civile éclata. Nous avons vu (ci-dessus, t. II, col. 392), qu'il fut compris dans la première épuration du parlement et qu'il eut beaucoup de peine à se faire rendre son emploi. En 1567, dès que l'on apprit à Toulouse que *Condé* avait repris les armes, un grand nombre d'habitants de cette ville s'enfuirent; d'autres moins prudents restèrent et furent arrêtés comme suspects, en 1568. De ceux-ci était Michel Du Faur, qui fut incarcéré l'un des premiers, avec sa femme. Après une année de dure détention, Mme Du Faur réussit à se sauver déguisée en paysanne. Son mari ayant pu, de son côté, faire parvenir une plainte au roi contre les capitouls, ordre fut donné de lui rendre la liberté. On ne nous apprend pas si ses compagnons de captivité, le président *Malras*, *Potier de la Terrasse* maître des requêtes, *Depins*, *Papus*, *Saluste*, conseillers, *Saint Etienne* maître des eaux et forêts, *Cheverry* receveur-général des finances. *Calmels*, conseiller au présidial, dont un descendant, gouverneur de Brassac en 1625, fut battu et fait prisonnier en voulant défendre le passage de Lagoust contre les troupes royales, *La Chasse*, également conseiller au présidial, *Tolosani* juge-mage, *Garaut* sieur de Cumiers, *Terlon*, *Robert* et *Du Bourg*, avocats, *Colin de Bonnefoy* secrétaire du roi, *Ceré* bourgeois et sa femme, arrêtés avec lui sous l'accusation d'entretenir une correspondance avec les fugitifs, virent s'ouvrir, en même temps que Du Faur, les portes de leur prison. Quoi qu'il en soit, Du Faur lui-même ne jouit pas longtemps de la liberté; bien plus, si l'on peut s'en rapporter aux généalogies de sa famille, il ne recouvra jamais sa place. Sur le bruit que les huguenots allaient attaquer Toulouse, en 1574, on le jeta de nouveau en prison, ainsi que le procureur général *Saint-Félix*, *Cheverry*, *Garaut*, *Terlon*, *Cornac*, *Alari*, *Pontous*, conseillers au présidial, de *Pira* secrétaire du roi, *Nolet* lieutenant au sénéchal, et *Perès* professeur de l'université. Il paraît que ces épreuves furent trop fortes pour sa constance. Selon le Dict. de la Noblesse, il devint chancelier de Catherine, infante de Portugal, titre qu'il n'aurait assurément pas obtenu s'il était resté protestant. La plupart des enfants qu'il avait eus de son mariage avec Eléonore *de Bernui* rentrèrent également dans le sein de l'Eglise romaine. Deux seulement, le second de ses fils, CHARLES, et le quatrième, JEAN, persistèrent dans la profession de la religion réformée et firent, l'un la branche d'Aubaïs, l'autre celle de Courcelles-le-Roi, sur lesquelles nous reviendrons après avoir parlé des branches fondées par les fils de Pierre Du Faur.

Selon Blanchard et le Dict. de la Noblesse, Pierre Du Faur laissa sept enfants; mais nous n'avons à nous occuper ni de Pierre qui devint évêque de Lavaur, ni

du célèbre Guy Du Faur sieur de Pibrac, président au parlement de Paris, qui professa la religion romaine, ainsi que ses enfants, à l'exception d'Olympe, femme de Michel *Hurault de L'Hôpital*, chancelier de Navarre; et nous pouvons passer également sous silence leurs deux sœurs qui épousèrent des catholiques. Il ne reste donc à la France protestante que Louis, souche de la branche de Grateins, Arnaud chef de la branche de Pujols, et Charles auteur de celle de Lucante.

I. *Branche de Grateins*. Louis Du Faur, seigneur de Grateins, conseiller au grand conseil, fut reçu conseiller-clerc au parlement de Paris, le 28 août 1555. Selon les Mémoires de Condé, il était « éloquent, libre et sans dissimulation, ayant de bonnes lettres, honneste juge et de bonne conscience. » De Thou confirme cet éloge, et la conduite que Du Faur tint à la fameuse mercuriale qui coûta la liberté et la vie à son collègue Anne *du Bourg*, prouverait seule au besoin qu'il était, comme l'affirme le célèbre historien, « un homme d'esprit vif et hardi. » Arrêté avec *Du Bourg*, Paul *de Foix*, Antoine *Fumée* et *La Porte*, et mis en jugement comme fauteur d'hérétiques, il se défendit avec beacoup d'adresse, sans toutefois renier sa foi; aussi fut-il condamné seulement à demander pardon à Dieu, au roi et la justice; à cinq ans d'interdiction et 500 l. d'amende. Du Faur appela d'une sentence qu'il soutenait avoir été extorquée à ses juges par les menaces de Saint-André. Cet appel souleva de grandes disputes dans le parlement, en sorte que, pour y mettre un terme, le roi évoqua l'affaire; mais le Conseil renvoya le procès au parlement, qui ordonna que la sentence serait biffée des registres et Du Faur rétabli dans ses emplois.

Louis Du Faur entra plus tard au service de la reine de Navarre qui le nomma son chancelier et lui confia, ainsi que son fils, diverses missions importantes. Selon de Thou, c'est lui qui signa, au nom de ce prince, les articles secrets du traité de Poitiers. En 1582, le roi de Navarre donna sa place à *du Ferrier*. Il avait épousé Anne *Guiot de Preignan*, dame d'honneur de Jeanne d'Albret, dont il eut : 1° un fils qui suivit la carrière des armes et mourut jeune, laissant de sa femme, qui était fille de *Saluste du Bartas*, une fille mariée au sr de *Hardosse*, union d'où naquit Coriolan de *Hardosse* marié, mai 1637, avec Henriette fille de feu Moïse *Carré*, médecin du roi, et de Suzanne de Normandie; — 2° Marguerite-Catherine, épouse de Jean-Jacques *Brunet*, baron de Pujols en Agénois; — 3° Olympe, femme du sieur de *Montagnac*; — 4°, 5°, 6° trois filles mariées dans les maisons de *Villemor*, *Montazet-Cussac* et *Hardosse*. Blanchard lui donne un second fils, sur le compte duquel il ne nous apprend rien, mais qui pourrait être un Du Faur qui fut, en 1611, chargé avec *Lesdiguières* de faire exécuter dans le Dauphiné l'édit de pacification (*mss. Brienne*, vol. 210).

II. *Branche de Pujols*. On sait fort peu de chose de la vie d'Arnaud Du Faur. En 1586, le roi de Navarre l'envoya demander du secours à Montmorency, et il profita de son séjour dans le bas Languedoc pour travailler avec succès à apaiser les divisions qui avaient éclaté entre les huguenots. Selon Blanchard, il était gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri de Navarre, et il remplit pendant quelque temps la charge de gouverneur de Montpellier. C'est peut-être lui qui assista sous le nom de Pujols, à l'assemblée politique de Mantes. Ce qui est certain, c'est qu'il fut un des commissaires chargés de faire exécuter l'édit de Nantes dans le haut Languedoc. Sa femme Yolande *de Lordat* ne lui donna pas d'enfant.

III. *Branche de Lucante*. Conseiller au parlement de Toulouse, Charles Du Faur eut, comme son oncle, à souffrir du fanatisme de ses collègues, et sa constance succomba. Il était déjà rentré dans le giron de l'Eglise romaine en 1572, lorsqu'il fut nommé président à mortier, et il fit élever dans le catholicisme les trois enfants qu'il avait eus de sa femme Anne *de Mansencal*.

IV. *Branche d'Aubaïs*. Charles Du Faur, seigneur de La Serre, puis baron d'Aubaïs du chef de sa femme Jacqueline *de Bozène*, occupa dans le parti protestant en Languedoc un rang assez éminent qu'il dut peut-être plus à sa naissance qu'à ses services. En 1577 il fut envoyé avec *Causonne*, Pierre *Maltrait* premier consul de Nismes. *Payan* et *Bossulas* ou *Boisseson* auprès de Damville, qui se trouvait alors à Pézénas,, pour lui demander des explications sur sa conduite équivoque. Le roi de Navarre in-

tervint et procura une réconciliation qui fut peu sincère. La même année d'Aubaïs fut député avec *Clausonne* à l'assemblée de Bergerac, mais ils furent arrêtés en route, bien que munis d'un passeport de Henri III. Enfin il se joignit à *Constant*, 1580, pour décider le parti protestant à seconder le roi de Navarre. Selon le Dict. de la Noblesse, il fut nommé gouverneur de Lunel pendant la Ligue, et en 1594, nous trouvons encore son nom au bas du serment de fidélité prêté à Henri IV par les églises du Languedoc (Du Puy, vol. 428).

Le baron d'Aubaïs fut marié deux fois. Sa première femme lui donna une fille, MARGUERITE, qui s'unit à Balthasar *de Baschi* (Voy. t. I col. 914, l. 18 en bas). Resté veuf, il épousa Louise *de Varas*, dame de Manteyer, veuve de Louis *de Baschi*, dont il eut : HENRI, tué au siège d'Ostende, et CHARLES, sieur de Manteyer, qui épousa la fille d'un sieur Du Passage, gouverneur de Valence, et abjura vers 1605.

Voy. *De la généalogie de M. le b^on d'Aubaïs ;* 2e édit. ; Grenoble, 1653, in-8°, 82 p., dédic. à M. Charles de Baschi, signée Deyron.

V. *Branche de Courcelles-le-Roi.* Jean Du Faur, seigneur de Courcelles-le-Roi, Orléanais, fut pourvu, en 1572, de la charge de gentilhomme ordinaire du duc d'Anjou et de gentilhomme de la chambre du roi. On peut supposer qu'il professait alors, au moins en apparence, le catholicisme ; mais plus tard, il rejeta toute feinte et se rangea ouvertement du côté des protestants. Dès 1588, il accompagna le roi de Navarre à l'assemblée politique de La Rochelle, et il continua de rendre des services en récompense desquels ce prince lui donna une compagnie de 50 hommes d'armes, le créa maréchal de camp et lui confia, 1597, le gouvernement de Gergeau (Voy. *Bull.* VII 334), auquel il joignit la maîtrise particulière des eaux et forêts du bailliage d'Orléans. Les Actes des assemblées politiques nous apprennent qu'il assista aux deux qui se tinrent à Châtellerault, en 1597 et en 1605. Bien qu'il eût déjà atteint un âge avancé et qu'il fût même malade, lorsque l'Orléanais le choisit pour son représentant à la dernière, il ne voulut pas refuser l'honneur qui lui était déféré ; mais son état ayant empiré, il dut demander son congé avant la clôture de l'assemblée. Il mourut peu de temps après, laissant de Catherine *Ménager*, dame de Marcaut près de Gien, qu'il avait épousée en 1575, cinq fils, dont trois, FRANÇOIS, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, LOUIS et HENRI moururent sans hoirs. Les deux aînés, GUY et JEAN-PIERRE continuèrent la descendance.

Guy Du Faur, seigneur de Courcelles, capitaine d'une compagnie de gens de pied, épousa, 1598, Marie ou Marguerite *de Saint-Nectaire* ou *Senneterre*, fille de Jacques, baron de la Grolière, gentilhomme de la chambre du roi, et de Marguerite *d'Etampes*. Il en eut : 1° JEAN-JACQUES, qui suit ; — 2° GUY et 3° GABRIEL, morts au service ; — 4° DANIEL et 5° MICHEL, qui se convertirent et entrèrent, le premier dans l'ordre de Malte, en 1631, le second dans les ordres ; — 6° PAUL ou *Pierre*, sieur de la Sablonnière, dont le fils est porté sur une liste, dressée en 1685 par ordre du gouvernement, « des gens de province faisant encore profession de la R. P. R. » aggravée de l'observation que sa femme s'était réfugiée en Hollande ; — 7° et 8° MARIE et JEANNE-MARIE.

Jean-Jacques Du Faur, seigneur de Courcelles et baron de Pierrefitte, testa en 1655. Il avait été marié deux fois, la première avec Marie *de Chandieu de Lurbigny*, la seconde, avec Eléonore *Du Faur de Cormont*. Du premier lit naquirent deux filles, mariées dans la maison de *Jaucourt*, et du second, un fils qui reçut le nom de JEAN. Ce dernier épousa Anne *de Guéribalde*, dame de Bondaroy, dont il eut un fils, JEAN-LOUIS Du Faur de Courcelles, que la persécution convertit après la révocation de l'édit de Nantes, et plusieurs filles qui étaient élevées, en 1688, par leur grand-mère, Mme de *Bondaroy*. Comme cette dame était fort mauvaise catholique, on l'enferma aux Filles de l'Union chrétienne, et ses petites-filles furent mises aux Nouvelles-catholiques (E 3374). Mais ils purent gagner l'étranger, d'où une d^lle Du Faur de Courcelles en 1706 et Jean-Louis en 1709 (Archiv. nat. E 3392, 3385) sollicitaient la permission de vendre des biens laissés par eux en France. Ajoutons Du Faur de St-Sauveur, commandant du corps des cadets, réfugié à Berlin.

Le second fils de Jean Du Faur, Jean-Pierre, seigneur de Langesse, mourut en 1652. Il avait épousé à Civray en Poitou,

le 19 Juillet 1605, Marguerite, fille de René *de Goulart*, sieur du Breuil, et de Marguerite *Poussard de Fors*. De ses trois fils, les deux aînés, JEAN et PIERRE, suivirent la carrière des armes et moururent sans alliance; leur frère HENRI, seigneur de Marcaut, continua la descendance. D'un premier mariage qu'il contracta avec Marie *Stample* naquit un fils qui se réfugia dans le Brandebourg à la révocation de l'édit de Nantes. Resté veuf, le sieur de Marcaut épousa, en secondes noces, Marie *de Gervy*, dont il eut encore quatre enfants : JEAN-PIERRE, sieur de La Motte-Saint-Firmin ; FRANÇOIS, sieur de Cormont, GUY, sieur du Verger, et ÉLÉONORE.

2. Mme DUFAUR DE LAVERGNE, dame de Saint-Cyprien près Sarlat, écrit au ministre secrétaire d'État que le curé du lieu tourmente son mari moribond, que les juges lui font son procès comme relaps, que des archers gardent son lit, que ses quatre enfants sont morts de maladies diverses suites de la peur et qu'on la ruine en frais, 1699 (Tt, *Tourlet*).

3. DU FAUR (NICOLAS), « natif de Dumerc en Languedoc, » étudiant à l'acad. de Genève, 1559. — Nicolas *du Faure*, de Viviers en Velay, avocat près le siège de Monfaucon, admis à l'habitation genevoise, 16 octob. 1572. — « Mme du Faure, grandement savante à la controverse et fort obstinée, » convertie en 1603 (mss des pères capucins de Gap; *Bull.* II 377). — Jean Dufaur ministre à Pontacq (Arch. des B.-Pyr., E 2018), en 1598, 1605, 1610. — Dufaur, ministre à Montflanquin, 1660-61 ; à Calignac, 1663 ; à Clairac et St-Justin, 1664-66 ; à Fouguerolles, 1670-71 ; à Eyrans, 1671-77. — Du Faur, avocat, ancien de Nérac, 1671. Dufaur, de Nérac, étudiant en théologie à Genève, 1688. Le fils du ministre Dufaur, fugitif de la sénéch. de Nérac (Tt 267). Daniel Dufaur, de Nérac, 42 ans, assisté, avec femme et enf., à Londres, 1705.

DUFAY. Louis du Fay, sieur de la Taillée, fils de Josué de la Taillée et de Pergeante de Maigné, épouse au temple de Charenton, mars 1660, Marguerite *Mercier*, veuve de Simon Lemaçon, sieur d'Espesse maître d'hôtel du roi. Dufay de la Taillée, arrêté comme suspect à Eschivé en Poitou, 1696 (E 3382). Josué Du Fay, gentilhomme du Poitou, capitaine de cavalerie, réfugié en Angleterre, y épouse en 1719 Marie *de Vignolles*, mariage d'où naquirent sept enfants : 1° CHARLES né à Dublin, 14 nov. 1740, mort jeune ; 2° CHARLOTTE, née à Dublin le 19 janv. 1723, femme du ministre Marie-Antoine-Erchambault-Winchow *des Vœux* (ci-dessus col. 378) ; 3° DANIEL-GEORGE, né à Dublin, 29 sept. 1724, mort très jeune, ainsi que : 4° ÉLIZABETH, 5° JEAN, 6° HENRIETTE et 7° JOSUÉ né posthume à Dublin, le 25 nov. 1730, — Jean Du Fay, seigr de Verneuil, dioc. de Soissons, inquiété dans son droit d'exercice, 1665 (*Bull.* VIII 441). — Dufay, incarcéré à Boulogne, 1687. — « M. Dufay-Rigaud, gentilhomme ci-devant lieutenant de cavalerie en France, ayant embrassé notre religion et abandonné la romaine, a demeuré dans notre ville une année, et demande une attestation (de foi), pour aller en Flandre où il veut entrer dans les troupes de S. A. E. de Brandebourg; accordé le 12 août 1695 » (reg. de Lausanne). — Françoise Dufay, de La Salle, et son enfant; assistés à Genève, allant en Hollande, 1704. — Famille du Fay ou *de Fay* en Vivarais, voy. Fay. — Pierre, Suzanne et Marie *Dufays*, de Clavans en Dauphiné, assistés à Genève allant en Allemagne, 1685. — Dufays, famille réfugiée en Allemagne depuis la Révocation et représentée de nos jours à Cassel par un conseiller de finances, un assesseur au tribunal supérieur et un avocat, et à Hanau par un riche industriel qui dirige une manufacture de tapis où sont employés plus de 200 ouvriers. D'autres fabriques de draps, de soieries, de tapis furent établies dans cette même ville par *Souchay, Claude, Toussaint, Porticq* [V 89 b]. Peut-être est-ce le lieu de rappeler [IV 365 b] les teintureries que des réfugiés portèrent en Prusse. Parmi eux *Erman et Réclam* mentionnent plus spécialement Jacques Du Clos de Privas (ci-dessus col. 650) ; Étienne *Henri*, de Nîmes; Alexandre *Seber*, de Mazamet ; André *Boliat*, de Metz ; *Grand*, de Grenoble ; *Louis*, de Montauban ; Josué *Bourdeaux*, de Montpellier ; *Failhiés*, de Castres ; *Cabanis*, de St-Cosme.

DU FAYET (Mme), de Picardie, enfermée au couvent, 1686 (E 3372). — Isabeau, Catherine et Marie *Dufernet*, de St-Bonnet en Dauphiné, assistées en pas-

sant à Lausanne pour aller à Cassel, 29 mars 1693. — Isaac *du Ferou*, sieur de St-Mahols près Loudun, inhumé à Paris, 6 déc. 1638.

DU FERRIER (Arnaud), jurisconsulte, ambassadeur au concile de Trente et chancelier de Navarre, né à Toulouse vers 1508, mort en octobre 1585 [Haag, IV 374].

Après avoir terminé ses premières études, Du Ferrier partit pour l'Italie dans l'intention d'y suivre les cours des principales universités. A l'âge de 22 ans, il fut reçu docteur en droit à Padoue, et à son retour dans sa ville natale, il fut nommé, malgré sa jeunesse, professeur de droit. Sa réputation s'étendit bientôt, et le cardinal de Tournon qui se piquait de protéger les gens de mérite, lui obtint, vers 1543, une charge de conseiller au parlem. de Toulouse. Quelques années après, Henri II l'appela à Paris et le fit recevoir conseiller au parlement de cette ville, 11 fév. 1551. Quatre ans plus tard, 12 fév. 1555, Du Ferrier fut nommé président en la chambre des enquêtes.

A la fameuse mercuriale du 26 avril 1559, à l'issue de laquelle Anne *Du Bourg* (ci-dessus col. 570) fut arrêté, Du Ferrier bien que déjà suspect d'hérésie, ne craignit pas d'exprimer son sentiment avec franchise. Il se prononça pour la modération des peines contre les hérétiques jusqu'à la tenue du concile général qui réformerait l'Église. Sa modération n'aurait pas manqué de lui être fatale, si un de ses amis ne l'avait tenu caché pendant quelque temps, et ne lui avait procuré les moyens de fuir.

Après la mort de François II, alors que Catherine de Médicis semblait sur le point de céder au torrent et de se déclarer pour les protestants, Du Ferrier recouvra toute la faveur dont il avait joui. Ce fut même sur lui que s'arrêta le choix de la reine-mère quand elle se décida à envoyer des ambassadeurs au concile de Trente, et certes ce choix était significatif. Aussi le parti ultramontain s'en montra-t-il fort mécontent, et ce fut bien pis, après la harangue célèbre qu'en sa qualité de représentant du roi de France, Du Ferrier prononça devant les Pères assemblés. Il y attaqua les prétentions de Rome avec tant de vigueur, il y soutint les principes de l'Église gallicane et les intérêts de la France avec tant de fermeté, que les prélats italiens en furent consternés. Pour calmer leur ressentiment, la reine-mère envoya Du Ferrier à Venise avec le titre d'ambassadeur [1], poste qu'il occupa jusqu'en 1582, quoique pour soutenir sa dignité, il fût obligé d'aliéner une partie de sa fortune, son traitement ne lui étant pas payé. A son retour en France, il croisa à Artenay *Du Plessis-Mornay*, à qui il avait plusieurs fois promis, et de bouche et par écrit, de faire profession publique de la religion réformée, de la vérité de laquelle il était convaincu depuis longtemps. Du Plessis le pressa de sortir enfin d'un état d'hypocrisie indigne de lui, et pour le dédommager de la perte plus que probable de la place de maître des requêtes, qu'il avait obtenue en 1568, et de la charge de président dans laquelle il avait été rétabli par brevet du 6 dec. 1569 (*Du Puy*, vol. 215), sans parler des 14,000 écus qu'il avait dépensés dans son ambassade, il pria le roi de Navarre de disposer en faveur de Du Ferrier de la place de chancelier de Navarre qui lui était destinée à lui-même.

Du Plessis aurait voulu donner à cette abjuration la plus grande publicité possible ; mais son opinion ne prévalut pas. On la tint, au contraire, si secrète que Davila, qui écrivait sous Henri IV son Histoire des guerres civiles, n'en a eu aucune connaissance. Il raconte, en effet, que dans le Conseil qui se tint, en 1585, au sujet de la mission du duc d'Épernon, Du Ferrier, « quoique catholique, embrassa le sentiment de Philippe de Mornay, sieur Du Plessis, de d'Aubigné confident intime du roi de Navarre, et des autres huguenots qui, opiniâtrement attachés à leur religion, s'efforçoient de persuader à ce prince, que les biens temporels ne doivent être d'aucune considération, lorsqu'il s'agissoit de la perte ou du salut de l'âme. » Davila se trompe en le qualifiant de catholique, mais il a raison en disant qu'il s'opposa à la conversion du roi de Navarre, et la principale raison qu'il fit valoir, c'est que son changement de religion ne servirait en rien au rétablissement de la tranquillité publique. Au reste, la mort de Du Ferrier ne permit pas à Henri de profiter

[1] Sa correspondance comme tel est à la Bibl. nat., fonds Saint-Germain-Harlay.

longtemps des conseils du « second Caton de France, » comme l'appellent les Mémoires de la Ligue. Il mourut, dit-on, de douleur de voir la guerre se rallumer.

Selon les Mémoires de Condé, Du Ferrier était « homme docte au droit civil, de grande réputation, comme étant de bon jugement et droit. » De Thou le qualifie « d'homme respectable par sa probité et par la gravité de ses mœurs, et de si grand jurisconsulte que *Jacques Cujas*, l'ornement de son siècle, reconnoissoit ne devoir qu'à lui tout ce qu'il savoit. » Malgré son profond savoir, Du Ferrier conserva jusque dans sa vieillesse le goût de l'étude. A l'âge de plus de 60 ans, il se mit à apprendre l'hébreu afin de pouvoir lire l'Ancien Testament dans la langue originale. Il a laissé des Mémoires de son ambassade qui forment 3 vol. in-fol. et se conservent mss. à la Bibl. nationale.

Arnaud Du Ferrier avait un frère [1], nommé BARTHÉLMY, sieur du Villa, lequel, ayant voulu, sur la foi de l'édit de pacification, retourner dans sa maison de Carcassonne, fut pris et décapité sans autre forme de procès, en 1568. Il est vrai que le parlement de Toulouse l'avait condamné à mort par contumace, en 1567, avec *Saint-Couat* et de *Cussac*, à l'occasion d'une entreprise sur Carcassonne; mais la sentence avait été abolie par l'art. IV del'édit de paix.

Arnaud du Ferrier ne laissa pas d'enfant; mais Barthélmy eut, de son mariage avec Philippa *de Sainte-Colombe*, ARNAUD Du Ferrier, seigneur du Villa, qui fut élevé par son oncle. Dès qu'il eut atteint l'âge de porter les armes, il jura de venger son père sur les habitants de Carcassonne, et jamais serment ne fut tenu plus fidèlement.

Commandant dans Aleth en 1575, il fut nommé en 1584, par le roi de Navarre, gentilhomme de sa chambre, et en 1587, il fut appelé à remplacer le capitaine *Fournier* comme gouverneur de Brugairolles. L'heure de la vengeance avait enfin sonné. Du Villa se ligua avec de *Rocles*, *Castelrens*, *La Bastide*, *Comeles*, *Saint-Couat*, *Darmissa*, *Malves* et d'autres chefs huguenots qui nourrissaient contre Carcassonne une haine aussi vigoureuse que la sienne, et il fit tant de mal aux habitants de cette ville, qu'à tout prix ils voulurent se débarrasser d'un voisinage aussi dangereux. Ils allèrent donc attaquer Brugairolles, mais tous leurs efforts échouèrent contre cette place que *Fournier* avait rendue inexpugnable, en sorte que, reconnaissant l'impossibilité de s'en rendre maîtres de vive force, ils convertirent le siège en blocus, en élevant autour de la ville sept forts qui la serraient de tous côtés. Du Villa comprit qu'il finirait nécessairement par succomber s'il n'était pas secouru. Confiant donc le commandement au capitaine *Fort* (appelé *Fosse* par Gaches) il alla demander du secours au duc de Montmorency, qui chargea *Montgommery* et d'*Audon* gouverneur du pays de Foix, de ravitailler la place, tandis que lui-même, avec les corps de *Tanus* gouverneur de l'Albigeois, de *Deyme* et d'*Andelot*, opérerait une diversion en attaquant les châteaux tenus dans les environs par l'ennemi. Du Villa rentra dans Brugairolles avec le secours, en forçant les lignes de circonvallation tracées par l'ennemi, et bravement secondé par les capitaines *Portal* et *Marchet*, il opposa une résistance opiniâtre de sept mois, jusqu'à ce que, le roi de Navarre semblant l'oublier, il se vît forcé, par le manque d'eau, de se rendre au Grand-Prieur, le 21 janv. 1588. La garnison sortit avec tous les honneurs de la guerre; mais, malgré la capitulation, qui avait été négociée par Guillaume *de Rozet*, sieur de Causse, la ville fut livrée aux flammes. Avide de prendre sa revanche, Du Villa battit, peu de temps après, la garnison de Villemur, à la tête d'une compagnie de gendarmes, commandée par *Laporte*, et des gardes de Turenne, sous les ordres du capitaine *Tenot*; puis il conçut l'audacieux projet d'enlever Carcassonne aux Ligueurs. Il communiqua son dessein à *La Nogarède* et à *Montlédier* qui lui promirent leur concours, et tous trois, à la tête de quelques hommes, allèrent attaquer une des portes de cette ville. Mais l'éveil fut donné, la garnison courut aux armes, le tocsin rassembla les habitants des campagnes; il fallut songer à une prompte retraite. A Alzonne, du Villa rencontra un corps de troupes qui marchait au secours de Carcassonne; il le culbuta, et gagna les bois qui séparent le

[1] Il ne serait pas impossible qu'*Antoine Du Ferrier*, expulsé du parlement de Toulouse, en 1561, comme suspect d'hérésie, eût été aussi parent du chancelier de Navarre.

Lauragais du territoire carcassonnais. A peine s'y était-il mis à l'abri, qu'il découvrit la cavalerie ennemie qui le poursuivait. Le capitaine *Tenot* se jeta avec les arquebusiers sur la lisière du bois ; un feu bien nourri renversa les premiers rangs des Ligueurs, et une charge brillante mit en fuite les autres. Du Villa rentra heureusement à Revel avec un grand nombre de prisonniers. Depuis cet exploit, il n'est plus fait mention de lui dans l'histoire ; mais un registre des mariages célébrés dans le temple de Bédarieux (Tt 257) nous apprend qu'il épousa en 1602, Suzanne *de Thésan* fille d'Olivier sieur de Pujol. Son fils Olivier, sieur Du Villa, testa en 1644. Il avait épousé en 1630, Juliette *de Fontaines*, qui le rendit père de Marc-Antoine, marié, en 1665, avec Anne-Dorothée *d'Albi*.

DU FESQ, gentilhomme languedocien, mal converti en 1686 (*Bull.* XXIX 353), emprisonné au château de Pierrencise en 1691, puis dans une autre prison où il resta cinq ans. — Le sr. *du Fesquet* et son frère M. *de Brosse des Barbuts*, de Saint-André de Valborgne convertis en 1686. — Arnaud *Dufeu*, natif de Tarbes, reçu habitant de Genève, oct. 1554. Pierre, fils de Nicolas du Feu, natif de Paris, *id.* sept. 1558. (Nicolas et Louis) père et fils, natifs de Paris, *id.* mai 1559. — Jean *Dufez*, de Nimes, ouvrier en serge ; réfugié à Lœkenitz en Prusse, avec femme et enfant, 1698. — *Du Fié*, réfugié, 1688 ; ses biens sont donnés à son neveu, de Rosset enseigne de marine (E 3374). Pierre Dufié de Saintonge, avec sa femme et cinq enfants, assisté à Londres, 1710. — Salomon *Dufier*, sergier-gazier, d'Ongny en Brie, réfugié à Berlin avec sa femme, Catherine *Lavielle*, et 4 enfants, 1698. — Daniel *Dufire*, assisté en passant à Lausanne, 1700. — Marie-Marthe *Duflo*, 21 ans, enfermée aux Nouvelles-catholiques de Rouen, 1772-1781 (Tt 302) ; Pierre *Duflos*, réfugié de Picardie, 1686 ; Claude *Duflot*, martyr à Lille, en 1566 (ci-dessus I, col. 1047). — Jacques *Dufoing*, diacre de l'église d'Arnay-le-duc, 1683 (*Bull.* X 228) ; Jacques Dufoin d'Arnay-le-Duc, avec femme et enfant, assisté (6 écus) à Genève, 1693 ; (voy. Dauzou, ci-dessus col. 160). Pierre Dufoin, de Chalon-sur-Saone, reçoit à Genève un viatique pour St-Gall. — Jacques *Du Fouën*, de Bourgogne, armurier, et sa famille, assistés à Lausanne, mai 1689. — Marie *du Forcet*, dame noble des environs de Bergerac, 72 ans, assistée à Londres (14 liv.), 1702. — *Duffort* de Mauric, *Duffort* de Roquenègre, gentilsh. du Languedoc, 1610, — Jacques *Du Fort* ministre à La Bastide, 1620-26.

DU FOS (David), avocat de La Rochelle, [Haag, IV 377]. Du Fos fut député, en 1618, avec *Gendrault*, à l'assemblée tenue à Orthez au sujet des affaires du Béarn. Dix ans plus tard, c'est-à-dire, pendant le siège célèbre que sa ville natale soutint contre Louis XIII, il fut membre du conseil municipal au sein duquel il exerça une très grande influence. Il a publié *La relation de ce qui s'est passé à l'entrée de la reine dans la ville de La Rochelle au mois de novembre* 1632 (La Rochelle, 1633, in-4o), ouvrage dont le caractère le plus saillant est un style beaucoup trop recherché. — Jacques *du Fost*, ministre à La Bastide d'Armagnac, 1607-26.

1. DU FOSSÉ, ministre à Meaux, 1559 ; la même année en Bretagne, et de 1556 à 1563 à Rennes.

2. DU FOSSÉ (François-Augustin THOMAS, sieur) né à Rouen 15 juill. 1750, mort dans son château du Fossé en 1834, était le fils d'un conseiller au parlement de Normandie et le descendant d'une austère famille de jansénistes, avec laquelle il rompit ouvertement en épousant, 1775, Mlle Monique *Coquerel*, mariage qui l'exila de France jusqu'à la mort de son père arrivée en 1787. Il avait embrassé d'abord le protestantisme, puis aux premiers mouvements de la Révolution les doctrines républicaines les plus décidées. C'est ce que nous avons déjà dit ci-dessus quoique incidemment (t. IV col. 620) ; il nous reste à mentionner qu'on l'appelait, sous la Restauration, le baron du Fossé, qu'il a laissé une fille unique mariée en 1792 à un officier suisse nommé de Frey et qu'il a publié quelques écrits, savoir : I. *Correspondance entre deux frères sur des matières de religion* ; Londres, 1787, in-8o. — II. *Époque des diverses innovations arrivées dans l'église catholique*, in-8o. — III. *Traité des Symboles ou l'invariable et perpétuelle foi et croyance des catholiques romains*; Genève, 1806. — Voy. Legendre.

DU FOU (François), baron Du Vigean,

d'une des plus anciennes familles du Poitou [Haag, IV 377] et un des chefs les plus influents du parti huguenot. Au premier appel de Condé, Du Vigean prit les armes et rejoignit à Orléans le prince qui lui témoigna en toutes circonstances beaucoup de confiance et d'estime. Homme de conseil plutôt que d'action, peut-être à cause de son âge déjà avancé, il ne se signala par aucun exploit militaire ; néanmoins il jouissait d'une haute considération, *magnâ prudentiâ et æquitatis laude inter suos clarus*, dit de Thou. En 1569, il était à la Rochelle, membre du conseil de la reine de Navarre. En 1572, Charles IX voulut se servir de son influence pour décider les Rochellois à se soumettre. Du Vigean qui partageait le sentiment de *La Noue* sur l'inutilité d'une résistance désespérée, se prêta aux vues du roi et se présenta, comme négociateur, devant les portes de La Rochelle où l'on refusa de le recevoir. Il se retira chez lui à Sigogne. Malgré le sauf-conduit qu'il avait obtenu des Rochellois, il y fut attaqué, blessé et dépouillé par *Guimenière*, lieutenant de *Saint-Étienne*. Sur les plaintes de *Languilier*, son proche parent, Guimenière fut mis en prison ; toutefois les menaces de Saint-Étienne le firent bientôt relâcher, et tous deux, bien que très attachés à la religion protestante sortirent de La Rochelle et se retirèrent dans le camp de Biron. En 1577, Du Vigean, que la guerre avait forcé de chercher un asile à La Rochelle, fut chargé de conduire du secours à *La Vigne*, gentilhomme breton, qui avait surpris Le Conquet ; mais, malgré toute sa diligence, il arriva trop tard. Il mourut peu de temps après, au commencement de septembre, « d'autant plus regretté par les protestants et Rochellois, dit La Popelinière, qu'il n'avoit oncques espargné sa peyne et ses moïens pour maintenir la seureté de son party. »

François Du Fou ne laissa de son mariage avec Louise *Robertet*[1] que trois filles : MADELAINE, femme, en secondes noces, de François *de Pons* ; LOUISE, mariée avec Joachim *de Saint-Georges* ; MARIE, épouse de Charles *Eschalard*, seigneur de La Boulaye.

[1] La sœur de cette Louise Robertet, nommée *Marie*, avait épousé le sieur de L'Isle, conseiller au conseil privé. En 1569, Charles IX fit restituer à son mari, qui était catholique, ses biens qu'on avait saisis (mss. Du Puy, vol. 128).

1. DUFOUR (MICHEL), avocat de Blois, reçu habitant de Genève, 4 oct. 1554. — Jacques Dufourt « du lieu de Gijan dioc. de Montpellier, » *id.* mai 1556 ; il figure comme député de Gijean au colloque de Montpellier de 1562 (*Bull.* III, 228). — Anthoine du Four, menuisier, natif d'Amyens, habit. de Genève, nov. 1557. — Pierre Dufour de la ville de Dijon, *id.* septemb. 1558. — « Jehan filz de Guillaume du Fourt, natifz de Neufville en la duché d'Orléans, » *id.* janv. 1559. — Pierre Du Four, de Bourgogne, « faiseur de bonnetz et couvreur de chappeaulx, » reçu habit. à Lausanne, septemb. 1568. — Alain Du Four, avocat, ancien de l'église Nîmes, 1600 (*Bull.* VI 33). — « B. Dufour dauphinois, » étudiant à l'acad. de Genève, 1608. — Antoine du Four, sr de La Roche-Gauthier, né à Lectoure, étudiant à Saumur, vers 1620. — Marc Du Four, pasteur en 1646 d'une église française fondée à Ville-Maurice en Guyane. — Charlotte, fille de feu Franç. Du Four, sieur du Metz colonel de cavalerie en Hollande et d'Élisabeth d'Aumale, épouse Adolphe de Börstell de la principauté d'Anhalt, 1646. — « M. Dufourt, huguenot, de Blois, qui étoit autrefois médecin de M. de Vendôme durant ses voyages d'Italie » (Lettre de G. Patin, mai 1664 et mars 1669 ; voy. Tam. de Larróque, Corresp. de Chapelain). — (Abraham) transféré de la Bastille au château de Ham, 1686 ; son père, Étienne Dufour, le réclame, 1688, en alléguant qu'après trois ans de prison il vient de se convertir ; lettre de Bossuet en sa faveur (*Tourlet*). — (Mlle), enfermée aux Nouvelles-catholiques de Caen, 1688. — (Jean), de Quercy, et son enfant, assistés à Genève, 1696. — (Jean), de Florensac, assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1706. — James Dufour, membre du comité de distribution de secours aux pauvres réfugiés français, à Londres, 1705-1708. — Jeanne Dufour, « Confesseuse, veuve d'un conseiller de Loudun, aveugle, 76 ans, et Claude *Aubin* sa fille, 52 ans, » assistées (13 l. 9 sh.) à Londres, 1705. — (Élizabeth veuve de Louis), de Rouen, 45 ans, avec 3 enfants, *id.*, 1705. — (Jean), de Bordeaux, *id.*, *id.* — (Paul), un des

directeurs de l'hôpital français de Londres en 1718, nommé trésorier de cet hôpital en 1719, comme successeur de Louis *Des Cluseaux*. — (Louis) lieutenant dans la compie du capitaine *Riberas*, épouse en 1748 dans l'église française de Stonehouse, Jeanne-Marie-Anne fille du ministre Jean *Maillard*, récemment appelé de Darmouth pour desservir cette église avec le pasteur *Fauriel*. — (Pierre), un des fondateurs, 1767, de l'église française de Leipzig. — (Françoise) âgée de six ans, mise en 1781 aux Nouvelles-cath. de Caen.

2. DU FOUR (PHILIPPE) né à Manosque vers 1622, mort à Vevay sur la fin de l'année 1688. [Haag, IV 377]. Le nom de son père était SYLVESTRE, mais il le quitta pour prendre celui d'Annibal Dufour son oncle, qui l'avait institué son héritier.

Du Four s'appliqua d'abord à l'étude des belles-lettres ; mais plus tard, il s'adonna au commerce, sans rien perdre de son goût pour la littérature. S'étant fixé à Lyon, il s'y fit marchand droguiste, profession qui lui fournit l'occasion d'établir avec le Levant des relations dont il profita pour se former un cabinet de médailles, d'antiques et de productions rares de la nature. Il est vrai que toutes les curiosités qu'il rassemblait à grands frais n'avaient guère d'autre prix à ses yeux que leur valeur vénale, et qu'il n'hésitait pas à les vendre aux amateurs ; mais ce trafic eut au moins l'avantage de le mettre en rapport avec tous les antiquaires célèbres de son temps. Peu avant la révocation de l'édit de Nantes, Du Four prit avec son ami Jacques *Spon*, dont il soulageait la misère en profitant de ses talents, les mesures nécessaires pour aller rejoindre sa fille mariée à Genève. Ils partirent ensemble vers le mois de sept. 1685, et se rendirent à Vevey dans l'intention de s'y fixer ; mais au bout de trois ans environ, Du Four y mourut. Il avait 66 ans. « C'étoit, dit Niceron, un homme d'esprit et de mérite, d'une humeur fort douce, et qui usant bien de ses grandes richesses; les répandoit avec beaucoup de libéralité sur ceux qui se trouvoient dans le besoin, et principalement sur les calvinistes de Lyon. » On a de lui :

I. *De l'usage du caphé, du thé et du chocolat*, Lyon, 1671, in-12. — Traduction ou réimpression de trois ouvrages de Naironi, Alex. de Rhodes et Colmenero sur la matière.

II. *Instruction d'un père à son fils qui part pour un long voyage, ou manière aisée de former un jeune homme à toutes sortes de vertus, par Sylvestre Du Four ;* Lyon, 1677, in-12; Sedan 1678 ; Paris, 1679, jolie édition ornée de grav., 272 p., et précédée d'une dédicace au voyageur *Chardin* [1] et d'une lettre du censeur — l'académicien Charpentier — pleine de louanges pour l'auteur. Adressé par Du Four à son fils qui partait pour le Levant où il mourut, ce livre eut un succès extraordinaire. Non seulement il fut réimp. plusieurs fois en France et en Hollande, mais il fut trad. en latin, en allemand et en flamand.

III. *Traitez nouveaux et curieux du caffé, du thé et du chocolat*, Lyon, 1684, in-12 ; La Haye, 1685, in-12 ; trad. en latin par *Spon*, et en allemand, Budissin, 1686. — Nouvelle édition du nº I ; on y a joint la trad. du Dialogue de Marradon contre l'usage du chocolat.

En tête du « Sphinx mystagogue » du P. Kircher (Amst. 1676, in-fol.), se trouve une Lettre de Du Four, datée de Lyon, 16 juin 1673, dans laquelle il consulte le savant jésuite sur les hiéroglyphes des bandelettes d'une momie qu'il venait de recevoir.

C'est vraisemblablement au même auteur qu'il faut rapporter un manuscrit indiqué dans les catalogues de la librairie Claudin (Paris, 1881 nº 32010) en ces termes : « *Brevis tractatus de Physiognomia, anno* 1640. — *De Chiromantia*. In-16 carré, relié en maroq. vert, genre Duseuil, milieux ornés avec le nom *Philippus Dufour* frappé en lettres d'or.

[1] Les armes de Chardin sont gravées en tête. Ce sont celles que Rietstap (Armorial gén., Gouda, 1861) indique comme appartenant aux descendants du célèbre voyageur établis en Angleterre et créés baronnets en 1720 ; éteints en 1755 : d'argent au chevron de gueules accomp. en chef de deux roses de même et d'une colombe d'azur. Par une circonstance qui ne saurait être un hasard, le même armorial attribue presque les mêmes armes à une famille *Dufour de Féronce* (Dufour-Téronce suivant le très bien informé A. Crottet, *Hist. d'Yverdon*, 1859, p. 613), originaire du Languedoc établie en Saxe, probablement à la Révocation et baronisée en 1816. L'héraldique nous autorise à supposer ces barons proches parents du savant droguiste-antiquaire, et celui-ci parent de Chardin.

M. Ern. Chavannes, notre collaborateur a bien voulu nous communiquer un livre de raison qui fut celui de ce Dufour et qui contient, en une quarantaine de feuillets écrits, un inventaire sommaire de ses richesses, qui semble avoir été dressé en même temps qu'il les emballait pour les emporter hors de France, en 1685 et années suivantes. Cinq lettres écrites par lui, de Lyon, à cette date terminent le carnet. Nous citerons, en faveur des curieux, quelques articles extraits çà et là de ce riche livret :

Lapis lazuli.....	968 livres.
Corail en grains.....	52
Jean Tavernier pour ventes d'indiennes.....	199
Médailles antiques d'or.....	1495
Tableaux.....	866
Girandoles de senteur.....	60
Agraffe de diamans.....	1000
Pièces en travail de philigrame.....	306
Perles achetées de Tribert..	1383
Les frères Philibert à Alep..	3180
Sebastien Hogguer et frères à Saint-Gall.....	3105
Charles Patin.....	5
J. Tavernier.....	460
Œuvres pies.....	1291
Etc. etc.	

Ce sont quelques articles d'un bilan ou inventaire dressé le 20 juill. 1686 : il occupe les quatre premières pages du livret et s'élève à 117,196 livres 17 sous 2 deniers.

Voici maintenant quelques-unes des marchandises prises au hasard :

Page 6, trente et un articles de pierreries et bijoux montant a la valeur de.....	5515 livres.
Une médaille d'or de Berne de l'année 1653.....	130
Une médaille d'or de Louis 13e au revers d'un Louis 14e..	55
Une petite médaille d'argent d'une Mathidia.....	22
Une bague de Henry 4e en mignature, trois diamans de chaque côté.....	25
Caisse du 24e aoust 1686, arrivée le 25e septembre. Sept cartons contenant 123 médailles d'or antiques.....	
Page 10, caisse de livres protestants : 3 grandes Bibles, l'histoire des martyrs, 10 vol. infol. de Calvin, hist. eccl. de François Bourgoin, etc... Poids de la caisse 230 l.	
Deux autres caisses de livres semblables.	
Un saphir hors d'œuvre poizant 64 grains, d'envoy de Magy et Jougla de Constantinople.....	300
Une esmeraude trés belle montée en bague avec 3 diamans de chaque costé, dans une boîte de S. Claude.....	
Une boite a mouches de vermeil doré, qui a pour couvercle une agathe d'Orient qui représente un sacrifice d'un très beau relief, dans un estuy de chagrin.....	110
Une chocolatiére d'argent gravée à mes armes poizant 3 marcs 3 grains, dans laquelle y a deux gobelets de cocos garnis d'argent et au dedans de l'un d'iceux un petit vaze de vermeil doré d'Alemagne pour mesurer le chocolat qu'il faut pour chaque prise, le tout dans un étui de marroquin du levant avec sa serrure.....	

Dans une cassète fermée a clef il y a entre autres ce qui suit : Une bource en broderie aux armes de Mr. danslaquelle il y a 194 jetons d'argent, tous différens. — Une tabatière à sifflet d'argent, poizant 2 onces 6 gros. — Une petite boëte d'argent gravée à mes armes du même pois servant de drageoir. — Une écritoire d'argent pour enfant avec son chandelier pesant 3 onces 1/4.— Une gaine garnie d'argent contenant 3 couteaux et un poinson, manches garnis d'argent, le tout à la Turque. — Un petit tableau enquadré représentant une Eglise, ployé dans un mouchoir du Levant en broderie de soye. — Deux estuis de vermeil doré d'une cuillière, d'un couteau et d'une fourchette, l'un gravé à mes armes et l'autre à celles de M. le chevalier Chardin. — Une boete a poudre à dôme de cuivre doré, gravée, dans laq. il y a une semence de perles et 6 onces 3/4 besouars de Levant. — Un petit paquet de monoyes des Indes, d'or d'argent et de cuivre..... — Un

estuy a curedents, de calembour[1] garni d'argent. — Un petit cachet d'or en Cupidon dans une boëte..... — Une montre à teste d'argent faite par Joly. — Une montre a boëte d'or par Huet a Paris. — Une horloge a boëste d'or par Goulons à Paris. — Une fort petite montre a boëte d'or par Jacob Besly. Tout ce que dessus est dans la cassète à clef.

Une robe d'estoffe de soye de Japon. — Une robe à la levantine, de drap rouge doublée d'un satin Isabelle. Mon portrait de l'ancre de Chine. — Une plaque d'argent doré, travaillée en relief représentant le Parnasse, d'un très beau travail. — Un couteau a la turque à manche d'agathe d'Orient avec une turquoise au bout montée sur de l'or dans une gaine de chagrin garnie d'argent. — Un couteau de poche de Moulin. — Un grand estuy d'une cuiller et d'une forchete représentant Adam et Eve.

Le livre de mes inventaires. Le dict. de Richelet. Sept exempl. de mon livre du caffé. Neuf ex. de mon instruction morale. — Une cravate de Constantinople brodée. — Une boëte de baume apoplectique. — Un crochet d'argent pour attacher le manchon. — Une plume d'argent, sans fin. — Un pantalon de chamois. Deux chemisettes doublées de peaux de bobilles. — Le cimeterre qui m'a esté envoyé cy devant du grand Caire par le sieur Piquet. Tout a été retiré par mes ordres en 1687.

Dans une petite cassète de cuir rouge doré fermant à clef. Médailles d'argent d'Anne d'Autriche, du Roy, des 13 Cantons etc..... ; une antique d'Alexandre le grand dorée, une dite d'argent etc.

Dans un coffre a bahu noir entre les mains de P. : plumes d'autruche noires fines. Piéces d'indienne de Perse. Trois piéces thoiles bleues coutoulines, etc.

Dans un autre coffre : Un paquet contenant 23 Cambrésines fines. Huit napes rousses a la Venize. Un poivrier d'agathe à garniture dorée. Une bouteille de verre carrée pleine de baume blanc de la Meque. Six masses plumes fines blanches. Etc..... — L'original du receu de ce qu'est dessus est entre les mains du sieur Duchesne à G[enève].

Du 8e aoust 1867, François Guety. Lapis lazuli. Hoirie de Marguerite Dufour 2000 l. ; — marchandises venues d'Alep sur « L'Europe, » 100 l. ; — Retraits des envois faits à mon fils 1553 l. [1].

Un miroir qui grossit les objects. Une thoilète emboutie, travail de Marseille, avec deux paires de carreaux dans lesquels il y a un petit tableau d'une église, sur bois. — Une boiste ou il y a 3 petits rubis d'Orient et 4 turquoises vieille roche, appartenant au sieur Jean Pautrier de Paris. — Une bride de cheval à la levantine garnie d'argent. — Une robe blanche de Tunis, en caban. — Une montre a boiste de teste de mort d'argent, faite par Jaques Joly. — Trois boistes a portraits, d'or, poizant 2 o. 5 gros, mises dans une boiste d'argent à drageoir gravée à mes armes. — Une planche de cuivre représentant un Turc beuvant du caffé. — Trois crochets à poizer l'or et l'argent. — Un porte-lettre en broderie de Constantinople. — Une piéce de jaspe pour mettre sur le papier. — Un livre de desseins à la plume. — Un tableau fait par Stella. — Une ceinture de fer à l'Italienne [2]. Une grande ceinture de soye de Naples usée. Une ceinture de Japon de soye. Deux morceaux d'estoffe de Messine pour faire mouchoirs. Une piéce d'estoffe de Chipres de soye blanche.

Le testament est du 13 avril 1685, riére Guyot.

Marque des caisses 1, 2 et 3. [Suit un monogramme].

En une caisse de bois blanc n° 4 [Livres, 73 articles].

Casse candie dans une boiste..... — Une urne de jaspe d'Orient. — Un tableau d'un païsage garni d'animaux sur le devant fait par Forest, avec son cadre d'or. — Une arquebuze à double coup par C.

Du 7 nov. 1686 L. 3000 chargées pour les Indes sur le vaisseau dit « La princesse Anne de Dannemarc » pour le fort S. George.

1687, 8 octobre. Note des marchandises

[1] Le mot *calembour* intrigue les savants. Littré dans son Dictionnaire lui donne pour origine le nom d'un personnage des contes allemands qui ne s'appelait même pas Calembourg, mais bien Calemberg (c'est-à-dire Kahlenberg, pour être exact). Ne serait-il pas plus naturel d'y voir la dénomination d'une chose de basse valeur qui aurait été importée d'Orient et appelée par les marchands grecs καλ' ἐμπόριον, bon marché? Le Dictionn. de Trévoux dit qu'on appelait ainsi le bois de sandal. Or un étui, en si précieux bois qu'il fût, comparé aux étuis d'or, drageoirs et tabatières du XVIIIme siècle, tient assez le même rang que peut tenir auprès d'un mot spirituel ce que nous appelons un calembour.

[1] Ce fils était à Alep. C'est pour lui qu'avait été faite *L'instruction morale*.

[2] Il est à craindre que ce ne soit une « ceinture de chasteté. »

qui sont entre les mains de Mrs : 400 peaux de chagrin de Constantinople : 13 piéces thoiles Bengale a 22 l. la piéce ; 6 piéces Marmachay a 15 et 16 l. la piéce ; 20 piéces indiennes Chafarcany a 50 s. la piéce ; 25 tapis Calencar a 22 l. la piéce, 20 rottes lapis lazuli.

Une male marquée d'un MN n° 5, envoyée a Vevay sous l'adresse a Genève de M. Calendrini, par moy receue le 7e aoust 1688 chez Mlle la vefve Hugonin..... Une corne de rinocerot. Un carquois de 16 ou 17 flèches de Perse.

Une male n° 6. Une paire de pseaume. Une ceinture de soye verte. — Marc Aurèle a cheval en bronze. — Deux chiens en albâtre. — Un paquet de diverses lettres curieuses a moy escrites par mes frères durant leur séjour aux Indes orientales. — Une liasse de plusieurs lettres de M. le chevalier Chardin et autres. — Une peau de vautour montée pour mettre sur l'estomach. — Un moulinet pour la chocolatière. — Journal de mes dépenses depuis 1653.

Ce n'est là qu'un bien faible spécimen de ce que possédait ce commerçant qu'on forçait de s'expatrier.

DUFOURNE (Marie) de Caune, assistée en passant à Lausanne pour aller en Allemagne, 1699. — Le sr *du Fraisse*, fils du sr *de Chazalètes* et neveu du sr *de Tremolet*, tous trois à St-Pierreville en Vivarais, nouveaux convertis déclarés faux nobles, capables d'entreprendre et très mal intentionnés, 1686. — Le sr Jean *Dufrayé*, de Sedan, brasseur, réfugié avec sa famille à Berlin, 1698. — Esaïe *Dufré*, de Tours, avec sa femme et 2 enf., assisté à Londres, 1705 ; — (Jacob), de Bury en Picardie, avec sa femme et 3 enf., *id.* 1705.

DU FRÈRE (Barthélemy), écuyer, épousa Anne *de Saluste*, fille du célèbre poète Guillaume du Barthas. Leur fils, Coriolan, fut élu membre du Consistoire de Mauvezin, 18 déc. 1639, en même temps que Jean *Castaing* ; Isaac *Farie* docteur ; Pierre *Vignaux*, François *Labalme* sieur de la Salle, Jacob *Verdun*, Joseph *Lamigue* docteur ; Paul *Du Hart* apothicaire ; Jean *Baraillé*, Andrien *Lafon*, Isaac *Dirat* et Hugues *Fornié*, marchand. On trouve encore sur la famille Du Frère, dans les archives de Mauvezin : 1° Le décès de Marie, veuve du sieur *de Bellile*, 17 juillet 1673 ; 2° Le mariage de Jeanne *du Frère*, dame du Barthas et de Cologne, avec François *d'Astorg*, capitaine au régiment de Royal-Vaisseaux, du Mas-Grenier, le 10 mars 1676 (Pradel).

DU FRESNAY, membre du conseil de Jeanne d'Albret, 1569 ; — Samuel *Dufresnay*, procureur au parlem. de Paris et ancien de l'église, 1604. — Du Fresnay, ministre à Chantonay et Puybelliard, 1620. — Madelaine *Du Four*, 30 ans, femme de Charles *de la Taille*, sieur du Fresnay, inhumée à Paris, fév. 1638. — *Du Fresnoy*, ancien de Loudun, 1659 (*Bull.* VIII 149).

1. DU FRESNE (Charles), de Paris, étudiant en théologie à Genève, 18 nov. 1614. — (Joseph), de Valence, *id.* en 1610. — Marie-Marg. *Dufresne du Brossard*, inscrite sur la liste des pensionnaires aux Nouv.-catholiques d'Alençon, 1747.

2. DU FRESNE (Samuel), ministre, natif de Saint-Lô, en Normandie [Haag, IV 378). Du Fresne avait fait ses études à Saumur ; il n'était qu'étudiant, lorsque le synode de la Normandie le suspendit de la Cène, en 1616. Quel était son crime? Ses mœurs étaient pures, sa doctrine orthodoxe; ainsi l'attestèrent au synode national de Vitré le consistoire et l'académie de Saumur ; il ne s'écartait des opinions reçues que sur un seul dogme, celui du jugement dernier ; mais cela suffit pour attirer sur lui les rigueurs du synode de sa province (*Aymon*, II 93). Du Fresne en appela au synode de Vitré qui leva la censure, non pas toutefois sans l'avoir forcé à rétracter son erreur; ce ne fut cependant qu'au bout de trois ans que celui d'Alais permit de l'appeler à desservir une église. Il fut placé à Vianne, 1626. Aujourd'hui que l'on se fait une idée plus juste du principe fondamental de la Réforme, une sévérité si grande paraîtra excessive.

Peut-être les rigueurs dont il fut l'objet tenaient-elles [1] à ce qu'il fut un des chauds partisans de la résistance pendant les guerres que soutint le duc de Rohan. Au synode provincial de Réalmont, 1626, il requit et obtint de l'assemblée « que les pasteurs qui, se rendant partie pour accuser d'autres pasteurs de crimes capitaux ne pourront les prouver, seront punis de la peine méritée par les calomniateurs. » C'était bien se défendre. Mais en 1630,

[1] Notes de M. Ch. Pradel.

après l'anéantissement de la résistance protestante, il ne put réprimer quelques paroles assez violentes, au sein du synode prov. de Saverdun, lorsque le commissaire du gouvernement assura « que les sujets sous aucun prétexte ne pouvaient légitimement se révolter ni prendre les armes contre le Roi, même pour cause de religion ; les quels en cas de persécution n'auroient que la fuite et la prière à Dieu. » Du Fresne fut alors appuyé par son collègue *Cahuzac*, d'Esperausse, et surtout par *Baux*, de Mazamet. Ce même synode de Saverdun lui déclara qu'il le « libérait » de l'église de Vianne.

En 1637, Du Fresne, dut pour être remis en fonctions s'adresser de nouveau à un synode national. Il avait, lit-on dans les actes de celui d'Alençon, scandalisé l'Église par sa chute. On doit regretter, que les procès-verbaux soient trop laconiques. Tout ce qu'ils nous apprennent, c'est que le synode « considérant que le 58e art. de la Discipline défendait de rétablir ceux qui étaient tombés dans un semblable crime (?), lui conseilla de suivre quelque autre profession, en l'exhortant à persévérer dans la repentance et la pratique de la piété. » La conduite exemplaire de Du Fresne lui mérita sa réhabilitation au synode de Charenton qui le donna, en déc. 1644, à l'église si cruellement éprouvée d'Issoire. — Nous trouvons aussi parmi les Français réfugiés à Genève, un Bernard *Du Fresne*, d'Issoire, qui fut reçu bourgeois, le 3 oct. 1582. — Jacques Du Fresne « accoustreur de chanvre, filz de feu Pierre de Fresne, natifz de Chortoy dyocèse de Sasson » [Soissons], reçu habitant de Genève, septemb. 1555. — Joseph Du Fresne de Valence (Valentinus) étudiant en théologie à Genève, fév. 1670. — Du Fresne de Francheville, savant littérateur et publiciste, né à Doullens en 1704, membre de l'acad. de Berlin, mort dans cette dernière ville en 1781. — *Canaye*, sieurs du Fresne, famille alliée aux Gobelins. — Franç. *Du Frète* « natifz de Lorry en Gatinoy, bourrelier, » habit. de Genève, juin 1550. — Pierre *Du Freye*, « peignier, sa femme et 3 enf., » réfugiés à Berlin, 1698.

DUGABÉ (Pierre), de Saverdun, était en 1647 et 1648 étudiant en philosophie à l'acad. de Montauban. Après avoir été reçu maître ès arts, il entra, novemb. 1648, dans la division de théologie, fut admis trois années après au ministère évangélique et placé comme pasteur à Cammarades, dans le colloque du comté de Foix, nov. 1651. — (Antoine), de Lacaze (casensis occitanus), étudiant à Saumur, ministre de Les Bordes 1651-71 ; puis de Cammarades, 1674-80 (Tr 242).

DU GARD (Loys) de Tours, tailleur, habit. de Genève, 12 nov. 1572. — Famile Dugard originaire de Fresneville en Picardie, établie à Cossonay (Vaud) en 1586. Petrus Dugardus cossoniacensis, étudiant à Genève en 1610 ; — (François), « maître drapier et tapissier d'Elbeuf » réfugié à Francfort-sur-l'Oder, 1698. — Jean Du Gard, de Clérac, assisté à Genève, 1701. — Simon *Du Guar*, de Clérac, 56 ans, estropié des mains, assisté à Londres, 1706. — *Du Gardin*, famille notable de réfugiés à Amsterdam, citée avec éloge dans le sermon de *la Grandeur de Dieu* (ci-dessus col. 345) par J.-J. Desmazures en 1771.

1. DUGAS, ministre du Pouzin et Baise en Vivarais, 1590-98. — (.....) ministre à Nyons en Dauphiné, 1598 ; à Ste-Euphémie, 1599-1600 ; à St-Sauveur (Dauph.), 1600-1603. — (Isaac), étudiant à Genève en 1604 ; ministre à Bagnols, 1617-20, à Bonlieu en Vivarais, 1609-1626. — (Madelaine et Alexandre) de Corps en Dauphiné, enfants abandonnés, assistés à Genève, 1696. — *Dugaz*, du Languedoc, venant d'Angleterre, assisté à Genève pour retourner en Suisse, 1700.

2. DUGAS. Famille de cultivateurs, originaire de Peyremale dans les basses Cévennes (aujourd'hui cant. de Bessèges, Gard). Elle était protestante depuis plus d'un siècle, lorsqu'un de ses membres, Pierre Dugas, alla étudier la théologie à Lausanne. Il y arriva le 12 août 1749 et en sortit le 14 juill. 1754 ; puis il alla étudier quelque temps à Basle et y fut consacré le 15 mai 1754 par Osterwald fils. Dans l'été de 1752 il se chargea de conduire à Rotterdam la seconde troupe d'émigrants qui se dirigeaient sur l'Irlande et après s'être heureusement acquitté de cette tâche, il visita les principales villes de la Hollande. De Lausanne où il revint terminer ses études, il fut envoyé comme ministre (1755) aux églises de St-Ambroise, de Generargues et des Vans, puis dans le

Périgord, à Ste-Foy, puis en Saintonge, à la Roche d'Arbert, où il se maria et s'établit définitivement. En 1756 il figure sur le rôle des ministres présentés pour la Saintonge au synode qui se tint dans les hautes Cévennes du 4 au 10 mai de cette année; il fut secrétaire du synode tenu du 1er au 10 juin 1763 dans les basses Cévennes. A la fin de 1790 il fut emporté dans une épidémie après avoir exercé ses fonctions pendant près de 40 ans. Sa correspondance atteste la tranquillité relative dont jouissaient les protestants en Saintonge durant cette période.

Pierre Dugas laissa une fille décédée sans postérité quelques jours après lui, et un fils, Pierre, né en 1766. A l'exemple de son père celui-ci alla faire ses études en Suisse, et fut également pasteur en Saintonge. Il fut secrétaire du synode provincial tenu à Bordeaux du 1er au 5 mai 1789, à la veille de l'ouverture des États Généraux. Il se maria en 1791 avec Mlle *Cazalis*, fille d'un riche négociant de Bordeaux. Mêlé au mouvement politique de l'époque il perdit sa fortune, fut emprisonné plusieurs fois et dut subir le jugement du tribunal révolutionnaire. Une fois remis en liberté, il se retira aux environs de la Tremblade, et vécut à l'écart jusqu'à sa mort.

On a de lui un *Discours sur les sentiments qui doivent animer un bon Français... prononcé dans une assemblée de protestants, le 1er jour de l'année* 1790; La Rochelle, chez P.-L. Chauvet, 1790; 35 pag. in-8o. Il n'a laissé qu'une fille.

Pierre Dugas, premier du nom, avait un frère aîné, Balthazar, qui habitait Peyremale et avec lequel il entretenait une correspondance très active sous le couvert de négociants de St-Ambroix et d'Alais. Le petit-fils de Balthazar, Alexandre Dugas, membre du Consistoire de St-Ambroix, est mort à Peyremale en 1869. De son mariage avec Philippine *Fontanieu*, il avait eu deux filles, Célina et Inès, et un fils Émile. Celui-ci marié en 1853 avec Louise *Pin*, d'Alais, était mort en 1861, laissant une fille Lucy mariée avec Jean *Bianquis*, actuellement pasteur à Rouen [1], et un fils Fernand Dugas, avocat à Alais, à qui nous devons la rédaction du présent article.

[1] Auteur d'un *Essai historique* sur la Révocation à Rouen, suivi de *Notes sur les protestants de Rouen*, par M. Emile *Lesens*; Rouen, L. Deshayes, 1885, 104 et 88 p. in-8o.

DU GEAY, sobriquet du ministre Gérard, 1557. — Claudine *Duges* (ou *Dugé* ou *Duja*), de Gluras en Vivarais, assistée à Lausanne et à Genève, 1700-1701. — Pierre *Duglas*, de Montpellier, 52 ans, assisté (4 sh.) à Londres, 1706. — Isaac *du Gotoy* réfugié à Löckenitz (3 pers.), 1700. — Gérauld *Du Goue*, natif d'Agen, reçu habit. à Genève, décemb. 1558. — *Du Goux*. Le consistoire de Boujan, en la ville de Béziers, joint à damlle Jeanne Dugoux et constitué avec elle défendeur contre la requête présentée à la chambre de l'Edit, puis au Conseil du roi, par le syndic du clergé du diocèse pour faire casser le testament du sr *des Portes* qui avait institué les dits défendeurs ses héritiers, ceux-ci s'appuyant sur ce que divers arrêts des chambres de l'Edit, notamment celle de Paris du 7 sept. 1655, avaient admis plusieurs legs à des ministres et anciens, par exemple à Chalisle, Nevers, Trirat, Dessons et Agen, le Conseil du roi casse le testament en ce qui concerne le consistoire, ordonne que les biens du dit des Portes seront partagés entre ses héritiers suivant l'usage du pays, fait défenses à ceux de la R. P. R. de faire semblables testamens ny aux anciens de les accepter à peine de nullité, et condamne les défendeurs aux dépens; 17 juin 1664 (Filleau, Décis. cath., p. 589). — *Du Gravier*, ministre à La Châtre en Berry, 1603; à Bondaroy en Orléanais, 1610. Voy. de Launay du Gravier. — Dominique *Du Gric*, ou du Grie, ministre à Fleurence et Puycasquier, près Auch, après s'être réfugié en Angleterre à la St-Barthélemy, épouse, le 7 fév. 1580, Domengue *de Cordier* (archiv. de Mauvezin). Il était ministre de Morlaas en 1583, de Puycasquier en 1592.

1. DU GUA (Pierre), ou Du Guast [Haag, IV 379], seigneur de Mons en Saintonge, fondateur d'Annapolis ou Port-Royal dans la Nouvelle-Ecosse, sous le règne de Henri IV, et gouverneur de Pons pour le parti protestant.

La Chenaye Des Bois, qui a publié dans son Dictionnaire de la Noblesse, la généalogie d'une famille Des Mons, originaire du Dauphiné, mais établie dans le Languedoc, prétend que Pierre Du Guast était le

second fils de Jean-Balthasar Des Mons, seigneur de La Murcellière, et de Delphine de Latenay. En ce cas, de Sacy aurait commis une erreur dans son ouvrage intitulé L'Honneur français, en affirmant « que le marquis de Monts (c'est ainsi qu'il appelle Pierre Du Gua) avait sucé avec le lait le venin de l'hérésie, » car rien ne fait même soupçonner que la famille Des Mons ait fait profession de la religion réformée. On lit, il est vrai, dans l'Hist. du Languedoc, que Joyeuse, après la prise de Montastruc, vaillamment défendue par le capitaine *Tulet* ou *Taulat*, en 1590, fit tuer à coups de pertuisanes et de hallebardes les capitaines *Mons* et *Marguerites*, à qui il avait promis la vie ; mais, en admettant même que ce capitaine *Mons* soit Balthasar Des Mons, oncle de notre Du Gua selon le Dict. de la Noblesse, on ne pourrait pas conclure absolument de cet assassinat qu'il était protestant, puisque les catholiques politiques faisaient alors cause commune avec les Huguenots, et que la haine des Ligueurs était aussi violente contre les uns que contre les autres. D'un autre côté, dom Vaissète nous apprend que Louis Des Mons, frère de Jean-Balthasar, prit une grande part au massacre des protestants de Gaillac, en 1572, et le Dict. de la Noblesse lui-même, qu'un quatrième frère, Aphrodite, servit dans le corps de Strozzi [1]. Enfin, selon la même généalogie, Pierre Du Gua aurait eu, dès 1592, un frère chevalier de Malte. Nous nous croyons autorisés à conclure de tout cela, que La Chenaye Des Bois a confondu la famille catholique des Des Mons du Languedoc avec la famille protestante des Du Gua de la Saintonge. Ce qui doit confirmer notre opinion, c'est que Champlain, l'ami de Du Gua et le compagnon de ses voyages, le qualifie toujours de gentilhomme de la Saintonge, et que dans le registre des baptêmes célébrés à Pons entre 1610 et 1630, on trouve, à côté du nom de Pierre Du Gua, celui de François *Du Gua*, seigneur de La Rochebreuillet, dont un descendant est cité par Benoît dans ses listes de persécutés [2].

[1] Nous avons vu ci-dessus (II, col. 107) un du Guast combattant dans les rangs protestants.

[2] Ce dernier était de Mornac. Deux de ses filles furent enfermées dans le couvent de Notre-Dame de Saintes. Pour lui, il parvint à sortir de France avec sa femme et trois autres enfants, ainsi que Pierre *Du Gua* sieur Du Bois (Tt 242).

Pierre Du Gua avait rendu des services importants à Henri IV qui l'avait nommé gentilhomme ordinaire de sa chambre, et son zèle pour sa religion lui mérita, probablement à la mort de *Bretauville*, le gouvernement de Pons, une des places de sûreté. Dès 1599, il avait accompagné *Chauvin* dans son voyage en Amérique. Quelques années après, sentant toute l'importance pour la France d'un établissement au Canada et espérant être plus heureux que son prédécesseur, dont il avait inutilement essayé de prévenir les fautes, il demanda l'autorisation de conduire une colonie dans l'Amérique septentrionale. Henri IV lui accorda, en 1603, le privilège qu'il sollicitait avec des lettres-patentes de vice-amiral et de lieutenant-général de la Nouvelle-France, mais à la condition « d'y planter la foy catholique, apostolique et romaine. » Du Gua accepta cette condition assez singulière, en stipulant toutefois la liberté de conscience en faveur de ses coreligionnaires, et il partit du Havre, le 7 mars 1604, « avec nombre de gentilshommes et toutes sortes d'artisans, soldats et autres, tant d'une que d'autre religion, prestres et ministres. » Afin de ne pas mettre, comme ses prédécesseurs, à la merci des sauvages la subsistance de la colonie, il eut soin d'embarquer un certain nombre de laboureurs. Il atterrit en Acadie, le 6 avril, et après avoir jeté les fondements de la colonie de Port-Royal, il revint en France, où il trouva la Cour fort mal disposée à son égard par les menées de ses ennemis. Son privilège lui accordait le commerce exclusif des pelleteries du 40° au 54° de lat. nord et le droit de concéder des terres jusqu'au 46°. Peut-être ses lieutenants déployèrent-ils trop de rigueur dans la répression de la contrebande ; peut-être le monopole dont il jouissait excita-t-il l'envie; quoi qu'il en soit, sur les plaintes des armateurs pour la pêche de la morue, plaintes appuyées par de riches présents aux courtisans, on lui retira d'abord son privilège, puis on lui enleva sa commission sans autre dédommagement qu'une somme de 6,000 livres. Il en avait dépensé plus de cent mille pour former son établissement.

L'année suivante, cependant, Du Gua obtint un nouveau privilège pour un an. Il prépara donc une seconde expédition

dont il confia la conduite à Pont-Gravé et à Champlain, et qui forma, en 1608, sur les bords du Saint-Laurent, un établissement d'où est sortie Québec; mais la cabale de ses ennemis, en faisant révoquer sa commission, arrêta les progrès de la colonie naissante. Du Gua, toutefois, ne se laissa pas décourager. Il résolut de braver le mauvais vouloir de la Cour, et de se passer de privilège. En 1610, il organisa avec ses deux lieutenants une troisième expédition, qui partit de La Rochelle pour aller trafiquer dans les parties de l'Amérique où le commerce n'était pas encore soumis au monopole ; mais la mort de Henri IV, en lui faisant perdre le peu de crédit qui lui restait, lui enleva ses dernières espérances. Il sentit que sa religion serait un obstacle insurmontable à la réussite de la colonisation, et préférant le bien général à ses intérêts particuliers, il conseilla à Champlain de placer l'établissement de Québec sous la protection de quelque personnage puissant qui professât la religion romaine.

Ce fut vers ce même temps que l'assemblée de Saumur ordonna à Du Gua de mettre Pons en état de défense, en promettant de lui rembourser ses dépenses. Du Gua obéit; mais six ans après, en 1617, cette promesse n'avait pas encore été tenue. Il écrivit au synode national de Vitré pour réclamer le remboursement. Le synode lui répondit qu'il n'avait pas d'argent, mais qu'on recommanderait sa demande aux députés généraux qui s'emploieraient à le faire payer par le gouvernement. On croit que Du Gua mourut peu d'années après, vers 1620. « C'était, dit le voyageur Charlevoix, un fort honnête homme, dont les vues étaient droites, qui avait du zèle pour l'État et toute la capacité nécessaire pour réussir dans l'entreprise dont il était chargé; mais il fut malheureux et presque toujours mal servi. »

Nous trouvons, en 1686, une dlle du Guast enfermée au couvent des Filles-Dieu de Versailles (E 3372), et une dlle du Guast de la Borderie enfermée à l'Union chrétienne de Luçon, en 1726 (E 3412). D'autres purent se retirer en Angleterre : Pierre Du Gua[st] et Marie sa femme s'y font naturaliser en 1681 (*Agnew*; I, 37). Dugua, procureur, ancien de l'église de Nîmes, 1666-68. — On trouve aussi sur la fin de la première liste d'étudiants inscrits à l'acad. de Genève, c'est-à-dire vers l'an 1562 : « Françoys du Gua, du païs de Gascoigne. » — Conférez encore la famille parlementaire des Crespin, seigneurs du Gast (ci-dessus IV, col. 907).

2. DU GUA (François) ou Du Guat, des Cévennes, se réfugia en Angleterre et s'y maria ; s'étant embarqué, il fut pris par « les Turcs » et resta une année en esclavage, puis il s'échappa et put gagner la Suisse; arrivé à Lausanne, il y obtient un secours pour regagner l'Angleterre et rejoindre sa femme et son enfant, 29 déc. 1696; il est encore assisté à Lausanne en 1701 ; on le retrouve assisté, avec sa femme, à Londres, en 1705 et 1706. — (Pierre), de Nîmes, 70 ans et Marie sa femme, 50, assistés à Londres, 1708. — François *Duga*, d'Anduze, assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1701. — Jehan *Du Guéret* « natif de Remorantin près Orléans, » reçu habitant de Genève, octobre 1557.

1. DU GUÉ (François), Français de naissance, arriva à Genève vers la fin de 1537. Après y avoir enseigné quelque temps au collège sous Antoine *Saunier*, il entra dans le corps pastoral vaudois et il était pasteur à Moudon en 1542. Il alla ensuite prêcher l'évangile à Blois, 1556; à Poitiers, 1558; à Nantes, 1559. En 1561, il était de retour en Suisse, et l'on a de lui une lettre de cette année-là qu'il écrivit à Calvin (*Op. Calvini* Brunsw. XIX, 151) par laquelle il sollicite un bon témoignage qui lui permette de se présenter pour pasteur de quelque église dans le Limousin. — (Nicolas), massacré à Troyes, 1572. — (Nicolas), de Meaux, drapier, reçu habitant de Genève, 30 oct. 1572. — (Gaspard), avocat, « à Chasteledom; » son fils est déterré sous prétexte que son corps avait été enseveli en lieu non autorisé, 1601 (K 107, nº 20). — Joannes *Dugueus*, maringuensis-arvernus, étudiant à Genève, 1624. — (Antoine fils de Barthélemy), bapt. à Charenton, 1639; parrain Ant. *Gobelin*, marr. Esther de *Riberolles*. — (Guillaume), peintre de Troyes, inhumé à Paris, oct. 1626.

2. DU GUÉ (Jacques-Nicolas), originaire de La Rochelle, vint de Paris à Lausanne, où il fut admis en 1653 aux *stipendia* académiques à la condition de se

vouer au saint ministère dans les églises du Pays de Vaud. Ayant complété ses études à l'académie de Genève (Jacobus Du Gué parisiensis), il fut consacré à Lausanne en 1663, après y avoir soutenu, en 1659, une thèse *De voluntate Dei*. Le conseil académique le déclara éligible à la chaire de philosophie, pour laquelle il concourut à trois reprises, sans réussir à se faire nommer par le sénat de Berne. Du Gué fut successivement pasteur à La Tour de Peilz, près Vevey; au Mont sur Lausanne; diacre à Lausanne, et pasteur à Oron. Il était encore pasteur de Corsier en 1701. En 1685, il acquit pour la somme de 50,000 florins la seigneurie de Treytorrens, que sa famille, devenue bourgeoise de Lausanne, a conservée jusqu'à la fin du siècle dernier (VUILLEUMIER).

DU GUERNIER, Du Garnier, Du Grenier, nom d'une famille d'artistes, où le talent paraît avoir été héréditaire. Félibien, dans un ouvrage manuscrit cité par Jal (Dictionn. critique), mentionnerait un Pierre Du Guernier mort à Paris en 1575. Au commencement du XVIIme siècle, cette famille reconnaissait pour chef Alexandre Du Guernier, enlumineur (de Rouen?). Mariette nous apprend que cet artiste ayant perdu tous ses biens pendant les guerres de religion, fut contraint de chercher un refuge en Angleterre, où il se fit maître de langue pour subsister. De retour en France, il vint s'établir à Paris, où il épousa Marie *Daulphin*, fille d'un peintre de Troyes, qui lui donna plusieurs enfants : I. ALEXANDRE, né le 8 déc. 1615, peintre de LL. MM. pour la miniature, valet de chambre du roi; il épousa, en mars 1649, Anne *Ratte*, fille de feu Abraham *Ratte*, orfèvre, et en eut 1° ANGÉLIQUE, bapt. le 6 fév. 1650; parrain Antoine *Menjot*, conseiller du roi et médecin en la Faculté de Montpellier; 2° ALEXANDRE, né le 4 juin 1655. Alexandre Du Guernier passa, dit-on, à l'étranger lors de la révocation de l'édit de Nantes et y mourut en 1689. Ses portraits ne sont pas moins estimés que ceux de son frère Louis. — II. SUSANNE, mariée à l'ingénieur Nicolas *Colsonnet*, et après la mort de ce dernier, mariée, janv. 1641, au peintre Sébastien *Bourdon* à qui elle donna 9 enfants. Elle mourut à l'âge de 40 ans, le 27 sept. 1658. D'après Mariette, elle avait quelque talent pour le dessin. — III. MARIE, bapt. le 20 déc. 1620. — IV. PIERRE, bapt. le 10 août 1623, peintre en miniature, reçu à l'académie de peinture, le 26 mai 1663. Le biographe Nagler cite cet artiste comme le meilleur peintre en émail de son temps; *Petitot* seul l'aurait surpassé dans la suite. Il paraît qu'il se maria; mais les regsitres de Charenton ne nous font connaître ni le nom de sa femme, ni celui de ses enfants. Ce que nous savons, c'est que l'une de ses filles, PERRINE [VIII, 375 b], âgée de 23 ans, se convertit en 1679. Pierre Du Guernier mourut le 26 oct. 1674. — V. MARGUERITE, bapt. le 29 sept. 1624. Il est impossible que ce fut elle la Marguerite Guernier ou Grenier qui épousa, en juin 1635, le peintre Abel *Cuidé* et lui donna un fils, *Louis*, en 1641. — VI. LOUIS, un des membres fondateurs de l'Académie de peinture, nommé professeur en 1656, peintre du roi pour la miniature. L'abbé de Marolles, dont les appréciations valent mieux que les quatrains, place Louys du Garnier, « d'une main si subtile » parmi les

Peintres de peu de nom, mais pourtant de mérite.

Il excellait dans le portrait. Il avait peint dans un livre d'Heures pour le duc de Guise les plus belles femmes de la Cour sous la figure de saintes. D'après Mariette, Louis Du Guernier avait de l'esprit, parlait bien, aimait la musique et touchait le théorbe en perfection. Son portrait a été dessiné et gravé par Samuel *Bernard*, qui le nomme Du Garnier. En nov. 1648, Du Guernier épousa Marguerite *Ducloux*, fille de l'orfèvre Étienne *Ducloux*, garde des curiosités de l'évêque de Metz, et de Charlotte *Erondelle*. Plusieurs enfants naquirent de ce mariage : 1° Louis, bapt. le 8 déc. 1649; il mourut en bas âge puisque le même nom fut imposé à l'un de ses frères. 2° CHARLOTTE, bapt. le 19 mars 1651. 3° SUSANNE, bapt. le 10 mai 1652. 4° ALEXANDRE, né le 26 sept. 1653. 5° LOUIS, né le 6 nov. 1654; il se livra à l'orfèvrerie et épousa, 16 déc. 1683, Anne *Martin*, fille d'un orfèvre de Paris; il abjura à la Révocation, et fut en conséquence investi des biens de sa mère (E 3372). 6° *Jean*, bapt. le 26 juin 1658, qui ne vécut qu'un mois.

Louis, l'orfèvre, eut pour enfants : ANNE-

MARGUERITE, bapt. 8 déc. 1684, et probablement LOUIS, peintre-graveur, élève de Châtillon, qui se rendit en Angleterre en 1708 et y devint directeur de l'Académie de peinture ; il resta chargé de cette direction jusqu'à sa mort, arrivée le 19 sept. 1716 par suite d'une attaque de petite vérole [1]. Il travailla surtout pour la librairie. Du reste, il eut part aux gravures des *Batailles du duc de Marlborough* par Claude Dubosc. Puis, à la demande de lord Halifax, il grava une grande planche de *Loth et de ses deux filles*, d'après Michel-Ange, et deux grands *portraits du duc et de la duchesse de Queensberry*. Nagler lui attribue en outre les gravures suivantes : 1° *Les joueurs*, 10 feuilles ; 2° *La peste*, petite feuille d'après la composition de J.-B. Poilly ; 3° *Sept feuilles* pour les *Idylles de Gay* ; 4° Autres pour les *Œuvres de Spencer*.

Nous ne savons si l'on doit rattacher à la famille Du Guernier, François *Garnier*, peintre, qui épousa en secondes noces, nov. 1634, Denyse *Dupont*, veuve de l'orfèvre Jacques *Lefèvre* ; sa première femme, Marie *Gilbert*, lui avait donné deux enfants : 1° MARIE, bapt. le 29 août 1621, parr. Baptiste *Garnier*, receveur des aides à Chaumont ; mariée en sept. 1640, à Simon *de Meufves*, marchand à Londres, fils de feu Simon *de Meufves* sieur de La Chopinière, près de Thouars ; 2° LOUIS, bapt. le 2 mars 1624. (HAAG.)

DU HAMEL, conseiller au parlement de Paris, noté comme suspect en 1562 (IV, col. 60). — (Jacques) conseiller et général des aides à Rouen, destitué, en vertu de l'acte suivant : « Charles roy de France... Par nos lettres du mois de septemb. et declaration du mois de déc. derniers, Nous avons déclaré vaccans et impétrables tous les estatz et offices tenuz et possedez par personnes estans de la nouvelle opinion... et par autres de l'unziesme du mois de déc., aurions mandé aux gens tenant notre court du parlem. a Rouen que ils eussent a procéder a la declaration particulière de la vaccation de chacun de ces offices... et entre autres ung office de conseiller et général des aides au dict Rouen... Savoir faisons que pour le bon rapport qui faict nous a esté de la personne de nostre cher et bien amé Pierre Pilon seigr du Brueil.... à icelluy avons donné et octroié le dit estat et office vaccant a présent comme dict est par la privation qui en a esté faicte sur M. Jacques du Hamel pour estre de la dicte nouvelle opinion... A Rouen, 26 may 1569. » (Bib. nat., Carrés d'Hozier).—Jacques Hamel sieur du Parc, ancien d'Alençon au synode de Jargeau, 1601. — Louise Du Hamel, veuve de *Duval de Hauteclaire* décédé en Angleterre et âgée de 77 ans, demande que sa petite fille soit retirée du couvent des Nouvelles-cathol. d'Alençon pour être remise à la garde d'une ancienne catholique sa parente ; l'Intendant, M. de Sommereux, refusa ; 1690 (*Tourlet*). — Marthe Duhamel, veuve de David, de Dieppe, 50 ans, assistée à Londres (2 liv.), 1705 ; — (Moïse), de Dieppe, horlogeur, assisté à Genève d'un viatique de 7 écus pour l'Angleterre, 1706. — « Jacques *du Hamel-Saint-Pierre*, de St-Lô, 64 ans, bourgeois, et sa femme, 66 ans, confesseuse, » assistés à Londres (18 l.), 1708.

Outre ces Du Hamel de Normandie, sont venus du Berry à Genève au milieu du XVIIme siècle, deux frères Duhamel, dont l'un PIERRE devint un riche horloger. En 1664, il donne procuration pour recueillir l'héritage d'une tante Lefort décédée à Blois (B. Grosjean, not. XVIII 37) ; en 1670, lui et son frère donnent procuration pour l'héritage de leurs parents Pierre Duhamel et Élisab. Lefort à St-Gautier en Berry (Ab. Baveu, not. IV, 382). Ensuite l'horloger, ou pour être plus exact, l'horlogeur devient bourgeois de Genève. Il prend, entre autres, comme apprentis, son cousin Pierre *Dutens* fils de Daniel *Dutens* ministre à Angers (1683) et le fils de Suzanne *de Bize* veuve de maître Jacques *Dehault*, procureur au siège d'Issoudun (1676) ; il marie ses trois filles, CATHERINE en 1675 à noble Esaïe fils de noble Michel *de Normandie* (B. Grosjean, XLII 201) ; JEANNE en 1679 à un marchand genevois, Abel *Ferrier*, originaire de Lamure en Dauphiné (*id.* X 59) ; ANTHOINETTE en 1682 à noble et spectable Daniel *Chabrey* docteur ès droits (*id.* XII 371) : il fait son testament le 30 oct. 1686 (*id.* II 274) et laisse deux fils, THÉODORE et

[1] « N'étant âgé que de 39 ans, » ajoute Walpole. Ne doit-on pas lire 29 ? Il est probable qu'il naquit après la Revocation, puisque nous ne trouvons pas sa naissance mentionnée sur les registres de l'Eglise.

Barthélemy pour continuer sa descendance qui s'arrête, à Genève, vers la fin du XVIIIme siècle.

DU HAN (Éloy), natif de Craonne, diocèse de Laon, reçu habitant de Genève, août 1554. — (Jean) étudiant en théologie à Sedan en 1608. — Famille Du Han, remontant à Eusèbe Du Han, mercier de Paris né en 1600, marié avec Abigaïl *Coulon*, qui fit baptiser plusieurs enfants au temple de Charenton : 1o Valentin, en 1626 ; parrain Valentin *Conrart* marchand, marraine Marie *Berger* femme d'Emmanuel *Addée* (voy. II, col. 328, lig. 32) ; 2o Jacques, 1638 ; 3o Henri, 1641. Eusèbe fut inhumé à Paris le 23 mars 1677, assisté par son cousin, Jean du Han sieur de Jandun et Jacque *de Rosemont*, proposant. Ce cousin Jean était seigneur de Jandun (Ardennes), avocat au parlem. de Paris et secrétaire de *Turenne* : il avait épousé au mois de janv. 1654, Judith, fille de Florent *Carton* receveur des gabelles à St-Quentin et de Judith *Léger* ; mais il la perdit presque aussitôt, car il était déjà remarié avec Marthe *Croyé*, dès l'année suivante. Les enfants qu'ils firent inscrire à Charenton sont : Henri-Charles né le 29 déc. 1655 ; — Jean, fév. 1657 ; — Philippe bapt. le 15 août 1660 ; — Charlotte, 1666-80 ; — Daniel, bapt. fév. 1669 ; parr. Daniel *Croyé* avocat au parlem., marr. Marthe *Baron*.

Philippe Du Han, le troisième fils, né en 1660, secrétaire de Turenne, était seigneur de Jandun, Vence et Crèvecœur, et conseiller d'État et privé [Haag, IV 381]. N'ayant pas voulu abjurer pour plaire à Louis XIV, il fut jeté à la Bastille, en 1686 (E 3372) ; cependant il ne tarda pas à recouvrer la liberté, nous ignorons par quel moyen, et il sortit de France, en 1687, pour aller jouir à Berlin du libre exercice de sa religion. Peu de temps après, sa femme, Marie *Dauger*, de Villars en Champagne, fille du gouverneur de Mézières et de Charleville, qui avait été sa compagne de captivité, parvint à fuir également avec son fils, Charles-Égide, né le 14 mars 1685 à Jandun. Elle mourut à Berlin en 1755 âgée de 95 ans.

Le jeune Du Han de Jandun fit ses premières études sous *La Croze*, et sa philosophie sous *Naudé*. Il n'avait que vingt ans lorsqu'il partit comme volontaire, et il se distingua au siège de Stralsund de manière à fixer l'attention de Frédéric-Guillaume qui, instruit de sa naissance et de son mérite, le nomma précepteur du prince royal. L'éducation du prince terminée, Du Han fut pourvu de la charge de conseiller de la justice allemande et du consistoire supérieur français ; mais lorsque le jeune Frédéric, fatigué du despotisme d'un père aussi dur qu'ignorant, essaya de s'en aller à l'étranger, la disgrâce de l'ancien élève entraîna celle du maître : il fut exilé dans une petite ville de Prusse avec défense d'approcher de la capitale. On sait qu'après de barbares vengeances, Frédéric-Guillaume consentit à pardonner à son fils. Pour dédommager son précepteur de ce qu'il avait souffert pour lui, le prince royal le plaça auprès du duc de Brunswick, et lorsqu'il monta sur le trône, en 1740, il s'empressa de le rappeler à Berlin, et le nomma conseiller privé au département des affaires étrangères. Du Han suivit le nouveau roi dans sa campagne de Silésie, au retour de laquelle il fut attaqué de la maladie dont il mourut, le 3 janvier 1746, après de longues souffrances, supportées avec la patience d'un chrétien et le courage d'un philosophe. L'académie de Berlin l'avait nommé membre honoraire, en 1740, bien qu'il n'eût aucun titre littéraire à cette distinction. *Une histoire de Prusse et de Brandebourg*, à laquelle il travaillait lorsqu'il mourut, n'a jamais été publiée. On ne peut citer de lui qu'une *Lettre à M. Naudé sur la déclinaison de l'aiguille aimantée*, insérée au t. XVIII de la Nouvelle Biblioth. germanique.

Vers la même époque vivait à Berlin une demoiselle *Du Han de Jandun*, mariée à M. de *La Melouse* ; peut-être elle est la même que Suzanne Du Han, inscrite (Tr 239) comme réfugiée de Sedan en 1686, avec ses biens confisqués. Abraham *Du Han*, docteur en médecine et professeur à Sedan, dans le XVIIme siècle, était vraisemblablement un ancêtre de la famille ainsi que Jacob *Duhan*, conseiller du duc de Bouillon, mort à Paris en 1644 (ci-dessus III col. 124).

DUHART, capitaine gascon, 1562 et 82 (ci-dessus I, col. 667 lig. 13 ; II, 248). — Guill. *Duhard* chirurgien à Mauvezin, déchargé de l'accusation portée contre lui par un traître de vouloir livrer Mauvezin aux Ligueurs, 1594 (archiv. de Mauvezin). Du-

hard, premier consul de Castelsagrat, auquel on reproche dans la correspondance de l'Intendant, en 1773, « de n'être pas catholique » (arch. de la Gironde, carton 748). — Bernardin *Du Hauf*, ministre à Tonneins en 1637.

DU HAUTOY, maison d'ancienne chevalerie lorraine, dont plusieurs membres ont embrassé la Réforme. GEORGES du Hautoy, écuyer seigneur de Luzy, figure parmi les signataires de la pétition rédigée en 1560 par les réformés de Saint-Mihiel pour obtenir du duc Charles III la liberté de leur culte (*Bull.* XI, 421). Il mourut avant 1571, laissant de son mariage avec Jeanne de Pouilly : 1° GUILLAUME, qui suit; 2° FRANÇOISE, mariée à Jean de Mouzay; 3° JEAN, marié à Barbe de l'Escut. — Guillaume, fils du précédent et IIIe du nom, écuyer seigneur de Luzy, Ville-en-Woëvre, Inor, Pouilly, etc.; en 1554 homme d'armes dans la compie du maréchal de La Marck; signe en 1560 la pétition de Saint-Mihiel; en 1564 proteste, avec quatorze gentilshommes représentés par le baron d'Haussonville contre les persécutions exercées par l'évêque Psaume de Verdun sur les réformés de leurs terres situées dans le temporel de son diocèse. Il fait son testament en 1592. De son mariage conclu vers 1557 avec Anne de Housse, fille de Claude de Housse et d'Isabelle *de Vigneulles*, il eut : 1° GEORGES qui suit; 2° ESTHER qui épousa Claude de Xonot, sgr de Maizerey, Villé, Allamont; 3° RACHEL femme de Jacques de Fauster, sr de Ronvaux en partie, écuyer d'écurie d'Eric de Lorraine évêque et comte de Verdun, et capitaine du château de Woimbey.

Georges du Hautoy, épousa à Richemont, le 17 juillet 1586, Blanche de Briey de Landres. Il servit fidèlement Henri IV qui par lettres données au camp de Neuilly le 17 août 1589 lui accorda la jouissance des revenus du château de Bonze, appartenant aux chanoines de Verdun, et par d'autres lettres, datées du camp d'Aubervilliers, le 31 mars 1590, celle des revenus du prieuré de Senne près Grandpré. Il était mort en 1606.

D'autres branches de la même famille comptèrent des membres réformés, et furent alliées aux *Beauvau-Rorté*, aux *Parthenay-Larchevêque*, aux *Rohan*, etc.

Citons encore Marguerite de Haultoy, femme de Jean *Des Salles*, à laquelle nous avons rendu honneur ci-dessus col. 370;— Nicolas du Hautoy qui épousa, 30 mars 1563, Eusébie de Pons, fille du comte de Marennes et d'Anne *de Parthenay* dame d'honneur de Renée de Ferrare;—François du Hautoy qui épousa en 1566 Nicole de Beauvau fille d'Alof de Beauvau chambellan du prince de Condé; ils eurent huit enfants, dont trois portent les prénoms bien huguenots d'ABRAHAM, JONATHAS, et JUDITH (DANNREUTHER).

Le premier de tous ces personnages, Georges du Hautoy ou Haultoy, avait peut-être un frère, prénommé Guillaume. En effet on lit dans les minutes des not. de Genève (Ragueau, II 297) qu'un Guill. du Hault Toict était en 1558 à Genève où il s'était fait admettre à l'habitation et qu'il y passa, le 5 septembre, son contrat de mariage avec « dlle Claude Louvart, fille de deffunctz noble Jehan *de Louvart* et noble dlle Marguerite *des Comptes* ses père et mère, natifve de Arcourt en Normandie a présent aussi habitante de Genève. » L'époux est qualifié : Noble Guillaume du Hault Toict seigneur de Luzy au pays de Lorraine, fils de défunt noble Guillaume du H.-T. sr du d. lieu et de feue noble dlle Alix de Fally, natif du d. lieu de Luzy en Lorraine, dioc. de Verdun.

DU HOUSSAY. Louise-Françoise-Claudine du Houssay avait épousé M. de Bennes, gentilhomme normand. En 1791, jetés dans les prisons d'Orbec pour leurs opinions royalistes, ils parvinrent à s'évader et, après avoir couru les plus grands dangers, ils arrivèrent à Coblentz en mars 1792. Mme de Bennes, vêtue d'habits d'homme, entra sous le nom de *chevalier du Houssay*, avec son mari, dans les hommes d'armes à pied. Au licenciement de ce corps, à Maëstricht, ils passèrent dans les chasseurs nobles de Damas (régiment de Damas-Étienne, infanterie, formé le 29 juillet 1793). M. de Bennes avait déjà été blessé deux fois lorsqu'il fut tué, aux côtés de sa femme, sur le canal de Louvain (15 juillet 1794). Cette catastrophe ne fit qu'enflammer le courage de sa veuve. Quoique blessée elle-même d'un coup de baïonnette à la main droite à Charleroi (25 et 26 juin 1794), elle prit part à toutes les affaires de son régiment. Embarquée pour Quiberon, elle y fut faite prisonnière. Pendant trois

mois et demi, elle fut en proie à une affreuse misère et à d'horribles traitements, passa à la commission et fut condamnée à mort. Le jour de son exécution, elle s'évada sous des habits de femme que lui procura Mme du Portail.

L'Intermédiaire des chercheurs (XVIII, 495), 1885, d'après LaGournerie, « Les débris de Quiberon, » Nantes, 1875, p. 32, et Forneron, « Hist. générale des émigrés, I, 392.

Sous la Restauration, elle obtint, quoique protestante, la croix de Saint-Louis.

DU HOUX (on écrit aussi Du Hoult et Du Hou) = *Armes :* D'azur à 3 bandes d'argent accompagnées de 3 billettes d'or. — Cette famille, de gentilshommes verriers, est originaire de Lorraine où elle possédait au XIVme siècle la terre et seigneurie du Houx et de La Veline, relevant du bailliage de Remiremont. Aux XVIme et XVIIme siècles l'on trouve des branches de la famille établies dans l'Argonne, la Lorraine allemande, et dans les terres de Nassau-Saarbrück.

Dans l'Argonne champenoise et barroise s'étaient fixées depuis la fin du XVIme siècle plusieurs familles de gentilshommes verriers, protestants ; entre autres les *Brossart, Bigault, Des Androuins, de Bonnay, des Thierets, de Foucault, de Condé* [1], *des Guyots, de Juilliot, des Brigands*, etc. (cf. Archives de la Meuse B. 261, f° 961). Les *Du Houx*, alliés à ces diverses familles exercèrent leur industrie à Futeau, Cheppy, Foucancourt (dépt de la Meuse), et à Courut, près de Ste-Menehould (Marne). En 1685 nous trouvons Pierre Du Houx, écr seigneur de Courut, nouv. converti, avec Françoise de Foucault sa femme. A la même date, Abraham Du Houx et Marie de Condé sa femme, fugitifs en Hollande. En 1718 Madeleine du Houx de Crèvecœur retournait en France d'où elle avait émigré à l'âge de 7 ans ; elle avait épousé Jean Lamy, officier au service de Hollande.

Une autre branche de la famille alla s'établir, au commencement du XVIIme siècle, dans la Lorraine allemande, notamment aux verreries de Creutzwald (en français Crisval, Cresvald, La Croix) où leurs parents et alliés, *de Condé* et *des Guyots*, exerçaient des droits seigneuriaux depuis 1611. En 1678 Marie du Hoult âgée de 20 ans fut enfermée à la Propagation de Metz, où se trouvaient déjà plusieurs de ses parentes, Mlle des Guyots, et Anne de Condé de Crisval (14 ans en 1659). En 1686 le même couvent gardait quatre sœurs orphelines de la famille du Houx, âgées de 16, 15, 12 et 6 ans. Après la Révocation, Louis Du Houx essaya, sans succès, avec Louis et Pierre de Condé, d'établir une verrerie à Pynnow, bailliage d'Oranienbourg. D'autres membres de la famille émigrèrent en Angleterre. Enfin dès 1633, Isaac Du Houx, gentilhomme verrier se fixait, avec Antoinette de Condé sa femme, à Dieferten, terres du comte de Nassau-Saarbrück. Voyez la Chenaye des Bois, Dict. de la Noblesse ; *Supplém*t tome II, p. 345 (Dannreuther).

L'on connaît encore : le capitaine du Houx, l'un des deux commissaires du Roi dans un procès relatif à l'église de Claye en Champagne, 1668 (I col. 275) ; — Benjamin du Houx sieur du Jardin, marié à Françoise *de Prouville*. Leurs enfants : Antoine sieur de Bois-le-comte né en 1625, marié à Charenton, en janv. 1646, avec Madeleine fille de Salomon *de la Fonds* entrepreneur des bâtiments du roi [VIII 294 b] ; inhumé à Paris le 6 fév. 1672. Henri du Houx de Sarches, fils du précédent, 1660-69. Antoine du Houx des Epinoles fils d'un Benjamin du Houx et d'Élisabeth de la Berge, épouse à Charenton, en 1672, Élisabeth *de Hérgault* ; il est noté en 1686, avec Florestan du Houx sieur de Grimpré comme étant au nombre des fugitifs de Champagne (Tr 321).

DUI (Jean), « de St-Lo en Normandie ;

[1] Nous devons ajouter à l'art. Condé, IV, col. 572 : — La famille *de Condé* est originaire du Four-les-Moines, près de Clermont en Argonne, dans le duché de Bar. En 1603, Moïse, Jean, Pierre, Abraham, Benjamin et Nicolas de Condé demandent et obtiennent d'Henri IV des lettres patentes les maintenant dans le droit « de faire commerce de verrerie sans déroger. » Leurs nombreux descendants restèrent généralement protestants jusqu'à la Révocation. En 1685, Françoise *du Houx* veuve de Jacques de Condé, écuyer, à Beaulieu en Argonne, se réfugia en Hollande. En 1604, Daniel et Osias de Condé écuyers allèrent fonder, avec un certain nombre d'autres colons le village de Ludweiler, dans les terres du comte Louis de Nassau-Saarbrück, à quelques lieues de la frontière de Lorraine. Cette colonie devint bientôt florissante et fut peuplée de réfugiés lorrains et messins.

escolier en médecine; M. *de Bèze* et M. *La Couture* ministre de Paris » étant ses cautions, est admis à l'habitation à Genève, 16 nov. 1573. — Isaac *Duillon*, ouvrier en laine de Sédan, réfugié à Wezel, 1698. — Joannes *Duisonnellus* bazattensis, étudiant à Genève, 10 avril 1572. — Jacques *Duissac*, du Vivarais, assisté à Genève, 1702. — Jean *Duisseau*, d'Angers, reçu habit. de Genève, mai 1559.—Sanzet *Dujac*, diacre de l'église de Pau vers 1562, Samuel en 1562, Sanzet en 1582; Samuel, ministre à Anoye en 1599, épouse à Pau Judith fille de Jean *de Laforcade*, maître de fourrière de Catherine de Bourbon (archiv. des B.-Pyr.). Samuel Dujac était encore ministre à Beuste (Béarn) en 1610, à Serre (même province) en 1620, et la même année à Lasseube. — Annibal *Du Jardin*, de Gien-sur-Loire, réfugié à Moudon (Vaud) en 1687, mort à Lausanne le 9 mai 1690. — Mlles *Du Jardin*, mises aux Nouvelles catholiques de Thouars, 1702 (E 3400). — Franç. *Du Jarry*, min. en Dauphiné et aux Cévennes, 1590-1620. — *Du Jay*, secrétaire des finances du roi de Navarre en 1583 (*Bull.* VII 175) et auteur d'une belle lettre, 25 juillet 1593, relative à l'abjuration de son maître : « .....Le Roy est allé à la messe ce jourd'hui xxvme juillet, de sorte que je suis délibéré d'aller passer mon ennuy et fascherie à Sedan avec ma famille, attendant ce qu'il plaira à Dieu, à la mienne volonté que nous en puissions recevoir autant de bien que j'en crains de mal, etc. » (*Bull.* XII 366). Les registres de Charenton constatent le mariage, 19 nov. 1671, de Frédéric-Charles du Jay sieur de Rosay, capitaine au régiment d'Anjou, fils d'Isaac du Jay sieur du Grand-Rosay et de Charlotte-Henriette de Parenteau, 34 ans, avec Marie *de Chevry* fille de feu Jean, sieur de Vimbré et de Joachime de Popincourt. — *Dujol*, docteur en droit et avocat, devenu pasteur à Mauvezin, abjura dans la cathédrale d'Auch en 1622. Un arrêt du parlem. de Toulouse dut le mettre sous la protection de la Cour, lui et sa famille, « parce qu'ils étoient exposés aux injures et menaces de plusieurs séditieux. »

DU JON, en latin Junius, nom d'une famille du Berry anoblie, en 1507, par Louis XII, en récompense des services rendus dans l'expédition de la Navarre par Guillaume Du Jon, sieur de La Boffardinière [Haag, IV 381].

Du mariage de Guillaume Du Jon avec Jacqueline Pizon naquirent trois fils : Jean, François et Denis. Rien ne nous prouve que le second, qui entra dans les ordres, ait embrassé les opinions nouvelles. La conversion des deux autres au protestantisme est, au contraire, attestée par les historiens.

Forcé de fuir devant la persécution, Jean du Jon se retira avec sa femme, Renée *de Mesnard*, auprès du comte palatin qui le fit entrer dans son conseil et l'employa en diverses ambassades, comme nous l'apprend le ministre Pierre *Gilles*, dans son Histoire ecclésiastique. Son fils Louis rentra en France et épousa, en 1556, Antoinette *Denis*, d'Issoudun, qui lui donna un fils nommé Jean. Ce dernier remplit des charges importantes, celles de trésorier-général de la cavalerie légère, d'écuyer de la grande écurie, d'intendant des meubles de la couronne. Il avait épousé Renée *de Burges* et on leur connaît, par les registres de baptême de Charenton, deux enfants : Louise, bapt. le 22 juill. 1620 et François, bapt. en 1625. Un autre Jean du Jon, s^r de la Vallée, se maria en 1616 avec Renée *Le Proust*, de Loudun, et les mêmes registres font connaître comme issus de cette union : 1° Cyrus, né le 18 mars 1617; 2° Jean, baptisé le 8 septemb. 1621; ce dernier épousa, en juill. 1656, Françoise, fille de feu Claude *Sarrau*, conseiller au parlem. de Paris et de Françoise *Du Candal*; il mourut sans postérité; 3° Gilles, sieur du Soloy, qui épousa Esther *Du Charon*; 4° François, sieur de La Rajasse en Lodunois, qui contracta alliance avec Élisabeth *Bigot*, fille d'Étienne *Bigot*, sieur de la Chouardière, et de Jeanne *de Saumaise* [1] : — Louise, mariée à Gui *Du Faur*, sieur de Mortomier.

[1] La branche des Du Jon s^rs de La Rajasse eut à souffrir pour l'Eglise protestante. En 1721, le fils de *Du Jon de La Rajasse* fut enlevé à ses parents et mis au séminaire de Poitiers, tandis que sa sœur cadette était envoyée à l'Union chrétienne de Luçon (E 3407), où sa sœur aînée avait déjà été enfermée en 1720 (E 3406). En 1711, Du Jon avait été lui-même mis dans un couvent, et sa femme à l'Union chrétienne de Poitiers (E 3398). En 1720, Renée Du Jon, dame de Vaufrelant, demandait une permission de vendre ses biens.

Cette branche aînée n'a pas jeté l'éclat de la branche cadette, qui a donné à l'Église protestante un de ses apôtres les plus dévoués, à la fois philologue, exégète, dogmatiste et controversiste, mais moins recommandable encore par son vaste savoir que par son esprit de modération et de tolérance.

Denis Du Jon, troisième fils de Guillaume, étudia le droit et prit ses licences à Toulouse. D'un caractère turbulent et querelleur, il fit d'assez mauvaises études, et il était plus fort dans l'escrime que dans la jurisprudence, lorsqu'il retourna à Issoudun. Vers ce même temps, un cordelier s'étant permis d'attaquer en chaire *Marguerite de Valois*, la traitant d'hérétique digne d'être cousue dans un sac et jetée à l'eau, François Ier, indigné de cette audace, donna l'ordre de l'arrêter. Comme le moine était l'idole de la populace, la commission était dangereuse à exécuter et personne ne l'osait. Denis Du Jon s'en chargea, et cet acte de courage le mit dans les bonnes grâces du roi et de sa sœur, mais il lui attira la haine du peuple et des confrères du cordelier. Une accusation de luthéranisme l'obligea de fuir; ses biens furent confisqués, et tout ce que la reine de Navarre put faire pour lui, fut de lui fournir de quoi subsister, jusqu'à ce que l'autorité royale mit à néant l'accusation intentée contre lui. Comme dédommagement de ce qu'il avait souffert, François Ier lui donna la charge de lieutenant de la maréchaussée à Bourges. Après la première guerre de religion, à laquelle il ne paraît pas qu'il ait pris part, une émeute contre les protestants ayant éclaté à Issoudun, le jour de la Fête-Dieu, Du Jon fut commis pour en informer. Il se transporta donc dans cette ville, accompagné de trois archers seulement. Instruit de son arrivée et en devinant le motif, le peuple se souleva, l'assaillit dans son logis, le massacra, traîna son cadavre dans les rues et le jeta aux chiens. Le Conseil du roi ordonna comme punition le démantèlement d'Issoudun; mais Du Jon était véhémentement soupçonné de protestantisme, et l'arrêt ne reçut pas d'exécution.

Denis Du Jon avait épousé Jacqueline *Hugauld*, qui lui donna neuf enfants. Un seul s'est fait connaître; nous parlons de FRANÇOIS, né en 1545, qui s'est rendu célèbre dans l'histoire littéraire sous le nom de JUNIUS.

Chétif et maladif dès sa naissance, François Du Jon fut élevé avec beaucoup de peine, et plus d'une fois ses parents désespérèrent de lui conserver la vie. A peine eut-il atteint l'âge de cinq ans, que son père commença de le mettre à l'étude; mais bientôt, se sentant peu de vocation pour l'enseignement, il lui donna un précepteur. A douze ans, il l'envoya aux écoles publiques. Le pauvre enfant tomba sous la férule de maîtres barbares qui le maltraitèrent cruellement, sans qu'il lui échappât une plainte, tant il craignait que la tendresse de ses parents ne s'alarmât et qu'on ne le retirât de l'école. Ses études préparatoires terminées, il s'appliqua, pendant deux ans, à la jurisprudence; mais brûlant d'un incroyable désir de se faire remarquer, bien que, d'un autre côté, il fût si timide, que même dans son âge mûr il ne pouvait parler à sa femme sans rougir, et qu'il n'osait presque commander à ses domestiques, il résolut de prendre une voie plus courte que le barreau pour arriver aux honneurs, et au bout de deux ans, ayant appris le départ d'nn ambassadeur français pour Constantinople, il se rendit à Lyon dans l'intention de se mettre à sa suite. Lorsqu'il arriva, l'ambassadeur était parti. Il resta donc à Lyon, vivant dans l'intimité de Barthélemi *Aneau* (I, col. 254), qui lui donna les meilleurs conseils sur la direction de ses études, en lui représentant que dévorer toutes sortes de livres sans choix et sans méthode était le moyen de ne jamais rien savoir à fond. Du Jon profita de l'avis, et n'eut qu'à s'en applaudir.

L'émeute dans laquelle périt *Aneau* faillit lui coûter la vie. Il parvint cependant à s'enfuir, au milieu de grands dangers, et peu de temps après, son père le rappela à Bourges. Pendant son séjour à Lyon, la lecture du traité de Cicéron *De naturâ Deorum*, l'avait plongé dans une espèce d'athéisme. Frappé des objections d'Epicure contre la Providence, il en était venu à faire de Dieu un être oisif, qui plongé dans un repos éternel, reste indifférent à tout ce qui se passe hors de lui. Son père travailla par de sages exhortations à le ramener à d'autres sentiments. Il l'engagea à lire l'Évangile. Laissons ici Du Jon parler lui-même : « Novum Testamentum divinitùs oblatum aperio : aliud agenti exhibet se

mihi aspectu primo augustissimum illud caput Joannis Evangelistæ et Apostoli : *In principio erat Verbum* etc. Lego partem capitis et ita commoveor legens, ut repentè divinitatem argumenti et scripti majestatem auctoritatemque senserim longo intervallo omnibus eloquentiæ humanæ fluminibus præeuntem. Horrebat corpus, stupebat animus : et totum illum diem sic afficiebar, ut qui essem ipse mihi incertus viderer esse. » En lisant ces lignes, qui ne se rappellera la conversion de saint Augustin, opérée tout aussi subitement par un passage de saint Paul ?

La révolution qui se produisit dans les sentiments de Du Jon fut si complète qu'il résolut à part lui de se consacrer à la théologie. Il partit donc pour Genève, où il arriva le 17 mars 1562. La guerre civile qui venait d'éclater en France, rendait les communications difficiles ; aussi Du Jon, qui avait généreusement partagé sa bourse avec son ami le dauphinois *Saint-Ferréol*, et qui n'avait pas su se défendre d'accompagner quelques-uns de ses condisciples dans un voyage en Suisse, se trouvant sans argent et n'en recevant pas de sa famille, tomba-t-il dans une grande misère, malgré la noble conduite à son égard d'un pauvre ouvrier de Bourges, nommé Guillaume *Bourdon*, qui le secourut en souvenir de bienfaits qu'il avait reçus de sa mère. La paix s'étant faite, son père le rappela, mais la catastrophe qui le lui enleva peu après, lui évita du moins le chagrin d'abandonner ses études théologiques. Il les continua avec ardeur pendant environ deux ans, gagnant sa vie à donner des leçons à de jeunes enfants. En 1565, on lui proposa la place de ministre à Anvers ; il l'accepta et se mit en route avec Péregrin *La Grange*, du Dauphiné, qui était envoyé à l'église de Valenciennes.

Le bruit que le roi d'Espagne voulait établir l'inquisition dans les Pays-Bas avait jeté tout le pays dans la consternation. Quelques gentilhommes s'assemblèrent à Bruxelles, le 3 avril 1566, pour aviser aux moyens de s'y opposer. Du Jon assista à cette réunion et fut chargé d'appeler la bénédiction de Dieu sur leur entreprise. La régente effrayée promit d'adoucir les édits; mais la *Modération des placards*, comme elle intitula l'ordonnance qu'elle rendit à cette occasion, laissa subsister la peine de mort et la confiscation des biens contre les « séducteurs du peuple » et les fauteurs d'hérétiques. Dans ces circonstances critiques, Du Jon déploya une grande activité à Gand, à Bruges, comme à Anvers, pour rassurer, consoler, encourager ses coreligionnaires. De leur côté, les protestants des Pays-Bas répondirent dignement à un acte tyrannique en prenant la résolution de s'assembler publiquement pour la célébration de leur culte. La ville d'Anvers fut une des premières à la mettre à exécution ; Tournay, Valenciennes l'imitèrent, et en quelques semaines, la Zélande, la Hollande, le Brabant, la Flandre, la Frise se couvrirent d'assemblées si nombreuses que le gouvernement ne se sentit pas assez fort pour sévir. En certains lieux, la terreur des magistrats fut telle que non seulement ils n'osèrent pas s'opposer au brisement des images et à l'envahissement des églises catholiques, mais qu'ils y coopérèrent autant qu'il était en eux. Du Jon n'était pas assez emporté pour approuver ces excès ; il s'y opposa de toutes ses forces, et n'en passa pas moins pour l'instigateur des désordres. Il se vit donc exposé à d'actives poursuites, il n'y échappa que par hasard. Le danger ne l'empêcha pas de revenir à son poste, et malgré les troubles qui agitaient Anvers, il resta sur la brèche jusqu'à l'accord conclu, le 2 sept. 1566, entre Guillaume d'Orange, gouverneur d'Anvers pour le roi, et les députés des églises réformées de cette ville. Un article de cette capitulation portait : « Tous les predicans et ministres devront estre natifs des païs subjects à Sa Majesté, ou mesme estre bourgeois de quelque bonne ville de ces Païs-Bas. » Du Jon, étant étranger, fut donc forcé de se séparer de son église. Il alla exercer ses fonctions à Limbourg. Là il se trouva exposé à toutes sortes d'embûches de la part des catholiques et des anabaptistes, en sorte que les magistrats eux-mêmes, sentant que sa vie n'était pas en sûreté, lui conseillèrent de s'éloigner. Il partit pour Heidelberg où l'électeur palatin Frédéric III l'accueillit fort bien et le chargea de la direction spirituelle de l'église de Schönau. Avant d'accepter ces nouveaux devoirs, Du Jon voulut revoir sa mère. Il fit donc un voyage à Bourges, et à son retour, passant par Paris, Sedan

et Metz, il s'arrêta dans cette dernière ville jusqu'au mois de mars 1568, retenu par la maladie d'un de ses frères qui l'accompagnait. A peine était-il arrivé dans son église, que l'électeur l'envoya à l'armée du prince d'Orange où il remplit les fonctions d'aumônier pendant toute la campagne. De retour à Schönau, sauf un second séjour à Metz, où il remplaça pendant quelques mois le ministre *Taffin*, expulsé vers la fin de juillet 1562, il desservit paisiblement son église jusqu'en 1573, époque où l'électeur l'appela à Heidelberg comme collaborateur de *Trémellius* dans la traduction de la Bible.

En 1578, Jean-Casimir, qui venait de fonder une académie à Neustadt, lui donna dans cette école une chaire qu'il remplit pendant environ quatorze mois. Le prince l'envoya ensuite établir à Otterburg une église dont il fut ministre pendant dix-huit mois. Retournant alors à Neustadt, Du Jon reprit sa chaire qu'il occupa jusqu'à ce que Jean-Casimir le fit venir à Heidelberg pour y professer la théologie. Après une vie aussi agitée, il pouvait espérer jouir du repos et il ne songeait plus qu'à s'acquitter consciencieusement de ses devoirs, lorsque, en 1592, le duc de *Bouillon* l'invita, au nom du roi et avec des instances équivalentes à des ordres, à venir en France. Henri IV, à qui il fut présenté, le renvoya avec une mission diplomatique en Allemagne. Cette mission remplie, il se mit en route pour revenir dans sa patrie par les Pays-Bas; mais à son passage à Leyde, le magistrat l'engagea d'une manière si pressante à y rester comme professeur, qu'il ne put s'en défendre, et qu'il accepta la chaire de théologie, après avoir toutefois obtenu l'agrément de son souverain. Il la remplit avec éclat pendant l'espace de dix ans, c'est-à-dire jusqu'au 13 oct. 1602, où il mourut de la peste étant dans sa 57e année. L'église de La Rochelle l'avait vainement demandé pour pasteur en 1597. Du Jon avait refusé ses offres, malgré l'intervention de l'assemblée de Châtellerault (*mss de Brienne*, no 221).

Scaliger traite Du Jon de la manière la plus injurieuse; il ne pouvait lui pardonner la témérité qu'il avait eue de le contredire sur certains points de chronologie. C'est à peine s'il consentit à lui rendre une tardive justice après sa mort. Scioppius, si rarement juste surtout envers les écrivains protestants, assure qu'on peut sans témérité comparer Du Jon aux plus habiles théologiens ou philologues de son siècle. Grotius fait de lui un plus bel éloge encore en le qualifiant de juste et de modéré, et André *Rivet* reconnaît que personne ne jura moins que lui sur la parole du maître, que personne ne pesa avec plus d'équité les diverses opinions, que personne ne chercha plus diligemment la vérité. Le docteur Hall se laisse emporter trop loin par son enthousiasme pour Du Jon lorsqu'il l'appelle l'honneur de la cité de Leyde, l'oracle de la théologie, savant philologue, subtil en distinctions, invincible en arguments, et nous croyons que Du Pin s'est approché beaucoup plus de la vérité dans ce portrait qu'il trace de Du Jon : « Pour rendre justice à Junius, dit-il, il faut avouer qu'il avoit une érudition très étendue, qu'il étoit habile critique, qu'il sçavoit bien les langues, et que ses notes et réflexions sont assez justes : néantmoins il ne peut passer que pour un bon grammairien et un médiocre théologien. » On a de Du Jon :

I. *Bibliorum pars I, id est quinque Libri Moschis latini recens ex hebræo facti, brevibusque scholiis illustrati ab Immanuele Tremellio et F. Junio*, Francof., 1575, in-fol. — *Pars II, id est Libri historici*, Francof., 1576, in-fol. — *Pars III, id est Libri poetici*, Francof., 1579, in-fol. — *Pars IV, id est Libri prophetici*, Francof., 1579, in-fol. — *Libri apocryphi sive Appendix Testamenti Veteris ad canonem priscæ Ecclesiæ adjecta, latinaque recens è græco sermone facta, et notis brevibus illustrata per F. Junium*, Francof., 1579, in-fol. — Nous reviendrons sur cette trad. à l'art. de *Trémellius*; il y a eu la plus grande part. Les critiques de Drusius engagèrent Du Jon à la retoucher après la mort de son collaborateur, service dont on ne lui eut pas assez de reconnaissance, car il est certain que la 2e édit., publiée à Londres, 1581, in-8°, est plus exacte que la première. On y a joint la version du N. T. par *Bèze*. Cette trad. a eu vingt édit. en une vingtaine d'années. Celle de Genève, 1617 in-fol., est enrichie de nouvelles notes de Du Jon ; celle de Hanau, 1622, 2 vol. in-fol., est recherchée à cause d'un bon indice par Paul *Toussaint*; celle de Herborn, 1643, 4 vol. in-fol., est estimée également

pour les notes de *Piscator*. La dernière des édit. non annotées est, croyons-nous, celle de Zurich, 1703, in-8. Les Psaumes ont été publiés séparément à Londres, 1580, in-8.

II. *Acta Apostolorum et Epistolæ duæ S. Pauli ad Corinthios ex arabicâ translatione latinè reddita, cum notis*; s. l., Jean Mareschal, 1578, in-8o. Suivant Lelong, cette trad. fut réimp. à Francf., 1596, in-8o, *additis Epistolis ad Galatas et ad Hebræos ex ejusdem versione*.

III. *Joannis Tilii commentariorum et disquisitionum de rebus gallicis lib. II, nunc primum latinè redditi*; Francof., 1579. in-fol.

IV. *Ecclesiastici, sive de naturâ et administrationibus Ecclesiæ Dei lib. III*, Francof., 1581, in-8o; 1596, in-8o, et réimp. dans le T. I des *Opera*; trad. en franç. sous le titre : *Ecclésiastic ou de l'état et des administrations de l'Église de Dieu*, Francf., 1581, in-8o.

V. *Joannis Bodini de Magorum dæmonomaniâ lib. IV, è gallico in latinum versi à Losario Philopono*, Basil., 1581, in-4o; Francof., 1590, in-8o; Argent., 1638, in-8o. — Jean Bodin, le célèbre publiciste, qui avait appartenu un instant, mais un instant seulement, à l'Église réformée, ainsi que le prouve une lettre de lui publiée par *Colomiès* dans la Gallia Orientalis, croyait à la sorcellerie comme presque tous ses contemporains. Il composa ce livre, en marge de chacune des pages duquel, dit M. Baudrillart (J. Bodin et son temps, Paris, 1853, in-8o), il faudrait mettre : absurdité, fanatisme, ridicule et odieux, pour prouver la réalité de l'existence des sorciers, et exciter les magistrats à punir leur prétendu crime. Du Jon qui partageait les mêmes sentiments, crut sans aucun doute rendre un service à l'Église en traduisant ce triste ouvrage.

VI. *In Epistolam S. Judæ apostoli perbreves notæ*, Antv. 1584, in-8o; [Heidelb.] Saint-André, 1598, in-8o; réimp. dans le T. I des *Opera*.

VII. προκατάβλημα *ad Veteris Testamenti interpretationem. Orationes de Testamento Veteri. De Psalmorum exegesi*; Heidelb., 1585, in-4o.

VIII. *Index expurgatorius*, s. l., 1586, in-16.

IX. *Academia, ubi de academiarum ortu et honorum gradibus tractatur. Item academiarum totius Europæ seu orbis christiani catalogus*, Heidelb., 1587, in-4o.

X. *Sapientissimi Georgii Codini curopalatæ, de officialibus palatii constantinopolitani et officiis magnæ ecclesiæ, græcè et latinè, cum notis et indice*, [Ludg. Bat.] 1588, in-8o; Heidelb., 1596, in-8o. La 1re édit. parut sous le pseudonyme de *Nadabus Agmonius*, trad. du nom de Du Jon en hébreu; la 2e porte le nom de l'éditeur. — Travail peu estimé.

XI. *Sacrorum parallelorum lib. III, id est, comparatio locorum Scripturæ sacræ, qui ex Veteri Testamento in Novo adducuntur, summam utriusque in verbis convenientiam, in rebus consensum, in mutationibus fidem veritatemque breviter ex fontibus Scripturæ sacræ, genuinâque linguarum hebrææ et græcæ conformatione monstrans*, Heidelb., 1588, in-4o; 1610, in-4o; réimp. dans le T. I des *Opera*. Watt en mentionne une édit. de Londres, 1588, in-8, qui, selon lui, serait la seconde. Le 3e livre contient : *Epistolæ ad Hebræos justus et methodicus commentarius*. — Au jugement de Crenius, c'est le meilleur des ouvrages de Du Jon.

XII. πρωτοκτισία *seu creationis à Deo factæ et in eâ prioris Adami ex creatione integri et ex lapsu corrupti historia, cum tabulâ chorographicâ Babyloniæ. Item in tria capita prima Geneseos prælectiones. Item confutatio argumentorum XXII, quæ olim à Simplicio in sacram Mosis historiam de creatione fuerunt proposita*, Heidelb., 1589, in-4o; réimp. dans le T. I des *Opera*.

XIII. *Defensio catholicæ doctrinæ de S. Trinitate personarum in unitate essentiæ Dei adv. Samosatenicos errores specie inanis philosophiæ in Poloniâ exundantes*, Heidelb., 1590, in-4o; 1592, in-4o. — *Defensio secunda*, Heidelb., 1591, in-4o. — *Defensio tertia*, Heidelb., 1591, in-4o; réimp. toutes trois dans le T. II des *Opera*.

XIV. *Grammatica hebrææ linguæ*, Gen., 1590, in-8o.

XV. *Manilii astronomicon lib. V, cum variis lectionibus et notis*, Heidelb.. 1590, in-8o.

XVI. *Apocalypsis methodicâ analysi notisque illustrata*, Heidelb., 1591, in-8o; Basil., 1599, in-8o; réimp. dans le T. I des *Opera*; trad. en franç. par l'auteur, s. l., 1592, 1598, in-12. Watt en mentionne

une édit. de Londres, 1592, in-8°, et une trad. anglaise, Lond., 1592, in-4°; Camb. 1596, in-4°; Lond., 1616. in-8°.

XVII. *Psalmus CI seu principis christiani institutio, aperta analysi commodâque ad rationes nostrorum temporum commentatione illustrata*, Heidelb., 1592, in-8°; [Gen.] 1604, in-8°; réimp. dans le T. I des *Opera*.

XVIII. *Catholicæ doctrinæ de naturâ hominis jacentis in peccato et gratiæ Dei ex peccato evocantis omnes communiter, et suos excitantis singulariter, collatio cum doctrinâ libelli recens editi cui titulus :* De Christi servatoris efficacitate in omnibus et singulis hominibus; Lugd. Bat., 1592, in-8°; réimp. dans le T. II des *Opera*. — Contre F. Puccius.

XIX. *Prophetæ Danielis expositio ex publicis prælectionibus excerpta*, Heidelb., 1593, in-4°; Lugd. Bat., 1594, in-4°; réimp. dans le T. I des *Opera*.

XX. *De observatione politiæ Moysis, quid in populo Dei observari, quid non observatori ex eâ oporteat*, Lugd. Bat., 1593, 1602, in-8°; Gen. 1600, in-8°; réimp. dans le T. I des *Opera*.

XXI. Εἰρηνικὸν *sive de pace Ecclesiæ catholicæ inter Christianos, quamvis diversos sententiis, religiosè procurandâ, colendâ atque continuandâ. Meditatio in Ps* CXXII *et* CXXXIII; Lugd. Bat., 1593, in-8°; réimp. dans le T. I des *Opera*; trad. en franç. par l'auteur, Leyde, 1593, in-8°. — Du Jon donnait à ce traité la préférence sur tous ses autres ouvrages; il disait qu'il ne l'avait pas composé en théologien, mais en chrétien. Il y professe les sentiments de la tolérance la plus large. Aucun chrétien, selon lui, à moins d'être injuste, ne peut se séparer entièrement de ceux avec qui le Christ s'est uni ou a promis de s'unir. Si tous ne portent pas les mêmes fruits, tous ont la même racine, et aucun ne doit être exclu inconsidérément du royaume de Dieu. Sans doute l'Église romaine est la prostituée de Babylone ; mais le Christ ne lui a pas encore donné sa lettre de divorce ; jusque-là les protestants et les catholiques habitent la demeure du même Père et doivent se traiter en frères, bien que les premiers soient obligés de se retirer dans un corps de logis particulier afin d'éviter l'infection. Tels sont les principes qu'il développe dans son Irenicum, ainsi que dans son Amiable confrontation, n° XXXV.

XXII. *Tertulliani vita et notæ in opera ejus*, Heidelb., 1593, in-fol.; Franequer, 1597, in-fol.

XXIII. *Pentateuchi explicationes analyticæ*, [Heidelb.] Saint-André, 1594, 5 vol. in-4°; 1604, in-4°, selon Watt; Gen., 1609, in-4°, et dans le T. I des *Opera*. L'explication analytique des Nombres paraît avoir été publ. séparément à Leyde, 1600, in-4°.

XXIV. *Methodica quatuor Psalmorum I, II, III, IV explicatio. Præmittuntur in librum Psalmorum prolegomena*, Heidelb., 1594, 4°; réimp. dans le T. I des *Opera*.

XXV. *Lectiones in Jonam*, [Heidelb.] 1594, in-4°, et dans le T. I des *Opera*. — Réimp. sous ce titre : *In tria priora capita Geneseos, Exodus et Jonas*, Santandreanus et Plantinius, 1594-1597-1603, in-4°.

XXVI. *Libellus de theologiâ verâ, ortu, naturâ, formis, partibus et modo illius*, Lugd. Bat., 1594, in-8° et dans le T. I des *Opera*.

XXVII. *Vita Francisci Junii Bituricensis, ab ipso nuper conscripta et edita à Paulo Merulâ*, Lugd. Bat., 1594 (ou 1595, selon d'autres), in-4°; réimp. en tête des *Opera* avec les épicèdes en l'honneur de Du Jon.

XXVIII. *De peccato primo Adami et genere causæ quâ ad peccandum adductus est*, Lugd. Bat., 1595, in-8°; 1604, in-4° réimp. dans le T. I des *Opera*.

XXIX. *Antonii Arnaldi, advocati parisiensis, actio pro academiâ parisiensi actricè contrà Jesuitas reos. Litteræ regis de homicidio in ipsum attentato, et consultum judicatum parliamenti contrà J. Castellum, ex gallico latinè*, Paris, 1595, in-8°; réimp. dans le T. II des *Opera*.

XXX. *Examen enunciationum et argumentationum quas Gratianus Prosper adv. doctrinam de Deo, baptismo et aliis quibusdam capitibus pro exemplis logicis adduxit in suo libello Losci an.* 1586 *impresso*, Lugd. Bat., 1596, in-8°; réimp. dans le T. II des *Opera*.

XXXI. *Expositio Exodi*, Lugd. Bat., 1597, in-4°.

XXXII. *De sanctorum invocatione*, Lugd. Bat., 1597, in-4°; réimp. dans le I des *Opera*.

XXXIII. *De statu animæ à corpore separatæ post mortem*, Lugd. Bat., 1598, in-4°; réimp. dans le T. I des *Opera*.

XXXIV. *Méthode des lieux communs de la Sainte-Écriture, disposez selon l'ordre des chapitres que Calvin a suivi en son Institution*; Leyde, 1599, in-fol.

XXXV. *Amiable confrontation de la simple vérité de Dieu, comprise ès Écritures saintes, avec les livres de M. Pierre Le Charron, parisien, qui sont intitulez, l'un :* Les trois véritez, etc., *l'autre :* La réplique sur la réponse faite à sa troisième vérité; Leyde, 1599, in-4°. Du Pin en indique, par erreur, une édit. de Leyde, 1575.

XXXVI. *De ecclesiâ liber singularis*, Gen., 1600; 1602, in-8°; réimp. dans l'ouvrage de Du Jon contre Bellarmin et dans le T. II des *Opera*.

XXXVII. *Disputationum theologicarum repetitarum quinquagesima quinta, de ministerio ecclesiastico sub præsideo F. Junii propugnanda*, Lugd. Bat., 1600. in-4°.

XXXVIII. *Oratio panegyrica de ratione academiarum*, Lugd. Bat., 1600, in-4°.

XXXIX. *Animadversiones ad controversiam primam christianæ fidei, de verbo Dei scripto et non scripto, quam Rob. Bellarminus exaravit adv. hujus temporis hæreticos*, s. l., 1600, in-8°. — *Ad controversiam secundam, de Christo capite totius Ecclesiæ*, s. l., C. Raphelingius, 1600, in-8°. — *Ad controversiam tertiam, de summo pontifice*, s. l., Commelin, 1601, in-8°. — *Ad controversiam quartam, de conciliis et Ecclesiâ militante; de Ecclesiâ liber singularis*, s. l., Saint-André, 1602, in-8°. — *Ad controversiam quintam, de membris Ecclesiæ militantis*, s. l., Commelin, 1602, in-8°. — *Ad controversiam sextam, de purgatorio; item ad Appendicem controversiæ tertiæ*, s. l., St-André, 1603, in-8°. — *Ad controversiam septimam, de Ecclesiâ triumphante; accedunt Orationes de linguæ hebraicæ antiquitate et præstantiâ, promissione, fœdere et adjunctis; item Specularius contrà Genebrardum*, s. l., Commelin, 1608, in-8°. Ces remarques ont été insérées dans le T. II des *Opera*. — Dans sa réponse à Genebrard, Du Jon repousse victorieusement l'accusation portée contre *Trémellius*, de s'être attribué, dans sa trad., le travail de Guy Le Fèvre de La Boderie.

XL. *De sacramentis in genere*, Lugd. Bat., 1601 et 1602, in-4°; réimp. dans le T. I des *Opera*.

XLI. *De resipiscentiâ*, Lugd. Bat., 1602, in-4°; réimp. dans le T. I des *Opera*.

XLII. *Animadversiones ad R. Bellarminum, de translatione imperii romani ad Francos*, s. l. St-André, 1602, in-8°, et dans le T. II des *Opera*.

XLIII. *Two Letters to the english church at Amsterdam*, Lond., 1602, in-4°.

XLIV. *De æternâ Dei prædestinatione*, Lugd. Bat., 1602, in-4°; réimp. dans le T. I des *Opera*.

XLV. *De justificatione hominis coràm Deo*, Lugd. Bat., 1602, in-4°; réimp. dans le T. I des *Opera*.

XLVI. *Opera theologica*, Gen., 1607, 2 tomes in-fol.; 1613, 2 vol. in-fol. — Outre les ouvrages cités, ce recueil contient, sous le titre de *Compendium theologiæ, thesibus in academiâ Lugduno-Batavâ ordine à F. Junio, Lucâ Trelcatio et Fr. Gomaro publicè propositis concinnatum*; réimp. séparément, Hanov., 1611, in-8° un certain nombre de thèses dont nous ne connaissons pas les premières éditions. MM. Haag ont remarqué dans l'édition qu'ils ont eue sous les yeux, qu'il manque deux oraisons funèbres, citées par Nicéron comme étant comprises dans les Œuvres. En voici les titres : *Oratio de vitâ Zach. Ursini Vratislaviensis, Nuddstadii theologiæ professoris*, et *Oratio in funere Lucæ Trelcatii, Leydensis theologi*.

XLVII. *Commentarius in Ezechielem prophetam*, Genève, 1609, in-fol.; 1610, in-8°.

XLVIII. *Disquisitio ad Petri Baronis Summam trium sententiarum de prædestinatione*, imp. avec l'ouvrage de *Baron*; Hard., 1613, in-8°. Sans doute une réimp. du n° XLIV.

XLIX. *De conciliis, synodis et synodalibus judiciis, magistratûsque summi in talibus jure atque officio*, Franeq., 1614, in-8°.

Meursius et Teissier attribuent, en outre, à Du Jon : *Oratio gallica ad regem Hispaniarum pro defensione Belgii*, un de ces pamplets, sans aucun doute, qu'il composa pendant son séjour à Anvers, comme il nous l'apprend dans son autobiographie; — *Responsum ad fratres Zandwicenses in Angliâ, de imagine Christi*; — *Admonitio christiana contràm Joannem Haren*, gallicè; — *Confessio regis Galliarum*, gallicè;

— *In anathematismum Gregorii XIII adv. Gebhardum Coloniensem episcopum*, traité que Melchior Adam place aussi dans la liste des ouvrages de Junius, avec les suivants : *Prætexta bulla in obitum principis Anhaltini*; — *Libitina in obitum Joannis Casimiri comitis palatini*; — *M. T. Ciceronis Epistolæ ad Atticum et Q. fratrem, cum emendationibus et notis*. Ce dernier ouvrage lui est aussi attribué par Jöcher, qui le reconnaît, en outre, pour l'auteur d'un *Libellus de dignitate theologiæ* (apparemment le nº XXVI). Selon ce dernier bibliographe, il a publié aussi *Analytica expositio secundùm Matthæum, Marcum et Johannem*, tandis que Meursius et Teissier ne mentionnent qu'une *Analytica expositio Evangelii secundùm Matthæum*, citée aussi par Lelong qui y ajoute cependant une *Analytica expositio Evangelii secundùm Marcum*. Lelong lui attribue encore des *Observationes in prophetas minores*. Enfin Meursius le dit auteur de la *Confessio fidei Friderici III electoris palatini*, qui a été, dit-il, trad. en franç. MM. Haag n'ont pu se procurer aucun de ces ouvrages, ce qui les porte à croire que la plupart sont restés mss., comme le *Lexicon hebraïcum*, cité par Meursius, Adam et Imbonati. Ce lexique, qui paraît n'avoir jamais été terminé, se conserve aujourd'hui à la biblioth. de l'université d'Oxford, comme nous l'apprend le catalogue dressé par *Colomiès* des mss. de l'archevêque Sancroft, où on le trouve coté sous le nº 2372 et sous le titre : *Onomasticon hebræo-latinum desinens in literâ P*. On a aussi attribué à Du Jon une édit. de la Bible en grec, publiée à Francf., 1597, in-fol., laquelle appartient plutôt à Fr. Sylburgius.

Selon Vossius, qui promettait de la faire imprimer, Du Jon a laissé une trad. des trois livres de Gélase de Cyzique sur le concile de Nicée; nous n'en avons retrouvé aucune trace. D'après le catalogue de Hænel, on conserverait à Bâle un certain nombre de lettres inédites de ce savant philologue (?). Les vol. 103-105 et 268 de la Collection Du Puy en contiennent aussi quelques-unes, adressées à *Goulart*, à *Bèze*, etc. D'autres ont été publiées par *Colomiès*, dans le recueil des Lettres de Vossius (Lond., 1690, in-fol.). On trouve, en outre, dans le portefeuille coté 197aa, 4 des mss. de la bibliothèque de Genève, deux cahiers portant en titre : *Quæstiones theologicæ à D. Fr. Junio, ou leçons de théologie de Junius, professeur réformé à Leyde*, et dans le recueil latin, coté nº 123, une lettre de Du Jon à *Bèze*, sur le Logos. Le British Museum, possède aussi quelques lettres de ce fameux théologien (*Bibl. harleian*, 7001, 7011 et 7012 ; mss. *Burn*. 369, 371).

Vrai misogyne dans sa jeunesse, Du Jon finit par se marier quatre fois. Sa première femme, Agnès *Champion*, de Liège, mourut victime de la maladresse d'une sage-femme qui la blessa en l'accouchant de deux jumeaux mort-nés. Une métrorragie la conduisit au tombeau, après l'avoir fait cruellement souffrir pendant sept ans. La seconde, fille de Jean *Corput*, bourgmestre de Breda, mourut enceinte, d'une fièvre continue. La troisième, Jeanne *Lhermite*, d'Anvers, succomba à une affection hydropique. La quatrième enfin, Marie *Glaser*, lui fut enlevée par la peste.

Sa seconde femme le rendit père de plusieurs enfants, dont deux seulement sont connus : 1º Jean-Casimir, que son père destinait à la carrière académique, étudia la théologie qu'il quitta pour la profession des armes, à l'instigation de son oncle Jean Corput. On a de lui, en flamand, une *Apologie de la harangue de Dudlei Carleton, ambassadeur du roy Jacques I, contre Jacques Taurin, ministre arminien d'Utrecht*. Il mourut à Gertrudenberg, laissant un fils nommé François. Ce dernier, né à Embden, le 20 sept. 1624, fit ses études de jurisprudence à Utrecht et à Leyde, prit ses grades à Groningue, voyagea en France et en Suisse et, à son retour, fut nommé professeur de droit à Groningue. Il publia, en 1658, *Supplementa in J. Steinbergii collegium wesembecianum*. — 2º La sœur de Jean-Casimir, Élisabeth, épousa, le 18 août 1607, le célèbre Vossius.

La troisième femme de Du Jon lui donna un fils qui marcha dignement sur ses traces.

Né à Heidelberg en 1589, ce fils, nommé François, fit ses études à Leyde. Après la mort de son père, il s'appliqua spécialement aux mathématiques avec l'intention d'entrer dans l'arme du génie. La signature de la trève de 1609 lui ayant fermé cette carrière, il se tourna du côté des belles-

lettres, auquel il joignit l'étude des écrivains sacrés. Il fit ensuite un voyage en France, et passa en Angleterre où le séjour lui plut si fort qu'il résolut de s'y fixer. Le comte d'Arundel lui ayant offert d'être son bibliothécaire, il accepta et il demeura chez ce seigneur pendant 30 ans. Quelques livres anglo-saxons lui étant tombés entre les mains, il prit du goût pour cette langue primitive dans laquelle il fit de grands progrès. Sentant que, pour l'étudier à fond, la connaissance des anciennes langues du Nord lui était indispensable, il se mit aussitôt à les apprendre. En 1650, sur les instances de sa sœur, il se décida à revoir le pays où il avait passé son enfance. A peine arrivé en Hollande, il entendit parler de quelques villages de la Frise où l'ancien saxon s'était conservé, et quittant aussitôt sa famille, il y alla demeurer deux ans. Il ne retourna en Angleterre que vers 1674. Deux ans après, il s'établit à Oxford où il séjourna quelques mois. Isaac Vossius, son neveu, l'engagea à venir loger chez lui à Windsor, et ce fut dans la maison de ce parent qu'il mourut, 19 nov. 1677, à l'âge de 88 ans. — Son portrait par van Dyck, souvent gravé, est conservé à Oxford.

« Junius, dit Nicéron, étoit un homme d'une grande érudition, et dans lequel on ne remarquoit aucune passion vicieuse. Il ne songeoit ni aux biens, ni aux dignitez de la terre; ses livres faisoient son unique plaisir, et peut-être jamais homme n'a plus étudié que lui sans faire tort à sa santé. » A l'âge de près de 80 ans, il consacrait encore 13 à 14 heures par jour à l'étude, ne sortant presque jamais de son logis. Un travail aussi assidu ne l'empêcha pas de jouir toute sa vie d'une excellente santé. Il a laissé :

I. *De picturâ veterum libri III*, Amst., 1637, in-4°; trad. en anglais par l'auteur avec des corrections et des additions, Lond., 1638, in 4°; trad. en hollandais, Middelb., 1659, in-4°; nouv. édit. latine, revue et augm. d'un Catalogue des architectes, mécaniciens, peintres, statuaires, graveurs, tourneurs et autres artistes, Rotterd., 1694, in-fol. — Rien, pour ainsi dire, de ce que les auteurs grecs et latins ont écrit sur la peinture et les anciens peintres, n'a échappé aux laborieuses recherches de l'auteur. Grævius à qui l'on doit l'édit. de Rotterdam, a mis en tête une Vie peu exacte de Junius.

II. *Observationes in Willerami Paraphrasim francicam Cantici Canticorum*, Amst., 1655, in-8°. — Junius y a joint des notes qui prouvent l'étendue de ses connaissances dans les langues du Nord. Deux exemplaires, chargés de nouvelles annotations de sa main, se conservent à la Bibl. bodléienne, sous les n°s 5186 et 5190.

III. *Annotationes in Harmoniam latino-francicam IV Evangelistarum latinè à Tatiano confectam*, Amst., 1655, in-8°.

IV. *Cædmonis Paraphrasis poetica Geneseos*, éditée en saxon par Junius, Amst., 1655, in-4°.

V. *Quatuor D. N. J.-Ch. Evangeliorum versiones perantiquæ duæ, gothica scilicet, et anglo-saxonica, quarum illam ex celeberrimo codice argenteo nunc primùm deprompsit F. Junius. Hanc autem, ex codicibus mss. collatis, emmendatiùs recudi curavit Thomas Mareschallus, cum ejusdem observationibus in utramque versionem. Accessit Glossarium gothicum, quo plerque argentei codicis vocabula explicantur, atque ex linguis cognatis illustrantur*; *cum alphabeto gothico, runico, anglo-saxonico aliisque, operâ ejusdem Junii*. Dord., 1665, in-4°; Amst., 1684, in-4°, prétendue seconde édit.. dont le titre seul est changé. En 1671 a paru à Stockholm une réimpression du *Glossarium gothicum*, in-4°, avec des additions.

VI. *Etymologicum anglicanum, edente Edward Lee*; *accedit Hickesii grammatica anglo-saxonica*, Oxon., 1743, in-fol. — Ouvrage fort recherché.

Junius légua par son testament tous ses manuscrits à l'université d'Oxford. Ils étaient en grand nombre. Ce sont des recueils de notes, des extraits, des copies de vieux ouvrages inédits, des glossaires, des volumes imprimés chargés de notes. On en trouvera la liste dans le Diction. de Chauffepié et dans le Catal. mss. Angliæ et Hiberniæ; nous ne pouvons citer ici que les plus précieux : *Dictionarium linguarum septentrionalium, videl. gothicæ, francicæ, runicæ, saxonicæ, et islandicæ, tam latinè quam anglicè explicatum*, 11 vol. in-fol. (*Bibl. bodl.* n° 8696); — *Dictionarium saxonicum*, 2 vol. (n°s 5114 et 5115), dont Edw. Lye a donné une édi-

tion, à Oxford, 1743, in-fol. — *Etymologicon linguæ anglicanæ*, 2 vol. (nos 5116 et 5117); — *Dictionarium vocabulorum veteris linguæ anglicanæ* (no 5118); — *Chronologia saxonica* (no 5122); — *Glossaria verborum cambro-britanicorum, anglo-saxonicorum, runicorum, italicorum, gallicorum et hispanicorum*, 3 vol. (nos 5145, 5148, 5149); — *Description du codex argenteus* (no 5167). Parmi les ouvrages annotés, nous mentionnerons les œuvres de Chaucer, l'Histoire ecclésiastique de Bède, la trad. de l'Enéide par l'évêque Douglas, la trad. du livre de la Consolation de Boèce, par le roi Alfred, les Capitulaires de Charlemagne et de son fils, le Mithridate de Gesner, sans parler d'un grand nombre d'auteurs anciens, comme Aristote, Philostrate, Diogène Laërte, Aulu-Gèle, Lucain, Quintilien, Pline, etc.

DU JOURNIAC. Nous avons nommé ci-dessus (III, col. 670, lig. 8) une dlle de ou du Journiac, mariée en Prusse à un officier gascon réfugié dans ce pays en 1668. C'est vraisemblabl. à la même famille qu'appartenait le gentilhomme qui fut victime (après sa mort) d'un arrêt rendu par les magistrats de Bordeaux, le 20 octobre 1714, signé De Costes conseiller doyen, et Vernet de Marqueyssat avocat du Roy, arrêt qui est réimprimé tout au long dans le *Bull. de la Soc. d'hist. du Protest.* (III, 188) et dont quelques lignes donneront une idée suffisante :

Arrest de la Cour du Parlement de Bordeaux qui déclare le feu sieur de Journiac escuyer et nouveau converty, estre mort coupable de crime de relaps et apostasie, pour réparation duquel ordonne que sa mémoire demeurera esteinte, supprimée et condamnée à perpétuité : — Entre M. le procureur général du Roy demandeur et accusateur en crime de relaps et d'apostasie et contravention aux Edits et déclarations du Roy et à ce que la mémoire du cy après nommé soit déclarée esteinte et supprimée à perpétuité, et qu'il soit condamné en une amende qui ne pourra être que de la moitié de ses biens, la confiscation n'ayant pas lieu en Guienne, d'une part; et maistre Jacques Belsso, procureur en la Cour, au nom et comme curateur pourveu à la mémoire du feu sieur Journiac, escuyer et nouveau converty et accusé d'estre mort relaps, deffendeur et accusé, d'autre. Veu la procedure..... a déclaré et déclare le dit Journiac estre mort coupable de crime de relaps et d'apostasie pour réparation duquel ordonne que sa mémoire sera esteinte et supprimée et condamnée à perpétuité, le condamne en l'amende de la moitié de la valeur de ses biens envers le Roy et aux dépens envers ceux qui les ont faits, qui seront pris sur l'autre moitié... et que le présent arrêt sera leu, publié et affiché dans tout le ressort de la Cour.

DU JUAU, famille de l'Armagnac dont nous avons parlé ci-dessus col. 89, et sur laquelle nous reviendrons plus loin à l'article *Dupré*. Voyez Dupré no 4. — Laurent *du Jusse*, laboureur, habit. de Genève, juin 1558.

DU LAC, ministre à S. Jean de Bruel en 1570. puis à Durfort. — Lancelot du Lac, sieur de Chamerolles et de Chilleurs, fils de feu Gaspard et de Charlotte du Puy, se marie au temple de Charenton, janv. 1627, avec Louise fille de Geoffroy *Remon* sieur de Cussy et de Jeanne Destain. — Dulac, ancien de Montignac, 1665; autre, ancien de St-Marcelle en Cévennes, 1672. — Joseph et Martin Dulac frères, de Clermont en Auvergne, capucins, étant venus à Genève pour abjurer, y reçoivent leur dépense d'auberge et d'habits pour une somme de 150 flor. outre un viatique pour la Suisse, 1701. — Dulac, ministre prosélyte, assisté à Londres, 1702. — « M. l'évêque de Poitiers a donné avis que le nommé Du Lac, « religionnaire de Chefboutonne est un « homme insolent qui parle très mal en « public des cérémonies et des mistères;... « 1713. » (Lettres des ministres du roi à M. de Richebourg, Intend. du Poitou, fo 32). — Dulac ou Dulacq, famille de Loudun sortie de France en juillet 1730, père, mère et plusieurs enfants; procès-verbal de leur évasion et perquisition au domicile des fugitifs (Tt 82). Une des filles de ces fugitifs qui n'avait pu les accompagner fut enfermée dans la maison des Nouvelles converties de Loudun, puis à l'Union chrétienne de Tours [1]. — Antoine Du Lac, d'une famille originaire d'Uzès, mort à Berlin en 1741, après avoir été longtemps juge de la colonie française de Prenslauw. Son fils Marc-Antoine fut conseiller de cour; les registres mentionnent à Berlin Catherine *de Castillon*, de Béziers,

[1] Notes de M. le pr Dupin de S. André.

femme de Joseph du Lac. Conf. III, col. 849, l. 23-29.

DU LADOUR (Aimée) ou du Ladou, dlle noble de Saintonge, 27 ans, assistée à Londres, 1702; en 1705 elle reçoit encore 8 livres.

DU LAURANS (Alexandre) figure dans une liste officielle de protestants de la ville de Castres convertis par les dragonnades de la Révocation (Tt 290). Un autre Du Laurans portant le même prénom [Haag, IV 391] né en 1678 dans le pays Castrais, sortit de France et prit du service, en 1703, dans les troupes d'Auguste II roi de Pologne. Deux ans après, il passa sous les drapeaux du roi de Prusse et entra aux Grands-Mousquetaires. En 1708, il était cornette dans le régiment de cuirassiers de Kalt. En 1716, il épousa Susanne *de Budos de Hauterive*, d'une famille de réfugiés, et quittant le service de Prusse, il rentra dans l'armée polonaise, en 1724, capitaine des gardes. Il s'était élevé au grade de lieutenant-colonel, lorsqu'il prit sa retraite en 1739. Il mourut en 1751, laissant trois fils : 1° Jean-Henri, seigneur de Plänkitten et de Linkenau, mort sans postérité; — 2° Charles-Jacques, né en 1720, colonel d'infanterie, qui eut, de son mariage avec Marie-Sophie de Bardeleben, fille du général de ce nom, Charles-Henri-Alexandre, né en 1759 et mort en 1796, chambellan du roi de Pologne, marié à Victoire Zelinska, qui lui donna deux enfants; et Wilhelmine, femme du baron de Freytag; — 3° François-Guillaume, né en 1723 et mort à Varsovie à l'âge de 60 ans, général-major et commandant du régiment des gardes à pied, qui épousa Marie-Élisabeth de Kahlen et en eut plusieurs enfants qui embrassèrent la religion romaine.

DU LAURENS (Louis), né à Montpellier en 1589, mort à Paris, le 1er juillet 1671 [Haag, IV 392].

Du Laurens remplissait à Aimargues les fonctions du ministère sacré, lorsque le synode du bas Languedoc le déposa comme coupable d'adultère. Cette sentence rencontra une vive opposition parmi les membres de son troupeau. Le consul *Soubeyran* et un grand nombre d'habitants protestèrent contre la nomination de *Boulet* qui lui avait été donné pour successeur, et en appelèrent au synode national de Vitré. Le consistoire, de son côté, députa *Tascon* ou *Tarascon*, un des anciens, pour demander la confirmation du jugement. Malgré les efforts de *Margarat*, les partisans de Du Laurens perdirent leur cause. Le synode approuva la sentence, et chargea les députés du haut Languedoc *Joly*, *La Coste*, *Montbrun* et *La Viale* de passer, à leur retour, par Aimargues pour la faire exécuter.

Chassé ainsi de son église, Du Laurens se jeta dans les bras du clergé catholique qui lui accorda une pension de 600 livres. Après avoir abjuré solennellement, il reçut la prêtrise et vint à Paris où il se fit bientôt une réputation par son talent oratoire. Richelieu, alors entiché de son projet de réunion des deux religions, le logea dans son palais et lui confia le soin de dresser, sur tous les points débattus entre les deux Églises, un cours de controverse qui servît de base aux conférences. La mort du cardinal dissipa ces fragiles projets, et Du Laurens entra dans le couvent de l'Oratoire, 1649, où il vécut fort retiré jusqu'à sa mort. Ses ouvrages sont nombreux; il a laissé plusieurs volumes, soit imprimés, soit manuscrits, entre autres des sermons, qui parlent plus à l'esprit qu'au cœur; mais comme il n'en a écrit aucun avant sa conversion, nous nous contenterons de mentionner ceux qui intéressent l'Église protestante. Ils se réduisent à trois :

I. *Response au livre de P. Du Moulin intitulé* Opposition de la Parole de Dieu, etc., Paris, 1625, in-8°.

II. *Dispute touchant le schisme et la séparation que Luther et Calvin ont faite dans l'Église romaine*, Paris, 1655, in-fol.

III. *Le triomphe de l'Église romaine contre ceux de la R. P. R.*, 1667, in-12.

DU LAURIER (Salomon), peintre, « fils d'Étienne, peintre demeurant à Beaune et de Simonne Médan, épouse au temple de Charenton, nov. 1626, Anne fille de Josué *Du Jardin* cordonnier et de Jeanne Champion. Ils font baptiser à Charenton leur fille Anne née le 30 juill. 1627, et leur fille Élisabeth née le 24 déc. 1630; parrain de cette dernière Roland *Gosselin*, peintre du roi et marraine, Marie fille de François *Lambert*, horloger de Monsieur; — Abraham Dulaurier, de Caen en Normandie, assisté d'un viatique à Genève,

1702. — Claude *Dulay* de St-Guentin en Dauphiné, assisté à Lausanne, 1698. — Adrian *Dulencourt*, « mercier, natifz d'Aussy-Chasteau en Piccardie, » habit. de Genève, fév. 1559. — *Dulès*, pasteur à Vabres, 1660; à Castres, 1663; conf. *Doulès*, col. 479. — *Dulez*, pasteur à Lucq, colloque d'Oleron, 1620. — *Du Ligne* ou *Du Cigne*, pasteur à Agen, 1577-78. — Pierre *Dullet*, « velostier, natifz d'Avignon, » reçu habitant à Genève, janv. 1553.

DU LIGNON (Théodore), juge et ancien de La Rochefoucaud, député au synode nat. de Charenton, 1623. Il avait fait ses études à l'académie de Montauban et sa famille montre encore aujourd'hui le diplôme qu'il y avait obtenu, daté de 1606. Un autre Théodore du Lignon, probablement son neveu, fut capitaine de dragons au régim. de Ste-Hermine. Cette famille existe encore, nombreuse, à La Rochefoucaud, mais est redevenue catholique. — (Pierre) né à Marvéjols, vers 1630, mort à La Haye, 18 fév. 1681 [Haag, IV 392]. Après avoir terminé ses études à Saumur, Du Lignon voyagea en Hollande et en Angleterre, et à son retour, s'étant arrêté à Paris, il se laissa persuader par *C. Drelincourt* d'étudier la théologie. Il partit donc, en 1665, pour Genève (Petrus Dulignonus marologiensis, jun. 1665), où il rencontra *Labadie* dont il ne tarda pas à devenir un des plus zélés sectateurs. L'ex-jésuite ayant reçu, en 1666, vocation de l'église wallonne de Middlebourg, il l'accompagna en Hollande, et peu de temps après, il lui fut adjoint comme collègue dans son pénible ministère, qui s'étendait, outre l'église de Middlebourg, sur celles d'Utrecht, La Haye et Rotterdam. Labadie ayant été déposé, en 1670, par le synode de Dordrecht, il le suivit avec Pierre *Yvon* à Hereford, où il se retira sous la protection de l'abbesse, et l'aida dans la direction spirituelle de l'église assez nombreuse qu'il y fonda; mais dès l'année suivante, ils reçurent ordre de sortir de la ville. Ils allèrent tous trois chercher un asile à Altona où ils passèrent six ans sans être inquiétés. Au bout de ce temps, les partisans de Labadie ayant résolu de s'établir à Wiewert dans la Frise, Du Lignon fut chargé de préparer le nouvel établissement. Une partie des Labadistes ayant refusé de quitter Altona, il resta avec eux, en qualité de ministre, jusqu'en 1678, c'est-à-dire jusqu'au moment où ils se décidèrent à aller rejoindre leurs frères. A peine arrivé à Wiewert, il fut obligé d'en partir pour Amsterdam afin de consulter son ami Jean-Frédéric Helvétius, au sujet d'un ulcère qui le faisait cruellement souffrir. Soulagé par le traitement du célèbre médecin, il retourna au milieu de son troupeau et reprit ses fonctions pastorales; mais le mal ne tarda pas à s'aggraver. Un chirurgien de la colonie entreprit de le guérir, et Du Lignon put croire un instant qu'il avait réussi. Les prières édifiantes qu'il composa pour rendre grâces à Dieu de sa guérison ont été publiées par son collègue *Yvon*, dans l'histoire de sa vie. Ses illusions, au reste, ne tardèrent pas à se dissiper; il se vit obligé d'aller consulter d'autres chirurgiens à La Hayé et à Amsterdam. Pendant son absence, sa femme, du nom de *Van der Haer*, mourut en couches, le 28 déc. 1680. Il se hâta de retourner à Wiewert. Ses forces s'affaiblissant de jour en jour par le chagrin et par la maladie, et sentant sa fin approcher, il se fit conduire à La Haye dans la famille de sa femme, où il expira peu après, âgé d'une cinquantaine d'années. On a de lui :

I. *Catéchisme ou instruction chrestienne proposant en abrégé les véritez principales de la foy et les maximes les plus importantes de la piété et de la conduite de la vie*, Amst., 1681, in-12; trad. en hollandais, Amst., 1682, in-8o.

II. *Le pauvre d'esprit*; trad. en holland., 1686, in-12.

III. *Emmanuel ou la connaissance du seigneur Jésus, selon divers de ses principaux états, en cinq traittez*, in-12. — Voici les titres de ces cinq traités : 1° Jésus Dieu, et de la nécessité indispensable de connaître et de confesser sa propre divinité; 2° Jésus est le Christ ou le Messie qui devoit venir au monde; 3° Jésus enfant ou les humiliations et les amabilitez de Jésus en son enfance; 4° Jésus Rédempteur fait péché pour les siens; 5° Jésus crucifié, le grand objet de la science du chrétien.

Du Lignon a aussi eu part à la Déclaration de *Labadie*; Hereford, 1671, in-8°; trad. en latin, rev. et augm., Hereford, 1672.

Nous ignorons quel lien de parenté pouvait unir Pierre Du Lignon avec *Abraham*

Du Lignon, célèbre peintre d'éventails, qui vivait encore à Amsterdam en 1764; avec *Du Lignon*, un des collaborateurs de la Bibliothèque italique (Gen., 1728-34, 18 vol., in-8°) appartenant à une famille retirée à Lausanne en 1746, et avec *A. Du Lignon*, né à Amsterdam vers 1710, pasteur à Tournay et auteur des opuscules suivants :

I. *Oraison funèbre du stathouder*, Leyde, 1751, in-8°.

II. *Sermon sur l'installation de S. A. R. comme gouvernante*, 1752, in-8°.

III. *Histoire de l'idolâtrie payenne*, 1753, in-8°.

IV. *La vie de la reine Esther*; Leyde, 1755, in-8°.

Un parent du précédent, « Estienne du Lignon, de Marvejols, 46 ans, droguiste, » est assisté à Londres (6 liv.), avec sa femme et 4 enf., 1705. — Nous ne parlerons pas d'un sr Du Lignon de Provence qui eut le triste courage de dénoncer, novemb. 1685, non seulement sa belle-mère, Mme de *La Caille*, mais sa propre femme, au moment où elles faisaient leurs préparatifs pour passer dans les pays étrangers (E 3371). — Aloin *Dulin*, escolier de Lyon, reçu habit. de Genève, 15 sept. 1572.

DU LION, famille de la Guienne [Haag, IV 394]. = *Armes* : d'or au lion d'azur. — Voy. ci-dessus t. I col. 9.

Gaston Du Lion, seigneur de Campet et de Geloux, 2e fils de Jean Du Lion et d'Alix *de Bergoignan* ou *Bourgoignan*, porta les armes pour la cause protestante; il se trouva, entre autres avec *Castelnau*, à la prise du Mont-de-Marsan. Un procès criminel que le parlement de Bordeaux lui intenta à cette occasion, fut arrêté par des lettres-patentes de Henri IV en date du 12 juin 1598. Il avait épousé, en 1573, Marguerite, fille unique de Jean *de Pelalty*, sieur de Maurin et de Jeanne *de Maliat*. De ce mariage naquirent Jean, qui continua la branche de Campet; Jesbaham, qui fonda celle de Besle; Paul, mort célibataire; Sébastien, souche de la branche Du Bosq; Tabita, femme de Paul *d'Expenx*, seigneur d'Estignos; Sylvie, alliée à Bertrand *de Poylohaut*, sieur de Saint-André, et Isabeau, qui ne fut pas mariée.

Branche de Campet. Jean Du Lion obtint, en 1608, de Henri IV une somme de 1500 livres en récompense de ses services. Il mourut avant 1638, laissant de sa femme Catherine *de Ségur* deux fils dont le cadet, Alexandre, mourut, en 1638, d'une maladie contractée au siège de Fontarabie. L'aîné, Jacques, qui continua la descendance, servit d'abord dans le régiment de *Castelnau* et y obtint un brevet de capitaine en 1625. Il décéda en 1652. Du mariage qu'il avait contracté, en 1638, avec Catherine *Sacriste*, fille de Gabriel *Sacriste*, sieur de Malevirade, et de Catherine *de La Lande*, naquirent Alexandre, baron de Campet, qui suit; Pierre, seigneur de Geloux, mort en 1669, et Anne, femme de Geoffroi de Guerre, seigneur de La Roquette.

Alexandre Du Lion mourut en 1672, à l'âge de 32 ans. Sa veuve Jeanne *de Mesmes*, fille de Jean-Pierre *de Mesmes*, sieur de Garein, et de Jeanne-Louise *de La Lande*, le suivit dans la tombe en 1679, et ses trois enfants, Pierre baron de Campet, Henri et Marie, paraissent avoir été élevés dans la religion romaine.

II. *Branche de Besle*. Jesbaham Du Lion, seigneur de Besle, épousa, en 1618, Anne *de Labasse*, dont il eut Jean, sieur de Besle, mort vers 1662, laissant de Marguerite *d'Abbadie*, sa femme, un fils nommé Alexandre, qui servait avec le grade de capitaine en 1689.

III. *Branche Du Bosq*. Sébastien Du Lion prit pour femme, en 1629, Marguerite *de La Fitte* qui le rendit père de Bernard, marié avec Quitière *de Basquiat*. De cette alliance naquit Matthieu Du Lion, qui épousa, en 1680, Romaine *d'Abbadie* et en eut Jacques, tué au service en 1708.

A ces trois branches de la famille Du Lion, dont parle le Dict. de Moréri, nous devons en ajouter une quatrième, sur laquelle il garde le silence, celle de Campagnac, qui a donné à l'Église protestante des gages de la sincérité de sa foi.

En 1672, Daniel Du Lion, seigneur de Campagnac, atteint et convaincu du crime d'assemblée illicite, fut condamné à 150 livres d'amende, sans parler des dommages-intérêts et des aumônes, ainsi que Daniel, Jean et Jacob *Melon*, *J. Faussetelle*, *P. Ambarbe*, *P. Chancoygne*, *J. de Nodon*, Joseph *Richeome* sieur de La Capelle, *Daniel Galban*, *J. Gelieu*. André *Guiraud*, Isaac *Besse*, Jean et Pierre *Barthélemet*,

J. *Labrué*, J.-P. *Delbets*, J. *Audouin*, Pierre et Élie *Cauvières* sieurs de Peyrières, Antoine *Bodon*, P. *Vaissière* et J. *de Cassieux* sieur de Conis. Les trois ministres Pierre *Royère* d'Issigeac, Simon *Canole* de Gours, J.-Louis *Malide* de la Bastide, qui, pour obéir aux ordres des synodes, s'étaient mis en contravention avec les édits et les ordonnances, en prêchant dans des lieux interdits, furent condamnés à l'amende honorable, au bannissement perpétuel et à 3000 livres d'amende. J. *La Fargue* sieur de l'Hostalet et *Saint-Ourens* contumaces furent bannis pour cinq ans de la Guienne. Prise de corps décernée contre *Joyes* ministre de Calonges, *Dupuy* ministre de Mauhart et *La Fitte* ministre de Puch. Le temple d'Issigeac fut rasé. Enfin les ministres J. *Bailen* [Baylens ?] de Lanquais, et *Laurets* de Sainte-Foy, furent acquittés avec P. *de Rousset* sieur du Cluseau, P. *Dartieu* dit Bousquet, Antoine et Paul *Aujol*, Jacques *Geneste*. La sévérité de cette sentence fit perdre courage aux ministres de Guienne; mais elle ne servit qu'à attacher davantage Du Lion à sa religion persécutée. En 1685, un Daniel Du Lion sieur de Campagnac, le même apparemment que le précédent, ou son fils, demanda la permission de venir à Paris pour suivre un procès. Ce n'était, on le comprend, qu'un prétexte; nous ignorons s'il réussit à passer dans les pays étrangers [1].

Il ne serait pas impossible que les Du Lion de la Saintonge se rattachassent aussi à la famille objet de cette notice. Ils ne nous sont connus que par la trahison odieuse de l'un d'eux, Jacques Du Lion sieur de Grandfief, qui tenta, en 1573, de livrer La Rochelle, sa ville natale, aux égorgeurs de la Saint-Barthélemy. Était-il protestant? nous n'avons pu éclaircir ce point. Sa conspiration coûta la vie à Amanjou *de La Zardonnière*, Louis *Vienne* dit le capitaine *La Plante*, Jean *Turgier*, de Montargis, qui s'étaient vaillamment comportés depuis le commencement du siège, mais qui s'étaient laissé séduire par ses promesses, ainsi que le capitaine *La Salle* et Guillaume *Guy* sieur de La Bataille, tous deux rochellois.

DU LISCOET, maison bretonne [Haag, IV 394]. = *Armes* : d'argent au chef de gueules chargé de 7 billettes (4 et 3) du champ.

Yves du Liscoët, se distingua dans les guerres contre la Ligue. Les services qu'il rendit déterminèrent Henri IV à le nommer gentilhomme de sa chambre en 1586, capitaine de 50 lances en 1590, maréchal de camp en 1593. Gouverneur de Saint-Brieux en 1590, Du Liscoët résolut de surprendre Carhaix, petite ville close d'une mauvaise muraille et dépourvue de garnison. Il choisit un jour où la noce d'un des principaux habitants y avait attiré beaucoup de monde, ne doutant pas que les invités ne se parassent de ce qu'ils avaient de plus précieux. Sa troupe arriva sous les murs de Carhaix deux heures avant le jour, escalada les murs, ouvrit les portes à la cavalerie et se rendit maîtresse de la ville avant qu'elle fût sortie du sommeil. Quelques habitants furent tués, un plus grand nombre enlevés et rançonnés, et les maisons furent livrées au pillage. La nouvelle ne tarda pas à s'en répandre; on sonna le tocsin, les habitants du voisinage prirent les armes, et sous la conduite d'un vieux soldat, nommé Lanredon, ils se mirent en route pour Carhaix; mais Du Liscoët les fit tomber dans une embuscade et les massacra presque tous. Le lendemain, une seconde bande parut aux portes de la ville, commandée par Du Berit et par un prêtre. Surpris par cette nouvelle attaque, les royalistes se barricadèrent dans les maisons et ouvrirent un feu meurtrier sur les paysans, tandis que Du Liscoët, avec la cavalerie, les prenait par derrière et les chargeait avec fureur. La victoire fut complète, mais Du Liscoët la paya chèrement : un prêtre lui coupa la main d'un coup de hache. Pour se venger, il fit mettre le feu à Carhaix et regagna Saint-Brieux. Des historiens assurent que cette double défaite des paysans prévint une jaquerie en Bretagne.

En 1591, Du Liscoët, qui s'était fait faire une main de fer à l'exemple de *La*

[1] Nous ne savons à quelle branche rattacher Isaac sieur de Gravier qui, à 17 ans (1680), ayant séduit une Dlle de Siorac et ne pouvant l'épouser, parce qu'elle était catholique et que les mariages mixtes étaient interdits, fut, sur la plainte des parents condamné à 60,000 livres de dommages-intérêts, avec contrainte par corps. C'était plus que ne valaient tous ses biens, qu'il offrit de lui abandonner pour recouvrer sa liberté, après deux années de détention (M 664).

Noue, servit sous le prince de Dombes et se comporta vaillamment en plusieurs rencontres. Au mois de mai 1592, il assista au siège de Craon, que les royalistes levèrent à l'approche du duc de Mercœur. N'ayant pu s'opposer à cette retraite, il dut se borner à la protéger avec sa cavalerie et celle de *La Tremblaye.* La même année, il fut chargé de défendre Quintin, méchante bicoque fermée seulement de barrières, et pendant quinze jours il tint tête aux Ligueurs, de beaucoup supérieurs en nombre. Il se retira alors dans sa maison du Bois-de-La-Roche; mais s'ennuyant bientôt de son inaction, il rejoignit l'armée royaliste et servit au secours de Rennes. Le 8 mars 1593, il surprit Corlay qu'il fortifia avec soin dans l'intention d'en faire le centre de ses opérations dans la basse Bretagne, où il voulait porter la guerre pour opérer une diversion. Dès le 25, il fondit sur Châteauneuf-de-Faou, où il entra par surprise, et qu'il brûla. Au mois d'octobre 1594, il accompagna le maréchal d'Aumont au siège du fort de Crozon, qui dominait l'entrée de la rade de Brest. Un jour qu'il commandait la tranchée, il entendit le cri d'alarme de la sentinelle. S'élançant d'une cabane en branchages où il avait cherché un abri contre la pluie, il se jeta dans le fossé, mais il fut percé de coups de pique avant même d'avoir pu se mettre en défense. « La mort de Liscouet, lit-on dans Taillandier, fut regardée comme la perte d'un des plus braves et des plus fidèles serviteurs du roi. »

Du Liscoët avait épousé une demoiselle de la maison de *Vaux* en Anjou, qui se montra toujours « très affectionnée au service de Dieu. » Il aima mieux, au dire du chanoine Moreau, » faire banqueroute à Dieu et à son salut qu'au beau nez d'une femme. » Nous ignorons si c'est effectivement l'amour qui porta Du Liscoët à embrasser le protestantisme. C'est sans doute dans les mémoires du même chanoine que la Biogr. univ. a puisé aussi le récit de deux actes de violence qui, s'ils sont vrais, souilleraient son blason, Il pilla, dit-on, la maison d'un riche seigneur dont il avait reçu l'hospitalité la plus affectueuse, et aurait extorqué d'un habitant de Landerneau la quittance d'une somme de 14,000 écus, prix d'une terre qu'il lui avait achetée.

DULON (Louis), né à Oranienbourg, le 14 août 1769 [Haag, IV 396], descendant d'une famille de la Bourgogne réfugiée en Prusse. Dulon manifesta de bonne heure un talent rare pour la musique instrumentale. Ayant eu le malheur, à la suite d'une ophtalmie, de perdre la vue entre les mains d'un oculiste ignorant, il résolut de consacrer sa vie à l'art, et par un travail opiniâtre il se plaça bientôt au premier rang parmi les plus habiles joueurs de flûte. Dès l'âge de 13 ans, il se fit entendre dans les principales villes de l'Europe, et partout il recueillit d'unanimes applaudissements. « Toutes les intonations de Dulon, dit M. Meldona dans la Biogr. univ., étaient pures, claires et fermes. L'art avec lequel il savait passer d'une note à l'autre, à travers une infinité de nuances intermédiaires, prouvait quelles nouvelles ressources il avait découvertes dans son instrument. C'est surtout dans les mouvements rapides que son talent brillait de tout son éclat. » Dulon a composé un assez grand nombre de morceaux pour la flûte. En 1823, il se retira à Wurzbourg où il mourut, le 7 juillet 1826.

L'histoire du Refuge en Prusse ne fait point mention de la famille Dulon ; mais elle parle d'un Henri *Delon,* natif de Valborgne, qui établit à Wesel la première manufacture de bas de soie. A sa mort, arrivée en 1717, cette fabrique qu'il avait transportée à Berlin, eut François *Du Chesne* pour directeur. Voy. Delon ci-dessus, col. 223 nº 2. — Michel *Dulong* « apothicaire, natif de Fyna en Allebret païs de Gascoigne, » habit. de Genève, 27 nov. 1559. — Didier *Dulo,* de Bar-le-Duc, cousturier, *idem,* 15 nov. 1572.

DU LUC (Jean), ministre du Béarn, mis à mort en 1569. — (Jean) « natif de Montier en Dayer, » habit. de Genève, mai 1559. — Jacques Duluc, de Nérac, fit ses études de théologie à Saumur où il argumenta en 1648 sur la thèse de Moïse *Amyrault : De infallibilitate ecclesiæ* (dans le *Syntagma,* pars III, p. 490) et le 26 nov. de la même année sur les 25e et 26e *Disputationes de argumentis quibus efficitur etc.,* de Josué *de La Place.* Il fut pasteur dans la basse Guienne. Probablement il était fils ou petit-fils d'un autre Jacques Duluc qui avait été pasteur à Casteljaloux en 1597-1620, à Pujols de Rozan, en 1626, et à Puch

de Gontaud, 1637 ; sa province l'avait député au synode d'Alais en 1620 (Nicolas).

DU LYS (Charles), gentilhomme de l'Anjou [Haag, IV 397], député par la noblesse de sa province aux États qui se tinrent à Angers, en 1560, dans le but d'élire des députés aux États généraux. Dès l'ouverture des séances, Charles Du Lys déclara, au nom de son ordre, « que la plus grande partie de ceux qui le composoient voulaient vivre et mourir pour le roi et lui obéir ; qu'ils protestoient vouloir vivre selon les commandements de Dieu. et non selon la tradition des hommes. » C'était faire hautement profession du protestantisme ; aussi sa déclaration provoqua-t-elle un si violent tumulte qu'il fallut lever la séance. Dans la suivante, les gentilhommes catholiques déposèrent une protestation ; de vives paroles s'échangèrent entre les deux partis ; des menaces on en vint aux voies de fait, et comme tous les gentilshommes s'étaient rendus armés à la séance, plusieurs députés furent blessés. Cependant Du Lys n'en avait point imposé, et ce qui le prouve, c'est que les deux candidats protestants furent élus. Mais le triomphe des religionnaires ne faisait pas le compte des Guise. Aussi Montpensier cassa-t-il les élections, et pour prévenir un nouvel échec du parti catholique, il eut recours à la terreur. Il fit décapiter, le 21 nov. 1560, *de Marne* sieur de Prunier, sous prétexte qu'il avait paru avec des armes aux séances, pendre le prudhomme *René*, le charron J. *Picaut* et plusieurs membres du tiers état, coupables d'avoir assisté au prêche, condamner deux femmes à faire amende honorable la corde au cou, et il établit à Angers une garnison de 900 hommes, dont la ville ne se débarrassa, peu de temps après, qu'en payant une somme de 10,000 livres. Ces mesures donnèrent la majorité aux catholiques ; mais les protestants prirent leur revanche, en se rendant maîtres de la ville (voy. Duret). Quant à Du Lys, il n'est plus fait mention de lui, à notre connaissance, dans l'histoire, car nous n'osons affirmer qu'il soit identique avec le capitaine *Lys*, vieux guerrier qui défendit, en 1575, Bomène dans la Zélande contre les Espagnols. — Étienne du Lys, de Rouen, habit. de Genève, 6 juin 1559. — Henry-Robert *Dully de Laval*, 58 ans, réfugié de Picardie en Irlande avec sa femme, 52 ans, et 2 enf., et inscrit sur les listes d'assistance de Londres : 26 liv. en 1702, 35 liv. en 1705 ; en 1710 Magdeleine Dully, sa femme, est seule avec 3 enfants et reçoit 26 livres.

DUMAGNON (Samuel), de Clérac, 57 ans, assisté à Londres, 1706. — *Du Mahis*, d'Aubigny, arrêté fuyant hors du royaume, 1686 (E 3372). — Samuel *Dumaignon*, de Clérac en Guienne, 53 ans, assisté à Londres, 1702. — Pierre *Dumais*, de Tournus, marchand drapier, habit. de Genève, 20 oct. 1572. — *Du Maistre*, ancien, député à l'assemblée de Sommières, 1611 ; (Abel) agent de plusieurs princes d'Allemagne, » décédé à Paris, 8 oct. 1645 (reg. de Charenton) ; (Abraham), marié à Élisabeth *Rousseau*, fille du peintre, et mort en 1668 ; Jean du Maître, de Montpellier, ouvrier en bas, réfugié avec son frère et un apprenti, à Magdebourg, 1698. — Jean *Dumangot* « borrelier, natif de la ville de Vertu en Brye » sept. 1559. — Hebert *Dumanoir*, de Normandie, médecin, 84 ans, assisté à Londres (5 liv.), 1705. — Jacques *Dumarché*, du Vivarais, étud. à Genève en 1640, pasteur à Beaumont, 1646 ; Montélimar, 1655 ; Dieulefit, 1679 ; réfugié en Suisse, 1690. — *Dumarchet*, de Ste-Foy, enfermé au château Trompette pour avoir assisté à une assemblée du désert, 1745 (M 672 et *Bull.* III 315). — Antoine *Du Marnay* « de St-Lionart près Corbigny en Nivernoys, marchand, » habit. de Genève, 23 mars 1573. — Dlle *Dumaris*, de St-Juirnien en Saintonge, assistée à Lausanne, allant en Hollande, 1701. — Jacques *Dumarteret*, « de Paris, mathématicien, et sa femme, venus pour embrasser notre religion « assistés à Genève d'un viatique de 8 écus, 1708. — Dlle Phélix *du Martinet de la Faugerie*, de Vals en Vivarais, 63 ans, décédée à Lausanne, 24 juin 1699.

DU MARESQ (Richard), pasteur français établi à Londres, y desservait l'église de la Savoye. Il fut de ceux à qui déplaisait l'attitude de ces prosélytes qui affluaient, nombreux, en Angleterre et dont quelques-uns lui donnèrent lieu de douter de leur sincérité, question délicate dont nous avons parlé plus haut (Voy. l'article Des Écotais). Le personnage douteux, décrit ci-dessus à l'article Chastelet [1] de Lu-

[1] Sur lequel voir aussi Agnew, *Protest. exiles*, III, 243.

zancy (IV, col. 120), lui inspira principalement une si violente antipathie, qu'il le stigmatisa publiquement en chaire, comme un hypocrite, et donna toute la gravité possible à son accusation en publiant son sermon précédé d'une préface dans laquelle il s'en expliquait très clairement. Il déplore dans cette préface la conduite des « libertins qui n'abjurent les erreurs « de Rome que pour accomplir les con- « voitises de la chair ; » il attaque, par son nom, Chastelet sieur de Luzancy, moine converti, et s'élève contre les mystères de sa vie. « Un petit air de contrition, ajoute-t-il, quelques larmes répandues à propos, quelques gémissements étudiés l'ont, par une vertu miraculeuse, sanctifié dans l'esprit de quantité de gens, etc. » Le sermon porte en titre : *Sermon prêché dans l'Église française de la Savoie, le 28 de nov. 1675, jour de l'abjuration de deux personnes de l'Église romaine, par Richard Du Maresq, ministre du S. Év. dans la dite Église ;* sur l'imprimé à Londres par Moyse Pitt, 1676, in-8° de IV feuill. et 40 p. Ce sermon fut saisi comme pamphlet diffamatoire et le pasteur suspendu, car Chastelet avait eu l'art de se concilier des protecteurs puissants, notamment l'évêque de Londres et le marquis de Ruvigny. Il prouva d'ailleurs que l'impression avait eu lieu sans l'autorisation compétente. Ruvigny intervint comme médiateur, et le pasteur ayant reconnu le tort qu'il avait eu de faire imprimer son sermon sans l'*imprimatur* épiscopal, fut promptement rétabli dans ses fonctions.

1. DU MAS (François), lapidé à Toulon, 1562 (*Crespin*). — (Jean) « de Revel au pays de Loraguoys, » reçu habitant de Genève, 29 mai 1559. — (Jean), chirurgien, ancien de l'église de Montpellier, 1565, *Bull.* II, 93. — (Antoine) marchand à Nîmes, reçu habitant de Genève, 3 nov. 1572.

2. DUMAS (Louis), ministre à Florac, 1562. — (Pierre), originaire de Chalus en Limousin, était « bachelier ès droits et professeur de lettres humaines, » puis régent principal du collège de Castres, de 1576 à 1581. A cette dernière date il se démit de ses fonctions pédagogiques pour embrasser le ministère, qu'il exerça longtemps encore à Sorèze. Il dut mourir vers 1600, car un conseil de la ville de Castres du mois de juin de la même année s'occupa de ses héritiers. Il avait épousé Anne *de Geniès*, fille d'Antoine, praticien, et de Marguerite de Fournier. Une autre famille Dumas, très nombreuse habitait Castres à la même époque (Pradel). — Un religieux Jacobin, Jean Dumas, converti à la Réforme, a publié une *Déclaration des principaux motifs* qui l'ont fait résoudre à renoncer à la Papauté et se convertir ; La Rochelle, 1603, in-8° ; son abjuration avait eu lieu à Limoges. — (Jacques), ministre à Vébron, 1637-54. — Autre, ministre à Anjaquet, 1637. — (Isaac), ministre à Cassagnoles, 1666-72. — (Étienne), ministre fugitif de Nîmes, à la Révocation, avec Suzanne *Riboutier* sa femme. — Autres ministres nommés Dumas, à Pamiers, 1585 ; à Cros, 1654 ; à Monlières, 1654 ; à St-Flour et Monlezon, 1654 ; à Brenoux, 1666-75 ; à Ledignan, 1666 ; à Durfort, 1666-82 ; à Vézenobre, 1671-82 ; à Sostelle, 1682. — Jean Dumas, pasteur réfugié de France, accepté comme « appelable, » par le synode de Haarlem, 1683 ; mais au mois d'août, apprenant que la persécution redouble, il part pour la Suisse afin d'être plus à portée d'encourager sa famille. — Paul Dumas, de St-Ferréol, ministre, 24 ans, fils de Benjamin Dumas gentilhomme dauphinois ; réfugié en Hollande depuis l'âge de 8 ans et proposant à Genève, il demande de l'emploi aux États gén. qui lui accordent 150 florins, 1703. — Dumas, ancien ministre de St-Jean de Gardonenque, apostat et espion moyennant pension de 400 liv. (M 664). — Dumas, prédicant dans le Languedoc [IV 399], eut le malheur en 1690 de tomber entre les mains des dragons qui le jetèrent en travers sur un cheval et le lièrent avec tant de violence qu'il expira avant d'arriver à Montpellier où ils le conduisaient.

3. DU MAS (Guillaume), substitut du procureur du roi au siège de St-Antonin, interdit de sa charge pour cause de religion par arrêt du parlem. de Toulouse, 1626. — (Jacques), avocat, sr de La Chaussée, ancien de l'église de St-Claud et Champagné en Saintonge, 1654 (Tr 340). — (Abraham), « faiseur de bas, de Mayencoule en Cévennes, venant de Suisse et allant en Floride, » secouru par les États de Hollande, 1699. — Mlle Dumas, l'une des compagnes de captivité d'Anne de *Chauffe-*

pié (voy. ce nom) en 1686, à la citadelle de Rhé; puis transférée à l'abbaye des Clairais, puis expulsée du royaume, *Bull.* t. VI. Mme de Chauffepié termine son récit en disant : « Entre les autres, Mlle Du Mas a été en grande édification à ceux qui l'ont vue ; elle étoit la seule femme qui eut persévéré avec nous en Rhé ; elle a soutenu avec une patience exemplaire les incommodités de la prison, les fréquentes indispositions qu'elle y a eues, les pressantes sollicitations d'une mère dont elle est fille unique, la perte de deux enfants qu'elle a en France, et la mort d'un mari qui l'aimoit et qu'elle aimoit tendrement, et que la douleur de sa captivité a mis au tombeau en Angleterre où il s'étoit sauvé. » — Quinze personnes ou familles, du nom de Dumas, venant de Die, de Pragela, de Marignac en Dauphiné, d'Anduze, d'Uzès, Lauriol, Gaujac près le Vigan et Clamerac en Vivarais, la plupart allant en Allemagne, assistées en passant à Lausanne, 1688 1702. — « Daniel Dumas, de la Val d'Aix en Dauphiné, ici depuis huit ans, a toujours vécu de son travail ; sa femme, très malade, y est assistée ; » Lausanne, janv. 1703. — Assistés à Genève : la veuve d'Isaac Dumas, de Montauban, 1690; Mlle Dumas « fille du ministre (?), » 1691 ; (Jean), sa femme et 3 enfants, de Loriol, 1693; (Marie), du Cheilar en Vivarais, 1693; (Jean) d'Anduze, 1698; (Pierre), de Chatellerault, allant en Brandebourg, 1699; (Daniel) de Vennes en Dauphiné, 1699 ; (Jean) de Cliou en Dauphiné, 1702-1706 ; (Louis) d'Espence en Champagne, avec femme et enfant, 1705 ; (Pierre), de Bordeaux, 1705 ; (Jean-Antoine) de Beaumont en Dauphiné, 1708; (Jean), du Vigan, « assisté jusqu'à son entrée dans la garnison de Genève, » 1709 ; (François) « de Saverdun comté de Foix, venant de Berlin, qui a pris parti dans notre garnison, » *id.* 1710. — (Pierre) « maître chirurgien de Verneuil en Angoumois, venant d'Orléans, avec sa femme, 2 enfants et une servante, réfugiés à Berlin, 1698; (Antoine) « de Nisme, cordonnier, et un apprentif, » *id.*, *id.* ; (Vincent) de Cahors, peigneur de laine, *id.* 1698. — Marthe Dumasse de Sodorgues en Cévennes, *id.* 1698. — Barthélemy du Mas, de Montpellier, 70 ans, paralytique, pensionnaire de la Pest-house de Londres, 1704 ; l'est encore en 1710. — Jean Dumas d'Uzès, assisté à Londres, 1708. — Dumas, famille du Languedoc établie et pensionnée à Postdam ; aux rég. de l'église française de cette ville est inscrit le mariage de David de Dumas de l'Espinol avec Élisabeth Favre de Beausoleil (*Erman*). — (Louis) fils d'Henri, de Revel en Languedoc, « qui est né à Londres, étant sur un vaisseau anglais comme chirurgien ayant été fait prisonnier et amené à Toulon, » d'où il s'est échappé, assisté à Genève d'un écu pour retourner en Angleterre, 1710. — Durand Dumas, avocat au parlement de Toulouse, étant mort à Revel, protestant et rebelle aux cérémonies romaines, le 17 août 1715, le parlement fait un procès à son cadavre, comme plusieurs que l'on a vus ci-dessus (arch. de la Haute-Garonne). Le même dossier contient une liasse de permis d'inhumer délivrés par le maire de Revel et le procureur du roi, au refus du curé, en exécution de l'art. 13 de la Déclaration royale du 9 mars 1736. On y remarque : Jean Dumas, avocat en parlement, 80 ans, inhumé le 30 janv. 1739 ; Suzanne Dumas, 55 ans, ensevelie par les soins de son frère Jean Dumas, ancien capitaine d'infanterie, 28 août 1743 ; Jean Dumas, ancien capit. d'inf., 80 ans, 5 mai 1757 ; noble Marc-Antoine Dumas son frère sr de La Jonquière, 76 ans, 16 juill. 1758. Notons-y de plus : « Madeleine *Bourguès*, sœur de Marquise *de Bourguès*, veuve de M. *de Portal* de Foncouverte, 63 ans, 23 avril 1737 ; noble Pierre de Besset seigr de Couffinal, 82 ans, 1738 ; Jolie *Ségur* veuve de Natoly *Cammas*, 87 ans, 5 avril 1739 ; Delphine-Isabeau *de Farel* femme d'Élysée Dumas, 50 ans, 8 janv. 1744, etc., etc. »

4. DUMAS (Isaac), né à Montauban d'un apothicaire de cette ville, le 3 juin 1586, fut ministre d'abord de Verlhac-Tesan, de 1617 à 1623, ensuite de Mas-Grenier, de 1624 à 1641, enfin de Lacépède, de 1642 jusqu'à sa mort qui eut lieu dix ou douze ans après. Il avait remplacé dans cette dernière église son ancien beau-frère et ami, Éraste *Conquéré de la Cave*. Pendant le cours de sa longue carrière pastorale, il s'était marié trois fois, d'abord avec Anne *Conquéré*, sœur de cet Éraste, morte en 1622 ; puis en 1625 avec Marie *Demous*, de Montauban, avec laquelle il ne passa

que quelques années, enfin en 1631 avec Isabeau *Olivier*, fille d'Antoine *Olivier*, qui avait été pasteur de Négrepellisse ; cette dernière lui survécut assez longtemps. Isaac Dumas eut de ses trois mariages de nombreux enfants. La famille Dumas jouissait de beaucoup de considération à Montauban. Un Jean Dumas qui fut pasteur à Leipzig au XVIIIme siècle, était de ses parents, et on a de bonnes raisons de croire qu'il en était de même de Charles-Guillaume-Frédéric Dumas (col. 749); et par conséquent aussi de son fils Jean-Louis-Alexandre, pasteur de Dresde. Le prénom Alexandre que portait ce dernier, assez rare à cette époque, était au contraire fort usité dans la famille Dumas de Montauban, du moins pendant le XVIIme siècle. On sait enfin que des membres de cette famille passèrent à l'étranger pour cause de religion ; tel fut entre autres Jacques Dumas, avocat, qui est qualifié d'absent dans un acte de baptême du mois de janvier 1686 (registre de St-Jacques, no 15, page 96) ; le mot « absent » était employé dans les actes ecclésiastiques de l'église catholique, pour désigner les réfugiés à l'étranger pour cause de religion. (Nicolas).

5. DUMAS (Anne), de La Salle en Cévennes, enfermée dans les prisons de Grenoble au mois de mai 1687, puis à l'hôpital de Valence d'où elle réussit à s'évader le 5 septembre suivant. Elle fut avec Mlle Jeanne *De Leuze* [1] et plusieurs autres admirables femmes (voy. col. 665), la compagne des souffrances qu'elles eurent à subir par les ordres de l'évêque Daniel de Cosnac, et par les mains de son complice Guichard dit d'Hérapine, souffrances que deux d'entre elles, Blanche *Gamond* et Jeanne *Terrasson* ont racontées [2]. Il nous suffira d'y faire de courts emprunts :

... Dans ce moment j'eus une grande tristesse et une grande joie en même temps. C'est Mlle de Leuze, ma chère compagne, que je n'avais pas eu l'honneur de voir depuis qu'on vint la prendre de dessus mon lict et pour la mener à la tour Dauphine [à Grenoble], et bien qu'elle me touchât elle n'eut pas le temps de me dire adieu : sitôt qu'elle me vit, se jeta sur mon col et nous versâmes des larmes de joye et de tristesse; car de la voir exposée au même supplice que moy, cela m'affligeoit, mais aussi il m'encourageoit, car je savois qu'elle demeureroit ferme en la foy. Nous étions tous prêts de partir [pour Valence], cinq hommes et quatre filles, Mlle de Leuze de Montpellier, Mlle Dumas de La Salle, Mlle Rançont d'Annonay, et moy. Nous partimes le 21 may pour aller au bateau, et comme les archers vinrent pour nous prendre a 9 heures du matin, comme je passai, ma mère vint pour m'embrasser [1]. Comme elle me tenait embrassée les archers lui donnèrent des coups de bâton et l'ôtèrent d'auprès de moy, et quand j'entray dans le bateau un des archers me donna un coup de bâton. J'avais affliction sur affliction... Le soir étant venu on nous fit prendre terre; on nous mena dans un logis; on nous mit dans une chambre. Je ne reposai point, d'autant que les archers couchèrent dans notre chambre pour nous garder et que la chandelle ne s'étint point de toute la nuit. De plus, Mlle de Leuze me racontoit les mauvais traitements qu'on lui avoit faits à la tour Dauphine... — 18 juin. Dans l'hopital, le lendemain, je baliai la salle; le redoublement de fièvre me prit et comme j'étais extrêmement mal je m'en allay jeter sur le lict où je trouvai Mlle Dumasse qui était malade depuis qu'on luy avoit donné les étrivières, et un fardeau de linge qu'on luy avoit fait porter qui luy avoit fait un si grand mal a l'estomac qu'il devint tout enflé. Je ne fus pas plutôt sur le lict que [deux servantes de l'hopital] vinrent contre moy transportées de furie en me disant : « Allons, à la messe!... allons marchez huguenote! » Et comme je ne voulois pas marcher (j'étais couchée sur le pavé) elles me frappèrent à coups de pied, et ensuite du bâton qu'elles avoient à la main. Et comme elles ne cessoient de me frapper, ma chère sœur Dumasse leur dit : « N'avez vous pas regret de faire cella? vous voyez qu'elle a son accès de fièvre et qu'elle n'est pas en état de marcher. » Mais elles luy dirent : « Oh! nous viendrons vous guérir quand nous aurons mis celle cy dans l'église, et si vous ne voulez pas y aller nous vous en fairons autant. » Etc... (Bl. Gamond, *Deux hér.* p. 106 et 137). — Etant donc la dans mon cachot renfermée lequel je trouvai toujours plus infect et plein d'ordure,

[1] Prisonnière aux mêmes lieux de mai à novemb. 1687; omise par inadvertance, ci-dessus col. 215.

[2] Récits publiés par MM. Th. Claparède et Ed. Goty, sous ce titre : *Deux héroïnes de la Foi;* Paris et Genève, 1880, in-12. Voy. aussi *Bull.* t. XVI, p. 366 et suiv.

[1] Elle avait 21 ans.

j'y fus terriblement tourmentée par les insectes que j'avois sur moi et par celles qui étoient déjà dedans, de sorte que je n'avois aucun repos ni le jour ni la nuit. Pour rendre ce séjour encore plus facheux et plus épouvantable et lui donner plus de ressemblance à celui de l'enfer, ils renfermaient des chiens dans l'allée, qui par leurs aboiements inquiétoient étrangement. L'on enferma aussi plusieurs fois dans la même allée un pourceau si féroce qu'il dissipoit presque tous les endroits où l'on le mettoit; et une fois on enferma pendant plus de la moitié d'un jour une de nos persévérantes dans ladite allée avec ce sale et méchant animal. On mit une fois aussi les dits chiens dans un cachot où il y avoit une illustre Dlle de Montpellier nommée *de Leuze*. Je ne saurois pas dire précisément combien de temps elle fut exposée à ces animaux, mais je sai que, quoiqu'elle n'en eût été nullement mordue en son corps et qu'ils ne lui eussent fait que déchirer son tablier, elle devint malade de la peur qu'ils lui firent. Ces chiens, surtout deux d'entre eux, du poil et de la grosseur d'un vieux loup étoient si furieux qu'ils mordoient presque tous les étrangers. Dieu par sa bonté leur ferma la gueule, comme il l'avoit fermée aux lions quand son serviteur Daniel fut jeté dans leur fosse. Etc... (Jeanne Terrasson; *ibid.* p. 312).

Les listes du refuge à Berlin mentionnent une « Jaquette Dumas de La Salle en Cévennes, » en 1698.

6. DUMAS (Charles-Guillaume-Frédéric), né à Kloster-Heilsbronn, en 1725 [Haag, IV 397]. Après avoir fait d'excellentes études, Dumas alla s'établir en Hollande et devint un des principaux rédacteurs de la *Bibliothèque des sciences et des arts* (La Haye, 1754-80, 50 vol. in-8o). On lui doit encore une trad. des *Voyages et découvertes faites par les Russes*, Amst., 1764, selon Meusel; 1766, selon la Biogr. univ., 2 vol. in-12, avec cartes, trad. d'un ouvrage allem. de Müller, qui a obtenu un succès mérité; une *Relation historique de l'expédition contre les Indiens de l'Ohio en* 1764, trad. de l'angl., Amst., 1769, in-8o, avec cartes et fig.; — une trad. du fameux ouvrage d'Eberhard : *Examen de la doctrine touchant le salut des païens ou Nouvelle apologie de Socrate*, Lond., selon Meusel; Amst., selon la Biogr. univ., 1773, in-8o. On lui attribue aussi l'*Examen de la traduction des livres* XXXIV, XXXV *et* XXXVI *de Pline l'ancien*, critique vive et spirituelle imp. dans le Journal encyclopédique (1775) et réimp. dans les Œuvres de Falconnet avec la réponse pleine d'aigreur de ce dernier. Selon Quérard, Dumas a publié, en outre, le *Traité de la circulation et du crédit* par Pinto (1771).

Dans le Gelehrte Teutschland, Meusel donne à notre Dumas un fils, né à Utrecht, le 13 fév. 1755, et pasteur à Dresde. en 1796. Ce fils, qui s'appelait Jean-Louis-Alexandre, mourut, selon Kaiser, à Dresde, le 11 sept. 1823. Il desservait depuis 1799 l'église franç. de Leipzig et a publié, selon Quérard, *Gumal et Lina ou les enfants africains* (Strasb. et Paris, 1819, 3 vol. in-12, avec fig.), roman imité de Lossius. On lui doit d'autres ouvrages dont nous parlerons plus bas.

Dans le même temps que Jean-Louis-Alexandre Dumas desservait l'église réformée de Dresde, un autre *Jean* Dumas, ministre comme lui, exerçait ses fonctions à Leipzig ainsi qu'il a été dit ci-dessus (col. 747, lig. 13). Ce Jean Dumas, né à Montauban en 1725 et mort le 4 avril 1799, avait été aspirant au ministère depuis le mois de septemb. 1746 jusqu'au 24 nov. 1747, jour où il fut reçu proposant « grâce à ses « talents, à son cœur et à son esprit qui « l'ont rendu recommandable. » Il partit au mois d'août 1748 pour aller continuer ses études à Lausanne et desservit ensuite le pays d'Aunis, remplissant son dangereux office sous le sobriquet de *Pajon* [1]. Il passa plus tard en Hollande, fut ministre à Amsterdam, puis à Ter-Veer près de Middlebourg, et fut appelé à Leipzig en 1758. Voici la liste des ouvrages des deux homonymes d'après le Lexikon de Meusel et d'autres bibliographies où cette homonymie a introduit une grande confusion; nous essayerons de restituer à chacun d'eux ce qui lui appartient.

I. *Lettre philosophico-théologique sur l'éternité des peines*, Amst., 1771, in-8o. — Attribué à Jean Dumas par le Lexikon.

II. *Traité du suicide*, Amst., 1773, in-8o; trad. en allem., Leipz., 1775, in-8o. — Réfutation des principes avancés par *Rousseau* dans sa Nouvelle Héloïse sur le meurtre de soi-même. Dans son Allemagne savante, Meusel attribue cet ouvrage

[1] Note de M. Ch. Fradel.

à Jean-Louis-Alexandre Dumas; mais nous pensons qu'on doit plutôt s'en rapporter à son Lexikon, dont l'autorité est appuyée par Kaiser et la Biogr. univ., et le restituer au pasteur de Leipzig.

III. *Cantiques tirés en partie des pseaumes et en partie des poésies sacrées des meilleurs poètes françois, avec des airs notés*, Leipz., 1774, in-8o, selon l'Allemagne savante de Meusel et Quérard; 1775, in-8o, selon le Lexikon du même Meusel et la Biogr. univ. Nous croyons qu'on doit laisser au pasteur de Leipzig la paternité de cette compilation, et restituer à celui de Dresde un recueil analogue que Kaiser signale sous le titre de *Gesangbuch für die reformirte Gemeinde zu Dresden*, Dresd., 1785, in-8o.

IV. *Sermons sur le christianisme moral*, Dresde, 1779, in-8o 2me édit., 1797, in-8o; trad, en allem., Ratisb., 1810, in-8o. — Cet ouvrage, indiqué par Kaiser seul, appartient selon toute apparence, à Jean-Louis-Alexandre.

V. *Oraisons funèbres de Frédéric-Chrétien, électeur de Saxe, et de Mme Marie-Antoinette de Bavière, douairière de Saxe*, Leipz., 1780, in-8o. — Attribué à Jean Dumas par le Lexikon.

VI, *Exercices de piété à l'usage des chrétiens fidèles et raisonnables*, trad. de l'allem. de Zollikofer, Leipz., 1787, 2 vol. in-8o. — Ouvrage attribué par l'Allemagne savante et par Quérard, au pasteur de Dresde, et que nous n'avons aucune raison de lui contester.

VII. *Discours prononcé à l'occasion de la mort de G.-J. Zolicofre*, Leipz., 1788, in-8o; trad. en allem. par l'auteur, Leipz., 1788, in-8o. — Quoique le Lexikon de Meusel et la Biogr. univ. donnent cet ouvrage à Jean Dumas, nous le revendiquerons pour Jean-Louis-Alexandre, en nous appuyant sur l'Allemagne savante du même Meusel, parce que l'ouvrage précédent nous prouve qu'il existait des relations entre Zollikofer et le pasteur de Dresde, et que ce dernier savait l'allemand, ce qui n'est pas prouvé pour son homonyme.

VIII. *Essai sur le plan formé par le fondateur de la religion chrétienne*, trad. de l'allem. de Reinhard, Dresde, 1799, in-8o. — Ouvrage cité par Kaiser et appartenant incontestablement au pasteur de Dresde.

8. DU MAS (Louis), inventeur de la célèbre méthode du bureau typographique [Haag, IV 399], né à Nîmes vers 1676, mort à Vaujours, le 19 juillet 1744.

Fils naturel de Jean-Louis *de Montcalm*, seigneur de Saint-Véran et de Candiac, et d'une veuve de condition du Rouergue, Du Mas fut élevé dans la religion réformée. Après avoir terminé ses études en droit, il vint à Paris où il noua avec le P. Malebranche des relations dont il sut profiter. Laissant dès lors la jurisprudence, il se livra avec ardeur à l'étude des mathématiques et de la philosophie, se délassant de ses occupations sérieuses par la musique qu'il cultivait aussi avec succès. Il composa même en ce genre un traité curieux qui a été publié sous ce titre : *L'art de transposer toutes sortes de musiques, sans être obligé de connaître ni le ton ni le mode*, Paris, 1711. Versé aussi dans la langue anglaise, il a traduit les *Mémoires de l'Écosse sous le règne de Marie*, par Crawford, trad. qui se conservait en manuscrit dans la bibl. du marquis d'Aubaïs.

Malgré la froideur de son abord, Du Mas était doué d'une vive imagination à laquelle il joignait un esprit profondément méthodique. C'est à ces qualités naturelles qu'on doit l'invention du bureau typographique. Par une méthode ingénieuse, il sut faire un amusement pour l'enfance de la lecture, de l'écriture et de l'étude des premiers éléments des langues. Il en fit le premier essai sur le jeune Montcalm, petit prodige dont il suivit l'éducation avec la sollicitude d'un père. Cet enfant étant mort en 1726, à l'âge de moins de sept ans, il en conçut une si vive douleur qu'il faillit en perdre l'esprit. A peine rétabli d'une longue maladie, il reprit son bureau typographique, et s'occupa de faire connaître son système. Il publia donc à Paris, en 4 vol. in-4o, *La bibliothèque des enfans, ou les premiers éléments des lettres, à l'usage de Mgr le Dauphin et des augustes enfans de France*. Le 1er vol. expose le système du bureau typographique; le 2me contient le nouvel A B C latin; le 3me, le nouvel A B C français; le 4me, l'essai d'un rudiment pratique de la langue latine et de l'introduction générale à la langue française. Comme toutes les choses nouvelles, la méthode de Du Mas trouva des approbateurs et des adversaires. Il se vit forcé de répondre à bien des critiques, et publia,

entre autres, à cette occasion, la *Réponse à la lettre d'un professeur anonyme de l'université de Paris*, sous le pseudonyme de M. *Perquis*. Dans les dernières années de sa vie, il alla demeurer chez Mme de Nantia à Vaujours, où il mourut à l'âge de 68 ans, après s'être converti au catholicisme pendant sa dernière maladie.

9. DU MAS DE L'ISLE de CASTELLANE (NICOLAS), fils de Jean Du Mas de l'Isle et de Honorade de Castellane, à qui son beau-frère Melchior de Castellane, n'ayant pas d'enfants, légua ses biens et son titre de baron d'ALLEMAGNE [1], Nicolas Du Mas de l'Isle, seigneur de Valernes et d'autres terres, appartenait d'ailleurs à une des plus illustres familles de la Provence [Haag, IV 399]. C'était, dit Nostradamus, « un seigneur courageux et bien sensé, » et d'autant plus redoutable, ajoute Boze, « qu'il commandait des bandes aguerries et qu'il avait sous ses ordres d'habiles capitaines. » On ignore l'époque où il embrassa la religion réformée, dont il se montra un des plus zélés défenseurs dans sa province. Mais elle fut de bonne heure dans sa famille, car c'est probablement de son père qu'il s'agit dans l'article suivant du registre des habitants de Genève : « Reception du serement de noble et honoré seigneur Jean Du Mas seigneur de Lisle en Berry et natifz du dict lieu faicte le 3 de may 1549. » C'est seulement en 1573 que Nicolas Du Mas paraît sur la scène de nos troubles religieux ; il servait alors sous les ordres de *Montbrun*. Chassé de Provence, en 1574, il y rentra l'année suivante, et ravagea avec *Baschi-Stoblon*, son beau-frère, le territoire de Bonioux, de La Coste et d'Agout. La même année, il se rendit maître d'Annot et de Menerbe. Ayant réuni, en 1576, ses troupes à celles de *Céreste*, ils firent de concert une tentative pour s'emparer d'Apt ; mais ils échouèrent dans leur entreprise et ils perdirent dans la retraite le seigneur d'*Aramon*, qui fut fait prisonnier et décapité à Aix.

Malgré le silence des historiens de la Provence, il est permis de croire que le baron d'Allemagne continua à prendre une part active à la lutte acharnée qui désola si longtemps ce malheureux pays. Après le traité de Fleix, il se retira dans son château du Luc. Ce fut là qu'il reçut *La Goy*, émissaire du roi de Navarre, chargé par ce prince d'inviter les protestants à reprendre les armes (1580). D'Allemagne n'avait pas de troupes, et il n'osait en lever de peur de donner l'éveil aux catholiques ; mais, à quelques lieues de là, ses coreligionnaires étaient maîtres de Seyne qui leur avait été accordée pour place de sûreté. *Bougarelly* y commandait par commission du roi de Navarre. Il est vrai qu'à la suite de déplorables querelles, il avait dû céder une partie de son autorité au seigneur de *La Bréolle* et à *Du Collet* [1] ; cependant comme ces trois capitaines, également recommandables à différents titres, étaient zélés pour la Cause, il obtint d'eux sans beaucoup de difficultés le secours qu'il leur demanda. Du Collet lui amena un petit corps de troupes à la tête duquel il fit sans succès une entreprise sur Fréjus. Il se replia sur Seyne où il fut reconnu par les habitants et la garnison comme chef de toutes les églises provençales. Après avoir pris les mesures de précaution nécessaires pour mettre cette place à l'abri d'une surprise, y laissant pour garnison deux compagnies sous les ordres de *Vanelly* et d'un neveu de *Du Collet* qu'il nomma son lieutenant, il en partit avec le reste de ses soldats pour surprendre Castellane. Cette expédition n'eut aucun résultat, en sorte que d'Allemagne, qui se sentait trop faible pour rien entreprendre de considérable, appela à son secours *Lesdiguières*. Le chef dauphinois ne fut pas plus heureux que lui dans une nouvelle attaque contre Castellane ; les protestants y perdirent quelques hommes, entre autres le capitaine Jean *Mote*, beau-fils de Bougarelly, et d'Allemagne reprit la route de Seyne, emportant sur un brancard *Du Collet* gravement blessé. Au moment où il franchissait le défilé de Sourribes, il fut tout à coup assailli par la garnison de Sisteron ; mais une manœuvre hardie d'un de ses officiers, le capitaine Arnaud *d'Entraunes*, fils d'une sœur du célèbre *Mouvans*, qui commandait l'arrière-garde, secondée par un retour offensif de *La Bréolle*, le dégagea promptement en mettant l'ennemi dans une déroute complète.

[1] Du Mas (Provence), *armes* : d'azur à la fasce d'or accostée de 3 besans de même (Rietstap).

[1] Ou *Du Colletet*; Arnaud, *Hist. des protestants de Provence*, 1885.

Au retour du printemps, il appela à son aide *Blacons*, qui lui envoya sa compagnie commandée par son frère de *Grangeville* et par son maréchal-des-logis, *Paradis*. Ayant reçu ce renfort, il fit attaquer, mais sans succès, le château du Luc par le capitaine *Buisson*. Une entreprise sur Draguignan ne lui réussit pas mieux, malgré les intelligences qu'il avait dans la ville ; mais s'il ne put s'emparer d'aucune place fortifiée, il resta maître de la campagne. Renforcé par une troupe de Languedociens, il osa se présenter devant les murs d'Aix et ravagea sans obstacle tous les environs. Malheureusement il dut, selon leurs conventions, conduire par réciprocité à Montmorency une partie de ses vieilles bandes, et son absence donna aux Ligueurs le temps de reprendre la supériorité. Après divers succès, de Vins mit le siège devant le château d'Allemagne, que la baronne défendit avec un courage viril, dit de Thou. La petite armée provençale s'était en quelque sorte fondue dans le Languedoc par les désertions. Il fallut que le baron eût encore une fois recours aux huguenots du Dauphiné. *Lesdiguières* pénétra en Provence, battit complètement les catholiques, le 5 sept. 1586, mais le baron qui s'était distingué dans cette affaire parmi les plus braves, fut tué en poursuivant les fuyards. Sa mort acheva de désorganiser le parti protestant dans la Provence ; les autres chefs ne songèrent plus qu'à faire la paix, et les châteaux d'Allemagne, d'Espinousse et de Valernes furent rendus aux catholiques par *Saint-Jérôme*, *Seillons* et *La Noze*.

Le baron d'Allemagne paraît n'avoir laissé qu'une fille, nommée Sara, qui épousa Scipion *de Villeneuve*. Il avait deux frères : le puîné, *Seillons*, est à peine connu ; le cadet Timothée *Du Mas de l'Isle*, a joué un rôle beaucoup plus considérable. Nostradamus, qui l'appelle « un jeune et délibéré gentilhomme, » nous apprend que, dès 1573, il se rendit maître de Seyne, de Riez, de Gréoux et de Puimoisson ; mais sa carrière fut courte ; il fut tué à Majastre, le 25 avril 1576.

A la même famille appartenaient d'*Entrecasteaux*, un des chefs des razats en 1576, et le seigneur de *Tournon*, gouverneur de Riez en 1588. L'un et l'autre semblent aussi avoir professé, au moins pendant quelque temps, la religion réformée.

DUMAS. Dans un petit bourg appelé Les Bordes (1300 hab.), comté de Foix, entre le Mas d'Azil et Carla, on trouve établie, au XVIIme siècle, une famille *Dumas*, dont un membre fut envoyé par l'église réformée du lieu, en qualité d'ancien, pour la représenter au synode de Réalmont, 18 septembre. 1659 (Tr 258). Au synode de Saverdun, tenu le 8 septemb. 1678, la même église envoya deux anciens, MM. *de Sarreteau* (ou *de Moreteau?*) et *Dumas*, tandis que celle de Carla y députait un Dumas seigneur de Gouardère, village voisin de Carla (Tr 242). Nous manquons de renseignements authentiques sur ces familles. Une partie des Dumas établis aux Bordes abjura lors de la Révocation, s'éleva peu à peu par la voie des emplois militaires, se distingua dans de hauts grades et parvint à la noblesse sous le nom de *Dumas de Marveille*, tandis que l'autre, plus fidèle aux principes, le paya en restant dans la pauvreté. On lit dans les registres du grand Conseil de Genève : « Luc Dumas, fils de Pierre, des Bordes, comté de Foix, perruquier, reçu habitant le 6 juin 1739. »

DU MATZ ou *Du Mats*, maison illustre des confins de la Bretagne et du Maine, divisée en plusieurs branches, dont deux au moins, ont embrassé les doctrines de la Réforme [Haag, IV 401] = *Armes* : d'argent fretté de gueules, au chef échiqueté d'or et de gueules.

I. *Branche du Brossay-Saint-Gravé*. Le capitaine Christophe Du Matz, personnage renommé, se déclara partisan des opinions nouvelles dès qu'elles pénétrèrent dans la Bretagne. C'était, dit Taillandier (Hist. de Bretagne), « un homme sage, aimant l'État et la tranquillité publique, » et il devait jouir d'une grande influence, puisqu'à la mort de François II, Bouillé qui commanda la province, s'adressa à lui pour le prier de veiller au maintien de la paix publique. Brossay-Saint-Gravé se signala dans les guerres civiles par sa valeur et son expérience militaire. En 1568, il rejoignit d'*Andelot*, avec son frère *Du Verger*, qui fut tué au passage de la Loire. L'année suivante, il prit part, sous les ordres de *La Loue*, à la défense de Châtellerault ; puis il suivit *Coligny* dans le Midi ; mais il se laissa surprendre à Don-

zère et fut fait prisonnier. Lorsque *Montgommery* essaya de soulever les protestants de la Normandie, après la Saint-Barthélemy, il le seconda de toutes ses forces. Enfermé dans Domfront, il tenta une sortie à la tête de vingt-cinq chevaux, mais vigoureusement reçu par les assiégeants, il dut, après des prodiges de valeur, rentrer dans la ville, en laissant au pouvoir de l'ennemi le cadavre de son lieutenant *Friaize*, et il se fit tuer sur la brèche; en 1574.

Christophe Du Matz n'eut pas d'enfant de son mariage avec Anne *Granier*, dame de La Barrillière. Ses biens passèrent donc à son frère Nicolas sieur de Casteneuc, mari de Jeanne *Michel*, et père de trois fils : Jean sieur du Brossay-Saint-Gravé, Jacob sieur de La Rivière, tué dans les guerres de la Ligue, et Isaac sieur Du Verger. Ce dernier épousa Renée *de La Villegué*, dame du Plessis, qui lui donna plusieurs enfants; mais nous ignorons s'ils persistèrent dans la profession de la religion réformée. Son frère aîné ne le céda à son oncle Christophe, ni par les qualités de l'esprit, ni par le courage. En 1589, il servit avec distinction contre la Ligue en Bretagne. Il fut marié deux fois : 1° avec Françoise *d'Erbilliers*, 2° avec Gillette *de Fontenailles*. Du premier lit sortirent deux filles et un fils, nommé René, marquis du Brossay, sieur du Mesnil-Barré ; ils paraissent s'être convertis.

II. *Branche de Montmartin et de Terchant*. Jean Du Matz embrassa la Réforme dans le même temps que son cousin Christophe et, pour se soustraire aux persécutions, il se retira en Allemagne, d'où il ne revint, dit-on, qu'en 1576, avec le comte de *Laval*, *Landauran* et le ministre *Merlin*. Dans ce cas, qui était le Montmartin de Bretagne, cité parmi les chefs huguenots qui se saisirent de Domfront en 1574 [1]?

Jean Du Matz fut, en 1581, député par la Bretagne à l'assemblée politique de Montauban. En 1586, il fut envoyé au duc Casimir pour le presser d'entrer en campagne. Pinard, qui l'appelle, par erreur, Isaac de Mur, nous apprend qu'il servit aussi dans toutes les guerres du roi de Navarre, comme officier d'artillerie. Les services signalés qu'il rendit à ce prince au siège de Rouen, à la bataille d'Arques, au premier siège de Paris, à la prise du Mans etc., lui valurent le gouvernement de Vitré, en 1589, et le grade de maréchal de camp, en 1591.

En 1590, les Ligueurs s'étant emparés des maisons des gentilshommes aux environs de Vitré, et les ayant fortifiées de manière à tenir la place comme bloquée, Du Matz résolut de les déloger. Il sortit avec du canon, les rasa toutes et tailla en pièce un corps d'ennemis qui accourait au secours. Peu de temps après, le gouverneur de Vitré étant allé rejoindre le roi, Mercœur voulut profiter de son absence pour s'emparer de la ville. Il gagna *Boisjouan*, sieur du Breuil, qui commandait dans le château, et la trahison aurait réussi sans l'admirable présence d'esprit et le courage du sergent-major *Raton* (voy. ci-dessus, III, col. 175, lig. 11). Instruit du danger qu'avait couru la ville dont la garde lui était confiée, Du Matz y retourna en hâte, réunit quelques hommes, commandés par son lieutenant *Chamballan*, le guidon de sa compagnie *La Faucille*, qui se signala en maintes autres rencontres par son intrépidité, le brave *Raton*, *La Fosse*, *Moussy* et *Michel*, tomba sur les Ligueurs qui étaient venus piller jusqu'aux portes de la ville, le croyant absent, les battit et leur reprit leur butin. En 1591, il servit au siège de Plimeu, sous les ordres de Montpensier, et força la place à capituler. La même année, remplissant les fonctions de maréchal de camp dans l'armée du prince de Dombes, il se signala au combat de la Croix de Malhava, et décida l'affaire par une charge terrible. Quelques jours après, le prince ayant résolu d'attaquer Lamballe, Du Matz s'opposa inutilement, en faisant valoir les considérations les plus sages, à cette entreprise qui coûta la vie à *La Noue*, dans laquelle il fut blessé lui-même et qu'il fallut abandonner. Dombes prit la route de Rennes et rencontra l'armée de Mercœur qu'il se décida à charger après de longues irrésolutions ; mais à peine en était-on venu aux mains, qu'il fit sonner la retraite sous de futiles prétextes. Du Matz se porta alors sur Châtillon qu'il prit de force. Il retourna ensuite au camp du roi devant Rouen;

[1] Nous ne savons non plus où rattacher Géléon Dumas de Montmartin s^r de la Turpinière, marié au temple de La Rochelle, septembre 1607, avec Elisabeth *Mignonneau*.

mais après la sanglante défaite de Craon, Henri IV le renvoya en toute hâte en Bretagne pour que sa présence rassurât les habitants de Vitré. Les habiles dispositions du gouverneur forcèrent Mercœur de renoncer à ses projets sur cette ville. Après la retraite des Ligueurs, Du Matz se porta au secours de Malestroit ; arrivé trop tard, il prit sa revanche en battant, près de Dinan, une troupe de Lorrains qui entrait en Bretagne. Peu de temps après, sur l'ordre du maréchal d'Aumont, il investit Rochefort-sur-Loire ; mais la mésintelligence qui régnait entre le maréchal et le prince de Conti fit échouer une entreprise d'abord fort bien conduite. L'année suivante, 1593, Du Matz assista aux États tenus à Rennes, et fut envoyé en Angleterre et en Hollande pour demander de nouveaux secours. Il conduisit cette négociation avec beaucoup d'habileté, et fut de retour au mois de juin 1594. Henri IV eut encore recours à ses talents pendant le siège de Laon ; puis il le renvoya en Bretagne avec quelques troupes. En 1595, d'Aumont le chargea d'assiéger Corlay, occupé par le brigand Fontenelle, qui fut forcé de capituler. Le siège de Comper, au contraire, que Saint-Luc et d'Aumont avaient entrepris pour complaire à la comtesse de *Laval*, sans écouter les prudents avis de Du Matz, fut honteusement levé. La même année, Du Matz assista de nouveau aux États de la province, qui l'envoyèrent, comme député de la noblesse, rendre compte au roi de la situation du pays. En 1596, il fut chargé de conduire un corps de troupes en Picardie. Profitant de son absence, *La Mouche*, son proche parent, de concert avec Mme de *Laval* et les habitants qui étaient en majorité huguenots, se rendit maître de Vitré, dans l'intention de conserver cette place au parti protestant, dans le cas où Du Matz changerait de religion, comme le bruit en courait faussement ; mais Henri IV rétablit ce fidèle serviteur dans son gouvernement et le dédommagea par un don de 10,000 écus. En 1597, le seigneur de Montmartin, que Henri avait attaché à sa personne, fut employé aux négociations, non seulement avec l'assemblée de Châtellerault, mais avec le duc de Mercœur, et, lorsque ce dernier rompit les pourparlers, il fut envoyé en Bretagne avec la mission d'y lever des troupes et de l'argent, et de disposer les États à s'imposer les sacrifices nécessaires pour en finir avec les Ligueurs. La session close, il suivit Brissac au siège de Dinan dont il régla la capitulation. Peu de temps après, le duc de Mercœur se sentant perdu, l'appela à Nantes, et lui confia le soin de conduire la duchesse auprès du roi pour négocier la paix. Jean Du Matz a rendu compte de tous ces événements dans des mémoires dont on s'accorde à louer l'impartialité, et que Taillandier a publiés dans le t. II de son Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne (Paris, 1756, in-fol.), sous le titre de *Mémoires de Jean Du Mats, seigneur de Terchant et de Montmartin, gouverneur de Vitré, ou Relation des troubles arrivés en Bretagne depuis l'an 1589 jusqu'en 1598*. On lui attribue aussi l'*État de la religion en France*, Paris, 1615, in-8o.

Député aux États-Généraux de 1614, Du Matz fut un de ceux qui s'opposèrent avec le plus d'énergie à la publication du concile de Trente, réclamée par le clergé et la noblesse dans le but de rendre obligatoire pour le roi le serment qu'il avait prêté à son sacre d'exterminer les hérétiques. Nous ne connaissons point la date de sa mort, nous savons seulement qu'il vivait encore en 1616. Il proposa, cette année, à l'église de Vitré de contribuer pour 150 livres à l'entretien d'un second ministre, à condition que l'un des deux pasteurs célébrerait tous les quinze jours le service divin dans son château. Sa proposition fut acceptée avec joie par le consistoire, qui se composait alors du pasteur de *Pestere* ou *Pestre*, de P. *de Gennes*, de *Bodard*, de Ch. *Le Noir*, de *Parent*, de B. *Guesdon* et de J. *Hardy*. En conséquence, le proposant Jean *de Pestere* fut nommé second pasteur (mss. de *l'Arsenal*, Hist. 170).

Jean Du Matz avait épousé Catherine *Chauvin*, fille de Pierre, baron de La Muce, et de Catherine *Eder*. De ce mariage naquit Philippe, seigneur de Terchant, qui prit pour femme Marguerite, fille de Samuel *de Beaumanoir* et d'une dlle *de Caires*. Terchant suivit la carrière militaire et se signala en plusieurs rencontres, nommément à la prise de Crozon, en 1594, et au siège de La Roche-Montbourchet. Outre une fille mariée dans la maison de *La Moussaye*, il laissa deux fils, dont l'un

fut tué au siège d'Aïre. L'un d'eux s'appelait Amauri et épousa, mai 1648, Uranie *Justel* (reg. de Charenton) fille de Christophe *Justel* et d'Olympe *de Lorme*. En 1645, la seigneurie de Terchant appartenait à Mme de Montmartin, comme nous l'apprennent les actes du synode national de Charenton, circonstance qui nous autoriserait peut-être à regarder le second fils de Philippe Du Matz comme identique avec Ésaïe Du Matz, député général des églises protestantes, si les dates se prêtaient moins difficilement à cette hypothèse.

Ésaïe Du Matz sieur de Montmartin, fut député par le Poitou au synode national d'Alais; mais une maladie l'empêcha d'y assister. En 1621, il se trouvait à Saint-Jean-d'Angély dont il négocia la reddition, assisté de René *de Laudrière*, sénéchal de l'Aunis, de Gilles *de La Bagaudière*, de *Grenon* et de J. *Barthommies*. L'année suivante, il fut nommé député général, et exerça sa charge au milieu des circonstances les plus difficiles.

En 1623, il fut chargé, avec son collègue *Maniald*, de présenter à Louis XIII le cahier des griefs des églises. Les protestants avaient à se plaindre, sinon de la violation flagrante, au moins de l'inexécution du traité de paix signé sous les murs de Montpellier, le 19 octob. 1622. Ils demandaient que des commissaires, « douez de l'affection qu'il faut pour la paix, » fussent envoyés dans les provinces afin d'y faire exécuter l'édit, comme le portait la Déclaration du roi ; que la garnison de Montpellier fût retirée, « suivant ses promesses royales, » les habitants ayant, de leur côté, exécuté le traité ; que les privilèges de cette ville fussent respectés dans l'élection des consuls ; que le fort Louis fût démoli, ainsi que Louis XIII s'y était engagé par brevet particulier. Ils demandaient encore, conformément au traité de Montpellier, la mise en liberté de leurs coreligionnaires détenus sur les galères pour cause politique ; la liberté du culte dans les villes de Villemur et de Fontenay-le-Comte ; le rétablissement de l'exercice à Luçon, Tallemont, Surgères, Quillebœuf, Bagnols, Saint-Gilles en Languedoc, Figeac, Puymirol, Vic en Armagnac où le ministre *Testas* n'avait pas encore osé retourner ; la réintégration de la Chambre de l'édit à Castres ; la fidèle exécution de l'édit relatif au Béarn ; l'allocation de la somme nécessaire au paiement des ministres et des garnisons des places de sûreté, ainsi que des arrérages. Ils se plaignaient, en outre, des magistrats de Poitiers qui avaient frappé les habitants réformés d'un impôt arbitraire, et de ceux d'Arnay-le-Duc qui voulaient forcer les protestants de cette ville à contribuer aux frais de construction d'une église pour les capucins. A toutes ces demandes et réclamations, le roi répondit, le 4 mars, d'une manière assez favorable ; seulement il refusa de retirer immédiatement les garnisons de Bergerac et de Sainte-Foy, et de licencier les troupes qui occupaient le Languedoc et les Cévennes ; il ne voulut pas surtout entendre parler d'aider, en quoi que ce fût, à la reconstruction des temples de Charenton, de Tours, de Romorantin et de Gergeau que la populace avait démolis.

Mais c'étaient là des promesses trompeuses ; l'édit ne fut pas exécuté. « Malgré ses promesses, lit-on dans Sismondi, le roi ne retiroit point sa garnison de Montpellier, et y bâtissoit une forteresse. Les réformés avoient été déclarés admissibles à toutes les charges, ils ne pouvoient cependant obtenir même celle de sergent, s'ils ne changeoient de religion. Devant les tribunaux, aucune justice ne leur étoit maintenue ; le même parlement, dans des cas tout semblables, prononçoit deux arrêts contradictoires, pour faire gagner son procès à un catholique, pour faire perdre un huguenot. » Irrité de cette violation du traité qu'il avait signé comme chef du parti protestant, *Rohan*, sans calculer ses ressources, résolut de reprendre les armes, et son frère *Soubise* se saisit de l'île de Rhé, au commencement de 1625. Les deux députés généraux se hâtèrent, dès le 21 janvier, de désavouer, au nom des églises, « telles procédures indignes de la profession de chrestiens et de la fidélité que vrays François doivent à leur roy. » La guerre continua néanmoins ; mais elle fut bientôt terminée par un traité à la négociation duquel Montmartin et Maniald s'employèrent activement. L'édit du roi fut donné à Paris au mois de mars 1626. Dans l'intervalle, au mois de juillet 1625, les députés généraux avaient présenté un nouveau cahier de doléances. Les protes-

tants demandaient que l'exercice fût rétabli à Tours, Gergeau, Bourg en Bresse, Quillebœuf, Pontorson, au Croisic, au Chailard, à Laval, à Luçon, Pons, Surgères, Benet, Coulonges-les-Royaux, Saint-Maxire, Bourgueil, Argenton, Cussac, Plassac, Rieux, Libourne, Mucidan, Clairac, Saint-Gilles, Caumont. Lectoure, Figeac, Cadenac, Brusquez, Montlaur, Artigat, Séverac, Creissel, Foix, Belestat, Digne, Forcalquier, Villefort, Suggeret [Sugères ?], Villemur, Bagnols, Montfort, Lauzargueu (?), Lombeyret (?), etc. Ainsi, loin d'avoir fait droit aux justes plaintes des huguenots et d'avoir exécuté le traité de Montpellier qui portait : « L'exercice de la R. P. R. sera restably aux lieux où il estoit, suivant nostredit Édit, déclarations et concessions, » le gouvernement avait porté de nouvelles atteintes à l'édit de Nantes. On n'avait pas non plus rendu aux protestants plusieurs de leurs temples et de leurs cimetières ; quelques ministres chassés de leurs églises n'avaient pas été rétablis ; on continuait dans beaucoup de localités à exiger des Réformés qu'ils contribuassent à la réparation ou à la construction d'églises catholiques ; on déterrait leurs morts, on démolissait leurs temples, on les bannissait en haine de leur religion. En outre, malgré des promesses réitérées, le fort Louis n'avait pas été démoli ; les sommes allouées pour le paiement des pasteurs n'étaient pas payées ; les privilèges des villes où le protestantisme dominait étaient violés, etc., etc. Le cahier contenait enfin la demande que le roi permît la tenue d'assemblées politiques de trois ans en trois ans. Les réponses furent généralement favorables ; mais comme toujours, les engagements furent mal tenus.

A partir de cette époque, les renseignements nous manquent sur la famille de Montmartin et la montrent dispersée et en partie exilée. Après la révocation de l'édit de Nantes, un descendant du député général des églises, Esaïe *Du Matz de Montbail*, capitaine de dragons, et la femme de son frère, « la dame veuve de M. Louis Dumas de Montmartin, du Poitou » fils de Jacques Du Matz, seigr du Puy-Papin et de Charlotte Rogier, né en 1649, se réfugièrent à Berlin (*Dieterici*). Esaïe est vraisemblablement le même officier que nous avons dit (II, col. 270) arraché par le pasteur Elie *Benoist* aux séductions des Jésuites. Il n'y fut arraché que pour un temps, car il finit par abjurer et il n'était pas encore sorti de France, pour aller chercher ailleurs la liberté de conscience, le 19 juin 1688, car un certificat de présence qui lui fut délivré à cette date (arch. de la Vienne, C 2, 287) montre qu'il habitait alors Alençon. Il laissa de son mariage avec Marthe *du Val*, fille de Jean *du Val*, sr des Aulneaux et de Marthe *Bouillon*, qu'il avait épousée le 1er janv. 1678 (reg. de Charenton) un fils, colonel d'un régiment prussien, mort en 1720, et une fille, nommée Marthe, qui fut dame d'honneur de la reine de Prusse et gouvernante des princesses de la maison royale. Louis Du Puy-Papin était mort en 1682. Sa veuve *Marguerite de Roussay*, décédée à Francfort.-s.-O. en 1732, se réfugia à Berlin avec ses fils qui furent placés comme pages à la cour du Grand-Électeur et suivirent la carrière des armes. L'aîné servit, en 1715, au siège de Stralsund où il fut blessé, puis il fut nommé capitaine des gardes du prince d'Anhalt-Dessau. Le puîné, appelé Samuel, d'abord page de la princesse Amélie, devint grand-maître de la maison de la margrave de Baireuth. Il eut de sa femme Susanne-Judith *de Martel*, outre une fille, nommée Marie-Wilhelmine, qui fut supérieure du chapitre noble d'Iéna à Halle, trois fils, Frédéric-Samuel, Charles-Louis et Charles-Chrétien. Le premier, qui portait le titre de comte de Montmartin, a joué un rôle considérable à la cour de Wurtemberg ; le second fut général au service de l'Empereur, et le troisième, ayant aussi servi l'Autriche, prit sa retraite avec le grade de capitaine ; mais son fils Charles-Louis-Émile entra dans l'armée prussienne. — En 1750 meurt en France, protestante, une dame du Mas de Montmartin de La Mentaye, son fils étant réfugié ; l'héritage est aussitôt demandé par les parents catholiques : le comte de La Massais, le sieur des Nouhes et la dame Dumas, femme d'un sous-brigadier aux chevau-légers nommé Le Sueur de Petitville (E 3511).

DU MAY (Louis), « seigneur de Sallettes, professeur en langue française dans le collége illustre de Tubinge » [Haag, VII 348]. Ce sont les titres qu'il prenait dans ses ouvrages, assez nombreux, et auxquels

il ajoutait ceux de chevalier de St-Michel, secrétaire de l'Électeur de Mayence et conseiller du duc de Wurtemberg. Toutes ces qualités annonceraient, si on ne le voyait aussi par ses ouvrages, un protestant français établi en Allemagne, mais de bonne heure. Il avait aussi voyagé en Amérique. Le premier livre de lui que l'on connaisse est de 1659 et il mourut le 22 septemb. 1681. Ses écrits sont principalement : I. *État de l'Empire ou abrégé du droit public d'Allemagne ;* in-12, Paris, 1659 ; 1665 (2 vol)., etc. ; Montbelliard, 1665 ; Genève, 1674. — II. *Discours histor. et politiques sur les causes de la guerre de Hongrie,* 1350-1664, *et sur la paix entre Léopold et Mahomet IV*; Lyon, 1665, in-12. — III. *L'avocat condamné et les parties mises hors de cour et de procès par arrêt du Parnasse,* 1669, in-12, IV. — *La science des princes ou considérations sur les coups d'Etat* [contre Gab. Naudé]. — V. *Le prudent voyageur ou description politique de tous les États du Monde, d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et particulièrement d'Europe*; Genève, 1681, 2 vol. in-12 (Voy. le Dictionn. hist. de Prosper *Marchand*). — Du May-Vernous, du Poitou, signalé comme suspect, 1692. Paul Du May de Metz, chandellier, et Abraham Du May, boulangier, tous deux de Metz, réfugiés à Halle avec leurs familles, 1698.

DU MAYNE. « Noble Catherine Du Mayne, dame et baronne de la Périère et de Viry vefve de feu noble Françoys de Vetel seigr du Buys, donne procuration, à Genève, à Jacques *Tourtoulon*, ministre pour retirer le bien d'Olympe de Vétel sa fille des mains de noble Loys de St-Bonet seigneur de St-Jean au diocèse de Nimes, 21 août 1563 » (Ragueau not., V, 1159).— Claude du Mayne, de Grasse, épouse en en 1567 la fille de Thomas Malingre pasteur à Yverdun; il fut, jusqu'en 1588, bachelier ou second régent de l'école de cette ville (*Crottet*). Mlle Éléonore du Mayne abjure moyennant une pension de 300 livres, 1698 (E 3384). — Jean *Dumbar*, professeur de philosophie, en 1612, au collège de La Rochelle ; il a laissé un volume de poésies latines. — Gédéon *du Mesne*, sculpteur et Charlotte Pierret sa femme font baptiser leur fille Marie au temple de Charenton, 8 nov. 1676. — François *du Mesnilh*, originaire de Nérac, étudiant à l'acad. d'Orthez et, en 1579, procureur général du roi à Pau. — *Du Mesnil* ministre tué à Domfront en 1574 ; — (J.) ministre à St-Just en Saintonge, 1651 ; à La Rochelle, 1660. — Joannes du Mesnil-Jembelin (normanno-cadomæus), étudiant à l'acad. de Genève, 1669 ; ministre à St-Pierre sur Dives, puis en Angleterre ; — Suzanne *du Mesnil-Baclé*, dame noble, veuve, 71 ans, assistée à Londres, 1702 ; elle l'est encore en 1710 ; — M. *du Mesnil-Lambert*, membre du Comité pour la distribution des secours à Londres, 1706-10 ; — Le sr *du Ménil*, d'Angoulême, maître ès arts, prosélyte, réfugié à Francfort sur l'Oder en 1698 ; c'est probablement le même qui était passé au commencement de la même année à Genève, avec deux compagnons, et au sujet duquel on lit dans les registres de la Bourse françoise : « *Du Mesni de la Grimardière*, de l'Angoumois, avec deux « autres cordeliers, *Duparc* et *Robillon* dit « *Debouy*, allant abjurer en Suisse, reçoi- « vent un viatique ; » — Pierre *Dumesnil* et sa femme, venus de Picardie, reçoivent à Genève un viatique de 4 écus pour la Hollande, 1702 ; — *Du Minil*, de Grouche en Boulonois, enfermé dans les prisons de Boulogne pour crime d'assemblée est libéré à condition de quitter le pays ; « ayant recommencé à dogmatiser après son engagement expiré, » est mis à Bicêtre sur la plainte de l'évêque de Boulogne, 1766 (E 3526) ; voy. *Bull.* VIII, 554. — Aimé *Dumé*, « de Villiers-St-Benoist, drappier, » reçu habitant de Genève, 27 septemb. 1572. — *Du Mesnillet*, voy. Bochart. — Jacques *Dumet* massacré à Arles, 1562.

DU MEX (Léonard), gentilhomme des environs de Corbigny [Haag, IV 405]. Sa maison ayant été pillée par la garnison de cette petite ville, Du Mex se rendit à Corbigny pour porter plainte. A son retour, il fut rencontré par quelques soldats et dévalisé, après avoir reçu une balle à travers le corps. Un moine, témoin de ce meurtre, voulut le confesser ; mais il le repoussa en disant que c'était à Dieu seul qu'il se confessait, à Jésus-Christ seul qu'il demandait pardon. Ces paroles résonnèrent aux oreilles de ses assassins comme un horrible blasphème, et pour l'en punir, un soldat lui tira un second coup de pistolet. Quelques personnes charitables le

transportèrent dans une maison voisine, où il expira le lendemain. Sa mort fut vengée, peu de temps après, par René *de Monceaux*, sieur de Blanay (voy. II, col. 634). Ce vieux gentilhomme, lieutenant de la cornette du sieur de *Quincerot* et un des plus braves soldats de France, s'en retournant de la bataille de Dreux avec un de ses amis, nommé *La Borde-Petot*, surprit Corbigny par escalade, le 29 janvier 1563, et força le gouverneur à se sauver en chemise. Trois jours après, les protestants firent revenir leur ministre Marin *Giraut* et recommencèrent l'exercice public de leur culte. L'édit de paix maintint cette ville parmi celles où l'exercice de la religion réformée était permis. — *Dumier*, ministre de Sos, colloq. de Gondom, au synode de Gap, 1603. — Jean *Dumieu*, du Dauphiné, garçon estaminier, réfugié à Berlin, 1698. — *Dumonard*, ministre de St-Claude, 1584. — Maximilien *Dumonceaux* ou *Monceau*, né vers 1604, docteur-médecin à La Ferté-sous-Jouarre, persécuté par Bossuet en 1683 ; voy. ci-dessus IV, col. 485, col. 915, lig. 28 et *Bull.* IX, 65. Conf. notre t. III, col. 156. — Marguerite *Dumoral*, de la Société des dames françaises réfugiées, de Haarlem, 1703.

1. DU MONT et plus tard DUMONT. — Michel du Mont, l'un des condamnés de Meaux en 1546. — (François), de Meaux, drapier drapant, et sa femme Arthuze Harvisson, aussi de Meaux, où ils avaient été autrefois mariés, renouvellent à Genève (Ragueau not., V, 1361) leurs conventions matrimoniales, 1563 ; et la même année Hottelin Dumont leur fils épouse, à Genève, Barbe De La Grange. — (Antoine), « bolengier, natif de la ville de Salie au pays de Languedoc, » reçu habitant de Genève, 2 août 1557. — (Antoine) et Matthieu son fils, de Noyers en Bourgogne, admis à la bourgeoisie genevoise, 11 oct. 1557 ; leurs descendants existent encore à Lausanne. — (Hugue), taffetatier, de Lyon, habitant de Genève, 8 mai 1559. — (Innocent), natif de Paris, *id.* 23 oct. 1559. — (George), de Cluny, tourneur, reçu habitant de Genève, 8 juin 1575. — (Jacques), de Belleville en Beaujolois, *id.* septemb. 1586. — (Jean), fils de Gilles, « de Machelnoir près Chasteaudun, » *id.* déc. 1586. — (Claude), « petit orfèvre établi à Paris sur les degrés du Palais » faillit être massacré (30 août 1594) parce qu'étant de garde à la porte St-Jacques, il ne s'était pas découvert en voyant passer le saint-sacrement (*Jal de Lestoile*). Il semble bien que ce soit le même Claude Dumont, « maître orfèvre de Paris » qui, retiré à Genève, y renouvela (E. de Monthoux not., LXXXI, 44) les conventions dotales de Marie Zoby sa femme, 1619. — (Jean), maître chirurgien, fils de feu Bernard Dumont-Montguyon, d'Orthez en Béarn, reçu bourgeois de Genève, 1648 ; il y épouse, 1652, Michée fille d'Étienne *Cassin* (J. Comparet not., XVI, 235). — (Jacques), « de Same en Cévennes, » 62 ans, assisté à Londres, 1705. — (La femme d'Étienne), de Toulouse, assistée d'un viatique, Genève, 1709. — (André), de St-Fort en Saintonge, garçon apothicaire, et son frère, assistés à Genève d'un viatique pour l'Angleterre, 1710. — (Marie) enfermée aux Nouvelles-cathol. d'Orléans, 1729 (E 3415).

2. DU MONT (FRANÇOIS) dit *Collonges*, ministre à Paris, 1558. — (.....) ministre de St-Jean d'Angely, 1558 ; d'Angoulême, 1561 ; une lettre de lui à Calvin, *Opera Calvini*, n° 3628. — (.....) ministre à Chastillon-sur-Loire, 1562-63 ; à Aubusson, 1582 ; à Bonderoi, 1582-85. — (Etienne), natif de Cahors, étudiant à Genève, pasteur à Graissesac, 1668 ; à Milhau et à Nîmes, 1669 ; Montpellier, 1670 ; déposé pour arianisme ; apostat pensionné en 1680. — (Luc), pasteur à La Rochelle, 1581-1603 (*Bull.* IV, 321) ; il épouse Jeanne *Guérin*. Leur fils, ANTOINE, étudiant à Montauban, 1604, pasteur, 1620-25, des églises de St-Agnan et Mimbré, apostasie vers 1631. — Franciscus *Dumontius* sebusianus, étudiant à l'acad. de Genève en 1622. — (Gabriel), pasteur à Leipzig, 1704-21 ; à Rotterdam, 1721 ; chapelain de l'ambassade de Hollande à Paris, 1728 ; retourne à Rotterdam, de... à 1747. — (Abraham), pasteur de l'église de la Friderickstadt à Berlin depuis 1725 jusqu'à 1761, date de sa mort ; il est probablement le même Dumont [Haag, IV 411] qui fit imprimer à Berlin, en 1759, un *Sermon d'actions de grâces pour l'éclatante victoire remportée par le roi de Prusse sur les Autrichiens, prononcé à Berlin dans l'église du Dom en présence de la Reine et de la famille royale*, le 3 sept. 1758 (C.-J. Rellistab, in-8°, 16 p.), et en 1760, l'ouvrage intitulé *En-*

tretiens sur ce qu'il y a de plus intéressant pour l'homme, in-8°. — (Alexandre), pasteur de l'église de D''' (Die?) publia, en le dédiant à son troupeau qu'il voulait préserver des doctrines philosophiques, un volume intitulé : *Préservatif contre le déisme ou instruction pastorale de M. Dumont min. du s. Év. à son troupeau, sur le livre de J.-J. Rousseau intitulé : Émile ou de l'Éducation* ; Paris, 1763, in-12, 204 p.

3. DU MONT (David), de Crest en Dauphiné, fabricant de soieries à Lyon, réfugié avec sa famille à Lausanne en 1688, y meurt en 1711, âgé de 75 ans. — (David fils de Louis), de Crest, demeurant à Vevey, « mis en apprentissage d'espicier droguiste chez noble Jacques Gallatin, marchand à Genève, » juin 1692 (J.-A. Comparet not., XXIX 414). — (Gabriel) né à Crest le 19 août 1680, étudiant à Genève (G. D. crestensis delphinas), inscrit au 7 mai 1697, fut appelé en 1704 à desservir l'église française de Leipzig. En 1720, il devint pasteur de l'église wallonne à Rotterdam et de plus, professeur de langues orientales et d'histoire ecclésiastique [Haag, IV 409]. Il mourut dans l'exercice de ses fonctions, le 1er janv. 1748. « C'étoit, dit Paquot (*Hist. litt. des 17 prov. des Pays-Bas*), un homme fort laborieux, qui avoit un savoir assez étendu, et qui communiquoit volontiers ses lumières aux autres. » Il a publié, sous le voile de l'anonyme, quelques *Dissertations* qui ont été jointes aux Discours de *Saurin* sur la Bible, ou imprimées dans l'Histoire critique de la république des lettres par *Masson*. Après sa mort, Daniel *de Superville* fit imprimer un choix de ses *Sermons* (Rotterd., 1750, in-8°), au nombre de douze, avec une dédicace à Mademoiselle de *Heuqueville*. En fait d'ouvrages inédits, MM. Haag n'ont connu de ce pasteur qu'un *Mémoire sur la lecture publique de l'Écriture sainte*, qui se conserve dans les archives de l'église wallonne de Leyde. C'est apparemment ce même Gabriel Dumont qui remplissait à Paris les fonctions de chapelain de l'ambassade des Provinces-Unies au mois d'avril 1728, et qui écrivait à Court (mss. *Court*, Correspond. 1726-44) et aux autres pasteurs du désert pour leur demander un état nominatif des protestants, état qu'il voulait faire présenter au congrès de Soissons, afin de prouver que la religion réformée n'était pas morte en France.

4. DUMONT (Jean), baron de Carlscroon, historiographe de l'empereur Charles VI, né vers 1666, mort à Vienne le 13 mai 1727 [Haag, IV 409]. Dumont était protestant ; mais il cachait sa croyance, et grâce à cette dissimulation, il lui fut permis de conquérir, sur les champs de bataille du Palatinat et de la Souabe, le grade de capitaine. Révolté des atrocités commises par l'armée française sur les bords du Rhin, et admirateur trop passionné du roi Guillaume, il osa exprimer ses sentiments, en sorte que, devenu suspect d'espionnage, il fut arrêté à Strasbourg ; mais les recherches les plus minutieuses dans ses papiers n'amenèrent pas d'autre découverte que celle d'un psautier. L'autorité militaire ne jugea pas le crime très grave et, au bout de quinze jours, on lui rendit la liberté. Dégoûté du service du roi de France, Dumont passa en Italie, et le 26 mai 1690 il s'embarqua à Malte pour la Turquie. A son retour, il traversa l'Allemagne et arriva, dans le mois d'août 1692, à La Haye, où il fit imprimer une relation de son voyage. La connaissance qu'il avait acquise des intérêts des divers États européens, lui suggéra l'idée de se livrer à l'étude et à l'enseignement du droit public. Les écrits qu'il publia depuis la conclusion de la paix de Ryswick, attirèrent sur lui l'attention du comte de Zinzendorf, qui le recommanda à l'empereur d'Autriche comme un homme très capable d'écrire les campagnes du prince Eugène. Dumont partit donc pour Vienne, fut nommé conseiller et historiographe par Charles VI, et créé (1725) baron de Carlscroon ; mais la mort ne le laissa pas jouir longtemps de ces titres et dignités. Les bibliographes lui attribuent un assez grand nombre d'ouvrages, signés tantôt Jean, tantôt François ou Jacques Dumont, quelquefois le sieur Dumont. En voici la liste :

I. *Lettres historiques contenant ce qui se passe de plus important en Europe ;* La Haye et Amsterdam, 1692-1728, 111 vol. in-12. — Recueil mensuel, rédigé par Dumont, *Jacq. Bernard, H. Basnage, Aymon* et d'autres.

II. *Nouveau voyage au Levant*. La Haye, 1694, in-12 ; nouv. édit., fort augm., sous le titre de *Voyages en France, en Italie,*

en Allemagne, à Malthe et en Turquie, La Haye, 1699, 4 vol. in-12 ; trad. en hollandais, Utrecht, 1699, in-4o ; puis en anglais, 1702, in-8o.

III. *Mémoires politiques pour servir à la parfaite intelligence de la paix de Riswick*, La Haye, 1699, 4 vol. in-12. — Ces mémoires embrassent les événements qui se sont passés de 1641 à 1675 seulement.

IV. *Mémoires sur la guerre présente* ; La Haye, 1703, in-12 ; nouv. édition sous le titre de *Recherches modestes des causes de la présente guerre en ce qui concerne les Provinces-Unies*, 1713, in-12.

V. *Recueil de divers traités de paix, de confédération, d'alliance*, etc.; La Haye, 1707, 2 vol. in-12.

VI. *Nouveau recueil de traités d'alliance, de trêve, de paix, de garantie et de commerce, faits et conclus depuis la paix de Münster jusqu'à l'année* 1709 ; Amst., 1710, 2 vol. in-12.

VII. *Les soupirs de l'Europe à la vue du projet de paix contenu dans la harangue de la reine de la Grande-Bretagne*, 1712, in-12.

VIII. *La pierre de touche de la Lettre au marquis de **, sur un livre intitulé :* Les soupirs de l'Europe, 1712, in-12.

IX. *Remarques sur la réponse du marquis de ** à l'orfèvre, sur sa pierre de touche ;* Landrecies, 1713, in-12.

X. *Batailles gagnées par le prince Eugène de Savoye, dépeintes et gravées par Jean Huchtenberg, avec les explications historiques*, La Haye, 1725, 2 vol. in-fol.; nouv. édit., fort augm., sous le titre d'*Histoire militaire du prince Eugène de Savoye, du prince et duc de Marlborough et du prince de Nassau-Frise ;* La Haye, 1729-47, 3 vol. in-fol. — Ouvrage rare et recherché.

XI. *Corps universel diplomatique du droit des gens, contenant un recueil des traités de paix, d'alliance*, etc., *faits en Europe depuis Charlemagne jusqu'à présent ;* Amst. et La Haye, 1726-31, 8 vol. in-fol. — Cette collection comprend environ dix mille actes, accompagnés de notes critiques. Quelque riche qu'elle fût, elle était encore très incomplète, car malgré tous les soins qu'y avait apportés Dumont, beaucoup de pièces avaient échappé à ses recherches. Il préparait une seconde collection, qui servît de supplément à la première, lorsqu'il mourut. Jean *Rousset* se chargea de poursuivre ce travail, et il le publia à Amst., 1739, 3 vol. in-fol., sous le titre de *Supplément au Corps universel diplomatique, avec le cérémonial diplomatique des cours de l'Europe*.

XII. *Droit de barrière des Provinces-Unies*, publ. dans le t. II des Mémoires de La Torre (Lond., 1749, in-8o).

On doit encore à Dumont l'édit. des *Mémoires de la vie de Th.-A. d'Aubigné*, Amst., 1731, 2 vol. in-12, indiquée ci-dessus t. I, col. 509, no X.

5. DUMONT DE BOSTAQUET, famille de petite mais bonne noblesse normande, qui réclamait pour son ancêtre un du Mont enrôlé à la suite du duc Guillaume Ier pour la conquête de l'Angleterre, en 1066. = *Armes :* de gueules à 3 têtes de lapin, 2 et 1, arrachées.

Bostaquet, ou pour écrire plus exactement (en suivant la leçon donnée par la carte de Cassini) « le Bois-Taquet, » était un fief faisant partie de la petite paroisse (134 habit.) de La Fontelaye située dans un joli vallon près d'Yvetot, à 8 lieues au sud de Dieppe. Les Dumont, seigneurs de La Fontelaye, Bostaquet, Varvannes, Vibeuf, Lamberville et autres lieux du voisinage, furent vraisemblablement dévoués aux doctrines de la Réforme dès son apparition dans le pays de Caux. On trouve un « Pierre Dubostaquet » résidant en Angleterre en 1572 et y recevant au nom de l'évêque de Londres, la veille de Noël, la somme de 320 liv. collectée par ce prélat, afin de prendre soin avec un de ses compatriotes, François *Bissoy*, de la mission de confiance consistant à distribuer cette somme considérable « aux pauvres minis« tres et autres françois réfugiés en Angle« terre depuis les derniers troubles et mas« sacres de France » (*Bull.* VI 190). Jacques Dumont, né vers 1600, figure dans le registre des décès du cimetière protestant de St-Marcel à Paris, en ces termes « Jacques Dumont dit Botaquet, natif du dit lieu de Boutaquet, » inhumé le 19 oct. 1630. — Geoffroy Dumont, chevalier, seigneur de La Fontelaye, Bostaquet, Vibeuf et Bellemare, maria l'une de ses filles au sieur *de Lavé*, escuyer, ministre de Lintot et eut quatre fils, Samuel, Abraham, Isaac et Jacob, dont les deux derniers furent tués au service de France, et le second,

Abraham, au service de Hollande, comme major au régiment de Donchamp en 1653. L'aîné, Samuel, resté paisible administrateur des biens de la famille, épousa Anne *de la Haye*, fille aînée de messire Isaac de La Haye seigneur de Lintot, dont il eut trois filles et un fils unique auquel on donna pour prénom celui de son grand-père maternel, Isaac.

Cet Isaac Dumont seigneur de Bostaquet est digne, comme on va le voir, d'attention et de reconnaissance. Il naquit à Bostaquet le 4 fév. 1632 et perdit son père trois mois après. Sa mère, restée veuve à 24 ans sacrifia « sa jeunesse et si l'on ose dire, sa beauté » (c'est lui qui parle) au tendre soin d'élever ses quatre enfants. Dès l'âge de 7 ans elle le mit en pension à Rouen pour étudier les rudiments de la langue latine; un an après elle l'envoya à Falaise chez un fameux grammairien nommé Fierville. Quatre ans plus tard, en 1645, il fut en état d'entrer à l'académie de Saumur où il resta deux années chez « l'illustre » pasteur et professeur *Cappel*, à raison de 300 livres par an. Il passa une année encore à Saumur, revint faire sa philosophie et sa logique à Caen, se délecta entre temps de deux courts séjours à Paris où il trouvait l'appui de son oncle le capitaine au service de la Hollande et des amis de cet oncle tels que les barons *de Villarnoul* et *de La Primaudaye*; enfin pour terminer ce cycle d'études assez sérieuses, il entra dans l'académie de M. de Corval, écuyer du roi, à Rouen. Ces académies étaient des écoles où l'on apprenait « à voltiger, à faire des armes, à manier la pique, à danser, à jouer du luth, à dessiner, de plus les mathématiques et beaucoup d'autres choses bienséantes à des personnes de qualité. » Sauval qui donne ce détail (Hist. de Paris, écrite vers 1670) ajoute que ces maîtres étaient « gens sages et de bon exemple. » Dumont se loua fort du sieur de Corval « qui ne négligeoit rien qui pût servir à l'adresse du corps et à la politesse de l'esprit, » et il passa quinze mois sous sa direction à raison de 700 liv. par an pour lui et 150 pour son valet. Il ne lui manquait plus pour suivre sa carrière de gentilhomme que d'entrer dans l'armée. Il obtint le grade de cornette d'une compagnie de cavalerie que commandait un cousin de sa mère, M. de Royville, et fit en 1652 une première campagne au cours de laquelle il assista aux sièges de Bar-le-duc, Vervins et Château-Porcien. Il ne paraît pas avoir recherché depuis, les occasions de se distinguer en tirant l'épée au service du roi. Il se maria en 1657 (28 juin) et tout en gardant la lieutenance à laquelle il était parvenu dans la compagnie de Royville, il se confina dans la vie de gentilhomme campagnard soigneux, en bon Normand qu'il était, de bien compter, d'arrondir ses domaines sans aucune répugnance pour les procès, et d'élever dignement une très nombreuse famille. Il eut trois femmes : 1° Marthe, fille d'un gentilhomme de Rouen nommé Daniel *de la Rive*; elle lui donna six filles et un fils, puis mourut au moment d'accoucher d'un huitième enfant; 2° Anne, fille de David *Le Cauchois*, chevalier, seigneur de Tibermont, laquelle mourut en couches de son septième enfant; 3° en mars 1679, Marie, fille de David *de Brossard*, chevalier, seigneur de Grosménil, qui lui donna encore trois filles et deux fils.

Comme presque tous ses coreligionnaires, Bostaquet, en 1685, résista d'abord; il se promit en lui-même de tout souffrir plutôt que de se déshonorer par une lâche défaillance; mais quand on sut les procédés du roi, quand on vit à l'œuvre ses mandataires, d'ignobles soldats qui se faisaient plaisir, sous prétexte d'obéissance aux ordres, de détruire tout et de martyriser les personnes, comment ne pas sauver sa mère, sa femme, ses filles de telles souffrances en donnant sa signature au bas d'une formule? Il la donna pour esquiver les dangers du moment, mais avec le ferme dessein de quitter au plus tôt le royaume avec toute sa famille et d'abandonner, lui, ce Normand qui paraissait intéressé tout à l'heure, son château, son patrimoine féodal et tous ses biens pour conserver l'estime de lui-même [1]. Quelques mois après, il organisa un embarquement nocturne sur la côte, à la faveur duquel il devait transporter à l'étranger sa mère octogénaire, sa femme enceinte et une quantité de sœurs, filles, belle-filles, nièces et enfants composant toute sa couvée. Mais

[1] Voy. dans l'Hist. de France de Michelet le chapitre intitulé : « Louis XIV et la révocation, » p. 352.

l'expédition fut surprise et dispersée, des coups de feu tirés de part et d'autre, et le jour venu il se trouva seul, sur la route de Picardie, avec une balle dans le bras. Il continua son chemin, parvint à gagner la frontière, traversa la Belgique occupée par des ennemis, les Espagnols, et se trouva enfin sur terre libre, en Hollande. Mettre le chef de la famille hors des atteintes de la persécution, c'était mettre à l'abri l'honneur de la famille tout entière et assurer aux siens un point d'appui pour venir le rejoindre. Parvenu à La Haye au mois de juin 1687, il se fixa dans cette ville et commença d'y écrire sa propre biographie qui fut terminée au mois d'avril 1688, et qu'il intitula « Récit fidèle de ce qui s'est « passé dans ma vie de plus essentiel, pour « servir de mémoire à ma postérité. » Cependant à la suite de leur évasion manquée, plusieurs personnes de sa famille avaient été emprisonnées et menacées de pis, ses biens confisqués et vendus à vil prix, lui-même condamné aux galères; mais au mois de mars 1688, sa femme et deux de ses enfants étaient parvenus à le rejoindre à La Haye et les États de Hollande l'avaient pris à leur solde. Aussi entra-t-il avec ardeur, comme capitaine de dragons rouges, dans les rangs de l'armée que le prince d'Orange emmena des ports de la Hollande, sur la fin de nov. 1688, pour marcher à la conquête du trône d'Angleterre. Il prit avec lui sa femme et sa famille qu'il établit à Greenwich et fit la double campagne, d'Angleterre d'abord, puis d'Irlande, prit part à la bataille de la Boyne et assista, le 6 juillet 1690, au couronnement du roi Guillaume dans la cathédrale de Dublin, clôture solennelle de la guerre. Il avait près de 60 ans. Il quitta le service peu de temps après, se retira d'abord à Dublin, où il acheva ses Mémoires en 1693, puis choisit pour son foyer définitif la colonie de Portarlington, non loin de Dublin, composée principalement d'anciens officiers français réfugiés, pensionnés comme étant mis à la retraite [1], et de leurs familles. C'est là qu'il mourut en paix, le 14 août 1709.

Cette seconde partie de ses Mémoires n'offre pas moins d'intérêt que la première. Laissant à « des plumes mieux taillées que la sienne, » ainsi qu'il s'empresse de le dire, l'honneur d'apprécier les événements, il se borne à raconter familièrement ce qu'il a fait et ce qu'il a vu; mais justement sa simplicité naïve fournit au lecteur une foule d'observations précieuses par leur exactitude. Deux grands historiens, lord Macaulay et Michelet, en ont tiré bon parti. D'ailleurs sa simplicité n'exclut pas un certain sentiment naturel de l'art, comme on en peut juger par cette page dans laquelle il trace en peu de mots l'arrivée de la flotte protestante sur les côtes du Devonshire :

« ... Nous croyions avoir passé la Manche et ne savions plus quelle route nous tenions. Plusieurs de notre troupe, de Poitou, vouloient que nous allassions faire descente sur leurs côtes; mais sur les trois heures après midi, nous revîmes les côtes et connûmes que l'on faisoit toujours la même route. Le sieur de Béthencour de Bures [1], qui connaissoit ces côtes, nous assuroit que nous allions devers Plymouth, et je crois que c'étoit le dessein; mais le vent ayant changé, nous fûmes tout étonnés que notre avant-garde revirât sur nous. Rien pour lors ne parut plus beau que ce mouvement qui, ramassant toute cette nombreuse flotte, la faisoit voir dans un jour admirable. Le corps de bataille et l'arrière-garde mirent en panne pour laisser reprendre les devants au prince et firent à leur tour la même manœuvre. Alors on ne douta plus du lieu où nous allions prendre terre. Nous voyions distinctement les peuples s'avancer sur les pointes des montagnes pour nous regarder de plus près et venir en troupes jouir de ce charmant spectacle; et ils ne paroissoient aucunement alarmés de voir tous les vaisseaux entrer dans une grande baie proche d'eux. Ce lieu donc, nommé Torbay, fut l'endroit où nous abordâmes. Il sembloit que la nature l'eût fait exprès pour nous recevoir : cette baie en forme de croissant s'avance dans la terre assez avant; elle a au lieu où nous mouillâmes de hautes montagnes garnies de rochers fort escarpés; elle est fort spacieuse et peut contenir un très grand nombre de vaisseaux; notre flotte, quoique très nombreuse, n'en occupoit qu'une petite partie; le fond y est admirable pour ancrer et les côtes qui l'environnent de trois

[1] « Ma pension est de 6 shellings 3 sols par jour, » note de l'auteur en date du 17 octobre 1692.

[1] Ci-dessus t. II col. 479.

côtés font que les vaisseaux y sont fort en sûreté. Ce fut, dis-je, dans ce lieu que notre grand prince et toute l'armée abordèrent. Le ciel qui l'avoit heureusement conduit, continuant ses faveurs, rendoit la mer si tranquille que cette baie paroissoit un grand étang. Le soleil, qui étoit sur son couchant, brilloit avec tant d'éclat que l'on eût dit qu'il avoit peine à perdre de vue notre héros ; cependant, voulant aller promptement rendre compte dans l'autre hémisphère de cette grande entreprise, il laissa le soin à la lune d'éclairer notre descente.

On doit la connaissance de cet écrit à l'esprit investigateur de M. Charles *Read* qui, l'ayant reçu en communication, des mains de son possesseur, le doyen d'Ossory (comté de Kilkenny, Irlande), obtint l'autorisation de le publier. Il a paru sous ce titre : *Mémoires inédits de Dumont de Bostaquet, gentilhomme normand, sur les temps qui ont précédé et suivi la révocation de l'édit de Nantes, sur le refuge et les expéditions de Guillaume III en Angleterre et en Irlande, publiés par MM. Ch. Read et Francis Waddington et précédés d'une introduction historique ;* Paris, Mich. Lévy, 1864, in-8o, XLVI et 376 p.

Isaac Dumont de Bostaquet survécut aux enfants qui étaient venus le rejoindre ou qui étaient nés à l'étranger, excepté à deux filles nées de sa troisième femme : 1o JUDITH-JULIE, qui fut mariée, 2 avril 1700, à Guy Auguste *de la Blachière*, seigneur de Contière ; 2o MARIE-MADELEINE née en 1680, mariée, après sa sœur, à un M. *de Vignoles*, dont le fils, Jacques-Louis de Vignoles, épousa Marie *de Ligonier*, sœur d'un célèbre officier du roi Guillaume, Jean lord Ligonier ; le fils né de cette union fut ministre de l'église française de Portarlington depuis 1793 jusqu'à 1817 et le fils, aîné de celui-ci, Charles de Vignoles, lui succéda (1817-1841) dans la même charge, à laquelle il a joint celle de doyen d'Ossory. C'est en sa qualité d'aîné qu'il était en possession des papiers de son ancêtre.

L'aîné des enfants que Bostaquet avait laissés en France et qui y continua la famille, était ISAAC, fils de sa première femme né le 20 juillet 1663, marié à Charenton, 16 juin 1685, avec Esther fille de David *Chauvel*, avocat à Rouen et d'Anne *Baudry ;* converti en même temps que son père, mais avec moins de regret, il resta en possession des domaines de Bostaquet et de La Fontelaye, auxquels d'autres s'ajoutèrent plus tard, et mourut le 15 août 1727. Il avait eu cinq filles et quatre fils. SAMUEL-GABRIEL, sr de Lamberville, son sixième enfant, né en 1694, eut de sa femme, Suzanne *Mel*, ISAAC-ANTOINE né en 1718, mousquetaire dans la 1re compagnie de la garde du roi, marié 1o en 1753 avec Anne *Massieu de Clerval* qui mourut l'année suivante en mettant au monde une fille, ANNE-SUZANNE, mariée en 1777 à Pierre-Henri de Frotté, père du comte Louis de Frotté, général vendéen, 2o en 1761, avec Anne de Canivet de Colleville, dont il eut deux fils : ISAAC-GABRIEL-AUGUSTE né en 1764 et ISAAC-ANTOINE-AUGUSTE né en 1765. Ces deux fils, émigrés, prirent part en royalistes, quoique leur famille fut restée ou redevenue protestante, aux guerres de la Vendée ; mais leur père qui n'émigra point mourut paisiblement dans son château de la Fontelaye vers 1812, « et à défaut d'un pasteur, un respectable vieillard, M. Pierre *Lesade*, propriétaire dans le voisinage, présida la cérémonie religieuse de son inhumation » (Read, *Introd. aux Mém.*, p. XLIV). En 1814, Isaac-Gabriel, seigneur de la Fontelaye, étant mort, son frère Isaac-Antoine seigneur de Lamberville, appelé dès lors le marquis Dumont de Lamberville, colonel d'état-major, rassembla en ses mains tous les biens de la maison. Il résidait à Rouen, chez sa parente Mme *Le Sueur de Colleville* née de Grosmesnil, petite nièce d'un gendre de Samuel *Bochart* et visitait chaque année les anciens domaines patrimoniaux qu'il avait conservés. Sous la Restauration, les jours de grande fête, quand les autorités se rendaient à la cathédrale, il allait en grand uniforme s'asseoir parmi ses coreligionnaires au temple de St-Éloi (Voy. Fr. Waddington, à la p. 139 du *Protest. en Normandie*). Il mourut le 6 septemb. 1847 et en lui s'éteignit la descendance française de la famille.

6. DUMONT-PIGALLE, officier de cavalerie au service des États-Généraux [Haag, IV 411], auteur d'une *Esquisse d'un grand tableau, ou Mémoires pour servir à l'histoire des Provinces-Unies des Pays-Bas, et particulièrement à celle de Guillaume V.*

depuis l'année 1776 *jusqu'à* 1786, en Hollande, 1786, 2 vol. in-8°. On attribue aussi à Dumont-Pigalle, et à *Marron*, les notes du livre publié par le comte de Mirabeau sous ce titre : Aux Bataves sur le stathoudérat, sans lieu, 1788, in-8°.

7. DU MONT (CLAUDE) né à Pont-de-Veyle, fils de PHILIBERT Du Mont, marchand à St-Laurent-lez-Mâcon [Haag, IV 406], se fit recevoir bourgeois de Genève le 12 novemb. 1557, en même temps que son frère aîné, JACQUES et son frère cadet CLAUDIN. Leur père, Philibert, et leur mère, Claudine Genost (aliàs Claudine De la Mossière) n'approuvèrent point, à ce qu'il paraît, qu'ils eussent quitté leur religion et leur patrie, car dans leur testament mutuel passé à Mâcon le 16 juin 1560, ils les déshéritèrent en partie tous les trois, ainsi que deux autres de leurs fils, AMBLARD et ÉNOC, qui probablement s'étaient mis dans la même situation, et ils instituèrent leurs seuls héritiers PIERRE et NOEL, les deux derniers enfants restés auprès d'eux (Ragueau, not., V, 1607).

Claude fut la souche d'une notable famille genevoise d'où sortit, à la fin du dernier siècle, un publiciste éminent, le jurisconsulte Étienne Dumont. En 1563, Claude, marchand à Genève, entra dans les Conseils de la République, et l'année suivante il épousa Louise Gurin, fille de noble Pierre *Gurin*, d'Annonay, aussi marchand à Genève, et de dame Ayme Varemberg qui était alors remariée avec le ministre Michel Cop. Un de leurs fils fut nommé conseiller et secrétaire d'État en 1612 ; les fils de celui-ci ONÉSIME, ABRAHAM et GABRIEL continuèrent à occuper des charges importantes et à prendre alliance dans les meilleures familles du pays. Onésime après avoir été officier dans les troupes suisses au service de France, fut capitaine de la garnison de Genève et mourut en 1691. Un de ses fils, ABRAHAM, fut pasteur dans le pays de Vaud et laissa de nombreux rejetons, parmi lesquels on doit distinguer son petit-fils Pierre-ÉTIENNE-Louis, né à Genève le 18 juill. 1759, qui fut l'homme éminent que nous avons annoncé.

Étienne Dumont embrassa d'abord, en 1779, la carrière ecclésiastique et il fut pendant une année et demie, avec un grand succès d'orateur, pasteur de l'église française de St-Pétersbourg. Il quitta cependant les fonctions pastorales pour répondre à l'estime affectueuse de lord Shelburne, mis de Landsdowne qui avait reconnu son mérite et qui l'appela en Angleterre pour surveiller l'éducation de ses enfants, puis pour présider aux soins exigés par sa belle et riche bibliothèque, enfin pour occuper une place dans l'administration publique des finances. Ce fut dans la maison de ce ministre d'État qu'il forma d'intimes liaisons avec sir Samuel *Romilly*, Shéridan, Fox, Bentham et quelques autres des esprits alors les plus illustres de l'Angleterre. Il s'attacha surtout à Bentham et s'éprit de son système consistant à procurer « le plus grand bien du plus grand nombre, » en introduisant dans la législation les espérances trop souvent illusoires de la philosophie. Au début de la révolution française, en 1789, Étienne Dumont, rempli d'enthousiasme, abandonna l'Angleterre pour accourir à Paris. Il y fut bientôt lié avec les plus distingués des partisans du progrès, particulièrement avec Mirabeau. Il entreprit avec lui le « Courrier de Provence ; » il en fut le rédacteur le plus assidu et l'on assure que dans ses discours comme dans ses écrits, Mirabeau s'inspira plus d'une fois des idées du ministre genevois son jeune ami. Mais l'exagération et les scènes de violence répugnaient à celui-ci et avant même que Mirabeau fut atteint de la maladie qui l'emporta (2 avril 1791), il était repassé en Angleterre. Il y reprit ses relations avec Bentham qui s'en remit à lui du soin de rédiger ses idées et de les publier. Il devint alors le collaborateur, l'associé intellectuel du philosophe : à celui-ci appartenait le fond des idées, Dumont fournissait la clarté, l'exposition, le développement et le style. C'est ainsi qu'en refondant les ouvrages de Bentham, le savant Dumont publia :

I. *Traité de la législation civile et pénale*, Paris, 1802, 3 vol. in-8° ; 2me édit., Paris, 1820. Trad. en espagnol avec des remarques par Ramon Salas, Paris, 1829 ; en allem. par Beneke, Berlin, 1830 ; en grec moderne, par G. Athanasios, Égine, 1834.

II. *Théorie des peines et des récompenses*, Lond., 1811, 2 vol. in-8° ; réimp. deux fois à Paris. Trad. en espagnol, Paris, 1826 ; en anglais, Londres, 1825 et 1829.

III. *Tactique des assemblées législatives*, suivie d'un *Traité des sophismes politiques*, Gen., 1816, 2 vol. in-8°. Seconde édition revue et augmentée, Paris, 1822, 2 vol. in-8°.

IV. *Traité des preuves judiciaires*, Paris, 1823, 2 vol. in-8°.

V. *De l'organisation judiciaire et de la codification*, Paris, 1828, in-8°.

VI. *Code de police générale pour la répub. de Genève*, 1829, in-8°.

En 1814, lorsque Genève eut recouvré son indépendance, confisquée quelques années par la France, Étienne Dumont rentra dans sa patrie. Il y trouva d'abord quelque hostilité résultant de ce qu'il avait été à l'avant-garde des idées progressives, tandis que le nouveau gouvernement genevois reflétait les doctrines de la France bourbonienne; mais son mérite ne tarda pas à s'imposer à ses concitoyens, on admira dans le grand-conseil l'élévation, la sagesse, la lucidité de ses idées et il fut jusqu'à sa mort, arrivée à Milan, le 29 septemb. 1829, un des plus utiles conseillers de son pays.

Étienne Dumont avait six frères et sœurs; deux de celles-ci s'allièrent à deux représentants d'une importante maison de banque de St-Pétersbourg; l'une, Marie-Louise, en épousant, 7 janv. 1767, Louis-David *Duval*; l'autre, Jacqueline, en épousant François *Seguin*. Il légua tous ses travaux manuscrits à son neveu Jacob-Louis Duval qui en a tiré bon parti en publiant au nom de son oncle l'ouvrage posthume intitulé : *Souvenirs sur Mirabeau et sur les deux premières assemblées législatives*; Paris, 1832, 2 vol. in-8°; trad. en anglais, 183... On a aussi quelques brochures de Dumont sur les affaires administratives de Genève; il fut le principal fondateur et législateur de la maison pénitentiaire, prison-modèle dans laquelle on devait, conformément aux principes de la philosophie, moraliser les malfaiteurs par le travail, le silence, les bons conseils, les bons traitements, les pieuses lectures; estimable utopie qui n'eut qu'une courte existence et fut bientôt abandonnée.

Sismondi, Notice nécrologique dans la Revue encyclopédique du mois d'octobre 1829.

DU MONTEROULT (Marc), tailleur de pierre (sculpteur ?), natif de Tiverval près St-Germain-en-Laye, reçu habitant de Genève, 20 nov. 1559. — Jacques *Dumontet*, « de Busson de la Marche, » assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1693. — *Du Morisson*, famille de La Rochelle, remontant à Claude *Dumorisson*, sieur des Courtes, marié en 1631 avec Anne *Bernard*, père de Jean et de Marguerite. Cette dernière née en 1648 épousa, en 1672, Joseph *Meschinet de Richemond*. La descendance de son frère, Jean, se fondit vers la fin du XVIIIme siècle dans la famille Perrin de Boissac, catholique. Mais au moment de la Révocation, les Du Morisson soutinrent la persécution avec fermeté, et l'on peut lire dans l'*Hist. de Pons et Gemozac* par M. Crottet (pag. 162) comment un d'eux et l'un de ses coreligionnaires nommé *Bertin*, furent réduits à cette dure extrémité pour faire évader leurs enfants en Angleterre (ils avaient chacun quatre filles) de les embarquer cachées dans des tonneaux. Cette famille subsiste encore à La Rochelle. — Nicolas *Du Mortier*, « sergier, natif de Tournay, » reçu habitant de Genève, 8 oct. 1557.

DU MOULAR, gentilhomme du Vivarais, député au synode de Chalençon, septemb. 1672, comme ancien de l'église du Pouzin. Sa famille était dès longtemps en possession de la capitainerie de la ville et château de Pouzin; sa réintégration dans cet office fut l'appât dont on se servit, à la Révocation, pour obtenir sa conversion. Voy. le *Bull.* I, 170. Une dlle Du Moulard, de Sigoulès près Bergerac, est mentionnée dans un rapport officiel pour les assauts que les prêtres lui livrèrent à son lit de mort. Le même rapport (Bib. nat. mss. fr. 9726) en date du 2 déc. 1682, mentionne aussi quelques menus faits scandaleux du même genre qui venaient de se passer à Paris et dont les victimes avaient été Paul *Guillart*, passementier, Marie *Le Coq* sa femme, Jacques *Lérinet* marchand de vin, et son domestique Pierre *Chéru* [Haag, III 475 b].

1. DU MOULIN (Guillaume), originaire de Flandre (suivant une vieille biographie de *Farel*, par le pasteur neuchâtelois Perrot; mss. de Genève, n° 147) fut d'abord cordelier, puis devint compagnon d'œuvre de ce réformateur [Haag, IV 434]. Farel s'en loue hautement dans une lettre à Capiton, du 10 mai 1529, dans laquelle

il dit : « Gulielmus (Molanus) Margaritæ maritus, huc se contulit [à Aigle, pays de Vaud], pro Christo solicitus, strennuè Verbum prædicans. » Du Moulin fut ministre, cette même année, à La Neuveville (Neuchâtel). On a une lettre à lui adressée par Farel, 19 déc. 1529, pour se réjouir du succès de leurs communs travaux (Herminj., *Corresp.* II, 218). En 1536, Du Moulin avait remplacé son ami dans sa chaire d'Aigle et en 1537 il exerçait le ministère pastoral à Vevey. Dès 1527, sinon déjà un peu avant, il avait publié deux écrits antipapistes : I. *Du zèle et grand desir que doibt avoir ung vrai chrestien.* — II. *Du vray règne de l'Antechrist*, Argentorati, 1527, in-8° ; ouvrages qui ne nous sont connus que par la mention qu'en a faite Adam-Walter Strobel (Recherches sur l'hist. de l'anc. littér. franç., 1835).

2. DU MOULIN ou Du Molin, famille d'une ancienne noblesse de l'Isle-de-France, qui a fourni à l'Église catholique plusieurs hauts dignitaires et à l'Église protestante une suite d'écrivains éminents [Haag, IV 411]. = *Armes :* d'azur à la croix ancrée de sable, chargée d'une coquille d'or en cœur. Cette croix n'était probablement à l'origine que les quatre ailes d'un moulin.

Ces Dumoulin descendent d'un archevêque de Toulouse de ce nom, entré dans l'Église après la mort de sa femme; peut-être est-ce Denis, qui occupa ce siège de 1422 à 1439; peut-être Pierre, qui lui succéda, 1439-1451.

I. S'il faut en croire Papyre Masson [1], Jean Du Moulin, chef de cette maison, avait pour femme une parente de Thomas de Boleyn, père de l'infortunée épouse du roi d'Angleterre Henri VIII. De ce mariage naquit, entre autres enfants, Jean Du Moulin, sieur de Villefavreuse et de Mignaux, avocat au parlement de Paris et père du célèbre jurisconsulte *Charles* Du Moulin, *Molinæus*, qui se joignit, dès 1542, au petit troupeau de l'église de Paris.

II. Né en 1500, Charles Du Moulin fit ses humanités et sa philosophie à Paris. Il alla ensuite étudier le droit à Orléans et à Poitiers. En 1521, il fit avec éclat des leçons publiques à Orléans sur l'arbre de consanguinité, et l'année suivante, il fut reçu avocat au parlement. Ses plaidoyers le mirent en estime, mais ne furent pas très heureux. Il éprouvait une difficulté très grande à prononcer distinctement les mots, et ce bégaiement désagréable produisait sur ses auditeurs une fâcheuse impression. Il le sentit lui-même, en sorte que renonçant, au bout de peu de temps, à la plaidoirie, il se borna dès lors à la consultation et au travail du cabinet. C'était pour lui un travail ardu : il se refusait toute distraction, au point de négliger tout le reste et jusqu'aux soins de sa toilette. Redoutant les soucis d'un ménage, qui auraient pu le déranger dans ses travaux, il s'était promis de ne se pas marier et il fit même une donation de tous ses biens à son frère; mais son désintéressement ayant été payé d'ingratitude, il changea de résolution; il se maria, en 1538, avec Louise *de Beldon*, fille d'un greffier au parlement, et en 1547 il gagna le procès que lui avait intenté son frère ingrat.

L'année suivante, il fit paraître la première partie de son *Commentaire sur la coutume de Paris*, contenant le titre des fiefs. Cet ouvrage fit sensation, à tel point que le parlement, toutes chambres assemblées, arrêta que l'auteur serait porté d'office sur la liste des candidats à présenter au roi pour les sièges de conseillers vacants. Du Moulin se montra sensible à cet honneur; mais il déclara qu'il voulait consacrer tout son temps à l'étude. Aussi devint-il en peu d'années un des plus savants hommes de son temps. Il fut, dit le célèbre avocat Dupin l'aîné (Encycl. des gens du monde), pour le droit français ce qu'était Cujas pour le droit romain. Passionné pour la vérité en toutes choses, il n'eut garde de rester neutre au milieu des controverses religieuses qui agitaient l'Europe. Il publia en 1551, son *Commentaire sur l'édit des petites dates*, composé à l'occasion des différends survenus entre Henri II et le pape Jules III. Le roi mécontent, avait défendu de faire passer de l'argent à Rome. La cour papale cria au sacrilège. Du Moulin entreprit de prouver que Henri II n'avait fait qu'user d'un droit, et il réussit si bien que Jules III, déconcerté, se réconcilia avec le roi de France. « Sire, dit le connétable à Henri, en lui présentant Du Moulin, ce que

[1] Savant jésuite (1544-1611) et d'ailleurs écrivain des plus estimables. Sa Vie de Charles IX est un chef-d'œuvre de concision et de véracité.

Votre Majesté n'a pu faire avec 30,000 hommes, ce petit homme l'a achevé avec un petit livre. » La cour de France n'eut cependant pas honte d'abandonner Du Moulin à la vengeance des papistes. Sur la plainte des gens du roi, la Sorbonne censura son ouvrage comme pernicieux, scandaleux, séditieux, schismatique, blasphématoire envers les Saints, conforme aux hérésies des Vaudois, des Wiclefites, des Hussites et des Luthériens, etc. De son côté, le pape délégua, en qualité d'inquisiteur de la foi, un docteur de la Faculté pour faire le procès à l'auteur. Du Moulin interjeta appel comme d'abus. L'affaire fut portée au Conseil devant lequel il plaida lui-même et dont il obtint un arrêt de surséance jusqu'au retour du roi. Déçus dans leur espoir, les prêtres et surtout les moines ameutèrent la populace qui se rua sur la maison de Du Moulin et la pilla. Il se sauva en Allemagne et trouva auprès du landgrave de Hesse une bienveillante hospitalité, qu'il paya en défendant chaleureusement la cause de ce jeune prince contre les comtes de Nassau et le prince d'Orange. Au mois de juillet 1552, il se rendit à Bâle où on lui offrit une chaire qu'il refusa, son intention étant de revenir en France se justifier devant le roi. Instruit du retour de Henri II à Paris, il se mit en route au mois de septembre; mais il ne rentra dans sa demeure que pour la voir piller une seconde fois. Au bout de trois jours, il dut reprendre la route des pays étrangers.

Après un séjour de quelques mois à Genève et à Neuchâtel, où il présida un synode en qualité de conseiller des princes de Neuchâtel, il fut, sur la recommandation de Jacques *Sturm*, appelé à Strasbourg comme conseiller et professeur de droit, septemb. 1553. La mort de Sturm, arrivée peu après, le décida à céder aux instances du duc de Wurtemberg qui lui offrait la chaire de premier professeur de droit à l'université de Tubingen. Il ouvrit ses cours le 26 fév. 1554. Son immense réputation attira un grand nombre de disciples ; mais ses succès mêmes excitèrent la jalousie de ses collègues qui l'accusèrent de mêler à ses leçons des questions de théologie et de chercher à établir une nouvelle religion. Le duc de Wurtemberg, qui avait refusé d'abord de prêter l'oreille à ces accusations, finit par les écouter et fit signifier à Du Moulin, en 1555, l'ordre de quitter ses états. Le roi des Romains, Ferdinand, voulut le retenir à Fribourg; mais il refusa ses offres, sa femme, qui était restée à Paris, lui annonçant prématurément que l'intervention des princes allemands et du connétable lui obtiendrait, sous peu de temps, la permission de rentrer dans sa patrie.

Sorti de Tubingue au mois de mai 1555, il se rendit à Montbéliard où il était question de fonder une université à laquelle il devait être attaché. Ce projet n'ayant pu s'exécuter immédiatement, Du Moulin partit pour Strasbourg, où, sur les instances des professeurs et des élèves de l'université, il consentit à donner quelques leçons publiques. Toutes ses démarches pour obtenir une chaire, soit à Heidelberg, à Leipzig, à Marbourg ou à Strasbourg, étant restées infructueuses, il se remit en route au mois d'octobre pour Montbéliard. Le comte *Georges* l'accueillit fort bien et le mena avec lui à Dôle, où Du Moulin, à la prière des magistrats, s'engagea à faire cinq leçons. De retour à Montbéliard, le savant jurisconsulte eut avec le comte des discussions très vives, au sujet, s'il faut l'en croire, d'un acte inique auquel il refusa de participer. Arrêté par ordre du prince, il fut enfermé dans le château de Blamont où il passa quatre mois, au bout desquels le comte lui rendit la liberté, à condition qu'il se désisterait de la plainte qu'il avait portée devant la Chambre impériale. Du Moulin trouva à Montbéliard sa femme qui y était accourue avec sa fille sur le bruit de sa détention, et qui n'avait pas peu contribué par ses plaintes et par ses menaces à le tirer de prison. Dans la nuit du 5 juin 1556, il sortit de la ville, déguisé, et se retira à Dôle, où il reprit ses leçons avec tant d'éclat que le roi d'Espagne lui fit offrir la première chaire de droit, soit à Dôle, soit à Louvain. Sur son refus, il reçut ordre, 13 déc. 1556, de vider la ville sous trois jours. Arrivé à Besançon, il y apprit la mort de sa femme qui était revenue à Paris. Sa douleur ne l'empêcha pas de donner quelques leçons publiques, comme il s'y était engagé ; mais sa promesse tenue, il partit, le 10 janvier, et arriva à Paris le 21. Il trouva sa maison dévastée pour la troisième fois.

Après tant de tribulations, Du Moulin

pouvait espérer de jouir enfin du repos, et se remit à suivre les affaires du palais. Il se remaria, 30 juin 1558, avec Jeanne *Du Vivier*, en qui il retrouva les qualités et le dévouement de sa première femme. Sa vie s'écoula assez paisible jusqu'en 1562 qu'il fut obligé de fuir de nouveau avec sa famille, après avoir vu piller une quatrième fois sa maison. Il chercha un asile à Orléans, et se mit à y donner des leçons de théologie. Comme ses opinions de s'accordaient pas en tous points avec la Confession de foi arrêtée par le synode national de Paris, il rencontra parmi les pasteurs réfugiés à Orléans une hostilité à laquelle il échappa en se retirant, dès le mois d'octobre, à Allone en Beauce, châtellenie dont ses enfants avaient hérité de leur mère. Sur l'invitation du seigneur de Villereau, il alla peu après habiter auprès de celui-ci, et il mit à profit ce loisir forcé pour composer un *Cathéchisme* que le jeune Louis *de Villereau* traduisit en grec. L'approche de l'armée catholique l'obligea cependant à se réfugier de nouveau à Orléans, où son second fils, Louis, fut enlevé par la peste qui désola cette ville assiégée par le duc de Guise. Le siège levé, il retourna à Allone d'où il partit pour Lyon afin de surveiller lui-même l'impression de son catéchisme.

Peu de temps après son arrivée, la presse de Lyon jeta dans le public, sous le titre de *Défense civile et militaire des innocens et de l'Église de Christ*, un libelle anonyme que les ministres huguenots, mal disposés à son égard, n'hésitèrent pas à lui attribuer. *Bèze* paraît porté à le regarder comme l'auteur de cet opuscule ; mais Du Moulin nia absolument qu'il fût de lui ; bien plus, il le réfuta avec force. Plus tard, *Du Rosier*, ministre d'Orléans, eut également à se défendre d'en être le père, et il n'eut pas de peine à prouver qu'il était complètement étranger à cette publication. Le livre fut condamné par les ministres de Lyon comme « plein de fausse et de mauvaise doctrine, conforme en plusieurs points à celle des Anabaptistes, induisant les hommes à sédition, à rébellion et désobéissance aux rois et princes contre l'exprès commandement et ordonnance de Dieu. » Cette censure, signée par Pierre *Viret*, *L. de Semidde*, Jacques *Roux*, *Langlois*, *La Roche*, de *Mesmes*, *Payan*, *Pelet*, *P. Pagès* et *Micaël*, fut confirmée par le gouverneur, M. de *Soubise*, qui ordonna, 11 juin 1563, la suppression de ce libelle séditieux, en menaçant de punir comme criminels ceux en la possession de qui il serait trouvé. L'auteur supposé, Du Moulin, fut arrêté, le 19 du même mois, et mis en jugement ; mais, faute de preuves, il fut rendu à la liberté après vingt jours de détention.

Il revint à Paris au mois de janvier 1564. A la demande de quelques membres du Conseil, il entreprit de démontrer dans une consultation que le concile de Trente, dont le clergé suivait avec ardeur la réception en France, devait être considéré comme nul et rejeté, parce qu'il était vicié dans sa convocation, qu'il avait agi contre les anciens décrets, et qu'il attentait aux libertés de l'Église gallicane et à la juridiction séculière. Le parlement qui, en tout autre temps, aurait soutenu les mêmes principes, fit jeter en prison l'auteur sous prétexte qu'il avait publié son livre sans permission spéciale du roi. Le fait était vrai, mais Du Moulin avait un privilège général pour tous ses ouvrages. *Jeanne d'Albret*, dont il était conseiller et maître des requêtes, et *Renée de France* intercédèrent pour lui auprès du roi qui était alors à Lyon, et le chancelier *de L'Hôpital* le fit remettre en liberté, 5 juillet, en lui imposant la condition de ne rien faire imprimer à l'avenir sans une autorisation particulière. Ce fut la dernière épreuve. Du Moulin fut bientôt atteint de la maladie qui le conduisit au tombeau. Il mourut le 27 déc. 1566, et fut enterré sans pompe dans le cimetière Saint-André. On dit qu'à la suite de conférences avec Claude *d'Espence*, il abjura et reçut les sacrements de l'Église romaine ; le fait peut être vrai, car un mourant est toujours une facile conquête, mais la cour de Rome ne lui a jamais pardonné et tous ses livres ont toujours été rigoureusement mis à l'index.

Du Moulin n'eut pas d'enfant de son second mariage. Son fils aîné, Charles, sieur d'Allone, mourut d'hydropisie à Paris, au mois de février 1570, et sa fille, Anne, femme de Simon Bobé, bailli de Coulommiers, fut assassinée par des voleurs, dans la nuit du samedi 19 fév. 1572.

Charles Du Moulin était, dit-on, d'une vanité excessive qui lui avait fait choisir pour emblême le dieu Terme, avec la devise *Nemini cedo*, mais qui était contreba-

lancée, dit Ellies Du Pin, par beaucoup de sincérité, de probité, de désintéressement, de zèle pour sa patrie et pour son principe, d'amour pour le bien public et pour la vérité. Cet éloge est confirmé par de Thou, qui l'appelle un grand et célèbre jurisconsulte, dont le nom est en vénération, non seulement à cause de son jugement solide et de sa profonde érudition; mais aussi par la probité et la sainteté de ses mœurs, homme consommé en la science du droit français ancien et moderne, et très zélé pour sa patrie.

Il nous reste à donner la liste de ses ouvrages.

I. *Commentariorum in Consuetudines parisienses pars I*; Paris, 1539, in-fol.

II. *Consiliorum seu responsorum Alexandri Tartagni, Imolensis jurisconsulti. lib. VII, cum notis*; Lugd., 1543, 3 vol. in-fol.; réimp. plusieurs fois. — Dans les édit. postérieures, et surtout dans celle de Francf., 1610, 2 vol. in-fol., on a retranché des notes de Du Moulin les plus libres et les plus hardies, et supprimé le nom de l'auteur, afin de procurer la vente de l'ouvrage dans les pays d'inquisition.

III. *Tractatus contractuum et usurarum redituumque pecuniâ constitutorum*, Paris., 1545, in-4°; Lugd., 1558, 1572, in-8°; Venet., 1576, in-fol., sous le bizarre pseudonyme de *Gaspar Caballinus de Cingulo*. L'éditeur italien eut recours à cet expédient pour ne pas s'attirer quelque fâcheuse affaire avec l'Inquisition. Selon Barbier, ce savant traité fut réimp. sous ce pseudonyme et sous le titre : *De commerciis et usuris*, à Lyon, 1582, in-8°. On cite encore les édit. de Cologne, 1584 et 1606, in-8°, et surtout celle de Paris, 1608, in-4°; donnée par Simon Bobé d'après le msc de son beau-père. Les onze derniers chapitres forment un traité complet *De mutatione monetarum*, qui a été inséré par Boyss dans les *Tractatus varii atque utiles de monetis*, Colon., 1574, in-8°, et par Budelius dans son recueil *De monetis et re nummariâ* (Colon., 1591, in-4°). Du Moulin ne condamne pas l'usure d'une manière absolue; il la croit permise en certains cas.

IV. *Sommaire du livre analytique des contrats, usures, rentes constituées, intérêts et monnoyes*, Paris, 1547, in-4°; 1556, in-16. — Trad. abrégée de l'ouvrage précédent, faite par l'auteur.

V. *Oratio de concordiâ et unione Consuetudinum Franciæ*, imp. à la suite du traité *De usuris*, Paris, 1608.

VI. *Tractatus de eo quod interest*, Paris., 1546, in-8°; réimp. sous le titre : *Extricatio labyrinthi de eo quod interest*, Paris, 1555, in-8°, et publié sous le pseud. de *G. Caballinus*, dans les *Tractatus universi juris* (Venet., 1584, in-fol.).

VII. *Tractatus duo analytici : prior de donationibus factis vel confirmatis in contractu matrimonii; posterior de inofficiosis testamentis, donationibus et dotibus*; Paris., 1550, 1556, 1557, in-8°; Hanov., 1598. in-8°. — Ces deux traités furent composés dans le cours du procès qu'il eut à soutenir contre son frère. On a ajouté à la suite : *Explanatio L. si totas C. de inoff. donationibus, cum multorum jurium enucleatione.*

VIII. *Dyni Mugellani commentarius in regulas juris pontificii, cum notis*, Paris., 1548, 1563, in-8°.

IX. *Stilus supremæ curiæ parlamenti parisiensis... cum novis annotationibus*; Paris, 1551 mense maii, Gal. à Prato, in-4° 16 et 136 p.; nouv. édit. revue et augm., Paris., 1558. in-4°. — C'est le style du Parlement composé vers 1340, par Guill. du Breuil. Une très intéressante édition en a été publiée à Paris, in-folio, en 1877, par un regrettable érudit, Henri Lot, mort de suite après.

X. *Commentarius analyticus in regulas cancellariæ romanæ, hactenus in regno Franciæ receptas*, Lugd., 1552, in-4°; 1560, in-4°; Paris., 1598, in-8°; trad. librement en franç. et paraphrasé par Castel, Paris, 1685, in-fol. — Cet ouvrage a fait longtemps autorité en matière de bénéfices.

XI. *Annotationes in jus canonicum*, publ. avec le Corps du droit canon, en 1550, sans nom d'auteur; réimp. sous le titre : *Ad jus pontificium seu canonicum annotationes*, Paris., 1603, in-8.

XII. *Commentarius ad edictum Henrici II contrà parvas datas et abusus curiæ romanæ, et in antiqua edicta et senatusconsulta Franciæ contrà annatarum et id genus abusus, multas novas decisiones juris et praxis continens*, Lugd., 1552, in-4°; Parisiis, 1552, in-8°; Basil., 1552, in-4°; Bern., 1605, in-8, 1610, in-8°; réimp. par Scherzerus dans sa Bibliotheca pontificia, Lips., 1677, in-4°; trad. en franç. sous le titre : *Les commentaires analytiques tant*

sur l'édit des petites dates... que contre les réservations, préventions, annates, exactions, usurpations et abus des papes, Lyon, 1554, in-4°; nouv. édit. augm. de plus d'un tiers, Lyon, 1564, in-4°. — A cet ouvrage de Du Moulin se rattache son *Factum pour la justification du Traité contrà parvas datas*, 1558, opuscule qui contient ses moyens d'appel comme d'abus.

XIII. *Consilia IV seu propositiones errorum in causâ Philippi, landgravii Hessiæ, contrà comites à Nassau et principes Auriaci*, Paris, 1552, in-4°.

XIV. *Annotationes ad Philippi Decii regulas juris*, imp. dans l'édit. de Decius donnée à Lyon, 1553, in-8°.

XV. *Solemnis oratio in Tubigensi universitate habita die lunæ IV cal. martias anni* 1554, Tub., 1554, in-4°.

XVI. *Quinque solemnes lectiones Dolanæ*, Lugd., 1557.

XVII. *Commentarii in Consuetudines parisienses*, Paris, 1558, in-fol.; Francof., 1597, in-fol. — Reproduction du n° I fort augm. Après la mort de Du Moulin, on a rassemblé les notes imparfaites qu'il avait laissées sur les autres titres de la Coutume de Paris, et on les a publiées dans ses *Opera* sous le titre : *Commentarius posthumus in reliquos titulos ejusdem antiquæ Consuetudinis*.

XVIII. *Concilia analytica in causâ M. D. Martini ab Arragoniâ, ducis Villæ Hermosæ*, Lugd., 1560, in-4°.

XIX. *Tractatus analyticus de dignitatibus, magistratibus et civibus romanis quantùm ad legum humanarum intellectum spectat*, 1560.

XX. *Novus intellectus quinque legum quas C. Molinæus in exitu Dolæ auditoribus suis delineavit, die lunæ* 15 *dec.* 1556, Lugd., 1560, in-4°.

XXI. *Consilia et responsa juris analytica*, Paris, 1560, in-4°; 1611, in-4°.

XXII. *Nova et analytica explicatio rubricæ et L. I. et II de verborum obligationibus*, Lugd., 1562, in-fol.; Ienæ, 1588, in-8°.

XXIII. *Extricatio labyrinthi dividui et individui*. Lugd., 1562, in-fol. — Dédié à Antoine *de Bourbon*.

XXIV. *Extricatio labyrinthi XVI legum*. — Dédié à *Coligny*.

XXV. *Novus et analyticus intellectus IV legum*. — Dédié à *d'Andelot*.

XXVI. *Intellectus novus et analyticus L. si partem*.

XXVII. *Novus et analyticus intellectus in § finito in L. tribus et in totam D. L. de usufructu earum rerum quæ usu consumuntur*.

XXVIII. *Novus et analyticus intellectus L. si usufructu*. Tous ces traités publiés dans le même temps que le n° XXIII, sont extraits d'un grand ouvrage qu'il avait entrepris sur les lois du digeste et du code, et qu'il n'eut pas le temps d'achever.

XXIX. *Traité de l'origine, progrès et excellence du royaume et monarchie des François et couronne de France*; Lyon, 1561, in-4°; Paris, 1561, in-8°; trad. en latin par l'auteur, Lugd., 1564, in-4°; réimp. à la suite de la Coutume de Paris, édit. de Francf., 1597, et dans la Monarchia S. Imperii de Goldast. — Dédié à Jeanne *d'Albret*.

XXX. *Catéchisme ou sommaire de la doctrine chrétienne*, Lyon, 1563, en latin et en franç. — Il n'a pas été inséré dans les *Opera*.

XXXI. *Apologie contre un livre intitulé* La défense civile et militaire, etc., *à laquelle est ajoutée l'ordonnance de M. de Soubise sur ledit livre; ensemble la censure des ministres de la Parole de Dieu en cette ville de Lyon*, Lyon, 1563, in-8°.

XXXII. *Consultation pour la noblesse de Picardie*, 1564, in-4°. — Contre l'élection d'Antoine de Créquy au siège épiscopal d'Amiens.

XXXIII. *Consilium super commodis vel incommodis novæ sectæ, seu fictitiæ religionis Jesuitarum*. Nous ne connaissons pas d'édit. antérieure à celle de Hanau, 1604, in-8°, qui n'est certainement pas la première, puisque ce même ouvrage a été publié dès 1594, in-8°, sous le titre de *Consultatio an Jesuitæ recipiendi in regno Franciæ*. Il a été réimp. souvent, tantôt sous l'un, tantôt sous l'autre de ces titres, et inséré dans la Bibl. pontificia de Scherzerus et dans l'Historia jesuitica d'Hospinien (Tigur., 1670, in-fol.). — Les Jésuites voulaient, en 1564, établir un collège à Paris. L'université s'y opposait; Du Moulin entreprit cet ouvrage pour justifier l'opposition.

XXXIV. *Conseil sur le fait du concile de Trente, réception ou rejet d'icelui*. Lyon, 1564, in-8°; trad. en latin, Pictav.,

1565, in-8o; réimp. en 1606, in-8o, avec le précédent; inséré dans la Biblioth. de Scherzerus et avec des additions dans le T. V. des Mémoires de Condé, édit. de Londres.

XXXV. *Collatio et unio quatuor Evangelistarum J.-Ch. cum exactâ textûs illibati recognitione et cum brevibus annotationibus*, Paris, 1565, in-4o. — Cet ouvrage souleva une tempête contre Du Moulin. Il fut brûlé à Genève par la main du bourreau, et le synode national, qui s'assembla cette année à Paris, le condamna en ces termes : « Les églises seront averties de se donner de garde du livre de Ch. Du Moulin, intitulé Unio quatuor Evangelistarum, parce qu'il contient plusieurs erreurs, et entre autres, touchant les lymbes, le franc arbitre, le péché contre le Saint-Esprit et la Cène, et spécialement contre la vocation des ministres de l'Église et de l'ordre d'icelle, lequel il méprise et confond entièrement. Tous les fidèles seront aussi avertis de ne se trouver point aux exhortations dudit sieur Du Moulin, ni à la participation des sacremens qu'il entreprend d'administrer contre l'ordre ecclésiastique de nos assemblées de piété. » Cette censure exaspéra l'irascible vieillard qui n'avait pas eu, il faut l'avouer, à se louer de la tolérance des ministres protestants. Il y répondit en déposant une plainte au parlement de Paris. — L'on a aussi [Haag, I 197] : *Censure des erreurs de M. Charles Du Moulin, de n'a guères mises en lumière en un certain livre qu'il a intitulé Union ou harmonie des quatre évangélistes*, par Annibal *d'Auvergne*. Cette brochure, qui n'offre d'ailleurs rien de remarquable, a été imprimée avec le *Diallacticon, c'est-à-dire Réconciliatoire touchant l'Eucharistie, translaté de latin en françois par un avocat d'Auxerre et reveu par Estienne Malescot*, sans nom de lieu, 1566, in-8o.

XXXVI. *Copie des articles présentés par Ch. Du Molin contre les ministres de la R. P. R. de son temps pour en faire informer*. Cette plainte, qui a été publiée dans ses *Opera*, contient 34 chefs d'accusation. Il accusait les ministres de tenir des assemblées séditieuses, de tirer de l'argent de leurs troupeaux sans l'ordre du roi, de tenir des consistoires, d'établir des diacres et d'autres auxiliaires du culte à qui ils donnaient des appointements de la substance du peuple, de ne pas souffrir qu'on s'éloignât le moins du monde de leur enseignement, de ne pas même permettre qu'on trouvât bonne la Confession de foi d'Augsbourg, d'empiéter sur les attributions des tribunaux civils, de condamner le droit d'aînesse, de violer les lois sur le mariage, d'exciter le peuple à la licence. Il leur reprochait en outre d'être presque tous d'origine étrangère, de ne pas avoir reçu de vocation légitime, de se servir de la discipline de Genève à la ruine du royaume, d'empêcher les prêtres de remplir leurs fonctions, et de tout faire enfin pour tenter la fidélité des sujets du roi. — Le parlement fit commencer une instruction qui fut bientôt abandonnée.

XXXVII. *La défense de Ch. Du Molin contre les calomnies des Calvinistes et ministres de leur secte*, 1565, in-8o. — Ce livre fut publié par Du Moulin sous le pseudonyme de *Simon Challudre*, anagramme de son nom. Il y expose les raisons qui l'avaient porté à embrasser le luthéranisme.

XXXVIII. *Le grand coutumier contenant les coutumes générales et particulières du royaume de France et des Gaules, avec des annotations*, Paris, 1567, 2 vol. in-fol. Cette première édit. est plus correcte que les suivantes. Les notes ont été réimp. dans les *Opera*. On les regarde comme le chef-d'œuvre du célèbre jurisconsulte. « Chaque apostille, disait le président de Thou, est une décision qu'il n'est pas permis de contester. » On les a réimp. séparément, Paris, 1715, in-4o, et 1718, in-fol.

XXXIX. *Le coutumier du pays et duché de Bourbonnois, annoté*; Lyon, 1572, 1637, 1693, in-12. — Cet ouvrage, cité par M. Dupin, dans sa Bibl. de droit, est sans doute extrait du précédent.

XL. *Commentarius in sex primos libros Codicis*, 1604.

XLI. *Opera*, Paris, 1612, 3 vol. in-fol.; 1624 et 1625, 3 vol. in-fol.; 1657, 4 vol. in-fol.; 1681, 5 vol. in-fol. — On y a inséré les ouvrages suivants dont on ne connaît pas d'édition antérieure : *Commentaires et annotations sur l'ordonnance de François I du mois d'août 1539*; — *In consilia Phil. Decii annotationes*; — *Notæ in commentaria Phil. Decii ad Digestum vetus et Codicem Justinianeum*; — *In*

commentaria Ph. Decii in jus pontificium adnotationes ; — Notæ in commentaria Barth. de Chasseneuz super consuetudinibus Burgundiæ.

XLII. *J. de Selvá tractatus de beneficio cum notis*, Paris, 1628, in-4°.

On a conservé un certain nombre de lettres, presque toutes autographes, de Charles Du Moulin ou à lui adressées, dont voici la liste, à notre connaissance[1]:

C. du Moulin à Calvin; Paris 12 avril 1551. Bibl. de Genève; imp. dans *Opera Calvini* Brunsw. n° 1618.
— à Bullinger; Genève, 14 oct. 1552. (... *Op. Calv.* n° 1663).
— à Boniface Amerbach; Neufchastel, 8 mai 1553 (Bibl. de Basle, G. II 21, f. 104).
— à B. Amerbach; Neufch., 26 juin 1553 (B. de Basle, G. II 21, f. 105).
— à Bullinger; 1553 (Bibl. de Zurich, *Op. Calvini.* n° 1721).
— à Calvin, Strasbourg, 1554 (Bibl. nat. Du Puy 268; *Op. Calv.* n° 1880).
— à Calvin;... 21 mars 1554 (Bibl. de Genève; *Op. Calv.* n° 1932).
— à Bullinger; Tubingue, 4 sept. 1554. Bibl. de Zurich; *Op. Cal.* n° 2006).
— à B. Amerbach; Montbéliard, 4 nov. 1554. (Bibl. de Basle, G. II, 21, feuillet 106).
— au Recteur de Dôle; Montbéliard, 20 janv. 1555 (*Ibid.* G. II, 21, f. 108, copie).
— à B. Amerbach; Montbéliard, 26 janv. 1555 (*Ibid.* G. II, 21, f. 112).
— à B. Amerbach; Montbéliard, 22 fév. 1555 (*Ibid.* G. II, 21, f. 113).
— à Calvin; Montbéliard, 1er mars 1555 Bibl. de Genève; *Op. Calv.*, n° 2129).
— à Calvin; Montbéliard, 5 mars 1555 (*Ibid.* ; *Op. Calv.* n° 2134).
— à B. Amerbach; Montbéliard, 5 mars 1555 (Bibl. de Basle, G. II, 21, f. 118).
— à B. Amerbach; Montbéliard, 5 mai 1555 (*Ibid.* G. II, 21, f. 117).
— à B. Amerbach; Montbéliard, In barbaro pago Monplegardensi, 17 mai 1555 (*Ibid.* G. II, 21, f. 116).
— à Calvin; Strasbourg, 20 sept. 1555 (Bibl. de Genève; *Op. Calv.* n° 2299).
— à B. Amerbach: In hospitio Pomi 21 sept. 1555 (Bibl. de Basle G. II, 21, f. 115).
— à B. Amerbach; Montbéliard, 12 déc. 1555 (*Ibid.* G. II, 21, f. 119).
— à B. Amerbach; Montbéliard,... 1555 (*Ibid.* G. II, 21, f. 121).
— à B. Amerbach; Montbéliard, 26 déc. 1555 (*Ibid.* G. II,1 21, f. 22).
— à B. Amerbach; Ex carcere Blacmontensi, 1er mars 1556 (*Ibid.* G. II, 21, f. 123).
Christien de Wurtemberg à du Moulin; Stuttgardt, 26 mars 1556 (*Ibid.* G. II, 21, f. 124).
C. Du Moulin au duc de Wurtemberg: Ex carcere Blomontensi, 6 avril 1556 (*Ibid.* f. 126).
L Schroteisen à Bon. Amerbach; Montbéliard, 8 avril 1556 (*Ibid.* f. 127).
Bon. Amerbach à Du Moulin; Basle, 28 avril 1556 (*Ibid.* f. 139).
Bon. Amerbach à Schroteisen; Basle, 29 avril 1556 (*Ibid.* f. 128).
Déclaration de Du Moulin Blamont, 27 mai 1556 (*Ibid.* f. 131).
C. Du Moulin à B. Amerbach; E carcere Blamontensi, circa principium maii 1556 (*Ibid.* f. 133).
L. Schroteisen à B. Amerbach; Montpellier, 29 mai 1556 (*Ibid.* f. 132).
B. Amerbach à du Moulin et Schroteisen; Basle 31 mai 1556 (*Ibid.* f. 134).
C. Du Moulin à B. Amerbach; Basle, 4 juin 1556 (*Ibid.* f. 135).
Schroteisen à Amerbach; 18 juin 1556 (*Ibid.* f. 136).
Amerbach à J. Argenterius (*Ibid.* f. 137).
L. Schroteisen à Amerbach, sine loco.; 18 juin 1556 (*Ibid.* f. 140).
Pang. von Rüst à Schroteisen; 18 juin 1556 (*Ibid.* f. 141).
Schroteisen à Du Moulin, 19 juin 1556 (*Ibid.* f. 142, copie).
Du Moulin à Amerbach; Dôle, 20 juin 1556 (*Ibid.* f. 144).
[1] Du Moulin à Amerbach... (*Ibid.* f. 157).
Amerbach à Schroteisen; Basle, 24 juin 1556 (*Ibid.* f. 148, copie).
Amerbach à Du Moulin; Basle, 24 juin, 1556 (*Ibid.* f. 149, copie).
Le comte Georges de Würtemberg; 26 juin 1556 (*Ibid.* f. 151).
Ordre pour la mise en liberté de C. Du Moulin : Blamont, 27 juin 1556 (*Ibid.* f. 152).
Schroteisen à Amerbach ; 8 juillet 1556 (*Ibid.* 154).

[1] Pour toutes celles de Basle l'indication est due au docte bibliothécaire, M. le Dr L. SIEBER, qui a bien voulu compléter la liste par d'autres indications accessoires également relatives à C. du Moulin.

[1] Même lettre que celle du feuillet 144.

Amerbach à Schroteisen ; Basle, 12 juillet 1556 (*Ibid.* f. 155).

Du Moulin à Amerbach ; Genève, 4 octobre (*Ibid.* f. 161).

Du Moulin à Nic. Pithou ; Paris, 29 juillet 1558 (Bibl. nat. Du Puy, vol. 712).

Du Moulin à Nic. Pithou ; 22 sept. 1559 (*Ibid.* 162).

Du Moulin à B. Amerbach ; Strasbourg, 28 sept. 1559 (*Ibid.* f. 162).

Du Moulin à B. Amerbach ; Lausanne, postridie Cal. Novembris, sine anno (*Ibid.* f. 161).

Du Moulin à Nic. Pithou ; Lausanne, 29 oct. 1559 (*Ibid*, 163).

Ajouter, pour ce qui concerne les lettres de C. Du Moulin que les archives royales de Stuttgart en possèdent un grand nombre (Voy. Briefwechsel zwischen Christoph, herzogen von Württemberg und P. P. Vergerius, herausgeg. v. Kausler u. Schott ; Tubing. 1875 in 8° page 52).

Du Moulin au duc de Nivernois ; Paris, 10 janv. 1560, pour le remercier de ce que le duc agrée le mariage de la fille de Du M. avec le bailli de Coulommiers, serviteur du duc (Bib. n. fr. 3212).

Du Moulin à M. de Ste-Catherine, résident pour le roi à Heidelberg, s. date (*Ibid.* 4116).

Brodeau, Vie de M. Ch. du Moulin ; Paris, 1654. — Revue de législation, 1872, p. 288.

3. I. DU MOULIN (Joachim) que l'on suppose, à tort peut-être, parent des précédents, mais dont la famille portait le titre de sieurs de Lorme-Grenier ou Gregny, naquit à Orléans en 1538. Il était déjà ministre lorsqu'il épousa, dans sa ville natale, le 24 avril 1564, Françoise *Gabet*, veuve du ministre Jacques *du Plessis*, et fille de Innocent *Gabet*, juge au présidial de Vienne, assassiné sur un grand chemin par les massacreurs, quelques jours après la Saint-Barthélemy. L'église à laquelle Du Moulin fut d'abord attaché était celle du château et du hameau de Mony (probablement Mosny, comme de Baulne, entre La Ferté-Aleps et Corbeil). C'est là que naquirent ses deux premiers enfants : Esther, en juin 1565, et Joachim, en fév. 1567. Mais en 1568 s'alluma la troisième guerre de religion qui le força de s'enfuir pour chercher un autre asile qu'il parvint à trouver au château de Buhy en Vexin près Mantes, lequel appartenait au frère aîné de *du Plessis-Mornay* et où il arriva le 25 sept. 1568 ; sa femme y accoucha le 16 octobre d'un fils, qui fut le célèbre ministre Pierre Du Moulin. Plus tard, il eut un quatrième enfant, Eléazar ; et l'année 1569, il perdit sa mère, Jeanne Douville, qui le déshérita en haine de la Réformation. Peu après il se retira à Sedan, puis à Anvers, et la paix ayant été accordée en France par le roi à ses sujets huguenots au mois d'août 1570, il accepta la place de ministre de l'église de Soissons, « recueillie » à Cœuvres, chez le duc d'Estrées. Mais arriva la Saint-Barthélemy, au fracas de laquelle le seigneur de Cœuvres rentra immédiatement dans la religion romaine et chassa sans pitié le ministre malade et dénué de tout, la femme et les quatre enfants. A un quart de lieue se trouvait la chaumière d'une paysanne, catholique mais non sans pitié, qui cachant les enfants sous de la paille et des couvertures les sauva du coutelas des tueurs de huguenots, tandis que le père et la mère fuyaient à quatre lieues plus loin à Muret, endroit où on les reçut ; il appartenait au prince de *Condé*. Là, Joachim Du Moulin apprit que le duc de Bouillon, ayant quitté la Cour, allait passer dans le voisinage, se retirant à Sedan ; il alla se présenter à lui et obtint la permission de se joindre à sa suite avec sa femme et sa fille. Ils arrivèrent donc à Sedan, « par une froidure extrême, » le 3 janv. 1573, où la pauvre mère, après tant de misères et d'angoisses, rendit l'âme le 13 février.« C'estoit une femme vertueuse et courageuse et craignant Dieu, » dit son fils. Cependant, se voyant chargé de quatre enfants et fort peu de ressources, Du Moulin se remaria, le 12 juin suivant, avec Guillemette *d'Avrigny* qui appartenait à une noble maison lorraine, la maison d'Ancerville, mais était déjà veuve d'un ministre, *Mercadet* ministre de Montataire et d'Ancerville. En 1576, il obtint d'un synode sa nomination de ministre à Saint-Pierre-Aigle, près Cœuvres et Soissons, et il conserva cet office pendant de longues années, mais constamment interrompu par les troubles et la guerre qui le mettaient en danger et l'obligeaient le plus ordinairement à courir se cacher à Sédan. C'est vraisemblablement lui dont il est dit dans le Journal de Lestoile à la date du 30 mars 1584 : « Le jour du vendredi-saint, par l'indication de l'ab-

bé de Ste-Geneviève en une maison a luy appartenante sise devant le collége de Montaigu, furent pris prisonniers et menés en la conciergerie du palais un ministre nommé Du Moulin, un pédagogue et ses escoliers et quelques autres huguenots jusqu'au nombre de 20 ou 25 au plus ; dont le Roi en ayant commandé l'emprisonnement leur fit faire leur procès, tellement que par arrêt de la Cour, du 14 avril ensuivant, le ministre et le pédagogue furent bannis à perpétuité de la prév. et vic. de Paris et du roiaume pour 9 ans. » Il vécut dans ces alternatives à St-Pierre-Aigle pendant près de 20 ans. En 1595 il fit le voyage d'Orléans pour prendre part à une assemblée des chefs de famille de la ville qui s'étaient réunis pour aviser aux moyens de redresser leur église, ils l'invitèrent à leur donner une prédication, et après l'avoir entendu ils le prièrent de rester leur pasteur. Il accepta et vint se fixer à Jargeau, où les Orléanais avaient leur exercice et dont le gouverneur était alors un *Dufaur de Pibrac*, « homme vertueux et de la religion. » C'est là qu'il termina ses jours. Un synode provincial s'étant assemblé à Jargeau le 25 juin 1615, il en obtint son congé d'un ministère trop lourd pour son âge et ses infirmités, et mourut trois ans après. Sa deuxième femme l'avait précédé en 1609. Quant à ses enfants du premier lit, son fils Pierre nous arrêtera longtemps tout à l'heure ; Esther épousa Georges *Guillebert*, de Caen ; devenue veuve elle se remaria, 18 juin 1595, avec le ministre de Rouen, Estienne *Bochart* sieur du Ménillet [1] et mourut à Caen, 12 mars 1641 ; Joachim, qui avait obtenu son admission comme pensionnaire au collège d'Orthez se noya, à l'âge de 17 ans dans la rivière qui passe près de la ville et le plus jeune, Eléazar, eut, au même âge, un plus triste sort. Il quitta les études pour se mettre dans les troupes de *La Noue Bras de fer*, et un jour, en reconnaissance, étant entré lui sixième, dans un village près de Senlis, ils furent tous six abattus par la foule et leurs corps jetés dans une fosse ; mais il n'était que blessé ; il se mit à parler, à demander la vie, à promettre une rançon ; au lieu de l'écouter, les paysans l'enterrèrent tout vif. Du deuxième lit naquirent à Joachim Du Moulin plusieurs enfants dont nous connaissons seulement : 1° Marie, née en 1574, mariée en 1593 à un capitaine au régiment de Picardie nommé *des Guyots*, qui fut tué, 30 août 1597, au siège d'Amiens, et en secondes noces au célèbre ministre et professeur André *Rivet* [1] ; devenue veuve de nouveau, elle se retira à Delft où elle vivait encore en 1654 ; 2° Jean ; 3° Daniel, marié à Montauban, 10 avril 1605 (J. Brandalac not., 1605, f° 147) avec dlle Anne *de Lacoste* fille de feu noble Nicolas *de Lacoste*, écuyer, de Montauban ; Daniel du Moulin, se retrouve encore à Montauban en 1632.

II. Pierre Du Moulin [Haag, IV 420], malgré la vie nécessiteuse et tourmentée de sa famille, entra au collège de Sedan, à dix ans, et y fit de longues et fortes études. Lorsqu'il eut une vingtaine d'années, son père lui déclara l'impossibilité où il se trouvait de le nourrir plus longtemps ; il l'emmena à Paris où il avait à recevoir 800 écus qu'on lui devait, les toucha, sortit de la ville avec le jeune homme par la porte St-Honoré, et quand ils eurent marché pendant une demi-heure, il lui mit 12 écus dans la main en lui faisant un dernier adieu. « Je « le suivis de l'œil tant que je pus, dit ce- « lui-ci, et me mis à genoux sur le grand « chemin, priant Dieu pour sa conserva- « tion parmi les périls et pour la prospé- « rité de lui et de sa maison, car je faisois « état de ne le voir jamais ; et demanday « à Dieu qu'il voulust m'estre mon père et « mon conducteur, puisque je n'avois plus « de père sur la terre. » Il rentra dans Paris et prit pédestrement la route de Dieppe pour s'embarquer et passer en Angleterre. Arrivé à Londres, il fréquenta assidument les églises françaises, et se lia avec *Bochart sr du Mesnillet*, son futur beau-frère, qui étudiait pour devenir ministre, « s'exerçoit en propositions » et lui conseilla de l'imiter, ce qu'il fit ; mais il était au bout de ses 12 écus et tomba dans un tel dénûment qu'il se réduisit à ne plus dépenser

[1] Etienne, ou René, voy. plus haut (II, 649).

[1] Elle avait 47 ans et Rivet 49. On a la lettre de Pierre Du Moulin à son futur beau-frère pour donner son approbation : « ...Vous aussi en ce choix vous comportez comme un homme vertueux, lequel, sans avoir esgard aux biens ni à la beauté, avez recherché la vertu laquelle vous trouverez grande en cette petite femme, et j'ose dire qu'elle surpasse en prudence et en dextérité d'esprit son sexe, à quoi elle adjouste un courage généreux gouverné par la crainte de Dieu... »

qu'un sol par jour. Ses amis parvinrent à le faire entrer chez la comtesse de Rutland comme précepteur du jeune comte à Cambridge, emploi qu'il remplit jusqu'en 1591, et qui lui donna toute facilité pour suivre durant trois ans, dans cette ville savante, les leçons des plus célèbres professeurs. Au mois de septembre 1592, il quitta Cambridge pour Leyde; mais la traversée fut malheureuse; son navire faillit faire naufrage et il y perdit tous ses livres; il est vrai que cet accident lui fournit l'occasion de composer un poème latin, *Votiva tabella* qui lui fit des amis, dit-il, lorsqu'on le vit imprimé. Au bout de deux mois de séjour à Leyde, il trouvait dans un collège une charge de co-recteur dans laquelle il enseigeait le grec, la musique, Horace, etc., et deux mois plus tard il obtenait, âgé de 24 ans, la place de professeur en philosophie à l'acad. de Leyde. Il prit pour texte de ses leçons l'Organon d'Aristote, les Physiques, les livres de Cœlo, de Generatione et Corruptione, de l'Ame et des Météores, qu'il expliqua avec beaucoup de succès à ses nombreux auditeurs, parmi lesquels se distinguait déjà Grotius. En outre il donnait des « leçons grecques » au collège de théologie et y lisait Pindare. Il passa ainsi cinq ans et trois mois, jouissant à Leyde d'une grande considération, lorsqu'ayant fait un voyage en France pour rendre visite à son père qu'il n'avait pas vu depuis neuf ans (et qui ne le reconnut pas), il vit dans le cours de son voyage plusieurs ministres, notamment ceux de Paris, qui le pressèrent d'entrer dans leurs rangs. Il résista d'abord : M. de Buzenval, ambassadeur de France en Hollande et son principal protecteur en ce pays l'en détournait. Il lui représentait « la pauvreté « annexée à cette condition, le travail « continuel, les dangers, l'inimitié du « clergé romain, surtout à Paris qui est « un haut théâtre; » mais l'appel de sa conscience fut le plus fort. Il fit ses adieux à Leyde et vint au mois de déc. 1598, retrouver son père, qui le mena à Gien où se tint un colloque dans lequel il fut « ouï en proposition et examiné, » à la suite de quoi les ministres de Gien, *Fontaine* et *Pinet*, ceux de Chastillon-sur-Loire, *Mélit* et *Lenoir*, joints à son père, lui donnèrent l'imposition des mains; et l'église de Blois ayant, sur ses entrefaites, perdu son pasteur, il fut prié de le remplacer, ce qu'il fit durant les deux premiers mois de l'an 1599. Au mois de mars, il prit enfin sa place dans l'église de Paris et fit sa première prédication chez Mme *Catherine* de Bar, sœur du roi, à l'hôtel de Soissons. Il prêcha même au Louvre devant elle. Aussitôt la duchesse l'agréa pour l'un de ses chapelains, c'est-à-dire qu'il fut chargé, outre son office dans l'église de Paris, de faire le service religieux auprès d'elle pendant trois mois de l'année.

Précisément, elle partait pour la Lorraine. Il la suivit. Mais en passant par Vitry-le-François, la princesse et sa suite s'arrêtèrent pour y coucher et le jeune ministre fut logé, par fourrier, chez la veuve d'un de ses confrères, feu Samuel *Le Pois* ministre de Badonvillers; elle était fille d'un gentilhomme qualifié, M. de Chalitte, et se nommait Dlle Marie *Colignon*. Elle plut à Du Moulin, qui dit avoir aussitôt reconnu en elle « la sagesse, la piété et le lieu dont elle estoit issue, » et cependant, au matin il dut partir en hâte, sans lui en rien témoigner. Mais au relai suivant, à Bar-le-Duc, il lui écrivit et ne fut point repoussé. Le mariage fut célébré à Vitry, vers la fin de l'année 1599.

A la même époque la réputation de Pierre Du Moulin grandissait par le talent qu'il déployait dans sa chaire de Paris [1] et par la vigueur de dialectique dont il fit preuve, surtout contre l'apostat *Cayet*, dans les conférences qu'on institua vainement dans le but de convertir la duchesse Catherine (t. II, col. 1036 et 37). Il ne prit pas une part aussi active que d'autres pasteurs aux agitations politiques qui signalèrent la fin du règne de Henri IV et le commencement de Louis XIII. Il ne fut député qu'une seule fois à une assemblée politique, celle de Châtellerault, 1605, encore n'y joua-t-il point de rôle important. Il ne s'était pas fait remarquer non plus au synode national de Gap; ce fut à celui de Privas, 1612, qu'il commença à exercer de l'influence sur la solution des questions

[1] De Paris n'est pas le mot exact. Les Parisiens protestants n'avaient d'abord obtenu la liberté de célébrer leur culte qu'à 5 lieues de Paris, à Grigny chez le sieur *des Bordes-Mercier;* puis en 1601 il leur fut permis de se rapprocher un peu et de se réunir à Ablon, à 4 lieues; ils n'obtinrent Charenton qu'en 1606 (Lettres patentes du 1er août).

religieuses. Chargé, avec les pasteurs *Sonis*, *La Faye* et *Le Faucheur*, de discuter les raisons pour ou contre l'administration du baptême, avant, après ou sans prédication, il conclut, dans un rapport, fort détaillé et fait avec beaucoup de soin (publié par Aymon avec les Actes du synode) à l'abrogation de l'article du synode national de Saint-Maixent, et ses conclusions furent adoptées. Il présenta à ce même synode une réfutation de la doctrine de *Piscator*. Les pasteurs *Sonis*, *La Fresnaye*, *Le Faucheur* et *Bonnet*, qui examinèrent son livre par ordre de l'assemblée, en rendirent le compte le plus favorable; néanmoins le synode l'engagea à le supprimer, ou au moins à en différer l'impression, afin de ne pas apporter d'obstacle à la réunion projetée entre les diverses communions protestantes.

Personne ne caressait avec plus d'ardeur le rêve d'une réunion que le roi Jacques II, qui en 1615, invita Du Moulin à se rendre en Angleterre pour y travailler. Le pasteur de Charenton fut reçu de la manière la plus flatteuse par le roi, qui lui accorda une prébende de 200 livres, et par l'université de Cambridge, qui lui conféra le titre de docteur. « Ce roi me fit beaucoup d'accueil, dit-il ; ordinairement je me tenois derrière sa chaise en ses repas. » Le fruit de ce voyage qui dura trois mois, fut un plan de réunion que *Blondel* a inséré dans ses *Actes authentiques*. On y remarque une modération fort éloignée du caractère de Du Moulin et dans laq. on doit reconnaître l'influence du roi Jacques. Au reste, les différents partis parlaient beaucoup de paix et de concorde, mais aucun n'avait le désir sincère d'une union qui ne pouvait s'acheter que par des concessions. Le synode de Dordrecht le fit bien voir. Du Moulin y avait été député, mais Louis XIII lui avait défendu de s'y rendre. Il s'en dédommagea en envoyant un mémoire où il déclarait qu'il détestait Arminius et ses disciples, et qualifiait le synode d'assemblée la plus célèbre, la plus sainte et la plus avantageuse à l'Église qui eût été tenue depuis des siècles. Par reconnaissance, les Gomaristes triomphants lui offrirent une chaire à Leyde; il refusa.

Animé de pareils sentiments, Du Moulin devait regarder comme un devoir de travailler à faire admettre par les églises de France les décisions de Dordrecht, et en effet, il les fit sanctionner par le synode national d'Alais qu'il présida, non pas toutefois sans rencontrer une forte opposition qu'il réduisit au silence « en usurpant une *autorité papale*, » ainsi que le lui reprocha le vice-président Laurent *Brunier*, lors de la censure amicale que les ministres et les anciens avaient coutume d'exercer les uns à l'égard des autres, après la clôture des délibérations.

Le synode d'Alais s'assembla dans un moment critique. Louis XIII était entré dans le Béarn, et les protestants menacés sentaient le besoin de resserrer les liens déjà fort relâchés de leur confédération. En conséquence, à défaut d'une assemblée politique, le synode formula un nouveau serment d'union ainsi conçu :

« Nous, députés des Églises réformées de France, connaissant par l'expérience du passé qu'il n'y a rien de si nécessaire pour conserver une bonne paix et maintenir l'établissement desdites églises qu'une sainte union et concorde inviolable, tant dans la doctrine que dans la discipline et ses dépendances, et que lesdites églises ne peuvent pas subsister sans une bonne et étroite union et conjonction mutuelle de tous leurs membres, beaucoup mieux gardée qu'elle n'a été par le passé; pour cette fin souhaitant d'ôter à l'avenir toute semence de division et tout sujet de partialité entre les églises, et d'obvier à toutes les impostures, menées et calomnies par lesquelles des gens mal affectionnés à notre religion tâchent de la dissiper et ruiner, ce qui nous donne lieu de penser plus que jamais à chercher d'un commun accord et consentement les moïens de notre juste, légitime et nécessaire conservation dans la susdite union, sous l'obéissance de notre roi et souverain seigneur; et pour cet effet, nous avons juré, au nom de toutes les églises, pour leur bien propre et pour le service de S. M., et nous jurons de rechef et protestons, avec promesse de faire ratifier les mêmes protestations dans nos provinces, de demeurer inséparablement unis et conjoints dans la confession de foi des églises réformées de ce roïaume, confirmée, ratifiée et approuvée par nous tous qui jurons tant en notre nom qu'en celui des églises et des provinces qni nous ont députés pour venir à cette assemblée, de vouloir vivre et mourir dans cette même confession, et

nous protestons aussi, tant pour nous que pour ceux qui nous ont députés, de garder inviolablement la discipline ecclésistique établie dans les églises réformées de ce roïaume, et de suivre les réglements qu'elle contient, soit pour la conduite desdites églises ou pour la correction des mœurs, reconnaissant qu'elle est conforme à la Parole de Dieu, l'empire duquel demeurant en son entier, nous protestons et jurons de rendre toute obéissance et fidélité à S. M., ne désirant autre chose que de pouvoir, à la faveur de ses édits, servir notre Dieu en liberté de conscience. »

Selon l'usage, la confession de foi fut lue ensuite, et elle fut approuvée d'un commun accord. La lecture de la discipline donna lieu à quelques remarques. Le synode insista fortement sur la nécessité d'observer mieux qu'on ne faisait certains de ses articles, notamment ceux qui concernaient les ministres déposés ou apostats, ceux qui enjoignaient aux pasteurs et à leurs familles de donner l'exemple de la simplicité et de la modestie, ceux encore qui prescrivaient la résidence aux ministres. Il défendit aux pasteurs de s'occuper de la recette des deniers des colloques, ce soin les détournant de leurs devoirs, et renouvela la défense de traiter en chaire des questions politiques. Il arrêta aussi qu'à l'avenir, en quelque circonstance et pour quelque motif que ce fût, les ministres n'administreraient plus le pain sans le vin dans la Cène.

Le synode d'Alais apporta, en outre, quelques modifications aux décisions de celui de Vitré. Il ôta aux anciens le pouvoir qui leur avait été accordé par le synode de Tonneins et confirmé par celui de Vitré, de suspendre de la Cène un homme de mœurs scandaleuses, en cas de récusation du pasteur. Il exigea la présence d'un pasteur voisin pour légitimer la sentence. On doit approuver également la décision prise sur la réclamation de *Du Noyer*, avocat de Chalon. Il paraît que, dès cette époque, les familles influentes tendaient à constituer des espèces de petites aristocraties au sein de l'église calviniste, en s'appropriant l'autorité consistoriale. Afin de prévenir cet abus, Du Noyer s'opposa à la réception de quelques anciens qui comptaient déjà plusieurs parents dans le consistoire de Chalon. Suspendu de sa charge d'ancien, il en appela au synode de la Bourgogne qui lui donna gain de cause. Le consistoire mécontent en appela à son tour au synode national qui le condamna, et jugea valable l'opposition de Du Noyer « parce qu'elle tendoit à empêcher une cabale de plusieurs alliés et parens. »

Le synode d'Alais déploya une juste sévérité envers plusieurs autres synodes provinciaux ou consistoires qui avaient abusé de leur autorité. Que dire, par exemple, du synode de Provence qui avait forcé le pasteur *Maurice* à demander pardon à genoux, en pleine assemblée, de quelques fautes « légères ou nulles ? » Ce même synode avait « montré de la passion » contre les ministres Barthélemy *Ressent*, André *Garin* et Raphaël *Gabet*; il fut fortement censuré, comme celui du Vivarais qui avait eu aussi des torts graves à l'égard de Jean *de La Faye*. Le mal était allé si loin en Provence que le synode national, pour y porter remède, dressa un règlement particulier où il recommanda d'éviter de traiter dans les assemblées ecclésiastiques toute question pouvant provoquer la jalousie, l'envie, la discorde.

Ce règlement aurait pu s'appliquer à beaucoup d'églises; car le synode d'Alais lui-même dut apaiser un grand nombre de querelles particulières, celle du baron de *Ganges* avec *Codur*; celle de *Galepin* juge d'Uzès, avec *Goudin* viguier de la même ville, etc.; et nous ne parlons pas des contestations des pasteurs avec leurs églises au sujet de leurs traitements.

A son retour à Paris, Du Moulin fut informé qu'on (Buckingham) avait fait tenir à Louis XIII une lettre qu'il avait écrite au roi Jacques au sujet des affaires de Bohême et à la sollicitation de l'ambassadeur anglais Herbert, lettre dans laquelle il disait à Jacques II que les églises protestantes avaient les yeux tournés vers lui. Craignant d'être arrêté, il s'enfuit à Sedan où il fut accueilli avec empressement par le duc de *Bouillon* et par l'académie, qui le nomma dès le mois d'oct. 1621 professeur de théologie. En 1624, Louis XIII n'ayant point voulu consentir à son retour à Paris, il fit un nouveau voyage en Angleterre à la demande du roi Jacques, qui voulait l'employer à répondre au cardinal *Du Perron* et qui lui donna un logement, avec une

pension. Il fut nommé en même temps pasteur de l'église française de Londres; mais Jacques étant mort en 1625, il retourna à Sedan, d'où il adressa à Louis XIII une nouvelle supplique afin d'obtenir la permission de revenir à Paris. Sa requête, appuyée par le synode national de Castres, lui fut accordée. La guerre ayant éclaté en 1628, il s'éloigna, soit par ordre du gouvernement, soit par prudence. Une lettre, publiée dans les Mémoires de La Force, nous apprend qu'il était à La Haye au mois de nov. de cette année. Plus tard, il retourna à Sedan où il mourut le 10 mars 1658, à l'âge de 90 ans. La même année, un anonyme publia *Les dernières heures de M. Du Moulin, ensemble le recueil de plusieurs vers faits à sa mémoire* (Charent., 1658, in-4°). On a aussi : *Récit des dernières heures de M. du Moulin, avec une épître adressée à ses Enfants (Pierre, Louis et Cyrus), au sortir d'une grande maladie* (Sedan, 16 oct. 1649) *de laquelle il croyoit de mourir*; Genève, de Tournes, 1666, in-18; 66 p. [1].

Au jugement de Spanheim, Du Moulin était *acutissimus et eruditissimus theologus*. Jean Bates, auteur des Vitæ selectorum virorum (Lond., 1682, 4°), loue également dans l'illustre pasteur *mirum ingenii acumen, serenum judicium, non unquàm irâ aut impatientiâ obturbatum*; mais, ajoute-t-il, de tous ses talents, le plus éminent fut l'art de disputer, *sed omnium* [artium] *eminentissima fuit disputandi peritia multo usu confirmata*. Du Moulin eut, en effet, de nombreuses occasions de s'exercer dans la dialectique. Athlète intrépide et infatigable du calvinisme pur, il soutint d'ardentes controverses, non seulement contre maints docteurs catholiques ou redevenus tels, *Cayet*, Coëffetaux, Coton, J. Journé, Gontier, Arnoux, *Du Perron*, *La Milletière*, et d'autres; mais contre plusieurs de ses coreligionnaires, tels que *Tilenus*, *Amyraut*, *Testard*, Grotius, qui s'éloignaient sur quelques points des doctrines proclamées par la Confession de foi. Dans toutes ces disputes, il déploya un grand zèle pour les intérêts de son église et une activité sans egale; mais on doit regretter qu'il se soit souvent laissé emporter par l'impétuosité de son caractère. Son humeur impérieuse et son talent de spirituel railleur [1] lui firent beaucoup d'ennemis, surtout parmi les Jésuites qui avaient ainsi anagrammatisé son nom : *Erit mundo lupus*. Voici le catalogue de ses ouvrages. Tous ont été mis à l'index parmi ceux des hérétiques de première classe.

I. *Elementa logices*, Lugd. Bat., 1596, in-8°; trad. en franç., Paris, 1624, in-12; Sedan, 1628, in-8°; Gen., 1625, 1631, in-8°, et en angl., Lond., 1624, in-8°. — Traduct., avec une épître dédic. à M. *de Fabert*, mareschal de camp, gouv. de Sedan (18 may 1644) intitulée : *La Philosophie divisée en trois parties, scavoir : Eléments de la Logique, la Physique ou science naturelle, l'Etique ou science morale*; Rouen, 1655, in-12 de 241 p. — Du Moulin écrivait dans le journal de sa Vie : « Je me résolus de quitter la Hollande (en 1596); lors je mis en lumière ma Logique, qui a été imprimée treize fois. »

II. *De relatis*, Lugd. Batav., 1597, 4°.

III. *De indole et virtute*, Lugd. Bat., 1597, in-4°.

IV. *Narré de la conférence verbale et par escrit tenue entre MM. du Moulin et Cayer, par Archibault Adaire, gentilhomme écossais*, 1602, in-8°; Gen., 1633, in-8°.—On a la contrepartie publiée sous les auspices de l'archev. de Cologne (dédicace datée de Paris, 25 juill. 1602, signée Anthoine de Mauconvent) par l'adversaire de Du Moulin sous ce titre : *Sommaire véritable des questions proposées en la conférence advenue entre le docteur Cayer et un ministre dit Du Moulin, avec la responce à l'escrit plein de calomnie que le dit prétendu ministre a fait publier*; Paris, J. Richer, 1602; 18 et 64 p. in-12.

V. *Eaux de Siloé. Pour esteindre le feu du purgatoire contre les raisons et allégations d'un Cordelier portugais qui a presché le caresme à St-Jacques de la boucherie*; sans lieu, 1603, in-8°, 2 f. et 55 pages. Ce Portugais était le célèbre jésuite Fr. Suarez. Le même Palma Cayet répondit pour lui par le factum intitulé : « La fournaise « ardente et le four de réverbère pour éva-

[1] Nous ne voyons pas à qui rapporter un arrêt du Conseil, en date du 11 janv. 1664, interdisant à un Du Moulin, ministre à Sedan, de prêcher dans aucune ville du royaume pour avoir tenu des discours scandaleux et téméraires (M 852).

[1] Voy. plus loin sa querelle avec les capucins et dans le *Bull.* XVI, 145, les fragments cités par Ath. Coquerel de sa querelle avec Bouju.

« porer les prétendues eaux de Siloï et « pour corroborer le purgatoire, contre les « hérésies, calomnies, faussetés et cavilla- « tions du prétendu ministre Dumoulin; » Paris, 1603, 88 p. in-8. A quoi Du Moulin répliqua par un petit volume intitulé : *Accroissement des eaux de Siloé pour esteindre le feu de purgatoire et noyer les satisfactions humaines et les indulgences papales, contre les raisons et allégations d'un cordelier portugais, défendues par trois écrits dont l'un est du mesme cordelier, intitulé* « Le torrent de feu, » *les deux autres de deux docteurs de Sorbonne, l'un intitulé :* « La Fournaise ardente, » *l'autre* « Le feu d'Hélie ; » La Rochelle, 1604 et 1608, in-8°, Genève, 1614, 1624, 1631 (255 pag. pet. in-8°). En tête est cette déclaration :

Du Moulin desfie le Cordelier Portugais et ses compagnons de réfuter ce livre de point en point..., sans tronquer ni changer ses paroles ou troubler l'ordre de ses raisons, et les prie de chercher non la louange et réputation de gens sçavans, laquelle il leur défère volontiers, mais de gens véritables, équitables, désireux de la gloire de Dieu et manifestation de la vérité.

Et il ajoute un peu plus loin :

Si quelqu'un de nos adversaires luy veut respondre, il supplie que ce ne soit point à leur façon accoustumée, qui est d'effleurer seulement nos écrits et chercher par ci par la quelque chose a reprendre, mais qu'il propose ses paroles entières et selon l'ordre qu'il les a proposées : car, pour brouiller le lecteur, le Cordelier a commencé la réfutation des *Eaux de Siloé* par la dernière page, « Le feu d'Hélie par le milieu, et tous en général ne touchent point à ce qui est le plus fort et taisent nos raisons les plus pressantes...

VI. *Nouvelles briques pour le bastiment de Babel, c'est-à-dire erreurs nouvellement forgez pour establir la grandeur de l'évesque de Rome* ; La Roch., 1604, in-8°; Sedan, 1624, in-8°; Gen., P. Aubert, 1637, in-8°.

VII. *Défense de la foy catholique contenue au livre du roy Jacques I contre la réponse de Coëffetau*, La Roch., 1604, in-8°; Paris, 1612, 8° ; nouv. édit. revue et augm. Gen., 1624, in-8° ; 1631, in-8° ; trad. en angl., Lond., 1610, in-fol. ; en latin, Lond., 1614, in-8°. — Cet ouvrage est divisé en trois livres. Dans le 1er, l'auteur raconte les usurpations des papes sur le pouvoir temporel ; dans le 2e, il prend la défense de la confession du roi Jacques ; dans le 3e, il prétend prouver l'accomplissement des prophéties.

VIII. *Tractatus de peregrinationibus, altaribus et sacrificiis Christianorum cum Gregorii Nysseni epistolâ de euntibus Ierosolymam, latinè versâ et notis illustratâ ;* Parisiis, 1606, in-8° ; Hanov., 1607, in-8° ; Ienæ, 1719, in-4°.

IX. *Trente-deux demandes proposées par le P. Cotton avec les solutions ; item soixante-quatre demandes proposées en contre-échange* ; La Roch., 1607, in-8° ; Lond., 1614 et 1615 ; in-4° ; s. l. 1616 (54 p.), in-8° ; Gen., 1625, 1659, 8°.

X. *Apologie pour la saincte Cène du Seigneur contre la présence corporelle et la transsubstantiation ; item contre les messes sans communians et la communion sous une seule espèce*, La Roch., 1607, 1609, 8° ; Gen., 1608, 1610, 1660, in-8° ; trad. en allem., Francf., 1644, et en angl., Lond., 1612, in-8°.

XI. *Véritable narré de la conférence entre les sieurs Du Moulin et Gontier secondé par Mme la baronne de Salignac*, 1609, in-8° ; Gen., P. Aubert, 1625 et 1635, in-8°, 32 p. ; Gen., 1660, in-8°. — Cette conférence avait été provoquée par la dame de *Mazencourt* qui désirait jeter un peu d'éclat sur son abjuration. La baronne de *Salignac* avait déjà abandonné la religion protestante.

XII. *Response aux lettres du sieur Gontier*, 1609, in-12 ; Gen., 1635, 8°.

XIII. *Théophile ou traité de l'amour divin*, La Roch., 1609, in-12 ; s. l., 1610, in-12 ; réimp. avec le suivant ; Gen., 1624, 1635, in-8°.

XIV. *Héraclite ou de la vanité et misère de la vie humaine*, 1609, in-12, selon Aymon ; 3e édit., 1610, in-12 ; réimp. plusieurs fois à Gen. ; trad. en all. par la princesse d'Anhalt en 1617, par Jacobi en 1621 et par *Besoldus*, Stras., 1627, in-12 ; en angl. par Darcy, Lond., 1624, in-8°, et par L'Estrange, Lond., 1652, in-8°.

XV. *Anatomie du livre du sieur Coëffetau intitulé* Réfutation des faussetez contenues en la 2e édit. de l'Apologie de la Cène ; Sedan, J. Baillet, 1610, in-8° ;

Gen., Aubert, 1610, in-12 ; 1625, 1653, in-8°.

XVI. *Lettres à MM. de l'Église romaine*, 1611, in-8°, trad. en angl., Lond., 1623, in-12.

XVII. *De l'accomplissement des prophéties où est montré que les prophéties de saint Paul, de l'Apocalypse et de Daniel touchant les combats de l'Église sont accomplies*, La Roch., 1612, in-8° ; Gen., 1612, 8° ; Sedan, 1624, in-8° ; Gen., 1631, in-8° ; trad. en angl., Oxon., 1612, in-8°.

XVIII. *Actions de grâces du P. Gontier au R. P. Viseur pour avoir entrepris sa défense contre le sieur Du Moulin et répondu à ses demandes touchant l'antiquité*, 1612, in-8°.

XIX. *Copie de la lettre écrite contre Tilénus aux ministres de France*, Paris, 1613, in-8°. — La querelle de Du Moulin avec Tilénus occupa beaucoup les églises (*mss. de Genève* 197aa, carton 6, n° 7) et jusqu'au roi Jacques qui, en 1614, fit recommander au premier la paix et la concorde par l'ancien pasteur de Duras, David *Home*. Le synode national de Tonneins pria, de son côté, *Du Plessis-Mornay* de travailler à apaiser cette dispute. Ses efforts, secondés par *Fleury*, *Le Bloy*, *Rivet*, *Périllau*, *Bouchereau*, *Craig* et *Home* ne restèrent pas infructueux. Les deux adversaires finirent par reconnaître réciproquement leur orthodoxie, « nonobstant quelque malentendu de paroles. » C'est sans doute à la suite de cette réconciliation que Du Moulin renonça à l'impression de son *Examen de la doctrine de Tilénus*, dont une copie existe à la Bibl. de Genève (Carton 3, n° 41). Cependant la *Lettre* en question avait été réimprimée à Schiedam, mais avec une suppression que l'imprimeur avait jugé à propos de faire. Il en avait retranché la fin, commençant ainsi : « Je ne vous puis dissimuler que quelques-uns des nôtres en défendant la vérité ne se servent de termes durs et odieux et qui font tort à une bonne cause : il est échappé à quelques-uns de dire : Deus creavit aliquos ad interitum ; Deus damnationem quorumdam vult ex proposito, etc. » Cette partie supprimée fut publiée depuis avec les *Ouvertures pour travailler à l'union des Églises*, par Du Moulin et à part, sous ce titre, par un anonyme : *Copie de la suite ou seconde partie de la lettre de M. Du Moulin, omise de propos délibéré et par tromperie en l'édition de Schiedam*; La Haye, 1617, in-4°.

XX. *De monarchiâ temporali pontificis romani liber, quo imperatoris, regum et principum jura adv. usurpationes papæ defenduntur*, Lond., 1614, in-8° ; [Gen.] 1614, 8° ; Francof., 1716, 8°. — C'est apparemment de ce livre que M. Weiss (Biogr. univ.) raconte qu'il fût saisi à la requête du chancelier, mais que Du Moulin, qui l'avait composé par ordre du roi Jacques, en obtint la restitution, et que le chancelier profita de cette occasion pour prier le ministre de Charenton, qu'il nommait homme de bien, de continuer à prêcher *modestement*.

XXI. *Défense de la confession des églises réformées de France par les quatre ministres de Charenton : Montigny, Durand, Du Moulin et Mestrezat, contre les accusations du sieur Arnoux jésuite*; Charent., Nic. Bourdin, 1617, in-8° ; Gen., P. Chouel, 1625, in-8° ; Oxon., 1620, in-4°, avec un *Sermon sur Rom. I. 16*, prêché à Greenwich par Du Moulin en présence du roi Jacques. — Arnoux, prêchant devant le jeune Louis XIII, avait avancé que les passages de l'Écriture cités en marge de la Confession de foi étaient tous faussement allégués. Les quatre ministres lui répondirent par ce remarquable opuscule, que Du Moulin développa plus tard[1]. L'épître dédicatoire à Louis XIII est fort belle et pleine de force. Aussi a-t-elle fait naître de petits factums catholiques, dont voici quelques-uns : « Les quatre ministres de « Charenton baillonnez par quatre propo- « sitions faites au sieur baron *de l'Espice-* « *lière*, de la religion prétendue, présentée « le jour de la S. Martin dernier au sr du « Moulin en sa maison, et depuis aux

[1] Sous ce titre : *Bouclier de la foy* ou Défense de la Confession de foy des Eglises réf. du roy. de France contre les objections du sr Arnoux jésuite, livre auquel sont décidées toutes les principales controverses entre les Eglises réformées et l'Eglise romaine. Par P. Du Moulin; Charenton, A. Pacard, 1618, in-8° ; Sedan, 1622, in-8° ; Genève, 1630 ; Gen., 1635, dernière édit. revue et de beaucoup augmentée par l'autheur et enrichie d'indices très nécessaires ; Genève, P. Aubert, 1635, pet. in-8° de 25 f. prél. et 860 p. ; lettre dédic. au prince de Galles, fils de Jacques II. — Il y eut cependant encore des réimpressions à Genève et une dernière à Paris en 1846. Trad. en allem., Clèves, 1620 ; Basle, 1628.

« srs. Durand et Mestrezat ; » Paris, J. Cottereau (12 p.); — « Response au livre « du sr *Raineval* intitulé : *La Caballe des « Jésuistes* » (10 p.); — « Réfutation de la « lettre escritte au Roy par les quatre « Ministres de Charenton » (18 p.) ; — « La response aux injustes plaintes des « ministres de Charenton, ensemble l'ar- « rest du Privé Conseil donné sur le sub- « ject de leur livre intitulé *Deffence de la « Confession de foy...*; par C. de R. abbé « de la Frenade, » impr. à Paris pour l'autheur (10 f. prél. et 66 p.) ; tous de l'an 1617, in-12. Le plus notable des écrits de circonstance publiés à ce moment est celui du père Garasse, le Rabelais réformé (voy. plus loin, col. 843) où l'on donne ce portrait des quatre ministres :

> Pour *Montigny*, qui vous gouverne,
> C'est un vent glacé de galerne [nord-O.];
> *Mestrezat* est un vent d'Orient;
> *Durand* un Sud par son beau dire,
> Et *Moulin* d'un souffle riant
> En ses escrits faict le Zéphire.

XXII. *De la juste providence de Dieu, traité auquel est examiné un écrit du sieur Arnoux par lequel il prétend prouver que Calvin fait Dieu auteur du péché;* La Roch., 1617, in-8o; réimp. avec le *Sainct réveil spirituel,* et la *Copie d'une lettre à un sien ami en Hollande*; Gen., 1624, in-8o, Gen., 1632, P. Aubert, in-8o ; Gen., 1659, in-8o.

XXIII. *De la toute-puissance de Dieu et de sa volonté, traité auquel est exposé comment la toute-puissance de Dieu et sa volonté doivent régler notre foy au point du saint Sacrement*; La Roch., 1617, in-8o.

XXIV. *Fuites et évasions du sieur Arnoux jésuite*; Charent., A. Pacard, 1618, in-8o.

XXV. *Véritable narré de la conférence tenue entre les sieurs Du Moulin et de Raconis;* La Roch., 1618, 8o; Gen., P. Aubert, 1637, 8o.

XXVI. *De la vocation des pasteurs*; Sedan, J. Jannon, 1618, in-8o; nouv. édit. revue et corrig., Sedan, Abr. Pacard, 1618, in-12 ; Gen., 1631, 1672, in-8o ; trad. en allem., Francof., 1619.

XXVII. *Anatome arminianismi, seu enucleatio controversiarum quæ in Belgio agitantur, super doctrinâ de providentiâ, de prædestinatione, de morte Christi, de naturâ et gratiâ et de conversione;* Lugd. Bat., 1619, in-4o ; trad. en angl., Lond., 1620, in-4o. — Cet ouvrage avait été mis sous presse au commencement de l'année 1618. Les ministres de Paris virent avec peine leur collègue anticiper le jugement du synode de Dordrecht et l'engagèrent à modérer son impatience. Leurs exhortations n'ayant rien produit, ils s'adressèrent au synode provincial et en obtinrent, le 14 mai, un décret qui défendait à tout ministre de rien imprimer sans l'approbation de ses collègues. Du Moulin fut donc obligé d'arrêter l'impression de son livre jusqu'après la clôture du synode de Dordrecht. Il y traite les Remontrants d'hérétiques, de sectaires, de monstres, de hardis blasphémateurs, d'insolents coquins.

XXVIII. *Conseil fidèle et salutaire sur les mariages entre personnes de contraire religion*; Charent., A. Joallin, 1619, in-12.

XXIX. *Des traditions et de la perfection et suffisance de l'Écriture sainte,* Sedan, 1621, in-12; 1631, in-8o; Gen., 1671, in-8o; trad. en angl., Lond., 1632, in-8o. — Du Moulin étendit plus tard ce travail, en le faisant entrer, comme quatrième partie, dans son grand traité *Du juge des controverses.*

XXX. *Theses theologicæ de naturâ ecclesiæ,* Sedan., 1621, in-4o.

XXXI. *Lettre escrite à un de son troupeau, sur la calamité présente,* 1621, in-8o; réimp. à Gen., 1637, in-12, à la suite du no VI.

XXXII. *Prière et méditation de l'ame fidelle sur l'affliction présente de l'Église, ensemble les prières du matin et du soir;* Sedan, 1622, in-12.

XXXIII. *Du combat chrestien ou des afflictions, à MM. de l'église réformée de Paris,* Sedan, 1622, in-12; 4e édit. revue et augm., Gen., 1632; 1670; trad. en angl., Lond., 1636, 2 vol. in-8o.

XXXIV. *De ecclesiæ visibilis dignitate.* Sedan., 1622, in-4o.

XXXV. *De notis veræ ecclesiæ,* Sedan, 1622, in-4o.

XXXVI. *Theses theologicæ de peccato mortali et veniali,* Sedan., 1622, in-4o.

XXXVII. *De obedientiâ et potestate, necnon de voto obedientiæ monasticæ,* Sedan., 1623, in-4o.

XXXVIII. *Ode dédiée à la mémoire de feu M. le duc de Bouillon,* Sedan, 1623, in-4o.

XXXIX. *Response à quatre demandes faites par un gentilhomme du Poitou* (M. de *La Ravardière*), Sedan, 1623, in-8°; Gen., 1624, 1633, 104 p. in-8°.

XL. *Sermon sur Daniel IX*, 1-9, Sedan, 1623, in-16.

XLI. *Elementa philosophiæ moralis.* Nous connaissons plusieurs édit. de la trad. franç. que l'auteur lui-même a faite de cet ouvrage : celles de Sedan, Abdias Buizard, 1624, in-12; Rouen, J. Cailloué, 1629, in-12; Gen., 1627, in-8°; Paris, 1631, in-24; mais nous n'avons trouvé aucun exemplaire de l'original.

XLII. *Sermons sur quelques textes de l'Écriture sainte*, Gen., 1625 et 1636, in-8°. — Au nombre de sept.

XLIII. *De cognitione Dei tractatus*, Lugd. Bat., 1625, in-24; 1629, in-16; réimp. dans les Thèses de Sedan; trad. en franç., Charent., S. Petit, 1625, in-16; puis par Simon *Goulart*, Gen., 1625, 1637, in-12, et en allemand par Jacobi, Leipz., 1694.

XLIV. *Familière instruction pour consoler les malades*, Gen., 1625, in-8°; 1636, in-8°.

XLV. *Nouveauté du papisme opposée à l'antiquité du vray chistianisme*, Sedan, J. Jannon, 1627, in-fol.; Gen., 1627, 2 vol. in-4°; 1633, in-4°; trad. en allem. par Stutzing, Wesel, 1632, et en angl., Lond., 1662, in-fol. — L'édit. de 1633 passe pour la meilleure. Du Moulin composa cet ouvrage contre *Du Perron*, à la demande du roi Jacques. C'est là qu'il a réfuté la fable inventée par les catholiques d'après laquelle son père aurait été moine. Voy. *Bull.* XIII, 273.

XLVI. *L'anti-barbare ou du langage incogneu tant ès prières des particuliers qu'au service public, ou aussi sont représentées les clauses principales de la messe, qui scandaliseroient le peuple s'il les entendoit*, Sedan, Jannon, 1619, 1629, in-8°; Gen., 1629, in-8°; 1631, in-8°; trad. en angl., Lond., 1630, in-8°. Dédié à son neveu *Bochart*, past. de Rouen. — Aussi vive que légitime attaque contre la liturgie catholique.

XLVII. *Oratio de laudibus theologiæ*, Sedan., 1629, in-16. — Discours prononcé, en 1628, à l'occasion de la réception de l'écossais Alexandre Colvin au grade de docteur.

XLVIII. *Thesium theologicarum de peccato originali pars tertia, in quâ disseritur quo pacto peccatum originale transeat ad posteros, necnon de parvâ originalis peccati et limbo pontificiorum*, Sedan, J. Jannon, 1629, in-4°.

XLIX. *Du juge des controverses. Traitté auquel est defendue l'authorité et la perfection de la Saincte Escriture contre les usurpations et accusations de l'Eglise Romaine*, Sedan, J. Jannon, et Genève, P. Aubert, 1630, in-8°, 544 p.; épître dédic. à Mme Elizabeth de Nassau duchesse de Bouillon. Ce volume est ainsi divisé : Ier traitté : Que l'Eglise en général et l'Eglise rom. en particulier ne peut être juge souveraine et infaillible des doutes et controverses de la religion; II. De l'interprétation de l'Ecriture; III. Que nos adversaires n'entendent pas les écrits des Pères ni des Conciles. — 2me volume : *Des traditions et de la perfection et suffisance de l'Escriture Saincte, qui est le quatrième Traitté du Juge des controverses*, Genève, P. Aubert, 1632, 424 pag. in-8°; épître dédic. au duc de Bouillon.

L. *Enodatio gravissimarum quæstionum de providentiâ Dei, statu innocentiæ, peccato originali, libero arbitrio, prædestinatione et perseveratione electorum*, Lugd. Bat., Elzev., 1632, in-8°.

LI. *Le saint réveil spirituel, ensemble un traité de la juste providence de Dieu et une lettre écrite à un sien ami en Hollande*; le tout par P. Du Moulin; Genève, Aubert, 1632, in-8°.

LII. *Lettre à M. de Balzac*, Gen., 1633, in-12; Gen., P. Aubert, 1637, in-8°, avec la Lettre de Balzac. — *Lettre de M. de Balzac à M. Du Moulin.*

LIII. *Réponse à la lettre de M. de Balzac*, 1633, in-8°; Gen., 1637, 8°. — Ces trois agréables pièces sont un duel de compliments ironiques où Balzac l'emporte de beaucoup par l'élégance, Du Moulin par la logique et l'élévation morale.

LIV. *Iconomachus, seu de imaginibus et earum cultu*, Sedan, J. Jannon, 1635, in-8°.

LV. *Lettre à M. de La Milletière*, Sedan, J. Jannon, 1635, in-12. — Imp. avec les Lettres de *Rivet* et de *La Milletière*.

LVI. *Jugement sur le livre du sieur de La Milletière*, 1636, in-12.

LVII. *Anatomie de la Messe, où est mon-*

tré par l'Escriture-Sainte, et par les tesmoignages de l'ancienne Eglise, que la messe est contraire à la Parole de Dieu et esloignée du chemin du salut; dédié à haute et puiss. princesse Mlle *de Bouillon*; Gen., J. Chouet, 1636, in-8o; 2me édit., Gen., 1638, in-8o; Leyde, Elzevir, 1638, in-12; Genève, 1640; réimp. encore en 1848 à Bruxelles d'après cette édition de Genève, 1640; trad. en latin par Louis *Du Moulin*, Lugd. Bat., 1637, in-8o. — Sous le même titre, avait été composé en italien par Ant. Adamo ou Agost. Mainardo, noms probabl. supposés, et imprimé en 1552, puis traduit en français et imp. à Genève, chez J. Crespin, en 1555, un violent pamphlet contre la religion romaine. On lit dans le recueil bibliographique pub. sous le titre d'Analectabiblion par le Mis du Roure (Paris, Téchener, 1837) : « Celui-ci est un livre grave. Le style en est d'une clarté, d'une précision élégante et d'une force qui ne font pas peu d'honneur à l'écrivain. On est forcé de convenir à ce propos que les auteurs de la religion, d'ailleurs si téméraires, ont plus que leurs adversaires contribué aux progrès de la langue française. Il en devait être ainsi par la nécessité où furent les novateurs de se faire comprendre et goûter ; mais cela est sans contestation. »

LVIII. *Hyperaspistes seu defensor veritatis adv. calumnias et opprobria ingesta in veram religionem à Sylvestro Petrâsanctâ jesuitâ*, Gen., J. Chouet, 1636, in-8o.

LIX. *Oppositions de la Parole de Dieu avec la doctrine de l'Église romaine*, Sedan, 1624, in-8o ; Gen., P. Aubert, 1631 (88 p.), in-8o; 1637, in-8o. Voy. ci-dessus col. 732, no I. — Watt cite, sous le nom de P. du Moulin, *Collection of some romish tenets contrary to the word of God*, Lond., 1610, in-4o. N'y aurait-il pas erreur dans le millésime?

LX. *Seconde lettre à M. de La Milletière*, Sedan, in-8o.

LXI. *Lettres au Synode d'Alençon, en 1637, touchant les livres d'Amyraut et Testard, ou examen de leur doctrine*, Amst., 1638, in-12. — *Daillé* écrivait à *Ferry*, au sujet de cet ouvrage : « Le premier [Du Moulin] mêle feu M. *Caméron* dans cette querelle, accouplant ce qu'il nomme le caméronisme avec le papisme et l'arminianisme, par un nouvel exemple qui donne un extrême scandale à nos peuples et de grandes prises à nos adversaires. Il a freschement écrit un traité contre MM. Amyraut et Testard, non content du premier qu'il avoit dicté à ses disciples contre les mêmes, sous les noms de *Thaumassin* et *Capiton;* et a mis à la tête de ce dernier ouvrage une Lettre à nos synodes, où il représente la doctrine de ces deux serviteurs de Dieu fort odieusement, et conclut à composer un nouveau Formulaire qu'il veut que l'on fasse jurer à tous les pasteurs..... Si tous ceux qui sont de ses amis lui disoient fermement ce qu'ils en pensent, peut-être y procéderoit-il avec plus de modération. »

LXII. *Deuxième partie de l'anatomie de la messe, contenant la messe en franç. et en latin, avec un commentaire où sont décrites les diverses espèces de messes, avec les mystères et cérémonies et origine de chaque pièce de la messe;* dédié à M. *Vincent*, pasteur de La Rochelle; Sedan, J. Jannon, 1639, in-12; trad. en angl., Lond., 1641, in-8o; les deux parties réunies, 5me édit., Charent., L. Vendosme, 1647, in-8o; Gen., 1655, 8o.

LXIII. *Vates seu de præcognitione futurorum et de bonis malisque prophetis lib. IV.* Lugd. Bat., 1640, in-8o; 2me édit., augm. d'un livre, Gorinch., 1672, in-8o.

LXIV. *Justification contre les impostures de Léonard Le Maire, dit Limbourg*, Charent., L. Vendosme, 1640, in-8o; Gen., 1659, in-8o.

LXV. *Strigil adv.* [H. Grotii] *commentationem ad loca quædam N. T. de antichristo*, Amst., 1640, in-8o. — Cet ouvrage, que Barbier attribue, par erreur, au fils de Du Moulin, a paru sous le pseudonyme d'*Hippolyte Fronton Caracotta*.

LXVI. *Le capucin, traitté auquel est descrite et examinée l'origine des Capucins, leurs vœux, reigles et disciplines examinées*, Sedan, J. Jannon, 1641, in-8o; Gen., 1641, in-12, 80 p.; trad. en all. Bâle, 1642 [1]. — Cette satire, qui fut brûlée par la main du bourreau, est très rare, disent MM. Haag. Aussi nous en reproduirons la préface, qui ne décèle point un calviniste sombre et morose :

[1] Ajoutez le complément fourni à l'opuscule de Du Moulin par le capucin converti, Fr. *Clouet*, ci-dessus t. IV, col. 479, n° VI.

Des nouveaux hostes nous estans arrivez en ceste ville (de Paris), qui sont un rare exemple de modestie et de simplicité, la civilité requiert de leur faire quelque petit présent qui ne leur soit point inutile. Or je ne sçache point de présent plus convenable à des personnes de profession sublime et de sainteté extraordinaire que de leur présenter la description de leur origine et la continuation et progrez de leurs vertus. Car combien que le Père Joseph, en son livre contre mes trois Sermons, m'appelle « fol, fourbe et imposteur, » si est ce que la reigle de charité nous oblige à rendre le bien pour le mal. Joint qu'il ne faut pas juger des personnes par une seule action. Et ne faut pas, sous ombre que ce reverend Père a des emotions de colere, dissimuler ses vertus. Notamment ceste bonté Capucine, parlaquelle en son presche patibulaire pour consoler une [courtisane], qu'on exécutoit, il l'appeloit sa sœur, par une débonnaireté singulière. Car pourquoy n'appelleroit-il point les [courtisanes] ses sœurs, puisque le vénérable François, patron des Capucins, appelloit ses sœurs les pies, les cigales et les arondelles ? Avec pareille prudence il exhortoit ceste pauvre criminelle, qui s'appeloit Marguerite, à recommander son âme à Saincte Marguerite, qui est une Saincte qui n'a jamais esté au monde, et qu'on a mise au ciel sans que jamais elle ait été sur terre. Après les q. preuves de son bel esprit ; il nous condamna tous aux enfers, pour nous rendre ses compagnons. Il ne s'offensera donc point si, pour recognoissance d'un office tant charitable, je luy adresse ce petit Traitté, où il verra l'origine de son Ordre et les actions illustres des Pères Capucins, à la perfection desquelles les Apostres n'ont jamais peu atteindre. Le lecteur y trouvera des extravagances agréables et des folies, plus qu'il n'en faut pour faire un Sainct. Car ce nom de SAINCT a changé de signification en ce siècle heureux, auquel pour parvenir à une Saincteté séraphique et superéminente, il faut avoir l'esprit renversé.

Sur ce narré que j'entreprens de faire y auroit sujet de rire, n'estoit qu'il y a beaucoup plus sujet de tristesse et de compassion. Car on ne peut voir sans grande douleur la religion Chrestienne entièrement deffigurée et le pauvre peuple entretenu de mines au lieu de saincts et véritables enseignements. Le Père de miséricorde aura pitié de tant de povre peuple plongé en un si profond abus et esmouvra son zèle et ses anciennes compassions pour délivrer tant de povres âmes qu'on amuse par une saincteté simulée auxquelles les Ecritures saincte sont un livre totalement incogneu et fermé de plus de sept sceaux.

Mon but en ce Traitté n'est pas d'offenser ces Pères, mais de les instruire et leur faire toucher au doigt combien ils sont esloignez de la vraye Saincteté ; et leur monstrer qu'en aspirant a un degré de gloire par dessus Abraham et Moyse, et autres menus Saincts qui n'ont point fait d'œuvres de superérogation, ils prennent le chemin d'estre au dessous des derniers, et qu'il y a des crimes plus tolérables que leur saincteté. Dieu leur veuille ouvrir les yeux pour recognoistre que c'est chose dangereuse de se jouer avec luy et qu'ils ont affaire à un juge terrible qui ne peut estre trompé, qui sonde les cœurs et auquel rien n'est caché.

En lisant de telles pages, si pleines de bon sens et d'esprit gaulois, on est moins étonné des rigueurs de Louis XIV.

LXVII. *Réponse au livre du cardinal Du Perron, intitulé* Réplique à la Réponse de Jacques I, roy de Bretagne ; Gen., 1641, in-8°.

LXVIII. *Trois sermons faits en présence des pères Capucins, sur Rom.* XII, 1 *et Matt.* XVIII, 15-17 ; Charent., L. Vendosme, 1641, in-8° ; Gen., 1641, in-8°. — Sermons auxquels le P. Joseph a fait une réponse.

LXIX. *Examen du livre intitulé* Lettre du sieur Crescentian du Mont-Ouvert ; Sedan, J. Jannon, 1641, in-8°. — Conf. ci-dessus, col. 808, n° IV, lig. 8.

LXX. *Méditation pour se préparer à la sainte Cène,* Charent., 1643, in-12 ; dern. édit., augm., Charent., Gobert, 1655, in-8°.

LXXI. *Dix décades de sermons,* Gen., 1641-1654, 10 vol. in-8°.

LXXII. *Elementa Logicæ, Physicorum et Ethicorum,* Amst., 1645, in-8° ; trad. en franç., Gen., 1660, in-8°. — Recueil des œuvres philosophiques de Du Moulin.

LXXIII. *Eclaircissemens des controverses salmuriennes ou défense de la doctrine des églises réformées,* Leyde, 1648, in-8° ; Gen., 1649, in-8°.

LXXIV. *Judicium P. Molinæi de Moris Amiraldi libro adv. F. Spanheimum, seu pro Dei misericordiâ et sapientiâ et justitiâ apologiæ lib. III,* Rot., 1649, in-8°.

LXXV. *La vie et la religion de deux bons papes, Léon I et Grégoire I, où est montré que la doctrine et religion de ces pontifes tant célèbres est contraire à la religion romaine de ce temps* ; Sedan, F. Chayet, 1650, in-8° ; Gen., Chouet, 1659, 8°.

LXXVI. *De pœnitentiâ et clavibus liber*, Sedan., F. Chayet. 1652, in-8°.

LXXVII. *Sermon sur Rom. VIII*, 15, Sedan, F. Chayet, 1652, in-8°.

LXXVIII. *Exhortation faite à ses enfans peu de temps avant sa mort*; Charent., 1658, in-8°; trad. en allem., Zurich, 1663, in-12.

LXXIX. *Sermons sur divers textes*, Gen., Chouet, 1661, in-8°. — Ce n'est peut-être qu'une réimpression.

LXXX. *De otio et labore*, dissertation pub. dans les Theses Sedanenses (Genève, 1661, in-4°) avec d'autres thèses dont on ne connaît point d'édition séparée, comme celles *De angelis* pars tertia, *De statu innocentiæ*, *De repudiis et divortiis*, *De sacramentis in genere* pars secunda, lesquelles paraissent devoir lui être attribuées exclusivement.

LXXXI. *Méditation sur la grande maladie qu'il eut ès années* 1625 *et* 1626, Sedan, 1662, in-12.

LXXXII. *Réponse à Samuel Langle* [de L'Angle], *où est contenue la doctrine de M. Amyrault*, sans nom de lieu ni date, in-8°. — Imprimé à l'insu de l'auteur.

Aymon, qui donne, dans les Actes des synodes, d'après le Synodicon de Quick, une liste de 75 ouvrages de Du Moulin, et qui ne les a pas tous connus, lui attribue encore : 1° *Meditationes in Ps. CXXIII adv. J. Perronium, episc. Eburoniensem*, composés, selon Meursius, pendant son séjour à Leyde ; — 2° *Dialogues rustiques pour ceux qui sont dans des pays éloignés de la prédication de la Parole de Dieu*, Charent., 1627, in-8° ; Rotterd., 1711, in-12, ouvrage anonyme auquel il peut avoir eu part ; — 3° *Lettres de réconciliation à M. Amyraut*; — 4° *Examen du livre du R. P. L. Joseph de Morlais, capucin* ; — 5° *Testament d'une mère à son fils à naître*; — 6° *Lettre à M. Drelincourt sur l'imposture découverte du prétendu ministre Villeneuve* ; — 7° *Quatrains de Pibrac en prose grecque, par Du Moulin*, publ. avec trad. interlinéaires, par Boulard, Paris, an II, in-8°.

Ancillon, dans ses Mélanges, affirme que Du Moulin est l'auteur de l'Anti-Cotton ; cependant on s'accorde généralement à restituer cette satire à César de Plaix, sieur de L'Ormoye, avocat au parlement de Paris. Jöcher se trompe également lorsqu'il donne au pasteur de Charenton le traité *De fide justificante* qui appartient à son fils, et cette erreur suffit pour nous empêcher d'admettre sur sa seule autorité, parmi les ouvrages de notre Du Moulin, l'*Appellation d'Angleterre*, le traité *De ultimis temporibus contrà Bellarminum*, et celui *Du vray amour consistant en aumône et charité*, qu'il lui attribue. Nous ajouterons seulement que les vol. 369 et 371 des mss. de Burney au British Museum contiennent plusieurs lettres de ce savant théologien et qu'on en a imprimé plusieurs autres dans le *Bull.* (IV 580, VIII 136, X 354, XII 287, XIII 121).

On vient de voir une longue série d'ouvrages témoignant des luttes qu'infatigable polémiste, Pierre du Moulin soutint contre les jésuites Cayer, Cotton, Suarez, Arnoux, Gontier et contre Coëffeteau, Raconis, La Milletière, Limbourg, du Perron, d'autres encore. Il faut ajouter les ouvrages auxquels il fut mêlé et que nous avons mentionnés aux articles de *Bouju* (I, col. 993), *Bourguignon* (III, col. 8), Ch. *Drelincourt* (ci-dessus col. 488 et 89), etc. Il convient aussi de mentionner plus en détail que ci-dessus, col. 812, quelques-uns des écrits piquants dirigés contre lui :

1. Déclaration de l'erreur de nostre temps et du moyen qu'il a tenu pour s'insinuer avec la réplique contre le sieur *Du Moulin* respondant à une lettre escrite au Roy. Par le père Gontery ; Rouen, 1609, in-8° 116 p.

2. Pardons et indulgences de plenière remission de coulpe et de peine a tous fidelles Reformez, de l'un et de l'autre sexe octroyées par le pontife *Chamier* l'an 21 de son règne et de la Reforme le 81 selon le calendrier Genevois... leues et pub. par son vicaire *Du Moulin* au grand temple de Charenton... avec les lamentations de *Du Moulin* sur les misères de ce temps ; 1614 s. l., 16 p. in-8°, en partie en vers.

3. Les quatre Ministres de Charenton baillonnés par quatre propositions faites au Sr baron *de l'Espicelière* de la R. P.

R., présenté le jour de St-Martin dernier au Sr du Moulin en sa maison et depuis aux sieurs Durant et Mestrezat. Ensemble la réponse au livre intitulé *La Cabale des jésuites* (signé I. R. P.), 2e éd., Paris, Cotereau, 1618, pièce in-8o.

4. Les plaintes du sieur Du Moulin, min. de Char., présentées au roi, ensemble la cause et l'injustice d'icelles ; par Honorat de Meynier provençal ; Paris, Rousset, 1618, pièce in-8o.

5. Le Moulin de Charenton sans farine ou discours contre les thrasonismes, impudences et hérésies de Pierre du Moulin, min. du du village de Charenton, contenues en son libelle des *Fuites et évasions du P. Arnoux ;* signé Frizon, 18 nov. 1618 ; Paris, J. Mesnier, pièce in-8o.

6. Le songe du ministre Du Moulin expliqué par un cordonnier ; Paris, 1619, pièce in-8o.

7. Requête adressée au roi contre la procédure du sieur Du Moulin, ministre ; et publication de ses livres faite contre la teneur de l'édit ; par G. S. D. S., 2 août 1619.

8. Le petit *Du Moulin* nouvellement apparu au monde, ou escrit du Sr Frizon a M. Forgemont doct. en théol. touchant le tableau du mensonge de *Rayneval*; ...item touchant la Preface ou Epistre du Bouclier de *Du Moulin*, ministre du village de Charenton ; Paris, Jacq. Barroy, 1619, in-8o, 40 p.

9. Les rencontres et imaginations de Rablais contre le Moulin et les Moulinets de Charenton ; Paris, jouxte la copie imp. à Bruxelle par Chr. Girard, 1619, pièce en prose et en vers, in-8o.

10. Le Rabelais réformé par les ministres et nommément par Pierre *Du Moulin*, ministre de Charenton, pour respondre aux bouffonneries insérées en son livre de la vocation des Pasteurs ; à Brusselle, Chr. Girard, 1620 (par le père Garasse, jésuite) ; pamphlet facétieux, en partie versifié, 248 p. in-8o ; Toul, Sim. Martel, 1621, in-8o, 240 p.

Les renseignements que nous avons ci-dessus donnés, concernant la vie de Pierre Du Moulin et celle de son père, sont extraits d'une autobiographie qu'il avait rédigée lui-même, et dont une copie (qui s'arrête à l'année 1641) a été imprimée d'abord en 1831-32 dans le journal *Le Protestant*, puis d'une manière plus satisfaisante, en 1858, par les soins de M. Charles *Read*, dans le *Bulletin des Protest. fr.* (VII, p. 170 et suiv.). Après avoir mentionné son mariage avec dlle Marie Colignon [1], il note la naissance de plusieurs enfants nés de cette union : 1o Pierre, né le 24 avril 1601, parrain Isaac *Arnault*, intendant des finances (conf. I, col. 358), marr. Anne *de Hériot*, femme du sr *de Béfou* et fille de M. de Chetainville ; 2o Joachim, né en 1602 ; 3o Esther, 21 sept. 1604 ; 4o Louis, 25 oct. 1605, parr. M. *de Monceaux* et marr. Mlle *Lhoste ;* 5o Cyrus, 2 sept. 1608, parr. M. *de Béthune*, colonel en Hollande, et marr. Mlle Anne *de Rohan*; 6o Samuel, etc. Devenu veuf, il se remaria, en 1623, avec dlle Sara, fille de Louis *de Geslay* et de Marthe *de Bussy*. Il eut de ce second mariage un fils, Daniel, qui alla se fixer en Bretagne où il acquit la seigneurie de Brossay, près de Vannes, et fut pendant plusieurs années gouverneur du château de Josselin. En 1672, Daniel épousa Esther *Uzille*, fille de Jean Uzille, seigr de Kervelher, de laquelle il eut plusieurs enfants, entre autres Pierre-Daniel et Étienne. Il se convertit, avec sa famille, à la Révocation.

III. Pierre Du Moulin, fils de Pierre, né à Paris en 1601, fit ses études à Sedan et à Leyde. A Sedan, il soutint trois thèses, l'une *De votis*, en 1623, sous la présidence de son père, la seconde *De angelis*, et la troisième *De veris peccati pœnis*, 1623, sous la présidence de *Rambour* [Haag, IV, 430]. Il se rendit ensuite en Angleterre pour perfectionner ses connaissances, en suivant les cours des professeurs les plus renommés. Après avoir passé quelques années dans la maison de Dungarvan, en qualité de gouverneur de Richard Boyle et de son frère, il retourna en Hollande, et se fit recevoir docteur en théologie à Leyde ; puis il s'embarqua de nouveau pour l'Angleterre et alla s'établir en Irlande, dans le comté de Cork, mais il n'y fit qu'un court séjour. Appelé à Oxford comme prédicateur, il s'acquitta de ses fonctions avec le plus grand zèle pendant deux ans ; ce fut sans doute en récompense des services qu'il rendit, que les

[1] Ci-dessus, col. 802, lig. 21. Il y a, à la Bibl. nat., mss. fr. 20965, fo 185, des traces de procès intentés à cette dame par deux de ses servantes.

universités d'Oxford et de Cambridge lui conférèrent le titre de docteur. En 1660, Charles II le choisit pour chapelain de la cour et le nomma prébendaire de Cantorbéry. Il passa le reste de ses jours dans cette ville, consacrant tout le temps que l'accomplissement de ses devoirs lui laissait, à la composition d'écrits de controverse et de morale, qui ont joui d'une réputation nullement usurpée. Il mourut le 20 oct. 1684 [1]. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Carmen heroïcum in memoriam Jacobi I regis*, Lond., 1625, in-4°.

II. *Défense de la religion réformée et de la monarchie et église anglicane*, 1650, in-8°.

III. *Clamor sanguinis regii ad cælum adv. parricidas anglicanos*, Hagæ, 1652, in-12. — Publié par Alexandre *Morus*.

IV. *Décade de sermons*, Sedan, Chayer, 1656, in-8°.

V. *Treatise of pace and contentement of mind*, Lond., 1657, in-8°; trad. en franç. sous le titre de *Traitté de la paix de l'âme et du contentement de l'esprit*, Sedan, 1660, in-8°; Charent., 1661, 1663, in-8°; nouv. édit. revue et corrigée, Paris, 1671, in-8°; Quevilly, 1672, in-12; Amst., 1675, in-18; Gen., 1677, in-8°; nouv. édit. retouchée, quant aux expressions surannées, par Catherine *Guichard de Péray*, morte le 9 mai 1744, directrice de la Société du cloître à La Haye; La Haye, 1720, in-8°; Amst., 1729, in-8°; Gen., 1729, 2 vol. in-8°; trad. en hollandais, Amst., 1694; en allem., Leipz., 1703; Brême, 1737. — Que pourrions-nous ajouter pour prouver l'excellence de cet ouvrage et son succès?

VI. *A week of soliloquies and prayers with a preparation to the holy communion*, Lond., 1657, 1677, in-8°. Traduction française; Charenton, Oliv. de Varennes, 1662, in-8°; Sedan, 1663. On y a ajouté un *Traité de la forme essentielle ou nature de la foi justifiante*.

VII. *Décade de sermons*, Sedan, 1658, in-8°; dédié à son père.

VIII. *A vindication of the sincerity of the protestant religion in the point of obedience to sovereigns*, Lond., 1663, in-4°; 2e édit. augm., Lond., 1679, in-4°.

[1] On trouve une Vie anonyme de ce théologien dans le recueil msc. du British Museum cotté *mss. Lansdown*, 987. 32.

IX. *A sermon of the death of the right hon. Mabella lady Fordwitch*, Lond., 1659, in-4°.

X. *Poëmatum latinorum libelli III*, Cambr., 1669, in-8°. — Le ms. de ces poésies, dont quelques-unes n'ont pas été livrées à l'impression, se conserve au British Museum (mss. *Burn.*, n° 406).

XI. Παρέργων *incrementum in Ps. XCII*, Camb., 1761, in-8°.

XII. *Réflexions sur le IIe et le IIIe chap. de la Politique de France* [par P. Hay marquis de Chastelet], Colog., 1671, in-12; suite (?) sous le titre : *Réflexions sur le IVe et le Ve chap. de la Politique de France, où il censure le clergé de Rome et les Huguenots*, Colog., 1677, in-12. — Sous son nom nobiliaire, de *L'Ormegegny*.

XIII. *Sermon at the funeral of T. Turner, D. D.*, Lond., 1672. in-4°.

XIV. *The papal tyranny, as it was exercised over England for some ages*, Lond., 1674, in-8°.

XV. *Two sermons on Rev. XVIII*, 4, 5, Lond., 1674, in-4°. — Ne seraient-ce pas ces sermons qu'Adelung cite sous le titre de *Papal tyranny, two sermons*, sans autre indication?

XVI. *A reply to a person of honours answer to the vindication of the protestant religion and to the book of papal tyranny*, Lond., 1675.

XVII. *Traité de la politique de France, augmenté d'une seconde partie avec quelques réflexions sur ce traité*, Col., 1677, 1680, in-12.

XVIII. *A short view of the chief points in controversy between the reformed churches and the church of Rome, in two letters*, Lond., 1680, in-8°; 1686, in-12.

XIX. *Ten occasional sermons*, 1684, in-8°.

A cette liste, nous ajouterons, en nous appuyant sur l'autorité du continuateur d'Adelung, et bien que Watt n'en fasse aucune mention : *In symbolicum apostolicum hymni XIII*, Lond., 1640; — *Faith in the just victorious over the world*; — *The ruin of papacy, or a clear display of the simony of the romish clergy, with a circulatory letter to the fathers of those virgins that desert their families to turn nuns*. Le bibliographe allemand fait observer que ces deux derniers ouvrages sont traduits du français.

Pierre du Moulin avait épousé Anne *Clavier*, dlle noble originaire de France. Il en eut Louis, qui prit pour femme Rebecca Taylor. De ce mariage naquit Théophile Du Moulin, qu'on trouve en 1686 sur une liste de réfugiés sédanais, et qui, élevé comme page à la cour du duc de Brandebourg, servit avec distinction dans l'armée prussienne. Il se maria, 17 janv. 1672, avec Élisabeth, fille de Ch. *Petitjean*, sr de Rugy, et d'Élisabeth de Moranvillers, d'une famille de Metz. Elle le rendit père de plusieurs enfants, entre autres, de Pierre-Louis Du Moulin, né à Wesel en 1681, lieutenant général que Frédéric-le-Grand comptait parmi ses meilleurs officiers. Il commanda l'aile gauche à la bataille de Friedberg en 1745, et mourut en 1756, intendant de la Vieille-Marche et gouverneur de Gross-Glogau. La Prusse, reconnaissante des services qu'il lui a rendus, a inscrit son nom sur la statue érigée en l'honneur de Frédéric-le-Grand sur la place du château de Berlin, à côté de ceux de *Haut-Charmoy*, *Bonin*, *Forcade*, *La Motte-Fouqué* et d'autres généraux d'origine française, qui n'ont pas moins bien mérité de leur patrie d'adoption. Le général Du Moulin laissa un fils qui était colonel en 1772.

IV. Louis Du Moulin. Pierre avait embrassé le parti des royalistes, et resta fidèle jusqu'à la mort, nous l'avons vu, à l'église épiscopale et à la cause des Stuarts. Son frère Louis, au contraire, se jeta avec ardeur dans le parti presbytérien. Tant qu'il vécut, il ne cessa d'attaquer avec vigueur la constitution de l'église anglicane et ses habiles défenseurs Stillingfleet, Durell, Patrick. Louis Du Moulin, né en 1605, prit à Leyde le grade de docteur en médecine et remplit à Oxford (agrégé le 10 oct. 1656) la chaire d'histoire pendant le protectorat de Cromwell. Destitué à la restauration, il se retira à Canterbury où il mourut, le 20 oct. 1684, à l'âge de 77 ans. Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Anatomia missæ*, Lugd. Bat., 1637, in-8o. — Trad. d'un des plus savants ouvrages de son père.

II. *Vox populi*, 1641, in-4o.

III. *Apologia adv. argutias Theoph. Iscani*, Lond., 1641, in-4o; Genev., 1646, in-4o.

IV. *Epistola ad Renatum Veridicum* [André Rivet], *in quâ aperitur mysterium iniquitatis novissimè in Angliâ redivivum, et excutitur liber Josephi Halli quo asseritur episcopatum esse juris divini*, Eleutherop., 1641, in-4o; trad. en franç. sous le titre : *La nouvelle découverte du mystère d'iniquité*, La Haye, 1662, in-4o.

V. *Rerum nuper in regno Scotiæ gestarum historia*, Dant., 1641, in-8o. — Sous le pseudonyme d'*Irénée Philalethès Eleuthère*.

VI. *Concerning the power of the christian magistrate in church matters*, Lond., 1650, in-8o.

VII. *Oratio auspicalis cui subjuncta est laudatio G. Camdeni*, Oxon., 1652, in-4o; Francof., 1677, in-8o.

VIII. *Parænesis ad ædificatores imperii in imperio, seu defensio jurium magistratûs adv. Mosem Amyraldum*, Lond., 1656, in-4o.

IX. *Corollarium ad parænesin*, Lond., 1657, in-8o.

X. *Of the right of churches and of the magistrates power over them*, Lond., 1658, in-12.

XI. *Epistola in quâ gratiam divinam seque defendit adversùs Dallæum* [Daillé], Lond., 1658, in-12.

XII. *Morum exemplar sive Theophrasti characteres et J.-L. Vivis introductio ad sapientiam*; 2e édit. augm., Hagæ Com., 1662, in-12; Hamb., 1675, in-12.

XIII. *La nouvelle découverte du mystère d'iniquité*, La Haye, 1662, in-4o.

XIV. *Papa ultrajectinus, sive mysterium iniquitatis reductum à Voëtio in opere politiæ ecclesiasticæ*, Lond., 1668, in-4o. — Sous l'anagramme *Ludiomæus Colvinus*.

XV. *Stricturæ in Philadelphi Irenæi, id est, Rein. Vogelsangi breves et succinctas animadversiones in Lud. Colvini Papam ultrajectinum*, Lond., 1670. — Sous le pseudonyme de *Christianus Alethocriticus*.

XVI. *Jugulum caussæ, seu nova et expeditissima ratio per quam papa, ejus imperium, totusque missæ, religionis et ecclesiæ romanæ apparatus, unâ ruinâ concidere debent*, Lond., 1671, 2 vol. in-4o.

XVII. *Patronus bonæ fidei in causâ Puritanorum*, Lond., 1672, in-8o.

XVIII. *L'idée d'un livre intitulé* Patronus, etc., 1673, in-8o.

XIX. *Fasciculus epistolarum*, Eleuther., 1676, in-12. — Douze lettres sur les affai-

res de la religion adressées aux pasteurs P. Mussard de Londres, Claude Turretin, Allix, C. Rochefort de Rotterdam, David Primerose de Londres, à MM. Ant. Menjot et J. Dupan.

XX. *La tyrannie des préjugés ou réflexions sur le fragment d'une lettre de Mlle Marie du Moulin*, Lond., 1678, in-12. — Contre Jurieu.

XXI. *A true report of a Discourse between M. de L'Angle and Lewis Du Moulin*, Lond., 1679, in-4°.

XXII. *An Account of the several advances the church of England hath made to the church of Rome*, Lond., 1680, in-4°.

XXIII. *Pensées sur le nombre des élus*, 1680, in-4°.

XXIV. *The conformity of the discipline and government of the Independents to that of the ancient primitive Christians*, Lond., 1680, in-4°.

XXV. *The last words of Lewis Du Moulin : being his retractation of all the personal reflections he had made on the Divines of the church of England*, Lond., 1680, in-4°.

Le British Museum possède de lui (Bibl. harleian, n° 3520. 5) *Les nouvelles lumières pour la composition de l'histoire de l'Église*, 1680, ms.

V. Cyrus Du Moulin, né à Paris en 1608, fit ses études à Sedan, où il soutint sous la présidence de son père, en 1628, une thèse *De legibus divinis et humanis*, en 1629 une autre thèse *De sacrificiis et peculiariter de sacrificio missæ*, et sous celle de *Rambour*, 1629, une troisième thèse *De cultu religioso et de idolatriæ definitione ejusque speciebus*, insérées toutes trois dans les Theses Sedanenses. En 1637 il fut appelé à desservir l'église de Châteaudun. Il eut l'honneur de marier l'une de ses filles, Suzanne, à Jacques *Basnage* (t. I, col. 930), et l'autre, Hélène, à *Jurieu*. Nous connaissons de lui deux recommandables ouvrages :

I. *Catéchisme auquel les controverses de ce temps sont brièvement décidées par la Parole de Dieu ;* Genève, 1659, in-8°.

II. *Le Pacifique, ou de la paix de l'Église*. Traité des moyens de procurer la paix des consciences dans les diversités de sectes et de sentimens qui troublent l'Église chrétienne, « Bienheureux sont ceux qui procurent la paix » (Matt. 5); Genève, de Tournes, 1665, in-8°, 378 p.; épître dédic. à Mme *de Villeneau*.

La demoiselle Marie du Moulin, dont Mme du Noyer parle comme de la directrice du pensionnat fondé par la princesse d'Orange en faveur des demoiselles réfugiées sans fortune, était sa sœur, savante personne, également versée dans l'hébreu, la logique, la morale et la physique[1]. Elle avait été arrêtée en 1686 et jetée en prison avec Mlles *de la Charmoie* et *de Fleix* (E. 3372); l'année suivante elle avait été transférée des prisons de Colommiers dans un couvent de nouvelles cathol. (3373). Elle mourut à La Haye au mois de février 1699. Quant à la dlle *Garnier*, dont le *Mercure*, juin 1683, raconte la conversion en ces termes : « Le dimanche 20 de ce mois, Mlle Garnier de Poitiers, nièce de M. Cottiby, ministre fameux qui abjura l'hérésie il y a 22 ans et du ministre Du Moulin, fit profession de la foi catholique entre les mains du P. Alexis du Buc, » il est assez vraisemblable que c'est du pasteur de Châteaudun qu'elle était parente.

4. DU MOULIN (Antoine), de Mâcon, [Haag, IV 433] savant et poète, ami de Marot et de Bonav. *Des Perriers*, à l'occasion duquel il a été parlé de lui, ci-dessus col. 358 et 361. Il avait étudié la médecine à Toulouse et devint valet de chambre de la reine *Marguerite*. Après la mort de cette princesse (1549), il retourna dans sa ville natale, où il ne tarda pas à être jeté en prison comme hérétique. Cependant il fut bientôt rendu à la liberté. Liste de ses ouvrages :

I. *Manuel d'Epictète, auquel sont ajoutées les sentences des philosophes de Grèce*, trad. en franç., Lyon, 1544, in-16; Anvers, 1558.

II. *Epigramme latine*, parmi celles de Du Cher.

III. *Panegyric des damoyselles de Paris sur les neuf Muses*, Lyon, J. de Tournes, 1545, petit in-8°. On trouve à la suite : *Triumphe des Muses contre Amour*, les *Obsèques d'amour*, l'*Amante loyale*.

IV. *Traité de Plutarque de ne prendre à usure*, trad. en franç., Lyon, 1546, in-8°.

V. *Le Livre des augures*, Lyon, 1546,

[1] On a donné un fragment de sa correspondance avec Conrart et Mlle de Scudéry, *Bull.* X, 389.

in-8°; Paris, 1566, in-16. — Traduit de Niphus, savant italien (1473-1538).

VI. *Sonnet*, imprimé dans les Erreurs amoureuses de Pontus de Thyard.

VII. *Du naturel divers des hommes*, Lyon, 1548, in-8°.

VIII. *La déploration de Vénus sur la mort du bel Adonis*, Lyon, 1548, 1551, in-8°; 1556, in-16. — Extrait de divers poètes.

IX. *La couronne margaritique et plusieurs autres œuvres*, insérées par l'auteur dans les Illustrations des Gaules, de Le Maire, qu'il revit et publia à Lyon, 1549, in-fol.

X. *La Chiromancie*, Lyon, 1549, in-12; 1576, in-12; Paris, in-16. — Trad. sous le nom supposé d'Indagine.

XI. *La vertu et propriété de la quintessence des choses*, Lyon, 1549, 1581, in-8°. — Trad. de J. de Roquetaillade.

XII. *Les fables d'Ésope mises en ryme françoise*, Lyon, 1549, in-12; Paris, 1549; édit. revue et corrig., Rouen, 1578, in-16, avec figures.

XIII. *Physionomie naturelle*, Lyon, 1550, in-8°.

XIV. *Les souverainetés contre toutes les maladies*, Lyon, 1550, 1582, in-8°. — Trad. de Marcellus.

XV. *Continuation des erreurs amoureuses avec un chant en faveur de quelques excellens poëtes de ce temps*, Lyon, J. de Tournes, 1551, 8°.

Du Moulin a donné, en outre, des éditions revues et corrigées de plusieurs ouvrages : de la traduction des Commentaires de César par de Laigne et Gaguin, Lyon, 1545, in-8°; 1555, 2 vol. in-16; — de la Fontaine des amoureux de science, livre d'alchimie, Lyon, 1547, 1571, in-8°; — des Œuvres de *Marot* et de celles de *Bonaventure Des Périers*; — de la traduction du Livre doré de Marc-Aurèle, par R. B. de La Grise, Lyon, 1550, in-16; — du Poëme de la médecine et des remèdes de Serenus Sammonicus, publié à la suite du Cornélius Celsus, Lyon, 1549, in-16.

Lacroix du Maine, Papillon, Montfalcon (Bibliog. de Lyon) et Biogr. gén. de Didot.

5. DU MOULIN (Claude), inscrit en 1548 et 1549 à Lausanne au nombre des pensionnaires du gouvernement bernois à l'académie de cette ville, était, dit-on [1], fils ou neveu de l'ancien cordelier Guillaume Du Moulin (ci-dessus n° 1, col. 782) l'un des compagnons de Farel. Il remplit ensuite les fonctions pastorales dans le bailliage de Thonon. En mai 1555 on le trouve à Berne avec Raymond *Chauset* et Jean *Macar*, plaidant devant le Sénat la cause de Calvin contre ses diffamateurs. A l'époque de la démission générale des ministres et professeurs de Lausanne, janvier 1559, il était régent de la 3me classe au collège de cette ville. Il se retira alors, avec la plupart de ses collègues, à Genève où il fut admis à l'habitation le 22 mai 1559.

Il passa ensuite en France [Haag, IV 433], envoyé comme ministre à Fontenay-le-Comte en Poitou, 1560, par le consistoire de Genève (arch. de la vén. compie, reg. A). Il comprit, et il ne craignit pas de le dire hautement, que la noblesse entraînait le peuple à la guerre dans l'intérêt de son ambition ; mais ne pouvant résister au torrent, il dut le suivre. Cependant, nous ne voyons pas qu'il ait joué un rôle actif dans nos troubles civils avant la Saint-Barthélemy ; s'il intervint, lors de la prise de Fontenay par les protestants, en 1562, ce fut seulement pour s'opposer aux excès des bandes huguenotes. Réfugié à La Rochelle, en 1572, il fut chargé de passer en Angleterre avec le jeune *Pardaillan* et Jean *David*, pair du corps de la ville ; mais une tempête les ayant rejetés dans le port, l'on fit partir Jean *de La Place*, pour demander à Élisabeth, par l'entremise de *Montgommery* et du vidame de *Chartres*, des secours qu'elle refusa. Du Moulin était à peine de retour à La Rochelle qu'on découvrit la conspiration de Jacques Du Lion, qui avait promis au duc d'Anjou de lui livrer la ville. S'il faut en croire Arcère, il montra dans cette circonstance une cruauté indigne d'un chrétien et surtout d'un ministre, en insultant un des complices de ce traître qu'on menait au supplice. A la conclusion de la paix, il retourna dans son église pour son propre malheur. Fontenay ayant été assiégé et pris par le farouche duc de Montpensier, il fut arrêté ; il parvint à fuir, mais saisi de nouveau près de Niort, il

[1] *L'église réf. de Fontenay-le-Comte*, par B. Fillon, 1872, in-4°, p. 8.

fut conduit à Benet et pendu avec le capitaine *Bizot*, en 1574. Arcère, Briquet et Massiou se trompent lorsqu'ils disent qu'il fut exécuté à Niort. « C'estoit, dit La Popelinière, un des plus doctes ministres de France, et qui avoit les trois langues hébraïque, grecque et latine plus à commandement. Il estoit fort libre en paroles, taxoit tous hommes sans épargner un seul. » Crespin se borne à dire de lui : « Très docte personnage, doué de grand zèle et de singulière piété dont il fit profession jusques au dernier soupir. »

Nous ne connaissons que deux *Lettres* de Du Moulin. L'une, datée de Fontenay, 17 août 1561, a été insérée par *Colomiès* dans sa Gaule orientale ; elle est adressée à François *Bérauld* à qui il rend compte des progrès de la Réforme dans ces contrées. La seconde qui est une lettre de condoléance à Mme de *Soubise* sur la mort de son mari (1566) a été imp. dans le *Bull.* V, 141.

6. DU MOULIN (Mangin), « natifz de St-Miez (Mihiel) en Lorraine, » reçu habitant de Genève, 3 avril 1559. — (Honorable Jehan), « de Lyon, jadis contrerolleur, » habit. à Lausanne, 3 mai 1574. — « M. Du Moullin l'aîné, ministre du S. Evang. en l'église d'Orléans, âgé de plus de 80 ans, inhumé le 17 août 1618 » (reg. au greffe de Saumur). — (Henri), pasteur au Havre, offre ses services au synode hollandais de Goes, 7 mai 1664, et est appelé au mois de septembre, même année, à desservir l'église de Middelbourg, où il meurt en 1679. — (Wolfgang), de Cassel, pasteur des églises wallonnes de Delft et de Leyde, mort le 4 mars 1745. On a de lui (indépendamment de divers traités qui ont été insérés dans des recueils périodiques), *La religion révélée ou Recueil de passages de l'Écriture sur les vérités et les devoirs du christianisme*, Leyde, 1742, in-12, et lorsqu'il mourut, il venait de mettre la dernière main à une *Histoire des projets qui ont été formés pour réunir les Calvinistes avec les Luthériens.* — Dumoulin de Beauchamp, assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne. — Assistance pareille à divers Dumoulin de Vorepp en Dauphiné, de Montauban et de Châlons-sur-Saône, 1706-10.

DU MOUTIER, ministre à St-Jean d'Angely, 1590 (*Bull.* IV, 322). — François *du Moustier*, ancien de l'église de Loudun, 1595-98 (Tr 232). — (Louis) sr de la Fontaine et Marie *du Fresnay* sa femme ; Loudun, 1600-50 ; — (Louis), leur fils, médecin, mort à Paris, août 1646. — (Marthe) femme du médecin Théophraste *Renaudot*, morte à Paris, 57 ans, 12 fév. 1639. — (Jacques), marchand à Loudun, 20 ans (M 676) arrêté dans un vaisseau anglais sur la Loire, 1687. — (.....), marchand de soieries à Loudun, relaps ; le curé de Loudun le signale, avec d'autres, à M. de St-Florentin et demande qu'on mette ses deux fils aux Jésuites de Poitiers, 1740 (M 667). — (Jean), pasteur à Bellesme, député au synode de Touraine, juill. 1679, obtient en 1685 la permission de se retirer en Hollande avec sa femme, Marie *Bouchereau*, et ses trois enfants (E 3371) ; il se retire à Amsterdam, où il fait baptiser un fils, René ; il y meurt en 1694. — (Pierre) de Blois, assisté à Genève, 1685 ; sa veuve et sa fille, *id.* 1694. — (Judith) mise à l'hôpital général de Beauvais, 1699. — (Marie), de Niort, 53 ans, avec sa fille infirme, assistée à Londres, 1702. — (Élizabeth), de Saumur, 50 ans, *id.* 1705. — (Ève) femme de Jacques, de Die en Dauphiné, avec 2 enf., *id.* 1706. — (Samuel), marchand de toile à St-Quentin « mort au mois d'août 1728 dans les erreurs du calvinisme, est déclaré relaps après refus formel des sacrements, sa mémoire condamnée à l'abolition et ses biens à la confiscation » (Tr 34 A). — (Isaac) l'un des directeurs de l'hôpital français de Londres, 1779. — (Pierre) né à Nîmes en 1771, général qui s'illustra [Haag, IV 432] dans les armées de Napoléon Ier et mourut à Nantes en 1831. — *Dumoy* assisté à Londres, 1710. — Philippe *Du Mur*, « taffetatier, natifz de St-Jean d'Amberville, » reçu habitant à Genève, 1559. — (Claude), de Forests, cordonnier, *id.* 27 sept. 1572. — Abraham *Dun*, de Dieppe, 65 ans, assisté à Londres, 1708.

1. DUNCAN (Marc) gentilhomme écossais et docteur en médecine, vint s'établir en 1606 à Saumur, sur l'appel de l'académie protestante de cette ville, qui lui confia les cours de grec, de métaphysique et de philosophie [Haag, IV 435]. Il s'y maria, janv. 1611, avec Suzanne *Gorrin*. En 1616 il accepta les fonctions de Principal du collège, qui emportaient l'obligation de

faire chaque semaine deux leçons de philosophie, deux d'histoire et d'éloquence et de lire en outre, aux heures restées libres, la géométrie d'Euclide; et il n'abandonna pourtant jamais la pratique de la médecine. Sa sévérité ne le fit aimer ni des régents ni des écoliers. Le synode de Charenton, sept. 1623, ayant supprimé la charge de principal, il quitta ses fonctions le 22 mai suivant, ce dont l'académie lui témoigna ses regrets et elle lui maintint son titre tant qu'il vécut. Il partageait ses fonctions de professeur avec un autre médecin, Jean *Benoist;* mais d'aigres discordes régnèrent entre eux et se prolongèrent longtemps. Il fallut que le synode de Charenton (1631) intervint pour leur imposer une réconciliation publique. Sa femme étant morte, 18 juill. 1629, il prit une seconde épouse (15 déc. 1630) et les écoliers saisirent l'occasion, le jour de ses noces, de faire « quelques insolences. » Ce fut une affaire. Le conseil académique ordonna que les plus coupables des « classiques, » jusqu'au nombre de douze, seroient châtiés du fouet en leurs classes et que la faute seroit remise aux autres pour incliner à la clémence plutôt qu'à rigueur, et que ceux des « philosophes » qui y ont participé seront appelés au Conseil de l'académie pour y recevoir les remontrances condignes à leur faute. Le 26 décembre, châtiment a été fait des classiques coupables (Rég. de l'ac. de Saumur). Quelque fut son mérite de professeur de grec, d'humanités et de mathématiques, Duncan était fort habile comme médecin. Il avait une si grande réputation que Jacques I l'appela auprès de sa personne en qualité de médecin ordinaire; mais sa femme n'ayant pu se résoudre à quitter les bords de la Loire pour ceux de la Tamise, Duncan renonça, par amour pour elle, à un emploi aussi honorable qu'avantageux. Il passa le reste de ses jours à Saumur où il mourut en 1640. On a de lui :

I. *Theses ex logicis et ethicis selectæ*, Salm., 1610, in-4°.

II. *Discours de la possession des religieuses ursulines de Loudun*, Paris, 1634, in-8°. — Duncan eut le courage de dire que cette prétendue possession n'était qu'un effet de l'hystérie et d'une imagination déréglée. Sans la puissante protection de la maréchale de Brézé, il aurait été cruellement puni d'avoir osé démasquer une abominable jonglerie, malgré les ménagements qu'il avait gardés envers Laubardemont, l'évêque de Poitiers et les autres acteurs de ce drame.

III. *Logica*, Salm., 1643, in-8°. — Il y a probablement eu une édit. antérieure.

Marc Duncan laissa trois fils. L'aîné, aussi prénommé Marc, s'est rendu célèbre sous le nom de Cérisantes ou sieur de Cérisantes, par ses talents et sa vie aventureuse. Né vers 1612, Marc Duncan avait reçu de la nature les dons les plus brillants, et il y joignait les avantages d'une excellente éducation ; mais ses moyens de plaire étaient singulièrement affaiblis par une vanité *enragée*, comme dit Tallemant Des Réaux, et par une ambition sans bornes. Destiné à la carrière médicale, il fit ses études à Montpellier. A son retour à Saumur, il trouva à se placer comme précepteur et gouverneur du jeune marquis *de Fors*, dans la noble famille *Du Vigean*. Son élève ayant acheté, après sa conversion, le régiment de Navarre, Duncan accepta du nouveau colonel la lieutenance de mestre-de-camp. La mort du marquis, tué devant Arras, le décida à donner sa démission, et il partit, en 1641, pour Constantinople, chargé d'une mission par Richelieu. Trois ans plus tard, dans l'espoir sans doute d'avancer plus rapidement sa fortune, il se rendit en Suède, muni d'une lettre de recommandation de Grotius qui lui procura un facile accès auprès d'Oxenstiern. Le chancelier, à qui il présenta ses poésies latines, conçut de l'estime pour le poète et le renvoya en France avec un titre diplomatique. Cérisantes sut gagner les bonnes grâces de Mazarin, mais il irrita la Cour entière par ses airs vains et altiers, en sorte que les plus grands seigneurs mirent tout en œuvre, jusqu'à la calomnie, pour obtenir son rappel par le gouvernement suédois. Instruit de ces intrigues, il quitta brusquement son poste sans congé, et renonçant au service de la Suède, il partit pour Varsovie. Le roi de Pologne ne l'ayant pas, à son avis, accueilli selon son mérite, il passa en Russie, d'où il retourna à Constantinople, se berçant, dit-on, de l'espérance de devenir un jour grand-visir. N'ayant pas mieux réussi en Turquie qu'en Russie et en Pologne, il se rendit à

Rome et abjura la religion réformée pour se frayer des voies au cardinalat et au siège pontifical. Peu de temps après, Naples s'étant révoltée, il y suivit le duc de Guise, avec la mission secrète, à ce qu'il paraît, de surveiller ses démarches. Innocent X l'ayant, sur ces entrefaites, nommé son camérier, il se disposait à partir, lorsque le duc de Guise, qui connaissait sa bravoure et ses talents militaires, le pria de commander une des attaques qu'il préparait contre le camp espagnol. Cérisantes ne voulut point laisser échapper cette occasion d'acquérir de la gloire ; mais il reçut, dans le combat, une blessure dont il mourut (fin de février 1648). « Il faisoit, dit Tallemant des Réaux, les vers latins aussi bien que personne. » Cette appréciation de son talent est justifiée par deux *Odes* latines, les seules qui soient arrivées jusqu'à nous, qu'on trouve dans les Lettres de Balzac et dans le T. II du Menagiana (édit. de Paris, 1715, in-12). Il avait écrit, aussi en latin, une *Relation du combat de Thionville*, en 1639, et *du siège d'Arras*, auxquels il s'était signalé.

François et Jean Duncan, frères de Cérisante sont peu connus. François qui s'appelait *Ste-Hélène*, d'un nom de fief, suivit aussi la carrière des armes ; il se qualifiait en 1653 : écuyer, capitaine des gardes de M. de Cominges. Il avait épousé, 27 juin 1641, en l'église catholique de St.-Pierre de Saumur, dlle Clauda Girault et s'était fait catholique à cette occasion, à la suite d'un sermon prononcé par le père capucin Paul de Montaigu, missionnaire. Mais cette conversion était probablement dictée par de tout autres motifs que ceux de la foi, car dès le 22 mars 1643, M. de Ste-Hélène fit baptiser sa fille Clauda au temple protestant et tous ses autres enfants à la suite. Sa femme mourut à Epieds le 4 nov. 1686, et lui-même se retira à Londres où il décéda en 1697. Bayle cite divers fragments d'une *Apologie* qu'il avait composée pour venger la mémoire de son frère des calomnies répandues sur son compte dans les Mémoires du duc de Guise. MM. Haag ne croyent pas qu'elle ait imprimée. Il laissa un fils qui mourut en Irlande.

Le troisième frère, Jehan Duncan, sieur de Montfort, mourut fort jeune. Il était né à Saumur, 18 fév. 1624, et mourut, 19 janv. 1646, à Stockholm, où la situation de son frère Cérisantes lui valut des funérailles pompeuses.

Archives de l'Hôtel-Dieu de Saumur (Reg. de l'Acad. protest.) et greffe de Saumur. — Cel. Port, Dictionn. de Maine-et-Loire.

2. Guillaume Duncan, frère du Marc Duncan profess. de philosophie à Saumur (Etat civil de Montauban, Rég. des bapt. 1607-12, f° 12), fut appelé à Montauban dans les premières années du XVIIme siècle pour donner des leçons au collège. Il était docteur en droit et fut régent de première en 1606. Cette même année il disputa à Pierre *Bérauld* la chaire de grec, laissée vacante à l'académie par la mort de Robert *Constantin*. Son compétiteur lui fut préféré, et le régent de première qui pensait sans doute que sa position au collège lui donnait des droits à une chaire à l'académie, en appela, sur l'avis d'un colloque tenu à Bruniquel, à la chambre de l'Edit du Languedoc. Le synode national qui se réunit l'année suivante à La Rochelle, le blâma d'avoir porté à un tribunal civil une affaire qui était de la compétence des seuls corps ecclésiastiques, ordonna à l'un et à l'autre des compétiteurs de se désister de leurs prétentions à la chaire vacante à l'académie de Montauban, et chargea quatre de ses membres de se rendre dans cette ville pour mettre fin aux divisions qui s'y étaient produites à cette occasion (*Aymon* I, 326).

Cet échec et le blâme n'empêchèrent pas cependant le régent de première d'arriver enfin à l'académie. Il y fut nommé professeur de philosophie en remplacement de son compatriote Gilbert *Burnath* qui était mort le 20 septembre 1629. Lui-même mourut en 1636.

On ne connaît de Guillaume Duncan qu'un ouvrage publié après sa mort par les soins de Thomas *de Scorbiac* conseiller à la Chambre de l'édit ; il voulut en le faisant imprimer, honorer la mémoire de l'auteur qui avait été un de ses maîtres. Il le dédia à Amboise comte d'Aubijoux. Cet ouvrage porte pour titre : *Physiologia Guillelmi Duncani, philosophiæ professoris veterani*; Tolosæ, apud Arnold. Colomezium, 1651, in-4°, xiv f. prél. et 255 p. ; c'est une sorte de philosophie de la nature. Tantôt s'appuyant sur Aristote, tantôt combattant sans ménagement certaines

théories de ce philosophe, Guill. Duncan disserte avec une hardiesse étonnante sur les premiers principes des choses, sur les phénomènes qui se passent dans le monde éthéré, dans l'atmosphère, à la surface et à l'intérieur de la terre, sur ceux qui se rapportent à la nature animée, et surtout sur ceux qui sont relatifs à l'homme. Il n'hésite pas à proposer des explications sur la vie et la mort, sur la végétation, la nutrition, la respiration, la locomotion, les facultés de sentir, de penser et de vouloir, sur tous les mouvements psychiques jusqu'au sommeil et au songe. Il avoue cependant qu'il y a bien des choses dans la nature dont on ne peut donner une explication certaine, *multa in natura sunt quorum ratio certa a nobis reddi non potest.*

Il est inutile sans doute de faire remarquer que de toutes les théories exposées dans cet ouvrage, il n'en est pas une seule qui ait résisté à une étude mieux faite de la nature. Il n'en est pas moins vrai que cet ensemble d'explications des phénomènes soit physiques soit moraux, est d'un grand effet. Ce tableau encyclopédique n'est pas l'œuvre d'un esprit vulgaire ou médiocre, et l'on comprend qu'il ait pu exciter l'admiration de Thomas de Scorbiac ainsi que de tous les élèves intelligents qui assistèrent aux leçons de Guillaume Duncan.

Ceux qui pensent qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil n'apprendront pas sans quelque intérêt que le professeur de philosophie de l'académie de Montauban expose dans son livre la théorie de la localisation des facultés dans l'organe cérébral, et qu'il la fonde, non sans doute sur des expériences physiologiques bien ordonnées, mais enfin sur la nature et les qualités réelles ou prétendues des diverses parties de l'encéphale. Il ne se donne pas d'ailleurs pour l'inventeur de cette doctrine ; il l'emprunte, dit-il, aux philosophes arabes, p. 229 et 230.

Guillaume Duncan mourut en 1637. Il avait épousé, le 17 décembre 1606, Louise *Subsol*, fille d'un marchand de Montauban ; elle mourut peu de temps après lui, le 24 mai 1637. De ce mariage naquirent deux fils et trois filles : Marc, dont Marc Duncan professeur à Saumur fut le parrain, et qui mourut peu de temps après sa naissance ; Pierre, dont il sera parlé plus loin ; Marie née en septembre 1618, et qui paraît être morte jeune encore ; Antoinette qui épousa, oct. 1630, un procureur nommé Pierre *Gouze* [1], et qui mourut le 15 janv. 1632 ; enfin Anne qui épousa, 8 avril 1646, Pierre *Duborn*, bourgeois de Bruniquel (Nicolas).

3. Pierre, fils de Guillaume fut un médecin renommé, qui mourut, en 1651, laissant un fils au berceau, Daniel, dont l'acte de baptême porte qu'il naquit le 15 déc. 1650, de Pierre Duncan docteur en médecine et de dlle Anne *Sepais* ; parrain Daniel *Barthe* apothicaire, et marraine dlle Anne de Duncan femme de Pierre Duborn bourgeois de Bruniquel (Etat civ. de Montauban ; reg. des bap., 1647-52). Cet enfant, qui devint orphelin peu de temps après et fut élevé par sa tante Anne Duborn, devint un médecin plus renommé que son père. Il fit ses premières études à l'acad. de Puylaurens, avec le célèbre *Bayle*. Il alla ensuite étudier la médecine à Montpellier et après y avoir pris, en 1673, le bonnet de docteur, il alla à Paris, attiré par le désir de perfectionner ses connaissances et y passa sept années, au bout desquelles il revint à Montauban pour s'y livrer à la pratique de son art. A la Révocation, il ne put se résoudre à s'expatrier, quoique fort attaché à sa religion. Cependant, en 1690, lassé de l'intolérance il prit le parti d'émigrer comme tant de milliers de ses coreligionnaires. Il se retira à Genève, mais il n'y resta pas longtemps. La jalousie de ses confrères, dit-on, l'en chassa dès l'année suivante. Il alla demander alors un asile à Berne, où il passa huit ou neuf ans, exerçant avec succès la médecine et donnant des leçons d'anatomie. Les services qu'il rendait le firent excepter de la mesure générale prise contre les réfugiés, lorsque, cédant aux aveugles préventions du peuple contre de malheureux étrangers, le sénat de Berne ordonna à tous les protestants français, retirés dans le canton, de sortir de son territoire ; mais Duncan ne voulut pas séparer son sort de celui de ses compatriotes, et quittant avec eux une terre inhospitalière, il alla s'établir à Berlin où il fut accueilli de la manière la plus honorable.

[1] De ce Pierre Gouze descendait Olimpe de Gouze, de Montauban, une des tricoteuses de la Convention.

L'électeur le nomma, en 1699, directeur du lombard de Berlin, et en même temps professeur à l'école de médecine. Duncan ne remplit jamais ces dernières fonctions. Il quitta même, en 1703, la Prusse pour la Hollande, et, après un séjour de dix années à La Haye, il finit par se rendre à Londres, où il mourut, le 30 avril 1735, succombant à l'excès du travail plutôt qu'à la vieillesse. On a de lui :

I. *Explication nouvelle et méthodique des actions animales*, Paris, 1678, in-12. — Selon le Dict. des sciences médicales de Panckouke, cette physiologie est calquée presque entièrement sur celle de Willis, et l'auteur, édifiant ses théories, non pas sur des faits pratiques, mais sur ses propres imaginations, est conduit souvent aux suppositions les plus bizarres. Le Journal des savans prétend cependant qu'il apprend à faire la dissection du cerveau d'une manière plus naturelle que celle de *Du Bois*, de Bartholin et de Willis lui-même.

II. *La chymie naturelle ou explication chymique et méchanique de la nourriture de l'animal*, 1re part., Paris, 1681 ; 2e et 3e part., Paris, 1686, in-12 ; nouv. édit., Paris, 1687, in-12, comprenant, avec de notables changements et des additions considérables, les nos I et II sous le titre : *Histoire de l'animal ou la connaissance du corps animé par la méchanique et par la chymie ;* réimp., La Haye, 1707, in-8o ; trad. en latin par l'auteur, Amst., 1707, in-8o. — Duncan veut prouver que, dans l'animal comme dans le monde, la nature suit également les lois de la chimie.

III. *Avis salutaire contre l'abus des liqueurs chaudes, et particulièrement du caffé, du chocolat et du thé*, Berlin, 1698 ; 2e édit., Rotterd, 1705, in-8o ; trad. en angl., Lond. 1706, in-8o, et en allem., Leipz., 1707, in-12. — Duncan pose en principe que les liqueurs chaudes sont salutaires à ceux qui ont une chaleur trop faible, et nuisibles à ceux dont le sang est chaud et subtil.

Selon *Erman* et *Reclam* (Hist. des Réf. en Prusse) ; il a laissé, en outre, un poème et des devises sur le couronnement de Frédéric I ; selon la Biblioth. britannique, divers traités de médecine, de mythologie et de physique, parmi lesquels elle en mentionne, plus spécialement, un sur la peste et un autre sur l'inoculation de la petite vérole. On a publié, dans le Journal des savans de 1683, une lettre de lui, relative à une petite fille qui avait eu ses mois à cinq ans.

Daniel Duncan, dernier pasteur de l'église de Bideford, était son fils. Cette église, fondée au commencement du XVIIIe siècle par *Romans*, ne compta guère que 50 années d'existence. Le dernier baptême qui y fut célébré fut celui du jurisconsulte Balthasar *Saint-Michel*. Daniel Duncan mourut en 1761. Watt lui attribue plusieurs traités religieux ; mais il n'en mentionne particulièrement qu'un seul, dont voici le titre : *Collects upon the principal articles of the christian faith, according to the order of the catechism of the church of England*, 1754.

DUNIÈRE (Jacques), dit *Lacombe*, pasteur du désert que l'on ne doit pas confondre avec son contemporain François *Lacombe*, ministre dans le Comté de Foix. Dunière né vers 1712 à La Roche paroisse de St-Agrève en Vivarais, commença de prêcher en 1730. Il arriva le 20 juillet 1737 à Lausanne où il fut consacré le 27 juillet 1739. Il desservit d'abord le Vivarais, puis le Montalbanais de 1745 au mois d'août 1746. Au synode du 24 nov. 1747 il est définitivement agrégé au corps ecclésiastique du haut Languedoc. « Deux ans plus tard, sur sa demande, on l'autorise à « se retirer dans un pays de liberté à « cause de son état valétudinaire...; » mais il était encore à son poste le 14 mars 1750, jour de la tenue d'un colloque dans lequel on lui accorde « son congé, non « sans regrets, en considération des ser- « vices qu'il a rendus aux églises en géné- « ral et à celle de Montauban en particu- « lier... » Il se réfugia à Londres deux ans plus tard seulement.

DU NOLIER (Pierre), parisien habitant la rue du Coq St-Honoré, l'un des premiers chez qui s'assembla l'église de Paris naissante, vers 1555 (*Bull.* II 381). — Héliodore *Du Noyer*, pasteur à Buxy et Clugny, 1620-37 [X 333, 344]. Un pasteur du même nom, Michel Du Noyer était encore en fonctions à Buxy, en 1665, année où il assista au synode de Sergy, pays de Gex, et en 1671 où il assista à celui de Bussy. — Pierre du Noyer, né vers 1634 ministre à Sauzé en Poitou, poursuivi en

1681 sur la dénonciation du curé parce qu'une de ses anciennes paroissiennes, convertie, Marie *Bouhier*, était morte sans les sacrements (Bibl. nat. ms fr. 21617 f° 43); en 1684, il était réfugié à Amsterdam avec sa femme, Julie *Pellerin*, et leurs enfants. — Voyez ci-dessus : Cardel (III, 765), et ci après Mme du Noyer de Nîmes, à l'article : Petit. — « Mathieu *du Nyece*, de Scalançon en Vivarais, dioc. de Viviers, libraire, » admis à l'habitation genevoise, 31 juillet 1554.

DU PAN (Jean). « Natif de Meaulx en Brye, » reçu habitant de Genève, mars 1558. — Abraham Du Pan, d'une famille genevoise, ministre à Thoiry, pays de Gex, en 1609 et député en cette qualité par la province de Bourgogne au synode de St-Maixent ; il prit part de même à l'assemblée de Saumur en 1611 et au synode national de Privas, 1612. Il desservait encore l'église de Thoiry en 1620, mais il était rentré à Genève en 1626. — On lit dans les délibérations du Consist. de Mauvezin, 18 déc. 1644 : « Le sr *Dupant* s'estant présenté a dit qu'il estoit arrivé depuis peu d'Espagne où il avoit demeuré longtemps prisonnier de guerre et où il avoit esté contraint par menaces et rude traitement d'aller souvent à la messe et faire semblant d'adherer aux abus de l'Eglise Romaine, de quoy il est extrêmement repentant, confessant d'avoir grandement failli, ce qu'il avoit voulu tesmoigner au consistoire, demandant très affectueusement d'estre réconcilié à l'Eglise et admis à la participation de la ste Cène. Admis veu sa grande repentance » (Pradel).

DU PARC. « Noble Aymé du Parc sieur de Corselles, « admis comme habitant de Genève, 27 septemb. 1572. — Du Parc d'Archiac famille saintongeoise qui prit une part active aux affaires de la Réforme, surtout au commencement du XVIIme siècle [V 157, VI 396, VII 531 ; conf. ci-dessus t. I col. 333], et dont un membre fut emprisonné au château Trompette à Bordeaux lors de la Révocation [V, 440]. — Louis-Adam du Parc, réfugié à La Haye, 1670. — Olivier *Dupas*, (Coaxensis picto), étudiant à l'acad. de Genève, 1678. — « Le sieur *Du Passage*, » emprisonné à la Bastille en 1692 et 1693.

DUPEC (Simon), notable de l'église de Paris, 1668 (Tr 258). — Le sr. *Du Péras*, au dioc. d'Uzès, signalé par l'Intendant, 1686, comme « mauvais converty ayant longtemps servi et très dangereux (*Bull.* XXIX 352). — Martin *Duperay*, enfileur épinglier, massacré à Paris, 1572 (*Crespin*). — Thomas *Du Perche*, curé d'Alençon, converti vers 1540 (*Bull.* VIII 67), — (....) ministre à Cozes en Saintonge, 1603. — Jean Du Perche dit (Antoine), d'Alençon, ministre en diverses églises de Picardie depuis 1599, puis dans sa ville natale, abjura et fut déposé au synode de Vitré, 1617. Il publia sur les motifs de son apostasie une Déclaration à MM. de la R. P. R. ; Lyon, 1618 in-18 ; — Marie-Louise et Jeanne *Duperche*, enfermées à l'Union chrét. de Chartres, 1761 ; y sont encore en 1769 ; leur famille les réclame ; répondu qu'on ne les rendra à la liberté que mariées à des catholiques (I 3447, 3601).

1. DU PÉRIER (Pierre), né à Montauban [Haag, IV 438-40], était licencié en droit. Il fut un des quatre premiers qui avec Bernard *Colom* (Voy. IV 538), célébrèrent le culte à Montauban, en 1560, et il fonda, au rapport de Bèze, les églises de Bruniquel et de Gaillac. Lorsque Montauban fut menacé par Monluc et par Terride, cédant à la terreur générale, P. Du Périer, qui avait montré tant de courage en d'autres circonstances, s'enfuit à Gaillac. Les doctrines évangéliques, qu'il avait semées dans cette ville, y avaient fait de rapides progrès surtout parmi la classe éclairée, en sorte que les magistrats avaient accordé un temple aux protestants. Les deux religions vivaient en paix à côté l'une de l'autre, lorsque le cardinal Strozzi, évêque d'Albi, vint troubler la concorde, en réveillant le fanatisme de la populace, et présider à un des plus horribles massacres dont la France ait à rougir. Selon dom Vaissete, dans son histoire du Languedoc, les protestants, qui ne formaient qu'une faible minorité dans la ville, effrayés du drame sanglant qui se jouait à Toulouse, s'armèrent par précaution et se saisirent de la porte Saint-Pierre où ils firent la Cène. Comme ils étaient assemblés, le lendemain de la Pentecôte, 18 mai, les habitants du faubourg de l'Om, tous artisans ou vignerons, courent aux armes, se joignent aux Italiens de Strozzi, entraînent avec eux les catholiques de la ville, investissent le lieu de l'assemblée et arrêtent

tous ceux qui assistaient au prêche; puis, se répandant par les rues, ils font main-basse sur tous les religionnaires restés au logis. Cette œuvre de sang terminée, ils conduisent leurs prisonniers, au nombre de 60 à 80, dans une galerie de l'abbaye de Saint-Michel, située au-dessus d'un rocher escarpé au bas duquel coule le Tarn. Là un laboureur, nommé Cabrol, s'affuble de la robe et du bonnet de *Carrière*, lieutenant du juge d'Albigeois, qu'il avait tué de sa propre main, et assisté d'un avocat, appelé Pousson, il prononce la sentence de tous ces infortunés et les condamne à être précipités de la galerie dans la rivière, en leur disant d'aller manger du poisson, puisqu'il n'avaient pas voulu faire maigre pendant le Carême. Des bateliers, qui se tenaient sur le Tarn, assommaient à coups de rame ceux qui essayaient de se sauver à la nage. Ce récit du bénédictin de Saint-Maur diffère en quelques points de celui de l'historien de Thou. Selon ce dernier, les protestants s'étaient emparés de « l'église » Saint-Pierre et y faisaient la Cène, lorsque les catholiques, se jetant inopinément sur eux, en massacrèrent plus de 150, malgré toutes les précautions prises par les consuls, qui avaient fait conduire des pièces d'artillerie pour protéger l'assemblée des Huguenots. Cette circonstance est rapportée aussi par *Crespin* et par *Bèze*, qui affirment qu'une conspiration avait été ourdie, et qu'elle devait éclater le jour de la Pentecôte, mais que les mesures énergiques des consuls l'avaient déjouée. Ce fut seulement le 22 mai, s'il faut en croire les deux écrivains protestants, que l'arrivée du cardinal dans la ville à la tête de 300 arquebusiers, fut le signal du soulèvement et du massacre. Crespin porte à 162 le nombre des victimes, sans compter les blessés, dit-il, et les morts inconnus. « Les uns, lit-on dans le Martyrologe, furent trainez par les boues, puis jettez aux corbeaux, les autres estoyent poussez à l'abbaye Saint-Michel située sur un grand et haut rocher, ayant au pied la rivière du Tar fort profonde, dans laquelle ils estoyent précipitez, rencontrans en chemin le rocher où ils se crevoyent et mettoyent en pièces, et si d'avanture quelqu'un tomboit en la rivière sans estre du tout mort, il estoit assommé par les meurtriers qui les y attendoient dans des bateaux. » Les écrivains qui ont flétri une exécution à peu près semblable opérée par *Des Adrets*, avoueront que le cardinal valait bien le capitaine. Il valut même moins, car l'homme de guerre accorda la vie à un soldat intrépide qui sut plaisanter en face de la mort, tandis que Pierre *de Domo* qui avait demandé et obtenu la faveur de se précipiter lui-même dn point culminant de l'abbaye, à condition d'avoir la vie sauve si Dieu lui faisait la grâce de sortir vivant de cette épouvantable épreuve, fut impitoyablement massacré, nonobstant la promesse qui lui avait été faite, pendant qu'il traversait le Tarn à la nage, et le cardinal laissa faire les bourreaux. Au nombre des morts, Crespin et Bèze citent Jean *Chabrol*, dont ils font un des consuls de Gaillac, et non le chef des assassins, d'accord sur ce point avec de Thou. Dans la louable intention d'apaiser le tumulte, racontent-ils, il était descendu sur la place publique, revêtu de ses insignes; mais pendant qu'il haranguait le peuple, une flèche décochée par un des mutins, lui perçant l'œil gauche, le cloua à un poteau contre lequel il était adossé, et à l'instant il fut percé de coups. Un de ses domestiques vengea sa mort en tuant deux des assassins, et il fut à son tour mis en pièces. Les écrivains protestants ne parlent pas du supplice de *Vialar* qui, au rapport de dom Vaissète, fut enlevé par un voiturier, étendu sur un tablier et saigné comme un mouton. Selon le même historien, le ministre *Gardès* prit la fuite, mais il fut atteint, percé de coups et laissé pour mort dans un fossé. Selon Bèze et de Thou, au contraire, Gardès parvint à se sauver, et ce fut Pierre Du Périer qui fut égorgé et jeté dans un puits,

2. DU PÉRIER ou DU PERRIER, nom d'une maison ancienne de la Bretagne [Haag, IV 438] dont quelques membres établis dans le Béarn ont professé la religion réformée.

Il est fort probable que la branche bretonne adopta aussi les doctrines évangéliques. Nous trouvons, en effet, dans un rôle des protestants de Bretagne sortis du royaume (M 673), le nom de Marguerite *Du Perrier*, veuve de La Saugère, dont les biens avaient été donnés à René *Du Perrier*, nouveau converti.

MARTIN DU PÉRIER, conseiller de Jeanne

d'Albret, laissa de son mariage avec Catherine *de Gassebée* deux fils qui servirent l'un et l'autre dans les troupes du roi de Navarre. DANIEL, l'aîné, n'a point laissé de trace. Son frère JEAN, sieur de Bétenjon, ne se signala non plus par aucun exploit militaire; mais il se fit remarquer par son inébranlable fermeté dans la profession du protestantisme, malgré les calamités que la religion attira sur sa famille. Il épousa Marguerite *de la Garrigue*, dont il eut JEAN, qui continua la branche de Betenjon; JEAN, tige des seigneurs de La Hitole; DANIEL, qui servit dans la marine, et PIERRE, mort, en 1631, sans alliance.

Jean Du Périer, sr de Bétenjon, épousa, en 1610, Jeanne *de Marca*, fille d'Armand *de Marca* ou de *La Marque*, sieur d'Ussau, ministre de Sévignac. De cette alliance naquirent DANIEL, capitaine au régiment de Tonneins; JACOB, enseigne-colonel du régiment de Béthune, tué à la bataille des Dunes; THÉOPHILE, qui suit; ESTRINGUE, femme du sieur de *Benquet*.

Théophile Du Périer, capitaine au régiment d'Hoquincourt, servit avec honneur sous le maréchal de Turenne jusqu'en 1659 qu'il prit sa retraite. Sur la fin de sa vie, il se convertit avec ses deux fils HENRI et DANIEL, et les filles qu'il avait eues de son mariage avec Anne, fille de Henri *de Louboye* et d'Anne, fille unique de Jacques *d'Arros*, baron de Biven, et d'Anne *de Béarn*.

Jean Du Périer, sr de la Hitole épousa, 1608, Catherine *de Lajus*, qui lui donna un fils nommé DAVID, lequel épousa une dlle *de Belard*, fille de *Belard*, sieur de Bordes. David fut père de JEAN, qui abjura à la Révocation, et de THÉOPHILE, qui alla s'établir à Berlin. Quartier-maître-major des Grands-Mousquetaires et chef d'escadron dans la gendarmerie du roi de Prusse, ce dernier mourut dans la garnison de Lebensdorf près Halle, 1713. Il avait épousé Marie-Anne *Gervaise-Cousi* qui lui donna sept enfants : THÉOPHILE, mort capitaine au régiment de Wurtemberg dans les troupes impériales, ne laissant qu'un fils qui ne tarda pas à le suivre dans la tombe; — DAVID, lieutenant au service de Prusse, qui rentra en France où il mourut adjudant-général du maréchal de Belle-Isle, et qu'il faut se garder de confondre avec un autre David *Du Périer* ou *Périer* de Nay, secrétaire du maréchal de *Schomberg*, mort à Berlin en 1719; — EMILE, capitaine au service des Provinces-Unies, mort à Maëstricht, le 13 avril 1757; — ARMAND, capitaine de cavalerie dans les troupes hessoises, tué au camp de Stade en 1757; — SUSETTE, dame d'honneur de la princesse de Lippe, mariée, en 1725, avec le baron de Donop, à qui elle donna plusieurs fils qui suivirent avec distinction la carrière militaire; — MARIE-ANNE, dame d'honneur de la princesse de Lippe et femme, en 1731, d'Auguste de Heiderstadt, qui la laissa veuve sans enfants; — LOUISE, qui ne fut pas mariée.

3. DU PERRIER (MARC) réfugié en Irlande, 1685. Son fils, Antoine, officier de cavalerie dans l'armée anglaise, fut tué à Malplaquet, 1709. Sir David et sir Antoine Perrier, shérifs et maires de la ville de Cork, étaient suivant *Agnew* (II 234) ses petits-fils.

DUPERNE. A la même époque où Pierre Du Perrier et Bernard Colon, comme on vient de le voir, fondaient l'église réformée de Montauban, ils avaient pour modeste collaborateur Aimery Duperne simple Diacre. On appelait Diacre, dans les premiers temps de la Réforme, un proposant ou aspirant pasteur, une sorte de pasteur adjoint ou pasteur en second. Nous ne voyons figurer qu'une fois dans les actes celui dont nous parlons, Aimery Duperne : le 23 mai 1565, comme parrain de Lydie fille du célèbre pasteur Michel *Béraud* (NICOLAS).

DU PÉRRON, famille originaire des « Costenels en Poitou » (?), réfugiée à Orbe en 1563. — *Davy du Perron*, voy. Davy, ci-dessus col. 176; en y ajoutant que les indications les plus complètes qu'on ait jusqu'ici sur ce personnage ont été données par M. Tamizey de Larroque, dans un article de la Revue historique de Monod et Fagniez, année 1877, t. II p. 192-97.

DU PERROUX (Jacques) fils de Léonard, natif de Luce au comté du Meine, compositeur en limprimerie, » reçu habitant de Genève, 10 juill. 1559. — Catherine femme de François *du Perus*, naturalisée Anglaise, 21 mars 1682. Elie du Perus avec sa femme et 4 enfants; puis Jean du Perus, *id. id.* (*Agnew*, I, 38).

DU PEYROU, famille nombreuse à Ber-

gerac, où on la trouve citée dans le « Livre des jurades, 1599, » en la personne de Jean Du Peyrou avocat du Roi. Un Du Peyrou était ancien de l'église de Bergerac en 1679 (*Bull.* XII 426) et un autre est inscrit en 1685 parmi les habitants de la Sénéchaussée de Bordeaux qui s'étaient expatriés avec leurs familles pour cause de religion (Tt 287). En effet Etienne du Peyrou établi d'abord à Bergerac, puis à Bordeaux, marié en oct. 1667 avec Marie *Eyma*, eut d'elle neuf enfants dont l'aînée, *Jeanne*, née à Bergerac en 1667, épousa, 20 fév. 1695 à Amsterdam, Paul *Lavergne* de Montauban, et dont le dernier, Pierre, né en 1691, est appelé dans ses bans de mariage passés à Amsterdam le 26 avril 1750, Pierre Dupeyrou de Bordeaux. Sa femme (l'union eut lieu le 13 mai 1720) était sa cousine Marie-Cornélie Du Peyrou née à Amsterdam en 1696. Il mourut dans cette ville en 1725 et y fut inhumé dans le temple wallon. Un autre Etienne, de Bergerac, oncle de l'Étienne qui précède et grand oncle de Pierre, avait épousé à Bergerac, 26 oct. 1651, Judith *Maloubier*, née dans la même ville ; cette dame avait quitté la France avant la Révocation, abandonnant ses biens qui furent confisqués ; elle était à Amsterdam en 1680 et y mourut, 21 mai 1707, âgée d'environ 96 ans. Son deuxième fils, Jacques, marié à Bergerac, 17 janv. 1679, avec Marie *del Crusel*, se réfugia en 1685 à Amsterdam, où on le trouve diacre, puis ancien de l'église wallonne de 1694 à 1703. Il mourut dans cette ville en mars 1713 et légua 2678 florins « pour aider à rebâtir un « temple à Bergerac au cas que le Roy de « France vînt à le permettre. » Ce legs fut payé en 1792 et a servi à construire en partie le temple actuel de Bergerac [1].

[1] Détail intéressant tiré d'une notice sur la famille Du Peyrou, par M. C. van Breugel Douglas, imprimée dans le 1er vol. du *Bulletin de la Commission pour l'hist. des églises wallonnes* (La Haye, Mart. Nijhoff, 1885, pages 353-84). Cette notice, composée en partie avec les renseignements authentiques provenant d'actes publics, est un peu gâtée par de vaines préoccupations de noblesse et par une ignorance naïve du peu de foi que mérite le Dictionnaire de la Noblesse de La Chenaye des Bois, surtout dans les articles qu'il déclare lui avoir été fournis par les familles elles-mêmes. Nous en avons donné un bel exemple au tome II, col. 139 à 145.

Une autre branche de la même famille était représentée par Pierre Du Peyrou né à Bergerac, 13 mars 1658, marié à Amsterdam le 20 nov. 1695 avec Anne *Planteau*, née à Bergerac en 1688, et qui s'établit avec sa famille à Surinam où ses descendants firent une grande fortune commerciale. Leur troisième fils, Pierre, né à Paramaribo en fév. 1702, dirigea la maison de commerce que son père y avait établie, y épousa, 2 janv. 1725, Lucie fille de Jean *Drouilhet* et de Bénigne Walraven née à Paramaribo en nov. 1703. Il devint conseiller à la cour de justice en Surinam et il était mort en 1745 ; sa veuve se remaria avec Philippe de Chambrier, de Neuchâtel, colonel des troupes de Surinam, et mourut à Neuchâtel en 1769. De son premier mariage étaient nés deux filles, Bénigne et Lucie, et un fils qui a jeté quelque lustre sur son nom par l'affection sincère qu'il eut pour Jean-Jacques *Rousseau*. Ce fils, Pierre-Alexandre Du Peyrou, né à Paramaribo le 7 mai 1729, reçu bourgeois de Neuchâtel en 1748, y épousa, l'année suivante, Dorothée de Pury, fille d'un colonel suisse. Il fit en 1762 chez son beau-père la connaissance du philosophe de Genève et quoiqu'il fut d'une vingtaine d'années plus jeune que lui, pris d'enthousiasme pour un si éminent esprit, il lui voua l'affection la plus sincère et se fit son défenseur. Sa grande fortune lui rendait ce rôle agréable et facile. Il aida Rousseau en bien des circonstances, il aida à la publication de ses œuvres, il aida même sa veuve quand le philosophe ne fut plus de ce monde. On conserve, à la Bibliothèque de Neuchâtel, plus de 300 lettres échangées entre les deux amis et dont la publication a défrayé bien des ouvrages (voy. entre autres Musset-Pathay, 1827 ; Revue des Deux Mondes, 1866 ; Fritz Berthoud, 1881 ; Alb. Jansen, 1882). Le riche Du Peyrou mourut à table en 1794, à Neuchâtel, versant à boire à des prêtres catholiques fugitifs qu'il avait recueillis. En lui s'éteignit la branche des Du Peyrou de Surinam. Une autre branche de la même famille subsiste encore à Bergerac.

1. DUPIN ou Du Pin de saint-andré, famille de St-Antonin, en Rouergue. Dès 1561, un membre de cette famille, syndic de la ville, embrassa les principes

de la réforme et fut l'un des chefs du mouvement (Reg. des délib. de la Comm. de St-Antonin, 1561-74). En 1597, Philippe Dupin, fils ou un neveu du précédent, se rendit à Genève pour étudier la théologie. Le pasteur et les anciens de son église lui remirent le certificat suivant : « Nous ministres et anciens, attestons que Mr Dupin, natif de ceste église, a tousiours sainctement et chrestiennement vescu, tant parmi nous qu'à Bourdeaux, où il a faict son cours en philosophie, et ce suivant le bon tesmoignage qu'on nous a rendu de sa conversation. Et d'autant qu'il aspire au sainct ministère, nous le recommandons du plus profond de nos cœurs à nos très honorés pères et frères, tant docteurs que pasteurs, vers lesquels il s'achemine, les supplians qu'il leur plaise luy departir toute aide et faveur en la promotion de ses sainctes estudes, pour la gloire de Dieu et édification de son église. Faict à St-Antonin ce 5e iour d'octobre 1597, signé : *Gardési*, ministre de la parole de Dieu ; *Durant*, ancien en lad. eglise ; *Debey* ancien ; *Robert* ancien. (Bibl. de Genève, mss 197aa. III). Il est inscrit au Livre du recteur en ces termes : Philippus Dupinus ruthenensis, sanct. theol. stud. 12 nov. 1597. C'est à Castres qu'il exerça les fonctions pastorales, au moins depuis 1614. Il avait épousé Elisabeth *de Ligonier*, qui le perdit lorsqu'il était encore jeune, au mois de mai 1622. Ils ne laissèrent qu'une fille, Marie, qui fut présentée au baptême le 5 juillet suivant par Jacques de Ligonier, secrétaire en la chancellerie de Montpellier et par Mme de Ligonier née Marie *de Fournes*. — Après la prise de St.-Antonin (1622) par les troupes de Louis XIII, un membre de cette famille, Jean-Philippe Du Pin, qui était catholique, fut nommé « juge civil et criminel et capitaine châtelain » de cette ville. Il fit « descharger les habitants catholiques de diverses et grandes sommes aux quelles ceux de la R. P. R., qui y sont les maîtres, est-il dit dans un factum de cette époque, les vouloient obliger indueuëment pour acquitter leurs debtes qu'ils avoient contractées durant leur rébellion et pendant le siège par eux souffert contre les armes et la propre personne du Roy. » Les consuls, qui étaient protestants, intentèrent un procès à Jean-Philippe du Pin, et naturellement ils le perdirent. Depuis lors une partie de cette famille s'est retirée du catholicisme. L'un de ses membres Mr. A. Dupin de St-André, pasteur d'abord à Sauveterre, aujourd'hui à Tours, a publié les opuscules suivants : *Des partis qui divisent le catholicisme contemporain* (Conférence) : Pau, 1870 in-12. — *Livingstone, hist. abrégée de sa vie* ; 1874. in-12. — *Taxe de la pénitencerie apostolique, d'après l'éd. pub. à Paris en 1520 par T. Denis* ; 1879, in-12.

2. DU PIN (Jehan) « natif de St-Jean de Gardonenque en Languedoc, » reçu habitant de Genève, 26 juin 1559. — Dupin, prédicant venu de Genève et prêchant la Réforme à Troyes en 1561 à l'époque du colloque de Poissy (*Bull.* XVII 281). — Jehan Dupin, ancien de l'église de Nîmes, 1588-91. — (.....) ministre de Foix, député à l'assemblée politique de Grenoble, 1614 [VII 63 b]. — Nicolas Du Pin, imprimeur à Paris, fils de Louis marchand grossier de Rouen et de Marie Roque, épouse à Charenton, nov. 1626, Charlotte *Hamelin* ; ils ont pour enfants : Suzanne, déc. 1627 ; Louise, fév. 1632 ; Nicolas, juin 1634 ; Charles, déc. 1637 ; ce dernier, libraire imprimeur, épouse à Charenton, déc. 1663, Esther *de la Bourde*, dont il a Jacques-Daniel, juill. 1674 (reg. de Charenton). — (Jean), réfugié à La Haye, 1670 (E 3356). — (.....) ancien de Chalançon, député au synode du Vivarais, 1672 (Tt 321). — (La veuve), de Gap, « qui est âgée, » assistée à Genève de 2 écus ; 1692. — (Etienne), de Tonneins, avec sa femme et six enfants, *id.* 1703-1705. — (Pierre), de Bourgogne, réfugié à Lausanne en 1688 ; nommé ; le 1er juill. de la même année, membre de la Direction des pauvres (jusqu'en avril 1692) ; Mlle Dupin, sa parente, nommée inspectrice de l'hôpital, 1688. — (Gabriel) de Bussy, en Bourgogne, assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1709. — (Marthe), de Saumur, 78 ans, infirme d'esprit, assistée à Londres, 3 sh. 6 d. par semaine, 1705 et l'est encore en 1710 ; (Aimé), de Saumur, *id.* 1710. — (Abraham), séparé de ses deux filles qui sont mises à l'Union chrétienne de Loudun, 1713 (E 3399).

DU PINET (Antoine) sieur de Noroy [Haag, IV 440] remarquable écrivain

franc-comtois. Son compatriote et contemporain l'historien Louis Gollut (1535-95) le dit né à Baume-les-Dames (il y a en effet deux Noroy tout proches, dans l'arrondiss. de Vesoul), toutefois sans dire à quelle date. C'était probablement dans les premières années du XVIe siècle. — Mais il faut lever d'abord une difficulté qui s'élève sur son identité.

Un certain Antoine Pignet était ministre au village de Ville-la-grand en Chablais, à une lieue et demie de Genève, en 1538 et probablement beaucoup plus tôt, car le 1er octobre de cette même année, Calvin, alors à Strasbourg, lui écrivait pour lui recommander instamment les ouvrages qu'il avait sous la presse à Genève. Ce qui lui a été récemment envoyé de Genève, dit-il, « quæ missa ... perversissimè sunt transcripta. Hic fidem tuam, mi frater, implorare cogor. » Il termine sa lettre en disant qu'il n'a pas le temps de la relire, de quoi il s'excuse « apud te, qui litteris meis atque etiam mendis prolixè es assuetus... Te saluto, optime frater, ac vestros omnes amantissime mihi saluta collegas tuos. » Pignet était donc à cette époque le correcteur habituel de Calvin et son ami de vieille date. Une autre lettre du réformateur (5 janv. 1539) est adressée « Optimo fratri Antonio Pigneto Veliensis ecclesiæ ministro, » et l'on en possède une, écrite par Ant. Pignet à Calvin le 4 oct. suivant, dans laquelle il demande humblement pardon de n'avoir pas répondu plus tôt parce qu'il n'ose pas trop, « pro tenuitate ingenii mei [1]. » Cependant il s'est mis à traduire en français la très élégante *Responsio* de Calvin au cardinal Sadolet, entreprise trop téméraire peut-être, dit-il [2], puis il lui transmet les doléances de l'imprimeur genevois Michel Dubois, qui après avoir publié le *Catéchisme* de Calvin se voit enlever par les Bâlois l'honneur de faire la 2e édition de l'*Institution chrétienne* [1]; il termine par des salutations dont la principale est adressée « ad observandissimum præceptorem meum Joannem Sturmium. » Son extrême déférence à l'égard de Calvin nous donne à croire Pignet un peu plus jeune que son correspondant. Le même Pignet, *Pignæus*, comme Calvin l'appelle, publia la même année, 1539, à Genève, une étude sur l'Apocalypse, dont une 2e édition parut en 1543 (Voy. les détails plus loin, col. 855). Or ce personnage, élève de Jean Sturm (probablement à Paris où cet instituteur célèbre avait professé de 1532 à 1536) et militant à la suite de Calvin de 1538 à 1543, disparait complètement à cette dernière date tandis que c'est seulement en 1560 que surgit un Antoine du Pinet, seigneur de Noroy, toujours protestant fidèle et même un peu prêcheur, mais armé d'une plume délibérée dont il use cavalièrement pour prêcher le roi Charles IX lui-même. Est-ce bien le même personnage? Après avoir hésité, nous le croyons, sans en pouvoir donner la preuve et par la seule raison que les auteurs les plus autorisés l'ont cru, à commencer par La Croix du Maine, presque contemporain.

Donc « Antoine du Pinet ou Pignet, » pour nous exprimer comme La Croix du Maine [2], né vers 1510, lié d'amitié avec Calvin dès 1528 ou 29 par leur communauté d'étude à Orléans [3], suivant à Paris les leçons de Jean Sturm l'ami de Mélanchton et aussi du très catholique chanoine Guillaume Paradin [4], embrassa la carrière pastorale qu'il exerça de 1537 à 1543, pour le moins, dans le voisinage de Genève, puis il passa le reste de sa vie, en partie à Lyon, au service de nous ne savons quels grands personnages qu'il mentionne par cette qualification sans les faire autrement connaître [5], et auprès desquels

[1] Et pour cette autre raison fort valable que si ces lettres sont interceptées, il peut lui en coûter cher : « Partim ob tabellariorum improbitatem qui me his diebus etiam in vitæ periculum conjecerunt. »

[1] Elle fut réalisée cependant. L'imprimeur Michel Dubois la donna l'année suivante. On l'a vue indiquée ci-dessus, t. III col. 574-575; mais sans mention du traducteur qui fut très probablement ce Pignet.

[1] La plainte est formulée en ces excellents termes : Proindè, Calvine frater, obtestatum te velim ut Gallus Gallis tuas lucubrationes commendare non dedigneris; id enim debes et jure patriæ. Quod si felix Germania [Strasbourg et Bâle] nos tuo privavit consortio, non sumus adeo tygres ut jure nos Calvinus abjecisse videatur.

[2] La Croix du Maine, Biblioth. franç., 1581; Reuss et Cunitz : *Opera Calv.*; Herminjard, *Corresp.* V, 126.

[3] Herminjard, II, 281 et 418.

[4] Voy. ci-après col. 859, note.

[5] Ci-après col. 858, lig. 25. Il y a lieu de

ses fonctions, probablement de secrétaire ou de précepteur, lui laissaient des loisirs, car elles ne l'empêchèrent pas de se livrer à des travaux nombreux et divers, dont l'un de très longue haleine, une traduction complète de l'Histoire naturelle de Pline. Il était mort en 1566 et l'on peut remarquer encore comme une particularité peu explicable que sauf son livre sur l'Apocalypse, ces derniers ouvrages, qui sont nombreux, parurent à dates fort rapprochées, accumulés sur les six dernières années de sa vie. Le soin de leur publication paraît même avoir été pris par un autre, par un ami, qui les a décorés au commencement et à la fin, d'exécrables vers à la louange de l'auteur, et qui ne s'est désigné lui même que par les initiales impénétrables pour nous : N. R. P.

Voici quelles sont les œuvres d'Antoine du Pinet :

I. *Familière et briefve exposition sur l'apocalypse de Sainct Jehan l'apostre;* nouvellement imprimé à Geneve par Jehan Gérard ; 1539, in-8°., de 12 feuill. prél. et 223 pag., précédé d'un court avis de « l'imprimeur au lecteur fidèle, » ne contenant rien de ni sur l'auteur (Biblioth. de Genève).— 2e édition : *Exposition sur l'apocalypse de sainct Jehan l'apostre, extraicte de plusieurs docteurs tant anciens que modernes* (marque du glaive en pal dans les flammes, entouré des mots : Non veni pacem mittere in terram, sed gladium) ; Genève, J. Gérard ; 1543 ; petit in-8°, 12 feuill. prélim., 408 pag. et 46 p. de Répertoire très ample des matières (Biblioth. de l'Arsenal). Le livre, dans cette édition, commence par l'épître suivante :

Antoine Pignet à Simon Sylvius, son très cher frère et amy[1]. Si l'homme sage est congneu par beaucoup ouyr et peu parler, très cher amy, je crainz que ne soye taxé de folle arrogance et témérité, de si tost m'advancer à escrire,.. considéré que moy qui me doiz contenter du tiltre de disciple et auditeur vienz comme monter en chaire pour usurper le nom de docteur... Vous sçavez combien de brocardz ont été gettez sur la première édition de ce livre et de quels collyres ces manières de gens ont usé pour esclarcir leur veüe afin de mieux cercher s'il y avoit quelque chose à mordre... Aussi de présent je confesse avoir assemblé en ce petit traité l'opinion de tous ceux que j'ai congneu avoir escrit tant sur le total de l'Apoc. que sur aucuns points et passages d'icelle, toutes fois plus des modernes que des anciens, comme de Francoys Lambert et Séb. Meyer..... [Du temps des anciens Pères], les prophéties encloses en ceste Révélation n'estoyent pas si clairement accomplyes ni congneues comme depuis elles ont esté. Dont restent encores maintenant plusieurs choses en icelle qui nous sont cachées : les quelles en leur temps seront révélées et manifestées. Toutesfois ce qui y est, nous l'avons tellement ordonné que tout esprit debonnaire aura occasion de se contenter. Par quoy ayant entre les mains plusieurs qui avoient escrit sur l'Apoc., il m'a semblé bon faire de tous ces commentaires un qui servît pour tous : afin de relever les simples gens et de labeur et de coust. Pour ce faire j'ay reprise la première copie, laq. ay tellement revestue et simplifiée qu'a peine elle sera congneue sinon de ceux qui auroient conversé avec elle fort familièrement. Et pour ce que nostre amitié ancienne porte qu'il y ait quelque gage perpétuel d'icelle lequel par usage du temps ne se corrompe point... je vous ay voulu dedier ce présent livre qui sont les premices et premiers fruictz de mon estude, comme à celuy qui est digne voire de plus grande offre... La Grâce de nostre Seigneur soit avec vous. De Ville la grand, ce 1er jour d'avril, M. D. XLIII.

II. *Le troisième livre ou tome des Épitres illustres composées en espagnol par don Ant. de Guevare, trad. en franç. sur la vers. italienne de don Alphonse d'Ulloa, avec un traité des travaux et privilège des galères par le même;* Lyon, 1560, in-4°.

III. *Historia plantarum. Earumque imagines, nomenclaturæ, qualitates et natale solum, quibus accessère Simplicium medicamentorum facultates secundum locos et genera, e Dioscoride.* Lugduni, ap. Gabrielem Coterium, 1561 ; l'histoire, in-16 de 640 p. (à chaque page une pl. gravée) ; à la suite le Simplic. medicam facultates, 229 pag. et 23 p. d'index. L'ouvrage est précédé d'une épître dédicatoire : Splendidissimo viro Nicolao Henry domino a Cremyeu, Trevoulx, Feurs etc., Viennæ Galliarum prætori Antonius Pinæus, S. Comme j'étais de loisir, dit-il, il me tomba

croire que c'était la famille des comtes de Sault, gouverneurs de Lyon.

[1] C'est l'imprimeur parisien Simon Dubois noté ci-dessus fuyant la mort, col. 523, lig. 8.

sous la main l'an dernier un *Mathiolus in Dioscoridem* qu'aussitôt après l'avoir traduit en français je résolus « etiam num manualem ipsum facere in nominis tui gratiam, » ne trouvant un plus digne à qui en faire hommage, et il signe : « Vive et vale, vir ornatissime, Pinæumque tuum ama ; Lugduni 25 janv. 1561. »

IV. *Caie Pline second : l'histoire du monde collationnée et corrigée sur plusieurs vieux exemplaires latins, tant imprimez qu'escrits à la main et enrichie d'annotations à la marge*, etc... *A quoi a esté adjouté un traicté : Des Poix et mesures antiques réduites à la façon des François ;* Lyon, Claude Senneton, 1562, in-folio en 2 beaux volumes. Le privilège, daté du 16 juin 1561, commence en ces termes : Nostre cher et bien aimé Claude Senneton seigneur de la Reclaye, marchant demeurant à Lyon, nous a faict remonstrer que puis n'a guères il auroit fait traduire Pline de la Naturelle histoire de latin en françois, etc. — 2me édition : *L'histoire du monde de C. Pline second, collationnée et corrigée sur plusieurs*, etc... *Le tout mis en françois par A. du Pinet seigr de Noroy, et depuis pour ceste seconde impression diligemment et doctement reveu et orné de plusieurs riches annotations et explications sur certains lieux difficiles, un peu avant sa mort ;* Lyon, Cl. Senneton, 1566, 2 vol. in-fol. En tête une belle épître dédicatoire au roi (15 juill. 1562) dont voici un fragment :

Au Roy très chrestien, Antoine du Pinet Sr de Noroy, heur et victoire.

... Ce pourtrait de Nature qu'il [Pline] nous représente si au vif ne peut qu'induire vostre peuple françois, voyant ceste histoire en sa langue, à magnifier ce grand Dieu, Autheur et Créateur de choses si grandes. Et plus encores de ce que non content, ce bon Père céleste, d'avoir mis devant les yeux de vos François ce grand ordre qu'il a estably au ciel et en la terre... pour l'induire a le glorifier et sanctifier, aussi l'a voulu visiter particulièrement et se communiquer à luy par la pure prédication de sa saincte et sacrée Parole... Et de fait, Sire, les traverses de maintenant ne sont les premières que vostre Royaume à soustenu ; de quoy pourroyent bien rendre tesmoignage les guerres du Bien public et les querelles des ducs de Bourgogne, d'Orléans et de Berry. A quoy néanmoins la vertu des Rois vos prédécesseurs pourveut tellement, encores qu'aucuns d'eux fussent en bas âge, que toujours leur Majesté est demeurée en son entier. L'empereur Charles V vit tous ses royaumes d'Espagne revoltez et en trouble à l'advenement de sa couronne : toutes fois chascun sçait quel traict enfin prindrent toutes ces esmotions. Aussi dit on qu'un Prince de paille est suffisant pour dompter un sujet d'acier. Etc...

On remarque aussi ces mots dans la préface adressée par l'auteur au lecteur :

Pour ne céler l'honneur des personnes, maistre Jacques d'Alichant, médecin fort studieux des choses antiques, m'a aydé en quelques endroits ès quels je l'ay toujours allégué en marge.

... Tout gentil cœur y trouvant quelque erreur ou inadvertance m'en advertira liberalement ou bien l'excusera. Joint aussi que durant 15 moys j'ay sué après ce labeur, j'ay esté souvent malade et pressé de quelques affaires pour le service d'aucuns grans seigneurs a la dévotion desquels je suis... T'advertissant, amy lecteur, que si j'ay prins grande peine après ceste traduction, monsieur de l'Arclais qui l'a fait imprimer n'y a espargné la despense... Pour conclusion donc tu recevras notre Pline françois d'un bon œil et considérant en iceluy la grandeur de cest Univers, diras avec le Psalmiste :

O nostre Dieu et Seigneur amiable
Etc.

Nostre Seigneur te vueille conserver en sa saincte grâce. »

Suivent une douzaine de strophes à la louange de l'auteur défunt, signées N. R. P.

Autres éditions : Lyon, Pesnot, 1581 ; Lyon, Tardif, 1584 ; Lyon, 1605 ; Cologny (Genève), 1608 ; Paris, Jean du Carroy, 1608 ; Paris, Jean Fouët (ou Hierosme Drouart), 1615 ; Paris, 1622 ; Colog. (Gen.), J. de Stoer, 1625, 2 vol. in-4o. Cette traduction laborieuse est l'ouvrage le plus méritoire d'Antoine Du Pinet. Il n'y avait eu avant lui que des traductions partielles par Loys Meigret (1543, 52), et Pierre de Changy (1546, 52, 59). Après lui vinrent Dalechamps, 1587 ; Poinsinet de Sivry (1771) ; Gueroult (1803) ; Ajasson de Grandsagne (18..) ; enfin Littré (1848) qui a oublié et fait oublier tous ses prédécesseurs.

V. *Plantz, pourtraitz et descriptions de plusieurs villes et forteresses, tant de l'Europe, Asie et Afrique que des Indes et Terres-Neuves; leurs fondations, antiquités et manière de vivre avec plusieurs cartes générales et particulières, le tout mis en ordre region par region;* Lyon, Jean d'Ogerolles, 1564, in-fol. rempli de cartes ou plans (au nombre de 46) et de petites gravures dans le texte. Les villes décrites sont Paris, Lyon, Bordeaux, Genève, Perpignan, Rouen, Thionville, Berne, Trèves, Frankfort, Besançon, Montpellier, Poytiers, Tours, Gennes, Parme, Pavie, Mirandole, Vérone, Florence, Venise, Rome, Naples, Constantinoble, Acre, Jerusalem, Caire, Alger, Cusco et Tenuctutlan. Les cartes et plans de tous ces lieux, quoique curieux, ne peuvent cependant pas servir beaucoup ; ils sont exécutés dans le genre des gravures de Perissin et Tortorel, dont on a démontré ci-dessus (III, col. 462) la fâcheuse insuffisance. En tête du livre est une épître dédicatoire, datée de Lyon 15 avril 1564, à François d'Agoult comte de Sault, sa Val et dependances, gouverneur de Lyon, etc., épître pleine d'éloges superlatifs et suivie d'une généalogie de la maison de Sault tout à fait extravagante. « Le père Le Laboureur parlant de François d'*Agoult* comte de Sault, le plus grand seigneur de Provence et l'un des plus grands capitaines de son temps, et fort attaché au parti des huguenots pour le quel il fut tué, avec Jean d'Agoult son frère, à la bataille de S. Denis (1567), dit qu'Antoine Du Pinet ramassa, dans son Traité des villes et forteresses du monde, des traditions badines touchant les origines de la maison de Sault, pour en faire un roman plus incroyable que les apologues et les entretiens des hommes avec les bêtes » (Bayle, *Dictionn.*, art. Du Pinet). Mais dans le corps de son ouvrage, notre auteur s'est montré un écrivain sérieux et plein de verve. On en pourra juger par ce passage, relatif à Lyon [1], où tout en proclamant « le los immortel de la cité lyon- « noise à laquelle (quand ores l'obligation « que j'ay à son séjour cesseroit) je me « sens tant devoir, » dit-il, il blâme le luxe exagéré de cette grande ville :

... Du temps de ces braves Roys de France, qui portoient les chapperons à borrelets et à cornette et les cheveux longs à la Boëmienne, penses vous que les gentilshommes et chevaliers laissassent de donner des coups de lance à cause de leurs chausses à queue ou a la martingale ? Une damoyselle vestue de fine escarlatte rouge ou violette ne sentoit elle aussi bien la femme de bonne maison que nos femmes de court font aujourd'huy avec leurs droguets de soye et leurs estamines de toyle d'ortie ? En ce temps la le marchand estoit ayné à remarquer d'avec le gentilhomme et le gentilhomme d'avec l'homme de longue robbe : et tous neantmoins vestus de drap de laine. Lors n'estoit question qu'un simple bouchier ou artizan lyonnois portast un accoutrement de 30 escus de façon, sans l'estoufle, toutes les festes. Tous n'avoient pas la douzaine de paires de chausses de 12 escus la pièce, comme nous y avons veu de nostre temps... [D'où vient ?] sinon de la bombance et superfluité des draps de soye prattiquée et moyennée à Lyon par les banquiers estrangers : qui, soux ceste douce poyson, ont tiré tous les deniers hors de ce royaume.... L'homme chrestien se contente d'estre honnestement et simplement vestu : aussi sera la femme d'honneur, sans estre jalouse de l'attiffet de sa voysine. Et principalement aujourd'huy que la Réformation évangélique y a lieu. Qui est un poinct à noter. Car il n'y a eu ordonnances royaux, siege présidial, lieutenant criminel, juge ni prevost qui ayent sceu ni peu abbaisser la superfluité des habitz, etc.... et néantmoins dez que ceste saincte semence Evangelique y a esté semée, on a veu tout cela évanouïr comme fumée ; pour le moins les desordres n'y sont plus si vulgaires qu'ils estoyent du passé. Recognois donc, ô ville de Lyon, ceste main de Dieu, et tu seras heureuse. Tout ton bien vient de Dieu et d'iceluy fault attendre ta prospérité. Pense a la grande grace qu'il t'a fait, veu le changement qui advint en toy le dernier d'apvril de l'an passé

[1] Ajoutons ce morceau tiré du chapitre concernant Bordeaux : ... Sur quoy m'est souvenu de mettre en avant l'histoire des émotions populaires qui advinrent en Guyenne a l'advenement de la couronne du feu roy Henry II, laq. j'emprunteray sans avoir honte de l'Histoire de nostre temps mise en lumière par le docte et bien disant maistre Guillaume Paradin, tant pour ce que rien ne s'y peut adjouster, à mon jugement, que aussi pour monstrer le droit qu'un disciple a de s'emparer du dire de son précepteur quand besoing est, lui déferant l'honneur tel que le cas le requiert; car à la vérité j'ai esté a ses piedz, luy estant 4e régent au collège de Bourgongne à Paris.

1562 que le tout a esté faict sans effusion de sang... Le tout est, jusques a présent, passé en telle modestie que si tu chasses hors de toy et vengeances et pilleries, et que tu te conformes a la doctrine preschée au milieu de toy, tu serviras d'exemple aux autres villes de ce royaume et accroistras ton los et renom de jour en jour. De quoy Dieu t'en doint la grâce. Amen.

VI. *La conformité des églises réformées de France et de l'Église primitive en police et cérémonies prouvée par l'Écriture, conciles, docteurs, décrets et canons anciens;* s. l. (Lyon), 1564, in-12, 1564, in-8°. Épître dédicatoire aux illustres, magnifiques etc. gouverneurs de Besançon, datée de Lyon, 18 avril 1564, dans laquelle il ne se vante nullement d'être natif de leur cité, mais se dit seulement : « y ayant devoir dès ma nativité et y ayant esté nourri en ma jeunesse. »

VII. *Taxes des parties casuelles de la boutique du Pape, en latin et en franç., avec annotations prinses des decrets, conciles et canons, vieux et modernes, pour la vérification de la discipline anciennement observée en l'Eglise,* par A. D. P., Lyon, 1564, in-8°, 174 p. et 7 feuil. de table; réimpr. à Leyden, 1607, in-8°, 142 p. — L'épître dédicatoire, adressée *A tous les fidèles chrestiens*, est datée de Lyon 26 mars 1654. Du Pinet a suivi une édition fort différente de celles qui se vendaient à Paris en 1520, in-4° et en 1545, in-16; on y chercherait en vain, par exemple, cette phrase si peu chrétienne : *Et nota diligenter quód hujus modi gratiæ et dispensationes non conceduntur pauperibus, quia non sunt, ideó non possunt consolari*, phrase qui se lit au fol. XXIII de l'édit. de 1520[1], et au fol. 130 de l'édit. de 1545. Les différences sont si nombreuses que les uns l'ont blâmé de n'avoir donné qu'un abrégé très informe de l'original latin, et que d'autres ont cru qu'il s'était fait un devoir de supprimer les passages les plus infâmes. Pour nous, nous adoptons l'opinion de Bayle qui conjecture, avec beaucoup de vraisemblance, que Du Pinet a suivi l'édit. que les princes protestants firent insérer dans les Centum gravamina. Quoi qu'il en soit, Du Pinet fournit aux protestants français une arme terrible contre leurs adversaires. Aussi les catholiques ont-ils voulu nier et prétendu que cette taxe n'avait jamais été sanctionnée par la cour de Rome; mais on leur a répondu que si les papes avaient désavoué et condamné ce tarif, comme ils le prétendent, il n'en aurait pas été fait, depuis 1471, date de la 1re édit. publiée à Rome, tant de réimpressions successives, non seulement à Cologne (1515, 1522), à Paris (1520, 1531, 1533, 1545), à Venise (1532, 1584), mais à Rome même (1486, 1491, 1503, 1508, 1509, 1512, 1514, sans parler de deux édit. sans millésime publiées entre 1471 et 1486) sous les yeux de Sixte IV, d'Innocent VIII, d'Alexandre VI, de Pie III, de Jules II et de Léon X. Rien donc de plus authentique que cette taxe qui tarife l'absolution du meurtre, de l'inceste, du viol, des crimes les plus abominables, au même prix, à peu près, que celle de la transgression des lois de l'Église sur le jeûne et l'abstinence des viandes, c'est-à-dire à quelques écus.

VIII. *Les secrets miracles de nature et divers enseignemens de plusieurs choses par raison probable et artiste conjecture, expliqués en deux livres par de Lévin Lemnius, trad. en franç.*, Lyon, 1566, in-8°.

IX. *Les commentaires de Pierre Mathiole sur l'histoire des plantes de Dioscoride, trad. en franç.*, Lyon, 1566, 1577, 1580, in-fol.; réimp. avec le Livre de l'art de distiller, Lyon, 1619, 1655, 1680, in-fol. Ajoutons cette édition : *Commentaire de M. André Matthiolus, médecin sénois, sur les six livres de Pédacius Dioscoride Anazarbéen De la matière médicale*, traduits du latin en françois par M. Ant. Du Pinet et de nouveau accru d'un bon nombre de figures;... Lyon, à l'escu de Milan, par la vefve de Gabriel Cotier, 1572, in-folio; en tête de laquelle on lit dans l'Avis de l'imprimeur : « Tant bien et songneusement M. P. André Matthiole s'est estudié en cest œuvre. Quoy considéré, M. Antoine Du Pinet ὅτε μουσῶν ὅτε χαρίτων ἐπιδεὴς ἀνὴρ (homme qui ne manquait ni de lettres ni de grâce) se mit, il y a quelque douze ans à nous les rendre en nostre langue françoise; en quoy s'il a bien fait ou non, la difficulté de la matière, ensemble la nouveauté, en porteront suffisant tesmoignage; joint l'examen de beaucoup de gens auxquels sa version n'a despleu. »

[1] Voy. ci-dessus Dupin, col. 852.

X. *Les lieux communs de la sainte Ecriture, par W. Musculus, trad. en françois*; Genève, Eustache Vignon, 1577, in-fol.

DU PIOTAY (David), né à Genève [Haag, IV, 442], était originaire de Lyon. L'église de Lyon l'envoya faire ses études de théologie à Genève où il fut inscrit au Livre du recteur (David *Piotæus* genevensis) en 1586. Les Thèses de Genève, publiées en 1586, où l'on en trouve deux qu'il soutint, l'une *De conceptione J.-Ch.*, l'autre *De sanctâ Ecclesiâ catholicâ*, le qualifient une fois de lyonnais, et la seconde de genevois.

Vers 1602 il était pasteur de Moustiers dans le comté de Neufchastel, lorsque l'église de Lyon le rappela pour le donner à celle de Pont-de-Veyle. Mais les pasteurs neufchatelois refusèrent de le laisser partir, et ce ne fut que sur l'avis d'une commission arbitrale composée de pasteurs de Genève, Berne et Lausanne, qu'il obtint d'aller, au printemps de 1604, « où Dieu l'appellerait. » Il figure au synode de Bourgogne tenu, cette année même, à Bussy, comme représentant les églises du pays de Gex. Il était pasteur de Gex en 1607 et député en cette qualité au synode de La Rochelle. On le retrouve pasteur à Gap en 1620. Il était mort avant 1626, époque où son fils Daniel remplissait à Moulines les fonctions du ministère. David Du Piotay est auteur d'une *Paraphrase poétique des Proverbes de Salomon*, Gex, 1609, in-12. Il avait compilé, en outre, en un vol. in-4o, un recueil des synodes nationaux, qui, resté inédit, se conserve à la Biblioth. de Genève. En voici le titre : *Recueil de la discipline ecclésiastique et des synodes nationaux tenus en France par les églises réformées depuis l'an 1559 jusques à l'an 1608, distingué en trois parties, desquelles la 1re contient les observations sur la Confession de foy desdites églises; la 2e, la conférence, canons et décisions desdits discipline et synodes concernans la discipline ecclésiastique; la 3e, les livres condamnez ou supprimez par lesdits synodes. Présenté au synode provincial de Bourgogne, assemblé à Châlons-sur-Saône, le 1 mai* 1608. — Un Jean du Piotay, de Carpentras, fut admis dès 1556 à la bourgeoisie genevoise.

DU PLAIN (Antoine), écrivain protestant, natif de Lyon [Haag, IV 442] et parent, peut-être, des imprimeurs du même nom. Colonia, qui parle de Du Plain, dans son Histoire littéraire de Lyon, le qualifie d'apostat, et dit qu'il fit imprimer « une mauvaise plaisanterie » sur la prise de cette ville par les Huguenots. Le savant jésuite fait allusion, très probablement, à un petit livre devenu extrêmement rare, mais réimprimé assez récemment dans le tome XIII des Archives historiques et statistiques du département du Rhône, sous ce titre : *Cantique nouveau, contenant le discours de la guerre de Lyon et de l'assistance que Dieu a faite à son église audit lieu, durant le tems de son affliction, en l'an* 1562. Dans l'édit. originale, datée de Lyon, 1563, in-8o, ce cantique est suivi d'un *Cantique spirituel de la persécution des fidèles chrestiens et de leur délivrance, les exhortant à rendre grâces à Dieu, se voyans délivrez par sa divine Providence.* Les éditeurs des Archives n'ont pas jugé à propos de reproduire cette seconde pièce; ils en ont seulement extrait un *Sonnet de la nature et du nom de Lyon*, qui est placé en tête, et dont chaque vers commence par une lettre du nom de l'auteur.

1. DU PLAN. « Eléon de Barras, se disant capitaine,... ayant pillé toutes les maisons de ceux de la religion réformée de Thoard (Provence) où il n'y avoit que des femmes, fit tant toutesfois qu'il print prisonnier Angelin Du Plan qu'il tua a coups de dague, lui disant : Crie ton Dieu qu'il te sauve. — Benoist Du Plan (du même lieu), pauvre homme chargé de femme et enfans, fut attaché par le mesme de Barras et ses complices contre un arbre, harquebusé et blessé de plusieurs coups d'espées et de dagues, et estant encore vif lui coupèrent son membre et lui mirent dans sa bouche, lui disant : Mange cela, bourreau » (*Crespin*, éd. de 1619, f° 676 d). — Colin Du Plan, martyrisé à Aix en 1540. Le parlement d'Aix le condamna au bûcher comme coupable de diverses erreurs « ainsi que d'avoir blasphémé contre la Vierge et brûlé les saintes images. » Bouche (*Hist. de Prov.*) qui nous fournit ce fait [Haag, IV 442] ajoute que le parlement prit occasion de ce supplice pour faire arrêter un grand nombre d'habitants de la ville et de la campagne, mais que les sectateurs des doctrines nouvelles prirent les armes, à Apt, brisèrent les portes des

prisons et enlevèrent en plein jour les détenus.

2. DUPLAN (Antoine), étudiant, 23 ans, précepteur des enfants du contrôleur Guillaume *Labaume*, est cité comme témoin dans une affaire instruite par devant le consistoire de Nîmes, juin 1562. — (Anne-Antoinette) fille de feu Jacques, 71 ans, rentière, réfugiée à Lausanne, 1686. — (Jacques) marchand d'Uzès et Élisabeth *Gignoux* sa femme, réfugiés au même lieu, vers la même époque. — (Honoré) tapissier, ayant servi sous les ordres de *Ruvigny* en Angleterre, assisté à Lausanne, 1694; quitte la Suisse pour le Piémont. — (Antoine), de Charmal, en Vivarais, galérien, 1707. — (Jacques), d'Aubray, parr. de Vals en Vivarais, réfugié à Neuchâtel en Suisse, avril 1710 (*Bull.*, IX, 469).

3. DU PLAN. Noble Bérenger RIBOT, seigneur du Plan de la Favede, fils de feu Jacques Ribot, partagea certains biens de famille, par acte du 13 fév. 1577, avec Jean Ribot, fils de feu Antoine et capitaine du château de Sommières. Lui-même, Bérenger, testa le 15 janv. 1585 et mourut la même année. Son fils André Ribot, sr du Plan, épousa le 13 nov. 1586 dlle Marie de Monméjan, testa en 1621, et laissa plusieurs enfants, dont Étienne, marié en 1680 à Louise de Baudan, et Jacques, seigneur du Rouveret et du Plan, lieutenant au régiment de Piémont, marié le 20 déc. 1679, à dlle Marie de Fabre, de la ville d'Alais. C'est de ce dernier mariage que naquit au château de la Favède, le 13 mars 1688, Benjamin du Plan, l'un des hommes qui honorèrent le plus le protestantisme au XVIIIme siècle.

Benjamin de Ribot, seigneur du Caila, du Plan, de la Favède et du Rouveret, s'appela d'abord Du Cayla, et comme tous les jeunes gens de bonne maison, il commença par le service des armes, mais à 22 ans, en 1710, dans son pays des Cévennes, tout frémissant encore des émotions de la guerre des Camisards, il déposa l'épée afin de suivre sans contrainte les inspirations de son ardente piété. « C'est en 1710, écrivait-il plus tard, qu'ayant fait connaissance avec les prédicateurs sous la croix, j'abandonnai mon emploi dans les troupes pour me vouer uniquement au soutien et à la propagation de la religion protestante » (Corresp. avec Ant. *Court*, Biblioth. de Genève). De son château il voyait le village de Brenoux, quelques années auparavant pillé, brûlé, et ses habitants massacrés, pour avoir donné asyle à quelque bande camisarde. Ce Brenoux l'attirait; et il s'échappait de la demeure paternelle pour y aller assister à des assemblées nocturnes où à défaut de pasteurs (il n'y en avait plus) la Bible était lue et commentée par de vieux camisards et des prophètes ou prophétesses [1]. C'étaient des âmes pieuses qui, exaltées par le spectacle des scènes sanglantes qu'elles avaient vues et par les malheurs qu'elles avaient soufferts, puisaient une consolation maladive dans la méditation des choses saintes, particulièrement dans les espérances, les promesses, les consolantes prophéties dont la Bible est remplie. Les femmes surtout s'abandonnaient à la croyance qu'elles avaient elles-mêmes le don de prophétiser. Une de ces inspirées se leva un jour dans l'assemblée et s'adressa directement à lui par ces paroles : « Je te dis, mon enfant, ne crains « point ; l'ennemi ne mettra pas la main « sur toi, et tu pourras passer par le feu « et par l'eau sans rien craindre. » Comme s'il avait été frappé de cette prédiction, Benjamin du Plan commença dès lors son apostolat, parcourant la contrée pour consoler les affligés, visiter les malades, réunir ses frères et remplacer auprès d'eux la parole d'un ministre, distribuant partout les secours d'argent nécessaires; il alla jusqu'à Marseille pour assister les galériens et fortifier son zèle en conversant avec eux. C'est à ce titre de consolateur qu'il écrivit à la mère du jeune martyr Étienne *Arnaud* cette lettre touchante que nous avons rapportée ci-dessus (I, 374).

Dans cette vie de dévouement, Du Plan rencontra bientôt un émule, plus jeune que lui de huit années, mais qui l'égalait par le zèle, la piété, le courage, et le dépassait même par la hauteur de ses vues. C'était Antoine *Court* qu'il rencontra lorsque celui-ci vint à Alais en 1715 pour la tenue du premier synode (IV, col. 811), qu'il avait convoqué, non pour soutenir le protestantisme dans une province, mais pour commencer le relèvement de la foi dans la France entière. La communion de

[1] Voy. ci-dessus les articles *Allut*, *Cavalier* et le mot Prophètes aux tables des t. I et III.

leur but les lia de suite étroitement et ils agirent de concert, si ce n'est que Court condamnait sévèrement les inspirés et les prophètes comme des fous compromettants et quelquefois des imposteurs, tandis que son ami les couvrit toujours de son indulgence et la réclamait fermement pour ceux de ces exaltés qui étaient sincères. Il avait vu dans leurs réunions des choses inexplicables, par exemple des femmes ignorantes et des enfants s'exprimant dans un langage choisi qui n'était pas le leur pour magnifier Dieu; il avait entendu des prédictions qui depuis s'étaient réalisées; d'ailleurs l'inspiration et la prophétie n'étaient-elles pas selon la Bible? Joël n'avait-il pas dit (II, 28) : « Il arrivera que je répandrai mon esprit sur toute chair; et vos fils et vos filles prophétiseront; vos vieillards auront des songes et vos jeunes gens auront des visions; et même en ces jours-là je répandrai mon esprit sur mes serviteurs et mes servantes! »

Lorsque les Espagnols firent une tentative, en 1719, pour susciter contre le gouvernement français une nouvelle guerre des camisards, le Régent, Philippe d'Orléans, prit quelque inquiétude et envoya dans les Cévennes des émissaires chargés de calmer les huguenots. Court et Du Plan, fort étonnés d'ailleurs, furent priés de les aider et s'y employèrent avec toute leur activité, mais en déclarant que le péril était purement imaginaire vu que les protestants n'avaient jamais songé qu'à sauvegarder leur culte et leur foi, sans se départir un instant de leur fidélité à la patrie. Mais cette ombre de péril étant passée, grâce à laquelle les persécutions s'étaient ralenties, le Régent fit reprendre et continuer les mesures de rigueur. Il y eut notamment à Montpellier, au mois de mars 1723, un groupe d'une douzaine de ces visionnaires dont nous parlions tout à l'heure, sept hommes et six femmes, qui furent surpris célébrant une de leurs cérémonies, et dont plusieurs furent condamnés à mort et exécutés (voy. Vesson). Du Plan, accusé d'avoir des relations avec eux, fut recherché, traqué durant deux ans, obligé enfin de s'enfuir à Genève pour échapper à une mort certaine, sa tête était mise à prix. C'était au commencement de 1724. Voici une page tirée de ses papiers que son biographe, M. le past. *Bonnefon*, a récemment fait connaître :

Par mes titres et un bien considérable, si Dieu ne m'avoit destiné au service de son Eglise, j'aurois pu m'allier avec l'illustre maison de La Fare, où on compte des barons, des marquis, des comtes, des capitaines, des majors, des colonels, des brigadiers, des généraux, des maréchaux de France, des commandants de province et des évêques. Le beaufrère du baron d'Alais, mon ami, m'ayant offert sa fille aînée en mariage, ce qui m'auroit assuré une puissante protection et une belle ouverture pour me pousser dans le monde. Mais à l'exemple de Moïse, Dieu m'a fait la grâce de préférer les opprobres de Jésus-Christ aux richesses et aux honneurs de ce monde. J'ai abandonné pour cela mon emploi dans les troupes; j'ai refusé l'illustre alliance dont je viens de parler; je me suis séparé de mon père qui craignait d'être enveloppé dans ma perte presque évidente; j'ai en quelque manière abandonné ce père et renoncé par là à son héritage; j'ai quitté le commerce de la noblesse et des grands avec qui j'étais en liaison pour m'unir et me confondre avec un peuple opprimé pour l'Evangile, avec des paysans, des artisans, avec des personnes pauvres, méprisées, haïes, persécutées, avec des prisonniers, des galériens, des ministres proscrits et destinés à la mort. Oui, j'ai préféré le commerce et l'union de toutes ces personnes viles et malheureuses en apparence a celle des grands, des riches et des puissants de la terre parceque je suis persuadé des vérités de la religion chrestienne, parceque je sais que le monde passe comme un songe et sa gloire se dissipe comme une vapeur brillante qui cause souvent de funestes effets; parceque je suis persuadé qu'il n'y a que ceux qui s'attachent à servir Dieu, à garder ses commandements, à imiter Jésus-Christ qui subsisteront éternellement.

De Genève, cet homme admirable continua la défense des opprimés qu'il aimait. Il se permit d'écrire d'éloquentes suppliques à l'archevêque de Cantorbéry, au roi d'Angleterre, au roi de Prusse, les adjurant de tenter quelque effort auprès du Régent, cet indolent, ce voluptueux Philippe, pour obtenir qu'il accordât moins de supplices aux sollicitations de son clergé. On sait que tous les efforts servi-

rent de peu. Du Plan était disposé à parcourir toute l'Europe protestante, pour émouvoir la commisération en faveur de ses coreligionnaires de France, pour leur obtenir quelques secours et à leurs ministres des traitements. Sous l'impulsion d'Antoine Court, un synode réuni à Nîmes le 1er mai 1725, combla ses vœux en lui déférant la mission qu'il ambitionnait et en y attachant le titre officiel de Député général des synodes de France auprès des puissances protestantes. Il se mit bientôt en route, commença ses requêtes, et ses quêtes, par la Suisse en octobre 1725, et ramassa dès lors quelque argent pour l'assistance des fidèles souffrant à cause de la religion et pour les besoins les plus pressants des églises ; il put contribuer aussi à l'établissement du séminaire protestant de Lausanne qui fut ouvert en 1729 par Ant. Court. En 1631, il partit pour de plus longs voyages ; il parcourut plusieurs fois l'Allemagne, la Hollande, les pays Scandinaves et l'Angleterre. Partout il réveillait les sympathies et recueillait des subsides, mais en consumant sa vie à des démarches pénibles. Il estimait à la fin avoir fait ainsi passer aux églises de France environ 250,000 livres ; mais il y avait employé quatorze années. Il finit par se fixer à Londres. Ce n'était pas toujours de bon œil que ses coreligionnaires de l'étranger voyaient le succès de ses démarches ; il rencontra des oppositions et même des ennemis parmi lesquels se distingua le pasteur *Serces*, de la chapelle de St-James de Londres, qui l'accusait de vivre avec luxe et de fréquenter à Londres des assemblées de prétendus inspirés. Cette dernière imputation contre laquelle il avait eu à se défendre en France, où son ami Court et surtout le pasteur *Corteiz* l'ancien lui avaient fait autrefois le même reproche, eut cette fois assez de retentissement pour effacer un moment tous ses services et pour lui faire retirer momentanément sa commission par un synode qui en investit Antoine Court [1] ; mais il se justifia victorieusement devant le synode suivant, en 1749, reprit son œuvre avec son titre de Représentant général des Églises réformées de France, et ne cessa pas jusqu'à la fin de ses jours, de sa modeste demeure de Londres où il vivait dans une situation voisine de la pauvreté, de se consacrer au soutien de tous les protestants français qui souffraient pour la foi, soit qu'ils vécussent sur le continent, soit qu'ils vinssent en Angleterre frapper à sa porte. Il écrivait encore à l'archevêque de Cantorbéry, le 23 septembre 1761 :

Mylord, j'aurois bien souhaité avoir l'honneur de remettre moi même mon paquet de lettres entre vos mains, mais mes infirmités ne me l'ont pas permis... Je crois que votre rang vous donne un libre accès auprès du Roi. Outre cela on m'a dit que V. G. a eu l'honneur de baptiser, de marier et de couronner le Roi, ce qui n'est jamais arrivé que je sache à aucun prélat, c'est ce qui doit vous donner beaucoup de relief auprès de Sa Majesté. Lorsque le duc de Neufcastle et mylord Carteret étaient secretaires d'Etat, je leur ai fait ma cour pour favoriser mes sollicitations auprès du feu Roi ; peut être que quelques mots de V. G. à ces seigneurs en faveur des Eglises Réformées de France, peut être encore que quelques gracieuses paroles aux deux Secretaires d'Etat ne seroient pas inutiles. Si les étoiles du ciel de la nature ont leurs influences, les étoiles du ciel de l'Eglise et de l'Etat ont les leurs aussi qu'on ne doit pas négliger. Je laisse, mylord, toutte la conduite de cette affaire a votre prudence et à votre zèle pour la bonne Cause. Je prie le Seigneur de vous conserver etc.

Il mourut, dans sa demeure de Kentish-town, au commencement de juillet 1763. Il avait épousé à Londres, 4 nov. 1751, une veuve, Mme Denman, née vers 1710, et fille de deux réfugiés de la Saintonge, M. *Du Passage de Voutron* et Mlle *Nouail*. Sa veuve mourut le 30 sept. 1790. De cette union naquirent une fille, Marie-Marguerite-Françoise, née le 14 mai 1753 et mariée en 1793 à M. John Lloyd ; plus un fils qui reçut les prénoms de André-Bousquet-Jacques-Benjamin-Pellet né le 2 mai 1756 et mort à l'âge de 25 ans sans avoir été marié.

Benjamin du Plan, gentilhomme d'Alais, Député général, etc., par D. Bonnefon, pasteur de l'église réformée d'Alais; Paris (1876), in-12 de 368 p.

« Du Plan, capitaine d'infanterie au service depuis 30 ans, écrit, de Bergerac, aux

[1] Ceci rectifie l'erreur de date commise ci-dessus à l'article Court dans la dernière phrase de la col. 814, tome IV.

ministres du Roi, pour demander de retirer chez lui quatre neveux et nièces mis au couvent, dont il ne peut plus payer la pension; 1698 » (*Tourlet*, d'après Tt).

DUPLANTIER (Jean-Pierre), né à Genève d'une famille originaire du Vivarais [Haag, IV 443]. Duplantier fut le premier qui porta en Prusse l'industrie des toiles peintes, introduite en Suisse par un autre réfugié (Voy. ci-dessus col. 216-17). Il obtint de la cour un prêt de mille écus, et avec ce faible secours, il établit à Berlin une fabrique qui prit en peu de temps un développement considérable. La prospérité de son établissement amena la concurrence. Jean *Durant* de Montpellier, *Sibourg*, Étienne *Dutitre* de Sedan, David *Simon*, Jacob *Lafosse* de Metz, et surtout *Laspeyres* et *Mathis* montèrent, à son exemple, à Berlin et dans d'autres contrées de la Prusse, des manufactures florissantes dont les produits, recherchés pour la beauté des dessins, se répandirent dans tout le Nord.

DU PLAT « Le sr Du Plat et dlle *Robert*, sa femme, » ayans commis plusieurs actions scandaleuses et impies contre l'Eglise et ses sacrements dans la ville de Beaune en Gastinois, sont assignés en parlement et condamnés, septemb. 1647, a trois ans de bannissement et 300 l. d'amende (Filleau, Décis. cath.); — Une famille Du Plat, de Sedan, réfugiée à Leyden à la Révocation; — (Louis) assisté à Londres, 1710; — (Antoine-Henri) capitaine du génie [Haag, IV 443] dans l'armée hanovrienne, colonel et inspecteur de l'infanterie, lieutenant-général, mort le 15 déc. 1795; il a publié : *Situationsrisse der neu erbaueten Chausseen der Churfürstenthum Braunschweig-Lünebourg*; 1780 in-fol.

DU PLAUTE, prêtre de Montguillem dans le Condomois [Haag, IV 443], converti au protestantisme. Doublement odieux comme huguenot et comme prêtre apostat, Du Plaute fut une des premières victimes du fanatisme, lorsque les cruautés inouïes de Monluc, non moins que ses succès, eurent rendu aux catholiques de la Guienne une supériorité que leurs adversaires n'osèrent plus leur disputer. Il fut tué à coups d'arquebuse en 1562 et, dit Crespin, (fo 663 c), il soutint la mort avec une merveilleuse constance. — Abraham *Du Play*, de Marchenoir, 37 ans, assisté à Londres, 1706.

DU PLEIX (Antoine), ou Du Plex, sieur de Grémian et de Lecques [Haag, IV 443], célèbre par sa belle défense de Sommières, était issu d'une famille considérable de Montpellier. Guillaume *Du Pleix*, sieur de La Tour, remplit, à plusieurs reprises, dans cette ville, les fonctions de premier consul.

A l'appel de *Condé*, 1562, Grémian courut, avec son frère, se ranger sous les drapeaux de *Beaudiné*. L'un et l'autre servirent au secours de Beziers, et Antoine, en particulier, donna des preuves de la plus brillante valeur, dans le combat que les huguenots perdirent contre Joyeuse, 14 juillet 1562. Bravement secondé par le capitaine *Servas*, il faillit enlever les canons de l'ennemi, à la tête de la cavalerie. Après le siège de Montpellier, où son frère fut tué dans une sortie, Grémian aida *Rapin* à s'emparer d'Aniane, et se rendit maître de Cazouls.

Dans les guerres suivantes, Grémian ne se signala par aucun exploit dont l'histoire ait conservé le souvenir. On sait seulement qu'en 1568, d'*Acier* l'envoya à Milhau, pour qu'il engageât les habitants à se déclarer en faveur de Condé, et à ouvrir le passage à l'armée qu'il conduisait au prince, mission qui eut un plein succès.

A la nouvelle de la Saint-Barthélemy, Grémian ramassa à la hâte quelques troupes et fortifia son château de Lecques; puis, profitant des relations qu'il avait conservées avec les habitants les plus riches et les plus influents de Sommières, d'où était sa femme, il ourdit un complot dans le but de se rendre maître de cette ville, qui commandait la route de Nîmes à Montpellier. Le capitaine *Ribot*, à qui sa profession de maréchal-ferrant et de vétérinaire, donnait entrée dans le château de Sommières, et le serrurier Guillaume *Aymar*, non moins intrépide que lui, se chargèrent d'exécuter l'entreprise. Ils se présentent à la porte du château, tuent la sentinelle, dispersent le corps-de-garde et baissent le pont-levis, par lequel Grémian ou Lecques (car, dès cette époque, on le trouve désigné sous ces deux noms indifféremment) se précipite dans la place, à la tête de 500 hommes, et s'en rend maître, 10 nov. 1572. Tous les protestants qui

avaient fui de Sommières, se hâtèrent de retourner dans leurs foyers. Ce fut aux catholiques de fuir à leur tour et de subir les violences du vainqueur.

Grémian ne pouvait espérer d'être laissé longtemps en paisible possession de sa conquête. Il apprit bientôt que Damville rassemblait une armée et prévoyant que l'orage fondrait sur lui, il fit à la hâte quelques préparatifs de défense, établit deux plates-formes et nettoya le fossé; mais ces réparations ne suffisaient pas pour une place dominée de tous côtés par des hauteurs. Damville connaissait bien l'état de Sommières ; aussi espérait-il l'enlever en peu de jours, mais il comptait sans le courage des habitants et de la garnison, qui jurèrent de se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Grémian avait sous ses ordres les capitaines *Amalri* dit Sanglar, garde de la Monnaie de Montpellier, *Saint-Ravi, Montpezat, Porquères* ou *Porcarès*, quatre des plus braves chefs huguenots ; l'intrépide *Ribot*, qui avait été choisi pour gouverneur du château, *Bedos, Picard, La Roche, Rovière, Mungette, Barrat, Saquet, Flory* ou *La Fleur, La Burthe, Baseilles, Saint-Maximin*, tous officiers d'un courage éprouvé. Damville investit la place, 11 fév. 1573, avec 4,000 hommes selon de Thou, avec 10,000 et même 14 mille selon d'autres historiens, et 17 pièces de canon. La tranchée ouverte dès le lendemain et la brèche faite, il ordonna l'assaut, mais sans succès. Le sieur de *Montpeyroux*, qui avait autrefois professé la religion réformée et qui servait alors dans les rangs des catholiques, y fut tué. Les assiégés se battirent avec une valeur sans égale. « Les femmes, lit-on dans d'Aubigné, qui contrefaisoient les Rocheloises, portoient les artifices de feux, les cercles et les chausse-trappes. » *Barrat*, de Nîmes, et *Cogniac*, de Montpellier, bien que gravement blessés, ne voulurent jamais quitter la brèche qu'ils n'eussent vu les ennemis en fuite.

Cet échec ne rebuta pas Damville, comme Grémian l'espérait ; ce que voyant, il envoya *Flory* à Quissac, où un corps de 2000 hommes était assemblé sous les ordres du vicomte de *Paulin*. « Mais, lit-on dans les Mémoires de Charles IX, à la suasion de quelques gentilshommes, Paulin ne voulut pas hasarder cette troupe contre des forces supérieures ; » il se contenta de donner à Flory la compagnie de *Montvaillant*, forte de 150 hommes, qui entrèrent fort heureusement dans la ville avec quelques munitions, au moment où un second assaut venait d'être repoussé. Néanmoins, comme la muraille ne présentait plus qu'un monceau de ruines, et que les assiégés manquaient, non seulement de vivres, mais de poudre, à tel point qu'ils ne pouvaient tirer le canon que de loin en loin et qu'ils chargeaient à peine leurs mousquets, il fut décidé, dans un conseil de guerre, que *Saint-Ravi* et *Manduel* se rendraient au camp catholique pour traiter la capitulation. Mais Damville qui venait, de son côté, de recevoir un renfort de troupes gasconnes, refusa toute composition et fit donner un nouvel assaut. Cette troisième attaque fut plus meurtrière encore que les deux autres ; le courage des défenseurs de Sommières égala l'acharnement des assaillants. Ces échecs répétés piquant l'amour-propre du général catholique, il s'opiniâtra à prendre cette bicoque pour ménager sa réputation. Enfin, après deux mois d'une héroïque résistance, n'espérant plus de secours, manquant de munitions et de vivres, les assiégés durent se rendre, le 8 avril. Damville leur accorda des conditions plus avantageuses qu'ils n'osaient l'espérer.

Grémian, envers qui ses coreligionnaires se montrèrent assez injustes pour l'accuser d'avoir capitulé sans nécessité, se retira à Anduze avec environ 1,000 hommes de Sommières, parmi lesquels on comptait 600 arquebusiers ; mais il ne tarda pas à être appelé à Nîmes par les habitants réformés menacés par Damville et craignant les complots de leurs concitoyens catholiques. On venait, en effet, de découvrir une conjuration que la belle conduite du capitaine *Fabrice* et de son caporal avait fait avorter. Sur les pressantes instances du docteur *Maltrait*, Grémian se mit à l'instant en route avec un corps de troupes considérable. Ce renfort permit aux Nîmois de faire leurs récoltes sous les yeux même de Damville qui ne put les en empêcher, malgré de fréquentes escarmouches, dans l'une desquelles le capitaine Jean *Bertrand* fut tué.

En 1575, le brave Grémian se chargea

de surprendre Aigues-Mortes. Déguisé en pêcheur, ainsi que quelques soldats d'élite, il s'approcha d'une des portes sans que la sentinelle conçut de soupçons; en même temps le capitaine *Montataire* traversait les marais à la tête d'un corps de troupes. Des sacs de poudre jetés contre la porte la firent sauter, et les Huguenots, se précipitant dans la ville s'en rendirent maîtres. Cette expédition ne coûta la vie qu'à un lieutenant de Grémian, nommé *Des Plans*. Tous les efforts des catholiques pour reprendre Aigues-Mortes échouèrent contre la vigilance d'Antoine Du Pleix, qui en avait été nommé gouverneur par Damville. La paix de Monsieur (mai 1576) la laissa aux protestants comme place de sûreté.

En 1577, Grémian servit sous *Châtillon* et se distingua surtout au secours de Montpellier. Plus tard, il alla combattre en Dauphiné, et en récompense des services qu'il rendit dans les guerres du Piémont, il obtint du roi le gouvernement d'Aigues-Mortes. En 1583, il força, après un long siège, le fort de Sainte-Anastasie. En 1584, il remplit les fonctions de maréchal-de-camp dans les troupes protestantes unies aux catholiques politiques, et il servit au siège de Clermont de Lodève. En 1585, il obtint un régiment qui prit le nom de Grémian, et il le commanda aux sièges de différentes villes. En 1586, il contribua à chasser de Cette le corsaire Barberousse que Joyeuse y avait appelé ; mais, la même année, au mois de décembre, il fut battu près de Colias, d'où il voulait déloger les Ligueurs. En 1587, il servit au siège de Rémoulins et au ravitaillement de Brugairolles. En 1588, il concourut à la reprise de Bellegarde, à celle de Sainte-Anastasie, à la prise de Bélarga, et en 1590, il obtint enfin le brevet de maréchal-de-camp, grade dont il remplissait depuis longtemps les fonctions. En 1591, il marcha au secours de Berre en Provence, servit au siège d'Azillanet et contribua à la défaite de Joyeuse qui voulait secourir cette place. Gouverneur du diocèse de Lavaur et de la ville de Sommières en 1592 (*Bull.* I 487), il commanda l'arrière-garde à la bataille de Villemur et eut une grande part à la victoire remportée sur les Ligueurs. En 1597, il marcha avec Ornano pour surprendre Perpignan. Cette entreprise échoua. Depuis, ajoute Pinard (Chronologie hist. milit. 1760), il n'est plus parlé de lui. C'est que très vraisemblablement Grémian, qui était déjà vieux, mourut vers cette époque. Il ne laissa qu'une fille, nommée Madelaine, qui porta la terre de Lecques dans la maison de *Chaumont*.

1. DU PLESSIS (Charles), envoyé de Genève, comme ministre, à l'église de Tours, 6 juill. 1558 (*Bull.* VIII, 73). — Le 17 mai 1562, à Angers, « une dlle dite *Du Plessis de Cherré*, aagée de septante ans, retournée de Genève quelque temps auparavant, fut prinse et trainée au grand temple de S. Maurice, avec mille outrages et blasphêmes et de là, pour ce que jamais ils ne peurent rien gagner sur elle, fut presentée au Duc de Montpensier, lequel avec grande risée la remit à la discrétion de ces garnemens qui l'assommèrent à coups de pistole, et l'ayans trainée dans un sac par les bottes la jettèrent finalement en la rivière, l'appelans la mère du diable verd qui avoit presché aux Huguenots » (*Crespin*, 652 c). Peut-être était-elle la mère du ministre de Tours? En tout cas c'est elle qui en partant de Genève reçut, au mois de janvier 1561, un secours indiqué en ces termes sur les registres de la Bourse françoise : « A madamoyselle du Plessix, par l'ordonnance de la compagnie (des pasteurs) : 5 fl. 6 s. 3 d. » — (Jacques), ministre dont la veuve épousa en 1564, Joachim *Du Moulin*. — (Louis), pasteur en France, réfugié avant 1684 à Amsterdam, avec sa femme Catherine *Martin*; appelé à desservir l'église de Brême, où il mourut en 1686. — François Duplessis-Bauderot, pasteur à Montargis, réfugié à Neuchâtel en Suisse, mai 1710. — François Du Plessis, pasteur de l'église de la Nouvelle Patente à Londres, puis de l'église de Wheler-Street et chapelain de l'hôpital français en 1720. — (Jacques) aussi chapelain de l'hôpital français; auteur de : *Les dédommagemens d'une injuste persécution ou Sermon sur l'anniversaire de la révocation de l'édit de Nantes*, by rev. James Du P. chaplain of the french hosp., 1750 (*Agnew*, I, 71).

2. DU PLESSIS (A.). En même temps que le Charles Du Plessis de l'article précédent s'inspirait à Genève des sermons de Calvin, un autre étudiant de même nom, parisien, dont le nom de baptême

ne nous est dévoilé que par sa lettre initiale A, se délectait à ceux de *Viret*. « Ces jours passez, comme ce bon et affectionné serviteur de Dieu, Pierre Viret, ayant mis fin à ses sermons des Actes des apostres et Epistres de S. Paul, eut pris en main le livre de Job pour aussi l'exposer au peuple,... je prins tel plaisir et goust en ceste matière que quant et quant un grand desir me vint de travailler autour et de l'exposer en poésie Françoise... » En effet, cette phrase est tirée de l'avis « Aux lecteurs » inscrit à la p. 12 d'un petit livre intitulé :

Le livre de Job, Traduit en poésie françoise selon la verité Hebraique, par A. Du Plessis, Parisien. Au Roy d'Angleterre Eduard sixieme de ce nom. Psal. II : Vous Rois, soyez sages et entenduz. De l'impr. de Jean Gerard [Genève], 1552 ; in-8o, 172 pages, dont les 25 premières sont occupées par une épitre dédicatoire en 200 vers au roi Édouard VI et à quelques explications préliminaires. Le reste est pour l'histoire versifiée de Job.

Ces vers ne sont pas entièrement dépourvus de grâce et parlent un peu de leur auteur. On lit d'abord au verso du titre :

Ce petit livre est plein de grand saveur ;
Recommander ne le puis autrement.
Dieu l'a dicté, moy traduit seulement.
Si j'ai failly parlant improprement,
Ne laissez pas de luy porter faveur.

Puis vient l'épître au roi Édouard (p. 3).

Petite fleur d'espérance admirable,
Grande jeunesse aux plus vieux vénérable...

Et à la p. 8, l'auteur donne quelques détails sur ce qui le concerne :

Je, cependant, ne voulant faire faute
De mon devoir, vers ta majesté haute,
Quoyque je soy de nation François,
Quoyque de toy bien fort éloigné sois
(Ainsi que Dieu conjoint choses lointaines
Et met distence entre les plus prochaines),
Chassé, honny pour la mesme Parole
Que tu maintiens en ta royale escole,
Parmi ces rocz en terre Genevoise
Loue Angleterre en ma langue Françoise.
Il est bien vray qu'on nous brusle en peincture ;
Mais cependant, nous vivans par nature,
Rendons à Dieu de nos vies le fruit,
Voire et chantons de la tienne le bruit.
Donques reçoy cest œuvre poetique
De Job Hebrieu mis en langue gallique...

Nous avons trouvé cette rareté bibliographique à la Biblioth. nat. (Y 149 B +), mais nous n'avons pas eu le même avantage pour :

Les Proverbes de Salomon, ensemble l'Ecclésiaste mis en cantiques et rime françoise, selon la vérité hebraique, par A. D. Du Plessis, mis en musique par F. Gindron. Lausane, Jean Rivery, 1556, petit in-8o.

Le catalogue de la Biblioth. poétique de Viollet-Leduc (Paris, Hachette, 1843, 8o) à qui cette indication est empruntée, ajoute que l'ouvrage contient de la musique dont quelques morceaux sont à plusieurs parties et d'un caractère remarquable pour le temps.

3. DU PLESSIS (Jean), sieur de La Perrine en Dunois [Haag, IV 446], lieutenant de *Du Plessis-Gesté* au siège de La Ganache, mourut dans cette ville, en 1588, d'une blessure qu'il reçut à la tête. De son mariage avec Renée *de Téligny*, tante du célèbre *Téligny*, gendre de *Coligny*, naquirent Agésilaus Du Plessis, sieur de la Perrine ; un second Du Plessis, sieur de Savonnières, et une fille qui épousa *La Motte-Tibergeau*.

Selon un msc. de S. Magloire, no 139 (Bibl. nat.), Agésilaüs Du Plessis remplit la charge de surintendant des finances — du roi de Navarre probablement. Il épousa Anne *de Courcillon* dont il eut deux fils et deux filles. L'une de celles-ci, nommée Marie, s'allia avec Jean *de Coutance*, sieur de la Fredonnière. Le sort du second fils, seigneur d'Ouschamps, est inconnu. Quant à l'aîné, appelé David, sieur de la Perrine, il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et se maria avec Hélène, fille d'Élie *de la Place*, ambassadeur en Hollande. De cette alliance naquit Louis, sieur de La Perrine, capitaine, qui avait épousé Susanne *de Courcillon*, et mourut le 25 nov. 1679. Il laissa une fille et un fils, David. Ce dernier épousa en 1680, à l'âge de 23 ans, Anne, fille du médecin François *de Monginot* et d'Anne *Le Goux*, laquelle lui donna plusieurs enfants qu'elle avait fait passer en Hollande, en 1687, ce qui rendait sa propre abjuration fort suspecte au gouvernement (E 3374). Aussi l'enferma-t-on aux Nouvelles-catholiques en 1699 (E 3385). Elle finit pourtant par donner des gages de sa conversion assez satisfaisants pour que le roi lui accordât, en 1700, une pension de 500 liv. (E 3386).

4. DUPLESSIS (Étienne), fils de Claude et de Marie *Coullant*, d'Antibes, épouse au temple de Charenton, août 1641, Madeleine, fille de Jacques *Imbert-Durant* mi-

nistre à Orléans et de Jeanne *Viot*. — (Gaspard), de la Beauce, retiré à La Haye en 1651 [IV, 446, note 2]. — (Marie), lingère à Paris, arrêtée fuyant du royaume pour la Belgique, 1686 (M 665). — Mme Du Plessis-Rambouillet, enfermée au couvent, 1686; expulsée du royaume, 1688 (E 3372, 74). — « Les nommés Duplessis et Dicq, » emprisonnés au château de Caen, 1696. — Famille Duplessis, réfugiée au Cap de Bonne-Espérance.

Autres Du Plessis, voy. Albiac, Bourgeteau, Gouret, la Brunetière, Mornay, etc.

Du Poet, capitaine dauphinois, voyez Marcel.

DU POIRIER, clerc des finances, l'un des huguenots ajournés par le parlement de Paris en 1534. — Anne Du Poirier, dame noble, de près de Coutances, veuve, 62 ans, réfugiée en 1702 à Jersey; y était encore en 1706.

L'occasion se présente à nous si fréquemment de renvoyer à la liste des ajournés de 1534, qu'après avoir longtemps attendu qu'il s'en présentât un texte parfaitement sûr, nous nous résignons à la donner enfin d'après les deux leçons qu'on en a et qui ne forment pas encore un ensemble complet et concordant. La première de ces leçons est celle qui se trouve dans la *Chronique de François Ier* rédigée par un bourgeois de Paris contemporain et que M. Georges Guiffrey a publiée en 1860 d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale[1]; la seconde, conservée dans un recueil de pièces soigneusement écrites et montées formant plusieurs volumes de la Bibliothèque de Soissons, a été publiée par M. de Montaiglon dans le *Bull.* de la Soc. de l'hist. du Protestantisme (XI, 253). Ces deux listes, au commencement, sont d'accord, sauf des variantes d'orthographe; mais arrivées au 20e nom, et même dès le 10e, elles offrent des disparates. Il semble qu'après avoir transcrit posément les premiers noms, les lecteurs de l'affiche ou les auditeurs du crieur public[2] ont perdu la fermeté de leur attention et écrit la fin, en courant, tant bien que mal. Nous les transcrivons à notre tour en les fondant l'une avec l'autre et en tâchant d'en donner une troisième et meilleure édition où nous indiquons par un P la leçon de Paris et par un S celle de Soissons.

Ce dit jour (21 janvier 1535), le Roy, la Royne et toute sa court estans au logis de monsieur de Paris ou ils avoyent dîné furent amenez six desdits hérétiques faire amende honorable devant nostre dame de Paris et conséquemment bruslez tous vifz. Plusieurs aultres héréticques en grant nombre furent après en suivant bruslez a divers jours en sorte que dedans Paris on ne véoit que potences dressées, en divers lieulx qui espoventoient fort le peuple du dit Paris et ceulx des aultres villes qui voyent les dites potences et exécutions. Aulcuns du dit Paris qui estoyent subsonnez de la dite heresie s'absentèrent et voyant par messieurs de la justice du dit Paris qu'on ne les pouvoit avoir aultrement ni aprehander, furent adjornez à trois briefz jours a peine de bannissement, à son de trompe en la manière acoustumée desquelz les noms et surnoms ensuivent. (P)

Ensuivent les noms des personnes adjournez a comparoir en personne, coulpables ou accusés d'hérésie; et furent faits les dits ajournements a son de trompe par les carrefours de Paris, peu apres que les dits plaquars mentionnez au feuillet subsequent eurent esté atachez, qui fut en novembre mil VCXXXIIII. (S)

1. Maistre Pierre *le Carroli* docteur en théologie (P). — Pierre *Caroly* (S).
2. Maistre Jehan *le Rentif* dict le prescheur de Bracque, prebtre seculier (P). — Maistre Jehan *Retif* prescheur en la chapelle de Bracque (S).
3 Frères François *Berthault*, augustin. (P et S). — de l'ordre des augustins (S).
4. Jehan *Coirault*, aug. (P). — *Courault*, *id.* (S).
5. Françoys *Quartier*, aug. (P), — *Carlier*, *id.* (S).
6. Marc *Richard*, aug. (P et S).
7. Clément *Marot* (P et S).
8. Maistre Jehan *Ronault* principal du coleige de Tournay (P). — Jehan *Regnault* (S).
9. Maistre Mederic *Sevin* (P et S).
10. Le seigneur *de Roygnac* et sa femme (P). — *de Rongnac* (S).
11. Le sieur *de Robertval* lieutenant du

[1] Mss du fonds de Gaignières n° 288, confondu maintenant dans la numérotation générale sous le n° franç. 23289. Ce que nous donnons d'après ce mss nous avons eu soin de le collationner à l'original. Cette première liste a été réimprimée, inexactement, dans le *Bull.* X, 36.

[2] C'est à son de trompe qu'ils furent ajournés. Voyez plus loin col. 882, au bas.

mareschal de la Marche (P). — Le seigneur *de Robertin* (S).

12. Maistre Tristand *Boislard* seigneur de Fleuri en Biere (P). — Maistre Tristan *Bonhart* seigneur de Fleury (S).
13. Damoyselle Francoyse *Bayard* veufve de feu messire André Porte conseiller (P). — Demoiselle Françoise *de Bayart*... (S).
14. Maistre Pierre *Du Val* tresorier des menuz plaisiz (P). — ... des menus plaisirs (S).
15. René son secretaire (P). — René son serviteur (S).
16. Jehan *Du Val* garde de la muette du bois de Boulongne (P et S).
17. Guillaume *Deschamps* cuisinier de maistre Jehan Du Val changeur du trésor (P). — cuysinier (S).
18. Guillaume *Gay* dict recepveur de Vernay (P). — Guillaume *Le Jay* dit le receveur de Verneul (S).
19. Maistre Françoys *Maju* graveur (P). — Maistre Franc. *Marc* graveur (S).
20. Christophle *Herault* marchant (P). — Christofles *Airault* marchant (S).
21. Marin *le Blanc* marchant (P seul).
22. Maistre Mathurin *Cordier* qui a tenu les escolles a Nantes (P). — Me Mathieu Cordier qui autrefoys a tenu les escolles a Nevers (S).
23. Ung nommé *Jehannet* chantre (P et S).
24. François *Drouin* orfeuvre (P). — François *Le Devyn* orfevre (S).
25. Jehan *Pinot* hoste de la Clef en Grefve (P). — Jehan Picot l'hoste... (S).
26. Maistre Guillaume *Ferret* (P et S).
27. Maistre *Cholin* relieur de livres (P). — Pierre *Choly*... (S).
28. Hierosme *Denis* relieur de livres (P). — Iherosme *Denys* libraire (S).
29. André *Vincard* libraire (P seul).
30. Maistre Simon *Dubois* imprimeur (P). — *Duboys* (S).
31. Jehan *Nicolle* imprimeur (P et S).
32. Ung surnomme Le Ballafré imprimeur (P seul).
33. Jehan *Le Feuvre* dict le tailleur d'istoires (P). — Jacques *Lefevre* dit le tailleur d'histoires (S).
34. Ung surnommé *Barbe d'orges* contrepourteur[1] de livres suivant la court (P). — Ung surnommé *Barbe d'orge* qui est porteur de livres suivant la court (S).
35. Simon *Paillard* tounellier et menuisier (P). — Simon Paillart tonnelyer et menuysier (S).
36. Maistre Girard *Lenet* paintre (P). — Le Net (S).
37. Pierre *de la Salle* courdonnier (P). — Pierre *de la Selle* cordonnier (S).
38. Ung nommé Simon et sa femme, seur de feu Barthellemi Milon dict le paraliticque (P). — Symon... Barthelemy... paralhytique (S).
39. Quentin *François* cuisinier (P seul).
40. Claude *Borberion* clerc des finances (P). — Claude *Bourbanon* clerc de finances (S).
41. James *Duchastel* (P seul). — Ung nommé James aussi clerc des finances (S seul).
42. Guillaume *du Poirier* dict le petit Guillaume, clerc de finances (S seul).
43. Lion *Jamet* aussi clerc des finences, compaignon a Clement Marot (P).—Léon *Jannet* clerc de finances (S).
44. Elouin *Du Lin* recepveur de parlement de Rouan (P). — Estienne *Delay* receveur du parlement de Rouen (S).
45. Maistre Thomas *Berberin*, natif de la Couste en Daulphinay (P). — ... *Barbarin* natif de la Coste en Dauphiné (S).
46. Ung nommé *Pasqualis* natif de Hérion en Daulphinay (P). — ... *Pascalis* natif du dit pays (S).
47. Ung nommé François du dit Daulphinay (P). — Ung nommé François du dit pays.
48. Ung jeune moyne nommé Loys *Delaval* d'auprès de Grenoble en Daulphinay (P). — Ung jeune moyene nommé Loys *de Level* d'auprès Grenoble au dit pays (S).
49. Gaspard *Charnel* natif de Sainct Marcilien en Daulphinay (P). — Gaspard *Chermet* natif de S. Marcillien au dit pays de Dauphiné (S).
50. Ung nommé messire Jehan (P). — Ung nonmé maistre Jehan de Dauphiné (S).
51. Pierre Nicolle *Marel*, apostat célestin, appelé Le prédicant (P). — Frère Nicole *Meret*, apostat célestin dit Le prédicant[1] (S).

Le manuscrit de Soissons continue en ces termes :

Nota que tous ces dessus dictz furent adjournez à son de trompes à Paris à une mesme heure et jour, et depuis peu après en fut aussi aussi adjournez quelques autres, accusez du dit cas, estans environ en nombre de vingt cinq dont n'ay les noms.

[1] D'où colporteur; voy. Dictionn. de Littré.

[1] Voyez, sur quelques-uns de ces noms, Herminjard, *Corresp. des Réf.*, t. III, p. 237.

... Le jour Saint Luc, xviij^e jour du mois d'octobre 1534, environ 2 et 3 heures apres mynuyct, furent par tres faulx et damnables personnages antichrist précurseurs et fils du Dyable, affixez es carrefours et autres lieux de ceste ville de Paris, Orléans, Bloys, Amboise et autres lieux de France, très horribles et espoventables plaquars et escripteaulx contre l'honneur et reverance du très saint et très précieulx et incomprehensible sacrement de l'autel. Nostre tant bon et très crestien roy, premier de ce nom François, de ceste mahommerie adverty et très dollent, les larmes aux yeulx requist premieremennt la grace de Dieu et par lettres patentes manda, pria, enjoignist et supplya très instamment que justice fust de ce faicte comme il appartient selon la foy. Adonc fut commandé par les d. lettres a Me Jehan Morin, lieutenant criminel de la prevosté de Paris de cesser toutes autres affaires et que sans discontinuer son exercice diuterre [journalier] fut en peine de ne faire autre chose qu'entendre a faire scavoir la vérité des deffaillans et de leurs aliez, et affin qu'il entendist plus soigneusement, luy augmenta ses gaiges par an de VI cens livres parisis.

Le xiij^e jour de nov. au dit an, Berthelemy *Milon* dict le paralytique, cordonnier, natif de Paris, par sentence dud. Morin, confirmée par arrêt de la court de parlement, pour le d. cas, feit amende honorable devant N. D. de Paris, puys fust bruslé tout vif au cimetière S. Jean.

Le xxj^e décembre [1] Berthelemy *Poille* maçon natif d'Aulnay, par sentence confermée et car que dessus, joinct que pour hérésies il avoit été reprins de justice auparavant, feist amende hon. devant N. D., puys devant Ste Katherine rue S. Anthoine fut bruslé tout vif.

Le iiij^e déc. au d. an, Hugues *Nyssier*, natif de Bourgneul en vallée, par sentence confermée et cas que dessus, feist amende hon. devant N. D. et fust bruslé tout vif devant le Temple.

La veille de Noël xxiiij^e jour du moys de déc. au d. an, Anthoine Augereau [ci-dessus I col. 570], natif de Poictou, alié des d. affixeurs et pour avoir imprimé de faulx livres, feist amende honorable comme dessus et par mesme sentence fust pendu et estranglé en une poterne en la place Maubert et illec bruslé.

Le ... au dit an, Estienne *de la Forge*, natif de Tournay, maistre du Pellican, rue S. Martin, pour pareil cas par sentence que dessus, feist amende honorable et fut pendu, estranglé et puys bruslé en une poterne estant au cymetière S. Jehan.

Le jeudi xxj^e janvier au dit an, pour appaiser l'yre de Dieu, nostre bon roy Françoys premier de ce nom feist faire la plus belle et solempnelle procession qui fust jamais faicte en France, car les châsses de Ste Geneviève et S. Marceau et toutes les châsses des églises de Paris sans excepter aucune, le fer de la lance, le précieulx chappeau d'espines et toutes les dignes reliques de la Ste Chapelle y furent portées. Le corpus Domini y fut porté par Mgr. l'evesque de Paris, Jehan du Bellay, à présent cardinal, et sur le corpus Domini y avoit le riche ciel du Roy, les quatre coings duq. estoient portez par MMgrs. le daulphin, le duc d'Orléans, le duc d'Angoulesme, enffans du Roy et par le duc de Vandosmoys; et au devant du corpus Domini estoient passés toutes les paroisses, les archers du Roy et les suisses en bon ordre avec leurs tabourins, puis les neuf gentilzhommes du Roy, chacun leurs haches d'armes, puys messire les cardinaulx de Tournon, de Lizieux et de Chastillon, tous nudz testes. Après le corpus Domini marchoit la personne du Roy a pied ayant une robbe de velours noire forrée de martres, ceinct par dessus. nud teste et en ses mains une grande torche de cyre blanche ardente et a costé de luy Mgr. le card. de Lorraine, puys tous MMgrs. les princes du sang et grands personnaiges, tous nudz testes et tous chacun une torche de cyre ardant aux escussons de France. Après, les cours de parlement, aydes generaulx et des comptes, en après la Ville et les lieutenantz de la prevosté de Paris et l'Université. Et fut ladite procession en grave et admirable ordre de l'eglise S. Germain l'Auxerrois, dont elle partist, à N. D. de Paris ou auparavant estoient allées sur leurs hacquenées la bonne nostre royne Aliénor et mesdames. Pour éviter la foulle du peuple, y avoit a chacun coing des rues par ou passoit lad. procession, et ruelles ressortissans sur les d. rues, barrières et gens commis à les gar

[1] Nous omettons les articles relatifs à trois autres brûlements qui eurent lieu à Paris du 18 nov. à la fin de décembre, parce que le chroniqueur ne savait pas les noms des victimes et ne mentionne que leurs professions: tisserand, libraire-relieur et enlumineur; il mentionne de même, sans nom, au 11 avril 1535, une « maîtresse d'escolle, » qui fut seulement pendue. Nous omettons aussi, ici, le drapier Dubourg dont nous avons inséré l'article à la col. 597.

der. La grande messe dicte à N. D., le Roy alla disner chez Mgr. l'evesque de Paris.

Et l'après disnée du dit jour xxj^e^ janvier MDXXXIIII :

Maistre Symon *Fouet*, natif de Cussé en Auvergne, chantre du Roy,

Audebert *Valleton* receveur de Nantes, et le petit Maître Nicolle....., du greffe des sentences du Chastellet, feirent amende honorable devant Nostre-Dame et furent bruslez tous vifz auprès de la croix du Trahouer rue s. Honoré.

Et la dicte après disnée :

Jehan *Lenffant* fructier
et..... faiseur de petitz paniers de fil richard.
et..... menuysier, feirent pareille amende honorable et furent bruslez lesdicts fructier et faiseur de paniers tout vifz, et le menusyer pendu et estranglé, puys bruslé aux Halles.

Ces six derniers malheureux sont ceux que le bourgeois de Paris signale sans dire leurs noms, et l'on voit que les trois premiers répondaient par l'importance de leur condition à la splendeur de la fête.

Le document de Soissons se termine par ce dernier article :

Et le xxve de février mil VCXXXV, Loys de Médins, natif de Crualle au conté d'Ast, marchant mercyer, fut pour ce cas pendu et estranglé au cymetiere de sainct Jehan et illec bruslé après avoir faict amende honorable devant nostre Dame de Paris ; et plusieurs autres que je laisse pour éviter prolixité, comme il pourra apparoir par les registres des grant et petit Chastellet et de la Conciergerye du Palais. Aussi y en eut plusieurs tant hommes que femmes, qui firent pour raison du dit cas amende honorable, et leurs biens confisquez et banniz du royaulme de France.

On voit que l'auteur de ce document était qualifié et bien informé puisqu'il avait accès aux registres du Châtelet et de la Conciergerie. Quant au soin qu'il prend de nous y renvoyer, les registres du Châtelet n'existent plus qu'à partir du milieu du XVIIme siècle ; ceux de la Conciergerie avaient par un bonheur inespérable été mieux préservés. Nous recueillerons à leur sujet la précise et précieuse note que voici :

« Bien que l'existence de la Conciergerie comme prison soit incontestable à compter du Xme siècle, le plus ancien registre conservé part de 1500, c'est-à-dire de la troisième année du règne de Louis XII. Le 25 juin 1827, dépôt fut fait aux Archives de la Préfecture de police de 145 registres d'écrous in-folio et de 10 plus petits, allant ensemble de 1500 à 1787. Depuis la Révolution de juillet, dépôt fut fait de 23 autres registres allant de 1787 au 10 avril 1826 et comprenant entre autres tous les écrous du Tribunal révolutionnaire avec mention à la marge de la condamnation et de l'exécution. Malheureusement cette collection, unique peut-être au monde, était dans un pitoyable état de dégradation, surtout pour la période révolutionnaire. Sur l'ordre de M. Delessert [1] on a plongé tous ces registres dans une dissolution mercurielle ; on les a renfermés dans des cartons faits exprès ; et il est à espérer qu'on pourra du moins les conserver tels qu'ils sont. Evidemment ces registres offrent de déplorables lacunes : ainsi le premier commençant en 1500 et le second en 1506, le troisième ne commence qu'en 1532 et le quatrième en 1564. Les suivants présentent plus de régularité ; ils commencent en 1569, 1572, 1573, 1583, 1584, 1586, etc. Ceux de la période révolutionnaire laissent pareillement des lacunes, non pas peut-être de registres entiers, mais d'écrous individuels que probablement on ne pourra jamais combler. » (Histoire politique et anecdotique des prisons de la Seine, par Barthélemy Maurice ; Paris, Guillaumin, 1840, in-8°, à la p. 172.)

Cependant le temps a continué ses ravages. Depuis 1848 les registres de 1500, 1506 et 1532 se sont anéantis, dit-on, par l'effet de la moisissure et du manque de soins. Les registres d'écrou de la Conciergerie commencent aujourd'hui (nov. 1885) au « mercredy xij^e^ jour de juillet 1564. »

DU POIX (Raimond), honorable marchand de Carcassonne « que l'on savoit estre de la religion » [Haag, IV 447]. Le 15 déc. 1560, on trouva devant sa maison une image de la Vierge couverte de fange. Il est possible qu'un huguenot, aux yeux de qui toute statue était une abominable idole, ait été l'auteur de cette profanation ; personne au moins n'en douta dans la po-

[1] Préfet de police de 1811 à 1848. Voy. ci-dessus col. 214.

pulation catholique qui, animée d'un zèle incroyable, comme dit le P. Bouges, prit les armes à la suite d'une procession et se rua sur les protestants. Bernard *Cavalier*, de Trossan, fut mis en pièces. Pierre *Bonnet*, tiré de son logis, fut assommé devant sa porte, « de cinquante coups bien comptés. » Guiraud *Bertrand* fut aussi inhumainement tué, et un des séditieux, lui fendant la bouche jusqu'aux oreilles, lui mit un mors entre les dents et un livre entre les mains. Mais, « entre tous les meurtriers, le bourreau de la ville, nommé André, emporta le prix, car il escorcha cinq de ceux qu'on avoit tuéz, mangeant le foye de l'un, et scia tout vif un povre homme qu'il hayssoit de longue main à cause de la religion. Le lendemain, le sieur de Malves, viguier pour le roi, constitua prisonniers 32 de ces mutins et ne tint à lui que justice n'en fust faite. Mais l'issue en fut telle : que durant leur détention l'évesque de Carcassonne n'espargna rien pour leur aider, et se faisoyent publiquement les questes aux temples et aux maisons, à ces titres assavoir pour les povres prisonniers martyrs de Jésus-Christ. Comme tout s'esvanouyt en fumée devant les hommes, non pas devant Dieu qui s'enquiert du sang des justes et le requiert. » (*Crespin*, f° 619 a). — « Mme *du Poiroux*, étant sincèrement convertie, obtient mainlevée des biens de M. de *La Roche Patras* son père, » 1701 (E 3552).

1. DU PONT (Jean) l'un des rares conseillers du parlement de Bordeaux favorables à la Réforme. C'était un familier de la cour de Navarre que l'évêque de Condom avait forcé, en 1539, de paraître renoncer à ses erreurs. Il acheta sa charge de conseiller en 1543 moyennant 2000 écus ; mais ses collègues s'opposèrent à sa réception et il fallut que François Ier lui accordât des lettres de « réhabilitation, » qui durent encore être renouvelées, avec injonction formelle de procéder à son admission, datées du 26 mai 1544.

2. DU PONT (François), « natifz de la ville de Fontenay-le-Conte en Poitou, » reçu habitant de Genève, 24 juin 1850. — (Claude), de Bloys, *id.* octobre 1554. — (Jean), « de la ville d'Allés, dioc. de Nismes, » *id.* juin 1555. — (Bertrand), « apothicaire, natifz de la ville de Dax en Gascoigne, » *id.* mai 1559. — (Pierre), de Poitiers, *id.* juin 1559. — (Antoine), « natif d'auprès de Noyon en Picardie, *id.* septemb. 1559. — (Symon), « de Montpellier, financier, » *id.* 27 septemb. 1572. — (Antoine), « de Vincence, molinier de soye, » *id.* août 1574. — « Nicollas Du Pon, natif de la ville de Vallencienne au pays de Haynault, faiseur de trippes de velours, » *id.* 28 juin 1557. — (Pierre) blessé à Barjoul en Provence, puis traîné hors la ville et pendu, 1562 (*Crespin*).

3. DU PONT (François), natif de l'Agenois, se retira à Genève vers la fin de 1537, et séjourna quelque temps auprès de Christophe *Fabri*, à Thonon. Le ministre *Toussaint* désirait l'attacher à l'école de Montbéliard, à cause de sa belle écriture ; mais au moment où lui parvenait cet appel, il venait d'être élu par le conseil de Genève pasteur à Moins. C'est lui, probablement, qui remplaça en 1540 François Martoret du Rivier à Moudon. Il paraît aussi devoir être identifié avec ce François du Pont, « ministre en Aille, » sur lequel le ministre *Angevin*, par lettre datée du Mas d'Agen, 20 sept. 1561, demande des renseignements à Calvin au nom du Consistoire de Tonneins (*Calvini Op.* XVIII, 726). En effet, « Aille » n'est pas Aillas-la-Ville, dans la Gironde, comme on l'a supposé dans la nouvelle édition (Paris 1883) de l'*Hist. ecclésiastique*, de Th. de Bèze (t. I, p. 892), mais Aigle dans le Pays de Vaud, où Du Pont avait sans doute remplacé Jean de Tournay en 1559. Le ministre d'Aigle était allé visiter ses parents dans l'Agenois, et les prédications qu'il fit à cette occasion étaient, paraît-il, si goûtées que le peuple désirait le retenir. Conf. avec la lettre d'Angevin celles de Marraquirius et de La Fontaine ; *Calv. Op.* XX, 557 et XXI, 771 (Vuilleumier).

4. DUPONT (Jean), ministre de l'église de St-Barthélemy en Agenais près Marmande [1], prêcha en 1664 un sermon assez véhément pour fournir au curé du lieu un prétexte de poursuite et de condamnation à l'amende. On lit dans le registre d'état civil de la paroisse une note inscrite par le dit curé attestant qu'il a fait, à la date du 25 fév. 1665, « la bénédiction de la chapelle bâtie au côté gauche du grand autel aux frais et dépens du sr Jean Dupont,

[1] Voy. sur cette église : *Bull.* X, 339.

ministre du prezant lieu. pour avoir proféré des parolles indécentes et sacrilèges dans sa chaire contre le saint sacrement de nos autels. Pour cet effet, ajoute-t-il, l'ay dédiée au très saint sacrement. » Le même ministre, ou un autre du même nom exerçait les fonctions pastorales à Eymet en 1671 [Haag, IV 447] lorsqu'il vit son église interdite sous le spécieux prétexte qu'il y avait toléré la présence de plusieurs relaps : Sicaire *Fournier* et sa femme Jeanne *Rougerie*, Anne Villette, Jean *Loyère*, Isabeau *Portier* et Pierre *Bontemps*. Il continua cependant à remplir ses fonctions comme s'il ne tenait aucun compte de l'arrêt du Conseil qui avait prononcé l'interdiction. Mais sa courageuse affectation d'indifférence ne lui servit pas longtemps. Le parlem. de Bordeaux lança en 1678 un arrêt condamnant les relaps au bannissement et le ministre à rester interné à La Sauvetat.

5. DU PONT (Isaac de Beschevel, seigr), fils de Guillaume sr de La Mothe-Blagny en Normandie, lequel demeurait en ce lieu, et était vraisemblablement un ancêtre de celui que nous avons mentionné au t. II col. 186, était passé à Metz où il avait épousé, 16 juill. 1606, Suzanne *Monginot*; il mourut à Metz le 10 déc. 1638, laissant de son mariage cinq enfants : Benjamin sr du Pont, baptisé à Metz le 24 juin 1607, capitaine de cavalerie au service des États de Hollande, marié, 15 janv. 1640, à Sara fille de Melchior Gauvain sr de Pouilly, dont : Élizabeth, 1640; Charlotte, 1649, épouse en 1669 de Richard *de Chauvenel* sr de Soudaille et Chesny; Suzanne, 1650; Esther, 1657, mariée le 23 avril 1681 à Samuel *de Collignon* sr de Blignicourt, commissaire de l'artillerie; — Jacques né le 9 oct. 1610, sr de La Mothe, premier conseiller d'État de la princesse Palatine; — Aimée, 1614; — Gabriel, baptisé le 30 mai 1618, sr de Blagny [1], capitaine au service de Hollande marié, 17 nov. 1649, avec Louise de Lalleville, 43 ans, veuve de Guill. de Fouque, maréchal de camp, union d'où naquit Constance qui épousa, 3 novembre 1669, Jean-Louis de Dompierre, elle rentra en France en 1687 et se convertit pour une pension de 500 liv. (E 3373); — Louis-Philippe, né le 27 fév. 1636, sr de Chesny, mort en 1663.

On trouve encore un Jean de Beschevel sr du Pont-Blagny, gentilhomme de la chambre du roi de Bohême et capitaine d'infanterie au service de Hollande, marié le 16 fév. 1631 à Élisabeth *Le Goullon* veuve de Didier Chauvenel. Presque toute cette famille s'était donc expatriée avant la Révocation. (Cuvier.)

6. DU PONT (Pierre), capitaine huguenot [Haag, IV 447], originaire du Vivarais, gouverneur de Bays-sur-Bays en 1615. Il descendait de ce vaillant *Du Pont* que *Des Adrets* laissa pour gouverneur au Pont-Saint-Esprit, en 1562; qui, plus tard, en 1568, se saisit de Bays-sur-Bays avec le secours de *Des Ollières*, et qui, en 1573, détermina le soulèvement du Vivarais par la prise du Cheylard de Boutières. Chassé de cette ville, ainsi que les capitaines *Doussac, Subleyrac, Bourdier*, et presque tous les habitants huguenots, à l'époque de la Saint-Barthélemy, Du Pont s'était introduit dans le château au moyen d'un passage souterrain que le prévoyant Bourdier avait fait secrètement construire dans le temps qu'il y commandait.

S'il faut en croire le Dict. de la Noblesse, Pierre Du Pont défendit Soyons contre le duc de Montmorency, en 1626. Il arma une galiote avec laquelle il barra le Rhône et y leva des contributions. Assiégé dans Soyons par Montmorency, il fut forcé d'abandonner cette place et se retira avec environ 200 hommes dans une tour qui est au-dessus. Après avoir pillé et brûlé sa maison, le duc l'assiégea. Il fit pendant quatre jours une vigoureuse résistance; mais, les munitions lui manquant, il se rendit à des conditions honorables.

Cette version qui contredit le récit de tous les historiens, nous est suspecte. Ce n'est pas en 1626, mais en 1627, que Soyons eut à soutenir un premier siège, non pas contre Montmorency, mais contre le prince de Condé. Le second siège, qui eut lieu en 1628, fut dirigé, en effet, par Montmorency; mais la place fut défendue par le fils de *Brison*, comme nous l'avons dit ci-dessus t. II, col. 176. D'ailleurs Du Pont, qui remplissait alors auprès de la

[1] Corrigez ci-dessus, article Dompierre (col. 445, l. 28 et 30) la date 1661 en 1669, et Pont-Lagny en Pont de Blagny.

duchesse de Rohan la charge de gentilhomme, venait d'être fait prisonnier par les catholiques avec *Le Graveron*, premier gentilhomme de *Chavagnac*, et il n'est pas probable qu'on lui ait rendu si tôt la liberté. On ne sait donc rien de certain sur la part que Du Pont prit à nos guerres civiles. Ce qui paraît positif, c'est que ses descendants continuèrent à professer la religion réformée jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. L'un d'eux, François Du Pont, sortit de France à cette époque et alla offrir son épée au roi de Danemark. Il obtint le grade de major dans l'armée danoise et mourut, en 1718, âgé de 63 ans.

7. DU PONT, seigneurs de Serres, des Cévennes. On trouve leur nom écrit aussi Dupong, Dupont et Du Pon.

I. Noble Pierre Du Pont, seigneur de Serres, Ardaillers et La Bastide, habitant en son château de Serres, paroisse d'Aulas, avait épousé vers 1506 dlle Françoise de Mandagout. Les deux familles furent des premières à embrasser la Réforme aussitôt qu'on l'entendit prêcher dans les Cévennes; non pas que quelques-uns de ses membres ne restassent catholiques. Pierre, qui mourut avant 1579, eut entre autres enfants : 1° Guyon, qui suit; 2° Jehanne, veuve en 1577 de Bernard de la Broce, dont elle eut un fils; 3° Frère Laurent Du Pont, prieur de S. Barthélemy en 1579; 4° Françoise, femme de Jean Brun, sr Du Mas, d'Olmessas, qu'elle laissa veuf en 1576, sans postérité; 5° Suzanne dite Jehanne, femme de maître Étienne *Dumazel*, avocat au Vigan, morte avant 1618, et son mari avant 1635.

II. Guyon Dupon, seigr de Serres, Ardaillès et la Bastide, mort avant 1576, épousa Jehanne *de La Roque* qui fit le 26 septemb. 1579 un testament dans lequel elle déclarait vouloir être inhumée « dans le grand temple paroissial d'Aulas. » Elle mourut avant 1591, ayant eu pour enfants : 1° Pierre, qui suit; 2° Guérin, habitant d'Olmessas, mort avant 1596, époux de dlle Horliasse de Morlhou, qui lui donna plusieurs enfants et devenue veuve se remaria, 1596, avec le sr de La Costete, du Vigan; 3° Hugues, auteur de la branche *de Bossuges*; 4° Jehanne; 5° Françoise, femme en 1579 de Hugues Frezon, veuve en 1616; 6° Thomase, femme en 1579 de Arnaud Guiraud; 7° Flore, mariée, 27 septemb. 1580, à noble Arnaud de Cassagnes, seigr de La Balme, habitant de Copiac.

III. Pierre Dupont, seigneur des mêmes lieux que ses prédécesseurs, habitant son château de Serres, épousa 1° Françoise *Azémare*, fille de feu Guillaume d'Azemar Sr de Mozeneyre; 2° le 20 janv. 1580, Anthoinette *de More*, veuve de feu Gabriel *de La Farelle*, du Vigan. Il testa le 31 mai 1616 et mourut le 21 fév. 1617, laissant de son premier mariage : 1° Guillaume, marié, avant 1616, à Magdelaine *Delort*, morte en 1629, puis à Balthezare *de Ginestous*, qui était veuve en 1641; 2° Pierre, qui accepta, en 1585, un canonicat du prieuré de Bonheur; 3° Marquise, femme en 1616 de Pierre *de Philippi*, de la ville de Montagnac, dont elle eut un fils, Pierre, qui hérita du nom et de la seigneurie de Serres et vivait encore en 1662, professant la religion réformée.

Branche de Bossuges, plus tard *de Pourcarès et Roquedols*. — II. Hugues Du Pont, écuyer (il signait H. Dupong), seigneur de Serres et d'Espinassous, habitant du Vigan, fut un des signataires du serment d'union des églises du colloque de Sauves en 1594 (*Bull.* XXIII, 470), premier consul du Vigan en 1595; il vivait encore en 1616. Il avait épousé, 31 mars 1591, Françoise *de Bossuges*, dame d'Espinassous, héritière substituée de Guillaume *de Bossuges* son frère, à défaut duquel elle prit les biens, noms et armes de la maison. De cette union naquirent : 1° Pierre, qui suit; 2° Louise, mariée, 23 août 1620, à Jean *Bérenger de Caladon*; 3° Magdelaine, mariée à Jean de Pujol.

III. Pierre Dupont de Bossuges, seigr de Brunatel en 1616, puis d'Espinassous, épousa, 22 mars 1622, Violan (aliàs Yolande) *de Pages de Pourcarès*, dont il eut Héraïl, qui suit, et Jeanne, mariée à Jean *Roux*.

IV. Héraïl D. de B., seigr d'Espinassous, plus connu sous le nom de M. *de Pourcarès*, quitta la France à la Révocation laissant ses biens entre les mains de Jacques Maillan. Arrêté à Nîmes, il fut renvoyé chez lui quinze jours après. Il subit l'abjuration forcée et était signalé comme mauvais catholique n'allant jamais à l'église. Marié trois fois : 1° 2 sept. 1659

avec dlle Louise *d'Arboux* dont il eut un fils, HÉRAÏL ; 2° avec Judith de Brunet dont il eut : JEAN, PIERRE et FRANÇOIS ; 3° avec Isabeau de Galtier dont il n'eut pas d'enfants.

V. Jean D. de B., seigr d'Espinassous et de Monguéran, garde du corps, cornette de la compie de Villeroy, par conséquent catholique, du moins en apparence, acquit en 1732 de Marie de Maillan, veuve de Pierre d'Albignac, les terre et baronie de Pourcarès, d'où dépendait le château de Roquedols et Férussac. Il fut père de : 1° PIERRE, qui suit ; 2° MARIE, mariée vers 1745 avec Alexandre d'Albignac, baron d'Arre.

VI. Pierre D. de B., baron de Roquedols, cornette d'une compie de chevau-légers, puis capitaine dans la compie de Provisy, marié à Jeanne *de Manoël de Nogaret*, dont il eut un fils unique :

VII. JEAN-AYMARD-BENJAMIN D. de B., baron de Roquedols, épousa en 1804 Julie de Guiraud, d'Attuech près Anduze, union d'où naquirent : 1° BENJAMIN, mort célibataire ; 2° PIERRE-PHILIPPE-GASTON, qui suit ; 3° MARGUERITE, morte jeune ; 4° ROSE-HORTENSE, décédée veuve de Hippol. *Havard*, conseiller de préfecture du Gard ; 5° CAMILLE, mort en 1883 à Meyrueis, célibataire ; 6° JULIE-AMAÏDE, décédée veuve de Franç.-Ferd.-Émile *Abric*, procureur du roi au Vigan, puis juge à Montpellier.

VIII. Pierre-Phil.-Gaston D. de B., baron de R., membre du Consistoire de Meyrueis, mort en 1882, marié le 9 déc. 1840 avec Franç.-Gab.-Marie *Gignan*, de Nîmes, dont il eut : 1° JACQUES-AIMAR ; 2° ÉMILIE-JEANNE-ANTOINETTE, mariée à... *Du Puy-Montbrun de Nozières*.

Branche de La Boissière, Bonniels et La Rodde. — I. Noble ANTHOINE Dupont, écuyer, sr de La Boissieyre, membre de la branche de Serres, embrassa la Réforme en 1560, épousa le 21 fév. 1584 dlle Louise *de Chabot* et vivait encore au mas del Cornier, paroisse d'Aumessas, en 1613. Ses enfants étaient JEHAN, sr de La Boissieyre ; JACQUES, sr de La Rodde ; ANTHOINE, sr de Bonnels, et LOUISE.

II A. Jean Dupont, sr de La Boissieyre, épousa en premières Suzanne *de Soliès*, dont il eut un fils, ROSTAING, décédé sans postérité, et en secondes noces dlle Éléonor *de Gabriac-Beaufort*, dont il eut une fille. LOUISE, mariée le 11 fév. 1643 à Jehan *de Caladon*, fils de Jehan de Caladon du Caurel et de Louise Dupont de Serres.

II B. Jacques Dupont, sr de La Rode capitaine au régiment de Cournel en 1636, habitant au mas de La Vialle, paroisse d'Aumessas, avait épousé, 16 janv. 1627, dlle Suzanne *Dumazel*, nièce d'Étienne Dumazel avocat au Vigan ; laquelle testa le 20 août 1683. Elle était mère de : 1° JACQUES, sr de Bonnels, vivant en 1637 ; 2° LÉVI, qui suit ; 3° ISABEAU, mariée à François *Quatrefages*, veuve en 1687 et inscrite sur la liste des nouveaux convertis d'Aumessas.

III. Lévi Dupont, sr de La Rode, demeurant à La Vialle, épousa, 1er oct. 1658, Françoise *de Molinier* ; tous deux abjurèrent, le 7 nov. 1685, avec les deux aînés de leurs enfants. Ces enfants étaient : 1° ROUSTAN, qui fut décapité, le vendredi 6 juillet 1703, sur la place de l'Esplanade à Nimes avec son cousin Barthélemy Dupont, sr d'Entraigues, fils du sr de Bonneils ou Bonniels, deux morts héroïques racontées ci-dessus, t. II, col. 839 ; 2° FRANÇOISE, mariée vers 1700 avec David *Peyrenc*, du Vigan ; 3° ÉLIZABETH, mariée le 14 oct. 1711 avec Jean *de Boyer*, sr de Catusse ; en elle s'éteignit, à La Vialle où elle vécut et mourut, ainsi que son mari et son beau-père, cette branche de la famille. Lévi Dupont n'eut que ces trois enfants, quoique la liste des nouveaux convertis d'Aumessas en 1687 lui en attribue cinq.

II C. Anthoine Dupont, sr de Bonnels ou Bonneils, hab. d'Aumessas, vivant en 1643 (Archiv. munic. d'Aumessas) fut père de

III. Jean D., sr de B., mort à Aumessas, 6 nov. 1698. Il avait épousé Catherine de Boyer, sœur de Jean Boyer de Catusse et avait, avec elle et leurs trois premiers-nés, abjuré le protestantisme, le 24 nov. 1685. De cette union provinrent : 1° JEAN, qui suit ; 2° BARTHÉLEMY, sr d'Entraigues, que *Court* appelle Bonnels, du nom de sa maison, et qui fut décapité en 1703, comme il a été dit tout à l'heure ; 3° FRANÇOIS, né le 12 fév. 1687 ; 4° PHILIPPE, né le 28 juill. 1689 ; 5° JACQUES, né le 27 janv. 1691 ; 6° CATHERINE, née le 24 mai 1693, morte en bas âge ; 7° autre CATHERINE, née le 2 juin 1695.

IV. Noble Jean Dupont, sr de Bonnels, décédé à Aumessas en 1718 (Brevette d'Aumessas, aux archiv. munic.), épousa, 4 juin 1714, dlle Louise *de Latour*, fille de Jean de La Tour, docteur ès droits, et de Marie Béranger de Caladon, habitants de La Marlière, paroisse d'Aumessas. De cette union naquirent : 1° Étienne, 5 août 1713, qui épousa Marie Sales, dont il eut une fille unique, Jeanne, mariée, 14 fév. 1763, à Jean-René de Gignoux de Regnerie, sr de La Roque, La Boulade et autres places ; en elle s'est éteinte cette branche ; 2° Marie, née le 8 mai 1716 ; 3° Jean, né le 14 janv. 1717. Ces deux derniers durent mourir jeunes ; nous n'en avons point trouvé trace (Teissier).

8. DUPONT (Louis), nommé en 1602 par le consistoire de Nîmes à l'emploi de « advertisseur de l'église. » Il le remplit avec zèle jusqu'à sa mort arrivée en 1623, et y joignit quelquefois celui de chantre. Il se fit remarquer par un certain penchant à faire des vers. Le consistoire de Nîmes en possède dans ses archives un petit volume de sa main ; mais il ne les approuve pas toujours, car on lit dans ses registres, au 15 septemb. 1604, que Dupont ayant fait des vers « contre les pleumets portés par les filhes à la teste..... sera exhorté de ne vouloir fere aulcungs vers, et qu'il doibt hobéyr au consistoire comme y estant tenu, ayant sallaire d'icelluy. » Voy. *Dardier*, dans les *Etrennes chrét.*, 2e année, 1875.

9. L'Intendant de Limoges écrit à M. de Louvois, 4 nov. 1684, qu'il s'est rendu à S. Cloud, près La Rochefoucaud, où deux jeunes gens se sont débauchés et sont partis pour Genève : *La Borderie*, gantier, et *Guillemeteau*, sergier. L'un d'eux, ajoute-t-il, a emporté des lettres de recommandation du sieur *Dupon*, ministre de M. *de Suaux ;* lequel ministre a deux fils, ministres aussi ; l'un, ayant été condamné à Poitiers à faire amende honorable, s'est retiré en Angleterre, et l'autre est à Genève depuis plusieurs années. — *Du Pont*, ministre français au collège d'Édimbourg, 1702 ; et Pierre *Loumeau Du Pont*, aussi ministre en Angleterre vers la même époque (*Agnew*, II, 313).

10. DUPONT (Étienne), de Nîmes, assisté d'un viatique à Genève, 1684. — (Catherine et Anne), de Bar en Cévennes, sœurs, « de maison bourgeoise, » malades, assistées à Lausanne, août 1690. — (.....), de Sommières, chirurgien et apothicaire, réfugié à Lausanne et nommé, 17 avril 1688, pour y servir à l'hôpital de l'évêché ; il part, avril 1690, pour servir de son état à l'armée du Piémont. — (Daniel), de Sancerre, allant en Allemagne, assisté à Lausanne, 1698. — (Pierre), de Valaranbe, cardeur de laine, allant à Cassel, *id.*, 1699. — (Marguerite), de Grenoble, « où elle est restée longtemps en prison pour la religion, reçoit une petite assistance ; » Genève, 1700. — (Antoine), de Bréon près Alais, et Antoine de St-Jean de Bruel près Alais, *id.*, 1703. — (La femme de Pierre) et ses deux enfants, *id.*, 1707. — (Abraham), de Saintonge, *id.*, viatique, 1710. — (Susanne, femme d'Estienne), de La Rochelle, 55 ans, son mari étant « captif en Barbarie, » assistée à Londres (2 liv.), 1705 ; se retrouve un an plus tard avec cette mention : Étienne Dupont, de Xaintonge, 62 ans, et Suzanne sa femme, « luy sortant d'esclavage depuis peu, rachepté par la Reyne (5 liv.). — (Judith), de Béziers, 42 ans, *id.*, 1705. — (Marie, femme de Jean), de Pamfrou, 27 ans, avec deux enfants de 4 et 2 ans, « vivant dans les tentes près Londres, » assistée (2 l., 2 sh., 6 d.) par le comité de Londres, 1705. — (Mlle), 8 ans, mise à l'Union chrét. de Poitiers, 1704. — (Mme), enfermée à l'Union chrét. de Parthenay, et sa fille à l'Union chrét. de Poitiers, 1713 (E 3399). — *Guillereau*, baron du Pont, voy. Guillereau. — Philippe *de Corguilleray*, seigr du Pont, voy. Durand de Villegagnon, et la *Relation* de M. de Grammont, p. 12.

DU PONSSEL (Isaac), de Guines près Calais, 73 ans, assisté à Londres, 1705. — Josué *Du Ponton*, Isaac *Barbet*, Daniel *La Chaise*, *Saint-Martin* et Rachel *Auvray* malades dans l'hôpital que ceux de la Religion P. R. avaient commencé au faubourg St-Marcel de Paris, à l'entour de leur cimetière, en sont expulsés, ainsi que Pierre *Belanger*, leur concierge et fossoyeur, par arrêt du Conseil du mois de mai 1634 (Filleau, Décis. cath.).

1. DU PORT, famille originaire du Poitou. Nous avons mentionné (ci-dessus, col. 634, l. 10) son alliance avec l'unique héritière du sieur de La Violette ; seulement le mari s'appelait non pas Joachim, mais Pierre fils de Joachim, et figure sous

ce prénom de Pierre dans les registres de Charenton. Pierre Duport, seigneur de Mouillepied et de Boismaison, conseiller du roi, fait inscrire sur ces registres trois enfants de lui et de Jeanne *Duchesne* sa femme : JOSEPH né le 4 nov. 1604, présenté par Joseph *Duchesne* et Mme *Palot* ; 2° JEAN, né le 19 juin 1608, présenté par Jean *de Baffour* sieur du dit lieu et Anne *du Moulin* sa femme ; 3° SUZANNE née le 6 mars 1613. La famille se retira, vers cette époque, en résidence à Genève où elle avait des biens considérables. Pierre Duport ajoutait à ses titres, en 1621, celui de sieur de La Boissière (Et. Revilliod, not. XXVI, 21). On trouve encore dans les registres de Charenton, à la date du 24 février 1678, l'inhumation de *Jacob* Duport sr de Boismaison, avec l'assistance de Philippe *Tagault* sr de Villeneuve son cousin germain et de l'horloger Jacob *de Burge*. — Les documents genevois mentionnent aussi : Nicolas fils de Claude Du Port, « de la ville de Sens en Bourgogne près de Troie en Champagne, » reçu habitant, mai 1559.

2. Des DUPORT avaient cherché dès le XVIme siècle un asile en Angleterre [Haag, IV 448]. D'après un recensement fait en 1567 par ordre de l'évêque de Londres on comptait alors dans cette ville 512 Français réfugiés. En 1581, ce nombre avait plus que doublé; il était de 1149. Un JACQUES DU PORT y remplissait les fonctions pastorales en 1590, comme nous l'apprend un sermon prêché par lui, le 17 nov. de cette année, et publié sous ce titre : *A Sermon preached at Paules Crosse on Ps. CXVIII*, 24. Le savant helléniste et docteur en théologie, *Jacques* Du Port, était vraisemblablement son fils.

Né à Cambridge en 1606, Jacques Du Port remplit pendant vingt et un ans, avec le plus grand éclat, la chaire de grec dans l'université de cette ville. Nommé, en 1660, doyen de Peterborough et chapelain du roi, il mourut en 1679, âgé de 73 ans. On a de lui :

I. Σολόμων ἔμμετρος, *sive tres libri Salomonis, sc. Proverbia, Ecclesiastes, Cantica, græco carmine donati, cum versione latinâ versibus heroïcis*, Cantab., 1646, in-8°.

II. Θρηνοδρίαμβος, *sive Liber Job, græco carmine redditus, cum latinâ interpretatione versibus heroïcis; editio recognita et emendata, cui adduntur in fine tres psalmi*, Cantab., 1653, in-8°.

III. *Gnomologia Homeri cum duplici parallelismo*, Cantab., 1660, 4°.

IV. *Sermon on Phil. I*, 27, Camb., 1660, in-4°.

V. Δαβίδης ἔμμετρος, *sive metaphrasis libri Psalmorum græcis versibus heroïcis contexta, cum latinâ interpretatione, anglicè*, Cantab., 1666, 4°.

VI. *Musæ subsecivæ, seu poetica Stromata, Sylvæ, Carmina gratulatoria, Epicedia, Carmina comitialia, Epigrammata sacra* et *Epithalamia sacra*, Cantab., 1676, in-8°.

VII. *Three Sermons*, Lond., 1676, in-4°.

VIII. *Prælectiones in Theophrasti characteres*, Cant., 1712, in-8°. — Ouvrage posthume publié avec les remarques de P. Needham.

Du Port laissa, en outre, des *Notes sur Euripide*, qui n'ont pas été imprimées.

3. DU PORT DE PONTCHARRA, famille noble du Dauphiné. = *Armes* : Palé d'argent et d'azur de six pièces, à la fasce haussée de sable.

PIERRE Du Port, capitaine, châtelain de La Mure, servit très honorablement sous les ordres de Lesdiguières, au temps de la guerre de 1591 et des années suivantes contre le duc de Savoie ; il se distingua, en particulier, à la bataille de Pontcharra. Ses faits d'armes, récompensés un peu tardivement, lui valurent, en 1612, des lettres de noblesse. MOÏSE Du Port, son fils, docteur en droit et avocat, épousa à Montpellier, le 16 avril 1606, Lavinie de la Paix, « fille de Mr Me Julius Pacius, docteur et professeur du Roy en l'Université des loix de la presente ville » (Regist. de l'Égl. réformée de Montpellier). C'est probablement ce même Moïse Du Port qui, en 1623, était gouverneur du château et ancien de l'église de La Mure. Voy. les 23me et 24me synode national.

PIERRE Du Port, sieur de Pontcharra, fils ou neveu de Moïse, épousa en 1667 Anne-Marie *Trembley*, fille d'un conseiller d'État de Genève, et fut, l'année suivante, reçu gratuitement à la bourgeoisie de cette ville. Réfugié à Genève après la Révocation, il épousa en secondes noces Anne *de Saussure*. Du premier lit étaient issus :

1° JUDITH, née à La Mure le 29 mars

1670 (marraine : Judith Livache, femme du marquis Pierre de Beaufort), et mariée à Genève le 5 août 1695 avec César *de Rigot*, marquis de Montjoux, fils de Charles de Rigot. Restée veuve en 1707, elle fut, au temps de la persécution de 1745, condamnée le 23 juin à la détention perpétuelle dans le couvent de la Visitation de Grenoble. Le crime imputé à Mme de Montjoux, alors âgée de 75 ans, était d'avoir dîné dans une auberge avec un proposant. A la suite de cette affaire, la maison de l'aubergiste fut rasée (Arnaud, *Histoire des Protestants du Dauphiné*, III, 229).

2° Moïse, né à La Mure, le 4 décembre 1673 (parrain : Jacques d'Herman, seigneur de Brion ; marraine : Mme Bandol), épousa Esther *d'Armand de St-Jacques*. Deux de ses fils, probablement nés en France, Pierre-Jacques et Louis-François, furent entraînés au catholicisme. Lui-même, retiré à Genève avec sa femme, devint père dans cette ville de deux filles : Élisabeth, née 1709, et Rose-Anne-Marie-Olympe, née 1712, et de trois autres fils : Daniel, né 1710, marié à Orbe, et dont la descendance nous est inconnue ; Charles, né en 1715, capitaine au service de Sardaigne, puis membre du Conseil des 200, 1758-69, marié le 10 octobre 1751 à Philippe-Madeleine *Chancel*, et mort sans postérité en 1800 ; Ami, né 1720, lieutenant-colonel en Hollande, père de trois enfants, notamment de Marianne, qui épousa à Genève en premières noces, 1788, Louis Soutter, d'Aigle, et en secondes 1790 Charles-Frédéric Rochat. — Notons aussi Jacques Du Port) de La Mure, marié à Genève avec Rachel *Legris*, de Ste-Menehould, 1682, et Antoine Du Port, également de La Mure, reçu bourgeois de Genève le 25 février 1684 (Claparède).

DU PORTAIL, étudiant à l'académie de Genève (Charles D. P. aureliano-parisiensis), 1712. — *Courault du Portail* et *Chalmot du Portail*, voy. t. III, col. 1013. — Jacques *Du Portal*, assisté avec sa femme et 3 enf., à Londres, 1702. — François *Dupoux*, de Vallon en Vivarais, avec sa mère, sa femme et 4 enfants, assisté à Genève, 1709-14. — *Du Poyet*, nommé parmi les seigneurs formant en 1569 le Conseil de la reine de Navarre à La Rochelle (*Bull.* III, 132). C'est peut-être le capitaine dauphinois Louis du Poët. Voy. aussi la note 3, col. 623 de notre troisième volume.

1. DUPRA (Daniel) « de Nairac en Gascogne et Isabeau *Calian* sa femme, sortant de France ayant attestation de Genève et allant en Allemagne, » assistés à Lausanne, juill. 1699. — Jehan *du Prat*, de Villefranche en Bourbonnois, dioc. de Bourges, reçu habitant de Genève, mars 1559. — « M. Jean *du Prat* retiré à Chavac, au bout de quelques jours fut mené hors la ville et conduit près d'un fresne, comme aussi furent Jean *Chalvet*, Raimond *Itier*, Jean *Baile* de Chirac et autres au nombre de huict, où ils furent tuez, » 1586 (*Crespin*).

2. DU PRAT, famille ancienne d'Auvergne, dont descendait le chancelier Du Prat de funeste mémoire. Deux de ses branches embrassèrent avec ardeur les opinions nouvelles [Haag, IV 449].

I. *Branche d'Auvergne*. M. Lainé, qui a publié une généalogie des Du Prat plus complète que toutes celles qui avaient été imprimées auparavant, nous laisse ignorer à quelle époque mourut Jean I Du Prat, sieur de Sainte-Agnès ; il nous apprend seulement qu'il avait épousé, en 1541, Isabeau Reinaud, et que de ce mariage était né, entre autres enfants, un fils nommé Jean, qui mérite une place ici comme martyr de la religion.

Jean II Du Prat, sieur de Sainte-Agnès ou *Saint-Agne*, était un des habitants les plus considérés d'Issoire. Sa parenté avec la famille du chancelier, les richesses qu'il avait acquises dans le commerce, son titre même d'ancien de l'église, lui assuraient une grande autorité parmi ses concitoyens qui professaient en majorité les doctrines du protestantisme. Aussi, lorsque le duc d'Anjou menaça cette ville d'un siège, en 1577, ce fut à lui que Jean de Montmorin, qui voulait prévenir une lutte sanglante, s'adressa dans l'espoir que son influence détournerait les Issoriens du projet de résister à l'armée royale. Sainte-Agnès se rendit, sur son invitation, au château du Broc, accompagné de *La Borie* et de *Charbonnier* ; mais il ne jugea pas acceptables les conditions offertes par Montmorin, et le consistoire loua les trois députés, par l'organe des ministres *Dupré* et *Béringier*, d'avoir rejeté des propositions artificieuses.

Plus tard, lorsqu'après une héroïque défense, Issoire réduite aux dernières extrémités dut songer à capituler, ce fut encore Sainte-Agnès qui fut chargé de négocier la reddition. Nous avons raconté ailleurs le sac horrible de cette ville (voy. IV, col. 276). Conduit prisonnier dans le camp catholique, Sainte-Agnès se retrouva en présence de Jean de Montmorin qui, courroucé de ce qu'il n'avait pas voulu donner sa nièce en mariage au secrétaire de son frère, irrita par ses calomnies le duc d'Anjou et en obtint, sans beaucoup de difficulté, l'ordre de le faire pendre.

Jean II Du Prat avait épousé Miracle *de Bonnel*, fille de *Hugues*, sieur de Saint-Mandé. Il en eut quatre filles : Isabeau, femme de Guillaume *Cossette*, Marie, épouse de François *Augier*, sieur de Saint Geneix, Madelaine et une dernière fille mariée avec Antoine *Senezès*; plus un fils baptisé sous le même prénom que lui.

Jean III Du Prat, sieur de Sainte-Agnès, se montra un zélé défenseur de la religion qui avait coûté la vie à son père. En 1605, les églises d'Auvergne le députèrent à l'assemblée de Châtellerault « pour faire entendre les oppressions qu'elles souffroient journellement, et l'inexécution des édits. » L'assemblée inséra leurs légitimes plaintes dans le cahier des doléances et fit écrire aux députés généraux d'en poursuivre le redressement; mais la Cour ne tint aucun compte de ces réclamations, puisqu'en 1611, Sainte-Agnès renouvela les mêmes plaintes, appuyées par des lettres de *La Roche-Curton* et de *Chavagnac*, en présence des députés du parti huguenot assemblés à Saumur. Il mourut en 1617.

De son mariage avec Antoinette *Le Court*, fille de Jacques, sieur de Mondori, et de Jeanne *de Bagnols*, naquirent Pierre, juge d'Issoire, mort sans enfant de sa femme, Françoise *Brugeat*; Jacques, qui épousa Anne *Mazues* et mourut sans postérité; Madelaine, mariée, en 1619, avec Antoine *de Baile*, sieur de Saint-Mandé; Marie, femme, en 1620, de Jean *Colombi*, sieur des Augiers; Renée, épouse de Pierre *Pélissier*, et Jeanne, morte sans alliance.

II. *Branche de Guienne*. Vital Du Prat, sieur de Hauterive, avait eu de son mariage avec Bertrande *Du Puy*, deux fils et une fille. Cette dernière, prénommée Dauphine, avait épousé, vers 1540, Raimond de La Tremollière, seigneur de Rouffiac, et lui avait donné, entre autres enfants, Catherine, mariée, en 1564, avec Jacques *de Méalet*, seigneur de Fargues, gentilhomme de la chambre du roi. L'aîné des fils avait été tué en duel en 1549. Le second, Gaspard, filleul de Coligny, était gouverneur de Bazas, lorsqu'il épousa, en 1562, Marguerite *de Torrebren*. Il accompagna l'amiral à Paris et périt victime de la Saint-Barthélemy. Sa femme, qu'il avait laissée à Bazas, fut également massacrée avec ses enfants, à l'exception d'un seul, Isaac, qui servit d'abord comme capitaine dans le régiment de Champagne, puis en Hollande avec le grade de colonel, et qui fut plus tard commandant d'Argental dans le Vivarais. Sur la fin de ses jours, il se retira à Nérac où il abjura la religion réformée.

3. DUPRAT (Pierre), inscrit comme étudiant à l'acad. de Genève (Petrus Pratæus sanctæ theol. stud.) le 5 nov. 1595. Après avoir terminé ses études, il fut placé comme ministre à l'Isle-Jourdain en Saintonge, 1598, et le synode national tenu cette même année à Montpellier chargea son président, Michel *Berauld*, d'écrire au colloque de Sauveterre, auquel Duprat appartenait sans doute par sa naissance, d'avoir pour agréable que ce jeune pasteur continuât son ministère à l'Isle-Jourdain (*Aymon*, I, 230). Il y resta jusqu'en 1613. A cette date il passa à l'église de Pau, qu'il quitta au bout de trois ans de pastorat pour aller à Orthez en qualité de principal du collège et professeur à l'académie de cette ville, jusqu'à l'époque où l'un et l'autre furent supprimés, en 1620. Il resta pasteur d'Orthez et l'était encore en 1634. — (Pierre), fils du précédent, acheva ses études de théologie à Sedan, en 1626, par une argumentation sur les thèses 4 et 68 du recueil des thèses de cette académie : *De imagine Dei in homine* et *De discessione ecclesiar. reformat. ab ecclesia romana*. Il fut nommé la même année, 1626, pasteur à Serres, colloque de Pau. Quelques années plus tard il était à Lisy, dans l'Ile de France. On lisait aux registres que Pierre Du Prat, ministre Laisy, fils de Pierre ministre d'Orthez et

d'Anne *de Mazènes*, épousa dans l'église de Charenton, au mois de juin 1634, Anne, fille de Claude *de Gombaud*, médecin de la duchesse de Bar, et d'Anne *de Lafon*. En 1665 et 1667 on le retrouve pasteur dans le même colloque, à Béthisy. — (Pierre), pasteur à Itrust ou Ithorost (arrond. de Mauléon) en Béarn, puis à Arvert en Saintonge, de 1671 à 1685, se réfugia en Hollande à la Révocation et fut un des 38 pasteurs retenus pour prêcher dans la nouvelle église wallonne d'Amsterdam. — (.....) docteur en médecine, conseiller et médecin du roi, et Gratien Duprat, âgé de 25 ans, chirurgien de Sauveterre, furent inhumés au cimetière des SS. Pères à Paris, celui-ci en janv. 1663, l'autre en mars 1660. — (.....) ancien de Nérac au synode de Nérac, 1665 (Tr 267). — Mme Duprat et ses filles Mlles *Carberac*, notées en 1686 sur la liste des réfugiés de Bordeaux (Tr 287). — Daniel Duprat, de Nérac, « et sa fiancée, assistés à Genève, 1699.

DUPRAI, ministre à Rouen, homme savant, suivant Servin, et doué d'éloquence, qui donna à l'archevêque de Rouen la satisfaction de se laisser convertir par lui. L'abjuration eut lieu avec le plus grand éclat en présence de Louis XIII et de toute sa cour [Haag, IV 449]. — *Du Prey*, ministre à Chalon-sur-Saone en 1561 (Bèze, *Hist. eccl.*). — Jean *Du Prey de Favancourt*, ministre d'Ozillac en Saintonge, 1671.

1. DU PRÉ (Léonard), « homme exercé aux lettres, dit Crespin, estoit issu de Limoges et pour la doctrine de l'Évangile fut constitué prisonnier au mois de juill. 1547 en la ville de Bar-sur-Seine, en l'hostellerie nommée du Passetemps. » On lui fit subir un interrogatoire dans lequel il confondit ses dénonciateurs. « Et nonobstant cela on le mena à Paris, où il fut condamné d'estre bruslé vif au mois d'aoust lorsque les grans feux estoyent allumez par tout a cause des édits cruels du roi François publiés auparavant » [Haag, IV 451].

2. DUPRÉ (Jean), ministre d'Issoire, lors du sac de cette ville par une armée catholique en 1577 [Haag, IV 451]. Il avait été envoyé à Issoire par les pasteurs de Genève, ayant longtemps étudié la théologie dans cette ville. L'armée s'estant emparée d'Issoire, on faisoit une exacte recherche pour s'emparer du ministre, « lequel durant le siège n'avait rien obmis de son devoir. Au bout de quelques heures il fut trouvé, pris, et amené en place publique, puis livré entre les mains des goujats et laquais, les quels le despouillerent nud. Il fut pendu par dessous les aisselles a une potence basse, de sorte que ses pieds n'estoyent distants de terre que d'un demi pied ou environ. Alors à coups de verges, d'escorges et d'estrivières, ils fouettèrent le corps de ce martyr, lequel invoquoit ardamment et incessamment Jésus Christ, plusieurs heures durant, jusques a la séparation de l'âme d'avec le corps, lequel fut trainé tout déchiré de coups là où la violence cruelle voulut. » Tel est le récit donné par le Martyrologe de J. Crespin (fo 854 d). Un auteur moderne qui a écrit l'histoire des guerres de religion en Auvergne (Imberdis, 2 vol. in-8o 1840-46) a trouvé du même fait une version (catholique) dont il fait en ces termes le résumé : « Le corps du pasteur fut soumis à des outrages dont toute expression révolterait la pudeur, et des soldats portèrent de force des dames, qui refusaient de les suivre, malgré leur brutalité, jusqu'au pied de la potence ; là chacune d'elles..... Nous n'achèverons pas. » — « Il arriva, lit-on dans une autre msc. cité par le même historien, une chose surprenante. La potence ayant été jetée à bas, deux ou trois jours après l'exécution, les chiens et les loups qui venaient toutes les nuits manger les corps morts des soldats dans les fossés, ne voulurent manger le sien [du ministre] ; néanmoins quinze jours après, il devint noir comme un charbon sans aucune chair, qui s'était brûlée et consommée, ne restant qu'un parchemin noir sur les os. Plusieurs médecins, même M. *Dumontel*, de la religion, dirent qu'il était ladre et de sang corrompu, et que c'était pour cela que les animaux n'en voulaient. »

3. DU PRÉ (Philippe) « ouvrier de layne natif de Meaulx, » reçu habitant de Genève, octob. 1557. — (Alexandre) « du lieu de Castelnau, diocèse de Condom, » *id. id.* — (Bon), « natifz de Montdidier au pays de Picardie, » *id.* 8 mai 1559 ; inscrit au livre du recteur comme étudiant en théologie, 1559-62. — « Styenne du Pred, veloutier de Montelimard, » habit. de Genève, septemb. 1554. — Dupré,

ministre à Montagnac, mort en 1583. Le consistoire de Nismes prend soin de sa famille ; en 1595, il inflige à sa fille, Judith Dupré, la suspension de la Cène « pour avoir été aux Bohémiens. »

4. DUPRÉ (Isaac), du Mas d'Agénois [Haag, IV 450]. *Calonges*, commandant du château, ayant essayé, en 1616, de s'emparer de la ville, et sa tentative ayant échoué, Dupré fut arrêté comme complice avec François *Blanchard*, et livré au parlement de Bordeaux, qui les retint l'un et l'autre en prison sous divers prétextes, quoiqu'ils eussent, en leur qualité de protestants, demandé le renvoi de leur cause devant la Chambre mi-partie de Nérac, et que le roi eût ordonné de faire droit à leur requête par lettre du 3 août 1616 (*Brienne*, n° 211). Louis XIII évoqua l'affaire et nomma quatre commissaires, deux catholiques et deux protestants, savoir Jean *Vigier*, conseiller au parlement de Bordeaux, et *Boisse-Pardaillan*, membre du conseil d'État, pour la juger ; mais le parlement n'en tint aucun compte, en sorte que, sur les plaintes réitérées de l'assemblée de La Rochelle, il fallut que le roi donnât, en 1617, des lettres d'abolition particulière aux deux prévenus pour les remettre en liberté.

5. DUPRÉ du Juau, famille dont nous avons parlé (ci-dessus col. 89-91) à l'occasion de la famille *Daneau* à laquelle elle était alliée. Nous ajouterons les renseignements suivants : André Dupré, docteur en droit et avocat, est pourvu de l'office de conseiller en la sénéchaussée d'Armagnac, siège de Lectoure, par résignation d'Odet de Boubes (lettre pat. du 10 mai 1618).— Contrat de mariage de noble Paul Dupré s^r du Jau, natif de Lectoure et demeurant à Montauban, assisté de Me Jacob *de Thierri de Sabonnière*, lieutenant du roi en la ville de l'île Jourdan, accordé le 26 nov. 1627 pour être célébré en l'égl. Réf. avec Olimpe *de Constans*, fille de Me Estienne *Constans*, conseiller et magistrat royal en la sénéch. de Montauban et de feu Marie *de La Coste*, assistée de Me Paul *de Constans*, conseiller et magistrat en la dite sénéch., Estienne *Cruvel*, Joseph *de Lada*, docteurs et avocats et Pierre *Cruvel*, ministre ; — Contrat de mariage de nob. Estienne du Pré de Dujuau, écuyer s^r d'Alboi, capitaine de cavalerie, fils de nob. Paul et d^lle Olimpe de Constant, demeurant à Montauban, assisté de Me Jérémie *Viguier*, ministre, accordé le 15 mars 1655 pour être célébré dans l'égl. de la R. Réf. avec d^lle Anne *Dauzac*, demeurant à Nérac, assistée de Me Samuel *Lormier*, son oncle, avocat en la Cour, de Me Pierre *Parabère*, avocat et s^r Jean *Dansan*, bourgeois et jurat, ses oncles par alliance, Samuel *Parabère*, son cousin germain, trésorier d'Albret, etc. ; — Extraits du livre-de-raison d'Étienne Dupré de Dujuau, ci-devant capitaine au régim. de Grammont et d'Anne Dauzac, relatant 1° 24 déc. 1658, la naissance de leur fils Camille, baptisé le 13 janv. 1650; parr. Paul, ayeul de l'enfant, représenté par Jérémie Viguier, ministre de Nérac, et marr. d^lle Charlotte *Bonenfant*, femme de Daniel *Prondre*, directeur général de la foraine ; 2° naissance de leur fils Jérémie, 22 janv. 1661, baptisé le 8 fév. ; parr. Jérémie Viguier, marraines d^lle Marie Dupré, sœur du père et femme du s^r Lambert *Daneau*, ministre de Castres et d^lle Sara Dauzac, tante paternelle de la mère de l'enfant et femme de M. Parabère le père, avocat au parlement (Carrés d'Hozier). — Étienne Dupré se convertit avec ses cinq enfants en 1688; Anne Dauzac, sa femme, ayant résisté est mise dans les prisons de Bordeaux (Tr 287). On les retrouve assistés à Londres en 1702, le mari âgé de 75 ans, la femme « confesseuse, » de 66 ; ils le sont encore en 1705 et 1706, chaque fois pour 26 liv.

6. DUPRÉ (Arnaud), de Gimont, est marié par le pasteur Étienne *de Noaillon*, dans la métairie de maître Guillaume *Gesse*, près Mauvezin, à Jeanne *de la Briffe* de Ste-Christie, 11 fév. 1574. — (Jean), musicien, chantre de l'église de Mauvezin, épouse Marie *Labère*, vers 1607. (Samuel) et Anne *de Momin*, sa femme, mariés le 14 mars 1603, ont, en 1604, un fils, Barthélemy, présenté au baptême par Barth. *de S. Faust*, et en 1609 un autre fils, Jean, présenté par Jean *de S. Faust*, docteur (Pradel). — Dupré, vers 1600, pasteur à Puylaurens. — Autre, pasteur de Divonne, 1637-63. — Christophe Dupré, sieur de Passy en Brie, gentilhomme parisien, 1585 (*Bull.* XII 230). — Dupré, sculpteur du roi, et Madeleine *Prieur*, sa femme, font baptiser à Charenton, Paul, leur fils, mai 1612. — (Guillaume), commissaire géné-

ral de l'artillerie de France, 1580-1640 (*Ibid.* 369). — (Abraham), commissaire général des fontes de l'artillerie de France et conseiller général des poinçons et effigies des monnaies, inhumé à Paris, âgé de 43 ans, 9 juin 1647 (*Bull.* XIII 227). — Gédéon Dupré sr de Querdaniel, épouse à Charenton, oct. 1650, Sara, fille de feu Pierre *Barbier* sieur Saucelles et de Sara Cointe. Robert-Rodolphe, leur fils, baptisé à Charenton, 30 mai 1658; parr. Robert Le Maistre, marr. Susanne, fille de feu Robert de *S. Delys*, mis de Heucourt. — (Marie), fille de Jacques Du Pré, officier d'artillerie et de Marie *Dauphin*, baptisée à Charenton, 8 septemb. 1674. — (Élisabeth), fugitive de Paris, arrêtée à Guise, abjure (*Tourlet*). — (Daniel), de Paris, assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1700. — (Abraham), de Paris, avec femme et enfant, *id.*, *id.*, *id.*, 1709. — (Albert), d'Anière en Berry, avec sa femme et 4 enf., *id.*, 1710. — *Duprez*, enfermé à la Bastille [X 435] avec sa femme et ses filles, 1686.

DU PUGET (Jacques), notaire, originaire de Roquebrune en Provence, vint se réfugier à Yverdon en 1598 et y fut reçu bourgeois en 1618. Parmi ses descendants le plus connu est David-Louis Du Puget, ministre du St-Évangile, gouverneur des princes Michel et Nicolas de Russie. Il revint de la cour de Russie avec le titre de baron, et mourut à Lausanne en 1838 (*Crottet*, Annales). A une branche de la même famille, réfugiée en Suède, appartenait Mlle du Puget, morte à Paris le 19 nov. 1873 à l'âge de 78 ans, après s'être distinguée en faisant la première connaître en France, par de bonnes traductions, les romans de Mlle Fréderika Bremer, les poésies de Tegner et d'autres œuvres de la littérature scandinave.

DU PUITS (Martin), pendu à Revel, 21 mai 1562. « Ayant esté les nouveaux Consuls avertis qu'un nommé Martin du Puits, l'un des diacres, homme paisible et sans reproche, s'estoit retiré en une petite borde près de la ville, bastie à simple muraille de terre seiche, sortis avec bon nombre d'arquebouziers et une pièce d'artillerie, comme s'ils eussent voulu assaillir quelques vaillans guerriers et une grande forteresse, le saisirent sans aucune resistance, ayans toutes fois mis le feu en la dite borde et ne cessèrent que ce povre homme quoiqu'il peust alleguer ne feust pendu et estranglé, s'estant monstré fort constant jusques à la mort. Qui plus est, le corps estant pendu au gibet, le visage, les pieds et les mains lui furent noircis secretement, faisans courir le bruit qu'il avoit eu le diable au corps. Et finalement fut jetté à terre et baillé à manger aux chiens » (*Crespin*). — Nicolas Du Puis, natif d'Artois, religieux. On l'envoya à St Omer, vers l'abbé de St Bertin, « sous lequel il estima gain de pourrir membre à membre en la misère et infection extrême de sa prison, plustost qu'en renonçant l'Évangile reprendre les ordures et vilenies de l'abbaye, qu'il avoit quittées, » 1567 (*Crespin*). — « Jehan *du Puys*, verrier de Villeneufve d'Agenois prest Bourdeaulx, » reçu habitant de Genève, juin 1550. — (Arnauld et Mascé) « frères natifz de Bruniquel, dioc. de Cahours en Quercy, qui avoyent présenté supplication le 19 du présent moys, ont estez receuz [habit. de Genève] et ont juré, 31 oct. 1553. — (Jehan) natif de Paris, *id.* déc. 1554. — « Anthoine du Puis du lieu de Vasiège en Lauragays pres Tholoze, » *id.* nov. 1557. — « Giles du Puys horlogier de près de Reims, » *id.* 18 mai 1573. — (Jean) de Meaux, drappier, *id.* 18 juin 1573. — *Dupui*, pasteur à Lalande et Badefol, 1578. — Dupuits, pasteur au Carla, à Les Bordes et à Saverdun en 1597-99. — (Lazare) sr de Marsy, conseiller au présidial de Bourg, ancien de l'église de Bourg, délégué au synode d'Is-sur-Thil, 1626, inhumé à Paris, 55 ans, le 7 septemb. 1632. — (Pierre), pasteur à La Force, 1620-37.

DUPUIS, famille protestante de la Normandie, alliée aux nobles maisons de Béthune, de Montgommery, d'Aumont, et divisée en plusieurs branches [Haag, IV 451].

I. *Branche de Sandouville*. Le msc. où nous puisons ces renseignements généalogiques (*S. Germ. fr.* 676, *nunc.* fr. 16898) nous fournissant qu'une sèche nomenclature, il nous est impossible de dire à quelle époque cette famille embrassa la religion réformée. Il est probable toutefois que le premier qui se convertit fut Antoine Dupuis, fils de Nicolas et de Jacqueline de Clamorgan, qui laissa de sa seconde femme, Marie *de La Haye*, deux fils nom-

més CHARLES et GÉDÉON, souche de la branche d'Aiglemesnil.

Charles Dupuis fut marié deux fois comme son père, la première avec Jeanne *Le Poigneur*, la seconde avec Rachel *de Civile*. Il eut qutre fils, ANTOINE, GÉDÉON, JEAN et ISAAC. Les persécutions qui précédèrent la Révocation décidèrent tous les membres de cette famille à s'expatrier. Les garçons offrirent leurs services aux puissances protestantes, une des filles, JUDITH-ANNE, se réfugia à La Haye ; mais le seul Isaac-Antoine a laissé un nom dans l'histoire [1]. Envoyé fort jeune en Allemagne par son père, il entra comme page à la cour de l'électeur de Hanovre et s'éleva au grade de grand écuyer de l'électrice. Il épousa, en 1679, Catherine *de La Chevallerie*, fille de Gilles, sieur de La Motte, et de la dame de *La Primaudaye*, qui fut appelée à Berlin comme gouvernante de la reine Sophie-Dorothée. Il mourut à Hanovre en 1700. Son fils CHARLES-AUGUSTE, né à Hanovre en 1684, remplit d'abord auprès de Sophie-Dorothée les fonctions de chambellan et devint plus tard grand-maître de sa maison. De son mariage avec Wilhelmine-Charlotte de Schmettau naquirent une fille, et un fils qui entra au service du margrave d'Anspach.

II. *Branche d'Aiglemesnil.* Gédéon Dupuis, frère cadet d'Antoine, épousa une Jeanne *Le Poigneur*, après la mort de laquelle il se remaria avec Esther *Le Poigneur*. Il fut père de quatre fils, CHARLES, PIERRE, ISAAC et GÉDÉON, sur qui nous ne possédons aucune espèce de renseignements.

III. *Branche d'Ermenouville.* Cette branche avait pour chef, dans la deuxième moitié du XVIme siècle, PIERRE Dupuis, marié à Geneviève *de Milleville*, et père d'un fils unique nommé JACQUES. Ce dernier, resté veuf sans enfant de Marguerite *Chevalier*, épousa en secondes noces Catherine *Olivier* qui lui donna deux fils, FRANÇOIS et GÉDÉON. Le premier mourut jeune. Le second prit pour femme Marguerite *Allais* dont il eut quatre fils : RENÉ; PIERRE, époux de Marguerite *Du Hamel* et père de RENÉ qui se maria avec Catherine *de Saint-Ouen ;* ANTOINE, qui se convertit et entra dans les ordres ; ADRIEN, mort sans enfants.

DUPOUY, anciennement *Du Pouy* ou *Du Poy*, nom d'une famille nombreuse de l'Agenais. Une de ses branches qui devint à la fin du XVIIme siècle, celle des Dupouy « seigneurs de Bonnegarde, de la Roche et de la maison noble de Lassalle, » existe encore, florissante, à Clairac. A une autre branche de la même famille, vraisemblablement, appartient la mention suivante que nous devons à M. TAMIZEY de LARROQUE allié (vers 1730) aux Dupouy de Bonnegarde : Registre des insinuations B 80, années 1669-70 (Archiv. de Lot et Gar.), Testament de Jean-Pierre Dupouy sieur des Portes, qui institue pour héritier son fils Charles et lègue 100 liv. aux anciens du consistoire de Clairac.

1. DU PUY (JEAN), dit *Bonafex*, ancien notaire de Revel [Haag, IV 455]. Sa maison servait de lieu de prière aux protestants de cette ville. Le 27 avril 1561, le prieur des Jacobins toujours aux aguets, réussit enfin à surprendre une de leurs assemblées secrètes. A la tête d'une populace furieuse et armé lui-même d'une massue, il envahit la maison de Du Puy, l'arrêta avec une vingtaine des plus apparents et fit transporter ses prisonniers à Toulouse liés et garrottés comme des malfaiteurs. Ils y arrivèrent le 25 mai; mais au grand regret du sanguinaire parlement, un ordre du roi fit rendre la liberté à Du Puy et à ses coaccusés, le 19 juillet. Le parlement ne voulut pas toutefois obéir en tous points au mandement royal; il confisqua la maison de Du Puy, condamna Bernard *Ycher*, riche marchand de Revel, à une amende de 500 livres, et ordonna qu'un Nouveau Testament et d'autres livres de piété saisis chez les prisonniers, seraient brûlés publiquement sur la place de Revel, ce qui fut exécuté le 4 août. Tant s'en fallut que cela eût fait perdre courage aux protestants de Revel, que, dès le 24 décembre, ils s'assemblèrent au grand jour, et que, le 3 janvier 1562, ils installèrent comme ministre Jean *Du Bousquet* qui prêcha successivement dans les maisons de François et de Guillaume *Salvas*, en présence d'une assemblée de plus en plus

[1] Il ne faut pas lui chercher de parenté parmi les DUPUY. Ce sont deux noms qui s'excluent, l'un venant du *Puteus* et l'autre de *Podium*. Sauf à tenir compte de l'universelle indifférence d'autrefois pour l'orthographe des noms.

nombreuse. Ils jouirent d'une complète liberté jusqu'au 21 mai, où sur la nouvelle des événements de Toulouse, ils jugèrent prudent de se retirer en lieu de sûreté. Un petit nombre seulement demeurèrent à Revel ou dans les environs. C'est à la même ville qu'appartenaient un autre notaire, nommé François Dupuy, qui prit part, en nov. 1561, aux préliminaires de l'édit de janvier (*Bull.* X, 349) et le diacre Martin Dupuits ou Dupuy misérablement pendu comme on l'a vu tout à l'heure (col. 908).

2. DU PUY (Philibert), « de St-Galmier en Foncès, dioc. de Lion, a esté receu [habitant de Genève] le 17 de nov. 1553, et a juré le 20 de déc., comme les aultres. » — (Innocent) natif de Nevers, reçu *id.* oct. 1557. — (Nicollas), « gantier, natif de saint Estienne de Valle Francisco en Languedoc, » *id.* septemb. 1558. — (Jehan) « du lieu de Vertfeil près Tholose, » *id.* juin 1559. — Dupuy, libraire de Paris, neveu du libraire Vascosan, qui se trouva par hasard à Toulouse en 1562 lors de l'entreprise des protestants, fut pendu, le 14 mai, par ordre du parlement avec *Lhéritier de Lerm* de Rabasteins, *Martin* greffier de l'hôtel de ville, et l'imprimeur *Boudeville*. — « La femme de Nicolas Du Puy, orfèvre excellent, » massacrée à Paris à la St-Barthélemy, 1572. — (Louis) « natif de Mont-de-Marsan en Guyenne, religieux de l'ordre de St Louis, » est reçu en l'église de Nîmes, 12 juin 1652. — (Abraham), capitaine-major au régim. de cavalerie étrangère, fils de David Dupuys sr de Tailly, épouse, au temple de Charenton, déc. 1655, Louise fille d'Ant. *Lesage* sr des Gervais, avocat au parlem., et de Judith Forneret. — (Jérémie), de Carmaing, 70 ans, condamné aux galères comme fugitif, attend dans les prisons de Toulouse le jugement d'appel, 1687 (Tr 322). — (Jacques), fabricant de bas, réfugié à Lausanne à la Révocation, retourne souvent en France ; « ses voyages ont été sans malheur jusqu'à présent, mais sont un scandalle aux fidèles ; » censuré par le consistoire de Lausanne, 11 nov. 1698. — (Estienne) sieur de La Rouvière, du Collet de Dèze en Cévennes, allant dans le Witemberg, demande en passant à Lausanne une attestation de foi, 1700 ; obtient à Genève, en 1709, un viatique de 8 écus pour aller avec sa femme à Berlin. — (Jean) et sa femme, de Bergerac, allant à Zurich, assistés à Genève, 1699. — (David), du Vivarais, *id.* 1703. — (Louis), de Villeneuve de Berg, *id.* 1703. — (Jacques) avec sa femme, 7 enf. et une servante, *id.* 1703. — (Huguine), de Villars-Tacon, *id.* 1704. — (Pierre), d'Annonay, *id.* 1707. — (François), des Vans en Vivarais, allant en Brandebourg avec sa femme et 3 enf., *id.* 1708. — (Jean), de Clérac, allant en Angleterre, *id.* 1708. — (Diane) de Jaquiert (Jonquière ?), 60 ans, « prosélyte de Dauphiné, » assistée en 1702, à Londres, où elle meurt en 1705. — (Marie) d'Orange, assistée à Genève, 1704. « Famille Dupuy d'Orange établie en Prusse. Un de ses membres, capitaine de cavalerie, avait épousé une dlle *de Pelet* ; leurs fils servirent dans l'armée prussienne. — (David), autre capitaine de cavalerie, natif de La Roche en Guyenne, seigr de La Chapelle, La Roche etc., inscrit sur les rôles de la colonie de Prentzlau et mort en 1699 à 67 ans ; sur les rôles de 1688 deux dlles du Puy de Genestoux » *(Erman)*. — Mlle Dupuy enfermée 4 ans au couvent de N.-Dame de Saintes ; libérée en 1735 parce qu'on ne pouvait payer sa pension.

3. DUPUY (Guillaume), pasteur à Vezenobre, 1569-72 ; à La salle 1576-78, à Villefort, 1581 ; à Vezenobre, 1584 ; — (.....) pasteur à La Jarrie, 1572. — (Jean) pasteur à Cardaillac, 1572-76. — (.....) pasteur à La Force, 1576-1603. — (Paul), l'ainé, pasteur au Carla, 1592-98 ; à Les Bordes, 1598-1603. — (.....) le jeune, pasteur à Saverdun, 1598-1620. — (.....) pasteur à Arvert, 1590. — (David) pasteur à S. Etienne, 1609-17. — (.....) pasteur à Carmaing, 1614-20. — (.....) pasteur à Mazamet, 1617. — (P.) pasteur à La Force, 1620-37. — (Paul) pasteur à Allain, 1620 ; puis à Chateau Queyras, déposé en 1626, apostat pensionné en 1675. — (Gui-Aldonce) sr du Cayrol, pasteur à Paulin, 1648-85 ; voy. ci après col. 917. — (Pierre), pasteur à Monheurt près Nérac, puis à Gensac, 1670-81, condamné aux galères en 1686. — (Jean) sr de Favaucourt, pasteur à Ozillac, 1671-74. — (.....) pasteur à Cajarc, 1682-85. — (P.) l'ainé ou Dupuy-Lalande, proposant en 1763, pasteur en Perigord, 1763-71. — (J.) le jeune, frère du précédent, pasteur en Saintonge, 1763-

71. — Dupuy, l'un des sobriquets du pasteur du désert en Dauphiné, Daniel *Voulland*.

4. DU PUY, famille protestante du Berry, divisée en deux branches qui l'une et l'autre embrassèrent les opinions nouvelles [Haag, IV 452].

I. *Branche Du Moulin*. JEAN Du Puy ne laissa que quatre filles de sa femme Jeanne *Prunelle*. L'aînée, nommée CATHERINE, épousa (voy. col 730) Lancelot *Du Lac*, sieur de Chamerolles et de Chilleurs, lieutenant de la compagnie de gendarmes de Coligny, d'une famille qui professait encore le protestantisme en 1636, c'est-à-dire à l'époque du synode provincial tenu à Châtillon, auquel un baron de Chamerolles assista comme commissaire du roi. La seconde, appelée CLÉOPATRE, se maria avec Jean *de Suzanne*, baron de Cardaillac et de Montbrun en Gascogne. La troisième, AIMÉE, fut femme de Philibert *d'Anlozy*, sieur du Lin, et la quatrième de Gaspard *Du Lac*, sieur du Coudray.

II. *Branche de Vatan*. VINCENT Du Puy, frère de Jean, et fondateur de cette branche, servit sous le duc d'Anjou, circonstance qui doit prouver qu'il professait la religion romaine; mais sa femme Louise *Robertet*, fille du secrétaire d'état Etienne Robertet, était protestante, et ses enfants le furent aussi. CLAUDE, l'aîné, ayant été tué, en 1591, au siège de Celles-sur-Cher et n'ayant pas laissé d'héritier de sa femme Marie *d'Escoubleau*, tous ses biens échurent à son frère FLORIMOND, qui devint ainsi un des plus riches seigneurs du pays. Florimond servit aussi dans les troupes de Henri IV en Berry. La tranquillité rétablie dans le royaume, il se retira dans ses terres, et se fiant en la force de son château, il se porta pour protecteur du peuple contre les agents du fisc qui levaient impitoyablement les droits de gabelle du sel. La maréchaussée ayant arrêté de *Jeufosse* sieur Du Buisson, son frère, et un de ses cousins, parce qu'elle avait trouvé dans leur logis du sel de contrebande, Vatan fit sommer le prévôt de lui remettre les prisonniers. Le prévôt refusa naturellement; il fit même arrêter *Saint-Martin*, maître d'hôtel de Du Puy, qui s'était emporté en menaces. Vatan irrité enleva par représailles un enfant du receveur général des finances en Berry. Sur la plainte du père, la cour ordonna d'en informer; mais Vatan qui s'imaginait que le parti protestant ne laisserait pas prendre sa ville, repoussa par la force les commissaires. A cette nouvelle, le Conseil crut à une prochaine insurrection. Il fit partir sur-le-champ plusieurs compagnies des gardes, de la cavalerie, de l'artillerie, pour s'emparer de Vatan. Après une sommation inutile, l'artillerie ouvrit une large brèche par laquelle les troupes royales entrèrent dans la ville. Du Puy réussit à se sauver dans le château; mais son lieutenant de *Magny* fut pris et décapité sur la place publique. Cependant les Réformés ne bougeaient pas; ils ne voulaient pas qu'on pût les accuser d'être alliés à un homme en rébellion contre les lois de l'état. Déçu dans ses espérances et se voyant abandonné successivement par presque tous ses soldats, Vatan demanda à parlementer et se rendit sur la promesse que Chiverny lui fit d'intercéder pour lui auprès du roi. Son château fut livré au pillage et la plupart de ses défenseurs pendus; lui-même fut conduit à Paris où son procès fut bientôt fait. Il fut condamné à mort, le 2 janv. 1612, et exécuté, le même jour, en place de Grève. Le parlement avait permis qu'il reçût, avant de subir sa sentence, les consolations de la religion; mais les assistants s'étant mis à chanter un psaume, il y eut parmi les prisonniers une espèce d'émeute et il fallut faire cesser les chants religieux. Ainsi périt sur l'échafaud le dernier rejeton d'une famille puissante. Son frère Louis était mort sans enfants. Sa sœur JEANNE abjura et devint abbesse de quelque couvent; son autre sœur, MARIE, ne fut point mariée.

5. DUPUY, famille protestante du Haut-Languedoc, qui descendait des anciens Albigeois [1]. Elle était divisée en plusieurs branches dès le XVIme siècle [Haag IV, 453]. = *Armes* : D'azur au pied de lis d'or à six feuilles, boutonné de même.

I. *Branche de Laroquette*. Du mariage de Pierre Dupuy avec Catherine *Des Casses*, contracté le 23 janvier 1541, naquit GUILLAUME qui suit, et d'un second mariage

[1] Guillaume Dupuy, chevalier, habitant d'Albi, dont le père avait été condamné comme hérétique et était mort sans avoir accompli la pénitence qui lui avait été imposée, reçut du Saint-Office des lettres de rémission, en 1264 (Arch. du Tarn, E, 197).

avec Marie *de Ramejan*, naquirent : 1° Pierre, sgr de Sabournac et de Guitalens, gouverneur de Saint-Paul, député de sa province au synode national de Tonneins, en 1614 qui avait épousé Suzanne *de Bonvilar*, le 5 janvier 1600, et eut Marc-Antoine, sgr de Lapomarède, marié le 7 mars 1635 avec Françoise *de Capriol*; François, sgr de Montfort, capitaine au rég. de Saint-André, commandant ce rég. à la prise des forts de Leucate ; et Guillaume, sgr de Guitalens, lequel, à son tour épousa Gabrielle *d'Escoperie* qui lui donna : Pierre, sgr de Montfort et Gabriel, sgr de Guitalens, dont la branche catholique s'est éteinte en 1747 dans la personne de Guillaume Dupuy-Monbrun, lieutenant-colonel du rég. de Tallard; — 2° Jacob, tué au combat de Lasferrière, en 1586 (V. mém. de *Gaches*) ; — 3° Marie, épousa Sébastien *de Châteauverdun*, sgr de Larasarié, gouverneur de Saint-Paul ; — 4° Anne, mariée avec Gaspard *de Corneillan* dont elle eut Guillaume, sgr de Magrin ; — 5° Jacques, sgr de Scalibert, qui épousa Madeleine de Lespinasse et fut père de Guillaume, marié avec sa cousine Marie *Dupuy-Cabrille*, Pierre, sgr de Beauville, et Anne qui épousa Jean-Charles *Dupuy*, sgr de Roquetaillade, gouverneur du château d'Ayssènes, l'ami du duc de Rohan.

Guillaume était guidon de la compagnie d'ordonnance de *Lacase-Mirambeau* à la mort de son père, Pierre I, arrivée en 1590. Il se distingua particulièrement à la défense de St-Paul que le baron d'Ambres avait un instant surpris, le 1 mai 1588. Sa femme, Marguerite, dame de Magrin, fille de Raymond *de Corneillan*, commande vaillamment alors le fort de Puibélou, tandis que *Larouquette* soutenait dans les rues le choc des catholiques. Ils parvinrent ainsi à repousser les ennemis que les secours venus de Castres et Puylaurens mirent en déroute (Voy. *Gaches*, p. 373). Guillaume s'était marié le 20 août 1576 et mourut en 1620, laissant : Marthe qui épousa Hugues *de Rivals*, sgr de Greusses, Pierre, sgr de La Rouquette, tué en Franche-Comté, et Jean, sgr de Salagade et Magrin. Ce dernier, député par la ville de Castres auprès de Montmorency en 1592 (*Gaches*), mourut au combat de Fauch, en 1621. Il avait épousé Paule *de Salles de Gudanes*, le 22 juillet 1605, qui lui donna neuf enfants : 1° Jean, sgr de Magrin, enseigne de la Mestre de camp au régiment de Gouvernet, capitaine au rég. de Calvière, mort au siège de Langon, 1646 ; 2° Gabriel, sgr de Larouquette, enseigne au rég. de Gouvernet en 1635, capitaine au rég. de St-André, 1636, à la prise de Leucate, 1637, fit les campagnes d'Italie et d'Allemagne, fut blessé et prisonnier en 1645, et servit jusqu'à son mariage avec Anne *de Laval*, 20 février 1650 ; 3° Rose, épouse de Jean *de Villeneuve-Maurens*, 1638 ; 4° Marguerite, épouse de Jean de *Terson-Paleville*; 5° Anne ; 6° Marthe, épouse Antoine de *Chateauverdun-Lajaulanié*, 1638 ; 7° Jeanne, épouse Louis *Chauvet*, avocat au parl. ; 8° Paule, épouse Paul de *Villeneuve*, s. de Lamothe, 1659 ; 9° Guillaume, sgr de Lalagade, né en 1608, plusieurs fois député et commissaire du roi aux synodes, personnage considérable, mais d'un caractère difficile. Il mourut d'une attaque d'apoplexie, à Toulouse le 9 déc. 1675, au moment où il s'occupait d'un grand procès de succession contre David de *Châteauverdun*, sgr d'Aragon, que son fils, *Saint-Amans*, assassina l'année suivante sur la porte de sa maison de Guitalens. Guillaume avait épousé Rose d'*Hélie de Villarsel*, le 18 sept. 1647, et en eut de nombreux enfants : 1° Pierre, sgr de Magrin, mort à Paris, âgé de 26 ans, le 17 février 1679 ; 2° Jean, sgr de St-Amans, qui changea de religion à la révocation de l'édit de Nantes et dont la descendance existe encore à Auriac ; 3° Marie ; 4° Rose ; 5° Marianne épouse Jean-Louis *de Roux*, sgr de Lacadicié ; 6° Pauline, épouse Jacques *de Châteauverdun*, s. de Belvèse et Puycalvel ; 7° enfin, François, sgr de Lalagade et Magrin, baron de Saint-Paul, né en 1653, mort le 23 mars 1734. Celui-ci avait épousé Olympe *d'Avessens*, fille de Marc-Antoine et de Léa de *Villette*, le 22 oct. 1681, et devint marquis de Montesquieu après la mort de son beau-frère César *d'Avessens*, 1683. Vers ce temps, il changea de religion. On le trouve signalé de la manière suivante dans une liste de catholiques douteux, datée de 1688 et conservée aux arch. de l'Hérault : « François *Dupuy*, sgr de Lalagade et Magrin, diocèse de Lavaur, âgé de 35 ans, fait son devoir ; mais comme

« il vit ordinairement sur la terre de Montesquieu, dioc. de Toulouse, on ne peut « pas bien connaître ses dispositions. « C'est un gentilhomme fort riche. Il vit « avec honneur dans le monde, et l'on ne « le croit pas mal intentionné. Son château de Lalagade est assez fort à la main « et pourrait servir de retraite. » Au reste, il devint très bon catholique ainsi que sa nombreuse descendance, et nous n'avons plus à nous occuper d'eux. Cependant l'une de ses sœurs, Marie probablement, tenait encore à sa religion. Trente miliciens logèrent chez elle en 1698, et l'on peut juger du désordre qu'ils y apportèrent (V. art. Béguy; t. II, col. 206).

II. *Branche de Cabrilles.* Cette branche fut fondée par Jean Dupuy dont le fils, Barthélemy, testa le 28 fév. 1583 et eut trois enfants, au moins. Pierre, l'aîné, fut père de Barthélemy, sgr de Cabrilles, né en 1581, et père, à son tour, de Jean qui épousa Anne *de Saint-Hyer,* en 1652. Raymond, le cadet, prit pour femme Antoinette *Bourrasier,* dame de Peirens, qui lui donna : 1° Sara, mariée avec Marc *de Pressac,* avocat à la chambre de l'édit, fils de Bernard, pasteur de Sorèze, le 8 déc. 1599 ; — 2° Jean-Charles, sgr de Roquetaillade, gouverneur du château d'Ayssènes. Ce dernier épousa Anne Dupuy, dont il eut Scipion, sgr de Scalibert, marié avec Isabeau *de Bouffard-Madiane,* veuve de Roux de Teixade et Lacadicié, en 1657, et deux autres fils nommés MM. de Roquetaillade et de Montméjean.

Le troisième fils de Barthélemy I, nommé Jean, épousa Madeleine de *Saint-Maurice,* le 26 juin 1585, qui lui donna Salomon, sgr de Cairols, marié avec Jeanne *Notat,* le 1er mai 1614, dont il eut Guy-Aldonce, sgr de Cairol, ministre de Paulin, lequel épousa, au temple de Castres, Alix *de Vignolles,* veuve du sieur de La Roche, le 4 avril 1650 (Pradel).

6. DUPUY-MELGUEIL, famille noble du haut Languedoc, issue des comtes de Comminges et divisée, dès le XVIme siècle, en deux branches dont la cadette, celle de La Riverolle, appartient à la France protestante [Haag, IV 455].

Pierre Dupuy, sgr. de Cagnac, et commandant de Figeac pour les huguenots, fut le fondateur de cette branche. Il reçut le titre d'écuyer ordinaire du roi de Navarre par lettres datées de Niort, le 20 juin 1576, et servit son parti avec honneur sous le vicomte de Paulin, dans le haut Languedoc ainsi qu'au siège d'Aiguesmortes; mais on ne doit pas le confondre avec Guillaume Dupuy, gouverneur de Lombers, qui se rendit maître de Saint-Sernin, Lasgraïsses, Tersac, Valderiès et Lagrave, en 1573 (v. Mém. de *Gaches*). Pierre testa en 1578. Du mariage qu'il avait contracté, en 1556, avec Paule *de Durfort,* fille du seigneur de Montbel et de Lucrèce *de Rochefort,* étaient issus, sans parler de deux filles appelées Judith et Olympe que l'on croit mortes sans alliance, deux fils qui reçurent au baptême les noms de Samuel et de Jérémie.

Successivement capitaine du château de Baugy, pour le duc de Sully, en 1615; commissaire ordinaire de l'artillerie, l'année suivante; capitaine des gardes du duc d'Orval, en 1621, Samuel Dupuy se signala d'une manière toute particulière au siège de Montauban (voy. Caumont, t. III, col. 878). Après la retraite de Louis XIII avec les débris de son armée, Dupuy, à la tête de 400 hommes, fut chargé de défendre la fertile vallée du Tescou, qu'un corps de 800 catholiques avait reçu ordre de dévaster. Malgré l'inégalité de ses forces, il n'hésita pas à attaquer l'ennemi; la victoire fut quelque temps indécise; mais une sortie de la petite garnison du château de Bonrepos décida la victoire en sa faveur. Zélé partisan de Rohan, Samuel, plus connu sous le nom de *Dupuy-Galibran,* se rendit maître de Castres avec *Saint-Germier,* en 1628, sans éprouver beaucoup de résistance. A la nouvelle de cette perte, Condé détacha le marquis de Ragni pour faire le dégât autour de la ville. Mazamet se trouvant sur son chemin, le chef catholique la fit sommer de se rendre. Les habitants lui répondirent fièrement qu'ils l'attendaient sur leurs remparts. Ils se défendirent, en effet, avec bravoure; toutefois, craignant de succomber à la faim, ils prirent le parti d'abandonner leurs demeures et de se retirer avec leurs familles dans le château d'Hautpoul. Ragni fit livrer Mazamet aux flammes; mais toutes ses attaques échouèrent contre le château où commandait *Dupuy-Galibran.* Un aussi brave capitaine ne pouvait rester sans emploi sous l'administration de Richelieu. Il

fut nommé gouverneur d'Hautpoul en 1630 et mourut sans postérité. La Bibliothèque nationale possède un manuscrit (St-Germ. fr., 914, 11) où l'on trouve la signature de Dupuy en tête d'une adresse envoyée, le 5 nov. 1627, par les principaux habitants de Mazamet à Aug. Galland, commissaire du roi dans le Languedoc, pour lui promettre de ne point fournir de secours à Rohan.

Le frère de Dupuy-Galibran, JÉRÉMIE, homme de robe, non d'épée, fut pourvu de l'office de « conseiller du roi, juge de « Villelongue, garde et conservateur du « grand sceau de Beauvais au siège de « Puylaurens » par résignation de son oncle, Honoré *de Terson*, 27 mai 1608. Jérémie fut député par les villes de Castres et Puylaurens pour signer en leur nom le traité conclu à La Bruguière entre les catholiques et les protestants, le 26 juin 1621. Il testa le 27 sept. 1628. Il avait épousé Marie *de Rotolp*, fille d'Abel, sieur de Ladevèze et d'Isabeau *de Terson*, le 15 juillet 1607. De cette union naquirent six enfants : SAMUEL, qui suit; DAVID, souche de la branche Du Tour; ABEL; ISABEAU, épouse Antoine *de Mauzy*, procureur du roi à Puylaurens; MARGUERITE et JEANNE.

Samuel, sieur de La Bousquetié, mourut en 1664. Il avait épousé Marie *Le Roy*, fille de Jean, conseiller du roi et lieutenant principal du comté de Castres, et d'Isabeau *Du Poncet*, en 1640. De cette alliance naquirent : JEAN, qui suit; LOUISE, qui épousa Pierre *de Brail*, sgr. de Molins, gentilhomme plein d'esprit, mais qui eut moins de fermeté que sa femme devant les persécutions (voyez *La juste reconnaissance du s. Dupuy*) [1]; MARIE, femme de Josué *de Luppé*; JEANNE; ANTOINETTE, épouse de Philippe *de Gineste*, morte en 1696.

Jean, sieur de Labousquetié, officier d'infanterie, épousa Madeleine *de Gineste*, fille de Paul, sgr. d'Apelle, et de Marguerite *de Laroque*, en 1664. Il abjura entre les mains du curé de Saint-Paul, 23 déc. 1677, entraînant malgré eux, sans doute, deux de ses fils : PHILIPPE, sieur de Labousquetié, qui signe cette abjuration collective à l'âge de onze ans, et DAVID, lequel, à huit ans, ne sut pas apposer sa signature. Néanmoins ces deux enfants restèrent attachés au protestantisme. Réfugiés en Angleterre, ils périrent l'un et l'autre à la célèbre bataille de La Boyne, le premier avec le grade de capitaine, le second avec celui de lieutenant. Le troisième fils de JEAN, nommé aussi SAMUEL, se retira de même en Angleterre où il devint officier et se maria; mais le dernier, MARC-ANTOINE, sieur de Laroque et de Labousquetié, se convertit après s'être marié avec sa cousine Anne *Dupuy du Tour*. Jean eut encore deux filles : JEANNE, qui épousa Pierre *Bardon*, pasteur réfugié, et MARIE.

Il nous reste à parler de la branche du Tour, fondée par le second fils de Jérémie, David, sieur de Beauvais, capitaine d'infanterie au rég. de Grandval, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi par lettres pat. du 22 déc. 1657. Il épousa Paule *de Rivenc*, fille d'André et de Paule *de Salles*, le 20 sept. 1641, acheta de sa belle-mère la seigneurie du Tour en 1649, et mourut en 1678, laissant : JEAN, qui suit; SAMUEL, capitaine au rég. royal-infanterie, tué en duel dans les rues de Puylaurens en 1673; PAULE, mariée avec Paul *de Villeneuve*, sieur de Lamothe; MARIE, épouse Pierre *de Robert*, s. de Campredon, gentilhomme verrier, et abjure en déc. 1685; ISABEAU, femme de Jacques *Bieysse*.

Jean resta en France après la Révocation, mais il ne renonça pas de sitôt à sa religion. Comme son père, il était gentilhomme de la chambre du roi, et fut signalé à l'intendant du Languedoc de la manière suivante, en 1688 : « Catholique ambigu, « ayant une espèce de château au milieu « des bois, paroisse de Prades; partage « son séjour entre Puylaurens et le Tour. « Il a des enfants en bas âge » (Arch. de l'Hérault, C. 273). Jean avait épousé Marie *de Fauriès*, née le 13 nov. 1652, fille d'Élisée, procureur à la chambre de l'édit, et de Anne *de Scale*, le 11 mars 1671, qui lui donna JEAN-SAMUEL; LOUISE, mariée avec son cousin Marc-Antoine *Dupuy-Labousquetié*; JEAN, capitaine au rég. de Richelieu, mort en 1732; tous catholiques.

Nous ne savons comment rattacher à la famille Dupuy-Melgueil la branche suivante

[1] Un chanoine d'Agen, chargé de convertir les détenus de Puymiral où Pierre de Brail était enfermé, lui dit un jour : « N'est-ce pas que ma logique est serrée ? — Vos raisons ne sont pas mauvaises, répondit Molins, mais la meilleure c'est que je suis en prison. »

dont les divers membres reconnaissaient réciproquement leur proche parenté, au XVIIme siècle.

Pierre Dupuy, notaire de Castres à la fin du XVIme siècle, plusieurs fois consul et longtemps syndic de cette ville, personnage très estimé de ses concitoyens (*Gaches*, p. 413). Il eut un fils, David, pasteur du Carla, Des Bordes et de Caraman, mort en 1626, qui avait épousé Marguerite *de Quinquiri*. De cette union naquit, 1° un fils, nommé Jérémie, présenté au baptême par Jérémie Dupuy, conseiller du roi, juge de Puylaurens, et par Jeanne *Dumas*, femme de Moyse *Rastel*, bourgeois d'Auriac, le 23 février 1616; 2° une fille, Marie, présentée, 23 mars 1618, par Moyse Rastel et par Marie *de Rotolp*, femme de Dupuy, juge de Villelongue. — Jérémie, ancien officier de cavalerie, était membre du consistoire de Caraman, la seule église protestante du diocèse de Toulouse, au moment de la révocation de l'édit de Nantes. Le P. Maurel, vicaire général de l'archevêque, grand convertisseur, n'eut pas trop de peine à ramener au giron de l'église catholique ce troupeau dont le pasteur, *Dèze*, se trouva complètement abandonné. Un seul résista, ce fut Dupuy. On exerça contre lui toutes les persécutions. Il se sauva, il erra longtemps dans la campagne tandis que ses biens étaient la proie des dragons, et prit le parti de quitter la France, entraînant avec lui ses parents, Pierre *de Brail*, sgr. de Molins, et sa femme, Louise Dupuy. Mais ils furent arrêtés à Agen et enfermés à Puymirol, ainsi que les familles *Mascarenx* et *Caudiès*, et *Malabiau*, de Castres qui, lui, renia sa foi devant les rigueurs de la prison. Mascarenx et Dupuy furent condamnés aux galères, comme fugitifs. Ils en appelèrent au parlement qui voulut bien les absoudre, et cependant ils furent maintenus prisonniers. Enfin, après une dure détention et trois années de cruelles souffrances, grâce à un nouvel édit, Dupuy fut conduit sous escorte à Genève. Il y arriva le 12 avril 1688, dans la 73me année de son âge. Fixé dès lors à Berne, il y publia ses tribulations dans un opuscule intitulé : « *La juste reconnaissance que rend à Dieu le sieur Dupuy, un des confesseurs de J.-C., pour les grâces qu'il en a reçues pendant la persécution qu'il a soufferte en France pour la Religion Réformée*, 1690. » La Soc. des L. relig. de Toulouse a réimprimé cet ouvrage en 1862. Voy. aussi les *Mém. de Marteilhe*, p. 79 et 81 (Pradel).

7. DUPUY (Jean), baron de Cazes, député a plusieurs synodes et assemblées politiques des protestants de la basse Guyenne, gouverneur de Castillon en 1616, gentilhomme ordinaire de la Chambre. Il épousa Elisabeth *de Madaillan*, et en eut un fils, François, qui se maria au temple de Charenton, fév. 1637, avec Judith, fille de Jean *Palot*, conseiller secretaire du roi et de ses finances, et de Louise *Hurault*. De cette union naquirent entre autres enfants : Louise, née en 1640 morte en 1645 et Louis, présenté au baptême, 18 aout 1641, par le mis *de Pardaillan* et la baronne *de La Grève* [Haag, IV 453 b].

8. DUPUY (Ramond) bourgeois de Caussade épousa, 29 janvier 1589, Marguerite *Pégorier* (Dumons not. à Montauban, 1589 f°-4) et se remaria en secondes noces avec Marquise *Murat* qui lui survécut et vivait encore en 1661 (Dumons, XVI, 1661, f° 318). De son premier mariage naquit, vers la fin de 1501, Jacques Dupuy [Haag, IV 153 b [1]] qui devint premier consul de Montauban et se distingua lors du siège célèbre que cette ville soutint en 1621.

Jacques fut reçu, en 1611, au nombre des avocats en la Cour du sénéchal de Quercy. Le 29 janv. 1614, Jean *de Brassac* lieutenant criminel, assesseur et commissaire-examinateur du Quercy, lui céda sa charge moyennant la somme de 14000 livres ; transfert que le roi confirma par lettres patentes, du 30 nov. 1615. Ce marché était probablement la dot de Jeanne de Brassac que Jacques Dupuy épousa le 25 mars de cette même année, et qui était la fille de l'ancien lieutenant criminel et de Paule *de Sabonnières* sa femme.

On comprend que le duc de Rohan excitât l'admiration de beaucoup de ses coreligionnaires. Jacques Dupuy fut de ce nombre, et il usa de l'influence que lui assuraient sa situation et ses talents pour entraîner ses concitoyens à la suite de ce chef de parti. Aussi paya-t-il de sa personne, en 1621, dans le mémorable siège de Montauban (Voy. t. III, col. 876 et

[1] Revu par M. Nicolas, principalement d'après l'inventaire des papiers de Jaques Dupuy conservé aux archiv. municip. de Montauban.

suivantes). De l'aveu de tous les historiens, c'était un homme habile, hardi et de grand sens ; il possédait surtout un rare talent d'organisation, comme le prouvent la sagesse des règlements qu'il donna aux corps de métiers, la réorganisation de l'université de Montauban sur un plan plus vaste, et surtout l'excellence des mesures qu'il prit pendant le siège. Placé à la tête du conseil de police, il déploya, dans les circonstances les plus critiques un sangfroid, une vigilance, une activité, un esprit d'ordre et de ressource merveilleux ; il sut pourvoir à tous les besoins, déjouer tous les complots, maintenir la plus exacte discipline, en sorte que l'on a pu dire avec raison qu'il partagea avec *La Force* l'honneur d'avoir contraint Louis XIII a se retirer piteusement.

Afin de centraliser les moyens de défense, il établit à l'hôtel-de-ville un bureau où devaient aboutir tous les avis et d'où émanaient tous les ordres. Ce bureau était en permanence, sous la présidence de Du Puy lui-même ou d'un de ses collègues. Ceux-ci, les autres consuls, étaient Corneille *Natalis* avocat, Elie *Gineste* notaire et deux marchands, Pierre *Lavergne* et Mariet *Viguerie*. Par ses soins, des approvisionnements avaient été rassemblés en abondance, et les marchés furent toujours fournis de vivres à un prix modéré. Il n'en était pas de même des munitions de guerre ; mais pour y suppléer, il organisa des ateliers où des ouvriers étaient constamment occupés à fondre des balles et à préparer des engins de guerre. Chacun de ces ateliers était placé sous la surveillance d'un commissaire qui avait son magasin d'où rien ne sortait que sur l'ordre du bureau de l'hôtel-de-ville. Outre les administrateurs des hôpitaux, Du Puy fit nommer d'autres commissaires chargés de veiller au pansement des blessés. Il poussa la précaution jusqu'à régler les distributions de rafraichissements aux combattants. La nécessité de la défense forçant à abandonner ou à détruire les moulins situés hors de la ville sur le Tarn, il se pourvut d'un nombre suffisant de moulins à bras. Enfin, connaissant fort bien l'influence des ministres sur l'esprit du peuple, il ordonna que les treize pasteurs qui se trouvaient alors à Montauban, se rendraient soir et matin dans les corps de garde pour faire la prière et soutenir le courage des habitants.

Le siège levé, Du Puy alla en porter la nouvelle à Rohan qui le fit intendant de son armée, et l'employa en diverses occasions. Après la conférence que le général des Huguenots eut, en 1622, avec *Lesdiguières* à Laval entre Barjac et le Pont-Saint-Esprit, conférence où furent jetées les bases d'un traité de paix, il l'envoya à la Cour avec *Calonges*, *Des Isles*, *Du Cros* de Montauban et *La Borie* du Vivarais, pour négocier en son nom et en celui des protestants du Midi le traité définitif; mais le parti de la guerre l'ayant emporté dans les conseils du roi, ses députés revinrent sans rien conclure. Lorsque Montpellier fut menacée par l'armée royale, Rohan se hâta d'y envoyer Du Puy afin qu'il y établît le même ordre qu'à Montauban. Après la conclusion de la paix, Du Puy fut porté sur une liste de candidats à la députation générale, dressée par les députés des églises qui avaient pris part à la négociation du traité. « Pour n'avoir subject de demander si tost une assemblée [politique], lit-on dans une lettre de Du Plessis-Mornay à Bouchereau, les députés qui assistoyent M. de Rohan ont nommé trois gentilshomme et trois du tiers-état pour d'iceux estre choisis deux députés généraux. Les gentilshommes sont MM. de *Montmartin*, *Du Parc d'Archiac* et de *Calonges*. Les autres, les sieurs de *Maniald*, *Du Cros* et *Du Puy* de Montauban. » Le roi choisit Montmartin et Maniald.

Cependant Dupuy, après le siège, avait continué d'exercer à Montauban ses fonctions de Lieutenant particulier au Sénéchal. Le 30 septemb. 1623 le roi le nomma enquesteur au siège de Montauban au lieu et place de Pierre de Thomas qui s'était démis de cet office en sa faveur. Les deux partis, celui du roi et celui de la résistance semblaient tenir également à se l'attacher. Lorsqu'au commencement de l'année 1626, la guerre menaça de se rallumer, Dupuy, toujours attaché à Rohan, voulut faire déclarer Montauban en faveur de celui-ci, mais ses efforts ne purent décider les protestants du Languedoc à reprendre les armes : l'assemblée de Milhau où il avait été député avec *Leclerc* et *Noaillan* se prononça malgré lui pour la

paix, qui fut signée le 5 fév. 1626. Au mois de juillet, le parlem. de Toulouse le décréta de prise de corps et l'interdit de sa charge au Sénéchal ; mais une ordonnance de Louis XIII, 1er août 1626, cassa l'arrêt du parlement, et, le 12 septembre 1627, le duc de Rohan le nomma « intendant de la justice et des finances » près de lui. L'année suivante il était en Italie ; le duc l'avait envoyé à Venise pour ses affaires et le retint auprès de sa personne lorsqu'il s'y rendit lui-même. Il l'emmena avec lui comme secrétaire de l'armée pendant la guerre de la Valteline (1630-32). Mais le principal soin de Dupuy fut le recouvrement de sommes et de bijoux que le duc avait mis en dépôt en divers lieux d'Italie, particulièrement à Venise entre les mains du banquier Esdras Gallatin. Ce fut une affaire des plus difficultueuses ; pendant 25 ans le mandataire du duc, et de sa veuve ensuite, ne cessa de s'y employer, partagé entre la France et l'Italie. Plusieurs des pièces contenues dans l'inventaire dont nous avons parlé (col. 922 note) en témoignent : 8 fév. 1635, « Passeport délivré par M. de Candalle pair de France et général d'infanterie au service de la rép. de Venise à Jacques Dupuy envoyé par lui avec trois compagnies vers Ferrare, Modène, Reggio, Parme, Bologne, etc. ; » — 20 sept. 1636, Ordonnance de M. de Candalle nommant Jacques Dupuy son « agent ès affaires qui pourront concerner les intérêts et services de M. le duc ; » 1638, diverses procurations de la duchesse ; — 6 oct. 1655, « Passeport délivré par René de Voyer d'Argenson, ambassadeur du roi de France près la rép. de Venise, à Jacques Dupuy « s'en allant en France avec ses armes et bagages. »

Ce fut en effet seulement l'année suivante que Dupuy rentra dans sa patrie. Marc-Antoine *Benoit*, fils de l'ancien pasteur portant les mêmes noms (t. II, col. 267, l. 14), lui écrivait de Londres, le 9 mai 1656, ses félicitations sur ce retour à Montauban en ajoutant : « Je voudrois y avoir esté, afin d'avoir pu joindre les témoignages de ma joye à ceux de l'allégresse publique qu'on m'écrit avoir été très grande » (Invent., nº 55).

Jacques Dupuy avait encore une longue carrière à parcourir, mais tranquille. Sa femme lui avait donné une fille, Paule, née le 31 janv. 1616 et morte vers 1681. La fille épousa, le 16 septemb. 1629, Paul *du Valada*, de Réalville, docteur en droit et avocat. Le 30 nov. 1623, Dupuy contracta un second mariage, qui ne fut pas très heureux car les deux époux eurent à plaider l'un contre l'autre, avec Paule *Colom*, dont il n'eut point d'enfants. A son retour d'Italie, il se retira auprès de sa fille devenue veuve, à Réalville, et vécut encore vingt années entre elle et son petit-fils Paul du Valada, avocat comme son père. A son arrivée (lettre du 25 juill. 1656), M. *de Ruvigny* l'avait assuré de la part du duc de la Vrillère que le gouvernement ne l'inquiéterait pas et l'année qui précéda sa mort l'Intendant Foucault l'exempta, sur sa demande, du logement des gens de guerre dans ses propriétés de Réalville, Caussade, Albias, Négrepelisse, Cxyrac et Montauban. Il mourut paisiblement à Réalville, le 20 avril 1676.

9. DUPUY-MONTBRUN, nom d'une des plus anciennes et des plus célèbres maisons du Dauphiné, qui a donné à la France des capitaines illustres, et à l'Église protestante deux de ses plus intrépides défenseurs. [Haag, IV 457]. = *Armes :* d'or au lion de gueules armé et lampassé d'azur.

Le chef de cette famille, à l'époque où nous reporte l'introduction de la Réforme dans le Dauphiné, était Charles Du Puy-Montbrun, né au château de Montbrun vers 1530. Il avait fait ses premières armes sous les ordres de son père, Aymar Du Puy (aliàs de Podio) lieutenant du roi en Provence, gouverneur de Marseille, qui se distingua à la bataille de Cérisolles (1544) et mourut en 1551. Il laissa trois fils : Pompée, général des galères, Didier, chevalier de Malte, et Charles, le plus jeune. Chorier raconte que ce dernier, à son retour d'Italie, instruit qu'une de ses sœurs avait adopté les opinions nouvelles et s'était retirée à Genève, se mit à sa poursuite en jurant de la ramener catholique ou de lui arracher la vie. Mais l'éloquence de *Bèze*, dit-on, et des autres pasteurs qu'il allait entendre en cherchant sa sœur, opéra un si complet changement dans ses propres convictions religieuses, que de retour dans ses terres, son premier soin fut d'y établir une église dont la direction spirituelle fut confié à *Pierdouin* (*mss. de Genève*, 197aa).

La sœur qui fut cause de cette transformation paraît être JEANNE, mariée à Gaspard *de Theys* sr. de Clelles, mort des blessures qu'il reçut à la défense de Camaret, le 5 mars 1563. Cette dame s'était effectivement retirée à Genève en 1558 et avait demandé le divorce en fondant sa requête sur la conduite dissolue de son mari. Celui-ci l'alla chercher, mais elle refusa de le suivre et après enquête le divorce fut prononcé, mars 1559. Charles avait une autre sœur, BLANCHE, qui épousa Laurent *Allemand* seigneur d'Allières et lui donna un fils, aussi nommé Laurent, qui épousa, en 1564, dlle Bonne *de Prunier*.

Dans sa ferveur de néophyte, Charles du Puy-Montbrun se fit l'apôtre de la religion qu'il venait d'embrasser, et s'il faut en croire les écrivains catholiques, son zèle ne se manifesta pas seulement par des exhortations et des remontrances. Que son prosélytisme ait été plus ou moins impétueux, le parlement de Grenoble, décidé à y mettre un terme, lui ordonna, en 1560, de venir rendre compte de sa conduite, notamment à Montélimar, où il avait soutenu de tout son pouvoir François *de Saint-Paul*, prêchant publiquement dans l'église des Cordeliers. Montbrun se garda d'obéir ; il se contenta d'écrire à Grenoble pour réclamer le bénéfice des édits. Le parlement irrité chargea le prévôt des maréchaux d'aller le saisir dans son château et de l'amener mort ou vif. La commission était difficile à remplir, et le prévôt Marin Bouvier s'en acquitta fort mal, car Montbrun le prit lui-même avec toute son escorte et le jeta dans les prisons de son manoir. C'était un acte flagrant de rébellion, Montbrun ne pouvait se le dissimuler ; aussi accueillit-il avec empressement les propositions qu'Alexandre *Guyotin* ou *Guillotin*, homme de lettres de Valréas, vint lui faire de la part des protestants du Comtat-Venaissin. Il s'agissait de les rétablir dans la possession de leurs biens dont ils avaient été dépouillés par le légat apostolique. Il fut arrêté que Montbrun s'emparerait de Malaucène, où se trouvait l'arsenal du pape, tandis que Guyotin se saisirait de Vaison, où il avait des intelligences. Le 6 août fut choisi pour le jour de l'exécution. Une maladie dont Guyotin fut attaqué l'empêcha d'agir, en sorte que Malaucène seule tomba au pouvoir des Huguenots qui la livrèrent au pillage. Hors d'état de résister à Monbrun dont les forces s'accroissaient de jour en jour, le légat eut recours à La Motte-Gondrin qui somma le capitaine dauphinois de vider les terres de Sa Sainteté. Montbrun répondit qu'il était volontairement sorti du royaume afin de détruire les calomnies semées contre lui, et qu'il s'était retiré dans le Comtat-Venaissin, comme il avait pu le faire légitimement, appelé qu'il avait été par les habitants pour leur défense. Il se montra également sourd aux instances du cardinal de Tournon dont il avait épousé la nièce, en sorte que La Motte-Gondrin se décida à l'assiéger ; mais les échecs qu'il subit le déterminèrent bientôt à entamer des négociations. Montbrun, voyant ses soldats abandonner par troupes son drapeau pour se joindre au jeune *Maligny* et à *Mouvans* qui préparaient leur entreprise sur Lyon, accepta les conditions offertes par le lieutenant du roi en Dauphiné. L'accord portait que les protestants du Comtat et du Dauphiné auraient un an pour disposer de leurs biens et sortir du royaume ; que les prisonniers seraient rendus de part et d'autre, et qu'une amnistie pleine et entière serait accordée à tous les insurgés. Quoique garanti par la noblesse du Dauphiné, ce traité fut violé. Après d'inutiles plaintes, Montbrun, menacé lui-même dans sa liberté et dans sa vie, se vit forcé de reprendre les armes, et, on doit le dire, il fit cruellement expier aux prêtres catholiques la violation de la foi jurée. A la tête de 200 hommes seulement, il se rendit maître de plusieurs châteaux dans son voisinage. Un ordre du roi, en date du 17 août, enjoignit à La Motte-Gondrin de le poursuivre sans relâche et de le châtier de telle sorte que son exemple servît de leçon. La Motte marcha donc contre Montbrun avec des forces imposantes ; mais il tomba dans une embuscade si bien dressée que pas un des hommes de sa troupe n'aurait échappé sans la précipitation de quelques jeunes gens qui, impatients de combattre, n'attendirent pas l'ordre de leur capitaine pour commencer le feu. La Motte effrayé battit en retraite ; cependant Montbrun qui ne pouvait se flatter de l'espoir de soutenir longtemps seul l'effort de tous ses ennemis, résolut de profiter de leur effroi pour passer en

pays étranger avec sa femme et un jeune avocat de Grenoble nommé Matthieu *d'Autrine*, par Bèze et La Popelinière (d'*Antoine*, *Anthonian* ou *S. Antoine* par d'Aubigné), lequel s'était montré jusque là le plus fidèle de ses partisans. Le loyal capitaine pouvait-il deviner un traître sous le masque d'un ami dévoué ? A peine fut-il arrivé au Buis qu'il fut assailli dans son hôtellerie par une troupe de sicaires commandés par Matthieu. Il parvint à leur échapper, et déguisé en paysan, il se réfugia à Mérindol, où sa femme trouva le moyen de le rejoindre après avoir été dépouillée de tout ce qu'elle possédait. De là, à travers les plus grands périls, les deux époux gagnèrent Genève, pendant que La Motte-Gondrin se vengeait de son échec, en faisant raser leur château.

De Genève, Montbrun se rendit à Berne où il séjourna jusqu'à l'explosion de la première guerre civile (1562). Rentré en France, il se mit sous les ordres de *Des Adrets* qui l'envoya à Carpentras dans le but d'y pratiquer des intelligences ; mais reconnu par les habitants, il fut assailli par eux et obligé de fuir. Il rejoignit donc Des Adrets qu'il suivit à Lyon et qui lui donna l'ordre d'aller au secours des protestants de Chalon avec 500 arquebusiers. Accompagné des capitaines *La Grange* et *Saint-Vincent*, il entra, la nuit du 22 au 23 mai 1562, dans cette ville dont les huguenots s'étaient rendus les maîtres. Au rapport du P. Perry, il souffrit que ses gens y commissent « de furieux et épouvantables désordres. » En effet, conformémement aux ordres de *Condé*, qui assurément ne faisait que suivre les lois de la guerre en imposant à ses ennemis la charge de l'entretien de son armée, Montbrun fit saisir les ornements du prieuré de Saint-Marcel et de l'église de Saint-Vincent, mais il eut soin, de l'avis du bon Père, de faire dresser un inventaire des reliquaires par deux officiers de justice qui professaient la religion catholique, et de les faire estimer par des orfèvres, en présence de son ministre *La Motte*. Il est vrai que le jésuite ajoute qu'il s'appropria toute cette argenterie, mais il se montre vraiment trop passionné, pour qu'on l'en croie sur parole. Montbrun désarma ensuite les catholiques. C'était une mesure de précaution commandée par la prudence la plus vulgaire, puisque Tavannes marchait contre lui à la tête des milices de la Bourgogne. Lorsque les coureurs ennemis parurent sous les murs, *La Grange* sortit avec quelques cavaliers pour les repousser ; mais, tombé dans une embuscade, il fut rapporté mortellement blessé. Il mourut la nuit même, et fut enseveli dans l'église de Saint-Vincent. « Néantmoins, raconte l'historien de Chalon, sa carcasse n'y demeura pas longtemps. Elle en fut donc tirée par la populace catholique, qui la traisna par la ville et dès là sur le pont de Saône, d'où elle fut jettée dans la rivière. »

La mort de ce vaillant capitaine affligea beaucoup Montbrun ; il regretta d'autant plus vivement cette perte inutile que, convaincu de l'impossibilité de défendre, avec la poignée de soldats qu'il avait sous ses ordres, une ville comme Chalon, ou les protestants étaient en faible minorité, il avait déjà pris la résolution de l'évacuer avec ceux des habitants qui voudraient le suivre. Quelques-uns ne purent se résoudre à abandonner leurs foyers ; mais ils payèrent cher leur imprudence ; tous « furent, tant au dedans qu'au dehors de la ville, taillez en pièces. »

Montbrun rentra donc en Dauphiné et porta la guerre dans le Comtat-Venaissin, théâtre de ses premiers exploits. Il attaqua Mornas dont la garnison était composée des plus féroces saccageurs d'Orange. La ville fut emportée d'assaut, et tous ces brigands massacrés sans pitié par les Orangeois échappés à la ruine de leur patrie, qui s'animaient au carnage, au cri de Pague Ourenge ! Paye Orange ! Les cadavres, attachés à des perches, furent jetés dans le Rhône, avec cet écriteau : Péagers d'Avignon, laissez passer ces bourreaux, ils ont payé le tribut à Mornas.

Après cette sanglante exécution, Montbrun retourna à Boulène dont il avait fait comme son quartier général, et pendant que *Des Adrets* marchait sur Grenoble, il s'empara de Montdragon et repoussa vigoureusement le 19 juillet, une attaque du comte de Suze. Battu à Boulène, le général catholique se jeta sur Valréas. Le capitaine *André*, qui y commandait, ayant abandonné lâchement son poste, la ville fut prise et livrée au pillage, le 24 juillet. Montbrun marcha contre la Suze, et Des Adrets étant accouru avec sa rapidité merveilleuse, les deux

chefs huguenots mirent dans une déroute complète l'armée ennemie, et lui prirent toute son artillerie.

Cependant *Sénas* et *Mouvans*, assiégés dans Sisteron, envoyaient à Des Adrets lettre sur lettre pour demander du secours. Le baron fit partir en avant Montbrun, tandis que lui-même, soit pour opérer une diversion, soit pour exposer par son abandon les huguenots à une défaite, et se venger ainsi d'un affront qu'il croyait avoir reçu (Voy. II, col. 103), entra dans le Comtat-Venaissin. Montbrun se mit en route ; mais arrivé à Lagrand, le 2 sept., il se trouva en présence de l'armée catholique commandée par Suze. « Il se jette sur lui avec fureur, lit-on dans l'histoire de Sisteron, mais il éprouve une résistance qu'il avait cru sans doute prévenir par son impétuosité et dont l'effet inattendu ne fit dès lors que préparer sa défaite. Montbrun pliait déjà, lorsque la cavalerie de Sommerive, arrivant, lui fit un grand carnage et lui laissa à peine le temps de se sauver en toute hâte à Orpierre, abandonnant plus de neufs cents des siens sur la place, son bagage, ses munitions et son artillerie. » De Serres réduit la perte des protestants à 150 hommes ; mais cela ne change rien au fatal résultat de cette défaite. Sisteron fut pris, et le parti protestant resta longtemps écrasé en Provence.

Montbrun gagna Beaurepaire, où il fut investi par la cavalerie de Nemours ; mais, profitant d'une nuit obscure, il perça les rangs ennemis et se retira à Romans. Quelque temps après, les protestants ayant acquis la preuve de la défection de Des Adrets, le chargèrent avec *Mouvans* et *Cléry* d'arrêter le traître, ce qui fut fait le 10 janv. 1563. Montbrun retourna ensuite à Boulène, et essaya de s'emparer d'Orange ; mais son entreprise échoua, et la conclusion de la paix lui permit bientôt de déposer les armes.

Dans la seconde guerre civile, il conduisit à *d'Acier*, au mois de nov. 1567, un secours de 6 à 700 hommes et l'aida puissamment à repousser les attaques de Joyeuse contre Montpellier. Il revint ensuite se reposer dans ses terres, en Dauphiné. Mais la paix de Longjumeau (août 1568) ne dura que quelques mois. La guerre s'étant rallumée, Montbrun reprit les armes, traversa le Rhône malgré les efforts de Joyeuse et joignit *d'Acier* à Uzès, à la tête de dix enseignes d'infanterie appuyées d'une cornette de cavalerie et combattit vaillamment à Jarnac, à La Roche-Abeille et à Moncontour. Après la perte de cette dernière bataille, il fut envoyé à Angoulême avec les débris de son régiment : cependant, dès le mois d'octobre, il se mit en route, accompagné de *Mirabel*, *Verbelay*, *Quintel*, pour retourner dans le Dauphiné et y lever de nouvelles troupes. Leur retraite, dit Chorier, fut une témérité, mais une témérité héroïque. Montbrun n'avait sous ses ordres que 400 chevaux environ et quelque infanterie. Arrivé à Souillac, il trouva la Dordogne tellement gonflée par les pluies qu'il fut impossible de la traverser à gué. Il fallut perdre des instants précieux à se procurer des bateaux ; encore, faute d'un nombre suffisant de barques, le passage s'effectua-t-il si lentement, que les garnisons catholiques des villes voisines eurent le temps de se rassembler et de tomber sur l'arrière-garde. Beaucoup furent tués ou noyés, quelques-uns, comme *Quintel*, *Mormoiron* du Comtat, le médecin *Le Merle* et *Sarras* du haut Vivarais, faits prisonniers ; le reste atteignit Aurillac dont le capitaine *Bessonie*, appelé par d'autres *La Bessonnière*, s'était emparé. *Verbelay* y fut installé comme gouverneur, et Montbrun, attaqué d'une fièvre continue, fut obligé de s'y arrêter aussi ; mais il n'attendit pas sa guérison pour poursuivre sa route. Il arriva heureusement à Aubenas et, au commencement de mars, il avait déjà rassemblé 2,000 hommes du Vivarais à la tête desquels il résolut de forcer le passage du Rhône défendu par Gordes. Grâce à son courage et à l'industrie de Pierre *de Briançon* (Voy. II, col. 116) cette entreprise réussit. Pendant que le fort Saint-Ange se construisait, il se chargea de protéger les travailleurs avec environ 120 pistoliers commandés par *Lussan*, lieutenant de *Saint-Romain*, et cinq enseignes d'arquebusiers sous les ordres du capitaine *Piedgros*. Instruit de ce qui se passait, Gordes se mit en devoir de rejeter les Huguenots sur l'autre rive du fleuve ; mais il fut battu, le 27 mars 1570, et bien que blessé dans le combat, Montbrun, profitant de sa victoire, se saisit de Loriol ; puis il retourna au Pouzin pour

se faire panser. Ce fut sur ces entrefaites que l'armée des Princes arriva dans le Vivarais. Après la prise de Grane, l'amiral confia à Montbrun la garde de cette place où il laissa une partie de son artillerie. A peine *Coligny* s'était-il éloigné que les catholiques mirent le siège devant Loriol. Malgré la courageuse défense de *Rochefort*, d'autres disent de *Mirabel*, la ville allait être obligée de se rendre faute de vivres et de munitions, lorsque Montbrun réussit à y faire entrer cinquante paysans chargés de poudre et de farine, secours qui la mit en état de résister aux efforts de l'ennemi jusqu'à la conclusion de la paix.

Montbrun n'assista pas aux noces du roi de Navarre; il se trouvait en Dauphiné lorsque la nouvelle de la Saint-Barthélemy y arriva. Repoussant les avances de Gordes, fermant l'oreille à ses flatteries, dédaignant ses brillantes promesses, le brave capitaine passa l'hiver à courir de château en château, accompagné de quelques ministres, pour ranimer le courage de ses coreligionnaires. Dès le 6 avril 1573, il leva l'étendard de l'insurrection. Ses premières entreprises ne réussirent pas; mais la fortune finit par lui sourire. A la tête d'une petite troupe, qui comptait à peine 200 hommes de pied et 18 chevaux, Montbrun, vaillamment secondé par *Saint-Auban*, *Autard* dit *Bragard*, *Lesdiguières* et d'autres chefs renommés, s'empara d'Orpierre et de Serres, battit un corps de Provençaux qui accourait au secours, prit en courant l'abbaye de Vif, escalada Sahune en plein jour, se saisit de Condorcet, de Nions, de Vinsobres, de Menerbe, où il laissa pour gouverneur son lieutenant *Ferrier*. La paix ayant été signée sous les murs de La Rochelle, il refusa de l'accepter; à peine voulut-il consentir à une trêve de quelques semaines. L'armistice expiré, il se remit en campagne, faisant trembler toute la province et portant la terreur jusqu'aux portes de Valence et de Crest. Tandis que ses lieutenants *Beaumont-Combourcier* et *La Grange*, qui commandaient à Vif et à La Mure, poussaient leurs courses jusqu'à Grenoble, Montbrun surprit en personne Livron, Loriol, Allex, Grane, Roinac; pilla le riche couvent de Virieu; tenta, mais sans succès, l'escalade de Montélimar, pour tirer vengeance de la mort de ses lieutenants *Montgon* et *Diart*, qui avaient perdu la vie avec les châteaux où ils commandaient près de Valence; tailla en pièces, le 26 mai 1574, près de Pont-de-Royan un fort détachement de l'armée du Prince Dauphin, François de Bourbon; puis, secondé par *Stoblon*, *Comps*, *Gouvernet*, *Sainte-Marie*, *Blacons*, il osa entreprendre le siège de Die, défendu par Glandage; mais la trahison de Glandage fils, qui servait sous ses ordres, quoique catholique, et qui révéla à son père les projets de son chef, lui fit essuyer un échec dont il se vengea, le 28 août, sur le château de Sassenage, faible dédommagement de la perte d'Allex, d'Aouste et de Roinac que son lieutenant *Saint-Ferréol* rendit par capitulation. Quoique démantelé, Livron où commandait son gendre *Roisse*, se défendit mieux. Harcelée sans relâche par Montbrun, l'armée catholique dut lever le siège. Elle reparut devant cette place, au mois de décembre, sous le commandement du maréchal de Bellegarde. Après avoir ruiné toutes les défenses, les catholiques donnèrent l'assaut; mais *Roisse* les repoussa et leur fit éprouver des pertes énormes; malheureusement il périt dans son triomphe, et le commandement de la place resta au jeune *La Haye*, qui ne comptait encore que 23 ans. La mort de Roisse n'abattit pas le courage des habitants. Henri III s'étant rendu dans le camp catholique pour donner à ses mignons l'occasion de se signaler sous ses yeux, les femmes mêmes insultèrent le roi et ses favoris, et les accablèrent de huées. Cependant la poudre manquait aux héroïques défenseurs de cette petite ville, et elle allait être forcée de se rendre, lorsque *Lesdiguières*, par ordre de Montbrun, réussit à y pénétrer à travers le camp ennemi. L'éloignement de l'armée catholique permit à Montbrun de prendre ses quartiers d'hiver.

Dès que la rigueur de la saison se fut adoucie, il reprit les armes. Pendant que *Corcailles*, son lieutenant, surprenait Andance, lui-même emporta d'assaut Le Saix, Bays-sur-Bays, La Motte-Chalençon, Saint-André de Rozans, puis il alla avec *Lesdiguières*, à la fin de mai 1575, mettre le siège devant Châtillon; mais l'approche de Gordes le força à le lever. Il prit, le 13 juin, une éclatante revanche. Accom-

pagné de ses plus vaillants capitaines, *Lesdiguières, Gouvernet, Morges, Champoléon, Blacons, Cugié, Bar, Comps, Le Poët, Vercoiran*, il se posta au pont d'Oreille, pour y attendre Gordes, qui retournait à Die, et il lui tua 300 hommes. Irrité de cette défaite, le chef catholique assembla des troupes de tous côtés, et au mois de juillet, il marcha contre les huguenots à la tête de 30 compagnies de gens d'armes et de 9,000 hommes d'infanterie, presque tous de ces redoutables Suisses qui avaient décidé les batailles de Dreux et de Moncontour. Montbrun n'avait à lui opposer que 500 chevaux et 800 arquebusiers ; cependant, n'écoutant que son ardeur, il refusa de suivre le prudent conseil de *Lesdiguières* qui voulait qu'on prît position dans les défilés de Quint et de Saillans ; il franchit donc la Gervane près de Mirabel et s'avança à la rencontre de l'ennemi. La fortune sembla d'abord vouloir couronner son audace ; mais ses soldats s'étant mis à dépouiller les morts, Gordes fit donner sa réserve qui mit en déroute les protestants. *Bar*, « jeune et brave gentilhomme, » comme l'appelle de Serres, fut tué. Après des prodiges de valeur, forcé de fuir à son tour, Montbrun voulut franchir un canal, mais son cheval épuisé de fatigue s'abattit sous lui et lui cassa la cuisse. Fait prisonnier, il fut envoyé à Grenoble, le 29 juillet.

En recevant la nouvelle de cette capture importante, Henri III manifesta une grande joie. Il se souvenait qu'à son retour de Pologne, Montbrun avait pillé ses bagages, et que lui ayant écrit, dit Brantôme, « une lettre un peu brave et haute et digne d'un roy » pour lui ordonner de poser les armes, le vaillant capitaine avait répondu : « Comment ! le roy m'escrit comme roy et comme si le devois reconnoistre ! Je veux qu'il sçache que cela seroit bon en temps de paix, et qu'alors je le reconnoîtray pour tel, mais en temps de guerre, qu'on a le bras armé et le cul sur la selle, tout le monde est compagnon. » Plus ces paroles étaient vraies, plus Henri III s'en offensa, et il jura que Montbrun s'en repentirait. En apprenant qu'il était prisonnier : « Je sçavois bien, s'écria-t-il, qu'il s'en repentiroit : il en mourra, et il verra à cette heure s'il est mon compagnon. » En vain *Condé* et *Damville* intercédèrent-ils pour l'intrépide guerrier, et demandèrent-ils qu'on le traitât en prisonnier de guerre, ainsi que cela s'était toujours pratiqué pour les prisonniers des deux partis ; leurs prières ne furent pas écoutées. En vain ses principaux compagnons d'armes, assemblés à Mens, menacèrent-ils de se livrer aux plus terribles représailles si on le condamnait à mort. En vain le duc de Guise insista-t-il pour qu'on échangeât Montbrun contre Besme, l'assassin de Coligny ; il ne put rien obtenir. « Et soudain, continue Brantôme, [le roy] manda[1] à la cour de Grenoble de luy faire son procès et trancher la teste quoy qu'on luy remonstrast que cela tireroit à conséquence et que les ennemis en pourroient autant faire à ses serviteurs. Nonobstant tout, il mourut. » On pansa les blessures de Montbrun avec le plus grand soin de peur que la mort ne l'enlevât au supplice, on pressa le jugement, de manière que la sentence, dressée d'avance, put être prononcée au prisonnier le 12 août ; puis la fracture de sa cuisse l'empêchant de marcher, on le porta, assis dans une chaise, sur l'échafaud où il eut la tête tranchée. Le héros subit la mort avec une constance et une fermeté admirables. On lui avait défendu de parler au peuple ; mais il n'en tint compte, et s'adressant à la foule qui l'entourait, il lui rappela que son seul crime était d'avoir porté les armes pour la religion et la liberté du royaume ; il protesta qu'il recevait volontiers la mort qui mettait enfin un terme à ses labeurs et à ses misères, et il pria Dieu d'avoir pitié de lui et de la France. Ainsi périt Montbrun, à qui, dit Chorier, son intrépidité avait mérité des deux partis le surnom de brave, et jamais il ne fut mieux porté. A un courage indomptable, il joignait des qualités beaucoup plus rares dans son siècle. Au rapport de Serres, il était « modéré, droicturier, point avare et point ravisseur ; » on ne pouvait lui reprocher qu'un peu trop d'indulgence pour ses soldats. La place qu'il laissa vacante fut longtemps disputée à *Lesdiguières* par *Cugie*, bernois établi depuis longtemps dans le Dauphiné, et capitaine, dit de Thou, en grande estime parmi les siens et d'un âge déjà mûr, dont

[1] On a une lettre qu'il écrivit sur le même sujet, 9 juillet 1575, à M. de Gordes ; Bibliot. de l'Institut, collect. Godefroy, vol. 122.

les prétentions étaient appuyées par la première noblesse. Son rival finit pourtant par l'emporter. L'inique jugement qui condamna Montbrun à mort fut cassé l'année suivante, et sa mémoire réhabilitée.

De son mariage avec Justine *Allemand*, Montbrun laissa un fils, nommé Jean, né vers 1568, qui prit part, comme nous l'avons vu ailleurs, à la plupart des exploits de *Lesdiguières*, et fut élevé au grade de capitaine de 50 hommes d'armes. Député, en 1611, à l'assemblée politique de Saumur, avec *Champoléon*, *Chamier*, *Parat*, *Vulson* et *Bellujon*, il obtint de ses collègues comme marque de leur estime, d'être inscrit sur la liste des candidats à la députation générale. Créé conseiller d'état en 1612, il assista aux États-généraux, assemblés en 1615, et s'opposa à la publication du concile de Trente. L'ordre de la noblesse ayant demandé que le roi fût supplié de maintenir la religion catholique, suivant le serment fait à son sacre, et rejeté, à la pluralité des voix, l'article qui l'invitait à maintenir les édits de pacification en faveur des Réformés, Montbrun déposa, le 21 fév., une protestation, signée par lui et ses collègues protestants, *Chambaud*, le vidame de *Chartres*, *Saint-André*, *Du Vigean*, *Saint-Rome* et *Montmartin*. En 1619, il fut député de nouveau à l'assemblée politique de Loudun. Celle de La Rochelle, dans la distribution qu'elle fit des gouvernements, lui donna celui de la Provence, avec le titre de lieutenant-général. Montbrun n'hésita pas à accepter le dangereux honneur qu'elle lui décernait, quoique le roi, dans l'espoir sans doute de le gagner, eût érigé tout récemment, au mois de fév. 1620, la terre de Montbrun en marquisat. Il leva donc des troupes, et secondé par *Champoléon*, *Comps*, *Beaufort*, il se saisit de Molans, de Raillannette, de Puy-Giron, de La Baume-Cornillane et de quelques autres places. Il pouvait même espérer de s'emparer de Grenoble où il entretenait des intelligences. Inquiet de ses progrès, le roi renvoya *Lesdiguières* dans le Dauphiné, et toute la province fut bientôt pacifiée, tant la terreur de ce nom était grande. Montbrun, s'il faut en croire Le Vassor, ne déposa si promptement les armes que parce qu'il avait, dès le principe, agi de concert avec le maréchal, qui avait des raisons de craindre d'être arrêté, et qui le fit agir pour que sa présence devînt nécessaire dans son gouvernement. Quoi qu'il en soit, lorsque la guerre éclata de nouveau, le marquis de Montbrun embrassa le parti de *Rohan* et servit sous ses ordres en Languedoc, 1622, en qualité de général de la cavalerie protestante; mais il finit, sinon par s'accommoder avec la Cour, au moins par se prononcer contre l'ambitieux Rohan. On ignore la date de sa mort, on sait seulement qu'il atteignit un grand âge, puisqu'il vivait encore en 1657.

Jean Du Puy-Montbrun laissa, de son mariage avec Lucrèce *de La Tour-du-Pin-Gouvernet*, six fils et cinq filles. De ces dernières, l'aînée, Antoinette, épousa, en 1626, Jean *de Raphelis* ou *Rafaëlis*, seigneur de La Roque-Henri ; la seconde, Justine, s'allia à Balthasar *de Gérente* marquis de Sénas ; la troisième, Marguerite, devint la femme de César *de Vaucerre* baron des Adrets ; la quatrième, Isabeau, se maria avec Jean *de Bologne* sieur d'Alençon, et la cinquième, Lucrèce, épousa François *de Philibert* seigneur de Venterol. Deux des fils, François et César, furent tués dans les guerres de Hollande, en 1672 ; les quatre autres, Charles-René marquis de Montbrun, Jean seigneur de Ferrassières, Alexandre marquis de Saint-André, et René, sieur de Villefranche, furent chefs d'autant de branches.

I. *Branche de Montbrun*. Charles-René n'a pas joué un rôle important dans l'histoire. Il avait la lieutenance-générale du Nivernois, que remplirent aussi son fils et son frère. Après la rupture de son mariage avec Françoise *de Bonne*, le marquis de Montbrun épousa Claudine *Monnier*, puis, en 1637, Diane *de Caumont*, fille de Henri-Nompar *de Caumont* et de Marguerite *d'Escodéca*. Sa première femme le rendit père de deux filles : Justine alliée avec Laurent *de Périssol*, président au parlement de Grenoble, et Lucrèce, épouse de Marc *de Vesc* seigneur de Comps. Du second lit sortirent un fils, nommé Jacques, qui suit, et trois filles : Isabeau, mariée à Alexandre *de Faret*, marquis de Saint-Privat ; Alexandrine, alliée à Pierre *Martin*, seigneur de Champoléon ; Diane, morte, en 1673, sans avoir été mariée.

Jacques Du Puy-Montbrun, capitaine

dans le régiment de son oncle Saint-André-Montbrun, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie en 1652, grand chambellan du duc d'Orléans et lieutenant-général du Nivernois, se démit de cette dernière charge en faveur de son oncle, le marquis de Saint-André. Ce Jacques se convertit lors de la révocation et mourut en 1715. Il avait épousé, en 1658, sa cousine *Charlotte*, qui ne lui donna qu'une fille, Louise-Alexandrine-Cornélie, mariée, en 1699, avec Jean-François-Elzéar de Pontevès, comte de Buous.

II. *Branche de Ferrassières*. Jean Du Puy-Montbrun, seigneur de Ferrassières, dit le comte de Montbrun, né vers 1598, lieutenant de la compagnie de gendarmes de La Mothe-Houdancourt, prit part à toutes les expéditions de ce maréchal. Créé maréchal de camp en 1642, il fit, en cette qualité, les campagnes de Catalogne, et contribua particulièrement au secours de Lérida, en 1644. Il suivit probablement La Mothe-Houdancourt lorsqu'il fut rappelé, et Pinard, l'exact compilateur de notre histoire militaire, n'a pas trouvé qu'il ait été employé depuis. Il eut de son mariage avec Antoinette, fille d'Antoine *de Poinsart* et de Marie *Reypier*, une fille unique nommée Espérance *Du Puy*, comtesse de Montbrun-Ferrassières et épouse du comte de Dohna.

III. *Branche de Saint-André*. Alexandre Du Puy-Montbrun, marquis de Saint-André, seigneur de La Nocle et de Saint-Maurice, naquit à Montbrun, en 1600. Il fut mis, dès l'âge de sept ans, avec ses deux frères aînés, auprès du Dauphin en qualité d'enfant d'honneur; mais à l'âge de quatorze ans, s'arrachant aux divertissements de la Cour, il alla rejoindre en Piémont *Lesdiguières*, qui lui donna une compagnie dans son régiment. Lorsque *Rohan* prit les armes, 1621, Saint-André, accompagné de Ferrassières, résolut d'aller lui offrir ses services, et il se rendit à Orange avec un corps de troupes dans l'intention d'y passer le Rhône. Déjà *Du Pilon*, qui conduisait l'infanterie, avait traversé le fleuve, et Saint-André se disposait à le suivre, quand la garnison du Pont-Saint-Esprit tomba sur ses gens. Du Pilon fut fait prisonnier avec la plupart de ses soldats; quelques-uns furent noyés, d'autres se sauvèrent à la nage, comme *Du Cros*, du Vivarais, qui atteignit heureusement l'autre rive, malgré ses soixante-dix ans et plusieurs blessures. Les deux Montbrun durent chercher passage ailleurs. Peu de temps après son arrivée à Castres, une députation vint de Montauban apporter à Rohan la nouvelle de la mort de *Vignaux*, et lui demander un gouverneur et des troupes. Le duc jeta les yeux sur Saint-André qui, bien que jeune encore, commençait à jouir d'une grande réputation de bravoure, et il le fit partir avec 300 hommes d'infanterie commandés par *Pujet*, *Jacornasse*, *Centaussel* et *Lefesque*, en lui donnant pour ingénieur l'habile capitaine *Dujau*. Arrivé à Carmaing, Saint-André apprit que l'ennemi lui coupait le chemin; mais son sang-froid le tira de danger et il entra à Montauban sans avoir essuyé de perte. Son premier soin fut d'augmenter les fortifications et d'approvisionner la place pour un an, en cas de siège; puis, tranquille de ce côté, il fit attaquer les châteaux forts des environs, les soumit, et encouragé par ses succès, il marcha en personne, au commencement du mois d'août 1622, contre La Bastide dont la garnison se rendit prisonnière de guerre. Altaqué à son retour, il se défendit si vaillamment qu'il resta maître du champ de bataille. Quelques jours après, à la sollicitation de *Régniez*, qui avait été chassé de son château, il entreprit de l'y rétablir. Bravement secondé par les barons de *Villemade* et de *Verdère*, par *Lamole*, *Thierri*, *Tresrieux*, d'*Alliès*, *La Boissonade*, *Nadal* le jeune, *Moïse* et *Durand*, il emporta le château d'assaut et le rendit à son seigneur. La trahison de *Veilles* (t. III col. 20), faillit lui coûter la liberté et peut-être la vie. Attiré dans une embuscade, il dut son salut autant à la prudence dont il ne se départissait jamais, qu'à la mort du traître. Il opéra sa retraite en combattant depuis Villebrunier et rentra dans Montauban, n'ayant à regretter qu'une quarantaine d'hommes. La garnison qu'il avait laissée à Villebrunier, sous les ordres de *Bardon*, *Lalane*, et *Durban*, regagna non moins heureusement Montauban.

Quelques jours après, Saint-André Montbrun tailla en pièces la garnison de Montech, et par de nombreuses sorties conduites toujours « avec honneur et avantage, » il réussit non seulement à tenir à distance les trou-

pes de Thémines, chargées de faire le dégat autour de Montauban, mais il les fatigua tellement qu'elles finirent par s'éloigner. Montbrun les fit poursuivre par *Villemade* et *Tresrieux* qui battirent à plates coutures la garnison de Saint-Maurice. Piqué de cette bravade, le maréchal rebroussa chemin et reparut aux portes de Montauban; mais la conclusion de la paix suspendit bientôt les hostilités.

En 1625, le secrétaire du marquis de Montbrun ayant été arrêté porteur de dépêches de *Rohan*, qui préparait une nouvelle insurrection, Saint-André et ses deux frères se sauvèrent à Anduze; mais les revers essuyés par les protestants au début de la campagne découragèrent les deux aînés qui firent leur paix et rentrèrent dans le Dauphiné, tandis que le cadet, après avoir inutilement essayé de les retenir, poursuivit sa route vers Castres, où le duc assemblait ses partisans. Tel est le récit de Rohan; mais nous devons faire observer qu'il est contredit par un fait relaté dans l'histoire de Nîmes; c'est que les deux frères de Saint-André-Montbrun se trouvèrent au combat de Bellegarde, en 1626, avec *Lecques*, *La Cassagne*, *Saint-Cosme* qui y fut blessé mortellement, et Saint-André lui-même. Ils n'avaient donc pas fait leur paix.

Rohan accueillit avec joie le jeune Montbrun et lui confia une seconde fois le gouvernement de Montauban, où un parti nombreux, à la tête duquel étaient les pasteurs *Ollier*, *Charles* et *Delon*, se montrait peu disposé à entrer dans ses vues. Irrité par la résistance qu'il rencontra, Saint-André se porta aux actes de violence les plus répréhensibles, pour forcer les habitants à se déclarer en faveur de Rohan. Excitée à son instigation par des exaltés, un crocheteur nommé *Arlance* et un tailleur appelé *Vrillon*, la populace prit les armes, et une émeute formidable éclata. D'*Aussery*, un des plus braves hommes de France, *Tachart*, de *Kade*, de *La Coste*, Théoph. *Berauld* second consul, *Palisse*, *Dauphin*, *Pérès*, de Nérac, coururent les plus grands dangers (*St-Germ. franc.* 914, 11). *La Case* fut mis en arrestation, les consuls chassés de Montauban avec les ministres modérés, et Saint-André-Montbrun resta maître de la ville où il établit un véritable gouvernement militaire. *Dupuy*, *Leclerc* ancien conseiller, le professeur *Béraud*, *Mages*, *Noaillan* et *Maravat* furent nommés membres du conseil de guerre. Les capitaines *L'Hoste*, *Griffoulet*, *Thoulouse*, *Peyrusse*, *Vialettes* le jeune, *Cayla*, *Gayral*, *Escorbiac* et *Cassan* furent chargés du commandement des troupes dans la ville; *Vialettes* l'aîné, *Vezin* et *Langlade*, de la défense de Villebourbon; *Feutrié*, *Rouffio* et *Laurac*, de celle de Villenouvelle.

A peine ces dispositions étaient-elles prises, que les catholiques parurent sous les murs. Dans une sortie, Montbrun tomba au milieu d'un corps considérable d'ennemis et ne dut la vie qu'à la bravoure de *Durban*, qui avait lui-même failli être massacré deux jours auparavant, comme modéré. Longtemps la désunion qui régnait entre les habitans paralysa ses efforts et fit échouer toutes ses entreprises; cependant le danger commun finit par rapprocher les deux partis et dès lors Montbrun obtint des avantages signalés sur d'Epernon, sans pouvoir toutefois l'empêcher d'accomplir la ruine du pays. « Le cœur le plus endurci, lit-on dans la Vie du duc d'Epernon, auroit été touché de compassion à la vue de tant de misérables objets qui se présentoient de toutes parts. Durant l'obscurité de la nuit, nous découvrions mille feux allumez dans une plaine fertile, arrosée de deux rivières. Les bleds, les vignes, les arbres fruitiers, les maisons, tout étoit consumé. »

L'œuvre de dévastation accomplie, l'ennemi s'éloigna, et Saint-André se rendit à Nîmes. Le renom de sa bravoure lui avait gagné partout l'affection du peuple. Les Nîmois forcèrent le Conseil, au mois de janvier 1626, à le demander à *Rohan* pour lieutenant-général. *Saint-Cosme* qui prétendait à ce poste, et dont les prétentions étaient appuyées par *Lecques*, *Fourniquet*, *La Cassagne*, se montra si vivement irrité, que Rohan, de crainte de l'aliéner tout à fait, se rendit à Nîmes et réussit à rétablir la paix en persuadant aux Nîmois d'abandonner leur projet touchant Montbrun.

Mais c'est surtout dans la dernière guerre de religion que Saint-André-Montbrun trouva de fréquentes occasions de signaler son courage et sa droiture. En 1628, le duc de *Rohan* lui donna, avec le grade de maréchal de camp, le commandement

d'une levée de 1,500 hommes, opérée dans le Languedoc, et l'envoya au secours des protestants du Vivarais, en renforçant sa troupe de la compagnie de chevau-légers de *La Cassagne*, qui était prisonnier depuis trois mois. Saint-André commença la campagne par le siège de Saint-Jean-de-Valfrancisque qu'il prit, ainsi que le fort de Chamborigaud et quelques autres places qui pouvaient l'incommoder. Il se porta ensuite sur Génolhac dont il se rendit maître également, et alla attaquer Villefort, mais il y trouva le marquis de Portes à la tête de forces considérables et fut obligé de se replier sur Génolhac. Bientôt Rohan l'envoya occuper Privas. Louis XIII se vit obligé d'entreprendre le siège de cette ville qu'il espérait avoir à prix d'argent : mais auparavant, il voulut essayer de gagner Saint-André, et lui fit proposer jusqu'à cent mille écus pour la remise de la place. Le petit-fils du brave Montbrun répondit qu'il était homme d'honneur et que rien au monde ne lui ferait violer ses serments, et sur-le-champ, après avoir fait jurer aux habitants de se défendre jusqu'à la mort, il ordonna les travaux les plus urgents pour mettre Privas en état de soutenir un siège.

Le 14 mai, Louis XIII, qui venait de promettre aux députés des catholiques du Vivarais, de « faire des rebelles tel châtiment qu'il en serait à jamais mémoire, » parut dans la plaine du Lac, qui entoure Privas au levant et au midi. Le jour même, après une inutile sommation, l'attaque commença contre les défenses extérieures, et le 20, l'armée royale, portée à 29,000 hommes par l'arrivée de Richelieu avec l'armée du Piémont, ouvrit la tranchée contre le corps de la place, et la poussa vivement malgré les vigoureuses sorties des assiégés. Le 26, l'assaut fut livré sur deux points, mais il fut vaillamment soutenu, et les royalistes repoussés après une lutte sanglante qui dura près de deux heures. Malgré ce succès, les assiégés exigèrent impérieusement de Saint-André, en le menaçant de le livrer au roi, qu'il s'abouchât avec Gordes; mais Louis XIII ne voulut recevoir la ville qu'à discrétion. Les Privadois n'eurent garde de se fier à la clémence du prince; la plupart préférèrent abandonner leurs demeures et essayèrent de fuir, dans la nuit du 27 au 28, à travers les bois et les rochers ; mais presque tous tombèrent entre les mains des soldats royalistes, et furent égorgés, pendus ou envoyés aux galères. Le reste des bourgeois et la garnison, qui s'élevait à peine à 500 hommes, se retirèrent dans le fort de Toulon avec tant de précipitation et de désordre qu'ils oublièrent d'emporter vivres et munitions. Dans l'impossibilité de prolonger la résistance, les assiégés sollicitèrent derechef une capitulation; le roi se montra inexorable. « Ce sont, écrivait-il le jour même à sa mère, les meilleurs hommes que ait M. de Rohan, et, les faisant pendre, comme je feray, et Saint-André le premier (2), c'est couper le bras droit à M. de Rohan que de luy oster ces gens-là » (*Béthune*, 9323). Cependant les pourparlers continuèrent. Trois fois *Brunel* dauphinois, lieutenant d'une compagnie fut envoyé au camp pour connaître la dernière résolution du monarque. Gagné, selon Rohan, par les promesses des assiégeants, il annonça, au retour de son troisième voyage, que tout le monde aurait la vie sauve, mais qu'il fallait que Saint-André et quelques-uns de ses capitaines allassent se jeter aux pieds du roi pour lui demander pardon, et que le comte de Soissons, qui devait l'introduire, l'engageait à se hâter. Saint-André ne se décida qu'avec répugnance à cette démarche humiliante; cependant il finit par céder aux instances de ses officiers. Il se rendit donc avec *Clausel*, *Verderonne* et trois autres de ses capitaines dans le camp ennemi ; mais le roi refusa de le recevoir et le renvoya au cardinal qui le retint prisonnier sous prétexte qu'il n'avait pas de sauf-conduit. Malgré l'indignation qu'il devait ressentir de cette trahison, Montbrun, qui connaissait la position désespérée de ses gens, se laissa persuader par Richelieu d'écrire à la garnison du fort de Toulon, pour l'engager à se rendre à discrétion, en lui assurant que tous ceux qui la composaient auraient la vie sauve. Cependant les soldats catholiques étaient entrés dans Privas abandonné. Ils y trouvèrent deux cents hommes blessés, malades ou infirmes, qui furent passés au fil de

[1] Rohan se trompe donc lorsqu'il dit qu'on offrit à Montbrun la vie pour lui, et non pour ses soldats. Louis XIII, on le voit, lui réservait le même sort qu'aux autres.

l'épée, et quelques femmes qui essuyèrent les derniers outrages. Les maisons furent pillées et livrées aux flammes, il n'en resta pas une debout, de l'aveu de Richelieu.

Après avoir obtenu de Montbrun, tout ce qu'il pouvait en espérer, Louis XIII le fit passer devant un conseil de guerre qui l'aurait certainement condamné à mort, si le comte de Soissons, du nom de qui on avait abusé pour l'attirer dans le piège, n'eût hautement protesté. On se contenta de l'enfermer d'abord dans la citadelle de Valence, puis dans la tour de Crest, d'où il put s'échapper au bout de quelques mois. Cependant le bruit de sa condamnation s'était répandu dans le camp, et quelques soldats ayant crié aux défenseurs du fort de Toulon, que Saint-André venait d'être pendu, tous jurèrent de se défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Instruit de leurs dispositions, Louis XIII fit conduire le prisonnier sous les murs du fort, et dès qu'ils le virent, s'imaginant qu'on leur accorderait aussi la vie, ils ouvrirent leurs portes et se rendirent à discrétion, le 29. Les soldats royalistes exaspérés se jetèrent sur la garnison et la massacrèrent sans pitié. Cent cinquante de ces malheureux échappèrent seuls à cette affreuse boucherie; mais ils n'en furent que plus à plaindre. Cinquante furent pendus devant le fort, et cent envoyés aux galères.

Ainsi périt la ville florissante de Privas. Une ordonnance royale compléta sa ruine, en déclarant tous les biens des habitants confisqués et en interdisant à qui que ce fût de s'y établir sans lettres-patentes du roi.

Après son heureuse évasion, Saint-André-Montbrun alla offrir son épée à la république de Venise, à l'exemple du duc de *Rohan*. Chargé, en 1630, de secourir Mantoue, il entra dans la place, après avoir surmonté tous les obstacles, reprit le fort Saint-Georges et força les Impériaux à lever le siège. Il servait dans la Valteline, lorsque le roi de Suède Gustave-Adolphe l'appela sous ses drapeaux, et lui donna en 1631, un régiment de cavalerie et un d'infanterie, à la tête desquels il défit près de Weimar un corps d'Impériaux. Au siège de Francfort, il se chargea d'enlever un ouvrage à corne dont la prise permettrait de livrer un assaut général : trois fois repoussé, il revint une quatrième à la charge et l'emporta l'épée à la main. Francfort fut pris le 13 avril, Landsberg se rendit le 18. Quelques jours après, Saint-André battit près de Tagermunde les Impériaux, leur prit deux drapeaux et fit mille prisonniers. Le roi de Suède le récompensa par le gouvernement de la Poméranie. A la bataille de Leipzig, 7 septemb., il combattit avec une bravoure sans égale à la tête de son régiment qui fut taillé en pièces. Chargé du commandement de l'avant-garde au passage du Leck, il mit en déroute quatre régiments ennemis, 15 avril 1632, et fit le dégât autour de Neubourg. Augsbourg capitula le 20. Saint-André continua ainsi de se signaler parmi les plus braves jusqu'au combat de Nuremberg où il reçut une blessure qui l'empêcha d'assister à la bataille de Lutzen.

Après la mort de Gustave, il s'attacha au duc de Saxe-Weimar. En 1633, à la tête de 2,000 hommes, il arrêta, durant deux jours, 8,000 Impériaux qui marchaient au secours d'Elwangen; privée de ce secours, la place dut capituler. Peu de jours après, il tomba avec 3,000 soldats au milieu de 10,000 ennemis; mais une attaque impétueuse lui fraya un passage et il parvint à se sauver avec une partie de sa troupe. Forcé par la maladie de s'arrêter à Burgau, il fut fait prisonnier lorsque Wallenstein emporta ce bourg. L'empereur lui offrit la liberté, à condition qu'il entrerait à son service; mais il répondit qu'il préférait à la liberté son honneur et la reconnaissance. Il fut donc envoyé dans la forteresse de Lindau, où on le détint plus de trois ans.

Échangé, en 1636, contre un frère du général Papenheim, il revint en France et se présenta à la Cour où il fut bien accueilli. On lui donna une compagnie de chevau-légers et on l'envoya servir sous *Rohan* dans la Valteline, où il se signala comme toujours. L'année suivante, il fut employé au siège de Leucate dont il enleva les retranchements. En 1638, il obtint un régiment à la tête duquel il fit la campagne de Piémont. Au secours de Verceil, il força deux redoutes et jeta dans la place 2,000 hommes. A l'attaque des retranchements de Cencio, à la prise de Chivas, au combat devant Casal, il donna également des preuves de la plus grande bravoure; mais au siège de Turin, il fut fait prison-

nier après des prodiges de valeur, et conduit à Milan, il ne recouvra la liberté qu'en 1642. Élevé, pendant sa captivité, au grade de maréchal de camp, il continua de servir en Italie, même après avoir obtenu, en 1648 ou 1649 [1], le gouvernement du Nivernois. Créé lieutenant-général, il commanda l'armée d'Italie en l'absence de Du Plessis-Praslin. Il fut ensuite employé en Provence; mais en 1651, il retourna en Italie et empêcha les Espagnols d'y faire des progrès. En 1652, il reçut l'ordre de conduire l'armée du Piémont au secours de Barcelone et de s'opposer à l'armée de Condé. Le cardinal Mazarin finit par sentir que tant de services méritaient une récompense. Il offrit donc à Saint-André-Montbrun le bâton de maréchal de France, à condition qu'il abjurerait la religion réformée. Le brave général ne voulut pas l'acheter à ce prix, et il quitta la Cour ; mais il oublia bientôt son mécontentement. Dès 1655, il rentra dans le service actif et fut employé en Italie. La même année, il fut nommé commandant-général du Montferrat, du Piémont et du Dauphiné. En 1656, il contribua à la prise de Valence ; en 1657, il emporta d'assaut None et prit une grande part à toutes les opérations de la campagne ; cependant, en 1659, ayant de nouveau à se plaindre de la Cour, il se retira chez lui, après s'être démis du gouvernement du Nivernois en faveur de Mazarin.

Saint-André-Montbrun vécut dans la retraite jusqu'en 1668 où le sénat de Venise songea à lui pour remplacer le vaillant défenseur de Candie, le marquis de Ville, qui venait d'être rappelé par son souverain. Saint-André n'ignorait pas que Candie était réduite à l'extrémité; toutefois il crut son honneur engagé à ne pas refuser à la république et à la chrétienté le secours que l'on attendait de son expérience militaire et de son courage. Il s'embarqua donc à Venise, au mois de juin 1668, revêtu du titre de capitaine-général des armées de la république. A son arrivée, il trouva la ville en ruines, les défenses extérieures emportées, les parapets abattus par la formidable artillerie des Turcs. Il mit en usage toutes les ressources de l'art de la guerre pour fatiguer l'ennemi et troubler ses travaux, et peut-être son obstination aurait-elle fini par vaincre l'opiniâtreté des musulmans, si Morosini, persuadé qu'une plus longue résistance était impossible, n'avait capitulé à son insu. A la prière du sénat, Saint-André passa à Zante et à Corfou pour augmenter les fortifications de ces îles que l'on s'attendait à voir attaquer d'un moment à l'autre ; puis cette mission remplie, il revint en France; mais les Vénitiens ne tardèrent pas à le rappeler, et ils lui confirmèrent pour la vie la charge de général. En 1670, Saint-André suivit le comte de Saint-Paul dans sa courte expédition de Pologne, et dès lors, il vécut retiré dans sa terre de La Nocle jusqu'à sa mort, arrivée au mois d'août 1673.

Saint-André-Montbrun avait épousé en 1641, Louise-Madelaine *de La Fin-Salins*, dame de La Nocle [1], qui lui donna deux filles, dont l'aînée, Marguerite, épousa, 1er juin 1664, Corneille van Aerssen, d'une famille distinguée de Hollande, morte à la Haye en 1695 (Bayle) et la cadette, Charlotte, son cousin le marquis de Montbrun fils de Charles fils aîné d'Alexandre (Mém. de Rou, I, 93). Mme de Saint-André-Montbrun, qui vivait encore à la révocation de l'édit de Nantes, fut exposée aux plus barbares traitements malgré son grand âge. On essaya d'abord de la priver de l'exercice de sa religion dans son propre château ; mais l'intendant de Harlay la maintint dans son droit par arrêt du 31 août 1685 (Tr 323). L'édit révocatoire publié, l'évêque d'Autun se transporta en personne à La Nocle, accompagné du prévôt et de bourreaux porteurs des instruments de torture, dans l'espoir que la terreur la pousserait à se réunir. Son atroce calcul ayant été trompé, la veuve de l'illustre Saint-André-Montbrun fut enfermée dans le couvent de Sainte-Marie. Après trois années de détention, elle consentit enfin à abjurer des lèvres et fut reléguée à Apt. L'évêque de cette ville avouait lui-même qu'il ne croyait nullement à la sincérité de sa conversion (M

[1] Sa réponse à la lettre de félicitations que lui adressa à ce sujet la Seigneurie de Genève, porte la date du 20 mai 1650 (*Archiv. de Genève*, portef. n° 3218).

[1] Elle était fille de Guy *de Salins*, Sr de La Nocle, baron de Ternan qui descendait des princes de Salins. La terre de La Nocle fut érigée pour lui en marquisat eu égard aux services de son gendre.

670) ; ce qui n'a pas empêché les écrivains de l'église romaine d'affirmer qu'elle mourut catholique, le 31 août 1693, à l'âge de 84 ans.

IV. *Branche de Villefranche.* René Du Puy-Montbrun, né vers 1602, fit la plupart des campagnes de son frère Saint-André et fut élevé au grade de maréchal de camp par brevet du 15 juillet 1649, Il ne paraît pas qu'il ait servi depuis. Il eut de son mariage avec Isabeau *de La Forêt-Colignat*, dame de Jonchères, contracté en 1640, trois fils et neuf filles : 1° CHARLES, né en 1644, colonel d'un régiment et jeune homme de belles espérances, tué, le 16 oct. 1668, au siège de Candie ; — 2° JEAN, qui suit ; — 3° HECTOR, né vers 1658, qui, à peine sorti de l'enfance, servit avec distinction en Catalogne et se réfugia dans le Brandebourg à la révocation de l'édit de Nantes, emmenant avec lui plusieurs de ses sœurs et une demoiselle de *La Jonquière*. Nommé capitaine des mousquetaires, puis colonel, il fit les campagnes d'Italie et fut tué à la bataille de Marsaille, en 1693. Sa veuve revint en France après sa mort et se convertit. — 4° ISABEAU, femme en 1686 de Nic. de Haxthausen, conseiller intime de l'Elect. de Hesse ; — 5° LUCRÈCE, mariée à Alexandre *de la Tour-du-Pin*, seigneur de La Chau, qui bien que convertie depuis 1686, fut enfermée dans un couvent d'Aix parce qu'on la soupçonna d'avoir favorisé l'évasion de son fils (M 676) ; — 6° URANIE, réfugiée en Allemagne où elle se maria ; — 7° JUSTINE ; — 8° RENÉE ; — 9° MADELAINE, femme de Charles d'Arbon, sieur d'Espenel ; — 10° OLYMPIE, épouse d'un sieur *de Blacons* ; — 11° MARGUERITE ; — 12° LOUISE.

Jean Du Puy-Montbrun, seigneur de Jonchères, né vers 1654, servit sous *Turenne* dont il sut mériter l'estime. Comme il resta en France et s'y maria, après la révocation, on doit en conclure qu'il se convertit, et tout nous porte à croire que son fils aîné François, mort à Paris en 1741, à l'âge de 48 ans, professa la religion romaine ; mais, selon une note qui nous a été fournie par un de ses descendants, le cadet, CHARLES, rentra dans l'église protestante, et après avoir éprouvé toutes sortes de persécutions pour sa foi, il finit, après la publication du trop fameux édit de 1724, par sortir secrètement de France ; il se retira en Hollande avec sa femme et son fils, ETIENNE. Ce dernier, né, en 1718, dans le Languedoc et mort à Maëstricht, 28 mars 1785, est l'humble auteur d'un *Recueil de cantiques sacrez, dont les sujets sont pris tant du V. que du N. T.* (Laus., 1769, in-8°) et d'*Élémens de la lecture ou méthode pour apprendre à épeler et à lire correctement*, dont une 3e édit. fut publiée à Amst., 1789, in-8°. Il avait épousé, en 1739, Jeanne *Monnereau*, qui le rendit père de PAUL-CHARLES, né à Goes, en 1745, mort sans postérité à Amsterdam en 1811. Resté veuf de sa première femme, Etienne du Puy-Montbrun se remaria, en 1749, avec Jeanne-Catherine van Deursen qui ne lui donna qu'une fille, MARIE-HENRIETTE, morte sans alliance, en 1825, à l'âge de 74 ans. En troisièmes noces, il épousa, en 1763, Susanne *de Lambermont*, fille d'Abraham *de Lambermont* et d'Elisabeth *Chappon* de Champagne, et veuve de Charles *Guyot*, docteur en médecine. Il en eut ETIENNE, né à Maëstricht, le 26 fév. 1765. Celui-ci fit ses études de théologie à Groningue, et après avoir été reçu proposant au synode de Maëstricht, en 1786, il fut appelé à desservir successivement les églises d'Embden et de Harlem. On a de lui un *Sermon sur le Ps. CXXII, 1, prononcé à l'église française d'Embden* (Embden, 1804, in-8°), L'année même où ce sermon fut imp., Etienne Du Puy-Montbrun mourut ayant eu de sa femme Anne-Marie Hüllesheim, fille du secrétaire de la ville d'Embden, six enfants tous nés à Embden ; 1° ETIENNE-HENRI-PAUL, né en 1793, mort l'année suivante ; — 2° HENRI, né en 1794, et père d'une nombreuse postérité ; — 3° CHARLES-GUILLAUME-HENNING, né en 1795, mort à l'âge de 15 ans ; — 4° GUILLAUME-PAUL-BERNARD, né en 1798, mort en 1806 ; — 5° JEAN-BERNARD, né en 1800, qui a épousé à Amsterdam, en 1844, Marie-Henriette-Dorothée Wissenaar, veuve de Michel-Daniel-Peirotto *Brutel de La Rivière* ; — 6° ETIENNE-HENRI-JOSUÉ, né posthume à Embden, en 1805. Ce dernier s'est fait connaître avantageusement par des *Recherches bibliographiques sur quelques impressions néerlandaises du* XVe *et du* XVIe *siècle* (Leyde, 1836, in-8°), et par une dissertation intitulée *Die Verbesserung der Rheinschiffart und der Schiffbarkeit des Rheines* (Elberfeld, 1851, in-8°,

avec Carte). Ce sont les renseignements qu'il a eu l'obligeance de nous fournir [1], qui nous ont permis de rectifier et de compléter la généalogie de l'illustre famille de Montbrun [2].

La Popelinière, *Hist. de France*. — Guy Allard, *Vie de Ch. Dupuy*, 1675. — Hist. du marquis de St André (par l'abbé de Mauvesin) 1678 in-12. — Long, Hist. des guerres de religion en Dauphiné, 1856. — Rochas, Biographie dauphinoise, 1856. — Arnaud, *Hist. des protest. du Dauphiné*, 1876.

DU QUESNE, famille de marins de la côte de Normandie [Haag, IV 473], qui devint célèbre sous Louis XIV. = Armes : d'argent au lion passant, de sable, armé et lampassé de gueules. Abraham II Du Quesne usait pour ses lettres d'un cachet portant un chêne.

Abraham Du Quesne, le premier que l'on connaisse, naquit au bourg de Blangy (comté d'Eu), de parents pauvres et qui avaient, suivant l'expression employée par l'abbé Moreri dans son Dictionnaire, « le malheur d'être infectés de l'hérésie de Calvin. » Mais la nature l'avait libéralement dédommagé. Entraîné par une vocation irrésistible, il quitta jeune ses parents et se rendit à Dieppe où il se fit pilote. Un travail opiniâtre, secondé par son génie, l'éleva bientôt au-dessus de son emploi ; sa réputation de marin s'étendit jusqu'en Suède, et le roi Gustave-Adolphe le prit à son service. Ce ne fut que longtemps après que Louis XIII, rendant justice à un homme de ce mérite, le rappela en France et lui donna le grade de capitaine de vaisseau.

La France ne possédait alors ni flotte ni matelots ; mais Richelieu voulait créer une marine. Du Quesne ne tarda pas à être élevé au grade de chef d'escadre ; cependant ni l'ambition, ni la crainte de déplaire au ministre tout-puissant, ne purent le décider à porter les armes contre ses coreligionnaires. Pendant le siège de La Rochelle, il fallut l'employer ailleurs. Quelques années après, il retourna en Suède, pour prendre le commandement d'une escadre que Christine envoyait au secours de Louis XIII, s'il faut en croire Turpin, l'auteur, peu exact, de la France illustre. Attaqué, à son retour, par les Espagnols, et mortellement blessé après des prodiges de valeur, il fut conduit prisonnier à Dunkerque où il mourut de ses blessures, en 1635.

De son mariage avec Marthe *de Caul* (III col. 908) naquirent quatre fils qui servirent avec distinction dans la marine. L'un d'eux, capitaine de vaisseau, fut tué d'un coup de canon. Il laissa un fils dont la destinée est inconnue. Un autre, nommé Jacob, également capitaine de vaisseau, épousa Susanne *Guitton*, fille du célèbre maire de La Rochelle. Il en eut Abraham Du Quesne-Guitton, mort en 1726, lieutenant-général des armées navales, à qui sa conversion valut, en 1688, le don des biens de son oncle *Guibert*, ministre de La Rochelle (E 3374). Un troisième, Du Quesne-Monnier, eut un fils qui servit sous son oncle au bombardement d'Alger et de Gênes, et qui se convertit également à la révocation de l'édit de Nantes, pour obtenir le commandement d'un vaisseau. En 1687, le roi lui accorda la confiscation des biens laissés en France par sa mère Susanne *Monnier*, femme du sieur *Petit* (E 3373). Il mourut à Toulon, chef d'escadre, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et commandant de la marine dans ce port de mer. Le quatrième et le plus célèbre, Abraham, naquit à Dieppe en 1610.

Abraham Du Quesne reçut de son père les premières notions de l'art nautique ; mais sentant que la théorie était insuffisante pour former un habile marin, il fit plusieurs voyages sur des vaisseaux marchands, saisissant avec avidité toutes les

[1] Cette généalogie n'est pourtant pas encore complète. Nous ne voyons aucun moyen d'y rattacher un Du Puy-Montbrun qui, à la révocation, passa dans les Indes-Orientales et y fut tué. Nous ne savons non plus auquel des marquis de Montbrun attribuer des *Mémoires* publiés à Amst., 1701, in-12, qui peuvent d'ailleurs être de faux mémoires, car ils ont fort peu le caractère authentique et paraissent plutôt sortis de la plume de Sandras des Courtis.

[2] La Biblioth. du Protestantisme possède en effet quelques pages de notes et deux lettres adressées en 1853 et 1857 à M. Eug. Haag par M. Etienne Du Puy de Montbrun dans lesquelles ce descendant modeste de plusieurs générations de héros, égaré au village de « Le Houberg près Lobith » en Hollande, s'accuse de n'avoir pu envoyer aux auteurs de la *France Protestante* des documents importants qui se trouvent, dit-il, entre les mains de Mlle Isabelle du Puy de Montbrun, dernier rejeton de la branche de Thors (Charente inf.), actuellement sœur Marie de St-Ignace, religieuse de la congrégation de Notre-Dame au couvent des Oiseaux » (à Paris).

occasions de s'instruire. Dès l'âge de 17 ans, il reçut le commandement d'un vaisseau dans l'escadre de son père. En 1637, à l'attaque des îles Sainte-Marguerite, il se fit remarquer par sa valeur et ses talents. L'année suivante, il combattit la flotte espagnole devant Gattary en Biscaye, et contribua à la victoire, en forçant l'amiral ennemi à battre en retraite devant lui. De 1639 à 1643, il continua de se signaler dans tous les engagements qui eurent lieu entre la flotte française et la flotte espagnole, à la Corogne, à Tarragone, au cap de Gates ; et partout, il donna des preuves d'une rare intrépidité. La conclusion de la paix le rendit à la vie privée ; mais dès 1644, las de son inaction, il alla demander du service à la fille de Gustave-Adolphe qui le nomma major-général, et bientôt après vice-amiral de la flotte suédoise. Ce fut en cette qualité qu'il prit une part brillante à la furieuse bataille de Gothembourg où les Danois furent complètement défaits.

Rappelé en France en 1647, Du Quesne fut chargé du commandement d'une des escadres envoyées devant Naples. En 1650, le triste état de la marine française ne permettant pas au gouvernement de presser avec vigueur le siège de Bordeaux, Du Quesne équipa à ses frais une flottille pour disputer à l'escadre espagnole l'entrée de la Gironde. Rencontré par une flotte anglaise qui voulut le contraindre à baisser pavillon, il n'hésita pas à l'attaquer malgré l'infériorité de ses forces, et après un combat glorieux, il rentra à Brest pour radouber ses vaisseaux et faire panser une blessure qu'il avait reçue. Il fut bientôt prêt à reprendre la mer et arriva à temps pour fermer aux Espagnols l'entrée de la Gironde. Des services aussi signalés lui valurent le grade de chef d'escadre, et la reine-mère lui donna le château d'Indret près de Nantes. Presque en même temps, 21 janv. 1651, il acheta la seigneurie de Morreos ou Monros près Concarneau et il épousa Gabrielle de Bernières, dlle catholique qui se fit protestante pour s'unir à lui. En notant cette conversion, un écrivain catholique (A. Jal, Dictionnaire critique) ajoute avec mépris (col. 1019) : « Je ne sais à quel père appartenait cette fille. » Elle était d'une très bonne maison de Normandie que nous avons signalée ci-dessus (t. II col. 388) à son rang. C'était de plus une enthousiaste, car elle n'avait que 17 ans lorsqu'elle épousa le marin célèbre, et un esprit très vif. On raconte que Du Quesne lui ayant rapporté les paroles obligeantes du roi qui après une victoire (avril 1676) lui avait exprimé ses regrets de ce que sa religion l'empêchât de le mieux récompenser : « Cent diables ! » s'écria-t-elle (c'était une expression favorite de son mari) il fallait lui répondre : « Oui, sire, je suis protestant, mais mes services sont catholiques. »

Du Quesne était sans contredit le plus habile marin que la France possédât alors ; mais comme il n'était pas noble de naissance et qu'il faisait, en outre, profession d'une religion fort mal vue à la Cour, il attendit longtemps un commandement digne de son mérite. Il paraît même qu'il fut laissé à l'écart jusqu'en 1672, que ses biographes nous le montrent combattant dans la Manche contre Ruyter et Tromp, sous les ordres du maréchal d'Estrées, et s'y couvrant de gloire. Deux ans plus tard, la révolte de Messine contre la tyrannie des Espagnols lui offrit enfin l'occasion de donner toute la mesure de ce qu'il valait.

Cette ville ayant demandé au roi de France sa protection et lui ayant offert la souveraineté de Sicile, le mis de Vivonne, dont le principal mérite était sa parenté avec Mme de Montespan, reçut ordre d'y conduire une escadre de douze vaisseaux. Suivant les conseils de Du Quesne, qui commandait sous lui, il attaqua, le 11 fév. 1675, la flotte espagnole à Messine et la défit. Averti de la prochaine arrivée de Ruyter, il envoya Du Quesne à Versailles pour demander des renforts, et Louis XIV, en élevant celui-ci au grade de lieutenant-général, lui confia le commandement d'une flotte puissante qui avait été armée à Toulon. Du Quesne mit à la voile, et le 7 janv. 1676, il rencontra la flotte hollandaise à la hauteur de Stromboli. Le combat fut acharné, et l'avantage resta à l'amiral français ; mais un calme l'empêcha de profiter de sa victoire et de forcer l'entrée du Phare. Il dut donc se décider à faire le tour de l'île, et heureusement il arriva à temps pour sauver Messine en faisant entrer dans son port le convoi qu'il escortait. Ce devoir rempli, il se mit à la re-

cherche de Ruyter qu'il rencontra dans le golfe de Catane, le 22 avril. Les deux escadres s'attaquèrent avec fureur ; le combat ne cessa qu'à la nuit. Elles se retirèrent également endommagées ; mais les Hollandais avaient éprouvé une perte irréparable. Le grand Ruyter avait reçu une blessure dont il mourut au bout de sept jours. Après avoir réparé leurs avaries, les Hollandais et les Espagnols sortirent de Syracuse pour aller s'embosser devant Palerme. Leur position était formidable, cependant Du Quesne se chargea de les y attaquer, le 2 juin. A la tête de l'avant-garde, il rompit la ligne d'embossage, plaça par cette manœuvre hardie l'ennemi entre deux feux et détruisit la flotte alliée. Cette action d'éclat mit le comble à la gloire de Du Quesne, qui fut ensuite chargé de croiser dans la Méditerranée et de la purger des pirates qui l'infestaient. Le 23 juillet 1681, il poursuivit jusque dans le port de Chio huit corsaires de Tripoli qui y avaient cherché un asile, et les coula à fond, sans ménager les habitants ; puis revenant sur la côte d'Afrique, il insulta la ville même d'Alger en y jetant deux cents bombes. En 1683, il reparut devant cette ville qui fut presque détruite par un nouveau bombardement. Cette sanglante exécution ne fut rien cependant, comparée à celle qu'eut à souffrir Gênes, en 1684, sous les plus futiles prétextes. Il semble que Du Quesne, qui ne faisait qu'obéir aux ordres impitoyables d'un roi ivre d'orgueil, eut honte de se faire l'exécuteur d'une épouvantable iniquité. On assure quil ne prit aucune part à ce lâche massacre, et que pendant tout le bombardement, il refusa de sortir de sa chambre, rejetant sur le ministre d'État, Colbert de Seignelay, l'odieux d'un acte inouï de barbarie, accompli sans aucune provocation.

Du Quesne désirait le brevet de vice-amiral qu'il méritait plus que personne en France, mais il ne pouvait l'obtenir de Louis XIV à moins de renier ses convictions religieuses. « On ne vouloit pas (Journal, fév. 1686) donner la place de Vice-amiral à Du Quesne a cause de la religion et on ne vouloit pas lui donner le dégoust de mettre un homme au-dessus de luy. » « L'historiographe de la marine » Aug. Jal, dans son « Dictionnaire critique de biographie et d'histoire » (1867), révoque le fait en doute et assure que Louis XIV tenait rigueur à Du Quesne parce que l'illustre marin était d'un caractère épineux et rebelle. Il en donne des preuves tirées de la correspondance administrative du temps. Il cite, entre autres témoignages, cette lettre adressée à Du Quesne, 7 mai 1678, par Colbert, l'homme au contraire de l'esprit le plus conciliant en même temps que le plus sensé :

Monsieur, je ne puis douter que vous ne soyez a présent parti pour l'exécution des ordres qui vous ont été envoyés ; mais je ne puis m'empêcher de vous répéter encore ce que je vous ai dit plusieurs fois que les difficultés infinies que vous faites en toutes occasions et en toutes choses font beaucoup de peine au Roy ; et je ne vous diray pas qu'elles gâtent les services que vous rendez, mais assurément il est difficile que cela ne fasse pas impression sur l'esprit de Sa Majesté, et que peut estre elles ne lui fassent cognoistre que si vous étiez plus avancé dans les dignités de la marine, vos difficultés augmenteroient a proportion. C'est la plus grande marque d'amitié que je vous puis donner de vous redire souvent les mêmes choses et, croyez moi, une fois pour toutes rendez vous plus facile et mettez vous fortement dans l'esprit que le Roy connoît parfaitement ce qui est nécessaire pour son service ; et ainsi vous devez vous attacher a l'exécution de ses ordres sans vouloir changer ou augmenter par toutes les difficultés que vous faites. Je suis etc. (Archiv. de la Marine).

Sauf cette orgueilleuse et très fausse prétention du Roi de connaître mieux que Du Quesne les convenances de la marine et les questions maritimes, il faut accorder à M. Jal que, d'après cette lettre, le brave Du Quesne était d'un caractère peu traitable [1] qui a nui à son avancement ; on peut même accorder à cet écrivain aveuglément papiste [2] que tout vrai huguenot est un peu trempé du même caractère, passionné

[1] Il n'en paraît cependant rien dans une dizaine de lettres de lui qu'on a publiées et qui sont adressées en termes fort respectueux, à M. de Seignelay, l'une en 1669 (*Bull.* XI, 489), les autres du 11 juill. 1680 au 14 janv. 1682 ; (à la suite des Mémoires du Mr. de Villette, pub. par M. Monmerqué en 1844).

[2] Voy. l'article qui lui a été consacré dans le *Bull.* en 1868, t. XVII, p. 173, 246.

pour le bien idéal et plein de mépris pour les conventions mondaines ; mais il n'en reste pas moins établi par mille autres exemples dont Turenne est le plus grand, que dans l'esprit du roi et dans sa pratique du pouvoir, la religion réformée suffisait seule à exclure un officier quelconque de l'avancement, quelque mérité qu'il fût.

Dans les cas un peu criants le grand Roi substituait l'argent à l'honneur. Du Quesne reçut, en 1681, comme récompense de ses services, un don de 200,000 livres à employer au paiement de la terre Du Bouchet qui fut érigée en marquisat sous son nom, au mois de fév. 1682, à la condition toutefois qu'il n'y serait fait aucun exercice de la religion prétendue réformée (E 3367), clause que l'on retrouve dans les Lettres d'union des terres et seigneuries de Monros, Quervichard, Querenville, Quergoet etc., en une seule châtellenie sous le nom de Monros, avec droit de haute, moyenne et basse justice, lettres qui lui furent accordées sur sa demande, au mois de janvier 1683 (E 3368). Lorsque l'édit de Nantes fut révoqué, non moins zélé pour sa religion que le maréchal de *Schomberg*, il demanda, comme lui, la permission de sortir de France ; mais Louis XIV la lui refusa, dans la crainte, dit Benoît, qu'il ne révélât aux étrangers le secret de ses forces navales. On lui permit seulement de demeurer à Paris, avec promesse de ne point l'inquiéter sur le fait de la religion [1]. Il vécut quelques mois encore dans la retraite et mourut subitement à Paris, le 2 fév. 1688. Ce héros, à qui la Grèce aurait élevé des statues, dit Jaillot (Recherch. sur Paris, 1772) et que Rome eût porté en triomphe au Capitole, ne put obtenir pour sa dépouille mortelle une sépulture honorable. Le plus grand homme de mer du XVIIme siècle, le vainqueur de l'illustre Ruyter fut enterré la nuit, comme en cachette, dans sa terre Du Bouchet. En vain son fils aîné réclama-t-il ses cendres ; le mausolée qu'il lui avait fait élever [1] sur la terre étrangère, resta vide. Mais à cela seul ne se borna pas l'ingratitude : le 8 fév., c'est-à-dire six jours après sa mort, tous les biens de Du Quesne furent mis sous le séquestre, « le roy ayant résolu d'en user à l'égard de la famille du sieur Du Quesne, ainsi qu'il a esté fait à l'égard de tous les autres religionnaires opiniâtres, » lit-on dans une lettre du secrétaire d'état (E 3374). Le même jour, La Reynie, lieuten. de police, alla signifier à la veuve de l'amiral l'ordre de se convertir ou de sortir du royaume ; elle préféra l'abjuration à l'exil, et obtint, 12 mars, main-levée de la saisie opérée un mois auparavant (E 3374). Elle mourut à Paris le 6 mai 1697 et fut inhumée dans l'église St-Cosme.

Du Quesne avait la taille avantageuse et l'air robuste ; ses yeux grands et vifs, son regard plein de feu, annonçaient l'homme de courage et de génie. La France n'avait pas eu, avant lui, d'homme de mer aussi habile, ni qui se fût distingué par des exploits aussi glorieux. — De son mariage naquirent quatre fils : L'aîné, HENRI, marquis du Quesne, né en 1652, fit sa première campagne, à l'âge de 14 ans, en qualité d'enseigne de vaisseau. En 1672, il assista au combat livré, dans la Manche, à la flotte hollandaise par les Anglais et les Français. En 1674, il fut, lit-on dans

[1] Nous devons même citer cette lettre dont communication nous a été donnée par M. F. *Puaux* :

A M. le duc de Chaulnes, 5 déc. 1685 : Monsieur, le Roy m'a commandé de vous faire scavoir que S. M. aura bien agréable que vous ne songiez point à obliger M. Duquesne à changer de religion par le logement de troupes dans sa maison, pourveu qu'il n'y ait point d'autres religionnaires retirez. LOUVOIS.

(Doss. du min. de la Guerre, 758.)

[1] Dans l'église d'Aubonne (pays de Vaud), en 1700. On y lit une épitaphe grandiose (voy. *Bull.* XI 492 et *Agnew*, II, 177), d'où nous détachons seulement ce résumé biographique :

... Cujus anima in cœlis
Corpus nondum ullibi sepultum.
Nec unquam sepelientur
Præclare gesta.
Si à te ignorari queant
Tanti viri
Incorrupta erga principem fides,
Imperterritus in prœliis animus,
Singularis in consiliis sapientia
Generosum et excelsum pectus,
Ardens pro vera religione zelus,
Interroga
Aulam, exercitum, ecclesiam,
Imo
Europam, Asiam, Africam,
Utrumque pelagus.
Verùm si quæras
Cur fortissimo Ruitero
Superbum erectum sit mausoleum
Ruiteri victori nullum,
Respondere vetat
Latè regnantis reverentia.

La ville de Dieppe lui a élevé une statue en bronze, le 22 septemb. 1844.

le Diction. de la Noblesse, nommé capitaine de pavillon, sans passer par le grade de lieutenant, distinction jusque-là sans exemple. Créé capitaine de vaisseau en 1675, il commanda le *Parfait* dans les trois combats livrés, l'année suivante, aux flottes alliées de Hollande et d'Espagne. Dans le second, il prit un vaisseau et fut dangereusement blessé. En 1683, il commanda un vaisseau au bombardement d'Alger, puis il fut envoyé à Tunis pour négocier le renouvellement des traités d'alliance entre cet État barbaresque et la France. A son retour, il comprit, au redoublement des persécutions, que la ruine de l'Eglise protestante était arrêtée dans la pensée du gouvernement, et sans attendre que la révocation de l'édit de Nantes brisât sa carrière, il demanda et obtint la permission de se retirer dans la terre et baronie d'Aubonne, au pays de Vaud, dont il avait fait récemment l'acquisition. Touché de la misère d'un grand nombre de ses coreligionnaires, réfugiés comme lui, il conçut, en 1689, le projet de leur venir en aide. Il se rendit, à cet effet, en Hollande, accompagné de son frère Abraham et d'un excellent officier de marine, nommé Charles *de Sailly*. Les États-Généraux l'autorisèrent à équiper dix vaisseaux pour conduire une colonie de réfugiés à l'île Bourbon ou Mascarenhas. Son intention était d'y fonder une république, dont il serait le chef, sous la suzeraineté des États-Généraux. Une circulaire annonça à tous les réfugiés en Angleterre, en Suisse, en Allemagne, en Hollande, le prochain départ d'une expédition pour une terre lointaine, dont elle taisait le nom, mais qu'elle décrivait comme un Eden. Les préparatifs furent poussés avec tant d'ardeur que, dans les premiers mois de 1690, les vaisseaux à l'ancre au Texel n'attendaient plus que le signal du départ. Une partie des colons étaient embarqués avec Étienne *de Frégodière*, capitaine du génie, qui était chargé de fortifier l'île, et le comte de Monros, qui devait prendre les devants, allait mettre à la voile, lorsque le marquis renonça brusquement à son entreprise et vendit ses vaisseaux. M. Weiss raconte, dans son Histoire des protestants français, que Du Quesne abandonna son projet, parce qu'il apprit que des vaisseaux de guerre partaient de France avec ordre de s'opposer à son débarquement dans l'île Bourbon, et qu'il ne voulut pas s'exposer à violer le serment qu'il avait fait à son père de ne jamais combattre les Français.

Après un court séjour à Rotterdam, Henri Du Quesne repartit avec sa famille pour le pays de Vaud. Chargé par le gouvernement bernois d'organiser une flottille de guerre sur le lac de Genève, il fit creuser un port à Morges, équipa plusieurs barques, enrôla les bateliers et les pêcheurs, et déploya la plus louable activité. Cette tentative des Bernois pour s'assurer la domination du lac, ne paraît pas toutefois avoir eu de suite. En 1701, Du Quesne vendit Aubonne à Berne et alla s'établir à Genève où, « en considération de sa naissance, de ses grandes qualités, et surtout de sa piété et de sa probité, » les droits de bourgeoisie lui furent accordés gratuitement, ainsi qu'à ses deux fils, le 6 mai 1704. Fidèle à son serment, il refusa constamment de prendre les armes contre la France, il ne voulut employer le crédit que ses talents et ses vertus lui avaient justement acquis auprès des princes protestants que dans l'intérêt de ses malheureux coreligionnaires et de sa patrie d'adoption. En 1709, il accepta des églises de la Suisse la mission d'aller demander à l'église française de Londres qu'elle unît ses efforts aux leurs pour obtenir aux réfugiés la permission de rentrer en France; mais le consistoire lui refusa son concours, en se fondant sur ce que la plupart des protestants français établis en Angleterre s'étaient déjà fait naturaliser anglais. Malgré cet échec, Du Quesne conserva ses illusions, en sorte qu'en 1715, se persuadant follement que le régent se hâterait de réparer la grande iniquité du règne de Louis XIV, en rappelant les réfugiés et en leur rendant leurs biens, il rentra en France, au mois d'octobre, sans en avoir obtenu l'autorisation; mais à peine informé de sa présence à Paris, le régent lui fit ordonner par La Reynie de reprendre immédiatement la route de l'exil sous peine d'être jeté à la Bastille (*Fonds Mortemar* n° 67). Il retourna donc à Genève où il mourut d'une pleurésie, le 13 nov. 1722, selon la correspondance de Court. Il avait épousé en avril 1683 [1] la fille de

[1] L'acte porte : Henri du Quesne, baron de

Laurent *Bosc* [1], conseiller au parlement de Toulouse [2], mariage annoncé par le Mercure de juin 1683, qui fait un brillant éloge de cette demoiselle. De cette union naquirent deux fils, GABRIEL et MARC-ANTOINE-JACOB, plus une fille nommée LOUISE-ANTOINETTE. Les deux fils n'ont laissé que de faibles traces, l'aîné sur le Livre du recteur de l'académie de Genève où il est inscrit comme étudiant en philosophie [3]; le cadet par une mauvaise note sur le registre du consistoire [4].

Après la mort de son mari, la marquise Du Quesne alla habiter Erlangen avec un de ses fils et sa fille (*Corresp. de Court*, 1733-34). Cette dernière épousa un gentilhomme irlandais du nom de O'Bern et lui donna un fils qui fut pasteur de l'église française de Halle et qui s'est fait un nom dans la littérature. Henri Du Quesne mérite également une place honorable parmi les écrivains religieux. Il a non seulement publié des *Réflexions anciennes et nouvelles sur l'Eucharistie* (Gen. et Amst., 1718, in-8°), mais il a de plus travaillé avec les pasteurs de Genève à une nouvelle version du N. T., publiée en 1726. Adelung lui attribue aussi le *Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales par une escadre de six vaisseaux commandés par M. Du Quesne, depuis le 24 fév. 1690 jusqu'au 20 août 1691, par ordre de la compagnie des Indes Orientales* (Rouen, 1721, 3 vol. in-8°; La Haye [Paris], 1721, 3 vol. in-12).

Valgrand, capitaine de vaisseau, ép. Françoise fille de Laurens Bosc sieur de Servies cons. au parl. de T. et de Françoise de Marc de la Calmette de St-Clément (Rég. de Charenton). Ils font baptiser leur fils Gabriel le 9 juin 1685.

[1] Elle lui avait apporté 150,000 liv. de dot et le mari touchait de son père une pension de 5000 liv. (Archiv. de l'Hérault). Cependant ils n'étaient pas riches en 1692 et la dame demandait à venir pour affaires à Montpellier (TT 447).

[2] Ce conseiller, ancien de l'église de Montpellier en 1675, se convertit à la révocation; mais deux de ses fils réussirent à passer en Hollande, en 1685, avec leur cousin Laurent *Galdy*. Le troisième, à peine âgé de 12 ans, essaya aussi de fuir; malheureusement il fut arrêté à Valenciennes et enfermé au Fort l'Evêque (M 663).

[3] Gabriel marchio du Quesne parisiensis, 14 augusti 1699.

[4] Du 5 déc. 1720 comparoît le sieur du Quesne de Monros, mandé pour paillardise avec dlle Scarsonella de Venise. Censuré, genoux en terre, et interdit de la Sainte-Cène.

Le second fils de l'amiral Du Quesne, nommé ABRAHAM, comme son père, était seigneur de Monros. Il n'était qu'enseigne de vaisseau, lorsqu'il fit, au rapport du Dict. de la Noblesse, prisonnier le général de l'armée espagnole, exploit qui lui valut le grade de capitaine. S'étant converti après la mort de son père, avec son frère ISAAC, marin également distingué, ils furent mis en possession des biens de leurs deux autres frères qui étaient sortis du royaume (E 3374) ; cependant Abraham ne tarda pas à éprouver des remords, et à son tour, il passa dans les pays étrangers, tandis que Isaac resta en France et mourut à Paris en 1745. Lorsque Henri Du Quesne renonça, comme nous l'avons dit plus haut, à son projet de colonisation, Abraham se rendit en Angleterre, où il mourut. Son fils GABRIEL, travaillait en 1725 pour le gouvernement anglais aux ouvrages de défense de la Jamaïque et, dix ans plus tard, vivait à Londres. Il avait épousé Élisabeth fille de sir Roger Bradshaugh, dont il eut un fils, THOMAS-ROGER Du Quesne, né en 1717, vicaire de East Tuddenbam dans le comté de Norfolk et mort célibataire en 1793.

Le quatrième et dernier fils d'Abraham Du Quesne, JACOB, comte du Quesne, était capitaine de vaisseau à l'époque de la Révocation. Il alla s'établir à St-Domingue et y mourut en 1740. Il avait épousé Marie-Franç.-Madelaine *de Soucelles*.

2. Cette illustre famille Du Quesne qui vient de nous occuper n'était pas la seule de ce nom. Il y en avait plusieurs autres, particulièrement en Normandie, dont deux au moins figuraient dans la noblesse de cette province [1] et l'une de celles-ci, les Du Quesne seigneurs du Boscage, de Caillouet, de Brotonne etc., dont les sépultures se voyaient encore au XVIIIme siècle dans l'église de Bourneville (vicomté de Pontaudemer) portaient précisément les mêmes armes prises par Abraham du Quesne Ier lors de son anoblissement : le lion de sable en champ d'argent. Il est difficile de croire que celui-ci se fût livré à une flagrante usurpation. En ce cas il regardait sa modeste famille comme issue de ces anciens du Quesne du Boscage qui

[1] Voy. à la Biblioth. nat., mss. fr., pièces originales et Carrés d'Hozier.

produisaient des titres remontant au XVme et au XIVme siècles.

3. A d'autres familles Du Quesne appartenaient encore [Haag, IV 479] : Esther-Élizabeth Du Quesne d'Enneval, née à Cérisy dans la basse Normandie et morte à Berlin, en 1709, à l'âge de 25 ans. Elle avait épousé le conseiller privé Frédéric de Dobrezinski et était dame d'honneur de la reine Sophie-Charlotte ; elle ne laissa qu'une fille qui devint la femme du comte de Finkenstein. En 1599, un Jean Du Quesne avait épousé, dans l'église française de Londres, Sara fille de Jean *de Franqueville,* née à Londres ; de cette union naquit un fils, marié en 1647 avec Esther *de la Place* fille d'un réfugié, et ce fils prénommé Jean, aurait transformé son nom en *Du Cane,* lequel existe encore aujourd'hui en Angleterre. — Ajoutez (dans *Erman* et *Reclam*) Jean-Auguste Du Quesne, fils du capitaine Walter Du Quesne, et mort à Berlin en 1708.

Dagues de Clairfontaines, Eloge historique de Duquesne, 1766, in-8. — Léret, Esquisse de la vie de Duquesne, 1844, in-8. — A. Jal, Dictionn. Critique et dans le *Bull.* I, 222.

DU QUESNOY (Eustache), *Eustathius Quercetanus,* sieur de Boscbénard et de La Métairie [Haag, IV 479], naquit à Lille en Flandre. Il étudia la médecine et prit le grade de docteur. Grâce à quelques documents des archives de Lausanne et au Thesaurus epist. des *Opera Calvini* pub. par MM. Reuss et Cunitz, on peut maintenant tirer au clair les difficultés chronologiques qui avaient exercé la patience et la sagacité de MM. Haag[1]. Avant d'arriver à Lausanne, Duquesnoy avait séjourné assez longtemps à Heidelberg, où il enseignait la médecine dès 1545. En 1550 on le trouve à Genève. En 1551 il est inscrit en ces termes sur le registre où les magistrats de Lausanne accordent aux étrangers la permission de résider dans leur ville : « Noble et venerable Heustace Du Quesnoy, natif de Lisle en Flandre, docteur et lecteur en médecine » (*Bull.* XXI, 464). Au mois de décembre de cette dernière année il fut nommé, en remplacement de Quintin *Le Boiteux* (Claudus), lecteur ès arts et maître des Douze, c'est-à-dire directeur de l'internat entretenu à Lausanne par la Seigneurie de Berne. En août 1556, il accompagna Calvin à Francfort, et quatre mois après, en décembre, il donna sa démission et fut remplacé par Jean *Tagault.* Il paraît avoir passé encore l'année 1557 à Lausanne ; mais dès les premiers mois de 1558, il est de retour à Francfort sur le Mein, où il se trouve mêlé aux discussions ecclésiastiques débattues entre Holbraque et Pérucel. En juin 1563, il est en visite à Strasbourg, chez Zanchi, à l'occasion de la foire. Dès lors on perd la trace de Duquesnoy.

D'après certains renseignements que MM. Haag avaient puisés dans les travaux généalogiques des d'Hozier [VI, 233 *a*], il servait avec son frère dans les troupes huguenotes, en 1576. Ce frère, nommé Nicolas, est d'ailleurs inconnu. S'il est le même que Nicolas Du Quesnoy, gentilhomme normand, dont il est fait mention dans un msc. de la Biblioth. nationale (*St-Germ. franç.* 676), il laissa de son mariage avec Michelle *de Villy,* un fils appelé David, qui épousa Elisabeth *de Folines* et en eut Louis, marié à Madelaine *de Folines.* De ce mariage naquirent Louis, sieur de La Hallotière, Samuel et Philippe. D'Hozier nous apprend qu'une nièce d'Eustache Du Quesnoy, nommée Claude, épousa, en 1591, Charles *de La Haye* et alla s'établir avec lui à Middelbourg.

On lit dans la Bibliothèque de Gesner (Tiguri, 1583, in-fol.) : « Eustathius Quercetanus medicus scripsit : *Acroamaton in librum Hippocratis de naturâ hominis commentarium et in Claudii Galeni libros III de temperamentis scholia doctissima ;* Basil., J. Oporin, 1549.

DUQUET (Pierre), de Larbre en Dauphiné, assisté à Genève, 1699. — Jean *Dur,* d'Omessas près le Vigan, *id.*, 3 écus pour acheter des habits, 1703. — M. *de Durade* et son fils, de Montauban, *id.*, 4 écus pour les aider à passer en Allemagne. — Henry *Durambure,* gentilhomme du Poitou, malade en pitoyable état, recueilli chez le dr Newton et assisté (22 liv.) à Londres, 1705.

DU RANC [Haag, IV 480]. — Les églises du Languedoc et du Vivarais députèrent à l'assemblée politique tenue à Milhau en l'année 1573 un ancien nommé Du Ranc. Nous ne savons s'il est parent d'un Jean Du Ranc, médecin à Aubenas,

[1] Note de M. Vuilleumier

qui fit baptiser ses trois fils, Ayma, Bernardin et Jacques, dans l'église réformée d'Aubenas en 1601, 1602 et 1608 (Tt 270). Mais ce dernier n'est certainement pas le même qu'un Jean Du Ranc, docteur en médecine établi à Montpellier, qui apostasia bruyamment en 1603 ou peu avant et publia une *Épistre en laquelle sommairement sont declarez les erreurs, blasphèmes et malheurs du calvinisme, qui l'ont esmeu à s'en despartir ;* Tournon, 1603, in-8°. Pour premier argument de cette dissertation l'auteur déclare que l'Église protestante étant « refuge d'iniquité, bouclier de luxure, fontaine de mensonge, calomnie et detraction, vraie idolatrie, » etc., il est impossible qu'un fils y honore véritablement son père et sa mère. Aussi le jésuite Louis Richeome, dans son Idolatrie huguenote (Lyon, 1608), s'incline-t-il pieusement devant cette théologie. « Meilleur theologien, dit-il (p. 734), que plusieurs ministres des meilleurs, il s'est réduit courageusement à la Foy. » — Notons d'autre part : Elias Duranci delfinas niomagensis, étudiant à Genève, 1666. Petrus Durancius salviensis in Cebennis, *id.*, 1672. Duranc, ancien du Vigan délégué au synode d'Alais en 1682 (Tt 270). Duranc, famille réfugiée en Prusse (*Dieterici*).

1. DURAND (Zacharie), de Châteauthierry, admis à l'habitation à Genève, 4 septemb. 1551 ; à la bourgeoisie en 1555 ; connu comme y ayant imprimé en 1557 le virulent pamphlet intitulé *Antithesis de præclaris Christi et indignis Papæ facinoribus ;* épouse à Genève, en 1561 (Ragueau not., IV 489) Philippa, fille de Simon Dymonet de Lyon, veuve de Jacques Nepveu. — (Jean), libraire de Dijon, habit. de Genève, 25 mars 1553. — (Anthoine), sargier, « natif de S. Germain de Calberte au dioc. de Mende, » juill. 1555. — (Jean fils de Pierre), de Marigni sur Seine, libraire, et Isaac son fils, bourgeois de Genève, 4 déc. 1556. — (Antoine), « de Marigni pres Chastillon sur Saynne, » habitant de Genève, mai 1559. — (Jacques), natif d'Albi, seneschaucée de Carcassonne, *id.*, 1558. — (François), natif de Hesdin en Artois, janv. 1559 ; il épouse à Genève, 1560, Jeanne, fille de Nicolas *Guéry*, de Meaux (P. Duverney not., IV, 153). — Deux huguenots du nom de Durand, mis à mort en Provence, l'un à Aix, l'autre à Sénas, 1562. — (Jean) « libraire, de France, » réfugié à Lausanne, oct. 1568. — (Guillaume), « de Chasteldon en Bourbonois, » gantier, reçu habitant de Genève, 2 sept. 1572. — (Claude), de Chalon, boucher, *id.*, 12 septemb. 1572. — (Adam), d'Orléans, marchand de soye, habitant à Gien, *id.*, 21 oct. 1572. — (Guygo), de Dole (?) en Dauphiné, mercier, *id.*, 14 nov. 1572. — (Mathieu), d'Anse, fondeur, *id.*, 6 fév. 1572, cautions Mathelin Barbou et Pierre Galiffre fondeur. — (Guillaume), de Romans (a esté à la messe), *id.*, juin 1575. — (Isaac), de Dijon, potier d'étain, *id.*, avril 1583 ; épouse à Genève Marie, fille de Jean *Doisy*, marchand. — (Georges fils de François), de Moustier en Tarentaise, habit. à Genève, 1585.

2. DURAND (Jonas), martyr [Haag, IV 487]. Fait prisonnier par les ligueurs en 1593, il fut mené à Nantes et condamné à être pendu comme séditieux, puis brûlé comme hérétique. Son frère, Jean, tombé entre les mêmes mains, fut jeté aussi dans les prisons de Nantes et traité avec tant de barbarie (voy. *Crespin*) que lorsqu'il recouvra la liberté, au prix d'une énorme rançon, il avait contracté une cruelle maladie qui l'emporta au milieu de souffrances inouïes. — (Michel) [Haag, IV 480], se porte partie avec Samuel *Louat* pour tous les réformés de la ville de Mer et fait casser par arrêt du parlement, en 1606, une sentence rendue par le bailli de Blois, à la requête du curé, pour empêcher la construction d'un temple. — (Antoine), de St-Etienne en Forests, bourgeois de Genève en 1613 et diacre de la Bourse françoise, reçoit procuration pour recueillir un legs fait à l'église réf. de St-Etienne par la veuve d'Ant. Pellegrin, sr de la Fouillouse, 1616 (E. De Monthouz not., XXX, 165). — (.....), sergent-major au siège de Montauban, contribue à la prise du fort de la Motte d'Ardus, 1621. — (Jacques), avocat au parlem. de Paris, 1621 ; *Bull.* IV 91. — (.....), député de Nîmes au synode de Castres pour demander *Baux* comme ministre, 1626. — Mathias *Damian*, de Maringue en Auvergne, mis en apprentissage de « architecteur soit tourneur sculpteur » chez Abraham Durand, sculpteur à Genève, pour « apprendre à tourner et faire les colonnes torses, » 1674 (J. Comparet not., I, 1).

3. DURAND (Antoine), ministre à Bourges, 1560-70? (Jal de J. *Glaumeau*). — (.....), à Lyon, 1601. — (Joseph), de Grenoble, étudiant en théologie à Genève, 1598. — (David), de Briançon, *id.*, 1613. M. le pr Arnaud mentionne (*Protest. de Dauphiné*, III 390) *Déclaration de M. David Durand dauphinois, jadis proposant et dogmatisant en la religion calvinique et régent du college de Die et escoles de Nions, touchant sa conversion a la foi catholique:* Grenoble, 1625, in-8o de 24 p. — (Barthélemy), ministre à Serres, 1620; à Ste-Euphémie, 1626; à Clovans, 1637. — (François), ministre à Galargues 1626-37; (Paul) à Galargues, 1652. — (Daniel), de Dijon (D. Durantius burgundus divionensis), *id.*, 1657. — (,....), ministre à Boffre, 1669; à Aiguesvives, 1678. — La femme de M. Durand, ministre de St-Hippolyte, assistée à Genève; étant malade, prise à un écu par mois, 1691. — (Pierre), étud. à Genève (Petrus D. salendrensis), 1681. — (David), de Montpellier (David Durandus occitanus gallus Monspeliensis), *id.*, 27 nov. 1695; conf. ci-après no 11. — (Henry), ministre. On a de lui : *L'adieu d'un bon pasteur ou Sermon sur ces paroles des actes des apôtres* (XX 32) : Mes frères, je vous recommande à Dieu et à la parole de sa grâce; *prononcé par feu Henry Durant, min. du S. Ev. au bas Languedoc lorsqu'il fut forcé de quitter son Eglise;* Lausanne, 1793, in-8o, 40 p. — François Durand-Fontecouverte, né vers 1750, pasteur à Genolhac, aumônier dans les troupes d'Angleterre en Piémont; puis retiré en Hollande et pensionné par les Etats en 1698, pasteur à Nimègue en 1701, où il mourut en 1733. — (François Durand) ministre de l'église française de Cantorbéry en 1767.

4. DURAND (Jacques), auteur d'un *Psalterium Davidis cum latino-gallica paraphrasi;* Lugd., 1591, in-16 (Le P. Lelong). — (Abraham), né à Sedan vers 1600, docteur en médecine et professeur de philosophie, depuis 1630, à l'acad. de sa ville natale, a laissé un monument remarquable de ses connaissances en physique et en topographie médicale dans *L'hydrogéomancie sédanoise ou Discours en forme de dispute sur la nature de l'air, terre et eau qui sont autour de Sedan, et des causes des maladies populaires qui ont accoutumé de régner dans cette ville;* Sedan, P. Jannon, 1651, in-8o. — Le bibliographe anglais Watt cite un Jean Durand, étudiant en médecine, auteur d'un manuel intitulé *Art and nature join hand in hand, or the poor man's daily companion;* Lond., 1697, in-8o. — J. Durand, ministre du St-Ev., signalé par Barbier (Dict. des anonym.), comme auteur d'un *Recueil historique où l'on voit tout ce qui s'est passé de plus remarquable*, etc., *avec des réflexions*, Genève, 1703, in-8o.

5. DURAND (Nicolas), seigneur de Villegagnon[1] [Haag, IV 488]. = *Armes:* d'azur à 3 chevrons d'or, accompagnés de 3 besans, 2 et 1, de même.

Nous avons esquissé, à l'article Aleaume (t. I, col. 118), la guerre intestine que se firent, dans la ville de Provins, les Aleaume sieurs de Chenoise et les Durand sieurs de Villegagnon, deux familles de robe qui s'y disputaient la prééminence et qui, par leurs sourdes haines, mêlées tout à coup d'un intéressant mariage, jouèrent pour de bon dans la petite capitale de la Brie la légende des Capulet et des Montaigu de Vérone. Le bailli Philippe Durand, dont nous avons parlé, était fils de Louis Durand, procureur du roi au bailliage de Provins, devenu conseiller du roi en ses conseils d'État et privé (2 mars 1516), seigneur de Villegagnon et lieutenant du bailliage; il mourut en 1521 et fut inhumé dans l'église de St-Pierre de Provins, où on le représenta sur la pierre tumulaire avec sa femme, Jeanne du Fresnoy, et leurs 13 enfants. L'aîné de ceux-ci était Philippe, sieur de Villegagnon, et il avait sept frères, dont un seul, Nicolas, s'est acquis une notoriété effaçant celle de toute sa famille, assez brillante cependant, et dans la magistrature et dans les armes[2]. Elle ne s'est éteinte qu'avec Nicolas-François Durand de Villegagnon, enseigne aux mousquetaires, mort de blessures reçues dans une bataille, à 26 ans, le 29 mars 1757.

Destiné par sa naissance à l'étude des lois, Nicolas fit des études sérieuses. Il suivit les cours de droit à l'université d'Or-

[1] Seine-et-Marne, canton de Nangis, aujourd'hui 149 habitants; 198 en 1859.

[2] Voy. la généalogie détaillée donnée par F. Bourquelot à la suite des Mémoires de Claude Haton.

léans où il eut Calvin pour « compaignon d'escolle » (Cl. Haton, p. 623). Ils étaient en effet du même âge. Villegagnon obtint le grade de licencié en droit et se présenta au parlement pour être admis au nombre des avocats. Sur le seuil même du prétoire un accident bizarre, dû à l'impétuosité de son humeur, brisa sa carrière. Suivant l'usage, un des avocats en titre présentait à l'audience la lettre par laquelle il demandait l'admission de son jeune confrère et ajoutait quelques explications verbales. Le jeune homme prétendit s'expliquer lui-même, fit irruption au milieu de l'assemblée, résista aux admonestations, et causa un tel désordre qu'on l'envoya en prison et qu'il y resta jusqu'à ce qu'il eut fait ses excuses [1]. Ce début le dégoûta du barreau. Alors il entra, tout jeune encore, vers 1531, dans l'ordre de Malte [2]. Plus tard on disait de lui qu'il n'avait jamais pu oublier la cruauté des galères dans laquelle il avait été nourri tout son jeune âge [3]. En 1541, il fit partie d'une valeureuse troupe de cent chevaliers qui se joignit à l'expédition malheureuse dirigée par Charles-Quint contre Alger, et dont la moitié ne revint pas. Villegagnon, pour sa part, en rapporta des blessures qui se rouvrirent dans le trajet de retour et le forcèrent à s'arrêter à Rome pour achever sa guérison. C'est à cette circonstance que nous devons une relation de la campagne, qu'il rédigea en latin pour un de ses patrons, Guillaume du Bellay, sieur de Langey. Voy. ci-après le n° I de ses ouvrages. C'est un écrit remarquable, tant pour la bonne qualité du style, simple et très clair, que pour la sincérité du fond où il expose sans rien farder la déconvenue de l'armée dont il faisait partie.

Il put retourner un instant à Provins, sa ville natale ; mais bien peu, car le 15 juillet 1542, il était à Venise, écrivant au cardinal du Bellay [4] qu'il revenait « de combattre le Turc en Hongrie, » et qu'il n'avait osé y demeurer parce que M. de Langey l'avait rappelé. « Je commence à me lasser, ajoute-t-il, de tant pérégriner. » Il avait été rappelé pour servir dans les troupes françaises qui faisaient alors la guerre en Piémont. Nous avons conservé une demi-douzaine de quittances par lui délivrées au commissaire des guerres « pour son entretenement au service du Roi en ce pays de Piémont [1], » quittances dont la première est du 17 mars 1542 [2], et la dernière, datée du 1er septemb. 1543 [3], commence en ces termes : « Je Nicollas de Villegaignon, « chevalier, seigneur du dit lieu, ambas- « sadeur du Roy nostre sire, commissaire « commis et ordonné par le dit seigr à « faire les monstres et revenues des gens de « guerre armez et montez sur chevaulx « legiers, et autres gens de guerre à pied, « estans en garnison pour le service du d. « seigr en la ville de La Myrandolle... etc. » Ce n'était donc point forfanterie de sa part lorsqu'il écrivait plus tard (fév. 1568) comme eût pu le faire un général, au duc d'Anjou : « Du temps que j'estoye au ser- « vice du roy vostre grand père, mon « souverain seigneur, en Piedmont, je « souloye tenir des souldatz au camp de « l'empereur, auxquelz je donnoye bon « estat par moys, plus que ne povoyt « monter leur paye, et ung venoyt tous « jours a moy, estant les aultres au camp « des ennemis, qui estoyt cause que j'es- « toye fort bien adverty. » Il exerça ainsi en Italie un commandement de quelque importance.

Lorsque la victoire de Cerisoles (avril 1544) eut mis fin à la guerre en Piémont, le chevalier regagna la France où nous le trouvons, en 1547, servant dans la marine. Il commandait quatre galères faisant partie de l'armée envoyée en Écosse au secours de la reine douairière, Marie de Lorraine, que les Anglais prétendaient forcer à fiancer au prince de Galles sa fille Marie Stuart, alors âgée de cinq ans. Les côtes d'Écosse et d'Angleterre étaient strictement gardées et surveillées. Villegagnon, à l'ancre dans le golfe de Forth, non loin d'Edimbourg,

[1] Petri Richerii libri duo, p. 12.

[2] Il était, dit-on, neveu du célèbre Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, élu grand-maître de l'Ordre en 1521; mais je n'ai trouvé nulle mention de cette parenté dans les écrits contemporains.

[3] J. de Léry.

[4] F. Bourquelot, Mém. de Claude Haton, t. II, p. 1101.

[1] Ce qui indique qu'il avait un certain commandement, car les chefs de corps comptaient seuls directement avec le commissariat et répartissaient entre leurs hommes les sommes dues à ceux-ci.

[2] Trente livres par mois.

[3] Cent livres par mois.

se mit en route avec ses galères comme pour doubler la côte nord de l'Écosse, navigation hardie à cette époque pour des galères, puis changeant tout à coup de direction, il rentra dans le pays par les canaux intérieurs, arriva sur la côte occidentale, à Dumbarton, y prit à bord la jeune princesse, 7 août 1548, et déjouant tous les croiseurs anglais entra le 13 août dans le port de Brest. C'était un triomphe d'audace et d'adresse.

Cependant les Turcs supportaient avec peine l'établissement des chevaliers de Rhodes dans l'île de Malte; on les savait préparant une expédition formidable qu'on supposait devoir être dirigée contre cette forteresse du christianisme. Mais le grand-maître de Malte, l'Espagnol don Juan d'Omeda, n'y voulait voir qu'une démonstration contre Charles-Quint au secours de la France et se refusait à prendre des mesures de défense. Villegagnon, en toute hâte, arrive à Malte, chevalier plein de ferveur, communique au grand-maître des lettres qu'il a reçues de M. de Montmorency, lesquelles démontrent que le connétable n'a d'autre préoccupation en ce moment que l'embellissement de son château de l'Ile Adam et la haine des infidèles; mais l'Espagnol n'aime pas ses confrères de langue française ni leurs avis; il reste impassible et permet seulement à Villegagnon d'aller concourir avec quelques chevaliers à la défense de la Tripolitaine, qui n'en fut pas moins prise et conquise par les Turcs (1551). Celui-ci, au retour, fut arrêté avec quelques autres chevaliers par des officiers de l'empereur qui le retinrent prisonnier sur une galère, puis à Crémone. C'est pour se disculper, ainsi que ses compagnons, qu'il écrivit un récit de la guerre adressé à l'empereur par la voie de la publicité, récit qui parut (1553) à la fois en latin et en français (ci-après col. 982 nº II).

A la suite de son exploit en Écosse, Villegagnon avait été appelé au titre et au poste de vice-amiral des côtes de Bretagne. Mais il n'y fut pas longtemps en repos. Une querelle s'éleva entre le gouverneur de Brest et lui, dans laquelle le gouvernement décida que les torts n'étaient pas au gouverneur. Le chevalier se dégoûta de ses nouvelles fonctions; il les abandonna pour de plus hautes destinées qu'il rêvait. Son âme hardie, présomptueuse et dévorée de noble ambition, méditait le projet d'aller conquérir à l'autre bout du monde au nom de la France, comme Fernand Cortez venait de le faire au nom de l'Espagne, quelque royaume où il serait tout-puissant et où il ferait régner (fut-ce de force) le bonheur et la vertu. Il avait entendu des marins parler de la magnifique baie de Guanabara (Rio-de-Janeiro), de sa fertilité, de la beauté du climat, de la douceur des naturels du pays, et dédié qu'il était par profession comme chevalier d'un ordre religieux à l'exaltation mystique, il avait aussi rêvé d'établir le règne de Dieu sur la terre, là où il aurait le pouvoir. C'était adopter pleinement les aspirations de la Réforme. A ces hautes visées se joignait l'avantage pratique et de toute évidence de fournir aux novateurs un endroit où ils pourraient s'établir, sans danger pour l'Église romaine, former une colonie prospère, et délivrer la mère-patrie de la désolation causée par tant de troubles et de supplices. A tous les points de vue ce projet devait sourire à son chef immédiat l'amiral Coligny, et au roi lui-même.

C'est alors qu'on le vit commencer, si nous employons l'expression de Théod. de Bèze, « à se contrefaire, » c'est-à-dire à feindre un grand zèle pour la Réforme afin de capter la faveur de Coligny. « Et quant au fait de la religion tout son desir estoit (disoit-il) que l'Église qui seroit establie fust reformée comme celle de Genève » (J. de Lery). Il ne nous paraît pas qu'un homme d'une telle valeur et qui avait tant fait déjà pour sa gloire eût besoin d'appeler l'hypocrisie à son aide pour obtenir la confiance de l'amiral. On lui confia deux beaux et grands navires, munis d'artillerie, un bâtiment de transport et dix mille livres pour les frais du voyage. Il mit à la voile le 15 juillet 1555, emmenant un certain nombre d'émigrants entraînés par le pieux désir d'aller librement professer au loin le culte de l'Évangile, mais surtout des artisans de tous métiers qu'il avait jugé nécessaire de recruter, mais il l'avait fait avec une extrême imprudence. Ayant annoncé son projet dans les rues de Paris au son du tambour et demandé des enrôlements sans que cet appel réussît à son gré, il se fit donner la faculté d'aller lui-même faire la revue des prisons et choisir dans la tourbe des malfaiteurs ceux qui lui pa-

raitraient convenir [1]. Il comptait les maintenir sous une autorité de fer, ce qu'il fit en effet, mais c'était un mauvais début. L'expédition partit du Havre et fut d'abord arrêtée plus d'un mois dans la Manche par le mauvais temps ; elle n'aborda au rio de Janeiro que vers le 10 novembre, après une traversée très dure.

Les naturels, qui avaient été bourreaudés par les Portugais, se montrèrent empressés de contracter alliance avec les Français ; ceux-ci purent paisiblement prendre possession d'une île à l'entrée de la baie et y bâtirent un petit fort qu'ils nommèrent Coligny. Les premières dispositions ainsi prises, Villegagnon écrivit à l'amiral pour lui vanter la beauté et la richesse du pays et le prier de lui envoyer non seulement de nouveaux colons, mais deux ministres. Les pasteurs de Genève à qui cette demande fut transmise l'accueillirent avec joie. Les ministres Pierre *Richer* et Guillaume *Chartier* (ci-dessus, III 794) se vouèrent avec enthousiasme à cette œuvre ; ils se mirent en route, accompagnés d'un certain nombre d'artisans ; et sous la conduite d'un vieux gentilhomme des environs de Chastillon-sur-Loing, retiré à Genève, Philippe *de Corguilleray* [2] seigneur du Pont, qui malgré son âge avancé n'hésita pas à quitter sa tranquille retraite, ses enfants et sa famille, pour aller aux antipodes travailler à la propagation de l'Evangile.

Cette deuxième troupe d'émigrants avait pour rendez-vous le port de Honfleur où l'attendait comme chef de l'expédition un neveu de Villegagnon, le sr du Bois-le-Comte. Là elle recruta un bon nombre de huguenots résolus à s'expatrier. « Plusieurs de Paris, Champagne et Normandie se présentèrent a l'embarquement, desq. aucuns furent receus, d'autres non : à cause que les navires n'eussent pu comprendre toute la compagnie qui se présentoit (*Crespin* 433 d). Parmi eux étaient 14 curieux de « servir à la gloire de Dieu et de voir ce monde nouveau, » venus de Genève : Pierre *Bordon*, Mathieu *Vermeil*, Jean *Du Bordel*, André *Lafon*, Nicolas *Denis*, Jean *Gardien*, Martin *David*, Nicolas *Raviquet*, Nicolas *Carmeau*, Jacques *Donneau*, enfin Jean *de Lery*, jeune ministre qui nous a laissé un très intéressant récit du voyage et de tout l'épisode du règne éphémère de Villegagnon au Brésil. Ils partirent de Genève le 10 sept. 1556, passèrent à Chastillon pour rendre une visite à l'amiral et ils « s'embarquèrent le 19 nov. 1556 en 3 vaisseaux au nombre de 80 personnes en l'un, 120 en l'autre et 90 au troisiesme » (*Hist. eccl.* I, 159).

Ils atteignirent l'île de Coligny le 7 mars 1557 et reçurent d'abord de Villegagnon le plus chaleureux accueil. Le sieur du Pont à peine débarqué fit un petit discours en lui présentant ses compagnons de voyage ; Villegagnon répondit avec ferveur : « ... Je veux que nostre Eglise ait le renom d'être la mieux réformée par dessus toutes les autres : dès maintenant j'entends que les vices soient reprimez, la somptuosité des accoustremens rejetée et tout ce qui pourroit nous empescher de servir a Dieu osté du milieu de nous... Tout ce que je pretans faire ici est pour tous ceux qui y viendront a mesme fin que vous y êtes venus. Car je délibère d'y faire une retraite aux povres fidèles qui seront persecutez en France, en Espagne et ailleurs, afin que sans crainte ni du Roy ni de l'Empereur ou d'autres potentats ils y puissent purement servir à Dieu selon sa volonté. » Immédiatement l'on entonna le psaume 27, Richer fit un sermon, l'on se partagea un repas chétif arrosé d'eau nauséabonde et le gouverneur mit sur-le-champ tout son monde à l'ouvrage, c'est-à-dire à remuer la terre et à transporter des pierres pour la construction du fort de Coligny, siège futur de sa puissance. Dès le lendemain on organisa le service religieux, chacun des deux ministres devait avoir sa semaine pendant laquelle il prêcherait une heure chaque jour ; de plus il devait donner deux sermons le dimanche et tout le monde aurait à se réunir chaque soir après le travail pour faire la prière en commun. Les privations, la mauvaise nourriture, le manque d'eau potable et l'excès de travail qui consistait à charrier et maçonner depuis l'aube jusqu'à la nuit, mécontentèrent fort les nouveaux colons, comme ce régime avait déjà mécontenté les anciens. Peu de jours avant leur arrivée, il s'était découvert parmi ceux-ci, du moins parmi ceux qu'on avait recrutés dans

[1] Haton.

[2] Voy. ci-dessus III, col. 795. On lit au Livre du recteur de l'acad. de Genève, p. 4 (vers 1561) : Hector de Corguilleray, de Gatinois.

les prisons, une conspiration formidable. Vingt-six d'entre eux s'étaient entendus pour jeter le gouverneur à la mer et s'emparer des biens qu'il avait apportés; elle n'avait échoué que grâce à la fidélité de quelques gardes Ecossais dont Villegagnon s'était prudemment entouré; deux des conjurés avaient été mis à la chaîne, un s'était tué lui-même et le quatrième avait été condamné et étranglé. Cependant les huguenots zélés se laissaient attendrir par les démonstrations pieuses et la parole inspirée de Villegagnon. Richer les encourageait en leur assurant qu'ils avaient trouvé en lui un second saint Paul, et « de fait, dit Jean de Lery, « je n'ouy jamais homme mieux parler de la religion et réformation chrestienne qu'il faisoit lors. »

Il avait été réglé qu'on célèbrerait la cène une fois par mois. La première de ces cérémonies eut lieu le 27 mars et Villegagnon s'y distingua encore en prononçant lui-même deux longs discours que J. de Lery a textuellement rapportés. Le départ des navires qui avaient amené les nouveaux colons devait avoir lieu quelques jours après. Villegagnon en profita pour écrire à Calvin une lettre pleine de la plus respectueuse déférence[1] pour lui rendre compte de ce qui était jusqu'alors arrivé dans sa colonie, et il terminait en disant : « J'emploierai toute la fermeté de mon esprit pour suivre la ligne que tu me traces dans tes lettres sans en dévier en quoi que ce soit. Car je suis persuadé qu'il n'y en a pas une plus sainte, plus correcte, plus utile. Aussi j'aurai soin que ces lettres soient lues dans notre commission administrative *(in senatu nostro)* puis transcrites dans le recueil de nos actes afin que si parfois on s'écarte du chemin, on soit par leur lecture, rappelé de cette erreur. Que notre Seigneur J.-C. vous préserve de tout mal, toi et tes collègues, vous fortifie par son esprit et prolonge votre existence le plus longtemps possible pour le bien de son église. » Les pasteurs Richer et Chartier écrivirent en même temps leur compte rendu à la Vén. Compagnie de Genève. Les deux lettres sont datées du même jour, 31 mars 1557, et se trouvent aux nos 2612 et 2613, *Opera Calv.* Brunsw. (t. XVI).

Comment Villegagnon, ce néophyte enthousiaste, ce correspondant de Calvin, ce mandataire de Coligny, ce fondateur d'une église réformée qui devait être universelle, s'est-il changé très promptement en un tyran insupportable, un fonctionnaire cruel, un ennemi furieux et acharné du Protestantisme? C'est un problème. Les Genevois ont pensé qu'il avait toujours été de mauvaise foi, qu'il ne s'était rapproché des idées de Coligny qu'en apparence afin de le tromper et qu'il avait toujours visé à se faire plus tard un mérite de sa trahison ou même, dans son ambition démesurée, à se créer au Brésil une souveraineté indépendante; MM. Haag en s'appuyant sur une phrase du martyrologe de Crespin inclinent à croire que la crainte perpétuelle des conspirations et les difficultés sans cesse renaissantes de sa situation lui avaient troublé l'esprit; Jean de Lery insinue qu'il pouvait bien avoir reçu de la maison de Guise des injonctions menaçantes et l'ordre de rentrer dans le sein de l'Eglise romaine[1]. Quoi qu'il en soit, dès la seconde célébration de la Cène, un mois après la première, il fit naître dans le troupeau le virus des dissensions religieuses. Un ancien élève de la Sorbonne qui avait comme lui, récemment abjuré, nommé Jean *Cointac*, éleva la voix pour demander que le ministre officiât pour la Cène en habits sacerdotaux, qu'on conservât les anciens vases sacrés, que le pain fût sans levain, et qu'on mêlât au vin de l'eau. Villegagnon qui malheureusement se piquait de théologie le soutint; mais les ministres et les autres émigrants opposèrent une résistance énergique. On convint de part et d'autre d'envoyer consulter sur ces questions les églises de France et d'Allemagne et Chartier fut dirigé sur l'Europe pour prendre leur décision. En attendant

[1] En voici les premières et les dernières lignes : Exprimi non posse puto quo me affecerint gaudio tuæ litteræ et qui ad me una venere fratres [Richer et Chartier]. Huc me redactum invenerunt ut mihi magistratus gerendus esset et munus ecclesiasticum subeundum. Quæ mihi res maximam anxietatem obtulerat..... Dominus noster J.-C. ab omni malo te tuosque collegas protegat... Fratribus meis carissimis *Cephæ* et *de la Fleche* fidelibus plurimam salutem meis verbis velim impertias. Collignio à Francia antarctica, prid. cal. april. 1557. Si ad *Renatum* Franciæ, heram nostram, quidpiam literarum dederis, hanc quæso meo nomine diligentissime saluta. Tui amantissimus, cupidissimus et ex animo, N.

[1] Voy. en effet en quels termes il parle du duc de Guise, col. 980.

son retour, Richer devait se borner à prêcher sans administrer les sacrements. Celui-ci continua donc à prêcher suivant la doctrine reçue à Genève. Mais Villegagnon trouvait maintenant que le calvinisme était contraire en beaucoup de points aux enseignements des Pères, qui avaient cru selon lui, à la transsubstantiation, au purgatoire, au sacrifice de la messe, à l'invocation des saints ; en un mot, ses croyances se rapprochaient tellement du catholicisme, que Cointac lui-même finit par ne plus « s'y trouver accordant. » En dépit du compromis accepté, les querelles continuèrent donc, en sorte que l'ancien chevalier de Malte, qui voulait gouverner sa colonie comme il avait gouverné sa galère, et dont le caractère dur et violent se pliait difficilement à des concessions, irrité de ne pouvoir amener Richer à prêcher comme il l'entendait, finit par casser le conseil et par défendre au ministre de monter en chaire. L'indignation fut grande parmi les réformés, surtout parmi les émigrés de Genève, en sorte qu'un navire du Havre étant arrivé sur ces entrefaites, Du Pont et Richer allèrent signifier à Villegagnon qu'ils étaient résolus à retourner immédiatement en Europe. Après quelque résistance, celui-ci consentit à leur départ ; mais en même temps, il prit, dit-on, traitreusement des mesures pour les faire arrêter à leur arrivée, en leur donnant à remettre en France une caisse cachetée et ficelée contenant une procédure commencée contre eux comme hérétiques. Si le fait est vrai, son vilain projet échoua.

Richer et Du Pont s'embarquèrent donc, 4 janv. 1558, avec quatorze autres colons qui voulurent les suivre ; mais ils avaient à peine fait vingt-cinq lieues en mer, qu'une voie d'eau se déclara. Saisis de frayeur, les passagers demandèrent à retourner à terre; cependant le capitaine leur ayant assuré que le voyage se passerait mieux qu'ils ne l'espéraient, Du Pont et Richer, avec neuf de leurs compagnons, se laissèrent persuader, et après une pénible traversée, durant laquelle ils eurent à supporter une horrible famine, ils atteignirent le port de Blavet, le 26 mai 1558. Les cinq qui persistèrent dans leur résolution furent descendus dans une chaloupe et regagnèrent l'île de Coligny à travers les plus grands dangers.

Villegagnon les accueillit d'abord avec beaucoup de douceur, s'apitoya sur leurs souffrances et « leur permit de jouir des franchises et libertez, telles que les autres François jouissoyent, » leur défendant seulement, sous peine de mort, « de tenir ou semer aucun propos de religion. » Mais, quelques jours après, à force de réfléchir au récit qu'ils lui avaient fait de leurs aventures, il y trouva de grandes invraisemblances, et il finit par se persuader que ces malheureux étaient des espions envoyés par Du Pont et Richer pour débaucher le reste de ses gens. Il résolut donc de les faire mourir ; mais il lui fallait au moins un prétexte. Il ne fut pas difficile d'en trouver un : il les accusa d'hérésie, et en sa qualité de lieutenant du roi, il se mit en devoir de faire leur procès. Il dressa donc une liste de questions, auxquelles il leur ordonna de répondre dans les douze heures. Jean *Du Bordel*, le plus pieux et le plus instruit d'entre eux se chargea de rédiger la réponse : elle a été insérée dans le martyrologe sous le titre de *Confession*. Quatre seulement la signèrent, savoir : *Du Bordel*, *Vermeil*, *Bourdon* et *Lafon*. Cependant le crime qu'il allait commettre inquiétait Villegagnon ; il hésita pendant quelques jours ; malheureusement, la colère fit taire la voix de la raison, et le 9 fév. 1558, il donna ordre d'amener devant lui Du Bordel, Vermeil et Lafon, qu'il fit charger de fers et jeter en prison. Bourdon malade fut laissé dans son lit. Pendant toute la nuit, Villegagnon ne prit pas un instant de repos ; il ne cessa de rôder autour du cachot où étaient enfermés les trois martyrs. Le matin venu, il fit comparaître du Bordel, le somma de se rétracter, et sur son refus, donna ordre de le précipiter dans la mer du haut d'un rocher. Vermeil ne montra pas moins de constance, et subit le même sort. Lafon promit de se rétracter, si on pouvait le convaincre d'erreur par la Parole de Dieu, et il fut remis en liberté. Restait Bourdon, qui fut arraché de son lit, porté sur la roche, étranglé et précipité à son tour dans les flots.

Après cette tragédie, les affaires de la colonie allèrent en empirant de plus en plus. En proie à des terreurs sans cesse renaissantes, ne rêvant que complots et soulèvements, Villegagnon dispersa ses

colons huguenots sur la côte du Brésil et jusque sur les bords de La Plata, mesure qui l'affaiblit à tel point que, se sentant hors d'état de résister à une attaque des Portugais ou des sauvages, et désespérant de l'avenir de son établissement, il quitta l'Amérique pour revenir en France, abandonnant les restes de sa colonie au fer des Portugais et des Espagnols.

Le guerrier colonisateur rentra donc en France bien diminué: mais il y rentra théologien armé en guerre et brûlant de disputer sur ces matières divines où il ne comprenait rien. Ses contemporains, il est vrai, n'y comprenaient guère davantage. Le 6 juillet 1560, il écrivit au Conseil et à l'église de Genève, pour proposer une dispute publique. Sa grande thèse portait sur la Cène : il soutenait âprement que Jésus ayant dit « Mangez, ceci est mon corps; buvez, ceci est mon sang, » on n'était pas autorisé à le démentir et à prétendre comme faisaient les réformateurs qu'il avait parlé symboliquement et que la Cène n'était qu'une commémoration, mais qu'il fallait croire que dans la communion on mange en effet de la chair et on boit du sang. Les registres du Conseil de Genève, à la date du 29 juillet 1560, portent que « le magistrat et l'eglise de ceste cité « ont reçu du sr de Villegagnon une lettre « par laquelle il veut démonstrer que la « religion que nous tenons n'est qu'une « fantasie et athaïsme et qu'il a trouvé « bon d'assigner jour et lieu pour en dis- « puter avec quelcun de nostre part et que « si là il est cogneu qu'il aye tort qu'il « s'offre endurer la peine qu'il aura méri- « tée et de ce en est attendant response à « Paris etc. » Le Conseil décide en riant : « Arresté que d'autant qu'il est opiniastre, « qu'il attende tant qu'il voudra. » Il prit sa revanche en attaquant la Réforme dans nombre de petits écrits que nous énumérerons plus loin et auxquels furent adressées des réponses plus blessantes que ses attaques parce qu'elles étaient anonymes tandis que lui combattait à visage découvert. Mais le démon de la controverse s'était emparé de son esprit. Il alla, entre autres, harceler dans leurs prisons le ministre *Chassebeuf* à Châteaudun (ci-dessus IV, col. 82) et le ministre *Brossier* à Périgueux (III, col. 212) afin d'avoir le plaisir de disputer avec eux au moment où ils allaient mourir.

Cette guerre de plume remplit, comme on le verra, les premières années de son retour en France; mais elle ne l'empêcha pas de reprendre l'épée, pour le service du roi et du pape. Il prit part au siège de Rouen, où la même décharge d'artillerie qui frappa le roi Antoine de Navarre d'un coup mortel, le 15 oct. 1562 (ci-dessus, II, 1031), l'atteignit à la jambe d'une blessure dont il resta boiteux jusqu'à la fin de ses jours. Aussi prenait-il, une année après, les eaux de Plombières, d'où il écrivait au cardal de Granvelle, en se vantant d'avoir « continuellement exercité [depuis 1562 sans doute] en la compagnie de « *nostre prince*, le preux et saint Françoys duc de Guise; » car, ajoute-t-il, « J'ay quicté tous les estatz et pensions que j'ay eu du roy; ayant pris congié de la royne mère, à Bar dernièrement, ay dit tout hault que jusques a ce que le roy soyt ennemi formel des ennemis de Dieu et de son église, les Aynos, je ne porteray jamais armes au service du dit seigneur; ce que je veulx tenir et observer religieusement, et employer tout ce que Dieu a mis en moy à nuire ceste infélice et exécrable secte... » (25 may 1564). Et deux jours après il lui écrivait de nouveau : « .....En faisant fin, monseigneur, je vous asseure que je ne feray jamais paix avec les ennemys de nostre sainte foy et qu'ilz me peuvent tenir pour formellement consacré a leur nuire de ce que Dieu a miz de puissance en moy, comme fit Hannibal s'en allant contre les Romains. » Dans les mêmes lettres ou dans d'autres [1], on suit d'assez près le reste de sa vie. Au mois de juin il partait pour aller chercher une audience de l'empereur, avec le dessein de passer « de la Germanie à Rome » ou à Venise et sur la fin de l'été de retourner en Espagne sur les galères pour aller trouver « su Altezza. » — Au mois d'octobre 1566, il est à Javorin en Hongrie, au camp des Impériaux, en présence des Turcs; il écrit de là au cardal de Lorraine qu'il désire quelque établissement en Lorraine pour y faire sa retraite, quoiqu'il ait eu envie de St-Honorat en Provence. En 1567, Catherine de Médicis est rentrée en grâce auprès de lui; il commande comme lieutenant-

[1] On en connaît 18; voy. Bourquelot et Grammont.

général du roi à Sens les troupes cantonnées en Champagne et s'évertue à guerroyer contre « les brigands, » dit-il, c'est-à-dire les huguenots, qui occupent une partie du pays; il y est encore en 1568 et 1569. Niceron assure qu'en 1568 il remplissait auprès du gouvernement français la charge d'ambassadeur de l'Ordre de Malte. Le 12 fév. 1570 il signe une quittance de 1200 l. t. pour ses gages de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi pendant l'année 1569. Il mourut au commencement de l'année d'après. « Es environs du 15me jour de janvier 1571, dit Claude Haton, morut auprès de Pluviers en Beauce, noble homme mtre Nicole Durant, licencié es droictz, commandeur et chevalier de l'Ordre des Templiers de St-Jean de Jérusalem et du Roy, natif de Provins, d'où il partit le lendemain des roys pour s'en aller à une commanderie [nommée Beauvais] qu'il avoit assez près du dict Pluviers. Le bon seigneur estoit en ceste delibération de retourner au nouveau temps de cette année à Malthe, à la guerre contre le Turc, mais Dieu ne le permit pas, ains le voulut tirer à soy pour le mettre en repos à la vie éternelle. »

Bibliographie de Villegagnon :

I. *Caroli V imperatoris expeditio in Africam ad Argieram*, per Nicolaum Villagagnonem, equitem Rhodium gallum; Parisiis ap. Joann. Lodoicum Tiletanum, ex adverso collegii Remensis, 1542, in-4°, 24 p. — C'est un mémoire adressé à Turin *Ad dom. Guill. Bellaium Langæum, Subalpinarum gentium proregem et primi ordinis equitem apud christianiss. Francorum regem.* Il est écrit en fort bon latin, très clair et dénué de toute prétention, comme de tout effort pour dissimuler combien l'armée impériale fut inférieure au grand dessein qu'elle s'était proposé. Éditions simultanées : Antuerpiæ ex off. J. Steelsi, 1542, in-8°; Argentorati, ap. Rihelium, 1542, in-8°; Venetiis. per Jo. Ant. et Petrum fratres de Nicolinis, 1542, pet. in-8°. — Cet ouvrage a été réimprimé dans les recueils suivants : Rerum a Carolo V Cæs. Aug. in Africa bello gestarum Commentarii elegantiss. iconibus illustrati; Antuerpiæ, J. Bellerus, 1554, in-8° (p. 135-150 avec un plan d'Alger). — Laonici Chalcondylæ atheniensis de origine et rebus gestis Turcorum; Basileæ, Oporinus, 1556, in-fol. (pag. 595 à 604). — Schardii scriptores; Basileæ, 1574 (t. II, f. 1419). — Collectiones peregrinationum, par T., J.-T. et J. de Bry; Francfort, 1590-1634. Réimprimé encore par M. H.-D. de Grammont (1874), ainsi qu'une traduction, dont voici le titre : *L'expédition et voyage de l'empereur Charles-Quint en Afrique contre la cité de Arges, traduyte de latin en françoys par M. Pierre Tolet médecin lyonnois* (dédié à Jean du Peirat, lieutenant-gén. de la senech. de Lyon); in-4° goth., 12 feuill. (Biblioth. de M. le duc d'Aumale). Le travail de M. de Grammont a cette saveur particulière d'offrir la critique très compétente d'un officier de l'armée d'Afrique connaissant bien et les lieux et les auteurs arabes et les écrivains espagnols. Il loue hautement la compétence de Villegagnon, son style, son exactitude et même sa modestie. Voyez particulièrement la note XIII.

II. *De bello Melitensi ad Carolum Cæsarem et ejus eventu Gallis imposito, N. Villagagnonis equitis melitensis Commentarius;* Parisiis ap. Carol. Stephanum, 1553, in-4°, 57 p. non chiffrées. — *Traicté de la guerre de Malte et de l'issue d'icelle faulsement imputée aux François;* Paris, Ch. Estienne, 62 f. in-4° non chiffrés. Au f° 1, lettre de l'auteur à l'empereur : « .....Sire, j'ay esté empesché par mon emprisonnement d'aller respondre, au nom des chevaliers françois estans à Malte, par devant V. M. aux calomnies et impostures forgées contre eulx; .....Au demeurant, Sire, je merciray très humblement V. M. de mon eslargissement de prison, l'advertissant toutefois que mes biens et escriptures ne m'ont esté entierement rendues quoy qu'il luy ait pleu me faire entendre par don Juan Alvaro de Luna, chastelain de Cremone, qu'elle m'en auroit faict grâce. Avec ce mes serviteurs et ceulx de tous les autres chevaliers qui furent pris en ma compaignie sont encores aux galères par force » (Paris, 28 mars 1553). — *Le discours de la guerre de Malte contenant la perte de Tripolis et autres forteresses, faussement imposée aux François. Escrite en latin à Charles V par le seigneur N. de Villegagnon, puis traduite en nostre vulgaire par M. N. Edoard;* à Lyon par Jean Temporal, 1553; in-12 de 123 p., aucune préface; privilège délivré par le lieuten.-gén. au gouvernement de Lyonnois, 28 avril 1553.

III. Le voyage de Villegagnon au Brésil et le séjour qu'il y fit de 1555 à 1559 ont été l'objet de relations publiées par Marc *Lescarbot* et J. *de Léris* qui furent précédées de l'ouvrage intitulé : *Copie de quelques lettres sur la navigation du chev. de v. ès terres d'Amérique oultre l'Œquinoxial jusques soubz le tropique du Capricorne : contenant sommairement les fortunes encourues en ce voyage, avec les mœurs des sauvages du pays, envoyées par un des gens du dit Seigneur ;* Paris, Martin Le Jeune, 1557, in-8° ; *id.*, 1558, petit in-8°.

IV. *Ad articulos Calvinianæ de sacramento eucharistiæ traditionis responsiones per N. Villagagnonem ;* Paris, 1560, in-4° (cité par MM. Reuss et Cunitz, *Calvini Opera*, XVIII, 573). — 2me édition : *Nicolai Villagagnonis responsiones ad articulos Calvinianæ traditionis de sacramento Eucharistiæ, ab ejus ministris in Francia antarctica evulgatæ.* Ed. sec. Parisius, A. Wechel, 1562, in-4°. 3me édit. (citée par du Verdier), Liber ad articulos Calvinianos, Venise, 1565.

V. *Nicolai Villagagnonis libellus de Coenæ controversiæ Philippi Melanchtonis judicio*; Parisiis, apud And. Wechel, 1561, in-4°.

VI. *Themata quæ Villegagno in suis adversus Calvinum libris propugnanda suscepit ;* Parisiis apud And. Wechelum, 1561, in-4°, 16 pag. — J. Rüger, ministre de Schaffhouse, en envoyant ces deux ou trois derniers opuscules à Bullinger, min. de Zurich (24 juill. 1561), lui dit de l'auteur : « Mirus enim meo quidem judicio est calumniator D. Philippi et D. Calvini » (*Calv. Op.* XVIII, 573).

VII. *Paraphrase du chevalier de Villegaignon sur la résolution des sacremens de maistre Jehan Calvin ;* Paris, 1561, in-8°. *Response par le chev. de Vill. sur la resolution des sacremens de J. Calvin ;* Paris, 1562. — C'est probablement la traduction du n° IV.

VIII. *N. Villegagnonis de venerando Ecclesiæ sacrificio tractatus, adversus Calvinianos ;* Parisius, And. Wechel, 1562, in-4°.

IX. *Responce par le chevalier de Villegaignon aux Remonstrances faictes à la Royne mere du Roy.* A Paris, de l'imp. d'André Wechel, 1561, in-4° de 221 p. et 6 p. de table ; privilège en date du 26 juin 1561 (Bibl. nat., L b 33, n° 19). — Probablement une autre impression du même : *Lettres du chev. de V. sur les Remontrances à la Royne-mère touchant la religion*, en date du 10 mai 1561, in-8° (le P. Lelong).

Ces Remontrances étaient une respectueuse mais ferme supplique rédigée, sous le voile de l'anonyme, par le ministre de Rouen, Augustin *Marlorat*, dans un moment où les huguenots avaient de grandes espérances. Villegagnon répondit à cette remontrance en la faisant réimprimer avec luxe et en rétorquant durement, paragraphe par paragraphe, toutes les demandes qu'elle contenait, puis en terminant par un appel impitoyable à la sévérité.

Ma Dame, puisque celluy qui vous a faict les Remonstrances ne s'est ausé nommer, ny comparaistre en vostre Conseil pour ouïr ce qu'il semble que l'on y peut opposer, Je me suis mis, tant qu'il m'a esté possible à les examiner et raporter les articles d'icelles les ungs aux aultres, pour faire cognoistre aux lecteurs qu'il ne fault à les impugner aultre sçavoir que la diligente inspection de la doctrine à vous y adnoncée. Il fait une préface en laq. est comprins en bref tout ce que le demeurant du livre contient, et suffiroit pour le confuter respondre a ladicte préface, si ce n'estoit qu'en ne se voulant estendre a traicter les choses par le menu, il print quelque couleur de dire que l'on auroit seulement respondu a ce qui auroit esté le moins diligemment traicté, laissant ce qui est inexpugnable.

... Au commencement, de paour de vous irriter mais pour vous donner occasion de lire ses remonstrances, il entre en propos par une soubmission et converture d'une saincte affection envers vous et le Roy vostre fils, disant : *Nous ne vouldrions en rien qui soit, estre rebelles ny desobéissans aux editz ny ordonnances du Roy, ains le recognoistre comme ministre et lieutenant de Dieu à qui ses subjectz doivent amour et reverence.* L'on congnoist à l'œil tout le contraire ; car contre les ordonnances et exprès commandemens des Roys, ils se sont toujours assemblez et ont faict conventicules, disants qu'il fault obeir a Dieu plus qu'aux hommes ; ils entendent donques obéir aux ordonn. du Roy en tant qu'elles seront selon leur secte et la commodité d'icelle. Aussi il sera assez notoire, par les parolles suivantes, pour qui ils

tiennent le Roy, et vous ma Dame, le comprenant au nombre de leurs ennemis : *S'il vous plaist, ma Dame, endurer que noz ennemis imposent une dure servitude sur noz corps, sur noz biens et sur noz consciences, nous aurons tres grand regret de vous voir prendre le chemin d'irriter Dieu.* C'est ce que deussions dire contre eux, qui de gayeté de cœur, par une presumption de mieux entendre les sainctes lettres que toute l'Eglise depuis Jesus-Christ se sont separez de nous et faictz noz ennemis. Or puis que ceux qui imposent loix sur eulx sont leurs ennemis, comment en sera le Roy vostre fils, et vous ma Dame exempte, de par les quelz sont les ordonnances et loix a eulx contraires ?

... Il vient a parler des faulx prophètes, disant qu'*Au temps passé ilz estoient en grand nombre.* Nous n'en faisons point de doubte, car nous voyons qu'il est encores ainsi et qu'il y en a plus de milliers qu'il n'y en eut onques de douzaines au temps qu'il vous cotte. Mais toutes les marques qu'il note pour les cognoistre se trovent sur eulx. Chascun est prophète et grand docteur en leur secte, avant qu'avoir aprins les lettres. Il ne faut que mesdire des Papes et constitutions ecclésiastiques ; cela est assez pour devenir prescheur, car l'esprit de Jehan Calvin les inspire : Savetiers, Cordonniers, Bouchers, Cardeurs et telles autres espèces de gens deviennent grands clercs du jour au lendemain et sont prophetes sans imposition des mains. Est-ce pas assez pour faire un grand nombre ?

... Il adjouste : *Nous ne preschons point de songes.* Je ne diray pas cela, mais le contraire. Est-ce pas bien songé de dire ? que *La Communication de la chair divine est dérivée, diffuse, traduicte et descoulée en leurs âmes par la vertu du saint Esprit comme canal ? Que le corps de nostre Seigneur est réallement et veritablement, non toutefois corporellement, conjoinct a leur pain, leur sacrement, qui est en terre et séparé néantmoins du corps de nostre Seigneur d'autant qu'il y a d'icy au Ciel ?... Qu'ils mangent vrayement et réallement la substance du corps de nostre Seigneur par l'ouïr de l'Evangile comme nous faisons le pain par la bouche ? Que l'ame seule et non le corps est nourrie de la dicte substance réallement et non corporellement, pource qu'elle est reelle et non corporelle et pour ce que l'espérance de la vie est aux ames et non au corps !* J'ay cecy escrit de la main de frère Pierre Richer, nostre ministre au Bresil. M'advouera-t-on pas que ce sont songes ?

... Il faict après son procès disant : *Que les Princes ne doibvent endurer les faulx prophètes en leur pays ; qu'iceulx Princes sont vicaires de Dieu à revancher son honneur contre ceulx qui le veulent usurper.* Je l'accorderay voulontiers, mais je ne feray pas beaucoup pour eulx, car le Prince les debvra chasser et chastier. Or s'ils disent procurer l'honneur de Dieu, pourquoy enseignent-ils : *Qu'il n'est pas necessaire d'invoquer n'adorer J.-C. personnellement, mais Dieu par luy ? Que la prière en est indifférente ? qui le vouldra adorer ou prier doibt distinguer la divinité d'avec l'humanité et faire honneur a la seule divinité de paour d'adorer la chair terrestre et elementaire ?* Pourquoy dict Calvin que *Dieu le pere apparoistra en jugement en la personne de son fils pour juger les vifz et les mortz ?* Cecy est aux prières du dimanche. Pourquoy dict-il que *Dieu est première cause de vie, Jesus la seconde, par la chair duquel comme par ung canal, la vie résidente en Dieu le père est descoulée en nous par foy, sans manger la chair ?* S'il est seconde cause, est-il pas créature ? Pourquoy sont-ils divisez en tant d'opinions ? De quinze qui me vindrent trouver au Bresil, tous instituez a Genève et à Losane, j'en ay eu sept sectes de sacramentaires, chascun defendant opiniastrement son opinion. Cela est-il selon la gloire de Dieu ? Vrayement je confesse que cela fut pour mon bien, car voyant tant de confusion, je me mis a examiner le dire d'ung chascun pour y trouver une resolution, et enfin recognoissant la catholique qu'ilz delaissoyent, je trouvay qu'elle seule se pouvoit entendre et maintenir, et qu'elle seule estoit religion, ou qu'il n'y en avoit aulcune.

L'auteur arrive bientôt à son sujet favori, l'Article de la Cène, qui remplit à peu près le reste du volume. On voit que ce n'était pas un adversaire à mépriser. Voici encore un passage remarquable (p. 129). Marlorat fait une demande embarrassante relativement à la rupture de l'hostie par le prêtre et par conséquent à la rupture du corps de Jésus.

Je ne sçay qui vous pouvez estre qui faictes ces demandes, sinon que l'on dict que c'est un homme intéressé qui se lassant de sa condition l'a voulu changer. Mais

quiconques vous soyez, vous debvez avoir conversé avec les Juifz et les Turcz. Vous faictes toutes les mesmes demandes qu'il m'ont aultrefois faict en Constantinople. Et ung jour estant pressé par un juif de telles demandes, je luy mis en avant l'exemple de Jonas qui fut (contre toute raison de nature) trois jours dedans le ventre d'un poisson et en fin jecté vif en terre ce que (ne l'ayant pu resouldre) il me nia franchement, me disant : « Soyons hommes raisonnables ; ne nous amusons point a escrits que par raison ne pouvons comprendre. » J'ay grand doubte que vous ne soyez des siens et que n'en croyez ne l'ung ne l'autre. Car les choses que je vous propose sont plus difficiles a expliquer que celles que vous me demandez.

Sa haine injuste et violente provenait donc de ce que la Réforme s'était annoncée à lui comme devant résoudre toutes les difficultés de la foi et lui paraissait n'en résoudre aucune. C'est presque un libre-penseur.

(P. 161)... Je m'asseure que Calvin, ne toute vostre secte, ne sçauroit dire pour sa Religion sinon ce que vous avez desduit en ceste vostre Remontrance. Faictes ung party avec moy : trouvez vous au Conseil de la Royne ou a la première de Diète l'Empire. Je m'y trouveray avec vous pour vous impugner, (jaçoit que je soye l'ung des moindres de voz adversaires) et je fourniray aux frais raisonnables qu'il vous fauldra faire ; en condition que si vous este trouvé estre abuseur et soyez condamnez par les juges qui seront nommez, vous ayez vostre raison. J'ai voulu faire [é]preuve de vostre doctrine ayant eu avec moy dix mois entiers voz ministres, vivans en la religion de Genève ; preschans tous les jours en toute liberté qu'ilz voulurent, estans fourniz de tous les livres qu'ilz voulurent apporter, car j'avois donné charge de les defrayer de tout ce qu'ilz vouldroient demander, [et] je les trouvay si incertains et irrésoluz que je n'en ay peu tirer aucune chose où il y eust seulement apparence de vérité et si, ilz n'omirent rien de ce que vous escrivez en ceste Remonstrance. Apres avoir blasmé le Pape vous vous addressez aux Princes... Je m'estois bien apperceu au commencement de vostre livre que vous en vouliez aux Princes et que tout ce que vous faictes tend à rebellion. Vous avez maintenant descouvert le pot aux roses en lavant si bien la teste aux dits Princes et en leur place faisant lieutenants de Dieu les pauvres affligez de vostre secte, nonnains et prestres et gens las de leur condition. Que vous reste-t-il plus a dire, si non à vos frères : Par ceste remonstrance nous avons admonestez les Princes et sommez de faire ce qu'il nous a semblé que l'on leur deust remontrer ; l'on n'y pourvoit pas ; mettons la main aux armes !... Mais je m'esbahis comme vous estes enhardy d'estre si outrageux envers la propre mère du Roy. Dont vous est venue ceste hardiesse ? Avez vous intelligence à quelques ungs, qui vous donnent espérance d'impunité, ou si c'est de vostre opinion ? Tant est que vous ne sauriez plus apertement descouvrir une mauvaise volonté. Parlez-vous à la Royne ? comme si elle n'estoit princesse ou que ce fust contre son intention que nous vivons en la Religion qu'avons receue en l'Eglise universelle de la quelle nous maintenons le pape estre le chef. Je suis d'advis, veu ce que luy distes, qu'elle pense à ses affaires, croyant qu'il y a quelque mauvaise entreprise qui couve soubz vos parolles, prochaine à exécuter. Je ne veux pas dire que n'ayez bon entendement, car vostre langage monstre le contraire, mais vostre licence de parler monstre quelque grande asseurance. Si Catilina en eust autant dict au Conseil à Rome, l'on s'en fust très bien gardé[1].

Vous venez maintenant les menacer à face descouverte, disant (p. 116 de la Rem.) : *Que doibvent attendre noz Roys, noz Prelats de l'Eglise, de telz blasphèmes et sacriléges, sinon la punition du Ciel ?* — Oyez, ma Dame, qu'il met la Cause des Roys et Princes en équalité avec le Pape et Prelats, vous menaçant de la punition du Ciel pour blasphemes et sacrilèges. Vous sçauroit il plus injurier ? Ilz disent, contre le Seigneur de Genève [contrairement à Calvin], qu'il est loisible de se exempter d'un Tyran ; combien plus se sentiront-ilz excusables de mettre les mains sur les Princes qu'ilz disent vendeurs de leurs âmes, sacrilèges et blasphèmes. Il est temps, ma Dame, que vous

[1] Un peu plus loin, p. 167 : « Il se fault garder de l'*aygenossen* des Suisses, qui tuèrent toute leur noblesse pour se mettre en la liberté qu'ils observent, dont pour la conjuration qu'ils firent se nommerent *Ayguenots*, comme ces frères cy conjurez. Considerant à par moy ce faict et voyant ces menasses en si grande liberté, etc. » On l'a vu plus haut (col. 980) donnant aux huguenots le nom de *les Aynos*, traduction encore plus libre de l'allemand *Eydgenossen*.

ouvriez les yeux. N'attendez plus d'autre sommation. Voicy la voix du hérault!...

Le chevalier s'attira par cette manifestation une bordée de justes réponses, mais grossières et cruelles, dont nous connaissons les suivantes, qui ne sont probablement pas les seules :

1. *L'estrille de Nicolas Durant dict le Chevalier de Villegaignon;* 1561, s. l. ni d., pet. in-8o, 16 pages.

« Nostre temps porte qu'on voit beaucoup de choses bonnes ou mauvaises; mais surtout il doit fascher a gens de bon jugement et aimans droiture que tant de petits badinages s'impriment lesquels ne tendent qu'à obscurcir la clarté en plein midi... » Malgré ce début la pièce a peu de sel. Villegaignon était d'une taille colossale et d'une force athlétique. La brochure dit : « C'est un gros taureau qui hurte des cornes le Ciel, n'ayant ne loy, ne religion. » Villegagnon avait dit quelque part, dans un opuscule imprimé à Lyon, « qu'il ne faudroit obéir aux Rois qui se separeroient de l'Eglise romaine, parce qu'alors ils seroient infidèles et enfans du Diable. » L'auteur se saisit de cette phrase : « Villegagnon, dit-il, declare qu'on doit rejetter tous Princes infidèles et que les subjets ne sont obligez a superieurs quelconques lesquels ne s'acquittent point de leur office. S'il y avoit bonne justice en France, ce seul mot sans contredit mériteroit le gibet. Voyla comment le Roy est bien servi a Lion de ses officiers qui donnent congé d'imprimer telz livres pour bien complaire aux venerables comtes de S. Jean. »

2. *La suffisance de maistre Colas Durand dict Chevalier de Villegaignon pour sa retenue en l'estat du Roy. — Item l'espoussète des armoiries de Villegaignon pour bien faire luire la fleur de lis que l'Estrille n'a point touchée;* 1561, 22 p. in-12. — La pièce, digne de Rabelais, est adressée à la reine-mère.

« Madame estant l'inclination de l'année présente disposée a grant foison de fols, il seroit utile et expedient au public d'y pourveoir de quelque ordre pendant que les fèves sont encore en fleur, et pour ce faire commander que par ceux qui sont expers et cognoissans par experience ou autrement la diversité des humeurs des folz, insensez, furieux, maniaques et autres fols qui de présent se manifestent, fussent ouys et visitez... pour le danger qui en pourroit advenir. Vous avez pour cela, Madame, assez de gens, Dieu merci... Et pour faire leur coup d'essai ordonner qu'ils commencent en la personne de maistre Colas Durand licenciez en droit, ce grand fol qui se dit chev. de Vill. pour aviser a sa capacité et suffisance et quel ordre et rang il tiendra entre les fols, soit en latin, soit en françois, et en quel art il s'appliquera soit à plaider, juger, historier, prescher, composer en théologie ou bien en l'art militaire par mer ou par terre. Il vous plaira commettre les seigneurs de Brusquet [1] et Greffier de Lorris vos officiers et fort expers, chascun selon son industrie pour ouyr et examiner led. maistre Colas Durand, s'enquérir de luy et de sa suffisance, veoir les livres qu'il a tant proprement composez selon sa vacation, avec la Response qu'il vous a adressée contre la Remonstrance a vous faicte par l'advocat (qu'il appelle) *des belistres :* pour, le tout veu, conclure ce qu'ils trouveront estre à faire et vous en faire rapport; 26 avril 1561.—Nous seigneurs du Brusquet et Greffier de Lorris, conseillers du Roy et commis a l'inquisition et cognoissance des fols et insensez de ce royame : Madame, en vertu de vostre dicte commission, nous avons procédé a l'audition et examen de maistre Colas Durand soy disant chev. de Vill. et a l'inquisition de la suffisance de sa follie tant du passé que du présent, et par icelle l'avons trouvé fort et excellemment digne du service du Roy en cest estat, auquel il est pour durer longuement et plus que son asge ne promet; et fait grand devoir d'y profiter et s'avancer de plus en plus, entreprenant grandes compositions pour par icelles parvenir à estre aggréable au Pape, espérant que par ce moyen, et de quelques bonnes recommandations vostres, il puisse estre Cardinal : qu'il estime chose a luy peu difficile, considerant qu'il y a en luy plus de quoy l'estre qu'au Cardinal Babouin [2], qui a esté faict en ceste nouvelle impression. Ses argumens sont qu'il sçait plus de latin que luy, ce que nous luy accordons; aussi qu'il fait meilleure et plus asseurée contenance, et s'il advenoit qu'au Consistoire il fust besoin d'user de coups de poing pour la faveur du Pape ou autrement, il est assez robuste pour en renverser une douzaine. De la vérole il en est aussi bien garny que

[1] Voy. Brusquet, ci-dessus, III, col. 333.

[2] Philibert Babou de la Bourdaisière (1513-70), évêque d'Angoulême, promu au cardinalat le 4 mars 1561.

sa Sainteté et ledit cardinal Babouin, voire autant et plus que homme de tout le Consistoire. Puis, il sera propre a s'embarquer en galères pour s'opposer à la puissance du Turc s'il se bouge. Ce que nous n'avons estimé petites offres... Et ne craignez, Madame, avoir faute de fols naïfs tant que ceste race des Durands durera, que nous vous prions bien et songneusement conserver et faire garder pour le plaisir de la République... En tesmoing de ce, nous commissaires susdits avons signé la présente de noz seings et scellé du sel de nos armes. »

A la suite, en trois pages, est l'*Espousséte*, pièce inepte, où l'on affirme que Villegagnon est d'une famille de fous, qu'il a un oncle nommé du Fresnoy, chanoine de Noyon et maniaque, enfin qu'il est marqué d'une fleur de lis sur l'épaule.

3. *Réfutation des folles resveries et mensonges de Nicolas dict le chevalier de Villegaignon ;* 1562, in-8°. — Du Verdier en citant ce factum assure que Jacques *Spifame* en est l'auteur et non Pierre *Richer*, à qui on l'attribue; Bayle (note B) est d'un sentiment opposé. Nous n'avons pu trouver cette pièce.

4. *La response aux lettres de N. Durant dict le chev. de Villegaignon, adressées à la Reyne mere du Roy. Ensemble la confutation d'une hérésie mise en avant par le dict Vill. contre la souveraine puissance et authorité des Rois ;* s. l. ni d., 45 feuill. dont les six premiers contenant 42 strophes versifiées; voici la première :

Celui dont l'affection
Et sollicitude ardente
D'enfler son ambition
Au veu d'un chacun s'augmente :
Et dont l'âme est affamée
De loz et de renommée,
Pour se rendre fleurissant,
Jaçoit qu'en les pourchassant
Et sans conduite et sans guide
Par maint chemin périlleux,
A son esprit orgueilleux
Il abandonne la bride.

Suivent en prose des injures qui ne sont pas toujours lourdes et grossières :

Combien que les escrits que tu as commencé de publier depuis quelque temps ne méritent pas qu'on les honore de quelque response parce qu'ils contiennent seulement ou une reditte de quelques argumens auxquels on a deja souvent et suffisamment respondu ou d'autres argumens sots et puerils ou un ramas d'injures aigres et piquantes... Ce neantmoins ayans veu lettres que tu as mises en avant depuis quelques jours et addressées a la Reyne mère du Roy, j'ay estimé qu'il estoit necessaire a faire quelque response... — Tu as uni l'audace d'un veil pyrate et l'impudence d'un nouveau et ignorant théologien... — Or, après avoir si bien argumenté, tout souldain il semble que tu vueilles tancer la Reyne quand tu luy dis si brusquement : « Voulez vous, Madame, prendre la protection des belistres ? » Mais pourquoy non, monsieur le magnificque Chevalier ? N'est ce pas le devoir des Roys et Reynes de tendre la main aux affligez, ouïr leurs plaintes, essuyer leurs larmes et les titres de leur calamité et oppression ?... — Ceux qui ne voudront estre sauvez par sa misericorde seront exterminez par sa justice.

Au dernier verso, une pièce de 24 vers ad Nicolaum Durant commençant ainsi :

Num tibi jam concussa tremunt præcordia ? Num te
Vindicis ira Dei prohibet sub nocte silenti ?

5. *L'amende honorable de Nicolas Durant surnommé le chevalier de Villegaignon ;* 1561, 16 p. in-16.

J'ay esté joyeux, Villegaignon, de voir ce que tu as nouvellement mis en lumière et de quoy tu te veux servir pour response a ce que j'ay escrit contre ta pernicieuse hérésie contre l'authorité des Rois et Princes... Tu l'as desavouée par ta response... [mais tu ne veux repondre, dis tu], à un *Je ne sçay qui*... Si je suis Je ne sçay qui, moi je scay très bien qui tu es. Je sçay que tu es fils d'un procureur de Provins ; que tu as premièrement fait profession d'advocat ; je sçay que tu supposas quatre de tes compaignons présentés par toy aux commissaires députés par le grand commandeur du Temple pour assurer que tu estois noble combien qu'il n'en fust rien ; je sçay que deux de tes frères ont esté fols courans par les rues, a sçavoir le curé de Leschelle et le Conseiller des eaux et forests ; je sçay ta bêtise, ton ambition incroyable ; je sçay que tu es évangeliste renié et janissaire du Pape ; Je sçay l'extrême soif de gloire et d'honneur dont tu es tant bruslé que toutes les mers sur lesquelles tu a esté si longtemps ne la pourroyent esteindre ; je sçay donc bien qui tu es. Etc...

X. *Response aux libelles d'injures, publiez contre le chevalier de Villegaignon ;*

au lecteur chrestien; Paris, de l'imp. d'André Wechel, 1561, in-4°, 9 pages. — Il y eut une seconde édition dont nous ne connaissons (par le p. Lelong, n° 17,823) que le titre : *Réponse aux libelles et injures publiés contre N. Durand de Villegagnon, par le même;* Lyon, 1562.

Il s'est divulgué quelques libelles d'injures et de furieuses parolles, en tiltre de response aux lettres que j'avois publiées, attendant que j'eusse respondu aux Remonstrances a la Royne mere du Roy : les quelz libelles tiennent caché le nom de l'autheur de peur qu'estant connu et pris a partie comme imposteur, mensongier et homme de néant, receut le loyer digne de sa vanité. Il a peu lire en mes lettres à Calvin son maistre, que m'estant par luy faict donner saufconduit en lieu non suspect, je m'en iroye le trouver pour esclaircir tout ce que j'ay escrit contre luy et les siens, et rendre compte (à peine de ma vie) de tout ce que l'on me vouldroit imputer avoir faict contre le debvoir de bon chrestien et d'homme d'honneur, soit en l'execution que j'ay faict faire au Bresil de trois moines reniez, qu'autres choses : Lesquelz moines, après avoir par moy esté nourriz et entretenuz l'espace de dix mois et renvoyez paisiblement, seroyent retournez pour nous troubler en nostre religion et conciter mes gens contre moy, attendant le retour de leur capitaine. Ce que Je-ne-sçay-qui (homme sans nom) a voulu dissimuler pour avoir plaisir de monstrer combien il est excellent a mesdire, en quoy il a consumé grand langage. Mais m'en rapportant aux lettres que j'en divulguay l'an passé et a celles que dequis j'ai escrit a l'Empereur et Electeurs de l'Empire, je ne perdray temps a y respondre, ne a combattre de parolles ung Hérétique non cogneu, comme estant chose indigne de ma profession, tant pour l'exercice que j'ay faict en l'art militaire, sans repréhension, le meilleur et plus longtemps de ma vie, pour ce que la dignité d'un Chrestien ne permet de s'employer a paroles convicieuses. Par ainsi l'injure redondant d'un menteur Heretique redonde a l'honneur de l'Injurié. Ce malin Je-ne-sais-qui m'accuse d'avoir demandé a Calvin par mes lettres, Ministres de sa secte. S'il en est ainsi, Calvin luy fera bien plaisir de l'en servir pour m'en faire honte, qu'il die avoir jamais eu lettres de moy si non plus de 18 mois après que je fus au Bresil en response de celles qu'il m'escrivit m'envoyant ses hommes[1]. Je luy renvoyai ung des ministres nommé Guill. Chartier de Vitray avec memoire des choses que j'avais trouvé mauvaises en sa doctrine et de ses gens. La copie s'en pourra trouver. Il me reproche ung Jacobin renié le quel, se dit-il, a trahi mon Fort. C'est ung de ceulx qui me vint trouver avec ceux de Genève... Il dit en oultre que j'observoye a mon partement de France les opinions de Calvin. L'on sçaura du docteur Boutillier, abbé de Relek, que le jour de la chandeleur a mon partement pour aller dresser mon embarquement, m'ayant ouy à confesse, me donna l'Eucharistie après la Messe, que je prins pour consacrée par solennelle benediction a genoulx, selon la religion de l'Eglise Romaine, n'y ayant esté aucune chose omise des ceremonies et vestemens accoustumez : Ce n'est selon la tradition de Calvin.

André Tevet peult tesmoigner qu'à nostre venue au Bresil, a mon instance eut dit la Messe le jour de Noel et nous eut communié, si la maladie qui le surprint ne l'en eut empesché... — Il m'assault par ung aultre costé m'imputant avoir dit que J.-C. descend du Ciel pour se venir fourrer au pain, a la Messe : Il monstre bien n'avoir pas leu ce que j'en ay escrit. Je ne creu ne pensay oncques telles follies. Puis il monstre estre esbahy que je n'ay entendu le secret du *descoulement de la communion du corps de Jesus par le sainct esprit comme canal*[2]. Je ne l'ay entendu ne veux entendre, pour ce que c'est une fiction. Je n'en diray icy aultre chose ne de tout ce qui touche ma Religion, me remectant a ce que j'en ay escrit tant par le passé qu'en la response aux Remonstrances. Je toucheray seullement en bref l'opinion d'anabaptiste, de laq. il s'efforce par ung grand procès m'attoucher. J'ay dit en mes lettres qu'il n'y a en toutes les religions que deux Tables et deux calices, l'ung de Dieu, l'autre du Diable. Que si le Roy venoit a delaisser celuy qu'il a receu de l'Eglise Romaine pour prendre celuy de Calvin comme divin, il condamneroit l'autre comme s'il feust celuy du Diable... — Aussi ces bons Heretiques desesperans de leur cause ont refuge aux injures et mensonges pour leur vengeance. Or s'ilz sont souillez, le soyent encore plus. Je diray pour conclusion que s'il y a aucun homme d'honneur qui cuide avoir

[1] En effet c'est à Coligny que Villegagnon avait d'abord fait sa demande et Coligny l'avait renvoyée à Calvin. Col. 973.

[2] Ce sont les expressions de Calvin.

raison de se plaindre de moy, m'appelant, ainsi que le debvoir et raison ordonne, soit en ce royaume soit dehors, me trouvera tout prest a luy respondre, espérant faire de sorte que tout l'honneur et justice sera de mon costé, et l'infamie et injustice du leur. C'est la dernière response que je veulx faire a gens sans nom, pour n'estre veu combatre des vaines ombres. [fin]

6. *Le leurre de Nicolas Durant de Villegagnon ;* in-8° de 28 p. sans l. ni d., et rien d'autre sur le titre que cette sentence tirée du 27me proverbe : « Par dure res- « ponse reprime, Les propos d'un fol « ignorant, De peur que sage et bien sça- « vant, A ton silence il ne s'estime. »

p. 1 : « Jaçoit que la voix temeraire d'un homme seul, devroit estre esteinte par un commun silence de tous : Si est ce que suivant le conseil de Salomon qui est d'avis qu'on responde au fol selon sa folie de peur qu'il ne pense estre sage, je veux, Nicolas Durant, te donner le change des sottes replicques que tu as esventées ces jours passez contre la Response qu'on avoit faite aux lettres par toy impudemment adressées a la Reine... La recharge que je te donneray ici de ma part pourroit sembler inutile a l'endroit de ceux auxquels je pretends ici donner quelque contentement avec profit, tirant en simple crayon les plus grossiers traitz de ton ignorance, de laquelle tu embrunis si souvent le papier de ces affamez imprimeurs, qui te descrient presque tous les dimenches, attachant ton nom supposé à tous les carrefours de Paris, comme le nom d'un triacleur ou de quelque joueur de moralitez [1].

p. 3. Voyons comment ta cyclopique stature se presente sur les rengs pour combatre.

... p. 6. Vien ça menteur impudent, d'où te vint jamais le crédit d'avoir commission pour entreprendre tel voyage, sinon de la bonne mine que tu faisois de vouloir suivre dès lors la pure réformation de l'Evangile et accueillir humainement ceulx qui en vouldroient faire profession. Ne sait on pas comme tu soulois diffamer ça et là les magotteries de la Religion Papistique. Maintenant tu allegues la dissimulation dont tu usas, estant prest à t'embarquer, en oyant la messe du Dr Bouteiller. Mais tant s'en fault que de là on puisse inférer que tu fusses Papiste pour lors que mesme plustost cela donne a penser aux vrais Papistes que tu le faisois plus pour apparoistre tel qu'eux que pour dévotion quelconque a leurs ceremonies. Tout ne part que d'un cœur plein de faintise.

... p. 7. Tu nous veux ici persuader que tu es quelque vaillant Achille, disant que tu as usé ta vie en maniant les armes de guerre. Cela seroit aucunement croyable si tu prenois ton origine de quelque notable et ancienne maison, qui est accoustumée de faire service au Roi en tel endroit, aussi bien comme tu as eu certains chicaneurs pour ancestres et de petits gratepapiers et lappecalices pour proches parents, et si tu avois eu dès l'enfance autant familier l'usage d'une espee comme d'un canivet ou d'une plume.

... p. 13. Les Sorbonnistes ont ici un beau deffendeur de leur cause qui la veult abandonner aux meilleurs coups disant, quand il est question de la descente de J.-C. au pain de la messe que jamais il ne le creut, ni ne pensa onc telles folies. Or si tu ne crois telle chose, pourquoi est ce donc que tu brouilles et gastes tant de papier pour le persuader aux autres ?

... — p. 15. Tu es tant altéré de gloire et affamé d'honneur mondain que tu brusles incessamment d'une extrême envie d'estre renommé et de faire sçavoir ton nom a un chacun, si bien qu'à tout propos tu lui fais faire le guet par tous les coings de Paris et et en fais enfler les bouches de tous les contreporteurs et libraires...

...p. 18. ...La honte que tu receuz par la noblesse dernièrement assemblée [1] pour les Estats en la ville de Paris. Et pour autant si tu es empesché a nous charger de rebellion et desobéissance envers le Roi, tu ne l'es moins a dissimuler l'infamie qui ensuit la folle hardiesse que tu prins de t'aller

[1] Il paraît donc que les libraires, comme les apothicaires ou triacleurs, et comme les directeurs de troupes théâtrales, faisaient dès lors appel à la curiosité par l'affichage dans les rues. Nous ne connaissons qu'une seule affiche de ce genre remontant au milieu du XVIme siècle environ. C'est un placard in-4° gothique (Bibliot. nat.) annonçant aux Parisiens le nom et la demeure d'un médecin qui guérit radicalement le mal de Naples. Le bibliothécaire du grand Opéra, M. Nuitter, a recueilli quelques affiches du théâtre, mais seulement de la seconde moitié du XVIIme siècle. On en a une de la Comédie française de 1629.

[1] En janvier 1558. Il paraît qu'en qualité de chevalier de Malte il dut s'y asseoir dans les rangs du clergé régulier.

presenter au milieu d'une si honorable compagnie. Tu dis que tu y parus selon ton rang. Et faloit il qu'un vil faquin, un cruel pyrate, un perjure et apostat comparut entre les plus excellens et notables personnages de France? Cela n'estoit pas supportable. C'est pourquoy tu fus ainsi rebuté et renvoié avec ta courte honte vers les moines et cagots.....

7. *Petri Richerii libri duo apologetici, ad refutandas nænias et coarguendos blasphemos errores detegendaque mendacia Nicolai Durandi qui se Villagagnonem cognominat.* יהוה. 1561, in-4°, 235 p. A la fin : Excusam Hierapoli, per Thrasybulum Phænicum, anno MDLXI decimo sexto kal. octobr. (imprimé à Genève[1] le 16 septemb. 1561). — Biblioth. Ste-Geneviève, D 1589. — Au verso du titre est une bonne gravure sur bois en forme de médaillon représentant un Polyphème demi-nu, portrait en caricature de Villegagnon, entouré de cette légende en partie double :

NICOLAUS DURANDUS VILLEGAGNO. ILLUSTRIS
Νεικοκόλαξ Driandus Vilis ganeo. insignis.

EQUES MELITENSIS.
Asinarius Molitensis.

DOCTOR LEGUM. IN SENATU PARISIENSI ADVOCATUS
Coctor gulæ. In cœno Pharisi. rabula.

NAVARCHUS.
Pirata.

THEOLOGUS. REX ET SACERDOS ANTARCTICUS.
Sophista. Jugerum 4 ἄγριος anarchicus,

FRANCIÆ ANTIPOLARIÆ SOMNIATOR.
Sententiæ antipaulinæ assertor.

POLYPHEMUS.
Κύκλωψ.

Suit une pièce de 64 vers latins pour la description de la planche gravée :

Tabella pictum quæ ibi inhibet monstrum
Cyclopicum, benigne lector, et luscum
Hanc addidisse quippiam putas falsi? Etc.

Ce beau et très curieux pamphlet dénote par le soin qu'on a pris de le rendre séduisant aussi bien par l'aspect extérieur que par le fonds (car il est écrit du plus vif et du meilleur style) dénote qu'on a compté sur lui pour écraser l'adversaire. A quoi l'on a réussi, car Villegagnon comme théologien paraît avoir à peu près désarmé depuis lors. Sa biographie y commence en ces termes : « Nicolaus Durandus, *obscurus* homo et *ignobilis familiæ* ex vico Pruvinensi, agri Meldensis, patre tamen *pedaneo* judice natus, *villico illiterato* non quidem improbo sed quem mens, non satis firma, plerùmque vexaret : cui quum res angustior domi esset quàm quo *pauperculæ* familiæ, quam habebat non admodò exiguam, sufficere posset, fratris Francisci (qui et ipse mente erat captus et planè maniacus) liberalitate adjutus, eum in liberalibus studiis instituendum curat » etc. J'ai souligné les mots où l'indignation du controversiste a fait un peu tort à sa bonne foi ; mais tout le volume est instructif et piquant. Le plus curieux c'est qu'il pourrait bien être de Calvin lui-même, qui aurait arrangé les notes de Richer en leur prêtant le charme de sa plume. En tout cas, il y a certainement collaboré. Le livre est daté du 16 septemb. 1561 ; or on lit au registre du Conseil de Genève : « 6 juin 1561. Spec« table Jehan Calvin a prié luy permettre « imprimer contre Villegagnon qui a com« posé certains escriptz contre Dieu et les « siens, qui pourroient abuser les simples « s'il n'y estoit respondu, etc. Ce que luy « a esté accordé. » Quelqu'étendue que soit la liste des ouvrages de Calvin (voy. t. III, col. 548-637), celui-ci aurait été jusqu'ici complètement ignoré.

XI. *Les propositions contentieuses entre le chevalier de Villegagnon et Jean Calvin contenant la vérité de la sainte Eucharistie;* Paris, 1562, in-4° (cité par du Verdier).

XII. « Et entre aultres livres qu'il a faict, dit Claude Haton (p. 623), en a composé un magnifique et doctement recueilly qu'il a intitulé :

De la vraye et réalle assistance des corps et sang de N. S. Jesus-Christ au Saint-Sacrement de l'autel, soubz les espèces du pain et du vin qui sont par le prebstre consacrez a la sainte messe.

Et a esté ce livre veu et receu par la faculté de théologie de Paris, a laquelle le dit Seigneur le fit veoir avant que de le mettre en lumière, et depuis approuvé par le sainct père le pape qui l'a authorisé... »

XIII. *De consecratione, mystico sacrificio et duplici Christi oblatione adversus Vannium Lutherologiæ professorem.* 2, *De Ju-*

[1] Voy. t. IV, col. 894, note.

daïci paschatis implemento adversus Calvinologos. 3, *De poculo sanguinis Christi et introitu in sancta sanctorum interiora velaminis adversus Bezam cum refutationibus quorundam propositionum Calvinologiæ propugnatoris*. 4, *Pronuntiata quæ ad conformationem superiorum pertinent. Nicolao Villagagnone, equite Mellitensi Franco, authore*. Præfixus est index eorum quæ disputantur. Lutetiæ, 1569, apud Seb. Nivellium. In-8° de 176 feuill.

Tous les livres de Villegagnon que nous avons pu voir sont imprimés avec un bon goût parfait. Ils sont généralement d'une grosse et belle impression faite sur de bon papier et sobrement relevée aux en-tête par des vignettes et des lettres grises. Villegagnon était certainement un bibliophile distingué. Il fallait qu'il le fût à un haut degré pour que ce détail ait été remarqué dans l'article Villegagnon du Dictionn. de Bayle (1697) où il est dit : « De tous les livres « qu'il publia je n'ai vu que ces trois : « *Ad articulos Calvinianæ de sacramento « Eucharistiæ ; De cœnæ controversiæ judicio ; Paraphrase sur la resolution des « sacremens*. On ne peut rien voir de « mieux imprimé que ces trois ouvrages. »

Nous terminerons en nous unissant surtout au sentiment exprimé par Bayle sur ce qu'il convient de penser de ce remarquable personnage. Le judicieux critique, arrivé à la fin de son article, s'écrie : « Qu'on n'aille pas dire que je me rends « le défenseur de Villegagnon. N'en rapporté-je pas tout le mal qu'en dit Jean de « Léri [et tant d'autres]? Mais *les lois de « l'histoire ne souffrent pas que je garde le « silence sur les faussetés* qui ont été publiées contre qui que ce puisse être. »

Du Verdier, *Bibliothèque* (1585). — Théod. de Bèze et J. Crespin. — Niceron, *Mémoires*, t. XXII, 305-325 (1733). — Biographies universelle et générale. — Bourquelot, *Mem. de Claude Haton*, 1857. — H.-D. de Grammont, *Relation de l'expéd. de Charles-Quint contre Alger, suivie de la traduct. du texte latin par P. Tolet, pub. avec notes*, etc.; Paris et Alger, 1874, in-8°.

6. DURAND de Riconières et de Pontaujard, famille noble du Dauphiné qu'on trouve établie à St-Martin de Trièves et protestante vers le milieu du XVIe siècle [Haag, IV 480]. = *Armes* : Parti de sable et d'or, contreparti de l'un en l'autre, au chef d'argent, chargé de 3 têtes de léopard de gueules.

Claude de Durand de Riconières épousa en 1588 Sarah Bonnard, fille de Pierre *Bonnard* (Conf. II, col. 798) et d'Urbaine du Fau. De cette union naquirent : 1° Jacques, sr de Pontaujard (hameau des environs de Nyons) ; 2° Paul, sr de la Chastre ; 3° Jean, sr du Banchet ; 4° Salomon, sr de la Garde. Il est fort probable qu'il avait pour fille Mathilde de Durand qui épousa Gaspard *de Lastic*, fils d'un capitaine huguenot, Raimond de Lastic, vaillant défenseur, contre les catholiques, du fort de Laon, en 1586. Jacques fut sénéchal de Montélimart. Il laissa deux fils : 1° Paul, sr de Pontaujard, vice-sénéchal de Montélimart, puis lieutenant-général en la senéchaussée de Valentinois et conseiller au parlement d'Orange, qui épousa en 1653 Olympe *Pape de St-Auban*, et qui a laissé dans les mémoires judiciaires du temps des traces d'affaires litigieuses qu'il eut à soutenir contre dame Marie *de Chandieu*, veuve de noble Charles *de Vellieux* (t. III, col. 1059, lig. 23), ministre à Orange ; 2° Philippe, sr de St-Romain. Cette branche de Pontaujard s'éteignit à la fin du XVIIIme siècle en la personne d'Olympe-Mabille de Durand, successivement épouse du marquis de Rousset et du marquis *d'Agoult*.

Salomon, sr de la Garde, eut trois fils : Jacques, sr de la Garde ; Antoine, avocat à Grenoble, et Pierre. Jacques épousa, 8 oct. 1620, Louise *Perrachon*, et paraît s'être retiré en Angleterre lors de la Révocation. Nous trouvons en effet dans Burn (voy. ci-dessus col. 41) un Jacques de Durand qui remplit les fonctions pastorales à Bristol en 1713, et dans l'église dite des Grecs en 1715. Nous ne saurions affirmer que ce dernier soit le même que Jacques Durand, auteur d'un recueil de *Sermons sur divers textes de l'Ecriture*, Rotterdam, 1723, in-8°, d'autant plus qu'un autre Durand était alors pasteur à Nimègue. Le fils de ce dernier s'est fait connaître en traduisant les deux dissertations De charlataneria eruditorum composées, 1715, par Mencke, traduction impr. en 1721 à La Haye sous le titre : *La charlatanerie des savants, par Menken, avec des remarques critiques de différents auteurs*.

Jean de Durand du Banchet fut père de

Pierre, savant avocat au parlement de Grenoble, qui émigra avec sa femme, Isabeau *Murat*, à la Révocation, s'établit en Brandebourg et fut nommé juge à Wesel en 1687. Ses descendants rentrèrent en France et s'éteignirent à la fin du XVIIIme siècle.

Paul de Durand de la Châtre, avocat au parlem. de Dauphiné, épousa, 1647, Anne *Martin* et eut deux fils : César, sr de la Châtre, et David, sr de la Buissonière, plus deux filles : Jeanne, mariée en 1655 à Pierre Odde de Bonniot de la Bâtie, et Sara, mariée en 1647 à Corneille, fils de Nicolas Le Gouche, sr de St-Étienne de Cruis en Provence. Ce dernier mariage eut lieu à Villard-Jullien, domicile de l'époux, en présence du ministre Jacques *Borel*. David fut l'auteur de la branche de la Buissonière, qui s'éteignit vers 1850 au château de Rhutières en Trièves, et d'où sortit César de Durand de Lamolinière, baron de Loyette, dont une sœur, Joséphine de Durand épousa François de Rochas d'Aiglun, dont le petit-fils, M. Albert de Rochas est aujourd'hui capitaine du génie et inspecteur des études à l'École polytechnique[1].

César, fils aîné de Paul, sr de la Châtre, fut marié, 8 avril 1662, avec Marguerite, fille de feu Pierre Du Cros, conseiller au parl. de Grenoble, sœur de Marie Du Cros, dame *de Baix*, femme d'Isaac de Chabrières, conseiller à la Chambre de l'édit, et qui, persécutée lors de la Révocation par l'intendant Bouchu, fut emprisonnée à Valence et finit par se jeter dans l'illuminisme (Brueys, *Hist. du fanat.*, I, p. 118). Le 1er déc. 1677, César de Durand testa, en présence de Jean *de la Telle*, ministre de Tréminis, et il mourut à Villard-Jullien en 1679, laissant quatre fils et quatre filles : François, Henri, Paul, André; Anne, Marguerite, Marianne et Magdeleine. L'aîné, François, se réfugia à Brandebourg où il prit du service et retrouva dans l'exil son cousin Pierre du Banchet et sa cousine Claudine de Durand, épouse de Daniel *du Thau*, sr de Bénivent, que l'Électeur nomma en 1687 conseiller d'ambassade. Ses biens furent confisqués et passèrent à son frère puîné, Paul, capitaine au régim. de la Feuillade. Ce dernier prit le nom de La Châtre et se maria, 1708, avec dlle Françoise, fille d'Antoine de Sibeut, sr de St-Ferréol, gouverneur de Die. Il en eut plusieurs fils qui furent tués au service du roi, et moururent ainsi que leurs oncles, sans laisser de postérité. Anne de Durand, fille aînée de César, blessée en 1685, dans une tentative de fuite hors du royaume, qui fut tragique et malheureuse (M 864 et Arnaud, *Protest. du Dauphiné*). Madelaine, la fille cadette, épousa Mary d'Armand sr de St-Jacques et des Herbeys qui, converti lors de la Révocation, déclara dans son testament (2 juill. 1719) qu'il s'abstient de toute libéralité envers elle « par ce qu'elle a passé à son « insceu dans les pays étrangers pour fait « de religion, au préjudice des ordres du « Roy et de la confiance que le testateur « avoit mis en elle. »

A cette famille dauphinoise il faut rattacher un Durand inscrit au Livre du recteur de Genève en 1604 (Cæsar Durandus delphinas) et un autre, auteur de l'ouvrage intitulé : *Voyage d'un Français exilé pour la religion, avec une description de la Virginie et Marilan en Amérique*; La Haye, 1687, in-18.

7. DURAND (Audibert), ministre du Douhet, 1678, puis de Saint-Jean-d'Angély, converti en 1685 [Haag, IV 481]. Voici l'histoire de cette conversion d'après le Mercure galant. Le 2 sept. 1685, l'évêque de Saintes se rendit à Saint-Jean-d'Angély, fit assembler les religionnaires, leur expliqua les intentions du roi touchant leur retour à l'Église catholique, et leur annonça, en terminant, que S. M. « vouloit « bien leur donner des marques de sa « bonté en leur permettant de s'assembler « pour reconnoistre l'erreur qu'ils avoient « suivie, leurs pères et eux, depuis plus « d'un siècle. » Le 8 donc, il y eut nombreuse assemblée sous la présidence du père Faidy, fameux dans les controverses, lequel, comptant plus sans doute sur l'intimidation que sur son éloquence, eut soin de se faire assister du lieutenant-général et des autres magistrats de la ville. Néanmoins « comme c'est le caractère des prétendus réformés d'être opiniastres, » les arguments de Faidy firent assez peu d'impression sur son auditoire; Durand surtout ne se montra nullement convaincu. Au

[1] C'est de ses archives qu'ont été tirés la plupart des renseignements ci-dessus.

bout de huit jours de conférences inutiles, « l'obstination l'emportant toujours, » les convertisseurs eurent recours à d'autres mesures. On prit en particulier le ministre et les principaux du parti parmi lesquels le Mercure cite deux avocats renommés, *Le Valois* et *Baudouin;* enfin, le lieutenant-général et l'avocat du roi aidant, on réussit à les convaincre. Cet exemple entraîna le reste de la population protestante, en sorte que, dès le 16, on put célébrer avec la plus grande pompe la cérémonie de l'abjuration publique. Pour récompenser Durand de son apostasie, le clergé catholique lui fit une pension, et l'évêque de Saintes obtint pour lui une place de maître d'école. Mais des soupçons sur la sincérité de la conversion de l'ancien ministre ne tardèrent pas à s'emparer du prélat, qui lui fit défendre, par ordre du roi, de tenir école. Depuis quelque temps déjà, sa pension n'était plus payée, en sorte que le malheureux finit ses jours, 14 avril 1698, dans la misère (M 664). Il avait épousé Judith *Mongrand,* qui lui avait donné cinq enfants : Zacharie et Judith, baptisés le 12 oct. 1681 ; Abraham, le 10 janv. 1683 ; Audibert, le 28 nov. même année ; Charles, né le 6 déc. 1688.

8. DURAND (Charles), chef protestant dans le Lauraguais [Haag, IV 481], était fils de Pierre, seigr de Labruguière, et de Marguerite de Savignac. Il devint baron de Sénegas, du chef de sa femme, Anne *de Bonne,* dame de ce lieu, qu'il avait épousée en 1566. Il avait un frère, Sébastien *Durant,* vaillant capitaine qui servit sous *Paulin,* et qui, en 1578, chassa, lui tout seul, une bande catholique qui avait surpris Briateste, dont il était gouverneur. Il fut tué en 1585. « C'était, dit Gaches, un brave soldat qui avait bien servi aux voyages de France et de Béarn, et qui avait réparé les ruines des églises du Rouergue, en 1572. »

Charles Durand de Sénegas nommé, avec *Junts, Montclar* et *Arpajon,* commandant d'un des régiments levés à Castres, en l'année 1568, pour le service de la Cause, fut placé sous les ordres du baron de *Biron,* qu'il suivit au siège de Burlats. Commandé pour monter à l'assaut du château, il s'y porta avec tant de vigueur qu'il s'en rendit maître en peu de temps, juin 1569. La garnison fut taillée en pièces ; le château brûlé et démoli. Ce fut sur ces entrefaites que *Montgommery* arriva à Castres pour prendre le commandement de l'armée des vicomtes. Sénégas l'accompagna dans le Béarn. Secondé par *Montclar,* il pénétra le premier dans Orthez, après un combat, à la tête de son régiment.

Lorsque les protestants reprirent les armes pour venger le massacre de leurs frères à la Saint-Barthélemy, Sénégas se plaça sous les ordres de *Sérignac,* qui l'établit gouverneur de Puylaurens. Son lieutenant *Angéli,* jaloux sans doute de se signaler par quelque exploit, s'étant emparé de Druilhe, près de Revel, le commandant catholique de cette dernière ville se mit en devoir de l'en chasser ; mais Sénégas, instruit du péril, accourut avec *Deime,* et après un combat opiniâtre, força l'ennemi à battre en retraite. Ce succès, joint à ceux des capitaines *Rocles* et *Castelrens,* qui surprirent Aleth et soumirent Montlaur, Quillan, Bugarach, ainsi qu'une foule de petites villes et de châteaux, assurèrent aux protestants la supériorité dans le Lauraguais.

En 1574, Sénégas tenta inutilement de sauver Cammarade, qui fut prise par La Valette et brûlée. Averti que les catholiques préparaient une entreprise contre Les Bordes, il vola au secours de cette place et y laissa une petite garnison sous le commandement du capitaine *Rosnies.* La même année, il contribua à la prise de Castres. Nommé capitaine de 600 arquebusiers, en 1575, il prit, avec *Deime* et *Saint-Couat,* le château de Pechserguière, dont le seigneur se conduisait en vrai bandit, et il fit, avec *Paulin,* lever le siège de Caraman. Peu de temps après, il sauva le Mas-Saintes-Puelles, en y jetant un secours conduit par le capitaine catholique Roussines. Deux ans plus tard, il fut chargé, comme commissaire protestant, de faire exécuter, dans le Languedoc, l'édit de Poitiers, qui confirma le traité de Bergerac à la négociation duquel il avait pris part avec les autres députés des églises, *Languilier, Payan, Ségur, Guyot, Durand, Escorbiac, Courtois* et *Devaux* (*Collect. Du Puy,* vol. 428).

Après la conclusion du traité de Fleix, qui mit un terme à la guerre « des Amoureux, » Sénégas ayant été chargé, avec *Lamer,* conseiller à la Chambre de l'édit,

et *Rotolp*, sieur de Lescout, lieutenant de Castres, de se rendre à Montauban comme représentants du Castrais à l'assemblée qui s'y tint, en 1581, « pour aviser au ferme établissement de la paix, » ils furent arrêtés près de Lavaur, malgré leurs passeports en bonne forme, et retenus prisonniers au château d'Azas. L'année suivante, le roi de Navarre fit entrer Sénégas dans son conseil, et il l'employa à diverses négociations. En 1584, notamment, il lui confia, ainsi qu'à *Desmiez*, une mission auprès du duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc. Sénégas vivait encore en 1605, comme nous l'apprennent les actes de l'assemblée politique de Châtellerault, à laquelle il se plaignit de ce que le gouvernement ne payait pas la garnison de la place de sûreté où il commandait.

Quatorze ans plus tard, Jean Durand baron de Sénégas, fils du précédent, assista à l'assemblée provinciale du cercle de la haute Garonne, à la suite de laquelle il fut député par le haut Languedoc, avec d'*Orval*, *Josion* ministre de Castres, *Texier* avocat du roi à Lectoure, et *J. Guérin* lieutenant-général en la judicature de Creissel, à l'assemblée politique de Loudun. En 1620, il le fut encore à celle de La Rochelle, à laquelle il n'assista pas, parce qu'il travaillait alors à soulever le Languedoc. En 1621, il marcha au secours de Lombers; combattit au Fauch, où un autre *Sénégas*, capitaine de chevau-légers, fut blessé; signa, le 3 sept., avec *Causse* et *Malauze*, la capitulation dont nous avons parlé (au t. III, col. 1084), et contribua à la levée du siège de Briateste, 1622, comme on le lit dans le Mercure et dans les Mémoires de Rohan. Jean Durand avait épousé, 20 mai 1598, Madelaine fille de Michel *de Bayard* baron de Ferrières et de Marguerite *de Guillot*.

A partir du temps de Louis XIII et jusqu'à la révocation, les Sénégas disparaissent du théâtre de l'histoire; on sait seulement que Charles *de Durand de Bonne*, baron de Sénégas, à la suite d'un terrible arrêt rendu à Clermont le 9 avril 1665 condamnant 5 habitants de Curvalle à la décapitation, 10 à la roue et 66 aux galères, fut banni à perpétuité et que ses biens, confisqués, furent donnés en 1666 à Mlle du Plessis-Bourlasque (Archives nat. O 6). Voilà sans doute pourquoi il n'en est pas même fait mention dans les Jugemens de la Noblesse du Languedoc. En 1686, la famille se composait au moins de quatre membres. *Laurent*, qui abjura et fut gratifié d'une pension de 1500 liv. (Tr 252); sa sœur, convertie également, en obtint une de 500 liv. (E 3401); mais ses deux frères passèrent dans le Brandebourg. Cependant la branche convertie et restée en France y fut longtemps à l'état de suspecte. En 1745, le marquis de Sénegas, âgé de 14 ans (E 3506), était interné à Toulouse sur la demande de son oncle et tuteur qui n'était peut-être pas uniquement dirigé par le motif qu'il mettait en avant, celui de garantir le jeune homme de la séduction à laquelle il était exposé de la part de sa mère et de quelques parents protestants. Le jeune marquis, dix ans plus tard, n'avait pas encore recouvré sa liberté : il envoya en 1755 au ministre d'État un certificat de catholicité, sur lequel fut enfin révoquée la lettre de cachet qui pesait sur lui (E 3516).

Auguste *Durand de Bonne*, baron de Sénégas, capitaine de cavalerie dans le Dauphin-étranger, était sorti de France, avec un de ses frères capitaine au régiment de Picardie. Ce dernier, nommé *Henri*, entra au service de l'électeur, avec le rang de capitaine, et mourut en 1726, à l'âge de 76 ans. Il avait épousé Marie *de L'Espinasse*. Auguste s'établit d'abord à Francfort-sur-le-Mein; mais, plus tard, il prit aussi du service en Prusse, et il s'éleva, 1703, au grade de colonel du régiment de Varennes. Il fut tué en 1708, à la bataille de Malplaquet. *Erman* et *Réclam* ne disent pas s'il laissa des enfants de sa femme Élisabeth *Le Duchat*, sœur du colonel *Le Duchat de Dorville*.

Dans le même temps, un autre *Durand*, gentilhomme du Languedoc, et pareillement réfugié en Prusse, servait dans les Grands-Mousquetaires; mais il paraît qu'il appartenait à une autre famille que celle des barons de Sénégas. Un de ses descendants, qui remplit les fonctions d'aumônier dans le régiment d'Aubussargues, et desservit plus tard l'église française de Brandebourg, laissa un fils capitaine d'artillerie.

9. DURAND (Jean-Louis), peintre en émail, Genève, 1685 (*Bull.* XV, 43). — (Daniel), « compagnon chirurgien de la Bastie

de Crussol en Vivarez, » malade et assisté à Genève tant que durera sa maladie, 1683. — Une damlle Durand, du Languedoc, « dont le père est à l'Amérique pour la profession de l'Évangile, » est assistée à Lausanne, avec ses deux filles, déc. 1689; assistée de nouveau comme « veuve d'un confesseur » et allant en Brandebourg, mai 1691. Voy. *Bull.* XIII, 151. — (Antoine), de St-Fortunat, reçoit à Genève un viatique, 1684. — (Antoine), sa femme et 3 enf., de Castagnole en Vivarais, assisté à Genève d'un viatique pour la Suisse, avec 2 chemises pour les enfants, 1698. — (Antoine), de la Motte en Dauphiné, et le sr Durand, des Cévennes, assistés à Genève, 1698. — (Pierre et François), de Castagnol, *id.*, 1699.— (Jacques), de Brugnon, *id.*, 1699. — (Pierre), de Lacaune, et deux autres de St-Fresal en Cévennes, *id.*, 1700. — (Jean), de Castres, *id.*, 1701-1703. — (Jérôme), d'Uzès, assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1701. — (Scipion), de St-Andéol en Cévennes, qui a été en prison pour la religion à Grenoble, *id.*, 1701.— (Jacques), de Mialet près Anduze, assisté à Genève, 1701-1708. — Deux frères Durand, de Vinsobre, *id.*, 1707. — (Jacques), des Cévennes, 80 ans, assisté à Genève d'un viatique pour Vevey, 1708. — (Louis), de Sauve, *id.* pour la Hollande, 1709. — (.....), de Montpellier, ouvrier en toile peinte, réfugié à Berlin, 1698. — (Jean), de Nismes, serrurier, *id.* avec sa femme et son frère; (Élie), des Cévennes, tailleur; (Guillaume), d'Uzès, ouvrier en bas; (Lévi), de Montdardier, cardeur de laine, avec femme, enfant et une ouvrière; (Mlle.....), d'Orléans; (André), sergier de Xaintonge, avec sa femme et un ouvrier; (Marie), de Vernaux en Vivarais; (Pierre), du Languedoc, docteur en droit, juge de la colonie de Wezel, — tous réfugiés en Prusse en 1698. — (Suzanne, de Mer en Blésois, 35 ans, assistée à Londres, 1705. — (Louise femme de Samuel), de Chastillon sur Loire, 48 ans, infirme, *id.*, 1705. — (Jean), de Lyon, 51 ans, avec sa femme malade et 3 enfants, dont l'aîné infirme, *id.*, 1705. — (Esther), de l'île de Rhé, 49 ans, *id.*, 1706.

10. DURAND (Jacques-François), né à Semalé, près d'Alençon, en 1727 [Haag, IV 483], dans le sein de l'Église romaine, mort à Lausanne, au mois d'avril 1816. Ses parents, qui ne possédaient aucune fortune, ne parvinrent qu'à force de sacrifices à lui procurer les avantages d'une bonne éducation. Envoyé à Paris pour y compléter ses études dans un séminaire, sa famille le destinant à la carrière ecclésiastique, il puisa dans les leçons de ses professeurs des sentiments fort opposés à ceux qu'ils voulaient lui inspirer; des doutes s'élevèrent dans son âme et déjà à demi protestant, il partit, en 1754, pour Lausanne où il ne tarda pas à faire profession de la religion réformée. Il se mit à donner des leçons de latin aux élèves du séminaire, et suivit en même temps les cours de l'académie, où on le trouve inscrit (Franciscus Jacobus D. alenconius) en déc. 1756. Il fut admis au ministère en 1760, puis nommé lecteur en philosophie. Un talent oratoire éminent lui acquit une grande réputation. En 1768, l'église française de Berne lui adressa vocation; il accepta cette place à laquelle il joignit celle de directeur du séminaire de la jeune noblesse. En 1785, il retourna à Lausanne, y acheta la bourgeoisie et y fut nommé professeur d'histoire ecclésiastique; il échangea bientôt (1788) cette chaire contre celle d'histoire civile et de statistique. Plus tard, il fut chargé du cours de morale chrétienne, et il en remplit les fonctions jusqu'à la fin de sa longue et honorable carrière.

Durand a laissé quelques ouvrages qui ont eu, presque tous, un grand et légitime succès.

I. *Aglaé philosophe*, Laus., 1755, in-12. — Ce petit livre ne fut pas accueilli avec grande faveur; il fut trouvé diffus.

II. *Abrégé sur les sciences et sur les arts*, Laus., 1762, in-12. — Cet ouvrage, qu'il ne faut pas confondre avec l'*Abrégé de toutes les sciences, à l'usage des enfants de six ans jusqu'à douze*, par *Formey*, eut tant de succès que non seulement il fut réimp. un grand nombre de fois dans les pays protestants, mais qu'il fut refondu dans les pays catholiques pour être introduit dans les écoles. En 1808, l'abbé Barthélemy en fit une nouvelle édit. qu'il dédia au pape Pie VII.

III. *L'esprit de Saurin, ouvrage utile à toutes les familles chrétiennes*, Laus., 1767, 2 vol. in-12. — Recueil tiré des sermons

de Saurin. L'abbé Pichon s'en empara, y fit quelques changements et le publia sous le titre de *Principes de la religion et de la morale, extraits des ouvrages de J. Saurin*, Paris, 1768, 2 vol. in-12.

IV. *Sermons sur les solennités chrétiennes*, Lausan., 1767; Avignon, 1776, 3 vol. in-8o. — Le succès de ces sermons justifie la réputation de grand prédicateur que Durand avait acquise.

V. *Sermons sur divers textes*, Laus., 1772, 6 vol. in-8o.

VI. *L'Année évangélique ou Sermons pour tous les dimanches et fêtes de l'année*, Laus., 1781, 8 vol. in-8o; trad. en anglais et en allem. — L'auteur y ajouta, en 1791, un *Supplément*.

VII. *Statistique élémentaire ou Essai sur l'état géographique, physique et politique de la Suisse*; Laus., 1795-1796, 4 vol. in-8o.

VIII. *Discours patriotique*, Laus., 1798, in-8o.

IX. *Le bon fils ou la piété filiale*, Laus., 1803, 3 vol. in-12. — Le nom du Télémaque bourgeois qu'on a donné à ce livre suffit pour en faire l'éloge. C'est un roman moral un peu long mais plein de scènes touchantes.

X. *Sermons nouveaux*, Valence, 1809, 2 vol. in-8o, publiés par Armand *Delille*, pasteur de Valence et un des élèves de Durand. L'éditeur y a joint une *Notice* sur la vie et les ouvrages de l'auteur.

Durand a donné, en outre, une édit. revue et corrigée de l'*Abrégé chronologique de l'histoire universelle*, par *La Croze* et *Formey* (Laus., 1800, in-12), en y ajoutant un supplément; il a retouché le livre intitulé : *De l'étude convenable aux demoiselles* (Laus., 1804, 2 vol. in-12); il a travaillé à une réimp. du *Guide du voyageur en Suisse*, qui n'a point vu le jour, non plus qu'une *Histoire helvétique* de sa façon: il a fourni enfin au Journal helvétique de Neuchâtel tous les morceaux ayant pour titres *Fragments historiques* et *Abeille littéraire*. Le no de juin 1756 contient une pièce de vers qui prouve que Durand n'était pas un trop mauvais poète.

11. DURAND (Jean), seigneur d'Iviès, testa le 10 juin 1574, et demanda à être « enseveli au tombeau de ses pères, à « Saint-Jean-du-Froid, en la manière de « l'Église Réformée... » Il laissa de sa femme, Claire *Bonafous*, deux fils, nobles Bringuier et Vincent Durand, et plusieurs filles dont l'aînée, Gaillarde, avait épousé le capitaine Antoine *Mialhe*, de Vabre. — (Jean), régent de latin, lecteur et chantre dans l'église de Mauvezin, champenois, professeur à St-Félix-de-Sorgues; le consistoire de Mauvezin lui confie l'instruction des enfants, juillet 1650. — (.....), de Revel, « faux catholique, très mal intentionné, ayant un fils âgé de quinze ans » est signalé en même temps que M. de Couffinal (*Besset?*) le jeune, âgé de vingt-sept ans, « catholique ambigu, *Dumas* avocat, « *Delmas* hôte, *Caussé* bourgeois, semeur « de mauvaises nouvelles et de gazettes « sans aveu, *Foncouverte* et *Miquel*, » vers 1690 (Arch. de l'Hérault, C 273). — (.....), directeur de la Maison des orphelins français à Berlin pendant vingt-cinq ans, mourut dans cette ville à l'âge de 73 ans, le 25 février 1741. L'un de ses frères était colonel d'un régiment du général *de Portes*. Son fils, après avoir fait de bonnes études à Genève et Lausanne, devint pasteur en Brandebourg, où il était lors de son mariage avec Henriette *Bedos de Mirabel*, en 1733. Celui-ci écrivait à ses parents restés en France, à Puylaurens, le 28 juin 1741 : « .....Mon fils a « cinq ans et demi. Depuis l'âge de trois « ans je lui ai donné un précepteur qui « lui a appris le latin en causant. Il parle « cette langue avec la même facilité que « le français et l'allemand. Je me flatte « que j'élèverai en lui un homme qui ne « fera pas deshonneur à sa famille. » On ne sait si ce jeune Durant a réalisé les espérances de son père. — (Jean), originaire de La Bessière, terre de Berlats, annexe de Viane, obtint du synode provincial du haut Languedoc un secours annuel de cent livres « pour l'encourager « dans les vues qu'il a d'embrasser un « jour le saint-ministère » (1774). Il partit pour Lausanne en 1777 et revint, en 1781, à Revel, où il exerça son ministère jusqu'à la révolution. Le synode provincial de Castres, du 22 novembre 1796, art. 9, « blâme le citoyen Durant d'avoir souscrit « à un acte d'abjuration de ses fonctions... « L'assemblée lui fait un devoir de reconnaître ses fautes dans le lieu même où « elles ont été commises et d'en témoigner « le regret le plus amer, moyennant quoi, « il sera habile à reprendre ses fonc-

« tions..... » Durand mourut pasteur de Roquecourbe, à l'âge de 92 ans, en janvier 1845 (PRADEL).

12. DURAND (JEAN), de Montpellier [Haag, IV 484], fit ses études en théologie à Genève, où il est inscrit sur le Livre du recteur en 1663, et fut placé comme ministre à Sommières. Chassé de France à la révocation, il alla demander un asile à la Suisse, et mourut à Neuchâtel, au mois d'avril 1695. On a de lui *L'éloge de Moyse ou sermon sur le discernement de sa foy* (Hebr. XI 24); Genève, 1688, in-8° de 55 p. compris la dédicace à Abrah. Chambrier conseiller d'État, maire de Valangin. Sa femme était restée en France avec ses quatre enfants, dont les deux aînés, ayant passé l'âge de 7 ans, ne pouvaient suivre leurs parents sur la terre étrangère; mais elle soupirait après le moment où elle serait assez heureuse pour fuir l'oppression. L'occasion s'en présenta enfin, et à force de précautions, elle réussit à gagner la Suisse en compagnie du ministre *Perrin*. Elle mourut aux Brenets, en 1707.

La fille de Jean Durand, MARIE, épousa *Coderc*, médecin de Montauban réfugié à Neuchâtel. Son fils aîné, JEAN-ANTOINE, élève de l'acad. de Genève en 1691, fut pasteur aux Brenets, et laissa un fils, DAVID-HENRI, né en 1731. Ce dernier est mort à Londres, en 1808, après avoir desservi successivement l'église de l'Artillerie et l'église wallonne. Le *Choix de sermons* qui a été publié, après sa mort, par son collègue Jean-Louis *Chirol* (Lond., 1815, in-8°), donne l'idée la plus favorable de son talent oratoire. Cependant le plus célèbre de cette famille est DAVID, fils cadet du pasteur de Sommières.

Né à Saint-Pargoire, vers 1680, David Durand fit ses études en théologie à Bâle, où il fut reçu ministre à l'âge de 22 ans. Peu de temps après, il fut attaché, comme chapelain, à un régiment de réfugiés au service de la Hollande. Sa mauvaise étoile le conduisit en Espagne avec sa troupe. Reconnu pour hérétique par des paysans, il allait périr dans les plus affreux tourments, lorsque le duc de Berwick le délivra; mais le maréchal ne poussa pas la générosité jusqu'à lui rendre la liberté. Durand cependant parvint à se sauver et gagna heureusement Genève. De là il se rendit à Rotterdam où il se lia d'amitié avec *Bayle;* puis en 1711 (*Agnew*) il passa à Londres et fut nommé ministre de l'église française de Martin's Lane. Plus tard, il fut appelé à desservir celle de la Savoie, et il y remplit ses fonctions jusqu'au 16 janv. 1763 qu'il mourut, laissant la réputation d'un prédicateur éloquent. La Société royale de Londres l'avait admis au nombre de ses membres, distinction qu'il mérita par ses nombreux travaux littéraires, dont voici la liste :

I. *Sermons choisis sur divers textes de l'Ecriture sainte,* Rotterd., 1711, in-8°; Lond., 1728, in-8°. — Livre rare, quoiqu'il ait eu deux éditions.

II. *La vie et les sentiments de Lucilio Vanini*, Rott., 1717, in-12.

III. *La religion des Mahométans, tirée du latin de Reland, et augmentée d'une profession de foi mahométane*, La Haye, 1721, in-12. — Adelung en indique une édit. de 1724. Selon la Biogr. univ., c'est le meilleur ouvrage de Durand.

IV. *Histoire de la peinture ancienne, extraite de l'Histoire naturelle de Pline, liv. XXIV, avec le texte latin corrigé et éclairci par des remarques nouvelles*, Lond., 1725, in-fol. — Adelung lui attribue une *Histoire de la sculpture*, trad. de Pline et publiée à Londres, 1725, in-fol. Durand avait, en effet, annoncé la publication de cet ouvrage, mais elle n'eut pas lieu.

V. *Histoire du XVIe siècle*, Lond., Coderc, 1725-29, 6 vol, in-8°; nouv. édit., La Haye, 1734, 4 vol. in-12. — En 1732, l'auteur publia un 7e vol. qui contient la vie de De Thou, et qui ne fait pas partie de l'édit. de Hollande. Ouvrage fort rare.

VI. *Sermons choisis de divers auteurs, avec un fragment de la vie de M. Jaquelot et une Oraison funèbre de la reine Marie, trad. du latin de Grævius*, Lond., Coderc, 1726, in-8°; 2e édit., augmentée d'un *Sermon sur la mort du roi Georges I*, Londres, 1728, in-8°. — Cette prétendue seconde édit. n'est autre que la première augmentée du sermon qui avait été prononcé en 1727.

VII. *La sagesse de Dieu dans la vicissitude des biens et des maux ou Sermon sur Ps. XXX*, 6, Lond., J.-P. Coderc, 1727, in-8°.

VIII. *C. Plinii Historiæ naturalis ad Titum imperatorem præfatio*, Lond., 1728, 8°; trad. en franç., 1734.

IX. *Histoire naturelle de l'or et de l'argent, extraite de Pline le naturaliste, liv. XXXIII, et un Poëme sur la chute de l'homme et sur les ravages de l'or et de l'argent*, Lond., 1729, in-fol. — Livre rare, même en Angleterre.

X. *Les aventures de Télémaque, nouv. édit. enrichie des imitations des anciens poëtes, de nouvelles notes et de la vie de l'auteur*, Hamb., 1731, 2 vol. in-12; Lond., 1745, in-12. — Les imitations grecques et plusieurs bonnes remarques ont été fournies à Durand par le savant J.-A. Fabricius. C'était une édit. destinée aux écoles, ainsi que celle d'*Esther* pub. par Durand vers le même temps.

XI. *Onzième et douzième volumes de l'Histoire d'Angleterre par Rapin Thoyras*, La Haye, 1734 et 1735, 2 vol. in-4o. — Depuis 1724, Durand travaillait à la réimpression de cette histoire estimable, qui forme, avec la continuation, 13 vol. in-4o. On en donna une nouvelle édit. à La Haye, 1749, 16 vol. in-4o. Les vol. supplémentaires sont inférieurs à l'ouvrage primitif.

XII. *Académiques de Cicéron, trad. en franç. avec le texte latin de l'édit. de Cambridge et des remarques nouvelles, outre les conjectures de Davies et de Bentley, et le Commentaire philosophique de P. Valentia, jurisconsulte espagnol*, Lond., 1740, in-12.

XIII. *Projet d'une édition complète des ouvrages philosophiques de Cicéron*, Lond., Vaillant, 1740, in-4o, et dans le T. XV de la Biblioth. britannique.

XIV. *Exercices françois et anglois pour les enfants*, Lond., 1745, in-8o.

XV. *Dissertation en forme d'entretien sur la prosodie françoise*, en tête d'une nouv. édit. du *Diction.* de *Boyer* publiée par Durand, Lond., 1748, 2 vol. in-4o. — Réimpr. à la suite du Traité de la prosodie française par d'Olivet (Gen., 1755 et 1760, in-12). On en a donné une nouv. édit. à Paris, 1812, in-8o.

XVI. *Le Nouveau Testament, nouv. édit. d'après le texte de Martin*, 1750, in-8o.

XVII. *Nouvelle méthode pour apprendre les langues françoise et angloise, par Rogissart*, nouv. édit. augm., 1750, in-12.

XVIII. *Éclaircissements sur le toi et sur le vous*, Lond., 1753, in-12.

XIX. *La vie de J.-J. Ostervald, pasteur de Neufchatel*, Lond., 1778, in-8o. — Ouv. posthume publié avec une *Préface sur la vie et les ouvrages de l'auteur*, par Samuel *Beuzeville*, ministre de l'église de Saint-Jean et de la Nouvelle-Patente, mort en 1782, âgé de 65 ans.

Picot attribue, en outre, à David Durand un *Abrégé de la morale chrétienne d'Osterwald*, dont aucun bibliographe ne fait mention, à notre connaissance. Adelung, qui continue à le regarder comme l'auteur des Réflexions insérées dans l'édit. de 1712 des Contes de Pogge, bien qu'il les ait désavouées, et M. Quérard placent aussi dans la liste de ses ouvrages une *Histoire des Protestans*, en 2 vol. in-8o selon le premier, en 4 vol. in-8o selon le second, histoire sur laquelle Watt garde un silence complet, ce qui nous porte à croire qu'elle est restée en projet, faute de souscripteurs, comme l'Histoire de la sculpture, la traduction de Cicéron et la *Vraie notice de la république des Provinces-Unies des Pays-Bas*, dont le prospectus fut publié en 1749. La Biogr. univ., de son côté, parle d'un *Éloge de Périzonius*, d'une *Notice sur Pierre de Valentia*, d'une pièce intitulée *L'abbé petit maître ou la servante raisonnable*, dont David Durand doit être l'auteur. On regrette d'en être réduit à répéter ces vagues indications.

A. Barbier, Notice sur la vie et les ouv. de David Durand dans le Magasin encyclop. 8me année, t. IV, p. 487. — Mich. Nicolas, Biographie générale.

13. DURAND (Jean), ministre de Moulins, en 1620, puis d'Is-sur-Tille [Haag, IV 487]. Accusé, en 1630, d'avoir tenu « des propos scandaleux contre l'Église romaine, » Durand eut un long procès à soutenir; mais le parlement finit par l'acquitter, preuve certaine qu'on l'avait calomnié. Toutefois la cour lui enjoignit « d'avertir et admonester ceux de la R. P. R. de se retirer lorsqu'on porte par les rues le sainct Sacrement, et au cas qu'ils ne se peussent retirer, pour éviter scandale, d'oster leur chapeau et se tenir descouverts. » Le pasteur obéit sans doute à cette injonction, ou au moins il promit d'y obéir, car le synode provincial, regardant cette promesse « comme contraire au deu de sa charge, » le suspendit, le 21 fév. 1631, jusqu'au prochain synode national. Heureusement pour Durand, ce synode ne

tarda pas à s'assembler, à Charenton. Moins rigide que les ministres de la province de Bourgogne, il leva la censure et rétablit, « avec honneur, » Durand dans l'exercice de ses fonctions, « parce qu'il s'étoit comporté, dans l'affaire en question, avec toute la simplicité et la droiture possibles, » en lui recommandant toutefois plus de prudence et de circonspection à l'avenir. On a dans un recueil de pièces manuscrites (Bibl. nat., *S. Magloire*, nº 45), le curieux décret du synode bourguignon, signé *Bollenat*, modérateur, *Clerc*, adjoint, et *Rey*, secrétaire.

Durand remplissait encore ses fonctions à Is-sur-Tille en 1637 et 1658. Mais serait-il le même que Jean Durand qui assista, en 1678, au synode provincial de la Bourgogne, tenu à Is-sur-Tille; ou celui-ci ne serait-il pas plutôt son fils?

14. DURAND, pasteur en Angleterre. Vers le milieu du XVIIme siècle nous trouvons aussi en Angleterre un pasteur de ce nom, qui est connu, dans la littérature protestante, par plusieurs ouvrages. On ne saurait guère douter que ce Jean Durand d'Angleterre ne fût d'origine française; aussi donnerons-nous, d'après Watt, la liste de ses écrits :

I. *Sips of sweetness for weak believers*, Lond., 1652, in-8º.

II. *The salvation of the saints by the appearances of Christ : 1º Now in heaven. 2º Hereafter from heaven*, Lond., 1653, in-8º.

III. *Discovery of the love of Christ to believers, in six sermons on Ephes. III, 19*, Lond., 1655, in-8º.

IV. *The spiritual Seeman or a Manuel for mariners*, London, 1655, in-12.

V. *Comfort and council for dejecting souls on Ps. XIII, 2*, Lond., 1658, in-8º.

VI. *Altum silentium, a sermon preached after the dead of a daughter by her father*, Lond., 1659, in-12.

VII. *A cluster of grapes taken out of the basket of the woman of Canaan; being the sum of certain sermons*, Lond., 1660, in-8º.

Ajoutons l'indication de quelques autres Durand trouvés également en Angleterre : Dès 1568, un Émery *Durant* épousa Marie *Lefebure* dans l'église française fondée, l'année précédente, à Southampton, par des réfugiés. En 1703, Samuel, fils de Louis *Durant* plumassier, fut baptisé à l'église de Martin's Lane. En 1769, Jean *Durant* était un des directeurs de l'hôpital des Réfugiés. En 1758, Jean-Charles *Durand*, fils du précédent, fut baptisé dans la chapelle de Hoxton, tenu sur les fonts par Jean *Cossart*, Charles *Faure* son grand-père, et Suzanne-Jeanne *Fargues*.

15. DURAND (Pierre), fils d'Etienne Durand, greffier consulaire et de Claudine *Gamonet*, pasteur du désert et martyr [Haag, IV 490].

Né au Bouchet le 12 sept. 1700, il se destinait au barreau, mais à peine était-il sorti de l'enfance que son enthousiasme s'allumant au récit des persécutions, il renonça à la jurisprudence pour se vouer à la consolation de ses frères. Dès 1716, il unit ses efforts à ceux d'Antoine *Court* pour extirper des Cévennes les dernières racines du fanatisme, réorganiser les églises et rétablir la discipline ecclésiastique sanctionnée par les synodes nationaux. Le Vivarais fut le principal théâtre de son apostolat. Durand n'avait acquis qu'une très légère teinture des lettres, mais il avait des talents naturels, et sa piété, sa douceur, son courage, sa jeunesse même donnaient une grande force à ses exhortations; aussi sa prédication porta-t-elle des fruits excellents, bien avant qu'il eût reçu le caractère d'un ministre de l'Evangile. Ce fut seulement en 1725 que, sur les instances des églises du Vivarais, il se fit consacrer par *Roger*, *Corteis* et *Court*, et l'imposition des mains de ses compagnons d'œuvre sembla redoubler son ardeur. L'énergique impulsion donnée à la restauration des églises alarma le gouvernement qui fit proposer au jeune ministre un passeport pour sortir du royaume; mais promesses et menaces le trouvèrent également inébranlable. Ne pouvant ni séduire ni intimider ce cœur intrépide, on eut alors recours à un moyen odieux. On fit arrêter, en 1729, Etienne Durand, vieillard presque octogénaire, et on l'enferma dans le fort de Brescou; puis on offrit au fils de rendre la liberté à son père s'il consentait lui-même à s'expatrier, mais le zélé pasteur, imposant silence à la voix de la piété filiale refusa de se séparer de son troupeau.

Ce fut dans ces circonstances que Pierre Durand fut chargé par ses collègues du

Languedoc d'une enquête sur la conduite de Jacques *Boyer*, qui était accusé de mœurs légères et aussi d'impiété, se refusant à croire les articles (9, 10, 11) de la confession de foi relatifs au péché originel et à la damnation des petits enfants La Correspondance de Court fournit, à cet égard, des détails qui compléteront notre notice de Boyer (t. III, col. 58). Jacques Boyer n'avait que 22 ans et servait dans les troupes du roi, lorsque, poussé par le zèle de la religion, il se mit à faire à ses coreligionnaires des exhortations qui leur plurent à tel point que les églises de La Salle, Durfort et Manoblet se cotisèrent afin de parfaire la somme de 200 francs qu'il lui fallait pour se libérer. Boyer, qui n'avait fait d'ailleurs aucune étude, fut reçu au nombre des proposants par les consistoires de ces trois églises. Les autres pasteurs du désert virent avec déplaisir cette intrusion contraire à la discipline, et ils en conservèrent à l'égard de Boyer un mauvais vouloir qui se manifesta en toute occasion. Désirant régulariser sa position, Boyer partit avec *Roux* pour Zurich, en 1729, et obtint, non sans peine, des pasteurs zurichois qu'ils l'admissent au nombre des ministres de l'Evangile. Ce fut un nouveau grief; ses collègues auraient voulu qu'il s'adressât à eux pour recevoir l'ordination. *Roger* surtout se montra fort irrité et sous prétexte que les deux nouveaux ministres n'avaient pas demandé l'autorisation d'aller se faire consacrer à l'étranger, il aurait refusé de les reconnaître, sans les sages remontrances des professeurs Turretin et *Maurice* et les prudents conseils du pasteur *Vial*, qui lui représentèrent combien ses raisons d'opposition étaient futiles. Une fois admis, Boyer poussa le rigorisme jusqu'à l'excès, et en même temps, il se montra extrêmement pétulant et emporté dans ses relations avec ses collègues. Tel était l'état des choses lorsque survint l'accusation de la jeune Février, servante aux mœurs plus que faciles. Boyer nia constamment tout commerce avec elle; mais les autres pasteurs n'ajoutèrent pas foi à ses dénégations, et ils déployèrent dans cette triste affaire un zèle pour la discipline, qui, aux yeux de beaucoup de gens, passa pour inspiré par l'envie, la jalousie, l'esprit de vengeance, plus que par la charité.

Durand lui-même, que la calomnie n'avait pas non plus respecté [1], ne conserva pas peut-être dans son enquête toute l'impartialité nécessaire; mais la mort ne lui laissa pas le temps d'en voir le résultat. Après dix-sept années de fatigues et de périls, il couronna son apostolat par le martyre. N'ayant pu ni le gagner ni l'intimider, le gouvernement, en effet, eut recours à la trahison. Deux apostats, Jacques *Astier*, chirurgien de Chalençon, et Jean *Brun* se chargèrent de le livrer. Arrêté, le 12 fév. 1732, sur le chemin de Saint-Jean-Chambre à Vernoux (mss. *de Court*, n° 39), Durand fut immédiatement conduit à Vernoux, puis à Tournon, d'où il fut transféré dans la citadelle de Montpellier. Parmi les lettres qu'il écrivit, durant son apostolat, à Antoine *Court*, il s'en trouve une où il lui annonce son arrestation, elle respire un courage héroïque uni à la résignation chrétienne; en face de la mort, il conserve la plus parfaite sérénité d'âme; son unique préoccupation se porte sur sa femme et ses enfants qu'il avait envoyés depuis quelque temps à Lausanne [2]. Pendant que son procès s'instruisait, un ancien chapelain de l'ambassade de Hollande, *Barbe*, à qui un écrit trop libre avait attiré de vives censures, au point qu'il avait dû quitter sa place et avait abjuré, écrivit à Fleury, peut-être par humanité et dans l'espoir de faire différer le supplice, qu'il avait l'espoir de le convertir. Nous ne connaissons pas la réponse du cardinal, mais nous savons que le malheureux Durand fut pendu, le 22 avril [3]. Sa mort, comme celle de *Roussel*, de *Désubas*, de *Bénezet* et de *La Faye*, a inspiré aux poètes populaires des bords de l'Erieu une complainte (en 30 couplets), écrite sans doute d'un style barbare, mais énergique, et respirant un profond sentiment religieux. Cette complainte a été insérée par *Finiels*, pasteur de Sumène, dans le recueil, qu'il a publié en 1803, des

[1] On trouve dans la Corresp. de Court une pièce de vers qu'il composa en réponse aux bruits calomnieux répandus sur son compte par les catholiques, surtout par l'apostat *La Chesserie*.

[2] La Chambre des réfugiés de Berne leur fit une pension de cent écus.

[3] Un écrit de son martyre, adressé à Ant. *Court* par Barth. *Claris* (IV col. 195) a été imprimé dans le *Bull.* XXXIII (1884), p. 74. Voy. *Bull.* XXIX 425.

complaintes du désert. Elles sont au nombre de six et célèbrent le martyre des cinq pasteurs que nous venons de nommer, ainsi que les douleurs de la mère de Roussel.

Une des sœurs de Pierre Durand, nommée *Marie*, fut arrêtée et enfermée « par rapport au ministère de son frère, » sans autre motif, et mise comme nous l'avons dit ci-dessus (t. IV col. 94) [1] dans la Tour de Constance, cette effroyable prison dont le chevalier de Boufflers a tracé le tableau suivant : « Les couleurs me manquent pour peindre l'horreur d'un aspect auquel nos regards étaient si peu accoutumés... Nous voyons une grande salle ronde, privée d'air et de jour; quatorze femmes y languissaient dans la misère et dans les larmes; le commandant eut peine à contenir son émotion, et pour la première fois sans doute, ces infortunées aperçurent la compassion sur un visage humain. Je les vois encore à cette apparition subite tomber toutes à la fois à ses pieds, les inonder de pleurs, essayer des paroles, ne trouver que des sanglots; puis, enhardies par nos consolations, nous raconter toutes ensemble leurs communes douleurs. Hélas! tout leur crime était d'avoir été élevées dans la même religion que Henri IV. » Boufflers accompagnait dans cette visite M. de Beauvau dont l'intercession obtint enfin, en 1768, la délivrance de ces infortunées. Rendue à la liberté après 38 ans de détention, Marie Durand retourna dans son hameau natal, mais elle trouva la cabane paternelle en ruines et les arbres de son verger coupés. L'église wallonne d'Amsterdam lui accorda une pension viagère de 200 livres, qu'elle partagea chrétiennement avec son voisin *Chambon*, revenu octogénaire du bagne de Toulon. Voyez une lettre touchante de résignation et de piété qu'elle écrivait au pasteur Gal-Pomaret, dont elle avait reçu quelques consolations, le 16 juin 1766, et qu'on a imprimée dans le *Bull.* III, 610.

16. I. DURAND (Jean), « bourgeois de Paris qui s'estoit retiré à Genève à cause de la persécution, » dit Tallemant des Réaux (III, 404) dans l'Historiette du sieur de Hautefontaine, fils de ce bourgeois. Ce dernier, né à Rouen en 1530, avait épousé : 1° Marie *Bellassise*, 2° en 1573, à l'âge de 43 ans, Madeleine *Couët du Vivier*, veuve qui avait perdu son mari après deux mois de mariage, à la Saint-Barthélemy (voy. IV, col. 770). Les nouveaux époux ne tardèrent pas à chercher un tranquille refuge à Genève, car dès le 7 nov. 1575 on les y trouve présentant au baptême leur fils Daniel. Les registres de baptêmes célébrés à l'église de Saint-Pierre de Genève nous offrent encore cette série d'enfants des mêmes personnages : 7 mai 1577, Théodore, présenté par Théodore de Bèze; 6 mai 1580, Marie, présentée par Isaïe *de Fauulconet*; 17 juin 1582, Barthélemy, prés. par Barthélemy *Fabre*; 25 nov. 1584, Denis, présenté par Denis *Godefroy*, professeur en droit; 9 juin 1586, Anne, présentée par « messire François *de La Noue*, « vrai chevalier de nostre Seigneur Jésus-« Christ; » 15 septemb. 1589, Jacques, présenté par Ant. *de Chandieu*, pasteur de Paris; 15 juin 1593, Madeleine. Et cependant cette liste est incomplète, car Jean Durand eut encore deux autres fils : Samuel, certainement né en France (Tallem. ubi suprà), et Ézéchiel. En outre, sa première femme lui avait laissé un fils unique, Jean, qui vint de Paris à Metz [1] en 1589 en qualité de secrétaire du duc d'Épernon, et s'y maria, 9 mai 1595, avec Charlotte *Chardot*. Cette même année il passa, comme secrétaire, au service du duc de Deux-Ponts, dont il devint conseiller en 1640.

Le père de cette nombreuse lignée se présente dans les actes genevois sous les titres de : « Noble Jean Durand, trésorier des bastimens de France. » On a conservé de lui un souvenir spécial, savoir un *Album amicorum*, contenant des autographes de 94 de ses amis, parmi lesquels plusieurs célébrités [2]. Ce petit volume, couvert d'une

[1] Avec sa belle-mère; son beau-frère *Rouvier* avait été condamné aux galères en 1717.

[1] Notes de M. le p. O. Cuvier.

[2] Nous y distinguons : Basile Amerbach, page 109; Corneille Bertrand le prof. d'hébreu, 41; Th. de Bèze; J. Bonardeau, de Guyenne, 368; Pierre de Brosse, 135; Abr. de Bompar, 111; Guill. Bucan, 85; Bullinger, 7; de Bellujon, 32; Jean et Jacques de Chandieu, 255; David Chaillet, min. de Neufchastel, 31; Choart de Buzanval, 33; Couët min. d'Avallon, 51; Christ. Dupré sieur de Passy, 81; Denys Godefroy, 43; Simon Goulard, 59; Grynæus, 20; Hotoman, 19; Abraham Henry min. de M. de Sancy, 141; J. Jac-

riche reliure du temps et orné sur les plats des armoiries de son propriétaire, répétées en peinture à l'intérieur [1], a été décrit avec quelque détail par M. Charles *Read* dans le *Bulletin de l'Hist. du Prot.*, XII, 226, et existe aujourd'hui dans une bibliothèque particulière, à Châtelaine près Genève. Il nous montre Durand comme un calligraphe d'une habileté extraordinaire, qui donne lieu de croire qu'avant d'entrer dans l'administration des beaux-arts à la cour de France, il avait été lui-même architecte et habile dessinateur. Il poussait si loin l'amour de son art de calligraphie qu'il s'attribuait le privilège d'inscrire lui-même, de sa belle main, ses enfants sur le registre de l'état civil et même, une fois, une fille de Denis Godefroy, dont il était parrain. Sa capacité s'étendait au delà et il avait été certainement architecte et hydraulicien, car le poète Jean *Jaquemot* a imprimé dans son *Variorum poematium liber*, Lugd., J. Tornæsius, 1601, in-8° (p. 93) une dizaine de vers latins « In machinam J. Durantii qua « in altum magna vis aquæ fertur. »

Jean Durant mourut à Genève le 24 janv. 1593, à 63 ans, et sa veuve, de 20 ans moins âgée, lui survécut 34 ans; elle mourut le 6 nov. 1627. On a le testament de celle-ci, 10 oct. 1626 (P. Gautier not., V, 14), par lequel elle institue héritiers les trois seuls enfants qui lui restaient : Ézéchiel, Marie et Madeleine, et entre autres libéralités fait un legs à Frédéric Spanheim, professeur en philosophie à Genève, qu'elle appelle son neveu. Né à Amberg en 1600, Frédéric était fils de Wigand Spanheim, dont la mère, Marie Couet, nièce de Madeleine, était fille de Philibert Couet, avocat au parlem. de Paris; Frédéric était donc petit-neveu de la testatrice. Nous parlerons plus loin d'Ézéchiel Durand; quant à ses sœurs Marie et Madeleine, la première avait épousé en 1610 Jacques *Sève*, conseiller au parlem. de Bourg (E. Demonthouz not., LXXII, f° 29); elle était déjà veuve en 1617; la seconde fut mariée à Genève, 11 janv. 1618, avec Isaac Gallatin, fils d'un premier syndic de la République. Dans le contrat (6 oct. 1617; Demonthouz ib., f° 77), la future est assistée par son frère, nob. Daniel Durant, écuyer, sr de Hautefontaine, et par nobles Denis et Timothée Perrot, ses cousins.

16. II. Samuel Durant [Haag, IV 494] fils aîné de Jean, né vers 1574, voulut suivre d'abord la carrière des armes vers laquelle son inclination le portait; mais il y renonça plus tard pour embrasser celle de la théologie. Il commença sa carrière pastorale comme ministre du landgrave de Hesse, puis de la duchesse Catherine de Bar. Il devint ensuite pasteur de l'église de Paris. Il l'était déjà en 1609, la province de l'Isle de France l'ayant député, cette année-là, au synode national de St-Maixent. Il fut envoyé en 1611, à l'assemblée politique de Saumur, et en 1615, à celle de Grenoble qui le choisit pour vice-président. En 1612, le synode national de Privas lui donna une marque signalée de son estime, en le chargeant conjointement avec *Du Moulin, Rouvray, La Milletière, Chênevert* et de *L'Isle-Groslot*, de travailler au rétablissement de la bonne harmonie entre les grands seigneurs du parti huguenot.

Député de nouveau par l'Isle-de-France au synode de Charenton, en 1623, Durant en fut élu modérateur. Ce synode eut à s'occuper incidemment de la question qui agitait alors toute l'Eglise protestante, celle de l'arminianisme. Il se montra sévère à l'égard des adversaires du synode de Dordrecht. Il ordonna de les poursuivre par les censures ecclésiastiques s'ils dogmatisaient; sinon, on devait chercher à les ramener par la persuasion; mais si, au bout de trois mois, ils se montraient obstinés, il fallait les excommunier. Le synode recommanda aussi d'exercer la censure la plus rigoureuse sur leurs ouvrages. Il fit preuve de sagesse, en ordonnant aux pasteurs d'éviter, dans leurs sermons, d'aborder des questions oiseuses, et il prit une mesure qui dut être généralement ap-

quemot, ministre, 57; de la Faye, ministre, 26 et 49; de La Pise min. d'Annonay, 350; de La Planche avocat à Paris, 347; Jacq. Lect, 305; Nicolas Le Jay sieur de la Touche, 375; Montescot de la Tour min. de Rouen, 53; Bernard Morlan, 339; J. Pinault ministre, 55; Pineton de Chambrun, 133; Charles Perrot min., cousin de Jean Durand, 35; Fr. Proust receveur des tailles à Loudun, 355; Félix Plater, 21; J. d'Abra de Raconis, 139; Robineau de Croissy, 47; J.-F. de Salvard, min.. 38; J. de Sponde, 23; A. G. de Veynes, de Grenoble, 380.

[1] Parti, en pointe, d'azur à un rocher d'argent inscrit dans un cercle d'or; en chef, de gueules à une étoile d'or; devise Ma durée est en Dieu.

prouvée, en ajoutant à la Discipline ecclésiastique un canon qui prescrivit aux ministres de résider au milieu de leurs troupeaux, sous peine de déposition.

En 1625, Durant présida encore le synode provincial qui se tint, le 17 avril, à Charenton, en présence du commissaire du roi *Galland*. *J.-B. Bugnet*, pasteur de Calais, lui fut adjoint comme vice-président; David *Blondel* ministre de Houdan, et Isaac *d'Huisseau*, un des députés de l'église de Paris, furent élus secrétaires. Sur la proposition de Galland le synode députa au roi *Bugnet*, Edme *Aubertin*, ministre de Chartres, Jacques *d'Aussy*, sieur Des Coutures, ancien de l'église du Plessis, et Jean *de Gravelle*, sieur de Bauterne, ancien de l'église de Houdan, pour protester contre la dernière prise d'armes et pour lui jurer obéissance inviolable au nom des Eglises protestantes (Bib. nat. *S. Magloire*. n° 40).

Assistèrent, en outre, à ce synode, Jean *Mestrezat*, Charles *Drelincourt* et Pierre *de Launay*, ancien, pour Paris; Jean *Carré* et *P. Gounel*, ancien, pour Meaux ; Isaac *Bilot* et Nicolas *Courtier*, ancien, pour Claye ; Jean *Perrault*, et les trois anciens *P. Foulé*, *P. Sauval* et *J. Lidrin* pour Lizy et Bezu ; Etienne *Le Blanc* et Robert *Langlois* ancien, pour Senlis ; Daniel *Jacobé*, ministre de Château-Thierry ; *J. Migneau* et *Tiercelin*, ancien, pour Touquin ; Ferdinand *de Prez*, ministre de Fontainebleau ; Julien *Barry*, ancien de l'église de Roucy, le pasteur *Richard* s'étant excusé. Les églises de la Champagne furent représentées par Moïse *Chevillette* et Simon *Hulon*, ancien, pour Vitry ; Benjamin *Massin* et Laurent *Briant* pour Châlons; Jean *Pasquet*, ministre d'Espence ; Sigebert *Alpée* et Nathan *Berthelin* ancien, pour Saint-Mars ; Claude *Voisin*, ancien de Bar-sur-Seine ; Denis *Boucher* et Pierre *Honguy*, ancien, pour Chaltray et Ay ; Honoré *Candomer*, ministre de Nettancourt ; Hugues *Babinet*, ministre de Langres ; Etienne *de Courcelles*, ministre de Heiltz ; Jacob *de Roussy*, ancien de Falaiseau ; Ezéchiel *Danois* et Gabriel *Renard*, ancien, pour Sézanne; De *Juigné*, pasteur de Vassy, s'excusa. Le colloque de la Picardie y députa Isaac *de Nogentel*, ministre de Compiègne ; Abraham *de La Cloche*, ministre d'Amiens, avec Germain *Dumont*, ancien ; Jean *Mestayer* et *P. Hermelin*, ancien de Saint-Quentin ; Samuel *Vauquet*, ancien de Laon ; Henri *Trusel*, ancien de Leval ; Esaïe *Blanchard* et David *Des Marets*, ancien d'Oisemont ; Claude *Maillart* et Jean *Charpentier*, anciens de Clermont ; Benjamin *Tricotel* et *P. Bouquesain*, ancien de Chauny. Y assistèrent enfin au nom des églises de la Beauce : Jacques *Couronné* et Paul *Gouin*, pour Authon ; Samuel *Quinson* et Jean *de Lonneau*, pour La Ferté ; Louis *Le Blanc*, ministre Du Plessis ; Isaac *Chorin* et d'*Amours*, ancien de Mantes ; *Piterne*, ancien de Chartres ; Maurice *de Lauberan*, ministre de Baignolet.

Samuel Durant mourut en 1626. Outre la part qu'il prit (1617) aux écrits de ses collègues *Montigny*, *du Moulin* et *Mestrezat* pour répondre au jésuite Arnoux et un sermon de préparation à la Cène, intitulé *L'épreuve du fidèle*, inséré avec divers petits traités sur le même sujet des pasteurs J. de Focquemberges *(Le voyage de Béthel)*, du Moulin, Le Faucheur et Gaches (Genève, Jacquier, 1712 in-18), on a de lui :

I. *Méditation pour les eglises réformées de France sur les afflictions de ce dernier temps* : Sedan, Jannon, 1622 in-12.

II. *Lettre consolatoire de M. Durand min. de l'egl. ref. de Paris envoyée à un sien ami ancien de lad. église, en suite de ses Meditations ;* Sedan, 1622, pièce in-8°.

III. *Trois sermons sur ces mots :* N'éteignez point l'esprit (I Thess. 5); Sedan, Jannon, 1623, in-12.

IV. *L'histoire de la Tentation de N. S. J. C. exposée en XVIII sermons en l'egl. ref. de Paris :* Genève, P. Aubert, 1627, in-8°, 651 p. Publié. par Fréd. Spanheim, son cousin et l'héritier de ses livres, avec une épître dédic. (20 févr. 1627) à Mme la princesse Anne *de Rohan*.

V. *Sept sermons sur l'échelle de Jacob, l'agneau pascal* etc. pub. par Spanheim ; Genève, 1627.

VI. *Seize sermons sur le LIIIe chapitre du prophète Esaïe faits en l'égl. ref. de Paris, avec un indice des doctrines les plus importantes ;* Genève, J. Chouet, 1628, in-8°, 640 p. ; pub. par Fréd. Spanheim avec une épître dédic. à M. Durant, colonnel etc.

VII. *Anatomie du chrestien :* Genève, F. Aubert, 1629 in-8°. 488 p. pub. par

Spanheim avec une épître dédic. à M. *Dupuis* sieur de Mercey, conseiller au présidial de Bresse.

On conserve aussi plusieurs lettres du pasteur Samuel Durant (1622-25) adressées à Paul *Ferry*, à la Bibliothèque du Protestantisme [1].

III. Daniel Durant de Hautefontaine dont le caractère était l'opposé de celui de son frère, se livra d'abord à l'étude des lettres, et il y fit d'assez grands progrès pour oser disputer à *Du Moulin* la chaire de philosophie à l'université de Leyde; il fut vaincu, et pour se venger de sa défaite, il roua de coups son heureux concurrent. Quittant alors les belles-lettres pour les armes, il s'attacha à Béthune qu'il suivit à Rome, où il montra en diverses occasions une aussi mauvaise tête qu'en Hollande. De retour en France, comme « il savoit, étoit hardi et avoit l'esprit agréable et plaisant, » dit Tallemand Des Réaux, il fut choisi pour gouverneur de Henri *de Rohan* et de son frère *Soubise*, qui l'un et l'autre conservèrent pour lui la plus vive affection et le consultaient en toutes choses. En 1604, Rohan l'envoya en Angleterre, en le chargeant d'offrir de sa part un cheval de prix au roi Jacques. Hautefontaine voulut profiter de son séjour à Londres pour marier son élève. Le soupçonneux Henri IV fut instruit de ses démarches, et Villeroy ordonna à *Sully* de le renvoyer en France pour mettre fin à « des pratiques préjudiciables au service du roi. » En 1612, Hautefontaine rendit un service plus important à Rohan en faisant échouer, comme nous le raconterons ailleurs, l'entreprise de *La Rochebeaucourt*, qui pour complaire à la reine-mère, voulait maintenir à Saint-Jean-d'Angély un maire opposé aux intérêts du duc. En 1615, les deux frères l'envoyèrent porter de leur part à l'assemblée de Grenoble l'assurance « qu'ils se soumettoient entièrement aux résolutions qui y seroient prises, et qu'où besoin seroit, ils les soubzsigneroient de leur propre sang. » Lorsque d'Aubigné eut vendu au parti protestant, en la personne du duc de Rohan, sa forteresse de Doignon (mai 1619), le duc en donna le commandement au sr de Hautefontaine; circonstance qui resserra les liens que celui-ci avait déjà avec d'Aubigné, à ce point que l'auteur de l'Histoire Universelle ayant écrit aux Seigneurs de Genève (20 juill. 1619) pour obtenir communication de documents sur leur histoire de 1585 à 1600, Hautefontaine en sa double qualité de compagnon d'armes de l'écrivain et de Genevois de naissance, écrivit (22 juillet) pour appuyer la demande qui fut accueillie avec l'honneur qu'elle méritait [1]. Maréchal de camp dans l'armée huguenote, Hautefontaine crut son honneur intéressé à ne pas se séparer de ses anciens élèves, lorsqu'ils prirent les armes en 1620, quoiqu'il n'approuvât pas leur entreprise, et il fit, dit Mirasson (Hist. des troubles du Béarn, 1768) tout ce que l'on pouvait attendre de lui. Rohan, qui connaissait son expérience militaire, le donna comme lieutenant à son frère, chargé de la défense de Saint-Jean-d'Angély. « C'étoit celui qui principalement agissoit, lit-on dans les Mémoires de Castelnaut, et ordonnoit de toutes choses, et M. de Soubise, ainsi que les autres seigneurs qui étoient dans la place, se reposoient entièrement à sa bonne conduite, et il est à croire que, s'il eût vécu, le roi ne fût pas si facilement venu à bout de ce siège. » Hautefontaine fut, en effet, tué avec le capitaine de *Nieul* dès les premières attaques. Comme on l'emportait, gravement blessé, raconte Mirasson, il exhorta les habitants à se bien défendre. On eut soin de publier qu'il n'avait reçu qu'une blessure légère, et on l'enterra dans la nuit. Malgré ces précautions, sa mort ne put être tenue longtemps cachée, et les habitants découragés parlèrent aussitôt de se rendre. Selon *Le Vassor*, Hautefontaine était l'officier le plus expérimenté qui se fut enfermé dans S. Jean d'Angely avec Soubise et selon Mirasson il avait acquis cette expérience dans les guerres de Hollande où il avait commandé avec distinction.

IV. Ézéchiel Durant (ci-dessus, col. 1022) que Spanheim qualifiait en 1628 « colonnel d'un régiment d'infanterie et sergent de bataille au service de la Serenissime

[1] Scellées aux armes indiquées ci-dessus, col. 1021 note.

[1] Voyez la correspondance échangée à cette occasion entre Genève, d'Aubigné et Durant dans l'excellent mémoire intitulé *D'Aubigné à Genève*, inséré par feu M. Théophile Heyer, dans les *Mém. de la Soc. d'Hist. de Genève*, t. XVII (1872), p. 153-327.

Republique de Venise, commissaire general et gouverneur de Glücksstat etc. pour le Roy de Dannemark, » était alors à Genève, où il s'employait avec zèle aux travaux qu'on exécutait pour fortifier la ville. Depuis longtemps déjà, et depuis Venise, il avait offert ses services. Le Conseil lui avait écrit, 3 août 1621 :

... Nous avons veu par vos lettres, qui nous ont esté communiquées par Mme vostre mère, la bonne et cordiale affection de laquelle vous estes porté envers nostre Estat, en quoy vous secondez vrayement les inclinations de feu M. de Haultefontaine vostre frère d'heureuse mémoire. La perte que nous avons faite en sa mort nous est d'autant plus sensible qu'elle ne nous touche pas seulement, mais aussi tous ceux qui font profession de nostre relligion. Quant à vostre particulier nous vous remercions affectueusement de vostre bonne volonté laquelle nous vous prions de nous conserver lorsque les occasions se présenteront. — Un mois plus tard le Conseil le priait de venir (Voy. les Reg. du Conseil et T. Heyer).

Ezéchiel mourut dans son domaine d'Azola, Etats de Venise, en 1631.

17. Durand (Jacques-Imbert) voy Imbert-Durand.

DU RASTEL (Matthieu), coseigneur de Rocheblave [Haag, IV 497] fils de Florent Du Rastel et de Marguerite Limojon, épousa, en 1556, Jeanne *de La Tour-Gouvernet*. Du Rastel, on n'en saurait douter, prit une part active aux guerres de religion dès leur origine, et il s'y distingua, puisque *Lesdiguières*, si bon appréciateur du courage militaire, lui confia, en 1580, selon Piton-Court, le commandement de Nions. En 1595, il fut envoyé à Henri IV, après la prise de Mirebel, pour lui rendre compte de l'état du Dauphiné. On ignore la date de sa mort, mais on sait qu'il laissa un fils, nommé David, et deux filles, Marie et Isabeau ; cette dernière mariée à Dalmas *Boutin*.

David Du Rastel suivit l'exemple de son père et servit, en qualité de capitaine, dans un régiment d'infanterie pendant la minorité de Louis XIII. Il mourut en 1612. De son mariage avec Diane *de Cavaillon*, fille de Barthélemi *de Cavaillon*, seigneur de Cabassolles, et d'une dlle *d'Alen*, célébré dans l'église réformée, le 5 mars 1600, naquirent Alexandre Du Rastel ; Isabeau, femme, en 1630, de Gaspard *Buffier*, avocat général au parlement de Grenoble ; Judith, dont le sort est ignoré ; Jeanne, mariée à Charles Artaud de Montauban, seigneur de Bellegarde, et Madelaine, la même peut-être que Marie Du Rastel, qui, selon Piton-Court, mourut, en 1674, abbesse du couvent de St-Sauveur à Marseille.

Alexandre, « un des plus vaillants hommes du royaume, » dit Chorier, épousa, le 21 février 1656, Antoinette *de Sillol*, veuve de Joseph *de Bonne*, seigneur de Rochefort, lieutenant-colonel du régiment de Sault, et fille de Louis *de Sillol*, conseiller au parlement d'Orange, et d'Isabeau *de Forets-Blacons*. Il testa en 1658, et mourut vraisemblablement peu de temps après, laissant Louis, qui fut tué en duel, et Alexandre, mort en 1706.

A quelle époque cette famille abjura-t-elle le protestantisme ? Rien ne nous l'apprend. Nous savons seulement que celle de Sillol professait encore la religion réformée en 1685, le mariage de Jean *de Sillol de Saint-Vincent* avec Marie *de Launay-d'Antraigues*, fille de Jacque *de Launay*, comte d'Antraigues, ayant été béni, à cette époque, dans le temple protestant de Lagorce.

DU RAY (Pierre), de Poitiers, assisté à Genève, juill. 1566. — *Du Raulet*, famille notable de Vitry le François, XVIIe siècle, *Bull.* XI 360. — Jacques *Durban*, maître ès arts de l'acad. de Montauban, 1628 (*Ibid.* 365).

DURCOT, famille poitevine [Haag, IV 497] dont une branche, celle de La Roussière professa fermement le protestantisme. = *Armes* : D'or à 3 pommes de pin de sinople.

Gilles Durcot, baron de la Grève, seigr de St-Denys, La Roche sur Mouzeuil, Laubray, St-Aubin etc., homme d'armes en 1537, fut le premier qui se convertit à la Réforme. Il épousa, 14 juil. 1539, dlle Marguerite de La Muce et en 2es noces, 30 janvier 1549, Marie Dorin. Il mourut laissant, de son premier mariage Pierre qui suit, et du second : René, chef de la branche de Boireau, qui paraît s'être réunie de bonne heure à l'Église romaine et qui s'éteignit à la 4e génération ; — Claude, souche de la branche de Puitesson ; —

Pierre, sieur de L'Aumosne, chef d'une branche qui s'éteignit aussi à la 4e génération ; — Anne, femme de Jean *Aymon*, en 1578, — Louise, dame de La Roche ; — Scipion, sieur de La Fourcherie.

Pierre de Durcot, sieur de La Roussière, servit de sa personne et de ses biens la cause de Henri IV ; mais il ne voulut pas pousser le dévouement jusqu'à lui sacrifier sa religion. Ce prince ne l'en nomma pas moins gentilhomme ordinaire de sa chambre, et lui donna de nombreux témoignages de sa confiance (Voy. plusieurs lettres publiées par Filleau, Fam. du Poitou). Il épousa, 10 déc. 1590, Jeanne *de Chasteigner*, qui était veuve en 1615. De ce mariage étaient nés : 1o Alexandre, baron de la Grève ; 2o Paul, seigr de la Grève ; 3o Louis, seigr de la Chaume, époux, mai 1630, de dlle Jaquette Foucher dame de la Barrayre et, 2es noces, de Madelaine de la Gastinayre ; 4o Samuel, seigr de Romefort ; 5o Gabriel, seigr de St-Aubin ; 6o Jeanne l'aînée des filles, mariée, 14 septemb. 1613, à Jacq. Bertrand, seigr de St-Fulgent ; 7o Marie ; 8o Hélène, mariée à Charenton, 1650, avec Jean Favre, de Genève ; 9o Antoinette ; 10o Suzanne ; 11o Louise ; 12o Gilles, sr de la Grève, marié, 22 mars 1630, à dlle Anne Morais ; d'où un fils, Paul.

L'aîné, Alexandre, baron de la Grève, seigr de La Roussière, épousa Marthe, fille de Jean *Palot*, secrétaire du roi, et contrôleur de l'extraord. des guerres, et de Louise *Thurault* (enterrée à Charenton, avril 1645, à 42 ans). Leur fille, Marthe, épousa en 1646, à Charenton, René *de Montbourcher*.

Que tous ces enfants soient restés dans le protestantisme, cela est rendu peu probable par l'attitude du frère puiné d'Alexandre, prénommé Paul, qui devint protonotaire de l'église romaine, aumonier du roi et abbé de diverses abbayes. Mais une partie d'entre eux persévéra fidèlement, à l'exemple d'un de leurs oncles, Claude, sr de la Coudraye, qui devint seigr de Puitesson par son mariage, 1603, avec Anne *de Saint-Hilaire* fille d'Elie, sr *de Retail*, et d'Anne *de Puitesson*. Un fils de ceux-ci, Gilles, sr de Puitesson, épousa en 1632 Louise, fille unique de Jacques *du Tréhant* et d'Olympe *Bellineau* dont il eut 5 enfants : Alexandre sr de la Grève ; Gilles sr de Puitesson, marié en 1679 avec Antoinette *du Gast de Briacé* ; Jacques ; Antoinette ; enfin Anne, sieur du Plessy-Puitesson, marié à Elisabeth *d'Auzy* dont nous avons mentionné (I, 597) l'emprisonnement pour cause de religion en 1685. — En 1690. Antoinette Durcot, femme de Paul *de la Fontenelle*, sr de la Viollière, fut condamnée par arrêt de la Cour de Rouen à être enfermée dans un couvent (M 666), et en 1691 un sr *de La Roussière*, nouveau converti, voulant épouser une dlle *de la Bratière* qui avait subi la même violence, et tous deux ayant gagné un prêtre de Nantes qui les maria en les dispensant des sacrements de l'église romaine, furent l'un et l'autre mis en prison (E 3377).

DURDÈS ou D'URDEZ (Pierre) natif de Toulouse [Haag, VIII 261], ministre qui prenait aussi les noms de *Lamare* et *Despoir* comme sobriquets, exerçait les fonctions pastorales à Amiens, lorsqu'il fut obligé de s'enfuir, à la St-Barthélemy. Il se réfugia en Angleterre. De retour en France il devint ministre de l'église de Bolbec, il desservait celle de La Rochelle en 1590 (*Bull.* IV 321) puis fut ministre à Pamiers. En cette dernière qualité il assista en 1598 à l'assemblée de Saverdun. Mais dès 1596, les protestants de Bolbec s'étaient adressés au synode national de Saumur pour demander ou qu'il reprît ses fonctions parmi eux, ou qu'il remboursât les sommes qui lui avaient été avancées pendant qu'il était en Angleterre. Le synode trouva la réclamation bien fondée. Cependant un autre synode tenu à Montpellier ayant égard à son âge, à sa nombreuse famille et à ses « commodités, » lui permit de rester à Pamiers à la condition que la province de haute Guienne pourvoirait l'église de Bolbec d'un pasteur. Sur la fin de sa vie Durdès perdit la vue. Il paraît être mort à Pamiers en 1607, année où se termine son ministère commencé dans cette ville en 1597. — *Durdet*, ministre à Castres, 1603 [X 272].

DUREAU (Pierre) « minusier, natif de la ville d'Agen, » reçu habitant de Genève, juillet 1559. — (Jean), imprimeur huguenot à Troyes en 1569 (Invent. des archiv. de l'Aube, Série G, p. 254). — (Zaccharie), de Bourdeaux en Dauphiné, assisté d'un viatique à Genève, 1685. —

« Francoys *de Dureil* natifz du pays d'Anjou, » reçu habit. de Genève, septemb. 1555. François du Reil (probablement le même) ministre à Braydéac en Gascogne, 1558; il avait épousé Mathurine *Le Cène*. — *Dureil*, ministre à Vitré, 1562. — *Dureys*, ministre à Dieppe, 1558.

1. DUREL (Jean), né à St-Hélier dans l'île de Jersey, étudia les lettres au collège de Merton à Oxford et la théologie à Saumur. Il fut quelque temps ministre à Londres et se montra partisan déclaré du roi Charles Ier. Vers l'époque où le roi fut frappé des désastres qui le conduisirent, en 1649, à la mort, il quitta l'Angleterre pour venir en France prendre les fonctions pastorales qu'il exerça d'abord dans l'église de Caen, puis il fut, en 1654 et 55, ministre du duc de La Force. Revenu en Angleterre à l'époque de la Restauration (1660), il contribua par de nombreux écrits à soutenir l'autorité royale dans ce pays. Il ent part à l'érection de l'église française de la Savoye à Londres et fut nommé successivement chanoine de Salisbury, chapelain du roi Charles II, chanoine puis doyen de Windsor. Il mourut en 1683.

Liste de ses ouvrages :

I. *Theoremata philosophiæ rationalis, moralis, naturalis et supernaturalis*, 1644 in-4°.

II. *Liturgie de l'église anglicane*, sermon prêché dans l'église de la Savoye et trad. en anglais sous ce titre : Liturgy of the church of England asserted ; Londres, 1662 in-4° (Voy. n° V).

III. A view of the government and public worship of God in the reformed church of England, as it is established by the act of uniformity; London, 1662 in-4°.

IV. *Sanctæ ecclesiæ Anglicanæ adversus iniquas atque inverecundas Schismaticorum criminationes vindiciæ, authore Johanne Durello s. eccl. anglicanæ presbytero.* Londini, 1669 ; in-4° de 56 f. prél. et 538 p.

V. La liturgie, c'est-à-dire le formulaire des prières publiques, de l'administration des Sacremens et des autres ceremonies et coutumes de l'Eglise selon l'usage de l'eglise anglicane, avec le psautier ou les pseaumes de David ; London, Rob. Scott, 1677, in-12 de 24 f. et 490 p. précédé d'un privilège commençant ainsi : Charles roi. Nous voulons qu'à l'avenir dans toutes les eglises paroissiales et dans les chapelles des isles de Jersey, Guernesey et autres isles adjacentes comme aussi dans l'égl. françoise de la Savoye et dans toutes les autres egl. de langue fr. qui sont dans nostre royme d'Angleterre et dans nos autres Estats et qui se sont conformées ou se conformeront ci-après à l'Eglise anglicane, l'on se serve de la version françoise que le sieur Durel a faite du livre des prières publiques etc. ; à Whitehall, 6 oct. 1662.

VI. *Apologia pro ministris in Anglia vulgo non conformistis* ; 1699 in-4°.

2. DUREL (Isaac) arrêté au Havre, sortant du royaume, 1687, et condamné aux galères (Tr 238, 261) ; — (Tobie), du Havre, armurier, 70 ans, assisté à Londres, 1702 ; l'est encore en 1706, sous le titre de « Artiste, » 75 ans (5 l. 10 sh.).

DU RENIER (Timothée) écuyer, sieur de Jomp et de Trotlan, condamné avec Pierre *Pellerin* avocat au parlem., Pierre *Rafon* docteur en médecine, Jacques *du Puys* procureur fiscal, et autres habitants de Chefboutonne, avec Jean *Chalmot* leur ministre, a cesser le culte dans cette ville parce que le bruit incommode l'eglise catholique du voisinage, 1634 (Filleau, décis. cath.). — Jean *Du Ressort*, de la Rochefoucaud, réfugié à Genève avec 4 enfants, dont trois sont assistés par des personnes charitables et le 4e par la Bourse françoise, 1682.

DURET (Jean), sieur de La Barbée, d'une des plus anciennes familles de l'Anjou, député aux États-Généraux de 1560, gouverneur d'Angers en 1562 avec Pierre *de La Pierre*, sieur Du Plessis-Baudouin.

Dans ses Recherches sur Angers, Bodin raconte ainsi la prise de cette ville par les Huguenots, d'après les sources catholiques qu'il a consultées : Claude *Pineau*, chanoine de la cathédrale, ayant introduit secrètement dans son logis un grand nombre de protestants de Saumur, de Baugé, de Beaufort, de Château-Gontier, de Craon et autres lieux du voisinage, tous, à un signal donné, sortirent en armes, se joignirent à leurs coreligionnaires d'Angers, s'emparèrent du palais épiscopal, des maisons des chanoines, se rendirent maîtres des portes de la ville, et le lendemain, ils se montrèrent publiquement dans les rues,

ayant à leur tête *Soucelles, La Barbée, Varennes, Mébretin, Des Marais, Malabry* et d'autres gentilshommes angevins. Les jours suivants, ajoute l'historien cité, ils commencèrent le pillage des églises par celui de la cathédrale, ils en brisèrent les statues et jetèrent une partie de leurs débris dans la rivière. Le fameux Théodore de Bèze, continue-t-il, qui arriva à Angers pendant ces profanations si contraires aux intérêts de la Réforme, fit un sermon à ce sujet dans l'église des Augustins, il le termina en priant les chefs calvinistes de s'opposer désormais à toutes ces violations. Cependant de l'aveu même du fanatique Louvet (Journal manusc.) les vainqueurs respectèrent, suivant leur habitude, les habitants et les biens des particuliers. Ils n'exercèrent aucune violence contre les personnes et laissèrent fuir les magistrats les plus compromis par leur zèle à faire exécuter les édits; les autres restèrent dans la ville sans être inquiétés [1].

Bodin néglige de parler de l'accord qui avait été conclu entre les deux partis le lendemain de la prise de la ville (ci-dessus col. 512), accord qui seul peut expliquer l'inconcevable sécurité de La Barbée qui avait été nommé gouverneur, du consentement de tous les citoyens, protestants et catholiques; il se reposait évidemment sur la bonne foi de ses ennemis; mais ceux-ci dissimulaient, n'attendant qu'une occasion de prendre leur revanche. Les catholiques, c'est l'historien d'Angers qui parle, étant restés maîtres du château, Puygaillard y introduisit de nuit des troupes, et la garnison profitant de la sécurité qui régnait dans la ville, fit une sortie, 5 mai, et s'empara de tous les postes presque sans coup férir. « Il n'y eut, dit Bodin, que quelques calvinistes tués, d'autres furent faits prisonniers, et d'autres enfin jetés à la rivière. » Nous avons déjà fait connaître ailleurs (I, col. 91) les noms de quelques-unes des victimes de ces sanglantes représailles. Nous compléterons ici, d'après Crespin, la liste de ces martyrs, afin de faire connaître le sort réservé par Puygaillard à ses prisonniers. Pierre *Richard,* marchand « connu de tous pour un vray preudhomme et amateur du bien public, » fut pendu devant sa porte; *Masure,* vieillard plus que centenaire, fut noyé, ainsi que le sellier François *Portorin*. On pendit ou l'on décapita, selon leur qualité, le gabelier *Rivière,* le sergent *Julien* d'Ivry. Maurille et Jacques *Les Théards,* « excellens ouvriers en draperie, » le jeune *Austel,* qui fréquentait encore les bancs de l'école, les pâtissiers *Loriquette* et Estienne *Moreau,* le brodeur *Tête d'or,* le joueur d'instruments *Guillauvin,* le courrier *La Touche,* le tailleur *Bruneau,* l'orfèvre *Prieur,* les arquebusiers Antoine *de Folambert* et Jean *Le Clerc,* le chaussetier Mathurin *Vuet,* le marchand Jean *Rochery,* le cordonnier *Thourneau,* le sellier *Cheneau*, le fourbisseur Antoine *Duryon, Marchets, Guytel,* le serrurier *Chudeau,* le tisserand *Osanne,* le capitaine *Septier,* les sieurs de *La Cruardière,* de *Vuylèque,* de *Boishubert, Bonvalet* contrôleur d'Ingrande, Jean *Briant* de Craon, Jacques *Meignan,* Macé *Raguin,* sans parler d'une vingtaine d'autres dont le martyrologe n'a pas conservé les noms. Au mois de juillet, les fureurs de la réaction ne s'étaient pas encore apaisées. Le cordonnier *Chalonne,* la femme de l'avocat *Sigongne* « impotente de tous ses membres, » le contrôleur *Vasset* d'Ingrande, François *Huguet,* furent assommés; Guillaume *Crosnier* et François *Planchevant,* noyés, ainsi que quelques autres. Les assassinats continuèrent ainsi jusqu'à la fin de décembre; mais c'était encore pis dans les environs. A Beaufort, un notable marchand nommé Philippe *Truchon;* à Mouliherne Urbain *Aubry;* près de Beaugé, Louis et François *de Grand-Moulin* et de *La Galisseraye;* près de Segré, le sieur de *Pouchenon,* âgé de plus de 80 ans, périrent victimes du fanatisme de la populace ou de la cupidité de ses chefs. On vit même un apostat, Macé *de La Boissière,* sieur des Aunaies d'Hatilly, soudoyer une de ces bandes d'assassins pour faire égorger son frère Hardouin dont il convoitait la fortune. Bien d'autres, dont les noms sont tombés dans l'oubli, expièrent cruellement le crime de protestantisme à Longué, à Chalonne, à Candé, à Château-Gontier.

Le plus grand nombre cependant des protestants d'Angers parvinrent à s'enfuir; quelques-uns trouvèrent un sûr asile dans les maisons de leurs amis catholiques.

[1] Confirmé par Ern. Mourin : La réforme et la Ligue en Poitou. 1856, in-8.

Louvet a conservé dans son Journal les noms de 244 qui furent condamnés par contumace. Quelques-uns seulement de ces fugitifs, comme *Bautru des Matras*, François *Grimaudet* et l'avocat Gilles *Héard*, osèrent rentrer dans leurs foyers à la conclusion de la paix. « Ce qui, observe Crespin, ne leur estoit guères meilleur que si on les eût mis entre les mains du bourreau, tesmoin ce qui avint le 9me d'avril à un homme de Cran, nommé *Le Tondeur*, lequel, à son entrée en la ville, à son retour d'Orléans, ayant esté présenté au dit gouverneur, fut remené dehors par le commandement d'icelui et aussitost massacré. » Le même écrivain raconte qu'on retint dans les prisons d'Angers jusqu'au mois de juillet 1563, malgré les ordres les plus précis du Conseil, le sénéchal Nicolas *Amyot* et le procureur Olivier *Turpin*, dont les places avaient excité la convoitise.

La Barbée fut assez heureux pour échapper au sort qui l'attendait. Il continua de porter les armes en qualité de guidon de la compagnie de *Condé* jusqu'à la bataille de Jarnac où il fut fait prisonnier. En 1572, pendant le massacre de Paris, il se trouvait à Angers auprès de son frère puîné, le sieur *Du Tertre*, retenu au lit par la fièvre. Chargé des ordres de la Cour, Montsoreau arriva dans cette ville peu de jours après la Saint-Barthélemy, en fit fermer sur-le-champ les portes et, raconte Bodin dans ses Recherches sur Saumur, courut à l'hôtel du Chapeau-Rouge près le Château, où il savait que les deux frères demeuraient. Furieux d'apprendre que La Barbée s'était dérobé à ses coups, il passa dans la chambre où Du Tertre était couché et le poignarda.

L'histoire ne nous fournit pas d'autres renseignements sur Jean Duret; nous ajouterons seulement qu'il était beau-frère de *La Burrière*, gouverneur de La Charité.

DURETTE (Parrain de), ancien religieux bénédictin de la congrégation de S. Maur, converti en 1699 au protestantisme [Haag, IV 500]. Il put se réfugier en Angleterre où il remplit les fonctions de pasteur des églises françaises de Chelsea et de Crispin-Street, de chapelain du régiment de Macartney, puis du régim. de lord Cobham; enfin, au retour de la campagne d'Espagne, de ministre dans l'île de Guernesey. Élevé au rang de doyen de l'île entière, il éprouva de la part des habitants une vive opposition à sa nomination, à cause de sa qualité d'étranger. Il dut se rendre à Londres pour faire vider ce différend et sur ces entrefaites il tomba malade. Il mourut à Cantorbéry dans les bras de sa fille, au mois d'août 1727. Théologien d'une grande érudition, il est l'auteur d'un *Traité sur l'abus des confessions de foi*, qui a été trad. en angl. par François *de La Pillennière*, et publié à Lond., 1718, 8o. On lui doit en outre une traduction française de l'ouvrage de Chillingworth *The religion of protestants*, imprimé après sa mort, 1730, à Amsterdam, avec une notice sur sa vie.

DURFEY (Thomas), auteur dramatique [Haag, IV 500], né à Exeter vers le milieu du XVIIme siècle, descendait d'une famille réfugiée originaire de La Rochelle. Ses parents le destinaient au barreau; mais quelques succès dans la littérature légère le décidèrent facilement à abandonner une carrière pour laquelle il n'avait aucun goût. Royaliste par principe, il composa contre les Têtes-Rondes des odes et des satires qui lui gagnèrent les bonnes grâces de Charles II. Sa faveur se soutint auprès de Guillaume d'Orange, en sorte que, bienvenu à la cour et recherché par les sociétés les plus brillantes à cause de sa gaîté spirituelle et de la grâce toute particulière avec laquelle il chantait ses propres chansons, il aurait pu mener la vie la plus heureuse, s'il avait été moins prodigue. Ses folles dépenses le jetèrent souvent dans de grands embarras. La protection d'Addison, qui obtint à son bénéfice une représentation des Sœurs intrigantes, l'une de ses comédies, le garantit de la prison dont il était menacé par ses créanciers; mais elle ne l'empêcha pas de mourir fort pauvre, en 1723. On a de lui un grand nombre d'odes, de sonnets, de ballades, et plusieurs pièces de théâtre, tragédies ou comédies, œuvres légères et souvent licencieuses.

DURFORT, première maison de la Guienne par son ancienneté et son illustration, divisée en plusieurs branches dont deux, au moins, ont embrassé de bonne heure la religion réformée et défendu avec énergie, pendant un temps, la cause protestante [Haag, IV 501]. = *Armes* : D'argent à la bande d'azur.

Branche de Duras. — SYMPHORIEN DE DURFORT, seigneur de Duras, second fils de François de Durfort et de Catherine de Gontaut, prit les armes au premier appel de *Condé*. Colonel des légionnaires de la Guienne, il assembla une troupe nombreuse et la conduisit au secours du prince à Orléans. Condé, qui ne sut pas profiter de ses avantages, laissa son armée se dissiper sans rien entreprendre de considérable, et il s'aperçut trop tard que Catherine de Médicis et les triumvirs s'étaient joués de sa crédulité. Afin de réparer, autant que possible, le mal causé par ses lenteurs, il envoya ses principaux lieutenants dans les provinces pour y lever de nouvelles troupes. Duras retourna donc en Guienne, et il voulut profiter de son séjour dans les environs de Bordeaux pour s'emparer de cette cité importante, au moyen des intelligences qu'il noua avec *Boyentran*, lieutenant du gouverneur du Château Trompette. Toutes les mesures étaient prises : les protestants bordelais devaient se saisir de la ville sous la conduite de *Puch-Pardaillan*, d'*Auros* et de *Salignac*, et Duras s'approchait déjà pour leur prêter main-forte, lorsque, au moment de l'exécution, Boyentran, manquant de cœur ou changeant d'avis, refusa son concours à l'entreprise. Le parlement se vengea de la terreur qu'il avait éprouvée par un terrible arrêt contre une foule de huguenots, et par l'exécution des deux ministres, Pierre *Neufchastel* et Philibert *Grené*, « personnages doués de grands dons. »

Nous avons saisi précédemment (t. I, col. 647) l'occasion de publier un long arrêt rendu par le parlement de Bordeaux en 1569 contre les protestants de Guyenne. L'arrêt de 1562, que voici, complétera ce renseignement.

Entre le Procureur général du Roy demandeur et accusateur en cas d'excès et crimes de rebellion, sedition, infidelitez, prinses et saccagements de villes, chasteaux, bourgs et bourgades, insidiation en chemins publiques, voleries, meurtres, tenemens de champs, dépopulation du plat pays, ports d'armes, assemblées de gens en forme d'hostilité, sacrileges commis es eglises, monastéres et lieux sacrez scituez tant au ressort de lad. Court qu'ez autres lieux de l'obeissance du Roy, infraction de l'immunité ecclésiastique, perturbation du repos public, conspirations et autres excès violences, cruautez, inhumanitez et crime de lese majesté d'une part.

Et Symphorien *de Durfort* seigneur de *Duras*,
Charles *de Montferrand* seigneur de Langoyran,
Jean de *Donyssan* seigneur de Citran,
Pierre de *Donyssan* seigneur de Cabastas son frère,
Jean de *Causse* seigneur de Sarceins,
Gaston *de Castetia* seigneur de *Ruat*,
Jean *de Lascours* seigneur de *Savignac*,
Bernard *de Lascours* dict le cappitaine *Rossillon*,
Mathieu *de Lascours* dict le baron de Savignac.
10. Joachim *de Segur* seig^r de grand Puch.
Boyentrant, naguiéres lieutenant du seig^r de Vaillac au chasteau Trompette.
Les cappitaines *Auros*, *Ruat*, *La Milière*, *Fontpeyre*, *Peyrelongue*,
20. *Malevirade*, François *Borderie*, Denis *Turpin*, du Mas d'Agenois,
Loys des *Appas* controlleur de la Réolle,
Pierre *de Salignac* dict le capp^ne Salignac,
Jean *Garreau*,
Jean *Pascault* marchal,
Arnald *d'Andrieu* de Gaudeyran dict *Porges*,
Deportes dict *Portatif* capp^ne de Blanquafort,
Philibert *Grain* dict *La Fromentie*,
Me Ramond *Causse*,
30. Michel *de Lestrades*,
Estienne *Perrin* chandelier, Gassiot et Guill. Perrins ses enfans,
Jean *Poncastel* le vieux, François Poncastel son filz ; Vincent *Blouyn* gendre, Gratien facteur dudit Poncastel,
40. Jehan *Villain*, Robert *Dorgueil*, Pierre *Sainctierre*, Bernard *Fortou* dict Gorrichon, Pierre *De L'homme* dict le mary de la Torte de Morlanai, Jehan *Carbouyeu*, Pierre *Artiguelongue*, Michel *Besse*, Bertrand *Grosseayre*,
Anthoine *Burgensis* dict Bernigay,
Jehan de *Camon* facteur de Gervais de Nouhault de Thoulouze,
50. Guillaume *de Gandz* courtier,
Me Amanïeu *Douret* cordonnier,
Martin *Billouet*,
Guillaume *Lory* batteur de monnoye,
Buhuet *Leboiteux* dit Leucantaire,
François *Mordan* fournier,
Laurent *Teyssier* tavernier,
Gaillard *Bourgeois* tavernier,
Un nommé *Le Cayre*,

Jean *Massignac* dict Tumbethuyle,
60. Jean *Campeur*,
Jehan *de La Rave* mercier demeurant en la rue des Argentiers,
Maistre *Domenge* le cordonnier, *Castillon* chaussetier, Fermi *Legrand* orfevre, demeurant tous trois en ladite rue des argentiers,
Martin soldat, filz du seigneur *de Mons* conseiller au siège présidial en Guyenne,
Nicolas *Brixebaure*, Jacques *Bouchauld*, Estienne *Ridepeau* demeurant en la rue poictevine,
Jean *Moreau* passementier,
70. *Moudon* le chaussetier,
Jean *Gros Servin* maistre du jeu de paulme demeurant prez du chasteau Trompette,
Loys *Valadon* dict Paschal,
Mageance *de La Reolle* cy-devant chanoine Du Mas,
Méric, soldat du chasteau Trompette,
Cortète de Marmande,
Blaise *Tournier* cortier de chevaux ; Jacques *Pesens* dict Sautebuisson, Anthoine son frère,
Anthoine *de Lauray* tavernier, demeurant tous trois rue de Maubec,
Dominique *Boysard*, l'hoste des trois roys,
80. Le filz du dauphin,
Arnauld *Gayrauld*,
Guillem *Brousters*, vendeur de graisse,
Pierre *Gasteau* sergent royal en Guyenne,
Le contierolle *Melon* et Gierre Melon, de Macauld, freres,
Michel *Puy* habitant de Virezeil,
Audoyn *Lebarbier* dict Mauxen,
Claude *Biffe* mercier gendre de Gaillard de Blancay, patrice de Macau,
Me Jean *Barbier* de Macau d'Escosse demeurant aux Chartreux,
90. Jacques *Le Fornier* demeurant sur les fossez,
Les filz de Menauld *du Vergier*, charpentier de Ste Eulaye,
Johannès serviteur *de Ducasse*,
Un nommé *Chaussenould ;* un nommé *Darricauld*,
Estienne *Le Tavernier*,
Gaussier vendeur de toilles,
Me Perrot *Camasse* armurier demeurant pres la porte des Paulx,
Pierre *Maude* chandellier,
Charles *Lesperonnier* demeurant vis a vis des trois pigeons,
100. Pierre *Du Hard*,
Jacques *Coulomb* fornier,
Jacques *de La Croix* et Arnauld Robert, accusez déffaillans d'aultre,

Veu par la Court etc... et pour réparation des dits cas et crimes a, la Cour, condamné et condamne le dit Durefort baron de Duras cappitaine, Fontpeyre, Malevirade, Salignac, La Milière, Turpin du Mas d'Agenois, Courtiade, de Marmande, Magence, de la Réolle cy-devant chanoine dud. lieu du Mas, Raymond Causse, Perot, Peyrault et Pierre Gassen et chacun d'eux d'estre, ensemble les armoiries du dict seigr de Duras chef et conducteur de l'armée des rebelles et seditieux, trainez sur une claye a la queue d'un cheval par les carrefours et lieux accoustumez et aprez en la présence dudit baron de Duras estre icelles armoiries ignominieusement taillées, brisées et mises en pieces par l'executeur de la haulte justice... Et ce faict tous les dessusd. defaillans estre menez et conduicts sur un eschafaut qui sera dressé devant le palais de Lombrière et illec avoir leurs testes tranchées... Et ordonne lad. Cour que la teste dud. baron de Duras sera mise au bout d'une lance sur la porte du Caillau de ceste dicte ville et celles desdits Langouiran, Jean Bernard, Mathieu de Lascours dict Savignac, desdicts de Segur dit Pardaillan autrement de Peuch, Citran cappitaine, d'Auros, Parsuis, Jabastau, Bouitran, Borderie et Fromentée sur le sommet des portes du chasteau Trompette, leurs corps pendus ès fourches patibulaires et autres lieux accoustumez à faire telles executions etc. etc.... Faict à Bordeaux en parlement le xij... 1562.

Après son insuccès, Duras changeant de plan, résolut de se rendre maître du cours de la Dordogne et de la Garonne. A cet effet, il se présenta devant Saint-Macaire qu'il emporta d'assaut après une vigoureuse défense, et il vengea cruellement sur les habitants la mort du ministre de Marmande, Roland *Vaillant*. Déjà la disette se faisait sentir à Bordeaux, lorsque Monluc, décidé à rompre son dessein à tout prix, l'attaqua à Targon. Lâchement abandonné par sa cavalerie, Duras, après un rude combat dont chaque parti s'attribua l'honneur, se retira à Tonneins, abandonnant Marmande, Saint-Macaire, Bazas et Villeneuve d'Agénois, qui tombèrent bientôt au pouvoir de l'ennemi.

Mauvoisin-Moncrabeau, qui abjura peu de temps après, lui ayant amené un renfort de deux enseignes levées dans le pays d'Albret, Duras se rendit à Caumont pour

se concerter avec la reine de Navarre; puis il rentra dans l'Agénois et envoya *Puch-Pardaillan* et les trois frères *Lascours* ou *Lescure-Savignac* au-devant des troupes que Jacques *Pons de Mirambeau* lui amenait de la Saintonge. Les habitants d'Agen, que menaçait le féroce Monluc, l'ayant appelé à leur secours, il fit partir en avant le capitaine *Truelle*, et lui-même, laissant une garnison dans La Penne sous les ordres du capitaine bordelais *Liouran*, qui remplaça dans son commandement le sieur de *Catus*, il se rendit à Tournon, où les protestants d'Agen, effrayés de la prise de Montségur, s'étaient retirés avec leurs femmes et leurs enfants, au nombre de six cents. Il y mit pour gouverneur *Saint-Vit*, qui alla, bientôt après, se faire tuer aux environ de Montauban, puis il entra dans le Quercy afin de se rallier à *Marchastel*. Sur sa route, il enleva Lauzerte, le 15 août 1562, et châtia rudement les habitants à cause du meurtre du sieur de *Montlausun* « homme, dit Bèze, de grande piété, de vie irrépréhensible et de doux esprit. » Arrivé à Saint-Antonin où Marchastel ne tarda pas à le rejoindre, il fut instruit des atrocités commises par les catholiques à La Penne. Malgré la vaillante défense de *Liouran*, qui avait été tué sur la brèche, cette ville avait été prise, et tous les habitants, jusqu'aux femmes et aux enfants, massacrés. Résolu d'exercer de terribles représailles, dans l'espoir de mettre un terme à cette guerre de sauvages, il attaqua Caylus, l'emporta et fit égorger cent soixante-dix prêtres, qui s'y étaient réfugiés à son approche. De là il se rendit à Gourdon où *Du Bordet*, accompagné de *Puch* et des *Savignac*, arriva bientôt à la tête d'un corps de cavalerie, lui apportant l'ordre de marcher immédiatement sur Orléans. Au lieu de poursuivre son chemin, Duras, cédant aux instances de *Du Bordet*, retourna à Montauban pour y prendre de l'artillerie. Il se rendit maître de Roquemadour qui se trouvait sur sa route et où le capitaine *Bassovie*, au rapport de Cathala-Couture, se signala par sa barbarie et son impiété; surprit Caussade où les prêtres payèrent chèrement les cruautés des chefs catholiques, et arriva à Montauban, le 9 sept., sans que Monluc eût osé l'attaquer.

Persuadé que la querelle devait se vider non pas dans le Midi, mais à Orléans, Duras joignit ses instances à celles de *Marchastel* pour engager les Montalbanais à renoncer à leurs projets de défense; mais il ne put les convaincre. Il se décida donc à unir ses efforts aux leurs pour repousser Burie et Monluc qui parurent sous les murs le 14. Ce jour même, il y eut entre les deux partis une sanglante escarmouche dans laquelle périrent *Loppes*, *Cargoles*, *La Gacherie* et quelques autres capitaines. Jean *Mazier*, de Montauban, bien que percé d'un coup d'épée, se sauva en traversant la rivière à la nage. Le lendemain, l'ennemi fut encore repoussé, mais les Montalbanais laissèrent sur la place *Sapientis* et *La Moynerie*. *Truelle*, fut blessé. Découragés, les deux généraux catholiques levèrent le camp le 17, avec une perte de 5 à 600 hommes. Dès le 22, Duras et Marchastel, résistant aux prières des habitants, se mirent en route, emmenant toutes les compagnies étrangères, à l'exception de quelques soldats qui, gagnés par *Peyrol*, se cachèrent pour ne pas les suivre. S'étant emparé, en passant, du château Mercuès, où il fit prisonnier l'évêque de Cahors, Duras entra dans le Périgord et mit le siège devant Sarlat qui avait refusé le passage à Du Bordet; mais l'approche des catholiques le força à le lever. Son armée, si l'on peut donner ce nom à un ramas de volontaires, n'observait aucune discipline; sa vigilance en aurait dû redoubler : loin de là, il se laissa aller à une inconcevable sécurité dont ne put le tirer l'enlèvement de *Salignac* et de *Moncaut* à l'entrée même du bourg de Vergn auprès duquel il était campé. Il finit cependant par ouvrir les yeux, mais trop tard; il avait déjà toute l'armée catholique sur les bras. Sourd au sage conseil de *Puch*, il voulut se retirer en présence de l'ennemi, et Monluc lui fit éprouver une défaite complète, le 9 oct. 1562. Cinq à six cents hommes, selon Bèze, 1400 selon d'Aubigné, 200 selon de Thou, six cents soldats et 1500 valets, selon de Serres, restèrent sur le champ de bataille. Un canon, dix-neuf drapeaux et cinq étendards furent les trophées de victoire des catholiques. Les Espagnols qui servaient dans l'armée de Monluc, se signalèrent surtout par d'horribles cruautés, « tuant les hommes tout désarmez et violant les femmes

qu'ils vendoyent après à qui en vouloit. » Au nombre des blessés, on cite Louis *de La Rochefoucauld*, baron de Montendre, le sieur de *Caumont* et le jeune *Duras*. *Peyrelongue* fait prisonnier fut fort maltraité. Le capitaine *La Mothe* percé de coups de poignard par Monluc, guérit comme par miracle. Un grand nombre de fuyards, arrêtés au passage de la Dordogne, furent conduits à Agen, « lieu destiné à la boucherie, y estant mesmes dressé un gibet qu'ils appeloyent le Consistoire, de sorte que, depuis le jour que ceux de la Religion abandonnèrent la ville jusques à la publication de l'édict de la paix, il se trouve d'exécutez sur le rolle du thrésorier du domaine plus de cinq cens personnes. »

Quelques écrivains protestants accusent de la défaite de Vergn, qui eut les conséquences les plus funestes pour la Cause, le capitaine Peyrelongue; mais *La Noue*, bon juge en la matière, rejette les torts sur Duras qui commit deux fautes, dit-il, « l'une que pour vouloir traisner deux canons quant et ses troupes, il marcha pesamment; l'autre, que pour la commodité de ceste artillerie, il s'amusa à battre par le chemin quelques chasteaux, où il y avoit grand butin, ce qui donna temps à ses ennemis de le ratteindre, lesquels estans puissans en cavallerie et luy foible, le renversèrent incontinent. »

Duras, *Marchastel* et *Du Bordet*, échappés tous trois à la déroute, rallièrent les débris de leur armée, écrasèrent à Embornet l'apostat *Laumosnière* qui voulut leur disputer le passage, et arrivèrent à Saintes. Affaibli par des désertions, suites naturelles du découragement, comptant à peine 2000 hommes mal armés, n'ayant conservé, de tous ses capitaines, que son fils aîné, *Du Bordet* et les deux *Pardaillan*, Duras ne perdit pas courage, il parvint à rejoindre *La Rochefoucauld* à Montmorillon, selon d'autres à l'Isle-Jourdain, et il gagna avec lui Orléans, où ils arrivèrent le 1 novembre.

Duras suivit *Condé* sous les murs de Paris. Lorsque ce prince se décida à marcher en Normandie, il fut laissé en garnison à Étampes; on pensait que l'armée catholique s'arrêterait au siège de cette ville. S'il assista à la bataille de Dreux comme quelques-uns l'affirment (Voy. II, col. 1054), il ne tarda pas à regagner Etampes; mais, trop faible pour résister à l'armée victorieuse du duc de Guise, il se retira sur Pithiviers, puis sur Orléans, serré de près par les catholiques. Mis sous les ordres d'*Andelot*, il prit une part active à la défense du dernier boulevard du parti protestant sur la Loire, jusqu'à ce qu'un jour, en visitant les fortifications, il fut atteint par une pierre qu'un boulet ennemi avait détachée de la tour du pont. La blessure était mortelle; il succomba, le 12 mars 1563, à l'âge d'environ 40 ans.

Symphorien de Durfort avait épousé Barbe *Cauchon de Maupas*, de la Champagne. Il en eut : 1° Jean, vicomte de Duras, à qui le roi *pardonna* à la Saint-Barthélemy et qui professa dès lors le catholicisme; — 2° Jacques, qui suit; — 3° Armand, mort avant 1571; — 4° Charles, mort au mois d'août 1572; — 5° Marguerite, qui épousa son cousin Philippe *de Belleville*, comte de Caunac, puis Léonor *Chabot*, baron de Jarnac; — 6° Jeanne, qui devint la femme de Georges *de Foix*, baron de Rabat.

Jacques de Durfort, marquis de Duras, comte de Rozan, baron de Blanquefort, naquit en 1547. Devenu chef de la famille par la mort de son frère, tué en 1587, il fut créé marquis de Duras en 1609, comte de Rozan en 1625, et mourut d'apoplexie à Duras en 1626. Protestant assez tiède, ce *bonhomme*, comme l'appelle Castelnaut, resta à peu près étranger aux affaires des églises. En 1597, il fit acte d'adhésion à l'assemblée politique de Châtellerault, mais en 1620, l'assemblée de La Rochelle le pressa vainement d'accepter un commandement; à peine voulut-il consentir à présider l'assemblée de Sainte-Foy, qui se tint en 1621, afin d'aviser aux mesures de précaution commandées par les circonstances. Elle devait aussi, sur l'invitation de l'assemblée générale, désigner ceux qui lui paraitraient les plus propres à commander dans la province. « L'assemblée fut très belle, » lit-on dans les Mémoires de Castelnaut. *Boësse-Pardaillan* mit inutilement en jeu toutes sortes d'intrigues pour faire remplacer le fils de *La Force*, comme député à La Rochelle, par le sieur de *Penchat*, qui se *révolta* bientôt après, et pour supplanter *La Force* lui-même dans le poste de général de la province. Tout ce qu'il gagna par ses menées,

fut qu'on laissa le choix des chefs militaires à l'assemblée de La Rochelle.

Du mariage de Jacques de Durfort avec Marguerite *de Montgommery*, dame de Lorges, célébré en 1603, naquirent deux fils, Gui-Aldonce et Henri, ce dernier mort sans alliance.

Gui-Aldonce, né à Duras, le 1 juin 1605, maréchal-de-camp en 1637, mort en 1665, avait épousé, en 1619, Elisabeth *de La Tour* [1], fille de Henri *de La Tour* et d'Elisabeth *de Nassau*, qui le rendit douze fois père. Le cœur de cette dame fut cruellement éprouvé par l'abjuration volontaire ou forcée de deux de ses fils et de deux filles, abjuration qui lui causa d'autant plus de douleur qu'elle était elle-même fort zélée pour sa religion, comme nous l'apprend Benoît. Malgré son grand âge, elle aurait voulu, à la révocation de l'édit de Nantes, suivre sur la terre étrangère les milliers de ses coreligionnaires qui y étaient allés chercher la liberté de conscience ; mais Louis XIV lui refusa la permission de sortir du royaume.

On conserve aux Archives de Lot-et-Garonne (Reg. des insinuations B III) le testament (de l'an 1698) de Gui-Aldonce de Durfort, qui déclare vouloir être inhumé dans le temple de Duras, et fait divers legs aux églises réformées de Duras, Ranzan et Pujols.

L'aîné des fils de Gui-Aldonce de Duras, nommé Jacques-Henri, suivit avec éclat la carrière militaire. Né le 9 oct. 1625, il entra, en 1643, avec le grade de capitaine, dans le régiment de *Turenne* son oncle, et fit ses premières armes en Italie. En 1644, il se distingua à Marienthal, à Nordlingen, puis à la prise de Landau et à celle de Trèves. Nommé, en 1646, mestre-de-camp du même régiment, il perdit son grade, en 1651, parce qu'il embrassa le parti de Condé qui le créa lieutenant-général, grade qu'il conserva lorsqu'il rentra au service du roi, en 1657. Il servit, en cette qualité, avec beaucoup de distinction en Italie et en Flandre. En 1671, il fit la campagne des Pays-Bas; en 1673, il servit dans le pays de Liège, puis il prit part, en 1674, à la conquête de la Franche-Comté dont il obtint le gouvernement réuni à celui de la Bourgogne. Il est évident qu'à cette époque il était déjà de la religion du roi; mais il n'avait probablement pas encore abjuré publiquement en 1668, où il obtint, en récompense de ses services, un brevet de duc et pair, qui ne fut pas enregistré par le parlement. Maréchal de France en 1675, chevalier des ordres du roi en 1688, à la suite de la campagne du Rhin, capitaine des gardes depuis 1672, duc et pair en 1689, après une nouvelle campagne en Allemagne, le duc de Duras mourut à Paris doyen des maréchaux, le 12 oct. 1704. Le Mercure galant raconte une curieuse campagne du vieux guerrier, dont aucun de ses biographes ne parle. Il nous apprend qu'en 1685, à l'instar de tant d'apostats, il avait joué, lui aussi, le rôle de convertisseur à Nérac et à Duras, « et qu'il fit connoistre si clairement que l'Eglise catholique est la véritable Eglise, » que ce fut une conversion presque générale.

Le second fils de Gui-Aldonce de Duras se nommait Frédéric-Maurice, comte de Rozan. Il mourut des blessures qu'il reçut pendant le blocus de Paris, en 1649, à l'âge de 23 ans.

Le troisième occupe une place plus éminente dans notre histoire militaire. Né à Duras, le 22 août 1630, Gui-Aldonce, duc de Lorges-Quintin, entra comme capitaine dans le régiment de Turenne, en 1644, et y servit, avec son frère, jusqu'en 1651, qu'il embrassa le parti du Prince. Rentré au service du roi, en 1657, il fut créé maréchal-de-camp en 1665, et servit, en cette qualité, en Flandre. En 1668, il passa sous les ordres de Turenne et fut élevé au grade de lieutenant-général, en 1672. Il en remplissait les fonctions dans l'armée de *Turenne*, lorsque ce grand homme fut tué. Il prit le commandement de l'armée et, de l'aveu du chevalier Temple, il « eut l'honneur de faire une retraite aussi glorieuse qu'une victoire. » Il déploya surtout de grands talents au passage du Rhin, à Altenheim, et pendant plusieurs années, il réussit à tenir en échec un ennemi fort supérieur en nombre. Comme il était mal avec Louvois, lit-on dans les Mémoires du marquis de La Fare, il n'avait point été compris, quoique tout le monde s'y attendît, dans la promotion de sept maréchaux qui eut lieu après la

[1] On a publié d'elle (*Bull.* X 377) une lettre à Mme de la Tremoille, 1640.

mort de Turenne. Cependant il se réconcilia bientôt avec le puissant ministre, et ce raccommodement lui procura, en 1676, la dignité qu'il méritait. En 1677, il servit en France jusqu'à la paix de Nimègue. En 1684, il fut chargé de nouveau d'un commandement dans cette contrée; et, en récompense de ses services, il fut créé, en 1688, chevalier des ordres du roi. Nommé commandant de la Guienne, en 1689, il fut rappelé l'année suivante pour être mis à la tête de l'armée d'Allemagne. En 1692, il gagna la bataille de Pfortzheim et fit lever le siège d'Ebersbourg. En 1693, il força Montécuculi à repasser le Rhin. L'état de sa santé l'obligea de demander son rappel, en 1695. Il mourut de l'opération de la taille, en 1702. Le roi avait érigé, en 1691, le comté de Quintin en duché. Il est vraisemblable qu'il s'était converti dans le même temps que son frère.

Le maréchal de Lorges avait un frère jumeau qui mourut de la peste, en 1631.

Le cinquième fils de Gui-Aldonce de Duras, nommé Charles-Henri, comte de Montgommery, né à Duras en 1634, mourut à Paris, en 1661, sans avoir été marié.

Le sixième, Louis, marquis de Blanquefort, avait été destiné par sa pieuse mère à la carrière ecclésiastique; mais ce dessein ne réussit pas, on ne nous apprend pas pour quelle raison, et Louis de Duras passa, encore jeune, en Angleterre. Charles II le créa lord sous le nom de baron de Duras, et l'envoya, en 1677, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, signifier à Paris l'ultimatum de l'Angleterre, qui portait que Louis XIV rendrait la Lorraine, la Franche-Comté et les forteresses de la Flandre. Duras n'obtint qu'une réponse évasive avec laquelle il retourna en Angleterre, et le faible Charles ne persista pas longtemps dans les mesures vigoureuses que lui avait inspirées son gendre, Guillaume d'Orange. La faveur de Duras grandit encore sous le règne de Jacques II, qui le nomma capitaine de ses gardes, chevalier de la Jarretière, vice-roi d'Irlande, grand chambellan de la reine douairière, et qui l'éleva à la dignité de comte de Feversham. Il mérita ces distinctions par les services qu'il rendit à ce prince, à qui il était tout dévoué, quoiqu'il fît et qu'il ait toujours fait profession de la religion réformée, ainsi que l'affirme *Rapin Thoyras*, dont le témoignage nous paraît conserver toute son autorité, même en présence de l'assertion contradictoire de Charles *Weiss*. C'est à lui que Jacques II confia, en 1685, le commandement de l'armée qu'il envoya contre le duc de Monmouth. Battu à Sedgemore, près de Bridgewater, le 6 juillet, et fait prisonnier, Monmouth fut conduit à Londres et exécuté le 25, après avoir inutilement essayé de toucher son frère par les plus basses soumissions. Le roi eut encore recours à Duras, en 1688, lorsque Guillaume d'Orange débarqua en Angleterre; sur le refus du comte de *Roye*, il le mit à la tête de ses troupes; mais il lui donna, bientôt après, l'ordre de les licencier, probablement dans l'espoir d'exciter des troubles par le mécontentement des soldats qui n'avaient pas reçu leur solde. Duras obéit avec trop d'empressement peut-être, aussi sa conduite fut-elle fort blâmée; le prince d'Orange le fit même arrêter. Cependant, à la prière de la reine douairière, on ne tarda pas à lui rendre la liberté. Louis de Duras mourut le 19 avril 1709, à l'âge de 71 ans. Il ne laissa pas d'enfant de sa femme, Marie, fille de George Sondes, comte de Feversham, qu'il avait épousée en 1676, et qui l'avait laissé veuf dès 1679. On prétend qu'il se remaria secrètement avec la veuve de Charles II, Catherine de Portugal. L'église qu'il avait établie à Feversham ne subsista pas longtemps après sa mort. On ne connaît que deux ministres qui y aient exercé leurs fonctions, *Geby* en 1696, et *Raoul* en 1706.

Le septième fils de Gui-Aldonce de Duras, appelé Charles-Louis par le P. Anselme, et Henri par Moréri, naquit à Duras, en 1642. Capitaine d'une compagnie française dans les troupes auxiliaires que Louis XIV envoya en Portugal, sous les ordres de *Schomberg*, il fut assassiné en 1662, par des brigands qui volèrent son équipage.

Le huitième, Godefroy, comte de Rozan, né en 1644, fut tué dans l'île de Candie, en 1669.

Il ne nous reste plus à parler que des quatre filles issues du mariage de Duras avec Elisabeth de La Tour. L'aînée, Louise-Marie-Madelaine, mourut jeune; la 2me,

HENRIETTE, épousa, en 1653, Louis *de Bourbon*, marquis de Malauze. Retenue en France à la révocation de l'édit de Nantes, elle fut convertie de force avec sa fille HENRIETTE. La 3me, ELISABETH, femme de Frédéric-Charles *de La Rochefoucauld*, mourut à Londres, en 1715, à l'âge de 82 ans. La 4me, enfin, MARIE dame d'atour de la duchesse d'Orléans, née en 1648, abjura en 1678, et mourut en 1689, sans avoir été mariée. C'est elle qui, par un motif de vanité féminine plutôt que de piété véritable, illustra sa conversion par la lutte célèbre de *Claude* (voy. IV, 453) contre Bossuet.

Branche de Deyme. — Sans occuper dans le Nobiliaire une place aussi éminente que celle de Duras, cette branche de la famille de Durfort tenait un rang distingué dans le Quercy.

ROGER (ou THOMAS?) de Durfort, seigneur de Deyme, surprit, le 5 juin 1573, la petite ville de Sorrèze, battit, le 3 juillet, la garnison de Revel, et quelques jours après, celle de Saissac et de Villespi. L'année suivante, il contribua à la reprise de Castres, et s'empara de Villespi, 1575. Le 29 mai 1576, il prit par escalade Tréville, qu'il brûla. En 1577, il emporta d'assaut le château de Padiez, et emmena à Puylaurens la veuve et les enfants du seigneur du lieu, qui embrassèrent la religion protestante. Peu de temps après, il se joignit à *Paulin* et servit sous *Châtillon* au ravitaillement de Montpellier. Le 13 septembre 1580, secondé par le capitaine *Sabaut*, il se rendit une seconde fois maître de Sorrèze, dont il fut nommé gouverneur. En 1586, il guerroya dans le Lauraguais, dont il avait obtenu le gouvernement, et dans le Rouergue; prit, avec le secours de *Tanus*, Viterbe près de Lavaur, et tous les forts tenus par les Ligueurs le long de l'Agout, jusqu'à Villemur. Il voulut inutilement empêcher Joyeuse de s'emparer de Montesquieu, mais plus heureux quelques jours après, il jeta *La Roque*, avec du renfort, dans le Mas-Saintes-Puelles, que les trois capitaines, *Sabaut*, *Pelras* et *Portal* défendaient vaillamment; il força ainsi les catholiques à en lever le siège. En 1587, il prit part à différentes expéditions, sous les ordres de Montmorency, et fut blessé au secours de Roquecourbe. En 1592, il contribua à la défense de Villemur et à la défaite de Joyeuse; mais, trois ans plus tard, il tomba dans une embuscade et fut tué de sang-froid par les ligueurs de Castanet.

Deyme avait épousé, en 1573, Catherine *Hunaud*, fille de Pierre, seigneur de Lanta, et de Marguerite *de Montbrun*. Il en eut trois fils, nommés PIERRE, ISAAC et THOMAS. Isaac, seigneur de Deyme et de Caujac, le seul des trois frères qui soit un peu connu, épousa Marie-Elisabeth *de La Salle*, fille du colonel de cavalerie Jean *de La Salle*, et en eut des enfants sur lesquels nous ne possédons aucun renseignement.

Malgré les alliances contractées à diverses époques entre la branche de Durfort-Boissières et les familles protestantes de *Gontaut-Biron*, de *Clermont de Piles*, de *Gimel-Paluel*, nous ne nous croyons pas suffisamment autorisés à l'admettre dans notre ouvrage, car jusqu'ici nous n'avons rencontré ce nom ni dans les actes des synodes ni dans ceux des assemblées politiques [1]. Pour le même motif, nous laisserons aussi de côté la branche de Durfort-Castelbajac, malgré ses alliances avec les *Castelnau-Chalosse*, les *Montaut-Bénac* et les *Astarac-Fontrailles*. Quant aux Durfort-de-Borne, tout prouve qu'ils n'embrassèrent pas la religion réformée.

Nous ne prendrons pas non plus sur nous de décider si c'est de la famille de Durfort de Guienne que descendait un *Durfort*, sergent-major au régiment du comte d'*Orval*, qui se signala parmi les plus braves au siège célèbre de Montauban et fut tué dans les environs de Lavaur; non plus que Jean Blaise *de Durfort*, né au fort Saint-Elme dans le Roussillon, capitaine dans le régiment de *Varennes*, en 1692, et mort à Berlin, en 1740, à l'âge de 74 ans, laissant de son mariage avec Marie *Du Bois* de Metz, un fils nommé JEAN, qui remplit des emplois de judicature et mourut juge de la colonie française de Spandau, en 1751.

DU RIEU. Dès la fin du XVIme siècle plusieurs familles de ce nom, originaires du nord de la France, se réfugièrent en

[1] Qu'il y ait eu des protestants parmi les membres de cette famille, c'est ce dont on ne peut douter. En 1685, Mme *Durfort-Boissières* fit reporter sur son fils une pension de 900 livres, qu'elle avait obtenue comme nouvelle catholique (E 3374).

Angleterre, en Allemagne et en Hollande. Les registres consistoriaux de différentes villes de la Hollande, surtout ceux de l'église de Leyde offrent un grand nombre de du Rieu; ce nom figure fréquemment dans les listes des bienfaiteurs testamentaires de la diaconie (dès 1663) et celles des membres du consistoire (dès 1619). Toutefois elles sont généralement éteintes, à l'exception d'une famille originaire de Loupvil près de Cysoing (Nord), qui s'établit à Leyde de 1654 à 1680 et dont un descendant, M. Paul du Rieu (1791-1857), a rempli les fonctions de bourguemaître de cette ville, de 1843 à 1851. Un de ses fils, M. le Dr W.-N. du Rieu, est aujourd'hui bibliothécaire de l'Université de Leyde et secrétaire de la commission pour l'histoire des Églises wallonnes.

Nous nous bornerons à mentionner les familles Du Rieu qui ont laissé quelque trace en Hollande, sans que nous puissions les rattacher avec certitude à la précédente.

Élizabeth, mariée avec Gilles Lips, fut la mère du célèbre *Juste Lipse* (1547). Juste Lipse l'appelle dans une lettre, écrite en 1600, Isabella Petirivia. Son mari favorisa les hérétiques. Il fut officier de justice d'Overyssche, près Bruxelles, et possédait dans ces lieux des biens patrimoniaux assez importants. (Voy. L. Galesloot : « Particularités sur la vie de Juste Lipse » dans les *Ann. de la soc. d'émul. pour l'étude de la Flandre*, 4me série, T. I, 1876-77, Bruges.)

Job, né en 1578, fils de *Maximilien*, de Monneaux (arr. de Château-Thierry, Aisne). Réfugiés à Norwich, ses parents vinrent s'établir à Leyde en 1598, où leur fils faisait ses études théologiques, comme boursier des États. Le synode d'Amsterdam l'admit au saint-ministère en 1599. Appelé pasteur de l'église d'Utrecht en 1602, il dut se retirer l'année suivante à cause d'une promesse de mariage inexécutée qu'il avait faite, et ce ne fut qu'en 1604, réhabilité par le syn. de Dordrecht, qu'il put accepter la vocation que l'église de l'Écluse, en Séelande, lui avait adressée. Il y fut confirmé le 22 mai 1605. En 1609 nous le retrouvons comme pasteur à Bergen-op-Zoom, en Brabant. Il mourut en 1627. Le 6 juin 1602 il s'était marié avec Maria *du Pris*, native de Tournay. Leur fille Sara épousa H.-François Dierlinx, trésorier de l'Écluse. Elle mourut en 1649 et son mari en 1650. Avec ses collègues Lambs de Rycke et Nathan Vay, il publia en 1623 une description du siège de Bergen-op-Zoom (Middelb. in-4o); l'édit. hollandaise parut sous ce titre : *Bergen-op-den-Zoom beleghert 18 july 1622, outleghert 3 oct. desselven jaars : volgens de beschryving by de drie Predikanter aldaur;* Middelburg, 1623, in-4o. Une nouvelle édit. parut dans la collection de Mémoires sur l'histoire de Belgique, publ. par la Soc. d'histoire de B., avec une introduction de M. Ch.-A. Campan en 1867; Bruxelles, in-8o.

Guillaume, fils de Philippe, maître d'école de Monster, village près de La Haye, l'auteur d'un refrain dit : Jeu de table, intitulé : *Tafelspel gecelebreert tot Monster by vier schoolkinderen over de tafel van Mauritius van Nassau, die als lantdsheer is ghehult geweest tot Monster, 11 juny* 1589, Rotterdam, 1589, in-4o. — Philippe, maître de l'école française de Delft en 1627. — Abraham, fils de Guillaume, maître de la même école en 1631. — Guillaume, d'Amsterdam, recteur de l'école latine de cette ville. Il fut l'auteur d'un *sonnet* dédié à M. L. Trip, bourgmaître et conseiller d'Amsterdam (1 fév. 1674), et d'un épithalame à l'occasion du mariage de sa sœur Florentia du Rieu avec M. Cornelis Sevenhuyzen (1664). — Philippe, fils de Guillaume, quitta l'université de Leyde en 1605, après avoir soutenu deux thèses de philosophie : *de Categoria qualitatis* et *Theoremata logica de scientia*. — Abraham, fils de Jean, né le 7 oct. 1625, reçu membre du métier des libraires de Leyde le 7 oct. 1651. — Henricus, d'Amsterdam, étudiant en théologie à Leyde de 1642 à 1645. Nous avons de lui une thèse : *de Deo in genere* (dédié à son frère Guillaume). Il fut professeur à l'école latine d'Amsterdam et épousa en 1690, à Leyde, Henriette *Clignet*. — Henricus, natif d'Amsterdam, inscrit comme étudiant à l'université de Leyde le 22 septembre 1682. — Guillaume, secrétaire de la ville de Vlaardingen en 1673; cf. Handvesten van Vlaardingen s. Graavenhaage, 1772, p. 211. — Guillaume, secrétaire de la ville de Wyk-by-Duurstede (Utrecht) en 1680. — Guillaume, d'Amsterdam. De 1703 jusqu'à sa mort en 1708 il remplit plusieurs charges de la Compa-

gnie des Indes orientales à Amboina. — Paul (né en 1715?), inscrit comme étudiant à Leyde le 30 mai 1735. — Nicolas, né (à Leyde) en 1721 (?), inscrit comme étudiant à l'université de Leyde le 22 oct. 1741. — A Berlin on rencontre un Samuel du Rieu, élève du séminaire en 1772, qui était pasteur à Buchholtz de 1779 à 1781, lorsqu'il mourut. On trouve de lui un sermon sur Prov. I, 7, dans : *Sermons et discours prononcés à Bucholtz le 8 août 1779 pour l'ordination de Monsieur Durieux*; Berlin, pet. 8o.

2. DU RIEU (Bernard), « natif de Libourne en Bourdeloys, » reçu habitant de Genève, octob. 1558. — (Paul), conseiller et avocat du roi en la cour présidiale de Lauragais, représente les consuls et habitants de Mas-Sainctes-Puelles à l'assemblée politique des protestants tenue à Milhau en Rouergue le 17 déc. 1573 (*Bull.* X, 353). — Benoît du Rieux, ministre à Argenton, 1610. — Du Rieu, ministre à Foix, 1614. — Procès soutenu à la chambre de l'édit de Rouergue, en 1659, par noble François de Reymond du Rieu et plusieurs de ses parents (Advertissemens et autres pièces concernant le parlem. de Grenoble, t. I, pièce 24). — (Jacques), de S. Vincent en Vivarais, revenant de Hollande, assisté à Genève d'un viatique pour y retourner, 1698; obtient de nouveau à Genève, en 1708, un viatique pour l'Angleterre. — (Élizabeth), de Saverdun, avec un enfant, assistée à Londres (3 sh.), 1708.

DU RION (Antoine), fourbisseur à Angers, pendu, août 1562 (*Crespin*). — *Du Riou*, ancien de Chalançon en Vivarais, 1672; — (Antoine), ministre de Chalançon en 1684, puis de Sillac en Vivarais, condamné aux galères, 1686[1]; — (Jean), « de Chalençon en Vivarez, » assisté à Genève de 3 écus et une chemise, 1685; — (Antoine), étudiant en théologie inscrit au Livre du recteur de Genève (Antonius Duriou chalanconensis vivariensis) le 8 septemb. 1688.

DU ROC, voy. Cambois (III, col. 644). — Claude Du Rocher, « cordonnier d'auprès Paris, » reçu habitant de Genève, 29 septemb. 1572; *Durocher*, pasteur à Fontaine, 1617. — *Du Royac*, pasteur à Libourne, 1669. — *Du Roi*, famille noble du Quercy : Quittance délivrée par Pierre *Gauthier*, trésorier de l'église réf. de Négrepelisse, à noble David Du Roi d'un legs fait aux pauvres de la dite église par dlle Françoise *de Valada*, mère du dit David, 15 mai 1606. Hugues, fils de Balthazar du Roi et de Marguerite *de Pagès*, bapt. en l'église réf. de Réalville, 5 avril 1634; parr. nob. Hugues *de Calvet*, sr de La Motte; Jean-Jacques, fils des mêmes, bapt. en la même église, 8 nov. 1637; parr. J.-J. Du Roi, marr. Marguerite *de Mages*, veuve du feu sr de La Motte-Calvet. Mariage accordé le 31 mars 1640 pour être célébré en l'église de Cayrac entre nob. J.-Jacq. Du Roi, et dlle Jeanne de Seuilh, fille de feu Pierre Seuilh, avocat, et de dlle Marie *Bonneau*. Hugues, fils de J.-J. Du Roi, seigr de Reminière et de dlle Judith Basset, né le 8 septemb. et bapt. le 21 nov. 1675; parr. Hugues Du Roi, sr de Hauterive, marr. Suzanne *de Tonnac*, femme d'Étienne *Basset*, sr de la Vaur. Mariage de Pierre Du Roi, bourgeois et marchand de Montauban, fils de J.-J. Du Roi et de Jeanne de Seuils, avec Jeanne, fille aînée de Jacq. *Rigaud*, notaire royal, et de dlle Marthe *de Vincens*, 11 juin 1679. Inhumation de J.-J. Du Roi, sr de Reminès, dans le temple de Realville, par le ministère de Jean *Barbut*, ministre, 23 oct. 1680 (Carrés d'Hozier, vol. 558, fo 148 et suiv.); — *Du Roy*, ancien de l'église d'Espieux, délégué au synode de Nérac, septemb. 1665; — (Jehan), réfugié à Amsterdam, obtient un permis de séjour en France, 1670 (E 3356); — Jean-Philippe *Du Roi* (1741-1785), fils de réfugiés, né à Brunswick, médecin du duc de Brunswick et un peu plus tard, Jean-Georges-Paul *Du Roi*, jurisconsulte, publièrent à Helmstadt et à Brunswick [Haag, IV 508] divers ouvrages de médecine et de droit dont on trouve la liste complète dans le bibliographe Meusel. — Antoine *du Rolet*, sieur de Juvigny, fils de Philippe *du Rolet* et de Jacquette *Roux*, épouse au temple de Charenton, fév. 1624, Jacqueline, fille de Jacques *de la Grange*, sieur des Murs, et de Marguerite *Bochard*. — Bonaventure *Du Roley*, « chaussetier de Mascon, » habit. de Genève, 18 déc. 1572. — Françoys *Duron*, « imprimeur natif de

[1] On trouvera plus loin, à l'article Fabre « l'honnête criminel, » la liste complète des protestants condamnés aux galères pour cause de religion.

Dorlens en Piccardie, » reçu habit. de Genève, 25 mai 1556.

DU RONDEL (Jacques), né vers 1630 [Haag, IV 508], professeur à l'université de Sedan, d'éloquence en 1664, de grec en 1679. Pierre *Bayle*, qui avait été son collègue, l'avait en grande estime et c'est à lui qu'il adressa, sous forme de lettre, le *Projet* de son fameux *Dictionnaire*. Une correspondance entre les deux savants, datée de 1691, a été insérée dans le recueil des *Lettres de Bayle*, qui tenait son correspondant, dit-il, pour « le plus grand « philologue qui soit sorti de France par « la dernière persécution et, absolument « parlant, un habile homme, bon poëte, « bon grec, ayant le goût de l'ancien et « du moderne. » En effet, l'université de Sedan fut fermée et Du Rondel, obligé de quitter la France, se retira à Maestricht où on l'appelait comme professeur de belles-lettres. Il y passa le reste de sa vie et y mourut en 1715. On a de lui :

I. *Musæi de Herope ex Leandro carmen cum notis*; Paris, 1672, in-8°.

II. *La vie d'Épicure*, Paris, 1679. — En 1686, un libraire de La Haye réimp. cet cet ouvrage avec la Morale d'Épicure du baron Des Coutures, sans en demander la permission à l'auteur, sans même l'en prévenir. Du Rondel, fort irrité de cet étrange procédé, prit le parti de refondre complètement son livre en le développant considérablement, et il le publia sous le titre *De vita et moribus Epicuri*. Son but est de prouver que le célèbre philosophe grec n'a pas nié la Providence.

III. *De gloriâ*; Lugd. Batav., 1681, in-12; trad. en français, La Haye, 1715, in-8°, et réimprimé avec le traité De la gloire par de Sacy (La Haye, 1745, in-12).

IV. Plusieurs articles dans les *Nouvelles de la répub. des lettres* de 1684 : *Sur un arc-en-ciel fort curieux. — Que du temps de S. Augustin on soutenait que les bêtes étoient de simples machines. — Explication d'une antique. — Lettre sur un orage accompagné de tonnerre.*

V. *Réflexions sur un chapitre de Théophraste*; Amsterd., Abr. Wolfgang, 1685, in-12. Compte rendu de l'ouvrage dans les *Nouv. de la rép. des lettres*, déc. 1685.

VI. *Traité du fœtus humain recueilli des extraits de M. Bayle*; Leyde, 1688, in-12. Tiré des écrits de M. Ch. *Drelincourt*.

VII. *Discours de la superstition*; Amst., 1686, in-12.

VIII. *Dissertation sur le chénisque de Pythagore*; 1690, in-12.

Du Rondel avait publié dans sa jeunesse un pamphlet dont nous ne savons pas autre chose que la mention suivante conservée dans les registres de l'académie de Saumur (111 E 1, reg. à l'Hôtel-Dieu de Saumur) : « Plainte au conseil de l'acad. contre le sr du Rondel comme étant auteur d'un écrit intitulé *Satyre Ménippée* et imprimé en cette ville, dans leq. plusieurs personnes sont offensées sous noms déguisés. Le dit du Rondel ayant avoué sa faute et demandé pardon, il a été jugé digne de grième censure d'avoir composé ce récit et de l'avoir fait imprimer et de s'être comporté d'une façon qui témoignait peu de respect à qui il en doit... mais que pour user de douceur envers lui, on lui pardonne et cependant lui ordonne de se si bien comporter à l'avenir qu'à quatre mois d'ici l'on puisse selon les bons tesmoignages qu'on lui rendra le recevoir entre les étudiants en théologie; jeudi 19 avril 1660. »

Nous n'avons pas trouvé cette *Satyre Ménippée* publiée vers 1660 par du Rondel. Mais en cherchant nous avons rencontré celle-ci, pamphlet catholique dirigé contre *Sully* un demi-siècle auparavant : *Satyre Ménippée sur ce qui s'est passé à l'assemblée de Saumur au mois de juin 1611 avec la représentation des tableaux et enrichissement de bordures. Par le sieur de Tantale, ministre de France. Adressée aux ministres d'Allemagne*, 1613, petit in-8° de 77 p.

DU ROSIER (Hugues Sureau), ministre, originaire de Champagne, mort en 1575, voy. Sureau. — (Simon), dont nous ignorons s'il était lié par quelque parenté avec le précédent, exerça les fonctions de professeur dans les écoles de la Suisse française pendant une vingtaine d'années. On le voit enseigner d'abord à Vevey, en 1550, puis à Bex et à Lausanne, où il devint Bachelier (ou Proviseur) du collège. Il figure notamment, de la St-Michel 1533 à la St-Michel 1558, en qualité d'ancien pensionnaire, sur les comptes du bourguemestre lausannois Jérôme Manuel, puis, en 1557-1560, dans les comptes du bailli Peterman d'Erlach. Il professait encore lorsqu'il fut destitué au mois de

juillet 1564. Le 6 août de cette année, le recteur de l'acad. de Lausanne écrivait à leurs Excellences de Berne : « Il vous a pleu de déposer Simon Rosier de sa charge et d'en établir un autre à sa place, ce que nous ferons. Mais comme il n'est pas seul à porter la peine de sa faute, que lui et sa femme sont dans le besoin, et qu'il est encore disposé à servir où l'on voudra bien le mettre, il supplie vos Exc. de lui donner un secours. » De quelle faute s'agit-il? Peut-être était-il compromis dans l'affaire d'un placard injurieux qu'on trouva écrit à la main et affiché le 1er juill. 1564 sur les murs de l'hôtel de ville, contenant ces mots : « Toi, povre ville de Lausanne, « donne-toy bien garde des faulces me- « nées et traïsons, etc. et aultres propos « contraires que le seigneur de Vufflens « [Franç. Seigneux, bourgmaître] par bras- « sées auroit vendu la dicte ville au Duc « de Savoye, » etc... (E. Chavannes).

Ce professeur disgracié avait cependant mérité peu d'années auparavant la faveur publique par la publication d'un élégant et très mordant pamphlet en vers latins dirigé contre l'Église de Rome, pamphlet dont voici le titre :

Antithesis Christi et Antichristi videlicet Papæ, versibus et figuris illustrata, per Zach. Durantium [Genevæ] petit in-8o de 4 feuill. prél. et 88 p. avec 36 grav. sur bois. En tête de l'épître dédicatoire : studio Simonis Rosarii. — Seconde édition sous le même titre (Zach. Durand, 1558), même nombre de pages et de gravures. Troisième édition avec le texte fort augmenté : *Antithesis Christi et Antichristi videlicet Papæ, id est exemplorum, factorum, vitæ et doctrinæ utriusque ex adverso collata comparatio, versibus et figuris venustissimis illustrata, recens aucta et recognita* [Genevæ]; ap. Eustat. Vignon, 1578, pet. in-8o, 147 p., comprenant les opuscules suivants, en prose : p. 81, *De præstantissimis Christi et spurcissimis Antichristi moribus*; p. 96, *Vita et gesta Hildebrandi qui... Gregorius VII dictus est*; p. 126, *Johannæ papissæ vita quæ scorti Babylonici viva effigies est*; p. 129, *Epistola de morte Pauli III*. — Traduction (attribuée à François de l'Ancluse) « *Des faicts de J.-C. et du Pape, nouvellement mis en vers françois, ensemble les commandements du Pape opposés aux comm. de Dieu, avec la description de l'image de l'Antechrist selon l'Écriture sainte*, s. l., 1561, pet. in-8o de 3 feuil., 74 p. et 16 f. pour la description de l'Antechrist, avec fig. sur bois. Réimprimée sous un titre un peu différent (*Antithèse des faicts de J.-C. et du P. mise en vers françois, ensemble la tradition et décrets du Pape*, etc.); s. l., 1578 et 1584.

L'ouvrage commence par une épître dédicatoire (en 34 vers) adressée par l'auteur (Simo Rosarius) à ces deux personnages : Illustrissimis viris, senatorii ordinis, Johanni Steghel celeberrimæ urbis Bernæ quæstori et Hieronymo Manueli Lausannæ præfecto, auxquels il dit en terminant son épître :

Ergo, Bernensis quæstor celeberrime, vultu
Parva licet placido munera nostra capo.
Excipe tu pariter, Lausannæ gloria, Præses
Quæ tibi tot meritis inferiora damus.

Trente-six pièces de vers, accompagnées d'autant de jolies gravures du petit Bernard, et qu'on a autant que possible placées en regard l'une de l'autre, composent le texte : à gauche est l'éloge du Christ, à droite la critique du Pape. Ainsi la première Antithèse commence par ces mots :

Quum fuit illæsa natus de virgine Christus,
Angelici pacem tum cecinere greges.

Et en regard :

Quum fuit infesto cacodæmone Papa creatus
Heu cacodemonium, quot cecinere chori!

Après sa destitution nous ne trouvons plus trace de Simon du Rosier. Le mot *recognita*, mis en tête de son poème publié à Genève en 1578, permet de supposer qu'il vivait encore à cette date.

DU ROSNE (François) « de Sessay » (Seyssel?), assisté à Genève, 1566; — (Estienne), « de Lyon, imprimeur, » habitant de Genève, 31 oct. 1572. — Mlle *du Roulet*, 17 ans, d'une famille alliée à la maison *de Jarnac*, ses mère et grand'mère refusant de payer sa pension au couvent, l'Intendant, M. Begon, propose de faire enfermer en des couvents séparés la grand'mère, Mme *de Curton*, et les Dlles de Chevreuse et de Formal, 1697 (Tr *Tourlet*). — François *Du Roure* ou *Duroure*, marchand à Nîmes, ancien de l'église de cette ville de 1668 à 1670; (Jean) avocat, diacre de la même église,

1676-78; (Scipion) ancien, 1680-82; (François), étudiant à l'acad. de Genève, (Franciscus Duroure nemausensis, théol. st. huic albo nomen suum lubens apposuit), juin 1677. Ces mentions modestes, tirées des reg. du consistoire de Nîmes et du Livre du recteur, font voir que nous avons eu tort de suivre (ci-dessus, article du Roure, t. II, col. 164) les indications complaisantes du Dict. de la noblesse reproduites sans défiance par le rév. Agnew, et par nous-même d'après de prétendus papiers de famille qu'on nous a communiqués (col. 165); ce sont des documents trompeurs qui mêlent une famille bourgeoise de Nîmes à la maison *de Beauvoir du Roure*. Il n'y a point eu de seigneur Scipion du Roure, épousant vers 1650 une dlle *de Dangers* (col. 164, lig. 4 en rem.), mais il y eut à cette époque, à Nîmes, deux bourgeois, très dévoués protestants, Scipion Duroure et Jacques son frère, originaires du Vivarais; ce dernier fournit jusqu'à 43,000 liv. au duc de Rohan pour ses guerres; il avait épousé Anne *Capon* et légua par testament, 21 mai 1657, dix mille liv. à son neveu François, l'étudiant en théologie ci-dessus mentionné, lequel était fils de l'avocat Jean et de Marguerite *Bonnard*. Quant à Scipion, marchand à Nîmes, il avait épousé une dlle native d'Uzès, nommée *Domergue-Danger*, qu'on ne connaît que comme ayant obtenu en 1663 une provision de 1000 liv, sur l'avoir de son mari dont tous les meubles avaient été saisis.

1. DU ROUSSEAU, famille noble du Poitou, originaire de l'Angoumois, où elle existe encore, à laquelle ont appartenu principalement les seigneuries de Fayolle et de Ferrières, et qui a produit au XVIme siècle, isolément, un remarquable confesseur de la foi [Haag, II 505, b]. C'est *Chandieu* qui le fait connaître dans un paragraphe de son *Hist. de la persécution* de l'Église de Paris, textuellement reproduit par *Crespin* (Martyrologe, fo 443), à peu près en ces termes :

Nicolas du Rousseau, natif du pays d'Angoulmois, avocat, homme déjà âgé, bien versé en toutes bonnes sciences, « surtout dès choses divines, » et surveillant, c'est-à-dire Ancien, de l'église de Paris alors naissante (c'était en 1557) fut envoyé à Genève pour conférer des affaires ecclésiastiques et savoir l'avis des ministres sur divers points non encore réglés. Comme il revenait, en compagnie du ministre *des Gallars* (voy. ci-dessus, col. 299, lig. 16), il fut arrêté à Auxonne et conduit aux prisons de Dijon, d'où il écrivit, 6 septembre 1557, cette lettre, adressée à une dame qu'il avait conduite à Genève, et y était restée, lettre que Chandieu nous a conservée et que nous reproduisons avec respect, quoique forcé de l'abréger :

Ma demoiselle, le Seigneur Dieu me faisant ce bien de vous pouvoir maintenant escrire quelque peu de mon estat de prison, à la desrobée selon que la misère du lieu le permet, je vous ai bien osé donner ceste peine d'entendre par quel moyen je suis venu là et comme je m'y suis porté jusques a présent, sachant assez combien volontiers vous vous employerez pour moi en prières, a ce que je ne succombe en la querelle de mon Dieu pour tourment qui soit... Ma compagnie et moi nous rendismes au soir bien tard a Aussonne, le samedi 21e d'aoust, ou le capitaine fit visiter nos mallettes ; et ne trouvant rien qui lui fust suspect ès deux de mes compagnons, les laissa aller sans empeschement : mais de moi je fus arresté parceque dedans la mienne se trouvèrent quelques livres et paquets qui ne lui plaisoyent, touchant le faict de la religion. Parquoi le lendemain il m'envoya lié et garotté à Dijon par devers le lieutenant du gouverneur du pays nommé M. de Villefranquon, lequel voyant que je n'avois rien qui fust contre les edicts et ordonnances du Roi concernant sa charge, mais seulement le faict de la religion, me renvoye a la justice et aux prisons qu'on dict de la ville. D'entrée, le parlement esmeu de je ne sai quel zèle se rend mon juge en la cause, par prévention comme ils disent. Je demeurai quatre jours qu'on ne me dit rien : le quatriesme deux conseillers viennent deputez pour m'interroguer et me demanderent la raison de mon voyage. Je leur respondi que je l'avoi entrepris afin qu'en vous faisant compagnie, j'eusse moyen de voir la forme de vivre qu'on tient par de là. Et en cela Dieu m'est tesmoin que je n'ai offensé ni rien dit contre ma conscience. Et leur ayant passé outre que telle forme de vivre ne me desplaisoit, pour les raisons que pouvez penser, ils viennent à ma mallette et m'examinent des livres et paquets qui estoient dedans. Quant aux livres, je remonstre que tout ainsi qu'il m'estoit permis,

faisant profession des lettres, d'avoir des livres profanes remplis de meschancetez pour en recueillir ce qui est bon, qu'aussi il m'estoit loisible d'avoir les dits livres pour discerner la lèpre d'avec la lèpre et et en faire mon profit. Ils me repliquerent que par l'édit de la Bourdoisière [1], il etoit defendu de porter tels livres. Je leur di que cest édit estoit jà trop vieux et que communément tels édits en France se surannoyent après l'an : et par ainsi qu'on ne devoit prendre l'Edict à la rigueur contre moi. Touchant les pacquets, ce bon Dieu a tellement, voire miraculeusement modéré ma langue qu'en leur disant la vérité je n'ai rien dit qui nuise à personne. Cela faict ils m'ont sondé de ma foi, ne prenans autres poincts que la Messe et la Confession auriculaire : lesquels leur ai rejetté par les raisons qui seroyent trop longues a déduire maintenant et lesquelles aussi entendez trop mieux.

J'ai depuis esté mené au Parlement où le premier président (fort bon canoniste) m'a examiné sur mesmes articles et là aussi j'ai persisté en ma confession. Et au retour ai esté empestré de gros fers, qui me font nuict et jour bonne compagnie avec la vermine. Le mesme examen a encore esté repris par mes commissaires, qui ont eu responses de moi telles que devant, tellement qu'il ne reste plus qu'à me confronter les docteurs. De là pouvez vous voir, Ma damoiselle, en quel aveuglement Dieu a mis ce peuple... De toutes parts il y a mandement de cercher et massacrer ceux qu'on trouvera et n'espargner personne. Entre autres le Roi a envoyé le president Largebaston en Poictou pour se montrer en ce beau chef d'œuvre ; ce que j'ai appris derniérement du president mesme qui m'interroguoit, le quel ayant sceu je ne sais comment que j'estoi allié du s^r de Largebaston me dit en courroux cela, pensant ainsi m'avoir et mieux m'estonner. Mais ce Dieu de force ne m'oublia en cest accessoire : seulement je gémissoi oyant si piteux récit. Ma damoiselle vous pouvez entendre quelle grace le Seigneur vous a faite, de vous avoir tirée si bien a propos de ceste Egypte. Et pour vous monstrer encores mieux que telle fureur et inhumanité regne par deça, je vous réciterai sommairement ce qu'on a fait ces jours passez.

Il y avoit deux jeunes hommes qui estoyent prisonniers céans pour la Parole, l'un appelé Jacques [J. *Cène*] et l'autre Philippe apothicaire, tous deux du pays de Normandie mais mariez a Genève. Incontinent qu'ils sont prisonniers, le lieutenant du Bailli leur fait leur procès et les ayant examinez sur les principaux poincts de l'Idolatrie, ils font une confession, ainsi que j'ai seu, pour laquelle ilz furent soudain condamnez au feu. Mais ayant appelé au parlement, pendant leur appel au moyen des povretez de ceste prison et de l'horreur de la mort et surtout encore du grand regret qu'ils avoyent de leurs petits enfans et de leurs femmes, selon qu'ils m'ont dit, ils se rétractèrent et signèrent leur rétractation. Le tout fut envoyé par devers le Roi pour savoir quelle justice il lui plaisoit qu'on fit d'eux. Sur ces entrefaites est pris un gascon, mercier, nommé Archambaut *(Séraphon)* marié aussi à Genève, lequel incontinent fut mis en ce lieu ; et y estant fit tout le devoir d'admonnester ces deux povres gens. Bientost après s'ensuyvit ma prise, laquelle d'entrée le Seigneur me fit employer aussi en si bon affaire. Parquoi soudain je vins a leur monstrer la grandeur de leur faute, etc.

Il s'y employa si bien que les deux jeunes gens se rétractèrent de nouveau, en sorte que lorsqu'arriva la décision du roi Henri II, qui était de les faire mourir quoique revenus au catholicisme, mais en leur accordant la grâce d'être étranglés avant d'être brûlés, on ne les admit point à profiter de cette générosité, mais on les brûla tout vifs. Leur consciencieux admonestateur, du Rousseau, condamné comme eux, allait subir le même sort lorsqu'il eut le bonheur de mourir, miné par le traitement de la prison. Les catholiques magistrats de Dijon ne lui firent point grâce pour cela, mais ils durent se contenter de supplicier seulement un cadavre.

2. DU ROUSSEAU (Charles), s^r de Rougemont, assassiné et laissé sans sépulture, 1605 (reg. de l'égl. d'Auton, gouvern. du Maine; *Bull.* IV, 325). — Isaac Durousseau, de la Rochefoucault, 71 ans, et sa femme, 68 ans, assistés à Londres, 1702. — (Marthe), de Preuilly (en Poitou), 58 ans, femme d'un chirurgien, *id.*, 1706.

Du Rousseau se trouve aussi sous la forme *Du Ronceau*.

DU ROUX (Amable), « dict de Marsac, du pays de Borbonnoys, tissoctier, » reçu

[1] Edit signé par un Babou de la Bourdaisière comme secrétaire du Conseil.

habitant de Genève, septemb. 1551. — Pierre *Du Rozel*, enfermé à la conciergerie de Rouen par ordre du parlement « pour n'avoir pas fait son devoir, » c'est-à-dire pour ne pas aller à la messe, 1686 (Tt 261). Il se plaint au secrétaire d'État de subir une détention arbitraire depuis plusieurs années et demande sa liberté (Ibid. *Tourlet*). — Isabeau *Durret*, mise à la prison de Bergerac, 1700 (Tt 330). — Pierre *Durte*, de St-Jean de Luz, prêtre converti, assisté à Londres (15 l.) avec sa femme et son enfant, 1706. — Noble Jacques *du Ruel*, sieur de Moneville, représentant les églises d'Ile-de-France et de Normdie à l'assemb. de Milhau, déc. 1573. — Famille *Duruel*, réfugiée au Cap (*Bull.* I, 160). — Jean *Durussel*, d'Uzès, assisté d'un viatique à Genève, 1708.

DU RY [Haag, IV 509]. — Les registres de l'église de Charenton, si malheureusement incendiés en 1871, faisaient connaître quatre mariages de Charles Du Ry, architecte des bâtiments du roi, en un peu plus de vingt ans, savoir : 1° avec Louise *Ponchart*, veuve de Jean Baudoin, menuisier du roi, nov. 1627 ; 2° avec Élizabeth *de Lamberville*, veuve de David de Vimont, orfèvre du roi, juill. 1629 ; 3° avec Corneille *Wolff*, veuve de Pierre Des Martins, marchand, mai 1640 ; 4° avec Suzanne, fille de Jacob *de Burge*, horloger à Blois, mars 1648. Il est probable que la similitude de prénom et de profession est trompeuse et qu'on doit répartir ces unions entre plusieurs Charles, d'autant plus qu'on trouve encore : 1° Mathurin, « architecte fils de Charles architecte » et de Camille Mestivier, marié, avril 1631, avec Corneille Des Martins ; 2° Charles, « architecte fils de Charles architecte du roi » et de feue Camille Mestivier, marié, oct. 1644, avec Anne, fille de Pierre *Musnier*, procureur au parlement ; 3° Camille, fille de Mathurin, architecte, et de Marguerite *Aubert*, présentée au baptême, janv. 1637, par Charles du Ry, son grand-père ; 4° Charles, architecte, enterré aux SS. Pères, 11 mars 1658, à 46 ans ; 5° Jacques, fils de Charles, architecte, et de Camille Mestivier, chirurgien du duc d'Orléans, marié en 1658 et mort en 1675. Nous renonçons dans l'état incomplet de nos documents à éclaircir cette généalogie touffue et nous nous restreindrons à quelques détails sur :

Paul Du Ry, deuxième fils de Mathurin et de Marguerite Aubert, bapt. à Charenton le 8 septemb. 1644 et qui devint officier du génie. A la révocation de l'édit de Nantes, il réussit à sortir de France, tandis que sa mère et quatre de ses sœurs, moins heureuses, Marie, Judith, Madelaine et Suzanne, étaient arrêtées et jetées dans des couvents (E 3372, 3373, et Bib. nat. supp. fr. 791-4). Mme du Ry parvint cependant à gagner l'étranger avec tous ses enfants, au nombre de douze. Elle se retira à Montfort en Hollande, où elle mourut en 1697, âgée de 76 ans.

Paul Du Ry se retira d'abord en Hollande et fut chargé de réparer les fortifications de Maëstricht. En 1687, l'électeur de Hesse l'appela à Cassel, et le nomma architecte de la ville, directeur des bâtiments et professeur à l'académie. C'est à Du Ry que Cassel doit en partie les embellissements qui en font une des plus magnifiques résidences de l'Allemagne : c'est lui qui commença, en 1688, les travaux de construction de la Ville-Neuve ; c'est lui qui bâtit sur la Wilhelmshöhe pour l'électeur de Hesse une maison de plaisance remplacée depuis par un palais dont son petit-fils a dessiné le plan. C'est à lui enfin que Cassel est redevable de son Orangerie, citée au nombre de ses plus beaux monuments.

Paul Du Ry avait épousé, en 1691, une fille de Philémon *Cadet de Moriambert*, de Metz, officier des gardes du corps. Il en eut un fils, nommé Charles, qui marcha dignement sur ses traces, sans s'élever cependant à la réputation de son petit-fils Simon-Louis, né en 1726, qui plus que personne, a contribué à ramener en Allemagne l'architecture à la pureté et à la sévérité des formes antiques. Pour Simon-Louis Du Ry, qui avait étudié avec amour, sur les lieux mêmes, les magnifiques débris de l'art romain, l'idéal de l'architectonique avait été atteint par les architectes de Rome, et il trouva en l'électeur Frédéric un prince tout disposé à partager ses idées de réforme. On regarde comme son chef-d'œuvre le Musée Frédéric qu'il éleva de 1769 à 1779. L'église catholique et l'Opéra, qu'il construisit dans le même temps, attirent également l'attention des voyageurs. La mort ne lui laissa pas le temps de finir le palais de la Wilhelmshöhe, qui fut terminé par Jussow, mais il eut la satisfaction

d'achever l'hôpital français de Cassel, dont la première pierre fut posée, avec une grande solennité, le 14 août 1770, en présence du consistoire, alors composé des pasteurs *J. Lagisse, J. J. de La Porte, G. Raffin*, et des anciens *D. Gautier, L. Rollin, P. Aubéry, P. Colignon, P. Martin, P.-P. Lagisse, J.-P. Roux, G. d'Arnaud, G. Girard, P. Guyart, S. Bertrand* et *J. Beaucaire*.

Simon-Louis Du Ry était conseiller, professeur d'architecture, secrétaire perpétuel de l'académie des Beaux-Arts, directeur du collège Carolin, intendant supérieur des bâtiments de l'État. Il mourut en 1792, laissant un fils, JEAN-CHARLES-ÉTIENNE, qui fut, comme ses ancêtres, directeur des bâtiments publics, et qui mourut, en 1811, sans laisser de postérité (*Agnew*, t. II, p. 249).

DU RYF, pasteur à La Baume-Cornillane, 1646. — Claude *Du Ryer*, « de la Picardie, » étudiant à Genève, octob. 1582. — « Jehan *Durzy*, tanneur, natif d'Issouldun en Berry, » reçu habitant de Genève, nov. 1558; — Zacharias *Durzius* bituricus, étudiant à Genève, juin 1597. — Philippe Durzy, pasteur à Chatillon-sur-Loing, 1651-57. — Durzi, famille réfugiée en Prusse à la révocation (*Dieterici*).

DU SABLEAU, famille de La Rochelle, réfugiée en Prusse à la révocation. Pierre-Guybert du Sableau, sr de Chagnolet, écuyer, né à La Rochelle en 1637, mort à Berlin en 1710; — (Abraham-Guybert), né à La Rochelle, écuyer, mort à Berlin en 1733; un de ses fils, ingénieur au service de Prusse; un autre, officier au service de Hollande (*Erman*). — Jacques *Du Sart*, pasteur à Arthez en Béarn, réfugié à La Haye en 1685. — *Du Sautoir*, assisté à Londres, 1705. — *Du Sautoy*, emprisonné à Paris, 1688. — *Du Sault*, ministre à Lourmarin demandé par l'église de Marseille en 1561; — autre, commandant un des deux régiments français au service de Hollande, en 1600. — Jacques *Du Saux*, assisté à Londres, 1702. — René *Du Seau*, jeune garçon [IV, 510] natif de Saintonge, qui gagnait sa vie à Paris en chantant des litanies au coin des rues et qui, ayant embrassé les doctrines de la Réforme, fut mis en prison et périt « entre les puantises et destresses » du cachot, 1558 (*Crespin*). — Achille *du Sauzet*, du Vivarais, 59 ans, et sa femme, 49, assistés à Londres (8 l. 12 sh.), 1715. — (Henri), libraire en Hollande, 1702 (*Bull.* XI, 414).

DUSEIGNEUR (ANTOINE), de Lounière en Dauphiné, assisté à Genève et pris pour apprenti maréchal, 1710. — Carolus *Dusselle* bergeracensis, étudiant à Genève, 1670. — Jean *Dusel*, de La Mure, *id.* 1705. — Les dlles *du Sellier des Coursons*, enfermées aux Nouvelles-cathol. de Caen, 1688.

1. DU SERRE, famille originaire de Belgique et plus tard établie en Dauphiné. On trouve inscrit au registre des habitants de Genève, le 29 mai 1559, « Jehan Du Serre, compaignon verrier natif de la ville de Huy au pays de Liège. » Un Du Serre [Haag, IV 510], gentilhomme verrier, habitait Dieu-le-fit à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Poussé par son zèle religieux, il se fit le catéchiste des jeunes pâtres du mont du Peyrat où était située sa verrerie. Il était, au rapport de Brueys, « le plus déterminé protestant qui fût en ce quartier-là. » Sa ferveur, surexcitée par la lecture du livre de Jurieu, *De l'accomplissement des prophéties*, le jeta dans un état d'extase qui offrait une analogie frappante avec les crises magnétiques, et qui, contagieux comme les affections nerveuses, se communiqua à ses jeunes disciples. Ceux-ci propagèrent à leur tour la maladie dans le Dauphiné. Brueys prétend que c'était le résultat d'un plan préparé, discuté, arrêté à Genève dans un conciliabule de pasteurs réfugiés, feignant d'ignorer, pour les besoins de sa cause, que l'enthousiasme ne se commande ni ne s'enseigne.

Comme partout et dans tous les temps, l'extase se manifestait chez les *petits prophètes* — c'est ainsi qu'on appela les élèves de Du Serre — par des convulsions soudaines, un gonflement de la gorge et de la poitrine, des soupirs, des sanglots, des gémissements, quelquefois des ruisseaux de larmes, phénomènes au milieu desquels la parole s'échappait haletante, par un hérissement du poil, un regard flamboyant et l'assoupissement. Ce sont précisément les symptômes que Virgile décrit comme éprouvés par la sibylle de Cumes à l'approche du Dieu. Cette singulière maladie se produisait plus rarement chez les hommes que chez les femmes et les adolescents dont les nerfs sont plus délicats. Il y avait

quatre degrés dans l'extase : l'avertissement, le souffle, la prophétie et le don. Au nombre de ces dons, aucun ne fut assurément plus extraordinaire que celui de la prédication que quelques-uns de ces jeunes gens incultes et grossiers possédèrent à un haut degré, selon le témoignage de personnes éclairées et instruites. Un fait non moins curieux, c'est que toute prophétie, annoncée par cette formule invariable : *Je te dis, mon enfant! Je t'assure, mon enfant!* était toujours rendue en français, bien que la crise passée, le prophète ne fît usage que du patois cévenol[1].

Le bruit de ces prodiges se répandit avec rapidité dans les montagnes du Dauphiné et du Languedoc. Le peuple enthousiasmé voulut entendre ces nouveaux prophètes, et son imagination exaltée ne tarda pas à leur attribuer des miracles. Les assemblées se multiplièrent partout. La nuit, des étoiles, disait-on, servaient de guide à ces pieux pèlerins, d'ineffables mélodies abrégeaient pour eux les fatigues du voyage, et de plusieurs lieues à la ronde, les populations protestantes accouraient au rendez-vous habituellement fixé sur une haute montagne. Pendant les prières, des sentinelles avancées surveillaient les mouvements des troupes et devaient avertir de l'approche du danger.

Parmi les disciples de Du Serre, trois jeunes bergers, *Bompart*, *Mazet* et *Pascalin*, se distinguèrent d'abord. Ils présidaient les assemblées, citaient les apostats à leur tribunal, prêchaient, baptisaient, mariaient. Incarcérés, ils furent rapidement remplacés par d'autres, entre lesquels brillèrent surtout Isabeau *Vincent* et Gabriel *Astier* (t. I, col. 419). Après la mort de ce dernier, l'extase, un instant éteinte, se ralluma tout à coup avec une nouvelle énergie pendant l'hiver de 1700. Le nombre des prophètes s'accrut si rapidement que, dès la première année, on en compta huit mille dans le Languedoc. Les prêtres catholiques crurent à une ruse de Satan, Basville à un commencement de sédition, et le terrible intendant menaça de mort les enfants inspirés, rendant leurs parents responsables de leurs extases. Ses ordonnances et quelques « saignées, » comme dit Brueys, ne firent qu'irriter le mal. La maladie se montra rebelle et attaqua même des enfants catholiques. Basville fit alors saisir tous les prophètes qu'il put atteindre, et enferma les garçons dans des forteresses, les filles dans des couvents. La Faculté de Montpellier se transporta par ses ordres à Uzès qui, dans ses seules prisons, renfermait 300 enfants. Après mûr examen, elle décida qu'ils étaient *fanatiques!* Sur cette assurance, Basville lâcha les plus jeunes, incorpora les plus robustes dans l'armée ou les envoya aux galères. Deux cents partirent enchaînés de la seule bourgade du Pompidou. — Plusieurs *Duserre* ou *Dusser*, de Besse ou de Mens, en Dauphiné, et de St-Vincent en Vivarais, assistés à Genève de 1693 à 1709.

[1] Voy. aux Tables de nos tomes I et III les articles Prophètes camisards et prophétesses; plus, ci-dessus col. 866.

2. DU SERRE (Pierre Du Clot), d'une ancienne famille protestante du Trièves (Dauphiné), vint se fixer près de Gap par son mariage avec Madelaine *de Chappan*, dame de Chastillon le Désert. Il testa en 1650, laissant cinq enfants : 1° Pierre, coseigneur de Veynes, sr de Chastillon, mari d'Isabelle de Montauban du Villard, 1650-84, qui fut son héritière car il mourut sans postérité; 2° Antoine, sr de Leuse, 1650-80; 3° Jacques, sr de la Gorce; 4° Madelaine, femme de Gaspard de Chevalier, sr du Pin, 1650; 5° Jeanne. = *Armes* du Clot du Serre : d'or à 3 flammes de gueules (Roman).

DUSERT (Daniel), religieux franciscain, se convertit au protestantisme, et publia les motifs de son abjuration sous ce titre : *Déclaration de maistre Daniel Dusert, natif de Cinte Gavelle, près Thoulouse, cy-devant religieux de la réforme selon la reigle de S. Françoys, contenant l'abjuration de la doctrine de l'Église romaine et la protestation de vivre et mourir en celle de l'Église réformée, qu'il a faite publiquement en l'église de Melle, le 2 déc.* 1602 ; La Roch., P. Prunier, 1603, in-12. — Mathieu Dusert, du Dauphiné, reçu habit. de Genève, 15 septemb. 1572. — (Marie et Marguerite) mises au couvent par arrêt du parlem. de Grenoble, 1686 (Tr 276). — Alexandre *Dussert* ou *Duzer* ou encore *du Cer*, ministre de Lagor, en Béarn, en 1569, marié avec Jeanne de Pedemont; ils font leur testament conjointement, vers 1586 (Arch. des B.-Pyr.); voy. *Bull.* XXXIV, 269 ; — (Pierre) pro-

cureur du roi de Navarre à Lagor, en 1601 (Arch. B.-Pyr. E 1339).

1. DU SOLIER (Jean), juge de Terrebasse d'Albigeois, et Antoine *Sabatier*, procureur du roi au même siège, contraints d'abandonner leurs charges après la St-Barthélemy, 1573 (Pradel).

2. DU SOLIER, famille du Vivarais [Haag, IV 512].

Antoine Du Solier, membre du conseil donné à Ant. de *Crussol* comme chef protestant du Languedoc (voy. IV, col. 938), épousa Jeanne *d'Allard*, en 1562, et en eut trois fils qu'il fit élever dans la religion réformée. Les deux aînés, Pierre et Jean, moururent sans laisser de postérité; David continua la descendance. Il prit pour femme, en 1617, dlle Sara *Du Laurens*, et lorsque la guerre civile se ralluma, il se jeta avec ardeur dans le parti du duc de *Rohan*, en raison de quoi ses biens furent confisqués. L'aîné de ses fils, nommé Daniel, ne laissa que des filles dont l'aînée épousa Jacques *d'Audibert de Lussan de La Roche-Massilhan*, selon le Dict. de la Noblesse. Le second, appelé Étienne, se maria, en 1649, avec Marie *de Serres*, et abandonna plus tard la religion dans laquelle il était né.

L'orthographe de Soliers, à moins que ce ne soit le nom d'une famille différente, ce qui est plus probable, paraît avoir été adoptée par une branche établie dans la Provence, et faisant profession du protestantisme dès 1530, à ce qu'affirme M. Weiss dans la Biogr. universelle, en parlant de la naissance de Jules-Raimond *de Soliers*, dont les parents, dit-il, étaient protestants. C'était un jurisconsulte éminent, que ses talents placèrent, jeune encore, à la tête du barreau d'Aix, et qui consacra ses loisirs à composer, en latin, sous ce titre : *Rerum antiquarum et nobiliorum Provinciæ commentarii in quibus præcipuè de antiquo statu et republicâ Massiliensium agitur*, une histoire de Provence, que les malheurs du temps ne lui permirent pas de faire imprimer, mais dont le msc. se conserve à Aix. « C'est, dit le savant biographe déjà cité, l'ouvrage le plus consulté par tous ceux qui ont écrit sur les antiquités et l'histoire naturelle de la Provence. » La persécution força de Soliers à quitter Aix et à se retirer au Pertuis, sa ville natale, auprès de son père, le notaire Gilles *Soléry* ou de Soliers. Il profita de cette retraite involontaire pour refondre son ouvrage, dont il offrit la dédicace à Henri III, par une épître datée d'Aix, 1577. De nouveaux troubles l'ayant contraint à accepter un asile dans le château du seigneur de *Montfuron*, il y mourut de chagrin, vers 1595, à l'âge d'environ 65 ans. On ne connaît qu'un de ses enfants, Hector, qui a signé la dédicace des Antiquités de la ville de Marseille; Cologny (Genève), 1615, in-8o, et Lyon, 1632, extrait de la première partie de l'ouvrage de son père. La seconde partie traite d'Arles, la troisième d'Aix, et deux dernières parties sont consacrées à l'histoire naturelle et à l'archéologie de la Provence. De Soliers a laissé en outre un *Éloge de Pertuis, de son terroir et de ses habitants*. — *Du Soullier*, avocat, délégué comme ancien de Casteljaloux au synode de Sainte-Foy, 1681 (Tt 340).

DU SOU (Jean) et Perronne *Pelé*, sa femme, font baptiser leur fils Abraham au temple de Loudun, 1567 (Tt 232). Isaac Du Sou, de Saumur, étudiant à l'acad. de cette ville, en 1679 (Tt 239). — Marthe *du Souché* ou *du Souchet*, enfermée aux Nouvelles catholiques d'Alençon en 1699 (M 670); elle y était encore en 1715 (Tt 270).

DU SOUL (Isaac), pasteur à Lusignan, de 1620 à 1649. Il avait épousé Aimée Besly, parente de l'historien des ducs d'Aquitaine. Leur fils, Isaac, fut nommé pasteur à Fontenay-le-Comte, en 1662.

Le nom de ce ministre a servi de thème à une petite facétie rimée (330 vers) en patois poitevin et intitulée : *La ministresse Nicole, dialogue poictevin de Josué et de Jacot, ou l'Histoire au vray de ce qui arriva chez le ministre Dusou et dans le temple des Huguenots de Fontenay, le premier jour de may* 1665; in-4o, Poitiers. Réimprimé à 25 exemplaires en 1846 (Poitiers, impr. H. Oudin, in-12, 20 pag., avec quelques notes philologiques), par M. Pressac, sous-bibliothécaire de la ville; d'après l'exemplaire unique de la Biblioth. nationale [1]. Josué et Jacot sont deux Anciens de l'église réformée de Fontenay-le-Comte qui se lamen-

[1] Lequel a disparu depuis cette publication. Nous avons pu consulter un exemplaire de la réimpression grâce à la bibliothèque d'un très obligeant bibliophile, M. Alfred *André*.

tent en se contant le scandale récemment causé par Nicole, la chambrière du ministre Du Soul. Le ministre n'est pas trop raillé,

> Tu queneus ben, crezy, la chombrère Nicole,
> Qui dolyat long temps sert chez Monsu Duson,
> Ministre aussi prefoit et do moen tracassou
> Qui set dons tout le poï, ou peutestre en la France,
> Qui prêche queme o fault d'aussy bonne loquence
> Que l'on sçaret trové prestonner les Papau[1];

mais Nicole depuis qu'elle est sa domestique, ayant appris à lire, se croit une savante; elle discourt, elle dogmatise, elle prêche, elle est devenue insupportable. Or ces jours derniers, son maître étant absent, elle a donné une fête; elle a fait venir à la maison une douzaine d'amis, filles et garçons[2], et la joyeuse compagnie a si bien festoyé que de la table on est passé au temple et que Nicole montant en chaire, avec la robe et le chapeau de son maître, a marié solennellement chaque couple l'un après l'autre, suivant les formes usitées.

Isaac Du Soul exerçait encore ses fonctions à Fontenay en 1681, lorsqu'il fut emprisonné au château d'Angoulême, avec son collègue Daniel *Pain* et les deux anciens Abel *Devienne* et Élie *Giraudeau*, sous le prétexte de contravention aux édits. En juin 1685, le temple de Fontenay fut fermé puis démoli, et le ministre, au mois de novembre, passa en Hollande avec sa famille; il fut nommé pasteur à Arnhem en 1686, puis à Dwingelo, dans la province de Drenth, où il mourut en 1707.

Moïse Du Soul, appelé aussi *Solanus*[3], fils d'Isaac, né le 9 mars 1665, suivit son père en Hollande, puis se rendit en Angleterre où il fournit une carrière littéraire assez brillante [Haag, IV 512]. En collaboration avec *Brutel de La Rivière*, il a traduit l'ouvrage de Prideaux, « Histoire des Juifs et des peuples voisins, » Amst. 1722, 5 vol. in-12. Après la mort de Bryan, auteur d'une édition grecque et latine des « Vies de Plutarque, » qu'il laissait inachevée au commencement du 3me vol., les libraires eurent recours à Du Soul qui se chargea de l'achever. Elle parut à Lond., 1729, 5 vol. in-4°. Le Journal des savants, déc. 1734, en donne l'analyse et en fait l'éloge. Du Soul s'était surtout appliqué à préparer une édition de Lucien pour laquelle il avait fait (voy. Reitz) d'excellents travaux préliminaires, mais qu'il amassa si longuement qu'il n'eut pas le temps de les mettre au jour. Il en publia seulement, à Cambridge, en février 1708, un court spécimen. C'est seulement vers 1735 qu'il est mort.

Rev. John E. B. Mayor, dans le *Cambridge Antiquarian Society's Communications*, vol. V, p. 167-181 (may 1882).

Paul du Soul, proche parent des précédents, natif de Chinon, fit ses études à l'acad. de Sedan, où il soutint, en 1634, sous la présidence de *Du Moulin*, une thèse *De imaginibus et idolis et eorum cultu*; puis il alla perfectionner ses études à Genève, où il est inscrit (Turo-chinonensis) sur le Livre du recteur, au 18 mai, 1635. C'est probablement lui qui est inscrit en 1657 et 1661 sur la liste des recteurs de l'académie de Saumur (*Bull.* I, 311), et « désigné professeur » en théologie. Les professeurs désignés étaient ceux que les synodes jugeaient dignes de ce titre, mais qui n'en devaient pas moins subir ensuite un concours pour obtenir une chaire. — Un autre Paul était pasteur à Parthenay en 1660; il fut suspendu en 1663, et il devait être jeune encore en 1669, ayant été nommé cette année-là par les États-généraux de la Hollande « ministre des troupes; » il devint pasteur à Leyde en 1671 et mourut en juillet 1682. — Étienne *Dusoul*, pasteur à Rennes de 1662 à 1685; réfugié en 1686 à Londres, d'où il écrivit un mémoire pour recommander ceux de ses paroissiens réfugiés comme lui. Ce mémoire se compose d'une liste de 85 personnes, parmi lesquelles figurent plusieurs gentilshommes, la veuve d'un conseiller au parlem. de Rouen, une dlle de

[1] Tu connais bien je crois la chambrière Nicole qui dès il y a longtemps sert chez M. Duson, ministre aussi parfait et le moins tracassier qui soit dans tout le pays et peut-être en la France, qui prêche comme il faut, d'aussi grande éloquence, que l'on saurait trouver pour étonner les Papistes.

[2] Samuel Marollea, Paul Daguin, Jean Giraud, André David « et d'autre, tretous de bons apautre. » Et plus loin les filles Renée Jubin, Marie Sené, Anne Marollea; plus Jacques *Pinet*, prétendu de Nicole.

[3] « Moses du Soul, sive *Solanus* ut ipse se scribere amat, » dit Reitz dans la préface de son édition de Lucien, Utrecht 1743.

Montgommery; plus une dlle *Baillif*, un cardeur, *Blanchet;* un marchand, *Bremant;* une dame *Bromeau*, fille d'un graveur, un sr *Chanvallon*, une dame *de Chechillac*, un jeune proposant nommé *Daverton*, et cinq personnes de la famille *du Boays* (ci-dessus col. 518) de la Saugère et de St-Gilles. Le digne pasteur termine par ces mots : « C'est là le nombre et « l'état de tous ceux de l'église de Rennes « qui se sont sauvez de la persécution, « lesquels je connois tous, ayant servi « cette église 23 ans; aussi je certifie le « présent mémoire véritable. Fait à Lon- « dres, le 10e avril 1686, par moy minis- « tre soussigné, qui supplie très humble- « ment Msr de Londres d'avoir compas- « sion de la misere de ces pauvres fugi- « tifs et de leur faire sentir les effets de la « charité chretienne de cette bénite nation « qui leur a fourni un azile si favorable. » (*Bull.* XXXIV, 177). Vers la même époque, vivait dans les environs de Chinon, un autre Du Soul, prénommé Claude, dont la femme s'était convertie. Pour soustraire sa fille, Anne, aux impressions fâcheuses que sa mère pouvait lui donner, il la mit en pension à Loudun, en 1676. La mère la réclama et le lieutenant-criminel la lui remit, bien qu'elle n'eût pas neuf ans, âge au-dessous duquel, selon les édits et déclarations, les pères étaient encore maîtres de la religion de leurs enfants. Mais, dès cette époque, les protestants étaient hors de la loi commune. La même année, Louis *Thibaud* de Loudun, Pierre *Chesneau*, Jacques *Poisson*, Daniel *Georges* et *Pasquereau*, d'Angers. ainsi que la veuve *Berchereau*, de Tours, se virent enlever leurs filles par des religieuses, et ils invoquèrent en vain les droits les plus sacrés de la nature.

DUSSAUT ou *Dusault*, étudiant en théologie, obtient d'assister aux séances du consist. de Nîmes « pour y apprendre la pratique de la discipline, » 16 janv. 1619. — Jacques Dussaut, d'Aubenas, assisté à Genève, 1693; (François), de Paris, *id.*, 1698; (David), de Paris, avec sa femme et 3 enfants, *id.*, 1709. — Jean *Dussaud*, « de Xaintonge, » 44 ans, et sa femme, réfugiés à Bristol et assistés (3 l.), 1705.—Marie *Dusseau*, « de Xaintes, femme d'un chirurgien à présent en Espagne, » assisté à Londres (5 l.), 1706. Inhumation à Lausanne d'un enfant de Sanson Dussaut, d'Aubenas en Vivarès, et de sa femme Marie Bétrine, de St-Chates, en Languedoc, 1720.— Marie *Dussaussois*, enfermée dans un hôpital à la Révocation, et François Dussaussois, diacre de l'église de Lemé en 1773 (*Bull.* VIII, 560). — René *Dussié*, de Mornac, 45 ans, avec femme et enf. assisté à Londres, 1706. — Jean *Dussiet*, de La Ferté-sous-Jouarre, assisté à Genève d'un viatique pour la Hollande, 1704. — Inhumation à Lausanne de « Mlle Sara *Dussieur*, veuve de M. *de Tandebaras*, » 26 déc. 1698; *id.* (Mlle Françoise), de La Rochelle, 30 janv. 1721. — Jehan *Dussin*, « de Lyon, velutier, » reçu habitant de Lausanne, 8 septemb. 1569. — *Dusson*, ministre de M. *de Roussillon*, près Gemozac, en 1562; Jean *Duson*, ingénieur des mines, réfugié à Londres, 1682; voy. Usson.

DUTAN (René), d'Angers, assisté à Genève d'un viatique pour la Hollande. — Daniel *Dutans*, trésorier de l'extraord. des guerres, et Louise *Pau*, sa femme, font baptiser un fils à Charenton, 1618. — « Arnauld *Du Tap*, natif de Montauban, en Quercy, » reçu habitant de Genève, juin 1559. — Daniel *Du Thays*, inventeur pour la manufacture des bas, réfugié à Londres, 1682 (*Agnew*, II, 37).

DU TEIL (Isaac), min. à Milhau, 1599-1603, auteur de : *De legitimâ pastorum Ecclesiæ vocatione, assertio theologica, duobus libris, authore Isaaco a Tilia, eccl. reformatæ quæ Millavii est, apud Ruthenienses, pastore legitimo;* s. l. 1608, pet. in-8o de 302 pages, dédié à Simon *Goulart*. — Un Isaac Dutilh était pasteur à Lixheim, près Sarrebourg, en 1658. On a deux lettres de lui, autographes, à Paul Ferry (1658 et 60) à la Biblioth. du Protest. — (Jean) min. à Milhau, 1617-37. — Jean Du Teil, tenancier du domaine de ce nom, à mi-chemin entre le Carlat et les Bordes [1], héros qui, retranché avec quatre ou cinq de ses parents dans une position formidable, arrêta deux jours et une nuit une armée catholique qui finit par le hacher lui et ses compagnons (*Bull.* III, 613 et V, 86). — Dutheil, ministre à Lausanne, 1670; à Prilly, près Lausanne, 1696. — « Raymond *du Thel*, natif de la ville de Sabarat,

[1] Voy. ci-dessus col. 756.

en la conté de Foix, rubandier, » reçu habitant de Genève, nov. 1551; et l'on trouve encore sur le même registre, 20 fév. 1559: « Raymond *du Thil*, du lieu de Savarat, comté de Foye, montanhes piranées, terre au roy de Navarre. » — « Jean *du Tilh*, du lieu de Poilhon, dioc. d'Ax en Gascoigne, » habitant de Genève, 1557.— *Dutilh*, famille de Clairac, réfugiée en Hollande à la Révocation. — Etienne *Dutil*, de Costade, en Quercy, chirurgien, tombé malade à Genève, reçoit en sortant de l'hôpital une chemisette et un viatique d'un quart d'écu, 1692. — Dutilh, surnom de Louis *Campredon* (ci-dessus t. III, col. 681), né à Campredon, paroisse de Valleraugue, vers 1730, entré au séminaire de Lausanne le 8 juin 1751, sorti le 2 juin 1754; ministre « diligent, de bon sens et sage, » dit Ant. *Court;* il était disciple de Jacques *Boyer*, pasteur condamné à mort en 1736 (voy. III, 58).

DU TEMPS (Jean), ou Du Tems, en latin *Temporarius* [Haag, IV 513], naquit vers 1500 à Blois, selon les uns, à Mer selon les autres. Dans son enfance, Du Temps était si délicat, si débile, que son père, craignant de le perdre, se décida à le mettre en pension chez un curé de campagne. L'exercice et le grand air fortifièrent sa santé, en sorte qu'il put entrer au collège de Blois. Destiné à la carrière du barreau, il suivit ensuite, pendant quelque temps, les cours de l'université d'Orléans, et alla terminer ses études à Paris. « Il devint sçavant et éloquent, dit dom Liron; il s'appliqua beaucoup à la jurisprudence, et il fit dans la suite son principal exercice de la plaidoirie, dans laquelle il acquit une grande réputation. » Il était d'ailleurs bon poète, bon musicien et très versé dans l'histoire et dans la critique; malheureusement, ajoute le bénédictin, il suivit le *libertinage* des prétendus réformateurs. Du Temps est auteur d'un traité inédit : *De veterum ponderibus et mensuris disquisitio*. Après avoir été successivement en la possession d'Abel *Brunyer*, médecin du duc d'Orléans, et de Samuel *Bochart*, ce volume est passé dans la Bibl. Sainte-Geneviève (n° 1652, 2 t. in-4°). C'est une exposition claire, concise, méthodique du résultat de ses recherches sur les poids et mesures des Grecs et des Romains. Du Temps a laissé, en outre, une *Chronologie* estimée, qui fut imp. à La Rochelle, en 1600, par les soins de ses deux fils.

Ces deux fils, nommés Jean et Adam, naquirent à Blois. L'aîné exerça, pendant plus de 50 ans, la profession d'avocat dans sa ville natale. En qualité d'ancien de l'église, il assista à plusieurs synodes provinciaux; on le trouve encore mentionné parmi les députés dans les actes de celui qui se tint à Blois, le 11 juill. 1618 (*St-Germ. franç.* n° 914. 16). Il est probable qu'il mourut peu après cette époque. Son fils, Jean, conseiller du roi et contrôleur provincial des guerres, épousa à Metz, 16 fév. 1631, Judith, fille de Jean *Jalon*, l'un des treize conseillers de la justice messine, sr de Rautconcourt, et de Rebecca *Le Coq;* union d'où naquirent entre autres enfants : 1° Judith, bapt. le 13 janv. 1634, 2° Anne, emprisonnée dans un couvent à la Révocation, 3° Jean, né le 26 août 1642, capitaine au régim. de Lenoncourt, qui épousa Lucie *Peltre*, de Metz.

Le frère cadet de Jean Du Temps, Adam, passa pour un des plus habiles ingénieurs militaires de son temps. En 1582, le roi de Navarre le chargea de réparer les fortifications de Fontenay. Plus tard, il travailla à celles de La Fère, et en 1616, à celles de La Rochelle. Il avait eu, de son mariage avec Espérance *Alibert*, plusieurs enfants, entre autres un fils, nommé aussi Adam, qui fut tué au siège de Damvillers.

Daniel Du Tens, également né à Blois, étudiait la théologie à Saumur en 1651 et y soutint une thèse *De conciliis evangelicis*. Quelques années après, il était pasteur à Romorantin, puis en 1673 à Angers. Il exerçait dans cette dernière ville les fonctions pastorales, lorsque le temple protestant y fut détruit, en 1684. Accusés, lui et son collègue *Lombard*, celui-là même qui, quelques mois auparavant, avait été chargé, en qualité de président du consistoire, de répondre à la signification de l'Avertissement pastoral, accusés, disons-nous, de s'être déguisés en évêques et en prêtres, pour tourner en dérision les cérémonies du culte romain, et d'avoir joint à des actes scandaleux des discours injurieux aux mystères catholiques (Tt 255). Ils furent jetés tous deux en prison et traités avec la dernière rigueur. Condamnés en première instance, ils furent, sur leur ap-

pel, amenés à Paris enchaînés comme des malfaiteurs. Ils étaient connus pour des hommes d'un caractère faible et irrésolu, et l'on espéra vaincre leur constance par ces mauvais traitements; mais le résultat fut tout autre. La persécution ne servit qu'à les affermir dans leur foi. Au reste, le parlement de Paris ne tarda pas à juger leur appel. L'arrêt ordonna, selon l'usage, la démolition du temple d'Angers; mais il remit les deux pasteurs en liberté en les condamnant à l'interdiction de leur ministère et à 50 livres d'amende, preuve évidente qu'on doit tenir pour calomnieuses les accusations ridicules portées contre eux par une jeune fille catholique qui avait abjuré, à l'instigation de ses oncles, et qui espérait apparemment échapper aux peines portées par l'édit de juin 1683 en contribuant à la ruine de l'Église protestante. A la révocation de l'édit de Nantes, Du Temps se retira en Hollande.

En 1689, un notaire de Gien nommé Claude du Temps fut condamné aux galères pour crime d'assemblée; mais la peine fut commuée en un bannissement pour six ans.

DU TEMS (Vincent-Louis) ou Du Tens, historiographe du roi d'Angleterre, naquit à Tours le 15 janv. 1730, de Joseph Dutens marchand orfèvre à Tours et d'Élisabeth *Gosselin* fille d'un horloger huguenot de Paris. Il mourut à Londres le 23 mai 1812 [Haag, IV 514].

Du Tens fit ses études au collège de sa ville natale. Ses humanités achevées, il vint à Paris, à l'âge de 18 ans, dans l'espoir d'y trouver un emploi, et vraisemblablement aussi d'y faire recevoir une tragédie de sa façon sur le *Retour d'Ulysse à Ithaque*. La pièce fut refusée; mais Du Tens ne se tint pas pour battu, et avec toute la confiance de son âge, il fit jouer sa tragédie à Orléans où elle eut, dit-on, un très grand succès. Les applaudissements dont son œuvre fut couverte ne l'aveuglèrent pas toutefois, et de son propre mouvement il renonça au genre dramatique. Sur ces entrefaites l'archevêque de Tours, M. de Rastignac, dont on loue les mœurs douces, la générosité, la bienfaisance, la droiture, les lumières, voire même l'esprit juste et conciliant, mais qui ne possédait pas assurément parmi tant de vertus celle de la tolérance, fit enlever du sein de sa famille la jeune sœur de Du Tens, âgée de 12 ans, pour l'enfermer dans un monastère. Cet acte de violence décida Du Tens à s'éloigner d'un pays où les droits les plus sacrés étaient audacieusement foulés aux pieds par une bigoterie hypocrite; il passa en Angleterre où un de ses oncles s'était établi [1]; mais n'ayant pas trouvé d'emploi à Londres, il ne tarda pas à revenir dans sa famille. Son oncle cependant le rappela bientôt et le fit entrer comme instituteur dans une famille anglaise. En 1758, sur la recommandation d'Upton, depuis lord Templeton, Du Tens fut nommé secrétaire de Mackensie, ministre d'Angleterre auprès de la cour de Sardaigne, et Mackensie ayant été rappelé pour prendre le portefeuille de secrétaire d'État pour les affaires d'Écosse, il resta à Turin, en qualité de chargé d'affaires, jusqu'en 1762, c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée du nouvel envoyé extraordinaire, William Pitt. Il retourna alors en Angleterre et fut gratifié par lord Bute, en 1763, d'une pension de 600 livres.

Pitt ayant quité Turin, Du Tens y fut renvoyé avec le titre de chargé d'affaires, à la demande de Pitt lui-même; mais il n'occupa pas longtemps ce poste important. Le duc de Northumberland, qui lui avait donné le rectorat d'Elsdon, le pria d'accompagner son fils, lord Algermon, sur le continent. Du Tens visita Paris en 1774, et fut nommé, l'année suivante, associé libre de l'académie des inscriptions. Ce fut pendant ce voyage à Paris qu'il présenta aux ministres du Roi, nov. 1775, un *Mémoire en faveur des protestants de France* qui a été publié, avec quelques explications, dans le *Bull.* IX, 253. De retour en Angleterre, en 1776, il fut invité par lord Mackensie, qui avait conçu pour lui beaucoup d'estime et d'amitié, à l'accompagner en Italie. Fatigué de la vie errante qu'il menait, Du Tens, au retour de ce voyage, était bien résolu à vivre désormais tranquille à la campagne; mais sa résolution ne tint pas contre les instances de lord Mountstuart, fils aîné de lord Bute, qui, ayant été nommé ambassadeur à Turin, le pressa de l'y suivre. Quelques désagréments l'ayant engagé à s'éloigner, il visita Florence et Rome, revint à Paris, en

[1] Peut-être Pierre *Du Tens*, directeur de l'hôpital français en 1749.

1783, et retourna, l'année suivante à Londres, où il mena une vie retirée jusqu'à sa mort. On a de lui :

I. *Caprices poétiques*, 1750, in-16.

II. *Recherches sur l'origine des découvertes attribuées aux modernes*, Paris, 1766, 2 vol. in-8° ; 2e édit., Paris, 1776, 2 vol. in-8°; 3e édit., Lond., 1796, in-4°; 4e édit. augm., Paris, 1812, 2 vol. in-8° ; trad. en ang., Lond., 1769, in-8°. — Cet ouvrage fonda sa réputation. On peut reprocher à l'auteur de tomber parfois dans le paradoxe ; mais on doit louer l'étendue et la variété de ses connaissances. Son but est de prouver que les anciens possédaient déjà toutes les connaissances dont les modernes se font honneur.

III. *Institutions leibnitziennes ou Précis de la monadologie*, Lyon, 1767, in-4°. — Ouvrage anonyme.

IV. *Poésies diverses*, 1767, in-12; 1771, in-12 ; 1777, in-8°.

V. *Le Tocsin*, 1769, in-12 ; réimp. sous le titre d'*Appel au bon sens*, Lond., 1777, in-8° ; puis dans les *Œuvres mêlées* de Du Tens, et de nouveau en 1798, in-8°. — Attaque assez vive contre les philosophes, surtout contre Voltaire et *Rousseau*.

VI. *La logique ou l'art de raisonner*, Paris, 1773, in-12, in-8° et in-4° ; 1777, in-8°, et dans les *Œuvres mêlées*.

VII. *Explication de quelques médailles de peuples, de rois, de villes grecques et phéniciennes avec un alphabet phénicien*, Lond., 1773, in-4° ; 1776, in-4° avec fig. Cette dernière édition comprend, en outre, mais avec des changements et des corrections notables : *Explication de quelques nouvelles médailles du cabinet de Duane*, publiée déjà en 1774, in-4°, et *Dissertation sur quelques médailles grecques et phéniciennes, où se trouvent des observations pour servir à l'étude de la paléographie numismatique*.

VIII. *Du miroir ardent d'Archimède*, 1775, 1777, in-8°.

IX. *Itinéraire des routes les plus fréquentées*, Paris, 1775, in-8° ; souvent réimp. depuis et amélioré à chaque édit. nouvelle. La 7e et dernière, croyons-nous, est de 1791.

X. *Des pierres précieuses et des pierres fines avec les moyens de les connaître et de les évaluer*, Lond. et Paris, 1776, in-18 ; Paris, 1783, in-12. — Ouvrage rare et recherché.

XI. *Lettres à M. Debure sur la réfutation du Livre de l'Esprit* [d'Helvétius] *par J.-J. Rousseau*, Lond. et Paris, 1779, in-12.

XII. *De l'Église, du pape, de quelques points de controverse et des moyens de réunion entre toutes les Eglises chrétiennes*; Gen. 1781, in-8° ; réimp. plusieurs fois, en dernier lieu en 1798, sous le titre de *Considérations théologico-politiques sur les moyens de réunir*, etc. L'auteur propose de profiter d'une vacance du siège de Rome pour assembler un concile qui dressât une confession de foi conforme aux enseignements des Pères et aux décisions des conciles des six premiers siècles. Dans son opinion, les Protestants ont eu raison de faire schisme, les papes ayant usurpé une autorité trop étendue. Il faudrait la restreindre, et l'on devrait en même temps abolir le dogme de la transsubstantiation, l'adoration de l'hostie, le culte des Saints, la doctrine du purgatoire, les indulgences et autres innovations semblables ; mais on pourrait conserver la confession, à cause de son utilité, à condition toutefois que le prêtre n'absoudrait que conditionnellement.

XIII. *Œuvres mêlées*, Gen., 1784, in-8° ; comprenant une *Dissertation sur la famille des Scipion*, des *Lettres*, des *Poésies*. Sous le même titre, on a recueilli et publié à Lond. 1797, en 4 vol. in-4°, presque tous les ouvrages de Du Tens.

XIV. *L'ami des étrangers qui voyagent en Angleterre*, Lond. 1787, in-12 ; 1789, in-8° ; réimp., en 1792, sous le titre de *Guide moral, physique et politique des étrangers*, in-12, et sous le titre primitif, Lond., 1794, in-12; Paris, 1803, in-12.

XV. *Histoire de ce qui s'est passé pour l'établissement d'une régence en Angleterre*, Lond. et Paris, 1789, in-12 ; 1791, in-8°.

XVI. *Table généalogique des héros de romans*, en onze tableaux, Lond. in-4°, sans date ; 2e édit. augm., Lond., 1796, in-4°.

XVII. *Recherches sur le temps le plus reculé de l'usage des voûtes chez les anciens*, 1795 ; Lond., 1805, in-4°.

XVIII. *Mémoires d'un voyageur qui se repose*, Lond. et Paris, 1806, 3 vol, in-8°. — Les deux premiers volumes contiennent la vie de l'auteur jusqu'en 1789 ; le troisième, sous le titre de *Dutensiana*, ren-

ferme un recueil de bons mots, de réflexions, d'anecdotes. L'auteur avait déjà employé une partie de ces matériaux dans sa *Correspondance interceptée*, qu'il ne paraît pas avoir mise au jour.

XIX. *Bibliothèque complète et choisie dans toutes les classes et dans la plupart des langues*, Lond., 1812, in-8°.

Du Tens a publié, en outre, une excellente édit., la première qu'on ait donnée complète, des Œuvres de Leibnitz (Gen., 1769, 6 vol. in-4°), à laquelle il a mis une préface qui a obtenu une approbation universelle ; une édit. grecque des Pastorales de Longus (Paris, 1776, in-12), et le Manuel d'Epictète, de la traduct. de *Dacier* (Paris, 1775, in-8°). En 1783, il avait fait imp. ses Mémoires en 3 vol. in-8° ; mais il en supprima l'édit. entière parce qu'il y parlait de personnes encore vivantes. Il traduisit aussi de l'anglais The way of the world (de Congreeve) et The lying valet (de Garrick) et les présenta à la Comédie française qui les refusa. On lui doit encore un opuscule sur l'*Homme au masque de fer*, le *Catalogue* des médailles qu'on trouve dans les Voyages de Swinburne, et, selon Watt, une dissert. intitulée *The manner of securing brick buildings from fire*. Enfin on lui attribue les *Lettres sur un automate qui joue des échecs*.

Louis Du Tens avait dix frères et sœurs, dont le dernier fut Michel-François, né à Tours le 12 juin 1733, mort en juin 1804, qui exerça dans sa ville natale la profession paternelle, celle d'orfèvre. « Sa rare probité, dit M. Chalmel, dans son Hist. de Touraine, ses talents et ses vertus privées lui concilièrent l'estime générale. » Amateur des beaux-arts, il avait un talent particulier pour la restauration des tableaux, et il a fait connaître ses procédés dans ses *Principes abrégés de peinture*, 1779, in-12 ; 2e édit. augm., Tours, an XII, in-8°. Il avait épousé Anne-Françoise *Bienfait*, qui lui donna trois filles et trois fils. L'un de ceux-ci est mort ingénieur en chef dans le canton de Vaud, le 10 déc. 1844 ; un autre était rentré dans le catholicisme.

DU TERRAIL (François), seigneur de Bernin et en partie de Pignan [Haag, IV 517], chef huguenot dans le Dauphiné. Dès la première guerre civile, Du Terrail s'arma pour la défense du protestantisme, et servit sous les ordres de *Des Adrets*, qui le nomma gouverneur de Vienne, le 22 mai 1562. Cédant à un excès de zèle, ou plutôt poussé à des mesures extrêmes par les exigences de son parti, il défendit tout exercice public de la religion catholique et laissa ses coreligionnaires se livrer à des désordres dont, à Vienne comme ailleurs, les propriétés du clergé eurent à souffrir plus que le clergé lui-même. Sous l'empire de cette espèce de terreur, les conversions furent nombreuses, en sorte que les pasteurs *Fabri* et *Héraud* ne pouvant suffire à leur tâche, bien qu'assistés de deux collègues, il fallut députer en Suisse Antoine *Duprat*, qui ramena six ministres du canton de Neuchâtel, Jacques *Perrochier*, Jean *Figon*, David et Pierre *Chalier*, Pierre *Paris* et Nicolas *Beaune*.

Détesté des catholiques que ses violences exaspéraient, peu agréable aux protestants que son humeur impérieuse indisposaient contre lui, Du Terrail vivait dans une méfiance continuelle. Il ne se fiait complètement qu'à Jacques *Gabet* juge de Vienne, et à Jean *Gabet-Saint-Rémy*, qu'il fit nommer vi-baillif par Des Adrets. Instruit des difficultés de sa position, le duc de Nemours résolut de le chasser de Vienne, et il chargea de cette expédition Maugiron, qui ne trouva pas la moindre difficulté dans l'exécution, et qui fut reçu dans la ville aux acclamations du peuple, le 26 septembre. Abandonné de presque tout le monde, Du Terrail, accompagné des ministres, de Jean Gabet et des principaux protestants, se retira dans le château Pipet qui fut bientôt investi par les catholiques. Des Adrets essaya de lui porter secours, mais il fut battu par Nemours près de Rossillon, en sorte que Du Terrail, réduit à ses propres forces, et peu fait d'ailleurs au métier des armes, quoique du sang de Bayard, ne vit d'autre parti à prendre que celui de capituler. Conduit à Lyon avec Gabet-Saint-Rémy et d'autres religionnaires, il y fut tenu prisonnier jusqu'à la conclusion de la paix.

Dans la seconde guerre civile, il reprit les armes et continua de combattre pour la cause protestante avec plus de zèle que de succès. En 1567, il fut battu près du château de La Tour-du-Pin dont il voulait se rendre maître. Les historiens du Dauphiné ne parlent plus de lui à partir de cette époque. Le généalogiste, M. de Courcelles,

assure qu'il fut une des victimes de la St-Barthélemy.

François Du Terrail avait épousé, le 5 fév. 1558, Anne *de Saint-Félix*, dame de Saussan. Il eut de ce mariage un fils, David, qui servit sous *Lesdiguières*, et fut tué au siège de Carcassonne, en 1592, laissant de son mariage avec Clémence *de Ponnat* deux fils François et Thomas, qui moururent sans alliance, le dernier vers 1660. C'est donc à d'autres branches de la même maison qu'appartiennent un officier, portant le nom de *du Terrail*, inscrit par Benoit dans ses listes de persécutés, et celui que nous avons mentionné ci-dessus t. I, col. 1053, lig. 8.

DUTERRE (Anne et Suzanne) de Clavan en Dauphiné, assistées en passant à Genève, avril 1697 ; (Isabeau et Catherine), de Die, *id.* nov. 1697. — *Du Terrier*, voy. Isnard.

DUTERTRE, né en Beauce, étudiant en théologie à Genève (*Martinus* Dutertre in Balcia natus dioc. carnotensis), avril 1564. — Le sieur *du Tertre*, frère puîné du sieur *de la Barbée* guidon de la compagnie du prince *de Condé*, est assassiné à Angers par Monsoreau, à la St-Barthélemy, 1572. — Jacques du Tertre, seigneur d'Escœuffant d'une famille noble du Boulonais [Haag, IV 517] avait épousé Jeanne *de Louvigny*. Il en eut trois fils et une fille nommée Sara, dame de Wicardenne. Deux des fils, Louis et Claude seigneur de Meny, moururent sans alliance; le premier fut tué dans un duel, en 1606 (Journ. de Lestoile). L'aîné, Centurion seigneur d'Escœuffant, fut gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri IV, lieutenant de ses gardes, et gouverneur de Gergeau, une des places de sûreté. Il épousa, en 1598, Anne *de Loyanne* ou *Loynes*, dame de Maison-Villiers, fille d'Antoine, conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes ordinaire en l'hôtel de Navarre, seigneur de Fourmentier, et de Marie-Catherine *de Chazeray*. De cette union naquirent six enfants : Isaac qui suit ; Madelaine, morte jeune ; Marie, qui fut mariée à Orléans, 1620, avec *Tanchebeau* sieur de La Bretèche, et qui restée veuve avec deux filles, épousa en secondes noces Paul *de Pehen* seigneur du Fay, à qui elle donna encore deux filles, nommées Madelaine et Anne ; Judith, femme, en 1644, de Charles *de Meaux*, sieur de Charny ; une autre Judith, dont le sort est ignoré; Anne, épouse de Jean *Desricourt de Licques*, seigneur des Oteux, à qui elle donna, entre autres enfants, Antoine et Florence.

Le Dict. de la Noblesse nous apprend peu de chose sur le compte d'Isaac Du Tertre. On y lit qu'il servit avec le grade de capitaine dans un régiment d'infanterie et qu'il épousa, en 1625, Anne *de Roquigny*, fille d'Ambroise, seigneur de Pelcheux, et d'Anne *de Carlier*. Il mourut avant 1643, laissant trois enfants, Ambroise, Anne et Jacqueline. Cette dernière se maria avec David *Regnard* sieur de Vestreghen, et le rendit père d'une fille nommée également Jacqueline, qui sortit de France à la Révocation (Tt 235).

Ambroise Du Tertre, lieutenant-colonel dans le régiment de Schulemberg, épousa en 1657, Françoise-Bonne *de Cavrelle*, héritière d'Antoine, seigneur du Grand-Cordet, et de Bonne *de Sucre*. Il en eut Jean, colonel d'infanterie au service de l'Angleterre, mort sans postérité; Charles, qui ne fut point marié ; Ambroise, réfugié en Hollande, et Jacqueline, qui resta en France, se convertit et fut mise en possession de tous les biens de sa famille.

Au commencement du XVIIIme siècle, le seul représentant mâle de cette maison était donc Ambroise, connu sous le nom de baron Du Tertre, qui s'éleva par son mérite au grade de quartier-maître général de la cavalerie hollandaise et de colonel d'un régiment d'infanterie au service des États-Généraux. Il épousa Elisabeth de Haërscot dont il n'eut qu'une fille mariée au baron de Bentinck.

DU THON (Jehan) ou de Douton, réfugié en Suisse, probablement à l'époque de la St-Barthélemy, appartenait à une famille de Montcarville en Normandie. Il exerça à Yverdon les fonctions de diacre et laissa un fils, Claude, qui fut reçu bourgeois de cette ville le 10 oct. 1590. De cette famille sont sortis plusieurs officiers qui se sont distingués au service d'Angleterre, de France, de Russie, d'Allemagne, comme Jacob qui fit les campagnes du roi Guillaume sous les ordres de Galloway jusqu'en 1697, Rodolphe-Louis-Samuel qui fut lieutenant-colonel au service de Prusse, et Charles-Denis, né en 1788, qui fit les campagnes de 1805-1807

en qualité d'aide-de-camp du général Lekendorff. Il y eut aussi un pasteur, CHARLES, qui exerça le saint ministère d'abord dans le Würtemberg, puis à Bullet (Vaud) vers 1750; enfin dans notre siècle, une femme distinguée, ADÈLE du Thon, fille d'un banquier de Paris et femme d'un M. Desvignes de Nyon. Elle est morte à Paris en 1828, laissant divers ouvrages : I. *Histoire de la secte des amis, suivie d'une notice sur Mme Frey*; Londres, 1821, in-12. — II. *Notice sur Pestalozzi;* Genève, 1827 in-8o. — III. *Notice sur Mme de Krudner*; Genève, 1827 in-8o. — *Dutiers*, ministre d'un lieu appelé Aufief, 1576. — *Dutilhin*, ministre d'Astaffort en Guyenne, 1592.

DU TILLET (LOUIS), cinquième fils d'Elie Du Tillet vice-président de la chambre des comptes [Haag, IV 518], et frère des Jean Du Tillet, connus par leurs savants travaux sur l'histoire de France, doit toute sa réputation à ses relations passagères avec *Calvin*. Curé de Claix et chanoine d'Angoulême, depuis le 30 octobre 1532, Louis Du Tillet désirait, comme tous les ecclésiastiques honnêtes et éclairés de ce temps, qu'une bonne réforme mît un terme aux abus scandaleux qui s'étaient introduits dans l'Eglise et tirât le clergé de l'état d'ignorance et d'immoralité où il était descendu. Il contemplait donc avec sympathie les efforts des réformateurs; aussi lorsque Calvin, forcé de quitter Paris, en 1533, alla chercher un refuge à Angoulême, il s'empressa de lui offrir un asile dans la maison paternelle. Par reconnaissance, Calvin lui donna des leçons et lui enseigna entre autres la langue grecque, ainsi qu'à ses frères qui furent longtemps, eux aussi, suspects de calvinisme (voy. le Perroniana).

Confirmé de plus en plus dans ses sentiments par ses entretiens avec son ami, Du Tillet pria celui-ci de composer de courtes exhortations chrétiennes qu'il se chargea de faire lire au prône tant à Angoulême que dans les environs; puis, quand la violence des persécutions exercées contre les protestants décida Calvin à quitter la France (Voy. cependant Herminjard, *Corresp. des Réf.* t. III p. 243, note, lig. 9) il voulut l'accompagner, et se retira avec lui à Bâle. Il le suivit également en Italie, à la cour de la duchesse de Ferrare, et revint à Strasbourg avec lui. Là Calvin le quitta pour se rendre dans sa ville natale, à Noyon, où il était appelé par des affaires de famille. En attendant son retour, Du Tillet qui, ayant quitté sa robe ecclésiastique se faisait appeler de son nom de seigneurie, M. *de Haultmont*, alla visiter Neuchâtel et Genève où la Réforme avait été établie en 1535. Il se trouvait dans cette dernière ville, lorsque Calvin y passa et il contribua à l'y retenir; mais peu de temps après, il partit pour Strasbourg où il continua à faire profession ouverte du protestantisme et à entretenir avec *Bucer* les relations les plus suivies et les plus amicales. Ce fut dans ces circonstances que son frère Jean, depuis évêque de Meaux, arriva à Strasbourg dans l'intention de l'arracher à l'hérésie et de le ramener dans le giron de l'Eglise catholique. Les considérations qu'il fit valoir furent assez puissantes pour que Louis Du Tillet se décidât à rentrer en France et à reprendre la cure qu'il avait abandonnée. De retour à Angoulême, lit-on dans Florimond de Ræmond, « il monte en chaire (car il était homme de savoir), prêche et décrie le luthéranisme autant qu'il avoit désiré de l'avancer. »

On conserve à la Biblioth. nationale, parmi les mss. du fond de Baluze (8069, 5), trois *Lettres* écrites par Du Tillet à Calvin, après son retour en France, pour lui faire connaître les motifs de sa résolution et l'engager à suivre son exemple. A la suite se trouvent les réponses du sévère réformateur, datées de Genève et de Strasbourg, et quatre lettres de *Bucer*, portant la date de 1539, où le célèbre pasteur de Strasbourg combat les raisons de Du Tillet, qu'il appelle son Louis. Cette correspondance a été publiée par M. *Crottet* (voir ci-dessus t. IV col. 923 no III), par les éditeurs strasbourgeois dans *Opera Calv.* Brunsw. et avec d'excellentes notes par Herminjard nos 680, 692 etc. — Nous ne connaissons que par le Martyrologe de J. *Crespin* le meurtre d'un quincaillier nommé *Matthieu* tué ainsi que sa femme à la St-Barthélemy, dans leur demeure, sur le pont de Notre-Dame, à Paris, « ensemble « un mercier demeurant avec un nommé « Barthélemi du Tillet parent du greffier « de la Cour de parlement nommé du « Tillet » (édit. de 1619, fo 783 d).

DUTILLOY (JOSEPH) de Rheims, prosé-

lyte, assisté à Genève, 1698. — La veuve *Dutilly*, de Vitry-le-François, assistée à Genève, 1698, d'un viatique pour la Hollande. — *Dutiltre*, famille réfugiée en Prusse. — Le juge *Dutocq*, ancien de Pamiers, délégué au synode de Saverdun, 1598. — *Dutoit*, ministre au Chaylard, 1656 ; à Vallon, 1657-60 puis de nouveau au Chaylard ; interdit en 1670 comme étant étranger. — Gaspard, de Vallon, étudiant à Genève (Gasp. de Tecto vallonensis) inscrit le 22 juin 1675, pasteur à Meysse en 1681. — Famille Dutoit, réfugiée au Cap (*Bull.* XV, 160), conf. *De Toit*, ci-dessus col. 379.

DU TOUCHET, gentilhomme des environs de Domfront, lieutenant de *Montgommery*. Selon l'abbé Des Roches, auteur d'une Histoire du Mont-Saint-Michel, ce fut sous les ordres de Du Touchet que les protestants se rendirent, par trahison, maîtres d'Avranches dans la première guerre civile. Si le fait est vrai, il doit sembler étrange que l'histoire garde le silence sur ce capitaine jusqu'à la Saint-Barthélemy, à laquelle il échappa par sa prudence. En 1574, Du Touchet se joignit à *La Touche, Chauvigné-Boisfront*, de l'Anjou, *Montmartin*, de Bretagne, et *Say*, pour porter secours à Ambroise *Le Hérissé*, dit le Balafré, qui secondé par son frère René ou Pierre, s'était saisi du château de Domfront. Quelques semaines après, le 8 mai, *Montgommery* y arriva, fuyant de Saint-Lô, lui cinquième. Une querelle entre Du Touchet et un autre chef, qu'il voulut apaiser, causa sa mort, en le retenant à Domfront plus qu'il ne comptait y rester, et en donnant ainsi à Matignon le temps de l'y investir.

La seule entreprise par laquelle Du Touchet se soit distingué particulièrement, est celle qu'il tenta sur le Mont-Saint-Michel, le 22 juillet 1575. Profitant d'une absence du gouverneur, il introduisit dans le château, quelques soldats déguisés en pèlerins, lesquels, mettant tout à coup l'épée à la main, tombèrent sur les moines et les dispersèrent. Du Touchet accourait pour prêter main-forte aux agresseurs, lorsqu'il vit s'avancer une troupe d'ennemis de beaucoup supérieure à la sienne. Il dut battre en retraite, laissant ses soldats sans espoir de secours. Dans la crainte qu'ils ne missent le feu au château et qu'ils n'égorgeassent les moines, comme ils menaçaient de le faire si on ne leur accordait une capitulation, les catholiques consentirent à les laisser sortir la vie sauve ; l'abbé Des Roches l'avoue, mais il tait la violation de cet accord. D'Aubigné, dont le témoignage est confirmé par de Thou, nous apprend que Matignon fit trancher la tête aux trois principaux et pendre la plupart des autres. Quant à Du Touchet, nous le retrouvons, en 1589, gouverneur de Falaise. Il fut battu et fait prisonnier par Montpensier, cette année même, et depuis l'histoire ne parle plus de lui, que nous sachions.

DU TOUR. A la St-Barthélemy, à Bordeaux, « un diacre de l'église réformée, nommé du Tour, homme vieux et qui au temps de son ignorance avoit esté prestre en l'Eglise romaine, estant lors malade en son lict, fut traîné en pleine rue, et lui fut proposé que s'il vouloit aller à la messe on lui sauveroit la vie. Il respondit franchement que non, et que son aage et sa griefve maladie, qui approchoient de la mort, ne lui pouvoyent permettre de faire une telle faute que d'oublier son salut éternel pour prolonger cette vie de quelque peu de jours » (*Crespin*, 800 d). — « Jean Dutour, d'Autun en Languedoc, pelletier, » reçu habitant de Genève, 20 oct. 1572 ; (Simon), de Bagnol près le Pont St-Esprit, *id.* 27 octobre. Du Tour, ancien de Lavardac, délégué au synode de Nérac, 1671. — Jehan *du Trembley*, « de Villefranche en Bourbonnois, » *id.* septemb. 1558. — Louise *du Trésor de La Rocque*, de près de Coutances, 60 ans, veuve, et Louise sa nièce, assistées à Londres (18 l.) en 1702. Marie du Trésor de La Rocque, 60 ans, confesseuse id. (14 l.) 1705. — Mathurin *Du Treuil*, de Dijon, réfugié à Lausanne en 1571 ; il y est reçu bourgeois, 12 déc. 1578, et inscrit comme étant « Mathurin *Du Truel*, de Dijon, marchand quinquailler, fils de Jehan du Trueil, de Grenade près Thoulouse. » — Jacques *Du Triol*, de St-Fortunat, assisté d'un viatique à Genève, 1684.

DU TRONCHAY, nom d'une famille du Maine, célèbre dans la littérature du XVIe siècle [Haag, IV 519]. Des divers membres dont elle se composait, deux appartiennent incontestablement à l'Eglise protestante ; nous voulons parler de Felix Du Tronchay, sieur de La Noë ou de La Noue,

ministre de Beaufort-en-Vallée, qui fut député au synode national de Montauban, et de Louis Du Tronchay, sieur de La Forterie.

Né au Mans, en 1545, Louis du Tronchay était, dit La Croix du Maine, « un des plus doctes et des plus sçavants jeunes hommes de France et des plus affectionnez aux lettres. » Obligé de quitter sa ville natale à cause de sa religion, il se retira à La Charité. Ayant entendu parler de quelques curiosités que renfermait le village de Thou, il s'y rendit pour les visiter ; mais reconnu pour huguenot, il fut égorgé, en 1569, à l'âge de 24 ans. Ses coreligionnaires vengèrent ce meurtre par l'incendie du village. Selon La Croix du Maine, Du Tronchay était très docte en grec et écrivait bien en latin. Il avait composé une histoire de nos troubles religieux, dont le manuscrit fut dérobé ou perdu lors de sa mort, et plusieurs pièces de poésie française dont aucune n'a été imprimée. Félix et Jacques du Tronchay sont inscrits (cenomanni, juris studentes) comme faisant leurs études de jurisprudence à Genève en 1581. — Félix est probablement le même qui fut ministre à Beaufort-en-Vallée et depuis (en 1598) à Saumur où il mourut l'an 1600 d'une pleurésie. Il avait rédigé son testament, en le faisant recevoir, à défaut de notaire dans le pays, par un Ancien de son église, se fondant sur ce que la Coutume d'Anjou permet qu'un tel acte soit reçu, à défaut du curé par son *Vicaire ;* le testament fut déclaré nul par arrêt du parlem. de Paris du 18 fév. 1604, malgré la plaidoierie de Jean *Bédé* (Filleau, Décis. cath. p. 643). — On trouve encore un *Dutronchay* ministre à Montgobert (Picardie) en 1604.

DU TROSSEL (Etienne), natif de Montpellier [Haag, IV 520], après avoir servi en France, s'expatria lors de la Révocation et entra dans l'armée prussienne. Il servit d'abord au régiment de Varennes, dont il fut nommé colonel en 1702. Elevé au grade de major-général, il obtint, en 1708, le régiment de Pöllnitz, à la tête duquel il fit les guerres d'Italie et de Flandre ; il se signala notamment à la bataille de Malplaquet. Après la paix d'Utrecht, il fut chargé du commandement du contingent prussien dans l'armée impériale, avec le grade de lieutenant-général. Il mourut en 1714. Il avait un frère qui servit en Hollande et qui n'est d'ailleurs connu que par une donation pieuse à la maison des Orphelins de Berlin ; plus deux sœurs, dont l'une épousa le capitaine d'*Usson*. L'autre se maria à Halle et donna le jour à Etienne *Basset-Du Trossel* conseiller à la justice supérieure, père de Charles-Etienne, lieutenant-colonel d'artillerie, et d'une fille, mariée avec le major de *Chauvet*.

Charles-Etienne Du Trossel, qui mourut en 1778, est auteur, selon Meusel, des deux ouvrages suivants :

I. *Geschichte des Polybius, mit den Auslegungen und Anmerkungen des Ritters Herrn von Folard. Uebersetzt von einem königl. preussischen Officier ;* VI^ter Theil, Berlin, 1769, 4°.

II. *Anhang zur Geschichte des Polybius, mit der die Kriegskunst betreffenden Auslegungen und Anmerkungen des Ritters von Folard*, Berlin, 1769, in-4°.

DUTRY (Humbert), de Tulette, et sa femme, assistés à Genève d'un viatique pour le Würtemberg, 1707. — Pierre *Dutry*, d'Espence en Champagne et sa famille (4 pers.), *id.* pour Berlin, 1708. — Emmanuel *Dutuy*, d'Honfleur, et 4 autres personnes, ses parents, *id.* pour la Hollande, 1708.

1. DU VAL (Pierre), né à Paris [Haag, IV 521] de Denis Du Val, sieur de Sters, et de Louise de Becdelièvre, fut précepteur des enfants de François I. Docteur en théologie et chanoine de Rouen, il fut nommé par le roi à l'évêché de Séez et consacré en 1545. En 1549, il assista au couronnement de Catherine de Médicis. C'était un des prélats les plus instruits de son temps ; aussi se montra-t-il partisan, mais timide, de la Réforme, comme le prouvent ses ouvrages et le rôle qu'il a joué au colloque de Poissy. Dès 1552, il publia *Le triomphe de vérité où sont montrés infinis les maux commis sous la tyrannie de l'Antechrist, tiré de Malphéus Vegus, et mis en vers*, Paris, 1552, in-12. L'année suivante, il mit au jour un recueil de quatrains sous le titre : *De la grandeur de Dieu*, Paris, 1553 et 1555, in-8° ; puis en 1555, un *Petit dialogue d'un consolateur consolant l'église en ses afflictions, tiré du Ps. CXXIX*, qu'il fit suivre, trois ans après d'un nouveau poème *De la puissance, sapience et bonté de Dieu*, Paris, 1558, in-

8°; 1559, in-4°. Selon Moréri, on lui doit aussi une traduction française du Criton de Platon.

Lorsque, après la mort de François II, la politique conseilla à la reine-mère de se rapprocher des Bourbon pour contrebalancer le pouvoir des Guise, elle permit à Du Val et à *Monluc* de prêcher les doctrines de la Réforme en présence de toute la Cour. L'évêque de Séez ne fut pas étranger non plus à la résolution qui fut prise de tenir un colloque à Poissy, et dans les conférences qui le suivirent, il montra une grande modération, au point de signer la formule qui souleva l'indignation de la Sorbonne (II, col. 513). Il partit ensuite pour le concile de Trente: mais il était de retour en France vers 1564, année où il mourut à Vincennes.

2. DUVAL (Nicolas), savant jurisconsulte [Haag, IV 521], conseiller au parlement de Paris. Duval, suspect d'hérésie depuis 1559, avait failli être arrêté avec *Du Bourg*, à la suite de la fameuse mercuriale. C'était, selon les Mémoires de Condé, un « homme de gentil esprit et aigu, fort libre et véhément en l'explication de la vérité, de bonne vie et paisible, et juge de fort bonne et entière réputation. » Il réussit à se soustraire aux recherches, et fut rétabli dans sa charge à la mort de Henri II. Lorsque la première guerre de religion éclata (1562), chassé de sa demeure par les rigueurs inouïes de la compagnie dont il était membre, il résolut de se réfugier, avec sa femme sur le point d'accoucher, au château de la Ferté-sous-Jouarre, qui appartenait au prince de *Condé*, et où un grand nombre de protestants de Paris et de Meaux avaient trouvé un asile. En route, il tomba entre les mains des catholiques qui le dévalisèrent; cependant il réussit à leur échapper et se jeta dans le château. Il y fut bientôt suivi par le sieur de Pavan qui constitua prisonniers tous ceux qu'il y trouva, attendant l'issue de la blessure du duc de Guise avant de prendre sur lui de les livrer au supplice. Si Guise n'était pas mort, il est plus que probable que tous ces infortunés auraient subi le même sort que *La Haye*, Jean *Fertin*, Claude *Moquet*, Laurent *Docquevaux*, Claude *Lemoine* et *Caviller*, échevin de Meaux, qui, arrêtés dans le château de Signet, appartenant à *La Haye*, furent pendus par sentence du prévôt des maréchaux.

Rendu à la liberté, Duval fut nommé, quelque temps après, conseiller au parlement de Rennes. En 1565, il maria sa fille Louise avec Jacques *Cappel*, et, s'étant démis de sa place en faveur de son gendre, il se retira dans une maison de campagne, où il fut égorgé par les catholiques, en 1568. Jeanne *d'Albret* a composé sur sa mort un sonnet qui a été publié avec les Commentaires de Louis *Cappel* (Amst., 1689, in-fol.).

Nicolas Duval est auteur d'un livre de jurisprudence estimé, dont voici le titre : *De rebus dubiis et quæstionnibus in jure controversis tractatus XX*. Cet ouvrage, publié par Jacques *Cappel*, a eu plusieurs éditions depuis 1564. La 5e est d'Arnheim, 1638, in-4°. Il est dédié à *L'Hôpital*. Dans la préface, l'auteur nous apprend qu'il s'était appliqué à l'étude du droit romain depuis 1523, qu'il avait suivi le barreau jusqu'en 1542, où il avait été nommé secrétaire du roi, et qu'il était entré plus tard au parlement de Paris comme conseiller.

3. DUVAL, ministre à Valence, décapité en cette ville, 1561. — Autre, ministre à Caen, 1564. — Autre, au Parc, 1576. — Autre, à St-Quentin, 1623.— Autre Duval qui fut d'abord gardien du couvent des capucins à St-Omer [Haag, IV 521]. Il s'était converti et avait été placé comme ministre à Touquin, dans la Brie. Il desservait depuis quelque temps cette petite église, lorsqu'en 1604, le prévôt de l'hôtel le fit enlever par ses archers et conduire à Arras où il fut soumis aux plus mauvais traitements. Les protestants adressèrent de grandes plaintes à Henri IV, qui se montra fort mécontent de cette audacieuse violation de l'édit de Nantes. Le chancelier s'excusa en disant que sa confiance avait été surprise. Sur un ordre du roi, Duval fut rendu à son église. On le retrouve pasteur à Voué près Arcis-sur-Aube en 1620, puis à Falaise; il fut déchargé en 1626. — (Pierre), de Normandie, étudiant à Saumur, 1647. — Autre, avocat, ancien d'une église du pays de Gex, sollicite les Cantons suisses dans une intéressante lettre, du 9 janv. 1664, d'intercéder pour les malheureuses églises de France, « leur estat estant si déplora-

ble qu'elles sont à la veille de leur dernière désolation » (*Bull.* I, 474). — (Michel) de Ste-Foy, étudiant en théologie à Montauban en 1656 (Rigaud not. de Montaub., septembre 1657, fo. 451), il était pasteur à Razac, près Bergerac, en 1661 et l'était encore en 1677 (Tr 264, 267 et 330) ; on le retrouve pasteur à Lacépède en 1683. — Autre, natif d'Angoulême, apostat et pensionné en 1675. — (François) né à Montpellier, commença ses études théologiques à Genève, où il figure sur le Livre du recteur le 6 septemb. 1671, et les termina à Puylaurens où il fut un des argumentateurs de la thèse d'André *Martel*, 1674, *De vera christianæ justificationis idea*. Admis au ministère évangélique par le synode du bas Languedoc tenu à Nîmes au milieu d'octobre 1678, il fut nommé pasteur de la maison de M. *de la Calmette*. Quatre ans après, en 1682, il fut appelé à desservir l'église de Caveyrac, dans le colloque de Nîmes. On ignore ce qu'il devint à la Révocation. — Duval, surnom pris par Pierre *Sicard* et Philippe *Delpuech*, pasteurs du désert, le premier en Languedoc, le second à Paris, vers les années 1750 à 1765.

4. DUVAL (Jacques), natif de Rouen [Haag, IV 520], se voua à la propagation de la Réforme. Il paraît qu'il remplit d'abord les fonctions pastorales à Lyon, d'où il fut envoyé à Milhau, en sept. 1560. Les doctrines nouvelles prêchées dans cette ville par Blaise *Mallet*, y avaient trouvé un assez grand nombre de sectateurs qui s'assemblaient dans la salle de l'école publique, mais en secret et de nuit, pour la célébration de leur culte. Duval arriva le 6 oct., et dès le 12, il fit présenter aux consuls une requête pour leur demander un lieu d'exercice. Les magistrats répondirent par une défense formelle de prêcher sans la permission de l'évêque, et envoyèrent, le 17, le lieutenant du bailliage signifier cette défense aux Huguenots, qu'il trouva assemblés au nombre de 4 ou 500. Duval se soumit sans résistance et se retira à Rhodez où il fut emprisonné bientôt après. L'année suivante, le 7 sept., il fut ramené en triomphe à Milhau par un grand nombres de personnes de marque à la tête desquels était le baron *de Broquiès*, Guyod *de Combret*. Le jour même, il monta en chaire devant 2 à 3000 auditeurs, et le 10 on le conduisit à Compeyre pour qu'il y prêchât la pure parole de Dieu. « Cependant, ajoute l'auteur des Essais historiques sur le Rouergue, il se faisait quelques cérémonies extérieures de la religion catholique, telles que les processions, mais elles n'étaient suivies que des officiers de justice, d'un consul et de la populace ; toutes les personnes considérables professaient ou soutenaient le calvinisme. » — D'autres Duval, parents peut-être du précédent, vinrent également de Rouen, vers la même époque à Genève. On trouve inscrit au mois d'avril 1559 sur le registre des nouveaux habitants : « Isaac filz de feu Itache Duval de Rouen en Normandie ; » sur le registre de la Bourse françoise, à la recette du mois de décemb. 1555, le sieur Estienne Duval payant comme donateur une somme de six florins. Ce dernier avait été apothicaire à Rouen et avait apporté à Genève, avec une certaine fortune l'enseigne de son commerce, un singe vert tenant une pomme d'or à la main. Il fut admis, cette même année 1555, à la bourgeoisie genevoise, entra dans les Conseils en 1556 et laissa de nombreux descendants qui, sans avoir joué de rôle à Genève ni ailleurs, parvinrent par la banque, vers la fin du dernier siècle (comme nous l'avons indiqué ci-dessus, col. 781) à une grande fortune et une très honorable situation. Encore aujourd'hui, M. Etienne Duval tient le premier ou l'un des premiers rangs à Genève dans l'école de peinture. — Dans les Décis. cathol. de Filleau, (p. 565) on voit à Rouen, en l'année 1621, se débattre un procès entre Louis Duval marchand de cette ville et ses deux fils, Pierre et Jean, qu'un prêtre catholique, leur oncle, avait détournés et enlevés à leur père ; celui-ci porte plainte aux tribunaux et perd son procès.

5. DUVAL (Antoine) « cousturier, natif de Senlis près Paris, » reçu habitant de Genève, déc. 1559. — (Symon) « muscien de Paris, » *id.* 10 nov. 1572. — (Estienne) marchand drapier à Bréau, paroisse d'Aulas, qui testa en 1605, a laissé une nombreuse famille aujourd'hui établie à Montpellier. Ses descendants, aux XVIIme et XVIIIme siècles, ceux du moins qui n'avaient pas été expulsés par la Révocation, exerçaient à Bréau les charges d'avocats et de notaires et avaient acquis les seigneu-

ries des Laupies et de Roquesédal en partie. — (Pierre) avocat au présidial de Beaucaire, condamné à la confiscation de ses biens, 1621. — (Gilles) sieur de Vieuxpont fils de Thomas Duval sieur du Noyer, épouse à Charenton, août 1642, Marguerite fille de Pierre *Naudin*, apothicaire et valet de chambre du roi — Nombre de Duval persécutés en 1685 à l'occasion de la Révocation : Thomas, sieur de Hauteclaire; son fils garde du corps du roi d'Angleterre; Pierre sieur des Acres; Jean sieur de La Corbellière; François et ses six enfants : Duval sieur de la Potterie, Philippe sr de La Sanée, Jean sieur de Nolibert, Duval sieur de Menilval, capitaine de dragons réfugié en Angleterre, Marc sieur des Grouas, Madeleine femme de Girard de Granchamp, tous de l'élection d'Alençon (Tt 270). — (Marie) enfermée aux Nouvelles cath. d'Alençon en 1741 (M 670). — (.....) « pauvre médecin françois, » assisté à Lausanne, oct. et déc. 1689. — (Jacques), de Chalençon en Vivarais, dit Mantel, régent d'école, et sa femme malade, *id.* 1700-1702. — (Pierre) de Fontenay-le-comte en Poitou, qui a été 4 mois de la garnison de Genève et veut aller rejoindre son frère en Angleterre, assisté à Genève, 1699, et à Lausanne, 1700, où il est mis en apprentissage de cordonnier, 1700. — (La femme de Pierre), d'Orléans, avec 3 enf., assistée à Genève, 1685. — (David), de Vars en Dauphiné, assisté à Genève d'un viatique pour Berlin, 1701. — (Daniel) de Honfleur, *id.* 1702. — (Louis d'Espense en Champagne, *id.* 1705. — (Jean) d'Angers, reçoit à Genève un viatique de 5 fl. avec une chemise et des bas, 1710. — (Magdeleine), de Saintonge, 34 ans, femme d'un chirurgien, assistée à Londres (6 l.), 1705 et ann. suivantes.

6. DUVAL (Jacques) conseiller et médecin ordinaire de S. A. R. le duc d'Orléans, inhumé au cimetière des SS. Pères à Paris, 29 août 1650. C'est peut-être à sa famille qu'il faut rattacher la note donnée par *Agnew* (II 201) sur Philippe Du Val, médecin, probablement fils du pasteur Duval qui desservait l'église de la Patente. Il devint premier médecin de la princesse de Galles mère de Georges III. Vers 1730, il épousa Marianne *Aufrère* (ci-dessus I col. 568). Leur fils Philippe Du Val fut chanoine de Windsor, doyen de Twikenham, et mourut à l'âge de 76 ans, 14 mars 1808.

7. DUVAL (Robert), peintre d'histoire [Haag, IV 522], né à la Haye en 1644, fut l'élève de Wieling. Plus tard, sous le nom de *La Fortuyn*, il alla se perfectionner à Rome, d'où il passa à Venise dans l'intention d'étudier les œuvres de Pierre de Cortone. A son retour dans sa patrie, il épousa la fille d'un ministre français, à la recommandation de qui le roi Guillaume lui accorda la place d'intendant des palais royaux, en le chargeant de restaurer les célèbres cartons de Raphaël, une des plus précieuses curiosités du palais de Hamptoncourt. Dans les dernières années de sa vie, Duval retourna en Hollande et fut nommé directeur de l'Académie de La Haye. Il mourut dans cette ville en 1742, selon Nagler. Ses tableaux sont fort rares, car, dès sa jeunesse, il évitait tout travail assidu.

DU VANNEAU (Mr), donateur à la Bourse françoise de Genève, 1551. — Jean *Duvar*, de St-Maurice près Uzès, assisté à Genève d'un viatique pour l'Allemagne, 1710. — René *Du Vau*, « couraigeur (corroyeur) natif d'Orléans, » reçu habit. à Genève, 1555. — *Duvay*, ancien de Laon, 1669 (*Bull.* VIII, 442). — Antoine *Duvelais*, d'Alençon. soldat en congé, assisté à Lausanne, 1698. — *Du Vennier*, avocat au parl. de Bordeaux, député à l'assemb. de Ste-Foy, mai 1597. — Jacob *Du Ventre* arrêté « il y a déjà du temps, » en 1690 ; détenu à Ham, libéré et conduit à la frontière par ordre du roi en 1699 (*Bull.* II 564; IV 126, 207, 375). — Mathieu *du Vergier*, de Ste-Foy, cordonnier, reçu habit. à Genève, 1558 ; — Marguerite du Verger dame de Buchignon et de la Lande-Blanche, en Poitou, autorisée à l'exercice en sa maison, 1656 (Filleau, Déc. cath.) ; — (Anne), de Guyenne, fille d'un bourgeois, 27 ans, infirme, assistée (2 l.) à Londres. — Jeanne *du Vergny*, de Paris, 70 ans, paralytique, pour cent semaines de nourriture, à 3 sh. 6 d. par jour, à la Pest-house de Londres, 21 liv.; 1702. — La veuve d'Ant. *Duvernay*, de Montélimart, avec 3 enf., assistée à Genève, 2 écus par mois, 1697.

DUVERNOY, ou mieux Du Vernois, du nom d'un village du pays de Montbéliard,

famille qui se fait connaître [Haag, IV 522] dès l'an 1552 par la réception (21 juillet) de Bastien Du Vernoy « notaire public » à la qualité de bourgeois de Montbéliard. Les exacts historiens *Erman* et *Reclam* citent comme chassés de Bourgogne pour cause de religion, Claude et Jean du Vernoy qui seraient allés s'établir en 1560, le premier dans le Montbéliard, le second dans le pays de Neufchâtel où il se serait allié à la famille Meuron. Ici une lacune. Le premier Duvernoy que nous retrouvions ensuite est André, membre du conseil de régence de Montbéliard, mort octogénaire en 1630, à qui l'on doit une relation manuscrite de l'*Invasion du comté de Montbéliard par les princes lorrains durant l'hiver de* 1587 *à* 1588, relation qu'un de ses descendants, Charles Duvernoy a publiée avec des notes et des additions dans le Journal de l'Institut histor. (T. III, 1835, et Paris, Baudoin, in-8°, 19 pag.) Cette relation confirme en tous ses détails celle qui est donnée sur le même fait dans les Mémoires de la Ligue. André Duvernoy laissa plusieurs enfants, entre autres 1° David, bapt. le 13 oct. 1577, qui épousa Marthe *Huguenot* dont il eut Georges en 1611, et François, 1619 ; 2° Daniel, bapt. le 25 mai 1582, docteur en médecine et mort médecin du prince de Montbéliard, 12 fév. 1621 ; il avait épousé en 1607 Catherine *Jaquin* et en eut Nicolas, bapt. le 20 août 1609 ; 3° Henri marié en 1613 avec Barbe *Carlin* ; 4° Samuel, marchand, qui prit pour femme, 1598, Catin *Clave* et en eut plusieurs enfants.

Dans une autre branche, Guillaume Duvernoy, notaire puis greffier de la mairie et enfin prévôt de la ville, épousa en 1598 Marguerite *Berdot* dont il eut entre autres enfants 1° Jérémie, bapt. le 4 déc. 1605, notaire puis procureur général, à qui sa femme, Élisabeth *Jeannet*, donna en 1628 un fils qu'on nomma Jérémie ; resté veuf il se remaria, 1639, avec Catherine *Vessaux* qui le rendit père de : Charles bapt. le 15 avril 1641 ; Élisabeth née en 1642 ; Susanne en 1643 ; Samuel bapt. le 25 mai 1647 ; Judith née en 1648 ; Étienne bapt. le 7 oct. 1650 ; Jean-Christophe bapt. le 13 mars 1653 ; Pierre né en 1654 et Joseph-Jérémie bapt. le 17 fév. 1658 ; — 2° Charles, bapt. le 20 avril 1608, qui suit ; — 3° Abraham, bapt. le 17 août 1611 ; — 4° Hugues, bapt. le 15 avril 1617, qui épousa, 1640, Marguerite *Cucuel* et en eut quatre fils ; — 5° Pierre bapt. le 24 déc. 1618.

Charles Duvernoy suivit la carrière ecclésiastique. Il était diacre à Héricourt lorsqu'il épousa, 1633, Sabine *Marchand*. Nommé pasteur à Mandeure, puis à Héricourt, de 1635 à 1671, et à Montbéliard, de 1671 jusqu'à sa mort arrivée le 3 nov. 1676, il est auteur de nombreux ouvrages d'édification : I. *La Semaine sainte ou Prières pleines de dévotion et de consolation pour louer, prier et remercier Dieu*, etc., Gen., 1656, pet. in-8° de 495 p. ; dédié à Sibylle, duchesse de Wurtemberg et comtesse de Montbéliard. On compte six éditions de ce recueil jusqu'en 1805. — II. *La soif et les eaux de David*, sermon funèbre fait en l'église d'Héricourt en l'enterrement d'Élisabeth *de Remchingen*, née de Franquemont, le 21 mars 1659, Bâle, in-4°. — III. *La Journée sainte ou Méditations et prières dévotes*, in-12 de 311 p. ; dédié à la duchesse Anne *de Wurtemberg-Montbéliard*, arrière-petite-fille de l'amiral de *Coligny*, et sœur de la célèbre comtesse de *La Suze*, sous la date du 19 oct. 1661. — IV. *Discours funèbre* prononcé aux funérailles du comte *Léopold-Frédéric de Wurtemberg-Montbéliard*, dans un recueil publ. à cette occasion, Montb., 1664, in-4°. — V. *Les consolations divines*, Gen., 1666, in-12. — VI. *Méditations et prières où le seigneur Jésus est portrait devant les yeux des fidèles à l'égard de sa croix et de sa passion*. — VII. *Le berceau de Jésus-Christ*. — VIII. *Trois sermons sur les armes d'Héricourt, avec une relation du siège d'Héricourt en* 1637 [par les Impériaux], Montb., J.-M. Biber, 1700, in-4° ; probabl. une 2e édit. — La Biblioth. du Protestantisme conserve de lui une dizaine de lettres au pasteur Ferry de Metz, de 1660 à 1666 ; elles ont pour cachet un chevron accomp. de 2 étoiles en chef et un croissant en pointe, avec les lettres CDV pour cimier.

Jules-Frédéric, né en 1669 de Jules-Frédéric et de Suzanne *Berdot*, fut recteur du gymnase de Montbéliard et depuis 1729, un des pasteurs de la ville. Il mourut en 1734, laissant divers ouvrages d'instruction élémentaire : I. *Instruction catéchétique, contenant les principaux points de la foi et de la religion chrétienne*, etc., Montb.,

J.-J. Biber, 1730, pet. in-8° de 452 p. Ouvrage traduit de l'allem. de Zügel. — II. *Les préceptes de la grammaire latine mis en françois pour l'instruction des écoliers des classes latines de Montbéliard,* Montb., 1727, pet. in-8°.

Jérémie-Christophe ne nous est connu que par la thèse de théologie qu'il soutint sous la présidence de F.-Melch. *Barthol,* diacre de l'église franç. de Montbéliard et professeur (au Collége) de théologie et de philos. sacrée sous le titre : *Tractatus de animâ rationali, disputatio secunda de intellectu,* Montisbel., Claude Hyp, 1673, in-4° de 31 p. ; dédié à Jérémie Du Vernoy, aïeul maternel, et à Georges Du Vernoy, père de l'auteur. Cette thèse prouve qu'à la date où elle fut soutenue, l'université de Montbéliard, inaugurée le 30 juin 1677, sous le nom modeste de Collége, fonctionnait régulièrement et qu'elle jouissait du privilége de conférer les plus hauts grades universitaires ; mais sa prospérité naissante fut bientôt troublée. Le 6 janvier 1670, à la suite de l'invasion du pays par le maréchal de Luxembourg, qui eut l'art de s'emparer de la ville *par assaut de compliments,* deux capucins s'établirent dans les bâtiments du Collége, qui fut converti en une chapelle catholique.

Joseph-Jérémie, pharmacien de la cour. On lui doit : *Catal. medicamentorum tàm simplicium quàm compositorum in officinâ pharmaceuticâ J.-J. Duv. præstantium,* Montisb., J.-M. Biber, 1700, in-16 de 84 pag. : Jérémie Duvernoy vivait encore en 1716, époque à laquelle nous le trouvons désigné, dans un acte officiel, avec la qualification de *perpetuus* hodièque *consul civitatis.* Des neuf enfants que lui donna sa femme Cécile *Plappert,* un seul, le 5me, s'est fait connaître : c'est le savant auquel nous allons consacrer quelques lignes.

Jean-Georges Duvernoy, anatomiste, naquit à Montbéliard au mois de juin 1691. Après avoir achevé ses études de médecine à la Faculté de Bâle, en 1710, Duvernoy se rendit à Paris pour y compléter son instruction. Dès 1712, il retourna dans sa ville natale, où il se livra à l'exercice de la médecine et de la chirurgie. Nommé bientôt après médecin du duc *Léopold-Eberhard* pour son comté d'Horbourg et sa seigneurie de Riquevir, il alla s'établir dans cette dernière ville, où il vécut jusqu'en 1716, époque à laquelle il fut attaché à l'université de Tubingue avec le titre de professeur extraordinaire de médecine. Le grand Haller s'honore d'avoir reçu de lui les premiers éléments de la botanique et de l'anatomie. Sprengel, dans son Histoire de la médecine, en parle aussi avec éloge. En 1725, Duvernoy accepta une chaire d'anatomie et de chirurgie à l'académie, récemment fondée, de Saint-Pétersbourg, et il la remplit honorablement pendant une période de vingt années. En 1746, ayant obtenu une pension de retraite, il se retira avec sa famille à Kircheim dans le Wurtemberg, où il mourut en 1759. On lui doit divers ouvrages sur les accouchements, sur la botanique des environs de Tubingue et sur le système glandulaire, outre plusieurs savantes dissertations anatomiques insérées dans les 14 premiers volum. des Comment. de l'acad. de St-Pétersbourg.

Georges-David, fils du précédent, premier médecin du duc de Wurtemberg, ne nous est connu que par la thèse qu'il soutint, le 6 nov. 1770, à la Faculté de médecine de Bâle pour la licence : *De lathyri quâdam venenatâ specie,* Bas., in-4°, 19 p. *Binninger,* dans ses Observations, avait déjà fait connaître les effets pernicieux de cette espèce de gesse sur le système nerveux ; et à son instigation, le duc *Georges* avait rendu une ordonnance, en 1671, pour en défendre la culture.

Léopold-Eberhard, jurisconsulte, mort à la fleur de l'âge, le 9 janv. 1763, est auteur d'une savante dissertation sur les souverains du comté de Montbéliard, depuis les temps les plus anciens; il la présenta à la Faculté de droit de Strasbourg pour obtenir la licence, le 28 sept. 1762, sous le titre : *Dissertatio inauguralis sistens seriem comitum Montisbeliardensium, antiquissimumque eorum cum imperio Germanico nexum,* Argent., in-4°, 58 p.; travail plein de recherches et d'érudition, dont la conclusion est que le comté de Montbéliard ne releva jamais du comté de Bourgogne, et que, par conséquent, les prétentions des rois de France ne sont pas fondées. On a fait de ce travail deux traductions, l'une en allemand et l'autre en français.

Jean-Jacques, pasteur, partisan de la

doctrine des Hernhutes[1], naquit, le 18 avril 1709, dans le village d'Etupes, près de Montbéliard, où son père exerçait les fonctions du saint ministère. Après avoir achevé ses études de théologie à Tubingue, il remplit pendant quelque temps la charge de lecteur à la petite cour de Bade-Durlach, et en 1736, de retour dans sa ville natale, il fut attaché au gymnase en qualité de co-recteur. Appelé en 1745 à desservir l'église allemande, il s'aquitta, pendant une période de 40 années, de ses fonctions pastorales avec un zèle qui lui mérita d'être nommé, en 1784, surintendant-adjoint des églises, surintendance, qu'après la réunion du pays à la France, il continua d'exercer, sous le titre d'inspecteur ecclésiastique, jusqu'à sa mort, arrivée le 25 mai 1805. On lui doit : I. Une réimpression du *Prédicateur évangélique*, recueil de sermons par *J.-F. Nardin*, 1754, précédé d'une *Vie* de l'auteur, dans laquelle Duvernoy faisait l'apologie des doctrines des frères Moraves que Nardin professait, ce qui la fit supprimer par un arrêt du conseil de régence. *Choffin* donna à Halle, en 1759, une édit. augm. de cette Vie. — II. Une trad. de la *Géographie universelle de Jean Hubner*, Bâle, 1761, 6 vol. in-8°, en collaboration avec le professeur Fréd. *Masson*, et autres. — III. *Histoire des souffrances et de la mort de notre Seign. J.-Ch., selon la concorde des quatre Évangélistes*, Month., J.-M. Becker, 1767, in-4°, 26 p. — IV. *La saine doctrine tirée des écrits des plus célèbres docteurs de l'Église réformée*, Bâle, 1769, in-8° de 463 p.; Neuchâtel, 1804, in-8°. — V. *Le miel découlant du rocher qui est Christ, ou briève exhortation* etc., Strasb., 1772, in-12; trad. de l'anglais de Wilcock. — VI. *Abrégé de l'histoire des Églises esclavonnes et vaudoises, depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à celui de la réformation, pour servir d'Introd. à l'Hist. de la Réforme par le baron Sekendorf*, qui parut anonyme à Bâle, 1785, in-8° de 596 p., plus un Index très détaillé, avec cette épigraphe *Diu verno*, anagramme de Duvernoy, à la suite de la trad. par *J.-J. Paur*, pasteur de Clairegoutte, de l'Abrégé de l'hist. de la réforme de l'Église chrét. en Allemagne par le baron de Sekendorf; elle forme le tome V et dernier de cette publication. Dans un court supplément, l'auteur donne un *Abrégé de l'histoire moderne des Vaudois du Piémont* tirée de l'Hist. de la glorieuse rentrée des Vaudois dans leurs vallées par Henri Arnaud, pasteur et colonel des Vaudois. Dans sa préface, Duvernoy nous apprend dans quel esprit il a composé son livre. « J'écris, dit-il, non en théologien controversiste, mais en simple historien. Tout ce que je dis, je l'ai emprunté des auteurs de différentes religions. Les écrivains catholiques romains sont même ceux de qui j'ai tiré les principales preuves que j'allègue. Si, en parlant d'après eux, j'ai levé le voile qui couvre les taches de leur église, c'est moins pour insulter à ses maux que pour y compâtir; et si je décèle les vices de son clergé, c'est sur lui, et non sur la religion que le reproche doit tomber. Je respecte tout ce qu'il y a encore en elle de respectable. » — VII. *Abrégé historique des livres de l'Ancien-Testament par Jér. Risler*, trad. de l'allemand, Neuveville, 1799, in-8° de 784 p. — VIII. *Abrégé de la saine morale, fondé sur la religion, mis en rimes*, Bâle, 1803, in-8° de 132 p. — Duvernoy est, en outre, auteur des ouvrages suivants dont nous ignorons les dates : IX. *Lettres de controverse du chancelier Pfaff aux jésuites Seedorff et Scheffmacher*, traduit de l'allem. — X. *Faits mémorables de Frédéric-le-Grand, roi de Prusse*, trad. de l'allem. — XI. *Recueils de sentences de l'Écriture sainte à l'usage des Frères Moraves.*

Jacques-Christophe, fils du précédent, naquit à Montbéliard, le 25 nov. 1740, et mourut en 1799 à Barby, en Prusse, où il remplissait les fonctions de pasteur. Il a publié : I. *Lebensgeschichte N. L. von Zinzendorf's*; Barby, 1793, in-8°. — II. *Zinzendorf's Reden über die Evangelisten, im Auszuge*; Barby, 1790, 6 vol. in-8°.

Georges-Louis, pasteur, nommé inspecteur ecclésiastique à la mort du pasteur *Surleau*, naquit le 31 mai 1784 et mourut à Montbéliard, le 9 avril 1841. Il est au-

[1] Le Précis historique de la réformation dans le comté de Montbéliard nous apprend que notre Duvernoy s'était d'abord rattaché, ainsi que les pasteurs *J.-J. Pelletier* d'Allanjoie, *J.-N. Vallet Des Barres* d'Héricourt, *Fries* de Couthenans, *Jacquin* de Vandoncourt, et *Paur* d'Etobon, aux conventicules des Piétistes, qui avaient trouvé des partisans dans le comté à la suite d'un voyage qu'y fit *Spener*, en 1659.

teur d'une *Liturgie évangélique ou Recueil de formulaires et de prières pour la célébration du service divin*; Paris, 1841, in-8°. De 1812 à 1816, il avait été un des collaborateurs du Magasin encyclopédique de Millin.

CHARLES, jurisconsulte, né à Montbéliard en 1774, mort à Besançon le 19 nov. 1850, s'est fait connaître par un grand nombre de travaux historiques, consacrés surtout à l'illustration de son pays natal. Nous nous bornerons à indiquer ses principales publications. I. *Éphémérides du comté de Montbéliard*, Besançon, 1832, in-8° de 520 p. : utile recueil de matériaux. — II. *Notices sur quelques médecins, naturalistes et agronomes nés ou établis à Montbéliard dès le* XVIme *siècle*, Besançon, 1835, in-8° de 56 p. Première livraison d'une publication qui n'a pas été poursuivie. Duvernoy a donné, en outre, une nouvelle édit. annotée des *Mémoires de Gollut*, Arbois, 1846, gr. in-8°, et il a eu une grande part à la publication des 3 premiers vol. des *Mémoires et documents inédits pour servir à l'hist. de la Franche-Comté* publ. par l'acad. de Besançon, Bes., 1838, 39 et 44, in-8° et in-4°; enfin la critique doit surtout lui tenir grand compte de son importante coopération au dépouillement et à la publication des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle, d'après les mss. de la Bibl. de Besançon* (Paris, 9 vol. in-4°), coopération dont l'importance est attestée par l'éditeur principal, M. Weiss, dans la préface de l'ouvrage.

GEORGES-LOUIS, très savant anatomiste, l'émule et le successeur du grand *Cuvier* dans les deux chaires qu'il a illustrées, au collège de France en 1838, et au Muséum d'hist. natur. en 1850, membre de l'acad. des sciences (1847) et des principales sociétés savantes de l'Europe, naquit à Montbéliard, le 6 août 1777. A l'art. Cuvier (Voy. IV, col. 999), nous avons déjà eu l'occasion de faire connaître le magnifique ouvrage d'anatomie comparée qui a surtout contribué à fonder sa réputation. Pour ses autres travaux, qui sont nombreux, nous renverrons à la *Notice sur ses publications d'anatomie comparée, de physiologie, de zoologie et de médecine pratique*, Paris, 1844, in-8°, qu'il présenta à l'acad. des sciences, lors de sa candidature, en 1844.

Plusieurs autres membres de cette famille ne nous sont connus que par le titre de thèses qu'ils ont soutenues. Ce sont : I. DANIEL, né à Héricourt, *de Pœnitentiâ Tyriorum et Sidoniorum*, Tubing., 1664, in-4°. — II. ERN.-CHRISTOPHE, *de Intellectu divino*, Tubing., 1732, in-4°; *Theses inaugurales*, Ibid. 1736, in-4°. — III. CHARLES-CHRISTOPHE, *de Decimis præsertim novalibus* (22 mars 1751), Basle, in-4°, 40 p. — IV. CHARLES-LÉOPOLD, *de Usu rationis in jure* (10 janv. 1769), Bas., in-4°. — V. GEORGES, savant helléniste, mort professeur au collège de sa ville natale. — Conf. ci-dessus les articles Binninger et Cuvier.

DU VEZ (JOSUÉ) sieur de Missy, commissaire nommé par le roi, 15 avril 1661, pour rechercher les contraventions à l'édit de Nantes dans la généralité de Soissons. Il offre asyle dans sa terre de Villers près Guise à l'église de Gercis supprimée avec plusieurs autres, par arrêt du 22 septemb. 1664. On y trouve quelquefois réunies plus de 1500 personnes, lit-on dans un document officiel de l'année 1681 (O. Douen, dans le *Bull.* VIII, 439, 448). Du Vez se retira du royaume en 1699, abandonnant ses biens, dont deux de ses parents, M. de Bondy colonel, et M. de Bezannes, se disputèrent bientôt (août 1700) la curée. Au mois de janvier 1703, M. de Chambry, capitaine au régim. de St-Pouange, se plaignait au ministre d'État de n'avoir pu jouir encore du cadeau que le Roi lui avait fait de 3000 liv. dues par M. de Chambry père au sieur Du Vez religionnaire fugitif (*ibid.* 541). La femme de ce dernier, moins heureuse que son mari, ne put fuir; arrêtée à la requête de l'évêque de Noyon, elle fut enfermée, à partir de 1686, dans divers couvents de cette ville. Leur fille Suzanne, épouse de Daniel *de Raineval*, abjura le 10 fév. 1686 à Arras, mais elle s'échappa du royaume après la mort de son mari.

DU VIDAL [Haag, IV 528]. En 1611, JACQUES du Vidal, lieutenant criminel à Sommières, prenait part à l'assemblée politique tenue alors en cette ville. Probablement il est le même Jacques du Vidal, qui n'était plus que « avocat à Sommières, » lorsqu'en novemb. 1627 il maria son fils, JACQUES, contrôleur général des gabelles du Languedoc, dans le temple de Charenton, avec Jeanne *des Champs*, fille

d'un ancien de cette église. La mère de l'époux se nommait Sybille *Le Roux*; celle de l'épouse, Anne *Stample*. De cette union naquirent treize enfants : ANNE venue au monde le 10 août 1629; JACQUES, 6 septemb. 1630; GASPARD, 15 août 1631 (parr. Gaspard *Masclary* son oncle et marr. Élisabeth des Champs femme d'Abel *Brunier*); FRANÇOIS, 25 septemb. 1632; NICOLAS, 14 juin 1634; MARIE, 25 oct. 1635; JEAN, 16 avril 1637; ÉLISABETH, 9 mai 1638; SAMUEL, 10 avril 1639; MARGUERITE, 1 nov. 1640; ANTOINE, bapt. le 21 septemb. 1642; MADELAINE née en nov. 1643, morte en juill. 1644; THOMAS. Le père de cette lignée fut enterré à Charenton le 8 août 1644. L'aîné des enfants, Jacques, fut, comme le père, contrôleur gén. des gabelles du Languedoc. Il épousa, 20 septemb. 1676, Marie fille du banquier Jean *Rondeau* et de Marie *Crommelin*; Anne fut mariée, oct. 1655, avec Philippe *Alix*, marchand, fils de Charles, marchand à Rouen et d'Anne *Thorel*; Marie épousa, 1663, Guyaldon *d'Auger*, major au régiment de ce nom; Marguerite fut épousée, 1665, par Jean *de La Tranchée*, baron de Broye, fils de Christophe sr de Savigny; Samuel devint major de cavalerie au régim. d'Auger et se maria, mai 1677, avec Esther fille de Nicolas *de Beaubos* et d'Esther *de Boubers*. Tous ces renseignements sont donnés par les registres de Charenton.

Le 4me enfant de Jacques du Vidal et Jeanne des Champs, François, né en 1632, fut ministre de l'église de Tours et l'un des plus éloquents et des plus sages ministres de la Touraine. En 1681, sous le prétexte qu'il avait induit une servante à changer de religion, on lui intenta un long et fâcheux procès. L'acte d'accusation était un tissu d'absurdités; mais le substitut du procureur-général à Tours était ambitieux et zélé : le pasteur fut condamné. Sur l'appel de Du Vidal, le procureur-général, plus sage que son subordonné, laissa dormir l'affaire jusqu'en 1684 qu'on la réveilla, en y ajoutant toutefois trois autres chefs d'accusation : Les anciens s'étaient assemblés sans qu'il y eût un magistrat présent; Du Vidal avait offert de l'argent à une fille pour l'engager à embrasser la religion réformée; il avait fait dans ses sermons allusion aux persécutions qu'éprouvaient les protestants et prêché contre les mystères de la religion romaine (M 665). En conséquence, le lieutenant-général condamna le ministre de Tours au bannissement et le temple à la démolition [1]. En même temps, *Sequeville*, collègue de Du Vidal, fut décrété de prise de corps. Sur l'appel, le parlement de Paris réforma ce jugement; il maintint la sentence prononcée contre le temple, mais il se contenta de frapper Du Vidal d'une amende de trois livres, et il acquitta ses co-accusés. Peu de mois après, la révocation de l'édit de Nantes chassa de leur patrie les deux pasteurs de Tours. Du Vidal se retira en Hollande et fut placé, en 1686, à Groningue, où il mourut le 16 août 1721. Sequeville passa en Angleterre où il desservit les églises de Swallow-Street et du Quarré. Voici la liste des ouvrages de Du Vidal :

I. *Huit sermons sur divers textes de la Sainte-Écriture*; se vend à La Butte, par Pierre Gripon, demeur. à Tours, rue de la Sellerie; 1672, in-12 de 415 p., avec approbation, 28 septembre 1671, de J. *de Brissac*, pasteur de Loudun et de *Tricot*, 16 sept. 1671, pasteur à Tours; dédié à Mme Émilie landgrave de Hesse, princesse de *Tarente*. — « La Butte était le temple des Réformés à Tours. J'ai retrouvé l'emplacement de l'édifice, dont les fondations existent encore, dans un champ situé à l'extrémité de la commune de St-Pierre des corps, près La Ville aux dames » (DUPIN de St-André).

II. *Les devoirs des pasteurs et des peuples par rapport à la persécution et au martyre*, Rott., 1695, in-8o.

III. *L'Église romaine pleinement convaincue d'antichristianisme, en forme de lettres* [huit] *adressées à ses conducteurs et à ses peuples*, Amst., Dan. Pain, 1701, in-8o.

IV. *Trente lettres par lesquelles l'Église romaine est pleinement convaincue d'antichristianisme touchant la lecture de l'Écriture sainte*, Rott., 1705, 2 vol. in-8o. — Cet ouvrage, qui parut avec l'approbation des ministres *Noguier* et *R. Des Moulins*, forme la suite du précédent. Dans les trois

[1] On possède, à la Bibliot. nat. un exemplaire imprimé (Ld 176 n° 518) de l'appel formé par Du Vidal et son consistoire contre la sentence, en date du 16 mai 1685, prononçant la démolition du temple de La Butte. Voy. ce que dit Elie *Benoist* à cette occasion (IV 307) du mérite et de la haute qualité de Du Vidal.

premières lettres, l'auteur montre la nécessité de la lecture de l'Écriture sainte, et dans les deux suivantes, il établit que le clergé romain n'a rien négligé pour en détourner les peuples. Il s'attache ensuite à réfuter les raisons apportées par les papistes pour justifier leur conduite à cet égard. Les dernières lettres sont consacrées à montrer combien la théologie mystique de l'Église romaine s'éloigne de l'Écriture.

V. *La juste balance de la crainte et de l'assurance chrétienne, avec l'obligation que chacun a de travailler avec soin à son salut*. Traité divisé en 4 parties ; Groningue, 1713, 2 vol. in-4° de 460 et 419 p. (Compte rendu dans l'*Hist. critique de la Rép. des lettres*, IV 319).

VI. On trouve au t. XIV de la collect. *Conrart* (Bibl. de l'Arsenal) un sermon de Du Vidal sur Ps. VIII, 2.

DU VIGIER (Foucaud), sieur Du Monstier, ministre de Saint-Jean-d'Angély et de St-Maixent [1] à la fin du XVIme siècle [Haag, IV 529].

Du Vigier, qui remplissait avec honneur son ministère, fut choisi à plusieurs reprises par sa province pour la représenter, soit aux synodes, soit aux assemblées politiques. En 1588, il assista à l'assemblée de La Rochelle, et en 1605, à celle de Châtellerault, sans y jouer toutefois un rôle important. En 1592, le synode de la Saintonge l'envoya porter à Henri IV les plaintes des églises au sujet des mauvais traitements dont les protestants étaient partout les victimes. En 1598, il prit aussi part aux travaux du synode national de Montpellier qui le chargea, avec *Chesneau*, d'une mission à La Rochelle au sujet des querelles suscitées dans l'église de cette ville par le déplacement de *Rotan*. Il mourut en 1609, et eut pour successeur son second fils, Japhet, qui édifia l'église de Saint-Jean-d'Angély par ses prédications et sa vie exemplaire depuis 1620 jusqu'en 1667. Un procès-verbal des dégâts qui furent commis chez lui par les troupes royales après la reddition de Saint-Jean-d'Angély, en 1621, procès-verbal publié dans le Mercure de cette année, nous apprend que son frère aîné s'appelait Jacques, baron de St-Martin, marié à Élisabeth *Delbez*.

[1] Voy. *Bull.* IV, 322, lig. 4.

Celui-ci étudia la jurisprudence et fut pourvu de la charge de conseiller à la Chambre mi-partie du parlement de Guienne. Il eut pour successeur son fils aîné, Jean, sieur de Besse, qui de capitaine de cavalerie devint président aux enquêtes dans le parlem. de Bordeaux et eut, de son mariage avec Léa *Gombaud*, un fils, Jean, marié en 1646 avec Louise *de Cumont*. Conseiller à la chambre de l'édit, ce dernier fut commissaire pour l'exécution de l'édit de Nantes dans la Guienne, en 1661, et transmit sa charge à son fils, Jean, sieur de St-Laurent, né en 1648. Celui-ci fut un apostat fameux dans l'histoire des persécutions exercées contre les protestants de l'Ouest. Joueur passionné et malheureux, ce dernier se vendit à l'époque où les consciences se payaient encore un prix assez élevé. Une ordonnance du 21 avril 1680 lui alloua une pension de 3000 livres (Tr 252) ; mais à peine l'avait-il reçue que le jeu la dévorait. Pour se procurer de plus abondantes ressources, il se dévoua corps et âme au parti jésuitique. Au mois de septembre 1683, le parlement de Guienne le chargea, sur ses instances, de faire une enquête touchant les contraventions des protestants de la Saintonge aux édits du roi. Il dépassa l'attente des plus zélés mêmes. Secondé par deux récollets, il fit fermer, en moins de six semaines, tous les temples et supprima partout l'exercice du culte réformé. Ces services furent récompensés par la charge de président aux enquêtes.

Du Vigier avait épousé à Paris, en 1673, Marie *du Candal* fille de Jacques sr de Fontenailles et de Suzanne *de Béringhen*, qui, n'ayant pas voulu abjurer, même après la révocation, fut enfermée dans un couvent en 1686 (E 3372). Trois de ses nièces, les demoiselles *Charron*, refusèrent également de se convertir ; elles préférèrent l'exil à l'apostasie, et abandonnèrent sans regret une fortune assez considérable qui tenta la cupidité de Du Vigier. Comme il ne pouvait *honnêtement* demander lui-même la confiscation du bien de ses jeunes parentes, il pria l'évêque de Saintes de la demander pour lui (Tr 248), et le prélat s'empressa de lui rendre ce service d'ami. Nous ne savons si une requête si bien appuyée lui fut accordée ; comme il restait une quatrième sœur, qui

était alors prisonnière dans un couvent de Saint-Jean-d'Angély, il est possible que le gouvernement ait éprouvé quelques scrupules. Voy. aux archiv. départ. de la Gironde, carton C 95, la correspondance de l'intendant Dupré de St-Maur avec le ministre Bertin, 1778, sur les pensions viagères.

Duvignau, voy. Brissac.

DU VIGNAULT, ministre de l'église de Montauban, connu seulement par une lettre qu'il écrivit à Calvin, en date de Montauban 26 mai 1561, dans laquelle il raconte la soumission avec laquelle la ville obéit aux édits du Roi, la haine violente du parlement de Toulouse contre les Réformés montalbanais et le danger qu'il y avait d'appeler trop facilement au saint ministère d'anciens moines ou chapelains catholiques, « car ils ne se veulent renger a aucune règle, police et union et se moquent des synodes et ne cherchent que leur ayse et repos charnel, mettant les autres ministres, qui tiennent police, en haine du peuple. » Peut-être ce ministre appartenait-il à la famille du même nom, établie en Béarn, dont nous connaissons 1° Antoine du Vignau, sieur de Tartouin, avocat au parlem. de Navarre, fils de Jacques du Vignau et d'Élisabeth de Bélir, marié au temple de Charenton, 18 nov. 1677, avec Madelaine *de Lussan* ; 2° Catherine du Vignau, inscrite vers la même époque parmi les donateurs à l'église de Salies (Tt 239) ; 3° Gabriel de Duvignau originaire de Nérac, lieutenant au service de l'Électeur de Brandebourg (*Erman*) ; 4°. Jacques du Vignaud sr des Vories, marié à Charenton, 19 nov. 1680, avec Anne *Falaiseau*, fille de Jacques, avocat au parlement.

Du Villa, voy. du Ferrier.

DU VILLARD [Haag, IV 530]. Divers protestants de ce nom, originaires du Vivarais, réfugiés à Genève et reçus bourgeois de cette ville : l'un, Charles, le 22 mars 1684 ; l'autre, Antoine, du village d'Alissas, admis le 20 déc. 1711 avec ses trois fils David, François, Emmanuel. De ce dernier descendent 1° Emmanuel-Étienne Du Villard, né à Genève le 2 avril 1755, publiciste distingué, auteur de divers ouvrages sur les rentes (1796), sur la mortalité résultant de la petite vérole (1806), sur le baromètre (1826), membre correspondant de l'Institut de France et de l'acad. de St-Pétersbourg, mort à Paris le 11 avril 1832 ; 2° Antoine Du Villard, né à Genève en 1760, professeur de belles-lettres en 1797, mort en 1842.

DU VIRAILH (Caïus), sieur de La Vallée [Haag, IV 530], gentilhomme provençal, gouverneur de Sisteron, en 1561. Il avait accompagné M. d'Aramon dans son ambassade à Constantinople en 1551, et rempli des missions importantes auprès de différentes cours de l'Allemagne pendant le règne de Henri II; mais la mort de ce prince, en éloignant des affaires le connétable de Montmorency, son protecteur, et en livrant le pouvoir aux Guise, avait brisé sa carrière. Il s'était retiré en Provence, et il est probable que le mécontentement, plus qu'une conviction religieuse bien ferme, le jeta dans le parti huguenot. Il fut accusé d'avoir trempé dans la conjuration d'Amboise, et en conséquence, le baron de La Garde le fit arrêter en 1560; cependant il ne tarda pas à recouvrer sa liberté, plusieurs témoins ayant attesté qu'il n'avait pas cessé d'être bon catholique. La mort de François II ayant considérablement diminué le pouvoir des Guise, Du Virailh, par l'influence des Montmorency et des *Châtillon*, fut nommé gouverneur de Sisteron, et il mit toute l'autorité que sa place lui donnait au service de la cause protestante. Aussi, les Huguenots de cette ville, qui y avaient établi un prêche depuis le mois de novembre 1561, et même beaucoup plus tôt selon Bèze, s'inquiétèrent-ils fort peu du refus du parlement d'Aix d'enregistrer l'édit de janvier 1562 ; ils continuèrent l'exercice de leur culte comme auparavant et se rirent de l'arrêt qui décréta de prise de corps Du Virailh, Gabriel *Piolle* son lieutenant, chez qui se faisait le prêche, Jean *Vénissardi* procureur du roi, et le ministre Jean *Chabrand*. Ils étaient déjà si nombreux que, dans les élections qui eurent lieu vers ce temps, ils eurent 19 voix sur les 40 membres du conseil et qu'ils firent passer deux des leurs Jean *Guiramand* sieur de Feissal, et Arnaud *Chais*, pour premier et troisième consul. Sisteron leur semblait donc acquise, et de toutes les villes voisines y accouraient, comme dans un lieu de refuge, les protestants persécutés. Malheureusement l'irritation des fugitifs occasionna des troubles que Du Virailh

s'efforça inutilement de réprimer. Il faillit même être tué dans une émeute, en sorte que, se sentant débordé, il prit la résolution de renoncer à son gouvernement, et se retira auprès du comte palatin. A la conclusion de la paix, il rentra en France et s'établit dans sa terre de La Vallée qui avait été saccagée par les catholiques. Dès lors il ne songea plus qu'à se rapprocher de la Cour et à se réconcilier avec les Guise. Il y réussit enfin et rentra en grâce auprès du connét. de Montmorency, à côté de qui il assista à la bataille de St-Denis. Il mourut très peu de temps après, âgé de 46 ans, laissant de son mariage avec Marguerite *de Valavoire* deux fils dont l'aîné n'avait pas encore trois ans. Nous n'avons pas à nous occuper du second qui combattit jusqu'à sa mort dans les rangs des Ligueurs. Cette circonstance nous porte à douter que son frère, nommé Scipion, ait été élevé dans les principes du protestantisme; mais il est certain qu'il les adopta plus tard. A peine eut-il atteint sa dix-huitième année, qu'il se rangea sous les drapeaux du baron d'*Allemagne*, qu'il suivit fidèlement dans toutes ses expéditions depuis 1585. Après la mort de ce chef illustre, il s'enferma dans Seyne avec *Bougarelly*, et contribua à la défense de cette place de sûreté. Fait prisonnier et conduit dans les prisons de Sisteron avec quelques-uns de ses compagnons d'armes, il ne dut la vie qu'à l'intervention d'un de ses oncles maternels qui servait dans l'armée catholique. Après la mort de Henri III, il se déclara hautement pour son successeur légitime, et il continua à combattre les Ligueurs jusqu'à l'entière pacification de la province. Il s'était converti très probablement à l'époque de sa captivité et mourut à La Vallée, le 10 juin 1641.

Caïus Du Viraih a laissé des *Commentaires des guerres de Provence* qui embrassent une période de onze ans, de 1585 à 1596. Ces mémoires n'ont jamais été publiés, que nous sachions, mais on en conserve une copie à la Bibliothèque nationale (Mss fr. n° 14606), en un volume in-4° de 309 ff.[1] Ils sont d'autant plus précieux qu'ils sont écrits avec impartialité et que l'auteur parle en témoin oculaire de presque tous les événements qu'il rapporte.

DU VITIEU (Élizabeth) veuve, d'auprès de Bayeux, confesseuse, 86 ans, assistée à Londres, 1702; *id.* en 1703, 14 liv. st. — Joseph *du Vivant* sr de Castelviel, capitaine au régim. de Picardie, fils de Jean conseiller du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, sr de Doissac et de Catherine *de La Duguie*, épouse au temple de Charenton, mai 1646, Louise *Daussy*, veuve de Jean Daussy sr des Coustures lieuten.-colonel au régim. de Basilly. — « M. *du Vivier* et M. *Le Margnie* son frère, donateurs à la Bourse françoise de Genève, 1551; — Henry du Vivier, de St-Pierre-sur-Dive, enterré à Paris, avec l'assist. de Paul *de Laperdry*, sculpteur-géographe-ingénieur du roi et de Jean *Huc*; 9 déc. 1675; — (Pierre, Louis et Joseph) de Bayonne, réfugiés à Londres, 1670; — (Jacques) de Paris, « ouvrier de soye infirme de la vue, » 68 ans, et sa femme, 57, assistés à Londres (2 l. 16 s.), 1705. — Voy. Couet.

DU VOISIN (Daniel) sieur de Vitenval, maréchal de bataille des armées du roi, vers 1650 [VII 56 b]. — (Jean) ministre de Bois-le-duc en 1719; autre Jean, ministre de Bois-le-duc; puis de 1759 à 1780, ministre de l'ambassade de Hollande à Paris. — Du Voisin, famille française réfugiée à Basle, (Leu, Helvetischer Lexikon), et plus tard dans le pays de Vaud. — « Le sieur Duvoisin et sa femme » religionnaires français assistés à Lausanne, les 4 avril, 5 mai et 4 juill. 1693. — (François-Samuel), né dans le pays de Vaud, pasteur en Provence, auteur de : I. *Essai sur les études et l'exercice du saint ministère*; Lausanne, 1795, 2 vol. in-8°. II. *Discours sur les tribunaux des mœurs*, 1798, in-8°.

DU VOYER, Antoine, originaire de Saint-Malo en Bretagne, se retira en 1645

[1] Plus environ 180 pages d'en tête intitulées : *La vie de Caïus du Viraih recueillie de plusieurs autheurs et des registres publics et particuliers par Artus Béraud, advocat de Sisteron, l'an 1600.* Le biographe termine en disant que les sources d'où il a tiré cette Vie de Cauvet du Viraih sont : Documents imprimés : l'Histoire des navigations d'Orient par Nicolas de Nicolay, imp. à Anvers, et trad. du latin par Sleidan, imp. à Paris; 2° le dialogue du manant et du mahoustre. — Escripts à la main : Les archifves du palaix d'Aix; les registres de M. Gariny notaire de Sisteron; les registres de la maison de ville de Sisteron; les archives particulières de Mme du Viraih.

à Genève, où il abjura le catholicisme ; en 1646 il était à Berne, et en avril 1649 il fut nommé (par la protection de M. Fr.-L. de Grafenried bailli bernois à Yverdon) premier régent au collège de cette ville, où il mourut le 27 mars 1651. Il a publié deux ouvrages :

I. *La tyrannomanie jésuitique, dédiée à Mgnr le baillif d'Yverdon, par A. du Voyer* [Genève], 1648, pet. 8° de 8 et 395 pag. — Ce petit volume, sans nom de ville (quelques exemplaires portent : à Villefranche), ni d'imprimeur, est une chronique de la Société de Jésus de 1540 à 1640.

II. *Chrestienne et charitable remonstrance addressée à Jean Louis Rouvrai, lequel, de pasteur en l'église françoise de Berne est devenu meusnier en celle de Fribourg.* — Ce pamphlet anonyme, imprimé clandestinement à Yverdon en 1649, fut détruit par ordre des magistrats bernois [1] et est devenu introuvable. Il est dirigé contre Jean-Louis *de Rouvrai*, Verdunois, qui se réfugia vers 1640 à Lausanne, où il se fit protestant et fut consacré. Diacre à Yverdon, puis pasteur de l'église française de Berne en 1646, il fut nommé en 1648 sur sa demande pasteur de Payerne; mais au lieu de s'y rendre, il s'enfuit dans le canton de Fribourg, avec sa femme, une protestante qu'il avait épousée à Berne, et ses jeunes enfants ; après avoir abjuré au couvent de Haute-Rive, il fut nommé en 1649, professeur de théologie catholique. Dans un gros volume que cet apostat lança contre ses anciens coreligionnaires (*L'abomination du calvinisme;* Paris, 1650, in-4°), il traite fort mal Du Voyer ; il l'accuse entre autres de s'appeler en réalité Jaques *Chocus* [2], né près de Montargis, d'avoir fait profession dans l'ordre des Récollets à Chalons en Champagne en 1622 ; il se serait sauvé à Turin en 1645 pour échapper à la punition méritée par ses mauvaises mœurs, et aurait pris en Suisse le nom d'emprunt de Antoine Du Voyer, gentilhomme breton, pour dépister tous les soupçons. Comme de Rouvrai mérite fort peu de confiance et se montre des plus médisants à l'égard de tous les protestants avec qui il a eu des rapports, nous ne rapportons ses renseignements que sous toutes réserves. (Bernus.)

[1] Voy. Crottet, Annales d'Yverdon.

[2] Choque est bien un nom littéraire et Breton. C'était, entre autres, celui du héraut d'armes de la reine Anne de Bretagne. (Voy. Biogr. Gén. Didot.)

DU WICQUET, famille originaire de la Flandre et qui subsiste encore. « Samuel du Vicquet sedanensis » inscrit au livre du recteur de Genève, 1620. Armand du Viquet (fils du conseiller en la chambre mi-partie de Guienne), enterré au cimetière des SS. Pères à Paris, 5 mars 1627 (*Bull.* XII, 280). Le vicomte Armand du Wicquet de Rothlingan (Rothlingehen) mort à Villiers-sur-Orge, vers 1836.

DYJOUX (Nycolas), fugitif de Pézenas, reçu habitant de Genève, 2 janv. 1555. — Matthieu *Dymonet*, jeune homme de Lyon, qui partagea le sort de Denis *Peloquin*, Louis *de Marsac* et autres protestants brûlés à Lyon à la fin d'août 1553, dont Jean *Crespin* raconte longuement le martyre (f° 264 et suiv.), histoire mêlée de lettres de Calvin, Farel et Viret. André Dymonet « natifz de Lyon, » reçu habitant de Genève le 22 oct. 1554. Les minutes des notaires de Genève contiennent la mention des mariages 1° de Philippa fille de Symon Dymonet, de Lyon, veuve en premières noces de Jacques Nepveu, conclu à Genève, août 1561 (Ragueau, not., IV 489) avec Zacharie fils de feu Jean *Durand*, de Chasteau Thierry, maître imprimeur ; 2° de Boniface Morine, originaire de Cavour en Piedmont, avec Monde, autre fille de Symond Dymonet, et de Monde de Guyonne, 1565 (Ragueau, VII 766). Autre acte genevois, 1566, par lequel Jeanne *Lejeune*, fille de Jean, marchand de Lyon et de Françoise Dymonet femme de Claude Lemaistre, et Philippa Dymonet femme de Zacharie Durand, donnent quittance pour l'hoirie de André et Guillaume Dymonet, leurs oncles (Ragueau, VIII 579). — Hubert *Dynon*, massacré à Rouen en 1572 (*Crespin*, 798 d).

DYZE (Alexandre), qu'on écrivait et qui s'écrivait lui-même indifféremment soit ainsi, soit Dize, Dise et d'Ize ou d'Yze, mais dont le frère aîné, et légitime, François, s'est inscrit en ces termes à Genève sur le livre du recteur « Franciscus Dysius à Rosano, gratianopolitanus » (en 1626), était enfant naturel de noble Jean-Antoine Dyse dit *d'Ancelle*, seigneur de Rosans en Dauphiné et d'Hélène Bordel, de Chaumont (au val

Doire), sa chambrière[1]. Ce dernier, fameux pendant les guerres de religion sous le nom de Capitaine Rosans, était gouverneur du château d'Exilles. Il ordonna par son testament, en date du 18 août 1612, que son fils légitime, François, recueillît dans sa maison et fit instruire Alexandre « aux « écoles et colleges et autres exercices de « vertu propres et convenables à sa qua- « lité » (Eug. Arnaud, *Hist. de l'Acad. de Die*, 1872, in-8° p. 85). L'ordre fut suivi fidèlement. Alexandre Dyse était pasteur à Crest en 1637, à Die en 1642, à Grenoble en 1651. Il était professeur à Die lorsqu'en 1644 il fut compris dans la condamnation prononcée par le parlement de Grenoble contre le livre du pasteur Hugues *Rolin* intitulé *Marseille sans miracles*, en tête duquel il avait mis, ainsi que plusieurs de ses collègues, son approbation (Filleau, Décis. cathol. p. 234). En 1651 fut dirigée contre lui une autre procédure, bien plus inquiétante et qui dura de longues années ; on l'accusa d'avoir fait des détournements à son profit sur les sommes qu'il avait été chargé de recueillir lorsque la charité publique s'émut dans l'Europe entière du malheur des religionnaires vaudois du Piémont. Six ou sept cent mille livres lui avaient passé entre les mains; mais la haine et la calomnie avaient pu seules noircir le digne pasteur, ainsi qu'on le voit dans *l'Hist. de l'édit de Nantes* par Elie *Benoist* (IV, 60). Dyse était au contraire en grande estime, même hors de sa province et fut député par un synode du Dauphiné au synode national de Loudun de 1659 qui le chargea d'aller porter au roi le cahier des plaintes des églises. Il occupa la chaire de théologie à l'académie de Die depuis le mois de janvier 1666 jusqu'au 17 avril 1677. Malheureusement il lui vint en 1676, une idée aussi malencontreuse que bonne et honnête : il conçut un plan pour la réconciliation des protestants et des catholiques, mais il ne réussit qu'à scandaliser ses frères sans gagner la bienveillance de leurs ennemis, et avant qu'il fut revenu de Paris et de ses visites à divers magistrats et à Bossuet, le Conseil académique de Die l'avait suspendu de ses fonctions de professeur, et lui avait même interdit la sainte Cène jusqu'au prochain synode provincial. Au synode d'Embrun en 1678, M. de La Tour-Gouvernet sénéchal de Valentinois le demanda pour son ministre, mais Dyze mourut peu de temps après, édifiant par une foi pleine de piété tous ceux qui en furent témoins. Il a laissé :

I. *Les Harangues faites au Roi, à la Reine, à Monsieur et à son Eminence, dans la ville d'Aix*; Grenoble, 1660, in-4°. — Autre édition avec ce titre différent : *Harangues faites au Roi étant à Aix en Provence par MM. d'Ize pasteur de l'église de Grenoble et de Foissac ancien de l'église d'Uzès;* Paris, 1660, in-8°.

II. *Quaterniones sacri seu theses theologicæ roboratæ concordantibus scripturæ sacræ, Patrum imò et ecclesiæ Romanæ doctorum...;* Diæ, 1675 pet. in-4°, 110 pag.

III. *Propositions et moyens pour parvenir à la réunion des deux religions en France;* achevé d'imp. le dernier août 1676; in-4° s. l. n. d. Livre fort rare qui fut mis à l'index et soigneusement supprimé.

Quant à François d'Yze, le frère aîné de ce pasteur, il commença par porter les armes, puis se fit nommer (20 juill. 1652) conseiller en la chambre de l'édit à Grenoble, afin de pouvoir la résigner à son fils. Sa femme était dlle Suzanne de Renard, fille de Florent Renard sr de St-Jullien (voy. Brun-Durand, Chamb. de l'édit de Gren., 1873, in-8°). C'était, dit l'intendant de la province à l'époque de la Révocation, « un bon gentilhomme, peu versé au palais, n'y estant entré que pour laisser la charge à son fils; a esté officier d'armée ; est de nulle suite [nullement inquiétant] et n'est pas contraire à ce qui vient de la Cour. »

[1] « Le dit testateur ayant su qu'Hélène Bordel, de Chaumont, du temps qu'elle demeuroit pour chambrière avec le dit sieur testateur ou peu après a parturé un fils, nommé Alexandre, qu'elle a voulu lui donner et qu'il a accepté seulement pour l'honneur de Dieu, encore qu'il est incertain s'il est son fils ou non; aussi pour l'honneur de Dieu a donné et légué au dit Alexandre prenant le surnom d'Yze la somme de 3000 liv. »

ADDITIONS ET CORRECTIONS

TOME PREMIER

Colonne 51. « D'AIGNAN, pasteur à Bourges en 1562. » — Il s'agit de François Bourgoin sieur d'Agnon.

Colonne 59 (voy. aussi t. II, col. 1127) :

AIMEDIEU ou Aymedieu (LAURENT), fils de Pierre, de Luc en Provence, ministre réfugié à Genève en 1572, nommé régent de la 7me classe du collège, de 1574 à 1576, année où il fut reçu à la bourgeoisie genevoise ; mais il n'en retourna pas moins en France remplir une place de pasteur. Son fils, Pierre, fut d'abord médecin, puis conseiller du roi (Louis XIII) et en 1634 il fit un prêt d'argent à la Républ. de Genève.

Colonne 140, *ajoutez :*

ALIX (GUILLAUME), chandellier, brûlé à Paris pour hérésie, le 27 février 1547 (*Dongois*, extr. des reg. du parlem. de Paris ; voy. *Bull.* VIII 62).

ALIX (Simon) est le même que Simon *Alexius*, ministre réfugié en Angleterre et qui composa, sur la demande de Thomas Cranmer, archev. de Canterbury, un ouvrage qui ne fut imprimé que plus tard, par les soins d'un ami, Jean *Crespin*. En voici le titre : *De origine novi dei missatici, quondam in Anglia mortui nunc denuo ab inferis excitati, dialogi VII. In quibus purissimi sacræ Scripturæ fontes ad impurissimas scholasticæ doctrinæ lacunas collati, non tantum verum cœnæ Dominicæ usum ostendunt, sed etiam impium missæ papisticæ abusum patefaciunt ;* Simone Alexis anthore, 1558, in-8o de 8 et 136 p. (Genève, impr. de J. Crespin).

Colonne 203, no XXXII, « une lettre qui ne paraît pas s'être conservée. » — Erreur; cette lettre existe à la Biblioth. de Genève sous ce titre : *Lettre sur le discours de S. Étienne à ses juges ;* s. l. 1660, in-4o. (Voy. le Catal. de la Bibl.). — Col. 205, no XXXIX. Ces thèses ont d'abord été impr. en 2 vol., le 1er en 1641, le 2me en 1651 ; il y en a 62 d'Amyraut (G. NYEGAARD).

Colonne 374. ARNAUD (Étienne), martyr en 1718. *Ajoutez :* Il était né le 28 fév. 1688 à St-Hippolyte-la-Planquette, appelé St-Hippolyte-du-Fort depuis que Basville, en 1686, y eut fait construire une forteresse. Son père était Jacques *Arnaud*, facturier de laine, et sa mère Suzanne *Castel*. Il avait plusieurs frères et sœurs, nés soit avant, soit après lui (CL. REBARD, pr).

Colonne 428. AUBERT (GUILLAUME) brûlé vif pour hérésie, par arrêt du parlem. de Paris, le 27 août 1547 (*Dongois*).

Colonne 512, D'AUBIGNÉ. On peut remarquer dans la bibliographie de d'Aubigné que le no XI manque. Ce numéro a été omis par erreur. Le voici :

XI. *Libre discours sur l'estat present des Églises Reformées en France,* auquel est premierement traicté en general des remedes propres a composer les differens en la Religion a leur naissance, puis en suitte de ceux qui sont propres pour esteindre le schisme qui est aujourdhuy entre les François, tant en ce qui concerne la Religion que la Police, 1619, in-8o, 315 pages. — Cet écrit est rédigé dans un esprit de conciliation. Il est divisé en 55 chapitres dont le premier est intitulé : « Proëme de l'autheur, au quel il discourt des effects merveilleux de la providence divine en l'accord des parties du monde, si contraires, » et le dernier : « Des moyens qu'il faut tenir pour entretenir la paix entre nous à l'advenir. » Il n'y a pas de nom d'auteur, mais l'ouvrage est indiqué sur le catalog. de la Bibl. nat. (L 176 d, no 73), d'après un document synodal, comme étant « de M. d'Aubigné. »

L'Enfer, satyre attribuée à d'Aubigné, voy. *Bull.* XXIII, 88.

Colonne 564, ligne 8 : D'AUDET (Éléazar), de Digne en Provence, ci-devant chantre et lecteur de l'église de Castres, maître de musique, reçu habitant à Yverdon, le 14 août 1686, se présente au Conseil de cette ville pour remplir la charge vacante de maître d'écriture. Il est agréé. L'année suivante on lui fait don de deux pistoles d'or, pour 12 tables destinées à faciliter l'étude de la musique, qu'il a dédiées à MM. du Conseil (Crottet, *Annales*).

Colonne 573, « Pierre AUGIER de Casteljaloux, pasteur de Pellegrue. » — Nous devons à l'obligeance de Mme la Csse Marie DE RAYMOND, de pouvoir compléter cet article d'après les registres de l'état civil de Casteljaloux :

Pierre Augier fut mis à la Bastille en 1679. Sa femme était Marie *de Gast* dont il eut deux fils (1670 et 1677) tous deux nommés JACQUES et qui paraissent être morts jeunes. Il avait deux frères. 1° ABRIEL Augier sieur de La Tour, capitaine, né en 1610, mort en 1675, marié avec Anne *de Solier ;* ils eurent un fils, JACQUES, sieur de La Tour, qui épousa Marie *de Léglise* ; 2° GABRIEL, sieur de Massilos, capitaine au régiment de la Grangerie en 1674 et capitaine des ville et château de Casteljaloux en 1677. Il épousa Rose de Botel de La Caze, fille de Jean-François et d'Antoinette de Castaing, et il en eut : JACQUES, sr de Massilos ; PIERRE, capitaine au régiment de Clermont, mort en 1765 ; MARIE, née en 1669 ; ESTHER, en 1670; et JEANNE, en 1677. L'aîné, Jacques, eut pour fils, JEAN, sr de Massilos, lieutenant de cavalerie au régiment de Clermont, marié le 22 mars 1765, avec Marie Jolys du Sabla ; il mourut le 23 janvier 1788. En lui s'éteignit la famille, dont les biens passèrent aux Botel de La Caze.

Colonnes 606-608, D'AVESSENS. A la fin de l'article, *ajoutez* : L'Intendant du Languedoc signalait en 1686 (voy. *Bull.* XXIX, 1218) le sieur d'Avessens de St-Rome, demeurant aux Aguts, comme « mal converty, » et ses quatre enfants, tous au-dessous de 15 ans, comme « mal élevés dans la religion. »

Colonne 680, Josse BADIUS, imprimeur à Paris. Au cours des débats que soulevèrent au sein du parlement et de la faculté de théologie les publications et les polémiques soutenues par le sorboniste Noël Beda contre les écrits des premiers réformateurs, se trouve ce procès-verbal d'une séance du parlement où le greffier sans doute (il n'est pas nommé) communique à l'assemblée une intéressante lettre du célèbre imprimeur.

Du samedy xviij° aoust 1526, *mané*. Ce jour maistre Noel Beda m'a envoyé le double d'unes lettres escriptes par Jean Bade libraire demourant en ceste ville de Paris, contenans l'inventaire des livres du dit Beda qu'il a composez contre Me Jacques Fabry et Erasme Roterodam, confutant leurs erreurs, et de ceulx qu'il a encores par devers luy, desq. lettres et inventaire la teneur s'en suit :

Salutem, magister noster Beda, cum primis observande. Ut tuis licteris respondeam, quibus a me disquiris quot et quibus vendiderim et quot adhuc habeam. Ad primum respondeo haud cunctanter quod non curaverim imprimenda nisi 650 exemplaria, undé solent michi extare integra 625. Ad secundum, quia habui placitum facultatis et, te referente, consensum supremi Senatus, vendidi omnibus petentibus neque certo scio quibus ; tamen scio quod primùm paternitati tuæ circiter quadraginta quinque ; secundùm Melchiori Combergeo [Clebergero ?] nurimbergensi xxxij ; tertiùm misi Lugdunum, quia puer meus scripsit expeti ab Italis, quinquaginta ; quartùm misi ad negociatorem meum adversum quinquaginta ; quintùm dedi Correndo Rechz xij et deinde l, numero lxij ; sextùm Francisco Viremendo qui Angliam visit xl ; septimùm Henrico de Brio pro Alemania inferiori xl ; octavùm cuidam rothomagensi vj ; item aureliano vj et quibusdam aliis quatuor aut quinque. Itaque ut respondeam ad tertiùm jussi accuratè disquiri quot habeam domi. Dicunt michi non nisi quinquaginta integra esse. Tamen ferè centum quibus pauca desunt fo-

lia, quæ possunt perfici sine dispendio si rursùm imprimantur. Vale. Ita res se habet. *Jodocus Badius Ascentianus.*

Lesquelles lectres et inventaires j'ai portez à la Court quy m'a ordonné aller devers le dit Bade luy faire deffense de ne vendre les dits livres quil a encores par devers luy, jusques a ce que par le Roy ou la dite Court autrement en soit ordonné, sur peine de confiscation des dits livres et d'amende arbitraire; ce que j'ay fait et m'a le dit Josse Bade respondu quil obéyra a lordonnance de la dite Court (Reg. du parl. XIA LXVII, f° 371).

Colonne 757, nom omis : DE BANOS (THÉOPHILE), de Bordeaux, disciple et secrétaire de *Ramus*, accompagna ce dernier dans ses voyages et séjours en Allemagne et en Suisse, 1568 à 1570, et de retour avec lui à Paris, habitait le collège de Presle lorsque son maître y fut massacré, le 26 août 1572. Encore en cette même année 1572 nous le trouvons pasteur de l'église française de Francfort-s.-Mein, charge qu'il occupa jusqu'en septembre 1578. Dès lors, il resta cependant à Francfort comme banquier, et servit d'agent diplomatique à quelques princes protestants. Ainsi dans l'hiver de 1583 à 1584, Gebhard archevêque et prince-électeur de Cologne, devenu protestant et activement soutenu par Jean-Casimir, l'envoya auprès des églises réformées de France et vers Henri de Navarre pour implorer des secours en argent. Banos avait été lié avec Hub. *Languet* et avec Phil. Sidney. En octobre 1577, il était fiancé à une personne dont le nom nous est inconnu. Il mourut à Francfort en 1595. On a de lui les ouvrages suivants :

I. *Petri* RAMI *Veromandui Commentarium de religione christiana Libri IV, nunquam antea editi. Praemittitur ejusdem Vita a Theophilo Banosio descripta;* Francof., Andr. Wechel, 1576, 8°; 1577, 8°; 1583, 8°; 1594, 8°. Cette publication est dédiée à Phil Sidney.

II. *De politia civitatis Dei et hierarchia romana Liber unus ;* Francof., Wechel, 1592, 4°.

III. *Censura orthodoxa in excommunicationem Sixti V contra Henricum Borbonium Galliae et Navarrae regem;* Francof., Wechel, 1592, 4°.

IV. Il est vraisemblable que c'est à lui que l'on doit le recueil de pièces sur les affaires de France de 1576 à 1586, intitulé : *De postremis motibus Galliae varia utriusque partis scripta scitu dignissima : omnia fere ex gallico in latinum fideliter conversa per Th. B. A. E. Addita praefatio qua scriptor. ratio et analysis declaratur* Francof., Wechel, 1586, 8° (BERNUS).

Colonne 870, *ajoutez* : BAROYER (JEAN), 12 mai 1539, « pour avoir proféré des parolles malsonnantes condamné de faire amende honorable, à l'issue de grand'messe, à Coulommiers. et banni à perpétuité (*Dongois*).

Colonne 885, *ajoutez* : BARRÉ (GABRIEL), 18 juillet 1542, « pour raison de plusieurs propos erronnez, blasphêmes, etc. Condamné a estre bruslé vif, prealablement appliqué à la question et s'il persiste, la langue coupée avant de sortir de la Conciergerie » (*Dongois*).

Colonne 953. BASTIDE (Jean), ancien curé converti au protestantisme et devenu pasteur de Saint-Affrique en 1626. Nous avons dit (tome I, colonne 953, lig. 21), qu'il « mourut vers 1635, » comme s'il était décédé de sa mort naturelle. C'est une double erreur. A la col. suivante (954, n° 4) est cité un fragment du testament de Jean *Bonafous* où il est question d'un pasteur Bastide mort pour la religion et qui porta sa tête sur l'échafaud : C'est le pasteur de St-Affrique, lequel ne mourut pas tranquillement vers 1635, mais fut en effet condamné à mort par le parlement de Toulouse, le 10 janvier 1632, pour avoir pris une part active à la défense de St-Affrique contre l'armée royale, en 1629. On lui fit son procès sur un ordre envoyé par le roi, le 17 septemb. 1631, à M. de Camynade, président au parlem. de Toulouse et à M. de Verthamont, intendant de la justice en Guyenne. La chambre mi-partie s'étant divisée, comme il arrivait souvent, sur la sentence à prononcer,

l'affaire fut évoquée au Conseil du Roi qui la renvoya au parlem. de Toulouse. C'était le moyen d'obtenir sûrement une condamnation. D'ailleurs le cas s'était aggravé par suite d'une vaine tentative qui avait été faite pour délivrer de force l'accusé. Son arrêt fut prononcé le 10 janvier 1632, en ces termes : « ..... Et le dit Bastide suffisamment atteint et convaincu des cas et crimes a luy imposés, pour réparation desquels la dite cour l'a condampné et condampne a estre deslivré ez mains de l'exécuteur de la haulte justice, lequel luy fera faire les cours accoustumés par les rues et carrefours de la présente ville de Tholose, monté sur un tombereau ou charrete, ayant l'hart au col, l'admènera en la place du Salin (St-George), où illec sur l'eschaffault et pilory qui y sera dressé, luy tranchera la teste... » (Archiv. du P. de Toulouse, Chambre de l'Édit, 123. Ibid. B 517, p. 89, et arr. crim., 257. — C. Pradel). — Par une curieuse rencontre on a conservé une lettre écrite le jour même de l'exécution (11 ou 12 janvier?) à Peiresc par un des capitouls de Toulouse, l'avocat Guillaume d'Abbatia, qui s'exprime en ces termes : « On a fait icy le procès à un ministre nommé Bastide pour avoir à Montauban et St-Affrique presché la sédition et fait imprimer un livre contre la Religion ; il a esté renvoyé par le Roy sur le partage qui intervint à la Chambre, à ce Parlement. Ceux de la Religion avoient envoyé des leurs à St-Fœlix qui furent attrapés sapant les prisons pour le faire sauver ; ils ont esté conduits icy pour estre jugés avec Bastide. On m'appelle presentement pour le voir passer ; il est conduit au suplice pour avoir la teste tranchée ; il est opiniâtre et proteste qu'il meurt catholique réformé. C'estoit le premier de la secte de ces quartiers, et fort lettré. Cette secte s'évanouit tout à fait ; ils n'ont plus que tenir ; *turba hæc sua fata peregit* [1]. »

[1] Biblioth. de Mejanes à Aix; correspond. de Peiresc, ms. 1219, f° 14. (Communication de M. Tamizey de Larr.)

Ce courageux pasteur était né à Toulouse. En 1627, 14 août, il avait épousé dlle Anne fille de feu... *de Plasse*, bourgeois de Montauban et d'Anne de Lauzat (Protoc. de Guill. Rigaud, notaire). Quelques semaines après son exécution, le 28 fév., on baptisa Jean Bastide son fils, né le 7 juillet précédent, qui fut présenté sur les fonts par Jean *de Scorbiac*, conseiller au présidial et Anne *de Berthelier* épouse d'Élie *Constans*, avocat. Sa veuve, Anne de Plasse reçut du consistoire de Nîmes, « pour luy aider a eslever ses enfants à la vertu, » une pension de 50 livres, qui ne lui fut pas toujours exactement payée (voy. reg. du Consist., 1638, t. XIV, f° 249).

Ajoutez : On lit dans la correspond. de La Reynie, 12 fév. 1692 : « Hier, à 8 heures du soir, un ministre de la R. P. R. appelé Bastide qu'on cherchoit depuis long temps fust arresté dans une maison de la parr. St-Germain l'Auxerrois où il devoit faire la cœne et prescher a une petite assemblée de gens de la religion ou pretendus nouveaux convertis qui estoient desjà dans cette maison et du nombre des quels on arresta, avec le ministre, 4 femmes et 2 hommes. Je vais dès ce matin essayer de tirer d'eux des esclaircissements qu'il peut estre nécessaire de tirer sur cette matière. »

TOME II

Colonne 86. Le pasteur Beaumont, qui desservait l'église d'Orléans en 1568 et qui écrivait à la duchesse Renée le 27 août 1568, au nom des pasteurs d'Orléans, une lettre publiée dans le *Bulletin* (t. XXX, p. 456), n'est autre que Daniel *Toussaint*, sieur de Beaumont, qui fut plus tard pasteur et professeur à Heidelberg. La Huguerye, qui en parle souvent dans ses Mémoires, de même que les correspondances des électeurs palatins Frédéric le pieux et Jean-Casimir (publiées par Kluckhohn et Bezold) le mentionnent presque uniquement sous le nom de Beaumont. Je n'ai pu trouver jusqu'ici d'où le titre de sieur de

Beaumont était venu au fils du pasteur Pierre Toussaint, qui lui-même ne me paraît pas l'avoir jamais porté ; je ne crois pas non plus qu'il lui soit venu de sa femme Marie *Couet*, sœur du pasteur Jaq. Couet-du Vivier (BERNUS).

Colonne 226 (et IV, 714). BELLERUE. Il s'agit très probablement ici de Antoine *de Corro* ou *Corranus*, appelé aussi *de Bellerive*, lequel, bien qu'Espagnol, a droit à une petite place dans la France protestante vu qu'il exerça pendant quelques années le ministère en France. — Né en 1527 à Séville, il quitta son couvent et habita quelque temps Genève et Lausanne ; de cette dernière ville, il écrivit le 19 avril (1559) à Calvin, lui demandant des renseignements sur la Navarre ; muni de recommandations du réformateur au roi de Navarre et à *La Gaucherie*, précepteur de Henri de Navarre (26 mai 1559), il se rendit à Nérac. Ensuite, recteur du collège d'Aire-sur-l'Adour, il projetait l'établissement d'une église espagnole à Bordeaux ; voy. sa lettre à Calvin du 27 oct. (1559), signée *Ant. à Corro alias Bellerive*. En 1560 Bèze le voit à Nérac. En 1562 il paraît s'être rendu à Toulouse (cf. supra II, col. 226), année où il est porté sur la liste des condamnés du parlement (cf. II, col. 47, nº 63) ; *Merlin* lui reproche d'y avoir exercé induement le ministère. Son humeur inquiète et vagabonde fournit matière à beaucoup de plaintes contre lui (voy. Lettre de Merlin à Calvin, 23 juill. 1563) et lui fit interdire toute fonction en Béarn. Le 24 déc. 1563, il écrit de Cherbon (?) une longue lettre à Cassiodore de Reyna (*Revue de theol.* de Montauban, 1884, p. 327-335), et en 1564 il exerce le ministère à Montargis, puis à Bergerac, et peut-être à Loudun (si du moins c'est lui que Aymon I, p. 78, nomme l'Espagnol Antoine *de la Rodit Bellariva*, dont l'église de Loudun se plaint au synode national de Vertueil en 1567). — En 1566 il est à Anvers, cherchant à concilier les luthériens et les réformés de cette ville ; l'année suivante nous le trouvons en Angleterre ; en 1568 (?) il assiste à l'article de la mort son compatriote Jean *Perez* (Pierius), aumônier de la duchesse *Renée*, à laquelle Bellerive raconte cet événement par une lettre datée de Paris, 28 oct. 1568 (si du moins il n'y a pas erreur dans la lecture de la date. *Bulletin*, t. XXX, p. 456). En 1569 il est de nouveau en Angleterre, pasteur de l'église espagnole de Londres, et en dissension avec Jean *Cousin*, pasteur de l'église française. Destitué de ses fonctions et s'étant rattaché à l'église anglicane, il devint lecteur en théologie à Londres en 1571, puis à Oxford en 1576. Il mourut chanoine de St-Paul à Londres en 1591. Corranus a publié plusieurs ouvrages en français et en latin, dont nous ne donnons pas la liste, parce qu'ils sont postérieurs à son activité en France. Il s'y montre théologien conciliant et large, d'une dogmatique un peu vague et inclinant aux opinions antitrinitaires d'Ochin et de Castalion.

En attendant le travail étendu que M. Boehmer promet sur Corranus dans la continuation de sa *Bibliotheca Wiffeniana*, on consultera avec fruit, outre les *Calvini Opera*, tomes XVII, XVIII et XX, les études successives que M. Christ. Sepp a consacrées à Corranus dans trois de ses savantes publications : *Geschiedkundige Nasporingen*, III, Leide, 1875, p. 93-190 ; *Polemische en irenische Theologie*, ibid., 1881, p. 1-74 ; *Bibliographische Midedeelingen*, ibid., 1883, p. 65-87 (BERNUS).

Colonne 231, *ajoutez* : 30 déc. 1562, BELLIARD (Louis) « condamné a estre pendu et estranglé pour avoir hanté les presches et autres assemblées illicites par le seneschal de Poictou ; ce emendant condamné d'assister a une grande messe paroissialle avec un cierge en sa main, ensuite faire amende honorable, déclarer que mal il a tenu les propos mentionnez au procès, et banni du royaume pour 9 ans » (*Dongois*).

Colonne 242, *ajoutez* : 1er septembre 1548, BELON (JACQUES), brûlé vif à Paris au parvis Notre-Dame (*Dongois*).

Colonne 327, note. « Du MONTIN, ministre à Fontenay-le-Comte vers 1572. » Nom défiguré ; c'est Clande *du Moulin*.

Colonne 578. *Bise* ou Byse (Pierre); avant d'être ministre à la Coste-St-André en Dauphiné, en 1561, il avait été diacre, puis pasteur à Yverdon ; ensuite, en 1556, par échange avec *Malingre*, à Aubonne. Il paraît avoir été l'un des ministres vaudois qui reçurent en 1561, de LL. EE. de Berne, l'autorisation d'aller servir les Églises de France. Outre l'église de la Coste-St-André, il contribua à dresser celles de Beaurepaire, de Moras, de St-Vallier et de Romans. Il existe (*Calv. Op.* XVIII, 716 et XIX, 180) deux lettres de lui aux minist. de Genève et à Calvin, de sept. et déc. 1561, la 2de datée de Romans (VUILLEUMIER).

Colonne 620, *ajoutez* : Le 20 mars 1545 : BLONDEAU (Mathurin) « condamné pour hérésie a faire amende honorable, puis a estre pendu et bruslé » (*Dongois*).

Colonne 730, *ajoutez* : Le 2 fév. 1559, BOISSON (Simon) « pour crime d'hérésie, bruslé vif à Paris, et en figure à Poitiers » (*Dongois*).

Colonne 818 : BONGARS, ligne 23, la bulle du 6 novembre 1585. — La bulle d'excommunication est du 9 sept., sa publication du 21 sept. 1585. La date du 6 nov. se rapporte au placart, affiché subrepticement à Rome, que l'on a attribué à Bongars ; il a pour titre : *Opposition faicte par le roy de Navarre et monseigneur le prince de Condé, contre l'excommunication du pape Sixte cinquième, à lui envoyée et affichée par tous les cantons de la ville de Rome, le 6 nov.* 1585 (Imprimé entre autres : à la Rochelle, chez Haultin, 1587, in-4o ; reproduit déjà dans *Sripta utriusque partis*, Francf. 1586 ; puis dans les *Mém. de la Ligue*).

Colonnes 818 et 819. Le mémoire de Dohna est intitulé : *Kurtzer und wahrhafftiger Bericht, von dem nechsten Navarrischen Zuge in Frankreich...* (s. l. 1588) in-4o. — La *France prot.* (III 1104) indique une pièce intitulée *Ad nobilis cujusdam Germani literas... Responsio* ; 1588, in-8o (se trouve à la Biblioth. nation.), comme étant la réponse de Bongars. Je crois qu'il y a là une confusion ; Lelong-Fontette fait suivre le titre de cet opuscule de ce renseignement : « Cette réponse est d'un ligueur. » La réponse de Bongars a le titre suivant : *Responsio ad scriptum Baronis Fabiani a Donaw, quod de sua in Galliam expeditione, auxilio serenissimi regis Navarræ et ecclesiarum Gallicarum suscepta, Germanice edidit.* (s. l.) *Anno* 1588, in-4o, 20 p. (Bibl. nation. ; — Stadtbibl. Zurich ; — Bibl. univ. de Goettingue.) A cette réponse Dohna riposta par une feuille, imprimée à la fois en allemand, en français et en latin (qui n'a pas été retrouvée jusqu'ici), à la fin de laquelle il provoquait en combat singulier son adversaire anonyme. Bongars composa à cette occasion la pièce satyrique, en latin de cuisine, retrouvée en manusc. et pub. par M. Hagen. Elle ne paraît pas avoir été imprimée alors. (BERNUS).

Colonne 825. La plus grande partie de l'héritage littéraire de Bongars, spécialement de sa volumineuse correspondance, a passé avec sa bibliothèque dans celle de Berne ; mais la Biblioth. nation. (No 7125-7132) possède huit volumes de mémoires politiques, de pièces autographes et minutes de lettres de Bongars, encore insuffisamment examinées jusqu'ici [1] ; enfin, dans la précieuse collection épistolaire formée par Uffenbach, acquise après sa mort par le pasteur J.-C. Wolf et cédée par ce dernier à la bibliothèque de Hambourg, se trouvent un certain nombre de lettres inédites de Bongars et surtout plusieurs centaines de lettres à lui adressées, entre autres près de 300 de son ami Lingelsheim, autres que celles publiées en 1660 et que celles mises au jour par M. Hagen (cf. J.-C. Wolf. *Conspectus supellectilis epistolicæ*. Hamb., 1731, in-8o). Ces mines si riches n'ont pas encore été exploitée (BERNUS).

Colonne 907, *ajoutez* : Le 4 fév. 1544, « Jean BORME, dit le Gourrier, con-

[1] Ajoutez mss. fr. 3348 (8 lettres de Bongars au maréchal de Boisdauffin des années 1600 et 1601) ; 3433, 4116 (Bong. à M. de Ste-Catherine ; Paris, 18 mai 1613), 15580 (onze lettres), 20158.

damné a estre bruslé vif pour propos hérétiques, scandaleux, etc., nonobstant sa requeste par laq. il remonstroit qu'il avoit toujours vescu comme bon crestien depuis le longtemps qu'il estoit prisonnier » (*Dongois*).

BOURBON (Nicolas) poète latin, que nous avons signalé précédemment (t. I, col. 95, lig. 42) comme ayant été gouverneur ou plutôt précepteur de Jeanne *d'Albret* et qui, sans avoir été un disciple fervent de la Réforme, a cependant souffert pour elle. Il naquit l'an 1503 au village de Vandœuvre en Champagne où son père était maître de forge. Sa famille était fort honorable. Il a conservé respectueusement dans un de ses opuscules destinés aux enfants les préceptes que lui avait enseignés son grand-père et qui respirent l'élégance dans la forme en même temps que la piété; il a célébré dans ses poésies les vertus de son père, mort à 83 ans (en 1526); il avait un frère, Jean Bourbon, fonctionnaire (*prætor*) à Pont-à-Mousson; enfin l'on trouve sur le frontispice d'un de ses livres (Les *Nugæ* de 1533) ses *Armes* qui sont : Coupé au 1er d'une croix, au 2me d'un cygne passant à gauche.

Nicolas Bourbon commença, pour son malheur, par être un enfant prodige. Presque au sortir du berceau, il versifiait en latin. Il composa en l'honneur de la forge paternelle un poème latin de 360 vers, lorsqu'il n'avait encore que 13 ans ainsi qu'il nous en avertit lui-même, quam scripsit annum agens xiiij. Aussi avait-il de sa personne et de son talent une haute opinion. Sur le frontispice ou à la fin de ses livres, quelquefois aux deux endroits, est son portrait gravé sur bois, de profil (profil plat et vulgaire) surmonté d'une couronne de lauriers, accompagné du titre de Poète lauréat, et complété par quelque légende peu modeste mais certainement due à sa plume, celle-ci par exemple :

Mantua Virgiliis tumeat, Verona Catullis,
Gaudet Borbonio Lingonis ora suo.

Il passa son existence à faire des vers et à instruire la jeunesse; l'un et l'autre, sauf de rares exceptions, dans le même sentiment moral et religieux que Mathurin Cordier [1]. Il paraît avoir professé dans quelques écoles, à Amiens, Troyes, Langres, mais surtout dans de grandes familles. Celle du cardinal Tournon lui fut la plus familière; il fait sans cesse appel au cardinal en l'appelant son Mécène, et même son maître, *herus*. Il était d'ailleurs en relation, on le voit dans ses vers, avec une foule de seigneurs et de lettrés, comme les Robertet, les Budé, les de Thou, les de Foix, les d'Albret. Il nous a conservé une pièce de vers qu'il composa pour Mme Marguerite sœur de François Ier au moment où elle allait mettre au monde (*ad Margaretam prægnantem*) sa fille Jeanne d'Albret.

.....Sis felix; et cum pariendi venerit hora
Non Lucina ferat sed tibi Christus opem.

Aussi plus tard eut-il l'honneur de donner des leçons à la jeune princesse [2]. Mais sa carrière littéraire fut interrompue tout à coup par un grave échec dû probablement à la surveillance et au rigorisme de la Sorbonne. Ayant voulu capter l'attention publique en faisant imprimer ses œuvres poétiques et pédagogiques, il commença par un recueil de ses petites pièces qu'il appela ses bagatelles, *nugæ*. En voici le titre :

Nicolai Borbonii Vandoperani Nugæ; Parisiis, ap. Mich. Vascosanum, 1533, in-8°, non paginé (signatures a-qii). — 2me édition : *Nicolai Borbonii Vandoperani Lingonensis Nugarum libri octo; ab auctore recens aucti et recogniti, cum indice;* Lugduni, ap. Seb. Gryphium, 1538; in-8°, 504 p., plus 54 p. d'index.

[1] Il aimait, comme lui, enseigner les enfants. En tête de ses *Tabellæ*, il inscrit :

Alta petant alii, feriant ut cervice cœlum,
Hic mihi sit pueros erudiisse satis.

[2] Il le lui rappelle en 1547, dans son Ode sur la mort de François Ier.

...Tale nancisci decus, ô puella
Jana priscorum sata stirpe regum
Ut Dei donum fuerit, tamen me
Usa magistro es,
Sedulo qui te docuit Latinas
Literas : plus quam fuit et paratus
Te sequi quo te tuscunque fata
Dique vocarent.

Ce titre de *Nugæ* convenait bien à un recueil de plusieurs centaines de pièces où le maniement facile de la prosodie latine et l'incessante réminiscence des faits et gestes de l'antiquité ne parviennent pas à masquer la pauvreté des idées et la véritable indigence du poète. Ses vers mettent en scène mille personnages auxquels ils sont adressés ou dont il est question, mais ne s'élèvent pas au-dessus d'une vague phraséologie et n'apprennent presque rien sur aucun d'eux. Le seul caractère personnel et bien frappé qu'on y trouve, c'est une adoration fervente de Jésus et de Jésus seul. Il ne sort des réminiscences virgiliennes que pour affirmer cet amour exclusif qui omet toute idée de soumission à l'église romaine, et il montre par là sa propension aux doctrines de la Réforme [1]. Mais est-ce pour cet honnête volume ou pour d'autres vers plus imbus d'hérésie qu'il attira sur sa tête les rigueurs de la justice, à la fin de l'année 1533? Nous ne saurions le dire, mais le fait certain est qu'il alla alors en prison et ne sortit de danger que grâce à la haute protection de la reine Marguerite. Nous ignorons les détails de l'affaire et ne savons ni ce qu'étaient les vers incriminés, ni s'ils étaient français ou latins, mais nous lisons dans les registres du Parlement [2] :

1534, du mardy XIXe may. Ce jour Me André Guillart, Conseiller en la Court de céans et maistre ordinaire des requestes de son hostel a dit à la Court que ce jour d'huy le Roy lui commanda venir dire a la dite Court que l'on mist hors des prisons Borbonius ; et luy, demanda au dit seigneur, s'il entendoit que l'on veist son procez et que l'on proceddast au jugement d'iceluy. A quoy le dit seigneur luy fist response que non, mais que seullement on le mist hors, mais avant ce faire que l'on luy fist recognoistre la declaration qu'il avoit faicte de l'interpretation de mectres par luy composez qui luy auroient esté envoyez par la dite Cour et qu'il signast la declaration et confession, que l'on le admonestât de doresenavant se contenir de plus faire tels mectres et de bien vivre en l'union de l'eglize, sur quelques peines.

Ce procès ainsi interrompu par une volonté suprême avait sans doute une certaine gravité, car à la suite de sa libération le poète jugea prudent de s'absenter. Quelques mois après on le trouve en Angleterre, de nouveau précepteur dans de nobles maisons, et là, conservant un vif souvenir de ses tribulations, il écrivait, de Londres, le 13 mai 1535 : « L'an dernier, comme j'étais en France j'avais un peu d'argent dans ma petite chambre d'étude (*cellula libraria*) ; j'avais aussi quelques chemises de toile (*indusia linea*) menus présents de ma mère, deux gilets (*thoracas*), trois vestes (*tunicas*), quelques bonnets (*pileos*), un très élégant lit portatif, un rossignol qui chantait délicieusement dans sa petite cage, une paire de pantoufles et de gantelets (*crepidarum et manicarum*), une harmonieuse guitare dont un ami distingué m'avait fait présent, quelques médailles de cuivre et d'argent précieuses et antiques ; tout cela fut la proie des sergents, des huissiers (*lictorum, apparitorum*) et des infâmes garnements (*flagitiosi nebulones*) qui me jetèrent en prison au moment où j'y pensais le moins. Ainsi périt en un instant tout ce que je tenais de la bonté de bienveillantes personnes dont j'avais contribué, pour ma part, à élever les enfants dans l'étude des bonnes mœurs et des lettres ; telle fut la récompense de mon travail soigneusement accompli durant bien des années, et pourtant je ne dis rien de mes livres scélératement vendus au détail pendant que j'étais captif et jetés au hasard ou dans d'infâmes endroits. Leur perte et le regret que j'en ai me tourmente chaque jour davantage [1]. »

[1] Erasme, auquel il avait envoyé un exemplaire de son livre, le remarque dans sa lettre de remerciment (avril 1533) : ...Vale, Borboni, poeta mellitissime et Musas istas quæ sese tibi tam benignas et familiareis indulgent, non tam hominum quam gloriæ Christi servire facito.

[2] Copie des registres, à la Bibl. nat. mss. fr. nouv. acq. n° 2131.

[1] La 2me édition des Nugæ est divisée en huit livres précédés chacun d'une épître ; celle-ci en

Notre poète n'avait pourtant pas le feu sacré qui conduit au martyre. Il était trop mondain et d'ailleurs partisan de la conciliation. Ainsi dans la dispute de Clément Marot contre Sagon, au lieu de prendre parti pour le premier comme l'avait franchement fait Bonaventure *Des Périers* (voy. ci-dessus col. 360), il invite les deux adversaires, qu'il appelle tous deux ses amis, à se donner la main [1]. De retour en France, il continua de professer et de versifier, en se gardant toutefois d'appeler de nouveau sur sa tête les foudres du Parlement et produisit encore les opuscules suivants :

II. *Opusculum puerile ad pueros, de moribus*; Lugduni, 1536, inf°; précédé d'une épître au lecteur en date de Troyes, 1er septemb. 1536. Dédié à René de Rohan qui venait d'épouser (en 1536) Isabelle d'Albret sœur de Henri II roi de Navarre.

III. *Tabellæ elementariæ pueris ingenuis pernecessariæ Nicolao Borbonio Vandoperano Lingone poeta autore*; Lugduni, sub scuto Coloniensi apud J. et F. Frellæos fratres, 1539, pet. in-8°, 47 feuill. — Autre édition, différente et plus ample, 1539, Parisiis, apud Simonem Colinæum; 56 feuill., in-8°.

IV. *In Francisci Valesii regis obitu in que Henrici ejus filii regis adventum Dialogus, Nic. Borbonio Poeta Authore; item alia quædam ejusdem Authoris lectu non injucunda;* Parisiis, ex off. Mich. Vascosani (12 pag. in-4°).

Il était revenu d'Angleterre en France et, pour préciser, à Lyon, en 1536. C'est ce que nous savons par une lettre qu'il écrivit de Lyon le 29 nov. de cette année (III cal. decemb.) à un de ses hôtes de Londres pour le remercier des bontés qu'un certain nombre d'Anglais qu'il nomme, le roi Henri VIII en tête, avaient eues pour lui [1]. Il n'entra que vers 1540 dans la maison de la reine Marguerite comme précepteur de sa fille. Il se glorifiait avec raison de cet office, mais c'est tout à fait à tort qu'on dit dans un livre spécial sur la jeunesse de Jeanne [2] qu'il avait « composé plusieurs « ouvrages pour son élève : une gram- « maire latine et une grammaire grec- « que, un abrégé d'histoire sainte en « vers, des maximes et des préceptes « en latin. » Il n'a point composé de tels ouvrages, mais seulement une trentaine de pages, tout à fait rudimentaires, sur ces divers sujets, et les a fait entrer dans son *Opusculum puerile* et dans ses *Tabellæ elementariæ*, arrangées pour les tout petits enfants, longtemps avant qu'il lui fut permis de s'occuper de la princesse. Rien d'ailleurs de ce qu'il a fait imprimer ne porte de dédicace à celle-ci. L'auteur qui a commis cette méprise, en ajoute immédiatement une autre bien plus grave. Selon lui Nicolas Bourbon, dans ses vers, « cherchait à instruire « la princesse en l'amusant. La prise « d'un oiseau, une fleur, une prome- « nade..... etc. Quelquefois il *l'acca- « ble de déclarations* empreintes du « mauvais goût du temps; de nom- « breuses épîtres *Ad Rubellam, ad « puellam rubellam* vantent sa beauté « et nous apprennent qu'elle joignait « aux grâces de son sexe les vives « couleurs de sa jeunesse; tantôt il « loue, tantôt il raille la fraîcheur de « son teint. » L'auteur est tombé dans une outrageante confusion. Un quidam ne se permettait pas d'accabler de déclarations une grande princesse, et par exemple, de lui dire publiquement dans les premières pages de ses poésies :

Ad Rubellam amicam
Quur fugis pulchrum juvenem, puella,

est une; la lettre d'Erasme ci-dessus mentionnée en est une autre.

[1] A Marot et Sagon, invitation à la concorde.

Parcite dentatis proscindere nomina chartis
Vestra, ô amici parcite!
Quur calami rabie et probris, fœdisque libellis
Laceratis alter alterum?
Parcite. Rixarum satis est, conjungite dextras,
Redite tandem in gratiam.
Pulcher amat pacem Phœbus doctæ que sorores.
Christo placet concordia.

[1] Cette intéressante épître n'a pas échappé à M. Herminjard qui l'a reproduite dans sa *Corresp. des Réf.* VI, 206.

[2] Le mariage de Jeanne d'Albret, par le baron Alphonse de Ruble; Paris, Labitte, 1877, in-8°, pag. 6 et 7.

Me sacrum Musis caput atque vatem?
Quis tuo, si me videas, amore
Dignior alter?

Ou un peu plus loin :

Surripui tibi, dum dormis mea bella Rubella,
Basiolum, dulci nectare dulce magis.

Ou ce qui est encore plus fort :

In Rubella.
Perfugium esse meum se jactat ubique Rubella.
Hoc verum est quoties inguina nostra tument.

La Rubella de Nicolas Bourbon était une belle et savante jeune fille, pensionnaire dans quelque couvent, probablement une dlle Roubeau, à qui ne déplaisait pas qu'il la déshonorât par la publication de ses vers, ainsi que le prouve la lettre suivante insérée à la fin des *Nugæ* de 1538 :

Nic. Borbonius vandoperanus Rubellæ puellæ lectissimæ.

Illyricos tuos et senariolos accepi, quibus emoriar si quicquam in vita lepidius jucundiusve legere mihi contigerit. Age vero quæ quotidie tam faciliter componis epigrammata, ea siquando in manus hominum venerint, ut ventura spero, quotus quisque vel studiosorum hominum non mirabitur, imo quis crediturus est a fœmina, a puella, à virgine delicatissima talia proficisci posse... Crede mihi, crede ac spera brevi fore ut ita simus ut unà philosophemur, non sine gravi τῶν συκοφάντων dolore, fremituque importunorum nebulonum... Quod autem mihi Nugarum mearum editionem gratularis, tuo more facis : habeo gratiam. Mallem tamen mihi gratuleris avulsam dentem, cujus incredibilis dolor..... Ex Chr. Richerii nostri literis Jo. Vulteium mihi esse reconciliatum cognovi. Benè habet. Malè sit blateronibus quibusdam istis : imo potius memtem meliorem det eis Deus qui est Vulteium poetam eximium singularique animi candore præditum a me abalienarent, lapidem omnem (ut est in proverbio) moverunt. Epigramma græcum τοῦ Ἰουλιανοῦ de Cupidine et testudinem perelegantem beneque canoram, cum aliquot chordarum fasciculis, et Clem. Maroti nostri rhythmos hic typis recens excusos ad te mitto. Set hæ tu nimis lepida nugatrix quæ dicis me ex gratia manicas tibi misisse dono ut tenellæ istæ manus ab injuria frigoris assertæ, crebriores posthac atque longiores epistolas ad me scriberent. Extra jocum. Epigramma Juliani græcum quod ad te mitto, latinum utcunque feci in gratiam tuam. Tu si valere me vis ; quod profecto facis, cura diligenter ipsa ut rectè valeas. Dom. Christus te servet mea lux. Vale meum mel, meum saccarum. vale plus millies, Rubella bellissima : et quod soles perge sic te præclare habere in familia ista honestissima ut cæteræ puellæ, æquales tuæ, ad virginalem verecundiam atque modestiam, cum liberalibus disciplinis conjungendam, non excitentur solum exemplo tuo, set etiam inflammentur. Ex inclyta urbe Lugduno in ædibus[1] geminorum Castoris et Pollucis, hoc est Joannis ac Francisci Frellæorum fratrum conjunctissimorum. Tertio Calendas decembris anno Christi MDXXXVIII.

Nicolas Bourbon, encore inscrit en 1549 sur les états de dépense de la maison de la reine Marguerite, en qualité de maistre d'escole aux gages de 400 l. t., paraît être mort en 1550.

Colonne 1092, *ajoutez* : Le 6 février 1540, « Jean Boursault appellant du juge de Montargis pour raison des blasphèmes hérétiques scandaleux, fausses propositions contre l'honneur de Dieu, le S. Sacrement de l'autel et des saints et saintes du paradis et la ste foy catholique par luy tenus, dits, proférez et dogmatisez, condamné à faire amende honorable, a estre bruslé vif, ses cendres jettées au vent, et s'il persévère, à avoir la langue coupée avant que de sortir de prison pour estre executé, ce faisant qu'il ne fera point amende honorable » (*Dongois*).

TOME III

Colonne 31-33. Bouteroue (Denis). Ajoutez l'indication de ce rare volume de la Biblioth. de Grenoble : *Response du P. Marcellin prédicateur capucin au narré du sr ministre de Grenoble sur leur conference du 19 déc.* 1614; Grenoble, Guill. Verdier, 1615; in-8o de 556 p. Indiqué en latin dans la Bibl. scriptorum Capuc. par Ber-

[1] Il y remplissait probablement l'office de correcteur d'imprimerie.

nard de Bologne, Venise, in-fol. 1747, p. 177.

Colonne 114. BREVIN (Cosme), né à Angerville (Calvados) vers 1520, fut maître d'école à Neuchâtel (Suisse), où il jouit de l'amitié de Farel. Il devint ensuite ministre à Etobon, près Montbéliard, de 1552 à 1559, puis à Montbéliard même (*Fr. prot.* IV, col. 1100). De là il passa au service des églises des vallées vaudoises, où « tant mieux fut-il receu de tous qu'il faisoit apparoistre d'un beau tesmoignage, que nostre très honoré père et frère M. Calvin rendoit de luy » (*Corr. de Calvin*, n° 3987). Il y resta jusqu'en 1563. Le 3 fév. de cette année, il fut traduit devant la « Congrégation générale » des ministres des Vallées, réunie à Fénestrelles, et déposé de ses fonctions. Dans un long mémoire adressé aux ministres de Genève et signé Dominique *Vignaulx* (et non Dignaulx, comme les éditeurs de la Corresp. de Calvin le lisent par erreur [1]), le synode vaudois fait valoir les griefs qu'il a contre lui. On lui rend témoignage « qu'il estoit bien estimé entre nous, ayant quelque litérature, preschant purement un seul Jésus-Christ, estant sobre, chaste, aumosnier, et au reste irréprehensible en ce qu'on a peu voir. » On lui reproche seulement, tant à Fenestrelles qu'à Pinache, où il avait successivement exercé son ministère, « de se rendre ridicule tant en ses presches que prières publiques, et ce en jettant des brocards : usant de paroles affectées : faisant des gestes et exclamations par trop passans mesure : de sorte qu'on a vu le peuple se baigner [2] aux risées et aux badinages de cest homme : et plusieurs, retournez du presche à leurs maisons, se souvenoyent mieux de ces plaisanteries que de quelque bon propos. » Des exemples cités par le Mémoire adressé aux pasteurs de Genève, il résulte « qu'en effet Brevin se permettait des licences en chaire, et que les rois de France, d'Espagne, et le prince de Piémont auraient eu quelque sujet de s'en plaindre. Les Églises vaudoises, qui jouissaient alors d'une de ces accalmies trop rares dans leur histoire, ne pouvaient tolérer ces libertés, dont Brevin avait dû prendre l'habitude auprès de Farel. L'eussent-elles voulu, qu'elles auraient eu la main forcée par l'autorité civile qui réclamait l'éloignement de ce compromettant pasteur. Celui-ci, appuyé sur une notable fraction du peuple, résista pendant quelque temps. Nous ignorons comment se termina cette affaire, dont on trouvera les détails dans le Mémoire de Vignaux. Sept années plus tard, nous retrouvons Cosme Brevin dans les îles de la Manche, voisines de son pays natal. De 1570 à 1605, il exerça les fonctions pastorales dans la petite île de Sercq, voisine de Guernesey. Cette île, qui, au moyen âge, justifiait assez la description qu'en fait Rabelais, qui l'appelle, dans son *Pantagruel*, « isle des forbans, des larrons, des brigands, des meurtriers et assassineurs, » après avoir été occupée par les Français, puis abandonnée, fut cédée à Hélier *de Carteret*, seigneur de Saint-Ouen, qui entreprit de la coloniser, et en prit possession en 1563. Cet homme intelligent avait contribué plus que personne à établir le protestantisme huguenot à Jersey, son île natale. Il voulut aussi que les colons qui l'avaient suivi à Sercq jouissent du ministère évangélique, et ce fut Cosme Brevin qu'il leur donna pour pasteur, « tellement, raconte le chroniqueur jersiais, que à présent la Parolle de Dieu y est librement preschée et les sacrements deument administrez, en sorte qu'il n'y a Eglise en toutes les isles ny ailleurs, mieux réformée, ny où le peuple soit mieux gouverné et mieux réglé en la crainte de Dieu qu'en celle de l'isle de Sercq » (*Chroniques de Jersey*, publ. par Syvret, édit de 1858, p. 116). Plus loin

[1] « Les lettres du nom, disent-ils, sont entrelacées. » Ils n'ont pas pensé que le D était une initiale. Ce Vignaulx ou Vignaux n'était pas un ancien de l'Eglise, mais un pasteur vaudois éminent et probablement le modérateur de la « Congrégation » qui déposa Brevin. Voy. Muston, *Israël des Alpes*, II, 101, 146.

[2] Rire jusqu'aux larmes.

(p. 135), le chroniqueur loue le seigneur de Saint-Ouen d'avoir « dressé et estably une Eglise bien réformée en son Isle de Sercq, et d'y avoir mins et posé un Ministre vray serviteur de Dieu, haïssant vice et excellent tant en sa vie qu'en sa doctrine, ainsi qu'il fait cognoistre en ses sermons et en son consistoire, car asseurément il ne flatte ny épargne personne, grands ny petits en ses repréhensions; le dit Ministre est natif de Normandie et s'appelle Monsieur Cosme Brevin. » Le premier registre des mariages et baptêmes de l'église de Sercq est écrit de la main de Brevin, « en ensuivant l'arrest par ordonnance faite au colloque des frères Ministres de Gersey et Garnesey et autres isles assemblés le vendredy 19me de may l'an 1570. » Nous y trouvons les noms de plusieurs enfants qui naquirent à Brevin pendant son séjour à Sercq : Ester, baptisée le 16 juillet 1570 ; Élisabeth, bapt. le 2 janv. 1572 ; Daniel, bapt. le 4 janv. 1573 (voy. plus loin). Le seigneur de l'île, Hélier de Carteret, fut le parrain de ces enfants. Pendant quelques années, un autre ministre français, Toussaint *Le Bouvier*, exerça les fonctions pastorales à Sercq comme suffragant de Brevin. La mort de celui-ci est enregistrée dans les termes suivants en tête du registre des sépultures : « Maistre Cosme Brevin, premier ministre de la parolle de Dieu en cette isle de Sercq, homme fort ancien et de bonne vie, natif de la par. d'Angouville en Ndie, mourut le dernier jour d'avril an mil VIc et cinq. » Une tablette commémorative a été récemment érigée dans l'église anglicane de Sercq, à la mémoire de Carteret et de Brevin. Nous devons les extraits des registres de Sercq à l'obligeance du pasteur actuel de Sercq, M. Charles *Vermeil*.

Daniel Brevin, fils du précédent, fit probablement ses études à Saumur, où se préparaient ordinairement les candidats au ministère des îles de la Manche. En 1604, il fut nommé pasteur de la paroisse de Saint-Jean à Jersey, par le colloque de cette île. Mais le nouveau gouverneur, sir John Peyton, entreprit, à cette occasion, la lutte qui devait aboutir à la substitution de l'anglicanisme au système presbytérien (*Bull.* 1885, p. 99 [1]). Il revendiqua un droit de nomination que ses prédécesseurs, depuis la Réformation, avaient laissé tomber en désuétude. Cette fois pourtant, le colloque eut la victoire et Brevin demeura dûment élu. De 1604 à 1615, son nom fut souvent mêlé aux délibérations des États de Jersey, dont les ministres font partie. Nous ignorons l'année de sa mort. Il s'était rallié à l'anglicanisme, lorsque la résistance fut devenue impossible.

Elie Brevin, autre fils de Cosme. Son nom ne figure pas sur les registres de Sercq, dans lesquels il y a une lacune. Il étudia à Saumur, où le seigneur de Saint-Ouen paya les frais de ses études. Il fut consacré en 1611, épousa en 1626 Suzanne *Houley* et fut 62 ans pasteur de Sercq de 1612 à 1674. Il mourut âgé d'environ 87 ans. On conserve à la seigneurie de Sercq l'original du contrat fait avec le seigneur de Saint-Ouen, qui l'envoie à ses frais étudier à Saumur, lui fait bâtir une modeste maison qui existe encore et lui assure un revenu. On a aussi un journal tenu par ce même Elie durant la guerre entre les royalistes et les parlementaires. Le presbytérianisme était encore, de son temps, la forme religieuse suivie à Sercq. Ce fut après sa mort, en 1675, que, pour vaincre les résistances de ce peuple à « se conformer, » un ordre du Conseil (19 mai 1675) abolit la Cour de Sercq, qui se composait d'un juge et de quatre jurés élus par le peuple, et leur substitua un sénéchal nommé par le seigneur. La raison donnée pour ce petit coup d'état fut que les membres de la cour refusaient de prendre la communion d'après la liturgie anglicane. Elie Brevin eut pour successeur à Sercq Moyse *Benoît*, de Die en Dauphiné, peut-être fils d'Ezéchiel *Benoît*, imprimeur de l'acad. de Die, banni en 1661 (II, col. 268).

[1] C'est par erreur que, suivant en cela les historiens locaux, l'auteur des articles du *Bulletin* l'appelle Cosme. Son prénom était Daniel.

Daniel Brevint (III, col. 114), fils de Daniel Brevin et petit-fils de Cosme, naquit à Jersey dans les premières années dix-septième siècle. Il fut l'un des deux premiers Jersiais qui jouirent des trois *fellowships* créés à l'université d'Oxford par l'archevêque Laud en faveur de jeunes gens des îles de la Manche. Ce fut en 1636 qu'il entra au Jesus-College. Son attachement à la cause royale le contraignit à s'exiler lors de la chute de Charles Ier et pendant toute la période républicaine. Il se réfugia en France et devint précepteur dans la famille de Turenne et chapelain de la maréchale. Il fut ordonné diacre et prêtre de l'Église anglicane le même jour à cause de la nécessité des temps, à Paris, dans la chapelle de l'ambassade. Le sermon fut prêché par le futur évêque *Cosin*, aussi réfugié. La piété et la science de Brevint (c'est ainsi qu'il écrivait son nom) lui gagnèrent à un haut degré l'estime de Turenne, et surtout celle de sa femme, la pieuse *Charlotte de Caumont* (III, col. 889). Dans la préface de son *Christian Sacrament*, il dit qu'il le composa « à Paris, sur les instances de deux incomparables princesses, qui l'attachèrent à leur service pendant tant d'années. » Il ajoute : « Ces grandes et saintes femmes n'avaient pas de désir plus ardent que de contempler et d'embrasser la religion chrétienne dans sa beauté originelle, et que de la voir débarrassée des embarras qu'y ajoutent habituellement les controverses ordinaires. Et en vérité, bien qu'elles comprissent tous ces points scolastiques aussi bien ou mieux que leurs maîtres (surtout la princesse de Turenne, dont l'intelligence claire et vive et l'éloquence simple et sans artifices étaient admirables), toutefois elles s'en souciaient si peu qu'elles déploraient bien souvent la malheureuse nécessité qui avait amené l'Église à multiplier ces moyens de défense et, pour employer leur propre expression, à entourer tellement Jérusalem de bastions que l'on ne pouvait plus qu'avec peine voir le temple. » Dans ses entretiens avec la maréchale, Brevint sut l'intéresser tellement à Jersey, sa petite patrie, qu'il obtint d'elle qu'elle intervînt auprès de Turenne, pour empêcher une expédition qui se préparait contre les îles normandes (Falle, *Cæsarea, Account of Jersey*, p. xxviii de l'Introduction). Il resta en France de 1651 à 1660 et exerça quelque temps le ministère à Compiègne. Il retourna en Angleterre à la Restauration et fut comblé d'honneurs. En 1662, il fut fait docteur en théologie; il devint prébendaire de Durham et, en 1681, doyen de Lincoln. Il mourut en 1695. Outre les écrits français inédits cités ci-dessus (III, col. 114), il a publié en anglais les ouvrages suivants, qui lui ont assigné une place honorable parmi les théologiens anglicans :

I. *Missale Romanum, or the Depth and Mystery of Roman Mass, laid open and Explained, for the use of both Reformed and Unreformed Christians*, in-8o, Oxford, 1672.

II. *The Christian Sacrament and Sacrifice*, 1re édit. 1673; 3me édit. London, 1739. Ouvrage fréquemment réimprimé; le dr Waterland et John Wesley en font les plus grands éloges.

III. *Saul and Samuel at Endor, or the New Waies of Salvation and service which usually tempt men to Rome and detain them there*. Oxford, 1674

(Matt. Lelièvre).

Colonne 151, *ajoutez* : Le 3 janv. 1545, « BRILART (François) pour hérésie condamné d'avoir la langue coupée, pendu et bruslé » (*Dongois*).

Colonne 154, *ajoutez* : Le 9 septemb. 1534, BRIOLAY (Nicolas) brûlé pour propos hérétiques, à Alençon (*Bull.* VIII 66).

Colonne 333. Bruslefer, *ajoutez* : Louis Hélot et Louis Bruslefer « garçons horlogeurs à Paris » arrêtés sortant du royaume pour aller à Londres où est Bruslefer père depuis 20 ans. Lettre du commissaire au Chatelet Nic. Delamare (au ministre d'Argenson). «...Le retour du jeune Bruslefer paroist de bonne foy, je crois qu'il n'y avoit aucun risque a le laisser en liberté. Il n'en est pas de même de Louis Hélot. Je

suis persuadé par ses réponses qu'il est toujours remply de son premier dessein. Cela m'a fait prendre le party de le faire garder chez l'huissier qui l'a arresté en attendant que vous ayez pour agréable de m'envoyer un ordre pour le faire enfermer à l'hospital général et comme c'est Bruslefer de Lizy [près Meaux] qui a débauché ces deux jeunes garçons ses neveux et qu'il m'est revenu de touttes parts qu'il se dispose d'en faire autant d'une de ses nièces aagée d'onze ans qui est encore chez luy et du reste de sa famille, je crois qu'il est bon aussy de la faire arrester et de faire mettre cette jeune fille aux nouvelles catholiques ; j'attendrai pour cela les ordres que vous me ferez l'honneur de m'envoyer, août 1695 (Bibl. nat. ; papiers Delamare, 21620 f° 305).

Colonne 393. BUISSONNET (Henri), de St-Sévérin, pays d'Aunis, est nommé en 1597 bachelier de l'école d'Yverdon. Il devait enseigner la lecture, l'arithmétique et la musique. L'hospitalier (administrateur des biens de l'ancienne clergie, cédés à l'hôpital) reçoit l'ordre d'acheter sept aunes de drap pour lui faire un manteau et des chausses et de lui fournir de la toile neuve pour des chemises (Crottet, *Annales*).

Colonne 393. BUISSONNIER (Philippe), originaire de la Bresse, vint avec bon témoignage de Lyon à Genève, d'où Calvin l'adresse aux seigneurs de Berne. « Je l'ai connu, écrit-il à l'avoyer Nægueli, de bon savoir et de bon zèle, tellement que je ne doute pas qu'il ne soit propre à servir l'église de Dieu » (janv. 1547, *Calv. op.* XII, 469). Après avoir fait quelque séjour à Lausanne, il fut employé dans l'église du pays de Vaud. — Un Angelin Buissonnier était pasteur dans la classe de Lausanne vers 1580, et un Pierre Buissonnier, diacre à Yverdon au commencement du XVIIe siècle (Vuilleumier).

Colonne 413. BUSSIER (Agnet, et non Aguet, comme il est nommé par plusieurs), probablement identique avec cet *Agnetus* qui, en 1532 était à Bourges et à qui Calvin (qui l'appelle son ami) faisait adresser un exemplaire de son commentaire sur la *Clémence*, de Sénèque, en le priant de prendre cet ouvrage pour texte de ses leçons (Calv. à F. Daniel, de Paris, avril 1532 ; Herminj. II, 419 conf. 417 et 420). Il était dès le milieu de 1538 pasteur à Prangins, près Nyon (Vaud). En décembre 1539, les seigneurs de Berne le cèdent au Conseil de Genève qui lui confie la direction du collége. Tout en remplissant les fonctions de principal, Bussier prêchait à Vandœuvres (*Calv. op.* XXI, 275). Vers la fin d'octobre 1540, les seigneurs de Berne lui font proposer la direction de l'internat qu'ils avaient le projet d'adjoindre à leur école de Lausanne (Herminj. VI, 339). Bussier, pour raison de santé, refuse ces offres et demande vers le même temps sa décharge de la direction du collège de Genève (Bétant, collège de Rive, p. 11). Il se retire à Satigny où il remplit les fonctions pastorales en 1541 et 1542. Il paraît être mort en 1543, léguant ses biens aux pauvres. De violentes discussions entre ses exécuteurs testamentaires, les pasteurs Champereau, à Genève, et Chaponneau à Neuchâtel, obligèrent les pasteurs de Genève à intervenir (*Calv. opera* XI, 609, 716 et passim (Vuilleumier).

Colonne 451-471, Castellin et Castellain, *ajoutez :* aux protestants tournésiens de ce nom nous devons joindre un martyr de plus. Le registre des bourgeois de Tournay (aux archives de la Mairie) contient la mention de huit Chastelain ou Castellin admis à la bourgeoisie dans l'intervalle des années 1409 à 1541. On y trouve l'acte suivant :

1554. Veu par nous Prevost et Jurez de la ville et cité de Tournay avecq les lieutenant de Mons. le bailly d'icez Tournay et Tournésis et conseiller de l'empereur nostre Sire esd. bailliages, les ordonnances faictes et statuées, etc... Veu aussy le procès de Quénot [diminutif de Henri] Castelin, josne filz a marier, de son stil taincturier de Wedde, amplement et meurement faict et démené tant par informations, interrogatoires et confessions du dit Q. C.

librement faictes et plusieurs fois réitérées tant par devant nous que aultrement, par lesquelles nous seroit et est deuement appereu, icellui Q. C. avoir, en contrevenant aux d. ordonnances, tenu proppoz erronez avecq aultres et par deux diverses fois esté a quelques preschement a l'escart aux champs, ayant aussy soustenu execrables et detestables, erronées et faulses proppositions concernant la saincte hostie et saincte foy catholicque et notre mere sainte eglise ; et en ce a continué par l'espace de noef a dix mois et oultre ce d'avoir secretement rapporté de la ville de Wezelle en ceste dite ville de Tournay certains livres reprouvez et composez par Melanton et Calvin, aucteurs des sectes reprouvees, le tout plus au long contenu en son dit proces... Pourquoy avons icelluy condempné et condampnons d'avoir la teste trenchée tant que mort s'en ensuive sur ung eschauffault sur le grant marché de la d. ville et illecq les dessus dits livres bruslez; en declarant ses biens confisquez pour les tourner et convertir selon et en ensuivant les ordonnances, par notre sentence criminelle et pour droit. Prononchié en jugement a huis ouvers, present grand nombre de peuple pour ce assamblée, le vanredy xxij^e^ jour de juing xve liiij. Et la dite exécution faicte le dit jour de l'apres disner.

Colonne 658, *omis* : CAMERLE (Jacques), appelé aussi *Caméral* et *Camrol*, peut-être de Lyon. Il fut le premier ministre réformé à Ormont-dessus (Vaud) où il eut à soutenir une lutte de tous les jours avec une population à laquelle les seigneurs de Berne prétendaient imposer d'autorité la nouvelle foi. En 1533 il était prédicant à Noville, près Villeneuve, et en 1536, à l'issue de la Dispute de Lausanne, il fut transféré à Colonge, près du Fort-de-l'Écluse. De là, en 1537, il se transporta à Gex, où nous le trouvons encore en 1545. Il était mal noté auprès des baillis bernois à cause de son franc parler et surtout à cause de ses relations amicales avec les pasteurs de Genève. Calvin faisait de lui le plus grand cas; c'était, écrit-il à Bucer en janvier 1538, de tous les pasteurs du voisinage le plus pieux, le savant et prudent, voir Herminj. t. II, IV et VI, passim (Vuilleumier).

Colonne 849. Castillon (Bernard) aliàs de Castellhon, curé d'Asté, accusé d'être huguenot, est arrêté à Médoux par les consuls de Bagnères, traduit devant l'official de Tarbes, conduit à Toulouse et là, condamné à mort par le parlement, le 26 août 1562. Ramené à Bagnères, il est l'objet d'une tentative de délivrance faite par les habitants d'Asté ; mais la tentative échoue; il est pendu et brûlé sur la place d'Asté le 1er septembre. On trouve des détails sur la sentence et sur les frais qu'elle occasionna dans le « Rolle de despence et forniture, p. 106-110, faicte par Jehan de Begnolle, trésorier des deniers comuns de la ville de Baigneres. » Voy. Les huguenots en Bigorre par Ch. Durier et J. de Carsalade, dans les *Archives hist. de Gascogne;* Paris, Champion, 1884, in-fol. (Tam. de Larroque).

Colonne 977. Certon, *ajoutez* : Il y a quatre lettres autographes de Certon à Du Puy des années 1609 à 1615 (ou 1625 ?) dans la collect. Du Puy (Bibl. nat.), vol. 712, f°s 77-81.

Colonne 902. Causide. Un ministre de ce nom, réfugié à Yverdon après la Révocation, avec deux de ses collègues, *Lautier* et *Billot*, est à plusieurs reprises l'objet des largesses du Conseil de ville. Il paraît avoir été quelque temps le directeur de la « bourse françoise. » Le 22 mars 1687, on décide de lui livrer une pistole et un sac de froment par mois, à prendre sur la collecte volontaire et charitable qui avait été faite au profit des réfugiés, et le 29 mai de la même année on lui envoie 160 pots de vin (Crottet, *Annales*). Au mois de juillet 1694, il se dispose à partir avec sa famille pour le Brandebourg. Pour lui faciliter le voyage, on lui remet 100 écus produit d'une collecte (Vuilleumier).

Colonne 1049. CHANCEVILLE (Pierre-Lucas de), de Paris, régent au collège d'Yverdon, est nommé chantre de l'église en 1679 (Crottet, *Annales*).

Colonne 1049-1058. Chandieu (Antoine de). — On a indiqué, colonne 1050, « un écrit » de ce ministre par lequel

il repousse les calomnies qu'on répandait contre les premières assemblées des protestants, calomnies qui renouvelaient celles qui s'étaient élevées jadis contre les premiers chrétiens, et à la col. 1055 son *Histoire des persécutions de l'Église de Paris* (de 1557 à 1561). MM. Haag n'avaient pas trouvé ces deux ouvrages et c'est tout récemment qu'il nous a été donné de voir le dernier (Bib. nat. L. 225 nº 91), lequel contient une réimpression de l'autre. Ils méritent qu'on y revienne. Titre exact :

Histoire des persécutions et martyrs de l'église de Paris, depuis l'An 1557 jusques au temps du Roy Charles neufviesme. — Avec une Epistre contenant la remonstrance des proffits qui reviendront aux fidéles de la lecture de ceste histoire : et une exhortation à ceux qui nous ont persécutez, de revoir nostre cause, et juger de rechef si ç'a esté a bon droit qu'ilz ont fait mourir tant de serviteurs de Dieu. Rom. VIII : Nous sommes livrez à la mort, etc. A Lyon, 1563 ; pet. in-8º. (Epitre dédicatoire) A l'église de Dieu qui est à Paris, lxxvij pages. Deux sonnets par A. Zamariel ; le Livre des persécutions, 442 pages ; plus 29 feuill. de table et un d'erratum.

Ce plaidoyer, aussi courageux que modéré a été reproduit en entier dans le Martyrologe de Crespin (édit. de 1619, fol. 465 à 520) qui l'a seulement coupé en y intercalant quelques martyrs étrangers à la France et la confession de foi rédigée à Paris en 1559. Les deux sonnets que les éditeurs de Crespin ont mis en tête du martyrologue (fos III et VII) sont les deux sonnets signés Zamariel. Les éditeurs n'ont pas manqué de réimprimer (fos 466-470) l'*Apologie* et ont seulement omis l'Epître préliminaire dont voici (pour spécimen) le langage excellent :

Il y a deux choses qui m'ont esmeu de faire ce recueil, et de le produire : l'espoir du proffit et contentement que ce vous sera, mes treschers frères, de revoir icy l'image de tout le temps qu'il a pleu a Dieu nous exercer ensemble par tribulations : et puis le desir que j'ay de remettre les povres ignorans, qui nous sont tant ennemis, sur l'examen de nostre cause, pour les faire penser à leurs injustices et cruautez, et les amener, si possible est, par ce moyen, a quelque composition raisonnable. Car en premier lieu l'expérience nous montre qu'il n'y a liesse d'esprit qui approche de celle que l'homme reçoit quand après une delivrance non esperée, il regarde derrière soi, et se souvient de l'extrême danger duquel il est sorti. La memoire de la ruine qui de près le menaçoit, l'effraie ; mais en un instant, se voiant eschappé, il se resjouit d'une joie autant grande, que grand estoit son effroi et espouventement. Ainsi les mariniers, après une longue et périlleuse navigation, estans venus au port, ont de quoi toute leur vie estre gais et contens : et les gens de guerres, lors que toutes les munitions en la ville sont defaillies, que la faim et la maladie les presse, et que toute esperance leur est ostée de pouvoir tenir la place, si la dessus l'ennemi lève le siège, et se depart, les voilà pour toute leur vie pourvus de matiere d'esjouissance et de liesse. Or Dieu, par sa grace, après ces tempestes tant horribles des persecutions, desquelles nous avons esté agitez, commence à donner à son Eglise un temps un peu plus doux et petit a petit nous mene a un part plus asseuré.....

... C'est bien une œuvre de Dieu admirable que les prisons soyent ouvertes sans la main de l'homme, comm'il est advenu quelques fois aux apostres, que les flammes n'ayent peu endommager les trois enfans en la fournaise ; mais c'est une œuvre encore plus excellente, qu'un ver de terre tant fraisle de sa nature, aimant la conservation de sa vie et redoutant toujours la mort, ait un courage si délivré de toute crainte qu'il marche avec joye a un supplice si extrême, que les baaillons, se retranchement de la langue, les flammes, ne le puissent empescher de glorifier Dieu : que surmonté en apparence, il surmonte tous ses ennemis et leur laisse une mémoire de soy qui les gehenne tousjours en leur conscience : et qu'estant estaint, sa doctrine revive pour gaigner les cœurs les plus endurcis et abbatre toute opinion contraire. Si outre tout cela, Dieu a fait tant d'au-

tres miracles en la mort des premiers martyrs, le temps l'a requis pour la confirmation de l'évangile : mais depuis, voila les tesmoignages ordinaires qu'il a donnez a ceux qu'il a choisis pour ses tesmoings. Pour tant je requier de toy (peuple de Paris, qui as eu la veue de toutes ces choses, et les peus mieux penser que je ne sçauroie exprimer) que tu reviennes à la fin à toy mesmes et reprennes tes esprits, et consideres a qui tu t'es prins en haïssant et meurtrissant ceux desquelz tu vois icy les tesmoignages qu'ils ont esté innocens et serviteurs de Dieu. Et vous Juges, qui les avez condamnez, et n'avez encore une volonté meilleure envers nous que avez eüe le temps passé, reprenez la lecture de leurs confessions, souvenez vous des prières qu'ilz ont faites a Dieu en voz presences et pensez de quel visage ilz ont receu de vous la condemnation. Voz auditoires tesmoignent encores le zèle qu'ils avoient à l'honneur et gloire de Dieu, et voz prisons resonnent encores les sons de leurs pseaumes et cantiques... Or Dieu veuille (puisque sans la vertu de son Esprit toutes remonstrances sont vaines) vous toucher tellement les cœurs, que ce recueil vous proffite, pour vous donner avec cognoissance de vostre faute, un vrai desplaisir de l'avoir commise : à fin que vous convertissans a luy, l'ire de Dieu soit destournée : et qu'en repos tous ensemble servions à Sa Majesté.

Colonne 1061. CHANDIEU (Jacques de), second fils du pasteur, jeune homme de 21 ans en 1589, prit part avec les troupes suisses levées par *Sancy* au commencement de la guerre de Genève contre le duc de Savoye, et fut emmené par son chef avec ces mêmes troupes, en mai 1589, pour rejoindre l'armée royale combattant la Ligue. Chandieu resta en France le reste de cette année et toute la suivante. Ce ne fut ainsi point à lui, auquel n'appartenait du reste pas alors le titre de seigneur de Lurbigny, que fut confié le commandement en chef des troupes genevoises, mais bien à son futur beau-père, Claude de *Cossé*, sieur de *Lurbigny*. Ce dernier, réfugié en 1586 à Montbéliard, s'était joint en 1587, sous le duc de *Bouillon*, à l'armée réunie en faveur de Henri de Navarre par le baron de *Dohna*, expédition qui échoua si misérablement : Lurbigny dut apposer, avec les autres chefs, sa signature à la capitulation du 8 déc. 1587 et signer la promesse de ne plus porter les armes que pour le service du roi. Au commencement de 1589 il servait la cause royale contre la Ligue dans l'armée commandée par Guillaume de Tavannes, lieutenant-général de Bourgogne. Henri IV, dès son avènement au trône, l'envoya à Genève, où le conseil lui confia de suite, le 23 août 1589, la charge de général des troupes de la république, charge qu'il conserva encore une partie de l'année 1590. Ce ne fut que plus tard que sa fille unique Sara épousa Jaques de Chandieu, auquel échut par la mort de son beau-père le titre de s^r de Lurbigny (BERNUS).

Colonne 1081, lig. 28. CHAPPERON ou CHAPERON (ROBERT), de Rouen, mentionné comme « ayant été disciple de Viret et de Bèze, » le fut aussi de Mathurin *Cordier* dans les colloques duquel il figure deux fois comme interlocuteur. Il arriva à Genève le 5 nov. 1556. Calvin l'envoya à Lausanne étudier sous Viret et de Bèze. Nommé diacre à Yverdon en nov. 1557, il épousa (mai 1558) Eve, fille du ministre de cette ville, Thomas *Malingre*. Le 23 nov. 1559, il fut élu ministre à Bercher, où il resta jusqu'en juillet 1561, qu'il fut envoyé avec cinq autres ministres dans le Limousin. Revenu de France au mois de septemb. 1572, il exerça le ministère à Vuillerens et finalement à Vufflens-le château. Il eut dix enfants : 1° JACOB, qui suit ; 2° ESTHER, née à Pierre-Buffière en Limousin, le 18 juin 1564 ; 3° PIERRE, né le 17 avril 1566 ; 4° RACHEL, née le 10 mars 1568 ; 5° RUTH, née à Rochefort le 3 fév. 1569 et cinq autres, mort jeunes. — Jacob, né à Yverdon le 3 nov. 1561, ministre à Bercher pendant 22 ans, puis en 1612 à Romainmotier, où il mourut le 4 mars 1624. Sa femme, Élisabeth *Roy*, qu'il avait épousée à Morges, le 7 janv. 1585,

lui donna un fils, JEAN. Celui-ci, né le 28 fév. 1589, notaire, épousa (octob. 1611) Marie *Clerc* dont il eut aussi dix enfants. L'aîné, THÉODORE, né à Bercher le 1er septemb. 1622, notaire et commissaire d'extentes, eut deux femmes : la première, Matthée fille de Pierre *Buttet*, de Moudon, épousée le 2 juin 1644, fut tuée par la chute d'une meule de moulin, 11 mai 1676 ; la deuxième, Anne fille de Nicolas *Jaquemot*, ministre à Genève, et de Marie Du Mont, épousée le 2 octob. 1681, était veuve d'Abraham de Bretigny, demeurant à Lausanne. Théodore mourut, 23 fév. 1684, laissant de sa première femme neuf enfants. L'un d'eux, MOÏSE, né à Bercher le 1er juillet 1645, chirurgien, épousa Susanne fille de François Joseph, de Ste-Croix, et quitta le pays. Sa fille ANNE-MARIE, née à Moudon, 8 juill. 1654, femme d'Alb. Vallotton, de Vallorbes, mourut le 5 fév. 1697. (DU MONT.)

TOME IV.

Colonne 72, *ajoutez* : CHARSE (Le marquis de) à Grenoble, sollicité par le secrétaire d'État à se convertir moyennant le commandement d'un régiment ou d'une galère, juillet 1685 (*Bull.* XXXIV, 310).

Colonne 101. CHASSEUR (MARTIN), originaire d'Arras, était diacre, ou second pasteur, à Yverdon à la fin du XVIme siècle. Il y a fait souche. ABRAM Chasseur était diacre en 1618, il est mort en 1658. Crottet mentionne également un JACOB Chasseur comme ayant été pasteur à Yverdon dans la 1re moitié du XVIIme siècle. J'ignore auquel de ces deux ministres se rapporte la décision du Conseil de Ville, du 5 avril 1644, de dénoncer M. le ministre Chasseur à Monseigneur le bailli, pour avoir jeté le trouble dans la bourgeoisie en disant du haut de la chaire qu'elle était comme les diables, voire pire que les diables (VUILLEUMIER).

Colonne 141, ligne 34 : « Rebecca Relaise, femme de Michel Chastillon. » — Erreur, il faut lire, évidemment : Rebecca, *relaissée* [c'est-à-dire veuve] de Michel Chastillon. Ce Michel Chastillon est probablement l'imprimeur lyonnais dont il est parlé à la colonne suivante (T.-A. DUFOUR).

Colonne 256, *ajoutez* : Le 2 octob. 1548, CHAUSSIÈRE (BLAISE) d'Auxerre ; le parlem. de Paris confirme la sentence par laq. il avait été condamné pour hérésie à être brûlé vif à Auxerre et l'y renvoye pour être exécuté (*Dongois*).

Colonne 308, CHEVALIER (Antoine). Voici la biographie de cet hébraïsant, écrite de la main de son fils Samuel ou Emmanuel (col. 309, lig. 9 d'en bas) et qui apporte à notre article beaucoup d'amendements. L'original est dans la collect. Du Puy, vol. 348, fo 72.

Monsieur, j'ay eu advis d'un mien beau-frère de Lausanne, que, par lettres à M. de la Faye, vous seriés enquis touchant le temps et lieu tant de la naissance que de mort de feu mon père d'heureuse mémoire et de sa condition lorsqu'il vivoit ; et par mesme moyen ay esté requis de vous en escrire autant que j'en sçay. Suivant quoy vous plairra sçavoir que mon defunct père, nommé Raoule le Chevalier, et par aucuns durant les persecutions Anthoine le Chevalier, print naissance à Vire en Normandie en l'an 1522 ; print à femme Elizabeth de Gremessieux le 1er de déc. en l'an 1550, laquelle estoit proche parente de la femme de deffunct M. Immanuel Tremelius et avoit dès son berceau esté eslevée avec icelle. M. Tremelius et sa femme la baillèrent en mariage à mon dit père, promettans l'ordonner leur héritière. Mon dit père, quelque peu d'années après, fut estably professeur de la langue hébraïque à Genève et en l'an 1559 fut admis au droit de bourgeoisie le 25 de décembre. Mais à cause de son indisposition fut contraint de se retirer en Normandie où il s'exerça au ministère de la parole à Caen jusqu'à temps des troubles. Depuis l'an 66, après les troubles survenus, il se retira en Angleterre. En l'an 1571, ceux de l'église de Caen insistèrent tant envers la Royne defuncte (par ce qu'il estoit professeur royal en Cambrige, dite Cantabrigiæ, l'une des 2 académies de ce royaume), qu'elle

leur accorda leur pasteur. Mais mon père l'an suivant, qui fut l'an du massacre, quoy que gens estoient gagés pour le représenter vif ou mort devant la Royne mère, se tint caché quelque temps aux champs chez un povre labourier, qui le couchoit sur du foin, luy donnant de l'eau à boire et du lard à manger ; ce qui causa une maladie à mon père. Toutefois print courage et trouva moyen de passer à Gerzé et de là à Guernezé, où il mourut au moys d'octobre en ladite année, auparavant que parvenir en Angleterre. Et laissa ma mère avec 2 filles, Iahel, laquelle depuis a espouzé Mre Jan. Horten, professeur en hébreu à Berne, et Marie, femme de Hubert le Page à présent à Lausanne, et moy qui ay esté pasteur de ceste église de Canturbery ces 13 ans. Mon père a laissé sa *grammaire hebraïque* laquelle il avoit composée et avoit faict une version latine de la Bible laquelle il avoit baillée à imprimer au sire Anthoine Vincent, marchand de Lion. Mais je n'en ay jamais sçeu recouvrer aucun exemplaire ne sçachant ce que le tout est devenu. Voilà, mon sieur, ce que vous puys escrire suivant l'advis qu'ay receu pour satisfaire à vostre désir. S'il y a quelque autre chose par laquelle vous puisse gratifier, vous plairra m'en advertir, et Dieu aidant ne defaudrai à mon debvoir. A tant vous presente mes humbles recommandations, priant Dieu de vous avoir en sa digne garde. De Canturbery, ce 18 d'apvril 1608. L'entièrement vostre au Seigneur, Samuel LE CHEVALIER.

Colonne 380 *ajoutez* : CLABAT (CLAUDE), avocat, régent au collège de Sancerre, 1619 ; Anne *Avril* sa femme ; Pierre leur fils (*Bull.* XXXIV, 304).

Colonne 539. COLOMBIER (Jean de), ancien prêtre à Besançon, était en 1533 et 1534 l'un des quatre pasteurs du bailliage de Grandson (Herminj. III, p. 188). Son mariage avec Françoise Rommaine, de Mussy, diocèse de Genève, fut béni en 1533 à Grandson par Jean *Lecomte*. Il paraît être mort comme prédicant à Romainmôtier, laissant un jeune fils, HÉLIE, qui fut élevé à Lausanne aux frais des seigneurs de Berne (VUILLEUMIER).

Colonne 575. CONRART. Valentin Conrart était petit-fils de PIERRE Conrart, échevin de Valenciennes et de Jacqueline Leclerc laquelle était fille de Michelle *de Caignoncle* brûlée à Valenciennes en 1549 (voy. ci-après, 1163). Ledit Pierre Conrart est probablement le même que Pierre Conrart bourgeois et marchand de Valenciennes « maître des ouvrages, etc. de ladite ville pendant la clôture d'icelle » en 1567 et qui fut exécuté en 1568 (*Bull.* XVIII, 274). Valentin n'a pas eu de frère du nom de Robert ; et Marie Conrart, qui épousa Jean de Dompierre en 1632, n'était pas sa nièce, mais sa sœur. Il paraît qu'il n'avait en 1632 que deux frères : JACQUES qui continua la postérité et JEAN sieur de St-Robert ; plus, deux sœurs : la dite MARIE, et PÉRONNE qui épousa son cousin germain Henri *Muysson*. Il paraît aussi que la famille Conrart existait encore en France vers le milieu du XVIIIme siècle.

Colonne 609, lig. 47 : CONSTANTIN (Jacques) était pasteur à Aiguesmortes. Avant de gagner la Prusse, il séjourna en Suisse. Le 12 nov. 1685 il présentait à Zurich un passeport signé de M. Le Tellier, intendant du Languedoc (E. JACCARD, pr à Zurich).

Colonne 677, lig. 5 d'en bas : « la hameau d'Aupoul près Mazannes, » *lisez* Hautpoul près Mazamet.

Colonne 709. CORNIER (Erasme) n'est pas à identifier avec *Corneille* « qui était en 1540 principal du collège de Lausanne, et que Calvin honorait ordinairement de ses amitiés, etc. » En effet, ce Corneille mourut en 1545 à Lausanne, et c'est *après sa mort* que Matth. Cordier prit la direction du collège de cette ville. Cela ressort avec évidence de la correspondance de Viret de cette année-là (voir en particulier *Calv. op.* XII, 146 et 191 note 6). J'en ai fait l'observation dans la *Revue de théol. et de phil.* de Lausanne, juill. 1883, p. 428 (VUILLEUMIER).

Colonne 764, lig. 13. COUET. Il est à Avallon déjà en 1567.

Colonne 766. Il faut ajouter à la liste des ouvrages de Couet :

III bis. *Réfutation des mensonges mis en avant par un, qui sous le mas-*

que du nom de Nicolas d'Aubenerd se présente en un Libelle diffamatoyre, intitulé : « Response briève aux médisances, calomnies et injures, etc. » Par Jacques Couet. s. l. 1593, in-8° 108 pages. La fin de cet opuscule (pages 67 à 108) est occupée par : *Response autant modeste et chrestienne, que briève, au mesme Libelle diffamatoire... par Léonard Constant.* — Ce sont encore deux des nombreuses publications suscitées par l'affaire de *Lescaille;* je connais une trentaine d'opuscules imprimés s'y rapportant, dont plus de vingt de Lescaille lui-même, et je sais que je n'ai pas encore tout trouvé.

Colonne 769. VI bis. *Traicté par lequel tous vrais chrétiens seront aidés à se résouldre sur ce qu'on débat aujourdhuy touchant l'invocation des saints, le purgatoire, la prière pour les morts et la confession auriculaire... Par Jaques Couet;* Basle, Jean Schrœter, 1602, in-8° de 12 ff. et 365 pages. Dédié à « Louyse de Colligni, Princesse d'Aurange. »

Colonne 771. La 3me femme de Couet s'appelait Anne *Xonot* et non Conot.

Colonne 771, ligne 19. *Lisez* : veuve de Ferry *de Jaulny*.

Colonne 771, ligne 22. C'est cette seconde SARA (la première étant morte) qui épousa à Bâle, le 3 nov. 1625, Constantin de *Roquebine*, sr de Saint-Germain.

Colonne 773, ligne 28. ABRAHAM *Couet* prêcha à La Haye jusqu'en 1717, où il prit sa retraite ; il mourut le 19 septembre 1719.

Colonne 774, ligne 52. ANDRÉ *Couet*, ministre réfugié, expulsé de Montbéliard en 1586, est indiqué par M. Goguel comme fils d'un avocat au parlement et beau-frère de Daniel *Toussaint*, c'est-à-dire qu'il serait frère du pasteur de Bâle Jaques Couet. Mais comme on ne trouve nulle autre mention de ce frère, et que Jacques Couet, ministre réfugié à Montbéliard, en fut précisément expulsé en 1586, où il se rendit à Bâle, je pense qu'il s'agit du même cas, et que André Couet n'existe pas (BERNUS).

Colonne 776, ligne 4. COULAN (Pierre), s'était réfugié à Amsterdam, où il recevait une petite pension ; il se remaria le 3 mars 1697 avec Anne *Guichard*, de La Rochelle, et en eut un fils JACQUES Coulan, baptisé le 22 janvier 1698.

Colonne 776, ligne 20 : 1664, *lisez* : 1684.

Colonne 777, ligne 12 d'en bas : 1683, *lisez* : 1693 et lig. 6 *id.*, 13 décembre, *lisez* : septembre.

Colonne 778. *Examen de l'Histoire critique du Nouv. Test.* (de Rich. Simon) *divisé en deux parties : dans la* 1re *on traite la question de l'autorité de l'Écriture et de la tradition; dans la* 2e *on traite diverses questions de critique. Par Antoine Coulan, pasteur dans une des églises françaises de Londres.* Amsterdam, Paul Marret, 1698, in-8°, 8 ff. et 440 pag. — Le même ouvrage reçut, sans être réimprimé, un titre nouveau anonyme : *Sentimens sur l'Hist. crit. du Nouv. Test. de M. Richard Simond* (sic) *Prêtre.* Cologne, David Mauger, 1701, in-8°, 4 ff. et 440 pages. — On a supprimé, avec le nom de l'auteur, l'épître dédicatoire et l'approbation (BERNUS).

Colonne 784, *ajoutez* : Le 12 septemb. 1534, COUVIN (JEAN) ou Counin et Estienne TAIGNEL « pour estre entrez de nuit, de propos délibéré et par effraction de vitres, la veille de la feste-Dieu 1533, en une Chapelle de la ville d'Alençon et en icelle avoir pris les images de la glorieuse vierge Marie et de St-Claude, et icelles avoir pendu ignominieusement a deux gouttières en la dite ville, et vu la persévérance d'iceux prisonniers, condamnez a avoir les poings coupés et estre estranglés » (*Bull.* VIII, 67).

Colonne 786, COURAULT ; aux lignes 22 et 32 au lieu de 1554 et 1553, *lisez* : 1534 et 1533.

Colonne 816, ligne 31. « Antoine Court « composa *son Traité sur les assem-* « *blées,* » non pas en réponse à un écrit du doyen Vincent Perret, ministre à Vevey, qui n'a jamais rien publié, mais pour réfuter un écrit anonyme du gendre du dit Perret, savoir le ministre François-Louis Allamand, professeur à l'acad. de Lausanne, mort en 1784, lequel avait fait impri-

mer en France, sous la rubrique de Rotterd., 1745, in-4° et in-8° une *Lettre sur les assemblées des religionnaires en Languedoc*, dont Gibbon dit (Mém. I, 99) que « le papisme semble y per- « cer sous le masque du protestant et « le philosophe sous le déguisement « du papiste » (Du Mont).

Colonne 816, lig. 38. « M. Du Mont, bibliotre « de Lausanne, possède en un vol. in- « fol. le résumé de la correspondance « d'Antoine Court (1720-32) fait par « Court lui-même. » — Renseignement à rectifier. Vers le moment où l'on fondait à Paris la bibliothèque du Protestantisme français, M. Du Mont désirant faire hommage à cet établissement du volume de la correspondance d'Ant. Court le remit à cet effet entre les mains de M. Eugène Haag. C'était en 1868. Ce précieux volume a été perdu.

Colonnes 824-25. Courtois (Jean), si toutefois c'est ainsi qu'il faut franciser le nom de Cortesius (Corteiz? Cortésy? Ce dernier nom est encore assez répandu dans quelques villages du canton de Vaud). — Il fut installé en 1540 comme pasteur à Glay, d'où il passa à Villars et Blamont. Mais il ne demeura pas longtemps dans le comté de Montbéliard. A la suite d'une querelle avec P. *Toussain*, qui le qualifie de « falsus frater, » et avec *Farel*, sur la divinité de Jésus-Christ, il dut résigner son poste (en 1543) et se retira à Neuchâtel, auprès de son beau-père *Chaponneau*. La discussion christologique se poursuivit et Calvin lui-même y fut impliqué. M. Chastel a consacré à Courtois quelques lignes dans le 4me vol. de son Histoire du Christianisme, p. 385. On a vu, à l'art. *Chaponneau* (III, col. 1084) comment se termina cette controverse. J'ignore ce que Courtois est devenu dans la suite (Vuilleumier).

Colonne 827. Ce qui est dit dans la note 2, que Cousin fut de ceux qui recueillirent les sermons et les leçons de Calvin, se rapporte à un premier séjour qu'il fit à Genève *avant* de venir à Lausanne. En effet, déjà en 1537, Calvin salue Viret de la part de Cousin (Herminj. IV, 230). Cf. aussi la vie de Calvin par Nic. Colladon (*Calv. op.* XXI, 70), où il est dit que Cousin fut « des premiers, » avec des Gallars et Bourgoin, qui recueillirent par écrit les sermons et leçons de Calvin. Quant à son origine, Le Hardy (Hist. du prot. en Normandie), cité dans *Calv. op.* XVIII, 668, le dit flamand de nation (Vuilleumier).

Colonne 885. Crespe (Jaques) ayant embrassé le protestantisme en 1610 composa un écrit indiquant les motifs de sa conversion, et le fit circuler parmi les membres du synode provincial d'Embrun; il n'est pas certain qu'il ait été imprimé. — Retournant au catholicisme en 1612 il fut nommé aumônier de l'évêque de Valence, et publia : *Lettre déclaratoire de M. Jaques Crespe n'agueres ministre en l'église prétendue réformée et depuis réduit à la foy catholique, apostolique et romaine... A Messieurs les prétendus réformez de la ville de Crest en Dauphiné.* Lyon, 1615, in-8° de 28 pages (cf. Arnaud, *Notice sur les controverses en Dauphiné*, p. 55). — Lorsqu'il abjura le catholicisme pour la seconde fois et s'enfuit de Valence, ses anciens coreligionnaires le poursuivirent d'accusations infamantes pour ses mœurs. Revenu pour la seconde fois au protestantisme, il publia une *Declaratio fidei Jacobi Crespei.* Bernæ, 1644, in-4° (Bernus).

Colonne 889. Note 1. La première édition du martyrologe allemand de Louis Rabus comprend 8 volumes in-4°, 1554-1558; les quatre derniers contiennent beaucoup d'articles importants.

Colonne 896, lig. 7 d'en bas. Le martyrologe hollandais, dont la première édition est de 1559, n'est pas une simple traduction de Crespin, mais contient beaucoup d'articles originaux; son auteur, Hæmstede, a utilisé, il est vrai, la publication de Crespin, mais de la même manière que ce dernier a enrichi à son tour ses éditions subséquentes des matériaux publiés par son émule hollandais.

Colonne 896, lig. 7 d'en bas. La traduction abrégée en langue romanche, dont il n'a été publié qu'un volume allant jusqu'en 1560, a paru en 1718.

Colonnes 896-897. Je ne pense pas que le Zurichois Christophe Rabe (Corvinus), né en 1552 et le premier imprimeur de Herborn (fils d'un imprimeur George Corvin qui s'établit à Francfort), ait un rapport de parenté avec le théologien luthérien Louis Rabus, originaire de Memmingen. La première édition de son extrait allemand de Crespin (d'après l'édition de 1582) est de Herborn 1590; il fut réimprimé plusieurs fois à Herborn, entre autres en 1603 avec adjonction de pièces tirées d'autres sources. L'édition de 1590 avait été reproduite à Bâle, Lud. König, 1597, augmentée de la traduction des livres 11me et 12me publiés dans le martyrologe français de cette même année. — Le martyrol. français fut trad. in extenso en allemand par le pasteur Paul Crocius, originaire de Zwickau (qui avait étudié à Genève en 1583), Hanau 1606, in-fol., plusieurs fois réimprimé (Bernus).

Colonne 897. Les *Sentences remarquables* sont de P. *Fremaut* (non Frenaut), pasteur à Emden. Un ouvrage analogue a paru en allemand par les soins du pasteur schaffhousois Rod. Huber : *Apophtegmata Martyrum*; *Reden der heil. Martyrern von* 1415 *bis* 1573, *aus Paulo Crocio gezogen*. Zurich, 1664, in-8o. La même année, un schaffhousois, le pasteur Leonh. Meyer, publiait un autre extrait : *Denkwürdige Geschichten, trostreiche und herzbewegliche Reden der heil. Mærtyrer :* Shaffhausen, 1664, in-8o de XVI et 512 p. av. grav.

M. Sepp (*Geschied Kundige Nasporingen*, II, Leiden, 1873, p. 9-136), dans une étude très détaillée sur le martyrologe de Hæmstede, s'occupe avec soin de tous les martyrologes protestants du XVIme siècle, de celui de Crespin entre autres. La Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jesus par Aug. de Backer (Nouv. édit. tome III, Louvain, 1876, in-fol, col. 379-83) renferme une longue liste de titres de martyrologes protestants. — M. Bœhmer (*Bibliotheca Wiffeniana*, tome I, p. 169-178 et 214-15), en dressant avec la plus scrupuleuse exactitude la bibliographie du récit de la mort de Jean Diaz, a fourni du même coup un précieux appoint à la bibliographie des martyrologes protestants et à leur étude comparée (Bernus).

Colonne 902, lig. 8. Jean Crespin épousa Marthe Bourgoing qui lui donna 1o une fille, Gabrielle qui épousa Jean Favon; 2o un fils, Samuel. — Ce mariage eut lieu le 4 juin 1571 ; Samuel fut baptisé le 11 mars 1572 et Jean Crespin son père mourut le 12 avril suivant. Ces dates que fournissent les actes de l'état civil de Genève, ne laissent donc aucune place à une fille, qu'elle soit nommée Gabrielle ou autrement. Mais à la col. suivante, 903, figure Eustache Crespin dont une fille, Gabrielle, baptisée le 3 janv. 1612 épousa (Galiffe, not. généal. III, 209) Jean Favon. C'est donc d'Eustache Crespin et non de Jean qu'elle était fille (E. Ritter).

Colonne 923, *omis* : CROUZIL (Pierre), jeune homme aveugle, âgé de 32 ans, habitant le village de Clermont près Montpellier, avec sa belle-sœur, la veuve Crouzil et sept enfants de celle-ci. La veuve et ses enfants ayant été convertis en 1685, il consentit pour ne pas les compromettre à se rendre à l'église de Clermont et à faire un semblant d'abjuration entre les mains du curé ou prieur. « Il déclara vouloir vivre dans la religion que les prophètes de J.-C. et les apôtres avaient enseignée, affirmant qu'il renonçait à toutes les hérésies. Mais le prieur ne se contenta pas de cette déclaration ambiguë et lui dit qu'il fallait embrasser la religion cath. apost. et romaine. Crouzil expliqua qu'il promettait de continuer à vivre dans la religion cath. apost. et rom. suivant St Paul, c'est-à-dire à prendre pour règle de sa foi les enseignements que St Paul avait exposés dans sa Lettre aux Romains qui se trouve au N.-Testament. Le prieur déclara que ce n'était pas ainsi qu'il fallait faire abjuration et Crouzil répondit qu'il ne pouvait la faire autrement, qu'il n'avait jamais entendu renoncer à la religion dans laquelle il était né et voulait mourir; il avoua d'ailleurs

que depuis cet entretien avec le prieur, il avait assisté deux fois à la messe et entendu deux sermons, mais il affirma ne s'être point confessé et n'avoir pas communié. » On voulait le faire déclarer relaps. L'accusation se compliquait de ce qu'on avait saisi chez lui des prières protestantes copiées à la main et des chansons spirituelles. M. le pr Ph. *Corbière* en a donné l'analyse dans un article du *Bull.* (XXX, 529). Pierre Crouzil fut incarcéré (septemb. 1685) à la citadelle de Montpellier, puis en 1686 à Aiguesmortes. Nous ignorons ce qu'il devint.

Colonne 973, CUMONT. *Véritable discours de la naissance de M. le prince de Condé* par René de Cumont sr de Fiefbrun ; *ajoutez* que cet écrit a été publié en 1861 par M. Halphen (Paris, Aubry, in-12, XXX et 108 p.) en un joli volume de luxe.

Colonne 1077. Comp. tome II, 479, BÉTHONCOURT ou plutôt BÉTHENCOURT (Jean de). — Après avoir quitté le pays de Montbéliard à la suite de l'Intérim, il vint en Suisse et se fixa à Lausanne, où les seigneurs de Berne lui accordèrent une petite pension. Viret fit des démarches pour améliorer sa position excessivement précaire ou lui faire obtenir un emploi dans l'église du Pays de Vaud (*Calv. op.* XIV, 57). Mais de Béthencourt mourut de la peste en juin 1551 et fut enseveli le même jour que sa femme (ibid. 132), laissant cinq enfants parmi lesquels un fils, FRANÇOIS (Christ. Fabri à Viret, Neuch. sept. 1561 ; *Calv. op.* XVIII, 712). Cet enfant, après avoir été placé chez Robert Estienne, et avoir ensuite « gardé les bestes » en Faucigny, fut « affermé avec un couturier » à Neuchâtel. L'une de ses sœurs était en service dans cette ville (VUILLEUMIER).

Colonne 1088. *Brussy* (Jacques de), appelé dans la correspondance de Calvin *Dominicus* Bruxerus, et dans Goguel (pag. 41) Jacques *Dominique* de Brussy, se retira du pays de Montbéliard à Lausanne. Sa femme établit dans cette ville une école de petites filles. Lui-même fut chargé en 1549 d'évangéliser les villages voisins (*Calv. op.* XIII, 360). Il mourut de la peste en 1551, et peu après lui sa veuve fut emportée par la même maladie ; ibid. XIV, p. 132, 135 (VUILLEUMIER).

Colonne 1089, Albert RILLIET-de Candolle. Il est mort, non en 1884, mais bien le 30 octobre 1883, au Vengeron près Genève, âgé de 75 ans.

Colonne 1093. CAMUSET (Léonard) était déjà dans le comté de Montbéliard en août 1540. A cette date, P. Toussain salue de sa part les évangéliques de Metz, où Camuset avait été jadis « caffar Augustin » (Herminj. VI, 283 sq.). En 1550 il était à Lausanne, vivant d'une pension que lui faisaient les seigneurs de Berne ; nous l'y trouvons encore en 1556. Voy. Comptes du bailli et Passevent parisien (VUILLEUMIER).

TOME V.

Colonne 61, *Nom* omis : DANARANDAL (PIERRE), ministre d'Aiguesmortes en 1561, *Bull.* XIX, 119.

Colonne 106. Le pasteur Th. Dardier « mort vers 1844, » *corrigez :* en 1854.

Colonne 114, *ajoutez :* FRANÇOIS DARTHOIZ, martyr, voy. *Bull.* XVIII, 274,

Colonne 116, lig. 33, « son frère puiné, » *lisez* son fils.

Colonne 128. Mourmoirac. Cette orthographe est erronée ; du moins on ne la trouve que sur quelques actes des premières années du XVIme siècle. Antérieurement, c'était Malmoyrac et aujourd'hui c'est Montmoyrac, hameau de la commune de St-Christol à 5 kilom. d'Alais et pareille distance de Vézenobres. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une métairie appartenant à MM. Destremx de St-Christol. — Montdardier a été rebâti et restauré avec luxe par son propriétaire actuel, le mis de Ginestous (OBERKAMPFF).

Colonne 153, *ajoutez* : DAUNANT (JEAN), fugitif de Nîmes en 1686 (Tr 282). — Pierre de Daunant, formule dans son « livre de famille, » à l'occasion de la naissance de son fils Paul-Guillaume, 13 août 1753, la profession de foi protestante la plus énergique (*Bull.* I, 405). — Mort du baron Achille de Daunant, président à la Cour de Nîmes, sept. 1867 (*Bull.* XVI 528). — Marc-Josse-

lin *Daunette*, ci-devant docteur de Sorbonne, prosélyte, et maintenant ministre, 1699; correspondance d'Ant. Court (*Bull.* XI, 98).

Colonne 166, lig. 11 : (col. 00 n°), *lisez* col. 168, n° 111.

Colonne 186, *ajoutez* : DE CAIGNONCLE (MICHELLE), martyre dont l'histoire rapportée dans le Martyrologe, peut se résumer ainsi :

Il y avoit une dlle Michelle De Caignoncle, veufve de Jaques Le Clerc, de bonne maison à Valenciennes... laquelle fut condamnée à la mort assavoir d'estre brusée, avec Gillot *Vivier* et deux autres pour une même cause. Ainsi qu'on les menoit au supplice, elle exhortoit les autres à estre constans : et monstrant au doigt les Juges qui estoyent aux fenêtres pour regarder leur supplice : Voyez vous ceux là, dit elle? ils ont bien d'autres tourmens que nous, car ils ont un bourreau en leur conscience; mais nous en souffrant pour Jesus Christ, avons repos et certitude de nostre salut... Ceste constance estonna tous les spectateurs et effraya les ennemis. Car Dieu la lui garda entière jusques au dernier souspir (*Crespin*, f. 206 b).

Une note relative à cette malheureuse femme a été insérée en 1877 par notre regretté collaborateur, feu Charles Paillard, qui était d'une famille de notaires de Valenciennes, dans le *Bull.* (XXVI. 554) ; de laquelle note il résulte que ce supplice eut lieu le 2 avril 1549 et que la victime n'était point de noble maison, mais une simple marchande (de la rue de la Lormerie de Valenciennes, à l'enseigne du « dromedaire ») et qu'à son nom De Caignoncle, nom d'origine provenant d'un village des environs de Cambray, la famille joignait le sobriquet : dit ou dite Madraye ou Madrée.

Colonne 191, article complémentaire :

DEFFERRE (Etienne), dit *Montagni* et plus tard *le chevalier de Labriga*, ami de Paul Rabaut, fut parmi les pasteurs du Désert les plus distingués. Né à Gallargues (arr. de Nîmes), élève de Jean Bétrine, il prêcha dès 1736; reçu proposant au syn. du bas Languedoc du 26 mai 1739, il alla « perfectionner ses lumières » à Lausanne au mois d'août 1742, et revint dans cette ville après avoir reçu la la consécration le 23 juillet 1743.

Comme tous les pasteurs du Désert, il fut exposé à chaque instant aux plus terribles dangers; il risqua en particulier d'être pris, du côté d'Alais le 3 août 1743, à Lédignan au mois d'août 1749, et près de Montpezat, aux environs de Nîmes, le 23 juin 1754 : dans ces trois circonstances, il échappa par miracle aux mains des soldats qui le poursuivaient.

Ses collègues l'avaient en haute estime et en grande affection. Ainsi, le syn. provincial du 1er mai 1748 le chargea, conjointement avec Barthélemy Claris, d'aller terminer un différend assez grave qui était survenu dans l'église de Nîmes entre les anciens et les diacres de cette église. Une mission plus délicate lui fut confiée par le syn. du 28 août de cette même année; il fut envoyé à Lausanne avec Pierre Peirot, du Vivarais pour juger et terminer le pénible conflit qui s'était élevé entre les pasteurs du bas Languedoc et le directeur du séminaire. Le bon esprit que les deux députés portèrent dans cette mission en assura le succès. De nombreuses séances se tinrent du 31 mars au 22 avril 1749, et la concorde fut rétablie et signée par tous les membres de la conférence : « Polier prof., Peirot député, De Montrond, Paul Loys de Cheseaux, A. Court, Defferre député, Jean-Philippe Loys de Cheseaux » (Papiers Court, n° 10, pièce 35me).

Une fâcheuse affaire qu'il eut, en 1754, avec une jeune fille de Montignargues, nommée Marie Brissac, compromit un moment le succès de son ministère. Il la fréquentait depuis quelque temps et allait l'épouser, lorsqu'il apprit de la bouche de plusieurs de ses collègues qu'elle passait dans le pays « pour rien moins que chaste. » Il rompit avec elle ; mais elle prétendit que l'enfant qu'elle mit au monde 9 mois 17 jours après la rup-

ture, était à lui. Il le nia absolument et refusa de l'épouser. Toutefois ses collègues lui conseillèrent de ne plus fonctionner dans la province, et il y consentit. Il alla dans le Béarn où il ne tarda pas à « faire merveille, » d'après une lettre de Paul Rabaut du 2 septemb. 1755. Cette désagréable affaire n'était pas pourtant terminée. Elle fut reprise au commencement de 1759 par le consistoire de Saint-Géniès, lequel reconnut Defferre « coupable de cohabitation » avec Marie Brissac, et le déclara suspendu et interdit de toute fonction du ministère dans l'étendue de la province. L'affaire vint devant le second synode de 1760 et fut examinée durant trois jours, les 15, 16 et 17 octobre. Marie Brissac comparut en personne et porta plainte ; dix témoins, parmi lesquels un docteur médecin, furent aussi entendus, et le jugement rendu contre le pasteur par le consistoire de Saint-Géniès fut confirmé.

Après cette satisfaction donnée à la discipline, Defferre reprit avec une nouvelle ardeur ses travaux en Béarn. Une preuve existe qu'il gagna bientôt la confiance des pasteurs et anciens de cette province : c'est que le synode de 1763 consentit, sur sa demande, à être le parrain de l'une de ses filles. Le document est curieux et nous le donnons ici pour la rareté du fait : « L'an 1763 et le 6 mars j'ay baptisé la fille que Dieu m'a donnée d'Élizabeth Imbert, mon épouse légitime. Nous lui avons donné le nom d'Élizabeth ayant proposé au synode provincial du Béarn qui représente toutes les églises de la province (tenu le même jour et an que dessus) de vouloir bien agréer ma dite fille pour la présenter au saint baptême. L'assemblée acceptant unanimement ma proposition a nommé David Loustalot, ancien de l'église de Salies, pour la présenter au nom de la province. Elle est née le 21 novemb. 1762. Defferre, ministre de J.-Ch. » (Arch. municip. de Nîmes. Etat civil).

Le synode du bas Lang. du 23 avril 1776 leva en termes élogieux l'interdit que le synode de 1760 avait prononcé contre notre ministre : « Vu la longueur du temps qui s'est écoulé depuis cette époque, les preuves qu'il a données de la sincérité de son repentir, les services importans qu'il a rendus pendant ce grand nombre d'années aux églises du Béarn, souvent au péril de sa vie, comme il conste par les témoignages que les dites églises rendent à son zèle, à la pureté de ses mœurs, et au succès de ses travaux ; tout considéré, d'un consentement unanime, l'assemblée a réhabilité et réhabilite le dit sr Defferre dans les fonctions du saint ministère, de manière qu'il peut désormais les exercer partout où il y sera légitimement appelé selon l'ordre de la discipline. » J. Pradel était le modérateur de ce synode, et P. Rabaut, modérateur-adjoint (Dardier).

Colonne 219 : DELHOMME (Françoise), de Beauchastel en Vivarais, d'une famille de riches propriétaires, fut à l'âge de 15 ans environ enlevée à ses parents, et mise de force au couvent avec l'une de ses cousines nommée *Juventin*. Ces jeunes filles résistèrent à toutes les tentatives d'abjuration et réussirent à s'échapper. Ayant fixé des cordes, faites avec leurs draps de lit, aux barreaux de la fenêtre, elles se glissèrent de nuit dans le jardin du couvent, franchirent le mur d'enceinte et se réfugièrent dans les bois. Là, elles tracèrent avec leur sang quelques mots sur un papier qu'elles trouvèrent moyen de faire parvenir à leurs parents ; ceux-ci se hâtèrent de pourvoir aux besoins de leurs enfants et de préparer leur expatriation. Elles furent confiées, ainsi qu'une autre jeune fille leur cousine, Jeanne Menet — sœur d'Isabeau *Menet* — à un fidèle serviteur qui les voitura cachées dans des tonneaux. Elles arrivèrent heureusement à Genève au printemps 1737. De Fr. Delhomme, mariée à un réfugié de Dieu-le-Fit, Balthazard *Dupuy*, descendent le docteur *Bizot* et l'auteur de ces lignes (Goty).

Colonne 243, note « recturam, » *lisez* vecturam, la voiture.

Colonne 251, *ajoutez* : Jean Derodon, né à Die, fils d'Abel Derodon et de Judith

de la Place, est qualifié « maistre d'escolle » à Grenoble en 1633, maistre d'escripture en 1656, diacre et lecteur de l'église réformée de cette ville en 1661. Il avait épousé Suzanne Bernard, fille d'Esprit Bernard et de Catherine Eymery, native du Petit Oriol en Trièves. Sa fille, Magdeleine, avait épousé, 29 avril 1651, Pierre Peloutier, marchand à Lyon. Il était le frère de David Derodon professeur à Nîmes. Il fit, le 6 octob. 1661, un testament dans lequel sont des legs pour Isaac Bernard son beau-frère, cordonnier, Louise Arthaud femme d'Isaac et Magdeleine Bernard sa belle sœur (MAIGNIEN).

Colonne 338, *ajoutez* à la note : Claude DES MASURES étudia à Heidelberg, puis en 1572 à Paris sous la direction de *Ramus*; avec son père il se réfugia après la Saint-Barthélemy à Bâle, où leurs noms sont inscrits en 1572 sur le reg. matricule de l'université : « Ludovicus *Masurius* Nervius, scriptor Borboniatos. Claudius *Masurius* selenopolitanus (de Lunéville) Ludovici filius. » — Depuis la mort de son père, Claude vécut à Badonvillers (Alsace), où sa présence est encore constatée en 1577; en janvier 1580 sa femme, Louise *Collignon*, est veuve (BERNUS).

Colonne 420, DOLET. Ce nom me donne l'occasion de reproduire la lettre suivante écrite le 13 mai 1562 par le cardinal Philippe Babou de la Bourdaisière ambassadeur de France à Rome à M. de Bochetel, évêque de Rennes, ambassadeur à Vienne (tirée du vol. 396 des 500 de Colbert, f° 99).

Monsieur, Depuys la dernière que je vous ay escrite, M. Niquet n'a sceu estre depesché et a l'on toujours esté après les moyens de le renvoyer bien satisfait. Je ne pense pas qu'il puisse plus guères tarder. Ilz ont icy eu advis, de Souysse, comme nostre ambassadeur, au contrayre de la charge qu'il avoit du Roy, faysoit leurs offices a ce que nous ne fussions secouruz de ceste nation là ! Le pape me demande qui est cest ambassadeur ; à quoy je ne scay que luy respondre car depuys la paix faicte, je n'ay eu gueres de nouvelles de ce costé là, et ne sçay qui en est, ne aux Grisons semblablement, je sçay bien que c'estoit Coignet quant je l'ois icy, duquel je ne sçauroys que dire pour ne le congnoistre point. Bien congnois je son frère, mary d'une assez belle femme. *S'ilz sont huguenaulx ou non, je n'en scay rien, mais s'ilz le sont, je ne m'esbays pas s'ilz sont traystres, pour n'avoir jamays veu ung seul homme de bien de ceste nouvelle religion, et de tres meschans ung monde ; me souvenant avoir veu de ma jeunesse Dolet ung des premiers qui, commençant par assez legeres opinions et de peu d'importances, tomba en peu de temps ès plus exécrables plasphèmes qu'ouys jamays. Marot que je voyois plus souvent ne luy en devoit gueres et sic de reliquis.* Je me recommande le plus affectueusement que je puys a vostre bonne grâce, pryant Dieu, monsieur, qu'il vous donne très longue et bonne vie. Vostre plus affectionné frère et seur amy.

Colonne 482. DRAGON de Choméane, professeur à Die. Depuis la rédaction de cet article, la Bib. nat. a fait l'acquisition d'un *liber amicorum* appartenant à ce professeur et sur lequel figurent les signatures de Casaubon, Simon Goulart, Pierre du Moulin, Chandieu, C. Blosset, Etienne de Courcelles, Est. Duchat, J. Vulson de la Colombière, Samuel Benoist, Benedict Turrettin, Gédéon du Houx, Jacques et Jean Goulart fils de Simon, etc., etc.

Colonne 483, DRÉE. Dans un recueil d'inscriptions tumulaires, au dép. des mss de la Bib. nat. (Bourgogne, XVIII p. 659) on lit l'inscription suivante :

Au seul Seigneur j'ai fiance parfaitte
Il me prendra en l'éternel repos
Au seul Seigneur j'ai fiance parfaitte
Et ce tombeau engloutira mes os.

« ...En ce lieu gisent les os de messire Guillaume de Drée seigneur de La Serrée qui conduit par le saint Esprit rendit son âme à Dieu le 1er mars 1628. Vive Jésus et sa mère. »

« Il est représenté armé tout le corps, de profil et l'espée au costé. Cette tumbe est en la chapelle St-Sébastien proche le chasteau de La

Serrée en la paroisse de Curtil sous Burnan »

Dans le même recueil (t. XVIII p. 714) figurent deux dames de Drée : Anthoinette morte fille en 1620 et Anne de Saulx femme de Philibert de Drée, morte en 1573.

Colonne 520, ligne 1, sous son seul prénom Richard, *lisez* : sous les noms de Marc Richard. Voy. col. 880 nº 6.

Colonne 598, *omis :* DU BOUT (ANTOINE), riche tisserand et teinturier de Beauvais qui prit une grande part aux premiers essais de la formation d'une église réformée en cette ville (1559-69) et y remplissait lui-même, ainsi que le drapier François *Gymart*, le rôle de prédicant. Sa femme Antoinette *de Dampierre*, n'était pas moins zélée que lui. En 1569, De Bout et Gimart étaient réfugiés en Angleterre. L'histoire de cette église primitive de Beauvais a été décrite dans le *Bulletin*, (t. XXIII) par M. *Bonet-Maury* qui l'a fait suivre d'une liste des familles beauvaisines qui adhérèrent alors à la Réforme. Cette liste comprend les noms suivants :

Nicole *Alets*, piqueur de laine. Jehan *d'Amiens* painctre. Louis *Bouthilliez*, membre du Chapitre de S. Pierre et grand vicaire. Jean *de Bury* sellier. Loïs *De Baillon* tixerant. François *De Bucis* paticier. Nicolas *De Bonnières* orphèvre. Antoine *Du Bout*, dit Médart, tixerant. Loïs *Bimont* précepteur. Pierre *Bourrée*, mᵈ drapier. Jacques *De la Boissière* mareschal. Nicolas *De Blangy* et Jehan *Billy* dit Lange, artisans. Odet *de Chastillon*, évêque et comte de Beauvais. Quentin *Cary* et Pantaléon *Chouart*, tixerants. Martin *Crespin* piqueur de laine. Nicole et Jérôme *De Creil* advocats. Jehan *Caron* orphèvre. Loïs *De Corbeil* dit Blanche. Claude *de Dampierre* gentilhomme. Jehan *Desaisement* artisan. Adrien *Fourré* prestre et précepteur. Claude *Le Franc* menuisier. Jehan *Feret*, Jehan *Fournier*, tixerants. François *Gymart* drapier et prédicant. Jehan *de Gaudessant* brasseur. Jacq. *De Greslier* barbier. Jehan *Gambier*, Jacq. *Gorré*, drapiers. Guillaume *Gérard*, Artur *Godin*, artisans. Blanchet *Guymiet* cordonnier. Jehan *Hache* boucher. *Hanon* artisan. Jehan de *S. Just* sergent de l'évesché. Nicole *Labbé* vidame de Gerberoy. Blanchet *de Louveigny*, notaire. Dominicle *Lucas* marchand. Plusieurs *Leroux* artisans. Jehan *de Longuemort* apothicaire; Nicolas *Cossart* son gendre. Nicolas *Lyon*, Pierre *Leroy*, Ambroise *Levasseur*, tixerants. Eustace *Legoy* et *Lemosnier*, drappiers. Nicolas *Du Moustier* sergier. Regnier *Le Mesle* avocat. *Martin* barbier. Pierre *Mallet* orphèvre. *Macaire*, marchand. Jacq. *Moisseron* drappier. Jehan *Morel* et Michel *Maigret* artisans. Pierre *Plantasssigne*, ci-devant curé de S. Gilles. Nicolas *Patin* marchand. Mahiot *Poullain* drappier. Pierre *Poullain* du Marle et Antoine *Pillon*, piqueurs de laine. Antoine *Petit* masson. Jacques *Pinguet* et Nicolas *Pagnon* dit Lempereur, artisans. Jacq. *Roisin* chaussetier. Michel *Roussel* marchand. Clément *Roullard* charpentier. Loïs *Séguin* artisan. Pierre *Trenchant* piqueur de laine. Vasquin *de Vez* sergent de l'evesché. Michelon *Warquin* artisan.

Colonne 668, *ajoutez* : Le 7 aoust 1559, « FLORIMONT DU DOLET, tixerant en draps à Meaux, et Guillemette *Aussaze* sa femme, sont condamnez d'estre bruslez vifs pour hérésie, les livres reprouvez trouvez chez eux, bruslez avec eulx, leurs biens appliquez aux œuvres pies suivant l'édit, et baillonnez afin que le peuple ne soit pas scandalisé » (*Dongois*).

Colonne 678, note, DU FERRIER. Ajoutez qu'on a publié (Paris, Leroux, 1884, in-8º) : *Un ambassadeur libéral sous Charles IX et Henri III. Ambassades à Venise d'Arnaud du Ferrier d'après sa correspondance inédite*, 1563-67 et 1570-82; par M. Fremy secrétaire d'ambassade.

Colonne 742, a été omis par oubli, DU MANGIN (Nicolas) qui semble, par la pièce suivante, dévolu à la mort :

Du mardi 16 janvier 1526. Ce jour maistre Nicole du Mangin prebstre, prisonnier en la Conciergerie de céans et attainct des hérésies de Luther a esté mandé en la Court. Et après quil a esté interrogué et qu'il a affirmé par serment et déclaré qu'il estoit appellant de certaine sentence contre luy donnée

par les juges deleguez par le pape sur le fait des hérésies qui pululent en ce royaulme et de ce qu'ilz avoient depuis voullu procéder a lencontre de luy en adherant a son premier appel au pape et non ailleurs; et oiz sur ce lesd. juges deleguez, le procureur général du Roy et tout consideré, La Court a permis et permect auxd. juges deleguez, de faire executer lad. sentence a l'encontre du dit du Mangin réaument et de fait, selon sa forme et teneur, nonobstant opposition ou appellations interjectées eu a interjecter par le dit du Mangin comme d'abuz et sans préjudice d'icelles; et a ordonné et enjoinct, ordonne et enjoinct aux bailly et prevost, leurs lieuxtenans et autres officiers du Roy ou bailliage de Meaulx donner conseil, confort, ayde et main forte si besoing est et requis en sont, aux executeurs de la dite sentence, tellement que la force en demeure au Roy et à Justice. (Reg. du parlem. de Paris XIA (LXVII) f° 82.)

Colonne 881. J'ai reçu de Soissons, mais trop tard pour en faire usage, une collation du mss de cette ville constatant que ce mss porte au n° 11 *Roberval* et non Robertin, au n° 48 *Laval* et non Level et qu'aux n°s 32 et 39 il donne le même nom que le mss de Paris.

Colonne 975, note, lig. 4 d'en bas, « Renatum, » *lisez* Renatam, Renée de France.

Colonnes 982 et 999, M. de Grammont ou H.-D. de Grammont, *lisez* M. H. Delmas de Grammont.

Colonne 1057, lig. 31 : « Durantium Genevæ, » *ajoutez* la date 1557.

Colonne 1063, Jacques DU RUEL, représentant des églises de Normandie en 1573. *Ajoutez* : Le 10 juillet 1542, « Laurens *du Ruel*, escuier, seigr de Fontenil en Normandie, est condamné par le parlem. de Paris d'estre mené en un tombereau en la place Maubert, y estre eslevé à une potence, jetté vif dans un feu, bruslé avec son procès, ses biens confisquez et condamné d'estre appliqué à la question avant l'exécution pour savoir ses adhérans tant en Normandie et France qu'ailleurs. Et néant moins ordonné que si le dict prisonnier se repent il sera estranglé avant que d'estre bruslé. Et ce pour raison de plusieurs propos et blasphèmes hérétiques contre l'honneur de Dieu, le saint Sacrement de l'autel et autres sacrements de nostre mère sainte Eglise » (*Dongois*).

Colonne 1090, *ajoutez* : DUVAL (JACQUES), « cousturier, bruslé vif avec le livre « intitulé *Chansons spirituelles*, à Paris, « et en figure à Soissons. S'il persevère, aura la langue coupée avant que sortir de prison » (Extrait des reg. criminels du parlem. de Paris rédigés par le greffier *Dongois*).

COLLABORATEURS AU PRÉSENT VOLUME

Auzière (feu M. le pasteur), *passim* pour la liste des pasteurs.

Bernus (M. A.), pasteur de l'église française de Bâle, 1113, 1122, 1125, 1126, 1128, 1150, 1155, 1156, 1158, 1160, 1167.

Cadier (M. le pasteur A.), à Pau, 390.

Cazalis de Fondouce (M), à Montpellier, 47, 54, 116, 438, 471.

Chavannes (M. Ern.), à Lausanne, 687, 1057.

Claparède (M. Théod.), à Genève, 899.

Corbière (M. le pasteur), à Montpellier, 380.

Cuvier (M. le pasteur Othon), à Nancy, 53, 275, 286, 417, 468, 482, 529, 620, 647, 890.

Dannreuther (M. le pasteur), à Bar-le-Duc, 342, 372, 485, 620, 708, 710.

Dardier (M. Charles), pasteur à Nîmes, 227, 1166.

Dufour (M. T.-A.), bibliothécaire de Genève, 1152.

Du Mont (M.), bibliothécaire de Lausanne, 1157.

Dupin de St-André (M.), pasteur de Tours, 730.

Enschedé (M. A.-J.), archiviste et biblioth. de Haarlem, 193.

Félice (M. le pasteur Paul de), à Chartres, 91.

France (M. de), 391.

Goty (M.), pasteur à Genève, 1166.

Guiffrey (M. Georges), archiviste aux archives nationales, 93.

Jaccard (E.), pasteur à Zurich, 1154.

Landré (M. Charles), 51, 227.

Lelièvre (M. Matthieu), pasteur à Jersey, 1142.

Maignien (M.), bibliothécaire à Grenoble, 1167.

Maillard (M. le pasteur), 618.

Nicolas (M. Michel), professeur à la faculté de Montauban, 175, 184, 205, 223, 642, 643, 741, 747, 848, 922, 1053.

Oberkampff (M.), receveur des finances à Alais, 194, 215, 1162.

Pradel (M. Charles), à Toulouse, 160, 215, 373, 403, 446, 447, 645, 663, 692, 750, 843, 917, 922, 1069.

Raymond (feu M. Paul), 111, 455.

Rébard (M. le pasteur), 1118.

Richemond (M. L. M. de), archiviste de la Charente-Inférieure, 232, 234, 259, 599.

Ritter (M. Eug.), à Genève, 1160.

Roman (M. Jos.), à Embrun, 1068.

Schickler (M. Fernand de), 407; et *passim* pour le refuge en Allemagne.

Teissier (M. Ferdinand) à Montpellier, 132, 148, 470, 663, 895.

Tamizey de Larroque (M.), à Gontaud, 1123, 1146.

Vaurigaud (feu M. le pasteur), 535.

Vuilleumier (M. Henri), professeur à l'acad. de Lausanne, 59, 237, 250, 273, 418, 701, 888, 963, 1127, 1143, 1146, 1151, 1153, 1154, 1157, 1158, 1161, 1162.

SOUSCRIPTEURS (Liste N° 4).

514. — *Bibliothèque du Rochester theological Seminary*; Rochester N. Y. (librairie Christern).
L'Église française réformée de Magdebourg.
La Faculté libre de théologie de Lausanne.
Le Consistoire de la ville d'Orléans.
MM. le Révérend A. V. Wittmeyer, à New-York.
R.-C. Christie, chancelier de l'évêché de Manchester.
520. — A. M. Lafont, professeur à Lille.
Mme Smith, à Paris.
Mme Picot-Trembley, à Genève (librairie Cherbuliez).
MM. de Bruguière, à Paris.
Labrousse, pasteur à Bergerac.
Duchemin, à Paris; ancien pasteur à Lyon (librairie Grassart, à Paris).
Edmond Hugues, sous-préfet aux Andelys.
Morel, pasteur aux Brenets, cant. de Neuchâtel (librairie Monnerat, à Paris).
(Souscripteur inconnu). Librairie Williams et Norgate, à Londres.
(Id.) Librairie César Schmidt, à Zurich.
(Id.) Librairie Twietmeyer, à Leipzig.
(Id.) Librairie Gaulon, à Paris. (2 *exempl.*)
(Id.) Librairie Hachette, à Paris.
(Id.) Librairie Palmé, à Paris.
(Id.) Librairie Lemoigne, à Paris.
(Id.) Librairie Champion, à Paris.
(Id.) Librairie Germain et Grassin, à Angers.
(Id.) Librairie Laforgue, à Montauban.
539. — (Id.) Librairie Blanchier, à Poitiers.

TABLE

DES PRINCIPALES MATIÈRES

A

Abbé et archevêque devenant, en 1562, un chef protestant, 601.
Abjuration des mourants, 788.
Abrégé de la voye du Salut, 323. — *Abrégé des Controverses ou Sommaire des erreurs de l'Église romaine*, 489.
Acier pour l'horlogerie, 58.
Académies pour la jeunesse, 773.
Adamo (Antonio), 817.
Adonias, tragédie; 345.
Adultères, punis de mort l'un et l'autre, 553.
Affiches sur les murs au XVIme siècle à Paris, 995; à Lausanne, 1057.
Agoult (d') comtes de Sault; leur généalogie fabuleuse, 859.
Agrippa de Nettesheim, 411.
Agrippa d'Aubigné, 1118.
Aïeule (Une) de la reine Victoria et de l'empereur d'Allemagne, Guillaume, 347.
Aigues-Mortes (Église, en 1560, d'), 44, — pris en 1575 par les protestants, 874.
Aiguière d'argent, don de Henri IV à un pasteur, 67.
« Aille, » Aigle au pays de Vaud, 888.
Aismel, forme usitée pour dire *aîné*, 165 lig. 14, 190 lig. 6.
Album amicorum, 1020, 1168.
Aléthophile (Jean), 280.
Alger (Expédition de Charles Quint contre) 969, 981.
Alsinois (Le comte d') 237, lig. 10 en rem.
Amboise, la Conjuration; 264.
Amende honorable, 546.
Amis (Histoire de la secte des), 1085.
Amitié chrétienne (Traité de l'), 78.
Amyraut (Moïse) 820, 821.
Ana, livres d'Ana, 317.
Anabaptistes, 787.
Anatomie du Chrestien, 1024.
Ancien d'une église réformée peut-il être assimilé au Vicaire d'une église catholique, 1089.
Anduze (Assemblée, 1573, d'), 381.
Anges (Des bons et mauvais), 462 n° XXXIV.
Angers (Commencements de l'eglise d'), 1032-35.
Angleterre (Familles d'ouvriers français anoblies en), 267. — (Lettres sur l'épiscopat d'), 493.
Anglo-saxonne (Langue), 727.
Animaux enfermés avec les prisonnières pour les terrifier, 749.
Annapolis ou Port-Royal dans la Nouvelle-Écosse, 696.
Annonay (Église d'), 332.
Anoblissement, 404 lig. 36.
Ante-Christ (Dissert. sur l'), 324, n° XX et XXVI; 461 n° XI. — *Traité de l'Antéchrist*, 75. — *Du vrai règne de l'Antéchrist*, 783.—Voy. 1057.
Anti-barbare (L'), ou du langage inconnu (latin) dans les prières, 815.
Anti-Cotton, 822.
Antibulle du jubilé, ou réformation de jubilé universel, 250.
Antiosiander sive apologia christiana, 79.
Antithesis Christi et Papæ, 965, 1057.
Anvers (Église d'), 715-716.
Apocalypse (Familière exposition de l'), 855.
Apollinaire (L'hérésiarque), 258.
Apologie des Église réformées, 29.
Arbor hæresson, 75, 84.
Arbussi (Lettre de Jos.), 236.
« Architecteur soit tourneur sculpteur, » 966.
Arianisme, 252. — (Pasteur déposé en 1670 pour) 768, lig. 33.
Arminianisme, hérésie, 455.
Arminius et Gomar, 803. — *Anatome Arminianismi*, 813.
Arquebuse (Monteurs d'), 531.
Arquebusier; J. de Lespée, faiseur d'arquebutes, 214.
Arrestation (Un prévôt de la maréchaussée chargé d'une) incarcéré lui-même avec ses gens, 927.
Assaut d'un couvent, 59.
Assemblée religieuse massacrée par les dragons, 147, 149.
Astrologie (Foi à l'), 110.
Astrologie judiciaire (Discours contre l'), 258.
Athéisme cicéronien, 714.
Aubigné (Th. A. d'), 772, 1118.
Aubigny (Le père) jésuite, 321.
Austérité protestante, 553.

B

Babou de la Bourdaisière, cardinal, 990, 1167.
Babylon sive Babyloniæ tyrannidis eversio, 343.
Balance (La juste) de la crainte et de l'assurance, 1107.
Balzac (Duel littéraire de P. Du Moulin avec), 816.
Banc dans l'église, 27 ; 236 lig. 6 en rem.
Banquet politique donné, octob. 1567, par Coligny, 601 note.
Baptême ; dans quelle forme il doit être administré, 244. — (Discussion sur le), 803.
Bar (Catherine duchesse de) ; sa chapelle, 416.
Bas de soie, fabrique transportée à Berlin, 740.
Bâton (Coups de) aux prisonnières, 748 ; voy. Dents.
Béarn (Évangélisation en) 1756-63, col. 191.
Beauvais (Église de), 1169.
Bel-art-d'ange, nom anagrammatisé, 108.
Belfort (Défense en 1870 de) 232.
Belistres, 980.
Belleval (M. de), ses travaux sur la Picardie, 391 et suiv.
Bello (De) civili gallico, 1555-77, religionis causâ, 414.
Bentham (Ouvrages de Jérémie), 780.
Bergerac (Église de), voy. Legs.
Bergerie spirituelle, 345.
Bernard (Le petit), 1058).
Bible. Jeune pasteur qui l'avait lue deux fois à l'âge de sept ans, 320, lig. 15 en rem.
Bible traduite par Robert Olivetan, incriminée à Besançon en 1537 et défendue par les magistrats de Neuchâtel, 625.
Bibliophile (Un) du XVIe siècle, 999.
Bibliothèque du protestantisme français, 407.
Biga fanaticorum eversa, 326.
Bideford (Église de), 842.
Blessé refusant de se confesser et tué d'un coup de pistolet, 766, — autre, enterré vif, 799.
Bois-le-duc, son Ecole illustre, 324 n° XVII ; ses magistrats, XXVII.
Bois-Taquet (seigneuries du) et de la Fontelaye, 772.
Bonaparte, roi de Hollande, 226.
Bonheur de la Cour et félicité de l'homme, 60.
Borboniades, sive de bello civili religionis causâ lib. XII, col. 344.
Borde, chaumière, 907 l. 7 en bas.
Bordeaux (Arrêt rendu en 1562 contre les protestants par le parlement de), 1037.
Bossuet, 36, 1049.
Bouches de martyrs bâillonnées, 234 lig. 27. — Bouche fendue jusqu'aux oreilles, avec un mors, 887.
Bouclier de la foy ou défense de la Conf. de foy des églises réf., 812.
Bouffons de la Cour (Brusquet et Greffier de Lorris), 990.
Bouillon (Ducs et Duch. de), 814, 816, 817.
Bourbon (Le cardinal de), 178.
Bourges (La Saint-Barthélemy à), 449 ; — tous ses professeurs suspects d'hérésie, 508.
Bourgeoisie (La) du Ciel, 491.
Brenoux, village illustre des Cévennes, 866.
Brésil (Tentative d'une colonie française protestante au), 972, 983.
Briques pour le bastiment de Babel, 809.
Bristol (Eglise française de), 272.
Brugairolles (siège, en 1588, de), 680.
Buisson (Le) d'Horeb, 494.
Bureau typographique, 752.
Burn, historien des églises françaises en Angleterre ; son peu d'exactitude, 41, 147.

C

Cadavres qu'on noircit pour faire croire qu'ils ont été saisis par le diable, 908; voy. 904.
Calembour ; origine de ce mot, 689.
Calligraphes, 888, l. 17 et 1021.
Calviac (chateau de), voy. Des Hours, 309-312.
Calvin combattu sur la Bible, par une femme, 248. — Défense du ministère de Calvin, 494. — Ouvrage, inconnu jusqu'ici, de Calvin, 998.
Camisards (Victimes des), 148.
Cammarade, pris en 1574 et brulé, 1004.
Canebassier, 530, l. 9 d'en bas.
Cantique de Moïse, 362.
Cantique d'Etienne Dolet, 430.
Cantorbery (Eglise française de) 267.
Cap de Bonne-Espérance (Réfugiés au), 390.
Capitouls de Toulouse, un moment en 1562, adhérant à la Réforme, 403.
Captif en Barbarie, 896, l. 20.
Capucins (Les), traité de leur origine, 815.
Capulet et Montaigu à Provins, 968.
Caracotta, pseudonyme, 818.
Carcassonne (Massacre des protestants en 1560 à), 886.
Carhaix (Surprise, en 1590, de la ville de), 738.
Cassian (Le père) capucin, converti ; 287.
Castres (ville de) ; sa fausse conversion, 5.
Catéchisme français de Calvin, 239 ; — des provinces Unies, 324.
Catherinots (Les), 661 lig. 19.
Catholicisme, sa logique, 377.
Ceci est mon corps, traité sur ces paroles, 342. Voy. Transsubstantiation.
Ceinture de chasteté, 690.
Cène (La) 462 nos XXV, XXVIII ; 465 n° LXXII ; 495 l. 9. — (Pouvoir de prononcer la suspension de la Sainte-), 805. — (*Apologie pour la Sainte-*), 810 — La Cène au Brésil, *passim* 975 à 998.

Centenaires : Deux frères ayant passé 120 ans, 266.
Certificat donné en 1597 par une église à son pasteur, 851.
Challudre (Simon) pseudonyme, 794.
Chandelles (industrie des), 174.
Chants populaires (Essai de réforme des), 238.
Chapelle catholique bâtie, 1665, aux frais d'un pasteur, 888.
Chapellier (art et métier de), 171.
Charenton (Temple de) modèle de celui de Berlin, 378.
Charenton (Maître d'école, en 1610, de), 650.
Charlemagne (Prétendue et ridicule descendance de), 348, 396.
Charles IX (Projet de l'enlever, en 1569, à St-Jean-d'Angely) 537.
Charpentier (Pierre) apologiste de la St-Barthélemy, 73.
Chereau (Le Dr Achille), 632.
Cheveux longs, à la Bohémienne, 860.
Chiliasmus enervatus, 331.
Chirurgiens protestants de Castres en 1667 exclus par le parlem. de Toulouse, 645.
Chrétien (Du grand désir que doit avoir un), 783.
Chrétiennes (Doctrines), 252 et suiv.
Christéis, drame sacré, 99 n° XVII.
Clérac (Grande charité, en 1562, d'une dame de), Mme Celier, 538.
Clostercamp (Combat de), 438 lig. 20.
Cluny (Eglise réformée de), 484.
Clypeus orthodoxiæ, 331.
Coligny et d'Andelot, 791.
Collège de Chastillon sur Loing, 470 ; de Melle, 297 ; de Montbéliard, 1099.
Colporteur brûlé, 155 ; — Colporteuse (femme), 627 lig. 39.
Commentaire sur l'Ecclésiaste, 377.
Commissaire du roi aux synodes, 609, 611.
Complaintes en vers sur la mort, au XVIIIme, siècle, de divers martyrs, 1018.
Concile de Trente, 788.
Condamnation après la mort (comme relaps), 729, 746.
Confesseur, 160 lig. 21.
Confession de foi d'Anne Du Bourg, 578-592. — Confession de foi testamentaire, 602 note.
Confession auriculaire, 542.
Conrart, 551, 1154.
Consistoires ; népotisme ou sévérité outrée de quelques-uns, 805-806, 961 note 2.
Consolateur des malades, 219 lig. 13. — *Petit dialogue d'un consolateur*, 1090.
Consolation de la conscience troublée du pauvre pécheur, 411.
Consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort, 491.
Constance (Tour de). Sévices exercés sur ses prisonniers, 664-67. — Aspect effroyable de cette prison, à l'intérieur ; 1019.
Controverses (Du juge des), 816.
Conversion intéressée, 5. — Conversion d'un peintre, 384. — (Manœuvres d'un évêque) pour obtenir celle d'un ministre, 561.
Converti au catholicisme (Argumentation d'un), 9.
Corbigny en Nivernois (Ville et église de), 766.
Cordonnier prédicant, 197.
Cosnac, voy. d'Hérapine.
Costume et toilette en 1564, col. 860. — Du costume des ministres, 248.
Cour Majour de Béarn, 68.
Courageuse fille (Marie Dubois) en 1687, col. 532. — Courageuse dame deux ans soldat pour ne pas quitter son mari (Mme de Bennes du Houssay), 708.
Courcelles (Traités de Sam. des Marets contre Etienne de) qu'il appelle socinien, 329 n° LXXVI et 330 n° XCIII.
Crauzon en Bretagne (siège de) 1594, col. 537.
Création continue, 255.
« Crie ton Dieu qu'il te sauve ! » 864.
Crimes absous à Rome à prix d'argent, 862.
Croix (Urine jetée sur la), 374.
Cujas, 452-53, 507.
Curé incendiaire et calomniateur, 199, 220 ; autre, très zélé, 284.
Curés convertis à la Réforme conservant les revenus de leur cure, 1.
Curiosités (Garde des) de l'évêque de Metz, 650.
Cymbalum mundi, 359-61.

D

Daillé (Ouvrage de Des Marets contre) 329 n° LXXIV.
Danemark (Christine de), 338, 368.
Danses (Traité des), à savoir s'il est permis aux chrestiens de danser, 79.
David combattant, triomphant, fugitif, tragédies, 343.
De, du, des ; Sens de ces particules, 180.
Défense des Innocents et de l'église du Christ, 787. — *Défense de la religion réformée*, 377.
Déisme (Préservatif contre le), 769.
Déistes, voy. Des Periers, Dolet.
Démenti en plein sermon donné à un prédicateur, 565-66.
Démonologie, 39, 43.
Denarius vespertinus, les œuvres tardives, 465 n° LXXI.
Déporté (Un) pour la foy, 124 note.
Député général des synodes de France, 869.
Dernières heures de Duplessis-Mornay, 25.
Descente de Guillaume III sur la côte d'Angleterre, 776.

Deschamps (Emile et Antony), poëtes, 276.
Désert. Déclaration vers 1686, des pasteurs du désert, 55.
Devisme, historien de Laon, 321.
D'Hérapine, Atrocités commises par ce scélérat, de connivence avec Cosnac évêque de Valence, sur les prisonnières protestantes de cette ville, 664-66, 747.
Diable verd (La mère du), 876. — Fils du Diable, 883. — Cent diables! juron de Du Quesne, 954.
Diacre, titre primitivement d'un pasteur adjoint, 848.
Dieppe, son église : 161, 176, 210, 318, 367.
Dieterici, collecteur de documents sur l'hist. du refuge protestant en Prusse, 406.
Dieu ; thèse de Du Perron sur son existence, 178.
Discours pour la gloire de Dieu, 618.
Discours sur les misères de ce temps, 658.
Dîné (Dame de 75 ans emprisonnée à perpétuité pour avoir) dans une auberge avec un ministre (en 1745), 899.
Diplomatique (Corps universel) du droit des gens, 771.
Doignon (Forteresse du), 1025.
Dogme du jugement dernier, 692.
Dongois (Extraits, par le greffier) des registres du parlement de Paris, 1117 et suiv.
Dordracensis synodi de judicio, 327 n° L.
Douen (M^r), sa dissertation sur le protestantisme de Dolet, 431.
Dragonnades au Vigan, 471.
Droguiste (Noble Jacques Gallatin), 769.
Droit (Réformes apportées par le XVIme siècle à l'enseignement du), 507.
Drouineau (Gustave), poëte, 505.
Du Bouchet, héros tué en conduisant une charge à Moncontour, à 85 ans, 554.
Du Perron, le cardinal; 815, 820.
Dupuis et Dupuy, 909 note.

E

Eaux de Siloé pour éteindre le feu du Purgatoire, 808.
Echevin ; valeur de ce titre honorifique, 234 lig. 9.
Ecole (maîtres et maîtresses d'), 151, 160, 206. — « Grand fouetteur, » 448.
Ecoles de Rouen, 186. — Ecole du dimanche à Pau, 386.
Ecolier ou homme de lettres, 165.
Edit de Nantes ; dès 1625 subit de notables infractions, 763. Voy. Infraction.
Edits préparatoires de la révocation de l'Edit de Nantes, 543.
Eglise « recueillie, » 798 — « redressée, » 799.
Eirinikon ou « la paix de l'église, » théologie très tolérante du ministre D. Du Jon, 721.
Elenchi hæreticorum, ou méthode contre les hérétiques, 71.
Eloquence. Du Bosc, ministre de Caen ; Louis XIV le déclare l'homme de son royaume qui parle le mieux, 543, 548, 550.
Emmanuel ou la connaissance du seigneur Jésus, 734.
Enfants enlevés à leurs parents, 373 et passim.— Enfant naturel honnêtement avoué, 1114.— Enfant précoce, 1129.
Enterrée vive, supplice, 605.
Epistre très utile composée par une chrestiènne de Tournay, 246.
Epitaphe grandiose (à Du Quesne), 958.
Espinasseur, 530 l. 12 d'en bas.
Espionnage en temps de guerre, 970.
Estat honneste des chrestiens en leur accoustrement, 79.
Estrapade donnée de la main même du gouverneur de la ville, 318, lig. 12 en rem.
Etoiles (Les) du ciel de l'Église, 549.
Etudiants de Saumur châtiés par le fouet, 835.
Eucharistie (sur l'), 36. — *Eucharistie (dispute de l')*, 257.
Evangile de St-Matthieu en béarnais, 68, 84.
Evêque (Rare sollicitude, vers 1660, d'un) pour un ministre, 542. — Evêque (Témoignage rendu aux prisonniers protestants par un), 667.
Exercice (Villes d') en 1625, col. 763.
Exhortations à la lecture des saintes Lettres, 427.
Exincourt, église du Comté de Montbeliard, 418.
Exorcista sive de exorcismis, 326.
Exposition solide de la religion chrétienne, 275.

F

Fabre (Pierre), sa réponse à P. Charpentier, 73.
Femme défendant son château, armes en main. (Mme de Rorté), 370.
Ferry (Paul), 465 n° LXXVIII.
Fidélité chrétienne (Bel exemple, 1724, de), 868.
Flagellans ou Battus, leur procession anniversaire, 323.
Flûtiste célèbre (Dulon), 740.
Foi et devoir des chrétiens, 147.
Foi et Patrie, 402; — *De la foy des esleus*, 490.
Foi médicale, 635.
Folie (Un pasteur grand physicien entraîné à la) par l'application au travail, 261. — Voy. Divoy, col. 416.
Fontaines (faiseur de), 373 lig. 37.
Fontenay-le-Comte (Prise en 1562 de), 832.
Four (Gentilhomme fait prisonnier, 1569, et jeté vif dans un) qui le consuma, 568.
Frédéricia en Jutland (église française de), 53.
Froment (Antoine) et sa première femme ; voy. l'article Dentière, 238-49.
Frossard (M. le pasteur E.), 386.

Fugitifs qui se défendent, 469.
Furnesterus pseudonyme pris par Doneau, 452.

G

Gaillac (Massacre des protestants de), 844-46.
Galériens (Détails sur quelques), 481 ; parents accusés de les avoir empoisonnés pour leur éviter le tourment du bagne, 482.
Garrot (Avoir le), être étranglé, 517.
Gasc (Esaïe), 107.
Gâtinais (Désastre, 1569, des huguenots du), 512.
Gemozac (Eglise de), 614.
Généalogies anciennes, leur incertitude, 392; fausses ou suspectes : *des Hours*, 310; *Desmier*, 348; *Devisme*, 391; *d'Agoult*, 859; *Duroure*, 1059.
Genève vote la Réforme, mai 1536 ; col. 240 ; — désir ardent de la voir, 486. — La langue française à Genève, au XVIme siècle, 522 note. — Sa discipline ecclésiastique fort contestée en Hollande, XVIme siècle; col. 66. — Registre d'inscription de ses habitants, 520.
Gercis (Eglise de), 1104.
Gillot dit Compaing peintre, tué en 1536, par Et. Dolet, 423.
Grâce (De la), 327 n° LII ; 465 n° LXXVII.
Graphomètre, 92.
Grèves et sollerets de l'armure, 554.
Grotius admiré, 281 ; déprécié, 324 n° XX.
Guise (Le cardinal de), 21. — Le saint duc de Guise, 980 lig. 18.
Guizot (Une inexactitude de M.), 214.
Guyane (Refuge en) 47-51.

H

Hæreseologia, 51.
Hébreu (Professeurs d'), 221, 1152.
Henri IV. Tableau de sa naissance par E. Deveria, 384. — Les quatre Henri, 389.
Henry (Nicolas) sieur de Crémieu, gouverneur de Trévoux, 856.
Héraclite, ou la vanité et misère de la vie, 810.
Herminjard (M. le Dr A.-L.), à Lausanne. Consulter avec une entière certitude, sur les faits de 1526 à 1543, son ouvrage intitulé *La Correspondance des Réformateurs* (Genève, H. Georg, 1864-1886, sept vol. in-8°); voir 246, 1144, 1146, 1162, etc.
Hermeneutiques (Règles), 100, n° XXXIV.
Hérode; pasteur puni pour lui avoir comparé Louis XIV, 202.
Hesse (Ernest landgrave de), 493.
Histoire chronologique de l'Eglise protestante de France, 503.
Histoire des protestants célèbres, 477.
Hodosophia, 99.
Horloges compliquées, 22.
Hûchement ou ban, 529, lig. 22.
Huguenots, « Aynos » 986 ; « Ayguenots » 988, c'est-à-dire *Eidgenossen* (confédérés suisses).
Hugues Capet (Prétendus descendants de), 396.
Hydrogéomancie sédanaise, 967.
Hyperaspistes seu defensor veritatis, 817.

I

Iconomachus seu de imaginum cultu, 816.
Ile Bourbon; projet de la coloniser avec des protestants français, 959.
Illuminés et convulsionnaires, 1066.
Image de la Vierge couverte (1560) de fange, 886.
Imaginibus (De) et idolis, 1072.
Imprimeur (Large autorisation accordée en 1538 à un), 424. — Lettre d'affaires d'un imprimeur parisien en 1526, col. 1120. — Imprimeur venu de Paris s'établir à Genève pour imprimer des ouvrages de Calvin, 521.
Imprimerie (L') à Metz, 111-113.
Indiennes (fabrication des), 218.
Infraction à l'édit de Nantes achetée 7 millions de livres par le clergé catholique, 609.
Inquisition italienne poursuivant un cadavre, 24.
Inscription tumulaire huguenotte (an 1583), 371.
Inscription railleuse et insultante, 997.
Institution chrétienne, de Calvin ; on se dispute l'honneur de l'imprimer, 853.
Institutiones theologiæ de Bucan, 604.
Instruction d'un père à son fils, 686.
Irancy ; ses habitants châtiés, 512.

J

Jacobites, 566.
Jansénistes, 376.
Jarrige (Pierre) rejésuitisé, 153 ; 490 n° XXIV.
Jeanne la Papesse, 329 n° LXXVIII.
Jeanne d'Arc ; une de ses descendantes, Marie Duchemin, protestante, 627. — Autre, 235, l. 5.
Jeanne d'Albret, 1092, 1129-36.
Jeanne de Jussy, 240.
Jersey et Guernesey (Eglises de), 1138.
Jesuites. Leur peu de loyauté, 183, 252, 321 ; Voy. aussi 323, 464 n° LXVII.
« Je te dis, mon enfant, ne crains point, » 866.
Jeux de sort ou de hazard et principalement de dez et de cartes, 72.
Job et Salomon traduits, 1552 et 56, en vers français, 877.
Jonquières (Le château de), 440.
Josias, tragédie, 345.
Jouenr passionné, 1108.
Jubilé, en 1627, des églises réformées, 488, n° IV. — Jubilés (Des), 464 n° LXIV.

Juste-Lipse (La mère de), 1051.
Justification (Controverses touchant la), 608.

K

Kershaw (M. bibliothéc. de Lambeth, 294 note.
Kœnigsmark (Le comte de), 350.
Kircherus devius, 462 n° XXIV.
Kuypers (Mlle de Boncourt élève du peintre), 405.

L

Labadistes (Secte des), 733.
Labbadie (Vie de J. de), 331.
La Butte, église réformée primitive de Tours, 1106.
Lac Léman (Flottille de guerre, vers 1700, sur le), 960.
La chandelle mise sous le boisseau, 323.
La fontayne de vie, 427.
La guerre et deslivrance de Genève, 239, 241.
La journée du petit Jean, 195.
L'ambassade du ciel, 222.
L'âme généreuse, 411 lig. 18.
La mission du Christianisme, 403.
Langle (Samuel de), 821.
Langres (Eglise projetée à), 487.
Langues coupées, 432, 1122 (l. 26) et suiv.
Langue française (Influence de la Réforme sur la), 817.
Langue vulgaire ; de son emploi pour la lecture des Saintes Lettres, 324.
La grandeur de Dieu, 1090.
La réunion des religions, 456.
Larmes (Les) de Saint Pierre, 548.
La Rochelle; Exploits (1628) de ses marins, 173. — Voy. aussi 412, 418, 496. — Trahison conspirée contre La Rochelle en 1573, col. 737.
La Rochelle (Voyage de), 33.
La ruine de la grande cité et du règne tyrannique de la grande paillarde Babylonienne, 344.
La situation du Paradis terrestre, 368.
L'Athéisme convaincu, 257.
Lathyrus, la gesse, plante vénéneuse, 1100.
Latro theologus et theologus latro, 464.
La véritable patrie des François réfugiez, 377, l. 36.
La vérité triomphante de l'erreur, 668.
La Violette, seigneurie, 631.
Lavit (château de), 116.
La voix du peuple et de Dieu, 323.
Le Caton chrétien, 424.
Le Chevalier chrestien, 427.
Le combat romain, examen des disputes du temps, 488.
Légende de St-Nicaise ou de dom Claude de Guise, 21.
Légion thébéenne, 562.
L'église protestante détruite par elle-même, 154.
Legs aux églises ; de Lembeye, 12. — Legs fait en 1713 à l'église de Bergerac reçoit son exécution en 1792, col. 849.
Le Maire (Léonard) dit Limbourg, 818.
Lettres de Ch. du Moulin, 795.
Le pauvre d'esprit, 734.
Le Saint ministère de l'Evangile, 491.
Le secret de piété, 221.
Les épitres et évangiles des 52 dimanches, 427.
Les gestes du roy François 1er, 426.
Les larmes de Sion, 307.
Les navigations de Salomon, 368.
L'esprit des François réfugiez, 234, 236.
Le temple de Mars tout puissant, (1559), col. 457.
Le triomphe de Jésus-Christ, comédie, 345.
Lettres écrites de la prison, 160.
L'extrême onction de la marmite papale, 643.
L'hydre du socinianisme, 328, n° LVI.
Libelles (Des) diffamatoires pub. en Hollande contre les Français, 326.
Lieux communs de la Sainte Écriture, 863. — *(de Mélanthon)*, 428.
Limoges (Martyre en 1555 à), 454.
L'imposture monacale, 323.
Liqueurs chaudes (Inconvénient ou utilité des), 841.
Loi (Une grande) de l'histoire, 999 leg. 38.
L'ombre de Werner Stauffacher, drame historique, 633, 636.
Lorraine (Ducs de), voy. Des Masures.
Louis XIV injurié dans un sermon de réfugiés en Angleterre, 565. — Louis XIV ; projet de l'assassiner, 400.—Voy. Nebucadnetzar, Rappel.
Luthéranisme, 74, 79.
Luthériens intolérants, 451.
Lyon. Prisonniers huguenots à l'archevêché au nombre de 350, massacrés à la St-Barthélemy, 656. — Lyon ; son luxe exagéré ; vers 1564 ; la prédication évangélique le fait disparaître, 860. — Lyon (Cantique de la guerre de), en 1562, col. 864.

M

Macon (Eglise réf. de) 16.
Maestricht ; Caveau d'honneur dans l'église wallonne, 437.
Mahométan (Réfugié huguenot devenu) 379, l. 11.
Mahométans (La religion des), 1012.
Mages (Des présents offerts par les), 327 n° XLV.
Mains de fer (de Lanoue et du Liscoet), 738.
Malades (Familière instruction pour consoler les), 815.
Malé-Rotundus, nom donné au professeur Derodon par les Jésuites, 254.
Malmoirac, Mourmoirac, Montmoirac, 1162.
Malte (Ordre de), 969, 981, 982.

Marc-Aurèle à cheval en bronze, 691.
Mardi gras (Traité contre les bacchanales et le), 83.
Marguerite de Valois injuriée en chaire, 713; — protectrice des lettres, 246, 507.
Mariages mixtes (Sur les). 814.
Marie Stuart enlevée par le capitaine Durand de Villegagnon, 970.
Marot; son psautier, 271, 478; son Enfer, 426. Voy. encore 358, 360, 1168.
Martyr (Lettre d'un) à sa mère, 272.
Martyrs brûlés vifs ou pendus etc., qu'on trouve dans les registres du parlement de Paris, dans l'intervalle des années 1526 à 1562, et dont le Martyrologe de CRESPIN ne fait aucune mention: Guillemette *Aussaze*, Jean *Baroyer*, Gabriel *Barré*, Louis *Belliard*, Jacques *Belon*, Mathurin *Blondeau*, Simon *Boisson*, Jean *Boursault*, François *Brilart*, Nicolas *Briolay*, Blaise *Chaussière*, Jean *Couvin*, Antoine *Taignel*, Florimont *Du Dolet*, Nicolas *Du Mangin*, Laurent *Du Ruel;* voy. aux colonnes 1122 à 1172. Ajoutez Jean *Guibert* en 1523.
Mauléon assiégé en 1588, col. 557.
Mazamet, assiégé en 1628 et brûlé, 918.
Méchers et St-Georges en Saintonge. La dame de ces lieux, en 1623, avait fait périr 150 paysans par la roue ou la potence et 5 à 600 de faim, pour y détruire le protestantisme, 599.
Médaille de Louis XIV ayant Louis XIII au revers, 687.
Médecin municipal, en 1680, à Metz, 647.
Mémoire prodigieuse, 452 lig. 9.
Méphibozeth ou caractère d'un bon sujet, 567.
Mémoire en faveur des protestants de France, 1078.
Mémoires de Bostaquet, 777.
Messe (Anatomie de la), 816, 818, 827. — Son enterrement, 256.
Méthodistes (Les nouveaux), 30, 31.
Methodus sacræ Scripturæ, 71.
Metz (Eglise de), 411, 416, 438. — Ses commencements, 528.
Meynier (Bernard) jésuite, 492.
Microbes végétaux, engendrant toutes les maladies, suivant Jos. Duchesne, 635.
Milhau (Eglise de), 379-80.
Ministres critiqués, 247.
Ministresse Nicole (La), 1070.
Mirabeau, 780.
Miracles (Lettres sur les), 376. — *Marseille sans miracles*, 1115.
Miroir (Le grand) du Monde, poème descriptif, 636.
Missionnaires, 489 lig. 33; 490 n° XXIII, 492.
Misogyne (Théologien, d'abord) qui se marie quatre fois, 726.
Mobilier d'un lettré en 1534, col. 1132.
Modération des placards (en Belgique), 715.
Monachomachia, 323.
Monastica et academica parallela, 462 n° XXXII.
Monastère abattu, 1562, par le seigneur du lieu pour y construire un temple, 620.
Monchy (Les sires de) et de Vismes, 392.
« Monstres, » nom donné par Farel à des pasteurs de son temps qui pensaient trop librement, 59.
Mont-Saint-Michel (Surprise en 1575 du monastère du), 1087.
Montauban assiégé, 1621; son habile administration pendant le siège, 923. — Montauban (Imprimeurs de), 531.
Montbéliard (Actes, 1586, du colloque de), 414. — (Collége de), 1099. — Le comté de Montbéliard ne relevait pas de la France, 1100.
Mont Ouvert (Crescentian de), 820.
Montpellier (Ville et église de), 761.
Montre d'argent à boîte en forme de tête de mort, 690.
Morale chrétienne d'après Lamb. Daneau, 76.
Moraves (Les frères), 1101.
Moscovites (Religion des), 101, 183.
Moulin (Le) de Charenton, 823,
Moyse (L'éloge de), 1011.
Musique. La notation chiffrée, de l'invention de P. Davantès en 1560, col. 164, 169.
Mystère (Le) d'iniquité, 828.
Mysteriosophia, 99 n° XVI.

N

Nadabus Agmonius, nom hébraïque du théologien Du Jon, 720.
Nebucadnetzar ou Louis XIV, 564.
Négations assez hardies, au XVIme siècle, pour n'avoir pas été dépassées; voy. Bonav. Des Periers, col. 361.
« Nemini cedo, » devise du jurisconsulte Ch. Du Moulin, 788.
Nestorianisme, 253.
New-York (Eglise française de), 37.
Nouveau Testament et autres livres de piété brûlés sur la place publique, 910.
Nicodémites, 36, 508 l. 6 en rem, et, 509 l. 11, 653.
Nodier, faible critique, 363.
Noels et cantiques, 238.
Noms de famille incertains: Thomine ou Du Bosc, 540; Duchaux ou Mouton, 644. — Noms tranformés en Angleterre: Deschamps en *Deschan*, 187; Du Quesne en *du Cane*, 963, etc. — Noms déguisés par anagramme, 360-61, 794 etc. — Etymologies de quelques noms, 163, 401, 909.

O

Ogerolle (Jean d') imprimeur lyonnais, 859.
Opiniâtres » (« C'est le caractère des prétendus réformés d'estre), 1002.
Opticien (Un savant), 433.
Orange (Massacres à), 313. — « Paye Orange ! » 930.
Ordre de la générosité, 605 lig. 8 d'en bas.
Origine des erreurs de l'église, 1562, col. 619.
Orléans (Liste des protestants d') condamnés en 1562 par le parlement de Paris, 653.
Ostervald (La vie de J. J.), 1013.
Ozée (Sur le prophète), 493.

P

Pacifique (Le) ou de la paix de l'Église, 829.
Panchymagogue ou pilules de M. de La Violette, 632 note.
Papes (Deux bons), 821. — *Papal tyranny over England*, 826.
Papier (Fabrique de) fondée à Glascow, 186.
Papisme et Mahométisme, les deux hérésies par excellence, 84.
Papisme (Nouveauté du), 815.
Papismi refutatio, par Sam. Des Marets, 329, n° LXXVII.
Papyre Masson, savant jésuite, 783,
Paris (Eglise de), rue du Coq St-Honoré en 1555, 842 ; — à Grigny, Ablon et Charenton sous Henri IV, 802. — Persécutions de l'église de Paris de 1557 à 1563, racontée par Chandieu, 1147. — Les quatre ministres de Paris en 1617, col. 813, 822.
Parlement (Le) du Monde, 641.
Parlement de Paris ; opposition entre la Tournelle et la grand' Chambre au sujet des hérétiques, 570. — Voy. Martyrs.
Parures et accoustremens des femmes chrestiennes, 70.
Pasteurs (De la vocation des), 813. — *De legitima pastorum vocatione*, 1071.
Pasteur mort en chaire, 273.
Patois poitevin, 1071.
Patricon dôron, Mélange de préceptes théologiques, 210.
Pauvres honteux, 202 lig. 4.
Péché ; Dieu en est-il auteur ? 455.
Peintre du Triumvirat et de la St-Barthélemy (François Dubois), 523.
Peintres à Genève en 1584 (Jean Petit et Jérôme de Bara), 527.
Peintres (Les du Guernier), 701-702.
Peinture antique (Traité de la), 727.
Pendu la tête en bas, 366.
Pères de l'Église ; degré d'autorité due à leurs opinions, 29 ; voy. 31, XV ; 32, XXI.
Persévérance des Saints, 488.
Peste résultant d'une certaine conjonction des astres, 640 n° XV.
Philalhète ou l'ami de la vérité, 618.
Physica Christiana, de rerum creatarum cognitione, 74.
Physiologistes au XVIIme siècle, 839, 841.
Placards de 1534 ; liste de 51 personnes ajournées à Paris, 879.
Plantations de réfugiés à la Guyane, appelées ; Bonne amitié, Gage d'amour, Mon divertissement, etc, 48.
Plombières (Eaux de), 980.
Plumets portés à la tête par les filles, 395.
Poëtes les plus célèbres de France en 1593, col. 637.
Poget, maître en chirurgie, adversaire de J. Duchesne, 636.
Poissy (Sur le colloque de), 300.
Poitiers (Siége, en 1562, de), 555.
Polemosophia, 99.
Politia civitatis Dei, 1121.
Polyphème, caricature, 997.
Port-Royal (Fondation de) au Canada, 698.
Portarlington (Colonie de) 775.
Poste (Danger de la) en 1539, col. 853 note 1.
Pournas (Jean) de la Piémente et Marie de Gabiano sa femme, riches lyonnais établis à Genève, 1573-96, col. 528.
Pourtraict de la santé, 639.
Pratique (La) des vertus chrétiennes, 566.
Préadamites, 328, n° LXX.
Prêche de mille auditeurs, en 1560, près Bordeaux, col. 529.
Prédestination (Contre la), 465 n° LXVIII.
Prédicants se livrant au ministère, de leur chef sans consécration : Dortial, 471, Dubreuil, 600.
Prédicateur âgé de 95 ans, 559. — Prédicateur burlesque, 1137.
Prédicateurs (Collège des), 97 lig. 42.
Prédications en des lieux interdits, 737.
Prénoms rares : Roquette, 11 : Pharamond, 45 ; Abdenago, 37 ; Affrican, 369 ; Amos, 303 ; Yrieix, 152 ; Théocrise, 193 ; Fleurie, 199 ; Prouïsette, 221 ; Matthieuette, 604 ; Eudothée, 625 ; Sansonne, 641 ; Jesbaham et Tabita, 735 ; Japhet, 1107 ; Monde, 1114 ; Jahel, 1153.
Présence réelle de J.-C., 520, 985, 998.
Prêtres et moines, danger de leurs services, 1109 ; voy. Prosélytes.
Prideaux, controversiste, 329 n° LXXV.
Prières pour les fidèles qui veulent célébrer le dimanche dans des assemblées secrètes (vers 1740), col. 227.
Prises faites par les corsaires, 418.
Prison-modèle, 781.
Prisonniers ; de quel moyen on usait au XVIme siècle pour leur transport, 429. — Voy. Registres.
Prisonniers : tué par une sentinelle pour avoir

chanté un psaume, 664. — Jeune fille en prison dont les dents de devant sont cassées d'un coup de bâton, 665. — Prisonnier se mangeant la main, 666 note. — Voy. Rats; registres.
Privas; Sa prise, 1628, et sa destruction, 943-45.
Procession à Paris, en 1535, à la suite de l'affaire des placards, 884.
Pronostication..... de Sarcomoros né de Tartarie, 360.
Prophètes et prophétesses des Cévennes, 866; du Dauphiné, 1066.
Prophéties de l'Apocalypse; elles sont en partie accomplies, 856.
Prosélytes, 236 lig. 742 et 43, 766. — Prosélytes ecclésiastiques, 598 lig. 9 et 11; 606 l. 3 et 23. — Angleterre (Leur situation en), 288-297. — Cent dix prosélytes, en 1691, dans sept villages de Picardie, 477.
Prosélytisme hardi de Calvin, 95.
Protestantisme. « Cette secte s'évanouit tout à fait, » écrit-on à Peiresc en 1632, col. 1123.
Protestants secrets et honteux, 508 l. 42. — Voyez Nicodémites.
Provence; *Provinciæ commentarii*, 1069, 1111.
Providence de Dieu (De la juste), 813.
Psaumes de David, avec une nouvelle méthode, 1560, *pour chanter*, col. 168. — traduits par E. Deveria, 390.
Psaumes (Impression, en 1563, des) 112.
Puerile opusculum et tabellæ elementariæ, 1539, col. 1133 et 34.
Puseyistes, 270.

Q

Québec (Fondation de), 699.
Quiévy (Eglise de), en 1787, col. 398.

R

Rabelais, « rabie læsus, » 337. — *Le Rabelais réformé*, 823.
Rabus, le Crespin allemand, 1159.
Ramus (Pierre), 1121.
Rappel des protestants en France à la mort de Louis XIV (Vain espoir de), 960.
Rats (Prisonnier presque dévoré par les), 648.
Razats (Les), parti en Provence, 755.
Read (M. Charles), 777, 824.
Reconnaissance (La juste) par le s^r Dupuy, 921.
Réformation (La) demandée (1559; procès de DuBourg), 573.
Réfugiés français religionnaires à Londres; leur nombre en 1569 et 1581, col. 897. — Evalués à cent mille, 566.
Régiment de réfugiés, 404, lig. 6 en rem.
Registres d'écrou du Chastelet et de la Conciergerie de Paris; leur état actuel, 885.
Relaps, servant de prétexte pour la fermeture des temples, 546 l. 13, 889.
Remonstrances à la Reine-mère du Roy, 1561, par Marlorat, 983.
Renée de France forcée d'expulser de Montargis 460 religionnaires, 512; voy. 975 note, 1170.
Rénovation de la prédication de la vraie et pure doctrine évangélique, 162.
Requêtes et prétentions des députés protestants en 1575; col. 156-57.
Réunion (Projets de) des réformés et des luthériens, 36, 98, 803, 833. — Voy. Union.
Revilliod (M. Gustave) mécène genevois, 241.
Revel (Troubles en 1561 dans la ville de), 910.
Révocation de l'Édit de Nantes (Duretés outrées de la), 352.
Revue des questions historiques, 243.
Richelieu; son livre contre Calvin, 494.
Rilliet (Albert), savant genevois, 242, 1162.
Roi, titre odieux chez les Romains; allégation poursuivie comme criminelle, 316; honneur dû aux rois, 490; voy. 495 n° LXII. — En guerre, roi et gentilhomme sont-ils égaux? 935-36.
Roman dans l'histoire, 214 lig. 16.
Romana Ecclesia monstrum triceps, 467.
Rosaire (Confrérie hollandaise du), 325.
Rouen assiégé en 1562, col. 539.
Rousseau (Jean-Jacq.) réfuté, 750.
Russard, élève de Duaren, 510 n° VII.

S

Saconnay (Gabriel de) controversiste catholique, 365.
Sacris (De) ecclesiæ ministeriis, 508.
Saint-Barthélemy (*Response de Z. Furnesterus contre les calomnies de Monluc*, sur la), 452. — Saint-Barthélemy (Peinture de la) à Paris, 526. — Saint-Barthélemy. Le Dauphiné y répond, avril 1573, par une prise d'armes, 933.
Saint-Gilles (Combat de), 334.
Saint-Nicaise, 21.
Saint-Nicolas du Port (Eglise de), 622.
Saint-Nicolas, église réformée près Nancy, 338.
Saint-Petersbourg (Église française de) 780.
Saint-Sacrement (Traité contre le), 331 n° XCIV; — punition pour ne pas l'avoir salué, 444, 490 n° XXII. — (Pasteur suspendu par un synode, en 1631, pour avoir promis d'ôter son chapeau devant le), 1014.
Saints-Pères; traité sur leur emploi, 28, 354.
Saintes (Entreprise, 1569, des huguenots sur), 537.
Salut certain des Réformés, 324 n° XVI, XXIII. Voy. 461 n° VI; 464 n° LX.
Salutaire lever du Soleil de justice, 496.
Sarlat, assiégé en 1567, col. 536.

Satan (De l'obsession de), 466 n° LXXXII. Voy. Diable.
Satyre ménippée pub. en 1613 sous le nom du s^r de Tantale ministre, et une autre en 1660 par Du Rondel; col. 1056.
Saurin (L'esprit de), 1008.
Sel (Résistance à la gabelle du), 913.
Semaine d'argent ou hist. de la seconde Création, 108.
Senneton (Claude) s^r de la Reclaye ou de l'Arclais, imprimeur à Lyon, col. 857.
Sept : *De la vertu du nombre septenaire*, 539.
Seroq (Eglise de l'île de), 1139.
Sermons protestants, 222.
Sermons, Jean Daillé en composa 724 ; on en a publié plus de vingt volumes, 28.
Serres (M. de); récit de sa captivité, 124.
Servet (Michel) 107, 109.
Silvieux, traduction du nom Dubois, Sylvius, 527 note.
Sisteron (Eglise et ville de), 1110.
Sœurs de charité complices de d'Hérapine à Valence, 665.
Soie (Industrie des étoffes de), 251 lig. 8.
Sommières pris et repris en 1572 ; col. 872-74.
Sonnets chrétiens, 496.
Sorcellerie (Foi à la), 719.
Sorciers (Les); dialogue très utile, 72.
Soyons assiégé en 1627, col. 890.
Spanheim, 820.
Stevart; ses opinions particulières, 327 n° XLIX et LIII.
Stouppa (Le colonel), 493 n° XLIX.
Strasbourg : organisation de ses conseils avant sa réunion à la France, 407. — Son église en 1586, col. 413. — Voy. encore 464 n° XLIX. — Manuscrits de Strasbourg brûlés par les Allemands en 1870, 104.
Subsides accordés aux églises protestantes sous le régime de l'édit de Nantes, 612.
Sucre ; industrie des raffineurs, 203.
Suisses, redoutables soldats, 935.
Supertitions admises, vers 1532, à Toulouse, 421.
Supplicié (Mort du juge à la vue du corps d'un), 339 ; il lègue une rente à l'enfant, 340.
Supposito (Disputatio de), 252-54.
Synodes de Charenton en 1625. col. 1023 ; de Vitry-le François en 1649, col. 609 ; de Loudun en 1659, col. 26 ; de Charenton en 1679 col. 611, de Quévilly en 1682, col. 545. — Excès d'autorité d'un synode, 458.

T

Taillebourg (Siège, en 1568, de) 536.
Tailleur des effigies et poinçons des monnaies de France, 92.
Tapisser (Obligation de) les rues aux jours de procession, 480.
Tapisseries et teintureries transportées en Prusse à la Révocation, 676.
Taxe des parties casuelles du pape, 861.
Tentations offertes pour prix de l'apostasie, 544.
Térence, édition remarquable, 167; 360 n° II.
Testament sévère d'un réfugié, 124.
Théâtin converti, 259 lig. 30.
Theologiæ universæ Systema, 325 n° XXXIII; — *Theologia Zachariana*, 462.
Théologie (Exposé de la) par Lamb. Daneau, 85-87.
Theologus pacificus, 327.
Théophile ou traité de l'amour divin, 810.
Thèses de Sedan, 382.
Thomas d'Aquin, confesseur de la vérité évangélique, 464 n° LXVI.
Timidité extrême, 714, lig. 21.
Toiles peintes (industrie des) 216, 251 lig. 13, 318, 871.
Tombeau de Louis de Bourbon, 658.
Tombeau de la messe, 255.
Tonneaux (Enfants cachés dans des) pour les faire sortir de France, 782, 1166.
Toulouse, voy. Dolet, 420.
Tournay, 238 et suivantes ; voy. Des Masures.— Les Castellin ou Chastelain de Tournay, 1144.
Tournon (Cardinal de), 1130.
Tragédies saintes, 343.
Traité des symboles, 682.
Transsubstantiation, 255, 456.
Transwaal (Réfugiés franç. établis au), 379, 1087.
Tresses de paille, instrument de torture, 404, lig. 16.
Triga syndromos antiariscos theologicæ, 463.
Trinité, 462 n° XXIII, 463 XLIII.
Triomphe de l'église sur la croix, 489. — *Le triomphe de vérité*, 1090.
Trippes de velours (Faiseur de), 888.
Triumvirs de Rome et de France, 523.
Tunique (La) sans couture, 465 n° LXXV.
Tyrannomanie jésuitique, 1112.

U

Une mésalliance de la maison de Brunswick, 348.
Unio quatuor evangelistarum, 793.
Unio dissidentium, 428.
Union des églises de Languedoc, en 1594, par un serment solennel, 117. — Serment d'union au Synode d'Alais, 804.—Proposition, en 1781, d'*Union entre toutes les Eglises chrétiennes*, 1080, 1116.
Universalisme hypothétique, 33.
Ursulines de Loudun prétendues possédées, 835.

V

Valenciennes (Eglise de), 715. — (Martyrs en 1549 à), 1163.
Vanini (La vie de), 1012.
Vanité « enragée », 836 ; 996 lig. 40.
Vatan (Siège, en 1612, du château de), 910.
Vaud (Pays de) ; Commencement de la Réforme, 417.
Vaudois (Sur les), 330 n° LXXXVII, 407.
Vautour (Peau de) pour mettre sur l'estomac, 691.
Vergn (Défaite des protestants au combat de), 1042.
Veridicus (Rivet), 827.
Vernoux (La sédition de), 199.
Veron ou le hibou des jésuites, 495.
Verriers-gentilhommes de Lorraine, 709.
Vice-amiral, grade refusé, pour sa religion, à Du-Quesne, 955.
Videntes sive prophetæ, 329, n° LXXXII ; — *De veritate prophetica*, 462 n° XIX.
Vierge Marie ; ses louanges chantées par Dolet, 425. — De l'honneur qui lui doit être rendu, 489 n° X, XIV XV, XX. — La populace de Constantinople, en 431, soulevée en son honneur, 254.
Visites charitables ou les consolations chrétiennes, 493.
Viret (Pierre), son influence, 877.
Vitré (Église de), 760.
Voetius, théologien irascible, 325-26.
Voyages de la compagnie des Indes, recueil, col. 187.
Voyage d'un français exilé pour la religion, 1002.
Vuy (M.), sa manière de dénaturer les textes ; voy. l'article Dentière, 242-245.

AVIS GÉNÉRAL

SUR LES

TABLES DES NOMS DE PERSONNES DE LA *FRANCE PROTESTANTE*

Pour trouver un personnage quelconque dans la *France protestante*, le lecteur fait naturellement ce qu'on fait en ouvrant tout Dictionnaire; il cherche à l'ordre alphabétique. La *France protestante* ne peut pas lui donner sur ce point une entière satisfaction.

Voici pourquoi. C'est moins un Dictionnaire d'individus qu'un Dictionnaire de *familles*. Or comme l'histoire des familles protestantes embrasse un espace de près de quatre siècles pendant lesquels les noms s'altèrent peu à peu, tout comme les autres éléments de la langue, et que d'ailleurs il n'y avait pas jadis d'orthographe fixe pour les noms de famille, il s'ensuit qu'un grand nombre de noms ont eu plusieurs orthographes et que cette variéte jette du trouble dans l'ordre alphabétique.

Ainsi le nom *Bellot* ou *Belot* s'est écrit indifféremment des deux manières; nous sommes obligés de les réunir, puisqu'on les trouve portés par divers membres d'une seule et même famille, et c'est cependant entre les deux que devraient se placer *Bellujon, Belly, Belon* et autres. De même *Denis* est écrit tantôt par un *i* tantôt par un *y*; il faut donc nécessairement que *Denisot* soit rejeté avant ou après.

C'est ainsi que forcément notre suite alphabétique, au lieu d'être exacte, est seulement approximative. Mais nous avons remédié à cet inconvénient par la *Table des personnes* placée à la fin de chaque volume, dans laquelle l'ordre est rigoureusement alphabétique.

Le lecteur est donc prié de toujours recourir à cette Table finale pour guide et contrôle de ses recherches.

TABLE DES PERSONNES

A

Abbadie (d'), 736.
Aberlin, 435.
Abric, 120, 893.
Absalon, 144.
Adde (D'), 10.
Addée, 705.
Agenon, 558.
Agez (d'), 13.
Agnan (d'), 14.
Agnon (d'), 1117.
Agoult (d'), 859, 1000.
Aguilles (d'), 23.
Aguze, 121.
Aiglemesnil (d'), 909.
Aillan, 120.
Aimedieu, 1117.
Airon (d'), 44.
Alavoine, 610.
Albi (d'), 681.
Albis (d'), 47.
Albouy, 609.
Albret (Jeanne d') 792, 1130.
Albus, 47.
Aldin, 435.
Alen (d'), 1027.
Alesti, 197.
Alets, 1169.
Alexandre (Pierre), 300.
Alexius, 1117.
Alfone, ministre, 119.
Algue (d'), 54.
Alichant (d'), 858.
Alix, 1117.
Allain (d'), 56.
Allemagne (baron de), 753.
Allemand, 937.
Allemand s^r d'Allières, 927.
Alloing, 17.
Allone (d'), 788.
Almeras, 161.
Alpée, 610.
Alsinois (d'), 237.
Amalri, 873.
Amalvy, 57.
Ambarbe, 736.
Ambel (d'), 57.
Amien, 611.
Amiraldi, 820.
Amproux de La-Massais, 535.
Amyot, 1035.
Amyraut, 551, 821, 828.
Anché (d'), 515.
Ancillon, 609
Andelot (d'), 791.
Andigné (d'), 374.,
André, 120, 930.
Andrieu (d'), 1038.
Anduze (D'), 118.
Anffraye (d'), 93.
Angaïs (d'), 415.
Angéli, 1004.
Angennes (d'), 601, 608.
Angliers (d'), 630.
Anguenet, 610.
Angulan, 121.
Anseres, 505.
Anthès, 218.
Antesignanus, 163.
Anthonis (d'), 601.
Antony (d'), 501.
Appel (d'), 105.
Arboux, 470, 893.
Arbunot, 289.
Arbussi, 223.
Arènes (d'), 120.
Arlande, s^r de Mirabel, 26.
Arlaud, 22, 141.
Arnaud, 1118.
Arnault, 824.
Arpentigny (d'), 610.
Arquier, 642.
Arribal, 159.
Arros (d'), 111.
Arse (d'), 114.
Arvieu (d'), 114.
Assas (d'), 116-141.
Assas (Le chevalier Louis d'), 133.
Asselineau, 24.
Assigny (d'), 491.
Astoin (d'), 144.
Astorg (d'), 692.
Attée (d'), 515.
Aubaïs (d'), 672.
Auban, 119.
Aubert, 1118.
Aubertin, 609.
Aubigné (d'), 772, 1025, 1118.
Aubijoux (d'), 838.
Aubin, 684.
Audemar (d'), 684.
Audemard, 666.
Audet, 449.
Audet (d'), 1119.
Audouyn, 630.
Aufrère, 278.
Auger, 610.
Augereau, 883.
Augier, 534, 1119.
Augy (Claude d'), 343.
Aujol, 737.
Aumale (d'), 435.
Aussaze, 1170.
Aussillon (d'), 158.
Aussy (d'), 286.
Aussy (d') s^r des Coutures, 1023.
Autrine (d'), 929.
Auve (d'), 156.
Auvergne (Annibal d'), 793.
Auzone (d'), 158.
Avessens (d'), 916-1119.
Avison (d'), 176.
Avrigny (d'), 798.
Ayeul, 273.
Aymer, 630.
Ayres, 149.
Ayrolle (d'), 197.

B

Babel, 305.
Babreuil, 611.
Bacon, 204.
Bacouël, 318.
Badius (Josse), 1120.
Baffour (de), 897.
Baignoux, 496, 500.
Baile, 900.
Baile, s^r de St-Mandé, 901.
Baillet, 182.
Balmier, 120.
Balsin, 121, 223.
Banage, 829.
Banos (de), 1121.
Bar, 935.
Barafort, 403.
Baraillé, 691.
Baratte, 654.
Barbarin, 882.
Barbe d'orge, 881.
Barbot, 501.
Barbou, 966.
Bardon, 644.
Barifale, 159.
Barneau, 532.
Baron, 644, 705.
Baroyer, 1122.
Barral, 470.

Barrat, 873.
Barraud (de), 350.
Barrauld, 120.
Barré, 1122.
Barselonne, 165.
Barthommies, 761.
Bartoloni, 171.
Baschi d'Aubais, 160.
Baschi-Stoblon, 753.
Basset, 111, 1090.
Basset, s^r de la Vaur, 1054.
Basquiat (de), 736.
Bassovie, 1041.
Bastia, 267.
Bastid, 644.
Bastide, 1122.
Bastie (de), 130.
Batheliard, 13.
Baudart, 642.
Baudesson, 52.
Baudoire, 338.
Baudon, 196.
Baudouin, 298, 882.
Baudouin du Peux, 346.
Baudrier, 615.
Baulac (de), 517.
Bauquemare (de), 539.
Bautru des Matras, 1035.
Baux (de), 89.
Bayard, 38, 881, 1005.
Bayencourt (de), 438.
Bayle, 559.
Bazanier, 224.
Bazin, 607.
Béarn (de), 847.
Beauchamp, 599, 610.
Beauchasteau, 141, 405.
Beaufort, 118.
Beaujeu (de), 534.
Beaumanoir (de), 760.
Beaumont (de), 443, 610, 1124.
Beauregard, 350.
Beauvau (de), 370, 708.
Beauvau-Tigny (de), 555.
Beauxhostes, 654.
Becude, 382.
Beda, 1120.
Bédat (de), 517.
Bedos de Mirabel, 1010.
Béfou (de), 824.
Bègles, 14.
Béjarry, 375.
Belard, 847.
Belcastel, 126.
Beldon, 784.
Bellassise, 1020.
Bellenave, 602.
Bellerue, 1125.
Belleville, 306, 558.
Belliard, 1126.
Belon, 1126.
Benauges, 517.
Benelle, 51.
Benezech, 120.
Benezet, 225.
Benivin (de), 378.
Bennes (de), 182, 708.
Benoist, 609.
Benquet (de), 847.
Berbisy (de), 158.
Berdot, 1097.
Berger, 705.
Bergoignan, 735.
Béringhen, 608, 610.
Bermond, 617.
Bernadou, 106.
Bernières (de), 953.
Bernui (de), 670.
Berquin (Louis de), 426.
Berthault, 880.
Bertichères, 118.
Bertrand, 497.
Bertrandy, 120.
Béschevel (de), 445, 889.
Besle (de), 736.
Bessay (de), 354.
Besse, 555.
Besset (de), 746.
Besson, 665.
Betancourt (de), 545.
Bétenjon (de), 847.
Béthencourt (de), 1161.
Beuguier, 508.
Beuzeville, 1014.
Bevier, 38.
Bèze (de), 414, 654.
Bezoles (de), 159.
Bianquis, 695.
Bidache (de), 441.
Bidé, 535.
Bienvenu, 345.
Bigonneau, 449.
Bigot, 540, 712.
Bihoreau, 224.
Bijotat, 459.
Bilot, 609, 611.
Biimont, 1169.
Bion, 50.
Bise, 1127.
Bissol, 68.
Bissoy, 772.
Biven (de), 847.
Bizard, 355.
Bize (de), 704.
Bizot, 833, 1166.
Blagny (de), 889.
Blanchan, 531.
Blanchard, 320.
Blanquefort, 1044.
Blayneau, 225.
Blond (de), 504.
Blondeau, 1127.
Bobusse, 654.
Bochart, 815.
Bochart du Mesnillet, 800.
Bodon, 737.
Bohelimer (de), 517.
Boireau (de), 1028.
Boisdaune (de), 152.
Boishubert, 1034.
Boislard, 881.
Bois-le-Comte, 973.
Boisrouvray, 450.
Boisse-Pardaillan, 905.
Boisson, 1127.
Bolduc, 495.
Bollenat, 1015.
Bologne (de), 938.
Bompart, 1067.
Bonafex, 910.
Bonafous, 644.
Boncourt, 404.
Bondaroy (de), 674.
Bonenfant, 598, 906.
Bongars, 654, 1127.
Boniels (de), 655.
Bonifas, 646.
Bonnail, 121.
Bonnard, 1000.
Bonne (de), 1005.
Bonnefon, 868.
Bonnegarde, 910.
Bonnel (de), 901.
Bonnels (de), 893.
Bonnières (de), 1169.
Bons (de), 185.
Bontoux, 47.
Bonvilar (de), 915.
Borberion, 882.
Bordel, 1114.
Borderie, 1038.
Bordes (de), 159, 185, 266.
Bordeutius, 559.
Bordon, 973.
Borme, 1128.
Bosc, 538, 961.
Bosque (de), 520.
Bosquet, 121.
Bosquillon, 609.
Bosruges, 892.
Bostaquet (de), 545, 772.
Botevereuc (de), 517.
Bothereau, 298.
Bothereau s^r de Lormoy, 56.
Boubers (de), 445.
Bouchereau, 811, 834.
Boudet, 89.
Bouet, 91.
Bouffard-Madiane, 447, 917.
Bougarelly, 754, 1111.
Bouhier, 843.
Bouillon, 764, 814, 817.
Boullehart (de), 533.
Boullier, 277.
Bouques (de), 356.
Bourbon (Antoine de), 791.
Bourbon (Nicolas), 1129.
Bourdon, 701, 715.
Bourg (Anne du), 87.
Bourgoignan, 735.
Bourguès (de), 746.
Bournezeau, 555.
Bourry, 513.
Boursault, 1136.
Boursede (de), 185.
Bousquet (du), 18.
Boust, 121.
Bouterone, 1136.

Bouthilliez, 1169.
Bouvet, 53.
Boyentran, 1037, 1038.
Boyer, 225.
Boynet, 378.
Bozène (de), 672.
Brachet, 62, 654.
Brahenne (de), 56.
Brail (de) sgr de Molins, 919.
Brassac, 922.
Bretonville, 54.
Breuil-Baret (de), 598.
Brevin, 611, 1137.
Briant, 1034.
Bribard, 654.
Briçonnet, sr du Treuil, 599.
Briey (de), 707.
Briffauld, 49.
Brilart, 1142.
Briolay, 1142.
Brion (de), 376, 654.
Briquemault, 469, 605, 611.
Brisbar (de), 499.
Brisseteau, 37
Brizebaure, 1039.
Brochart, 57.
Broquiès (de), 1093.
Brossard, 23, 774.
Brosse des Barbuts (de), 681.
Brossette, 16.
Brousson, 312.
Broutet, 641.
Brouzet, 161.
Brugnier, 609.
Brun de La Croix, 128.
Brun de Mollaret, 185-186.
Brunet, baron de Pujols, 672.
Brunier 273, 804.
Brunswick-Zell, 349
Brunyer, 119, 259.
Bruslefer, 1142.
Brusquet, 990.
Brusse (de), 37.
Brussy, 1161.
Bruxerus, 1161.
Brutel, 495.
Brutel de la Rivière, 493.
Bry (de), 186.
Bucanus, 603.
Budé, 632.
Budos de Hauterive (de), 731.
Buffier, 1028.
Buissonnet, 1143.
Buissonnier, 1143.
Bulgnéville (de), 621.
Bunel, 421.
Buor, 374.
Burges (de), 712,897, 1063.
Burnath, 838.
Busselot, 111.
Bussier, 1143.
Buttet, 1151.
Buyre (de), 186.
Buyrette, 485.

C

Caballinus de Cingulo, 789.
Cabanis, 122.
Cabastas (de), 1038.
Caboche, 530.
Cabot, 312.
Cabrilles (de), 917.
Cabrit, 279.
Cadet de Moriambert, 1064.
Cadours, 159, 182.
Caffarel, 27.
Cahaignes (de), 548.
Caignoncle, 1154, 1163.
Cailhaut, 375.
Cailhoup de Belesta, (de), 616.
Caires (de), 760.
Calison, 48.
Calmers, 119.
Calvan, 557.
Calvet, 1054.
Calvin, 337, 522, 998.
Cambécédès, 311.
Caméral, 1145.
Camerle, 1145.
Camiaille, 449.
Cammas, 746.
Camon (de), 10, 1038.
Camp (de), 610.
Campagnac, 555, 736.
Campet (de), 735.
Campredon, 1075.
Camuset, 1162.
Candales (de), 186.
Candolle, 19.
Candomer, 610.
Capgran, 160.
Capon, 1059.
Capon du Bosc, 538.
Cappadose, 388.
Cappel, 1092.
Capriol (de), 915.
Caradreux, 186.
Carberac, 903.
Carbonel, 545.
Cardel, 545.
Carelle, 159.
Carlier (de), 1084.
Carlscroon (de), 770.
Carmean, 973.
Caroly, 880.
Carré, 672.
Carrier, 642.
Carrière, 845.
Carteret de St-Ouen, 1138.
Cartier de Saint-Philippe, 278.
Carton, 705.
Casamajor (de), 415, 434.
Casaucau (de), 350.
Cassieux (de), 737.
Cassin, 768.
Casson, 616.
Castaing, 691.
Castanet, 159.
Castelfranc, 665.
Castellhon, 1146.
Castellin, 1144.
Castello (de), 641.
Casteneuc (de), 757.
Casteras (de), 615.
Castetia (de), 1038.
Castillon, 730, 1146.
Catel, 611,
Cato, 470.
Catusse, 894.
Caucanas, 51.
Cauchon de Maupas, 1044.
Caul (de), 952.
Caumont (de), 10, 1141.
Causide, 1146.
Causse, 608, 1038.
Cauvières, 737.
Caux (de), 545.
Cavaillon, 1027.
Cayer, 808.
Cayet, 802.
Cayrol, 470.
Çazenabe (de), 51.
Cazenove (de), 47.
Ceilloux (de), 569.
Célerier, 305.
Celier, 538.
Cène, 1062.
Cérisantes, 836.
Certon, 1146.
Ceublet, 120.
Chabot, 544.
Chabrey, 704.
Chabrol, 846.
Chaillet, 217.
Challudre, 794.
Chalmot, 630.
Chalvet, 900.
Chamaillart, 382.
Chambon, 1019.
Chambrier, 50.
Chamfort, 128.
Chamier, 280, 822.
Champ (de), 186.
Champcarré, 654.
Champgasté, 654.
Champion, 726.
Chanceville, 1146.
Chancoygne, 736.
Chandieu (de), 674, 1000, 1020, 1146.
Changuyon, 503.
Chantefort, 610,
Chaponneau, 1157.
Chapperon, 1150.
Chappuzeau, 350,
Chardin, 686.
Chardot, 1020.
Charis (de), 187.
Charlot, 567.
Charny, 1084.
Charpentier, 73.
Charron, 1107.
Charse, 1151.
Chartier, 973, 994.
Chartres (de), 611.
Chasseur, 1151.

Chassincourt (de), 658.
Chasteau, 274.
Chasteauneuf (de), 249.
Chasteigner (de), 1029.
Chastelain, 1144.
Chastelet, s^r de Luzancy, 743.
Chastillon, 1152.
Châteauverdun, 915.
Chatelaillon, 45.
Chatillon (de), 52.
Chaufepié, 278.
Chaumont, 30.
Chaumont-Guitry, 534.
Chaussière, 1152.
Chausson, 472.
Chauvel, 545, 777.
Chauvenel (de), 889.
Chauvin, 518.
Chavagnac (de), 568.
Chavan, 259.
Chazalètes (de), 691.
Chazeray (de), 1083.
Chenevix, 609, 611.
Chenon (de), 352.
Chenoux, 16.
Cheradame, 629.
Chermet, 882.
Cheron, 382.
Chéru, 782.
Cherville, 558.
Cheusses (de), 50.
Chevalier, 1152.
Chevé, 654.
Cheverry, 670.
Chèvreville, 617.
Chevry (de), 711.
Chinerolles, 655.
Chintré, 17.
Chirol, 1011.
Choart de Buzanval, 1020.
Chocus, 1113.
Choffin, 1101.
Choisy, 289.
Cholin, 881.
Choque, 1113.
Chrestien, 655.
Christianus Alethocriticus, 828.
Christophe, 339.
Civile, 540, 909.
Clabat, 1153.
Claret, 119.
Claude, 610.
Clauzel (de), 436.
Claveyrolles, 119.
Clavier, 827.
Clerc, 1015, 1151.
Clermont (de), 568.
Cléry (de), 514.
Clèves (de), 610.
Clot, 665.
Clouet, 818.
Cobreville, 443.
Cochet, 531.
Coderc, 531.
Codur, 119.
Cogniac, 873.
Coiffier, 594.
Coignet, 601.
Cointac, 976.
Colier, 48.
Colignon, 802, 824.
Coligny, 791, 1155.
Colin de Bonnefoy, 670.
Colliette, 204.
Collignon, 889, 1167.
Collonges, 768.
Colombi, s^r des Augiers, 901.
Colombier, 1153.
Cologne (de), 410.
Coloigne, 305.
Colombe, 27.
Colsonnet, 701.
Colvin, 815.
Combles (de), 610.
Combret, 1093.
Comitie, 120.
Comte (de), 89.
Concis (de), 614.
Condé (de), 535, 709.
Coninck (de), 58, 444.
Conquéré de la Cave, 746.
Conrart, 442, 496, 705, 1153.
Constans (de), 905.
Constantin, 1154.
Contades (de), 303.
Conthie (de), 510.
Convenis (de), 188.
Coquereaumont, 540.
Coquerel, 107, 289.
Coras, 223.
Corbessas, 216.
Corcailles, 934.
Cordier, 159, 696, 881.
Corguilleray (de), 896, 973.
Cormont (de), 611.
Cornalet, 449.
Corneillac, 159.
Corneillan, 915.
Cornier, 1154.
Corput, 726.
Corranus, 1125.
Corteiz, 1157.
Cossart, 1016, 1170.
Cossé (de), 1149.
Cossette, 901.
Costabadie, 559.
Costau (de), 188.
Cottiby, 34.
Cottin, 382, 610, 611.
Coton, s^r de Berthouville, 539.
Couët, 610, 1020, 1154, 1155.
Coulan, 1155.
Coullez, 610, 648.
Coulon, 705.
Counin, 1156.
Courault Du Portail, 375.
Courcelles (de), 265, 601.
Courcelles-le-Roi (de), 673.
Courcelle, s^r de St-Martin (de), 552.
Courcillon (de), 878.
Court, 865, 1156, 1157.
Courtier, 50.
Courtillat, 109.
Courtois, 1157.
Courtonne, 610.
Cousin, 1126, 1157.
Cousseau, 194.
Coutance (de), 878.
Couvermant, 655.
Couvin, 1156.
Couvrelles (de), 418.
Crecy (de), 641.
Creil (de), 1169.
Crespe, 1158.
Crespin, 18, 518, 654, 1158.
Creue (de), 189.
Crévecœur, 710.
Crevière, 611.
Crey (de), 189.
Crez (de), 189.
Croi (de), 121.
Croisie, 539.
Croses (de), 539.
Crouzil, 1160.
Croye (de), 54.
Croye, 705.
Cruvel, 905.
Cucharmoys, 189.
Cuidé, 702.
Cumont (de), 1108.
Cumont, s^r de Fiefbrun, 1161.
Cupif, 420.
Curton, 1058.
Cury, 191.
Cussy, 730.
Custe (de), 400.
Cuvillier, 48.

D

Daage, 1.
Dabausens, 2.
Dabbadie, 1.
Dabillon, 2.
Dabra, 2.
Dacier, 2.
Dadé, 10.
Dadou, 10.
Dagalié, 13.
Dagaud, 13.
Dagerbille, 13.
Dages, 1.
Dagez, 13.
Dagnan, 14.
Dagneau, 15.
Dagnès, 15.
Dagoneau, 15.
Dagoneau de Marcilly, 22.
Daguerre (J. D.), 23.
Daguin, 23.
Dagulles, 23.
Daiguebert, 23.
Daiguier, 23.
Daillé, 23-38, 610, 828.
Daillon (de), 38.
Daire, 44.
D'Aire-ventouse, 119.

Dairon, 44.
Daisse, 44, 334.
Daits de Memy, 45.
Dalain, 45.
Dalancé, 46.
Dalanduy, 46.
Dalavy de Mommille, 46.
Dalbenque, 46.
Dalbis, 47.
Dalbon, 47.
Dalbrici, 47.
Dalbus, 47.
Dalechamp, 51, 645, 858.
Dalençon, 52, 646.
Daleyrac, 53.
Dalgas, 53.
Dalgue, 54.
Dalibert, 56.
Dalisant, 56.
Dallain, 45, 56.
Dallamont, 57.
Dallin, 57.
Dalmas, 57.
Dalvert, 57.
Damade, 160.
Damalvy, 57.
Dambel, 57.
Damberbos, 58.
Damian, 966.
Damians, 58.
Damier, 225.
Damigrand, 58.
Damoin, 58.
Damonlaville, 57.
Damont, 58.
Dampfraie, 93.
Dampierre, 1169.
Dampmartin, 60.
Danarandal, 1162.
Dancé, 61.
Dancel, 61.
Dancey, 61.
Dancherenc, 61.
Danchet, 61.
Dandigné, 62.
Dandot, 62.
Daneau, 62-91, 906.
Danetonville, 91.
Daney, 91.
Danezay, 91.
Danfrie, 91.
Dangeard, 93.
Danger, 93, 1059.
Dangicourt, 93.
Dangirard, 94.
Danglade, 94.
Daniel, 94, 551, 654.
Danière, 104.
Daniez, s^r de Rives, 104.
Danjou, 105.
Dannhauer, 97.
Danois, 104.
Dansays, 61.
Dantan, 105.
Danton, 105.
Dantonet, 105.
Danyean, 91.
Daoust, 105.
Dappel, 105.
Darande, 105.
Darassus, 106.
Darce, 106.
Dardalhon, 106.
Dardier, 106.
Dardiloze, 107.
Darènes, 107.
Darets, 107.
Dargent, 107.
Dargillères, 109.
Darier, 109.
Dariette, 109.
Dariot, 109.
Darmajoux de Lauvergnac, 110.
Darmatigues, 110.
Darras, 111.
Darret, 107.
Darrigrand, 113.
Darroya, 114.
Darse, 114.
Dartenay, 114.
Dartien, 737.
Dartiguelouve, 114.
Dartigues, 114.
Dartois, 114.
Darut, 114.
Darvieu, 114.
Dassas, 116.
Dassier, 141.
Dastoin, 144.
Dauban, 144.
Dauber, 144.
Daubrassi, 121.
Daubus, 145.
Daudé, 145.
Daudé-Dalzon, 148.
Daudet, 149.
Dandiran, 51,
Daufais, 150.
Daufez, 150.
Daufin, 154.
Dauger, 150, 705.
Daulgon, 151.
Dauliac, 151.
Daulphin, 701.
Daumain, 151.
Daumède, 151.
Daumesnil, 151.
Daumont de Crespigny, 153.
Daunant, 1162.
Daunat, 153.
Daunette, 162.
Daunis, 153.
Daunois, 153.
Dauphin, 153.
Dauré, 154.
Daurés, 154.
Dauriac, 154.
Dauriers, 154.
Dausat, 154.
Daussy, 154, 1112.
Dantun, 155.
Dauve, 156.
Dauvet, 156.
Dauxilhon, 158.
Dauzac, 906.
Dauzone, 158.
Dauzou, 160.
Davaine, 398.
Daval, 161.
Davant, 163.
Davantes, 163.
Davanture, 170.
Davarie, 170.
Daves, 170.
Davet, 170.
Daviat, 170.
David, 170, 973.
David d'Avèze, 171.
Davied, 174.
Davin, 161, 175.
Davion, 175.
Davisson, 176.
Davy Du Perron, 176.
Deaux, 180.
Debar, 181.
Debascq, 181.
Debat de Pon, 181.
Debaud, 182.
Debeulle, 182.
Debey, 182.
Débia, 182.
Debis, 184.
Deblaireville, 184.
Deblay, 184.
Debled, 185.
Debleny, 184.
Deblue, 185.
Debon, 185.
Debonnaire, 185.
Debonot, 185.
Deborde, 185.
Debour, 185.
Debourse, 185.
Debret, 185.
Debrienne, 185.
Debrus, 186.
Debruye, 186.
Debryun, 186.
Decambour, 186.
Decamp, 186.
Decars, 186.
Decharmes, 187.
Dechaseaux, 187.
Dechauld, 187.
Decigalas, 187.
Decker, 187.
Declaux, 188.
Declay, 188.
Declérat du Collet, 651.
Declerc, 188.
Decombe, 188.
Decomble, 188.
Decors, 189.
Decotes, 189.
Decour, 189.
Decourteaux, 189.
Decousu, 189.
Decroci, 189.

Decrou, 189.
Decry, 189.
Decuchermois, 189.
Decurnes, 189.
Dédier, 191.
Dedoux, 191.
Dedun, 191.
Dée, 191.
Defaure de Fondamente, 191.
Defer, 192.
Deffère, 191, 1163.
Deffos, 192, 298.
Deffrancs, 92.
Defiaux, 192.
Definod, 192.
Defoin, 160.
Defons, 192.
Defontaine, 192.
Defor, 192.
Deforges, 192.
Defourne, 192.
Defresne, 193.
Defruisseaux, 193.
Dega, 193.
Dégallier, 193.
Degau, 193.
Degeac, 193.
Degérando, 193.
Degléze, 193.
Degouy, 193.
Degrain, 193.
Degrégoire du Bouchet, 193.
Dégremont, 193.
Degrez, 193.
Degrezes, 194.
Degu, 194.
Dehault, 194, 704.
Dehays, 194.
Dehey, 194.
Dehomel, 196.
Dehorre, 196.
Dehors, 196.
Dehos, 196.
Dehoulle, 196.
Deigalier, 13.
Deiran, 196.
Deirol, 197.
Deirolles, 196.
Deiron, 197.
Dejean, 198.
Dejours, 199.
Dejoux, 200.
Dejust, 201.
Delabarrière, 201.
Delabattière, 201.
Delaborde, 201.
Delabre, 201.
Delachon, 201.
Delacourt, 201.
Delafont, 201.
Delage, 201.
Delagrange, 202.
Delaigue, 202.
Delaille, 202.
Delaine, 202.
Delair, 202.
Delaizement, 202.
Delamain, 202.
Delamare, 204.
Delamer, 204.
Delamoy, 204.
Delamyre, 204.
Delanbernière d'Aspremont, 204.
Delande, 204.
Delange, 204.
Delannes, 204.
Delanoy, 204.
Delapène, 204.
Delaperrière, 204.
Delaplace, 204.
Delaporte, 205, 398.
Delaramière, 205.
Delaravanne, 205.
Delarbre, 205.
Delarc, 205.
Delarche, 205.
Delarouvière, 205.
Delas, 206.
Delaserre, 206.
Delassus, 206.
Delatour, 206.
Delaunay, 211.
Delaune, 206, 210.
Delaval, 211, 882.
Delaveu, 211.
Delavergne, 211.
Delaville, 211.
Delaviolette, 212.
Delavoye, 212.
Delay, 212.
Delbe, 212.
Delbecq, 611.
Delbecque, 212.
Delbès, 213.
Delbets, 737.
Delbez, 1108.
Del Boé, 518.
Delbois, 213.
Delborn, 213.
Delbos, 213.
Delbosc de Foissac, 213.
Delbra, 213.
Delcuin, 213.
Déléamont, 402.
Deleause, 213.
Déléchelle, 213.
Delecrose, 213.
Del Crusel, 849.
Delédrier, 213.
Delégnat, 213.
Delègue, 213.
Delenne, 213.
Deléoux, 213.
Delerbre, 213.
Delescure, 213.
Delespau, 213.
Delesseau, 214.
Delessert, 214.
Delestre, 215.
Delet, 215.
Deleuse, 215.
Deleuzière, 215.
Delfiou, 215.
Delforterie, 219.
Delfosse, 219.
Delfraisse, 219.
Delhom, 223.
Delhomme, 1166.
Delingle, 219.
Delions, 219.
Delioux, 219.
Deliot, 219.
Delisle, 219.
Delives, 219.
Delmarre, 219.
Delmas, 219.
Delmaures, 220.
Delmé, 220.
Delmer, 220.
Delmestre, 220.
Deloche, 220.
Deloges, 220.
Delomb, 220.
Delon, 221.
Delonnex, 223.
Delore, 223.
Deloret, 223.
Delorme, 223.
Delormie, 224.
Delort, 223.
Deloulle, 224.
Delouze, 215.
Deloy, 224.
Deloynes, 654.
Deloxière, 224.
Delpard, 224.
Delpas, 224.
Delpech, 224.
Delpeyrou, 224.
Delpieuch, 225.
Delprat, 225.
Delpuech, 225, 560, 1093.
Delrieux, 227.
Delrue, 228.
Delsons, 228.
Delteil, 228.
Delubac, 228.
Delurin, 228.
Deluse, 215.
Deluze, 216.
Delval, 228.
Dely, 228.
Demahis, 228.
Demaires, 228.
Demandière, 228.
Demanse, 228.
Demant, 228.
Demante, 228.
Demarets, 228, 518.
Demé, 228.
Demède, 228.
Demérac, 228.
Demercières, 53.
Demestre, 229.
Demier, 229.
Deminot, 229.
Demoisy, 229.
Demonceaux, 229.

Demonnevy, 229.
Demont-Sorbier, 375,
Demophons, 230.
Demory, 230.
Demous, 746.
Demoyen, 230.
Demuin, 230.
Demussy, 230.
Demy, 230.
Denaisius, 230.
Denayrens, 231.
Dene, 231.
Deneichaud, 231.
Deneschault, 231.
Denfer, 231.
Denfert-Rochereau, 232.
Deniau, 233.
Denibauld, 234.
Denis, 234, 712, 881, 973.
Denise, 237.
Denisot, 237.
Dennebault, 234.
Denny, 237.
Denonville, 237.
Denormandie, 237.
Denos, 237.
Denoyer, 237.
Dent, 237.
Dentière, 238.
Denun, 237.
Déothe, 249.
Depierre, 250.
Depins, 670.
Deplanche, 250.
Deportes, 1038.
Dequand, 250.
Dequel, 250.
Derau, 250.
Derbaut, 250.
Derbes, 250.
Derbos, 250.
Derby, 250.
Derian, 250.
Dericard, 250.
Derignée, 250.
Derion, 250.
Derive, 251.
Derlande, 250.
Dermas, 251.
Derme, 251.
Derné, 251.
Derneval, 251.
Deroche, 251.
Derodon, 251, 1166.
Derogart, 258.
Derou, 258.
Deroy, 259.
Derrès, 259.
Derrhé, 250.
Derrius, 259.
Dersigny, 259.
Deruban, 259.
Derval, 259, 434.
Dervillier, 259.
Desaguliers, 259, 262.
Desaignes, 262.
Des Aiguillières, 259.
Desaize, 262.
Desandrieux, 128.
Des Androuins, 709.
Des Appas, 1038.
Des Arènes, 262.
Desargues, 263.
Desarrois, 263.
Des Arrois, 263.
Desartières, 263.
Desaubert, 263.
Des Aubiers, 263.
Désauches, 263.
Desaulse, 263
Desault, 263.
Desaurières, 263.
Des Autels, 263.
Des Avenelles, 263.
Desavènes, 263.
Desavie, 263.
Desavoye, 263.
Des Barres, 265, 1101.
Des Bas, 265.
Des Bergeries, 190.
Des Biars-Montgommery, 265.
Desblancs, 265.
Desbois, 401
Desbonnerie, 265.
Des Bordes, 265.
Des Bordes-Mercier, 802.
Desbordes-Valmore, 267.
Des Bouveries, 267.
Des Brières, 271.
Des Brosses, 271.
Desbrus, 271.
Des Buissons, 271.
Descarrière, 272.
Descartes, 272.
Des Casses, 914.
Descat, 273.
Descayrac, 272.
Descazals, 273.
Des Ceriziers, 273.
Deschamps, 259, 273, 881.
Des Champs, s^r de Bussac, 537.
Des Chastagnes, 283.
Des Chaumes d'Argence, 283.
Deschauves, 283.
Des Chazeaux, 283.
Deschets, 283.
Desclau, 188, 283.
Des Clausels, 283.
Desclos, 284.
Des Clouseaux, 283.
Des Cluseaux, 685.
Des Combes, 283.
Descombier, 283.
Des Comptes, 708.
Des Contes, 653.
Des Costils, 284.
Descots, 284.
Des Côtes, 284.
Desconches, 284.
Descours, 284.
Descourteaux, 284.
Descous, 285.
Descousu, 285.
Des Coutures, 286.
Descoy, 286.
Descript, 286.
Descroit, 287.
Des Cros, 287, 657.
Des Crozes, 287.
Des Eaulx, 287.
Des Ecotais, 287.
Desenne, 288.
Deserre, 288.
Desert, 288.
Desesguilliers, 288.
Desesne, 288.
Des Essarts, 288.
Desessas, 372.
Desfèvres, 297.
Des Figuières, 297.
Des Fontaines, 297, 612.
Des Forestz, 294.
Des Forges, 298.
Des Fos, 298.
Des Francs, 298.
Des Friches, 298, 654.
Des Gallars, 298.
Des Gorris, 609.
Desgouttes, 305.
Desgoust, 306.
Des Graces, 306.
Desgranges, 306.
Desgrés, 306.
Desgrois, 306.
Desguais, 306.
Des Guilliers, 259.
Des Guyots, 307, 709, 800.
Des Haies, 307.
Des Hameaux, 308.
Des Hayons, 307.
Des Hedart, 308.
Des Herbiers, 308.
Des Hommes, 308.
Deshommestz, 309.
Des Hours, 309.
Des Isnards, 312.
Des Jardins, 314.
Desjens, 314.
Desjours, 314.
Deslandes, 314.
Des Landes, s^r du Moulin, 553.
Des Liarderes, 309.
Des Loges, 315.
Deslogettes, 315.
Des Longchamps, 315.
Des Mahis, 377.
Des Maizeaux, 315.
Des Marais, 318.
Desmares, 319.
Des Marets; 319.
Des Marguerites, 333.
Des Maries, 333.
Desmarins, 333.
Desmarques, 333.
Desmars, 333.
Des Martins, 333.
Des Masures, 51, 278, 336, 1167.
Desmier, 346.

Des Minières, 352.
Desmiez, 1005.
Des Montis, 353.
Des Moulins, 353, 611.
Des Nouhes, 354.
Des Nois, 354.
Desnoyers, 355.
Des Oiseaux, 355.
Des Olches, 355.
Desombs, 355.
Des Ormeaux, 355, 610.
Desouches, 355.
Des Ouches, 355.
Desoubz-Moulins, 355.
Despagne, 355.
Des Pechels, 355.
Despeisses, 356.
Des Périers, 357, 363.
Despernay, 356.
Desperon, 364.
Des Peuilles, 363.
Despin, 364.
Des Planches, 364, 540.
Desplanes, 364.
Desplans, 364.
Desplantiers, 364.
Desplas, 364.
Desplnches, 364.
Des Poets, 365.
Despoir, 1030.
Despois, 365.
Despolette, 364.
Des Pomares, 364.
Des Ponchés, 364.
Des Portes, 364, 696.
Despotz, 365.
Des Préaux, 365.
Després, 366.
Des Prunes, 555.
Desreneaux, 366.
Des Rez, 366.
Desrians, 366.
Desricourt de Licques, 1084.
Desrieux, 366.
Des Roches, 366.
Des Rois, 369.
Des Roquettes, 369, 545.
Desroseaux, 369.
Desrousseaux, 369.
Des Roussets, 369.
Desroy, 369.
Desrues, 369.
Desruisseaux, 369.
Des Rumeaux, 369.
Dessagne, 369.
Des Saignes, 369.
Des Salles, 369, 708.
Des Sarèges, 372.
Dessars, 372.
Dessebas, 372.
Des Sept-Granges, 372.
Des Serpents, 372.
Desserre, 372.
Dessertine, 372.
Dessière, 373.
Dessineuz, 373.
Dessinges, 373.
Dessiou, 373.
Dessiray, 373.
Dessostelle, 373.
Dessus, 373.
Des Tampes, 373.
Desteil, 373.
Des Teilles, 373.
Desteur, 373
Destomme, 373.
Des Touches, 373.
Destournelles, 373.
Destremeau, 373.
Desubas, 373.
Desuge, 373.
Desus, 374.
Des Vallons, 374.
Des Vaux, 374.
Des Vieux, 375.
Des Vignes, 376.
Des Vignolles, 376.
Des Vœux, 376, 676.
Desvoix, 376.
Detan, 378.
Detayse, 378
Detroit, 379.
Detroy, 379.
Detury, 379.
Deuilly, 620.
Deval, 379.
Devalées, 379.
Devanne, 379.
Dever, 545.
Devéria, 384.
Devèse, 390.
Deveye, 390.
Devia, 170.
Devicq, 390.
Devilla, 141, 390.
Devisme, 391.
Devory, 399.
Devort, 399.
Devra, 399.
Deydier, 399.
Deyme, 1049.
Deymier, 400.
Deynas, 399.
Dezard, 399.
Dezebry, 399.
Dézerit, 399.
Dèzes, 399.
Dezières, 399.
Dezille, 399.
Dezimberg, 400.
Dezombre, 399.
Dezy, 400.
Dhérisson, 401.
Dhermas, 401.
Dhillaire, 401.
Dhirson, 401.
Dhombres, 401.
Dhuisseau, 403.
Diabat, 403.
Diacan, 403.
Diacre, 404.
Diaque, 404.
Dibon, 404.
Dicq, 404.
Dictelin, 404.
Didelot, 404.
Didier, 404.
Didil, 406,
Dieppedale, 406.
Diete (de), 406.
Dieterici, 406.
Dietrich, 407.
Dietterlin, 409.
Dieu, 411.
Dieu (De), 191, 410.
Dieudonné, 411.
Dieufol, 412.
Dieu-le-fés, 412.
Dieulefit, 274, 412.
Dieu-me-gard, 412.
Dieu-si-soyt, 412.
Dieusse, 412.
Dieu-te-gard, 412.
Diévé, 412.
Digaud, 412.
Digeon de Boiverdun, 412,
Digne, 412.
Digoine, 412.
Digoris, 412.
Dijon, 412.
Dillon, 412.
Dilly, 413.
Dilot, 413.
Din, 413.
Dindault, 413.
Dines, 413.
Dinot, 413.
Dionneuil, 414.
Dionneville, 415.
Dionville, 415.
Dioré, 415.
Dirat, 691.
Dioschon, 415.
Dirnier, 415.
Disard, 415.
Disdier, 405.
Diserotte, 111, 415.
Dismier, 415.
Disnematin, 415.
Disque, 416.
Dissantouan, 416.
Dissartines, 416.
Dissiton, s^r de Campan, 416.
Dives, 416.
Divory, 46.
Divoy, 416.
Divré, 417.
Dizier, 417.
Dobré de Robigny, 417.
Dobt, 417.
Doche, 419.
Docok, 418.
Docourt, 419.
Doctoville, 419.
Dodat, 419.
Dodin, 419.
Dohain, 419.
Dohna (de), 1127, 1150.

Doisseau, 419.
Doisy, 481, 966.
Doit, 420.
Doizay, 420.
Doize, 420.
Dolbeau, 420.
Dolé, 611.
Dolet, 420, 643, 1167.
Dolivat, 433.
Dolive, 433.
Dolivier, 433.
Dollé, 420.
Dolleron, 432.
Dollfus, 217.
Dollond, 433.
Dolon, 434.
Dolympies, 433.
Domanchin, 434.
Domanges, 434.
Domangeville, 434
Domarni, 434.
Domas, 434.
Dombidault, 435.
Domel, 435.
Domelon, 435.
Domenche, 434.
Domenchin, 229.
Domerc, 435.
Domergue, 35
Domessargues, 438.
Domigny, 438.
Dominge, 438.
Dominici, 438.
Dominique, 438.
Domins, 438.
Dommissents, 366.
Domo (de), 846.
Dompierre, 438, 468, 648.
Domsal, 445.
Domusson, 445.
Domzieux, 445.
Don, 445.
Donadieu, 446.
Donadille, 447.
Donat, 447.
Donay, 447.
Dondes (de), 447.
Dondon, 447.
Doné, 447.
Doneau, 448.
Donet, 447,
Dongnon (de), 454.
Donier, 454.
Doniot (de), 454.
Donnaut, 455.
Donneau, 973.
Donnedieu, 446.
Donon (de), 454.
Donsi, 455.
Donte, 455.
Donyssan, 1038.
Donzel, 455.
Dor, 455.
Dorain, 456.
Dorbé, 456.
Dorbet, 456.
Dorcel, 456.
Dorcière, 456.
Dordes, 456.
Dore, 456.
Doré, 456.
Dorel, 456.
Doremet, 456.
Dorgeval, 457.
Dorgueil, 1038.
Dorguel, 457.
Dorie, 457.
Dorien, 457.
Dorignac, 457.
Dorignée, 457.
Dorigny, 457.
Dorin, 1028.
Doriol, 458.
Dorisi, 458.
Dorival, 458.
Dorléans, 459.
Dorliac, 460.
Dormeaulx, 18, 460.
Dornand, 460.
Dornessac, 460.
Doron, 460.
Doroux, 460.
Dorquevault, 460.
Dorsch, 460.
Dorsel, 467.
Dorsenne, 467.
Dortel, 469.
Dortet, 470.
Dorthe, 444, 467.
Dortial, 471.
Dortolan, 475.
Dortoman, 475.
Dortouls, 475.
Dosia, 475.
Doster, 475.
Dostrague, 475.
Dothée, 475.
Dotire, 475.
Douault, 475.
Douay, 476.
Double, 476.
Doublet, 476.
Doucet, 476.
Douchan, 476.
Douché, 476.
Doudart, 476.
Douel, 476.
Douen, 476.
Douet, 479.
Douffet, 479.
Dougargues, 479.
Douhin, 479.
Douillon, 479.
Doulay, 479.
Doulcin, 479.
Doulebeau, 479.
Doulère, 159.
Doulès, 479.
Douliancourt, 479.
Doulière, 479.
Doulmet, 435.
Doulson, 479.
Doultre, 479.
Doumergue, 435.
Douneau, 479.
Dounous, 479.
Doursaincte, 479.
Doussandre, 479.
Doussel, 479.
Doussert, 480.
Doussin, 480.
Douton, 1084.
Doux, 480.
Douxain, 480.
Douzale, 480.
Douzet, 480.
Dovet, 480.
Doyau, 38.
Doyen, 480.
Doyert, 480.
Doynet, 481.
Doysseau, 481.
Doze, 481.
Dozet, 481.
Dragon, 482.
Dragon de Choméane, 1168.
Drancourt, 482.
Drapeau, 482.
Drapier, 482.
Draque, 483.
Draud, 483.
Draye, 483.
Drée, 483.
Drée de La Serrée, 1168.
Drelincourt, 483-501.
Dreux (de), 158, 502.
Drevet, 15.
Drevon, 502.
Driard, 502.
Drieu, 502.
Drillon, 502.
Drincourt, 502.
Driolle, 502.
Drion, 503.
Drivet, 503.
Droche, 503.
Drognat, 503.
Drogu, 503.
Drogue, 503.
Drogueur, 503.
Droleuveaux, 503.
Dromard, 503.
Dromme, 503.
Drouart, 503, 610.
Droublet, 504.
Droué, 504.
Drouet, 504, 611.
Drouilhet, 505, 850.
Drouin, 505, 881.
Drouineau, 505.
Drouot, 505.
Drove, 505.
Droyn, 503.
Druard, 505.
Druebert, 505.
Druet, 505.
Drumelles, 506.
Drusonus, 506.

Druyer, 506.
Drybel, 506.
Dryœu, 506.
Dulon, 740.
Dulong, 740.
Du Luc, 517, 740.
Du Lys, 641, 741.
Dumagnon, 742.
Dumais, 742.
Du Maistre, 742.
Du Mangin, 1170.
Dumangot, 742.
Dumanoir, 742.
Dumarché, 742.
Dumarchet, 742.
Du Maresq, 742.
Dumaris, 742.
Du Marnay, 742.
Dumarteret, 742.
Du Martinet, 742.
Dumas, 5, 214, 333, 530, 743-756.
Du Mas-Vercoiran, 661.
Du Matz, 756.
Du May, 764.
Du Mayne, 765.
Dumazel, 129, 470, 891
Dumbar, 765.
Dumé, 766.
Du Meme, 765.
Du Mesnil-Baclé, 766.
Du Mesnil-Jembelin, 766.
Du Mesnil-Lambert, 766.
Du Mesnilh, 765.
Du Mesnillet, 766.
Dumet, 766.
Du Mex, 766.
Duaren, 506.
Duban, 514.
Du Banchet, 1000.
Dubard, 514.
Dubarle, 515.
Du Barry, 515.
Du Batut, 510.
Du Baule, 515.
Du Bayle, 514.
Du Bays, 514, 657.
Dubeau, 515.
Du Bec-Crespin, 511.
Du Bellay, 515.
Du Beron, 517.
Du Bessé, 517.
Dubesset, 517.
Du Blanc, 517.
Du Blandy, 517.
Dubléa, 517.
Du Bled, 641.
Du Bœuf, 517.
Du Bois, 517, 653.
Dubois, 517-535, 881.
Du Bois (Le peintre Fr.) 523.
Dubois (Michel), 853.
Dubois (Simon), 855.
Du Bois-Guiheneuc, 535.
Du Bois d'Angiran, 531.
Dubois de Nemetz, 532.
Du Bois des Comtes, 533.
Du Bois des Cours, 533.
Du Boispréau, 535.
Du Bonnet, 535.
Dubord, 535.
Du Bordage, 173, 535.
Du Bordel, 973, 978.
Du Bordet, 535, 1041.
Duborn, 535, 840.
Dubos, 538.
Du Bosc, 160, 538-551.
Dubosc de Vaure, 538.
Du Bosc de Radepont, 539.
Du Bosq, 736.
Du Bosquais, 552.
Du Bosquet, 44, 552.
Du Bouays, 517.
Du Bouchet, 552.
Dubouil, 558.
Du Boulay, 558.
Du Boullet de la Motte, 558.
Du Bourdieu, 558.
Du Bourg, 567-598.
Du Bousquet, 598.
Du Bout, 1169.
Du Breuil, 598.
Du Breuil de Chive, 599.
Du Breuil de Montaud, 534.
Dubreuil du Chasteignier, 600.
Du Bret, 598.
Du Breton, 598.
Du Broca, 600.
Du Brossay-Saint-Gravé, 756.
Du Broullat, 600.
Dubruc, 602.
Du Bruert, 602.
Du Buc, 602.
Du Buisset, 604.
Du Buisson, 599, 605.
Dubuy, 606.
Dubuze, 606.
Duc, 606.
Ducaille, 606.
Du Cambon, 606.
Ducamp, 607.
Ducan, 834.
Du Candal, 534, 607, 712.
Du Candelay, 613.
Du Cane, 963.
Du Cantal, 27.
Du Carel, 614.
Du Carnet, 615.
Du Caroy, 615.
Du Carroge, 615.
Du Casse, 615.
Ducasson, 616.
Du Castaing, 616.
Du Cau, 616.
Du Causse, 119.
Du Cayla, 616, 863.
Du Caylar, 617.
Du Celle, 617.
Du Cerceau, 617.
Du Céré, 617.
Ducerf, 617.
Ducey, 617.
Du Cézier, 617.
Du Chail, 619.
Du Chailard, 625.
Du Chaine, 619.
Du Chalard, 619.
Du Champ, 46, 619.
Du Chanfaye, 625.
Du Charon, 712.
Du Chasne, 619.
Duchastel, 620, 882.
Du Chastelet, 620.
Du Chastellier, 354, 624.
Du Chat, 625.
Du Chaume, 558.
Du Chaylas, 625.
Du Chemin, 625.
Ducheni, 627.
Ducher, 476.
Du Cher, 627.
Du Chesne, 627-641.
Du Chesneau, 641.
Duchoron, 642.
Du Choul, 642.
Du Chozeau, 644.
Duciel, 644.
Ducignet, 644.
Ducimetière, 644.
Ducla, 644.
Du Clain, 644.
Duclaux, 644.
Du Claye, 645.
Du Cléda, 645.
Duclerc, 645.
Du Cléret, 645.
Du Clos, 646.
Du Clot, 1068.
Du Clou, 645, 651.
Ducloux, 650, 702.
Du Cluseau, 651, 737.
Du Cluset, 651.
Du Coindeau, 651.
Du Coing, 651.
Du Collet, 754.
Du Colombier, 651.
Ducommun, 651.
Du Conte, 652.
Ducor, 652.
Du Corbier, 652.
Du Cormier, 404, 652.
Du Corzan, 652.
Ducos, 652.
Du Costé, 653.
Du Coudray, 259, 655.
Du Coudré, 656.
Du Couleur, 656.
Du Coustaud, 656.
Ducoux, 656.
Ducrai, 656.
Ducré, 657.
Du Crest, 530, 656.
Du Cret, 657.
Ducroi, 657.
Ducros, 115, 657, 659.
Du Crouz, 668.
Ducrozet, 668.
Du Cugnet, 668.

Du Deffend, 668.
Dudéré, 668.
Dudicy, 668.
Du Dolet, 1170.
Duesme, 668.
Du Fagne, 668.
Dufai, 668.
Du Fasq, 668.
Dufau, 668.
Du Faur, 669, 712.
Dufaur de Pibrac, 799.
Du Faure, 675.
Dufay, 675.
Du Fayet, 676.
Dufays, 676.
Dufernet, 676.
Du Férou, 677.
Du Ferrier, 574, 677, 1170.
Du Fesq, 681.
Du Fesquet, 681.
Dufeu, 681.
Dufez, 681.
Duffau, 669.
Duffort, 682.
Du Fié, 681.
Dufier, 681.
Dufire, 681.
Duflo, 681.
Dufoing, 681.
Du Forcet, 682.
Du Fos, 682.
Du Fossé, 682.
Du Fost, 682.
Du Fou, 682.
Du Fouén, 682.
Dufour, 684-691.
Dufourne, 691.
Du Fraisse, 691.
Dufrayé, 691.
Dufré, 691.
Du Frère, 691.
Du Fresnay, 692, 834.
Du Fresne, 692.
Du Fresny, 144.
Du Frète, 693.
Du Freye, 693.
Du Fromental, 120.
Du Fuert, 38.
Dugabé, 693.
Du Gard, 694.
Du Gardin, 694.
Dugas, 694.
Du Gast de Briacé, 1030.
Du Geay, 696.
Duges, 696.
Duglas, 696.
Du Gotoy, 696.
Du Goue, 696.
Du Goux, 696.
Du Gravier, 696.
Dugré, 193.
Du Grenier, 701.
Du Grès, 447.
Du Gric, 696.
Du Gruchot, 539.
Du Gua, 696.
Du Guar, 694.
Du Gué, 700.
Du Guéret, 700.
Du Guernier, 651, 701.
Du Hamel, 703.
Du Han, 705.
Duhard, 706.
Du Hart, 691.
Du Hauf, 707.
Du Hautoy, 370, 707.
Du Houssay, 708.
Du Houx, 709.
Dui, 710.
Duillon, 711.
Duisonnellus, 711.
Duissac, 711.
Duisseau, 711.
Duja, 696.
Dujac, 711.
Du Jardin, 710, 711, 732.
Du Jarry, 711.
Dujau, 940.
Du Jay, 711.
Dujol, 711.
Du Jon, 711.
Du Juau, 730, 905.
Du Jusse, 730.
Du Lac, 730.
Dulacq, 730.
Du Ladour, 731.
Du Larans, 731.
Du Laurens, 1069.
Du Laurent, 514.
Du Laurier, 732.
Dulay, 733.
Dulencourt, 733.
Dulès, 733.
Du Lignon, 733.
Dulin, 735.
Du Lin, 882.
Du Lion, 735.
Du Liscoët, 738,
Dullet, 733.
Dully, 741.
Dulo, 740.
Dumier, 767.
Dumieu, 767.
Du Molin, 783.
Dumonard, 767.
Du Monceau, 434.
Dumonceaux, 767.
Du Monstier, 1107.
Du Mont, 767-781.
Du Monteroult, 781.
Dumontel, 782.
Du Mont-Ouvert, 820.
Dumoral, 767.
Du Morisson, 782.
Du Mortier, 782.
Du Moular, 782.
Du Moulin, 33, 782-833, 913, 1127.
Du Moulin (Antoine), 358, 361.
Du Moustier, 374, 833, 1170.
Dumoy, 834.
Du Mur, 834.
Dun, 834.
Dunière, 842.
Du Nolier, 842.
Du Noyer, 805, 830, 842, 1095.
Du Nyece, 843.
Du Pan, 843.
Duparc, 766.
Du Parc, 843.
Dupas, 843.
Du Pasquier, 339.
Du Passage, 843, 870.
Du Paty, 645,
Dupec, 843.
Du Péras, 843.
Duperay, 844.
Du Perche, 844.
Duperne, 848.
Du Perrier, 518, 844.
Du Perron, 848.
Du Perroux, 848.
Du Perroy, 289.
Du Perus, 848.
Du Peyrou, 848.
Du Pin, 159.
Dupin, 850.
Dupin de St-André, 852.
Du Pinet, 521, 852.
Du Piotay, 863.
Du Plain, 863.
Du Plan, 118, 314, 864.
Duplantier, 871.
Du Plat, 871.
Du Plaute, 871.
Du Play, 871.
Du Plessis, 876.
Du Plessis-Mornay, 24.
Du Plessis-Thicourt, 515.
Du Pleix, 872.
Du Plo, 657.
Du Poirier, 879.
Du Poiroux, 887.
Du Poix, 886.
Dupon de Serres, 120.
Du Ponchel, 610.
Du Ponssel, 896.
Dupont et Du Pont, 887-896.
Du Ponton, 896.
Du Port, 634, 896.
Du Portail, 899.
Dupoux, 118, 899.
Du Pouy, 910.
Du Poyet, 899.
Dupra, 900.
Duprai, 903.
Du Prat, 900.
Du Pré, 654, 903.
Dupré de Dujau, 89.
Du Pré Le Jay, 308.
Dupré de Passy, 1020.
Du Prey, 903.
Du Puget, 907.
Dupuis, 144.
Dupuis de Mercey, 1025.
Du Puis, 38.
Dupuy, 1166.
Dupuy-Montbrun, 926-951.

Du Puy-Papin, 764.
Du Puy de St-André, 48.
Du Quesne, 951-963.
Du Quesnoy, 963.
Duquet, 964.
Durambure, 964.
Du Ranc, 964.
Durand, 19, 813, 965-1027.
Duras (de), 1037.
Du Rastel, 1027.
Du Raulet, 1028.
Du Ray, 1028.
Durban, 1028.
Durcot, 515, 1028.
Durdès, 1030.
Durdet, 1030.
Dureau, 1030.
Dureil, 1031.
Durel, 1031.
Du Renier, 1032.
Du Ressort, 1032.
Duret, 1032.
Durette, 1035.
Dureys, 1031.
Durfey, 1036.
Durfort, 119, 533, 1036.
Durgniat, 503.
Du Rieu, 1050.
Du Rion, 1053.
Du Riou, 1053.
Du Roc, 1053.
Du Rocher, 1053.
Du Roi, 1054.
Du Rolet, 1054.
Du Roley, 1054.
Duron, 1054.
Du Ronceau, 1062.
Du Rondel, 499, 1055.
Du Rosier, 787, 1056.
Du Rosne, 1058.
Du Roulet, 1058.
Duroure, 1059.
Du Roure, 435.
Du Rousseau, 1059.
Du Roux, 1062.
Du Royac, 1054.
Du Rozel, 1063.
Durret, 1063.
Durte, 1063.
Duruel, 1063.
Du Ruel, 1172.
Durussel, 1063.
Du Ry, 1063,
Du Rye, 1065.
Du Ryer, 1065.
Durzy, 1065.
Du Sableau, 1065.
Da Sac, 540.
Du Sart, 1065.
Du Sault, 1065.
Du Sautoir, 1065.
Du Sautoy, 1065,
Du Seau, 1065.
Duseigneur, 1066.
Du Sellier, 1066.
Du Serre, 1066.
Du Solier, 1069.
Duson, 1074.
Du Soul, 1070.
Du Soullier, 1070.
Dusaussois, 1074.
Dussaut, 1073.
Dusseau, 1073.
Dusselle, 1067.
Dussié, 1074.
Dussieur, 1074.
Dussin, 1074.
Dusson, 1074.
Dutan, 1074.
Du Tap, 1074.
Du Teil, 1074.
Du Temps, 56, 1075.
Dutens, 704, 1076.
Du Terrail, 1081.
Duterre, 1083.
Du Terrier, 1083.
Du Tertre, 1035, 1083.
Du Thau, sr de Bénivent, 1001.
Du Thays, 1074.
Du Théraud, 534.
Du Thon, 1084.
Dutilh, 1075.
Du Tillet, 1085.
Dutilloy, 1086,
Dutilly, 1087.
Dutiltre, 1087.
Dutocq, 1087.
Dutoit, 1087,
Du Touchet, 1087.
Du Tour, 1088.
Du Tréhant, 1029.
Du Trembley, 1088.
Du Trésor de la Rocque, 1088.
Du Treuil, 1088.
Du Triol, 1088.
Du Tronchay, 1088.
Du Trossel, 1089.
Du Truel, 1088.
Dutry, 1090.
Dutuy, 1090.
Duval, 574, 644, 781, 881, 1090.
Duval de Hauteclaire, 704.
Du Val des Aulneaux, 764.
Du Valada, 926.
Du Vanneau, 1096.
Duvar, 1096.
Du Vau, 1096.
Duvay, 1096.
Duvelais, 1096.
Du Vennier, 1096.
Du Ventre, 1096.
Du Verger Malaguet, 614.
Du Vergier, 1096.
Du Vergier de Monroy, 350.
Du Vergny, 1096.
Duvernay, 1096.
Duvernoy, 1096.
Du Vez, 1104.
Duvicquet, 382.
Du Vidal, 1104.
Du Vigean, 682.
Du Vigier, 608, 1107.
Du Vignault, 1109.
Du Villa, 679.
Duvillar, 120.
Du Villard, 1109.
Du Viraillh, 1110.
Du Vitieu, 1111.
Du Vivant, 1112.
Du Vivier, 787.
Du Voisin, 1112.
Du Voyer, 1112.
Du Wicquet, 1114.
Dyjoux, 1113.
Dymonet, 965, 1113.
Dynise, 237.
Dynon, 1114.
Dyze, 1114.

E

Ebly (d'), 567.
Edoard (N.) 982.
Emeran, 121.
Emerian, 459.
Emmery, 114.
Ennetières (d'), 238.
Entraignes (d'), 894.
Entraunes (d'), 754.
Entrecasteaux (d'), 755.
Erbilliers (d') 757.
Erbus (d'), 112.
Ermenouville (d'), 909.
Erondelle, 650, 702.
Escairac (d'), 272.
Eschalard, 684.
Escœuffant (d'), 1083
Escoffier, 161.
Escoperie (d'), 915.
Escot, 350.
Escoubleau (d'), 913.
Escout (d'), 111.
Esparbès (d'), 159.
Espinet, 61.
Espivent (d'), 642.
Espoir (d'), 456.
Espueilles (d'), 363.
Estienne, 112.
Estor, 50.
Etampes (d'), 674.
Eudelin, 485.
Expenx (d'), 735.
Expert, 419.
Eylesa, 606.
Eyma, 849.
Eymar, 54.
Eyssautier, 141.

F

Fabert (Le maréchal), 808.
Fabre, 128.
Faget, 159.
Faget (de), 160.
Falaiseau, 37.
Falguerolles, S.
Farel, 517, 528, 746.
Farelle (de la), 129.

Faret (de), 938.
Farie, 691.
Faulconet (de), 1020.
Faultrey, 184.
Fauquembergue (de), 609.
Faure (de), 130.
Fauriel, 685.
Fauvarque, 50.
Faux, 48.
Favancourt (de), 903.
Favart, 644.
Favières (de), 534.
Favre, 224.
Fay (du), 51.
Feer, 218.
Félice (de), 398.
Félis (de), 263.
Féronce, 686.
Ferrand, 27.
Ferrassières (de), 939.
Ferrier, 704.
Ferriet de Verny, 196.
Fétizon, 609, 611.
Filhol, 647.
Fises, 551.
Fizeaux, 48.
Fleix (de), 830.
Fleut, 54.
Flojac, 537.
Florentin, 339.
Flournois, 49.
Foix (de), 574.
Folambert, 1034.
Folines, 964.
Foncouverte, 1010.
Fontaines (de), 681.
Fontane, 51.
Fontanieu, 695.
Fontanon, 119.
Fontenailles, 607, 757.
Fontenay, 355, 617, 641.
Fontfroide, 556.
Fontpeyre, 1038.
Fonzes, 121.
Forent, 224.
Forets-Blacons, 1028.
Forestier, 336.
Fors (de), 836.
Fortou, 1038.
Fossez, 141.
Foubert, 611.
Foucault, 710.
Foucquet, 123.
Foudy St-Michel, 118.
Fouet, 885.
Fouquet, 470.
Fouquet de Bournezeau, 517.
Fournes (de), 851.
Fournier, 680.
Fourré, 1169.
Fouscher, 611.
Fraichemont, 650.
Framberge, 654.
François, 882.
Franqueville, 963.
Frégeville, 446.
Frégodière (de), 959.
Fremaut, 1159.
Friaize, 757.
Fripault, 654.
Froment, 240.
Fronton Caracotta, 818.
Frouin, 51.
Fumée, 574.
Furnesterus, 452.

G

Gabet, 797, 806, 1082.
Gabiano (de), 528.
Gabriac (de), 664, 894,
Gaches, 120, 223, 493, 541.
Gaillard, 254, 257.
Gaillou, 126.
Galdy, 961.
Galibran, 918.
Galiffre, 966.
Galland, 1023.
Gallard, 545.
Gallatin, 663.
Gallone, 119.
Gallot, 387.
Gamond, 665.
Gamonet, 1016.
Gantois, 382, 456.
Garde, 611.
Gardès, 846.
Gardien, 477, 973.
Garein, 736.
Garipuy, 160.
Garnier, 119, 703, 830.
Garrault, 607.
Garraut, 654.
Garriques, 144.
Garrigues, 119.
Garrot, 607.
Gascher, 610.
Gaschot, 172.
Gassebée, 847.
Gast (de), 193.
Gastambide, 403.
Gaultier, 18, 630.
Gausseville, 513.
Gay, 881.
Geac (de), 193.
Gelieu, 736.
Geloux, 736.
Genibrouse, 158.
Geniès (de), 744.
Génilerouse, 538.
Gennes (de), 48.
Gentil, 375.
Georges, 382, 611.
Gérard, 696.
Gérente-Montelar, 335.
Gericot, 278.
Gervaise-Cousi, 847.
Gervy, 675.
Géry, 378.
Geslay, 824.
Ghemin, 193.
Gignoux, 865.
Gigord, 85, 119.
Gilbert, 611.
Gimat, 159.
Gineste, 538, 919, 923.
Ginestous, 120, 130, 663.
Ginioux, 120.
Ginnoux, 319.
Girard, 190.
Girard de Granchamp, 1095.
Girard de Villecontre, 191.
Girom, 382.
Gissot, 159.
Gobelin, 650.
Godefroy (Denis), 1020.
Godière, 545.
Godin, 553.
Godion des Étangs, 554.
Gohier, 152.
Gomband, 1108.
Gonceville, 514.
Gontaut de Campagnac, 158.
Gorrin, 834.
Gorribon, 445.
Gorris (de), 442, 497.
Gosselin, 732.
Gossier, 18.
Gouberville, 274,
Goué, sr de Marchay, 535.
Goulart, 604, 637, 815, 1020.
Goulart, sr du Breuil, 675.
Gourgeault de Vinours, 350.
Gourrier, 1128.
Gouse (Olimpe de), 840.
Gouze, 840.
Grandfief (de), 737.
Grandjambe, 647.
Grangeville, 755.
Grasset sr de Failly, 417.
Grateins (de), 671.
Grateloup (de), 263.
Gratiadas, 263.
Gravelle, sieur de Bauterne (de) 1023.
Gravier, 737.
Grémian, 872.
Grenon, 761.
Grenouillon (de), 309.
Gresland, 187.
Grille, 334.
Grillet, 608.
Grilleteau, 654.
Grimaudet, 505, 1035.
Gris, 18.
Grob, 50.
Grommelin, 50.
Grostête, 610.
Grousieux, 450.
Guéribalde (de), 674.
Guérin, 540, 610, 1005.
Guerre (de), 736.
Guéry, 965.
Gués (Des), 306.
Guibail, 470.
Guibal (de), 645.
Guillart, 782.
Guillauvin, 1034.

Guillebert, 799.
Guillemeteau, 895.
Guillemin, 342.
Guillereau, 896.
Guillotin, 927.
Guilmin, 234.
Guimenière, 683.
Guiot de Preignan, 671.
Guiraud de Carcenat, 664, 666.
Guitton, 952.
Gurin, 779.
Guy, 738.
Guyot, 540.
Gymart, 1169.

H

Hague (de), 194.
Haines (de), 194.
Halanzy, 482.
Hamelin, 852.
Han de Jandun (du), 151.
Hanapient, 655.
Hanet, 654.
Hannet, 611.
Haraucourt, 621.
Harbe (de), 476.
Harbes (D'), 401.
Hardelu, 654.
Hardosse, 672.
Hariette (d'), 401.
Harmes (de), 641.
Hasbroucq, 38.
Haultmont (de), 1086.
Haultin, 419.
Haussonville (d'), 621.
Hauteclaire, 1095.
Hautefontaine, 1025.
Hauterive, 193, 901.
Hautvignot (de), 545.
Hébrard, 60.
Héméré, 449.
Hénault, 441.
Henriquet, 382.
Herault, 710, 881.
Herbaut (d'), 654.
Herbelay, 654.
Herbert, 556.
Herbin (D'), 401.
Herbinot, 289.
Hériot; 824.
Herpin, 654.
Heu (de), 274.
Heucourt (d'), 545, 907.
Heuqueville, 769.
Heurtault, 552.
Hévin, 24.
Hévrecourt (d'), 545.
Hollard, 53, 195.
Holy (Ollier?), 190.
Honneur (D'), 38.
Honorat, 305.
Hortet, 120, 129, 470.
Houldemare, 186.
Houley, 1140.
Housse (de), 707.
Hu (de), 196.
Hudel, 353.
Hugauld, 713.
Huguenot, 1097.
Huguet, 402, 654.
Huguetan, 560.
Huisse (de), 415.
Huisseau (d'), 27.
Humbert, 225, 611.
Hunaud, 1050.
Hurault de L'Hôpital, 671.
Hurtaud, 644.
Hurtebize (D'), 321, 323.

I

Icard, 51.
Imbert de Petitval, 197.
Intre (d'), 228.
Irénée Philaléthès, 828.
Isarn, 644.
Isnard, 313.
Itier, 900.
Iviès, (d'), 1009.
Ize (d'), 1114.

J

Jacob, 286, 497.
Jacobé, 610.
Jacobé, s^r de Frémont, 4.
Jalaguier, 145.
Jamet, 610, 882.
Jandun, 705.
Janiçon, s^r de Marsin, 4.
Janson, 648.
Janvre, 630.
Jaquelot, 610, 611, 1012.
Jacquemin, 610.
Jaquemot, 1151.
Jaquin, 605.
Jarrige, 153.
Jarry, 534.
Jasses (de), 415,
Jaucourt, 608.
Jaulny, 1155.
Jausion, 446.
Javel, 606.
Janneau, 23.
Jeufosse (de), 913.
Jeunet, 647.
Joachim, 665.
Joly, 646.
Joncourt, 277.
Jonquières, 440.
Jorniac, 729.
Jortin, 224.
Josion, 1005.
Josse, 112.
Joubert, 514.
Journay, 13.
Jouslard, 630.
Judet, 595.
Jullien, 353.
Jumel, 173.
Juneau, 225.
Junius, 711, 713.
Juran, 51.
Jurieu, 829.
Justel, 761.
Juventin, 1166.

K

Kerveno (de), 517.
Kœchlin, 217.

L

Labadie, 50, 167.
La Bagandière, 761.
Labalme, 691.
La Barbée, 1032, 1083
La Barre, 374.
La Barrillière, 757.
Labasse, 736.
La Bassecour, 48.
La Bastide, 127.
Labaume, 865.
Labbé, 1169.
La Blachière, 777.
La Boissière, 620, 893.
La Borde, 655.
La Borde-Petot, 767.
La Borderie, 895.
La Borie, 161.
La Bornie, 128.
La Bourde, 852.
La Bourre, 621.
Labousquetié, 920.
La Bouttetière, 355.
La Bratière, 1030.
La Bréolle, 754.
La Bresche, 555.
La Bretesche, 654.
La Briffe, 160, 906.
La Briga (de), 191, 1163.
Labry, 610.
Labrue, 737.
La Caille, 735
La Calmette, 961.
La Cam (de), 201.
La Caumette, 119.
Lacaux, 662.
La Charmoie, 830.
La Chasse, 52, 670.
La Châtre, 1001.
La Chau (de), 201.
La Chauletière, 558.
La Chenaie, 201.
Lachenal, 641.
La Chesserie, 1018.
La Chevallerie, 374, 909.
La Chey, 558.
La Claveyrie, 511.
La Cloche, 610.
Lacombe, 842.
La Corbellière, 1095.
Lacoste, 800.
La Coudraye, 558.
Lacour de la Billière, 120.
La Couture, 711.

La Cressonnière, 354.
La Croix, 48, 201.
La Cruardière, 1034.
Ladou, 731.
La Doucinière, 641.
La Dugnie, 511, 1112.
Lafabrègue, 470.
La Farelle, 120, 128, 664.
La Fargue, 737.
La Fin-Salins (de), 948.
La Fitte, 736.
Lafon, 691, 973.
La Fonds, 710.
Lafont, 116, 164.
La Fontelaye, 772.
La Fontenelle, 1030.
Laforcade, 711.
La Forêt-Colignat, 949.
La Forge, 884.
La Forterie, 611.
La Fortuyn, 1096.
La Fromentie, 1038.
La Gaillarderie, 353.
La Garrigue, 847.
Lago, 556.
La Goy, 754.
La Grandmaison, 406.
La Grandre (de), 159,
La Grange, 715.
La Grange, 450.
La Grève, 1028.
La Guillotière, 45.
La Haye, 322, 601, 773, 964.
La Hitole, 847.
La Jaquière, 656.
Lajus, 847.
La Lande, 736.
La Lardière, 354.
Laleu, 171.
Lalouette, 468, 485.
La Maisonfort, 534.
Lamare, 1030.
Lambermont, 711, 950.
Lambert, 664, 732.
Lamberville, 778, 1063.
La Melouse, 706.
Lamigue, 691.
La Milière, 1038.
La Milletière, 31, 490, 816, 817.
Lamorte (de), 58, 204.
La Mothe, 204.
La Mothe-Blagny, 889.
La Mothe, 350.
La Motte-Fouqué, 350.
La Mouche, 759.
La Moussaye, 490, 495.
Lamy, 710.
La Nau-Ponet, 354.
L'Ancluse (de), 1057.
Landebrix, 557
Landré, 503.
Langes (de), 50.
Langle (de), 549, 610.
Lannes, 530.
La Noue, 610.
La Nougarede, 119.
Lanta (de), 1050.
La Paix (de), 898.
La Paulière, 284.
Laperdry (de), 1112.
La Perrine (de), 878.
La Peyre, 159.
La Pierre (de), 204, 1032.
La Pillennière, 1036.
La Place, 345, 878.
La Porte, 574, 595, 655.
La Potterie (de), 1095.
La Primaudaye, 909,
La Rajasse, 712.
La Ramée, 18.
La Ravardière, 815.
Larguier, 215.
La Riconière, 551.
La Rive, 774.
La Rivière, 308, 555.
La Roche, 160.
La Roche-Bernard, 173.
La Rochebreuillet, 697.
La Rochefoucaud, 308, 419.
La Roche-Giffard (de), 350, 518.
La Roche Patras, 887.
La Rodde (de), 893.
La Rodit, 1125.
Laroque, 919.
Laroquette, 914.
La Roussardière, 518.
La Rousselière, 353.
La Roussière, 1028.
La Rue (de), 205.
Las (de), 229.
La Sablière, 439.
La Sablonnière, 48, 50.
La Salle (de), 206, 560, 658, 882.
La Sanée (de), 1095.
Lascours (de), 1038.
Lastic (de), 1000.
La Sauge, 656.
La Saugère, 518.
La Serre (de), 159.
Lasne (de), 206.
Lastre (de), 206.
La Tabarière, 354.
La Taille, 692
La Talonnière, 34.
La Telle, 1001.
Laterane, 653.
La Touche, 23.
La Tour, 555, 895.
La Tour d'Aliès, 53.
La Tour-du-Pin, 938, 949.
La Tour-Gouvernet, 1027.
La Tranchée (de), 1105.
La Tremblaye, 516.
La Tremouille, 495.
Latynes, 120.
Lauberan, 497, 609.
Laudrière, 761.
Laumosnier, 611.
Launay (de), 607, 609.
Launay d'Antraigues (de), 1028.
Launoy (de), 77.
Lauran, 611.
Laurens, 120.
Lausserai, 374.
Lautal, 470.
Laval, 355.
Laval-Boisset, 44.
Lavallette, 118.
La Varenne, 374.
Lavau (de), 197.
Lavé (de), 772.
La Vefve (de), 211.
Lavergne, 675, 849, 923.
La Vieuville du Vivier, 642.
La Vigne, 688.
La Vignette, 518.
La Villegué, 757.
La Violette, 631.
La Zardonnière, 737.
Le Bachellé, 648.
Le Baleur, 539.
Le Benorcet, 654.
Le Bey, 648.
Le Blanc, 610.
Le Bloy, 811.
Lebouc, 459.
Le Bouvier, 1129.
Le Brunet de St-Morice, 627.
Le Cauchois, 774.
Le Cène, 1031.
Le Chevalier, 1153.
Le Clerc de Juigné, 355.
Le Coq, 34, 56, 657, 782.
Lecques (de), 872.
Le Douarin, 506.
Le Duchat, 1006.
L'Espicelière (de), 812, 822.
Le Faulcheur, 302.
Le Fèvre, 3, 610, 881.
Leforbeur, 420.
Le Fort, 533.
Le Gagneux, 375.
Le Gendre, 542, 547.
Léger, 705.
Léglise (de), 1119.
Le Goullon, 890.
Legrand, 142, 332.
Le Graveron, 891.
Le Gros, 611.
Le Jeune, 610.
Lelièvre, 124.
Le Maçon, 627.
Le Maire, 610.
Le Maistre, 609.
Le Maître de La Garlaye, 518.
Le Manoir, 641.
Le Margnie, 1112.
Lemarié, 274.
Le Mercier, 609.
Le Mesle, 1170.
Le Mire, 318.
Lenet, 882.
Leuffant, 885.
Le Nud, 539.
Le Poigneur, 909.
Le Pois, 802.
Le Proust, 712.
Lérinet, 782.

Léris (de), 983.
Leroy, 62.
Lery (de), 974.
Lesade, 778.
Lescarbot, 983.
Lescun, 552.
Lespagnondel, 171.
L'Espée (de), 214.
Lespicier, 606.
Lespigarié (de), 471.
L'Espinasse, 51.
Lespingal, 444.
Lestrade, 14, 1033.
Le Sueur, 609, 610.
Le Sueur de Colleville, 778.
Le Tanneur, 434.
Le Tondeur, 1035.
Leuze (de), 196, 215, 747.
Leuzières (de), 120.
Léveillé, 109.
Le Venier, 534.
Le Verdier, 544.
Lévesque de Ponronce, 124.
Le Vineux, 610.
Levrie (de la), 42.
Lhéritier de Lerm, 911.
Lhermite, 726.
Lhong (De), 119.
L'Hôpital, 1092.
L'Hotelier, 541.
Lhuillier, 642.
Licques, 382.
Ligne (de), 519.
Ligonier, 777, 851.
Liguier, 47.
Lions, 171.
Liouran, 1041.
Liramont, 438.
L'Isle (de), 51, 518.
L'Isle de Castellane, 753.
L'Isle-de-Vaux, 48.
Lisy (de), 602.
Longré, 284.
Longuejoue (de), 158.
Longuemort (de), 1170.
Lor (de), 223.
Lordat, 672.
Lorges-Quintin, 1046.
Lorillonnière, 556.
Lorme (de), 612, 761.
Lormier, 906.
Lory, 1038.
Lorry (de), 133.
Lortie (de), 43.
Losges (des), 5 .
Lostange (de), 468.
Louboye (de), 847.
Lousteau (de), 517.
Louvart, 708.
Louvigny, 1083, 1169.
Loyanne (de), 1083.
Loyse (de), 17.
Lucante (de), 672.
Ludiomæus Colvinus, 828.
Lurbigny, 1149.
Lussan, 1069.
Luzy, 707.

M

Macard, 299.
Macé (de), 373.
Madaillan, 374, 535, 922.
Madeleine, 608.
Madrat, 382.
Madraye, 1163.
Maffé, 276.
Maffey, 228.
Mahiet, 186.
Maigret, 1170.
Mailais, 171.
Mailhos, 111.
Maillard, 119, 355, 611, 685.
Maillote, 339.
Maizerey, 707.
Malabry, 1033.
Malard, 566.
Malbois St-Jean, 119.
Malé-Rotundus, 354.
Malherbe, 641.
Maliat (de), 735.
Malingre, 1150.
Malingré, 520.
Mallet, 1093.
Malmont, 335.
Malortie, 350.
Maloubier, 849.
Malplach, 161.
Mabras, 670.
Malzac, 194.
Mandagout, 120.
Mandreville, 539.
Mandrot, 218.
Mangin, 52.
Mangot, 555.
Maniald, 761.
Manoël, 55, 893.
Mansencal (de), 672.
Mar (De), 228.
Maraval, 160.
Marbaut de St-Laurens, 33.
Marc, 881, 961.
Marca (de), 847.
Marcassargues, 119, 126.
Marcassus, 159.
Marchand, 610.
Marchastel, 1042.
Marchegay (de), 624.
Marconnay, 350.
Marcourt, 627.
Marec, 517.
Mareil, 556.
Mareschal, 557, 609.
Margonet, 160.
Margotelle, 316.
Marguerites, 697.
Marie, 610.
Marion, 648, 649.
Mariot, 54.
Marlorat, 984.
Marne (de), 741.
Marolles, 610.
Marot, 185, 360, 1133, 1168.
Marsac, 1113.
Marsal, 228.
Martel, 764.
Marteville, 53.
Martin, 53.
Marveille, 756.
Mascareno, 3.
Masclary, 443, 1105.
Massanes, 541.
Masse (De), 228.
Massieu de Clerval, 778.
Massilos (de), 1119.
Masson, 57.
Massot, 18.
Massouverain, 52, 119.
Massy (de), 534.
Masure, 1034.
Masurius, 1167.
Mathefélon, 346.
Matty, 161.
Mauclerc, 610.
Mauconvent (de), 808.
Mauger, 540.
Maugier, 93.
Maumusseau, 501.
Maupeou, 489, 608.
Mauregard, 504.
Maurice, 629.
Mauroy, 220.
Mauvoisin-Moncrabeau, 1040.
Mauzy (de), 919.
Maxuel, 350, 545.
May, 225.
Mayeux, 354.
Maystre (de), 122.
Mazencourt, 810.
Mazènes, 903.
Mazet, 1067.
Mazonau, 501.
Méalet, 902.
Meaux (de), 228.
Mebretin, 511, 1033.
Médins (de), 885.
Meissonnier, 120.
Méjanelle, 607
Méjanes de Bane, 161.
Melledan, 560.
Melon, 736.
Melville, 350.
Ménager, 674.
Ménard, 611.
Menet, 1166.
Menilval, 1095.
Menjot, 701.
Marcadet, 798.
Mercier, 120.
Mercœur, 229.
Meret, 882.
Merle, 335.
Merles (de), 313.
Meschinet de Richemond, 782.
Mesmes (de), 736.
Mesnard, 712.
Mestre, 227.
Mestrezat, 35, 813.

Métrie, 48.
Mettayer, 29, 382, 610.
Meufves, (de), 703.
Meuron, 217.
Mex (du), 17.
Mezelet, 54.
Mézières (de), 158.
Mialhe, 1010.
Mierres (de), 228.
Mignonneau, 757.
Milleville, 909.
Milly (de), 51.
Milon, 883.
Minhau (de), 159.
Minvielle, 38, 415.
Mirabel, 932.
Misson, 609.
Mogin, 489.
Moissant, 609.
Moissonnier, 18.
Molanus, 783.
Molinæus, 783.
Molinier 894.
Momin (de), 906.
Monceaux (de), 767.
Mondardier, 120.
Mondori (de), 901.
Monferrant (de), 229, 1038.
Monginot, 878, 889.
Mongne, 608.
Mongrand, 1003.
Moniès, 159.
Monjay, 602.
Monnereau, 950.
Monros, 953, 962.
Mons, 697.
Mont (de), 229.
Montagne, 38.
Montagni, 191, 1163.
Montbail, 763.
Montbourcher, 518, 1029.
Montcalm, 122, 752.
Montdardier, 128.
Montel (de), 315.
Montendre, 1043.
Montfalcon, 470.
Montfiquet, 162.
Montfort, 837.
Montgommery, 1045.
Montigny, 813.
Montjoux, 899.
Montlausun, 1041.
Montmain, 142.
Montmartin, 757.
Montolieu, 268.
Montoux, 53.
Montpeyroux, 873.
Montpezat, 873.
Montvaillan, 119.
Morainville, 158.
Moranvillers (de), 827.
Morel, s^r de Vanneau, 647.
Moreteau, 756.
Morin, 284.
Morinès (de), 476.
Morlaas (de), 111.
Mornay (de), 354, 513.
Morus, 825.
Mouchillon, 215.
Mouchy (de), 819.
Mouillepied, 897.
Mourmoirac, 128.
Moussac, 333.
Mousson, 279.
Mouton, 644.
Moysant, 548.
Murat, 922, 1001.
Mussant, 609.
Musset, 259.
Mutel, 611.
Muysson, 443, 1154.

N

Nardin, 1101.
Natalis, 923.
Naudin, 225, 1095.
Nautonier, 119.
Neel de La Bouillonnière, 547.
Nepveu, 48, 50, 965.
Net (de), 231.
Neuville (de), 231, 277.
Nicod, 19.
Nicolle, 881.
Nielles (de), 233.
Nissole, 121.
Noguier, 161.
Noix (de), 237.
Nolibert, 1095.
Normandie (De), 672, 704.
Noroy (de), 854.
Norville, 420.
Nouail, 870.
Nouvet, 211.
Nuel, 120.
Nyssier, 883.

O

Obroire (de l'), 346.
Ocoy (d'), 419.
Offré, 45.
Olaxa (d'), 68.
Olbreuse (d'), 346.
Olimpies (d'), 145.
Olivier, 747.
Olmier, 159.
Ondes (d'), 447.
Onès (d'), 455.
Or (d'), 455.
Ornant (d'), 545.
Ortoman, 475.
Orval (d'), 1005.
Orville (d'), 97
Osmont de Courtisigny, 152.
Osterwald, 218.
Oulès, 3.
Oulès (d'), 479.
Ouriet, 610.
Ourous, 151.
Ours (Des), 309.
Ozanne, 485.

P

Pacius, 898.
Pagès, 609.
Pages de Pourcarès (de), 892.
Paillard, 881.
Pajon, 750.
Palercée, 344.
Pallot, 612.
Palot, 1029.
Panat (de), 119.
Panilleuse (de), 532.
Pape de St Auban, 1000.
Papillon des Roches, 368.
Papin, 56.
Papus, 670.
Parabère, 906.
Parache, 288.
Paradès, 160-161.
Paradon, 121.
Pardaillan, 492.
Parenteau, 442.
Parisot, 192.
Parthenay, 367, 708.
Pascal, 629.
Pascalin, 1067.
Pascalis, 882.
Pas-Feuquières (de), 445.
Pasqual, 120.
Pasquier, 16.
Passalaigue, 278.
Patar, 654.
Patin, 1170.
Pauch, 120.
Paur, 1102.
Payan, 119.
Pegorier, 922.
Peguy, 63.
Peigné, 210.
Pelalty, 735.
Pelet, 912.
Pélichet, 51.
Pellault, 109.
Pelleport, 183.
Pellerin, 843, 1032.
Pellevé (de), 514.
Pellisson, 8.
Pelloquin, 382, 1113.
Peloux, 665.
Pena (de), 552.
Pennet, 15.
Pennetier, 77.
Péray (de), 825.
Périer, 627.
Périer de Nay, 847.
Périllau, 811.
Périssol, 938.
Peroceli, 654.
Perrachon, 560, 1000.
Perreault, 161.
Perrin, 52, 644.
Perry, 195.
Pesché, 53.
Petau, 654.
Petit, 119, 952.

Petitjean, 647.
Petitjean de Rugy, 827.
Peyrelongue, 1038, 1043.
Peyregrosse, 116, 128.
Peyrenc, 894.
Peyrou (du), 51.
Pèyez, 609.
Philalètes, 492.
Piat, 449.
Pichot, 51.
Piedgros, 932.
Pierius, 1126.
Pierret, 629.
Piffard des Sagnes, 369.
Pignet, 853.
Pilot, 610.
Pin, 695.
Pineau, 555, 1032.
Pineton de Chambrun, 1021.
Pinot, 881.
Pins (de), 158.
Piolle, 1110.
Piotaeus, 863.
Piscator, 719.
Pissard, 610.
Planchevant, 1034.
Planchon, 470.
Plantassigne, 1170.
Plantavit de la Pauze, 127.
Planteau, 51, 850.
Plappert, 1099.
Plassay, 27.
Plasse (de), 1124.
Plateau (de), 558.
Plessis-Gouret (de), 195.
Pluvianes, 658.
Poille, 883.
Poincignon, 112.
Poinsart, 939.
Poiroux (de), 554.
Poisson, 314.
Pomarède, 47.
Pommier, 542, 654.
Poncastel, 1038.
Pondre, 119.
Pons (de), 683, 708.
Pons de Plassac, 613.
Ponsard, 119.
Pontac, 14.
Pontaujard, 999.
Pontcharra, 898.
Ponteto, 605.
Pontoise (De), 309.
Pontous, 670.
Popincourt, 504.
Porcher, 18.
Porges, 1038.
Portorin, 1034.
Potier, 627.
Potier de la Terrasse, 670.
Pourcarès (de), 873, 892.
Pouchenon (de), 1034.
Pouiade, 121.
Poujol (du), 120.
Poupaut, 638.
Pournas de la Piémente, 527.
Pourtalès, 217.
Pourtan (de), 63.
Poussard de Fors, 675.
Poussard de Vandré, 346.
Poylobaut, 735.
Praslins, 193.
Pressensé, 194.
Prieur, 906.
Prinsay de St-Sornin, 554.
Prondre, 443, 906.
Proisy, 611.
Prouville, 710.
Prunelle, 913.
Prunet (de), 211.
Prunier (de), 927.
Pruols, 119.
Puginier, 447.
Puitesson, 1028.
Pujols, 160, 672.
Pusey, 270.
Puygreffier, 552.

Q

Quartier, 880.
Quatrefages, 54, 894.
Quercetanus, 631.
Quercinus, 629.
Querdaniel (de), 907.
Quesney, 378.
Quidel, 540.
Quien, 646.
Quillet, 664.
Quinquiri (de), 921.
Quintel, 932.
Quiqueran (de), 336.
Quiteyre, 56.

R

Rabat (de), 559.
Raconis (de), 813.
Racquet (de), 504, 609.
Rafaëlis, 938.
Raffinel, 274.
Rafon, 1032.
Ragueau, 450.
Raguier, 157.
Raineval, 823.
Rambert, 18.
Rambout, 38.
Ramejan, 915.
Ramet, 382.
Ramezay, 459.
Ramus, 18.
Randavel, 470.
Rangeard, 353.
Ranson, 203.
Raon, 160.
Rapin-Thoiras, 444.
Ras (de), 111.
Ratault, 557.
Ratte, 701.
Raucourt, 274.
Raulin, 274.
Raviquet, 973.
Raymond, 665, 1119.
Rayneval, 48, 50, 813, 823, 1104.
Read (Jean), 236.
Reboul, 119.
Regnard de Vestreghem, 1084.
Regnault de Vaux, 17.
Regnault, 534.
Regnier, 611.
Reines (de), 250.
Remi, 605.
Remon, 730.
Renard-Minguetière, 555.
Renaudot, 834.
Repose-pucelle (Le sieur de), 173.
Retail (de), 1029.
Retif, 880.
Rets (de), 250.
Reuss (de), 349.
Rèves, 654.
Rey, 45, 1015.
Reymond du Rieu, 1053.
Reynaud, 119, 644.
Reynaudant, 120.
Reynier, 119.
Reypier, 939.
Rhodonus, 256.
Riberas, 685.
Ribot, 865, 873.
Ribottier, 161.
Riboutier, 744.
Richard, 38, 1033.
Richard de la Garde, 557.
Richeome de la Capelle, 736.
Richer, 556, 973, 991, 998.
Richier, 610.
Riconières (de), 999.
Rigot (de), 899.
Rilliet de Candolle, 1162.
Riory, 665.
Rippes (des), 19.
Rival, 263.
Rivals (de), 915.
Rivet, 800, 816, 828.
Rivière, 371.
Robert (Simon), 239.
Robertet, 683, 913.
Robertval, 880.
Robervilliers, 610.
Robillard (de), 353, 378.
Robillon, 766.
Robin, 374, 642.
Robineau, 375.
Robineau de Croissy. 1021.
Robineau de la Chauvinière, 557
Rocaigne, 630.
Roche, 227.
Rocheblave, 1027.
Rocheteau, 51.
Roger, 120.
Rogier (de), 516.
Rolin, 1114.
Rollane, 115.
Rollant, 119.
Romagnac, 106.
Romain, 5, 158.

Romans, 842.
Romegoux, 536.
Romillé, 518.
Romilly, 780.
Ronault, 880.
Rondeau, 94, 611.
Ronvaux (de), 707.
Roquebine, 1155.
Roquedols, 892.
Roquetaillade, 831, 917.
Roquete, 54, 212.
Roqnigny, 1084.
Rorté, 370.
Rose, 500.
Rosemont, 556, 705.
Rosnies, 1004.
Ressel, 119.
Rossillon, 1038.
Rotolp, 662, 919, 1005.
Roubeau, 1135.
Roubert, 160.
Rouleau, 51.
Rousseau, 214.
Rousseau (Jean-Jacques), 850.
Roussay, 764.
Rousset, 129, 737, 772.
Roussillon (de), 1074.
Routier, 611.
Rouveau, 610.
Rouvrai, 1113.
Roux (de), 159.
Roy, 1150.
Royer, 610.
Royère, 50, 124.
Roygnac, 880.
Rozan, 1046.
Rozel, 447.
Ruat (de), 1038.
Rubellis, 1134.
Rucquidort, 654.
Ruelle, 159.
Ruvigny, 549.

S

Sabonnières (de), 922.
Saconnex (de), 365.
Sacriste, 736.
Sadier, 609, 611.
Saguey, 611.
Saillans (de), 567.
Saillens, 151.
Sailly (de), 959.
Saint-Agne, 900.
Saint-Amand, 445.
Saint-André, 119, 939.
Saint-Aubin, 52, 648.
Saint-Chapte, 118.
Sainte-Colombe, 679.
Saint-Contest, 547
Saint-Delys, 907.
Saint-Evremont, 316.
Saint-Faust, 644, 906.
Saint-Félix, 670, 1083.
Saint-Florent, 437.
Sainte-Gemme, 554.
Saint-Geniès, 658.
Saint-Georges, 683.
Saint-Germain, 24, 354.
Sainte-Grâce, 165.
Sainte-Hélène, 837
Sainte-Hermine, 24, 350, 354.
Saint-Jean-de-Gardonenque, 127.
Sainte-Jérémie, 23.
Saint-Julien, 148.
Saint-Jullian, 9.
Saint-Just, 118, 1169.
Saint-Léger, 630.
Saint-Magne, 14.
Saint-Mandé, 901.
Saint-Marcoul, 284.
Saint-Marsal, 119.
Saint-Martin, 335, 602, 1108.
Saint-Martin-de-La-Coudre, 555.
Saint-Michel, 842.
Saint-Ourens, 737.
Saint-Paul, 927.
Saint-Ravi, 873.
Saint-Véran, 119.
Salamandre, 159.
Sales (De), 262, 369.
Salhen, 151.
Salicœus ou Salicetus, 298.
Salignac, 810, 1038.
Salins (de), 948.
Salomon (Les s^rs de), 194.
Saluste, 670, 671, 691.
Salvard, 75.
Salvas, 910.
Sambeyte, 523.
Sancy (de), 610.
Sandouville (de), 908.
Saoulet, 375.
Saporta, 532.
Saré, 167.
Sarran, 121.
Sarrasin, 532.
Sarrau, 534, 608, 712.
Sartre (de), 616.
Sauguis (de), 415.
Saules (de), 298.
Saumaise, 712.
Saunier, 127, 520, 611.
Saurin, 471.
Sausseux (de), 558.
Sauterelle, 160.
Sauvage, 382.
Sauzay, 450.
Savignac, 1038.
Savois (de), 159.
Scalberge, 610, 611.
Scepeaux (de), 620.
Scorbiac (de), 838.
Sébilte, 610.
Secenat, 197.
Séguier, 602.
Seguin, 781.
Ségur, 13, 736, 746, 1038.
Seillons, 755.
Senneterre, 674, 1003.
Senneton, 857.
Sepais, 840.
Septier, 1034.
Sequeville, 1106.
Serdet, 610.
Seriac, 373.
Sernhac, 158.
Serres (de), 124, 163, 891.
Servie, 318.
Séverin, 611.
Sevin, 654, 880.
Sibleyras, 627 650.
Sicard, 1093.
Sigongne, 1034.
Sillières, 159.
Sillol (de), 1028.
Simon, 276, 318, 338.
Sola (de), 159.
Solanus, 1071.
Solier, 1119.
Solte, 16.
Soubiran, 159.
Soucelles, 962.
Souchon, 472.
Sougy, 655.
Spanheim, 1024.
Spifame, 654, 991.
Sponde (de), 63.
Suaux (de), 895.
Subsol, 839.
Suffrein, 661.
Superville, 769.
Sylvestre, 685.
Sylvius, 518, 520, 531.

T

Tabart, 403.
Taffin, 717.
Tagault, 897.
Taiguel, 1156.
Tanchebeau, 1083.
Tandebaras, 1074.
Tardieu, 146.
Tardif, 610.
Tardivon, 314.
Tarente (La princesse de), 349.
Targer, 442.
Tascon, 732.
Taunay, 51.
Teillier, 534.
Téligny, 878.
Teliste, 126.
Temporarius, 1075.
Tenot, 681.
Terchant, 760.
Téronce, 686.
Terson, 49, 916.
Tessereau, 610.
Texier, 1005.
Teyssenc, 159.
Thalodières de Degan, 27.
Thau (de), 378.
Thémines, 29.
Thénie (de), 354.
Théron, 225.
Thésan, 681.
Theys, s^r de Clelles, 927.

Thierri de Sabonnière, 905.
Thirion, 112.
Thomas de la Chapelle, 260.
Thomine, 540.
Thouard, 654.
Thouvenin, 622.
Thurault, 1029.
Tiarn (de), 159.
Tilénus, 811.
Tilly (de), 547.
Tinel, 119, 272.
Tissier, 644.
Tisson, 48.
Thoiras, 118.
Toit (De), 379.
Tonnac, 1054.
Torrebren, 902.
Touillon, 16.
Touppet, 260.
Tournac, 119.
Tournon, 755.
Tourton, 51.
Tourtoulon, 127.
Toussaint, 52, 718, 1124.
Trémellius, 717, 723.
Tremolet, 691.
Tricotel, 382, 609.
Tronçon, 642.
Trouillart, 610,
Trye, 632.
Tuffany, 661.
Tullières, 224.
Turpin, 37, 1035.

U

Ulmet, 511.
Urcières (des), 60.
Urdes (d'), 373.
Urdez (d'), 1030.
Urre (d'), 123, 125, 558.
Ursi, 310.
Ursin, 338.
Ussau (d'), 847.
Usson (d'), 1090.
Uzille, 824.

V

Vabre-Beaufort, 470.
Valada, 1054.
Valavoire, 1111.
Valenciennes (De), 48.
Vallée, 159.
Valleroy, 481.
Vallet, 1101.
Valleton, 885.
Valloux, 379.
Varas, 678.
Varennes (de), 164.
Vardes, 513.
Varemberg, 779.
Varnier, 610.
Vassan, 305.
Vatan, 913.
Vaudreuil, 650.
Vaugour, 171.
Vauquet, 320.
Vaure (de), 159.
Vauvert, 630.
Vaux (de), 350, 379, 609.
Vebron, 119.
Vellieux, 1000.
Venterol, 938.
Verac, 352, 556.
Verbelay, 932.
Verchand, 611.
Verdict, 664.
Verdier, 110.
Verdun, 691.
Verger, 375.
Vergereau, 630.
Vergesas, 119.
Veridicus, 827.
Vermeil, 973, 1139,
Vernac, 390.
Vernesobre, 48.
Vernez (de), 390.
Véron, 611.
Verteuil, 63.
Vertot, 144.
Vesc (de), 938.
Vessaux, 1097.
Vez (de), 1170.
Vial, 122.
Vialar, 846.
Viau, 605.
Vibrac, 54.
Vienne (de), 621.
Vigier, 557, 905.
Vignaux, 691.
Vigneulles, 707.
Vignolles (de), 47, 676, 777, 917.
Vignon, 449.
Viguerie, 923.
Viguier, 906.
Villain, 614.
Villar, 121.
Villarsel, 916.
Villefranche (De), 949.
Villegagnon, 968-999.
Villène, 390.
Villeneuve (de), 489, 755, 916.
Villereau, 533, 787.
Villette, 119, 158.
Villevieille, 119.
Villiers (de), 390, 557.
Villy (de), 964.
Vincard, 881.
Vincent, 818.
Vingle (de), 625.
Viole, 574.
Vipart, 533.
Virel, 659.
Viriot, 259.
Virot, 529.
Visme (De), 391.
Vissec (de), 120.
Vivans (de), 511.
Vivier, 1163.
Voisin, 120, 665.
Voisin de Bretigny, 534.
Voisins, 561.
Vollant, 259.
Vosgein, 481.
Voyer, 5.
Vrillac, 610.
Vulcob, 450.
Vuylèque (de), 1034.

X

Xonot, 707, 1155.

Y

Yllaire, 120.
Ysabeau, 594.
Yver, 50.
Yvoy (d'), 416.
Yze (d'), 1114.

Z

Zamariel, 1147.
Zébédée, 613.

6550 20

3 2044 052 747 136